This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

4 B Vol. 447 1

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

20,00

4° 02. lat. f. 14 v/1

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

SAINTE BIBLE

TOME PREMIER

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Cie
RUE SAINT-BENOIT, 7

Digitized by Google

Digitized by Google

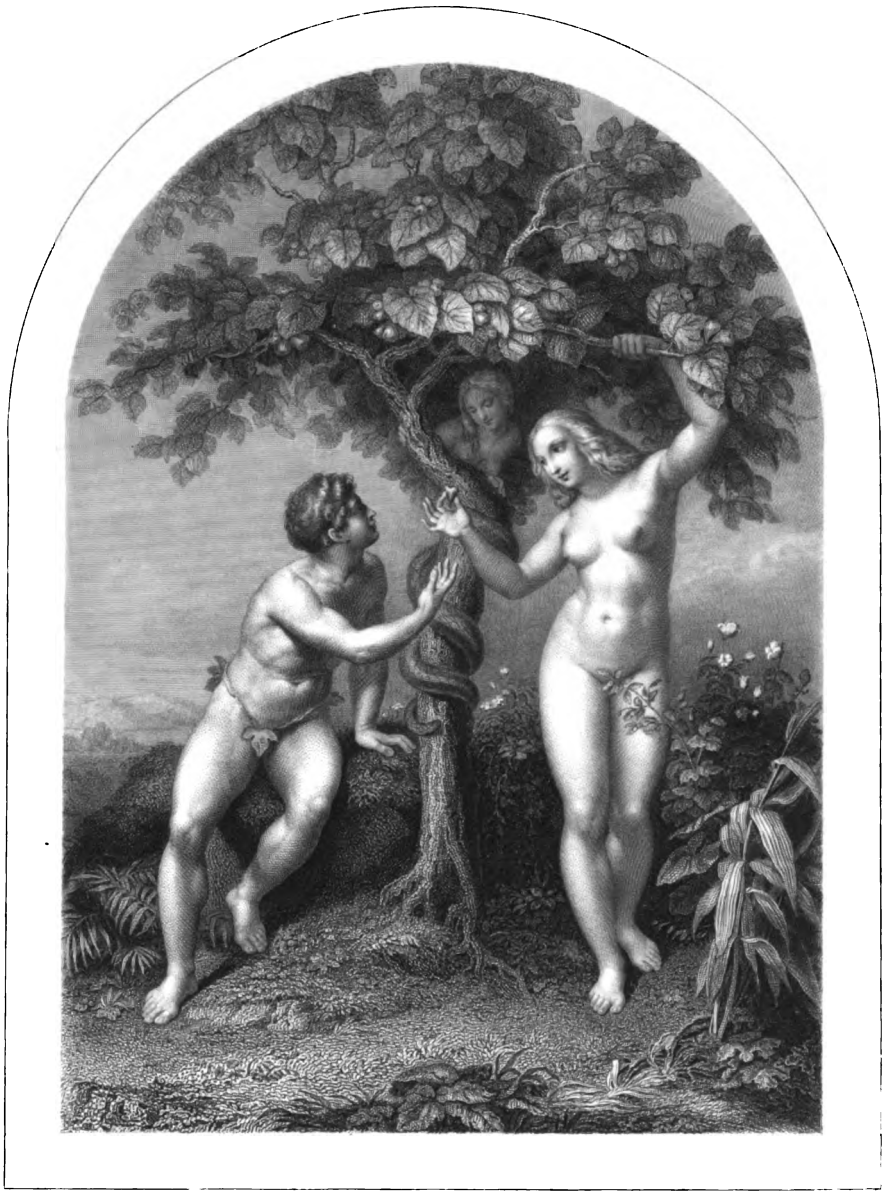

Adam et Eve.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

SAINTE BIBLE

TRADUITE

PAR LEMAISTRE DE SACY

—

TOME PREMIER

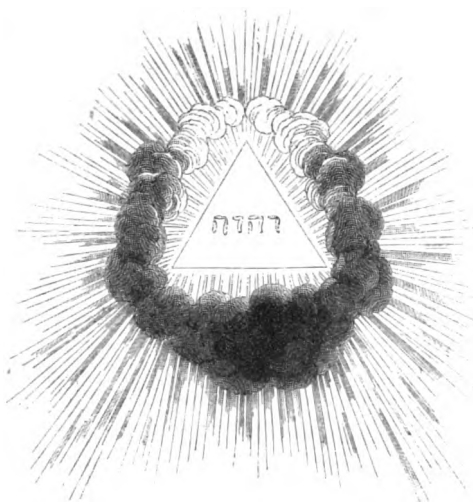

PARIS

FURNE ET Cie, ÉDITEURS

—

M DCCC XLI

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'AUTHENTICITÉ

DES LIVRES

DE

L'ANCIEN TESTAMENT

PAR J.-B.-C. CHAUD.

Depuis que le Sauveur est descendu sur la terre pour y poser les fondements du christianisme, combien d'attaques, combien d'assauts a éprouvés ce majestueux et divin édifice! Quels instruments n'ont point employés, à quels moyens n'ont pas recouru les incrédules et les impies pour le saper et le détruire? Mais tous leurs efforts ont été impuissants; il est demeuré inébranlable au milieu des secousses les plus violentes, et la foi, malgré les vicissitudes sans nombre auxquelles elle s'est trouvée exposée, la foi s'est affermie, s'est étendue, s'est perpétuée, et a victorieusement traversé les siècles. L'histoire de notre religion, dont l'origine remonte au berceau du monde, offre en effet un spectacle vraiment admi-

Digitized by Google

rable. Au commencement, Dieu manifeste les témoignages de sa sollicitude pour le genre humain ; il choisit pour élu le peuple qui portoit dans la circoncision le signe de l'alliance déjà contractée avec Abraham; il s'en déclare le guide et l'appui et le rend dépositaire des traditions sacrées.

Dès-lors des temps se succèdent; les miracles éclatants s'opèrent; une législation divine s'établit; de grands événements s'accomplissent, enfin les immuables décrets du Seigneur s'exécutent jusqu'au moment fixé par sa providence, où Jésus-Christ vient appeler tous les enfants d'Adam au partage commun de l'héritage céleste. Tel est l'enchaînement des faits merveilleux qui constituent le récit de l'Ancien-Testament [1].

Avant d'entrer dans l'examen relatif à l'authenticité des livres de Moïse, dont se compose le premier titre du christianisme et qui est l'objet particulier de la présente dissertation, arrêtons-nous un moment, et jetons un coup d'œil rapide sur les Juifs, dans lesquels nous remarquons encore aujourd'hui des caractères si singuliers et si mystérieux.

Ce peuple, chassé il y a dix-huit cents ans du pays de ses ancêtres, s'est dispersé parmi les nations sans s'y confondre; et ses descendants, établis aujourd'hui dans toutes les parties du monde connu, forment partout une classe distincte et séparée. Au milieu des vicissitudes continuelles que présente le spectacle des choses humaines, ce peuple offre un exemple frappant de permanence et d'immutabilité. Les institutions s'altèrent, les lois varient, les coutumes passent, *les empires meurent*, tout tombe enfin, tout s'use, tout change autour de lui; seul, il se soutient malgré les secousses, survit à tous les les désastres, et conserve, sans altération et sans mélange, ses habitudes, sa foi, son langage [2]. Dans les diverses contrées qu'il habite, sa cupidité, ses usures,

[1] L'Ancien Testament renferme le *Pentateuque* (composé lui-même de la *Genèse*, de l'*Exode*, du *Lévitique*, des *Nombres*, et du *Deutéronome*), les livres de *Josué*, des *Juges*, de *Ruth*, les quatre livres des *Rois*, ceux des *Paralipomènes*, les deux d'*Esdras*, ceux de *Tobie*, de *Judith*, d'*Esther*, de *Job*; les *Psaumes*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, les quatre grands prophètes *Isaïe*, *Jérémie* (avec *Baruch*), *Ezéchiel*, et *Daniel*; les douze petits prophètes appelés *Osée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*, et enfin les deux livres des *Machabées*.

Ces livres se rangent en deux classes : l'une comprend ceux qui ont toujours été regardés comme indubitablement *canoniques* par les juifs et par les chrétiens, et l'autre ceux dont on a douté dans l'antiquité et qu'on nomme *deutero-canoniques*.

Les premiers sont les cinq livres de *Moïse*, le livre de *Josué*, celui des *Juges*, celui de *Ruth*, les deux livres de *Samuel* que nous appelons les deux premiers livres des *Rois*, les troisième et quatrième des *Rois*, ceux des *Psaumes*, des *Proverbes*, de l'*Ecclésiaste*, du *Cantique des Cantiques*, des *Paralipomènes*, d'*Esdras*, d'*Isaïe*, de *Jérémie*, avec les *Lamentations*, d'*Ezéchiel*, de *Daniel*, à l'exception de l'*Histoire de Suzanne et de Bel*, et du *Cantique des trois jeunes hommes*; enfin les douze *petits prophètes*, et le livre de *Job*.

Les autres sont le livre d'*Esther*, quoique plusieurs juifs et chrétiens l'aient reconnu ; *Baruch* qui se trouve dans quelques canons des anciens chrétiens, les livres de *Tobie*, de *Judith*, de la *Sagesse*, de l'*Ecclésiastique*, et ceux des *Machabées*.

[2] Dans les pays mêmes où, comme en France, les juifs sont admis à partager sans distinction les droits

Digitized by Google

et l'horreur qu'il témoigne pour toute autre croyance que la sienne, l'ont rendu un objet de méfiance et d'aversion ; souvent même il a souffert les persécutions les plus violentes [1]. Ici on l'a proscrit pour le dépouiller de ses richesses ; là une intolérance barbare, animée d'un faux zèle de piété, a voulu le forcer de renoncer à son culte, et, dans le désespoir de le convertir, a tenté de l'exterminer. Mais sa destinée a triomphé de tous les efforts : on n'a jamais pu ni opérer sa conversion, ni consommer sa ruine. Toutefois la puissance invisible, qui veille à sa conservation, ne le protége que pour perpétuer son opprobre et sa misère. Il continue de subsister, sans chef, sans gouvernement, sans patrie, sans autel, toujours en butte à la haine et au mépris des nations, en soupirant en vain après un libérateur. Tels sont les Juifs, peuple marqué d'un sceau de réprobation, et qui semble porter la peine de quelque grand crime [2].

Outre tant de caractères qui le distinguent, ce peuple offre encore des singularités remarquables. Il est le seul qui, faisant remonter son antiquité au berceau du monde, produise des titres certains de son origine. Seul aussi, il n'a point professé le polythéisme et l'idolâtrie, avant de reconnoître l'unité de Dieu ; il a, dès le commencement, adoré l'Être unique, auteur et bienfaiteur de l'univers. Sa doctrine religieuse, née avec les premiers hommes, s'est perpétuée par tradition, dans toute la suite de ses ancêtres, jusqu'au temps où il a eu une loi écrite. Depuis cette époque, jusqu'à sa dispersion totale, il n'a, pour ainsi dire, formé qu'une même famille au milieu de laquelle le culte s'est conservé sans interruption [3]. Ce culte, c'est de Dieu même qu'il prétend l'avoir reçu ; de Dieu, objet constant de ses pensées et de ses affections. Le livre qui renferme ses dogmes, sa police et ses lois primitives, débute par l'histoire de la création. L'auteur, dans un style d'une admirable simplicité, rapporte comment Dieu, par sa parole, tira le ciel et la terre du néant. Il raconte ensuite la formation de l'homme et de la femme, leur ingratitude, leur châtiment ; la propagation de leur race, dont la corruption et la malice appellent la vengeance céleste ; un déluge universel qui détruit l'espèce humaine, à l'exception du pieux Noé et de ses enfants destinés à la reproduire ; l'établissement des sociétés sous le gouvernement patriarcal ; la dispersion des peuples ; la fondation

et les priviléges des citoyens, ils n'en continuent pas moins à vivre isolés, ne contractant jamais d'alliance qu'entre eux, et n'ayant même avec les autres aucune de ces relations familières qui naissent des affections du cœur et de la communauté des intérêts.

[1] Voyez, au 5e livre de l'*Hist. des Juifs*, par Basnage, les détails des maux affreux auxquels ils furent en butte dans presque tous les pays où ils s'établirent.

[2] « L'état où l'on voit les Juifs, dit Pascal, est encore une grande preuve de la religion. Car c'est une « chose étonnante de voir ce peuple subsister depuis tant d'années, et de le voir toujours misérable ; « étant nécessaire pour la preuve de Jésus-Christ, et qu'ils subsistent pour le prouver, et qu'ils soient « misérables puisqu'ils l'ont crucifié. Et quoiqu'il soit contraire d'être misérable et de subsister, il subsiste « néanmoins toujours malgré sa misère. » *Pensées*, ch. 16.

[3] Nous prouverons bientôt que pendant la captivité de Babylone, ni à aucune autre époque, la religion n'a pu être entièrement détruite.

Digitized by Google

des empires, la vocation d'Abraham, à la postérité duquel doit être confié le précieux dépôt de la connoissance du vrai Dieu ; le voyage en Égypte de Jacob, son petit-fils; la multiplication prodigieuse de ses descendants; leur asservissement sous les Pharaons; leur délivrance miraculeuse par le ministère de Moïse, enfin la législation de ce grand homme. Telle est la matière du recueil appelé *Pentateuque*.

Ce livre extraordinaire nous représente la Divinité en des termes et sous des images propres à en imprimer dans l'âme les plus saintes et les plus nobles idées. Dieu, y est-il dit, est le Seigneur des seigneurs, l'arbitre des puissances, « le Dieu grand, fort, et terrible, qui ne fait point acception des personnes, « qu'on ne séduit pas avec des présents ; le Dieu juste qui défend l'orphelin et « la veuve, qui protége le foible et pourvoit à ses besoins [1]; le Dieu unique qui « frappe de mort et ressuscite, qui blesse et qui guérit, et au pouvoir duquel « nul ne peut se soustraire [2]. » Nous y lisons aussi que ce Dieu, empruntant la parole humaine, dit, en se manifestant à Moïse : *Je suis celui qui est*, *Ego sum qui sum* [3]; admirable définition qui désigne la source même de la vie, et peint avec bien plus d'énergie que ne le sauroit faire notre vaine éloquence la plénitude et la majesté de l'Être divin. Le même livre, où il est recommandé d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme; de toutes ses forces [4], de le craindre, et de ne servir que lui seul [5], nous apprend qu'il a créé l'homme à son image [6]; qu'il a animé sa face du souffle de la vie [7]; qu'il a soumis la terre à sa domination, et lui a donné l'empire sur tous les animaux [8]; que, dès le commencement, il a consacré la sainte union du mariage [9]; qu'il n'a pas dédaigné de s'abaisser jusqu'à la créature, pour lui prescrire des devoirs conformes à la dignité de son origine et à la grandeur de sa fin, et que, dans un petit nombre de préceptes [10], il a tracé tous les éléments de la doctrine des mœurs. C'est là aussi que nous trouvons, dans la chute du premier homme et dans la punition infligée à sa race, la source de nos vices et de nos misères, et l'explication des contrariétés bizarres qu'offre notre nature.

Où irons-nous puiser des notions plus satisfaisantes sur les attributs divins,

[1] *Deut.*, X, 17, 18 — [2] *Ibid.*, XXII, 39. — [3] *Exod.*, III. 14.

[4] Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota fortitudine tua. *Deut.*, VI, 5.

[5] ... Dominum Deum tuum timebis, et illi soli servies... *Ibid.*, 13.

[6] Et creavit Deus hominem ad imaginem suam. *Gen.*, I, 27.

[7] ... Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem. *Gen.*, II, 7.

[8] Benedixitque illis Deus, et ait : Crescite et multiplicamini, et replete terram, et subjicite illam, et dominamini piscibus maris et volatilibus cœli, et universis animantibus quæ moventur super terram. *Gen.*, I, 28.

[9] *Gen.*, II, 20, 21, 22, 23 et 24.

[10] Voyez le Décalogue. *Exod.*, ch. XX.

Digitized by Google

sur la formation de l'univers, sur l'origine de l'homme? Est-ce dans l'Edda des Scandinaves, dans le Védam des Indiens, remplis l'un et l'autre d'absurdités choquantes, ou dans les systèmes des anciens philosophes, fondés presque tous sur les hypothèses les plus monstrueuses [1]? Quelle différence entre cet amas de fables insipides, de suppositions idéales, de vaines spéculations, et l'ouvrage de l'historien israélite! Comme son récit est simple et touchant! Comme sa morale est pure et sublime! S'il n'est pas l'interprète de la Divinité même, où cet homme, né dans un siècle d'ignorance et de barbarie, a-t-il donc pu s'instruire? Quels maîtres a-t-il consultés? à quel école a-t-il appris la sagesse? Quoi! le monde entier est dans les ténèbres, et la lumière brille sur le seul Israël! le vrai Dieu n'a d'autels que dans un petit coin de l'Asie, et chez un des peuples les plus grossiers de la terre! Qui ne seroit frappé de ce prodige! Mais, dira-t-on, l'autorité de la mission de Moïse n'est pas suffisamment prouvée, et l'on peut bien douter qu'il se soit jamais trouvé en relation directe avec Dieu, et qu'il ait, ministre de ses volontés, opéré en son nom d'éclatants miracles. Peut-être enfin ce personnage auquel on attribue tant de merveilles n'a-t-il jamais existé que dans l'imagination de quelque faussaire. Nous allons examiner ces diverses assertions avec tout le soin qu'exige l'importance du sujet. On ne sauroit apporter trop de scrupule à l'examen du livre sur lequel se fonde l'économie judaïque, et qui, renfermant les premières promesses du Messie [2], est aussi le titre primordial du christianisme.

On ne peut, avec aucune apparence de raison, regarder Moïse comme un imposteur qui, pour consolider sa puissance, a voulu s'armer d'une autorité sacrée, et est parvenu à fasciner les yeux d'un peuple entier, au point de lui faire prendre pour des prodiges des événements d'un ordre naturel. Il n'y a pas lieu de croire non plus qu'il soit un de ces êtres imaginaires tels qu'on en trouve dans les siècles fabuleux, et que le Pentateuque, fabriqué longtemps après l'époque où communément on fait vivre le législateur hébreu, ait été publié tout à coup comme un monument d'une haute antiquité et d'une inspiration divine.

Il étoit impossible que Moïse trompât les Israëlites dans l'histoire qu'il a donnée des premiers temps de la création. Les faits que rapporte la Genèse étant de nature à faire une impression profonde sur les esprits, il n'est pas surprenant que la mémoire s'en soit aisément conservée. D'ailleurs la longévité des premiers hommes et le petit nombre des générations en rendoient la tradition en quelque sorte récente. L'historien lui-même étoit né peu de temps après la mort de Lévi, qui avoit vu Isaac; ce dernier avoit été contemporain d'Abraham et de Sem; celui-ci, fils de Noé, étoit venu au monde plusieurs

[1] *Vid.* Lucret., *de Nat. rerum*; — Cic., *de Nat. Deorum*; — et Diogène Laerce, *Vies des anciens Philosophes.*

[2] *Gen.*, XII, 18; XLIX, 10. — *Nomb.*, XXIV, 17, 18, 19. — *Deuter.*, XXVIII, 15.

Digitized by Google

années avant le déluge, et avoit connu Lamech et Mathusalem, qui l'un et l'autre touchoient au temps du premier homme.

« Un livre porte avec lui-même la preuve de son authenticité, lorsqu'il « renferme tous les caractères qui conviennent au temps, aux peuples, et « aux événements dont il parle. » Or, on trouve dans la Genèse une peinture inimitable de l'innocence et de la naïveté des mœurs primitives. Le style de l'historien porte, pour ainsi dire, l'empreinte de la nouveauté du monde. Son élocution, d'une simplicité touchante, n'offre aucun de ces ornements recherchés, de ces vains artifices qui n'ont pu s'introduire dans le langage que par suite de la civilisation, ou si l'on veut, de la corruption des sociétés. Il est aisé de reconnoître, en lisant cette admirable narration, qu'elle a été écrite à une époque où le souvenir des événements arrivés dans les premiers âges étoit encore récent. Le ton de candeur et de bonne foi qui y règne prouve que l'auteur parloit à des hommes instruits déjà des faits qui leur étoient racontés. L'imposteur le plus habile ne seroit jamais parvenu à donner à des tableaux imaginaires des couleurs si vives et si originales; jamais il n'auroit su imprimer à un récit fabuleux des caractères de vérité aussi frappants.

Il existoit d'ailleurs du temps de Moïse une foule de monuments qui rappeloient les événements passés [1]. Tels sont les autels dressés par les patriarches, leurs tombeaux, les lieux commémoratifs, comme le chêne de Mambré [2], le puits du vivant et du voyant [3], Bethel [4], le mont Moria [5], les ruines de Sodome et de Gomorrhe [6], etc., etc. Enfin les Israélites ne pouvoient faire un pas sans trouver des vestiges qui rendissent témoignage au récit de Moïse, et concordassent avec les traditions reçues parmi eux. Ils durent, en entrant dans la terre promise, reconnoître partout les traces de leurs ancêtres.

Quant aux événements rapportés dans l'Exode, c'étoient des faits publics, éclatants, et sur aucun desquels il étoit impossible de tromper les Israélites. Un peuple entier ne se laisse point abuser ainsi, et l'historien qui publie une pareille relation au milieu même de ceux qui ont été, comme lui, acteurs et témoins, offre en cela un gage certain de sa véracité. On ne peut donc pas rai-

[1] La plupart des noms et des coutumes établies consacroient autant de souvenirs. *Abraham*, par exemple, veut dire *père d'une grande multitude*; *Melchisédec* signifie *roi de justice*; *Noé*, *repos*; *Jacob*, *qui supplante*; etc., etc.

[2] Mambré, lieu célèbre par la naissance d'Abraham. *Gen.*, XXXV, 27.

[3] Ce puits, situé entre Cadès et Barad, est celui que l'ange montra à Agar, dans le désert, lorsqu'Ismaël étoit près de mourir de soif.

[4] Cette ville, appelée auparavant *Luza*, fut nommée par Jacob, *Bethel* ou *Maison de Dieu*, parce que ce fut auprès qu'il vit l'échelle mystérieuse. *Gen.*, ch. XXVIII.

[5] Lieu sur lequel Salomon bâtit le temple, et qu'on croit être le même où Abraham alla pour immoler Isaac. *Gen.*, XXII, 2, 4.

[6] Ces deux villes, situées à l'endroit où est aujourd'hui le lac Asphaltite, ou mer Morte, furent détruites par le feu du ciel, en punition des crimes de leurs habitants. *Gen.*, ch. XIX.

Digitized by Google

sonnablement croire que Moïse ait eu assez d'effronterie pour mentir à la face de toute la nation, et pour raconter aux Hébreux eux-mêmes, si ce n'eût point été la vérité, qu'ils avoient miraculeusement passé la mer Rouge, que Dieu les avoit nourris de manne dans le désert, et qu'au sommet du Sinaï il s'étoit manifesté à leurs yeux avec l'appareil le plus imposant.

Il falloit bien aussi que l'autorité en vertu de laquelle Moïse sévit avec tant de rigueur contre les infracteurs de la loi [1] fût appuyée sur des miracles, et eût tous les caractères d'une mission divine, puisque les Israélites, peuple endurci et naturellement porté à la révolte, respectèrent toujours en lui l'envoyé du Très-Haut ; et s'ils subirent sans résistance les peines sanglantes qu'il leur infligea, c'est qu'à coup sûr ils avoient la conviction que c'étoit le bras même du Seigneur qui s'appesantissoit sur eux.

Enfin quand on voit tous ces dénombrements de tribus, ces généalogies, ces descriptions d'objets relatifs au culte, et ces institutions de fêtes [2] qui comprennent la plus grande partie des quatre derniers livres du Pentateuque, on doit demeurer convaincu que ce ne peut pas être là un ouvrage supposé : quelle raison de croire, en effet, qu'un imposteur soit entré dans des détails si longs et souvent si minutieux? On auroit tort également de supposer que la constitution mosaïque, travaillée par plusieurs mains, n'ait été formée que successivement et par degrés. L'ensemble de toutes les lois et de tous les règlements qui la composent, et leur parfaite correspondance, si frappante dès la première inspection, ne permettent pas de douter qu'elle soit l'œuvre d'un seul homme. Nous démontrerons bientôt que cet homme ne peut être que Moïse.

Si, d'un autre côté, on considère le caractère moral de l'historien, on verra que Moïse, n'agissant jamais dans la vue de son propre intérêt, n'a jamais abusé de sa puissance ; que, loin de flatter le peuple, il lui adressoit au contraire des reproches continuels sur son ingratitude et son impiété ; qu'il ne s'est point réservé de priviléges ; que la souveraine sacrificature, la plus importante charge de l'état, fut, par une loi solennelle, déclarée l'apanage immuable de la postérité d'Aaron, son frère ; que le successeur qu'il se désigna lui-même étoit un homme [3] entièrement étranger à sa famille ; et qu'enfin, à sa mort, ses propres enfants demeurèrent confondus parmi les autres lévites. Moïse n'a donc pu être que l'instrument de la puissance divine.

En supposant que tous les Israélites se soient entendus pour favoriser l'imposture de leur chef, ce dernier ne devoit-il pas craindre d'être démenti par les peuples voisins, ennemis naturels des Hébreux, et particulièrement par les

[1] *Exod.*, ch. XXXII.

[2] Ces fêtes étoient 1° celle de la *Pâque* ou du *passage*, instituée en mémoire de la sortie d'Egypte, *Exod.*, XII ; 2° celle de la *Pentecôte*, qui consacroit le souvenir du jour où la loi fut donnée sur le mont Sinaï, *Lévit.*, XXIII ; 3° celle du *Tabernacle*, image du séjour dans le désert.

[3] Josué. Voyez le *Deutéronome*, ch. XXXI.

Digitized by Google

Égyptiens, qu'il avoit en quelque sorte flétris dans son histoire ? Quant à l'hypothèse qui admettroit comme possible la connivence des nations contemporaines, pour accréditer les fables contenues dans l'Exode, elle est trop absurde et ne mérite pas qu'on s'y arrête.

Il est donc évident que Moïse, véritable auteur du Pentateuque, n'a pu être que l'interprète fidèle de la vérité. Examinons maintenant si l'on peut prétendre avec quelque raison que ce livre ait été publié par un faussaire, sous le nom de Moïse, et en quel temps la fraude peut avoir eu lieu.

Personne n'a jamais révoqué en doute que dans le temps de la version des Septante, c'est-à-dire deux cent soixante-dix-sept ans avant Jésus-Christ [1], le Pentateuque n'existât tel que nous l'avons aujourd'hui. En remontant depuis cette époque jusqu'à Esdras, on trouve la loi de Moïse constamment établie. Mais c'est ici que les difficultés naissent et que les opinions varient. La discussion relative à l'origine et à l'intégrité du Pentateuque s'est naturellement étendue sur tous les autres livres qui entroient alors dans le canon des Écritures [2], tels que les livres historiques, les sapientiaux, les prophètes, etc. Quelques auteurs, comme Eusèbe et saint Clément d'Alexandrie, croient que les livres sacrés ayant été tout à fait perdus pendant la captivité, Esdras les recomposa par l'inspiration, et pour ainsi dire sous la dictée du Saint-Esprit. D'autres, qui n'en regardent pas l'entière destruction comme possible, pensent qu'ayant été seulement dispersés et endommagés après la ruine du temple et de Jérusalem par Nabuchodonosor, ce fut Esdras [3] qui les recueillit, les mit en ordre, compléta de mémoire, et d'après la tradition, ceux dont il ne restoit que des fragments, et rétablit les divers passages du texte qui se trouvoient altérés. Il en est aussi qui prétendent que ce docteur étant le seul qui en eût conservé un exemplaire, il ne fit, au retour de l'exil, que le traduire de l'hébreu en chaldéen, devenu alors la langue habituelle du peuple. Enfin des incrédules modernes, rejetant toute intervention divine, ont soutenu ou que les livres saints avoient été *fabriqués* par Esdras, ou que, tous les exemplaires en ayant été brûlés, le même Esdras les refit comme bon lui sembla, et les donna au peuple qui, sur sa foi, les reçut comme véritables.

Si les deux derniers livres publiés sous le nom d'Esdras étoient authentiques, il n'y auroit pas de questions à agiter, puisqu'il y est dit que ce scribe, éclairé de l'Esprit de Dieu pendant quarante jours, dicta à cinq personnes, remplies comme lui de l'intelligence divine, tous les livres de l'Écriture [4]. Mais le troi-

[1] An du monde 3727, suivant la chronologie d'Ussérius.

[2] On croit généralement que c'est Esdras qui le premier dressa le canon des livres saints. Voyez Prideaux, *Hist. des Juifs*, liv. V, et les *Prolégomènes sur la Bible*, par Dupin, t. I, ch. 1.

[3] Il y en a qui veulent que ce soit Néhémie ; mais l'opinion la plus commune est celle qui attribue à Esdras la restauration des Écritures. Au surplus, quel que soit le personnage, l'état de la question est toujours le même.

[4] Esdras, liv. IV, ch. 14.

Digitized by Google

sième et le quatrième livre, qui portent son nom, étant généralement reconnus pour apocryphes, et les deux premiers, admis dans les canons, ne donnant à ce sujet aucun renseignement, il est impossible d'asseoir une opinion sur des bases positives. Toutefois, en consultant la raison et la nature même des choses, on acquiert la conviction morale qu'Esdras ne sauroit être ni le fabricateur ni le *restaurateur*[1] des Écritures, mais que, voulant rétablir dans toute la pureté de la loi mosaïque le culte déjà relevé par Zorobabel, il jugea à propos de donner, et donna en effet une édition correcte des livres saints dont il avoit éclairci le texte en en confrontant plusieurs exemplaires. Voici les faits historiques.

Après la destruction de Jérusalem sous Sédécias, le peuple fut transporté en Chaldée et réduit en servitude pendant soixante-dix ans, ainsi qu'il avoit été prédit. Au bout de ce temps, Cyrus, roi de Perse, ayant, par un édit solennel, permis aux Juifs de retourner dans leur patrie, il y en eut un grand nombre qui partirent sous la conduite de Zorobabel. Arrivés en Judée, le premier soin qui les occupa fut la reconstruction du temple. Avant même d'en poser les fondements, ils dressèrent un autel au Dieu d'Israël, pour y sacrifier, *selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse, l'homme de Dieu.* Leur pieuse entreprise fut souvent troublée par la jalousie des peuples voisins; mais lorsque tous les obstacles furent aplanis, et que Darius, fils d'Hystaspe, l'un des successeurs de Cyrus, eut ordonné la continuation des travaux, les Israélites achevèrent le temple et en célébrèrent la dédicace avec de grandes réjouissances[2]. Il est à croire que depuis cette époque jusqu'au retour d'Esdras, qui eut lieu environ quatre-vingts ans après, la loi de Moïse fut toujours observée[3]. Mais comme, pendant le séjour à Babylone, l'étude en avoit été négligée, et que d'ailleurs les mœurs et les institutions des Hébreux s'étoient considérablement altérées par leur mélange avec les nations idolâtres, le culte avoit nécessairement besoin d'une réforme. Ce fut le but que se proposa Esdras; il étoit d'autant plus propre à l'atteindre qu'il avoit une profonde connoissance des Écritures. On en peut juger par les termes mêmes de l'édit du roi qui lui permettoit de retourner à Jérusalem et d'emmener avec lui tous ceux des Juifs restés dans le royaume qui voudroient le suivre. Cet édit porte: *Vous êtes envoyé par le roi et par ses sept conseillers pour visiter la Judée et Jérusalem, selon la loi de votre Dieu, dans laquelle vous êtes fort instruit*[4]. Esdras, après son arrivée, s'occupa en effet des affaires de la religion, et s'appliqua surtout à corriger les abus qui s'y étoient introduits[5].

[1] Nous n'entendons pas ici par cette dénomination, *restaurateur* des Écritures, l'homme qui, ayant seulement éclairci des difficultés, corrigé des erreurs, ou même rétabli quelques passages altérés, ne pourroit être considéré que comme un simple éditeur; mais bien celui qui, d'après la tradition, auroit refait des livres perdus, et recomposé des fragments entiers détruits par le temps.

[2] Esdras, liv. I, ch. 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

[3] L'Écriture et Josèphe ne donnent aucun détail sur ce qui s'est passé depuis Zorobabel jusqu'à Esdras.

[4] Esd., liv. I, ch. 7, ℣ 14. — [5] *Ibid.*, liv. I, ch. 7, 8, 9 et 10.

Digitized by Google

Voilà tout ce que nous apprennent les livres canoniques dont le récit concorde avec l'histoire de Josèphe [1]. Quelles raisons peuvent donc alléguer ceux qui pensent ou qu'Esdras inspiré a refait les Écritures perdues, ou qu'il en a été le restaurateur? Les premiers s'appuient uniquement sur le rapport du quatrième livre attribué à ce célèbre Israélite ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, les deux derniers livres publiés sous son nom sont évidemment apocryphes [2]; saint Jérôme les regardoit comme des ouvrages remplis de fictions [3], et l'Église latine les a toujours rejetés. Les autres se fondent sur des suppositions purement arbitraires, et ne produisent en leur faveur aucun témoignage certain. Au surplus, des théologiens d'une science profonde et d'une critique éclairée [4] ont victorieusement combattu ces divers sentiments, et détruit le caractère d'autorité que sembloient leur imprimer les noms des premiers docteurs qui les ont suivis. Quant à l'opinion qui veut qu'Esdras, au retour de la captivité, se soit trouvé seul dépositaire de la loi, outre qu'elle n'est pas plus probable, elle tend aussi à favoriser le système des modernes qui ne voient dans le réformateur du culte judaïque qu'un imposteur, des mains duquel les crédules Hébreux ont reçu, comme divins, des livres qu'il avoit fabriqués lui-même ; système dont nous allons démontrer l'absurdité.

Quiconque fera de l'histoire sacrée une étude attentive sentira combien il est déraisonnable de supposer qu'à aucune époque, depuis Moïse, tous les exemplaires de la loi et des autres livres saints aient pu être anéantis. Les Israélites étoient un peuple essentiellement religieux. Leur gouvernement, qui, sous les juges, avoit été purement théocratique, conserva dans les temps qui suivirent, sinon les mêmes formes, du moins le même esprit. Le culte ne cessa jamais d'être pour eux l'objet principal, et ils ne regardèrent, pour ainsi dire, les rois et les grands sacrificateurs que comme les ministres de Dieu, chef suprême de la nation. La religion, la police, toutes les institutions étoient fondées sur la loi de Moïse. Il n'y avoit personne, depuis les premiers magistrats jusqu'au dernier citoyen, qui ne fût intéressé à la conservation de ce livre, où les généalogies des familles étoient établies, qui consacroient les priviléges attachés à plusieurs d'entre elles, et dans lequel enfin se trouvoient consignés les témoignages éclatants de la protection particulière que Dieu avoit accordée au peuple juif, et dont celui-ci s'étoit toujours montré si jaloux. Les livres historiques avoient été rédigés avec un soin infini par les principaux personnages de l'état, sous les yeux de la nation entière, et dans les temps mêmes où les événements

[1] Jos., *Antiq.*, liv. XI, ch. 1, 2, 3, 4 et 5.

[2] Voyez les *Remarques* de D. Calmet *sur les 3e et 4e livres d'Esdras*, et les *Prolégomènes de la Bible*, par Dupin, liv. I, ch. 1, § 8.

[3] *Epît. à Domn., à Rogat. et à Virg.*, et *Préf. des Livres canoniques.*

[4] Notamment Bossuet, *Disc. sur l'Hist. univ.*, 2e partie, ch. 27 et 28.

Digitized by Google

s'étoient passés[1]. On savoit que David avoit composé la plus grande partie des Psaumes, et que les Proverbes et l'Ecclésiaste étoient des monuments de la sagesse et de la piété de Salomon. Les écrits des prophètes, publiés de leur vivant, étoient connus de tout le monde[2]. Dans tous ces ouvrages la loi de Moïse est fréquemment citée. Le peuple avoit continuellement cette loi sous les yeux; un commandement formel lui en prescrivoit la lecture journalière : « Ces paroles, dit le Deutéronome[3], seront gravées dans ton cœur; tu les « inculqueras à tes enfants; tu les méditeras assis dans ta maison, et marchant « dans le chemin, la nuit dans les intervalles du sommeil, et le matin en te « réveillant; tu les liras comme une marque dans ta main, tu les porteras entre « tes yeux, et tu les écriras sur le seuil de ta porte. » Jamais, au milieu même de l'idolâtrie et des impiétés auxquelles s'abandonnèrent, à diverses époques, les rois et le peuple, jamais la corruption ne devint telle que la connoissance du vrai Dieu pût être entièrement perdue, et son culte anéanti; il s'éleva toujours quelques saints prophètes, quelques princes vertueux qui opposèrent des digues au torrent, et conservèrent le dépôt sacré de la foi. Ainsi la tradition, l'histoire, les monuments, les institutions, les usages, tout concouroit à établir la possession des livres saints. Quels qu'aient été les désastres qui précédèrent la captivité, et en supposant même le peuple parvenu alors au dernier degré de dépravation, peut-on croire qu'il n'y ait pas eu un seul Israélite qui ait gardé des exemplaires de ces livres? Le culte, pendant les soixante-dix ans que dura l'esclavage, aura-t-il été tout à fait abandonné, et le peuple, de retour à Jérusalem, se sera-t-il trouvé tellement étranger à la foi de ses pères, qu'Esdras ait osé refaire le Pentateuque, et rétablir la religion sur des bases nouvelles? On ne sauroit admettre aucune de ces suppositions. Au surplus le texte même d'Esdras doit, ce me semble, trancher les difficultés. On n'y voit rien qui puisse faire penser qu'à cette époque la loi n'existât plus; tout prouve au contraire qu'alors elle étoit connue et pratiquée. On y lit, par exemple : « Le septième mois étant venu, les enfants d'Iraël qui étoient dans « les villes s'assemblèrent tous, comme un seul homme, à Jérusalem. Josué, « fils de Josedech, ses frères qui étoient prêtres, Zorobabel, fils de Salathiel, « et ses frères, commencèrent à bâtir l'autel du Dieu d'Israël, pour y offrir les « holocaustes, *selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse, l'homme de Dieu...* Ils « célébrèrent la fête des tabernacles, *ainsi qu'il est prescrit...* Après que les « maçons eurent posé les fondements du temple, les prêtres, revêtus de leurs

[1] Jos. *cont. App.*, liv. I, ch. 2.

[2] Il existoit encore, outre tous ces écrits, des *Mémoires* ou *Annales*, contenant tout ce qui s'étoit passé de plus remarquable, et qui étoient rédigés par des secrétaires de la cour des rois de Juda et d'Israël. On appeloit ces secrétaires *maschirims*, ce qui signifie *mémorialistes*. Mais aucun de ces mémoires ne nous est parvenu. Les livres des Rois et les Paralipomènes paroissent en être des abrégés. Voyez *Rois*, liv. II, ch. 8, ℣ 16. — *Paralip.*, liv. I, ch. 18, ℣ 16, et liv. II, ch. 34, ℣ 8, etc.

[3] Ch. 6.

Digitized by Google

« ornements, se présentèrent avec leurs trompettes, et les lévites, fils d'Asaph, « avec leurs timbales, pour louer Dieu, selon que David, roi d'Israël, l'avoit « institué [1]. » Il résulte explicitement de ces paroles que les Israélites avoient toujours pratiqué la loi de Moïse.

Les grandes révolutions qu'amène la guerre peuvent ébranler les fondements des empires, influer puissamment sur l'esprit des hommes et sur leur caractère; elles peuvent altérer, changer même les institutions civiles et politiques, mais elles n'agissent point avec autant de force sur la croyance religieuse, et l'on a toujours vu les peuples fortement attachés à leur culte braver avec opiniâtreté les persécutions les plus cruelles, et manifester leur zèle avec d'autant plus d'ardeur qu'on faisoit plus d'efforts pour le comprimer. L'espace de soixante-dix ans, pendant lequel dura la captivité, n'étoit pas assez considérable pour que les Israélites pussent perdre des souvenirs qui devoient leur être si chers; et en admettant qu'on leur ait interdit tout exercice extérieur de dévotion, comme la foi pouvoit bien se perpétuer sans pompes publiques, et que rien ne prouve enfin qu'ils aient adoré les dieux de Babylone, ou qu'ils aient passé tout le temps de leur esclavage sans remplir aucun devoir de piété, on peut regarder comme certain qu'ils n'ont jamais cessé d'être fidèles à la religion de leurs ancêtres [2]. Ce qui confirme d'ailleurs cette opinion, c'est qu'à peine arrivés à Jérusalem, ils s'empressèrent d'offrir des sacrifices et de célébrer les fêtes, avant même de rebâtir le temple, et qu'ils observèrent les jeûnes et la prière, selon qu'il étoit prescrit par la loi de Moïse. Comment, si cette loi eût été perdue, auroit-on pu conserver la mémoire de tant de pratiques et de cérémonies dont est surchargé le culte judaïque? On sait aussi qu'Esdras ordonna aux Israélites qui avoient épousé des femmes étrangères de s'en séparer sur-le-champ, *pour faire, en cela, ce qui étoit agréable au Dieu de leurs pères* [3], et qu'ils lui obéirent sans difficulté. Auroient-ils donc pu se résoudre à abandonner ainsi leurs familles et à rompre les plus doux liens, si la loi en vertu de laquelle on leur imposoit un pareil sacrifice n'eût point été sacrée à leurs yeux, s'ils n'eussent point eu, dans l'authenticité bien reconnue des livres saints, dans le témoignage de la tradition, et dans une foule de monuments alors subsistants, des preuves certaines que cette loi étoit réellement celle que Dieu avoit dictée à Moïse, et qui avoit gouverné leurs ancêtres pendant plus de mille ans?

Enfin si tous les saints livres avoient péri, ce n'est pas seulement le Pentateuque qu'Esdras auroit eu à reproduire. « Il lui eût fallu en même temps, dit

[1] Esdras, liv. I, ch. 3, ℣ 1, 2 et 10.

[2] L'Histoire de Daniel et de ses compagnons, qui pratiquèrent la loi au péril de leur vie, prouve que la religion étoit encore observée. Cet exemple ne resta probablement pas sans imitateurs.

[3] Esd., liv. I, ch. 10, ℣ 11.

Digitized by Google

« Bossuet[1], composer tous les prophètes anciens et nouveaux, c'est-à-dire « ceux qui avoient écrit devant et durant la captivité, ceux que le peuple avoit « vu écrire aussi bien que ceux dont il conservoit la mémoire, mais encore les « livres de Salomon, les Psaumes de David, et tous les livres d'histoires... où « tout parle de Moïse, et est fondé sur la loi, etc. » Un seul homme eût-il pu prendre tant de tons, de caractères, et de styles différents? Cette hypothèse se réfute d'elle-même.

On possède encore aujourd'hui un monument qui atteste l'authenticité du Pentateuque et son existence bien antérieure au retour de la captivité; je veux parler de l'exemplaire samaritain[2]. Il n'est pas inutile d'entrer à ce sujet dans quelques détails, puisque l'antiquité de ce monument prouve d'une manière incontestable que le livre de la loi, non seulement existoit, mais encore étoit intact dans le temps d'Esdras.

Lorsque Roboam, fils de Salomon, fut monté sur le trône, il exaspéra tellement le peuple par sa tyrannie, que dix tribus, s'étant révoltées, élurent Jéroboam pour roi, et formèrent un état séparé qui prit le nom de royaume d'Israël. Benjamin et Juda demeurèrent seuls fidèles. Cette division des Israélites fut suivie d'un schisme dans la religion. Comme le temple de Jérusalem étoit le seul lieu où, d'après la loi, il fût permis d'offrir des sacrifices, le nouveau monarque craignit que la vue de ces murailles sacrées ne réveillât dans le cœur de ses sujets des sentiments mal éteints, et que les insinuations des habitants, avec lesquels ils n'avoient pendant si longtemps formé qu'une même famille, ne les engageassent à rentrer sous la domination de Roboam. C'est pourquoi, dans la vue de les détourner de leurs pieux voyages, il fit fondre et sculpter des idoles à qui il éleva des autels à Bethel et à Dan, et en l'honneur desquelles il institua des fêtes solennelles[3]. Sous le règne d'Osée, Salmanasar, roi des Assyriens, prit Samarie, détruisit le royaume d'Israël, et en transporta les habitants au-delà de l'Euphrate. Un de ses successeurs envoya, pour repeupler le pays, des colonies tirées de Babylone, de Cutha, d'Ava, et de Sépharvaïm. Ces pemples idolâtres étoient plongés dans la corruption la plus profonde. A peine furent-ils établis, que des lions en dévorèrent un nombre considérable, ou, comme le rapporte Josèphe[4], qu'une grande peste exerça parmi eux d'horribles ravages. Attribuant ce fléau à la colère *du dieu du pays*, ils résolurent, pour le faire cesser, d'abandonner leur culte, et d'embrasser la

[1] *Disc. sur l'Hist. univ.*, 2e partie, ch. 17. J'engage les lecteurs à revoir les ch. 17 et 18 de cette seconde partie du chef-d'œuvre de Bossuet. C'est là, comme il le disoit lui-même, que se trouve la force de tout l'ouvrage, c'est-à-dire la preuve complète de la vérité de la religion, et de la certitude de la révélation des livres saints contre les libertins, etc. Voyez l'*Hist. de Bossuet, par M. de Bausset, ancien évêque d'Alais*, liv. IV.

[2] Les schismatiques *samaritains* furent ainsi appelés à cause de Samarie, ville bâtie par Amri, roi d'Israël, qui en fit la capitale de ses états.

[3] Rois, liv. III, ch. 12. — Jos. *Antiq.*, liv. VIII, ch. 3. — [4] *Antiq.*, liv. IX, ch. 14.

Digitized by Google

religion autrefois suivie dans ces contrées. Ils députèrent en conséquence vers le roi d'Assyrie, pour le supplier de leur envoyer quelques uns des sacrificateurs hébreux restés esclaves dans ses états. Asarraddon permit qu'un prêtre israélite se transportât chez les nouveaux habitants de Samarie, pour leur apprendre à servir le Dieu d'Israël. Ce prêtre en effet les instruisit dans la loi de Moïse, à laquelle cependant ils mêlèrent le culte des idoles [1]. Au retour de la captivité, les Samaritains, soit jalousie, soit dépit causé par le refus que fit Zorobabel de les laisser concourir à la reconstruction du temple, cherchèrent à troubler les Juifs dans leurs travaux, et parvinrent même, par leurs intrigues auprès du roi de Perse, à en faire ordonner la suspension. De là cette haine implacable qui depuis a toujours divisé les deux peuples [2], et dont la violence s'est perpétuée au point d'empêcher qu'il ne s'établît jamais entre eux aucun commerce. En effet, quoique les Samaritains aient fini par abandonner l'idolâtrie pour s'attacher uniquement au culte du vrai Dieu, ils n'en ont pas moins continué à vivre entièrement séparés des Juifs. Le temple qu'ils bâtirent sur le mont Garizim, pour l'opposer à celui de Jérusalem, et qu'ils considéroient comme le siége de la religion, subsista avec éclat jusqu'à l'époque où Jean Hircan, après avoir pris Samarie, le détruisit de fond en comble. Depuis ils ont toujours sacrifié à l'endroit où avoit été ce temple, et aujourd'hui même ils le regardent encore comme un lieu sanctifié [3].

On voit par ce récit que la loi de Moïse, depuis la séparation des dix tribus, n'a pas cessé d'être en vigueur parmi les Israélites, et qu'ils la conservèrent dans leur exil, ainsi que le prouve le fait du prêtre envoyé par Asarraddon pour l'enseigner aux Cuthéens. D'ailleurs longtemps avant l'invasion de Salmanasar il s'éleva successivement en Israël plusieurs prophètes qui rappelèrent le peuple au culte légitime [4]. Elie, après les vains efforts des prêtres de Baal pour faire descendre le feu du ciel, dit en offrant l'holocauste : « Seigneur, « Dieu d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob, prouvez aujourd'hui que vous êtes « le Dieu d'Israël, que je suis votre serviteur, et que c'est par votre volonté « que j'accomplis toutes ces choses ; exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin « que ce peuple voie que vous êtes le Seigneur Dieu, et que vous avez de « nouveau converti leur cœur [5]. » Le prophète ne se fût point exprimé en ces termes devant des hommes à qui le Dieu d'Israël eût été inconnu. On sait aussi qu'un nombre considérable d'habitants de Samarie, restés fidèles à la loi, se rendoient tous les ans à Jérusalem pour y célébrer les grandes fêtes [6].

[1] Rois, liv. III, ch. 17. — [2] Voy. Prideaux, *Histoire des Juifs*, 1re part., liv. VI.

[3] Il se trouve encore beaucoup de Samaritains en Orient, et particulièrement à Naplouse, ville de Palestine, bâtie sur les ruines de l'ancienne Sichem. Voyez le *Voyage de Pietro della Valle*, lett. XIII, et l'*Hist. des Juifs*, par Basnage, liv. VIII, ch. 2.

[4] Rois, liv. III, ch. 13, 14, 16, 18, etc.; — et Bossuet, *Disc. sur l'Hist. univ.*, 2e part., ch. V.

[5] Rois, liv. III, ch. 19. — [6]. Jos. *Antiq.*, liv. VIII, ch. 5.

Digitized by Google

Enfin ce qui prouve invinciblement en faveur de l'antiquité du Pentateuque, c'est qu'il est écrit en caractères hébreux[1] dont les Israélites se servoient avant la captivité, et qu'ils n'ont cessé d'employer, pour adopter les lettres chaldaïques, que depuis leur séjour à Babylone. Richard Simon[2] et Prideaux[3] ont prétendu que le Pentateuque avoit été, plus de cent vingt ans après Esdras, apporté aux Samaritains par Manassé, lorsque, privé de ses droits au sacerdoce pour n'avoir pas voulu répudier la fille de Sanabalet, satrape de Samarie, qu'il avoit épousée, il se retira auprès de son beau-père[4]. Mais cette hypothèse est dénuée de fondement. Tous les critiques, et Prideaux lui-même, conviennent qu'Asarraddon envoya un prêtre israélite aux nouveaux habitants de Samarie, pour leur enseigner la manière dont leurs prédécesseurs honoroient Dieu. Est-il donc probable, comme l'avance ensuite le docteur anglois, que ce prêtre ne leur ait point apporté le Pentateuque, et que, jusqu'au temps de Manassé, ils n'aient été instruits que par tradition? S'ils ont corrompu le culte mosaïque en y mêlant l'idolâtrie, il faut nécessairement qu'ils l'aient pratiqué : or, comment celui qui leur a enseigné une religion dont le rite est si compliqué, auroit-il pu y parvenir s'il n'eût point eu la loi même à la main? Peut-on supposer d'ailleurs que ces peuples, récemment sortis de la Chaldée, parlant le chaldéen, et recevant de Manassé le Pentateuque en caractères chaldaïques, puisque l'alphabet de cette langue étoit devenu celui des Juifs depuis la captivité, peut-on, dis-je, supposer qu'ils aient tout à coup adopté les anciennes lettres phéniciennes? Quel motif plausible assigner à un pareil changement? N'est-il pas tout naturel de penser que l'usage de ces lettres s'est introduit chez eux parce que l'exemplaire de la loi apporté par le prêtre israélite, longtemps avant le retour à Jérusalem, étoit écrit lui-même en caractères phéniciens qu'ils conservèrent avec une pieuse vénération? La haine qui, dès le temps de Zorobabel, éclata entre les deux peuples, et depuis les a toujours divisés, étoit un obstacle insurmontable à ce que l'un empruntât à l'autre et son culte et ses lois. Une domination prolongée ou des relations familières et habituelles pouvoient seules amener les Samaritains à embrasser la religion des Juifs; or, il est constant que depuis la captivité ils n'ont jamais été soumis

[1] La plupart des Israélites, par suite de leur long séjour en Chaldée et de leur mélange avec les peuples du pays dont ils adoptèrent la langue, avoient tellement oublié la leur qu'ils furent obligés, après le retour de la captivité, d'avoir des interprètes publics qui, pendant que les prêtres lisoient les livres sacrés en hébreu, les traduisoient immédiatement, verset par verset, et les répétoient au peuple en chaldéen. C'est là ce qui a donné lieu aux premières *versions* ou *targums*, plus connus sous le nom de *paraphrases chaldaïques*. Ces sortes d'ouvrages se multiplièrent considérablement par la suite. Aujourd'hui, presque tous sont perdus. Les plus anciens de ceux qui restent sont les paraphrases d'Onkelos, sur les cinq livres de Moïse, et de Jonathan Ben-Uzziel, sur les prophètes. On croit ces deux auteurs contemporains de Jésus-Christ. Voyez Prideaux, *Hist. des Juifs*, 2e partie, liv. VIII; et Dupin, *Prolégomènes sur la Bible*, liv. I, ch. 8.

[2] *Hist. du vieux Testament*, liv. I, ch. 10. — [3] Prid. *ubi supra*, 1re partie, liv. VI.

[4] Jos. *Antiq.*, liv. XI, ch 8.

Digitized by Google

à ces derniers, et que jamais non plus ils n'ont contracté d'alliance ni entretenu de commerce avec eux.

Il résulte clairement aussi de ce qui est écrit au quatrième livre des Rois [1] et dans les Antiquités de Josèphe [2], que Josias régnoit également sur Juda et sur Israël, ou du moins qu'il avoit conquis une grande partie de ce dernier royaume, et qu'après avoir détruit tous les temples des hauts lieux qui se trouvoient à Bethel et dans Samarie, il ordonna aux peuples de célébrer la pâque en l'honneur du Seigneur et *suivant les formes prescrites par le livre de l'alliance;* ce qui prouve qu'à cette époque, c'est-à-dire cent cinquante ans avant Esdras, et quarante ans après l'établissement des colonies cuthéennes, la loi de Moïse étoit observée dans l'un et dans l'autre état.

Avant de passer outre, il est nécessaire d'éclaircir une autre difficulté relative encore au Pentateuque. Sous le règne du même roi Josias, et tandis qu'il faisoit relever le temple que ses prédécesseurs avoient laissé tomber en ruines, le grand-prêtre Helcias trouva un exemplaire de la loi au milieu des débris [3]. On a conclu de l'effet que produisit sur le roi la lecture de ce livre, que c'étoit probablement le seul exemplaire qui existât alors, et que dans ce cas l'authenticité en est bien suspecte [4]. Mais on peut toujours opposer à ceux qui soupçonnent quelque fraude de la part du pontife, les raisons mêmes par lesquelles on réfute l'opinion qui veut que le Pentateuque ait été fabriqué par Esdras. Il eût même été beaucoup plus difficile de tromper le peuple avec une semblable imposture, dans le temps de Josias, où l'exercice du culte n'avoit en quelque sorte pas été interrompu, qu'à l'époque du retour d'Esdras, c'est-à-dire après tant d'années d'exil et d'infortune, pendant lesquelles les institutions religieuses avoient dû nécessairement éprouver de graves altérations. Au surplus la frayeur dont fut frappé Josias s'explique tout naturellement [5]. Il existoit du temps de Moïse une copie de la loi écrite par ce législateur, et qu'il avoit remise aux lévites pour être placée à côté de l'arche d'alliance [6]. Les prêtres voulant dérober ce précieux dépôt aux fureurs sacriléges de Manassé, le cachèrent dans un lieu secret du temple ; mais ayant été eux-mêmes ou massacrés ou dispersés sous le règne de ce roi [7] et de son fils Amon, on ignora depuis ce qu'il étoit devenu. Comme, à l'époque où vivoit Josias [8], la loi ne

[1] Ch. 33. — [2] Liv. X, ch. 5.

[3] Rois, liv. IV, ch. 22; — et Paralipom., liv. II, ch. 34.

[4] Voit. *Philos. de l'Hist.*, ch. 28.

[5] Voyez l'abbé Duvoisin. *Autorité des livres de Moïse,* 1re partie, ch. 5.

[6] Deutér., ch. 31.

[7] Manassé, dit Josèphe, fit mourir les plus honnêtes gens et même les prophètes; il ne se passoit pas de jour qu'on n'en massacrât quelques-uns. *Antiq.*, liv. X, ch. 4.

[8] Il devoit en exister alors un grand nombre d'exemplaires. Ézéchias avoit entretenu des scribes pour recueillir et transcrire les livres saints. Voyez *Prov.*, XXV, 1.

Digitized by Google

pouvoit pas avoir été entièrement perdue, il y a donc tout lieu de croire que l'exemplaire retrouvé par le pontife, et dont la vue seule imprima une terreur religieuse dans l'âme du pieux monarque, étoit l'original même tracé de la main de Moïse [1]. D'ailleurs, si ce livre eût été supposé par Helcias pour servir au renversement de l'idolâtrie, les successeurs de Josias, qui s'abandonnèrent aux plus grossières superstitions, n'auroient pas manqué de dévoiler l'imposture. Comment, enfin, le grand-prêtre pouvoit-il prévoir alors la captivité et la délivrance des Hébreux, qui se trouvent annoncées dans les Écritures en tant d'endroits et en termes si précis [2]?

Nous allons maintenant répondre à des objections d'un autre genre. Il existe, dit-on, dans le Pentateuque, des passages qui ne sauroient être de Moïse : ce qui prouve évidemment que ce livre ne nous est pas parvenu dans son intégrité, et qu'il a été retouché par une main étrangère ; or qu'est-ce qui garantit que tous les événements miraculeux qu'il raconte, et qui font naître les doutes du philosophe, n'ont pas été ajoutés au texte de Moïse, et qu'enfin l'ouvrage est tel qu'il a été originairement composé?

« Il faut, dit l'abbé Duvoisin, qui a si bien établi et défendu contre les incré-
« dules l'autorité des livres du législateur hébreu, il faut n'avoir jamais lu le
« Pentateuque pour se persuader que les miracles ont été ajoutés au récit de
« Moïse; ils sont en si grand nombre, et tellement entremêlés avec le reste de
« l'histoire, qu'on ne peut les en séparer sans rompre le tissu de la narration.
« Les faits les plus naturels amènent les prodiges les plus éclatants ; tous les
« discours de Moïse en rappellent le souvenir. Plusieurs de ses lois, la plupart
« des solennités de sa religion, sont établies à l'occasion de quelque prodige.
« Retranchez les miracles du Pentateuque, il n'y reste plus que des faits sans
« liaison, sans causes, sans effets ; des discours sublimes, mais plus extra-
« vagants que les rêves d'un homme en délire ; des cérémonies bizarres, dont
« vous n'entrevoyez ni l'origine, ni le but, ni l'utilité ; disons mieux, il ne
« reste plus rien, et vous rentrez dans l'opinion de ceux qui regardent le
« Pentateuque comme un ouvrage entièrement supposé [3]. »

Quant aux interpolations avouées par tous les critiques [4], voici l'explication qu'on en donne, et qui est toute simple. Des erreurs, inévitables à cause de la multiplicité des copies, s'étant glissées dans plusieurs endroits des livres saints, quelques passages même se trouvant altérés par le temps, Esdras ou, si l'on

[1] Josèphe parle de cet exemplaire trouvé dans le temple comme étant celui qui y avoit été laissé par Moïse. *Antiq.*, liv. X, ch. 5.

[2] Voyez le cantique de Moïse. Deutér., ch. 32; — et *Is.*, ch. 44, 45, etc., etc.

[3] *Ant. des livres de Moïse*, 2e part., ch. 1er.

[4] Voyez à ce sujet Prideaux, *Hist. des Juifs*, 1re part., ch. 5; — et Dupin, *Prolégom. sur la Bible*, liv. I, ch. 4, § 5.

Digitized by Google

veut, Néhémie [1], aura été obligé d'y faire quelques additions pour les lier et les éclaircir. Mais ces additions, dont la plupart ne doivent être considérées que comme des notes insérées dans le texte par l'éditeur, sont en très-petit nombre, n'ont aucune importance, et ne peuvent diminuer en rien l'autorité des Écritures. Elles servent au contraire à prouver la bonne foi de celui qui les a faites; car assurément le fourbe qu'on supposeroit avoir publié son propre ouvrage sous le nom de Moïse, ou avoir entièrement falsifié le livre de ce législateur, auroit eu grand soin de n'y rien laisser subsister qui pût faire soupçonner l'imposture. Cependant la mauvaise foi des incrédules a cru pouvoir tirer de là des inductions tendant à détruire l'authenticité du Pentateuque. On sait, par exemple, que le dernier chapitre du Deutéronome contient le récit de la mort de Moïse, et l'on pense avec raison que Josué, Samuel, ou même Esdras, l'aura ajouté pour compléter l'histoire du législateur des Hébreux. Malgré la vraisemblance de cette opinion, des critiques ont poussé l'absurdité jusqu'à conclure de l'addition de ce chapitre, si facile à expliquer, que l'ouvrage entier étoit apocryphe.

Au surplus, en rapprochant les différentes versions, on verra qu'elles concordent parfaitement sur tous les points essentiels, c'est-à-dire pour tout ce qui concerne la doctrine, les faits historiques, et les miracles [2].

Il est aisé de se convaincre, d'après tout ce qui précède, que le Pentateuque et les autres livres qui, du temps d'Esdras, entroient dans le canon des Écritures, portent, pour ainsi dire, en eux-mêmes des preuves irrécusables de leur authenticité et de la vérité des événements qu'ils racontent. Si, d'un autre côté, on compare tout ce qu'une foule d'anciens auteurs ont dit des Juifs, on découvrira, à travers les fables et les absurdités mêlées à leurs récits, qu'ils s'accordent néanmoins, quant au fond, sur les faits principaux, et tendent à confirmer le rapport des livres saints.

Josèphe, dans sa *Réponse à Appion*, l'un des plus précieux monuments de critique que nous ait l'aissés l'antiquité, s'est appliqué avec un soin infini à recueillir les divers témoignages des historiens en faveur de l'ancienneté de sa

[1] Dom Calmet semble partager l'opinion qui attribue à Néhémie les légères corrections faites au texte de l'Écriture; il se fonde sur le rapport du 2e livre des Machabées, qui dit (ch. II, ✝ 13), après avoir parlé de la dédicace du temple par Salomon : « Ces mêmes choses se trouvent aussi dans les écrits et dans les « mémoires de Néhémie, où l'on voit qu'il composa une bibliothèque, ayant rassemblé de divers pays les « livres des prophètes, ceux de David, les livres des Rois, et ce qui regardoit les dons faits au temple. » Voyez la *Dissert.* où D. Calmet examine *si Esdras est l'auteur ou le restaurateur des livres saints.*

[2] On découvre aussi, en comparant le texte samaritain, le texte hébreu et la version des Septante, des contradictions et des erreurs de chronologie : comme les bornes de cette dissertation ne me permettent pas d'entrer à ce sujet dans des détails qui nécessairement m'entraîneroient trop loin, j'engage les lecteurs qui désireroient trouver la solution de ces difficultés, à consulter l'ouvrage déjà cité, de l'abbé Duvoisin (1re part., ch. 6), ouvrage que j'indique de préférence parce qu'il réunit la brièveté et la clarté, qualités bien précieuses dans une matière aussi embrouillée et aussi aride. Au surplus, ces explications se trouvent dans presque tous les commentateurs de l'Écriture.

Digitized by Google

nation. Il cite entre autres Manéthon l'Égyptien [1], Bérose de Chaldée [2], et Hécatée l'Abdérite [3], auteurs dont il ne reste plus aujourd'hui que des fragments. Le premier rapportoit, au second livre de l'histoire de son pays, que sous le règne de Timaus, Dieu irrité permit qu'un peuple inconnu vînt tout à coup fondre de l'Orient sur l'Égypte, s'emparer de ses villes, et massacrer ses princes, etc., ce qui doit naturellement s'appliquer aux Hébreux et aux plaies dont Dieu frappa leurs persécuteurs. Le second racontoit le déluge d'une manière absolument conforme au récit de Moïse, et parloit même de l'arche de Noé et des descendants de ce patriarche. Enfin, le troisième avoit écrit sur les Juifs un livre dans lequel il exaltoit le grand attachement qu'ils avoient pour leur culte, et les louoit de leur courage à le défendre. Josèphe produit encore une foule d'autres témoignages tirés des registres publics de l'histoire de Tyr, des annales de Phénicie par Dius, et des ouvrages d'Hermippus, de Denis d'Halicarnasse, du poëte Chœrilée, et de Cléarque, disciple d'Aristote, etc. [4]. Il démontre [5] que la diversité des religions et la haine des Égyptiens contre les Juifs avoient seules donné lieu aux imputations odieuses dont ces derniers se trouvoient chargés. Il réfute ensuite les objections qu'on pouvoit faire aux preuves par lui alléguées, et s'attache surtout à confondre la mauvaise foi d'Appion lui-même [6].

Il n'y a presque pas d'historien profane qui n'ait parlé des Juifs et de leur législateur. Hérodote [7] et Diodore de Sicile [8] ont écrit, d'après les Égyptiens, que sous le règne de Phéron, temps qui se rapporte à celui de Moïse, l'Égypte fut remplie de prodiges. Le même Diodore raconte aussi [9] que les Juifs s'étant dispersés, après avoir été chassés de l'Égypte par la faim et la maladie, les uns allèrent en Grèce, sous la conduite de Danaüs et de Cadmus, et que les autres suivirent Moïse, leur chef, en Judée où ils bâtirent Jérusalem. Dans un autre endroit [10], où il parle des divers législateurs qui prétendoient que leurs lois émanoient du ciel, il dit que Zamolxis se prévaloit aux yeux des Gètes de son commerce avec la déesse Vesta, et que Moïse vantoit aux Juifs les entretiens qu'il avoit avec le Dieu Jao (Jéhova). Strabon [11] croyoit que Moïse étoit né en Égypte. Pline [12] le regardoit comme un magicien. Selon Diogène Laërce [13], c'étoit une opinion assez commune que les Juifs descendoient des Mages. Enfin tout le monde sait ce qu'en a écrit Tacite [14].

[1] *Cont. App.*, liv. I, ch. 5. — [2] *Ibid.*, ch. 6. — [3] *Ibid.*, ch. 8.

[4] *Rép. à App.*, liv. I, ch. 5, 6, 7, et 8. — [5] *Ibid.*, ch. 9.

[6] *Ibid.*, liv. II, ch. 1. — [7] Liv. II. — [8] Liv. I. — [9] Lib. 34 et 40, *ap. Phot.*

[10] Liv. I, sect. 2. — [11] Liv. XVI. — [12] Liv. XXX, sect. 2. — [13] Liv. I, préf.

[14] *Hist.*, liv. V. Voir aussi ce qu'en disent Plutarq., *Traité de la superst.*; — *Apophth*; — *Prop. de table*, liv. 4, *quest.* 4 *et* 5; — et Justin, dans l'*Abrégé de Trogue Pompée.*

Les pères de l'Église se sont également appuyés sur des témoignages profanes, pour prouver l'antiquité du peuple juif et l'antériorité de Moïse à tous les autres législateurs. Voy. Justin, martyr, *cohort. ad Græcos*; Clém. d'Alex., *Stromat.*, liv. I, etc.

Digitized by Google

On ne doit attribuer qu'à l'ignorance la plupart des erreurs dans lesquelles sont tombés les auteurs païens qui ont parlé des Juifs. Il étoit impossible qu'ils pussent acquérir des notions positives sur l'origine, les mœurs et les institutions d'un peuple que sa religion rendoit l'ennemi naturel des nations idolâtres, et qui leur déroboit soigneusement la connoissance des livres où étoient renfermés ses dogmes, ses lois et son histoire [1]. D'ailleurs, comme la haine que ce peuple vouoit à tous les autres devoit nécessairement le rendre odieux lui-même, on ne doit pas être surpris qu'il soit devenu l'objet des calomnies les plus absurdes, calomnies que justifièrent en apparence, aux yeux des étrangers, les superstitions grossières de quelques-uns de ses docteurs, et l'état d'ignominie et de misère où il fut réduit après la ruine de Jérusalem.

Enfin, si après avoir examiné les témoignages historiques les plus anciens, nous considérons les différents degrés de civilisation par lesquels a passé la société humaine, et les observations récemment faites sur l'état physique du globe, nous verrons que tout confirme le rapport des livres saints touchant la création et le déluge. L'Écriture nous apprend que c'est dans l'Orient qu'est né le premier homme, et que la terre a commencé à se repeupler après le déluge ; et c'est dans l'Orient aussi que nous voyons d'abord se multiplier le genre humain, s'établir les premiers gouvernements, se former les premiers empires. Dans ces mêmes contrées, regardées comme le berceau du monde, commencent les arts et les sciences, à l'origine desquels on remonte par une chaîne non interrompue de monuments certains, et dont on peut suivre la marche progressive jusqu'à nos jours [2]. Si l'univers étoit éternel, ou s'il avoit cette antiquité prodigieuse que quelques uns lui supposent, pourquoi les hommes seroient-ils demeurés si longtemps dans l'état d'ignorance et de barbarie ? L'espèce a-t-elle été jamais différente de ce qu'elle est aujourd'hui ? L'homme avoit-il autrefois moins de force dans sa constitution physique, moins de sensibilité, moins d'énergie dans ses puissances morales, et, borné à l'instinct, n'étoit-il qu'un animal brut et sauvage ? Qui donc a brisé les entraves qui paralysoient son génie, et comment, après une éternité, a pu s'opérer en lui un changement si merveilleux ? Les temps dont l'histoire nous a transmis la connoissance, comparés à la durée infinie qu'on attribue dans certains systèmes à l'univers, pourroient à peine compter pour quelques instants ; par quel singulier privilége leur étoit-il réservé d'être les témoins d'une révolution si étonnante ; de voir tout à coup l'homme changer, pour ainsi dire, de destination, dissiper les

[1] Quoique la version grecque, dite des Septante, faite par ordre de Ptolémée Philadelphe, ait dû faciliter aux étrangers la connoissance des Écritures, cependant tout porte à croire qu'elles ne sont pas tombées entre les mains des anciens auteurs dont les ouvrages nous sont parvenus. Les passages relatifs aux Juifs ou aux chrétiens, qui se trouvent dans Pline, dans Tacite, dans Suétone, dans Plutarque, etc., prouvent qu'ils n'avoient jamais lu les livres saints.

[2] Voyez Bossuet, *Disc. sur l'Hist. univ.*, 1re part., 2e époque ; — et Jaquelot, 1re *Dissert. sur l'exist. de Dieu.*

Digitized by Google

ténèbres épaisses qui l'environnoient, passer de la grossièreté de l'état sauvage à l'élégance et aux délicatesses de la civilisation, et enfin exercer des vertus et produire des ouvrages qui attestent tout ensemble et la dignité de son âme et la puissance de son génie? Pour nous, accidents passagers dans la succession rapide des êtres, nous devons assurément nous estimer heureux d'être nés si près de l'époque où se sont opérés ces prodiges, et rendre grâce au caprice du hasard qui a doué ainsi notre nature des nobles et brillants attributs dont elle étoit restée privée pendant tant de siècles.

Quant à la tradition du déluge, elle est universelle, et il n'existe pas de peuple sur la terre chez lequel on ne la retrouve. Les relations espagnoles nous apprennent que lors de la découverte de l'Amérique, la mémoire de cet événement extraordinaire se conservoit encore parmi les habitants de ces contrées [1]. Enfin, si le témoignage unanime des hommes est suspect à l'homme, qu'il consulte la terre elle-même, qu'il fouille dans ses entrailles! il y trouvera des monuments sans nombre, dont on ne sauroit récuser l'authenticité, et qui attestent d'une manière invincible le séjour des eaux sur toute la surface du globe [2].

Je crois avoir suffisamment démontré l'authenticité des livres de Moïse, la vérité de ses récits, et par conséquent la divine institution de son culte. Quiconque réfléchira sur l'ordre avec lequel Dieu a toujours procédé dans le gouvernement des affaires humaines, se sentira pénétré à la fois d'admiration et de reconnoissance. On le voit, dès le moment de la création, pourvoir avec sollicitude aux besoins de toutes les créatures. L'homme, qu'il a formé à son image, est l'objet d'une affection particulière; il se plaît à l'orner et à l'embellir, il éclaire son âme d'un rayon de sa sagesse, et l'élève par là au-dessus de la nature entière. Mais bientôt, abusé par l'esprit de ténèbres, cet enfant ingrat croit pouvoir s'égaler à Dieu; l'orgueil l'étourdit, l'aveugle et le précipite; il perd cette heureuse innocence qui jusque là n'avoit point encore appris à rougir, et, vaincu sans combat, il encourt l'indignation de son bienfaiteur. Alors

[1] Voy. Acosta, *Hist. nat. et mor. des Indes;* — et Herrera, *Hist. gén. des Indes.* Les Américains n'ayant conservé aucune tradition positive sur la manière dont leur pays a été peuplé, on ne peut, à ce sujet, que former des conjectures. Mais comme il est à peu près prouvé, par les découvertes de Bering et de Cook, que les deux continents ont une communication immédiate vers le pôle arctique, il y a tout lieu de croire que c'est par là que se sont introduites les colonies qui ont peuplé le Nouveau-Monde : ce qui détruit toutes les inductions que tirent contre les vérités de la foi ceux qui, raisonnant dans l'hypothèse de l'entier isolement de l'Amérique, prétendent que les naturels de cette contrée ne peuvent pas descendre du père commun des hommes. Voyez l'intéressante dissertation qui se trouve au 4e livre de l'*Histoire de l'Amérique*, par Robertson; et l'ouvrage de Barton, intitulé : *New view of the origine of the tribes and nations of America.*

[2] On trouve en creusant, même dans les lieux les plus élevés, des coquilles, des ossements de poissons, des plantes, des bois pétrifiés et autres fossiles étrangers à la terre, qui n'ont pu rester ensevelis dans son sein que par suite du séjour des eaux sur sa surface. Voyez Woodward. *Essai sur l'Hist. nat. de la terre*, 2e part.; — Lepelletier de Rouen, *Dissert. sur l'arche de Noé;* — l'*Histoire de la Terre*, et les *Lettres géologiques* de M. Deluc; — et le *Voyage dans les Alpes*, par Saussure, t. III.

Digitized by Google

s'exerce l'immuable justice; le premier crime donne lieu au premier châtiment, et l'homme, déchu du rang auguste où l'avoit placé la bonté divine, est condamné à subir le joug affreux de la mort. Cependant, quoique flétri par sa désobéissance, il conserve encore des marques de sa noble origine : Dieu n'a pas voulu qu'un si bel ouvrage restât entièrement défiguré; aussi aperçoit-on, à travers les vices qui le dégradent, des perfections qui rappellent sa constitution primitive. Voilà ce qui donne au chrétien l'explication des contrariétés bizarres de la nature humaine, contrariétés sur lesquelles les philosophes profanes, guidés par leurs seules lumières, se sont toujours épuisés en vaines recherches; en sorte qu'ils ont regardé l'homme, tantôt comme une espèce de divinité, tantôt comme le rebut de l'univers, selon qu'ils l'ont envisagé du côté de sa grandeur ou du côté de sa bassesse. Cette étonnante créature n'offre plus, en effet, qu'un impénétrable mystère, lorsqu'on l'examine sans être éclairé par le flambeau de la foi. Quelle opposition, quels contrastes dans le même sujet! Quel assemblage incompréhensible de raison et de folie, de force et de foiblesse, de vertus et de vices! « D'où vient cette discordance, s'écrie l'évêque de Meaux [1], et pour« quoi vois-je des parties si mal rapportées? C'est que l'homme a voulu bâtir à « sa mode sur l'ouvrage de son Créateur, et il s'est éloigné du plan. Ainsi, contre « la régularité du premier dessin, l'immortel et le corruptible, le spirituel et le « charnel, l'ange et la bête, en un mot, se sont trouvés tout à coup réunis. « Voilà le mot de l'énigme, voilà le dégagement de tout l'embarras; la foi nous « a rendus à nous-mêmes, et nos foiblesses honteuses ne peuvent plus nous « cacher notre dignité naturelle. »

Continuons à faire remarquer l'enchaînement et l'exécution merveilleuse des desseins de la Providence sur les enfants d'Adam. Le crime du premier homme avoit communiqué à toute sa race un vice qui jeta bientôt de profondes racines, et dont la plus effrayante punition ne détruisit pas le germe. L'impression terrible qu'avoit laissée le déluge s'effaçoit insensiblement, et la corruption augmentant à mesure que l'espèce humaine se multiplioit, la connoissance du vrai Dieu alloit être anéantie à jamais, lorsque, pour empêcher que sa mémoire ne périt sur la terre, ce Dieu choisit un peuple auquel il confia le dépôt des saintes traditions, et dont il se déclara ouvertement le protecteur. Israël, qui portoit dans la circoncision un signe de la divine alliance déjà contractée avec Abraham, Israël est élu, selon les promesses solennelles faites à ses ancêtres [2]. Dieu, voulant d'abord éprouver son peuple, permet que durant deux cents ans il reste exilé en Égypte, et subisse le joug de la plus dure servitude. Mais, touché enfin de sa misère, il lui envoie dans Moïse un libérateur. Des miracles éclatants confirment l'autorité de sa mission; à sa voix la mer s'entr'ouvre

[1] Bossuet, *Sermon sur la mort*, 2e point.

[2] Gen., ch. 12, 13, 15, 17, 25.

Digitized by Google

et les flots demeurent suspendus, la manne tombe du ciel, l'eau jaillit du creux des rochers, et la terre engloutit les impies. Organe du Dieu vivant, il fait entendre aux hommes un langage jusqu'alors inconnu parmi eux; il leur prêche une morale encore imparfaite sans doute, mais admirable toutefois, en ce qu'appropriée aux mœurs, au génie et au caractère des Hébreux, c'étoit la seule que fût capable de pratiquer alors ce peuple charnel et grossier [1]. Enfin il fonde le culte lévitique, aurore d'une lumière plus pure et plus brillante qui devoit un jour éclairer l'univers.

Arrêtons un moment nos regards sur ces Juifs si souvent ingrats et rebelles, et que Dieu destinoit pourtant à être *un exemple palpable de son éternelle Providence*. Sous les juges, sous les rois, sous les pontifes, on les voit éprouver tour à tour les effets de sa bonté et de sa justice, et avec de telles circonstances qu'il est impossible de ne pas reconnoître, soit dans les bienfaits dont il les comble, soit dans les châtiments qu'il leur inflige, des témoignages éclatants de sa préférence [2]. Sont-ils fidèles à ses préceptes? il répand sur eux ses faveurs, et leur envoie l'abondance et la paix; s'ils s'écartent des sentiers qu'il leur a tracés, il suscite du milieu d'eux des prophètes qui les avertissent, les exhortent et les ramènent; mais lorsqu'ils restent insensibles aux reproches et aux menaces, il leur fait alors expier par des peines rigoureuses leur ingratitude et leur malice. Ses décrets sont immuables, et le juste même qui se laisse corrompre perd à ses yeux tout le mérite de ses bonnes œuvres. Ainsi, David, ce roi d'élection divine, est puni en réparation de son adultère [3], et Salomon, qui pendant si longtemps avoit été un modèle de sagesse et de piété, Salomon, livré vers la fin de sa vie aux plus affreux désordres, éprouve, non seulement dans sa personne, mais encore jusque dans sa race, les effets de la colère céleste [4]. Les coupables enfants d'Israël ayant comblé la mesure de leurs iniquités, Dieu fait éclater sur eux sa vengeance; la Judée est à diverses reprises envahie et dévastée par ses ennemis; Nabuchodonosor ôte et donne à son gré la couronne [5]. Enfin, en la dix-neuvième année du règne de ce prince, Nabuzardan, général de ses troupes, prend et détruit Jérusalem, brûle le temple, fait couler des ruisseaux de sang, et, à l'exception des pauvres, tous ceux des habitants que le glaive a épargnés sont transportés sur les bords de l'Euphrate et condamnés à l'esclavage. Dieu toutefois ne tarde pas à frapper le conquérant

[1] Voyez ce que disent, sur l'excellence de la loi mosaïque, Ryan, *Bienf. de la Religion chrét.*, ch. 2, et le Père Lamy, *Introd. à l'Écrit. sainte*, liv. I, ch. 16.

[2] Considera quod hodie proposuerim in conspectu tuo vitam et bonum, et contrario mortem et malum, etc. *Deutér.*, XXX, 15, etc.

[3] *II. Rois*, ch. 11 et 12.

[4] *III. Rois*, ch. 11 et 12.

[5] *IV. Rois*, ch. 24 et 25.

Digitized by Google

superbe qu'il avoit choisi pour être la verge de sa fureur, mais dont le cœur, aveuglé par la prospérité, s'évanouissoit dans les illusions d'un fol orgueil. Nabuchodonosor, abandonné à son sens réprouvé, est banni de la société des hommes [1]. Au bout de soixante-dix ans, terme marqué par Jérémie [2], le Seigneur se laisse fléchir, et Cyrus [3], à qui il inspire son esprit de clémence et de bonté, brise les fers des Israélites et leur permet de retourner dans leur patrie. Des décombres de l'ancien temple sort un temple nouveau, l'autel se relève, les sacrifices sont rétablis. Tandis que Dieu exerce des jugements de miséricorde sur son peuple malheureux et repentant, il fait subir aux nations idolâtres dont la dépravation est incurable des arrêts de rigueur et de sévérité. C'est à peu près vers le temps du retour à Jérusalem qu'on voit en effet commencer la décadence de Babylone, de cette reine d'orgueil et d'impiété qui opprimoit et corrompoit les nations. Elle lutte en vain contre le bras invisible qui la frappe, elle perd ses forces, elle chancelle, s'écroule enfin, et couvre au loin la terre de ses débris; il n'en reste plus de vestiges, ses ruines mêmes ont disparu au milieu des sables du désert [4]. Ainsi se trouvent accomplies les paroles du prophète : *Babylone ne se rebâtira point dans la suite des siècles; les Arabes n'y dresseront pas leurs tentes, et les pasteurs ne viendront pas s'y reposer* [5].

[1] *Dan.*, IV, 30, etc. La métamorphose de Nabuchodonosor a été parmi les pères et les commentateurs, l'objet d'une infinité de conjectures. Les uns, prenant à la lettre le texte du prophète, ont pensé que le roi de Babylone avoit été effectivement changé en bœuf. D'autres n'y ont vu qu'une allégorie. L'opinion la plus probable et la plus suivie, c'est que ce monarque, frappé de la main de Dieu, tomba dans la démence, et que s'étant enfui dans les bois, il laissa croître sa barbe et brouta l'herbe comme les animaux. Voyez la *Dissertation de D. Calmet.*

[2] Cumque impleti fuerint septuaginta anni, visitabo super regem Babylonis, et super gentem illam, dicit Dominus, iniquitatem eorum, et super terram Chaldæorum, et ponam illam in solitudines sempiternas. *Jér.*, XXV, 12.

.... Cum cæperint impleri in Babylone septuaginta anni visitabo vos : et suscitabo super vos verbum meum bonum, ut reducam vos ad locum istum. *Jér.*, XXIX, 10.

[3] Isaïe avoit nommé ce prince plus d'un siècle avant sa naissance : *Quid dico Cyro : pastor meus es, et omnem voluntatem meam complebis. Qui dico Jerusalem : ædificaberis; et templo : fundaberis.* XLIV, 28.

Hæc dicit Dominus Christo meo Cyro, cujus apprehendi dexteram ut subjiciam ante faciem ejus gentes, et dorsa regum vertam et aperiam coram eo januas, et portæ non claudentur.

Ego ante te ibo : et gloriosos terræ humiliabo : portas æreas conteram, et vectes ferreos confringam. Ibid., XLV, 1, 2.

[4] Cyrus fit détruire les murailles extérieures de Babylone, et Darius, fils d'Hystaspe, en ruina les portes et les remparts. Alexandre tenta vainement de lui rendre sa première splendeur : la prospérité dont elle jouit sous ce prince ne fut que passagère; la fondation de Séleucie contribua beaucoup à la dépeupler. Enfin, au rapport de Strabon (liv. 16), cette ville, du temps d'Auguste, étoit presque entièrement déserte; aujourd'hui les voyageurs et les géographes ne s'accordent pas sur la place qu'elle a occupée.

[5] Non habitabitur usque in finem, et non fundabitur usque ad generationem et generationem : nec ponet ibi tentoria Arabs, nec pastores requiescent ibi. *Is.*, XIII, 20.

Digitized by Google

Une paix profonde signale les jours du second temple. Les Juifs, instruits par tant de malheurs, restent enfin fidèles, et ne rejettent plus le Dieu d'Abraham. L'accomplissement miraculeux des prophéties les confirme dans la foi des Écritures, et, selon que Zacharie l'avoit prédit [1], il ne se montre plus parmi eux de faux prophètes. Protégés par les Lagides et les Séleucides, ils sont reçus dans tous les pays de leur domination, où ils concourent, sans s'en douter, à la préparation du règne du Messie, en faisant connoître aux peuples les prédictions des livres saints. Cet état de repos et de prospérité où les Juifs vécurent pendant environ trois cents ans fut troublé par leurs propres divisions. C'est pendant les discordes qui éclatèrent au sujet du souverain sacerdoce que parut Antiochus Épiphanes, l'ennemi le plus implacable qu'ils aient jamais eu. Jérusalem tomba encore au pouvoir de l'étranger; son temple fut de nouveau profané et livré au pillage; mais ce sacrilége ne demeura point impuni; le roi de Syrie trouva dans une mort misérable le châtiment de tous ses crimes. La Judée, affranchie du joug par le courage des Machabées, se soumit à ses libérateurs, et vit sous leur empire accroître sa puissance et sa gloire. Enfin, subissant la loi commune, elle devint tributaire des Romains, et le sceptre chancelant de Juda tomba entre les mains d'un favori d'Antoine [2]. C'étoit le temps marqué par la plus ancienne des prophéties [3] pour l'avénement de ce Réparateur si souvent promis dans les Écritures, et attendu avec tant d'impatience. Avant la réédification du temple, époque à laquelle devoient cesser les prédictions, cette promesse étoit devenue plus formelle et plus précise; Dieu avoit alors répandu ses lumières avec plus d'abondance que jamais par l'organe de Daniel, de Zacharie, d'Aggée et de Malachie. C'est dans le livre du premier que se trouvent positivement annoncées la venue du Christ et l'abrogation de l'ancienne loi, après une révolution de soixante-dix semaines. Aussi, lorsque Hérode eut usurpé la couronne, les Juifs, supputant les années, jugèrent-ils avec raison qu'ils touchoient au moment où le Messie alloit paroître [4]. Mais combien étoient fausses les idées qu'ils se formoient de ce roi, objet de leurs vœux et de leurs espérances! Toujours imbus de faux préjugés, ils étoient loin de pen-

[1] In die illa erit fons patens domui David, et habitantibus Jerusalem in ablutionem peccatoris, et menstruatæ.

Et erit in die illa, dicit Dominus exercituum : disperdam nomina idolorum de terra, et non memorabuntur ultra : et pseudoprophetas, et spiritum immundum auferam de terra. *Zach.* XIII, 1, 2.

[2] Ce fut à la sollicitation d'Antoine que le sénat romain transporta la couronne sur la tête d'Hérode, quoique étranger et non issu de race royale.

[3] Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium. *Gen.*, XLIX, 10.

[4] Pendant les persécutions que souffrirent les Juifs sous Nabuchodonosor, sous Antiochus et à diverses autres époques, ils n'attendoient pas le Messie, parce que, suivant les Écritures, son temps n'étoit pas encore venu; mais après la profanation sacrilége du temple par Pompée, ils crurent avec raison que la manifestation du Christ étoit proche.

Digitized by Google

ser que la première alliance ne fût que l'ébauche d'un pacte plus saint et plus durable, et que le règne du Messie, fondé sur la vertu, dût être purement spirituel. Leur imagination se figuroit un prince revêtu de qualités les plus brillantes, selon l'acception du langage humain, c'est-à-dire doué de force et de courage, terrible aux nations, et destiné à les combler eux-mêmes de toutes les prospérités temporelles [1].

De puissants indices faisoient d'ailleurs pressentir une révolution prochaine. Hérode, seul dépositaire de l'autorité, en usoit d'une manière arbitraire, changeoit les anciennes formes du gouvernement, et par là excitoit de violents murmures. D'un autre côté, le culte, regardé jusqu'alors comme un des plus fermes soutiens de l'état, penchoit visiblement vers sa ruine ; les opinions nouvelles introduites par les saducéens, les pharisiens et les esséniens, annonçoient le déclin de la Synagogue. En effet, quoique ces diverses sectes ne fussent pas entièrement séparées de l'Église judaïque, elles ne laissoient pas d'en altérer singulièrement la doctrine. Les saducéens propageoient les dogmes les plus funestes en niant l'immortalité des âmes, et en bornant ainsi à la vie présente la justice de Dieu envers les hommes [2]. Les pharisiens, dégénérés de leur pureté primitive, et remplis d'orgueil et de présomption, avoient érigé en système cette hypocrisie profonde dont leur nom est devenu chez nous le synonyme [3]. Ils cherchoient à s'attirer l'estime et la vénération des peuples par les pratiques les plus ridicules [4], et poussoient l'impudence jusqu'à se vanter dans leurs prières [5]. Ils donnoient à la loi de fausses interprétations, et ne sem-

[1] Voyez Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. VI, ch. 25.

[2] Voyez Jos., *Antiq. jud.*, liv. XIII, ch. 9;—le même, *Guerr. cont. les Rom.*, liv. II, ch. 12; et Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. III, ch. 4.—C'est une erreur de croire que *le dogme d'une autre vie* n'a été positivement enseigné parmi les Juifs que depuis le retour de la captivité, puisqu'à la même époque ce dogme leur étoit connu, et qu'il faisoit même un des fondements de leur croyance. On trouve en effet dans les Écritures une foule de passages qui en sont la preuve. Daniel annonce (ch. 12), que *ceux qui dorment dans la poussière, se réveilleront un jour, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre sans fin.—Nous sommes les enfants de Dieu*, disoit Tobie (ch. 2), *et nous attendons cette vie qu'il doit donner à ceux qui ne renoncent point à sa foi.* Salomon, en divers endroits, parle *des jugements de Dieu sur les justes et sur les impies, et des espérances de l'homme vertueux à la mort.* Voyez *l'Ecclésiaste* et *les Proverbes.* Au Ps. XV, on remarque ces paroles de David : *Ma chair reposera dans l'espérance, parce que vous ne laisserez pas mon âme dans le tombeau, et que vous ne souffrirez pas que votre saint éprouve la corruption.* Job s'énonce à ce sujet d'une manière aussi précise. Le même David, pleurant la mort du premier fils qu'il avoit eu de Bethsabée, s'écrie dans sa douleur : *C'est plutôt moi qui irai à lui; il ne reviendra jamais vers moi.* II. Rois, XII, 23. Enfin nous voyons dans la Genèse, que Moïse, toutes les fois qu'il rapporte la mort d'un patriarche, s'exprime ainsi : *Il s'endormit avec ses pères; il fut réuni à son peuple*, etc. Ce qui suppose la foi de l'immortalité de l'âme. Voyez D. Calmet, *Dissert. sur la résurrection des morts;* et Duvoisin, *Autor. des liv. de Moïse*, 3e part., ch. 4

[3] *Pharisaïsme* s'emploie familièrement dans le sens d'*hypocrisie.* (*Dict. de l'Académie.*)

[4] Par exemple, ils se couchoient sur des planches étroites pour tomber en dormant; souvent même ils les garnissoient de clous et d'épines afin de se déchirer ; ils se flagelloient, et se frappoient la tête contre les murailles.

[5] *Luc*, XXVIII, 10, etc.

Digitized by Google

bloient en accomplir les commandements que pour être vus des hommes et s'en glorifier à leurs yeux [1]. Quant aux esséniens, imitateurs des disciples de Zénon, ils se piquoient de rigorisme et s'imposoient les austérités les plus dures. Ils dépouilloient l'homme de sa dignité, en lui ôtant le franc arbitre, et en subordonnant toutes ses actions aux volontés du destin ou de la Providence. Quoiqu'ils parussent fort attachés à la loi et aux prophètes, ils rejetoient néanmoins les traditions, honoroient Dieu sans lui offrir de sacrifices, et n'alloient jamais au temple. Selon eux, la substance pensante n'étoit qu'un air subtil et délié qu'attiroit dans les corps un charme naturel, mais qui, s'y trouvant trop à l'étroit, en sortoit pour s'élancer au-delà des mers, dans les lieux habités par les âmes vertueuses, et où régnoit un éternel printemps. A l'égard des âmes des méchants, ils les reléguoient dans des régions glacées, où elles devoient être éternellement exposées à un froid cuisant, et agitées par d'horribles tempêtes [2].

A cette même époque, où tout annonçoit la décadence de la religion chez les Juifs, le monde idolâtre étoit arrivé au dernier degré de dépravation. Les lumières répandues par les sages du paganisme, trop foibles pour guider sûrement les hommes, et toujours concentrées dans les écoles, n'avoient produit parmi les adeptes que des systèmes bizarres et des sectes sans nombre. Les spéculations de quelques philosophes eussent-elles pu d'ailleurs exercer aucune influence salutaire sur le peuple, d'une intelligence naturellement grossière et bornée, et tellement entêté de ses vieilles superstitions, qu'il regardoit toute doctrine nouvelle comme impie et sacrilége? On sait que l'exil ou la mort fut souvent le partage de ceux qui osoient enseigner en public les vérités les plus simples et les dogmes les plus consolants [3]. Dans le siècle de Périclès, les Athéniens bannirent Anaxagore, parce qu'il soutenoit que le soleil étoit une masse ardente; et Socrate, qui prêchoit l'immortalité de l'âme, et que l'oracle avoit proclamé le plus sage des hommes, Socrate fut condamné à boire la ciguë. Enfin, l'erreur, comme un fléau contagieux, s'étoit étendue de toutes parts. Les principes fondamentaux de la morale étoient partout altérés, obscurcis, méconnus, et la religion, qui est destinée à éclairer les hommes et à leur inspirer l'amour de la vertu, la religion même sembloit être devenue pour eux un instrument de corruption [4]. Au milieu de ce triomphe universel de l'impiété, une

[1] Voyez Basnage, *ubi suprà*; — et Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ*, 2e partie, ch. 17.

[2] Voyez Jos., *Antiq.*, livre XIII, ch. 9; — le même, *Guerre cont. les Rom.*, liv. II, ch. 12; — et Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. III, ch. 6

[3] Voilà pourquoi les anciens philosophes avoient une double doctrine, l'une publique ou *exotérique*, qu'ils enseignoient à tout le monde, et l'autre secrète, ou *ésotérique*, souvent contraire à la première, et qui étoit réservée pour un petit nombre de disciples choisis. Un homme demandoit un jour à Stilpon s'il y avoit des dieux : Malheureux vieillard, lui répondit-il, écarte la foule si tu veux que je t'en instruise *Diog. Laër. Vie de Stilpon.*

[4] Voyez saint Paul, *Epît. aux Rom.*, ch. 1; — saint Just., *Apolog.*; — Tertull., *Apolog.*; — saint August. *Cité de Dieu.*

Digitized by Google

grande révolution dans les idées et dans les mœurs pouvoit seule prévenir la catastrophe qui se préparoit; car, n'en doutons pas, le genre humain, possédé d'un esprit de vertige et livré à tous les désordres, touchoit au moment d'une crise funeste, dont le résultat infaillible eût été le retour de la barbarie, et d'une barbarie plus affreuse mille fois que celle qui marque l'enfance des peuples, puisqu'elle auroit offert l'alliance monstrueuse de l'ignorance et de la férocité de l'état sauvage avec tous les vices de la civilisation. Auguste, il est vrai, donna la paix à l'univers; mais cette paix, semblable au calme trompeur qui, dans les convulsions de la nature, est le prélude de nouvelles secousses, n'eut qu'une durée passagère. La société humaine renfermoit dans son sein des éléments de trouble et de dissolution qui devoient bientôt s'agiter avec violence [1]. Tel étoit l'état du monde quand Jésus-Christ fut envoyé sur la terre.

[1] Voyez Leland, *Nouv. Démonst. évang.*, 1re partie, ch. 20; et l'éloquent morceau qui termine le *Génie du Christianisme*, où l'auteur examine quel seroit aujourd'hui l'état de la société, si la religion chrétienne n'eût point paru sur la terre.

Digitized by Google

ABRÉGÉ

DE LA

CHRONOLOGIE SAINTE

CHAPITRE PREMIER.

DE LA DIVISION DES AGES.

'on peut dire à ceux qui ne veulent pas s'embarrasser dans des recherches exactes ni dans des études à fond de la chronologie, mais seulement en avoir une idée générale, que comme la semaine se divise en sept jours, de même tout le temps, depuis la création du monde jusqu'aujourd'hui, se divise en sept âges.

Le premier âge commence avec le monde, et se termine au Déluge. Il comprend 1656 ans 1 mois et 26 jours.

Le second âge commence à la fin du Déluge, c'est-à-dire à l'an 1657, et se termine à la vocation d'Abraham, qui est arrivée en 2083. Il comprend 426 ans 4 mois et 18 jours.

Le troisième âge commence à la vocation d'Abraham, et se termine à la sortie des Israélites de l'Égypte, arrivée l'an 2513. Il comprend 430 ans.

Le quatrième âge commence à la sortie de l'Égypte, et se termine à la fondation du temple de Salomon, arrivée l'an 2992. Il comprend 479 ans et 17 jours.

Le cinquième âge commence à la fondation du temple, et se termine à la fin de la captivité des Israélites, arrivée l'an 3468, lorsque Cyrus leur permit de retourner à Jérusalem. Il comprend 476 ans.

Le sixième âge commence à la liberté accordée aux Israélites par Cyrus, et se termine à la naissance de Jésus-Christ, arrivée l'an 4000. Ainsi, il comprend 532 ans.

Digitized by Google

Le septième âge enfin commence à la naissance de Jésus-Christ, et se terminera à la fin du monde.

CHAPITRE II.

DU PREMIER AGE DU MONDE.

Pour dire un mot de chacun de ces sept âges, on peut voir ce qui s'est fait dans le premier, par cette petite table recueillie de ce que l'Écriture nous apprend de ces premiers temps, et qui marque la naissance et la mort de nos premiers pères.

TABLES DU PREMIER AGE DU MONDE.

Table première.

NOMS.	Est né l'an du monde	A engendré l'an de sa vie	A vécu après avoir engendré	A vécu en tout	Est mort l'an du monde
1 ADAM.	1	130	800	930	930
2 SETH.	130	105	807	912	1042
3 ENOS.	235	90	815	905	1140
4 CAÏNAM.	325	70	840	910	1235
5 MALALÉEL.	395	65	830	895	1290
6 JARED.	460	162	800	962	1422
7 ENOCH.	622	65	300	365	987
8 MATHUSALA.	687	187	782	969	1656
9 LAMECH.	874	182	595	777	1651
10 NOÉ.	1056	500	450	950	2006
Le Déluge a commencé	L'an du monde 1656	De la vie de Noé 600.	A duré un an.		A fini l'an 1657.

Digitized by Google

Tout est clair dans cette table. On y voit l'âge des dix premiers patriarches; on voit le temps auquel ils sont nés; celui auquel ils ont commencé d'avoir des enfants; combien ensuite ils ont vécu d'années, et quel âge ils avoient lorsqu'ils sont morts. L'Écriture a marqué précisément toutes ces circonstances; et c'est d'elle qu'on a pris ce qui est ici. C'est par elle que l'on reconnoît que le Déluge est arrivé l'an 1656 du monde, puisqu'il est arrivé l'an 600 de Noé, qui est né l'an 1056 du monde.

Le déluge dura une année entière, puisque l'Écriture dit que Noé avoit 600 ans lorsqu'il entra dans l'arche, et qu'il en avoit 601 lorsqu'il en sortit. On voit même, par le détail, que l'Écriture remarque que l'année alors étoit de douze mois, comme nos années d'aujourd'hui. Mais il faut encore faire voir combien nos saints patriarches ont vécu de temps les uns avec les autres.

Table seconde.

ONT VÉCU ENSEMBLE									
NOMS.	ADAM Avec	SETH Avec	ENOS Avec	CAÏNAM Avec	MALALÉEL Avec	JARED Avec	ENOCH Avec	MATHUSALA Avec	LAMECH Avec
1 ADAM.									
2 SETH.	800								
3 ENOS.	695	807							
4 CAÏNAM.	605	717	815						
5 MALALÉEL.	535	647	745	840					
6 JARED.	470	582	680	775	830				
7 ENOCH.	308	365	365	365	365	365			
8 MATHUSALA. . . .	243	355	453	548	603	735	300		
9 LAMECH.	56	168	266	361	416	548	113	777	
10 NOÉ.			84	179	234	6		600	595

Digitized by Google

CHAPITRE III.

DU SECOND AGE DU MONDE.

Nous avons déjà dit que ce second âge du monde commence à la fin du Déluge, et qu'il se termine à la vocation d'Abraham : ainsi, ayant commencé l'an 1657 du monde, et étant fini l'an 2083, il comprend en tout 426 ans. On peut voir dans les tables suivantes quel a été le nombre des années des dix autres patriarches qui ont suivi ceux du premier âge, et durant combien d'années ils ont vécu les uns avec les autres.

TABLES DU SECOND AGE DU MONDE.

Table première.

NOMS.	Est né l'an du monde	A engendré l'an de sa vie	A vécu après avoir engendré	A vécu en tout	Est mort l'an du monde
1 Sem.	1558	100	500	600	2158
2 Arphaxad.	1658	35	303	338	1996
3 Salé.	1693	30	403	433	2126
4 Héber.	1723	34	430	464	2187
5 Phaleg.	1757	30	209	239	1996
6 Réu.	1787	32	207	239	2026
7 Sarug.	1819	30	200	230	2049
8 Nachor.	1849	29	119	148	1997
9 Tharé.	1878	150	75	205	2083
10 Abraham.	2008				
Abraham est venu en la terre de Chanaan, âgé de 75 ans.	L'an du monde 2083				

Digitized by Google

Tout paroît clair dans cette table : on voit, dans les quatre premiers de ces patriarches, que les années de la vie de l'homme étoient déjà abrégées de la moitié ; et dans les six autres, qu'elles étoient encore devenues plus courtes de la moitié que les années de ces quatre qui les précédoient. La table suivante nous fera voir combien de temps ils ont vécu les uns avec les autres.

Table seconde.

ONT VÉCU ENSEMBLE,										
NOMS.	Noé Avec	Sem Avec	Arphaxad Avec	Salé Avec	Héber Avec	Phaleg Avec	Réu Avec	Sarug Avec	Nachor Avec	Tharé Avec
1 Sem.	448									
2 Arphaxad..	348	500								
3 Salé.	313	465	303							
4 Héber. . . .	273	435	273	403						
5 Phaleg. . .	249	401	239	369	430					
6 Réu.	219	371	209	339	400	209				
7 Sarug. . . .	187	339	177	307	368	177	207			
8 Nachor. . .	157	309	147	277	348	147	177	200		
9 Tharé. . .	128	280	118	248	309	118	148	171	119	
10 Abraham. .		150		118	179		18	41		75

CHAPITRE IV.

DU TROISIÈME AGE DU MONDE.

On a déjà dit que ce troisième âge du monde commençoit à la vocation d'Abraham, arrivée en 2083, et qu'il se terminoit à la sortie des Israélites de l'Égypte, qui est arrivée 430 ans ensuite. On peut voir dans la table suivante une partie de ce qui est arrivé de plus considérable alors.

Digitized by Google

TABLE DU TROISIÈME AGE DU MONDE.

ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans du monde.	Depuis le déluge.	Depuis la vocation d'Abraham.	Avant la sortie d'Egypte.	Avant Jésus-Christ.
ABRAHAM vient en Chanaan, Tharé étant mort.	2083	427	0	430	1921
Ismaël naît l'an d'Abraham 86.	2094	438	11	419	1910
Isaac naît l'an d'Abraham 100.	2108	452	25	405	1896
Isaac est sevré à 5 ans, et Ismaël chassé.	2113	457	30	400	1891
Isaac prend Rebecca pour femme à l'âge de 40 ans.	2148	492	65	365	1856
Jacob naît l'an d'Isaac 60.	2168	512	85	345	1836
Abraham meurt en son année 175, après la naissance de Jacob 15 ans.	2183	527	100	330	1821
Ismaël meurt âgé de 137 ans.	2231	575	148	282	1773
Jacob va trouver Laban, à l'âge de 77 ans : il le sert 20 ans.	2245	589	162	268	1759
Il épouse Lia, l'an de sa vie 84, et ensuite Rachel.	2252	596	169	261	1752
Lévi naît de Lia.	2255	599	172	258	1749
Joseph naît de Rachel.	2259	603	176	254	1745
Jacob retourne vers son père, après avoir servi 20 ans chez Laban.	2265	609	182	248	1739
Joseph est vendu, étant âgé de 16 ans, et il sert Putiphar pendant 14 ans.	2276	620	193	237	1728

Digitized by Google

ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans du monde.	Depuis le déluge.	Depuis la vocation d'Abraham.	Avant la sortie d'Égypte.	Avant Jésus-Christ.
Isaac meurt âgé de 180 ans, 12 ans après la vente de Joseph.	2288	632	205	225	1716
Joseph est présenté à Pharaon, âgé de 30 ans.	2290	633	206	224	1715
Jacob descend en Égypte, âgé de 130 ans.	2298	642	215	215	1706
Jacob meurt âgé de 147 ans, en ayant demeuré 17 en Égypte.	2315	659	238	198	1689
Joseph meurt, après avoir commandé en Égypte 80 ans.	2369	713	286	144	1635
Lévi meurt.	2392	736	309	121	1612
Aaron naît.	2430	774	347	83	1574
Moïse naît.	2433	777	350	80	1571
Il se retire près de Jéthro, et le sert 40 ans.	2473	817	390	40	1531
EXODE, ou sortie d'Égypte.	2513	857	430	0	1491

Tout ce qui est marqué dans cette table est pris de l'Écriture même; ainsi on n'en peut douter. On peut seulement faire cette réflexion sur toutes les tables précédentes, que comme Adam a vécu 56 ans avec Lamech, Lamech 93 avec Sem, Sem 50 avec Isaac, et Isaac 33 avec Lévi, qui a été le père ou l'aïeul de la mère de Moïse, nommée Jocabel, et laquelle assurément Lévi avoit vue, il est visible que Moïse n'a rien écrit qui ne fût encore dans la mémoire de tous les hommes, puisqu'il n'étoit éloigné d'Adam que de quatre ou cinq générations. Jacob de même a vécu avec ceux qui en avoient connu d'autres qui avoient vu le Déluge, lequel par conséquent il ne pouvoit pas ignorer, comme on ne pouvoit pas ignorer, au temps du Déluge, ce qui s'étoit passé à la création du monde, puisqu'il y avoit beaucoup de gens qui en avoient vu d'autres

Digitized by Google

qui avoient connu Adam même. Ainsi Adam ne pouvoit être inconnu à Noé et à Sem, ni ceux-ci à Abraham ou à Jacob, ni Jacob à Moïse, principalement en un temps où il n'y avoit point d'autres histoires où les hommes pussent s'appliquer, ou de quoi ils pussent s'entretenir.

CHAPITRE V.

DU QUATRIÈME AGE DU MONDE.

Ce quatrième âge, comme nous avons déjà vu, commence à la sortie de l'Égypte, c'est-à-dire en l'année 2513, et se termine à la fondation du temple de Salomon, c'est-à-dire l'an 2992. Ainsi cet intervalle a été de 479 ans, qu'on peut diviser en la manière que l'on verra dans la table suivante, qui apprend quels ont été les conducteurs du peuple de Dieu depuis Moïse jusqu'à Salomon.

TABLE DU QUATRIÈME AGE DU MONDE.

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.		Ans avant J.-C.
2553	Moïse mort l'an depuis la sortie.	40 ans.	1451
2559	Depuis la mort de Moïse, jusqu'au repos donné par Josué, il y a.	6 ans.	1445
2599	De là, jusqu'à la paix donnée par Othoniel. . . .	40 ans.	1405
2679	De là, à la paix donnée par Aod.	80 ans	1325
2719	De là, à la paix donnée par Débora.	40 ans.	1285
2759	De là, à la paix donnée par Gédéon.	40 ans.	1245
2768	Gédéon étant mort, les enfants d'Israël adorèrent Baal pendant quelques années, environ.	9 ans.	1236
2771	Ensuite Abimélech gouverna le peuple.	3 ans.	1233
2794	Thola.	23 ans.	1210
2816	Jaïr.	22 ans.	1188
2822	Jephté.	6 ans.	1182
2829	Abésan.	7 ans.	1175
2839	Ahïalon.	10 ans.	1164
2847	Abdon.	8 ans.	1157
2887	Héli.	40 ans.	1117
2909	Samuel.	22 ans.	1095
2949	Saül.	40 ans.	1055
2989	David.	40 ans.	1015
2992	Les fondements du temple furent jetés au commencement de la quatrième année de Salomon. . . .	4 ans.	1012
	Somme.	480 ans.	

Digitized by Google

Il n'y a rien dans cette table qui ne soit pris de l'Écriture sainte. On ne voit point qu'il y soit parlé de Samson, lequel apparemment a fait des actions d'une force si extraordinaire sous Héli ; ou bien il faut prendre la moitié des années d'Héli, c'est-à-dire vingt, pour les donner à Samson, comme ont fait plusieurs.

CHAPITRE VI.

DU CINQUIÈME AGE DU MONDE.

Plus on s'éloigne de la création du monde, plus on trouve d'obscurité pour régler les temps dans les saintes Écritures : mais on peut en récompense trouver plus de lumière dans les écrits des auteurs profanes. Ce cinquième âge du monde commence, comme nous avons dit, à la fondation du temple de Salomon, qui se fit l'an 2992, et se termine à la fin de la captivité des Juifs, qui arriva sous le roi Cyrus, l'an 3468. Ainsi cet âge comprend 476 ans. Le temple fut sept ans et demi à bâtir, et fut dédié l'an 3001, qui ouvroit le quatrième millenaire du monde. Salomon a régné 40 ans, et est mort l'an du monde 3029, 975 ans avant Jésus-Christ. Mais il n'est pas croyable combien la division de son royaume entre les rois de Juda et d'Israël, qui arriva après sa mort, cause d'embarras dans la chronologie ; et de très-habiles gens ont bien eu de la peine à accorder toutes les difficultés qui s'y rencontrent. Pour les éclaircir le plus nettement qu'il se pourra, on mettra ici une double table : l'une des rois de Juda, et l'autre des rois d'Israël, entre lesquels on marquera les années depuis Salomon.

Digitized by Google

TABLE DES ROIS DE JUDA.

Ans du monde.	ROIS DE JUDA.	Ans du règne.	Ans de la mort de Salomon et de la division des dix tribus.
3029	ROBOAM régna 17 ans.	1	
3046	ABIA, la dix-huitième année de Jéroboam, succède à son père, et règne 3 ans.	17 1 2	
3049	ASA, la vingtième année de Jéroboam, succède à son père, et règne 41 ans.	3 1 2	20
		3	23
		26	46
		27	
		28	
		29 30 31	50
		38	58
3090	JOSAPHAT succède à Asa, son père, l'an 4 d'Achab, et règne 25 ans.	41 1	62
3106	Josaphat, à l'exemple d'Achab, établit JORAM, son fils, vice-roi.	17	
		18 19	
3108			78 80
3112	Josaphat, déjà âgé, fait part à JORAM, son fils, qu'il avoit déjà établi vice-roi, de sa puissance royale, l'an 5 de Joram, roi d'Israël.	23. 1.	84

Digitized by Google

TABLE DES ROIS D'ISRAEL.

Ans du règne.	ROIS D'ISRAEL.	Ans avant J.-C.
1	JÉROBOAM régna 22 ans.	975
17		
18		958
19		
20		
21		
22. 1.	NADAB, la deuxième année d'Asa, succéda à son père Jéroboam, et régna 2 ans.	955
1. 2.	BAASA, la troisième année d'Asa, usurpa le royaume, et régna 24 ans.	
24. 1.	ÉLA succède à Baasa, son père, l'an 26 d'Asa, et règne 2 ans.	
2	ZAMBRI, l'an 2 d'Éla, le 27 d'Asa, prend le royaume, et règne 7 jours.	
1	AMRI est établi roi par le peuple, et règne 12 ans.	
2		
3		
4		
5		
1. 12.	ACHAB succède à son père l'an 38 d'Asa, et règne 22 ans.	918
4		
5		914
21. 1.	Achab, l'an 17 de Josaphat, établit son fils OCHOSIAS vice-roi, et gouverne le royaume pendant 2 ans.	898
22. 2.	JORAM, fils d'Achab, après la mort d'Ochosias son frère, lui	896
1	succède l'an 18 de Josaphat, et règne 12 ans.	
5		892

Digitized by Google

Ans du monde.	ROIS DE JUDA.	Ans du règne.	Ans de la mort de Salomon et de la division des dix tribus.
3119	OCHOSIAS succède à son père l'an 12 de Joram, fils d'Achab, et règne un an.	1. 8.	91
3120	ATHALIE occupe le royaume pendant 6 ans.	1	
		6	
3126	JOAS, âgé de 7 ans, est montré au peuple par le grand-prêtre Joïada. Il est sacré la septième année de Jéhu, et règne 40 ans.	1	98
3147		22	
3148		23	120
3163		37	
		38	135
3165	AMASIAS succède à son père l'an 2 de Joas, roi d'Israël, et règne 29 ans.	40. 1.	
3168		4	140
3179		15	
			151
3194	OZIAS ou AZARIAS, après que son père eut été tué, régna la vingt-septième année de Jéroboam, et son règne dura 52 ans.	29	165
		1	
		26	191
		27	
3232		38,	203
		39	
3233		40	205

Digitized by Google

Ans du règne.	ROIS D'ISRAEL.	Ans de J.-C.
12		885
1	JÉHU est sacré roi par un prophète, et règne 28 ans. Ce fut lui qui tua Ochosias, roi de Juda, avec Joram, roi d'Israël.	884
6		878
7		
		857
28	JOACHAS succède à Jéhu, son père, l'an 23 de Joas, roi de Juda, et règne 17 ans.	856
1		
		841
1	JOAS, fils de Joachas, est associé au royaume, l'an 37 de Joas, et règne pendant 16 ans.	
2. 17.		
3		839
6. 1.	JÉROBOAM II fut établi cette année roi, par Joas son père, lorsqu'il alla faire la guerre au roi de Syrie.	836
16. 1.		
1	Mais l'an 15 d'Amasias, Joas étant mort, l'Écriture dit que Jéroboam régna, au lieu de lui, 41 ans.	825
15		
16. 27.		
41	Après la mort de Jéroboam, tout fut en trouble; il y eut un interrègne de 12 ans.	
1		
		772
12. 1.	ZACHARIAS, après cet interrègne, régna 6 mois.	
	SELLUM ayant tué Zacharias, l'an 39 d'Ozias, régna un mois.	
	MANAHÉ tua Sellum, et régna 10 ans, par le secours de PHUL, roi des Assyriens.	
1		771

Digitized by Google

Ans du monde.	ROIS DE JUDA.	Ans du règne.	Ans de la mort de Salomon et de la division des dix tribus.
3242		49	214
		50	
		1	216
		52	
3245	JOATHAN succéda à Ozias l'an 2 de Phacée, et régna 16 ans.	1	218
		16	
3262	ACHAZ succéda à Joathan, son père, l'an 17 de Phacée, et régna 16 ans.	1	234
		2	
		3	
3265		4	237
		12	245
		13	
3277	ÉZÉCHIAS fut associé au royaume par Achas son père, et régna 29 ans.	1. 16.	249
3283		6	254

Digitized by Google

Ans du règne.	ROIS D'ISRAEL.	Ans de J.-C.
10	PHACEÏA succède à Manahé, son père, l'an 50 d'Ozias, et règne	762
1	2 ans.	
2	PHACÉE, fils de Romélie, ayant tué Phaceïa, règne 20 ans.	759
1		
2		
17		
18		
19		742
20		
1	OSÉA, fils d'Éla, ayant tué Phacée, régna en sa place; mais les grands troubles causèrent un interrègne de 9 ans, après lequel il reprit le royaume.	739
9		
1		
2		
3		727
4		
9	L'an 9 d'Oséa, et le 6 d'Ézéchias, Salmanasar prit Samarie après un siége de 3 ans, et emmena les dix tribus captives. Ainsi finit le royaume d'Israël, après avoir duré 254 ans, depuis sa division d'avec celui de Juda.	721

Digitized by Google

SUITE DES ROIS DE JUDA, APRÈS LA RUINE DE SAMARIE.

Ans du monde.	ROIS DE JUDA.	Ans avant J. C.
3284	Il paroît, par la table précédente, que Samarie fut prise l'an 6 d'Ézéchias.	720
3291	SENNACHÉRIB, roi d'Assyrie, vint attaquer Ézéchias l'an 14 de son règne.	713
	Ce fut en ce temps qu'Ézéchias, étant malade à la mort, fut miraculeusement guéri, pour vivre et régner encore 15 ans, dont il fut assuré par le miracle qui arriva à l'horloge d'Achas.	
3295	Un ange tua toute l'armée de Sennachérib.	709
3306	Ézéchias meurt l'an 29 de son règne.	698
	MANASSÈS, son fils, lui succède, âgé de 12 ans, et il en règne 55.	
	Manassès fut pris et emmené en Babylone, l'an 22 de son règne; mais il fut touché de pénitence, et Dieu le ramena aussitôt à Jérusalem, où il régna encore 33 ans. Et ce fut durant ce temps qu'arriva l'histoire de JUDITH.	
3361	Manassès meurt.	643
	AMON, son fils, régna après lui 2 ans.	
3363	Il est tué par la trahison des siens.	641
3370	JOSIAS, son fils, âgé de 8 ans, est établi roi après lui, et règne 31 ans.	634
3374	L'an 12 de son règne, il purifia Juda et Jérusalem de l'idolâtrie.	630
3380		
3381	L'an 18 de son règne, il célèbre une pâque solennelle.	624
		623
3394	Ayant entrepris légèrement la guerre contre Nécao, roi d'Égypte, il y fut tué, et toute la joie de Juda fut changée en deuil.	610
	Après la mort de Josias, le peuple sacra son fils Sellum, autrement nommé Joachas.	
	Nécao, roi d'Égypte, revenant d'Assyrie, déposa Joachas, qui n'avoit régné que 3 mois, et mit son frère aîné, Éliakim, roi en sa place, changeant son nom, et l'appelant JOAKIM ou *Joachim*, et emmena avec lui Joachas captif en Egypte, où il mourut.	
3398	Cette année, Nabuchodonosor, roi de Babylone, prit Joakim pour l'emmener à Babylone; puis, l'ayant relâché sous de très-dures conditions, il le laissa à Jérusalem, où il demeura comme son vassal; et il emporta une partie des vases du temple, et emmena quelques enfants du sang royal et des	606

Digitized by Google

Ans du monde.	ROIS DE JUDA.	Ans avant J.-C.
	meilleures conditions, entre lesquels furent Daniel et ses compagnons. Et c'est d'ici qu'il faut commencer à compter les 70 semaines de la captivité.	
3405	Joakim ayant été tué par les Babyloniens, et son corps exposé sur la terre sans être enseveli, son frère Conias, ou *Jéchonias*, régna durant 3 mois à Jérusalem, et Nabuchodonosor l'emmena à Babylone, avec sa mère et les plus grands de sa cour, entre lesquels furent Ézéchiel et Mardochée, oncle d'Esther, prit toutes les richesses de Juda, et tous les vases du temple qui étoient restés.	
	Il établit pour roi Mathanias, oncle de Jéchonias, en changeant son nom en celui de SÉDÉCIAS.	
	Sédécias régna à Jérusalem 11 ans.	
	L'an 11 de Sédécias, Jérusalem fut saccagée par les Babyloniens. Sédécias fut pris lorsqu'il s'enfuyoit. On tua ses enfants en sa présence, on lui creva les yeux, on le chargea de chaînes et on le mena à Babylone; par où fut accomplie la parole du prophète, qui disoit qu'il seroit mené à Babylone, et que néanmoins il ne la verroit pas. On brûla son palais, on détruisit le temple, on abattit les murs de Jérusalem, et on emmena tout le peuple de Juda à Babylone, où il demeura jusqu'à l'an du monde 3468.	599

CHAPITRE VII.

DU SIXIÈME AGE DU MONDE.

On a pu voir dans la table précédente ce qui s'étoit passé de plus mémorable dans les 476 ans durant lesquels a duré le cinquième âge du monde, que nous avons dit se terminer à la fin de la captivité des Juifs, arrivée l'an 3468 du monde, 536 ans avant l'ère commune de Jésus-Christ. Ce sixième âge maintenant commence à la fin de cette captivité, et se termine à la naissance de Jésus-Christ, arrivée l'an 4000 du monde. On peut voir dans la table suivante ce qui s'y est passé de plus remarquable.

Digitized by Google

TABLEAU DE CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE DANS LE SIXIÈME AGE DU MONDE.

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans avant J.-C.
3468	CYRUS étant devenu maître de tout l'Orient, permet aux Juifs de retourner en Judée, et de rebâtir le temple. Ils le font, sous la conduite de Zorobabel et du souverain prêtre Jésus, et les plus pauvres d'entre eux obtiennent quelque gratification pour faire ce voyage.	536
3475	Cyrus meurt âgé de 70 ans, après avoir tenu la monarchie de tout l'Orient durant 7 ans. Son fils CAMBYSE lui succède, et règne 7 ans et 7 mois, après lesquels le mage Oropastès usurpe le royaume. Mais 5 mois après, sept seigneurs conspirent contre lui, le tuent, et l'un d'eux, nommé DARIUS	529
3483	HYSTASPES, est reconnu de tous les autres pour roi. C'est l'ASSUÉRUS sous lequel arriva l'histoire d'Esther. Il régna 36 ans.	521
3519	A Darius succède XERXÈS son fils, qui règne 12 ans; et son fils ARTAXERXÈS, qui lui succède, en règne 48. Ce fut la septième	485
3537	année du règne de cet Artaxerxès, appelé *Longuemain*, qu'ESDRAS, ayant obtenu du roi des lettres-patentes, retourna en Judée avec beaucoup de monde pour y rétablir la république.	467
3550	La vingtième année du règne du même Artaxerxès, NÉHÉMIAS obtient de lui le pouvoir de rétablir les murs de Jérusalem; et c'est de cette année que l'on commence à compter LES 70 SEMAINES de Daniel.	454
3562	Malachie, le dernier des prophètes, exhortoit en ce temps-là le peuple à retourner à Dieu, et semble avoir été du même temps que Néhémias, qui retourna, vers cette année, chez le roi de Perse, comme il le lui avoit promis.	442
3580	XERXÈS II succède à son père Artaxerxès, et au bout d'un an est tué par son frère SECUNDIANUS, qui règne 7 mois.	424
3581	OCHUS, second fils d'Artaxerxès, s'empare du royaume, fait mourir Secundianus en le précipitant dans une fosse pleine de cendres, et se fait appeler Dariæus, ou Darius Nothus. Il régna 19 ans.	423
3600	ARTAXERXÈS MNEMON, son fils aîné, lui succède, contre lequel le jeune Cyrus son cadet fait la guerre. Il régna 23 ans.	404
3643	OCHUS II succède à son père Mnémon, et fait tuer son frère naturel Arsamès, qui lui disputoit l'empire; après quoi il prend le nom d'Artaxerxès III. Il régna 23 ans.	361
3666	Ochus est tué par Bagoas, capitaine de ses gardes et Égyptien	338

Digitized by Google

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans avant J.-C.
	de nation, qui, en vengeance de ce qu'il avoit tué Apis, le dieu des Égyptiens, fait manger aux chats son corps haché par morceaux, et de ses os en fait des manches de couteaux pour marquer sa cruauté. Bagoas fait mourir aussi tous ses enfants, hors Arsès, le plus jeune, qu'il met sur le trône, et au bout de deux ans le tue aussi avec ses enfants.	
3668	La maison royale ainsi éteinte, Bagoas établit roi Codomanus, qui règne 6 ans, et prend le nom de Darius, pour se donner plus d'autorité. C'est contre ce Darius qu'Alexandre fit la guerre.	336
3670	Alexandre-le-Grand l'ayant défait, devient maître de tout l'Orient, et en six années y fait tant de conquêtes que Daniel, dans ses visions mystérieuses, le compare à un léopard qui a des ailes.	334
3681	Alexandre étant mort, ses favoris partagent entre eux tout son royaume. PTOLÉMÉE devient roi d'Égypte, et SÉLEUCUS règne en Babylone et en Syrie. Les autres sont étrangers à l'Histoire sainte.	323
3719	Ptolémée, surnommé *Soter*, n'ayant régné que peu de mois, établit sur le trône son fils PHILADELPHE, et se constitue capitaine de ses gardes, disant qu'il étoit plus honorable d'avoir un fils roi que de régner soi-même. C'est dans ces entre-temps, c'est-à-dire avant la mort du père et sous le règne du fils, que fut faite la version grecque des soixante-douze interprètes. Ce qui est cause que divers auteurs la mettent sous l'un et sous l'autre de ces rois; mais elle fut faite par les soins de DÉMÉTRIUS PHALERÆUS, qui ramassa jusqu'à 200,000 volumes dans cette fameuse bibliothèque.	285
3758	Philadelphe, après avoir régné 40 ans depuis la mort de son père, meurt par ses excès d'intempérance. Son fils *Ptolémée Évergetès* lui succède, et ayant régné 25 ans, laisse le royaume à PHILOPATOR son fils, ainsi appelé par antiphrase, parce qu'il haïssoit fort son père, qu'il tua même, selon l'opinion de quelques auteurs.	246
3783	PTOLÉMÉE PHILOPATOR régna 17 ans en Égypte. Ce fut lui qui tourmenta étrangement les Juifs d'Alexandrie, pour les détourner du culte du vrai Dieu. Plusieurs, en effet, lui cédèrent; d'autres se rachetèrent de ses vexations par argent; et ceux qui voulurent demeurer fermes dans la loi de Dieu furent traités avec la rigueur que l'on peut voir dans le troisième livre des *Machabées*.	221
3800	Ptolémée Philopator étant mort, laissa un fils de 4 ans, nommé PTOLÉMÉE EPIPHANES, qui régna 24 ans, et qui tourmenta	204

Digitized by Google

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans avant J.-C.
	aussi les Juifs pour les détourner de leur religion, comme on peut voir dans *Daniel*, ch. XI, et au liv. III des *Machabées*. ANTIOCHUS, surnommé le GRAND, qui étoit roi de Syrie, apprenant la mort de Ptolémée Philopator, viole l'alliance qu'il lui avoit jurée ; et se joignant avec Philippe, roi de Macédoine, ils forment la résolution de dépouiller le jeune Épiphanes de son royaume, et de le partager entre eux. La Judée, durant ce temps-là, se trouve exposée à des vexations continuelles	
3816	Antiochus-le-Grand ayant été tué par les Barbares, en voulant piller le temple de Jupiter en Élymaïde, laissa le royaume à son fils SÉLEUCUS PHILOPATOR, qui régna 12 ans. Il fit peu de chose, parce que les grands malheurs d'Antiochus son père, en combattant contre les Romains, laissèrent son royaume épuisé. C'est de ce Séleucus qu'il est parlé dans le livre II des *Machabées*, où l'on dit de lui qu'à cause du respect qu'il avoit pour ONIAS le grand-prêtre, il fournissoit tous les ans ce qu'il falloit pour les sacrifices du temple. Néanmoins Daniel l'appelle *vilissimus et indignus decore regio*. Sur la fin de son règne, il se laissa persuader d'envoyer HÉLIODORE pour piller le trésor du temple de Jérusalem, et l'on peut dire que sa foiblesse donna naissance à tous les troubles et les séditions qui arrivèrent depuis, soit dans l'État, soit dans l'Église.	188
3829	ANTIOCHUS, surnommé *Épiphanes*, c'est-à-dire l'ILLUSTRE, qui avoit été emmené pour otage à Rome, après la défaite de son père Antiochus-le-Grand, en sortit au bout de trois ans ; et Démétrius, fils de Séleucus, est envoyé à sa place. Comme Antiochus revenoit en Syrie, Héliodore, qui s'en vouloit faire roi, fait mourir Séleucus. Mais Eumène et Attalus ayant chassé Héliodore, laissent Antiochus-l'Illustre paisible roi de Syrie.	175
3831	Antiochus-l'Illustre, la première année de son règne, ôte la souveraine sacrificature à Onias qui étoit d'une excellente piété, la donne à l'impie Jason son frère, et l'année suivante l'ôte encore à Jason, et la donne à Ménélaüs son autre frère, qui lui en offroit plus d'argent. Deux ans après, le bruit de la mort d'Antiochus s'étant répandu lorsqu'il étoit allé contre l'Égypte, Jason trouble tout Jérusalem. Ce qui fait qu'Antiochus, après la défaite des Égyptiens, traite ensuite la Judée avec d'horribles cruautés, et en emporte tous les trésors.	173
3836	Antiochus-l'Illustre, roi de Syrie, envoie Apollonius en Judée,	168

Digitized by Google

Ans du monde	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans avant J.-C.
	qui tue en un jour de sabbat tous ceux qui s'étoient assemblés pour les sacrifices. Ce fut alors que Judas Machabée se retira lui dixième dans le désert, où il aimoit mieux vivre d'herbes que de se souiller des viandes impures qu'on immoloit de toutes parts.	
3838	MATHATHIAS bénit ses fils en mourant, et JUDAS MACHABÉE lui succède.	166
3840	Cette année, meurt Antiochus-l'Illustre, roi de Syrie, lorsqu'il retournoit, en désordre, de Perse. Son fils ANTIOCHUS EUPATOR lui succède. Lysias gouverne son royaume, et fait la paix avec Judas Machabée ; mais elle est bientôt rompue. Ce fut en ce temps qu'Éléazar ayant attaqué un éléphant, où il croyoit que le roi étoit, le tua, et fut accablé du poids de cette bête, qui tomba sur lui.	164
3842	Eupator ayant pris Bethsure, va contre Jérusalem, et fait la paix avec les Juifs ; mais l'ayant rompue, il fait abattre ses murailles, emmène avec lui Ménélaüs, qu'il fait mourir comme le flambeau de toute la guerre, et met Alcime à sa place.	162
3843	DÉMÉTRIUS SOTER, fils de Séleucus, s'étant échappé de Rome, vient à Antioche, fait tuer Antiochus et Lysias, et étant roi, envoie en Judée Bacchide avec Alcime, auquel il assure la souveraine sacrificature. Il y envoie ensuite Nicanor, qui fait alliance avec Judas Machabée ; mais l'ayant rompue, il est tué bientôt après.	161
	Alcime et Bacchide étant revenus une seconde fois en Judée, Judas Machabée, après un grand combat, est tué après avoir fait alliance avec les Romains. Son frère Jonathas est élu à sa place général des armées du peuple de Dieu. Bacchide veut le tuer par surprise, mais il ne le peut. Jean leur frère est tué par trahison.	
3850	Ceux d'Antioche s'étant révoltés contre Démétrius, prennent un jeune homme nommé Alexandre, qui se disoit fils d'Antiochus-l'Illustre, et, soutenus des rois leurs voisins, le mettent sur le trône	154
3851	Cet Alexandre, surnommé Ballès ou *Balas*, étant devenu maître de Ptolémaïde, envoie à Jonathas pour faire alliance avec lui, et l'établit dans la souveraine sacrificature, qui étoit demeurée vacante depuis sept ans et demi par la mort d'Alcime : ainsi il a été le premier souverain pontife de la race des Machabées. Démétrius arme contre Alexandre ; mais Alexandre le défait, et Démétrius est tué.	153
3856	DÉMÉTRIUS, fils aîné de Démétrius Soter, voulant venger la	148

Digitized by Google

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans avant J.-C.
	mort de son père, et posséder son royaume, fait d'heureux progrès. Apollonius se joint à lui, et Démétrius l'envoie en Judée pour combattre les Juifs, qui avoient fait alliance avec Alexandre. Jonathas et Simon combattent plusieurs fois contre lui.	
3859	Alexandre ravage la Syrie. Ptolémée Philométor et Démétrius viennent au-devant de lui. Ptolémée est blessé dans le combat : Alexandre, peu de jours après, est tué par les siens ; et Ptolémée, ayant vu sa tête, meurt.	145
3860	Démétrius étant enfin seul roi de Syrie, à cause de quoi il fut surnommé *Nicanor*, c'est-à-dire vainqueur, tout étoit assez paisible dans la Judée. Mais Jonathas attaquant la forteresse de Jérusalem, Démétrjus le fait venir pour lui rendre compte de cette action. Jonathas fait toujours continuer le siége, et apaise Démétrius par ses présents.	144
3861	Démétrius Nicanor ayant renvoyé ses vieilles troupes, comme n'en ayant plus besoin, Triphon saisit cette occasion pour faire roi le petit ANTIOCHUS, surnommé le DIVIN, qui étoit fils d'Alexandre. Il tâche d'avoir pour ami Jonathas, qui lui rend de grands services. Triphon voulant ensuite être roi lui-même, au lieu du jeune Antiochus, et craignant Jonathas, le surprend et le tue. SIMON est élu en sa place, tant pour commander l'armée que pour être souverain pontife. Il bat souvent Triphon, qui tue Antiochus, surnommé le *Divin*, pour être paisible possesseur de son royaume.	143
	Ce fut de cette année que les Juifs se voyant délivrés du joug des Gentils, l'on commença à compter les années par le pontificat de Simon.	
3863	Démétrius étant entré avec ses gens dans la Médie pour se fortifier contre Triphon, est pris par le général de l'armée du roi de Perse et de Médie ; et les soldats ne pouvant plus souffrir Triphon, se rendent à Cléopâtre, femme de Démétrius, laquelle se donne elle et son armée à son frère Antiochus, surnommé *Soter*, comme son père, ou *le Pieux*, appelé aussi *Sidetes*, qui d'abord fait amitié avec Simon, et après cela la rompt honteusement, ayant envoyé contre lui Cendebeus, pendant qu'il s'attache à poursuivre Triphon. Triphon se retire dans Apamée, laquelle étant prise, il y est tué ; et Simon, déjà cassé de vieillesse, envoie ses enfants contre Cendebeus, qui est mis en fuite. Ce qui ne sert qu'à exciter la jalousie de Ptolémée son gendre contre le père et les enfants.	141
3869	Ainsi Simon, après avoir gouverné le peuple environ 8 ans,	135

Digitized by Google

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans avant J.-C.
	est tué par trahison par ce Ptolémée dans un festin. Il envoie des gens pour surprendre aussi Jean son fils, surnommé HIRCAN ; mais Jean, ayant évité ce piége, est établi souverain pontife au lieu de son père. Et c'est là que finit l'histoire des Machabées et de tout l'Ancien Testament.	
3897	*Jean Hircan* ayant administré la souveraine sacrificature 29 ans, pendant lesquels il fait ouvrir le sépulcre de David, où il prend trois mille talents, meurt, et laisse la souveraine autorité à *Judas*, dit ARISTOBULE, qui le premier, depuis le retour de la captivité, prend le diadème et la qualité de roi.	107
3899	Aristobule meurt, et Salomé sa femme fait régner au lieu de lui ALEXANDRE JANNÆUS, l'aîné de ses frères, qu'il avoit fait mettre en prison.	105
3926	Alexandre Jannæus meurt. Il avertit en mourant sa femme Alexandra de se rendre les pharisiens amis ; et, par cette adresse, elle établit HIRCAN, son fils aîné, dans la souveraine sacrificature. ARISTOBULE, le plus jeune, vit en particulier.	78
3935	Alexandra étant morte, il s'élève une guerre considérable entre Hircan et Aristobule, qui chasse son frère aîné, et demeure maître de la Judée jusqu'à la victoire de Pompée.	69
3939	ANTIPAS ou ANTIPATER, père d'Hérode, favorise le parti d'Hircan, et le rétablit dans son royaume ; mais Pompée qui l'y confirme, et qui poursuit Aristobule, étant irrité de ses violences contre son père, ne veut pas permettre à Hircan de porter le diadème. Il emmène avec lui à Rome Aristobule avec ses deux filles et ses deux fils, l'un nommé ALEXANDRE et l'autre ANTIGONE. Alexandre se sauve en chemin, revient en Judée, où il excite bien des troubles ; et Aristobule s'étant sauvé ensuite de Rome avec son autre fils Antigone, il revient faire la guerre en Judée ; mais il est blessé, et présenté en cet état à Gabinius, préfet de la Syrie, qui l'envoie à Rome avec ses enfants, que le sénat renvoie, ne retenant en prison qu'Aristobule le père.	65
3955	Les guerres civiles de Rome entre Pompée et César portent César à renvoyer Aristobule en Judée, pour faire déclarer les Juifs en sa faveur contre Pompée ; mais ceux du parti de Pompée le font mourir par le poison, et Pompée fait trancher la tête à Alexandre son fils, à Antioche. Son autre fils, Antigone, venant à Rome, y représente le malheur de son père et de son frère, se plaignant fort d'Hircan et d'Antipater. Mais Antipater gagne tellement l'esprit de César,	49

Digitized by Google

Ans du monde	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans avant J.-C.
	qu'il établit Hircan souverain pontife, et fait Antipater gouverneur de la Judée, qui, ayant deux fils, PHASAËL et HÉRODE, âgé alors de 25 ans, fait Phasaël gouverneur de tout le pays d'auprès de Jérusalem, et Hérode gouverneur de la Galilée.	
3958	Hérode ayant tué un Juif nommé Ézéchias, chef d'un parti de voleurs qui ravageoient toute la Syrie, est cité devant Hircan, auprès duquel il se défend avec tant de fermeté et de courage, qu'il est renvoyé absous.	46
3962	Antipater, père d'Hérode, étant à table chez Hircan, à Jérusalem, est empoisonné par un nommé Malichus, qu'Hérode fait tuer ensuite pour venger la mort de son père; et Antigone, fils d'Aristobule, s'étant peu après jeté tout d'un coup dans la Judée, Hérode, qui le repousse, est honoré par Hircan d'une couronne.	42
3964	Pachorus, roi des Parthes, étant venu en Judée, dépose Hircan, et établit Antigone, fils d'Aristobule, pour être grand sacrificateur. Il fait même mettre en prison Hircan, et fait tuer Phasaël, frère d'Hérode. Antigone fait couper les oreilles à Hircan, afin de lui ôter toute espérance à la grande sacrificature; et tout étant en paix par ce moyen dans la Judée, Pachorus emmène Hircan avec lui. Ce qui fait qu'Hérode, désespérant de tout, va à Rome faire la cour à Antoine, qui le prend en affection. Hérode fait tant par son crédit et par la faveur d'Auguste, qu'il obtient le nom de roi, et qu'Antigone est déclaré ennemi du peuple romain.	40
3966	C'est ici la première année du règne d'Hérode, qui va aussitôt en Judée faire la guerre à Antigone, qu'il défait, et est appelé roi dans Jérusalem. Antigone est mené captif à Antioche, où il est tué. Quelques mois après, Hérode, importuné par les prières de Mariamne sa femme, établit Aristobule son frère, âgé de 17 ans, souverain pontife, et le fait noyer quelque temps après, lorsqu'il se baignoit. Hircan ayant trouvé protection auprès du roi des Parthes, et voulant retourner en Judée, y est tué par Hérode à l'âge de 80 ans.	38
3976	Hérode va trouver Auguste à Rhodes, qui le confirme dans le royaume. Il fait, à son retour, mourir Mariamne sa femme, et un peu après Alexandra.	28
3987	Cette année, Hérode commence à faire rebâtir le temple de Jérusalem.	17
3993	Hérode va à Rome avec ses deux enfants, Alexandre et Aristo-	11

Digitized by Google

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans avant J.-C.
3999	bule, pour les accuser devant Auguste, et les faire mourir; mais Auguste le réconcilie avec ses enfants Hérode, en ayant reçu le pouvoir d'Auguste, fait étrangler ses deux enfants Alexandre et Aristobule. Ce fut cette année que l'empereur Auguste ayant fait un édit pour faire la description de tout l'empire romain, saint Joseph alla avec la sainte Vierge de Galilée à Bethléem. *C'est ici que finit le sixième âge du monde.*	5

CHAPITRE VIII.

DU SEPTIÈME AGE DU MONDE.

Ce septième âge, comme nous avons dit, commence à la naissance de Jésus-Christ notre Sauveur, c'est-à-dire l'an 4000 du monde, et durera jusqu'à la fin de tous les siècles. C'est proprement l'âge des chrétiens; et tout ce qui s'est fait dans le reste du monde n'est presque plus à compter : il n'y a de considérable que ce qui s'est fait dans l'Église, qui est le véritable royaume de Jésus-Christ, dont tous les chrétiens sont les sujets. On pourra voir dans cette table, en abrégé, ce qui s'est passé de plus considérable sous Jésus-Christ et les apôtres.

Digitized by Google

TABLE ABRÉGÉE DE CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS CONSIDÉRABLE DANS LA JUDÉE SOUS JÉSUS-CHRIST ET LES APOTRES.

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans de J.-C.
4000	JÉSUS-CHRIST naît à Bethléem le 25e jour de décembre, l'an 37 et dernier du règne d'Hérode, et le 20e de celui d'Auguste. Il est circoncis le 8e jour; il est adoré des Mages; il est offert au temple le 40e jour, et ensuite mené en Égypte. Après cela, Hérode fait mourir les Innocents. Hérode meurt lui-même vers la fin de novembre de la même année, après avoir langui misérablement; et Archélaüs règne en sa place.	1
4001	Joseph retourne d'Égypte après la mort d'Hérode, et demeure en Galilée à Nazareth.	2
4002	Theudas, dont il est parlé dans les Actes, fait de grandes courses dans la Judée; et plusieurs s'élèvent dans ce pays, qui prennent le nom de roi ou de messie.	3
4004 Ans de l'ère vulgaire.	Cette année commence l'ère vulgaire de Jésus-Christ, c'est-à-dire la manière dont on use ordinairement pour compter les années depuis Jésus-Christ, quoiqu'il fût né quatre ans plus tôt.	4
8	Cette année, Jésus-Christ, agé de 12 ans, est trouvé dans le temple, assis au milieu des docteurs, qui les écoutoit et les interrogeoit.	12
14	Mort d'Auguste à Nole, arrivée le 29 d'août, l'an 57 de son règne. Tibère règne en sa place.	18
28	Saint Jean commence cette année à baptiser, l'an 15 du règne de Tibère.	32
30	Jésus-Christ est baptisé par saint Jean, va au désert, et peu de temps après commence à prêcher.	34
33	Jésus-Christ meurt après avoir célébré avec ses disciples la quatrième pâque, l'an 19 de l'empire de Tibère.	37
	Cette même année, après l'Ascension et la Pentecôte, les sept diacres sont élus, et saint Etienne est lapidé. Philippe baptise l'eunuque.	Ans de Tibère.
34	Conversion de saint Paul, qui ayant désabusé les Juifs de Damas, en leur déclarant sa conversion, s'en va en Arabie.	19
37	Saint Paul revient d'Arabie à Damas, où il commence à prêcher plus fortement les Juifs, qui ont dessein de l'arrêter; mais il se sauve, et vient voir saint Pierre à Jérusalem. Les chrétiens le craignent, ne sachant pas sa conversion; mais saint Barnabé l'introduit, et dit ce qui lui étoit arrivé.	23 de Caligula. 1
38	Saint Pierre vient à Antioche, et y établit son siége. Il guérit	2

Digitized by Google

Ans de l'ère vulgaire.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans de Claude.
	Énée à Lydde, et ressuscite Tabitha à Joppé : Corneille le centenier le prie de le venir voir, et il embrasse la foi.	2
	Saint Matthieu écrit son évangile le premier de tous, et en hébreu.	
42	Saint Pierre est délivré de prison. C'est vers ce temps qu'il va à Rome établir sa chaire.	
	Sergius Paulus, proconsul, est converti à la foi par saint Paul, d'où cet apôtre est appelé Paul, au lieu de Saul	
43	Saint Pierre écrivit alors sa première épître, avant que saint Marc allât à Alexandrie.	3
	On veut sacrifier à Paul et à Barnabé à Lystre, comme à Jupiter et à Mercure, parce qu'il avoit guéri un homme boiteux dès sa naissance.	
	Saint Marc écrit son évangile, mais en grec, selon qu'il l'avoit entendu de saint Pierre.	
50	Premier concile tenu par les apôtres à Jérusalem, touchant la difficulté de la circoncision, que l'on déclare n'être plus nécessaire. Peu de temps après, saint Pierre étant venu à Antioche, et usant de quelque dissimulation à l'égard des Juifs, qu'il avoit peur de choquer, saint Paul l'en reprend publiquement devant tout le monde.	10
51	Dispute entre saint Paul et saint Barnabé, à l'occasion du disciple Marc ; ce qui cause leur séparation.	11
	Saint Paul est battu de verges à Philippes. La nuit, les portes de la prison s'ouvrent, lorsqu'il prioit avec Silas. Le gouverneur de la prison est converti à la foi ; et comme les juges, reconnoissant l'innocence de saint Paul, lui permirent de s'en aller, il ne le voulut pas faire qu'on ne lui eût fait réparation de l'injure qu'il avoit reçue.	
52	Saint Paul convertit à Athènes saint Denys l'aréopagite, va de là chez Aquila et Priscilla, et travaille chez eux.	12 de Néron.
56	Saint Luc écrit alors son évangile. Les Galates se laissent séduire, et saint Paul leur écrit avec force. Les Corinthiens se laissent aller à des schismes. Saint Paul leur écrit.	2
58	Saint Paul va à Corinthe, d'où il écrit l'épître aux Romains. Il va à Jérusalem, où il est près d'être tué par les Juifs. Le tribun Lysias se saisit de lui. Le lendemain, il se défend devant l'assemblée des prêtres, et il appelle le souverain pontife Ananie, qui l'avoit fait frapper, *Muraille blanchie*.	4
	Le tribun envoie saint Paul à Félix. Félix le retient, et le laisse à son successeur Portius Festus	
60	Festus ayant entendu saint Paul seul, et depuis en présence du roi Agrippa et de Bérénice, l'envoie à Rome, où il en	6

Digitized by Google

Ans de l'ère vulgaire.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans de Néron.
60	avoit appelé. Le vaisseau se brise près de Malte, où il demeure quelque temps ; et enfin il arrive à Rome, où on lui permet de loger en son particulier, ayant seulement avec lui un garde. C'est ici que finit le livre des Actes.	6
61	Saint Marc, qui le premier a annoncé la foi à Alexandrie, meurt la 8e année de Néron.	7
	Onésiphore cherche longtemps saint Paul à Rome, et le trouve.	
62	Les Philippiens envoient Épaphrodite, leur évêque, à Rome, pour porter quelque argent à saint Paul, qui leur écrit par la même personne.	8
	C'est aussi de là qu'il écrit les deux épîtres aux Colossiens, celle aux Éphésiens, et celle aux Hébreux.	
63	Saint Paul étant au bout de deux ans sorti libre de Rome, parcourt encore l'Orient et l'Occident. Philémon le reçoit chez lui à Colosse.	9
	Ananus fait mourir saint Jacques, appelé *frère du Seigneur*, en le faisant lapider, ou en le faisant précipiter du haut du temple. Siméon, fils de Cléophas, est élu évêque de Jérusalem en sa place.	
64	Néron met le feu à la ville de Rome, et en rejette la faute sur les chrétiens. Ce fut le sujet de la première persécution, qui fut horrible.	10
66	Saint Paul vient une seconde fois à Rome, et étant encore mis en prison, il se justifie devant Néron, qui le laisse libre. Démas l'abandonne. Saint Luc seul demeure à Rome avec lui.	12
	Saint Pierre et saint Paul sont avertis secrètement de Dieu que l'heure de leur mort étoit proche. Saint Paul écrit la seconde épître à Timothée ; et saint Pierre écrit sa seconde épître un peu avant sa mort.	
67	Saint Pierre et saint Paul prédisent à Rome qu'il viendra bientôt un roi qui détruira la Judée. Cette même année, ces bienheureux apôtres sont tous deux martyrisés à Rome le même jour 29 de juin, saint Pierre étant attaché en croix, la tête en bas, et saint Paul ayant la tête coupée.	13 de Domitien.
70	Ce fut cette année que Vespasien fit tant de maux dans la Judée, et qu'ayant été obligé de la quitter, il envoya quelque temps après son fils Tite, qui prit Jérusalem, et la ruina, l'an 70 de Jésus-Christ.	14 de Nerva.
94	L'apôtre saint Jean fut banni et envoyé à l'île de Patmos, où il écrivit l'Apocalypse, qui marque ce qui doit arriver dans l'Église, principalement dans les derniers temps.	1

Digitized by Google

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans de Trajan.
96	Étant retourné dans l'île de Patmos, toutes les églises d'Asie qu'il gouvernoit le prièrent d'écrire son évangile; ce qu'il fit à l'âge de 92 ans.	1
98	Quelque temps après, il écrivit aussi ses trois épîtres.	

CHAPITRE IX.

DU TEMPS QUE LES PROPHÈTES ONT VÉCU.

On sera bien aise de voir ici le temps que chacun des prophètes a vécu ; et sans parler de ceux dont il est fait mention dans le Livre des Rois, comme Samuel, Nathan, Gad, Ado, et particulièrement Élie ou Élisée, dont on peut aisément voir le temps par les rois sous lesquels ils ont vécu, on se contentera de marquer ceux dont on a les écrits séparés, et on en verra tout d'un coup le temps par cette petite table.

TABLE DU TEMPS AUQUEL ONT VÉCU LES PROPHÈTES

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans avant l'ère commune de J.-C.
3116	JONAS commença à prophétiser sous Joas, père de Jéroboam II, roi d'Israël.	888
	OZÉE, sous Ozias, Joathan, Achaz et Ézéchias, rois de Juda, et Jéroboam II, roi d'Israël. Il prophétisa durant un siècle.	
3194	JOEL, sous les mêmes rois qu'Ozée, et durant autant de temps.	810
3217	AMOS commença à prophétiser en Israël la 23e année d'Ozias, et prophétisa durant 28 ans.	787
3219	ISAÏE prophétisa en Juda la 25e année d'Ozias, et continua sous Achaz et Ézéchias. La tradition des Juifs et des Pères même est que Manassès, fils d'Ézéchias, le fit mourir ;	785

Digitized by Google

Ans du monde.	ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES.	Ans avant l'ère commune de J.-C.
	de sorte qu'il auroit prophétisé durant tout un siècle. ABDIAS prophétisoit en Israël du même temps qu'Isaïe en Juda.	
3246	MICHÉE fut sous les rois de Juda, Joathan, Achaz et Ézéchias, durant plus de 50 ans. Jonas semble en ce temps avoir été envoyé à Ninive.	758
3291	NAHUM commença à prophétiser après que les dix tribus furent emmenées captives, pour consoler, tant le peuple qui restoit que celui qui avoit été emmené.	713
3375	JÉRÉMIE commença à prophétiser en Juda la 13e année de Josias, et y prêcha durant 45 ans. Ayant ensuite été emmené en Égypte, il y fut lapidé. BARUCH étoit aussi de son temps; et quoiqu'il fût de très-grande famille, il lui servoit de secrétaire. SOPHONIAS et HABACUC étoient encore du même temps.	629
3398	DANIEL commença à prophétiser en Babylone, presque enfant, sous Nabuchodonosor, et continua jusqu'au temps de Cyrus, c'est-à-dire environ la 85e année de son âge; et quoiqu'il eût obtenu par ses prières l'accomplissement des prophéties par la délivrance du peuple, il y a apparence néanmoins qu'il mourut en ce pays étranger, sans être jamais retourné en Judée.	606
3409	ÉZÉCHIEL, qui étoit de la race des prêtres, et l'un des captifs emmenés avec Jéchonias par le roi Nabuchodonosor, commença cinq ans après à prophétiser à Babylone, et continua durant 22 ans.	595
3485	AGGÉE prophétisa en Judée, lorsque le peuple fut revenu, et l'accusa d'être trop lent à rebâtir le temple. ZACHARIE fut de son temps.	519
3550	MALACHIE fut le dernier des prophètes, et semble avoir été du même temps que Néhémie, vers la fin du règne d'Artaxerxès-Longue-Main. Ainsi il paroît que le temps des prophètes a duré plus de 400 ans. Il est remarquable que tous les sages de la Grèce, si célèbres dans l'antiquité païenne, ne sont venus que depuis les prophètes. Pythagore alla même en Babylone, où il apprit quantité de choses des Juifs, dont il se servit dans sa philosophie; et Platon, qui a aussi mis plusieurs choses des livres de Moïse dans les siens, vivoit près de 200 ans après tous ceux-ci. Que si quelqu'un veut voir les preuves de tout ce qu'on avance dans cet abrégé, qu'il consulte la Chronologie sainte dont ceci est tiré.	454

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

EXPLICATIF

DES NOMS HÉBREUX, CHALDÉENS, SYRIAQUES ET GRECS

RÉPANDUS DANS LA BIBLE.

A

AARON, hélas ! conception.
ABARIM, passages.
ABBA, père.
ABDÉMÉLECH, serviteur du roi
ABDÉNAGO, esclave de la lumière.
ABDIAS, serviteur du Seigneur.
ABDON, serviteur.
ABEL, nom de ville qui s'écrit par *aleph*, et signifie deuil.
ABEL, nom d'homme qui s'écrit par *hé*, et signifie vanité.
ABESAN, père et bouclier.
ABESSALOM, père de la paix.
ABIA, père du Seigneur.
ABIATHAR, père excellent.
ABIGAÏL, la joie du père.
ABIMÉLECH, père roi.
ABINADAB, père rempli de bonne volonté.
ABISAG, l'ignorance du père.
ABNER, la lampe du père.
ABRA, fille suivante.
ABRAHAM, père élevé de la multitude.
ABRAM, père élevé.
ABSALOM, la paix du père.
ACCARON, stérilité.
ACHAB, le frère du père.
ACHAÏE, angoisse ou tristesse.
ACHAN ou ACHAR, trouble.
ACHAZ, possesseur.
ACHIMÉLECH, frère du roi.
ACHITOB, bon frère.
ADAM, terrestre.
ADON, seigneur.
ADONAÏ, le souverain maître. L'interprète latin l'a quelquefois mis au lieu du nom ineffable JÉHOVAH, que les Hébreux, par respect, ne prononcent pas.
ADONIAS, le maître donné de Dieu.
AFRIQUE, sans froid, brûlée ; en hébreu *Phul*, épaisseur ou ruine, ou *Phut*, extension, augmentation.
AGABUS, sauterelle
AGAG, toit.
AGAR, étrangère.
AGGÉE, de fête.
AHIALON, chêne.
AHOD, qui loue.
ALEXANDRE, secours mâle.
ALEXANDRIE, appelée en hébreu *No*, qui signifie demeure, ou *No-Ammon*, demeure d'Ammon, c'est-à-dire, de Jupiter, ainsi nommé dans l'Égypte.
ALLELUIA, louez le Seigneur.
AMALEC, peuple qui lèche.
AMAM, mère ou crainte.
AMAN, qui trouble.
AMANA, vérité ou foi.
AMASIAS, roi de Juda, dont le nom s'écrit par *aleph*, et signifie force du Seigneur.
AMASIAS, fils de Zéchri, dont le nom s'écrit par *aïn*, et signifie fardeau du Seigneur.
AMÉLECH, le roi.

Digitized by Google

Amen, ainsi soit-il, ou cela est vrai.
Aminadab, peuple plein de bonne volonté.
Ammon, peuple.
Amnon, **Amon**, fidèle ou véritable.
Amorrhéens, amers ou rebelles.
Amos, père d'Isaïe, dont le nom s'écrit par *aleph*, et signifie fort.
Amos, l'un des petits prophètes, dont le nom s'écrit par *aïn*, et signifie charge ou fardeau.
Ambi, par *aleph*, qui parle, ou qui est amer.
Ambi, par *aïn*, gerbe ou domination : nom de l'un des rois d'Israël.
Ananias, grâce du Seigneur.
Anathoth, lieu bas.
André, homme fort.
Anne, grâce.
Antiochus, char opposé.
Aod, sujet de louange.
Apôtre, envoyé.
Arabes, mélanges.
Aram, élévation.
Aran, montagne ou conception.
Ararat, malédiction de crainte.
Arbé, quatre.
Aréopage, colline de Mars.
Aréuna, arche ou cantique.
Argob, motte de terre.
Arménie, en hébreu *Ararat*, malédiction de crainte.
Arnon, qui donne de la joie.
Arphaxad, qui guérit. Dans le livre de Judith, il peut signifier le puissant Arbaces.
Artaxerxès, lumière ou malédiction, ou le grand Xerxès
Asa, guérison.
Asaph, qui assemble.
Aser, béatitude.
Asir, prisonnier
Assuérus, prince et chef.
Assur, heureux ou qui tend des piéges.
Astaroth, troupeau ou richesses.
Athalie, le temps est au Seigneur.
Athènes, l'intelligence de Dieu.
Attalie, qui augmente ou nourrit.
Ava, iniquité.
Axa, ornée.
Azarias, secours du Seigneur.
Azor, qui donne du secours.
Azot, en hébreu *A dod*, pillage.

B

Baal, maître.
Baalim, maîtres ou dominateurs.
Baasa, en œuvre.
Babel, dans la confusion.
Bala, nom de femme qui s'écrit par *hé*, et signifie vieille.
Bala, nom de ville qui s'écrit par *aïn*, et signifie abîmée.
Balaam, vieillesse du peuple.
Balac, destructeur
Baltassar, Bel répand les richesses.
Banaïas, fils du Seigneur.
Barac, éclair.
Barachias, bénédiction du Seigneur.
Barjona, fils de la colombe.
Barnabas, fils de la consolation.
Barsabas, fils de conversion.
Barthélemi, fils qui arrête les eaux.
Bartimée, fils aveugle.
Baruch, béni.
Bat, mesure de choses liquides.
Bathuel, filiation de Dieu.
Béelphégor, l'idole de turpitude.
Béelzebub, Dieu-mouche.
Béera, puits.
Béhémoth, la bête.
Bel, maître.
Béla, qui engloutit.
Bélial, sans joug.
Ben-ennom, fils de celui qui dort.
Benjamin, fils de la droite ou des jours.
Bénoni, fils de la douleur.
Béra, puits.
Bérésith, au commencement. C'est le premier mot de la Genèse.
Bersabée, puits du serment ou de l'abondance.
Bethabara, maison du passage.
Béthanie, maison d'obéissance ou d'affliction.
Béthaven, maison de vanité ou d'iniquité.
Beth-Dagon, maison de Dagon, ou du froment.
Béthel, maison de Dieu.
Béther, division ou retranchement.
Bethléem, maison du pain.

Digitized by Google

Bethphagé, maison qui est à l'entrée de la vallée.
Bethphogor, maison de Phogor, ou du dieu de turpitude.
Bethsabée, maison du ferment.
Bethsaïde, maison des fruits de la terre.
Bethsamès, maison du soleil.
Béthul, vierge.
Bézec, éclair.
Boanergès, fils du tonnerre.
Booz, avec force.
Borith, herbe d'un goût aigre.
Bosor, } forteresse.
Bosra, }

C

Caath, étourdissement.
Cadès, sainteté.
Caïn, possession.
Caïnan, lamentation.
Caleb, comme le cœur.
Cana, zèle ou jalousie.
Capharnaüm, le champ de la pénitence.
Cappadociens, peuples appelés en hébreu *Caphthorim*, qui signifie des pommes ou grenades.
Cariath-iarim, la ville de la forêt.
Cariath-séper, la ville des livres.
Carmel, agneau circoncis.
Carthage, en hébreu *Tharsis*, qui signifie contemplation de la joie.
Cédar, noirceur ou tristesse
Cédès, sainteté.
Cédron, triste ou noirci.
Célésyrie, Syrie creuse.
Céphas, pierre.
Cétura, qui répand une odeur de parfum
Chæréas, joyeux.
Chaldée, en hébreu *Chas im*, comme des démons.
Cham, chaleur.
Chanaan, marchand.
Charmel, le même que Carmel.
Chérub, comme maître.
Chodchod, jaspe ou escarboucle
Chorréens, fureurs.
Christ, oint.
Chus, Ethiopien ou noirceur.
Cin, possession.
Cinoth, lamentations : c'est le nom hébreu du livre des Lamentations de Jérémie.
Cis, dur, ou paille.
Cléophas, toute gloire.
Coeleth, Ecclésiaste : c'est en hébreu le nom du second livre de Salomon
Colossiens, suppliciés.
Corban, } don ou offrande.
Corbona, }
Coré, écrit par un *aleph*, signifie lisant ou appelant.
Coré, écrit par un *heth*, signifie chauve : c'est le nom du lévite séditieux.
Corozaïn, c'est ici le mystère.
Cosbi, menteur.
Cypre, belle.
Cyrus, le soleil.

D

Dagon, froment.
Dalila, pauvreté.
Damas, le suc du sang
Dan, jugement.
Daniel, jugement de Dieu.
Darius, qui recherche.
Dathan, loi.
David, bien-aimé.
Débora, ou **Debbora**, abeille.
Décapole, les dix villes.
Denys, descendu de Dieu.
Diable, calomniateur. Dans Habacuc il répond au mot hébreu *reseph*, qui signifie des charbons enflammés.
Dibré hajamim, les journaux, ou paroles des jours : c'est le nom des livres des Paralipomènes dans l'hébreu.
Didyme, jumeau.
Dina, jugement.
Dithalassum, les deux mers.
Doeg, inquiet.
Dor, génération.
Dura, génération ou habitation.

Digitized by Google

E

EBAL, monceau de choses vieilles.
ECCLÉSIASTE, celui qui parle dans une assemblée.
EDEN, délices.
EDOM, roux, ou terrestre.
ÉGLON, veau.
ÉGYPTE, en hébreu *Misraïm*, angoisse.
ELA, chêne.
ELCANA, Dieu jaloux.
ELCHANAN, grâce de Dieu.
ELÉAZAR, secours de Dieu.
ELIACIM, résurrection de Dieu.
ELIE, la force de Dieu.
ELIMÉLECH, le roi de Dieu.
ELISABETH, le serment de Dieu.
ELISÉE, le salut de Dieu.
ELLE-HADDÉBARIM, ce sont ici les paroles : ce sont les premiers mots hébreux du Deutéronome.
ELNATHAN, donné de Dieu.
EMMANUEL, Dieu avec nous.
EMMAÜS, qui craint le conseil.
ENAC, collier.
ENCÆNIA, dédicace.
ENNOM, voici le lieu du sommeil.
ENOS, foible mortel.
EPHRAÏM, multiplication.
EPHRATA, fertilité.
EPHRON, poussière.
ESAÜ, ouvrier, ou poil roux.
ESDRAS, secours.
ESTHER, ce qui est caché.
ETAM, oiseau immonde.
ETHAM, force parfaite.
ETHIOPIE, en hébreu *Chus*, noirceur.
ETIENNE, couronné.
EUBULUS, prudent.
ÈVE, vivante.
EZÉCHIAS, la force du Seigneur.
EZÉCHIEL, la force de Dieu.
EZRIEL le secours de Dieu.

G

GABAA, colline.
GABRIEL, la force de Dieu.
GAD, prospérité.
GADGAD, parfait bonheur.
GALAAD, monceau du témoignage.
GALATES, qui donnent du lait.
GALGAL ou GALGALA, roue, ou révolution.
GALILÉE, sujet aux révolutions.
GAZER, retranchement.
GAZOPHYLACIUM, chambre du trésor.
GÉBAL, limite.
GÉDÉON, qui détruit.
GÉENNOM, vallée de sommeil.
GÉHENNA, vallée d'affliction.
GELBOÉ, révolution de la recherche.
GERSAM, étranger là.
GERSON, étranger qui change.
GIHON, poitrine, ou sortie.
GOG, toit.
GOLGOTHA, calvaire, lieu où sont déposées les têtes des morts
GOLIATH, transmigration.
GOMOR, mesure creuse des Hébreux.
GOMORRHE, peuple rebelle.
GRECS, en hébreu *Jevanim*, qui signifie trompeurs.

H

HABACUC, embrassement.
HANANIAS, grâce du Seigneur.
HARAM, détruit.
HAVOTH-JAÏR, bourgs de Jaïr, ou bourgs d'illumination.
HÉBAL, monceau d'antiquité.
HÉBER, écrit par *heth*, signifie participant.
HÉBER, écrit par un *aïn*, signifie passage : c'est le nom du patriarche de qui descendoit Abraham.
HÉBREU, qui passe.
HÉBRON, société.
HÉLI, élévation.
HÉLIOPOLIS, ville du Soleil, nommée en hébreu *On*, qui signifie douleur.
HÉNOCH, dédicace.

Digitized by Google

Hermon, destruction.
Hesron, flèche de réjouissance.
Hiérapolis, ville sacrée.
Holoferne, capitaine puissant.
Hor, montagne.
Horeb, désert.
Horma, destruction.
Hur, liberté.
Hus, conseil.
Hyménée, chant nuptial.

I

Ichabod, où est la gloire?
Idumée, terre d'Édom, ou de celui qui est roux ou terrestre.
Inde, en hébreu *Ophir*, cendre.
Indien, qui est des Indes, en hébreu *hodu*, louange.
Isaac, ris.
Isaï, par *aleph*, mon mari.
Isaï, par *iod*, qui est. On trouve écrit de ces deux manières le nom du père de David, autrement appelé *Jessé*.
Isaïe, salut du Seigneur.
Isboseth, homme de confusion.
Iscarioth, homme de meurtre.
Ismael, Dieu a exaucé.
Israël, qui prévaut contre Dieu.
Issachar, il y a récompense.
Ithamar, île des palmes.

J

Jabel, qui tombe.
Jabès, écrit par un *sadé*, tristesse.
Jabès, écrit par un *sin*, sécheresse : c'est le nom d'une ville de Gabaad.
Jacob, supplanteur.
Jahel, qui monte, ou un petit daim.
Jahiel, Dieu vit.
Jaïr, illumination.
Jamin, droite.
Japheth, qui se dilate.
Jared, descendant, ou dominant.
Jason, qui guérit.
Javan, oppresseur.
Jean, qui est rempli de grâce.
Jébus, foulé aux pieds.
Jéchonias, préparation du Seigneur.
Jéhu, celui qui est.
Jéhus, écrit par un *sadé*, qui donne conseil
Jéhus, écrit par un *sin*, qui est rongé de la teigne : c'est le nom d'un des fils d'Ésaü.
Jémini, droite.
Jephté, qui ouvre.
Jéraméel, miséricorde de Dieu.
Jérémie, élévation du Seigneur.
Jéricho, la lune ou le mois.
Jérobaal, qui attaque l'idole.
Jéroboam, qui s'élève contre le peuple.
Jérusalem, vision de la paix, ou vision parfaite.
Jesbog, qui est vide.
Jessé, qui est.
Jésus, Sauveur.
Jéthro, qui excelle.
Jézonias, qui écoute le Seigneur.
Jezrael, race de Dieu.
Joab, paternité.
Joachas, prise du Seigneur.
Joachim, élévation du Seigneur.
Joachim, préparation du Seigneur.
Joas, écrit par *aleph*, feu du Seigneur : c'est le nom de l'un des rois de Juda, et de l'un des rois d'Israël.
Joas, écrit par *aïn*, qui est rongé de la teigne.
Joatham, perfection du Seigneur.
Job, qui est triste.
Joel, qui veut.
Johanam, qui est rempli de grâce.
Jonadab, qui agit de bonne volonté.
Jonas, colombe.
Jonathan, don du Seigneur.
Joram, élevé.
Josaphat, jugement du Seigneur.
Joseph, ajouter, augmenter.
Josias, le Seigneur agit avec force.
Josué, salut, secours de Dieu.
Jourdain, fleuve du jugement
Jubilé, retour.
Juda, louange.
Julius, couvert des premiers poils.

Digitized by Google

L

LABAN, blanc, candide.
LAMECH, pauvre, humilié.
LAPIDOTH, éclairs.
LAZARE, secours de Dieu.
LÉCHI, mâchoire.
LÉCI, loi.
LÉVI, qui est associé.
LÉVIATHAN, société du dragon.
LIA, qui est laborieuse, fatiguée.
LIBAN, blanc.
LIBYE, en hébreu *Lubim*, cœurs.
LITHOSTRATOS, pavé de pierres.
LOT, enveloppé.

M

MAACHA, qui est usée.
MAASIAS, œuvre du Seigneur.
MACEDA, incendie.
MADELEINE, magnifique.
MADIAN, jugement.
MAGES, sages ou philosophes.
MALACHIE, envoyé du Seigneur.
MALACHIM : c'est le nom des deux derniers livres des Rois dans l'hébreu ; il signifie rois.
MALALÉEL, qui loue Dieu
MALCHUS, roi.
MAMMONA, argent, richesses.
MAMZER, né de fornication.
MANAHEM, consolateur.
MANASSÉ, qui est oublié.
MANUÉ, repos.
MARA, amère.
MARDOCHÉE, brisement amer.
MARIE, en hébreu *Mariam*, qui est élevée, ou amertume des jours.
MARTHE, qui provoque.
MASPHA, guérite, ou spéculation.
MASSA, charge.
MATHUSAEL, mort et demande.
MATHUSALA, mort et inondation.
MATTHIAS, don du Seigneur.
MATTHIEU, qui est donné.
MELCHIAS, le Seigneur règne.
MELCHISÉDECH, roi de justice.
MELCHISUA, roi sauveur.
MÉSOPOTAMIE, le milieu des deux fleuves.
MICHA, pauvre.
MICHAEL, qui est semblable à Dieu ?
MICHÉE, qui est semblable au Seigneur ?
MICHOL, qui a tout ?
MIPHIBOSETH, ignominie de la bouche.
MISACH, qui tire son origine de Sach, fausse divinité.
MISAEL, qui tire de Dieu son origine.
MISLÉ, proverbes : c'est le titre hébreu du premier des cinq livres sapientiaux.
MISPHAT, jugement.
MNA, mine, monnoie.
MOAB, qui vient du père.
MOÏSE, tiré de l'eau.
MORIA, amertume.
MOSA, écrit par un *sadé*, azyme, nom de l'un des fils de Caleb, de la tribu de Juda.
MOSA, écrit par un *sin* charge : nom de l'un des fils de Saharaïm, de la tribu de Benjamin.
MOSOLLAM, pacifique.
MYSIE, criminelle.

N

NAAMAN, agréable
NABAL, insensé.
NABO, prophétie.
NABOTH, prophétie
NABUCHODONOSOR, prophétie-étincelle-jugement-trésor.
NACHOR, desséché.
NADAB, volontaire.
NAHASSON, serpent
NAHUM, consolateur.
NAÏM, beau.
NATHAN, donné.
NATHANAEL, donné de Dieu.
NAZARÉENS, séparés.
NAZARETH, en le dérivant de *na ar*, par un *zaïn*, peut signifier séparée, consacrée.
NAZARETH, en le dérivant de *nat·ar*, par un *tsade*, peut signifier gardée, conservée.

Digitized by Google

Néapolis, nouvelle ville.
Néhémias, consolation du Seigneur.
Nemrod, rebelle.
Nephthali, mon combat.
Ninive, belle.
Noé, repos ou soulagement.
Noemi, belle.
Nohestan, qui est d'airain.

O

Obadias, serviteur du Seigneur.
Obed, serviteur.
Obededom, serviteur de l'homme.
Ochozias, prise du Seigneur.
Odollam, l'ornement du peuple.
Og, pain cuit sous la cendre.
Olla, élévation ou holocauste.
Onam, douleur.
Onana, douleur ou iniquité.
Onésime, utile.
Ooliba, ma tente est en elle.
Oolla, tente.
Ophni, poing ou poignée.
Oreb, corbeau.
Osée, sauveur.
Othoniel, faveur de Dieu.
Oza, force.
Ozias, force du Seigneur.
Oziel, force de Dieu.

P

Palestine, couverte (de cendre).
Paque, passage.
Paraclet, consolateur, avocat.
Parascève, préparation.
Pentateuque, les cinq livres.
Pentecôte, le cinquantième (suppl. jour).
Phacée, qui ouvre.
Phacéias, ouverture du Seigneur.
Phaleg, division.
Phanuel, la face de Dieu.
Pharaon, qui est élevé.
Pharès, écrit par *sadé*, signifie division : c'est le nom de l'un des fils de Juda.
Pharès, écrit par *sin*, signifie cavalier.
Pharisiens, divisés.
Phasé, passage.
Phasga, colline.
Phinées, regard de confiance.
Phogor, ouverture.
Phul, chute.
Phut, méprisable.
Probatique, qui concerne les brebis.
Prosélyte, accesseur, qui s'approche.
Pygmées, en hébreu *Gammadim*, hommes d'une coudée.

R

Rabba, grande ou nombreuse.
Rachel, brebis.
Raguel, pasteur de Dieu.
Rahab, écrit par *hé*, signifie superbe, orgueilleuse : c'est un des noms de l'Égypte.
Rahab, écrit par *heth*, qui est au large, ou étendue : c'est le nom de cette femme qui reçut les espions de Josué.
Ram, élevé.
Ramessès, le tonnerre qui fait fondre.
Raphael, médecine de Dieu.
Raphaïm, géants, ou qui inspirent la frayeur.
Rébecca, engraissée.
Rébla, **Réblatha**, grande consomption.
Réchab, chariot, ou char.
Réhu, ils ont fait le mal.
Remmon, grenade.
Respha, pavé.
Roboam, étendue du peuple.
Rome, force.
Ruben, fils de la vision.
Ruma, élevée.
Ruth, enivrée.

Digitized by Google

S

SAAPH, qui pense.
SABA, écrit par *samech*, signifie circuit, nom des Sabéens.
SABA, écrit par *sin*, captivité, ou retour.
SABAOTH, armées.
SABATHA, circuit.
SABBATISME, } repos.
SABBAT, }
SADDUCÉENS, sectateurs de Sadoc.
SADOC, juste.
SALÉ, mission.
SALEM, paix.
SALMANASAR, paix et lien.
SALMON, homme pacifique.
SALOMITH, femme pacifique.
SALOMON, homme pacifique.
SALPHAAD, ombre de crainte.
SAMARIE, garde.
SAMSON, soleil.
SAMUEL, demandé à Dieu, ou donné de Dieu.
SAPHAN, hérisson, ou lapin.
SAPHAT, qui juge.
SARA, écrit par *hé*, princesse : c'est le nom de l'épouse d'Abraham.
SARA, écrit par *heth*, princesse d'odeur : c'est le nom d'une fille d'Aser.
SARAÏ, ma princesse.
SAREPHTHA, petite portion.
SARON, } plaine.
SARONA, }
SARUG, entrelacement.
SATAN, adversaire.
SAUL, demandé.
SCENOPEGIA, érection des tentes : c'est le nom de la fête des Tabernacles.
SCHIBBOLETH, épi.
SÉDÉCIAS, justice du Seigneur.
SÉGOR, petite.
SÉHON, extirpation.
SÉLA, écrit par *samech*, élévation.
SÉLA, écrit par *sin*, qui dissout : c'est le nom d'un des fils de Juda.
SELLUM, pacifique.
SEM, nom, ou qui est posé.
SÉMÉI, écrit par *aïn*, qui obéit : c'est le nom de celui qui outragea David.
SÉMÉI, écrit sans *aïn*, mon nom.
SENNACHÉRIB, buisson de destruction.
SÉON, son, bruit.
SEPHARVAÏM, livres, ou écrivains.
SÉPHORA, écrit par *sadé*, oiseau : c'est le nom de l'épouse de Moïse.
SÉPHORA, écrit par *sin*, beauté : c'est le nom de l'une des sages-femmes d'Égypte.
SETH, qui est mis.
SETIM, qui déclinent.
SIBA, armée, ou milice.
SIBBOLETH, écrit par *samech*, charge.
SIBBOLETH, écrit par *sin*, épi.
SICÉRA, ivresse
SICHEM, épaule.
SIDRACH, douceur de Sid ou Sed, fausse divinité.
SIHOR, troublé.
SILOÉ, envoyé.
SIMÉON, } qui écoute ou qui obéit.
SIMON, }
SIN, écrit par *samech*, buisson : c'est le nom de la huitième station des Israélites dans le désert.
SIN, écrit par *sadé*, bouclier : c'est le nom de la trente-troisième station des Israélites.
SINAÏ, le séjour caché des tonnerres.
SION, écrit par *sadé*, sécheresse : c'est le nom de la montagne Sainte, où étoit Jérusalem.
SION, écrit par *sin*, bruit : c'est le nom d'un des coteaux du mont Hermon.
SIR HASIRIM, Cantique des Cantiques.
SISARA, grue, hirondelle, qui voit.
SODOME, secret et silence.
SOMER, gardien.
SOPHÉTIM, juges.
SOPHONIE, contemplation du Seigneur.
SOREC, vigne choisie.
SULAMITE, pacifique.
SUNAMITE, qui dort.
SUSANNE, lis.

T

TARSE, qui a des ailes.
THABOR, pureté.
THADDÉE, qui loue.
THAMAR, palme.

Digitized by Google

Tharé, qui répand de l'odeur.
Tharsis, contemplation et joie.
Thau, signe.
Thécua, espérance.
Théhillim, louanges.
Théraphim, figures.
Thola, écarlate.
Thomas, jumeau.
Thopheth, séduction, ou timbale.
Timée, aveugle.
Timothée, qui honore Dieu.
Tite, honorable.
Tobie, bonté du Seigneur.
Tubalcaïn, possession du monde.
Tyr, en hébreu *Sor*, rocher, force, ou affliction, angoisse.

U

Ur, feu.
Urias, feu du Seigneur.

V

Vaïcra, et il appela : c'est le commencement du Lévitique dans l'hébreu.
Vajedabber, et il parla : c'est le commencement du livre des Nombres.
Vasthi, qui boit
Veellé-semoth, et voici les noms : c'est le commencement de l'Exode.

Z

Zabad, **Zabdi**, dot, ou doté.
Zabulon, demeure.
Zacharie, mémoire du Seigneur.
Zachée, pur.
Zambri, qui chante.
Zara, Orient.
Zébédée, doté.
Zébée, victime.
Zelotès, jaloux.
Zelpha, distillation de la bouche.
Zorobabel, étranger de Babylone, c'est-à-dire du pays de la confusion.

Digitized by Google

Digitized by Google

GENÈSE.

ARGUMENT

La Genèse est ainsi appelée du mot grec γένεσις (*génération*), parce qu'elle contient l'histoire de la création du monde. Elle embrasse une période de plus de 2300 ans, selon le calcul du texte hébreu et de la Vulgate, ou de plus de 2500 ans, d'après le calcul du texte hébreu corrigé par celui des Septante.

Ce livre présente un grand spectacle : Dieu créant le monde par sa parole ; Adam et Ève jouissant d'un bonheur ineffable tant qu'ils conservent leur innocence ; leur chute funeste à toute leur postérité ; la piété d'Abel, le fratricide de Caïn ; les descendants de Seth fidèles à Dieu malgré la dépravation générale, Hénoch miraculeusement tiré d'un monde indigne de le posséder ; la distinction des enfants de Dieu d'avec les enfants des hommes ; la colère du Seigneur dénoncée aux pécheurs par son serviteur Noé ; leur impénitence punie par le déluge ; Noé et sa famille réservés pour la réparation du genre humain ; la confusion des langues, la dispersion des peuples et la fondation des premiers empires ; Abraham choisi pour être le père des croyants, et méritant par sa foi d'être appelé l'ami de Dieu ; Isaac son fils, et Jacob son petit-fils, imitateurs de sa vertu ; l'enfance de Joseph troublée par la jalousie de ses frères ; son esclavage en Égypte, les persécutions que lui attire son innocence ; son élévation glorieuse et sa fin paisible.

La Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome composent le recueil appelé *Pentateuque*.

CHAPITRE PREMIER.

Création du ciel et de la terre, et de tout ce qu'ils contiennent.

U commencement Dieu créa le ciel et la terre.

2. La terre étoit informe et toute nue, les ténèbres couvroient la face de l'abyme ; et l'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux.

3. Or Dieu dit : Que la lumière soit faite. Et la lumière fut faite.

4. Dieu vit que la lumière étoit bonne, et il sépara la lumière d'avec les ténèbres.

5. Il donna à la lumière le nom de Jour, et aux ténèbres le nom de Nuit : et du soir et du matin se fit le premier jour.

6. Dieu dit aussi : Que le firmament soit fait au milieu des eaux, et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux.

7. Et Dieu fit le firmament ; et il sépara les eaux qui étoient sous le firmament, de celles qui étoient au-dessus du firmament. Et cela se fit ainsi.

8. Et Dieu donna au firmament le nom de Ciel : et du soir et du matin se fit le second jour.

9. Dieu dit encore : Que les eaux qui

Digitized by Google

sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que l'élément aride paroisse. Et cela se fit ainsi.

10. Dieu donna à l'élément aride le nom de Terre, et il appela Mers toutes ces eaux rassemblées. Et il vit que cela étoit bon.

11. Dieu dit encore : Que la terre produise de l'herbe verte qui porte de la graine, et des arbres fruitiers qui portent du fruit chacun selon son espèce et qui renferment leur semence en eux-mêmes pour se reproduire sur la terre. Et cela se fit ainsi.

12. La terre produisit donc de l'herbe verte qui portoit de la graine selon son espèce, et des arbres fruitiers qui renfermoient leur semence en eux-mêmes chacun selon son espèce. Et Dieu vit que cela étoit bon.

13. Et du soir et du matin se fit le troisième jour.

14. Dieu dit aussi : Que des corps de lumière soient faits dans le firmament du ciel, afin qu'ils séparent le jour et la nuit, et qu'ils servent de signes pour marquer le temps et les saisons, les jours et les années ;

15. Qu'ils luisent dans le firmament du ciel, et qu'ils éclairent la terre. Et cela fut fait ainsi.

16. Dieu fit donc deux grands corps lumineux ; l'un plus grand pour présider au jour, et l'autre moindre pour présider à la nuit : il fit aussi les étoiles.

17. Et il les mit dans le firmament du ciel pour luire sur la terre,

18. Pour présider au jour et à la nuit, et pour séparer la lumière d'avec les ténèbres, et Dieu vit que cela étoit bon.

19. Et du soir et du matin se fit le quatrième jour.

20. Dieu dit encore : Que les eaux produisent des animaux vivants qui nagent dans l'eau, et des oiseaux qui volent sur la terre sous le firmament du ciel.

21. Dieu créa donc les grands poissons, et tous les animaux qui ont la vie et le mouvement, que les eaux produisirent chacun selon son espèce ; et il créa aussi tous les oiseaux selon leur espèce. Il vit que cela étoit bon.

22. Et il les bénit, en disant : Croissez et multipliez-vous, et remplissez les eaux de la mer ; et que les oiseaux se multiplient sur la terre.

23. Et du soir et du matin se fit le cinquième jour.

24. Dieu dit aussi : Que la terre produise des animaux vivants chacun selon son espèce, les animaux domestiques, les reptiles, et les bêtes sauvages de la terre, selon leurs différentes espèces. Et cela se fit ainsi.

25. Dieu fit donc les bêtes sauvages de la terre selon leurs espèces, les animaux domestiques, et tous les reptiles chacun selon son espèce. Et Dieu vit que cela étoit bon.

26. Il dit ensuite : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes, à toute la terre, et à tous les reptiles qui se remuent sous le ciel.

27. Dieu créa donc l'homme à son image ; il le créa à l'image de Dieu, et il les créa mâle et femelle.

28. Dieu les bénit et leur dit : Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre et vous l'assujettissez, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre.

29. Dieu dit encore : Je vous ai donné toutes les herbes qui portent leur graine sur la terre, et tous les arbres qui renferment en eux-mêmes leur semence chacun selon son espèce, afin qu'ils vous servent de nourriture ;

30. Et à tous les animaux de la terre, à tous les oiseaux du ciel, à tout ce qui se meut sur la terre, et qui est vivant et animé, afin qu'ils aient de quoi se nourrir. Et cela se fit ainsi.

Digitized by Google

31. Dieu vit toutes les choses qu'il avoit faites; et elles étoient très-bonnes. Et du soir et du matin se fit le sixième jour.

CHAPITRE II.

Conclusion du récit de la création du monde. Repos du septième jour. Description du paradis terrestre. Adam donne des noms aux animaux. Formation de la femme.

1. Le ciel et la terre furent donc ainsi achevés avec tous leurs ornements.

2. Dieu accomplit le septième jour tout l'ouvrage qu'il avoit fait; et il se reposa le septième jour après avoir achevé tous ses ouvrages.

3. Il bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'il avoit cessé en ce jour de produire tous les ouvrages qu'il avoit créés.

4. Telle a été l'origine du ciel et de la terre, et c'est ainsi qu'ils furent créés au jour que le Seigneur Dieu fit l'un et l'autre;

5. Et qu'il créa toutes les plantes des champs avant qu'elles fussent sorties de la terre, et toutes les herbes de la campagne avant qu'elles eussent poussé : car le Seigneur Dieu n'avoit point encore fait pleuvoir sur la terre; et il n'y avoit point d'homme pour la labourer :

6. Mais il s'élevoit de la terre une fontaine qui en arrosoit toute la surface.

7. Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre; il répandit sur son visage un souffle de vie, et l'homme devint vivant et animé.

8. Or le Seigneur Dieu avoit planté dès le commencement un jardin délicieux, dans lequel il mit l'homme qu'il avoit formé.

9. Le Seigneur Dieu avoit aussi produit de la terre toutes sortes d'arbres beaux à la vue, et dont le fruit étoit agréable au goût, et l'arbre de vie au milieu du paradis, avec l'arbre de la science du bien et du mal.

10. Dans ce lieu de délices il sortoit de la terre un fleuve pour arroser le paradis, qui de là se divise en quatre canaux.

11. L'un s'appelle Phison, et c'est celui qui coule tout autour du pays de Hévilath où il vient de l'or;

12. Et l'or de cette terre est très-bon. C'est là aussi que se trouve le bdellion, et la pierre d'onyx.

13. Le second fleuve s'appelle Géhon, et c'est celui qui coule tout autour du pays d'Éthiopie.

14. Le troisième fleuve s'appelle le Tygre, qui se répand vers les Assyriens. Et l'Euphrate est le quatrième de ces fleuves.

15. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme et le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât et qu'il le gardât.

16. Il lui fit aussi ce commandement, et lui dit : Mangez de tous les fruits des arbres du paradis;

17. Mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, car, au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très-certainement.

18. Le Seigneur Dieu dit aussi : Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui un aide semblable à lui.

19. Le Seigneur Dieu ayant donc formé de la terre tous les animaux terrestres et tous les oiseaux du ciel, il les amena devant Adam afin qu'il vît comment il les appelleroit; et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux est son nom véritable.

20. Adam appela donc tous les animaux d'un nom qui leur étoit propre, tant les oiseaux du ciel que les bêtes de la terre : mais il ne se trouvoit point d'aide pour Adam qui lui fût semblable.

21. Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil; et lorsqu'il

Digitized by Google

étoit endormi, il tira une de ses côtes et mit de la chair à la place.

22. Et le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avoit tirée d'Adam, forma la femme et l'amena à Adam.

23. Alors Adam dit : Voilà maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair. Celle-ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été prise de l'homme.

24. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme; et ils seront deux dans une seule chair.

25. Or Adam et sa femme étoient alors tous deux nus, et ils n'en rougissoient point.

CHAPITRE III.

Le serpent tente Ève. Chute d'Ève et d'Adam. Malédiction contre le serpent. Condamnation des premiers hommes; ils sont chassés du paradis.

1. Or le serpent étoit le plus fin de tous les animaux que le Seigneur Dieu avoit formés sur la terre. Et il dit à la femme : Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger du fruit de tous les arbres du paradis?

2. La femme lui répondit : Nous mangeons du fruit des arbres qui sont dans le paradis;

3. Mais pour ce qui est du fruit de l'arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger, et de n'y point toucher, de peur que nous ne fussions en danger de mourir.

4. Le serpent repartit à la femme : Assurément vous ne mourrez point.

5. Mais c'est que Dieu sait qu'aussitôt que vous aurez mangé de ce fruit vos yeux seront ouverts, et vous serez comme des dieux en connoissant le bien et le mal.

6. La femme considéra donc que le fruit de cet arbre étoit bon à manger; qu'il étoit beau et agréable à la vue. Et en ayant pris, elle en mangea et en donna à son mari, qui en mangea aussi.

7. En même temps leurs yeux furent ouverts à tous deux; ils reconnurent qu'ils étoient nus; et ils entrelacèrent des feuilles de figuier et s'en firent de quoi se couvrir.

8. Et comme ils eurent entendu la voix du Seigneur Dieu qui se promenoit dans le paradis après midi, lorsqu'il se lève un vent doux, ils se retirèrent au milieu des arbres du paradis, pour se cacher de devant sa face.

9. Alors le Seigneur Dieu appela Adam, et lui dit : Où êtes-vous?

10. Adam lui répondit : J'ai entendu votre voix dans le paradis, et j'ai eu peur parce que j'étois nu; c'est pourquoi je me suis caché.

11. Le Seigneur lui repartit : Et d'où savez-vous que vous étiez nu, sinon de ce que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avois défendu de manger?

12. Adam lui répondit : La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a présenté du fruit de cet arbre; et j'en ai mangé.

13. Le Seigneur Dieu dit à la femme : Pourquoi avez-vous fait cela? Elle répondit : Le serpent m'a trompée; et j'ai mangé de ce fruit.

14. Alors le Seigneur Dieu dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre; tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la terre tous les jours de ta vie.

15. Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne. Elle te brisera la tête, et tu tâcheras de la mordre par le talon.

16. Dieu dit aussi à la femme : Je vous affligerai de plusieurs maux pendant votre grossesse; vous enfanterez dans la douleur : vous serez sous la puissance

Digitized by Google

Digitized by Google

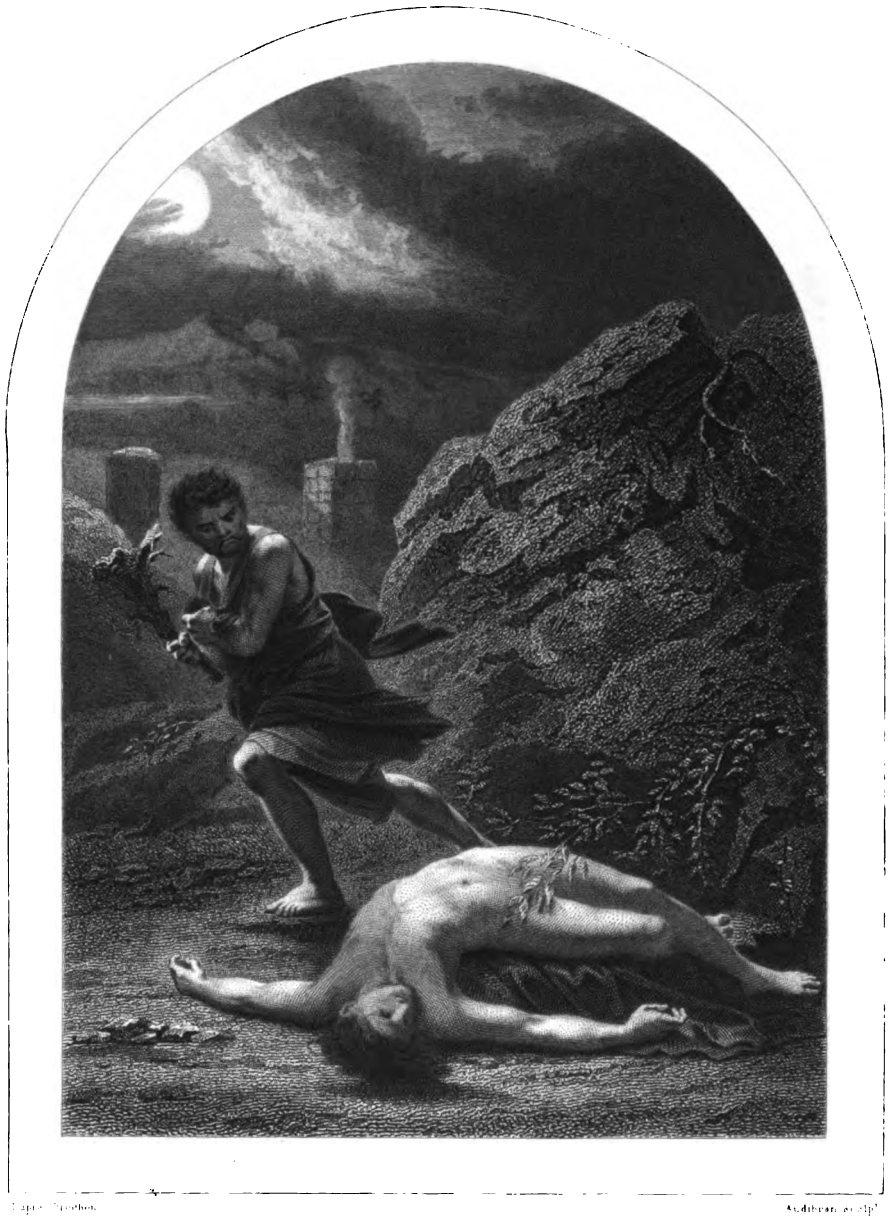

Lapie Pinxit. Audibran sculp.

La mort d'Abel.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

de votre mari, et il vous dominera.

17. Il dit ensuite à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de votre femme, et que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avois défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait, et vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie qu'avec beaucoup de travail.

18. Elle vous produira des épines et des ronces, et vous vous nourrirez de l'herbe de la terre.

19. Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez dans la terre d'où vous avez été tiré : car vous êtes poudre, et vous retournerez en poudre.

20. Et Adam donna à sa femme le nom d'Ève, parce qu'elle étoit mère de tous les vivants.

21. Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam et à sa femme des habits de peaux dont il les revêtit ;

22. Et il dit : Voilà Adam devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal. Empêchons donc maintenant qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne aussi de son fruit, et qu'en mangeant il ne vive éternellement.

23. Le Seigneur Dieu le fit sortir ensuite du jardin délicieux pour travailler à la culture de la terre dont il avoit été tiré.

24. Et l'en ayant chassé, il mit des Chérubins devant le jardin des délices, qui faisoient étinceler une épée de feu, pour garder le chemin qui conduisoit à l'arbre de vie.

CHAPITRE IV.

Naissance de Caïn et d'Abel. Leurs sacrifices. Abel est tué par Caïn. Naissance d'Hénoch, fils de Caïn. Lamech tue un homme. Naissance de Seth et d'Énos.

1. Or Adam connut Ève sa femme, et elle conçut et enfanta Caïn, en disant : Je possède un homme par la grâce de Dieu.

2. Elle enfanta de nouveau, et mit au monde son frère Abel. Or Abel fut pasteur de brebis, et Caïn s'appliqua à l'agriculture.

3. Il arriva longtemps après que Caïn offrit au Seigneur des fruits de la terre.

4. Abel offrit aussi des premiers-nés de son troupeau, et de ce qu'il avoit de plus gras. Et le Seigneur regarda favorablement Abel et ses présents.

5. Mais il ne regarda point Caïn, ni ce qu'il lui avoit offert. C'est pourquoi Caïn entra dans une très-grande colère, et son visage en fut tout abattu.

6. Et le Seigneur lui dit : Pourquoi êtes-vous en colère, et pourquoi paroît-il un si grand abattement sur votre visage ?

7. Si vous faites bien, n'en serez-vous pas récompensé ? et si vous faites mal, ne porterez-vous pas aussitôt la peine de votre péché ? Mais votre concupiscence sera sous vous, et vous la dominerez.

8. Or Caïn dit à son frère Abel : Sortons dehors. Et lorsqu'ils furent dans les champs, Caïn se jeta sur son frère Abel, et le tua.

9. Le Seigneur dit ensuite à Caïn : Où est votre frère Abel? Il lui répondit : Je ne sais ; suis-je le gardien de mon frère ?

10. Le Seigneur lui repartit : Qu'avez-vous fait ? la voix du sang de votre frère crie de la terre jusqu'à moi.

11. Vous serez donc maintenant maudit sur la terre, qui a ouvert sa bouche, et qui a reçu le sang de votre frère, lorsque votre main l'a répandu.

12. Quand vous l'aurez cultivée, elle ne vous rendra point son fruit. Vous serez fugitif et vagabond sur la terre.

13. Caïn répondit au Seigneur : Mon iniquité est trop grande, pour pouvoir en obtenir le pardon.

Digitized by Google

14. Vous me chassez aujourd'hui de dessus la terre, et je m'irai cacher de devant votre face. Je serai fugitif et vagabond sur la terre : quiconque donc me trouvera me tuera.

15. Le Seigneur lui répondit : Non, cela ne sera pas; mais quiconque tuera Caïn en sera puni sept fois. Et le Seigneur mit un signe sur Caïn, afin que ceux qui le trouveroient ne le tuassent point.

16. Caïn s'étant retiré de devant la face du Seigneur fut vagabond sur la terre, et il habita vers la région orientale d'Éden.

17. Et ayant connu sa femme, elle conçut, et enfanta Hénoch. Il bâtit ensuite une ville qu'il appela Hénoch, du nom de son fils.

18. Hénoch engendra Irad, Irad engendra Maviaël, Maviaël engendra Mathusaël, et Mathusaël engendra Lamech,

19. Qui eut deux femmes, dont l'une s'appeloit Ada, et l'autre Sella.

20. Ada enfanta Jabel, qui fut père de ceux qui demeurent dans des tentes, et des pasteurs.

21. Son frère s'appeloit Jubal : et il fut le père de ceux qui jouent de la harpe et de l'orgue.

22. Sella enfanta aussi Tubalcaïn, qui eut l'art de travailler avec le marteau, et qui fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer. Noéma étoit la sœur de Tubalcaïn.

23. Or Lamech dit à ses femmes Ada et Sella : Femmes de Lamech, entendez ma voix, écoutez ce que je vais dire ; j'ai tué un homme l'ayant blessé, j'ai assassiné un jeune homme d'un coup que je lui ai donné.

24. On vengera sept fois la mort de Caïn, et celle de Lamech septante fois sept fois.

25. Adam connut encore sa femme ; et elle enfanta un fils qu'elle appela Seth, en disant : Le Seigneur m'a donné un autre fils au lieu d'Abel que Caïn a tué.

26. Il naquit aussi un fils à Seth, qu'il appela Énos. Celui-là commença d'invoquer le nom du Seigneur.

CHAPITRE V.

Généalogie d'Adam, par les descendants de Seth, jusqu'à Noé.

1. Voici le dénombrement de la postérité d'Adam. Au jour que Dieu créa l'homme, Dieu le fit à sa ressemblance.

2. Il les créa mâle et femelle ; il les bénit, et il leur donna le nom d'Adam au jour qu'ils furent créés.

3. Adam ayant vécu cent trente ans, engendra un fils à son image et à sa ressemblance, et il le nomma Seth.

4. Après qu'Adam eut engendré Seth, il vécut huit cents ans, et il engendra des fils et des filles.

5. Et tout le temps de la vie d'Adam ayant été de neuf cent trente ans, il mourut.

6. Seth aussi ayant vécu cent cinq ans, engendra Énos.

7. Et après que Seth eut engendré Énos, il vécut huit cent sept ans, et il engendra des fils et des filles.

8. Et tout le temps de la vie de Seth ayant été de neuf cent douze ans, il mourut.

9. Énos ayant vécu quatre-vingt-dix ans, engendra Caïnan.

10. Depuis la naissance de Caïnan, il vécut huit cent quinze ans, et il engendra des fils et des filles.

11. Et tout le temps de la vie d'Énos ayant été de neuf cent cinq ans, il mourut.

12. Caïnan aussi ayant vécu soixante et dix ans, engendra Malaléel.

13. Après avoir engendré Malaléel, il vécut huit cent quarante ans, et il engendra des fils et des filles.

14. Et tout le temps de la vie de

Digitized by Google

Caïnan ayant été de neuf cent dix ans, il mourut.

15. Malaléel ayant vécu soixante et cinq ans, engendra Jared.

16. Après avoir engendré Jared, il vécut huit cent trente ans, et il engendra des fils et des filles.

17. Et tout le temps de la vie de Malaléel ayant été de huit cent quatre-vingt-quinze ans, il mourut.

18. Jared ayant vécu cent soixante et deux ans, engendra Hénoch.

19. Après avoir engendré Hénoch, il vécut huit cents ans, et il engendra des fils et des filles.

20. Et tout le temps de la vie de Jared ayant été de neuf cent soixante et deux ans, il mourut.

21. Or Hénoch ayant vécu soixante et cinq ans, engendra Mathusala.

22. Hénoch marcha avec Dieu : et après avoir engendré Mathusala, il vécut trois cents ans, et il engendra des fils et des filles.

23. Et tout le temps qu'Hénoch vécut sur la terre, fut de trois cent soixante et cinq ans.

24. Il marcha avec Dieu, et il ne parut plus : parce que Dieu l'enleva.

25. Mathusala ayant vécu cent quatre-vingt-sept ans, engendra Lamech.

26. Après avoir engendré Lamech, il vécut sept cent quatre-vingt-deux ans, et il engendra des fils et des filles.

27. Et tout le temps de la vie de Mathusala ayant été de neuf cent soixante et neuf ans, il mourut.

28. Lamech ayant vécu cent quatre-vingt-deux ans, engendra un fils,

29. Qu'il nomma Noé, en disant : Celui-ci nous soulageant parmi nos travaux et les œuvres de nos mains, nous consolera dans la terre que le Seigneur a maudite.

30. Lamech, après avoir engendré Noé, vécut cinq cent quatre-vingt-quinze ans, et il engendra des fils et des filles.

31. Et tout le temps de la vie de Lamech ayant été de sept cent soixante-et dix-sept ans, il mourut. Or Noé ayant cinq cents ans, engendra Sem, Cham et Japheth.

CHAPITRE VI.

Mariage des enfants de Dieu avec les fils des hommes. Corruption générale des hommes. Dieu prend la résolution de tout exterminer sur la terre. Noé trouve grâce devant les yeux du Seigneur, qui lui ordonne de bâtir une arche.

1. Après que les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre, et qu'ils eurent engendré des filles,

2. Les enfants de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avoient plu.

3. Et Dieu dit : Mon esprit ne demeurera pas pour toujours avec l'homme, parce qu'il n'est que chair ; et le temps de l'homme ne sera plus que de six-vingts ans.

4. Or il y avoit des géants sur la terre en ce temps-là. Car depuis que les enfants de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfants qui furent des hommes puissants et fameux dans le siècle.

5. Mais Dieu voyant que la malice des hommes qui vivoient sur la terre étoit extrême, et que toutes les pensées de leur cœur étoient en tout temps appliquées au mal,

6. Il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre. Et étant touché de douleur jusqu'au fond du cœur,

7. Il dit : J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé ; j'exterminerai tout, depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis tout ce qui rampe sur la terre jusqu'aux oiseaux du ciel : car je me repens de les avoir faits.

8. Mais Noé trouva grâce devant le Seigneur.

Digitized by Google

9. Voici les enfants qu'engendra Noé. Noé fut un homme juste et parfait au milieu des hommes de son temps : il marcha avec Dieu;

10. Et il engendra trois fils, Sem, Cham et Japheth.

11. Or la terre étoit corrompue devant Dieu, et remplie d'iniquité.

12. Dieu voyant donc cette corruption de la terre (car la vie que tous les hommes y menoient étoit toute corrompue),

13. Il dit à Noé : J'ai résolu de faire périr tous les hommes. Ils ont rempli toute la terre d'iniquité, et je les exterminerai avec la terre.

14. Faites-vous une arche de pièces de bois aplanies. Vous y ferez de petites chambres, et vous l'enduirez de bitume dedans et dehors.

15. Voici la forme que vous lui donnerez : Sa longueur sera de trois cents coudées; sa largeur, de cinquante; et sa hauteur, de trente.

16. Vous ferez à l'arche une fenêtre. Le comble qui la couvrira sera haut d'une coudée ; et vous mettrez la porte de l'arche au côté : vous ferez un étage tout en bas, un au milieu, et un troisième.

17. Je vais répandre les eaux du déluge sur la terre, pour faire mourir toute chair qui respire, et qui est vivante sous le ciel. Tout ce qui est sur la terre sera consumé.

18. J'établirai mon alliance avec vous; et vous entrerez dans l'arche, vous et vos fils, votre femme, et les femmes de vos fils avec vous.

19. Vous ferez entrer aussi dans l'arche deux de chaque espèce de tous les animaux, mâle et femelle, afin qu'ils vivent avec vous.

20. De chaque espèce des oiseaux vous en prendrez deux; de chaque espèce des animaux terrestres, deux; de chaque espèce de ce qui rampe sur la terre, deux. Deux de toute espèce entreront avec vous dans l'arche, afin qu'ils puissent vivre.

21. Vous prendrez aussi avec vous de tout ce qui se peut manger, et vous le porterez dans l'arche, pour servir à votre nourriture, et à celle de tous les animaux.

22. Noé accomplit donc tout ce que Dieu lui avoit commandé.

CHAPITRE VII.

Noé entre dans l'arche. Il y fait entrer tous les animaux que Dieu vouloit conserver. Le déluge inonde la terre.

1. Le Seigneur dit ensuite à Noé : Entrez dans l'arche vous et toute votre maison; parce qu'entre tous ceux qui vivent aujourd'hui sur la terre, j'ai reconnu que vous étiez juste devant moi.

2. Prenez sept mâles et sept femelles de tous les animaux purs, et deux mâles et deux femelles de tous les animaux impurs.

3. Prenez aussi sept mâles et sept femelles des oiseaux du ciel, afin d'en conserver la race sur la face de toute la terre.

4. Car je n'attendrai plus que sept jours, et après cela je ferai pleuvoir sur la terre quarante jours et quarante nuits, et j'exterminerai de dessus la terre toutes les créatures que j'ai faites.

5. Noé fit donc tout ce que le Seigneur lui avoit commandé.

6. Il avoit six cents ans, lorsque les eaux du déluge inondèrent toute la terre.

7. Noé entra dans l'arche, et avec lui ses fils, sa femme, et les femmes de ses fils, pour se sauver des eaux du déluge.

8. Les animaux purs et impurs, et les oiseaux avec tout ce qui se meut sur la terre,

9. Entrèrent aussi dans l'arche avec Noé, deux à deux, mâle et femelle, se-

Digitized by Google

Digitized by Google

Tidan.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

lon que le Seigneur l'avoit commandé à Noé.

10. Après donc que les sept jours furent passés, les eaux du déluge se répandirent sur toute la terre.

11. L'année six cent de la vie de Noé, le dix-septième jour du second mois de la même année, les sources du grand abyme des eaux furent rompues, et les cataractes du ciel furent ouvertes;

12. Et la pluie tomba sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits.

13. Aussitôt que ce jour parut, Noé entra dans l'arche avec ses fils Sem, Cham et Japheth; sa femme, et les trois femmes de ses fils.

14. Tous les animaux sauvages selon leur espèce y entrèrent aussi avec eux; tous les animaux domestiques selon leur espèce; tout ce qui se meut sur la terre selon son espèce; tous les oiseaux et tout ce qui s'élève dans l'air;

15. Tous ces animaux entrèrent avec Noé dans l'arche, deux à deux, mâle et femelle de toute chair vivante et animée.

16. Ceux qui y entrèrent étoient donc mâles et femelles, et de toute espèce, selon que Dieu l'avoit commandé à Noé; et le Seigneur l'y enferma par dehors.

17. Le déluge se répandit sur la terre pendant quarante jours; et les eaux s'étant accrues, élevèrent l'arche en haut au-dessus de la terre.

18. Elles inondèrent tout, et couvrirent toute la surface de la terre : mais l'arche étoit portée sur les eaux.

19. Les eaux crûrent et grossirent prodigieusement au-dessus de la terre, et toutes les plus hautes montagnes qui sont sous le ciel furent couvertes.

20. L'eau ayant gagné le sommet des montagnes, s'éleva encore de quinze coudées plus haut.

21. Toute chair qui se meut sur la terre en fut consumée, tous les oiseaux, tous les animaux, toutes les bêtes, et tout ce qui rampe sur la terre;

22. Tous les hommes moururent, et généralement tout ce qui a vie et qui respire sous le ciel.

23. Toutes les créatures qui étoient sur la terre, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, tant celles qui rampent que celles qui volent dans l'air; tout périt : il ne demeura que Noé seul, et ceux qui étoient avec lui dans l'arche.

24. Et les eaux couvrirent toute la terre pendant cent cinquante jours.

CHAPITRE VIII.

Les eaux se retirent. Noé sort de l'arche. Alliance de Dieu avec Noé.

1. Mais Dieu s'étant souvenu de Noé, de toutes les bêtes sauvages et de tous les animaux domestiques qui étoient avec lui dans l'arche, fit souffler un vent sur la terre, et les eaux commencèrent à diminuer.

2. Les sources de l'abyme furent fermées aussi bien que les cataractes du ciel; et les pluies qui tomboient du ciel furent arrêtées.

3. Les eaux étant agitées de côté et d'autre, se retirèrent, et commencèrent à diminuer après cent cinquante jours.

4. Et le vingt-septième jour du septième mois, l'arche se reposa sur les montagnes d'Arménie.

5. Cependant les eaux alloient toujours en diminuant jusqu'au dixième mois, au premier jour duquel le sommet des montagnes commença à paroître.

6. Quarante jours s'étant encore passés, Noé ouvrit la fenêtre qu'il avoit faite dans l'arche, et laissa aller un corbeau,

7. Qui étant sorti ne revint plus, jusqu'à ce que les eaux de la terre fussent séchées.

8. Il envoya aussi une colombe après

Digitized by Google

le corbeau pour voir si les eaux avoient cessé de couvrir la terre.

9. Mais la colombe n'ayant pu trouver où asseoir son pied, parce que la terre étoit couverte d'eaux, elle revint à lui ; et Noé étendant la main, la prit et la remit dans l'arche.

10. Il attendit encore sept autres jours, et il envoya de nouveau la colombe hors de l'arche.

11. Elle revint à lui sur le soir, portant dans son bec un rameau d'olivier, dont les feuilles étoient toutes vertes. Noé reconnut donc que les eaux s'étoient retirées de dessus la terre.

12. Il attendit néanmoins encore sept jours, et il envoya la colombe qui ne revint plus à lui.

13. Ainsi l'an six cent un, au premier jour du premier mois, les eaux qui étoient sur la terre se retirèrent entièrement. Et Noé ouvrant le toit de l'arche, et regardant de là, il vit que la surface de la terre s'étoit séchée.

14. Le vingt-septième jour du second mois la terre fut toute séchée.

15. Alors Dieu parla à Noé, et lui dit :

16. Sortez de l'arche, vous et votre femme, vos fils et les femmes de vos fils.

17. Faites-en sortir aussi tous les animaux qui y sont avec vous, de toutes sortes d'espèces, tant des oiseaux que des bêtes et de tout ce qui rampe sur la terre, et entrez sur la terre : croissez-y, et vous y multipliez.

18. Noé sortit donc de l'arche avec ses fils, sa femme, et les femmes de ses fils.

19. Toutes les bêtes sauvages en sortirent aussi, les animaux domestiques, et tout ce qui rampe sur la terre, chacun selon son espèce.

20. Or Noé dressa un autel au Seigneur ; et prenant de tous les animaux et de tous les oiseaux purs, il les lui offrit en holocauste sur cet autel.

21. Le Seigneur en reçut une odeur qui lui fut très-agréable, et il dit : Je ne répandrai plus ma malédiction sur la terre à cause des hommes ; parce que l'esprit de l'homme et toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès sa jeunesse. Je ne frapperai donc plus de mort, comme j'ai fait, tout ce qui est vivant et animé.

22. Tant que la terre durera, la semence et la moisson, le froid et le chaud, l'été et l'hiver, la nuit et le jour, ne cesseront point de s'entre-suivre.

CHAPITRE IX.

Arc-en-ciel, signe d'alliance de Dieu avec Noé. Noé plante la vigne. Malédiction de Noé contre Chanaan.

1. Alors Dieu bénit Noé et ses enfants ; et il leur dit : Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre.

2. Que tous les animaux de la terre, et tous les oiseaux du ciel soient frappés de terreur et tremblent devant vous, avec tout ce qui se meut sur la terre. J'ai mis entre vos mains tous les poissons de la mer.

3. Nourrissez-vous de tout ce qui a vie et mouvement ; je vous ai abandonné toutes ces choses, comme les légumes et les herbes de la campagne.

4. J'excepte seulement la chair mêlée avec le sang, dont je vous défends de manger.

5. Car je vengerai votre sang de toutes les bêtes qui l'auront répandu, et je vengerai la vie de l'homme de la main de l'homme, et de la main de son frère qui l'aura tué.

6. Quiconque aura répandu le sang de l'homme, sera puni par l'effusion de son propre sang ; car l'homme a été créé à l'image de Dieu.

7. Croissez donc vous autres, et multipliez-vous ; entrez sur la terre, et la remplissez.

8. Dieu dit encore à Noé, et à ses enfants aussi bien qu'à lui :

Digitized by Google

9. Je vais faire alliance avec vous, et avec votre race après vous.

10. Et avec tous les animaux vivants qui sont avec vous, tant les oiseaux que les animaux, ou domestiques, ou de la campagne, qui sont sortis de l'arche, et avec toutes les bêtes de la terre.

11. J'établirai mon alliance avec vous, et toute chair qui a vie ne périra plus désormais par les eaux du déluge ; et il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui extermine toute la terre.

12. Dieu dit ensuite : Voici le signe de l'alliance que j'établis pour jamais entre moi et vous, et tous les animaux vivants qui sont avec vous :

13. Je mettrai mon arc dans les nuées, afin qu'il soit le signe de l'alliance que j'ai faite avec la terre.

14. Et lorsque j'aurai couvert le ciel de nuages, mon arc paroîtra dans les nuées ;

15. Et je me souviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous et avec toute âme qui vit et anime la chair ; et il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui fasse périr dans ses eaux toute chair qui a vie.

16. Mon arc sera donc dans les nuées, et en le voyant je me ressouviendrai de l'alliance éternelle qui a été faite entre Dieu et toutes les âmes vivantes qui animent toute chair qui est sur la terre.

17. Dieu dit encore à Noé : Ce sera là le signe de l'alliance que j'ai faite avec toute chair qui est sur la terre.

18. Noé avoit donc trois fils qui sortirent de l'arche, Sem, Cham, et Japheth. Or Cham est le père de Chanaan.

19. Ce sont là les trois fils de Noé, et c'est d'eux qu'est sortie toute la race des hommes qui sont sur la terre.

20. Noé s'appliquant à l'agriculture, commença à labourer et à cultiver la terre, et il planta une vigne ;

21. Et ayant bu du vin il s'enivra, et parut nu dans sa tente.

22. Cham, père de Chanaan, le trouvant en cet état, et voyant que ce que la pudeur obligeoit de cacher en son père étoit découvert, sortit dehors, et le vint dire à ses deux frères.

23. Mais Sem et Japheth ayant étendu un manteau sur leurs épaules, marchèrent en arrière, et couvrirent en leur père ce qui y devoit être caché. Ils ne virent rien en lui de ce que la pudeur défendoit de voir, parce qu'ils tinrent toujours leur visage tourné d'un autre côté.

24. Noé se réveillant après cet assoupissement que le vin lui avoit causé, et ayant appris de quelle sorte l'avoit traité son second fils,

25. Il dit : Que Chanaan soit maudit, qu'il soit à l'égard de ses frères l'esclave des esclaves.

26. Il dit encore : Que le Seigneur le Dieu de Sem soit béni, et que Chanaan soit son esclave ;

27. Que Dieu multiplie la postérité de Japheth, et qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Chanaan soit son esclave.

28. Or Noé vécut encore trois cent cinquante ans depuis le déluge.

29. Et tout le temps de sa vie ayant été de neuf cent cinquante ans, il mourut.

CHAPITRE X.

Dénombrement des enfants de Sem, de Cham et de Japheth.

1. Voici le dénombrement des fils de Sem, Cham et Japheth, enfants de Noé ; et ces fils naquirent d'eux après le déluge.

2. Les fils de Japheth, furent Gomer, Magog, Madaï, Javan, Thubal, Mosoch et Thiras.

3. Les fils de Gomer, furent Ascénez, Riphat et Thogorma.

4. Les fils de Javan, furent Elisa, Tharsis, Cetthim et Dodanim.

5. Ils partagèrent entre eux les îles des nations, s'établissant en divers pays,

Digitized by Google

où chacun eut sa langue, ses familles, et son peuple particulier.

6. Les fils de Cham furent Chus, Mesraïm, Phuth et Chanaan.

7. Les fils de Chus, furent Saba, Hévila, Sabatha, Regma, et Sabatacha. Les fils de Regma, furent Saba et Dadan.

8. Or Chus engendra Nemrod, qui commença à être puissant sur la terre.

9. Il fut un violent chasseur devant le Seigneur. De là est venu ce proverbe : Violent chasseur devant le Seigneur, comme Nemrod.

10. La ville-capitale de son royaume fut Babylone, outre celles d'Arach, d'Achad et de Chalanne dans la terre de Sennaar.

11. Assur sortit de ce même pays, et il bâtit Ninive et les rues de cette ville, et Chalé.

12. Il bâtit aussi la grande ville de Résen, entre Ninive et Chalé.

13. Mais Mesraïm engendra Ludim et Ananim, Laabim et Nephthuim,

14. Phetrusim et Chasluim, d'où sont sortis les Philistins et les Caphtorins.

15. Chanaan engendra Sidon, qui fut son fils aîné ;

16. Héthéus, Jébuséus, Amorrhéus, Gergéséus,

17. Hévéus, Aracéus, Sinéus,

18. Aradius, Samaréus, et Amathéus, et c'est par eux que les peuples des Chananéens se sont répandus depuis en divers endroits.

19. Les limites de Chanaan furent depuis le pays qui est en venant de Sidon à Gérara jusqu'à Gaza, et jusqu'à ce qu'on entre dans Sodome, dans Gomorrhe, dans Adama, et Séboïm jusqu'à Lésa.

20. Ce sont là les fils de Cham selon leurs alliances, leurs langues, leurs familles, leurs pays et leurs nations.

21. Sem, qui fut le père de tous les enfants d'Héber, et le frère aîné de Japheth, eut aussi divers fils.

22. Et ces fils de Sem, furent Elam, Assur, Arphaxad, Lud et Aram.

23. Les fils d'Aram, furent Us, Hul, Géther et Mès.

24. Or Arphaxad engendra Salé, dont est né Héber.

25. Héber eut deux fils : l'un s'appela Phaleg, parce que la terre fut divisée de son temps en des nations et des langues différentes : et son frère s'appeloit Jectan.

26. Jectan engendra Elmodal, Saleph, Asarmoth, Jaré,

27. Aduram, Uzal, Décla,

28. Ebal, Abimaël, Saba,

29. Ophir, Hévila et Jobab. Tous ceux-ci furent enfants de Jectan.

30. Le pays où ils demeurèrent s'étendoit depuis la sortie de Messa jusqu'à Séphar, qui est une montagne du côté de l'orient.

31. Ce sont là les fils de Sem selon leurs familles, leurs langues, leurs régions et leurs peuples.

32. Ce sont là les familles des enfants de Noé, selon les diverses nations qui en sont sorties. Et c'est de ces familles que se sont formés tous les peuples de la terre après le déluge.

CHAPITRE XI.

Construction de la tour de Babel. Confusion des langues. Généalogie de Sem par Arphaxad jusqu'à Abraham.

1. La terre n'avoit alors qu'une seule langue et qu'une même manière de parler.

2. Et comme ces peuples étoient partis du côté de l'orient, ayant trouvé une campagne dans le pays de Sennaar, ils y habitèrent.

3. Et ils se dirent l'un à l'autre : Allons, faisons des briques, et cuisons-les au feu. Ils se servirent donc de briques comme de pierres, et de bitume comme de ciment.

Digitized by Google

4. Ils s'entre-dirent encore : Venez, faisons-nous une ville et une tour qui soit élevée jusqu'au ciel ; et rendons notre nom célèbre avant que nous nous dispersions en toute la terre.

5. Or le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que bâtissoient les enfants d'Adam.

6. Et il dit : Ils ne sont tous maintenant qu'un peuple, et ils ont tous le même langage ; et ayant commencé à faire cet ouvrage, ils ne quitteront point leur dessein qu'ils ne l'aient achevé entièrement.

7. Venez donc, descendons en ce lieu, et confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres.

8. C'est en cette manière que le Seigneur les dispersa de ce lieu dans tous les pays du monde, et qu'ils cessèrent de bâtir cette ville.

9. C'est aussi pour cette raison que cette ville fut appelée Babel, parce que c'est là que fut confondu le langage de toute la terre. Et le Seigneur les dispersa ensuite dans toutes les régions.

10. Voici la généalogie des enfants de Sem. Sem avoit cent ans lorsqu'il engendra Arphaxad, deux ans après le déluge.

11. Et Sem, après avoir engendré Arphaxad, vécut cinq cents ans ; et il engendra des fils et des filles.

12. Arphaxad ayant vécu trente-cinq ans, engendra Salé.

13. Et Arphaxad, après avoir engendré Salé, vécut trois cent trois ans ; et il engendra des fils et des filles.

14. Salé ayant vécu trente ans, engendra Héber.

15. Et Salé, après avoir engendré Héber, vécut quatre cent trois ans ; et il engendra des fils et des filles.

16. Héber ayant vécu trente-quatre ans, engendra Phaleg.

17. Et Héber, après avoir engendré Phaleg, vécut quatre cent trente ans ; et il engendra des fils et des filles.

18. Phaleg ayant vécu trente ans, engendra Réu.

19. Et Phaleg, après avoir engendré Réu, vécut deux cent neuf ans ; et il engendra des fils et des filles.

20. Réu ayant vécu trente-deux ans, engendra Sarug.

21. Et Réu, après avoir engendré Sarug, vécut deux cent sept ans ; et il engendra des fils et des filles.

22. Sarug ayant vécu trente ans, engendra Nachor.

23. Et Sarug, après avoir engendré Nachor, vécut deux cents ans ; et il engendra des fils et des filles.

24. Nachor, ayant vécu vingt-neuf ans, engendra Tharé.

25. Et Nachor, après avoir engendré Tharé, vécut cent dix-neuf ans ; et il engendra des fils et des filles.

26. Tharé ayant vécu soixante et dix ans, engendra Abram, Nachor et Aran.

27. Voici les enfants qu'eut Tharé. Tharé engendra Abram, Nachor et Aran. Or Aran engendra Lot.

28. Et Aran mourut avant son père Tharé au pays où il étoit né, dans Ur en Chaldée.

29. Mais Abram et Nachor prirent des femmes. La femme d'Abram s'appeloit Saraï ; et celle de Nachor s'appeloit Melcha, fille d'Aran, qui fut père de Melcha et père de Jescha.

30. Or, Saraï étoit stérile, et elle n'avoit point d'enfants.

31. Tharé ayant donc pris Abram son fils, Lot, son petit-fils, fils d'Aran, et Saraï sa belle-fille, femme d'Abram son fils, les fit sortir d'Ur en Chaldée, pour aller avec lui dans le pays de Chanaan ; et étant venus jusqu'à Haran, ils y habitèrent.

32. Et Tharé, après avoir vécu deux cent cinq ans, mourut à Haran.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Vocation d'Abraham. Promesse que Dieu lui fait. Il arrive dans la terre de Chanaan. Il va en Égypte. Pharaon enlève Sara.

1. Le Seigneur dit ensuite à Abram : Sortez de votre pays, de votre parenté, et de la maison de votre père, et venez en la terre que je vous montrerai.

2. Je ferai sortir de vous un grand peuple ; je vous bénirai ; je rendrai votre nom célèbre, et vous serez béni.

3. Je bénirai ceux qui vous béniront, et je maudirai ceux qui vous maudiront; et tous les peuples de la terre SERONT BENIS EN VOUS.

4. Abram sortit donc comme le Seigneur le lui avoit commandé, et Lot alla avec lui. Abram avoit soixante et quinze ans lorsqu'il sortit d'Haran.

5. Il prit avec lui Saraï sa femme, et Lot fils de son frère, tout le bien qu'ils possédoient, avec toutes les personnes dent ils avoient augmenté leur famille à Haran, et ils sortirent pour aller dans le pays de Chanaan. Lorsqu'ils y furent arrivés,

6. Abram passa au travers du pays jusqu'au lieu appelé Sichem, et jusqu'à la vallée illustre. Les Chananéens occupoient alors ce pays-là.

7. Or le Seigneur apparut à Abram, et lui dit : Je donnerai ce pays à votre postérité. Abram dressa en ce lieu-là un autel au Seigneur, qui lui étoit apparu.

8. Étant passé de là vers une montagne qui est à l'orient de Béthel, il y tendit sa tente, ayant Béthel à l'occident, et Haï à l'orient. Il dressa encore en ce lieu-là un autel au Seigneur, et il invoqua son nom.

9. Abram alla encore plus loin, marchant toujours et s'avançant vers le midi.

10. Mais la famine étant survenue en ce pays-là, Abram descendit en Égypte pour y passer quelque temps, parce que la famine étoit grande dans le pays qu'il quittoit.

11. Lorsqu'il étoit près d'entrer en Égypte, il dit à Saraï sa femme : Je sais que vous êtes belle ;

12. Et que, quand les Égyptiens vous auront vue, ils diront : C'est la femme de cet homme-là ; et ils me tueront, et vous réserveront pour eux.

13. Dites donc, je vous supplie, que vous êtes ma sœur, afin que ces gens-ci me traitent favorablement à cause de vous, et qu'ils me conservent la vie en votre considération.

14. Abram étant entré ensuite en Égypte, les Égyptiens virent que cette femme étoit très-belle.

15. Et les premières personnes du pays en ayant donné avis à Pharaon, et l'ayant fort louée devant lui, elle fut enlevée et menée au palais du roi.

16. Ils en usèrent bien à l'égard d'Abram à cause d'elle ; et il reçut des brebis, des bœufs, des ânes, des serviteurs, des servantes, des ânesses et des chameaux.

17. Mais le Seigneur frappa de très-grandes plaies Pharaon et sa maison, à cause de Saraï femme d'Abram.

18. Et Pharaon ayant fait venir Abram, lui dit : Pourquoi avez-vous agi avec moi de cette sorte? Que ne m'avez-vous averti qu'elle étoit votre femme?

19. D'où vient que vous avez dit qu'elle étoit votre sœur, pour me donner lieu de la prendre pour ma femme? Voilà donc votre femme que je vous rends présentement ; prenez-la, et vous en allez.

20. Et Pharaon ayant donné ordre à ses gens de prendre soin d'Abram, ils le conduisirent jusque hors de l'Égypte avec sa femme et tout ce qu'il possédoit.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Abraham retourne dans la terre de Chanaan. Lot se retire à Sodome. Nouvelles promesses que Dieu fait à Abraham. Abraham vient dans la vallée de Mambré.

1. Abram étant donc sorti de l'Égypte avec sa femme et tout ce qu'il possédoit, et Lot avec lui, alla du côté du midi.

2. Il étoit très-riche, et il avoit beaucoup d'or et d'argent.

3. Il revint par le même chemin qu'il étoit venu du midi à Béthel, jusqu'au lieu où il avoit auparavant dressé sa tente, entre Béthel et Haï,

4. Où étoit l'autel qu'il avoit bâti; et il invoqua en ce lieu le nom du Seigneur.

5. Lot, qui étoit avec Abram, avoit aussi des troupeaux de brebis, des troupeaux de bœufs, et des tentes.

6. Le pays ne leur suffisoit pas pour pouvoir demeurer l'un avec l'autre, parce que leurs biens étoient fort grands, et qu'ils ne pouvoient subsister ensemble.

7. C'est pourquoi il s'excita une querelle entre les pasteurs d'Abram et ceux de Lot. En ce temps-là les Chananéens et les Phérézéens habitoient en cette terre.

8. Abram dit donc à Lot : Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous et moi, ni entre mes pasteurs et les vôtres, parce que nous sommes frères.

9. Vous voyez devant vous toute la terre. Retirez-vous, je vous prie, d'auprès de moi. Si vous allez à la gauche, je prendrai la droite : si vous choisissez la droite, j'irai à la gauche.

10. Lot élevant donc les yeux, considéra tout le pays situé sur le long du Jourdain, qui s'étendoit de ce lieu-là jusqu'à ce qu'on vienne à Ségor, et qui, avant que Dieu détruisît Sodome et Gomorrhe, paraissoit un pays très-agréable, tout arrosé d'eau comme un jardin de délices, et comme l'Égypte qui est arrosée des eaux du Nil.

11. Et il choisit sa demeure vers le Jourdain, en se retirant du côté de l'orient. Ainsi les deux frères se séparèrent l'un de l'autre.

12. Abram demeura dans la terre de Chanaan ; et Lot dans les villes qui étoient aux environs du Jourdain, et il habita dans Sodome.

13. Or les habitants de Sodome étoient devant le Seigneur des hommes perdus de vice ; et leur corruption étoit montée à son comble.

14. Le Seigneur dit donc à Abram, après que Lot se fut séparé d'avec lui : Levez vos yeux, et regardez du lieu où vous êtes, au septentrion et au midi, à l'orient et à l'occident.

15. Je vous donnerai à vous et à votre postérité, pour jamais, tout le pays que vous voyez.

16. Je multiplierai votre race comme la poussière de la terre. Si quelqu'un d'entre les hommes peut compter la poussière de la terre, il pourra compter aussi la suite de vos descendants.

17. Parcourez présentement toute l'étendue de cette terre dans sa longueur et dans sa largeur, parce que je vous la donnerai.

18. Abram levant donc sa tente, vint demeurer près de la vallée de Mambré, qui est vers Hébron, et dressa là un autel au Seigneur.

CHAPITRE XIV.

Guerre de Chodorlahomor contre le roi de la Pentapole. Abraham délivre Lot. Melchisédech bénit Abraham.

1. En ce temps-là, Amraphel, roi de Sennaar, Arioch, roi de Pont, Chodorlahomor, roi des Élamites, et Thadal, roi des Nations,

2. Firent la guerre contre Bara, roi de Sodome, contre Bersa, roi de Gomorrhe, contre Sennaab, roi d'Adama, contre Semeber, roi de Séboïm, et

Digitized by Google

contre le roi de Bala, qui est la même que Ségor.

3. Tous ces rois s'assemblèrent dans la vallée des Bois, qui est maintenant la mer Salée.

4. Ils avoient été assujettis à Chodorlahomor pendant douze ans; et la treizième année ils se retirèrent de sa domination.

5. Ainsi, l'an quatorzième, Chodorlahomor vint avec les rois qui s'étoient joints à lui; et ils défirent les Raphaïtes dans Astaroth-Carnaïm, les Zuzites qui étoient avec eux, les Emites dans Savé-Cariathaïm,

6. Et les Chorréens dans les montagnes de Séir, jusqu'aux campagnes de Pharan, qui est dans la solitude.

7. Étant retournés, ils vinrent à la fontaine de Misphat, qui est le même lieu que Cadès; et ils ravagèrent tout le pays des Amalécites, et défirent les Amorrhéens, qui habitoient dans Asasonthamar.

8. Alors le roi de Sodome, le roi de Gomorrhe, le roi d'Adama, le roi de Séboïm, et le roi de Bala, qui est la même que Ségor, se mirent en campagne, et rangèrent leurs troupes en bataille dans la vallée des Bois contre ces princes;

9. C'est-à-dire, contre Chodorlahomor, roi des Élamites, Thadal, roi des Nations, Amraphel, roi de Sennaar, et Arioch, roi du Pont, quatre rois contre cinq.

10. Il y avoit beaucoup de puits de bitume dans cette vallée des Bois. Le roi de Sodome et le roi de Gomorrhe furent mis en fuite; leurs gens y périrent; et ceux qui s'échappèrent s'enfuirent sur une montagne.

11. Les vainqueurs ayant pris toutes les richesses et les vivres de Sodome et de Gomorrhe, se retirèrent;

12. Et ils emmenèrent aussi Lot, fils du frère d'Abram, qui demeuroit dans Sodome, et tout ce qui étoit à lui.

13. En même temps un homme qui s'étoit sauvé vint donner avis de ceci à Abram Hébreu, qui demeuroit dans la vallée de Mambré, prince Amorrhéen, frère d'Escol et frère d'Aner, qui tous trois avoient fait alliance avec Abram.

14. Abram ayant su que Lot son frère avoit été pris, choisit les plus braves de ses serviteurs, au nombre de trois cent dix-huit, et poursuivit ces rois jusqu'à Dan.

15. Il forma deux corps de ses gens et de ses alliés; et venant fondre sur les ennemis durant la nuit, il les défit, et les poursuivit jusqu'à Aoba, qui est à la gauche de Damas.

16. Il ramena avec lui tout le butin qu'ils avoient pris, Lot son frère, avec ce qui étoit à lui, les femmes et tout le peuple.

17. Et le roi de Sodome sortit au-devant de lui, lorsqu'il revenoit après la défaite de Chodorlahomor, et des autres rois qui étoient avec lui dans la vallée de Savé, appelée aussi la vallée du Roi.

18. Mais Melchisédech, roi de Salem, offrant du pain et du vin, parce qu'il étoit prêtre du Dieu très-haut,

19. Bénit Abram en disant: Qu'Abram soit béni du Dieu très-haut, qui a créé le ciel et la terre:

20. Et que le Dieu très-haut soit béni, lui qui par sa protection vous a mis vos ennemis entre les mains. Alors Abram lui donna la dîme de tout ce qu'il avoit pris.

21. Or le roi de Sodome dit à Abram: Donnez-moi les personnes, et prenez le reste pour vous.

22. Abram lui répondit: Je lève la main et jure par le Seigneur le Dieu très-haut, possesseur du ciel et de la terre,

23. Que je ne recevrai rien de tout ce qui est à vous, depuis le moindre fil jusqu'à un cordon de soulier; afin que vous ne puissiez pas dire que vous avez enrichi Abram:

24. J'excepte seulement ce que mes

Digitized by Google

gens ont pris pour leur nourriture ; et ce qui est dû à ceux qui sont venus avec moi, Aner, Escol et Mambré, qui pourront prendre leur part du butin.

CHAPITRE XV.

Dieu promet un fils à Abraham. Alliance de Dieu avec Abraham. Dieu lui prédit la servitude de ses descendants, et leur délivrance.

1. Après cela, le Seigneur parla à Abram dans une vision, et lui dit : Ne craignez point, Abram ; je suis votre protecteur, et votre récompense sera infiniment grande.

2. Abram lui répondit : Seigneur Dieu, que me donnerez-vous ? Je mourrai sans enfants : et ce Damascus est le fils d'Éliéser, intendant de ma maison.

3. Pour moi, ajouta-t-il, vous ne m'avez point donné d'enfants : ainsi le fils de mon serviteur sera mon héritier.

4. Le Seigneur lui répondit aussitôt : Celui-là ne sera point votre héritier ; mais vous aurez pour héritier celui qui naîtra de vous.

5. Et après l'avoir fait sortir dehors, il lui dit : Levez les yeux au ciel, et comptez les étoiles, si vous pouvez. C'est ainsi, ajouta-t-il, que se multipliera votre race.

6. Abram crut à Dieu, et sa foi lui fut imputée à justice,

7. Dieu lui dit encore : Je suis le Seigneur qui vous ai tiré d'Ur en Chaldée, pour vous donner cette terre afin que vous la possédiez.

8. Abram lui répondit : Seigneur mon Dieu, comment puis-je connaître que je dois la posséder ?

9. Le Seigneur lui répliqua : Prenez une vache de trois ans, une chèvre de trois ans, et un bélier qui soit de trois ans aussi, avec une tourterelle et une colombe.

10. Abram prenant donc tous ces animaux, les divisa par la moitié, et mit les deux parties qu'il avoit coupées vis-à-vis l'une de l'autre ; mais il ne divisa point la tourterelle, ni la colombe.

11. Or les oiseaux venoient fondre sur ces bêtes mortes, et Abram les en chassoit.

12. Lorsque le soleil se couchoit, Abram fut surpris d'un profond sommeil, et il tomba dans un horrible effroi, se trouvant comme tout enveloppé de ténèbres.

13. Alors il lui fut dit : Sachez dès maintenant que votre postérité demeurera dans une terre étrangère, et qu'elle sera réduite en servitude, et accablée de maux pendant quatre cents ans.

14. Mais j'exercerai mes jugements sur le peuple auquel ils seront assujettis, et ils sortiront ensuite de ce pays-là avec de grandes richesses.

15. Pour vous, vous irez en paix vers vos pères, mourant dans une heureuse vieillesse.

16. Mais vos descendants viendront en ce pays-ci après la quatrième génération, parce que la mesure des iniquités des Amorrhéens n'est pas encore remplie présentement.

17. Lors donc que le soleil fut couché, il se forma une obscurité ténébreuse ; il parut un four d'où sortoit une grande fumée ; et l'on vit une lampe ardente qui passoit au travers de ces bêtes divisées.

18. En ce jour-là, le Seigneur fit alliance avec Abram, en lui disant : Je donnerai ce pays à votre race, depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve d'Euphrate ;

19. Tout ce que possèdent les Cinéens, les Cénézéens, les Cedmonéens,

20. Les Héthéens, les Phérézéens, les Raphaïtes,

21. Les Amorrhéens, les Chananéens, les Gergéséens, et les Jébuséens.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Agar devient la femme d'Abraham Fuite d'Agar. Naissance d'Ismaël.

1. Or Saraï, femme d'Abram, ne lui avoit point encore donné d'enfants, mais ayant une servante égyptienne nommée Agar,

2. Elle dit à son mari : Vous savez que le Seigneur m'a mise hors d'état d'avoir des enfants : prenez donc, je vous prie, ma servante, afin que je voie si j'aurai au moins des enfants par elle. Et Abram s'étant rendu à sa prière,

3. Saraï prit sa servante Agar, qui étoit égyptienne, et la donna pour femme à son mari, dix ans après qu'ils eurent commencé de demeurer au pays de Chanaan.

4. Abram en usa selon le désir de Saraï. Mais Agar voyant qu'elle avoit conçu, commença à mépriser sa maîtresse.

5. Alors Saraï dit à Abram : Vous agissez avec moi injustement. Je vous ai donné ma servante pour être votre femme ; et voyant qu'elle est devenue grosse, elle me méprise. Que le Seigneur soit juge entre vous et moi.

6. Abram lui répondit : Votre servante est entre vos mains, usez-en avec elle comme il vous plaira. Saraï l'ayant donc châtiée, Agar s'enfuit.

7. Et l'ange du Seigneur la trouvant dans le désert auprès de la fontaine qui est le long du chemin de Sur, dans la solitude,

8. Lui dit : Agar, servante de Saraï, d'où venez-vous ? et où allez-vous ? Elle répondit : Je fuis de devant Saraï ma maîtresse.

9. L'ange du Seigneur lui repartit : Retournez à votre maîtresse, et humiliez-vous sous sa main.

10. Et il ajouta : Je multiplierai votre postérité de telle sorte, qu'elle sera innombrable.

11. Et continuant il lui dit : Vous avez conçu ; vous enfanterez un fils, et vous l'appellerez Ismaël, parce que le Seigneur a entendu le cri de votre affliction,

12. Ce sera un homme fier et sauvage ; il lèvera la main contre tous ; et tous lèveront la main contre lui ; et il dressera ses pavillons vis-à-vis de tous ses frères.

13. Alors Agar invoqua le nom du Seigneur qui lui parloit, et elle dit : Vous êtes le Dieu qui m'avez vue. Car il est certain, ajouta-t-elle, que j'ai vu ici par derrière celui qui me voit.

14. C'est pourquoi elle appela ce puits, Le puits de celui qui est vivant et qui me voit. C'est le puits qui est entre Cadès et Barad.

15. Agar enfanta ensuite un fils à Abram, qui le nomma Ismaël.

16. Abram avoit quatre-vingt-six ans lorsque Agar lui enfanta Ismaël.

CHAPITRE XVII.

Dieu apparoît à Abraham ; il lui change son nom. Institution de la circoncision. Promesse de la naissance d'Isaac.

1. Abram entrant déjà dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, le Seigneur lui apparut, et lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant ; marchez devant moi, et soyez parfait.

2. Je ferai alliance avec vous, et je multiplierai votre race jusqu'à l'infini.

3. Abram se prosterna le visage contre terre.

4. Et Dieu lui dit : C'est moi qui vous parle ; je ferai alliance avec vous, vous serez le père de plusieurs nations.

5. Vous ne vous appellerez plus Abram : mais vous vous appellerez Abraham ; parce que je vous ai établi pour être le père d'une multitude de nations.

6. Je ferai croître votre race à l'infini ; je vous rendrai le chef des nations, et des rois sortiront de vous.

Digitized by Google

7. J'affermirai mon alliance avec vous ; et après vous, avec votre race dans la suite de leurs générations, par un pacte éternel : afin que je sois votre Dieu, et le Dieu de votre postérité après vous.

8. Je vous donnerai, à vous et à votre race, la terre où vous demeurez maintenant comme étranger, tout le pays de Chanaan, afin que vos descendants le possèdent pour jamais ; et je serai leur Dieu.

9. Dieu dit encore à Abraham : Vous garderez donc aussi mon alliance ; et votre postérité la gardera après vous de race en race.

10. Voici le pacte que je fais avec vous, afin que vous l'observiez, et votre postérité après vous : tous les mâles d'entre vous seront circoncis ;

11. Vous circoncirez votre chair, afin que cette circoncision soit la marque de l'alliance que je fais avec vous.

12. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous ; et dans la suite de toutes les générations, tous les enfants mâles, tant les esclaves qui seront nés en votre maison que tous ceux que vous aurez achetés, et qui ne seront point de votre race, seront circoncis.

13. Ce pacte que je fais avec vous sera marqué dans votre chair, comme le signe de l'alliance éternelle que je fais avec vous.

14. Tout mâle dont la chair n'aura point été circoncise, sera exterminé du milieu de son peuple, parce qu'il aura violé mon alliance.

15. Dieu dit encore à Abraham : Vous n'appellerez plus votre femme Saraï, mais Sara.

16. Je la bénirai, et je vous donnerai un fils né d'elle, que je bénirai aussi : il sera le chef des nations, et des rois de divers peuples sortiront de lui.

17. Abraham se prosterna le visage contre terre, et il rit, en disant au fond de son cœur : Un homme de cent ans auroit-il donc bien un fils ; et Sara enfanteroit-elle à quatre-vingt-dix ans ?

18. Et il dit à Dieu : Faites-moi la grâce qu'Ismaël vive !

19. Dieu dit encore à Abraham : Sara votre femme vous enfantera un fils que vous nommerez Isaac ; et je ferai un pacte avec lui, et avec sa race après lui, afin que mon alliance avec eux soit éternelle.

20. Je vous ai aussi exaucé touchant Ismaël : je le bénirai, et je lui donnerai une postérité très-grande et très-nombreuse. Douze princes sortiront de lui, et je le rendrai le chef d'un grand peuple.

21. Mais l'alliance que je fais avec vous s'établira dans Isaac, que Sara vous enfantera dans un an, en ce même temps.

22. L'entretien de Dieu avec Abraham étant fini, Dieu se retira.

23. Alors Abraham prit Ismaël son fils, et tous les esclaves nés dans sa maison, tous ceux qu'il avoit achetés, et généralement tous les mâles qui étoient parmi ses domestiques ; et il les circoncit tous aussitôt en ce même jour, selon que Dieu le lui avoit commandé.

24. Abraham avoit quatre-vingt-dix-neuf ans lorsqu'il se circoncit lui-même.

25. Et Ismaël avoit treize ans accomplis, lorsqu'il reçut la circoncision.

26. Abraham et son fils Ismaël furent circoncis en un même jour.

27. Et en ce même jour encore furent circoncis tous les mâles de sa maison, tant les esclaves nés chez lui, que ceux qu'il avoit achetés, et qui étoient nés en pays étrangers.

CHAPITRE XVIII.

Le Seigneur apparoît à Abraham sous la figure de trois hommes. Promesse de la naissance d'Isaac. Dieu veut détruire Sodome et Gomorrhe. Abraham intercède pour ces villes.

1. Le Seigneur apparut un jour à

Digitized by Google

Abraham en la vallée de Mambré, lorsqu'il étoit assis à la porte de sa tente dans la plus grande chaleur du jour.

2. Abraham ayant levé les yeux, trois hommes lui parurent près de lui. Aussitôt qu'il les eut aperçus, il courut de la porte de sa tente au-devant d'eux, et il se prosterna en terre.

3. Et il dit : Seigneur, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, ne passez pas la maison de votre serviteur :

4. Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds ; et cependant vous vous reposerez sous cet arbre,

5. Jusqu'à ce que je vous serve un peu de pain pour reprendre vos forces ; et vous continuerez ensuite votre chemin ; car c'est pour cela que vous êtes venus vers votre serviteur. Ils lui répondirent : Faites ce que vous avez dit.

6. Abraham entra promptement dans sa tente, et dit à Sara : Pétrissez vite trois mesures de farine, et faites cuire des pains sous la cendre.

7. Il courut en même temps à son troupeau, et il y prit un veau très-tendre et fort excellent qu'il donna à un serviteur, qui se hâta de le faire cuire.

8. Ayant pris ensuite du beurre et du lait, avec le veau qu'il avoit fait cuire, il le servit devant eux ; et lui cependant se tenoit debout auprès d'eux sous l'arbre où ils étoient.

9. Après qu'ils eurent mangé, ils lui dirent : Où est Sara votre femme ? Il leur répondit : Elle est dans la tente.

10. L'un d'eux dit à Abraham : Je vous reviendrai voir dans un an en ce même temps, je vous trouverai tous deux en vie, et Sara votre femme aura un fils. Ce que Sara ayant entendu, elle se mit à rire derrière la porte de la tente.

11. Car ils étoient tous deux vieux et fort avancés en âge ; et ce qui arrive d'ordinaire aux femmes avoit cessé à Sara.

12. Elle rit donc secrètement, disant en elle-même : Après que je suis devenue vieille, et que mon seigneur est vieux aussi, penserois-je à user du mariage ?

13. Mais le Seigneur dit à Abraham : Pourquoi Sara a-t-elle ri, en disant : Seroit-il bien vrai que je pusse avoir un enfant étant vieille comme je suis ?

14. Y a-t-il rien de difficile à Dieu ? Je vous reviendrai voir, comme je vous l'ai promis, dans un an en ce même temps ; je vous trouverai tous deux en vie, et Sara aura un fils.

15. Je n'ai point ri, répondit Sara ; et elle le nia, parce qu'elle étoit tout épouvantée. Non, dit le Seigneur, cela n'est pas ainsi ; car vous avez ri.

16. Ces hommes s'étant donc levés de ce lieu, ils tournèrent les yeux vers Sodome, et Abraham alloit avec eux les reconduisant.

17. Alors le Seigneur dit : Pourrois-je cacher à Abraham ce que je dois faire,

18. Puisqu'il doit être le chef d'un peuple très-grand et très-puissant, et que toutes les nations de la terre SERONT BÉNIES en lui ?

19. Car je sais qu'il ordonnera à ses enfants, et à toute sa maison après lui, de garder la voie du Seigneur, et d'agir selon l'équité et la justice ; afin que le Seigneur accomplisse en faveur d'Abraham tout ce qu'il lui a promis.

20. Le Seigneur ajouta ensuite : Le cri de Sodome et de Gomorrhe s'augmente de plus en plus, et leur péché est monté jusqu'à son comble.

21. Je descendrai donc, et je verrai si leurs œuvres répondent à ce cri qui est venu jusqu'à moi, pour savoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas.

22. Alors deux de ces hommes partirent de là, et s'en allèrent à Sodome ; mais Abraham demeura encore devant le Seigneur.

23. Et s'approchant, il lui dit : Perdrez-vous le juste avec l'impie ?

24. S'il y a cinquante justes dans cette ville, périront-ils avec tous les autres ?

Digitized by Google

et ne pardonnerez-vous pas plutôt à la ville, à cause de cinquante justes, s'il s'y en trouve autant?

25. Non, sans doute; vous êtes bien éloigné d'agir de la sorte, de perdre le juste avec l'impie, et de confondre les bons avec les méchants. Cette conduite ne vous convient en aucune sorte; et jugeant, comme vous faites, toute la terre, vous ne pourrez exercer un tel jugement.

26. Le Seigneur lui répondit: Si je trouve dans tout Sodome cinquante justes, je pardonnerai, à cause d'eux, à toute la ville.

27. Abraham dit ensuite: Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur, quoique je ne sois que poudre et que cendre.

28. S'il s'en falloit cinq qu'il n'y eût cinquante justes, perdriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y en auroit que quarante-cinq? Le Seigneur lui dit: Je ne perdrai point la ville, s'il s'y trouve quarante-cinq justes.

29. Abraham lui dit encore: Mais s'il y a quarante justes, que ferez-vous? Je ne détruirai point la ville, si j'y trouve quarante justes.

30. Je vous prie, Seigneur, dit Abraham, de ne pas trouver mauvais si je parle encore: Si vous trouvez dans cette ville trente justes, que ferez-vous? Si j'y en trouve trente, dit le Seigneur, je ne la perdrai point.

31. Puisque j'ai commencé, reprit Abraham, je parlerai encore à mon Seigneur: Et si vous en trouviez vingt? Dieu lui dit: Je ne la perdrai pas non plus s'il y en a vingt.

32. Seigneur, ajouta Abraham, ne vous fâchez pas, je vous supplie, si je parle encore une fois: Et si vous trouviez dix justes dans cette ville? Je ne la perdrai point, dit-il, s'il y a dix justes.

33. Après que le Seigneur eut cessé de parler à Abraham, il se retira, et Abraham retourna chez lui.

CHAPITRE XIX.

Lot reçoit les anges à Sodome. Il se sauve à Ségor. Destruction de Sodome et de Gomorrhe. Changement de la femme de Lot en statue de sel. Inceste des deux filles de Lot.

1. Sur le soir, deux anges vinrent à Sodome, lorsque Lot étoit assis à la porte de la ville. Les ayant vus, il se leva, alla au-devant d'eux, et s'abaissa jusqu'en terre.

2. Puis il leur dit: Venez, je vous prie, mes seigneurs, dans la maison de votre serviteur, et demeurez-y. Vous y laverez vos pieds, et demain vous continuerez votre chemin. Ils lui répondirent: Nous n'irons point chez vous, mais nous demeurerons dans la rue.

3. Il les pressa de nouveau avec grande instance, et les força de venir chez lui. Après qu'ils furent entrés dans sa maison, il leur fit un festin; il fit cuire des pains sans levain, et ils mangèrent.

4. Mais avant qu'ils se fussent retirés pour se coucher, la maison fut assiégée par les habitants de cette ville; depuis les enfants jusqu'aux vieillards, tout le peuple s'y trouva.

5. Alors ayant appelé Lot, ils lui dirent: Où sont ces hommes qui sont entrés ce soir chez vous? faites-les sortir, afin que nous les connoissions.

6. Lot sortit de sa maison; et ayant fermé la porte derrière lui, il leur dit:

7. Ne songez point, je vous prie, mes frères, ne songez point à commettre un si grand mal.

8. J'ai deux filles qui sont encore vierges: je vous les amènerai: usez-en comme il vous plaira, pourvu que vous ne fassiez point de mal à ces hommes-là, parce qu'ils sont entrés dans ma maison comme dans un lieu de sûreté.

9. Mais ils lui répondirent: Retirez-vous. Et ils ajoutèrent: Vous êtes venu ici comme un étranger parmi nous; est-ce afin d'être notre juge? Nous vous

Digitized by Google

traiterons donc vous-même encore plus mal qu'eux : et ils se jetèrent sur Lot avec grande violence. Lorsqu'ils étoient déjà près de rompre les portes,

10. Ces deux hommes, qui étoient au-dedans, prirent Lot par la main, et l'ayant fait rentrer dans la maison, ils en fermèrent la porte :

11. Et frappèrent d'aveuglement tous ceux qui étoient au dehors, depuis le plus petit jusques au plus grand, de sorte qu'ils ne purent plus trouver la porte de la maison.

12. Ils dirent ensuite à Lot : Avez-vous ici quelqu'un de vos proches ; un gendre, ou des fils, ou des filles? faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent ;

13. Car nous allons détruire ce lieu, parce que le cri des abominations de ces peuples s'est élevé de plus en plus devant le Seigneur, et il nous a envoyés pour les perdre.

14. Lot étant donc sorti, parla à ses gendres qui devoient épouser ses filles, et leur dit : Sortez promptement de ce lieu ; car le Seigneur va détruire cette ville. Mais ils s'imaginèrent qu'il disoit cela en se moquant.

15. A la pointe du jour, les anges pressoient fort Lot de sortir, en lui disant : Levez-vous, et emmenez votre femme et vos deux filles, de peur que vous ne périssiez aussi vous-même dans la ruine de cette ville.

16. Voyant qu'il différoit toujours, ils le prirent par la main ; car le Seigneur vouloit le sauver, et ils prirent de même sa femme et ses deux filles.

17. L'ayant ainsi fait sortir de la maison, ils le conduisirent hors de la ville ; et ils lui parlèrent de cette sorte : Sauvez votre vie : ne regardez point derrière vous, et ne vous arrêtez point dans tout le pays d'alentour ; mais sauvez-vous sur la montagne, de peur que vous ne périssiez aussi vous-même avec les autres.

18. Lot leur répondit, Seigneur,

19. Puisque votre serviteur a trouvé grâce devant vous, et que vous avez signalé envers lui votre grande miséricorde en me sauvant la vie ; considérez, je vous prie, que je ne puis me sauver sur la montagne, étant en danger que le malheur ne me surprenne auparavant, et que je ne meure.

20. Mais voilà ici près une ville où je puis fuir ; elle est petite, je puis m'y sauver. Vous savez qu'elle n'est pas grande, et elle me sauvera la vie.

21. L'ange lui répondit : J'accorde encore cette grâce à la prière que vous me faites, de ne pas détruire la ville pour laquelle vous me parlez.

22. Hâtez-vous de vous sauver en ce lieu-là, parce que je ne pourrai rien faire jusqu'à ce que vous y soyez entré. C'est pour cette raison que cette ville fut appelée Ségor.

23. Le soleil se levoit sur la terre, au même temps que Lot entra dans Ségor.

24. Alors le Seigneur fit descendre du ciel sur Sodome et sur Gomorrhe une pluie de soufre et de feu ;

25. Et il perdit ces villes avec tous leurs habitants, tout le pays d'alentour avec ceux qui l'habitoient, et tout ce qui avoit quelque verdeur sur la terre.

26. La femme de Lot regarda derrière elle, et elle fut changée en une statue de sel.

27. Or Abraham s'étant levé le matin, vint au lieu où il avoit été auparavant avec le Seigneur ;

28. Et regardant Sodome et Gomorrhe, et tout le pays d'alentour, il vit des cendres enflammées qui s'élevoient de la terre comme la fumée d'une fournaise.

29. Lorsque Dieu détruisoit les villes de ce pays-là, il se souvint d'Abraham, et délivra Lot de la ruine de ces villes où il avoit demeuré.

30. Lot étant dans Ségor, eut peur d'y périr, s'il y demeuroit. Il se retira

Digitized by Google

donc sur la montagne avec ses deux filles, entra dans une caverne, et y demeura avec elles.

31. Alors l'aînée dit à la cadette : Notre père est vieux, et il n'est resté aucun homme sur la terre qui puisse nous épouser selon la coutume de tous les pays.

32. Donnons donc du vin à notre père, enivrons-le, et dormons avec lui, afin que nous puissions conserver de la race de notre père.

33. Elles donnèrent donc cette nuit-là du vin à boire à leur père; et l'aînée dormit avec lui sans qu'il sentît ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

34. Le jour suivant, l'aînée dit à la seconde : Vous savez que je dormis hier avec mon père ; donnons-lui encore du vin à boire cette nuit et vous dormirez aussi avec lui, afin que nous conservions de la race de notre père.

35. Elles donnèrent donc encore cette nuit-là du vin à boire à leur père ; et sa seconde fille dormit avec lui sans qu'il sentît non plus ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

36. Ainsi elles conçurent toutes deux de Lot leur père.

37. L'aînée enfanta un fils, et elle le nomma Moab. C'est lui qui est le père des Moabites, qui sont encore aujourd'hui.

38. La seconde enfanta aussi un fils qu'elle appela Ammon, c'est-à-dire le fils de mon peuple. C'est lui qui est le père des Ammonites que nous voyons encore aujourd'hui.

CHAPITRE XX.

Abraham se retire vers Gérare. Abimélech enlève Sara. Il la rend à Abraham.

1. Abraham étant parti de là pour aller du côté du midi, habita entre Cadès et Sur. Et étant allé à Gérare pour y demeurer quelque temps,

2. Il dit, parlant de Sara sa femme, qu'elle étoit sa sœur. Abimélech, roi de Gérare, envoya donc chez lui, et fit enlever Sara.

3. Mais Dieu, pendant la nuit, apparut en songe à Abimélech, et lui dit : Vous serez puni de mort, à cause de la femme que vous avez enlevée, parce qu'elle a un mari.

4. Or Abimélech ne l'avoit point touchée; et il répondit : Seigneur, punirez-vous de mort l'ignorance d'un peuple innocent?

5. Cet homme ne m'a-t-il pas dit lui-même qu'elle étoit sa sœur? et elle-même aussi ne m'a-t-elle pas dit qu'il étoit son frère? J'ai fait cela dans la simplicité de mon cœur, et sans souiller la pureté de mes mains.

6. Dieu lui dit : Je sais que vous l'avez fait avec un cœur simple ; c'est pour cela que je vous ai préservé, afin que vous ne péchassiez point contre moi, et que je ne vous ai pas permis de la toucher.

7. Rendez donc présentement cette femme à son mari, parce que c'est un prophète; et il priera pour vous, et vous vivrez. Si vous ne voulez point la rendre, sachez que vous serez frappé de mort, vous et tout ce qui est à vous.

8. Abimélech se leva aussitôt lorsqu'il étoit encore nuit, et ayant appelé tous ses serviteurs, il leur dit tout ce qu'il avoit entendu, et ils furent tous saisis de frayeur.

9. Il manda aussi Abraham, et lui dit : Pourquoi nous avez-vous traité de la sorte? Quel mal vous avions-nous fait, pour avoir voulu nous engager, moi et mon royaume, dans un si grand péché? Vous avez fait assurément à notre égard ce que vous n'auriez point dû faire.

10. Et continuant encore ses plaintes, il ajouta : Qu'avez-vous envisagé en agissant ainsi avec moi?

11. Abraham lui répondit : J'ai songé et j'ai dit en moi-même : Il n'y a peut-

Digitized by Google

être point de crainte de Dieu en ce pays-ci, et ils me tueront pour avoir ma femme.

12. D'ailleurs elle est véritablement ma sœur, étant fille de mon père, quoiqu'elle ne soit pas fille de ma mère; et je l'ai épousée.

13. Or depuis que Dieu m'a fait sortir de la maison de mon père, je lui ai dit: Vous me ferez cette grâce, dans tous les pays où nous irons, de dire que je suis votre frère.

14. Abimélech donna donc à Abrahom des brebis, des bœufs, des serviteurs et des servantes; il lui rendit Sara sa femme,

15. Et lui dit : Vous voyez devant vous toute cette terre, demeurez partout où il vous plaira.

16. Il dit ensuite à Sara : J'ai donné mille pièces d'argent à votre frère, afin qu'en quelque lieu que vous alliez, vous ayez toujours un voile sur les yeux devant tous ceux avec qui vous serez : et souvenez-vous que vous avez été prise.

17. Abraham pria Dieu ensuite; et Dieu guérit Abimélech, sa femme et ses servantes, et elles enfantèrent :

18. Car Dieu avoit frappé de stérilité toute la maison d'Abimélech, à cause de Sara, femme d'Abraham.

CHAPITRE XXI.

Naissance d'Isaac. Agar est chassée. Ismaël croît, devient habile à tirer de l'arc, et épouse une Égyptienne. Alliance entre Abimélech et Abraham.

1. Or le Seigneur visita Sara, ainsi qu'il l'avoit promis, et il accomplit sa parole.

2. Elle conçut et enfanta un fils en sa vieillesse, dans le temps que Dieu lui avoit prédit.

3. Abraham donna le nom d'Isaac à son fils qui lui étoit né de Sara,

4. Et il le circoncit le huitième jour, selon le commandement qu'il en avoit reçu de Dieu,

5. Ayant alors cent ans : car ce fut à cet âge-là qu'il devint père d'Isaac.

6. Et Sara dit alors : Dieu m'a donné un sujet de ris et de joie; quiconque l'apprendra, s'en réjouira avec moi.

7. Et elle ajouta : Qui croiroit qu'on auroit jamais pu dire à Abraham, que Sara nourriroit de son lait un fils, qu'elle lui auroit enfanté lorsqu'il seroit déjà vieux?

8. Cependant l'enfant crut, et on le sevra; et Abraham fit un grand festin au jour qu'il fut sevré.

9. Mais Sara ayant vu le fils d'Agar Égyptienne qui jouoit avec Isaac son fils, elle dit à Abraham :

10. Chassez cette servante et son fils : car le fils de cette servante ne sera point héritier avec mon fils Isaac.

11. Ce discours parut dur à Abraham, à cause de son fils Ismaël.

12. Mais Dieu lui dit : Que ce que Sara vous a dit touchant votre fils et votre servante, ne vous paroisse point trop rude. Faites tout ce qu'elle vous dira; parce que c'est d'Isaac que sortira la race qui doit porter votre nom.

13. Je ne laisserai pas néanmoins de rendre le fils de votre servante chef d'un grand peuple, parce qu'il est sorti de vous.

14. Abraham se leva donc dès le point du jour, prit du pain et un vaisseau plein d'eau, le mit sur l'épaule d'Agar, lui donna son fils, et la renvoya. Elle, étant sortie, erroit dans la solitude de Bersabée.

15. Et l'eau qui étoit dans le vaisseau ayant manqué, elle laissa son fils, couché sous un des arbres qui étoient là,

16. S'éloigna de lui d'un trait d'arc, et s'assit vis-à-vis, en disant : Je ne verrai point mourir mon enfant; et élevant sa voix dans le lieu où elle se tenoit assise, elle se mit à pleurer.

17. Or Dieu écouta la voix de l'en-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

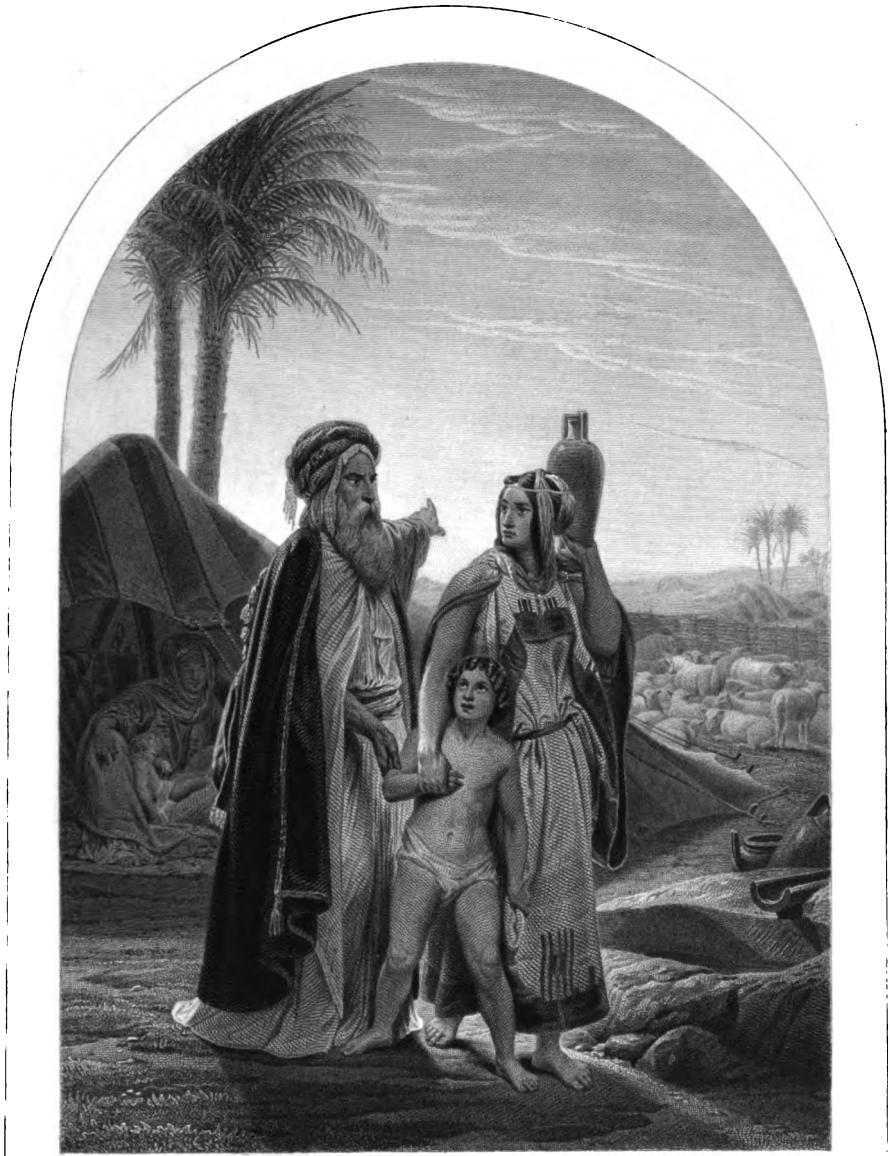

Abraham renvoye Agar.

Digitized by Google

Digitized by Google

fant; et un ange de Dieu appela Agar du ciel, et lui dit : Agar, que faites-vous là? Ne craignez point : car Dieu a écouté la voix de l'enfant du lieu où il est.

18. Levez-vous, prenez l'enfant, et tenez-le par la main : parce que je le rendrai chef d'un grand peuple.

19. En même temps Dieu lui ouvrit les yeux; et ayant aperçu un puits plein d'eau, elle s'y en alla, elle y remplit son vaisseau, et elle donna à boire à l'enfant.

20. Dieu assista cet enfant, qui crût et demeura dans les déserts, et il devint un jeune homme adroit à tirer de l'arc.

21. Il habita dans le désert de Pharan; et sa mère lui fit épouser une femme du pays d'Égypte.

22. En ce même temps Abimélech, accompagné de Phicol qui commandoit son armée, vint dire à Abraham : Dieu est avec vous dans tout ce que vous faites.

23. Jurez-moi donc par le nom de Dieu, que vous ne ferez point de mal, ni à moi, ni à mes enfants, ni à ma race; mais que vous me traiterez, et ce pays dans lequel vous avez demeuré comme étranger, avec la bonté avec laquelle je vous ai traité.

24. Abraham lui répondit : Je vous le jurerai.

25. Et il fit ses plaintes à Abimélech, de la violence avec laquelle quelques-uns de ses serviteurs lui avoient ôté un puits.

26. Abimélech lui répondit : Je n'ai point su qui vous a fait cette injustice; vous ne m'en avez point vous-même averti, et jusqu'à ce jour je n'en ai jamais ouï parler.

27. Abraham donna donc à Abimélech des brebis et des bœufs, et ils firent alliance ensemble.

28. Et Abraham ayant mis à part sept petites brebis, qu'il avoit tirées de son troupeau,

29. Abimélech lui demanda : Que veulent dire ces sept petites brebis que vous avez mises ainsi à part?

30. Vous recevrez, dit Abraham, ces sept jeunes brebis de ma main, afin qu'elles me servent de témoignage que c'est moi qui ai creusé ce puits.

31. C'est pourquoi ce lieu fut appelé Bersabée, parce qu'ils avoient juré là tous deux.

32. Et ils firent alliance près le puits du jurement.

33. Abimélech s'en alla ensuite avec Phicol, général de son armée, et ils retournèrent dans la Palestine. Mais Abraham planta un bois à Bersabée, et il invoqua en ce lieu-là le nom du Seigneur le Dieu éternel.

34. Et il demeura longtemps au pays des Philistins.

CHAPITRE XXII.

Sacrifice d'Isaac. Dieu renouvelle ses promesses à Abraham. Dénombrement des enfants de Nachor, frère d'Abraham.

1. Après cela, Dieu tenta Abraham, et lui dit : Abraham! Abraham! Abraham lui répondit : Me voici, Seigneur.

2. Dieu ajouta : Prenez Isaac, votre fils unique, qui vous est si cher, et allez en la terre de vision, et là vous me l'offrirez en holocauste sur une des montagnes que je vous montrerai.

3. Abraham se leva donc avant le jour, prépara son âne, et prit avec lui deux jeunes serviteurs, et Isaac son fils; et ayant coupé le bois qui devoit servir à l'holocauste, il s'en alla au lieu où Dieu lui avoit commandé d'aller.

4. Le troisième jour, levant les yeux en haut, il vit le lieu de loin;

5. Et il dit à ses serviteurs : Attendez-moi ici avec l'âne; nous ne ferons qu'aller jusque-là, mon fils et moi, et après avoir adoré, nous reviendrons aussitôt à vous.

6. Il prit aussi le bois pour l'holo-

Digitized by Google

causte, qu'il mit sur son fils Isaac; et pour lui, il portoit en ses mains le feu et le couteau. Ils marchoient ainsi tous deux ensemble,

7. Lorsque Isaac dit à son père : Mon père! Abraham lui répondit : Mon fils, que voulez-vous? Voilà, dit Isaac, le feu et le bois : où est la victime pour l'holocauste?

8. Abraham lui répondit : Mon fils, Dieu aura soin de fournir lui-même la victime qui doit lui être offerte en holocauste. Ils continuèrent donc à marcher ensemble,

9. Et vinrent au lieu que Dieu avoit montré à Abraham. Il y dressa un autel, disposa dessus le bois pour l'holocauste, lia ensuite son fils Isaac, et le mit sur le bois qu'il avoit arrangé sur l'autel.

10. En même temps il étendit la main, et prit le couteau pour immoler son fils.

11. Mais dans l'instant l'ange du Seigneur lui cria du ciel : Abraham! Abraham! Il lui répondit : Me voici.

12. L'ange ajouta : Ne mettez point la main sur l'enfant, et ne lui faites aucun mal. Je connois maintenant que vous craignez Dieu, puisque pour m'obéir vous n'avez point épargné votre fils unique.

13. Abraham levant les yeux, aperçut derrière lui un bélier qui s'étoit embarrassé avec ses cornes dans un buisson; et l'ayant pris, il l'offrit en holocauste au lieu de son fils.

14. Et il appela ce lieu d'un nom qui signifie, Le Seigneur voit. C'est pourquoi on dit encore aujourd'hui : Le Seigneur verra sur la montagne.

15. L'ange du Seigneur appela Abraham du ciel pour la seconde fois, et lui dit :

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que puisque vous avez fait cette action, et que pour m'obéir vous n'avez point épargné votre fils unique,

17. Je vous bénirai, et je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le rivage de la mer. Votre postérité possédera les villes de ses ennemis,

18. Et toutes les nations de la terre SERONT BÉNIES par celui qui sortira de vous, parce que vous avez obéi à ma voix.

19. Abraham revint ensuite trouver ses serviteurs, et ils s'en retournèrent ensemble à Bersabée, où il demeura.

20. Après cela, on vint dire à Abraham que son frère Nachor avoit eu de sa femme Melcha plusieurs fils,

21. Hus, son aîné, Buz, son frère, Camuel, père des Syriens,

22. Cased, Azau, Pheldas, Jedlaph,

23. Et Bathuel, dont Rébecca étoit fille. Ce sont là les huit fils que Nachor, frère d'Abraham, eut de Melcha sa femme.

24. Sa concubine, qui s'appeloit Roma, lui enfanta aussi Tabée, Gaham, Tahas, et Maacha.

CHAPITRE XXIII.

Mort de Sara. Abraham achète une caverne pour l'enterrer.

1. Sara ayant vécu cent vingt-sept ans,

2. Mourut en la ville d'Arbée, qui est la même que Hébron, au pays de Chanaan. Abraham la pleura, et en fit le deuil.

3. Et s'étant levé, après s'être acquitté de ce devoir qu'on rend aux morts, il vint parler aux enfants de Heth, et il leur dit :

4. Je suis parmi vous comme un étranger et un voyageur : donnez-moi droit de sépulture au milieu de vous, afin que j'enterre la personne qui m'est morte.

5. Les enfants de Heth lui répondirent :

6. Seigneur, écoutez-nous. Vous êtes parmi nous comme un grand prince; enterrez la personne qui vous est morte, dans nos plus beaux sépulcres : nul d'entre nous ne pourra vous empêcher

Digitized by Google

de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte.

7. Abraham s'étant levé, adora les peuples de ce pays-là, qui étoient les enfants de Heth ;

8. Et il leur dit : Si vous avez agréable que j'enterre la personne qui m'est morte, écoutez-moi, et intercédez pour moi envers Éphron fils de Séor,

9. Afin qu'il me donne sa caverne double, qu'il a à l'extrémité de son champ ; qu'il me la cède devant vous pour le prix qu'elle vaut, et qu'ainsi elle soit à moi pour en faire un sépulcre.

10. Or Éphron demeuroit au milieu des enfants de Heth ; et il répondit à Abraham devant tous ceux qui s'assembloient à la porte de la ville, et lui dit :

11. Non, mon seigneur, cela ne sera pas ainsi ; mais écoutez plutôt ce que je m'en vais vous dire : Je vous donne le champ et la caverne qui y est, en présence des enfants de mon peuple : enterrez-y celle qui vous est morte.

12. Abraham fit une profonde révérence devant le peuple du pays.

13. Et il dit à Éphron au milieu de tous : Écoutez-moi, je vous prie. Je vous donnerai l'argent que vaut le champ, recevez-le, et j'y enterrerai ensuite celle qui m'est morte.

14. Éphron lui répondit :

15. Mon seigneur, écoutez-moi. La terre que vous me demandez vaut quatre cents sicles d'argent. C'est son prix entre vous et moi : mais qu'est-ce que cela? Enterrez-y celle qui vous est morte.

16. Ce que Abraham ayant entendu, il fit peser en présence des enfants de Heth l'argent qu'Éphron lui avoit demandé, c'est-à-dire quatre cents sicles d'argent en bonne monnoie, et reçue de tout le monde.

17. Ainsi le champ qui avoit été autrefois à Éphron, dans lequel il y avoit une caverne double qui regarde Mambré, fut livré à Abraham avec tous les arbres qui étoient autour,

18. Et lui fut assuré comme un bien qui lui devint propre, en présence des enfants de Heth, et de tous ceux qui entroient dans l'assemblée à la porte de la ville.

19. Abraham enterra donc sa femme Sara dans la caverne double du champ qui regarde Mambré, où est la ville d'Hébron au pays de Chanaan.

20. Et le champ avec la caverne qui y étoit, fut livré en cette manière, et assuré à Abraham par les enfants de Heth, afin qu'il le possédât comme un sépulcre qui lui appartenoit légitimement.

CHAPITRE XXIV.

Abraham envoie en Mésopotamie l'intendant de sa maison demander Rébecca pour épouse d'Isaac. Le serviteur d'Abraham demande et obtient Rébecca ; il l'amène.

1. Or Abraham étoit vieux et fort avancé en âge ; et le Seigneur l'avoit béni en toutes choses.

2. Il dit donc au plus ancien de ses domestiques, qui avoit l'intendance sur toute sa maison : Mettez votre main sous ma cuisse,

3. Afin que je vous fasse jurer par le Seigneur, le Dieu du ciel et de la terre, que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens parmi lesquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils ;

4. Mais que vous irez au pays où sont mes parents, afin d'y prendre une femme pour mon fils Isaac.

5. Son serviteur lui répondit : Si la fille ne veut point venir en ce pays-ci avec moi, voulez-vous que je ramène votre fils au lieu d'où vous êtes sorti ?

6. Abraham lui répondit : Gardez-vous bien de remener jamais mon fils en ce pays-là.

7. Le Seigneur, le Dieu du ciel, qui m'a tiré de la maison de mon père et du pays de ma naissance, qui m'a parlé, et qui m'a juré en me disant : Je don-

Digitized by Google

nerai ce pays à votre race, enverra lui-même son ange devant vous, afin que vous preniez une femme de ce pays-là pour mon fils.

8. Que si la fille ne veut pas vous suivre, vous ne serez point obligé à votre serment; seulement ne remenez jamais mon fils en ce pays-là.

9. Ce serviteur mit donc sa main sous la cuisse d'Abraham son maître, et s'engagea par serment à faire ce qu'il lui avoit ordonné.

10. En même temps il prit dix chameaux du troupeau de son maître, il porta avec lui de tous ses biens; et s'étant mis en chemin, il alla en Mésopotamie, en la ville de Nachor.

11. Étant arrivé sur le soir près d'un puits hors de la ville, au temps où les filles avoient accoutumé de sortir pour puiser de l'eau, et ayant fait reposer ses chameaux, il dit à Dieu:

12. Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, assistez-moi aujourd'hui, je vous prie, et faites miséricorde à Abraham mon seigneur.

13. Me voici près de cette fontaine, et les filles des habitants de cette ville vont sortir pour puiser de l'eau.

14. Que la fille donc à qui je dirai: Baissez votre vaisseau, afin que je boive, et qui me répondra, Buvez, et je donnerai aussi à boire à vos chameaux, soit celle que vous avez destinée à Isaac votre serviteur; et je connoîtrai par-là que vous aurez fait miséricorde à mon maître.

15. A peine avoit-il achevé de parler ainsi en lui-même, qu'il vit paroître Rébecca fille de Bathuel, fils de Melcha, femme de Nachor, frère d'Abraham, qui portoit sur son épaule un vaisseau plein d'eau.

16. C'étoit une fille très-agréable, et une vierge parfaitement belle, et inconnue à tout homme: elle étoit déjà venue à la fontaine, et ayant rempli son vaisseau, elle s'en retournoit.

17. Le serviteur, allant donc au-devant d'elle, lui dit: Donnez-moi un peu de l'eau que vous portez dans votre vaisseau, afin que je boive.

18. Elle lui répondit: Buvez, mon seigneur; et ôtant aussitôt son vaisseau de dessus son épaule, et le penchant sur son bras, elle lui donna à boire.

19. Après qu'il eut bu, elle ajouta: Je m'en vais aussi tirer de l'eau pour vos chameaux, jusqu'à ce qu'ils aient tous bu.

20. Aussitôt ayant versé dans les canaux l'eau de son vaisseau, elle courut au puits, pour en tirer d'autre, qu'elle donna ensuite à tous les chameaux.

21. Cependant le serviteur la considéroit sans rien dire, voulant savoir si le Seigneur avoit rendu son voyage heureux, ou non.

22. Après donc que les chameaux eurent bu, cet homme tira des pendants d'oreilles d'or, qui pesoient deux sicles, et deux bracelets qui en pesoient dix,

23. Et en les lui donnant, il lui dit: De qui êtes-vous fille? dites-le moi, je vous prie. Y a-t-il dans la maison de votre père du lieu pour me loger?

24. Elle répondit: Je suis fille de Bathuel, fils de Melcha et Nachor son mari.

25. Il y a chez nous, ajouta-t-elle, beaucoup de paille et de foin, et bien du lieu pour y demeurer.

26. Cet homme fit une profonde inclination, et adora le Seigneur,

27. En disant: Béni soit le Seigneur le Dieu d'Abraham mon maître, qui n'a pas manqué de lui faire miséricorde selon la vérité de ses promesses, et qui m'a amené droit dans la maison du frère de mon maître.

28. La fille courut donc à la maison de sa mère, et alla lui dire tout ce qu'elle avoit entendu.

29. Or Rébecca avoit un frère nommé Laban, qui sortit aussitôt pour aller trouver cet homme près de la fontaine.

Digitized by Google

Digitized by Google

Rebecca et Eliézer.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

30. Et ayant déjà vu les pendants d'oreilles et les bracelets aux mains de sa sœur, qui lui avoit rapporté en même temps tout ce que cet homme lui avoit dit, il vint à lui lorsqu'il étoit encore près de la fontaine avec les chameaux;

31. Et il lui dit : Entrez, vous qui êtes béni du Seigneur : pourquoi demeurez-vous dehors? J'ai préparé la maison, et un lieu pour vos chameaux.

32. Il le fit aussitôt entrer dans le logis; il déchargea ses chameaux, leur donna de la paille et du foin, et fit laver les pieds de cet homme, et de ceux qui étoient venus avec lui.

33. En même temps on lui servit à manger. Mais le serviteur leur dit : Je ne mangerai point jusqu'à ce que je vous aie proposé ce que j'ai à vous dire. Vous le pouvez faire, lui dirent-ils.

34. Et il leur parla de cette sorte : Je suis serviteur d'Abraham.

35. Le Seigneur a comblé mon maître de bénédictions, et l'a rendu grand et riche. Il lui a donné des brebis, des bœufs, de l'argent, de l'or, des serviteurs et des servantes, des chameaux et des ânes.

36. Sara, la femme de mon maître, lui a enfanté un fils dans sa vieillesse, et mon maître lui a donné tout ce qu'il avoit.

37. Et il m'a fait jurer devant lui, en me disant : Promettez-moi que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens dans le pays desquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils;

38. Mais que vous irez à la maison de mon père, et que vous prendrez parmi ceux de ma parenté une femme pour mon fils.

39. Et sur ce que je dis alors à mon maître : Mais si la fille ne vouloit point venir avec moi?

40. Il me répondit : Le Seigneur, devant lequel je marche, enverra son ange avec vous et vous conduira dans votre chemin, afin que vous preniez une femme pour mon fils, qui soit de ma famille et de la maison de mon père.

41. Si, étant arrivé chez mes parents, ils vous refusent ce que vous leur demanderez, vous ne serez plus obligé à votre serment.

42. Je suis donc arrivé aujourd'hui près de la fontaine, et j'ai dit à Dieu : Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, si c'est vous qui m'avez conduit dans le chemin où j'ai marché jusqu'à présent,

43. Me voici près de cette fontaine; que la fille donc qui sera sortie pour puiser de l'eau, et à qui je dirai, Donnez-moi un peu à boire de l'eau que vous portez dans votre vaisseau,

44. Et qui me répondra, Buvez, et je vais en puiser aussi pour vos chameaux, soit celle que le Seigneur a destinée pour être la femme du fils de mon maître.

45. Lorsque je m'entretenois en moi-même de cette pensée, j'ai vu paroître Rébecca, qui venoit avec son vaisseau qu'elle portoit sur son épaule, et qui étant descendue à la fontaine, y avoit puisé de l'eau. Je lui ai dit : Donnez-moi un peu à boire.

46. Elle aussitôt, ôtant son vaisseau de dessus son épaule, m'a dit : Buvez vous-même, et je vais donner aussi à boire à vos chameaux. J'ai donc bu; et elle a fait boire aussi mes chameaux.

47. Je l'ai ensuite interrogée, et je lui ai demandé : De qui êtes-vous fille? Elle m'a répondu, qu'elle étoit fille de Bathuel, fils de Nachor et de Melcha sa femme. Je lui ai donc mis ces pendants d'oreilles pour parer son visage, et j'ai mis ces bracelets à ses bras.

48. Aussitôt me baissant profondément, j'ai adoré et béni le Seigneur, le Dieu d'Abraham mon maître, qui m'a conduit par le droit chemin pour prendre la fille du frère de mon maître, et la donner pour femme à son fils.

49. C'est pourquoi, si vous avez véritablement dessein d'obliger mon maître, dites-le-moi; si vous avez résolu autre chose, faites-le-moi connoître :

Digitized by Google

afin que j'aille chercher une fille ailleurs.

50. Laban et Bathuel répondirent : C'est Dieu qui parle en cette rencontre : nous ne pouvons vous dire autre chose que ce qui paroît conforme à sa volonté.

51. Rébecca est entre vos mains, prenez-la, et l'emmenez avec vous, afin qu'elle soit la femme du fils de votre maître, selon que le Seigneur s'en est déclaré.

52. Le serviteur d'Abraham ayant entendu cette réponse, se prosterna contre terre, et adora le Seigneur.

53. Il tira ensuite des vases d'or et d'argent et de riches vêtements dont il fit présent à Rébecca. Il donna aussi des présents à ses frères et à sa mère.

54. Ils firent ensuite le festin ; ils mangèrent et burent, et demeurèrent ensemble ce jour-là. Le lendemain le serviteur s'étant levé le matin, leur dit: Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

55. Les frères et la mère de Rébecca lui répondirent : Que la fille demeure au moins dix jours avec nous, et après elle s'en ira.

56. Je vous prie, dit le serviteur, de ne me point retenir davantage, puisque le Seigneur m'a conduit dans tout mon chemin. Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

57. Ils lui dirent : Appelons la fille, et sachons d'elle-même son sentiment.

58. On l'appela donc, et, étant venue, ils lui demandèrent : Voulez-vous bien aller avec cet homme ? Je le veux bien, répondit-elle.

59. Ils la laissèrent donc aller accompagnée de sa nourrice, avec le serviteur d'Abraham et ceux qui l'avoient suivi ;

60. Et souhaitant toutes sortes de prospérités à Rébecca, ils lui dirent : Vous êtes notre sœur ; croissez en mille et mille générations, et que votre race se mette en possession des villes de leurs ennemis !

61. Rébecca et ses filles montèrent donc sur des chameaux, et suivirent cet homme, qui s'en retourna en grande diligence vers son maître.

62. En ce même temps, Isaac se promenoit dans le chemin qui mène au puits appelé le Puits de celui qui vit et qui voit; car il demeuroit au pays du midi;

63. Et il étoit alors sorti dans le champ pour méditer, le jour étant sur son déclin ; et ayant levé les yeux, il vit de loin venir les chameaux.

64. Rébecca ayant aperçu Isaac, descendit de dessus son chameau ;

65. Elle dit au serviteur : Qui est cette personne qui vient le long du champ au-devant de nous ? C'est mon maître, lui dit-il. Elle prit aussitôt son voile, et se couvrit.

66. Le serviteur alla cependant dire à Isaac tout ce qu'il avoit fait.

67. Alors Isaac la fit entrer dans la tente de Sara sa mère, et la prit pour femme; et l'affection qu'il eut pour elle fut si grande, qu'elle tempéra la douleur que la mort de sa mère lui avoit causée.

CHAPITRE XXV.

Abraham épouse Cétura. Dénombrement des enfants sortis de ce mariage. Postérité d'Ismaël ; sa mort. Naissance d'Esaü et de Jacob. Esaü vend son droit d'aînesse à Jacob.

1. Abraham épousa encore une autre femme nommée Cétura,

2. Qui lui enfanta Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc, et Sué.

3. Jecsan engendra Saba et Dadan. Les enfants de Dadan furent Assurim, Latusim, et Loomim.

4. Les enfants de Madian furent Epha, Opher, Hénoch, Abida, et Eldaa. Tous ceux-ci furent enfants de Cétura.

5. Abraham donna à Isaac tout ce qu'il possédoit :

6. Il fit des présents aux fils de ses autres femmes ; et de son vivant il les

Digitized by Google

sépara de son fils Isaac, les faisant aller dans le pays qui regarde l'orient.

7. Tout le temps de la vie d'Abraham fut de cent soixante et quinze ans,

8. Et les forces lui manquant, il mourut dans une heureuse vieillesse et un âge très-avancé, étant parvenu à la plénitude de ses jours; et il fut réuni à son peuple.

9. Isaac et Ismaël ses enfants le portèrent en la caverne double, située dans le champ d'Éphron, fils de Séor Héthéen, vis-à-vis de Mambré,

10. Qu'il avoit achetée des enfants de Heth. C'est là qu'il fut enterré, aussi bien que Sara sa femme.

11. Après sa mort, Dieu bénit son fils Isaac qui demeuroit près du puits nommé le Puits de celui qui vit et qui voit.

12. Voici le dénombrement des enfants d'Israël, fils d'Abraham et d'Agar, Égyptienne, servante de Sara :

13. Et voici les noms de ses enfants, selon que les ont portés ceux qui sont descendus d'eux : le premier-né d'Ismaël fut Nabaïoth : les autres furent Cédar, Adbéel, Mabsam,

14. Masma, Duma, Massa,

15. Hadar, Théma, Jéthur, Naphis, et Cedma.

16. Ce sont là les enfants d'Ismaël; et tels ont été les noms qu'ils ont donnés à leurs châteaux et à leurs villes, ayant été les douze chefs de leurs peuples.

17. Le temps de la vie d'Ismaël fut de cent trente-sept ans; et les forces lui manquant, il mourut, et fut réuni à son peuple.

18. Le pays où il habita fut depuis Hevila jusqu'à Sur, qui regarde l'Égypte lorsqu'on entre dans l'Assyrie : et il mourut au milieu de tous ses frères.

19. Voici quelle fut aussi la postérité d'Isaac fils d'Abraham : Abraham engendra Isaac;

20. Lequel, ayant quarante ans, épousa Rébecca fille de Bathuel, Syrien de Mésopotamie, et sœur de Laban.

21. Isaac pria le Seigneur pour sa femme, parce qu'elle étoit stérile; et le Seigneur l'exauça, donnant à Rébecca la vertu de concevoir.

22. Mais les deux enfants dont elle étoit grosse s'entre-choquoient dans son ventre; ce qui lui fit dire : Si cela devoit m'arriver, qu'étoit-il besoin que je conçusse? Elle alla donc consulter le Seigneur,

23. Qui lui répondit : Deux nations sont dans vos entrailles, et deux peuples sortant de votre sein se diviseront l'un contre l'autre. L'un de ces peuples surmontera l'autre peuple, et l'aîné sera assujetti au plus jeune.

24. Lorsque le temps qu'elle devoit accoucher fut arrivé, elle se trouva mère de deux jumeaux.

25. Celui qui sortit le premier étoit roux, et tout velu comme une peau, et il fut nommé Esaü. L'autre sortit aussitôt, et il tenoit de sa main le pied de son frère; c'est pourquoi il fut nommé Jacob.

26. Isaac avoit soixante ans lorsque ces deux enfants lui naquirent.

27. Quand ils furent grands, Esaü devint habile à la chasse, et il s'appliquoit à cultiver la terre : mais Jacob étoit un homme simple, et il demeuroit retiré à la maison.

28. Isaac aimoit Esaü, parce qu'il mangeoit de ce qu'il prenoit à la chasse; mais Rébecca aimoit Jacob.

29. Un jour Jacob ayant fait cuire de quoi manger, Esaü survint des champs étant fort fatigué,

30. Et il dit à Jacob : Donnez-moi de ces mets roux que vous avez fait cuire, parce que je suis extrêmement las. C'est pour cette raison qu'il fut depuis nommé Edom.

31. Jacob lui dit : Vendez-moi donc votre droit d'aînesse.

32. Esaü lui répondit : Je me meurs; de quoi me servira mon droit d'aînesse?

33. Jurez-le-moi donc, lui dit Jacob.

Digitized by Google

Esaü le lui jura, et lui vendit son droit d'aînesse.

34. Et ainsi ayant pris du pain et ce plat de lentilles, il mangea et but, et s'en alla, se mettant peu en peine de ce qu'il avoit vendu son droit d'aînesse.

CHAPITRE VI.

Voyage d'Isaac à Gérare. Dieu lui confirme les promesses qu'il avoit faites à Abraham. Retour d'Isaac à Bersabée. Alliance entre Isaac et Abimélech. Mariage d'Esaü.

1. Cependant il arriva une famine en ce pays-là, comme il en étoit arrivé une au temps d'Abraham; et Isaac s'en alla à Gérare vers Abimélech, roi des Philistins.

2. Car le Seigneur lui avoit apparu, et lui avoit dit : N'allez point en Égypte, mais demeurez dans le pays que je vous montrerai.

3. Passez-y quelque temps comme étranger, et je serai avec vous, et vous bénirai; car je vous donnerai, à vous et à votre race, tout ce pays-ci, pour accomplir le serment que j'ai fait à Abraham votre père.

4. Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du ciel; je donnerai à votre postérité tous ces pays que vous voyez; et toutes les nations de la terre SERONT BÉNIES dans celui qui naîtra de vous :

5 Parce que Abraham a obéi à ma voix, qu'il a gardé mes préceptes et mes commandements, et qu'il a observé les cérémonies et les lois que je lui ai données.

6. Isaac demeura donc à Gérare.

7. Et les habitants de ce pays-là lui demandant qui étoit Rébecca, il leur répondit : C'est ma sœur. Car il avoit craint de leur avouer qu'elle étoit sa femme, de peur qu'étant frappés de sa beauté, ils ne résolussent de le tuer.

8. Il se passa ensuite beaucoup de temps; et comme il demeuroit toujours dans le même lieu, il arriva qu'Abimélech, roi des Philistins, regardant par une fenêtre, vit Isaac qui se jouoit avec Rebecca sa femme.

9. Et l'ayant fait venir, il lui dit : Il est visible que c'est votre femme; pourquoi avez-vous fait un mensonge en disant qu'elle étoit votre sœur? Il lui répondit : J'ai eu peur qu'on ne me fît mourir à cause d'elle.

10. Abimélech ajouta : Pourquoi nous en avez-nous ainsi imposé? Quelqu'un de nous auroit pu abuser de votre femme, et vous nous auriez fait tomber dans un grand péché. Il fit ensuite cette défense à tout son peuple :

11. Quiconque touchera la femme de cet homme, sera puni de mort.

12. Isaac sema ensuite en ce pays, et il recueillit l'année même le centuple : et le Seigneur le bénit.

13. Ainsi son bien s'augmenta beaucoup : il s'enrichissoit et il croissoit de plus en plus, jusqu'à ce qu'il devînt extrêmement puissant;

14. Car il possédoit une multitude de brebis, de troupeaux de bœufs, de serviteurs et de servantes. Ce qui ayant excité contre lui l'envie des Philistins,

15. Ils bouchèrent tous les puits que les serviteurs d'Abraham son père avoient creusés, et les remplirent de terre;

16. Au point qu'Abimélech dit lui-même à Isaac : Retirez-vous d'avec nous, parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous.

17. Isaac s'étant donc retiré, vint au torrent de Gérare pour demeurer en ce lieu;

18. Et il fit creuser de nouveau et déboucher d'autres puits que les serviteurs d'Abraham son père avoient creusés, et que les Philistins, peu après sa mort, avoient remplis de terre; et il leur donna les mêmes noms que son père leur avoit donnés auparavant.

19. Ils fouillèrent aussi au fond du torrent, et ils y trouvèrent de l'eau vive

Digitized by Google

20. Mais les pasteurs de Gérare firent encore là une querelle aux pasteurs d'Isaac, en leur disant : L'eau est à nous. C'est pourquoi il appela ce puits Injustice, à cause de ce qui étoit arrivé.

21. Ils en creusèrent encore un autre : et les pasteurs de Gérare les ayant encore querellés, il l'appela Inimitié.

22. Étant parti de là, il creusa un autre puits, pour lequel ils ne disputèrent point : c'est pourquoi il lui donna le nom de Largeur, en disant : Le Seigneur nous a mis maintenant au large, et nous a fait croître en biens sur la terre.

23. Isaac retourna de là à Bersabée ;

24. Et la nuit suivante le Seigneur lui apparut, et lui dit : Je suis le Dieu d'Abraham votre père : ne craignez point, parce que je suis avec vous. Je vous bénirai, et je multiplierai votre race à cause d'Abraham mon serviteur.

25. Il éleva donc un autel en ce lieu-là ; et ayant invoqué le nom du Seigneur, il y dressa sa tente, et il commanda à ses serviteurs d'y creuser un puits.

26. Abimélech, Ochozath son favori, et Phicol général de son armée, vinrent de Gérare le trouver en ce même lieu ;

27. Et Isaac leur dit : Pourquoi venez-vous trouver un homme que vous haïssez, et que vous avez chassé de chez vous?

28. Ils lui répondirent : Nous avons vu que le Seigneur est avec vous ; c'est pourquoi nous avons résolu de faire avec vous une alliance, qui sera jurée de part et d'autre,

29. Afin que vous ne nous fassiez aucun tort, comme nous n'avons touché à rien qui fût à vous, ni rien fait qui pût vous offenser : vous ayant laissé aller en paix, comblé de la bénédiction du Seigneur.

30. Isaac leur fit donc un festin ; et après qu'ils eurent mangé et bu avec lui,

31. Ils se levèrent le matin, et l'alliance fut jurée de part et d'autre. Isaac les reconduisit, étant en fort bonne intelligence avec eux, et les laissa s'en retourner en leur pays.

32. Le même jour, les serviteurs d'Isaac lui vinrent dire qu'ils avoient trouvé de l'eau dans le puits qu'ils avoient creusé.

33. C'est pourquoi il appela ce puits Abondance ; et le nom de Bersabée fut donné à la ville, et lui est demeuré jusqu'aujourd'hui.

34. Or Ésaü ayant quarante ans, épousa Judith, fille de Béeri Héthéen, et Basemath, fille d'Elon du même pays ;

35. Qui toutes deux s'étoient mises mal dans l'esprit d'Isaac et de Rébecca.

CHAPITRE XXVII.

Jacob surprend la bénédiction d'Isaac. Menace d'Esaü contre Jacob. Rébecca conseille à Jacob de se retirer en Mésopotamie.

1. Isaac étant devenu vieux, ses yeux s'obscurcirent de telle sorte, qu'il ne pouvoit plus voir. Il appela donc Esaü son fils aîné, et lui dit : Mon fils! Me voici, dit Esaü.

2. Son père ajouta : Vous voyez que je suis fort âgé, et que j'ignore le jour de ma mort.

3. Prenez vos armes, votre carquois, et votre arc, et sortez ; et lorsque vous aurez pris quelque chose à la chasse,

4. Vous me l'apprêterez comme vous savez que je l'aime, et vous me l'apporterez, afin que j'en mange, et que je vous bénisse avant que je meure.

5. Rébecca entendit ces paroles ; et Esaü étant allé dans les champs pour faire ce que son père lui avoit commandé ;

6. Elle dit à Jacob son fils : J'ai entendu votre père qui parloit à votre frère Esaü, et qui lui disoit :

7. Apportez-moi quelque chose de votre chasse, et préparez-moi de quoi manger, afin que je vous bénisse devant le Seigneur avant que je meure :

8. Suivez donc maintenant, mon fils,

Digitized by Google

le conseil que je vais vous donner :

9. Allez-vous-en au troupeau, et apportez-moi deux des meilleurs chevreaux que vous trouverez, afin que j'en prépare à votre père une sorte de mets que je sais qu'il aime ;

10. Et qu'après que vous le lui aurez présenté et qu'il en aura mangé, il vous bénisse avant qu'il meure.

11. Jacob lui répondit : Vous savez que mon frère Esaü a le corps velu, et que moi je n'ai point de poil :

12. Si mon père vient donc à me toucher avec la main, et qu'il s'en aperçoive, j'ai peur qu'il ne croie que j'ai voulu le tromper, et qu'ainsi je n'attire sur moi sa malédiction au lieu de sa bénédiction.

13. Sa mère lui répondit : Mon fils, je me charge moi-même de cette malédiction que vous craignez : faites seulement ce que je vous conseille, et allez me chercher ce que je vous dis.

14. Il y alla, l'apporta, et le donna à sa mère, qui en prépara à manger à son père comme elle savoit qu'il l'aimoit.

15. Elle lui fit prendre ensuite de très-beaux habits d'Esaü, qu'elle gardoit elle-même au logis :

16. Elle lui mit autour des mains la peau de ces chevreaux, et lui en couvrit le cou partout où il étoit découvert.

17. Puis elle lui donna ce qu'elle avoit préparé à manger, et les pains qu'elle avoit cuits.

18. Jacob porta le tout devant Isaac, et lui dit : Mon père ! Je vous entends, dit Isaac : Qui êtes-vous, mon fils?

19. Jacob lui répondit : Je suis Esaü votre fils aîné. J'ai fait ce que vous m'avez commandé : levez-vous, asseyez-vous sur votre lit, et mangez de ma chasse, afin que vous me donniez votre bénédiction.

20. Isaac dit encore à son fils : Mais comment avez-vous pu, mon fils, en trouver si tôt? Il lui répondit : Dieu a voulu que ce que je désirois se présentât tout d'un coup à moi.

21. Isaac dit encore : Approchez-vous d'ici, mon fils, afin que je vous touche, et que je reconnoisse si vous êtes mon fils Esaü, ou non.

22. Jacob s'approcha de son père, et Isaac l'ayant tâté, dit : Pour la voix, c'est la voix de Jacob ; mais les mains, sont les mains d'Esaü.

23. Et il ne le reconnut point, parce que ses mains, couvertes de poil, parurent toutes semblables à celles de son aîné. Isaac le bénissant donc,

24. Lui dit : Êtes-vous mon fils Esaü ? Je le suis, répondit Jacob.

25. Mon fils, ajouta Isaac, apportez-moi à manger de votre chasse, afin que je vous bénisse. Jacob lui en présenta ; et après qu'il en eut mangé, il lui présenta aussi du vin qu'il but.

26. Isaac lui dit ensuite : Approchez-vous de moi, mon fils, et venez me baiser.

27. Il s'approcha donc de lui, et le baisa. Et Isaac, aussitôt qu'il eut senti la bonne odeur qui sortoit de ses habits, lui dit en le bénissant : L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ plein de fleurs que le Seigneur a comblé de ses bénédictions.

28. Que Dieu vous donne une abondance de blé et de vin, de la rosée du ciel, et de la graisse de la terre ;

29. Que les peuples vous soient assujettis, et que les tribus vous adorent ; soyez le seigneur de vos frères, et que les enfants de votre mère s'abaissent profondément devant vous ; que celui qui vous maudira soit maudit lui-même ; et que celui qui vous bénira, soit comblé de bénédictions.

30. Isaac ne faisoit que d'achever ces paroles, et Jacob étoit à peine sorti, lorsque Esaü entra,

31. Et que présentant à son père ce qu'il avoit apprêté de sa chasse, il lui dit : Levez-vous, mon père, et mangez de la chasse de votre fils, afin que

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Isaac bénit Jacob.

Digitized by Google

Digitized by Google

vous me donniez votre bénédiction.

32. Isaac lui dit : Qui êtes-vous donc? Esaü lui répondit : Je suis Esaü votre fils aîné.

33. Isaac fut frappé d'un profond étonnement ; et admirant au-delà de tout ce que l'on peut croire ce qui étoit arrivé, il lui dit : Qui est donc celui qui m'a déjà apporté de ce qu'il avoit pris à la chasse, et qui m'a fait manger de tout avant que vous vinssiez? et je lui ai donné ma bénédiction, et il sera béni.

34. Esaü, à ces paroles de son père, jeta un cri furieux ; et étant dans une extrême consternation, il lui dit : Donnez-moi aussi votre bénédiction, mon père.

35. Isaac lui répondit : Votre frère est venu me surprendre, et il a reçu la bénédiction qui vous étoit due.

36. C'est avec raison, dit Esaü, qu'il a été appelé Jacob ; car voici la seconde fois qu'il m'a supplanté Il m'a enlevé auparavant mon droit d'aînesse, et présentement il vient encore de me dérober la bénédiction qui m'étoit due. Mais, mon père, ajouta Esaü, ne m'avez-vous donc point réservé aussi une bénédiction?

37. Isaac lui répondit : Je l'ai établi votre seigneur, et j'ai assujetti à sa domination tous ses frères ; je l'ai affermi dans la possession du blé et du vin ; et après cela, mon fils, que me reste-t-il que je puisse faire pour vous?

38. Esaü lui repartit : N'avez-vous donc, mon père, qu'une seule bénédiction? Je vous conjure de me bénir aussi. Il jeta ensuite de grands cris mêlés de larmes.

39. Et Isaac en étant touché, lui dit : Votre bénédiction sera dans la fécondité de la terre, et dans la rosée du ciel qui vient d'en haut.

40. Vous vivrez de l'épée ; vous servirez votre frère; et le temps viendra que vous secouerez son joug, et que vous vous en délivrerez.

41. Esaü haïssoit donc toujours Jacob, à cause de cette bénédiction qu'il avoit reçue de son père; et il disoit en lui-même : Le temps de la mort de mon père viendra, et alors je tuerai mon frère Jacob.

42. Ce qui ayant été rapporté à Rébecca, elle envoya quérir son fils Jacob, et lui dit : Voilà votre frère Esaü qui menace de vous tuer.

43. Mais, mon fils, croyez-moi, hâtez-vous de vous retirer vers mon frère Laban, qui est à Haran.

44. Vous demeurerez quelques jours avec lui, jusqu'à ce que la fureur de votre frère s'apaise,

45. Que sa colère se passe, et qu'il oublie ce que vous avez fait contre lui. J'enverrai ensuite pour vous faire revenir ici. Pourquoi perdrai-je mes deux enfants en un même jour?

46. Rébecca dit ensuite à Isaac : La vie m'est devenue ennuyeuse à cause des filles de Heth qu'Esaü a épousées. Si Jacob épouse une fille de ce pays-ci, je ne veux plus vivre.

CHAPITRE XXVIII.

Jacob quitte la maison de son père pour se retirer en Mésopotamie. Esaü épouse Mahéleth, fille d'Ismaël. Vision de Jacob à Béthel.

1. Isaac ayant donc appelé Jacob, le bénit, et lui fit ce commandement : Ne prenez point, lui dit-il, une femme d'entre les filles de Chanaan :

2. Mais allez en Mésopotamie qui est en Syrie, en la maison de Bathuel, père de votre mère, et épousez une des filles de Laban votre oncle.

3. Que le Dieu tout-puissant vous bénisse, qu'il accroisse et qu'il multiplie votre race, afin que vous soyez le chef de plusieurs peuples ;

4. Qu'il vous donne, et à votre postérité après vous, les bénédictions qu'il a promises à Abraham, et qu'il vous

Digitized by Google

fasse posséder la terre où vous demeurez comme étranger, qu'il a promise à votre aïeul.

5. Jacob ayant pris ainsi congé d'Isaac, partit pour se rendre en Mésopotamie, qui est en Syrie, chez Laban, fils de Bathuel syrien, frère de Rébecca sa mère.

6. Mais Esaü voyant que son père avoit béni Jacob, et l'avoit envoyé en Mésopotamie de Syrie, pour épouser une femme de ce pays-là ; qu'après lui avoir donné sa bénédiction, il lui avoit fait ce commandement : Vous ne prendrez point la femme d'entre les filles de Chanaan ;

7. Et que Jacob obéissant à son père et à sa mère, étoit allé en Syrie ;

8. Ayant vu aussi par expérience que les filles de Chanaan ne plaisoient point à son père,

9. Il alla en la maison d'Ismaël, et outre les femmes qu'il avoit déjà, il épousa Mahéleth, fille d'Ismaël, fils d'Abraham, et sœur de Nabaïoth.

10. Jacob étant donc sorti de Bersabée, alloit à Haran ;

11. Et étant venu en un certain lieu, comme il vouloit s'y reposer après le coucher du soleil, il prit une des pierres qui étoient là, et la mit sous sa tête, et s'endormit dans ce même lieu.

12. Alors il vit en songe une échelle, dont le pied étoit appuyé sur la terre, et le haut touchoit au ciel ; et les anges de Dieu montoient et descendoient le long de l'échelle.

13. Il vit aussi le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle, qui lui dit : Je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham votre père, et le Dieu d'Isaac. Je vous donnerai et à votre race la terre où vous dormez.

14. Votre postérité sera nombreuse comme la poussière de la terre : vous vous étendrez à l'Orient et à l'Occident, au Septentrion et au Midi ; et toutes les nations de la terre SERONT BÉNIES EN VOUS, et dans celui qui sortira de vous.

15. Je serai votre protecteur partout où vous irez, je vous ramènerai dans ce pays, et je ne vous quitterai point que je n'aie accompli tout ce que j'ai dit.

16. Jacob s'étant éveillé après son sommeil, dit ces paroles : Le Seigneur est vraiment en ce lieu-ci, et je ne le savois pas.

17. Et dans la frayeur dont il se trouva saisi, il ajouta : Que ce lieu est terrible ! C'est véritablement la maison de Dieu, et la porte du ciel.

18. Jacob se levant donc le matin, prit la pierre qu'il avoit mise sous sa tête, et l'érigea comme un monument, répandant de l'huile dessus.

19. Il donna aussi le nom de Béthel à la ville, qui auparavant s'appeloit Luza.

20. Et il fit ce vœu en même temps, disant : Si Dieu demeure avec moi, s'il me protége dans le chemin par lequel je marche, et me donne du pain pour me nourrir, et des vêtements pour me vêtir;

21. Et si je retourne heureusement en la maison de mon père, le Seigneur sera mon Dieu :

22. Et cette pierre que j'ai dressée comme un monument, s'appellera la maison de Dieu; et je vous offrirai, Seigneur, la dîme de tout ce que vous m'aurez donné.

CHAPITRE XXIX.

Jacob s'engage à sept ans de service pour avoir Rachel. Laban lui donne Lia en la place de Rachel. Il sert encore sept autres années pour Rachel. Naissance de Ruben, de Siméon, de Lévi, et de Juda.

1. Jacob continua son chemin, et arriva au pays qui étoit vers l'orient.

2. Il entra dans un champ où il vit un puits, et trois troupeaux de brebis qui se reposoient auprès ; car on y menoit boire les troupeaux, et l'entrée en étoit fermée avec une grande pierre,

Digitized by Google

3. C'étoit la coutume de ne lever la pierre que lorsque tous les troupeaux étoient assemblés: et après qu'ils avoient bu, on la remettoit sur l'ouverture du puits.

4. Jacob dit donc aux pasteurs : Mes frères, d'où êtes-vous? Ils lui répondirent : De Haran.

5. Jacob ajouta : Ne connoissez-vous point Laban, fils de Nachor? Ils lui dirent : Nous le connoissons.

6. Se porte-t-il bien? dit Jacob. Ils lui répondirent : Il se porte bien : et voilà sa fille Rachel qui vient ici avec son troupeau.

7. Jacob leur dit : Il reste encore beaucoup de jour, et il n'est pas temps de ramener les troupeaux dans l'étable : faites donc boire présentement les brebis, et ensuite vous les remènerez paître.

8. Ils lui répondirent : Nous ne pouvons le faire, jusqu'à ce que tous les troupeaux soient assemblés, et que nous ayons ôté la pierre de dessus le puits, pour leur donner à boire à tous ensemble.

9. Ils parloient encore, lorsque Rachel arriva avec les brebis de son père ; car elle menoit paître elle-même le troupeau.

10. Jacob l'ayant vue, et sachant qu'elle étoit sa cousine germaine, et que ces troupeaux étoient à Laban son oncle, ôta la pierre qui fermoit le puits ;

11. Et ensuite ayant fait boire son troupeau, il la baisa en haussant sa voix et en pleurant ;

12. Car il lui avoit dit qu'il étoit le frère de son père, et le fils de Rébecca. Rachel courut aussitôt le dire à son père,

13. Qui, ayant appris que Jacob, fils de sa sœur, étoit venu, courut au-devant de lui, l'embrassa étroitement ; et l'ayant baisé plusieurs fois, le mena en sa maison. Lorsqu'il eut su de lui-même le sujet de son voyage,

14. Il lui dit : Vous êtes ma chair et mon sang. Et après qu'un mois se fut passé,

15. Il dit à Jacob : Faut-il que vous me serviez gratuitement, parce que vous êtes mon frère? Dites-moi donc quelle récompense vous désirez?

16. Or Laban avoit deux filles, dont l'aînée s'appeloit Lia, et la plus jeune Rachel.

17. Mais Lia avoit les yeux chassieux ; au lieu que Rachel étoit belle et très-agréable.

18. Jacob ayant conçu de l'affection pour elle, dit à Laban : Je vous servirai sept ans pour Rachel votre seconde fille.

19. Laban lui répondit : Il vaut mieux que je vous la donne qu'à un autre : demeurez avec moi.

20. Jacob le servit donc sept ans pour Rachel : et ce temps ne lui paroissoit que peu de jours, tant l'affection qu'il avoit pour elle étoit grande.

21. Après cela il dit à Laban : Donnez-moi ma femme, puisque le temps auquel je dois l'épouser est accompli.

22. Alors Laban fit les noces, ayant invité au festin ses amis qui étoient en fort grand nombre.

23. Et le soir il fit entrer Lia sa fille dans la chambre de Jacob,

24. Il lui donna une servante pour la servir, qui s'appeloit Zelpha. Jacob l'ayant prise pour sa femme, reconnut le matin que c'étoit Lia ;

25. Et il dit à son beau-père : D'où vient que vous m'avez traité de cette sorte? ne vous ai-je pas servi pour Rachel? Pourquoi m'avez-vous trompé?

26. Laban répondit : Ce n'est pas la coutume de ce pays-ci de marier les filles les plus jeunes avant les aînées.

27. Achevez les sept jours de la noce de celle-ci ; et je vous donnerai l'autre ensuite, pour le temps de sept autres années que vous me servirez encore.

28. Jacob consentit à ce qu'il vouloit, et au bout des sept jours il épousa Rachel,

Digitized by Google

29. A qui son père avoit donné une servante nommée Bala.

30. Jacob ayant eu enfin celle qu'il avoit souhaité d'épouser, il préféra la seconde à l'aînée dans l'affection qu'il lui portoit, et servit encore Laban pour elle sept autres années.

31. Mais le Seigneur voyant que Jacob avoit du mépris pour Lia, la rendit féconde pendant que sa sœur demeuroit stérile.

32. Elle conçut donc, et elle enfanta un fils qu'elle nomma Ruben, en disant : Le Seigneur a vu mon humiliation; mon mari m'aimera maintenant.

33. Elle conçut encore, et étant accouchée d'un fils, elle dit : Le Seigneur ayant connu que j'étois méprisée, il m'a donné ce second fils : c'est pourquoi elle le nomma Siméon.

34. Elle conçut pour la troisième fois, et étant encore accouchée d'un fils, elle dit : Maintenant mon mari sera plus uni à moi, puisque je lui ai donné trois fils ; c'est pourquoi elle le nomma Lévi.

35. Elle conçut pour la quatrième fois, et elle accoucha d'un fils ; et elle dit : Maintenant je louerai le Seigneur ; c'est pourquoi elle lui donna le nom de Juda, et elle cessa pour lors d'avoir des enfants.

CHAPITRE XXX.

Naissance de Dan, de Nephthali, de Gad, d'Aser, d'Issachar, de Zabulon, de Dina, et de Joseph. Accord de Jacob et de Laban.

1. Rachel voyant qu'elle étoit stérile, porta envie à sa sœur, et elle dit à son mari : Donnez-moi des enfants, ou je mourrai.

2. Jacob lui répondit en colère : Suis-je comme Dieu ; et n'est-ce pas lui qui empêche que votre sein ne porte son fruit ?

3. Rachel ajouta : J'ai Bala ma servante ; allez à elle, afin que je reçoive sur mes genoux ce qu'elle enfantera, et que j'aie des enfants d'elle.

4. Elle lui donna donc Bala pour femme.

5. Jacob l'ayant prise, elle conçut et elle accoucha d'un fils.

6. Alors Rachel dit : Le Seigneur a jugé en ma faveur, et il a exaucé ma voix en me donnant un fils : c'est pourquoi elle le nomma Dan.

7. Bala conçut encore, et étant accouchée d'un second fils,

8. Rachel dit de lui : Le Seigneur m'a fait entrer en combat avec ma sœur, et la victoire m'est demeurée : c'est pourquoi elle le nomma Nephthali.

9. Lia voyant qu'elle avoit cessé d'avoir des enfants, donna Zelpha sa servante à son mari,

10. Laquelle conçut et accoucha d'un fils ;

11. Et Lia dit : A la bonne heure ! c'est pourquoi elle le nomma Gad.

12. Zelpha ayant eu un second fils,

13. Lia dit : C'est pour mon bonheur; car les femmes m'appelleront bienheureuse : c'est pourquoi elle le nomma Aser.

14. Or Ruben étant sorti à la campagne, lorsque l'on scioit le froment, trouva des mandragores qu'il apporta à Lia sa mère, à laquelle Rachel dit : Donnez-moi des mandragores de votre fils.

15. Mais elle lui répondit : N'est-ce pas assez que vous m'ayez enlevé mon mari, sans vouloir encore avoir les mandragores de mon fils ? Rachel ajouta : Je consens qu'il dorme avec vous cette nuit, pourvu que vous me donniez de ces mandragores de votre fils.

16. Lors donc que Jacob sur le soir revenoit des champs, Lia alla au-devant de lui, et lui dit : Vous viendrez avec moi, parce que j'ai acheté cette grâce en donnant à ma sœur les mandragores de mon fils. Ainsi Jacob dormit avec elle cette nuit-là.

17. Et Dieu exauça ses prières ; elle conçut, et elle accoucha d'un cinquième fils,

Digitized by Google

18. Dont elle dit : Dieu m'a récompensée, parce que j'ai donné ma servante à mon mari ; et elle lui donna le nom d'Issachar.

19. Lia conçut encore, et accoucha d'un sixième fils ;

20. Et elle dit : Dieu m'a fait un excellent don : mon mari demeurera encore cette fois avec moi, parce que je lui ai donné six fils ; et elle le nomma Zabulon.

21. Elle eut ensuite une fille, qu'elle nomma Dina.

22. Le Seigneur se souvint aussi de Rachel ; il l'exauça, et lui ôta sa stérilité.

23. Elle conçut et elle accoucha d'un fils, en disant : Le Seigneur m'a tirée de l'opprobre où j'ai été.

24. Et lui donnant le nom de Joseph, elle dit : Que le Seigneur me donne encore un second fils.

25. Joseph étant né, Jacob dit à son beau-père : Laissez-moi aller, afin que je retourne en mon pays, au lieu de ma naissance.

26. Donnez-moi mes femmes et mes enfants, pour lesquels je vous ai servi, afin que je m'en aille. Vous savez quel a été le service que je vous ai rendu.

27. Laban lui répondit : Que je trouve grâce devant vous. J'ai reconnu, par expérience, que Dieu m'a béni à cause de vous ;

28. Jugez vous-même de la récompense que vous voulez que je vous donne.

29. Jacob lui répondit : Vous savez de quelle manière je vous ai servi, et comment votre bien s'est accru entre mes mains ;

30. Vous aviez peu de chose avant que je fusse venu chez vous ; et présentement vous voilà devenu riche. Dieu vous a béni aussitôt que je suis entré en votre maison. Il est donc juste que je songe aussi maintenant à établir ma maison.

31. Laban lui dit : Que vous donnerai-je ? Je ne veux rien, dit Jacob ; mais si vous faites ce que je vais vous demander, je continuerai à mener vos troupeaux, et à les garder.

32. Visitez tous vos troupeaux, et mettez à part pour vous présentement toutes les brebis dont la laine est de diverses couleurs : et à l'avenir tout ce qui naîtra d'un noir mêlé de blanc, ou tacheté de couleurs différentes, dans les brebis comme dans les chèvres, sera ma récompense.

33. Et quand le temps sera venu de faire cette séparation selon notre accord, mon innocence me rendra témoignage devant vous ; et tout ce qui ne sera point tacheté de diverses couleurs, ou de noir mêlé de blanc, dans les brebis comme dans les chèvres, me convaincra de larcin.

34. Laban lui répondit : Je trouve bon ce que vous me proposez.

35. Le même jour Laban mit à part les chèvres, les brebis, les boucs et les béliers tachetés et de diverses couleurs. Il donna à ses enfants la garde de tout le troupeau qui n'étoit que d'une couleur, c'est-à-dire, qui étoit ou tout blanc, ou tout noir.

36. Et il mit l'espace de trois journées de chemin entre lui et son gendre, qui conduisoit ses autres troupeaux.

37. Jacob prenant donc des branches vertes de peuplier, d'amandier et de platane, en ôta une partie de l'écorce ; les endroits d'où l'écorce avoit été ôtée parurent blancs, et les autres auxquels on l'avoit laissée demeurèrent verts. Ainsi ces branches devinrent de diverses couleurs.

38. Il les mit ensuite dans les canaux qu'on remplissoit d'eau, afin que lorsque les troupeaux y viendroient boire, ils eussent ces branches devant les yeux, et qu'ils conçussent en les regardant.

39. Ainsi il arriva que les brebis étant en chaleur, et ayant conçu à la vue des branches, eurent des agneaux tachetés, et de diverses couleurs.

Digitized by Google

40. Jacob divisa son troupeau; et ayant mis ces branches dans les canaux devant les yeux des béliers; ce qui étoit tout blanc ou tout noir étoit à Laban, et le reste à Jacob; ainsi les troupeaux étoient séparés.

41. Lors donc que les brebis devoient concevoir au printemps, Jacob mettoit les branches dans les canaux devant les yeux des béliers et des brebis, afin qu'elles conçussent en les regardant.

42. Mais lorsqu'elles devoient concevoir en automne, il ne les mettoit point devant elles. Ainsi ce qui étoit conçu en automne fut pour Laban, et ce qui étoit conçu au printemps fut pour Jacob.

43. Il devint de cette sorte extrêmement riche; et il eut de grands troupeaux, des serviteurs et des servantes, des chameaux et des ânes.

CHAPITRE XXXI.

Fuite de Jacob. Laban le poursuit. Alliance entre Jacob et Laban.

1. Après cela Jacob entendit les enfants de Laban qui s'entre-disoient : Jacob a enlevé tout ce qui étoit à notre père, et il est devenu puissant en s'enrichissant de son bien.

2. Il remarqua aussi que Laban ne le regardoit pas du même œil dont il le regardoit auparavant,

3. Et de plus, le Seigneur même lui dit : Retournez au pays de vos pères et vers votre famille, et je serai avec vous.

4. Il envoya donc quérir Rachel et Lia, et les fit venir dans le champ où il faisoit paître ses troupeaux;

5. Et il leur dit : Je vois que votre père ne me regarde plus du même œil dont il me regardoit ci-devant, cependant le Dieu de mon père a été avec moi :

6. Et vous savez vous-mêmes que j'ai servi votre père de toutes mes forces.

7. Il a même usé envers moi de tromperie, en changeant dix fois ce que je devois avoir pour récompense, quoique Dieu ne lui ait pas permis de me faire tort.

8. Lorsqu'il a dit que les agneaux de diverses couleurs seroient pour moi, toutes les brebis ont eu des agneaux de diverses couleurs : et lorsqu'il a dit au contraire que tout ce qui seroit blanc seroit pour moi, tout ce qui est né des troupeaux a été blanc.

9. Ainsi Dieu a ôté le bien de votre père pour me le donner.

10. Car le temps où les brebis devoient concevoir étant venu, j'ai levé les yeux, et j'ai vu en songe que les mâles qui couvroient les femelles étoient marquetés, tachetés et de diverses couleurs.

11. Et l'ange de Dieu m'a dit en songe : Jacob? Me voici, lui ai-je dit.

12. Et il a ajouté : Levez vos yeux, et voyez que tous les mâles qui couvrent les femelles sont marquetés, tachetés, et de couleurs différentes. Car j'ai vu tout ce que Laban vous a fait.

13. Je suis le Dieu de Béthel où vous avez oint la pierre, et où vous m'avez fait un vœu. Sortez promptement de cette terre, et retournez au pays de votre naissance.

14. Rachel et Lia lui répondirent : Nous reste-t-il quelque chose du bien et de la part que nous devons avoir dans la maison de notre père?

15. Ne nous a-t-il pas traitées comme des étrangères? Ne nous a-t-il pas vendues, et n'a-t-il pas mangé ce qui nous étoit dû pour notre travail?

16. Mais Dieu a pris les richesses de notre père, et nous les a données et à nos enfants : c'est pourquoi, faites tout ce que Dieu vous a commandé.

17. Jacob fit donc monter aussitôt ses femmes et ses enfants sur des chameaux.

18. Et emmenant avec lui tout ce qu'il avoit, ses troupeaux, et généralement ce qu'il avoit acquis en Mésopotamie, il se mit en chemin pour s'en

Digitized by Google

aller retrouver son père au pays de Chanaan.

19. Or Laban étant allé en ce temps-là faire tondre ses brebis, Rachel déroba les idoles de son père.

20. Et Jacob ayant résolu de se retirer si promptement, ne voulut point découvrir son dessein à son beau-père.

21. Lors donc qu'il s'en fut allé avec tout ce qui étoit à lui, comme il avoit déjà passé la rivière, et qu'il marchoit vers la montagne de Galaad,

22. Laban fut averti le troisième jour que Jacob s'enfuyoit.

23. Et aussitôt ayant pris avec lui ses frères, il le poursuivit durant sept jours, et le joignit à la montagne de Galaad.

24. Mais Dieu lui apparut en songe, et lui dit : Prenez garde de rien dire d'offensant à Jacob.

25. Jacob avoit déjà tendu sa tente sur la montagne de Galaad; et Laban l'y ayant joint avec ses frères, y tendit aussi la sienne.

26. Et il dit à Jacob : Pourquoi avez-vous agi de la sorte, en m'enlevant ainsi mes filles sans m'en rien dire, comme si c'étoient des prisonnières de guerre?

27. Pourquoi avez-vous pris le dessein de vous enfuir sans que je le susse, et ne m'avez-vous point averti que vous vouliez vous retirer, afin que j'allasse vous reconduire avec des chants de joie, au bruit des tambours et au son des harpes?

28. Vous ne m'avez pas seulement permis de donner à mes filles et à mes fils le dernier baiser. Vous n'avez pas agi sagement. Et maintenant

29. Je pourrois bien vous rendre le mal pour le mal; mais le Dieu de votre père me dit hier : Prenez bien garde de rien dire d'offensant à Jacob.

30. Vous aviez peut-être envie de retourner vers vos proches, et vous souhaitiez de revoir la maison de votre père : mais pourquoi m'avez-vous dérobé mes dieux?

31. Jacob lui répondit : Ce qui m'a fait partir sans vous avoir averti, c'est que j'ai eu peur que vous ne voulussiez me ravir vos filles par violence;

32. Mais pour le larcin dont vous m'accusez, je consens que quiconque sera trouvé avoir pris vos dieux soit puni de mort en présence de nos frères. Cherchez partout, et emportez tout ce que vous trouverez à vous ici. En disant cela, il ne savoit pas que Rachel avoit dérobé les idoles.

33. Laban étant donc entré dans la tente de Jacob, de Lia et des deux servantes, ne trouva point ce qu'il cherchoit. Il entra ensuite dans la tente de Rachel;

34. Mais elle, ayant caché promptement les idoles sous la litière d'un chameau, s'assit dessus; et lorsqu'il cherchoit partout dans la tente, sans y rien trouver,

35. Elle lui dit : Que mon seigneur ne se fâche pas, si je ne puis me lever maintenant devant lui, parce que le mal qui est ordinaire aux femmes vient de me prendre. Ainsi Rachel rendit inutile cette recherche qu'il faisoit avec tant de soin.

36. Alors Jacob, tout ému, fit ce reproche à Laban : Quelle faute avois-je commise? et en quoi vous avois-je offensé, pour vous obliger de courir après moi avec tant de chaleur,

37. Et de fouiller et de renverser tout ce qui est à moi? Qu'avez-vous trouvé ici de toutes les choses qui étoient dans votre maison? Faites-le voir devant mes frères et devant les vôtres, et qu'ils soient juges entre vous et moi.

38. Est-ce donc pour cela que j'ai passé vingt années avec vous? Vos brebis et vos chèvres n'ont point été stériles; je n'ai point mangé les béliers de votre troupeau;

39. Je ne vous ai rien montré de ce

Digitized by Google

qui avoit été pris par les bêtes, je vous tenois compte de tout ce qui avoit été perdu, et vous exigiez de moi tout ce qui avoit été dérobé.

40. J'étois brûlé par la chaleur pendant le jour, et transi de froid pendant la nuit, et le sommeil fuyoit de mes yeux.

41. Je vous ai servi ainsi dans votre maison pendant vingt ans, quatorze pour vos filles, et six pour vos troupeaux. Vous avez aussi changé dix fois ce que je devois avoir pour récompense.

42. Si le Dieu de mon père Abraham, et le Dieu que craint Isaac ne m'eût assisté, vous m'auriez peut-être renvoyé tout nu de chez vous; mais Dieu a regardé mon affliction et le travail de mes mains, et il vous a arrêté cette nuit par ses menaces.

43. Laban lui répondit : Mes filles et mes petits-fils, vos troupeaux et tout ce que vous voyez est à moi. Que puis-je faire à mes filles et à mes petits-fils ?

44. Venez donc, et faisons une alliance qui serve de témoignage entre vous et moi.

45. Alors Jacob prit une pierre, et en ayant dressé un monument,

46. Il dit à ses frères : Apportez des pierres. Et en ayant ramassé plusieurs ensemble, ils en firent un lieu élevé, et mangèrent dessus.

47. Laban le nomma, Le monceau du témoin; et Jacob, Le monceau de pierres du témoignage; chacun selon la propriété de sa langue.

48. Et Laban dit : Ce lieu élevé sera témoin aujourd'hui entre vous et moi : c'est pourquoi il nomma ce lieu Galaad, c'est-à-dire, Le lieu élevé du témoin.

49. Et il ajouta : Que le Seigneur nous regarde et nous juge, lorsque nous nous serons retirés l'un de l'autre.

50. Si vous maltraitez mes filles, et si vous prenez encore d'autres femmes qu'elles, nul n'est témoin de nos paroles que Dieu, qui est présent et qui nous regarde.

51. Il dit encore à Jacob : Ce lieu élevé et cette pierre que j'ai dressée entre vous et moi,

52. Nous serviront de témois : Ce lieu élevé, dis-je, et cette pierre porteront témoignage, si je passe au-delà pour aller à vous, ou si vous passez vous-même dans le dessein de me faire quelque mal.

53. Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor et le Dieu de leur père soit notre juge. Jacob jura donc par le Dieu que craignoit Isaac son père;

54. Et après avoir immolé des victimes sur la montagne, il invita ses frères pour manger ensemble; et ayant mangé, ils demeurèrent là pour y coucher.

55. Mais Laban se levant avant qu'il fît jour, embrassa ses fils et ses filles, les bénit, et s'en retourna chez lui.

CHAPITRE XXXII.

Jacob envoie annoncer à Esaü sa venue : celui-ci vient au-devant de lui avec des troupes. Lutte de Jacob contre un ange.

1. Jacob continuant son chemin, rencontra des anges de Dieu.

2. Et les ayant vus, il dit : Voici le camp de Dieu; et il appela ce lieu-là Mahanaïm, c'est-à-dire, Le camp.

3. Il envoya en même temps des gens devant lui pour donner avis de sa venue à son frère Esaü en la terre de Séir, au pays d'Édom;

4. Et il leur donna cet ordre : Voici la manière dont vous parlerez à Esaü mon seigneur : Jacob votre frère vous envoie dire ceci : J'ai demeuré comme étranger chez Laban, et j'y ai été jusqu'aujourd'hui.

5. J'ai des bœufs, des ânes, des brebis, des serviteurs et des servantes; et j'envoie maintenant vers mon seigneur,

Digitized by Google

afin que je trouve grâce devant lui.

6. Ceux que Jacob avoit envoyés revinrent lui dire : Nous avons été vers votre frère Esaü, et le voici qui vient lui-même en grande hâte au-devant de vous avec quatre cents hommes.

7. A ces mots, Jacob eut une grande peur; et dans la frayeur dont il fut saisi, il divisa en deux bandes tous ceux qui étoient avec lui, et les troupeaux, les brebis, les bœufs et les chameaux.

8. En disant : Si Esaü vient attaquer une des troupes, l'autre qui restera sera sauvée.

9. Jacob dit ensuite : Dieu d'Abraham mon père, Dieu de mon père Isaac, Seigneur qui m'avez dit, Retournez en votre pays et au lieu de votre naissance, et je vous comblerai de bienfaits,

10. Je suis indigne de toutes vos miséricordes, et de la vérité que vous avez gardée dans toutes les promesses que vous avez faites à votre serviteur. J'ai passé ce fleuve du Jourdain n'ayant qu'un bâton, et je retourne maintenant avec ces deux troupes.

11. Délivrez-moi, je vous prie, de la main de mon frère Esaü, parce que je le crains extrêmement; de peur qu'à son arrivée il ne passe au fil de l'épée la mère avec les enfants.

12. Souvenez-vous que vous m'avez promis de me combler de biens, et de multiplier ma race comme le sable de la mer, dont la multitude est innombrable.

13. Jacob, ayant passé la nuit en ce même lieu, sépara de tout ce qui étoit à lui ce qu'il avoit destiné pour en faire présent à Esaü son frère :

14. Deux cents chèvres, vingt boucs, deux cents brebis, et vingt béliers;

15. Trente femelles de chameaux avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux, vingt ânesses, et dix ânons.

16. Il envoya séparément chacun de ces troupeaux, qu'il fit conduire par ses serviteurs, et il leur dit : Marchez toujours devant moi, et qu'il y ait de l'espace entre un troupeau et l'autre.

17. Il dit à celui qui marchait le premier : Si vous rencontrez Esaü mon frère, et qu'il vous demande, A qui êtes-vous? où bien, Où allez-vous? ou, A qui sont ces bêtes que vous menez?

18. Vous lui répondrez : Elles sont à Jacob votre serviteur, qui les envoie pour présent à mon seigneur Esaü; et il vient lui-même après nous.

19. Il donna aussi le même ordre au second, au troisième, et à tous ceux qui conduisoient les troupeaux, en leur disant : Lorsque vous rencontrerez Esaü, vous lui direz la même chose;

20. Et vous ajouterez : Jacob votre serviteur vient aussi lui-même après nous. Car Jacob disoit : Je l'apaiserai par les présents qui vont devant moi; et ensuite, quand je le verrai, peut-être qu'il me regardera favorablement.

21. Les présents marchèrent donc devant Jacob; et pour lui, il demeura pendant cette nuit dans son camp.

22. Et s'étant levé de fort bonne heure, il prit ses deux femmes et leurs deux servantes, avec ses onze fils, et passa le gué de Jaboc.

23. Après avoir fait passer tout ce qui étoit à lui,

24. Il demeura seul en ce lieu-là. Et il parut en même temps un homme qui lutta contre lui jusqu'au matin.

25. Cet homme voyant qu'il ne pouvoit le surmonter, lui toucha le nerf de la cuisse, qui se sécha aussitôt.

26. Et il lui dit : Laissez-moi aller, car l'aurore commence déjà à paraître. Jacob lui répondit : Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez béni.

27. Cet homme lui demanda : Comment vous appelez-vous? Il lui répondit : Je m'appelle Jacob.

28. Et le même homme ajouta : On ne vous nommera plus à l'avenir Jacob, mais Israël : car si vous avez été fort contre Dieu, combien le serez-vous davantage contre les hommes!

Digitized by Google

29. Jacob lui fit ensuite cette demande: Dites-moi, je vous prie, comment vous vous appelez? Il lui répondit: Pourquoi demandez-vous mon nom? Et il le bénit en ce même lieu.

30. Jacob donna le nom de Phanuel à ce lieu-là, en disant: J'ai vu Dieu face à face, et mon âme a été sauvée.

31. Aussitôt qu'il eut passé ce lieu qu'il venoit de nommer Phanuel, il vit le soleil qui se levoit; mais il se trouva boiteux d'une jambe.

32. C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les enfants d'Israel ne mangent point du nerf de la cuisse des bêtes, se souvenant de celui qui fut touché en la cuisse de Jacob, et qui demeura sans mouvement.

CHAPITRE XXXIII.

Rencontre de Jacob et d'Esaü. Jacob se retire à Socoth, et de là à Sichem.

1. Jacob levant ensuite les yeux, vit Esaü qui s'avançoit avec quatre cents hommes; et il partagea les enfants de Lia, de Rachel, et des deux servantes;

2. Il mit à la tête les deux servantes avec leurs enfants; Lia et ses enfants au second rang; Rachel et Joseph au dernier;

3. Et lui s'avançant adora Esaü, et se prosterna sept fois en terre jusqu'à ce que son frère fût proche de lui.

4. Alors Esaü courut au-devant de son frère, l'embrassa, le serra étroitement, et le baisa en versant des larmes.

5. Et ayant levé les yeux, il vit les femmes et leurs enfants, et il dit à Jacob: Qui sont ceux-là? sont-ils à vous? Jacob lui répondit: Ce sont les petits enfants que Dieu a donnés à votre serviteur.

6. Et les servantes, s'approchant avec leurs enfants, le saluèrent profondément.

7. Lia s'approcha ensuite avec ses enfants; et l'ayant aussi adoré, Joseph et Rachel l'adorèrent les derniers.

8. Alors Esaü lui dit: Quelles sont ces troupes que j'ai rencontrées? Jacob lui répondit: Je les ai envoyées pour trouver grâce devant mon seigneur.

9. Esaü lui répondit: J'ai des biens en abondance, mon frère; gardez pour vous ce qui est à vous.

10. Jacob ajouta: N'en usez pas ainsi, je vous prie; mais si j'ai trouvé grâce devant vous, recevez de ma main ce petit présent: car j'ai vu aujourd'hui votre visage comme si je voyois le visage de Dieu. Soyez-moi donc favorable,

11. Et recevez ce présent que je vous ai offert, et que j'ai reçu de Dieu qui donne toutes choses. Esaü, après ces instances de son frère, reçut avec peine ce qu'il lui donnoit;

12. Et il lui dit: Allons ensemble, et je vous accompagnerai dans votre chemin.

13. Jacob lui répondit: Vous savez, mon seigneur, que j'ai avec moi des enfants fort petits, et des brebis et des vaches pleines; si je les lasse en les faisant marcher trop vite, tous mes troupeaux mourront en un même jour.

14. Que mon seigneur marche donc devant son serviteur, et je le suivrai tout doucement, selon que je verrai que mes petits pourront le faire, jusqu'à ce que j'arrive chez mon seigneur en Séir.

15. Esaü lui dit: Je vous prie qu'il demeure au moins quelques-uns des gens que j'ai avec moi pour vous accompagner dans votre chemin. Jacob lui répondit: Cela n'est pas nécessaire; je n'ai besoin, mon seigneur, que d'une seule chose, qui est de trouver grâce devant vous.

16. Esaü s'en retourna donc le même jour en Séir, par le même chemin qu'il étoit venu;

17. Et Jacob vint à Socoth, où ayant bâti une maison et dressé ses tentes, il appela ce lieu là Socoth, qui veut dire, les tentes.

Digitized by Google

18. Il passa ensuite jusqu'à Salem, qui est une ville des Sichimites, dans le pays de Chanaan; et il demeura près de cette ville depuis son retour de Mésopotamie, qui est en Syrie.

19. Il acheta une partie du champ dans lequel il avoit dressé ses tentes, et en paya cent agneaux aux enfants d'Hémor, père de Sichem.

20. Et ayant dressé là un autel, il y invoqua le Dieu très-fort, le Dieu d'Israël.

CHAPITRE XXXIV.

Dina, fille de Jacob, est violée par Sichem, fils d'Hémor. Siméon et Lévi égorgent les Sichimites.

1. Alors Dina, fille de Lia, sortit pour voir les femmes de ce pays-là.

2. Et Sichem, fils d'Hémor hévéen, prince du pays, l'ayant vue, conçut un grand amour pour elle, l'enleva, et dormit avec elle par force et par violence.

3. Son cœur demeura fortement attaché à cette fille; et la voyant triste, il tâcha de la gagner par ses caresses.

4. Il alla ensuite trouver Hémor son père, et il lui dit : Faites-moi épouser cette fille.

5. Jacob ayant été averti de cette violence, lorsque ses enfants étoient absents et occupés à la conduite de leurs troupeaux, il ne parla de rien jusqu'à ce qu'ils fussent revenus.

6. Cependant Hémor, père de Sichem, vint pour lui parler.

7. En même temps les enfants de Jacob revinrent des champs; et ayant appris ce qui étoit arrivé, ils entrèrent en une grande colère, à cause de l'action si honteuse que cet homme avoit commise contre la maison d'Israël, en violant et traitant si outrageusement la fille de Jacob.

8. Hémor leur parla donc, et leur dit : Le cœur de mon fils Sichem est fortement attaché à votre fille. Donnez-la-lui donc, afin qu'il l'épouse.

9. Allions-nous réciproquement les uns avec les autres. Donnez-nous vos filles en mariage et prenez aussi les nôtres.

10. Habitez avec nous : la terre est en votre puissance; cultivez-la, trafiquez-y, et la possédez.

11. Sichem dit aussi au père et aux frères de la fille : Que je trouve grâce devant vous, et je vous donnerai tout ce que vous désirerez.

12. Augmentez son douaire; demandez des présents, et je vous donnerai de tout mon cœur ce que vous voudrez: donnez-moi seulement cette fille, afin que je l'épouse.

13. Les enfants de Jacob répondirent à Sichem et à son père, avec dessein de les tromper, étant tout transportés de colère, à cause de l'outrage fait à leur sœur :

14. Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ni donner notre sœur à un homme incirconcis, ce qui est une chose défendue et abominable parmi nous;

15. Mais nous pourrons bien faire alliance avec vous, pourvu que vous vouliez devenir semblables à nous, et que tous les mâles qui sont parmi vous soient circoncis.

16. Nous vous donnerons alors nos filles en mariage, et nous prendrons les vôtres : nous demeurerons avec vous, et nous ne ferons plus qu'un peuple.

17. Si vous ne voulez point être circoncis, nous reprendrons notre fille, et nous nous retirerons.

18. Cette offre plut à Hémor et à Sichem son fils;

19. Et ce jeune homme ne différa pas davantage d'exécuter ce qu'on lui avoit proposé, parce qu'il aimoit cette fille avec passion. Or, il étoit le plus considéré dans la maison de son père.

20. Étant donc entrés dans l'assem-

Digitized by Google

blée qui se tenoit à la porte de la ville, ils parlèrent ainsi au peuple :

21. Ces personnes sont des gens paisibles, qui veulent habiter avec nous. Permettons-leur de trafiquer dans cette terre, et de la labourer, étant spacieuse et étendue comme elle est, et ayant besoin de gens qui s'appliquent à la cultiver : nous prendrons leurs filles en mariage, et nous leur donnerons les nôtres.

22. Il n'y a qu'une chose qui pourroit différer un si grand bien, qui est qu'auparavant nous devons circoncire tous les mâles parmi nous, pour nous conformer à la coutume de ce peuple ;

23. Et après cela leurs biens, leurs troupeaux et tout ce qu'ils possèdent sera à nous. Donnons-leur seulement cette satisfaction, et nous demeurerons ensemble pour ne faire plus qu'un même peuple.

24. Ils s'accordèrent tous à cette proposition, et tous les mâles furent circoncis.

25. Mais le troisième jour d'après, lorsque la douleur des plaies de la circoncision est plus violente, deux des enfants de Jacob, Siméon et Lévi, qui étoient frères de Dina, entrèrent hardiment dans la ville l'épée à la main, tuèrent tous les mâles,

26. Entre autres Hémor et Sichem ; et ils emmenèrent de la maison de Sichem leur sœur Dina.

27. Après qu'ils furent sortis, les autres enfants de Jacob se jetèrent sur les morts, pillèrent toute la ville pour venger l'outrage fait à leur sœur ;

28. Prirent les brebis, les bœufs et les ânes des habitants, ruinèrent tout ce qui étoit dans les maisons et dans les champs ;

29. Et emmenèrent leurs femmes captives avec leurs petits enfants.

30. Après cette exécution si violente, Jacob dit à Siméon et à Lévi : Vous m'avez mis tout en désordre, et vous m'avez rendu odieux aux Chananéens et aux Phérézéens qui habitent ce pays. Nous ne sommes que peu de monde ; ils s'assembleront tous pour m'attaquer, et me perdront avec toute ma maison.

31. Ses enfants lui répondirent : Devoient-ils abuser de notre sœur comme d'une prostituée ?

CHAPITRE XXXV.

Voyage de Jacob à Béthel. Naissance de Benjamin. Mort de Rachel. Dénombrement des fils de Jacob. Mort d'Isaac.

1. Cependant Dieu parla à Jacob, et lui dit : Allez promptement à Béthel ; demeurez-y, et y dressez un autel à Dieu, qui vous apparut lorsque vous fuyiez Esaü votre frère.

2. Alors Jacob ayant assemblé tous ceux de sa maison, leur dit : Jetez loin de vous les dieux étrangers qui sont au milieu de vous ; purifiez-vous, et changez de vêtements.

3. Venez, allons à Béthel pour y dresser un autel à Dieu, qui m'a exaucé au jour de mon affliction, et qui m'a accompagné pendant mon voyage.

4. Ils lui donnèrent donc tous les dieux étrangers qu'ils avoient, et les pendants d'oreilles qui y étoient ; et Jacob les cacha dans la terre sous un térébinthe qui est derrière la ville de Sichem.

5. S'étant mis alors en chemin, Dieu frappa de terreur toutes les villes voisines, et ils n'osèrent les poursuivre dans leur retraite.

6. Ainsi Jacob, et tout le peuple qui étoit avec lui, vint à Luza, surnommée Béthel, qui est dans le pays de Chanaan.

7. Il y bâtit un autel, et nomma ce lieu, la maison de Dieu ; parce que Dieu lui avoit apparu en ce lieu-là lorsqu'il fuyoit Esaü son frère.

8. En ce même temps, Débora, nourrice de Rébecca, mourut, et fut enter-

Digitized by Google

rée sous un chêne au pied de la montagne de Béthel ; et ce lieu fut nommé, le Chêne des pleurs.

9. Or Dieu apparut encore à Jacob depuis son retour de Mésopotamie qui est en Syrie ; il le bénit,

10. Et lui dit : Vous ne serez plus nommé Jacob, mais Israël sera votre nom : et Dieu le nomma Israël.

11. Il lui dit encore : Je suis le Dieu tout-puissant ; croissez et multipliez : vous serez le chef des nations et d'une multitude de peuples, et des rois sortiront de vous.

12. Je vous donnerai, et à votre race après vous, la terre que j'ai donnée à Abraham et à Isaac.

13. Dieu se retira ensuite.

14. Et Jacob dressa un monument de pierre au même lieu où Dieu lui avoit parlé ; il offrit du vin dessus, et y répandit de l'huile ;

15. Et il appela ce lieu, Béthel.

16. Après qu'il fut parti de ce lieu-là, il vint au printemps sur le chemin qui mène à Ephratha, où Rachel étant en travail,

17. Et ayant grand' peine à accoucher, elle se trouva en péril de sa vie. La sage-femme lui dit : Ne craignez point ; car vous aurez encore ce fils-ci.

18. Mais Rachel, sentant la vie lui échapper par la force de la douleur, nomma son fils Bénoni, c'est-à-dire, le fils de ma douleur ; et le père le nomma Benjamin, c'est-à-dire, le fils de la droite, le bien-aimé.

19. Rachel mourut donc, et elle fut ensevelie dans le chemin qui conduit à la ville d'Ephratha, appelée depuis Bethléhem.

20. Jacob dressa un monument de pierres sur son sépulcre : c'est ce monument de Rachel que l'on voit encore aujourd'hui.

21. Après qu'il fut sorti de ce lieu, il dressa sa tente au-delà de la tour du troupeau.

22. Et lorsqu'il demeuroit en ce lieu-là, Ruben dormit avec Bala, qui étoit femme de son père ; et cette action ne put lui être cachée. Or Jacob avoit douze fils.

23. Les fils de Lia étoient, Ruben l'aîné de tous, Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon.

24. Les fils de Rachel sont, Joseph et Benjamin.

25. Les fils de Bala, servante de Rachel : Dan et Nephthali.

26. Les fils de Zelpha, servante de Lia, Gad et Azer. Ce sont là les fils de Jacob qu'il eut en Mésopotamie qui est en Syrie.

27. Jacob vint ensuite trouver Isaac son père en la plaine de Mambré, à la ville d'Arbée, appelée depuis Hébron, où Abraham et Isaac avoient demeuré comme étrangers.

28. Isaac avoit alors cent quatre-vingts ans accomplis.

29. Et ses forces étant épuisées par son grand âge, il mourut : ayant donc achevé sa carrière dans une extrême vieillesse, il fut réuni à son peuple ; et ses enfants Esaü et Jacob l'ensevelirent.

CHAPITRE XXXVI.

Dénombrement des enfants d'Esaü.

1. Voici le dénombrement des enfants d'Esaü, appelé aussi Edom.

2. Esaü épousa des femmes d'entre les filles de Chanaan ; Ada, fille d'Élon héthéen, et Oolibama, fille d'Ana, et petite-fille de Sébéon hévéen.

3. Il épousa aussi Basémath, fille d'Ismaël et sœur de Nabaïoth.

4. Ada enfanta Eliphaz : Basémath fut mère de Rahuel.

5. Oolibama eut pour fils Jéhus, Ihélon et Coré. Ce sont là les fils d'Esaü qui lui naquirent au pays de Chanaan.

6. Or Esaü prit ses femmes, ses fils,

Digitized by Google

ses filles, et toutes les personnes de sa maison, son bien, ses bestiaux, et tout ce qu'il possédoit en la terre de Chanaan, s'en alla en un autre pays, et se retira d'auprès de son frère Jacob.

7. Car, comme ils étoient extrêmement riches, ils ne pouvoient demeurer ensemble; et la terre où ils étoient comme étrangers ne pouvoit les contenir, à cause de la multitude de leurs troupeaux.

8. Esaü, appelé aussi Edom, habita sur la montagne de Séir.

9. Et il fut le père des Iduméens qui habitoient sur la montagne de Séir.

10. Voici les noms de ses enfants : Eliphaz fut fils d'Ada femme d'Esaü, et Rahuel fils de Basémath, qui fut aussi sa femme.

11. Les fils d'Eliphaz furent Théman, Omar, Sépho, Gatham et Cénez.

12. Eliphaz fils d'Esaü avoit encore une femme nommée Thamna, qui lui enfanta Amalec. Ce sont là les petits-fils d'Ada, femme d'Esaü.

13. Les fils de Rahuel, furent Nahath, Zara, Samma, et Méza. Ce sont là les petits-fils de Basémath, femme d'Esaü.

14. Jéhus, Ihélon et Coré, furent fils d'Oolibama, femme d'Esaü ; elle étoit fille d'Ana, et petite-fille de Sébéon.

15. Les princes d'entre les enfants d'Esaü, furent les fils d'Eliphaz, fils aîné d'Esaü ; le prince Théman, le prince Omar, le prince Sépho, le prince Cénez,

16. Le prince Coré, le prince Gatham, le prince Amalec. Ce sont là les petits-fils d'Eliphaz, qui étoient dans le pays d'Edom, et les petits-fils d'Ada.

17. Les enfants de Rahuel, fils d'Esaü, furent le prince Nahath, le prince Zara, le prince Samma, le prince Méza. Ce sont là les princes sortis de Rahuel au pays d'Edom, et ce sont les petits-fils de Basémath, femme d'Esaü.

18. Les fils d'Oolibama, femme d'Esaü, furent le prince Jéhus, le prince Ihélon, le prince Coré. Ce sont là les princes sortis d'Oolibama, fille d'Ana et femme d'Esaü.

19. Voilà donc tous les fils d'Esaü appelé aussi Edom, et ceux d'entre eux qui ont été princes.

20. Les fils de Séir horréen, qui habitoient alors ce pays-là, sont Lotan, Sobal, Sébéon, Ana,

21. Dison, Eser et Disan. Ce sont là les princes horréens fils de Séir dans le pays d'Edom.

22. Les fils de Lotan, furent Hori et Héman; et ce Lotan avoit une sœur nommée Thamna.

23. Les fils de Sobal, furent Alvan, Manahat, Ebal, Sépho, et Onam.

24. Les fils de Sébéon, furent Aïa et Ana. C'est cet Ana qui trouva des eaux chaudes dans la solitude, lorsqu'il conduisoit les ânes de Sébéon son père.

25. Il eut un fils nommé Dison, et une fille nommée Oolibama.

26. Les fils de Dison, furent Hamdan, Eséban, Jéthram, et Charan.

27. Les fils d'Eser, furent Balaan, Zavan, et Acan.

28. Les fils de Disan, furent Hus, et Aram.

29. Les princes des Horréens, furent ceux qui suivent : le prince Lotan, le prince Sobal, le prince Sébéon, le prince Ana,

30. Le prince Dison, le prince Eser, le prince Disan. Ce sont là les princes des Horréens qui commandèrent dans le pays de Séir.

31. Les rois qui régnèrent au pays d'Edom avant que les enfants d'Israël eussent un roi, furent ceux-ci :

32. Béla, fils de Béor ; et sa ville s'appeloit Dénaba.

33. Béla étant mort, Jobad, fils de Zara de Bosra, régna en sa place.

34. Après la mort de Jobad, Husam, qui étoit du pays des Thémanites, lui succéda au royaume.

35. Celui-ci étant mort, Adad, fils

Digitized by Google

Badad, régna après lui. Ce fut lui qui défit les Madianites au pays de Moab. Sa ville s'appeloit Avith.

36. Adad étant mort, Semla, qui étoit de Masréca, lui succéda au royaume.

37. Après la mort de Semla, Saül, qui étoit des environs du fleuve de Rohoboth, régna en sa place.

38. Saül étant mort, Balanan, fils d'Achobor, lui succéda au royaume.

39. Après la mort de Balanan, Adar régna en sa place. Sa ville s'appeloit Phaü, et sa femme se nommoit Méétabel, fille de Matred, qui étoit fille de Mézaab.

40. Les noms des princes sortis d'Esaü, selon leurs familles, les lieux de leur demeure, et les peuples qui en ont été nommés, furent ceux-ci : le prince Thamna, le prince Alva, le prince Jéthéth,

41. Le prince Oolibama, le prince Ela, le prince Phinon,

42. Le prince Cenez, le prince Théman, le prince Mabsar,

43. Le prince Magdiel, et le prince Hiram : ce sont là les princes sortis d'Edom, qui ont habité dans les terres de son empire ; c'est cet Edom, appelé aussi Esaü, qui fut le père des Iduméens.

CHAPITRE XXXVII.

Jalousie des fils de Jacob contre Joseph leur frère ; ils le vendent, et il est mené en Égypte.

1. Or Jacob habitoit dans la terre de Chanaan, où son père avoit été comme étranger.

2. Et voici ce qui regarde sa famille. Joseph, âgé de seize ans, et n'étant encore qu'enfant, conduisoit le troupeau de son père avec ses frères ; et il étoit avec les enfants de Bala et de Zelpha, femmes de son père : il accusa alors ses frères, devant son père, d'un crime énorme.

3. Israël aimoit Joseph plus que tous ses autres enfants, parce qu'il l'avoit eu étant déjà vieux ; et il lui avoit fait faire une robe de plusieurs couleurs.

4. Ses frères, voyant donc que leur père l'aimoit plus que tous ses autres enfants, le haïssoient, et ne pouvoient lui parler avec douceur.

5. Il arriva aussi que Joseph rapporta à ses frères un songe qu'il avoit eu, qui fut encore la semence d'une plus grande haine.

6. Car il leur dit : Écoutez le songe que j'ai eu :

7. Il me sembloit que je liois avec vous des gerbes dans le champ ; que ma gerbe se leva et se tint debout, et que les vôtres étant autour de la mienne l'adoroient.

8. Ses frères lui répondirent : Est-ce que vous serez notre roi, et que nous serons soumis à votre puissance ? Ces songes et ces entretiens allumèrent donc encore davantage l'envie et la haine qu'ils avoient contre lui.

9. Il eut encore un autre songe qu'il raconta à ses frères, en leur disant : J'ai cru voir en songe, que le soleil et la lune et onze étoiles m'adoroient.

10. Lorsqu'il eut rapporté ce songe à son père et à ses frères, son père lui en fit réprimande, et lui dit : Que voudroit dire ce songe que vous avez eu? Est-ce que votre mère, vos frères et moi, nous vous adorerons sur la terre ?

11. Ainsi ses frères étoient pleins d'envie contre lui : mais le père considéroit tout ceci avec attention et dans le silence.

12. Il arriva alors que les frères de Joseph s'arrêtèrent à Sichem, où ils faisoient paître les troupeaux de leur père.

13. Et Israël dit à Joseph : Vos frères font paître nos brebis dans le pays de Sichem : venez donc, et je vous enverrai vers eux.

14. Je suis tout prêt, lui dit Jo-

Digitized by Google

seph. Jacob ajouta : Allez, et voyez si vos frères se portent bien, et si les troupeaux sont en bon état; et vous me rapporterez ce qui se passe. Ayant donc été envoyé de la vallée d'Hébron, il vint à Sichem ;

15. Et un homme l'ayant trouvé errant dans un champ, lui demanda ce qu'il cherchoit.

16. Il lui répondit : Je cherche mes frères : je vous prie de me dire où ils font paître leurs troupeaux,

17. Cet homme lui répondit : Ils se sont retirés de ce lieu ; et j'ai entendu qu'ils se disoient : Allons vers Dothaïn. Joseph alla donc après ses frères, et il les trouva dans la plaine de Dothaïn.

18. Lorsqu'ils l'eurent aperçu de loin, avant qu'il se fût approché d'eux, ils résolurent de le tuer ;

19. Et ils se disoient l'un à l'autre : Voici notre songeur qui vient ;

20. Allons, tuons-le, et le jetons dans cette vieille citerne : nous dirons qu'une bête sauvage l'a dévoré ; et après cela on verra à quoi ses songes lui auront servi.

21. Ruben les ayant entendus parler ainsi, tâchoit de le tirer d'entre leurs mains, et il leur disoit :

22. Ne le tuez point, et ne répandez point son sang ; mais jetez-le dans cette citerne qui est dans le désert, et conservez vos mains pures. Il disoit ceci dans le dessein de le tirer de leurs mains, et de le rendre à son père.

23. Aussitôt donc que Joseph fut arrivé près de ses frères, ils lui ôtèrent sa robe de plusieurs couleurs, qui descendoit jusqu'aux talons ;

24. Et ils le jetèrent dans cette vieille citerne qui étoit sans eau.

25. S'étant ensuite assis pour manger, ils virent des Ismaélites qui passoient et qui, venant de Galaad, portoient sur leurs chameaux des parfums, de la résine et de la myrrhe, et s'en alloient en Égypte.

26. Alors Juda dit à ses frères : Que nous servira d'avoir tué notre frère, et d'avoir caché sa mort ?

27. Il vaut mieux le vendre à ces Ismaélites, et ne point souiller nos mains ; car il est notre frère et notre chair. Ses frères consentirent à ce qu'il disoit.

28. L'ayant donc tiré de la citerne, et voyant ces marchands madianites qui passoient, ils le vendirent vingt pièces d'argent aux Ismaélites, qui le menèrent en Égypte.

29. Ruben étant retourné à la citerne, et n'y ayant point trouvé l'enfant,

30. Déchira ses vêtements, et vint dire à ses frères : L'enfant ne paroît plus ; où irai-je ? que deviendrai-je ?

31. Après cela ils prirent la robe de Joseph, et l'ayant trempée dans le sang d'un chevreau qu'ils avoient tué,

32. Ils l'envoyèrent à son père, lui faisant dire par ceux qui la lui portoient : Voici une robe que nous avons trouvée ; voyez si c'est celle de votre fils, ou non.

33. Le père l'ayant reconnue, dit : C'est la robe de mon fils ; une bête cruelle l'a dévoré, une bête a dévoré Joseph.

34. Et ayant déchiré ses vêtements, il se couvrit d'un cilice, pleurant son fils fort longtemps.

35. Alors tous ses enfants s'assemblèrent pour tâcher de soulager leur père dans sa douleur; mais il ne voulut point recevoir de consolation, et il leur dit : Je pleurerai toujours, jusqu'à ce que je descende avec mon fils au fond de la terre. Ainsi, pendant qu'il continuoit toujours de pleurer,

36. Les Madianites vendirent Joseph en Égypte à Putiphar, eunuque de Pharaon et général de ses troupes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Joseph vendu par ses frères.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVIII.

Juda marie successivement deux de ses fils à Thamar. Naissance de Pharès et de Zara.

1. En ce même temps, Juda quitta ses frères, et vint chez un homme d'Odollam, qui s'appeloit Hiram.

2. Et ayant vu en ce lieu la fille d'un homme chananéen, nommé Sué, il l'épousa, et vécut avec elle.

3. Elle conçut ensuite, et elle enfanta un fils qu'elle nomma Her.

4. Ayant conçu une seconde fois, elle eut encore un fils qu'elle nomma Onan.

5. Et elle en enfanta encore un troisième, qu'elle nomma Séla, après lequel elle cessa d'avoir des enfants.

6. Juda fit épouser à Her, son fils aîné, une fille nommée Thamar.

7. Ce Her, fils aîné de Juda, fut un très-méchant homme ; et le Seigneur le frappa de mort.

8. Juda dit encore à Onan son second fils : Épousez la femme de votre frère, et vivez avec elle, afin que vous suscitiez des enfants à votre frère.

9. Onan voyant la femme de son frère aîné, et sachant que les enfants qui naîtroient d'elle ne seroient pas à lui, empêchoit par une action exécrable qu'elle ne devînt mère, et qu'on n'en vît naître des enfants qui portassent le nom de son frère.

10. C'est pourquoi le Seigneur le frappa de mort, parce qu'il faisoit une chose détestable.

11. Juda dit donc à Thamar sa belle-fille : Demeurez veuve dans la maison de votre père, jusqu'à ce que mon fils Séla devienne grand ; car il avoit peur que Séla ne mourût aussi comme ses autres frères. Ainsi Thamar retourna demeurer dans la maison de son père.

12. Beaucoup de temps s'étant passé, la fille de Sué, femme de Juda, mourut. Juda, après l'avoir pleurée et s'être consolé de cette perte, alla à Thamnas avec Hiras d'Odollam, le pasteur de ses troupeaux, pour voir ceux qui tondoient ses brebis.

13. Thamar ayant été avertie que Juda son beau-père alloit à Thamnas pour faire tondre ses brebis,

14. Quitta ses habits de veuve, se couvrit d'un grand voile ; et s'étant déguisée, s'assit dans un carrefour sur le chemin de Thamnas ; parce que Séla étant en âge d'être marié, Juda ne le lui avoit point fait épouser.

15. Juda l'avant vue, s'imagina que c'étoit une femme de mauvaise vie, parce qu'elle s'étoit couvert le visage de peur d'être reconnue ;

16. Et s'approchant d'elle, il lui parla pour la faire consentir au mauvais désir qu'il avoit ; car il ne savoit pas que ce fût sa belle-fille. Elle lui répondit : Que me donnerez-vous pour ce que vous me demandez ?

17. Je vous enverrai, dit-il, un chevreau de mon troupeau. Elle repartit : Je consentirai à ce que vous voulez, pourvu que vous me donniez un gage, en attendant que vous m'envoyiez ce que vous me promettez.

18. Que voulez-vous que je vous donne pour gage ? lui dit Juda. Elle lui répondit : Donnez-moi votre anneau, votre bracelet, et le bâton que vous tenez à la main. Ainsi elle conçut de lui,

19. Et s'en alla aussitôt ; et ayant quitté l'habit qu'elle avoit pris, elle se revêtit de ses habits de veuve.

20. Juda envoya ensuite le chevreau par son pasteur qui étoit d'Odollam, afin qu'il retirât le gage qu'il avoit donné à cette femme. Mais ne l'ayant point trouvée,

21. Il demanda aux habitants de ce lieu : Où est une femme qui étoit assise dans ce carrefour ? Tous lui répondirent qu'il n'y avoit point eu en cet endroit de femme débauchée.

22. Ainsi il retourna à Juda, et lui dit : Je ne l'ai point trouvée ; et même

Digitized by Google

les habitants de ce lieu m'ont dit que jamais femme de mauvaise vie ne s'étoit assise en cet endroit.

23. Juda dit : Qu'elle garde ce qu'elle a ; elle ne peut pas au moins m'accuser d'avoir manqué à ma parole : j'ai envoyé le chevreau que je lui avois promis, et vous ne l'avez point trouvée.

24. Mais trois mois après on vint dire à Juda : Thamar votre belle-fille est tombée en fornication, car on commence à s'apercevoir qu'elle est grosse. Juda répondit : Qu'on la produise en public, afin qu'elle soit brûlée.

25. Et lorsqu'on la menoit au supplice, elle envoya dire à son beau-père : J'ai conçu de celui à qui sont ces gages. Voyez à qui est cet anneau, ce bracelet et ce bâton.

26. Juda ayant reconnu ce qu'il lui avoit donné, dit : Elle a moins de tort que moi, parce que j'ai manqué en ne la faisant point épouser à Séla mon fils. Il ne la connut point néanmoins depuis.

27. Comme elle fut sur le point d'accoucher, il parut qu'il y avoit deux jumeaux dans son sein, et lorsque ces enfants étoient près de sortir, l'un des deux passa sa main, à laquelle la sage-femme lia un ruban écarlate, en disant :

28. Celui-ci sortira le premier.

29. Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit, alors la sage-femme dit : Pourquoi avez-vous ainsi rompu le mur qui vous divisoit? C'est pourquoi il fut nommé Pharès.

30. Son frère, qui avoit le ruban d'écarlate à la main, sortit ensuite, et on le nomma Zara.

CHAPITRE XXXIX.

Joseph mérite la confiance de son maître Putiphar. Il est accusé par sa maîtresse, et mis en prison.

1. Joseph ayant donc été mené en Égypte, Putiphar, Égyptien, eunuque de Pharaon, et général de ses troupes, l'acheta des Ismaélites qui l'y avoient amené.

2. Le Seigneur étoit avec lui, et tout lui réussissoit heureusement : il demeuroit dans la maison de son maître,

3. Qui savoit très-bien que le Seigneur étoit avec lui, et qu'il le favorisoit et le bénissoit en toutes ses actions.

4. Joseph ayant donc trouvé grâce devant son maître, se donna tout entier à son service ; et ayant reçu de lui l'autorité sur toute sa maison, il la gouvernoit et prenoit soin de tout ce qui lui avoit été mis entre les mains.

5. Le Seigneur bénit la maison de l'Égyptien, à cause de Joseph, et il multiplia tout son bien, tant à la ville qu'à la campagne :

6. En sorte que son maître n'avoit d'autre soin que de se mettre à table et de manger, se reposant du reste sur Joseph. Or Joseph étoit beau de visage, et très-agréable.

7. Longtemps après, sa maîtresse jeta les yeux sur lui, et lui dit : Dormez avec moi.

8. Mais Joseph ayant horreur de consentir à une action si criminelle, lui dit : Vous voyez que mon maître m'a confié toutes choses ; qu'il ne sait pas même ce qu'il a dans sa maison;

9. Qu'il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir ; et que m'ayant mis tout entre les mains, il ne s'est réservé que vous seule qui êtes sa femme : comment donc pourrois-je commettre un si grand crime, et pécher contre mon Dieu?

10. Cette femme continua pendant plusieurs jours de solliciter Joseph par de semblables paroles, et lui il continua de résister à son infâme désir.

11. Or il arriva un jour que Joseph étant entré dans la maison, et y faisant quelque chose sans que personne fût présent,

12. Sa maîtresse le prit par son man-

Digitized by Google

teau, et lui dit encore : Dormez avec moi. Alors Joseph lui laissant le manteau entre les mains, s'enfuit, et sortit hors du logis.

13. Cette femme se voyant le manteau entre les mains, et dans la douleur d'avoir été méprisée,

14. Appela les gens de sa maison, et leur dit, en parlant de son mari : Il nous a amené ici cet Hébreu pour nous faire insulte. Il est venu à moi dans le dessein de me corrompre ; et m'étant mise à crier,

15. Lorsqu'il a entendu ma voix, il m'a laissé son manteau que je tenois, et s'est enfui dehors.

16. Lors donc que son mari fut retourné en sa maison, elle lui montra ce manteau qu'elle avoit retenu comme une preuve de sa fidélité,

17. Et lui dit : Cet esclave hébreu que vous nous avez amené, est venu pour me faire violence ;

18. Et m'ayant entendue crier, il m'a laissé son manteau que je tenois, et s'est enfui dehors.

19. Le maître de Joseph, trop crédule aux accusations de sa femme, entra à ces paroles dans une grande colère,

20. Et fit mettre Joseph en la prison où l'on gardoit ceux que le roi faisoit arrêter. Il étoit donc renfermé en ce lieu-là.

21. Mais le Seigneur fut avec Joseph : il en eut compassion, et il lui fit trouver grâce devant le gouverneur de la prison,

22. Qui lui remit le soin de tous ceux qui y étoient enfermés. Il ne se faisoit rien que par son ordre.

23. Et le gouverneur lui ayant tout confié, ne prenoit connoissance de quoi que ce fût, parce que le Seigneur étoit avec Joseph, et qu'il le faisoit réussir en toutes choses.

CHAPITRE XL.

Emprisonnement du grand-échanson et du grand-panetier du roi d'Égypte. Leurs songes expliqués par Joseph.

1. Il arriva ensuite que deux eunuques du roi d'Égypte, son grand-échanson et son grand-panetier, offensèrent leur seigneur ;

2. Et Pharaon étant en colère contre ces deux officiers, dont l'un commandoit à ses échansons, et l'autre à ses panetiers,

3. Les fit mettre dans la prison du général de ses troupes, où Joseph étoit prisonnier.

4. Le gouverneur de la prison les mit entre les mains de Joseph, qui les servoit et avoit soin d'eux. Quelque temps s'étant passé, pendant lequel ils demeuroient toujours en prison,

5. Ils eurent tous deux un songe en une même nuit, qui, étant expliqué, marquoit ce qui devoit arriver à chacun d'eux.

6. Joseph entra le matin où ils étoient, et les ayant vus tristes,

7. Il leur en demanda le sujet, et leur dit : D'où vient que votre visage est plus abattu aujourd'hui qu'à l'ordinaire?

8. Ils lui répondirent : Nous avons eu cette nuit un songe, et nous n'avons personne pour nous l'expliquer. Joseph leur dit : N'est-ce pas à Dieu qu'il appartient de donner l'interprétation des songes? Dites-moi ce que vous avez vu.

9. Le grand-échanson lui rapporta le premier son songe en ces termes : Il me sembloit que je voyois devant moi un cep de vigne,

10. Où il y avoit trois provins qui poussoient peu à peu, premièrement des boutons, ensuite des fleurs, et à la fin des raisins mûrs ;

11. Et qu'ayant dans la main la coupe de Pharaon, j'ai pris ces grappes de raisins, je les ai pressées dans la coupe

Digitized by Google

que je tenois, et j'en ai donné à boire au roi.

12. Joseph lui dit : Voici l'interprétation de votre songe : les trois provins de la vigne marquent trois jours,

13. Après lesquels Pharaon se souviendra du service que vous lui rendiez; il vous rétablira dans votre première charge, et vous lui présenterez à boire, selon que vous aviez accoutumé de le faire auparavant dans le rang que vous teniez.

14. Seulement, souvenez-vous de moi, je vous prie, quand ce bonheur vous sera arrivé; et rendez-moi ce bon office, de supplier Pharaon qu'il daigne me tirer de la prison où je suis :

15. Parce que j'ai été enlevé par fraude et violence du pays des Hébreux, et que l'on m'a renfermé ici étant innocent.

16. Le grand-panetier voyant qu'il avoit interprété ce songe si sagement, lui dit : J'ai eu aussi un songe. Il me sembloit que je portois sur ma tête trois corbeilles de farine;

17. Et qu'en celle qui étoit au-dessus des autres, il y avoit de tout ce qui se peut apprêter avec la pâte pour servir sur une table, et que les oiseaux venoient en manger.

18. Joseph lui répondit : Voici l'interprétation de votre songe : les trois corbeilles signifient que vous avez encore trois jours à vivre,

19. Après lesquels Pharaon vous fera couper la tête, et vous fera ensuite attacher à une croix où les oiseaux déchireront votre chair.

20. Le troisième jour suivant, étant celui de la naissance de Pharaon, il fit un grand festin à ses serviteurs, pendant lequel il se souvint du grand-échanson et du grand-panetier.

21. Il rétablit l'un dans sa charge, afin qu'il continuât à lui présenter la coupe,

22. Et il fit attacher l'autre à une croix : ce qui vérifia l'interprétation que Joseph avoit donnée à leurs songes.

23. Cependant le grand échanson, se voyant rentré en faveur après sa disgrâce, ne se souvint plus de son interprète.

CHAPITRE XLI.

Songes de Pharaon expliqués par Joseph. Élévation de Joseph. Naissance de Manassé et d'Éphraïm. Stérilité dans l'Égypte.

1. Deux ans après, Pharaon eut un songe. Il lui sembloit qu'il étoit sur le bord du fleuve du Nil,

2. D'où sortoient sept vaches fort belles et extrêmement grasses, qui paissoient dans des marécages :

3. Qu'ensuite il en sortit sept autres toutes défigurées et extrêmement maigres, qui paissoient aussi sur le bord du même fleuve, en des lieux pleins d'herbes :

4. Et que ces dernières dévorèrent les premières qui étoient si grasses et si belles. Pharaon s'étant éveillé,

5. Se rendormit, et il eut un second songe. Il vit sept épis pleins de grains et très-beaux qui sortoient d'une même tige;

6. Il en vit aussi paroître sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avoit desséchés;

7. Et ces derniers dévorèrent les premiers qui étoient si beaux. Pharaon s'étant éveillé,

8. Fut saisi de frayeur; et ayant envoyé dès le matin chercher tous les devins et tous les sages de l'Égypte, il leur raconta son songe, sans qu'il s'en trouvât un seul qui pût l'interpréter.

9. Le grand-échanson s'étant enfin souvenu de Joseph, il dit au roi : Je confesse ma faute.

10. Lorsque le roi, étant en colère contre ses serviteurs, commanda que je fusse mis avec le grand-panetier dans

Digitized by Google

la prison du général de ses troupes,

11. Nous eûmes tous deux en une même nuit un songe qui nous prédisoit ce qui nous arriva ensuite.

12. Il y avoit alors en cette prison un jeune homme hébreu, serviteur du même général de votre armée ; et, lui ayant raconté chacun notre songe,

13. Il nous a dit tout ce que l'événement a depuis confirmé : car j'ai été rétabli dans ma charge, et le grand-panetier a été pendu à une croix.

14. Aussitôt Joseph fut tiré de la prison par ordre du roi ; on le rasa, on lui fit changer d'habits, et on le présenta devant ce prince.

15. Alors Pharaon lui dit : J'ai eu des songes, je ne trouve personne qui les interprète ; et l'on m'a dit que vous avez une grande lumière pour les expliquer.

16. Joseph lui répondit : Ce sera Dieu, et non pas moi, qui rendra au roi une réponse favorable.

17. Pharaon lui raconta donc ce qu'il avoit vu. Il me sembloit, dit-il, que j'étois sur le bord du fleuve,

18. D'où sortoient sept vaches fort belles et extrêmement grasses, qui paissoient l'herbe dans des marécages;

19. Et qu'ensuite il en sortit sept autres si défigurées et si prodigieusement maigres, que je n'en ai jamais vu de telles en Égypte.

20. Ces dernières dévorèrent et consumèrent les premières,

21. Sans qu'elles parussent en aucune sorte en être rassasiées; mais au contraire, elles demeurèrent aussi maigres et aussi affreuses qu'elles étoient auparavant. M'étant éveillé après ce songe, je me rendormis,

22. Et j'en eus un second. Je vis sept épis pleins de grains et très-beaux, qui sortoient d'une même tige.

23. Il en parut en même temps sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avoit desséchés :

24. Et ces derniers dévorèrent les premiers qui étoient si beaux. J'ai dit mon songe à tous les devins, et je n'en trouve point qui me l'explique.

25. Joseph répondit : Les deux songes du roi signifient la même chose : Dieu a montré à Pharaon ce qu'il fera dans la suite.

26. Les sept vaches si belles, et les sept épis si pleins de grains, que le roi a vus en songe, marquent la même chose, et signifient sept années d'abondance.

27. Les sept vaches maigres et défaites, qui sont sorties du fleuve après ces premières, et les sept épis maigres et frappés d'un vent brûlant, marquent sept autres années d'une famine qui doit arriver.

28. Et ceci s'accomplira de cette sorte:

29. Il viendra premièrement sept années d'une fertilité extraordinaire dans toute l'Égypte,

30. Qui seront suivies de sept autres, d'une si grande stérilité, qu'elle fera oublier toute l'abondance qui l'aura précédée ; car la famine consumera toute la terre ;

31. Et cette fertilité si extraordinaire sera comme absorbée par l'extrême indigence qui doit la suivre.

32. Quant au second songe que vous avez eu, qui signifie la même chose, c'est une marque que cette parole de Dieu sera ferme, qu'elle s'accomplira infailliblement, et bientôt.

33. Il est donc de la prudence du roi de choisir un homme sage et habile, à qui il donne le commandement sur toute l'Égypte ;

34. Afin qu'il établisse des officiers dans toutes les provinces, qui, pendant les sept années de fertilité qui vont venir, amassent dans les greniers publics la cinquième partie des fruits de la terre,

35. Que tout le blé se serre et se garde dans les villes et demeure sous la puissance du roi,

Digitized by Google

36. Et qu'ainsi il soit réservé pour les sept années de la famine qui doit accabler l'Égypte, et que ce pays ne soit pas consumé par la faim.

37. Ce conseil plut à Pharaon et à tous ses ministres ;

38. Et il leur dit : Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fût aussi rempli qu'il l'est de l'esprit de Dieu ?

39. Il dit donc à Joseph : Puisque Dieu vous a fait voir tout ce que vous nous avez dit, où pourrois-je trouver quelqu'un plus sage que vous, ou même semblable à vous ?

40. Ce sera donc vous qui aurez l'autorité sur ma maison : quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira ; et je n'aurai au-dessus de vous que le trône et la qualité de roi.

41. Pharaon dit encore à Joseph : Je vous établis aujourd'hui pour commander à toute l'Égypte.

42. En même temps il ôta son anneau de sa main, et le mit en celle de Joseph; il le fit revêtir d'une robe de fin lin, et lui mit au cou un collier d'or.

43. Il le fit ensuite monter sur l'un de ses chars, qui étoit le second après le sien, et fit crier par un héraut, que tout le monde eût à fléchir le genou devant lui, et que tous reconnussent qu'il avoit été établi pour commander à toute l'Égypte.

44. Le roi dit encore à Joseph : Je suis Pharaon ; nul ne remuera ni le pied ni la main dans toute l'Égypte que par votre ordre.

45. Il lui changea aussi son nom, et il l'appela en langue égyptienne, le sauveur du monde. Et il lui fit ensuite épouser Aséneth, fille de Putipharé, prêtre d'Héliopolis. Après cela Joseph alla visiter l'Égypte ;

46. (Il avoit trente ans lorsqu'il parut devant le roi Pharaon) et il fit le tour de toutes les provinces de l'Égypte.

47. Les sept années de fertilité vinrent donc ; et le blé ayant été mis en gerbes, fut serré ensuite dans les greniers de l'Égypte.

48. On mit aussi en réserve dans toutes les villes cette grande abondance de grains.

49. Car il y eut une si grande quantité de froment, qu'elle égaloit le sable de la mer, et qu'elle ne pouvoit pas se mesurer.

50. Avant que la famine vînt, Joseph eut deux enfants de sa femme Aséneth, fille de Putipharé, prêtre d'Héliopolis.

51. Il nomma l'aîné Manassé, en disant : Dieu m'a fait oublier tous mes travaux, et la maison de mon père.

52. Il nomma le second Ephraïm, en disant : Dieu m'a fait croître dans la terre de mon affliction et de ma pauvreté.

53. Ces sept années de la fertilité d'Égypte étant donc passées,

54. Les sept années de stérilité vinrent ensuite, selon la prédiction de Joseph : une grande famine survint dans tout le monde ; mais il y avoit du blé dans toute l'Égypte.

55. Le peuple étant pressé de la famine, cria à Pharaon, et lui demanda de quoi vivre. Mais il leur dit : Allez vers Joseph, et faites tout ce qu'il vous dira.

56. Cependant la famine croissoit tous les jours dans toute la terre ; et Joseph ouvrant tous les greniers, vendoit du blé aux Égyptiens, parce qu'ils étoient tourmentés eux-mêmes de la famine.

57. Et on venoit de toutes les provinces en Égypte pour acheter de quoi vivre, et pour trouver quelque soulagement dans la rigueur de cette famine.

Digitized by Google

CHAPITRE XLII.

Arrivée des frères de Joseph en Égypte. Joseph les traite d'espions. Il fait arrêter Siméon, et ne renvoie les autres qu'à condition qu'ils lui amèneront Benjamin.

1. Cependant Jacob ayant ouï dire qu'on vendoit du blé en Égypte, dit à ses enfants : Pourquoi négligez-vous ce qui regarde notre soulagement?

2. J'ai appris qu'on vend du blé en Égypte ; allez-y acheter ce qui nous est nécessaire, afin que nous puissions vivre et que nous ne mourions pas de faim.

3. Les dix frères de Joseph allèrent donc en Égypte, pour y acheter du blé ;

4. Car Jacob retint Benjamin avec lui, ayant dit à ses frères qu'il craignoit qu'il ne lui arrivât quelque accident dans le chemin.

5. Ils entrèrent dans l'Égypte avec les autres qui y alloient pour y acheter du blé, parce que la famine étoit dans le pays de Chanaan.

6. Joseph commandoit dans toute l'Égypte, et le blé ne se vendoit aux peuples que par son ordre. Ses frères l'ayant donc adoré,

7. Il les reconnut ; et leur parlant durement, comme à des étrangers, il leur dit : D'où venez-vous? Ils lui répondirent : Nous venons du pays de Chanaan pour acheter ici de quoi vivre.

8. Et quoiqu'il connût bien ses frères, il ne fut point néanmoins connu d'eux.

9. Alors se souvenant des songes qu'il avoit eus autrefois, il leur dit : Vous êtes des espions, et vous êtes venus ici pour considérer les endroits les plus foibles de l'Égypte.

10. Ils lui répondirent : Seigneur, cela n'est pas ainsi ; mais vos serviteurs sont venus ici seulement pour acheter du blé.

11. Nous sommes tous enfants d'un seul homme ; nous venons avec des pensées de paix, et vos serviteurs n'ont aucun mauvais dessein.

12. Joseph leur répondit : Non, cela n'est pas ; mais vous êtes venus pour remarquer ce qu'il y a de moins fortifié dans l'Égypte.

13. Ils lui dirent : Nous sommes douze frères, tous enfants d'un même homme dans le pays de Chanaan, et vos serviteurs. Le dernier de tous est avec notre père, et l'autre n'est plus au monde.

14. Voilà, dit Joseph, ce que je disois : Vous êtes des espions.

15. Je vais éprouver si vous dites la vérité. Vive Pharaon ! vous ne sortirez point d'ici, jusqu'à ce que le dernier de vos frères y soit venu.

16. Envoyez l'un de vous pour l'y amener : cependant vous demeurerez en prison jusqu'à ce que j'aie reconnu si ce que vous dites est vrai ou faux : autrement, vive Pharaon ! vous êtes des espions.

17. Il les fit donc mettre en prison pour trois jours.

18. Et le troisième jour, il les fit sortir de prison, et leur dit : Faites ce que je vous dis, et vous vivrez ; car je crains Dieu.

19. Si vous venez ici dans un esprit de paix, que l'un de vos frères demeure lié dans la prison ; et allez-vous-en, vous autres ; emportez en votre pays le blé que vous avez acheté,

20. Et amenez-moi le dernier de vos frères, afin que je puisse reconnoître si ce que vous dites est véritable, et que vous ne mouriez point. Ils firent ce qu'il leur avoit ordonné,

21. Et ils se disoient l'un à l'autre : C'est justement que nous souffrons tout ceci, parce que nous avons péché contre notre frère, et que voyant la douleur de son âme lorsqu'il nous prioit d'avoir compassion de lui, nous ne l'écoutâmes point : c'est pour cela que nous sommes tombés dans cette affliction.

Digitized by Google

22. Ruben, l'un d'entre eux, leur disoit : Ne vous dis-je pas alors, Ne commettez point un si grand crime contre cet enfant? Et cependant vous ne m'écoutâtes point. C'est son sang maintenant que Dieu nous redemande.

23. En s'entretenant ainsi, ils ne savoient pas que Joseph les entendoit, parce qu'il leur parloit par un truchement.

24. Mais il se retira pour un peu de temps, et versa des larmes; et étant revenu, il leur parla de nouveau.

25. Il fit prendre Siméon, et le fit lier devant eux; et il commanda à ses officiers d'emplir leurs sacs de blé, et de remettre dans le sac de chacun d'eux l'argent qu'ils avoient donné, en y ajoutant encore des vivres pour se nourrir pendant le chemin : ce qui fut exécuté aussitôt.

26. Les frères de Joseph s'en allèrent donc, emportant leur blé sur leurs ânes.

27. Et l'un d'eux ayant ouvert son sac dans l'hôtellerie, pour donner à manger à son âne, vit son argent à l'entrée du sac.

28. Et il dit à ses frères : On m'a rendu mon argent; le voici dans mon sac. Ils furent tous saisis d'étonnement et de trouble; et ils s'entre-disoient : Quelle est cette conduite de Dieu sur nous?

29. Lorsqu'ils furent arrivés chez Jacob leur père, au pays de Chanaan, ils lui racontèrent tout ce qui leur étoit arrivé, en disant :

30. Le seigneur de ce pays-là nous a parlé durement, et il nous a pris pour des espions qui venoient observer le royaume.

31. Nous lui avons répondu : Nous sommes gens paisibles, et très-éloignés d'avoir aucun mauvais dessein.

32. Nous étions douze frères, tous enfants d'un même père : l'un n'est plus au monde; le plus jeune est avec notre père au pays de Chanaan.

33. Il nous a répondu : Je veux éprouver s'il est vrai que vous n'ayez que des pensées de paix. Laissez-moi donc ici l'un de vos frères; prenez le blé qui vous est nécessaire pour vos maisons, et vous en allez;

34. Et amenez-moi le plus jeune de vos frères, afin que je sache que vous n'êtes point des espions; que vous puissiez ensuite ramener avec vous celui que je retiens prisonnier, et qu'il vous soit permis à l'avenir d'acheter ici ce que vous voudrez.

35. Après avoir ainsi parlé à leur père, comme ils jetoient leur blé hors de leurs sacs, ils trouvèrent chacun leur argent lié à l'entrée du sac; et ils en furent tous épouvantés.

36. Alors Jacob leur père leur dit : Vous m'avez réduit à être sans enfants. Joseph n'est plus au monde, Siméon est en prison, et vous voulez encore m'enlever Benjamin. Tous ces maux sont retombés sur moi.

37. Ruben lui répondit : Faites mourir mes deux enfants, si je ne vous le ramène : confiez-le moi, et je vous le rendrai certainement.

38. Non, dit Jacob, mon fils n'ira point avec vous; son frère est mort, et il est demeuré seul. S'il lui arrive quelque malheur au pays où vous allez, vous accablerez ma vieillesse d'une douleur qui m'emportera dans le tombeau.

CHAPITRE XLIII.

Retour des frères de Joseph en Égypte avec Benjamin. Joseph leur fait un festin.

1. Cependant la famine désoloit extraordinairement tout le pays;

2. Et le blé que les enfants de Jacob avoient apporté d'Égypte étant consommé, Jacob leur dit : Retournez en Égypte, pour nous acheter encore un peu de blé.

3. Juda lui répondit : Celui qui commande en ce pays-là nous a déclaré sa

Digitized by Google

volonté avec serment, en disant : Vous ne verrez point mon visage, à moins que vous n'ameniez avec vous le plus jeune de vos frères.

4. Si vous voulez donc l'envoyer avec nous, nous irons ensemble, et nous achèterons ce qui vous est nécessaire :

5. Mais si vous ne le voulez pas, nous n'irons point; car cet homme, comme nous vous l'avons dit plusieurs fois, nous a déclaré que nous ne verrions point son visage, si nous n'avions avec nous notre jeune frère.

6. Israël leur dit : C'est pour mon malheur que vous lui avez appris que vous aviez encore un autre frère.

7. Mais ils lui répondirent : Il nous demanda par ordre toute la suite de notre famille ; si notre père vivoit, si nous avions encore un frère : et nous lui répondîmes conformément à ce qu'il nous avoit demandé. Pouvions-nous deviner qu'il nous diroit, Amenez avec vous votre jeune frère?

8. Juda dit encore à son père : Envoyez l'enfant avec moi, afin que nous puissions partir et avoir de quoi vivre, et que nous ne mourions pas, nous et nos petits enfants.

9. Je me charge de cet enfant; et c'est à moi que vous en demanderez compte. Si je ne le ramène et si je ne vous le rends, je consens que vous ne me pardonniez jamais cette faute.

10. Si nous n'avions point tant différé, nous serions déjà revenus une seconde fois.

11. Israël leur père leur dit donc : Si c'est une nécessité absolue, faites ce que vous voudrez. Prenez avec vous des plus excellents fruits de ce pays-ci, pour en faire présent à celui qui commande, un peu de résine, de miel, de storax, de myrrhe, de térébenthine, et d'amandes.

12. Portez aussi deux fois autant d'argent qu'au premier voyage, et reportez celui que vous avez trouvé dans vos sacs, de peur que ce ne soit une méprise.

13. Enfin menez votre frère avec vous, et allez vers cet homme.

14. Je prie mon Dieu, le Dieu tout-puissant, de vous le rendre favorable, afin qu'il renvoie avec vous votre frère qu'il tient prisonnier, et Benjamin que je vous confie : cependant je demeurerai seul, comme si j'étois sans enfants.

15. Ils prirent donc avec eux les présents, et le double de l'argent qu'ils avoient la première fois, avec Benjamin; et étant partis, ils arrivèrent en Égypte, où ils se présentèrent devant Joseph.

16. Joseph les ayant vus, et Benjamin avec eux, dit à son intendant : Faites entrer ces personnes chez moi, tuez des victimes, et préparez un festin, parce qu'ils mangeront à midi avec moi.

17. L'intendant exécuta ce qui lui avoit été commandé, et les fit entrer dans la maison.

18. Alors étant saisis de crainte, ils s'entre-disoient : C'est sans doute à cause de cet argent que nous avons remporté dans nos sacs qu'il nous fait entrer ici, pour faire retomber sur nous ce reproche, et nous opprimer en nous réduisant en servitude, et se saisissant de nos ânes.

19. C'est pourquoi étant encore à la porte, ils s'approchèrent de l'intendant de Joseph,

20. Et lui dirent : Seigneur, nous vous supplions de nous écouter. Nous sommes déjà venus une fois acheter du blé ;

21. Et après l'avoir acheté, lorsque nous fûmes arrivés à l'hôtellerie, en ouvrant nos sacs, nous y trouvâmes notre argent, que nous vous rapportons maintenant au même poids ;

22. Et nous en rapportons encore d'autre, pour acheter ce qui nous est nécessaire : mais nous ne savons en aucune sorte qui a pu remettre cet argent dans nos sacs.

23. L'intendant leur répondit : Ayez

Digitized by Google

l'esprit en repos; ne craignez point. Votre Dieu et le Dieu de votre père vous a donné des trésors dans vos sacs; car pour moi j'ai reçu l'argent que vous m'avez donné, et j'en suis content. Il fit sortir aussi Siméon de la prison, et il le leur amena.

24. Après les avoir fait entrer en la maison, il leur apporta de l'eau, et ils se lavèrent les pieds, et il donna à manger à leurs ânes.

25. Cependant ils tinrent leurs présents tout prêts, attendant que Joseph entrât sur le midi, parce qu'on leur avoit dit qu'ils devoient manger en ce lieu-là.

26. Joseph étant donc entré dans sa maison, ils lui offrirent leurs présents qu'ils tenoient en leurs mains; et ils l'adorèrent en se baissant jusqu'en terre.

27. Mais lui, leur ayant rendu le salut avec bonté, leur demanda : Votre père, ce bon vieillard dont vous m'aviez parlé, vit-il encore? Se porte-t-il bien?

28. Ils lui répondirent : Notre père votre serviteur est encore en vie, et il se porte bien; et en se baissant profondément, ils l'adorèrent.

29. Joseph levant les yeux, vit Benjamin son frère, fils de Rachel sa mère, et il leur dit : Est-ce là le plus jeune de vos frères dont vous m'aviez parlé? Mon fils, ajouta-t-il, je prie Dieu qu'il vous conserve et vous soit toujours favorable.

30. Et il se hâta de sortir, parce que ses entrailles avoient été émues en voyant son frère, et qu'il ne pouvoit plus retenir ses larmes : passant donc dans une autre chambre, il pleura.

31. Et après avoir lavé son visage, il revint, se faisant violence, et il dit à ses gens : Servez à manger.

32. On servit Joseph à part, et ses frères à part; et les Égyptiens qui mangeoient avec lui furent aussi servis à part (car il n'est pas permis aux Égyptiens de manger avec les Hébreux, et ils croient qu'un festin de cette sorte seroit profane);

33. Ils s'assirent donc en présence de Joseph, l'aîné le premier selon son rang, et le plus jeune selon son âge. Et ils furent extrêmement surpris,

34. En voyant les parts qu'il leur avoit données, de ce que la part la plus grande étoit venue à Benjamin; car elle étoit cinq fois plus grande que celle des autres. Ils burent ainsi avec Joseph, et ils firent grande chère.

CHAPITRE XLIV.

Joseph fait mettre sa coupe dans le sac de Benjamin. Il traite ses frères comme s'ils eussent été des voleurs. Juda s'offre à demeurer esclave en la place de Benjamin.

1. Or Joseph donna cet ordre à l'intendant de sa maison, et lui dit : Mettez dans les sacs de ces personnes autant de blé qu'ils en pourront tenir, et l'argent de chacun à l'entrée du sac;

2. Et mettez ma coupe d'argent à l'entrée du sac du plus jeune, avec l'argent qu'il a donné pour le blé. Cet ordre fut donc exécuté.

3. Et le lendemain, dès le matin, on les laissa aller avec leurs ânes chargés.

4. Lorsqu'ils furent sortis de la ville, comme ils n'avoient fait encore que peu de chemin, Joseph appela l'intendant de sa maison, et lui dit : Courez vite après ces gens; arrêtez-les, et leur dites : Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien?

5. La coupe que vous avez dérobée est celle dans laquelle mon seigneur boit, et dont il se sert pour deviner. Vous avez fait une très-méchante action.

6. L'intendant fit ce qui lui avoit été commandé; et les ayant arrêtés, il leur dit tout ce qu'il lui avoit été ordonné de leur dire.

7. Ils lui répondirent : Pourquoi mon

Digitized by Google

seigneur parle-t-il ainsi à ses serviteurs, et les croit-il capables d'une action si honteuse?

8. Nous vous avons rapporté du pays de Chanaan l'argent que nous trouvâmes à l'entrée de nos sacs. Comment donc se pourroit-il faire que nous eussions dérobé et enlevé de la maison de votre seigneur, de l'or ou de l'argent?

9. Que celui de vos serviteurs, quel qu'il puisse être, à qui l'on trouvera ce que vous cherchez, meure, et nous serons esclaves de mon seigneur.

10. Il leur dit : Oui, que ce que vous prononcez soit exécuté. Quiconque se trouvera avoir pris ce que je cherche, sera mon esclave, et vous en serez innocents.

11. Ils déchargèrent donc aussitôt leurs sacs à terre, et chacun ouvrit le sien.

12. L'intendant les ayant fouillés, en commençant depuis le plus grand jusqu'au plus petit, trouva la coupe dans le sac de Benjamin.

13. Alors ayant déchiré leurs vêtements, et rechargé leurs ânes, ils revinrent à la ville.

14. Juda se présenta le premier avec ses frères devant Joseph, qui n'étoit pas encore sorti du lieu où il étoit; et ils se prosternèrent tous ensemble à terre devant lui.

15. Joseph leur dit : Pourquoi avez-vous agi ainsi avec moi? Ignorez-vous qu'il n'y a personne qui m'égale dans la science de deviner les choses cachées?

16. Juda lui dit : Que répondrons-nous à mon seigneur? que lui dirons-nous, et que pouvons-nous lui représenter avec quelque ombre de justice pour notre défense? Dieu a trouvé l'iniquité de vos serviteurs. Nous sommes tous les esclaves de mon seigneur, nous et celui à qui on a trouvé la coupe.

17. Joseph répondit : Dieu me garde d'agir de la sorte! que celui qui a pris ma coupe soit mon esclave; et pour vous autres, allez en liberté trouver votre père.

18. Juda s'approchant alors plus près de Joseph, lui dit avec assurance : Mon seigneur, permettez, je vous prie, à votre serviteur de vous adresser la parole, et ne vous mettez pas en colère contre votre esclave; car, après Pharaon,

19. C'est vous qui êtes mon seigneur. Vous avez demandé d'abord à vos serviteurs : Avez-vous encore votre père ou quelque autre frère?

20. Et nous vous avons répondu, mon seigneur : Nous avons un père qui est vieux, et un jeune frère qu'il a eu dans sa vieillesse, dont le frère qui étoit né de la même mère est mort : il ne reste plus que celui-là de sa mère, et son père l'aime tendrement.

21. Vous dîtes alors à vos serviteurs : Amenez-le-moi, je serai bien aise de le voir.

22. Mais nous vous répondîmes, mon seigneur : Cet enfant ne peut quitter son père; car s'il le quitte, il le fera mourir.

23. Vous dîtes à vos serviteurs : Si le dernier de vos frères ne vient avec vous, vous ne verrez plus mon visage.

24. Lors donc que nous fûmes retournés vers notre père votre serviteur, nous lui rapportâmes tout ce qu'avoit dit mon seigneur.

25. Et notre père nous ayant dit quelque temps après, Retournez en Égypte pour nous acheter encore un peu de blé,

26. Nous lui répondîmes : Nous ne pouvons y aller seuls. Si notre jeune frère y vient avec nous, nous irons ensemble; mais à moins qu'il ne vienne, nous n'osons nous présenter devant celui qui commande en ce pays-là.

27. Il nous répondit : Vous savez que j'ai eu deux fils de Rachel ma femme.

28. L'un d'eux étant allé aux champs, vous m'avez dit qu'une bête l'avoit dé-

Digitized by Google

voré, et il ne paroît point jusqu'à cette heure.

29. Si vous emmenez encore celui-ci, et qu'il lui arrive quelque accident dans le chemin, vous accablerez ma vieillesse d'une affliction qui la conduira dans le tombeau.

30. Si je me présente donc à mon père votre serviteur, et que l'enfant n'y soit pas, comme sa vie est inséparable de celle de son fils,

31. Lorsqu'il verra qu'il n'est point avec nous, il mourra, et vos serviteurs accableront sa vieillesse d'une douleur qui le mènera au tombeau.

32. Que ce soit donc plutôt moi qui sois votre esclave, puisque je me suis rendu caution de cet enfant, et que j'en ai répondu à mon père, en lui disant : Si je ne le ramène, je veux bien que mon père m'impute cette faute, et qu'il ne me la pardonne jamais.

33. Ainsi je demeurerai votre esclave, et servirai mon seigneur en la place de l'enfant, afin qu'il retourne avec ses frères.

34. Car je ne puis pas retourner vers mon père sans que l'enfant soit avec nous, de peur que je ne sois moi-même témoin de l'extrême affliction qui accablera notre père.

CHAPITRE XLV.

Joseph se fait connoître à ses frères. Ils s'en retournent chargés de présents vers Jacob.

1. Joseph ne pouvoit plus se retenir; et parce qu'il étoit environné de plusieurs personnes, il commanda que l'on fît sortir tout le monde, afin que nul étranger ne fût présent lorsqu'il se feroit connoître à ses frères.

2. Alors les larmes lui tombant des yeux, il éleva fortement sa voix, qui fut entendue des Égyptiens, et de toute la maison de Pharaon,

3. Et il dit à ses frères : Je suis Joseph. Mon père vit-il encore? Mais ses frères ne purent point lui répondre, tant ils étoient saisis de frayeur.

4. Il leur parla donc avec douceur, et leur dit : Approchez-vous de moi. Et s'étant approchés de lui, il ajouta : Je suis Joseph votre frère que vous avez vendu à des marchands qui m'ont amené en Égypte.

5. Ne craignez point, et ne vous affligez point de ce que vous m'avez vendu pour être conduit en ce pays-ci : car Dieu m'a envoyé en Égypte avant vous pour votre salut.

6. Il y a déjà deux ans que la famine a commencé sur la terre ; et il en reste encore cinq, pendant lesquels on ne pourra ni labourer ni recueillir.

7. Dieu m'a fait venir ici avant vous, pour vous conserver la vie, et afin que vous puissiez avoir des vivres pour subsister.

8. Ce n'est point par votre conseil que j'ai été envoyé ici, mais par la volonté de Dieu, qui m'a rendu comme le père de Pharaon, le grand-maître de sa maison, et le prince de toute l'Égypte.

9. Hâtez-vous d'aller trouver mon père, et dites-lui : Voici ce que vous mande votre fils Joseph : Dieu m'a rendu comme le maître de toute l'Égypte. Venez me trouver, ne différez point :

10. Vous demeurerez dans la terre de Gessen; vous serez près de moi, vous et vos enfants, et les enfants de vos enfants ; vos brebis, vos troupeaux de bœufs, et tout ce que vous possédez.

11. Et je vous nourrirai là, parce qu'il reste encore cinq années de famine, de peur qu'autrement vous ne périssiez avec toute votre famille, et tout ce qui est à vous.

12. Vous voyez de vos propres yeux, et mon frère Benjamin voit aussi de ses yeux, que c'est moi-même qui vous parle de ma propre bouche.

Digitized by Google

13. Annoncez à mon père toute ma gloire, et tout ce que vous avez vu dans l'Égypte. Hâtez-vous, et amenez-le moi.

14. Et s'étant jeté au cou de Benjamin son frère, pour l'embrasser, il pleura; et Benjamin pleura aussi en le tenant embrassé.

15. Joseph embrassa aussi tous ses frères, il pleura sur chacun d'eux; et après cela, ils se rassurèrent pour lui parler.

16. Aussitôt il se répandit un grand bruit dans toute la cour du roi; et on dit publiquement que les frères de Joseph étoient venus. Pharaon s'en réjouit avec toute sa maison.

17. Et il dit à Joseph qu'il donnât cet ordre à ses frères : Chargez vos ânes de blé; retournez en Chanaan;

18. Amenez de là votre père avec toute votre famille, et venez me trouver : je vous donnerai tous les biens de l'Égypte, et vous serez nourris de ce qu'il y a de meilleur dans cette terre.

19. Ordonnez-leur aussi d'emmener des chariots de l'Égypte, pour faire venir leurs femmes avec leurs petits enfants, et dites-leur : Amenez votre père, et hâtez-vous de revenir le plus tôt que vous pourrez,

20. Sans rien laisser de ce qui est dans vos maisons, parce que toutes les richesses de l'Égypte seront à vous.

21. Les enfants d'Israël firent ce qui leur avoit été ordonné; et Joseph leur fit donner des chariots, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de Pharaon, et des vivres pour le chemin.

22. Il commanda aussi que l'on donnât deux robes à chacun de ses frères; mais il en donna cinq des plus belles à Benjamin, et trois cents pièces d'argent.

23. Il envoya autant d'argent et de robes pour son père, avec dix ânes chargés de tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'Égypte, et autant d'ânesses qui portoient du blé et du pain pour le chemin.

24. Il renvoya donc ainsi ses frères, et leur dit en partant : Ne vous mettez point en colère pendant le chemin.

25. Ils vinrent donc de l'Égypte au pays de Chanaan vers Jacob leur père.

26. Et ils lui dirent cette grande nouvelle : Votre fils Joseph est vivant, et commande dans toute la terre d'Égypte. Ce que Jacob ayant entendu, il se réveilla comme d'un profond sommeil; et cependant il ne pouvoit croire ce qu'ils lui disoient.

27. Ses enfants insistoient au contraire, en lui rapportant comment toute la chose s'étoit passée. Mais ayant vu les chariots, et tout ce que Joseph lui envoyoit, il reprit ses esprits,

28. Et il dit : Je n'ai plus rien à souhaiter, puisque mon fils Joseph vit encore. J'irai, et je le verrai avant que je meure.

CHAPITRE XLVI.

Jacob vient en Égypte. Dénombrement des enfants de Jacob. Entrevue de Jacob et de Joseph.

1. Israël partit donc avec tout ce qu'il avoit, et vint au puits du Jurement; et ayant immolé en ce lieu des victimes au Dieu de son père Isaac,

2. Il l'entendit, dans une vision pendant la nuit, qui l'appeloit, et qui lui disoit : Jacob! Jacob! Il lui répondit : Me voici.

3. Et Dieu ajouta : Je suis le Dieu très-puissant de votre père, ne craignez point; allez en Égypte, parce que je vous y rendrai le chef d'un grand peuple.

4. J'irai là avec vous, et je vous en ramènerai lorsque vous en reviendrez. Joseph aussi vous fermera les yeux de ses mains.

5. Jacob étant donc parti du puits du Jurement, ses enfants l'emmenèrent avec ses petits-enfants et leurs femmes

Digitized by Google

dans les chariots que Pharaon avoit envoyés pour faire venir ce bon vieillard,

6. Avec tout ce qu'il possédoit au pays de Chanaan : et il arriva en Égypte avec toute sa race,

7. Ses fils, ses petits-fils, ses filles, et tout ce qui étoit né de lui.

8. Or voici les noms des enfants d'Israël qui entrèrent dans l'Égypte, lorsqu'il y vint avec toute sa race. Son fils aîné étoit Ruben.

9. Les fils de Ruben, étoient Hénoch, Phalu, Hesron et Charmi.

10. Les fils de Siméon, étoient Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Sohar, et Saül fils d'une femme de Chanaan.

11. Les fils de Lévi étoient Gerson, Caath et Mérari.

12. Les fils de Juda : Her, Onan, Séla, Pharès et Zara. Her et Onan moururent dans le pays de Chanaan. Les fils de Pharès étoient Hesron et Hamul.

13. Les fils d'Issachar : Thola, Phua, Job et Semron.

14. Les fils de Zabulon : Sared, Élon et Jahélel.

15. Ce sont là les fils de Lia qu'elle eut en Mésopotamie qui est en Syrie, avec sa fille Dina. Ses fils et ses filles étoient en tout trente-trois personnes.

16. Les fils de Gad, étoient Séphion, Haggi, Suni, Ésébon, Héri, Arodi et Aréli.

17. Les fils d'Aser : Jamné, Jésua, Jessui, Béria, et Sara leur sœur. Les fils de Béria, étoient Héber et Melchiel.

18. Ce sont là les fils de Zelpha, que Laban avoit donnée à Lia sa fille, qui étoient aussi fils de Jacob, et qui faisoient seize personnes.

19. Les fils de Rachel femme de Jacob, étoient Joseph et Benjamin.

20. Joseph étant en Égypte eut deux fils de sa femme Aséneth, fille de Putipharé, prêtre d'Héliopolis, qui se nommoient Manassé et Éphraïm.

21. Les fils de Benjamin, furent Béla, Béchor, Asbel, Géra, Naaman, Échi, Ros, Mophim et Ared.

22. Ce sont là les fils que Jacob eut de Rachel, qui font en tout quatorze personnes.

23. Dan n'eut qu'un fils, qui se nomma Husim.

24. Les fils de Nephthali, étoient Jasiel, Guni, Jéser et Salem.

25. Ce sont là les fils de Bala, que Laban avoit donnée à Rachel sa fille, qui étoient aussi fils de Jacob, et qui faisoient en tout sept personnes.

26. Tous ceux qui vinrent en Égypte avec Jacob, et qui étoient sortis de lui, sans compter les femmes de ses fils, étoient en tout soixante-six personnes.

27. Il y faut joindre les deux enfants de Joseph, qui lui sont nés en Égypte. Ainsi toutes les personnes de la maison de Jacob qui vinrent en Égypte, furent au nombre de soixante et dix.

28. Or Jacob envoya Juda devant lui vers Joseph, pour l'avertir de sa venue, afin qu'il vînt au-devant de lui en la terre de Gessen.

29. Quand Jacob y fut arrivé, Joseph fit mettre les chevaux à son chariot, et vint au même lieu au-devant de son père ; et le voyant il se jeta à son cou, et l'embrassa en pleurant.

30. Jacob dit à Joseph : Je mourrai maintenant avec joie, puisque j'ai vu votre visage, et que je vous laisse après moi.

31. Joseph dit à ses frères, et à toute la maison de son père : Je m'en vais dire à Pharaon, que mes frères et tous ceux de la maison de mon père sont venus me trouver de la terre de Chanaan où ils demeuroient :

32. Que ce sont des pasteurs de brebis qui s'occupent à nourrir des troupeaux, et qu'ils ont amené avec eux leurs brebis, leurs bœufs, et tout ce qu'ils pouvoient avoir.

33. Et lorsque Pharaon vous fera ve-

Digitized by Google

nir, et vous demandera : Quelle est votre occupation?

34. Vous lui répondrez : Vos serviteurs sont pasteurs depuis leur enfance jusqu'à présent, et nos pères l'ont toujours été comme nous. Vous direz ceci, pour pouvoir demeurer dans la terre de Gessen, parce que les Égyptiens ont en abomination tous les pasteurs de brebis.

CHAPITRE XLVII.

Arrivée de Jacob et de sa famille en Égypte. Pharaon leur donne la terre de Gessen. Maladie de Jacob.

1. Joseph étant donc allé trouver Pharaon, lui dit : Mon père et mes frères sont venus du pays de Chanaan, avec leurs brebis, leurs troupeaux, et tout ce qu'ils possèdent; et ils se sont arrêtés en la terre de Gessen.

2. Il présenta aussi au roi cinq de ses frères :

3. Et le roi leur ayant demandé : A quoi vous occupez-vous? ils lui répondirent : Vos serviteurs sont pasteurs de brebis, comme l'ont été nos pères.

4. Nous sommes venus passer quelque temps dans vos terres, parce que la famine est si grande dans le pays de Chanaan, qu'il n'y a plus d'herbe pour les troupeaux de vos serviteurs; et nous vous supplions d'agréer que vos serviteurs demeurent dans la terre de Gessen.

5. Le roi dit donc à Joseph : Votre père et vos frères sont venus vous trouver.

6. Vous pouvez choisir dans toute l'Égypte : faites-les demeurer dans l'endroit du pays qui vous paroîtra le meilleur, et donnez-leur la terre de Gessen. Si vous connoissez qu'il y ait parmi eux des hommes habiles, donnez-leur l'intendance sur mes troupeaux.

7. Joseph introduisit ensuite son père devant le roi, et le lui présenta. Jacob salua Pharaon, et lui souhaita toute sorte de prospérités.

8. Le roi lui ayant demandé quel âge il avoit,

9. Il lui répondit : Il y a cent trente ans que je suis voyageur; et ce petit nombre d'années, qui n'est pas venu jusqu'à égaler celui des années de mes pères, a été traversé de beaucoup de maux.

10. Et après avoir souhaité toute sorte de bonheur au roi, il se retira.

11. Joseph, selon le commandement de Pharaon, mit son père et ses frères en possession de Ramessès, dans le pays le plus fertile de l'Égypte.

12. Et il les nourrissoit avec toute la maison de son père, donnant à chacun ce qui lui étoit nécessaire pour vivre.

13. Car le pain manquoit dans tout le monde, et la famine affligeoit toute la terre, mais principalement l'Égypte et le pays de Chanaan.

14. Joseph ayant amassé tout l'argent qu'il avoit reçu des Égyptiens et des Chananéens pour le blé qu'il leur avoit vendu, le porta au trésor du roi.

15. Et lorsqu'il ne restoit plus d'argent à personne pour en acheter, tout le peuple de l'Égypte vint dire à Joseph : Donnez-nous du pain : pourquoi nous laissez-vous mourir faute d'argent?

16. Joseph leur répondit : Si vous n'avez plus d'argent, amenez vos troupeaux, et je vous donnerai du blé en échange.

17. Ils lui amenèrent donc leurs troupeaux, et il leur donna du blé pour le prix de leurs chevaux, de leurs brebis, de leurs bœufs, et de leurs ânes; et il les nourrit cette année-là pour les troupeaux qu'il reçut d'eux en échange.

18. Ils revinrent l'année d'après, et lui dirent : Nous ne vous cacherons point, mon seigneur, que l'argent nous ayant manqué d'abord, nous n'avons plus aussi de troupeaux. Et vous n'igno-

Digitized by Google

rez pas qu'excepté nos corps et nos terres, nous n'avons rien.

19. Pourquoi donc mourrons-nous à vos yeux? Nous nous donnons à vous, nous et nos terres : achetez-nous pour être les esclaves du roi, et donnez-nous de quoi semer, de peur que la terre ne demeure en friche, si vous laissez périr ceux qui peuvent la cultiver.

20. Ainsi Joseph acheta toutes les terres de l'Égypte, chacun vendant tout ce qu'il possédoit, à cause de l'extrémité de la famine ; et il acquit de cette sorte à Pharaon toute l'Égypte,

21. Avec tous les peuples depuis une extrémité du royaume jusqu'à l'autre,

22. Excepté les seules terres des prêtres qui leur avoient été données par le roi ; car on leur fournissoit une certaine quantité de blé des greniers publics : c'est pourquoi ils ne furent point obligés de vendre leurs terres.

23. Après cela, Joseph dit au peuple : Vous voyez que vous êtes à Pharaon, vous et toutes vos terres. Je m'en vais donc vous donner de quoi semer, et vous sèmerez vos champs,

24. Afin que vous puissiez recueillir des grains. Vous en donnerez la cinquième partie au roi : et je vous abandonne les quatre autres pour semer les terres, et pour nourrir vos familles et vos enfants.

25. Ils lui répondirent : Notre salut est entre vos mains ; regardez-nous seulement, notre seigneur, d'un œil favorable, et nous servirons le roi avec joie.

26. Depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui, on paye aux rois, dans toute l'Égypte, la cinquième partie du revenu des terres ; et ceci est comme passé en loi, excepté la terre des prêtres qui est demeurée exempte de cette sujétion.

27. Israël demeura donc en Égypte, c'est-à-dire, dans la terre de Gessen, dont il jouit comme de son bien propre, et où sa famille s'accrut et se multiplia extraordinairement.

28. Il y vécut dix-sept ans ; et tout le temps de sa vie fut de cent quarante-sept ans.

29. Comme il vit que le jour de sa mort approchoit, il appela son fils Joseph, et lui dit : Si j'ai trouvé grâce devant vous, mettez votre main sous ma cuisse, et donnez-moi cette marque de la bonté que vous avez pour moi, de me promettre avec vérité que vous ne m'enterrerez point dans l'Égypte ;

30. Mais que je reposerai avec mes pères, que vous me transporterez hors de ce pays, et me mettrez dans le sépulcre de mes ancêtres. Joseph lui répondit : Je ferai ce que vous me commandez.

31. Jurez-le-moi donc, dit Jacob. Et pendant que Joseph juroit, Israël adora Dieu, se tournant vers le chevet de son lit.

CHAPITRE XLVIII.

Jacob bénit Éphraïm et Manassé. Il laisse à Joseph le champ qui étoit près de Sichem.

1. Quelque temps après on vint dire à Joseph que son père étoit plus mal : alors, prenant avec lui ses deux fils, Manassé et Éphraïm, il alla le voir.

2. On dit donc à Jacob : Voici votre fils Joseph qui vient vous trouver. Jacob reprenant ses forces, se mit sur son séant dans son lit,

3. Et il dit à Joseph lorsqu'il fut entré : Le Dieu tout-puissant m'a apparu à Luza qui est au pays de Chanaan ; et m'ayant béni,

4. Il m'a dit : Je ferai croître et multiplierai beaucoup votre race : je vous rendrai chef d'une multitude de peuples ; et je vous donnerai cette terre, et à votre race après vous, afin que vous la possédiez pour jamais.

5. C'est pourquoi vos deux fils Éphraïm et Manassé, que vous avez

Digitized by Google

eus en Égypte avant que je vinsse ici avec vous, seront à moi; et ils seront mis au nombre de mes enfants, comme Ruben et Siméon.

6. Mais les autres que vous aurez après eux seront à vous, et ils porteront le nom de leurs frères dans les terres qu'ils posséderont.

7. Car lorsque je revenois de Mésopotamie, je perdis Rachel, qui mourut en chemin au pays de Chanaan : c'étoit au printemps, à l'entrée d'Ephrata; et je l'enterrai sur le chemin d'Ephrata, qui s'appelle aussi Bethléhem.

8. Alors Jacob voyant les fils de Joseph, lui demanda : Qui sont ceux-ci?

9. Joseph lui répondit : Ce sont mes enfants, que Dieu m'a donnés en ce pays-ci. Approchez-les de moi, dit Jacob, afin que je les bénisse.

10. Car les yeux d'Israël s'étoient obscurcis à cause de sa grande vieillesse, et il ne pouvoit bien voir. Les ayant donc fait approcher de lui, il les embrassa et les baisa;

11. Et il dit à son fils : Dieu m'a voulu donner la joie de vous voir, et il y ajoute encore celle de voir vos enfants.

12. Joseph les ayant retirés d'entre les bras de son père, adora en se prosternant en terre.

13. Et ayant mis Éphraïm à sa droite, c'est-à-dire à la gauche d'Israël, et Manassé à sa gauche, c'est-à-dire à la droite de son père, il les approcha tous deux de Jacob.

14. Lequel étendant sa main droite, la mit sur la tête d'Éphraïm qui étoit le plus jeune, et mit sa main gauche sur la tête de Manassé qui étoit l'aîné, changeant ainsi ses deux mains de place.

15. Et bénissant les enfants de Joseph, il dit : Que le Dieu devant lequel ont marché mes pères Abraham et Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour;

16. Que l'ange qui m'a délivré de tous maux bénisse ces enfants; qu'ils portent mon nom, et les noms de mes pères, Abraham et Isaac, et qu'ils se multiplient de plus en plus sur la terre!

17. Mais Joseph, voyant que son père avoit mis sa main droite sur la tête d'Éphraïm, en eut de la peine; et prenant la main de son père, il tâcha de la lever de dessus la tête d'Éphraïm pour la mettre sur la tête de Manassé,

18. En disant à son père : Vos mains ne sont pas bien; car celui-ci est l'aîné. Mettez votre main droite sur sa tête.

19. Mais, refusant de le faire, il lui dit : Je le sais bien, mon fils, je le sais bien : celui-ci sera aussi chef des peuples, et sa race se multipliera, mais son frère qui est plus jeune sera plus grand que lui, et sa postérité se multipliera dans les nations.

20. Jacob les bénit donc alors, et dit: Israël sera béni en vous, et on dira : Que Dieu vous bénisse comme Éphraïm et Manassé! Ainsi il mit Éphraïm devant Manassé.

21. Il dit ensuite à Joseph son fils : Vous voyez que je vais mourir; Dieu sera avec vous, et il vous ramènera au pays de vos pères.

22. Je vous donne de plus qu'à vos frères cette part de mon bien que j'ai gagnée sur les Amorrhéens, avec mon épée et mon arc.

CHAPITRE XLIX.

Dernières paroles de Jacob. Il prédit à chacun de ses enfants ce qui doit leur arriver. Il meurt.

1. Or Jacob appela ses enfants, et leur dit : Assemblez-vous tous, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers temps.

2. Venez tous ensemble, et écoutez, enfants de Jacob, écoutez Israël votre père.

3. Ruben, mon fils aîné, vous étiez

Digitized by Google

toute ma force, et vous êtes devenu la principale cause de ma douleur : Vous deviez être le plus favorisé dans les dons, et le plus grand en autorité.

4. Mais vous vous êtes répandu comme l'eau. Vous ne croîtrez point, parce que vous avez monté sur le lit de votre père, et que vous avez souillé sa couche.

5. Siméon et Lévi, frères dans le crime, instruments d'un carnage plein d'injustice :

6. A Dieu ne plaise que mon âme ait aucune part à leurs conseils, et que ma gloire soit ternie en me liant avec eux, parce qu'ils ont signalé leur fureur en tuant des hommes, et leur volonté criminelle en renversant leur ville !

7. Que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est opiniâtre; et que leur colère soit en exécration, parce qu'elle est dure et inflexible! Je les diviserai dans Jacob, et je les disperserai dans Israël.

8. Juda, vos frères vous loueront; votre main mettra sous le joug vos ennemis; les enfants de votre père vous adoreront.

9. Juda est un jeune lion. Vous vous êtes levé, mon fils, pour ravir la proie. En vous reposant vous vous êtes couché comme un lion et une lionne : qui osera le réveiller?

10. LE SCEPTRE NE SERA POINT OTÉ de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu; et c'est lui qui sera l'attente des nations.

11. Il liera son ânon à la vigne; il liera, ô mon fils, son ânesse à la vigne. Il lavera sa robe dans le vin, et son manteau dans le sang des raisins.

12. Ses yeux sont plus beaux que le vin, et ses dents plus blanches que le lait.

13. Zabulon habitera sur le rivage de la mer et près du port des navires, et il s'étendra jusqu'à Sidon.

14. Issachar, comme un âne fort et dur au travail, se tient dans les bornes de son partage;

15. Et voyant que le repos est bon, et que sa terre est excellente, il a baissé l'épaule sous les fardeaux, et il s'est assujetti à payer les tributs.

16. Dan jugera son peuple aussi bien que les autres tribus d'Israël.

17. Que Dan devienne comme un serpent dans le chemin, et comme un céraste dans le sentier, qui mord le pied du cheval, afin que celui qui le monte tombe à la renverse!

18. SEIGNEUR, J'ATTENDRAI LE SALUT que vous devez envoyer.

19. Gad combattra tout armé à la tête d'Israël; et il retournera ensuite couvert de ses armes.

20. Le pain d'Aser sera excellent, et les rois y trouveront leurs délices.

21. Nephthali sera comme un cerf qui s'échappe, et la grâce sera répandue sur ses paroles.

22. Joseph croîtra et se multipliera toujours de plus en plus. Son visage est beau et agréable : les filles ont couru sur la muraille pour le voir.

23. Mais ceux qui étoient armés de dards l'ont piqué par des paroles aigres, l'ont querellé, et lui ont porté envie.

24. Il a mis son arc et sa confiance dans le Très-Fort, et les chaînes de ses mains et de ses bras ont été rompues par la main du tout-puissant Dieu de Jacob. Il est sorti de là pour être le pasteur et la force d'Israël.

25. Le Dieu de votre père sera votre protecteur, et le Tout-Puissant vous comblera des bénédictions du haut du ciel, des bénédictions de l'abyme des eaux d'en bas, des bénédictions du lait des mamelles et du fruit des entrailles.

26. Les bénédictions que vous donne votre père surpassent celles qu'il a reçues de ses pères; et elles dureront jusqu'à ce que le désir des collines éternelles soit accompli. Que ces bénédic-

Digitized by Google

tions se répandent sur la tête de Joseph, et sur le haut de la tête de celui qui est comme un Nazaréen entre ses frères.

27. Benjamin sera un loup ravissant; il dévorera la proie le matin, et le soir il partagera les dépouilles.

28. Ce sont là les chefs des douze tribus d'Israël. Leur père leur parla de cette sorte, et il bénit chacun d'eux en leur donnant les bénédictions qui leur étoient propres.

29. Il leur fit aussi ce commandement, et leur dit : Je vais être réuni à mon peuple; ensevelissez-moi avec mes pères dans l'antre double qui est dans le champ d'Éphron héthéen,

30. Qui regarde Mambré au pays de Chanaan, et qu'Abraham acheta d'Éphron héthéen, avec tout le champ où il est, pour y avoir son sépulcre.

31. C'est là qu'il a été enseveli avec Sara sa femme. C'est aussi où Isaac a été enseveli avec Rébecca sa femme, et où Lia est encore ensevelie.

32. Après avoir achevé de donner ses ordres et ses instructions à ses enfants, il joignit ses pieds sur son lit, et mourut; et il fut réuni avec son peuple.

CHAPITRE L.

Obsèques de Jacob. Mort de Joseph.

1. Joseph voyant son père expiré, se jeta sur son visage, et le baisa en pleurant.

2. Il commanda aux médecins qu'il avoit à son service d'embaumer le corps de son père;

3. Et ils exécutèrent l'ordre qu'il leur avoit donné; ce qui dura quarante jours, parce que c'étoit la coutume d'employer ce temps pour embaumer les corps morts. Et l'Égypte pleura Jacob soixante et dix jours.

4. Le temps du deuil étant passé, Joseph dit aux principaux officiers de Pharaon : Si j'ai trouvé grâce devant vous, je vous prie de représenter au roi,

5. Que mon père m'a dit en mourant : Vous voyez que je meurs : promettez-moi avec serment que vous m'ensevelirez dans mon sépulcre que que je me suis préparé au pays de Chanaan. J'irai donc, avec l'agrément du roi, ensevelir mon père, et je reviendrai aussitôt.

6. Pharaon lui dit : Allez, et ensevelissez votre père selon qu'il vous y a engagé par serment.

7. Et lorsque Joseph y alla, les premiers officiers de la maison de Pharaon et les plus grands de l'Égypte l'y accompagnèrent tous,

8. Avec la maison de Joseph, et tous ses frères qui le suivirent, laissant au pays de Gessen leurs petits enfants et tous leurs troupeaux.

9. Il y eut aussi des chariots et des cavaliers qui le suivirent; et il se trouva là une grande multitude de personnes.

10. Lorsqu'ils furent venus à l'aire d'Atad, qui est située au-delà du Jourdain, ils y célébrèrent les funérailles pendant sept jours avec beaucoup de pleurs et de grands cris.

11. Ce que les habitants du pays de Chanaan ayant vu, ils dirent : Voilà un grand deuil parmi les Égyptiens. C'est pourquoi ils nommèrent ce lieu, le Deuil d'Égypte.

12. Les enfants de Jacob accomplirent donc ce qu'il leur avoit commandé;

13. Et l'ayant porté au pays de Chanaan, ils l'ensevelirent dans l'antre double qu'Abraham avoit acheté, avec le champ qui regarde Mambré, d'Éphron héthéen, pour en faire le lieu de son sépulcre.

14. Aussitôt que Joseph eut enseveli son père, il retourna en Égypte avec ses frères et toute sa suite.

15. Après la mort de Jacob, les frères de Joseph eurent peur, et ils s'entredirent : Joseph pourroit bien présente-

Digitized by Google

ment se souvenir de l'injure qu'il a soufferte, et nous rendre tout le mal que nous lui avons fait.

16. Ils lui envoyèrent donc dire : Votre père avant de mourir nous a commandé

17. De vous dire de sa part : Je vous conjure d'oublier le crime de vos frères, et cette malice noire dont ils ont usé contre vous. Nous vous conjurons aussi de pardonner cette iniquité aux serviteurs du Dieu de votre père. Joseph pleura ayant entendu ces paroles.

18. Et ses frères étant venus le trouver, se prosternèrent devant lui en l'adorant, et lui dirent : Nous sommes vos serviteurs.

19. Il leur répondit : Ne craignez point; pouvons-nous résister à la volonté de Dieu?

20. Il est vrai que vous avez eu dessein de me faire du mal; mais Dieu a changé ce mal en bien, afin de m'élever comme vous voyez maintenant, et de sauver plusieurs peuples.

21. Ne craignez donc point : Je vous nourrirai, vous et vos enfants. Et il les consola, en leur parlant avec beaucoup de douceur et de tendresse.

22. Il demeura dans l'Égypte avec toute la maison de son père, et il vécut cent dix ans. Il vit les enfants d'Éphraïm jusqu'à la troisième génération. Machir, fils de Manassé, eut aussi des enfants, qui furent élevés sur les genoux de Joseph.

23. Joseph dit ensuite à ses frères : Dieu vous visitera après ma mort, et il vous fera passer de cette terre à celle qu'il a juré de donner à Abraham, à Isaac et à Jacob.

24. Il les engagea donc par serment, en leur disant : Dieu vous visitera : transportez alors mes os avec vous hors de ce lieu.

25. Il mourut ensuite âgé de cent dix ans accomplis; et son corps ayant été embaumé, fut mis dans un cercueil en Égypte.

Digitized by Google

EXODE.

ARGUMENT.

Le second livre de la Bible et du Pentateuque de Moïse est appelé *Exode*, du mot grec ἔξοδος (*sortie*), parce que la plupart des événements qu'il retrace ont rapport à la sortie des Israélites de l'Égypte.

L'Exode, qui embrasse une période de cent quarante-cinq ans, offre le récit de tout ce qui s'est passé depuis la mort de Joseph jusqu'à l'érection du tabernacle. On y voit : la jalousie du nouveau Pharaon envers les descendants de Jacob, devenus un grand peuple; les persécutions que ce prince leur fait subir ; Moïse arraché à la fureur des eaux ; l'humilité, le courage et les miracles de ce divin libérateur du peuple hébreu ; l'endurcissement de Pharaon ; les châtiments que le Seigneur lui envoie ; les plaies d'Égypte ; la célébration de la Pâque ; colonne de feu marchant devant les Hébreux ; les eaux de la mer Rouge s'ouvrant pour leur donner passage ; Pharaon et son armée ensevelis dans les flots ; l'entière délivrance des Israélites ; leur voyage dans le désert où ils se nourrissent de la manne tombée du ciel ; la publication de la loi de Dieu sur le mont Sinaï ; l'alliance contractée par les Israélites avec le Seigneur, leur révolte ; leur repentir ; la consécration du tabernacle.

CHAPITRE PREMIER.

Dénombrement des Israélites qui vinrent en Égypte.
Nouveau roi qui opprime les Israélites.
Sages-femmes récompensées pour avoir sauvé les enfants des Hébreux.

Voici les noms des enfants d'Israël qui vinrent en Égypte avec Jaceb, et qui y entrèrent chacun avec sa famille :

2. Ruben, Siméon, Lévi, Juda,
3. Issachar, Zabulon, Benjamin,
4. Dan, Nephthali, Gad et Aser.
5. Tous ceux qui étoient sortis de Jacob étoient donc en tout soixante-dix personnes, y compris Joseph qui étoit déjà en Égypte.
6. Après la mort de Joseph et celle de tous ses frères et de toute cette première génération,
7. Les enfants d'Israël s'accrurent et se multiplièrent extraordinairement; et étant devenus extrêmement forts par leur nombre et par leurs richesses, ils remplirent le pays où ils étoient.
8. Cependant il s'éleva dans l'Égypte un roi nouveau à qui Joseph étoit inconnu ;
9. Et il dit à son peuple : Vous voyez que le peuple des enfants d'Israël est devenu très-nombreux, et qu'il est plus fort que nous :
10. Opprimez-le donc avec sagesse,

Digitized by Google

de peur qu'il ne se multiplie encore davantage; et que, si nous nous trouvions surpris de quelque guerre, il ne se joigne à nos ennemis, et qu'après nous avoir vaincus, il ne sorte de l'Égypte.

11. Il établit donc des intendants des ouvrages, afin qu'ils accablassent les Hébreux de fardeaux insupportables : et ils bâtirent à Pharaon des villes pour servir de magasins, savoir, Phithom et Ramessès.

12. Mais plus on les opprimoit, plus leur nombre se multiplioit, et croissoit visiblement.

13. Les Égyptiens haïssoient les enfants d'Israël; et ils les affligeoient en leur insultant;

14. Et ils leur rendoient la vie ennuyeuse, en les employant à des travaux pénibles de mortier et de briques, et à toutes sortes d'ouvrages de terre, dont ils étoient accablés.

15. Le roi d'Égypte parla aux sages-femmes qui accouchoient les femmes des Hébreux, dont l'une se nommoit Séphora, et l'autre Phua;

16. Il leur fit ce commandement : Quand vous accoucherez les femmes des Hébreux, au moment que l'enfant sortira, si c'est un enfant mâle, tuez-le; si c'est une fille, laissez-la vivre.

17. Mais les sages-femmes furent touchées de la crainte de Dieu, et ne firent point ce que le roi d'Égypte leur avoit commandé; mais elles conservèrent les enfants mâles.

18. Le roi les ayant fait venir, leur dit : Quel a été votre dessein, lorsque vous avez épargné ainsi les enfants mâles?

19. Elles lui répondirent: Les femmes des Hébreux ne sont pas comme celles d'Égypte; car elles savent elles-mêmes comment il faut accoucher; et avant que nous soyons venues les trouver, elles sont déjà accouchées.

20. Dieu fit donc du bien à ces sages-femmes; et le peuple s'accrut, et se fortifia extraordinairement.

21. Et parce que les sages-femmes avoient craint Dieu, il établit leurs maisons.

22. Alors Pharaon fit ce commandement à tout son peuple : Jetez dans le fleuve tous les enfants mâles qui naîtront parmi les Hébreux, et ne réservez que les filles.

CHAPITRE II.

Naissance de Moïse. Sa fuite dans le pays de Madian. Son mariage avec Séphora.

1. Quelque temps après, un homme de la maison de Lévi ayant épousé une femme de sa tribu,

2. Sa femme conçut et enfanta un fils; et voyant qu'il étoit beau, elle le cacha pendant trois mois.

3. Mais comme elle vit qu'elle ne pouvoit plus tenir la chose secrète, elle prit un panier de jonc; et l'ayant enduit de bitume et de poix, elle mit dedans le petit enfant, et l'exposa parmi les roseaux sur le bord du fleuve,

4. Et fit tenir sa sœur loin de là, pour voir ce qui en arriveroit.

5. En ce même temps la fille de Pharaon vint au fleuve pour se baigner, accompagnée de ses filles qui marchoient le long du bord de l'eau; et ayant aperçu ce panier parmi les roseaux, elle envoya une de ses filles qui le lui apporta.

6. Elle l'ouvrit, et trouvant dedans ce petit enfant qui crioit, elle fut touchée de compassion, et elle dit : C'est un enfant des Hébreux.

7. La sœur de l'enfant s'étant approchée, lui dit : Vous plaît-il que je vous aille quérir une femme des Hébreux qui puisse nourrir ce petit enfant?

8. Elle lui répondit : Allez. La fille s'en alla donc, et fit venir sa mère.

9. La fille de Pharaon lui dit : Pre-

Digitized by Google

nez cet enfant et me le nourrissez, et je vous en récompenserai. La mère prit l'enfant et le nourrit; et lorsqu'il fut assez fort, elle le donna à la fille de Pharaon,

10. Qui l'adopta pour son fils, et le nomma Moïse, parce que, disoit-elle, je l'ai tiré de l'eau.

11. Lorsque Moïse fut devenu grand, il sortit pour aller voir ses frères. Il vit l'affliction où ils étoient, et il trouva que l'un d'eux, Hébreu comme lui, étoit outragé par un Égyptien.

12. Il regarda en même temps de tous côtés; et ne voyant personne auprès de lui, il tua l'Égyptien, et le cacha dans le sable.

13. Le lendemain il trouva deux Hébreux qui se querelloient, et il dit à celui qui outrageoit l'autre : Pourquoi frappez-vous votre frère?

14. Cet homme lui répondit : Qui vous a constitué notre prince et notre juge? Est-ce que vous voulez me tuer comme vous tuâtes hier un Égyptien? Moïse eut peur, et il dit : Comment cela s'est-il découvert?

15. Pharaon en ayant été averti, cherchoit à faire mourir Moïse; mais il s'enfuit de devant lui; il se retira au pays de Madian, et il s'assit près d'un puits.

16. Or il y avoit à Madian un prêtre qui avoit sept filles, qui étant venues pour puiser de l'eau, et en ayant rempli les canaux, vouloient faire boire les troupeaux de leur père;

17. Mais des pasteurs étant survenus, les chassèrent. Alors Moïse se levant, et prenant la défense de ces filles, fit boire leurs brebis.

18. Lorsqu'elles furent retournées chez Raguel leur père, il leur dit : Pourquoi êtes-vous revenues plus tôt qu'à l'ordinaire?

19. Elles lui répondirent : Un Égyptien nous a délivrées de la violence des pasteurs; et il a même tiré de l'eau avec nous, et a donné à boire à nos brebis.

20. Où est-il? dit leur père. Pourquoi avez-vous laissé aller cet homme? Appelez-le, afin que nous le fassions manger.

21. Moïse lui jura donc qu'il demeureroit avec lui. Il épousa ensuite sa fille Séphora;

22. Et elle lui enfanta un fils qu'il nomma Gersam, en disant : J'ai été voyageur dans une terre étrangère. Elle eut encore un autre fils qu'il nomma Éliézer, en disant : Le Dieu de mon père, qui est mon protecteur, m'a délivré de la main de Pharaon.

23. Longtemps après, le roi d'Égypte mourut; et les enfants d'Israël, gémissant sous le poids des ouvrages qui les accabloient, crièrent vers le ciel; et les cris que tiroit d'eux l'excès de leurs travaux s'élevèrent jusqu'à Dieu.

24. Il entendit leurs gémissements, et il se souvint de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Isaac et Jacob.

25. Et le Seigneur regarda favorablement les enfants d'Israël, et il les reconnut pour son peuple.

CHAPITRE III.

Dieu se manifeste à Moïse : il l'envoie pour tirer les Hébreux de l'Égypte; il lui déclare le nom sous lequel il veut être connu.

1. Cependant Moïse conduisoit les brebis de Jéthro son beau-père, prêtre de Madian : et ayant mené son troupeau bien avant dans le désert, il vint à la montagne de Dieu, appelée Horeb.

2. Alors le Seigneur lui apparut dans une flamme de feu qui sortoit du milieu d'un buisson, et il voyoit brûler le buisson sans qu'il se consumât.

3. Moïse dit donc : Il faut que j'aille reconnoître quelle est cette grande merveille que je vois, et pourquoi ce buisson ne se consume point.

4. Mais le Seigneur le voyant venir

Digitized by Google

pour considérer ce qu'il voyoit, il l'appela du milieu du buisson, et il lui dit : Moïse ! Moïse ! Il lui répondit : Me voici.

5. Et Dieu ajouta : N'approchez pas d'ici : ôtez les souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est une terre sainte.

6. Il dit encore : Je suis le Dieu de votre père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Moïse cacha son visage, parce qu'il n'osoit regarder Dieu.

7. Le Seigneur lui dit : J'ai vu l'affliction de mon peuple qui est en Égypte; j'ai entendu le cri qu'il jette à cause de la dureté de ceux qui ont l'intendance des travaux :

8. Et sachant quelle est sa douleur, je suis descendu pour le délivrer des mains des Égyptiens, et pour le faire passer de cette terre en une terre bonne et spacieuse ; en une terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel, au pays des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens, et des Jébuséens.

9. Le cri des enfants d'Israël est donc venu jusqu'à moi : j'ai vu leur affliction, et de quelle manière ils sont opprimés par les Égyptiens.

10. Mais venez, et je vous enverrai vers Pharaon, afin que vous fassiez sortir de l'Égypte les enfants d'Israël qui sont mon peuple.

11. Moïse dit à Dieu : Qui suis-je, moi, pour aller vers Pharaon, et pour faire sortir de l'Égypte les enfants d'Israël?

12. Dieu lui répondit : Je serai avec vous ; et voici le signe que je vous donne pour que vous reconnoissiez un jour que c'est moi qui vous aurai envoyé : Lorsque vous aurez tiré mon peuple de l'Égypte, vous offrirez à Dieu un sacrifice sur cette montagne.

13. Moïse dit à Dieu : J'irai donc vers les enfants d'Israël, et je leur dirai : Le Dieu de vos pères m'a envoyé vers vous. Mais s'ils me disent : Quel est son nom? que leur répondrai-je?

14. Dieu dit à Moïse : JE SUIS CELUI QUI EST. Voici, ajouta-t-il, ce que vous direz aux enfants d'Israël : CELUI QUI EST m'a envoyé vers vous.

15. Dieu dit encore à Moïse : Vous direz ceci aux enfants d'Israël : Le Seigneur, le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, m'a envoyé vers vous : ce sera là mon nom dans toute l'éternité ; et ce sera sous ce nom qu'on se souviendra de moi dans la suite de toutes les générations.

16. Allez, assemblez les anciens d'Israël, et dites-leur : Le Seigneur, le Dieu de vos pères m'est apparu, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, et il m'a dit : Je suis venu vous visiter, et j'ai vu tout ce qui vous est arrivé en Égypte :

17. Et j'ai résolu de vous tirer de l'oppression des Égyptiens, et de vous faire passer au pays des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jébuséens, en une terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel.

18. Ils écouteront votre voix, et vous irez, vous et les anciens d'Israël, vers le roi d'Égypte ; vous lui direz : Le Seigneur, le Dieu des Hébreux nous a appelés : nous sommes obligés d'aller à trois journées de chemin dans le désert, pour sacrifier au Seigneur notre Dieu.

19. Mais je sais que le roi d'Égypte ne vous laissera point aller, s'il n'y est contraint par une main forte.

20. J'étendrai donc ma main, et je frapperai les peuples de l'Égypte par toutes sortes de prodiges que je ferai au milieu d'eux ; et après cela il vous laissera aller.

21. Je ferai trouver grâce à ce peuple dans l'esprit des Égyptiens : et lorsque vous partirez, vous ne sortirez pas les mains vides ;

Digitized by Google

22. Mais chaque femme demandera à sa voisine et à son hôtesse des vases d'or et d'argent, et des vêtements précieux; vous en habillerez vos fils et vos filles, et vous dépouillerez l'Égypte.

CHAPITRE IV.

Miracles que Dieu fait en faveur de Moïse. Moïse retourne en Égypte. Circoncision de son fils. Aaron se joint à lui.

1. Moïse répondit à Dieu : Ils ne me croiront pas, et ils n'écouteront point ma voix; mais ils diront : Le Seigneur ne vous a point apparu.

2. Dieu lui dit donc : Que tenez-vous en votre main? Une verge, lui répondit-il.

3. Le Seigneur ajouta : Jetez-la à terre. Moïse la jeta, et elle fut changée en serpent, de sorte que Moïse s'enfuit.

4. Le Seigneur lui dit encore : Étendez votre main, et prenez ce serpent par la queue. Il étendit la main et le prit, et aussitôt la verge changée en serpent redevint verge.

5. Le Seigneur ajouta : J'ai fait ceci, afin qu'ils croient que le Seigneur, le Dieu de leurs pères vous a apparu, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob.

6. Le Seigneur lui dit encore : Mettez votre main dans votre sein. Et l'ayant mise dans son sein, il l'en retira pleine d'une lèpre blanche comme la neige.

7. Remettez, dit le Seigneur, votre main dans votre sein. Il la remit, et il l'en retira toute semblable au reste de son corps.

8. S'ils ne vous croient pas, dit le Seigneur, et s'ils n'écoutent pas la voix du premier miracle, ils écouteront celle du suivant.

9. S'ils ne croient point encore à ces deux miracles, et s'ils n'écoutent point votre voix, prenez de l'eau du fleuve, répandez-la sur la terre, et tout ce que vous aurez puisé dans le fleuve sera changé en sang.

10. Moïse dit alors : Seigneur, je vous prie de considérer que je n'ai jamais eu la facilité de parler; et depuis même que vous avez commencé à parler à votre serviteur, j'ai la langue moins libre et plus embarrassée qu'auparavant.

11. Le Seigneur lui répondit : Qui a fait la bouche de l'homme? Qui a formé le muet et le sourd, celui qui voit, et celui qui est aveugle? n'est-ce pas moi?

12. Allez donc, je serai dans votre bouche; et je vous apprendrai ce que vous aurez à dire.

13. Je vous prie, Seigneur, repartit Moïse, envoyez celui que vous devez envoyer.

14. Le Seigneur s'irrita contre Moïse, et il lui dit : Je sais qu'Aaron votre frère, de la race de Lévi, s'exprime aisément : il va venir au-devant de vous, et quand il vous verra, son cœur sera plein de joie.

15. Parlez-lui, et mettez mes paroles dans sa bouche; car je serai dans votre bouche et dans la sienne, et je vous montrerai ce que vous aurez à faire.

16. Il parlera pour vous au peuple, et il sera votre bouche; et vous le conduirez dans tout ce qui regarde Dieu.

17. Prenez aussi cette verge en votre main, car c'est avec elle que vous ferez des miracles.

18. Moïse s'en alla donc, et retourna chez Jéthro son beau-père; et il lui dit : Je vais retrouver mes frères en Égypte, pour voir s'ils sont encore en vie. Jéthro lui dit : Allez en paix.

19. Or, le Seigneur dit à Moïse, lorsqu'il étoit encore en Madian : Allez, retournez en Égypte; car ceux qui vouloient vous ôter la vie sont morts.

20. Moïse prit donc sa femme et ses fils, les mit sur un âne, et retourna en Égypte, portant à la main la verge de Dieu.

Digitized by Google

21. Et le Seigneur lui dit lorsqu'il retournoit en Égypte : Ne manquez pas de faire devant Pharaon tous les miracles que je vous ai donné le pouvoir de faire : J'endurcirai son cœur, et il ne laissera point aller mon peuple,

22. Vous lui parlerez donc de cette sorte : Voici ce que dit le Seigneur : Israël est mon fils aîné.

23. Je vous ai déjà dit : Laissez aller mon fils, afin qu'il me rende le culte qui m'est dû ; et vous n'avez point voulu le laisser aller : c'est pourquoi je vais tuer votre fils aîné.

24. Moïse étant en chemin, le Seigneur se présenta à lui dans l'hôtellerie, et il vouloit lui ôter la vie.

25. Séphora prit aussitôt une pierre très-aiguë, et circoncit la chair de son fils ; et touchant les pieds de Moïse, elle lui dit : Vous m'êtes un époux de sang.

26. Alors le Seigneur laissa Moïse, après que Séphora eut dit à cause de cette circoncision : Vous m'êtes un époux de sang.

27. Cependant le Seigneur dit à Aaron : Allez au-devant de Moïse jusque dans le désert. Aaron alla au-devant de lui jusqu'à la montagne de Dieu, et il l'embrassa.

28. Moïse raconta à Aaron tout ce que le Seigneur lui avoit dit en l'envoyant, et les miracles qu'il lui avoit ordonné de faire.

29. Et étant venus tous deux en Égypte, ils firent assembler tous les anciens des enfants d'Israël.

30. Et Aaron leur exposa tout ce que le Seigneur avoit dit à Moïse ; et il fit des miracles devant le peuple :

31. Aussi le peuple les crut ; et ils comprirent que le Seigneur avoit visité les enfants d'Israël, et qu'il avoit regardé leur affliction ; et se prosternant en terre, ils l'adorèrent.

CHAPITRE V.

Moïse et Aaron se présentent devant Pharaon. Il surcharge les Israélites par de nouveaux travaux. Plaintes des Israélites contre Moïse et Aaron.

1. Après cela Moïse et Aaron vinrent trouver Pharaon, et lui parlèrent en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie dans le désert.

2. Mais il répondit : Qui est le Seigneur, pour que je sois obligé d'écouter sa voix, et de laisser sortir Israël ? Je ne connois point ce Seigneur, et je ne laisserai point sortir Israël.

3. Ils lui dirent encore : Le Dieu des Hébreux nous a ordonné d'aller trois journées de chemin dans le désert, pour sacrifier au Seigneur notre Dieu, de peur que nous ne soyons frappés de la peste ou de l'épée.

4. Le roi d'Égypte leur répondit : Moïse et Aaron, pourquoi détournez-vous le peuple de leurs ouvrages ? Allez à votre travail.

5. Pharaon dit aussi : Ce peuple s'est fort multiplié dans mon royaume : vous voyez que cette populace s'est beaucoup accrue : combien croîtroit-elle davantage, si on lui relâchoit quelque chose de son travail !

6. Le roi donna donc, ce jour-là même, cet ordre à ceux qui avoient l'intendance des ouvrages du peuple d'Israël, et qui exigeoient d'eux les travaux qu'on leur avoit imposés, et leur dit :

7. Vous ne donnerez plus, comme auparavant, de paille à ce peuple pour faire leurs briques : mais qu'ils aillent en chercher eux-mêmes.

8. Vous ne laisserez pas cependant d'exiger d'eux la même quantité de briques qu'ils rendoient auparavant, sans en rien diminuer ; car ils n'ont pas de quoi s'occuper, et c'est pour cela qu'ils

Digitized by Google

crient et se disent l'un à l'autre : Allons sacrifier à notre Dieu.

9. Qu'on les accable de travaux, qu'ils fournissent tout ce qu'on exige d'eux, afin qu'ils ne se repaissent plus de paroles de mensonge.

10. Alors ceux qui avoient l'intendance des ouvrages, et qui les exigeoient du peuple, dirent aux Hébreux : Voici l'ordre de Pharaon : Je ne vous donnerai plus de paille :

11. Allez, et cherchez-en où vous pourrez en trouver ; et néanmoins on ne diminuera rien de vos ouvrages.

12. Le peuple se répandit donc dans toute l'Égypte, afin d'amasser des pailles.

13. Et ceux qui avoient l'intendance des travaux les pressoient, en leur disant : Rendez tous les jours la même quantité de briques que vous rendiez lorsqu'on vous donnoit des pailles.

14. Ceux donc qui étoient commis sur les ouvrages des enfants d'Israël furent battus de verges par les exacteurs de Pharaon, qui leur disoient : Pourquoi n'avez-vous pas rendu, ni hier, ni aujourd'hui, la même quantité de briques que vous faisiez auparavant ?

15. Alors ceux des Hébreux qui étoient chargés de faire travailler les enfants d'Israël, vinrent crier à Pharaon, en lui disant : Pourquoi traitez-vous ainsi vos serviteurs ?

16. On ne nous donne plus de pailles, et on nous commande de rendre le même nombre de briques qu'auparavant : nous sommes battus de verges, nous qui sommes vos serviteurs, et on tourmente injustement votre peuple.

17. Il leur répondit : Vous avez trop de loisir ; c'est ce qui vous fait dire : Allons sacrifier au Seigneur.

18. Allez donc, et travaillez : on ne vous donnera point de pailles, et vous rendrez toujours la même quantité de briques.

19. Ainsi ceux qui étoient commis sur les ouvrages des enfants d'Israël se trouvèrent dans une grande extrémité, à cause qu'on ne vouloit leur rien diminuer du nombre de briques qu'ils étoient auparavant obligés de fournir chaque jour.

20. Et ayant rencontré Moïse et Aaron, qui s'étoient tenus près de là, attendant que ces Israélites sortissent d'avec Pharaon,

21. Ils leur dirent : Que le Seigneur voie ceci, et en soit le juge ; car vous nous avez mis en mauvaise odeur devant Pharaon et devant ses serviteurs, et vous lui avez donné une épée pour nous tuer.

22. Moïse étant retourné vers le Seigneur, lui dit : Seigneur, pourquoi avez-vous affligé ce peuple ? Pourquoi m'avez-vous envoyé ?

23. Car depuis que je me suis présenté devant Pharaon pour lui parler en votre nom, il a tourmenté encore plus votre peuple, et vous ne l'avez point délivré.

CHAPITRE VI.

Dieu rassure Moïse, et console les Israélites. Généalogie de Lévi.

1. Le Seigneur dit à Moïse : Vous verrez maintenant ce que je vais faire à Pharaon ; car je le contraindrai par la force de mon bras à laisser aller les Israélites, et ma main puissante l'obligera de les faire lui-même sortir de son pays.

2. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit : Je suis le Seigneur

3. Qui ai apparu à Abraham, à Isaac, et à Jacob, comme le Dieu tout-puissant : mais je ne me suis point fait connoître à eux selon ce nom qui marque que JE SUIS CELUI QUI EST.

4. J'ai fait alliance avec eux, et je

Digitized by Google

leur ai promis de leur donner la terre de Chanaan, la terre dans laquelle ils ont demeuré comme voyageurs et étrangers.

5. J'ai entendu les gémissements des enfants d'Israël, j'ai vu les travaux dont les Égyptiens les accablent, et je me suis souvenu de mon alliance.

6. C'est pourquoi, dites de ma part aux enfants d'Israël : Je suis le Seigneur ; c'est moi qui vous tirerai de la prison des Égyptiens, qui vous délivrerai de la servitude, et qui vous rachèterai en déployant la force de mon bras, et en faisant éclater la sévérité de mes jugements.

7. Je vous prendrai pour mon peuple, et je serai votre Dieu ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu, lorsque je vous aurai délivrés de la prison des Égyptiens ;

8. Et que je vous aurai fait entrer dans cette terre que j'ai juré de donner à Abraham, à Isaac, et à Jacob : car je vous la donnerai, et je vous en mettrai en possession, moi qui suis le Seigneur.

9. Moïse rapporta donc tout ceci aux enfants d'Israël ; mais ils ne l'écoutèrent point, à cause de leur extrême affliction, et de l'excès des travaux dont ils étoient accablés.

10. Dieu parla ensuite à Moïse et lui dit :

11. Allez trouver Pharaon, roi d'Égypte, et parlez-lui, afin qu'il permette aux enfants d'Israël de sortir de son pays.

12. Moïse répondit au Seigneur : Vous voyez que les enfants d'Israël ne m'écoutent point : comment donc Pharaon m'écouteroit-il, principalement étant, comme je suis, incirconcis des lèvres ?

13. Voilà ce que le Seigneur dit à Moïse et à Aaron, lorsqu'il leur donna ordre d'aller trouver les enfants d'Israël, et Pharaon roi d'Égypte, pour faire sortir de l'Égypte les enfants d'Israël.

14. Voici les noms des princes des maisons selon l'ordre de leurs familles. Les enfants de Ruben, fils aîné d'Israël, furent Hénoch, Phallu, Hesron et Charmi. Ce sont là les familles de Ruben.

15. Les enfants de Siméon, furent Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Soar, et Saül, fils d'une femme de Chanaan. Ce sont là les familles de Siméon.

16. Voici les noms des enfants de Lévi, et la suite de leurs familles : Ses enfants furent Gerson, Caath et Mérari. Le temps de la vie de Lévi fut de cent trente-sept ans.

17. Les enfants de Gerson, furent Lobni et Séméi, qui eurent chacun leurs familles.

18. Les enfants de Caath, furent Amram, Isaar, Hébron et Oziel. Le temps de la vie de Caath fut de cent trente-trois ans.

19. Les enfants de Mérari, furent Moholi et Musi. Ce sont là les enfants sortis de Lévi, chacun dans sa famille.

20. Or Amram épousa Jochabed, fille de son oncle paternel, dont il eut Aaron et Moïse : et le temps que vécut Amram fut de cent trente-sept ans.

21. Les enfants d'Isaar, furent Coré, Népheg et Zéchri.

22. Les enfants d'Oziel, furent Misaël, Elisaphan et Séthri.

23. Aaron épousa Élisabeth, fille d'Aminadab, sœur de Nahason, dont il eut Nadab, Abiu, Éléazar et Ithamar.

24. Les enfants de Coré, furent Aser, Elcana et Abiasaph. Ce sont là les familles sorties de Coré.

25. Éléazar, fils d'Aaron, épousa une des filles de Phutiel, dont il eut Phinées. Ce sont là les chefs des familles de Lévi, qui eurent chacun leurs enfants.

26. Aaron et Moïse sont ceux auxquels le Seigneur commanda de faire sortir de l'Égypte les enfants d'Israël,

Digitized by Google

selon leurs bandes et leurs troupes différentes.

27. Ce sont eux qui parlèrent à Pharaon, roi d'Égypte, pour faire sortir de l'Égypte les enfants d'Israël : Moïse et Aaron furent ceux qui lui parlèrent,

28. Lorsque le Seigneur donna ses ordres à Moïse dans l'Égypte.

29. Car le Seigneur parla à Moïse, et lui dit : Je suis le Seigneur : dites à Pharaon, roi d'Égypte, tout ce que je vous ordonne de lui dire.

30. Et Moïse répondit au Seigneur : Vous voyez que je suis incirconcis des lèvres; comment Pharaon m'écoutera-t-il?

CHAPITRE VII.

La verge d'Aaron changée en serpent. Endurcissement de Pharaon. Première plaie. Changement des eaux en sang.

1. Alors le Seigneur dit à Moïse : Je vous ai établi le Dieu de Pharaon ; et Aaron, votre frère, sera votre prophète.

2. Vous direz à Aaron tout ce que je vous ordonne de dire; et Aaron parlera à Pharaon, afin qu'il permette aux enfants d'Israël de sortir de son pays.

3. Mais j'endurcirai son cœur, et je signalerai ma puissance dans l'Égypte par un grand nombre de prodiges et de merveilles.

4. Et Pharaon ne vous écoutera point. J'étendrai ma main sur l'Égypte ; et après y avoir fait éclater la sévérité de mes jugements, j'en ferai sortir mon armée et mon peuple, qui sont les enfants d'Israël.

5. Et les Égyptiens apprendront que je suis le Seigneur, après que j'aurai étendu ma main sur l'Égypte, et que j'aurai fait sortir les enfants d'Israël du milieu d'eux.

6. Moïse et Aaron se conduisirent donc selon que le Seigneur le leur avoit ordonné : et voici ce qu'ils firent.

7. Moïse avoit quatre-vingts ans, et Aaron quatre-vingt-trois, lorsqu'ils parlèrent à Pharaon.

8. Le Seigneur dit alors à Moïse et à Aaron :

9. Lorsque Pharaon vous dira : Faites des miracles devant nous; vous direz à Aaron : Prenez votre verge, et jetez-la devant Pharaon ; et elle sera changée en serpent.

10. Moïse et Aaron étant donc allés trouver Pharaon, firent ce que le Seigneur leur avoit commandé : Aaron jeta sa verge devant Pharaon et ses serviteurs, et elle fut changée en serpent.

11. Pharaon ayant fait venir les sages d'Égypte et les magiciens, ils firent aussi la même chose par les enchantements de l'Égypte, et par les secrets de leur art.

12. Chacun d'eux ayant donc jeté sa verge, elles furent changées en serpents ; mais la verge d'Aaron dévora leurs verges.

13. Alors le cœur de Pharaon s'endurcit, et il n'écouta point Moïse et Aaron, selon que le Seigneur l'avoit ordonné.

14. Et le Seigneur dit à Moïse : Le cœur de Pharaon s'est endurci, il ne veut point laisser aller mon peuple.

15. Allez le trouver dès le matin ; il sortira pour aller sur l'eau, et vous vous tiendrez sur le bord du fleuve pour venir au-devant de lui ; vous prendrez en votre main la verge qui a été changée en serpent,

16. Et vous lui direz : Le Seigneur, le Dieu des Hébreux m'a envoyé vers vous, pour vous dire : Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie dans le désert ; et jusqu'à présent vous n'avez point voulu m'écouter.

17. Voici donc ce que dit le Seigneur : Vous connoîtrez en ceci que je suis le Seigneur ; je vais frapper l'eau de ce fleuve avec la verge que j'ai en ma main, et elle sera changée en sang.

Digitized by Google

18. Les poissons aussi qui sont dans le fleuve mourront ; les eaux se corrompront, et les Égyptiens souffriront beaucoup en buvant de l'eau du fleuve.

19. Le Seigneur dit encore à Moïse : Dites à Aaron : Prenez votre verge, et étendez votre main sur les eaux d'Égypte, sur les fleuves, sur les ruisseaux, sur les marais et sur les eaux de tous les lacs, afin qu'elles soient changées en sang, et qu'il n'y ait que du sang en toute l'Égypte, dans tous les vaisseaux, ou de bois, ou de pierre.

20. Moïse et Aaron firent donc ce que le Seigneur leur avoit ordonné. Aaron, élevant sa verge, frappa l'eau du fleuve devant Pharaon et ses serviteurs, et l'eau fut changée en sang.

21. Les poissons qui étoient dans le fleuve moururent ; le fleuve se corrompit, les Égyptiens ne pouvoient boire de ses eaux, et il y eut du sang dans tout le pays d'Égypte.

22. Les magiciens d'Égypte firent la même chose avec leurs enchantements, et le cœur de Pharaon s'endurcit : il n'écouta point Moïse et Aaron, selon que le Seigneur l'avoit ordonné.

23. Il se retira de devant eux, et entra dans sa maison : et il ne fléchit point encore son cœur pour cette fois.

24. Tous les Égyptiens creusèrent la terre le long du fleuve, et y cherchèrent de l'eau pour boire, parce qu'ils ne pouvoient boire de l'eau du fleuve.

25. Et il se passa sept jours entiers, depuis la plaie dont le Seigneur avoit frappé le fleuve.

CHAPITRE VIII.

Seconde plaie, les grenouilles ; troisième, les moucherons ; quatrième, les mouches. Vaines promesses de Pharaon.

1. Le Seigneur dit encore à Moïse : Allez trouver Pharaon, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie :

2. Si vous ne voulez pas le laisser aller, je frapperai toutes vos terres, et je les couvrirai de grenouilles.

3. Le fleuve en produira une infinité, qui entreront dans votre maison, qui monteront dans la chambre où vous couchez et sur votre lit, qui entreront dans les maisons de vos serviteurs et dans celles de tout votre peuple, qui passeront jusque dans vos fours, et jusque sur les restes de vos viandes.

4. C'est ainsi que vous serez tourmentés de ces grenouilles, vous, votre peuple et tous vos serviteurs.

5. Le Seigneur dit donc à Moïse : Dites à Aaron : Étendez votre main sur les fleuves, sur les ruisseaux et sur les marais, et faites venir des grenouilles sur toute la terre d'Égypte.

6. Aaron étendit sa main sur les eaux d'Égypte, et les grenouilles en sortirent, et couvrirent l'Égypte de toutes parts.

7. Les magiciens firent aussi la même chose par leurs enchantements, et ils firent venir des grenouilles sur la terre d'Égypte.

8. Pharaon appela ensuite Moïse et Aaron, et leur dit : Priez le Seigneur, afin qu'il me délivre, moi et mon peuple, de ces grenouilles ; et je laisserai aller le peuple, afin qu'il sacrifie au Seigneur.

9. Moïse répondit à Pharaon : Marquez-moi le temps auquel vous voulez que je prie pour vous, pour vos serviteurs et pour votre peuple, afin que les grenouilles soient chassées loin de vous et de votre maison, de vos serviteurs et de votre peuple, et qu'elles ne demeurent plus que dans le fleuve.

10. Demain, répondit Pharaon. Je ferai, dit Moïse, ce que vous me demandez, afin que vous sachiez que nul n'est égal au Seigneur notre Dieu.

11. Les grenouilles se retireront de vous, de votre maison, de vos servi-

Digitized by Google

teurs et de votre peuple ; et elles ne demeureront plus que dans le fleuve.

12. Moïse et Aaron étant sortis de devant Pharaon, Moïse cria au Seigneur pour accomplir la promesse qu'il avoit faite à Pharaon de le délivrer des grenouilles au jour qu'il avoit marqué.

13. Et le Seigneur fit ce que Moïse lui avoit demandé ; et les grenouilles moururent dans les maisons, dans les villages et dans les champs.

14. On les amassa en de grands monceaux, et la terre en fut infectée.

15. Mais Pharaon, voyant qu'il avoit un peu de relâche, appesantit son cœur, et il n'écouta point Moïse et Aaron, comme le Seigneur l'avoit ordonné.

16. Alors le Seigneur dit à Moïse : Dites à Aaron : Étendez votre verge, et frappez la poussière de la terre, et que toute la terre de l'Égypte soit remplie de moucherons.

17. Ils firent ce que Dieu leur avoit dit : et Aaron tenant sa verge, étendit la main, et frappa la poussière de la terre ; et les hommes et les bêtes furent tout couverts de moucherons, et toute la poussière de la terre fut changée en moucherons dans toute l'Égypte.

18. Les magiciens voulurent faire la même chose par leurs enchantements, et produire de ces moucherons, mais ils ne le purent ; et les hommes et les bêtes en étoient couverts.

19. Alors ces magiciens dirent à Pharaon : C'est le doigt de Dieu qui agit ici ; mais le cœur de Pharaon s'endurcit, et il n'écouta point Moïse et Aaron, comme le Seigneur l'avoit ordonné.

20. Le Seigneur dit encore à Moïse : Levez-vous dès la pointe du jour, et présentez-vous devant Pharaon ; car il sortira pour aller sur l'eau ; et vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur : Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie.

21. Si vous ne le laissez point aller, je vais envoyer contre vous, contre vos serviteurs, contre votre peuple, et dans vos maisons, des mouches de toutes sortes ; et les maisons des Égyptiens, et tous les lieux où ils se trouveront, seront remplis de toutes sortes de mouches.

22. Et je rendrai en ce jour-là la terre de Gessen, où est mon peuple, une terre miraculeuse, où il ne se trouvera aucune de ces mouches, afin que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur de toute la terre.

23. Je séparerai ainsi mon peuple d'avec votre peuple : demain ce miracle se fera.

24. Le Seigneur fit ce qu'il avoit dit. Une multitude de mouches très-dangereuses vint dans les maisons de Pharaon, de ses serviteurs, et par toute l'Égypte ; et la terre fut corrompue par cette sorte de mouches.

25. Alors Pharaon appela Moïse et Aaron, et leur dit : Allez sacrifier à votre Dieu dans ce pays-ci.

26. Moïse répondit : Cela ne peut se faire ainsi ; car nous sacrifierons au Seigneur notre Dieu, des animaux dont la mort paroîtroit une abomination aux Égyptiens ; et si nous tuons devant les yeux des Égyptiens ce qu'ils adorent, ils nous lapideront.

27. Nous irons dans le désert trois journées de chemin, et nous sacrifierons au Seigneur notre Dieu, comme il nous l'a commandé.

28. Et Pharaon lui dit : Je vous laisserai aller dans le désert pour sacrifier au Seigneur votre Dieu ; mais n'allez pas plus loin : priez Dieu pour moi.

29. Moïse répondit : Je prierai le Seigneur aussitôt que je serai sorti d'auprès de vous, et demain toutes les mouches se retireront de Pharaon, de ses serviteurs, et de son peuple : mais ne me trompez plus, en ne laissant point encore aller le peuple pour sacrifier au Seigneur.

30. Moïse étant sorti d'avec Pharaon, pria le Seigneur,

Digitized by Google

31. Qui fit ce que Moïse lui avoit demandé : il chassa toutes les mouches qui tourmentoient Pharaon, ses serviteurs et son peuple, sans qu'il en restât une seule.

32. Mais le cœur de Pharaon s'endurcit, en sorte qu'il ne voulut point permettre encore pour cette fois que le peuple s'en allât.

CHAPITRE IX.

Cinquième plaie, la peste sur les animaux; sixième, les ulcères ; septième, la grêle et le tonnerre.

1. Le Seigneur dit à Moïse : Allez trouver Pharaon, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu des Hébreux : Laissez aller mon peuple afin qu'il me sacrifie.

2. Si vous refusez de m'obéir, et si vous le retenez encore,

3. Je vais étendre ma main sur vos champs ; et les chevaux, les ânes, les chameaux, les bœufs et les brebis seront frappés d'une peste très-dangereuse :

4. Et le Seigneur fera un miracle pour discerner ce qui appartient aux enfants d'Israël d'avec ce qui appartient aux Égyptiens ; en sorte que de tout ce que possèdent les enfants d'Israël, rien ne périra.

5. Le Seigneur en a marqué lui-même le temps ; et il déclare que ce sera demain qu'il fera cette merveille sur la terre.

6. Le Seigneur fit donc le lendemain ce qu'il avoit dit : toutes les bêtes des Égyptiens moururent, et nulle, de toutes celles des enfants d'Israël, ne périt.

7. Pharaon envoya voir; et l'on trouva que rien n'étoit mort de tout ce que possédoit Israël. Mais le cœur de Pharaon s'endurcit, et il ne laissa point aller le peuple.

8. Alors le Seigneur dit à Moïse et à Aaron : Prenez plein vos mains de la cendre qui est dans la cheminée, et que Moïse la jette au ciel devant Pharaon ;

9. Et que cette poussière se répande sur toute l'Égypte : il s'en formera des ulcères et des tumeurs dans les hommes et dans les animaux de l'Égypte.

10. Ayant donc pris de la cendre dans la cheminée, ils se présentèrent devant Pharaon, et Moïse la jeta au ciel : en même temps il se forma des ulcères et des tumeurs dans les hommes et dans les animaux ;

11. Et les magiciens ne pouvoient se tenir devant Moïse, à cause des ulcères qui leur étoient venus comme à tout le reste des Égyptiens.

12. Le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, et il n'écouta point Moïse et Aaron, selon que le Seigneur l'avoit prédit à Moïse.

13. Le Seigneur dit encore à Moïse : Levez-vous dès le point du jour, et présentez-vous devant Pharaon, et lui dites : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu des Hébreux : Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie ;

14. Car c'est maintenant que je vais faire fondre toutes mes plaies sur votre cœur, sur vos serviteurs, et sur votre peuple, afin que vous sachiez que nul n'est semblable à moi dans toute la terre.

15. Je vais donc maintenant étendre ma main, et frapper de peste vous et votre peuple, et vous périrez de dessus la terre.

16. Car je vous ai établi pour faire éclater en vous ma toute-puissance, et pour rendre mon nom célèbre dans toute la terre.

17. Quoi ! vous retenez encore mon peuple, et vous ne voulez pas le laisser aller !

18. Demain à cette même heure, je ferai pleuvoir une horrible grêle, et telle qu'on n'en a point vu de semblable dans l'Égypte, depuis qu'elle est fondée, jusqu'aujourd'hui.

19. Envoyez donc dès maintenant à

Digitized by Google

la campagne, et faites-en retirer vos bêtes et tout ce que vous y avez : car les hommes et les bêtes, et toutes les choses qui se trouveront dehors et qu'on n'aura point retirés des champs, mourront étant frappés de la grêle.

20. Ceux d'entre les serviteurs de Pharaon qui craignirent la parole du Seigneur, firent retirer leurs serviteurs et leurs bêtes dans leurs maisons;

21. Mais ceux qui négligèrent ce que le Seigneur avoit dit, laissèrent leurs serviteurs et leurs bêtes dans les champs.

22. Alors le Seigneur dit à Moïse : Étendez votre main vers le ciel, afin qu'il tombe une grêle dans toute l'Égypte sur les hommes, sur les bêtes, et sur toute l'herbe de la campagne.

23. Moïse ayant levé sa verge vers le ciel, le Seigneur fit fondre la grêle sur la terre, au milieu des tonnerres et des feux qui brilloient de toutes parts : le Seigneur fit pleuvoir la grêle sur la terre d'Égypte.

24. La grêle et le feu, mêlés l'un avec l'autre, tomboient ensemble; et cette grêle fut d'une telle grosseur, qu'on n'en avoit jamais vu auparavant de semblable dans toute l'étendue de l'Égypte, depuis l'établissement de ce peuple.

25. Dans tout le pays de l'Égypte la grêle frappa de mort tout ce qui se trouva dans les champs, depuis les hommes jusqu'aux bêtes : elle fit mourir toute l'herbe de la campagne, et elle rompit tous les arbres.

26. Il n'y eut qu'au pays de Gessen, où étoient les enfants d'Israël, que cette grêle ne tomba point.

27. Alors Pharaon envoya appeler Moïse et Aaron; et leur dit : J'ai péché encore cette fois : le Seigneur est juste; moi et mon peuple nous sommes des impies.

28. Priez le Seigneur qu'il fasse cesser ces grands tonnerres et la grêle; afin que je vous laisse aller, et que vous ne demeuriez pas ici davantage.

29. Moïse lui répondit : Quand je serai sorti de la ville, j'élèverai mes mains vers le Seigneur, et les tonnerres cesseront, et il n'y aura plus de grêle; afin que vous sachiez que la terre est au Seigneur.

30. Mais je sais que vous ne craignez point encore le Seigneur notre Dieu, ni vous ni vos serviteurs.

31. Le lin et l'orge furent donc gâtés de la grêle, parce que l'orge avoit déjà poussé son épi, et que le lin commençoit à monter en graine.

32. Mais le froment et les blés ne furent point gâtés, parce qu'ils étoient plus tardifs.

33. Après que Moïse eut quitté Pharaon, et fut sorti de la ville, il éleva les mains vers le Seigneur; et les tonnerres et la grêle cessèrent, sans qu'il tombât plus une goutte d'eau sur la terre.

34. Mais Pharaon voyant que la pluie, la grêle, et les tonnerres, avoient cessé, augmenta encore son péché :

35. Son cœur et celui de ses serviteurs s'appesantirent et s'endurcirent de plus en plus; et il ne laissa point aller les enfants d'Israël, selon que le Seigneur l'avoit ordonné par Moïse.

CHAPITRE X.

Huitième plaie, les sauterelles; neuvième, les ténèbres.

1. Alors le Seigneur dit à Moïse : Allez trouver Pharaon; car j'ai endurci son cœur et celui de ses serviteurs, afin que je fasse éclater les prodiges de ma puissance en sa personne :

2. Et que vous racontiez à vos enfants et aux enfants de vos enfants, de combien de plaies j'ai frappé les Égyptiens, et combien de merveilles j'ai faites parmi eux; et que vous sachiez que je suis le Seigneur.

3. Moïse et Aaron vinrent donc trouver Pharaon, et lui dirent : Voici ce

Digitized by Google

que dit le Seigneur, le Dieu des Hébreux : Jusques à quand refuserez-vous de vous assujettir à moi ? Laissez aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie.

4. Si vous résistez encore, et si vous ne voulez pas le laisser aller, je ferai venir demain des sauterelles dans votre pays,

5. Qui couvriront la surface de la terre, en sorte qu'elle ne paroîtra plus, et qui mangeront tout ce que la grêle n'aura pas gâté : car elles rongeront tous les arbres qui poussent dans les champs.

6. Elles rempliront vos maisons, les maisons de vos serviteurs, et de tous les Égyptiens : en sorte que ni vos pères, ni vos aïeux n'en ont jamais vu une si grande quantité, depuis le temps qu'ils sont nés sur la terre jusqu'aujourd'hui. Moïse se détourna aussitôt de devant Pharaon, et se retira.

7. Mais les serviteurs de Pharaon dirent à ce prince : Jusques à quand souffrirons-nous ce scandale ? Laissez aller ces gens-là afin qu'ils sacrifient au Seigneur leur Dieu. Ne voyez-vous pas que l'Égypte est toute perdue ?

8. Ils rappelèrent donc Moïse et Aaron pour parler à Pharaon, qui leur dit : Allez sacrifier au Seigneur votre Dieu : mais qui sont ceux qui doivent y aller ?

9. Moïse lui répondit : Nous irons avec nos petits enfants et nos vieillards, avec nos fils et nos filles, avec nos brebis et tous nos troupeaux : car c'est la fête solennelle du Seigneur notre Dieu.

10. Pharaon lui repartit : Que le Seigneur soit avec vous, en la même manière que je vous laisserai aller avec vos petits enfants. Qui doute que vous n'ayez en cela un très-mauvais dessein ?

11. Il n'en sera pas ainsi ; mais allez seulement vous autres hommes, et sacrifiez au Seigneur : car c'est ce que vous avez demandé vous-mêmes. Et aussitôt ils furent chassés de devant Pharaon.

12. Alors le Seigneur dit à Moïse : Étendez votre main sur l'Égypte, pour faire venir les sauterelles, afin qu'elles montent sur la terre, et qu'elles dévorent toute l'herbe qui est restée après la grêle.

13. Moïse étendit donc sa verge sur la terre d'Égypte ; et le Seigneur fit souffler un vent brûlant tout le jour et toute la nuit. Le matin, ce vent brûlant fit élever les sauterelles,

14. Qui vinrent fondre sur toute l'Égypte, et s'arrêtèrent dans toutes les terres des Égyptiens en une quantité si effroyable, que ni devant ni après on n'en vit jamais un si grand nombre.

15. Elles couvrirent toute la surface de la terre, et gâtèrent tout. Elles mangèrent toute l'herbe et tout ce qui se trouva de fruit sur les arbres, qui étoit échappé à la grêle : et il ne resta absolument rien de vert, ni sur les arbres, ni sur les herbes de la terre dans toute l'Égypte.

16. C'est pourquoi Pharaon se hâta de faire venir Moïse et Aaron, et il leur dit : J'ai péché contre le Seigneur votre Dieu et contre vous.

17. Mais pardonnez-moi ma faute encore cette fois, et priez le Seigneur votre Dieu, qu'il retire de moi cette mort.

18. Moïse étant sorti de devant Pharaon, pria le Seigneur,

19. Qui ayant fait souffler un vent très-violent du côté de l'occident, enleva les sauterelles, et les jeta dans la mer Rouge : il n'en demeura pas une seule dans toute l'Égypte.

20. Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, et il ne laissa point encore aller les enfants d'Israël.

21. Le Seigneur dit donc à Moïse : Étendez votre main vers le ciel, et qu'il se forme sur la terre de l'Égypte des ténèbres si épaisses, qu'elles soient palpables.

22. Moïse étendit sa main vers le ciel ;

Digitized by Google

et des ténèbres horribles couvrirent toute la terre de l'Égypte pendant trois jours.

23. Nul ne vit son frère, ni ne se remua du lieu où il étoit : mais le jour luisoit partout où habitoient les enfants d'Israël.

24. Alors Pharaon fit venir Moïse et Aaron, et leur dit : Allez sacrifier au Seigneur ; que vos brebis seulement et vos troupeaux demeurent ici, et que vos petits enfants aillent avec vous.

25. Moïse lui répondit : Vous nous donnerez aussi des hosties et des holocaustes, pour les offrir au Seigneur notre Dieu.

26. Tous nos troupeaux marcheront avec nous; et il ne demeurera seulement pas une corne de leurs pieds, parce que nous en avons nécessairement besoin pour le culte du Seigneur notre Dieu ; et d'autant plus que nous ne savons pas ce qui doit lui être immolé, jusqu'à ce que nous soyons arrivés au lieu même qu'il nous a marqué.

27. Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, et il ne voulut point les laisser aller.

28. Pharaon dit donc à Moïse : Retirez-vous, et gardez-vous bien de paroître jamais devant moi; car en quelque jour que ce soit que vous vous montriez à moi, vous mourrez.

29. Moïse lui répondit : Ce que vous ordonnez sera fait ; je ne verrai plus jamais votre visage.

CHAPITRE XI.

Prédiction de la dixième et dernière plaie.

1. Le Seigneur dit à Moïse : Je ne frapperai plus Pharaon et l'Égypte que d'une seule plaie, et après cela il vous laissera aller, et vous pressera même de sortir.

2. Vous direz donc à tout le peuple : Que chaque homme demande à son ami, et chaque femme à sa voisine, des vases d'argent et d'or :

3. Et le Seigneur fera trouver grâce à son peuple devant les Égyptiens. Or Moïse étoit devenu très-grand dans toute l'Égypte, tant aux yeux des serviteurs de Pharaon, que de tout son peuple.

4. Et il dit à ce prince, avant de le quitter : Voici ce que dit le Seigneur : Je sortirai sur le minuit, et je parcourrai l'Égypte ;

5. Et tous les premiers-nés mourront dans les terres des Égyptiens, depuis le premier-né de Pharaon qui est assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la servante qui tourne la meule dans le moulin, et jusqu'aux premiers-nés des bêtes.

6. Il s'élèvera un grand cri dans toute l'Égypte, et tel que ni devant ni après il n'y en eut, et il n'y en aura jamais un semblable.

7. Mais parmi tous les enfants d'Israël, depuis les hommes jusqu'aux bêtes, on n'entendra pas seulement un chien gronder ; afin que vous sachiez combien est grand le miracle par lequel le Seigneur discerne Israël d'avec les Égyptiens.

8. Alors tous vos serviteurs que vous voyez ici viendront à moi, et ils m'adoreront, en disant : Sortez, vous et tout le peuple qui vous est soumis ; et après cela nous sortirons.

9. Et Moïse se retira de devant Pharaon dans une très-grande colère. Or le Seigneur dit à Moïse : Pharaon ne vous écoutera point, afin qu'il se fasse un grand nombre de prodiges dans l'Égypte.

10. Moïse et Aaron firent devant Pharaon tous les prodiges qui sont écrits dans ce livre. Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, et ce prince ne permit point aux enfants d'Israël de sortir de ses terres.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Cérémonie de la première Pâque. Dixième plaie. Mort des premiers-nés des Égyptiens. Sortie des Israélites hors de l'Égypte. Préceptes touchant la Pâque.

1. Le Seigneur dit aussi à Moïse et à Aaron dans l'Egypte :

2. Ce mois-ci sera pour vous le commencement des mois : ce sera le premier des mois de l'année.

3. Parlez à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et dites-leur : Qu'au dixième jour de ce mois chacun prenne un agneau pour sa famille et pour sa maison.

4. S'il n'y a pas dans la maison assez de personnes pour pouvoir manger l'agneau, il en prendra de chez son voisin dont la maison tient à la sienne, autant qu'il en faut pour pouvoir manger l'agneau.

5. Cet agneau sera sans tache; ce sera un mâle, et il n'aura qu'un an : vous pourrez aussi prendre un chevreau qui ait ces mêmes conditions.

6. Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois; et toute la multitude des enfants d'Israël l'immolera au soir.

7. Ils prendront de son sang, et ils en mettront sur les deux poteaux, et sur le haut des portes des maisons où ils le mangeront.

8. Et cette même nuit ils en mangeront la chair rôtie au feu, et des pains sans levain, avec des laitues sauvages.

9. Vous n'en mangerez rien qui soit cru, ou qui ait été cuit dans l'eau, mais seulement rôti au feu : vous en mangerez la tête avec les pieds et les intestins.

10. Et il n'en demeurera rien jusqu'au matin; s'il en reste quelque chose, vous le brûlerez au feu.

11. Voici comment vous le mangerez : Vous ceindrez vos reins, vous aurez des souliers aux pieds et un bâton à la main, et vous mangerez à la hâte : car c'est la Pâque (c'est-à-dire le passage) du Seigneur.

12. Je passerai cette nuit-là par l'Égypte; je frapperai dans les terres des Égyptiens tous les premiers-nés, depuis l'homme jusqu'aux bêtes; et j'exercerai mes jugements sur tous les dieux de l'Égypte, moi qui suis le Seigneur.

13. Or le sang dont sera marquée chaque maison où vous serez, servira de signe en votre faveur : je verrai ce sang, et je passerai outre; et la plaie de mort ne vous touchera point lorsque j'en frapperai toute l'Égypte.

14. Ce jour vous sera un monument éternel; et vous le célébrerez de race en race, par un culte perpétuel, comme une fête solennelle à la gloire du Seigneur.

15. Vous mangerez des pains sans levain pendant sept jours. Dès le premier jour, il ne se trouvera point de levain dans vos maisons. Quiconque mangera du pain avec du levain depuis le premier jour jusqu'au septième, périra du milieu d'Israël.

16. Le premier jour sera saint et solennel, et le septième sera une fête également vénérable. Vous ne ferez aucune œuvre servile durant ces deux jours, excepté ce qui regarde le manger.

17. Vous observerez ce qui regarde les pains sans levain; car en ce même jour je ferai sortir toute votre armée de l'Égypte, et vous observerez ce jour de race en race par un culte perpétuel.

18. Depuis le quatorzième jour du premier mois, sur le soir, vous mangerez des pains sans levain jusqu'au soir du vingt-unième jour de ce mois.

19. Il ne se trouvera point de levain dans vos maisons pendant ces sept jours. Quiconque mangera du pain avec du levain périra du milieu de l'assemblée d'Israël, soit qu'il soit étranger ou naturel du pays.

Digitized by Google

20. Vous ne mangerez rien avec du levain : vous userez de pain sans levain dans toutes vos maisons.

21. Moïse appela ensuite tous les anciens des enfants d'Israël, et il leur dit : Allez prendre un agneau dans chaque famille, et immolez la Pâque.

22. Trempez un petit bouquet d'hyssope dans le sang que vous aurez mis sur le seuil de votre porte, et vous en ferez une aspersion sur le haut de la porte et sur les deux poteaux. Que nul de vous ne sorte hors de la porte de sa maison jusqu'au matin ;

23. Car le Seigneur passera en frappant de mort les Égyptiens ; et lorsqu'il verra ce sang sur le haut de vos portes, et sur les deux poteaux, il passera la porte de votre maison, et il ne permettra pas à l'ange exterminateur d'entrer dans vos maisons, ni de vous frapper.

24. Vous garderez cette coutume qui doit être inviolable à jamais, tant pour vous que pour vos enfants.

25. Lorsque vous serez entrés dans la terre que le Seigneur vous donnera selon sa promesse, vous observerez ces cérémonies.

26. Et quand vos enfants vous diront : Quel est ce culte religieux ?

27. Vous leur direz : C'est la victime du passage du Seigneur, lorsqu'il passa les maisons des enfants d'Israël dans l'Égypte, frappant de mort les Égyptiens, et délivrant nos maisons. Alors le peuple se prosternant en terre, adora le Seigneur.

28. Les enfants d'Israël étant sortis, firent ce que le Seigneur avoit ordonné à Moïse et à Aaron.

29. Sur le milieu de la nuit, le Seigneur frappa tous les premiers-nés de l'Égypte, depuis le premier-né de Pharaon, qui étoit assis sur le trône, jusqu'au premier-né de la femme esclave qui étoit en prison, et jusqu'au premier-né de toutes les bêtes.

30. Pharaon s'étant donc levé la nuit, aussi bien que tous ses serviteurs et tous les Égyptiens, il s'éleva un grand cri dans toute l'Égypte, parce qu'il n'y avoit aucune maison où il n'y eût un mort.

31. Et Pharaon ayant fait venir cette même nuit Moïse et Aaron, il leur dit : Retirez-vous promptement d'avec mon peuple, vous et les enfants d'Israël ; allez sacrifier au Seigneur, comme vous le dites.

32. Menez avec vous vos brebis et vos troupeaux selon que vous l'avez demandé, et en vous en allant priez pour moi.

33. Les Égyptiens pressoient aussi le peuple de sortir promptement de leur pays, en disant : Nous mourrons tous.

34. Le peuple prit donc la farine qu'il avoit pétrie avant qu'elle fût levée ; et la liant en des manteaux, la mit sur ses épaules.

35. Les enfants d'Israël firent aussi ce que Moïse leur avoit ordonné ; et ils demandèrent aux Égyptiens des vases d'argent et d'or, et beaucoup d'habits,

36. Et le Seigneur rendit favorables à son peuple les Égyptiens, afin qu'ils leur prêtassent ce qu'ils demandoient : et ils dépouillèrent ainsi les Égyptiens.

37. Les enfants d'Israël partirent donc de Ramessès, et vinrent à Socoth, étant près de six cent mille hommes de pied, sans les enfants.

38. Ils furent suivis d'une multitude innombrable de petit peuple ; et ils avoient avec eux une infinité de brebis, de troupeaux et de bêtes de toutes sortes.

39. Ils firent cuire la farine qu'ils avoient emportée, il y avoit du temps, toute pétrie, de l'Égypte, et ils en firent des pains sans levain cuits sous la cendre ; car les Égyptiens les avoient si fort pressés de partir qu'ils ne leur avoient pas laissé le temps d'y mettre du levain, ni de rien préparer à manger.

Digitized by Google

40. Le temps que les enfants d'Israël avoient demeuré dans l'Égypte fut de quatre cent trente ans;

41. Après lesquels, toute l'armée du Seigneur sortit de l'Égypte en un même jour.

42. Cette nuit dans laquelle le Seigneur les a tirés de l'Égypte doit être consacrée à l'honneur du Seigneur; et tous les enfants d'Israël doivent l'observer et l'honorer dans la suite de tous les âges.

43. Le Seigneur dit aussi à Moïse et à Aaron : Le culte de la Pâque s'observera de cette sorte : Nul étranger n'en mangera.

44. Tout esclave que l'on aura acheté, sera circoncis, et après cela il en mangera.

45. Mais l'étranger et le mercenaire n'en mangeront point.

46. L'agneau se mangera dans une même maison; vous ne transporterez dehors rien de sa chair, et vous n'en romprez aucun os.

47. Toute l'assemblée d'Israël fera la Pâque.

48. Si quelqu'un des étrangers veut vous être associé et faire la Pâque du Seigneur, tout ce qu'il y aura de mâle avec lui sera circoncis auparavant, et alors il pourra la célébrer; et il sera comme un habitant de votre terre; mais celui qui ne sera point circoncis, n'en mangera point.

49. La même loi se gardera pour les habitants du pays, et pour les étrangers qui demeurent avec vous.

50. Tous les enfants d'Israël exécutèrent ce que le Seigneur avoit commandé à Moïse et à Aaron,

51. Et en ce même jour le Seigneur fit sortir de l'Égypte les enfants d'Israël en diverses bandes.

CHAPITRE XIII.

Lois pour la consécration des premiers-nés et pour l'observation de la Pâque. Chemin par lequel Dieu conduit les Israélites. Colonne de nuée et de feu.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Consacrez-moi tous les premiers-nés qui ouvrent le sein de leur mère parmi les enfants d'Israël, tant des hommes que des bêtes : car ils m'appartiennent tous.

3. Et Moïse dit au peuple : Souvenez-vous de ce jour auquel vous êtes sortis de l'Égypte, et de la maison de votre esclavage : souvenez-vous que le Seigneur vous a tirés de ce lieu par la force de son bras, et gardez-vous de manger du pain avec du levain.

4. Vous sortez aujourd'hui dans le mois des blés nouveaux.

5. Et lorsque le Seigneur vous aura fait entrer dans la terre des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Hévéens et des Jébuséens, qu'il a juré à vos pères de vous donner, dans cette terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel, vous célébrerez en ce mois ce culte sacré.

6. Vous mangerez des pains sans levain pendant sept jours; et le septième sera encore la fête solennelle du Seigneur.

7. Vous mangerez des pains sans levain pendant sept jours : il n'y aura rien chez vous où il y ait du levain, non plus qu'en toutes vos terres.

8. Et en ce jour-là vous direz à votre fils : Je solennise la mémoire de la grâce que le Seigneur m'a faite lorsque je sortis de l'Égypte.

9. Et ceci sera comme un signe dans votre main, et comme un monument devant vos yeux; afin que la loi du Seigneur soit toujours dans votre bouche, parce que le Seigneur vous a tirés de l'Égypte par la force de son bras.

Digitized by Google

10. Vous observerez ce culte tous les ans, au jour qui vous a été ordonné.

11. Et lorsque le Seigneur vous aura fait entrer en la terre des Chananéens, selon le serment qu'il en a fait à vous et à vos pères, et qu'il vous l'aura donnée,

12. Vous séparerez pour le Seigneur tout ce qui ouvre le sein de sa mère, et tous les premiers-nés de vos bestiaux; et vous consacrerez au Seigneur tous les mâles que vous aurez.

13. Vous échangerez le premier-né de l'âne pour une brebis : si vous ne le rachetez point, vous le tuerez. Et vous rachèterez avec de l'argent tous les premiers-nés de vos enfants.

14. Quand donc votre fils vous interrogera un jour, et vous dira : Que signifie ceci? vous lui répondrez : Le Seigneur nous a tirés de l'Égypte, de la maison de notre esclavage, par la force de son bras.

15. Car Pharaon étant endurci, et ne voulant pas nous laisser aller, le Seigneur tua dans l'Égypte tous les premiers-nés, depuis les premiers-nés des hommes, jusqu'aux premiers nés des bêtes : c'est pourquoi j'immole au Seigneur tous les mâles qui ouvrent le sein de leur mère, et je rachète tous les premiers-nés de mes enfants.

16. Ceci donc sera comme un signe en votre main, et comme une chose suspendue devant vos yeux pour exciter votre souvenir; parce que le Seigneur nous a tirés de l'Égypte par la force de son bras.

17. Or Pharaon ayant fait sortir de ses terres le peuple d'Israël, Dieu ne les conduisit point par le chemin du pays des Philistins qui est voisin, de peur qu'ils ne vinssent à se repentir s'ils voyoient s'élever des guerres contre eux, et qu'ils ne retournassent en Égypte.

18. Mais il leur fit faire un long circuit par le chemin du désert, qui est près de la mer Rouge : les enfants d'Israël sortirent ainsi en armes de l'Égypte.

19. Et Moïse emporta aussi avec lui les os de Joseph, selon que Joseph l'avoit fait promettre avec serment aux enfants d'Israël, en leur disant : Dieu vous visitera; emportez d'ici mes os avec vous.

20. Étant donc sortis de Socoth, ils campèrent à Étham, à l'extrémité de la solitude.

21. Et le Seigneur marchoit devant eux pour leur montrer le chemin, paroissant durant le jour en une colonne de nuée, et pendant la nuit en une colonne de feu pour leur servir de guide le jour et la nuit.

22. Jamais la colonne de nuée ne manqua de paroître devant le peuple pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit.

CHAPITRE XIV.

Pharaon poursuit les Israélites. Les eaux de la mer Rouge s'ouvrent pour donner passage aux Hébreux. Les Égyptiens sont ensevelis sous les eaux.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Dites aux enfants d'Israël : Qu'ils retournent, et qu'ils campent devant Phihahiroth, qui est entre Magdala et la mer, vis-à-vis de Béelséphon : vous camperez vis-à-vis de ce lieu sur le bord de la mer.

3. Car Pharaon va dire des enfants d'Israël : Ils sont embarrassés dans des lieux étroits, et renfermés par le désert.

4. Je lui endurcirai le cœur, et il vous poursuivra : je serai glorifié dans Pharaon et dans toute son armée, et les Égyptiens sauront que je suis le Seigneur. Les enfants d'Israël firent donc ce que le Seigneur leur avoit ordonné.

Digitized by Google

5. Et l'on vint dire au roi des Égyptiens, que les Hébreux avoient pris la fuite : en même temps le cœur de Pharaon et de ses serviteurs fut changé à l'égard de ce peuple, et ils dirent : A quoi avons-nous pensé, de laisser ainsi aller les Israélites, afin qu'ils ne nous fussent plus assujettis?

6. Il fit donc préparer son chariot de guerre, et il prit avec lui tout son peuple.

7. Il emmena aussi six cents chariots choisis, et tout ce qui se trouva de chariots de guerre dans l'Égypte, avec les chefs de toute l'armée.

8. Le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon, roi d'Égypte, et il se mit à poursuivre les enfants d'Israël : mais ils étoient sortis sous la conduite d'une main puissante.

9. Les Égyptiens poursuivant donc les Israélites, qui étoient devant, et marchant sur leurs traces, les trouvèrent dans leur camp sur le bord de la mer : toute la cavalerie et les chariots de Pharaon, avec toute son armée, étoient à Phihahiroth, vis-à-vis de Béelséphon.

10. Lorsque Pharaon étoit déjà proche, les enfants d'Israël, levant les yeux, et ayant aperçu les Égyptiens derrière eux, furent saisis d'une grande crainte : ils crièrent au Seigneur.

11. Et ils dirent à Moïse : Peut-être qu'il n'y avoit point de sépulcres en Égypte; et c'est pour cela que vous nous avez amenés ici, afin que nous mourions dans la solitude. Quel dessein aviez-vous, quand vous nous avez fait sortir de l'Égypte?

12. N'étoit-ce pas là ce que nous vous disions étant encore en Égypte : Retirez-vous de nous, afin que nous servions les Égyptiens? car il valoit beaucoup mieux que nous fussions leurs esclaves, que de venir mourir dans ce désert.

13. Moïse répondit au peuple : Ne craignez point; demeurez fermes, et considérez les merveilles que le Seigneur va faire aujourd'hui : car les Égyptiens que vous voyez devant vous vont disparoître, et vous ne les verrez plus jamais.

14. Le Seigneur combattra pour vous et vous demeurerez dans le silence.

15. Le Seigneur dit ensuite à Moïse : Pourquoi criez-vous vers moi? Dites aux enfants d'Israël qu'ils marchent.

16. Et pour vous, élevez votre verge, et étendez votre main sur la mer, et la divisez, afin que les enfants d'Israël marchent à sec au milieu de la mer.

17. J'endurcirai le cœur des Égyptiens, afin qu'ils vous poursuivent; et je serai glorifié dans Pharaon et dans toute son armée, dans ses chariots et dans sa cavalerie.

18. Et les Égyptiens sauront que je suis le Seigneur, lorsque je serai ainsi glorifié dans Pharaon, dans ses chariots et dans sa cavalerie.

19. Alors l'ange de Dieu qui marchoit devant le camp des Israélites, alla derrière eux; et en même temps la colonne de nuée, quittant la tête du peuple,

20. Se mit aussi derrière, entre le camp des Égyptiens et le camp d'Israël; et la nuée étoit ténébreuse d'une part, et de l'autre éclairoit la nuit, en sorte que les deux armées ne purent s'approcher dans tout le temps de la nuit.

21. Moïse ayant étendu sa main sur la mer, le Seigneur l'entr'ouvrit, en faisant souffler un vent violent et brûlant pendant toute la nuit; et il la sécha, et l'eau fut divisée en deux.

22. Les enfants d'Israël marchèrent à sec au milieu de la mer, ayant l'eau à droite et à gauche, qui leur servoit comme d'un mur.

23. Et les Égyptiens qui les poursuivoient, entrèrent après eux au milieu de la mer avec toute la cavalerie de Pharaon, ses chariots et ses chevaux,

Digitized by Google

24. Lorsque la veille du matin fut venue, le Seigneur ayant regardé le camp des Égyptiens au travers de la colonne de feu et de la nuée, fit périr leur armée :

25. Il renversa les roues des chariots, et ils furent entraînés dans le fond de la mer. Alors les Égyptiens s'entredirent : Fuyons les Israélites, parce que le Seigneur combat pour eux contre nous.

26. En même temps le Seigneur dit à Moïse : Étendez votre main sur la mer, afin que l'eau retourne sur les Égyptiens, sur leurs chariots et sur leur cavalerie.

27. Moïse étendit donc la main sur la mer; et dès la pointe du jour, elle retourna au même lieu où elle étoit auparavant : ainsi, lorsque les Égyptiens s'enfuyoient, les eaux vinrent au-devant d'eux, et le Seigneur les enveloppa au milieu des flots.

28. Les eaux étant retournées de la sorte, couvrirent et les chariots et la cavalerie de toute l'armée de Pharaon, qui étoit entrée dans la mer en poursuivant Israël; et il n'en échappa pas un seul.

29. Mais les enfants d'Israël passèrent à sec au milieu de la mer, ayant les eaux à droite et à gauche, qui leur tenoient lieu de mur.

30. En ce jour-là le Seigneur délivra Israël de la main des Égyptiens.

31. Et ils virent les corps morts des Égyptiens sur le bord de la mer, et les effets de la main puissante que le Seigneur avoit étendue contre eux : alors le peuple craignit le Seigneur; il crut au Seigneur et à Moïse son serviteur.

CHAPITRE XV.

Cantique d'actions de grâces après le passage de la mer Rouge. Campement à Mara, où Moïse adoucit les eaux.

1. Alors Moïse et les enfants d'Israël chantèrent ce cantique au Seigneur, et ils dirent : Chantons des hymnes au Seigneur, parce qu'il a fait éclater sa grandeur et sa gloire, et qu'il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier.

2. Le Seigneur est ma force et le sujet de mes louanges, parce qu'il est devenu mon Sauveur; c'est lui qui est mon Dieu, et je publierai sa gloire; il est le Dieu de mon père, et je relèverai sa grandeur.

3. Le Seigneur a paru comme un guerrier: son nom est le Tout-Puissant.

4. Il a précipité dans la mer les chariots de Pharaon et son armée : les plus grands d'entre ses princes ont été submergés dans la mer Rouge.

5. Ils ont été ensevelis dans les abîmes; ils sont tombés comme une pierre au fond des eaux.

6. Votre droite, Seigneur, s'est signalée, et a fait éclater sa force : votre droite, Seigneur, a frappé l'ennemi de votre peuple.

7. Et vous avez renversé vos adversaires par la grandeur de votre puissance et de votre gloire : vous avez envoyé le feu de votre colère, qui les a dévorés comme une paille.

8. Vous avez excité un vent furieux, et à son souffle les eaux se sont resserrées; l'eau qui couloit s'est arrêtée, et les abîmes des eaux se sont pressés, et ont remonté des deux côtés au milieu de la mer.

9. L'ennemi a dit : Je les poursuivrai et je les atteindrai; je partagerai leurs dépouilles, et mon âme irritée sera pleinement satisfaite : je tirerai mon épée, et ma main les tuera.

10. Vous avez répandu votre souffle, et la mer les a engloutis : ils sont tombés comme du plomb au fond des grandes eaux.

11. Qui d'entre les forts est semblable à vous, Seigneur? qui vous est semblable, à vous qui êtes grand dans votre sainteté, terrible, et digne de toutes

Digitized by Google

louanges, à cause des merveilles que vous faites?

12. Vous avez étendu votre main, et la terre les a dévorés.

13. Vous vous êtes rendu par votre miséricorde le conducteur du peuple que vous avez racheté; et vous l'avez porté par votre puissance jusqu'au lieu de votre demeure sainte.

14. Les peuples se sont élevés, et ont été en colère : ceux qui habitoient la Palestine ont été saisis d'une profonde douleur.

15. Alors les princes d'Edom ont été troublés, l'épouvante a surpris les forts de Moab; et tous les habitants de Chanaan ont séché de crainte.

16. Que l'épouvante et l'effroi tombe sur eux, Seigneur, à cause de la puissance de votre bras : qu'ils deviennent immobiles comme une pierre, jusqu'à ce que votre peuple soit passé, jusqu'à ce qu'il soit passé ce peuple que vous vous êtes acquis.

17. Vous les introduirez et vous les établirez, Seigneur, sur la montagne de votre héritage, sur cette demeure très-ferme que vous vous êtes préparée vous-même, dans votre sanctuaire, Seigneur, que vos mains ont affermi.

18. Le Seigneur régnera dans l'éternité, et au-delà de tous les siècles.

19. Car Pharaon est entré à cheval dans la mer avec ses chariots et ses cavaliers; et le Seigneur a fait retourner sur eux les eaux de la mer : mais les enfants d'Israël ont passé à sec au milieu des eaux.

20. Marie prophétesse, sœur d'Aaron, prit un tambour à sa main : toutes les femmes marchèrent après elle avec des tambours, formant des chœurs de musique,

21. Et Marie chantoit la première, en disant : Chantons des hymnes au Seigneur, parce qu'il a signalé sa grandeur et sa gloire, et qu'il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier.

22. Après donc que Moïse eut fait partir les Israélites de la mer Rouge, ils entrèrent au désert de Sur; et ayant marché trois jours dans la solitude, ils ne trouvèrent point d'eau.

23. Ils arrivèrent à Mara; et ils ne pouvoient boire des eaux de Mara, parce qu'elles étoient amères : c'est pourquoi on lui donna un nom qui lui étoit propre en l'appelant Mara, c'est-à-dire amertume.

24. Alors le peuple murmura contre Moïse, en disant : Que boirons-nous?

25. Mais Moïse cria au Seigneur, qui lui montra un certain bois qu'il jeta dans les eaux; et les eaux, d'amères qu'elles étoient, devinrent douces. Dieu leur donna en ce lieu des préceptes et des ordonnances, et il éprouva son peuple,

26. En disant : Si vous écoutez la voix du Seigneur votre Dieu, et que vous fassiez ce qui est juste devant ses yeux; si vous obéissez à ses commandements, et si vous gardez tous ses préceptes, je ne vous frapperai point de toutes les langueurs dont j'ai frappé l'Égypte, parce que je suis le Seigneur qui vous guéris.

27. Les enfants d'Israël vinrent ensuite à Elim, où il y avoit douze fontaines, et soixante-dix palmiers; et ils campèrent auprès des eaux.

CHAPITRE XVI.

Murmure des Hébreux. Dieu leur envoie des cailles et fait pleuvoir la manne. Préceptes touchant la manière dont la manne doit être recueillie.

1. Toute la multitude des enfants d'Israël étant partie d'Elim, vint au désert de Sin, qui est entre Elim et Sinaï, le quinzième jour du second mois depuis leur sortie de l'Égypte.

2. Et les enfants d'Israël étant dans ce désert, murmurèrent tous contre Moïse et Aaron,

Digitized by Google

3. En leur disant : Plût à Dieu que nous fussions morts dans l'Égypte par la main du Seigneur, lorsque nous étions assis près des marmites pleines de viandes, et que nous mangions du pain tant que nous voulions ! pourquoi nous avez-vous amenés dans ce désert pour y faire mourir de faim tout le peuple ?

4. Alors le Seigneur dit à Moïse : Je vais vous faire pleuvoir du pain du ciel ; que le peuple aille en amasser ce qui lui suffira pour chaque jour, afin que j'éprouve s'il marche, ou non, dans ma loi.

5. Qu'ils en ramassent le sixième jour pour le garder chez eux, et qu'ils en recueillent deux fois autant qu'en un autre jour.

6. Alors Moïse et Aaron dirent à tous les enfants d'Isrël : Vous saurez ce soir que c'est le Seigneur qui vous a tirés de l'Égypte ;

7. Et vous verrez demain matin éclater la gloire du Seigneur, parce qu'il a entendu vos murmures contre lui ; car, qui sommes-nous, nous autres, pour que vous murmuriez contre nous ?

8. Moïse ajouta : Le Seigneur vous donnera ce soir de la chair à manger, et au matin il vous rassasiera de pains, parce qu'il a entendu les paroles de murmure que vous avez fait éclater contre lui ; car pour nous, qui sommes-nous ? ce n'est point nous que vos murmures attaquent, c'est le Seigneur.

9. Moïse dit aussi à Aaron : Dites à toute l'assemblée des enfants d'Israël : Approchez-vous devant le Seigneur : car il a entendu vos murmures.

10. Lorsque Aaron parloit encore à toute l'assemblée des enfants d'Israël, ils regardèrent du côté du désert ; et la gloire du Seigneur parut tout d'un coup sur la nuée.

11. Or le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

12. J'ai entendu les murmures des enfants d'Israël; dites-leur : Vous mangerez ce soir de la chair; et au matin vous serez rassasiés de pains, et vous saurez que je suis le Seigneur votre Dieu.

13. Il vint donc le soir un grand nombre de cailles qui couvrirent tout le camp ; et le matin il se trouva aussi en bas une rosée tout autour du camp.

14. Et la surface de la terre en étant couverte, on vit paroître dans le désert quelque chose de menu et comme pilé au mortier, qui ressembloit à ces petits grains de gelée blanche qui pendant l'hiver tombent sur la terre.

15. Ce que les enfants d'Israël ayant vu, ils se dirent l'un à l'autre : Manhu ? c'est-à-dire, Qu'est-ce que cela ? car ils ne savoient ce que c'étoit. Moïse leur dit : C'est là le pain que le Seigneur vous donne à manger.

16. Et voici ce que le Seigneur ordonne : Que chacun en ramasse ce qu'il lui en faut pour manger : prenez-en un gomor pour chaque personne, selon le nombre de ceux qui demeurent dans chaque tente.

17. Les enfants d'Israël firent ce qui leur avoit été ordonné : et ils en amassèrent, les uns plus, les autres moins.

18. Et l'ayant mesuré à la mesure d'un gomor, celui qui en avoit plus amassé n'en eut pas davantage, et celui qui en avoit moins préparé n'en avoit pas moins ; mais il se trouva que chacun en avoit amassé selon qu'il pouvoit en manger.

19. Moïse leur dit : Que personne n'en garde jusqu'au lendemain matin.

20. Mais ils ne l'écoutèrent point ; et quelques-uns en ayant gardé jusqu'au matin, ce qu'ils avoient réservé se trouva plein de vers, et tout corrompu, et Moïse se mit en colère contre eux.

21. Chacun donc en recueilloit le matin autant qu'il lui en falloit pour se nourrir ; et lorsque la chaleur du soleil étoit venue, elle se fondoit.

22. Le sixième jour, ils en recueillirent une fois plus qu'à l'ordinaire, c'est-

Digitized by Google

à-dire, deux gomors pour chaque personne. Or tous les princes du peuple vinrent en donner avis à Moïse,

23. Qui leur dit : Voici ce que le Seigneur a ordonné : Demain est le jour du sabbat, dont le repos est consacré au Seigneur : faites donc aujourd'hui tout ce que vous avez à faire ; faites cuire tout ce que vous avez à cuire, et gardez pour demain matin ce que vous aurez réservé d'aujourd'hui.

24. Et ayant fait ce que Moïse leur avoit commandé, la manne ne se corrompit point, et on n'y trouva aucun ver.

25. Moïse leur dit ensuite : Mangez aujourd'hui ce que vous avez gardé, parce que c'est le sabbat du Seigneur, et que vous n'en trouverez point aujourd'hui dans les champs.

26. Recueillez donc pendant les six jours la manne ; car le septième jour, c'est le sabbat du Seigneur : c'est pourquoi vous n'y en trouverez point.

27. Le septième jour étant venu, quelques-uns du peuple allèrent pour recueillir de la manne, et ils n'en trouvèrent point.

28. Alors le Seigneur dit à Moïse : Jusques à quand refuserez-vous de garder mes commandements et ma loi ?

29. Considérez que le Seigneur a établi le sabbat parmi vous, et qu'il vous donne pour cela, le sixième jour, une double nourriture : que chacun donc demeure chez soi, et que nul ne sorte de sa place au septième jour.

30. Ainsi le peuple garda le sabbat au septième jour.

31. Et la maison d'Israël donna à cette nourriture le nom de manne : elle ressembloit à la graine de coriandre ; elle étoit blanche, et elle avoit le goût de la plus pure farine mêlée avec du miel.

32. Moïse dit encore : Voici ce qu'a ordonné le Seigneur : Emplissez de manne un gomor, et qu'on la garde pour les races à venir, afin qu'elles sachent quel a été le pain dont je vous ai nourris dans le désert, après que vous avez été tirés de l'Égypte.

33. Moïse dit donc à Aaron : Prenez un vase, et mettez-y de la manne autant qu'un gomor peut en tenir, et le placez devant le Seigneur, afin qu'elle se garde pour les races à venir,

34. Selon que le Seigneur l'a ordonné à Moïse. Et Aaron mit ce vase en réserve dans le tabernacle.

35. Or les enfants d'Israël mangèrent de la manne pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils vinssent dans la terre où ils devoient habiter : c'est ainsi qu'ils furent nourris jusqu'à ce qu'ils entrassent sur les premières terres du pays de Chanaan.

36. Or le gomor est la dixième partie de l'éphi.

CHAPITRE XVII.

Murmure des Israélites à Raphidim. Dieu fait sortir de l'eau du rocher. Défaite des Amalécites.

1. Tous les enfants d'Israël étant partis du désert de Sin, et ayant demeuré dans les lieux que le Seigneur leur avoit marqués, ils campèrent à Raphidim, où il ne se trouva point d'eau à boire pour le peuple.

2. Alors ils murmurèrent contre Moïse, et lui dirent : Donnez-nous de l'eau pour boire. Moïse leur répondit : Pourquoi murmurez-vous contre moi? pourquoi tentez-vous le Seigneur?

3. Le peuple se trouvant donc en ce lieu pressé de la soif et sans eau, murmura contre Moïse, en disant : Pourquoi nous avez-vous fait sortir de l'Égypte, pour nous faire mourir de soif, nous et nos enfants, et nos troupeaux?

4. Moïse cria alors au Seigneur, et lui dit : Que ferai-je à ce peuple? il s'en faut peu qu'il ne me lapide.

5. Le Seigneur dit à Moïse : Marchez

Digitized by Google

Digitized by Google

Moïse fait sortir l'eau du rocher.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

devant le peuple ; menez avec vous des anciens d'Israël : prenez en votre main la verge dont vous avez frappé le fleuve, et allez jusqu'à la pierre d'Horeb.

6. Je me trouverai là moi-même présent devant vous : vous frapperez la pierre, et il en sortira de l'eau, afin que le peuple ait à boire. Moïse fit devant les anciens d'Israël ce que le Seigneur lui avoit ordonné.

7. Et il appela ce lieu la Tentation, à cause du murmure des enfants d'Israël, et parce qu'ils tentèrent là le Seigneur, en disant : Le Seigneur est-il au milieu de nous, ou n'y est-il pas ?

8. Cependant Amalec vint à Raphidim combattre contre Israël.

9. Et Moïse dit à Josué : Choisissez des hommes, et allez combattre contre Amalec : je me tiendrai demain sur le haut de la colline, ayant en main la verge de Dieu.

10. Josué fit ce que Moïse lui avoit dit, et il combattit contre Amalec : mais Moïse, Aaron et Hur montèrent sur le haut de la colline.

11. Et lorsque Moïse tenoit les mains élevées, Israël étoit victorieux ; mais lorsqu'il les abaissoit un peu, Amalec avoit l'avantage.

12. Cependant les mains de Moïse étoient lasses et appesanties : c'est pourquoi ils prirent une pierre, et l'ayant mise sous lui, il s'y assit ; Aaron et Hur lui soutenoient les mains des deux côtés. Ainsi ses mains ne se lassèrent point jusqu'au coucher du soleil.

13. Josué mit donc en fuite Amalec, et fit passer son peuple au fil de l'épée.

14. Alors le Seigneur dit à Moïse : Écrivez ceci dans un livre, afin que ce soit un monument pour l'avenir, et faites-le entendre à Josué : car j'effacerai la mémoire d'Amalec de dessous le ciel.

15. Moïse dressa là un autel, qu'il appela de ce nom : Le Seigneur est ma gloire ; et il dit :

16. La main du Seigneur s'élèvera de son trône contre Amalec ; et le Seigneur lui fera la guerre dans la suite de toutes les races.

CHAPITRE XVIII.

Jéthro, beau-père de Moïse, vient au camp des Israélites. Conseils qu'il donne à Moïse.

1. Or Jéthro, prêtre de Madian, et allié de Moïse, ayant appris tout ce que Dieu avoit fait en faveur de Moïse et de son peuple d'Israël, et comment il l'avoit fait sortir de l'Égypte,

2. Prit Séphora, femme de Moïse, qu'il lui avoit renvoyée,

3. Et ses deux fils, dont l'un avoit été nommé Gersam, c'est-à-dire Étranger là, son père ayant dit : J'ai été voyageur en une terre étrangère ;

4. Et l'autre, Éliézer, c'est-à-dire Secours de Dieu, Moïse ayant dit encore : Le Dieu de mon père a été mon secours, et il m'a sauvé de l'épée de Pharaon.

5. Jéthro, beau-père de Moïse, vint donc le trouver avec ses enfants et sa femme dans le désert, où il avoit fait camper le peuple près de la montagne de Dieu ;

6. Et il envoya dire à Moïse : C'est Jéthro votre beau-père qui vient vous trouver, avec votre femme et vos deux enfants.

7. Moïse étant allé au-devant de son beau-père, se baissa profondément devant lui, et le baisa ; et ils se saluèrent, en se souhaitant l'un à l'autre toute sorte de bonheur. Jéthro entra ensuite dans la tente de Moïse,

8. Qui raconta à son beau-père toutes les merveilles que le Seigneur avoit faites contre Pharaon et contre les Égyptiens en faveur d'Israël ; tous les travaux qu'ils avoient soufferts dans le chemin, et la manière dont le Seigneur les avoit sauvés.

Digitized by Google

9. Jéthro se réjouit beaucoup de toutes les grâces que le Seigneur avoit faites à Israël et de ce qu'il l'avoit tiré de la puissance des Égyptiens ;

10. Et il dit : Béni soit le Seigneur qui vous a délivrés de la main des Égyptiens et de la tyrannie de Pharaon, et qui a sauvé son peuple de la puissance d'Égypte.

11. Je connois maintenant que le Seigneur est grand au-dessus de tous les dieux, comme il a paru lorsqu'ils se sont élevés si insolemment contre son peuple.

12. Jéthro, beau-père de Moïse, offrit donc à Dieu des holocaustes et des hosties ; et Aaron et tous les anciens d'Israël vinrent manger du pain avec lui devant le Seigneur.

13. Le lendemain Moïse s'assit pour rendre justice au peuple, qui se présentoit devant lui depuis le matin jusqu'au soir.

14. Et son beau-père ayant vu tout ce qu'il faisoit pour ce peuple, lui dit : D'où vient que vous agissez ainsi à l'égard du peuple? pourquoi êtes-vous seul assis pour le juger, et tout le peuple attend-il ainsi depuis le matin jusqu'au soir ?

15. Moïse lui répondit : Le peuple vient à moi pour consulter Dieu.

16. Et lorsqu'il leur arrive quelque différend, ils viennent à moi afin que j'en sois le juge, et que je leur fasse connoître les ordonnances et les lois de Dieu.

17. Vous ne faites pas bien, répondit Jéthro.

18. Il y a de l'imprudence à vous consumer ainsi par un travail inutile, vous et le peuple qui est avec vous : cette entreprise est au-dessus de vos forces, et vous ne pourrez la soutenir seul.

19. Mais écoutez ce que j'ai à vous dire, et le conseil que j'ai à vous donner, et Dieu sera avec vous. Donnez-vous au peuple pour toutes les choses qui regardent Dieu, pour lui rapporter les demandes et les besoins du peuple ;

20. Et pour apprendre au peuple les cérémonies, la manière d'honorer Dieu, la voie par laquelle ils doivent marcher, et ce qu'ils doivent faire.

21. Mais choisissez d'entre tout le peuple des hommes fermes et courageux qui craignent Dieu, qui aiment la vérité, et qui soient ennemis de l'avarice ; et donnez la conduite aux uns de mille hommes, aux autres de cent, aux autres de cinquante, et aux autres de dix.

22. Qu'ils soient occupés à rendre la justice au peuple en tout temps : mais qu'ils réservent pour vous les plus grandes affaires, et qu'ils jugent seulement les plus petites : ainsi ce fardeau qui vous accable deviendra plus léger, étant partagé avec d'autres.

23. Si vous faites ce que je vous dis, vous accomplirez le commandement de Dieu, vous pourrez suffire à exécuter ses ordres ; et tout ce peuple retournera en paix à sa maison.

24. Moïse ayant entendu son beau-père parler de la sorte, fit ce qu'il lui avoit conseillé.

25. Et ayant choisi d'entre tout le peuple d'Israël des hommes fermes et courageux, il les établit princes du peuple, pour commander, les uns mille hommes, les autres cent, les autres cinquante, et les autres dix.

26. Ils rendoient justice au peuple en tout temps : mais ils rapportoient à Moïse toutes les affaires les plus difficiles, jugeant seulement les plus aisées.

27. Après cela Moïse laissa aller son beau-père, qui s'en retourna en son pays.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

Les Israélites arrivent auprès de Sinaï. Moïse monte sur la montagne. Il revient, et ordonne au peuple de se préparer à recevoir les ordres du Seigneur. Dieu fait éclater sa gloire sur la montagne.

1. Le troisième jour du troisième mois depuis que les enfants d'Israël étoient sortis de l'Égypte, ils vinrent au désert de Sinaï.

2. Étant partis de Raphidim, et arrivés en ce désert, ils campèrent au même lieu; et Israël y dressa ses tentes vis-à-vis de la montagne.

3. Moïse monta ensuite pour parler à Dieu; car le Seigneur l'appela du haut de la montagne, et lui dit : Voici ce que vous direz à la maison de Jacob, et ce que vous annoncerez aux enfants d'Israël :

4. Vous avez vu vous-mêmes ce que j'ai fait aux Égyptiens, et de quelle manière je vous ai portés, comme l'aigle porte ses aiglons sur ses ailes, et je vous ai pris pour être à moi.

5. Si donc vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous serez le seul de tous les peuples que je posséderai comme mon bien propre : car toute la terre est à moi.

6. Vous serez pour moi un royaume sacerdotal, et une nation sainte. Voilà ce que vous direz aux enfants d'Israël.

7. Moïse étant donc venu vers le peuple, en fit assembler les anciens, et leur exposa tout ce que le Seigneur lui avoit commandé de leur dire.

8. Le peuple répondit tout d'une voix : Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit. Moïse rapporta au Seigneur les paroles du peuple,

9. Et le Seigneur lui dit : Je vais venir à vous dans une nuée sombre et obscure, afin que le peuple m'entende lorsque je vous parlerai, et qu'il vous croie dans toute la suite. Moïse rapporta donc les paroles du peuple au Seigneur,

10. Qui lui dit : Allez trouver le peuple, purifiez-le, et sanctifiez-le aujourd'hui et demain; qu'ils lavent leurs vêtements,

11. Et qu'ils soient prêts pour le troisième jour : car dans trois jours le Seigneur descendra devant tout le peuple sur la montagne de Sinaï.

12. Vous marquerez tout autour des limites pour le peuple, et vous leur direz : Prenez bien garde de ne pas monter sur la montagne, ou d'en approcher tout autour : quiconque touchera la montagne, sera puni de mort.

13. La main de l'homme ne le touchera point pour le tuer, mais il sera lapidé ou percé de flèches : que ce soit une bête de service, ou un homme, il perdra la vie. Quand la trompette commencera à sonner, qu'ils montent alors à la montagne.

14. Moïse étant descendu de la montagne, vint trouver le peuple, et il le sanctifia. Et après qu'ils eurent lavé leurs vêtements,

15. Il leur dit : Soyez prêts pour le troisième jour, et ne vous approchez point de vos femmes.

16. Le troisième jour étant arrivé, sur le matin, comme le jour étoit déjà grand, on commença à entendre des tonnerres, et à voir briller des éclairs; une nuée très-épaisse couvrit la montagne, la trompette sonna avec grand bruit, et le peuple qui étoit dans le camp fut saisi de frayeur.

17. Alors Moïse le fit sortir du camp pour aller au-devant de Dieu, et ils demeurèrent au pied de la montagne.

18. Tout le mont de Sinaï étoit couvert de fumée, parce que le Seigneur y étoit descendu au milieu des feux; la fumée s'en élevoit en haut comme d'une fournaise; et toute la montagne inspiroit de la terreur.

19. Le son de la trompette s'augmentoit aussi peu à peu, et devenoit plus

Digitized by Google

fort et plus perçant. Moïse parloit à Dieu, et Dieu lui répondoit.

20. Le Seigneur étant descendu sur le sommet de la montagne, appela Moïse au lieu le plus haut. Lorsqu'il y fut monté,

21. Dieu lui dit : Descendez vers le peuple, et déclarez-lui hautement ma volonté, de peur que dans le désir de voir le Seigneur, il ne passe les limites qu'on lui a marquées, et qu'un grand nombre d'entre eux ne périsse.

22. Que les prêtres aussi qui s'approchent du Seigneur, se sanctifient, de peur qu'il ne les frappe de mort.

23. Moïse répondit au Seigneur : Le peuple ne pourra monter sur la montagne de Sinaï, parce que vous m'avez fait vous-même ce commandement très-exprès, en me disant : Mettez des limites autour de la montagne, et sanctifiez-la.

24. Le Seigneur lui dit : Allez, descendez ; vous monterez ensuite, vous, et Aaron avec vous : mais que les prêtres et le peuple ne passent point les limites, et ne montent point où est le Seigneur, de peur qu'il ne les fasse mourir.

25. Moïse descendit donc vers le peuple, et lui rapporta tout ce que Dieu lui avoit dit.

CHAPITRE XX.

Le Seigneur annonce au peuple ses préceptes. Le peuple est effrayé; Moïse le rassure. Ordre de Dieu touchant la construction d'un autel.

1. Le Seigneur parla ensuite de cette sorte :

2. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tiré de l'Égypte, de la maison de servitude.

3. Vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi.

4. Vous ne vous ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui est en haut dans le ciel, et en bas sur la terre, ni de tout ce qui est dans les eaux sous la terre.

5. Vous ne les adorerez point, et vous ne leur rendrez point le souverain culte ; car je suis le Seigneur votre Dieu, le Dieu fort et jaloux, qui venge l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération, dans tous ceux qui me haïssent,

6. Et qui fais miséricorde dans la suite de mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes préceptes.

7. Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu ; car le Seigneur ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu.

8. Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat.

9. Vous travaillerez durant six jours, et vous y ferez tout ce que vous aurez à faire.

10. Mais le septième jour est le jour du repos consacré au Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez en ce jour aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de service, ni l'étranger qui sera dans l'enceinte de vos villes.

11. Car le Seigneur a fait en six jours le ciel, la terre et la mer, et tout ce qui y est renfermé ; et il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat, et il l'a sanctifié.

12. Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

13. Vous ne tuerez point.

14. Vous ne commettrez point de fornication.

15. Vous ne déroberez point.

16. Vous ne porterez point faux témoignage contre votre prochain.

Digitized by Google

17. Vous ne désirerez point la maison de votre prochain : vous ne désirerez point sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune de toutes les choses qui lui appartiennent.

18. Or tout le peuple entendoit les tonnerres et le son de la trompette, et voyoit les lampes ardentes, et la montagne toute couverte de fumée ; et dans la crainte et l'effroi dont ils étoient saisis, ils se tinrent éloignés,

19. Et ils dirent à Moïse : Parlez-nous vous-même, et nous vous écouterons : mais que le Seigneur ne nous parle point, de peur que nous ne mourions.

20. Moïse répondit au peuple : Ne craignez point ; car Dieu est venu pour vous éprouver, et pour imprimer sa crainte dans vous, afin que vous ne péchiez point.

21. Le peuple demeura donc bien loin, et Moïse s'approcha de l'obscurité où Dieu étoit.

22. Le Seigneur dit encore à Moïse : Vous direz ceci aux enfants d'Israël : Vous avez vu que je vous ai parlé du ciel.

23. Vous ne vous ferez point de dieux d'argent, ni de dieux d'or.

24. Vous me dresserez un autel de terre, et vous m'offrirez dessus vos holocaustes, vos hosties pacifiques, vos brebis et vos bœufs, en tous les lieux où la mémoire de mon nom sera établie : je viendrai à vous et je vous bénirai.

25. Si vous me faites un autel de pierre, vous ne le bâtirez point de pierres taillées ; car il sera souillé si vous y employez le ciseau.

26. Vous ne monterez point par des degrés à mon autel, de peur que votre nudité ne soit découverte.

CHAPITRE XXI.

Ordonnance touchant les esclaves. Lois contre les homicides, etc. Peine du talion.

1. Voici les ordonnances de justice que vous proposerez au peuple :

2. Si vous achetez un esclave hébreu, il vous servira durant six ans ; et au septième, il sortira libre sans vous rien donner.

3. Il s'en ira de chez vous avec le même habit qu'il y est entré ; et s'il avoit une femme, elle sortira aussi avec lui.

4. Mais si son maître lui en a fait épouser une dont il ait eu des fils et des filles, sa femme et ses enfants seront à son maître ; et pour lui, il sortira avec son habit.

5. Si l'esclave dit : J'aime mon maître, et ma femme et mes enfants ; je ne veux point sortir pour être libre,

6. Son maître le présentera devant les dieux, c'est-à-dire devant les magistrats ; et ensuite l'ayant fait approcher des poteaux de la porte, il lui percera l'oreille avec une alêne, et il demeurera son esclave pour toujours.

7. Si quelqu'un a vendu sa fille pour être servante, elle ne sortira point comme les autres servantes ont accoutumé de sortir.

8. Si elle déplaît au maître auquel elle avoit été donnée, il la laissera aller ; mais l'ayant ainsi méprisée, il n'aura pas le pouvoir de la vendre à un peuple étranger.

9. S'il l'a fait épouser à son fils, il la traitera comme l'on traite d'ordinaire les filles libres.

10. Mais s'il fait épouser à son fils une autre femme, il donnera à la fille ce qui lui est dû pour son mariage, et des vêtements, et il ne lui refusera pas le prix de sa virginité.

11. S'il ne fait point ces trois choses, elle sortira libre, sans qu'il puisse en tirer d'argent.

Digitized by Google

12. Si quelqu'un frappe un homme avec dessein de le tuer, qu'il soit puni de mort.

13. Quant à celui qui ne lui a pas dressé d'embûches, mais entre les mains duquel Dieu l'a fait tomber par une rencontre imprévue, je vous marquerai un lieu où il pourra se réfugier.

14. Si quelqu'un tue son prochain avec un dessein prémédité, et lui ayant dressé des embûches, vous l'arracherez même de mon autel pour le faire mourir.

15. Celui qui aura frappé son père ou sa mère, sera puni de mort.

16. Celui qui aura enlevé un homme, et l'aura vendu, s'il est convaincu de ce crime, sera puni de mort.

17. Celui qui aura maudit son père ou sa mère, sera puni de mort.

18. Si deux hommes se querellent, et que l'un frappe l'autre avec une pierre, ou avec le poing, et que le blessé n'en meure pas, mais qu'il soit obligé de garder le lit,

19. S'il se lève ensuite et qu'il marche dehors, s'appuyant sur son bâton, celui qui l'aura blessé sera regardé comme innocent de sa mort; mais il sera obligé de le dédommager pour le temps où il n'aura pu s'appliquer à son travail, et de lui rendre tout ce qu'il aura donné à ses médecins.

20. Si un homme frappe son esclave ou sa servante avec une verge, et qu'ils meurent entre ses mains, il sera coupable de ce crime.

21. Mais s'ils survivent un ou deux jours après, il n'en sera point puni, parce qu'il les a achetés de son argent.

22. Si des hommes se querellent, et que l'un d'eux ayant frappé une femme grosse, elle accouche d'un enfant mort sans qu'elle meure elle-même, il sera obligé de payer ce que le mari de la femme voudra, et ce qui aura été ordonné par des arbitres.

23. Mais si la femme en meurt, il rendra vie pour vie,

24. OEil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied,

25. Brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

26. Si un homme donne un coup dans l'œil à son esclave ou à sa servante, et qu'ensuite ils en perdent l'œil, il les renverra libres pour l'œil qu'il leur a fait perdre.

27. Il renverra encore libres son esclave ou sa servante, s'il leur fait sortir une dent de la bouche.

28. Si un bœuf frappe de sa corne un homme ou une femme, et qu'ils en meurent, le bœuf sera lapidé, et on ne mangera point de sa chair; mais le maître sera jugé innocent.

29. S'il y a déjà quelque temps que le bœuf frappoit de la corne, et que le maître ne l'ait point renfermé après en avoir été averti, en sorte qu'ensuite il tue un homme ou une femme; le bœuf sera lapidé et le maître puni de mort.

30. Si on le taxe à une somme d'argent, il donnera pour racheter sa vie, tout ce qu'on lui demandera.

31. Si son bœuf frappe aussi de sa corne un garçon ou une fille, le même jugement aura lieu.

32. Si son bœuf frappe un esclave ou une servante, il paiera à leur maître trente sicles d'argent, et le bœuf sera lapidé.

33. Si quelqu'un a ouvert une citerne, ou creusé la terre sans la couvrir, et qu'il y tombe un bœuf ou un âne,

34. Le maître de la citerne rendra le prix de ces bêtes, et la bête qui sera morte sera pour lui.

35. Si le bœuf d'un homme blesse le bœuf d'un autre, et qu'il en meure, ils vendront le bœuf qui est vivant, et ils en partageront le prix entre eux : ils partageront de même le bœuf mort.

36. Si le maître, sachant qu'il y avoit déjà quelque temps que son bœuf frappoit de la corne, n'a pas eu soin de le

Digitized by Google

garder, il rendra bœuf pour bœuf et tout le bœuf mort sera pour lui.

CHAPITRE XXII.

Lois touchant le larcin, la fornication, l'usure, les dimes, les prémices, etc.

1. Si quelqu'un vole un bœuf ou une brebis, et qu'il les tue, ou qu'il les vende, il rendra cinq bœufs pour un bœuf, et quatre brebis pour une brebis.

2. Si un voleur est surpris rompant la porte d'une maison, ou perçant la muraille pour y entrer, et qu'étant blessé il en meure; celui qui l'aura blessé ne sera point coupable de sa mort.

3. S'il a tué le voleur en plein jour, il a commis un homicide, et il sera puni de mort. Si le voleur n'a pas de quoi rendre ce qu'il a dérobé, il sera vendu lui-même.

4. Si ce qu'il avoit dérobé se trouve encore vivant chez lui, soit que ce soit un bœuf, ou un âne, ou une brebis, il rendra le double.

5. Si un homme fait quelques dégâts dans un champ ou dans une vigne, en y laissant aller sa bête pour manger ce qui n'est pas à lui, il donnera ce qu'il aura de meilleur dans son champ ou dans sa vigne, pour payer le dommage selon l'estimation qui en sera faite.

6. Si le feu gagnant peu à peu trouve des épines, et se prend ensuite à un tas de gerbes de blé, ou aux blés qui sont encore sur pied dans les champs, celui qui aura allumé le feu, paiera la perte qu'il aura causée.

7. Si quelqu'un met en dépôt de l'argent chez son ami, ou quelque meuble en garde, et qu'on le dérobe chez celui qui en était dépositaire; si l'on trouve le voleur, il rendra le double.

8. Si le voleur ne se trouve point, le maître de la maison sera obligé de se présenter devant les dieux, c'est-à-dire, devant les magistrats; et il jurera qu'il n'a point pris ce qui étoit à son prochain,

9. Et qu'il n'a point eu de part à ce vol, que ce soit un bœuf, ou un âne, ou une brebis, ou généralement quelque autre chose qui ait été perdue. Les dieux examineront la cause de l'un et de l'autre; et s'ils condamnent le dépositaire, il rendra le double à celui à qui étoit le dépôt.

10. Si un homme donne à garder à un autre, un âne, un bœuf, une brebis, ou quelque autre bête, et que ce qu'il avoit en garde, ou meure, ou dépérisse, ou soit pris par les ennemis sans que personne l'ait vu;

11. Il fera serment devant les juges, qu'il n'a point pris ce qui n'étoit pas à lui; et le maître de ce qui aura été perdu s'en tiendra à ce serment, sans qu'il puisse le contraindre de payer la perte.

12. Si ce qu'il avoit en garde est dérobé, il dédommagera celui à qui il appartenoit.

13. Mais s'il est mangé par une bête, il rapportera au propriétaire ce qui en sera resté, sans être obligé à rien rendre.

14. Si quelqu'un emprunte d'un autre quelqu'une de ces choses, et qu'elle vienne à dépérir, ou à mourir en l'absence du propriétaire, il sera obligé de la rendre.

15. Si le maître s'y trouve présent, celui qui se servoit de la bête ne la restituera point, principalement s'il l'avoit louée pour payer l'usage qu'il en tireroit.

16. Si quelqu'un séduit une vierge qui n'étoit point encore fiancée, et qu'il la corrompe, il lui donnera une dot, et il l'épousera lui-même.

17. Si le père de la fille ne veut pas la lui donner, il donnera au père au-

Digitized by Google

tant d'argent qu'il en faut d'ordinaire aux filles pour se marier.

18. Vous ne souffrirez point ceux qui usent de sortiléges et d'enchantements, et vous leur ôterez la vie.

19. Celui qui aura commis un crime abominable avec une bête, sera puni de mort.

20. Quiconque sacrifiera à d'autres dieux qu'au seul Seigneur véritable, sera puni de mort.

21. Vous n'attristerez point et vous n'affligerez point l'étranger, parce que vous avez été étrangers vous-mêmes dans le pays d'Égypte.

22. Vous ne ferez aucun tort à la veuve ni à l'orphelin.

23. Si vous les offensez en quelque chose, ils crieront vers moi, et j'écouterai leurs cris;

24. Et ma fureur s'allumera contre vous : je vous ferai périr par l'épée, et vos femmes deviendront veuves, et vos enfants orphelins.

25. Si vous prêtez de l'argent à ceux de mon peuple qui sont pauvres parmi vous, vous ne les presserez point comme un exacteur impitoyable, et vous ne les accablerez point par des usures.

26. Si votre prochain vous a donné son habit pour gage, vous le lui rendrez avant que le soleil soit couché;

27. Car c'est le seul habit qu'il a pour se vêtir, c'est celui dont il se sert pour couvrir son corps, et il n'en a point d'autre pour mettre sur lui quand il dort : s'il crie vers moi, je l'exaucerai, parce que je suis bon et compatissant.

28. Vous ne parlerez point mal des dieux, c'est-à-dire, des magistrats, et vous ne maudirez point le prince de votre peuple.

29. Vous ne différerez point à payer les dîmes et les prémices de vos biens, et vous me consacrerez le premier-né de vos fils.

30. Vous ferez la même chose de vos bœufs et de vos brebis : vous les laisserez sept jours avec la mère, et vous me les offrirez le huitième.

31. Vous serez saints, et consacrés particulièrement à mon service. Vous ne mangerez point de la chair dont les bêtes auront mangé avant vous, mais vous la jetterez aux chiens.

CHAPITRE XXIII.

Lois pour les juges. Du repos de la septième année et du septième jour. De la célébration des trois principales fêtes de l'année. Dieu promet d'envoyer son ange devant les Israélites.

1. Vous ne recevrez point la parole du mensonge, et vous ne prêterez point la main à l'impie, pour porter un faux témoignage en sa faveur.

2. Vous ne vous laisserez point emporter à la multitude pour faire le mal; et dans le jugement, vous ne vous rendrez point à l'avis du plus grand nombre pour vous détourner de la vérité.

3. Vous n'aurez point aussi de compassion du pauvre dans vos jugements.

4. Si vous rencontrez le bœuf de votre ennemi, ou son âne lorsqu'il est égaré, vous le lui ramènerez.

5. Si vous voyez l'âne de celui qui vous hait, tombé sous sa charge, vous ne passerez point outre, mais vous l'aiderez à le relever.

6. Vous ne vous écarterez point de la justice ponr condamner le pauvre.

7. Vous fuirez le mensonge. Vous ne ferez point mourir l'innocent et le juste, parce que j'abhorre l'impie.

8. Vous ne recevrez point de présents, parce qu'ils aveuglent les sages mêmes, et qu'ils corrompent les jugements des justes.

9. Vous ne ferez point de peine à l'étranger; car vous savez quel est l'état des étrangers, puisque vous l'avez été vous-mêmes dans la terre d'Égypte.

10. Vous sèmerez votre terre pen-

Digitized by Google

dant six années, et vous en recueillerez les fruits ;

11. Mais vous ne la cultiverez point la septième année ; vous la laisserez reposer, afin que ceux qui sont pauvres parmi votre peuple trouvent de quoi manger ; et que ce qui restera soit pour les bêtes sauvages. Vous ferez la même chose à l'égard de vos vignes et de vos plants d'oliviers.

12. Vous travaillerez durant six jours, et le septième vous ne travaillerez point, afin que votre bœuf et votre âne se reposent, et que le fils de votre servante et l'étranger aient quelque relâche.

13. Observez toutes les choses que je vous ai commandées. Ne jurez point par le nom des dieux étrangers, et que leur nom ne sorte jamais de votre bouche.

14. Vous célébrerez des fêtes en mon honneur, trois fois chaque année.

15. Vous garderez la fête solennelle des pains sans levain. Vous mangerez, comme je vous l'ai ordonné, des pains sans levain pendant sept jours dans les mois des fruits nouveaux, auquel temps vous êtes sortis d'Égypte. Vous ne vous présenterez point devant moi les mains vides.

16. Vous célébrerez aussi la fête solennelle de la moisson et des prémices de votre travail, de tout ce que vous aurez semé dans le champ : et la troisième fête solennelle à la fin de l'année, lorsque vous aurez recueilli tous les fruits de votre champ.

17. Tous les mâles qui sont parmi vous viendront se présenter trois fois l'année devant le Seigneur votre Dieu.

18. Vous ne m'offrirez point le sang de ma victime pendant qu'il y aura du levain dans vos maisons ; et la graisse de l'hostie qui m'est offerte dans ma solennité ne demeurera point jusqu'au lendemain.

19. Vous viendrez offrir en la maison du Seigneur votre Dieu, les prémices des fruits de votre terre. Vous ne ferez point cuire le chevreau lorsqu'il tette encore le lait de sa mère.

20. Je vais envoyer mon ange, afin qu'il marche devant vous, qu'il vous garde pendant le chemin, et qu'il vous fasse entrer dans la terre que je vous ai préparée.

21. Respectez-le, écoutez sa voix, et gardez-vous bien de le mépriser, parce qu'il ne vous pardonnera point lorsque vous pécherez, et qu'il parle en mon nom et par mon autorité.

22. Si vous entendez sa voix, et si vous faites tout ce que je vous dis, je serai l'ennemi de vos ennemis, et j'affligerai ceux qui vous affligent.

23. Mon ange marchera devant vous ; il vous fera entrer dans la terre des Amorrhéens, des Héthéens, des Phérézéens, des Chananéens, des Hévéens et des Jébuséens ; car je les exterminerai.

24. Vous n'adorerez point leurs dieux, et vous ne leur rendrez point le culte suprême ; vous n'imiterez point leurs œuvres, mais vous les détruirez et vous briserez leurs statues.

25. Vous servirez le Seigneur votre Dieu, afin que je bénisse le pain que vous mangerez et les eaux que vous boirez, et que je bannisse toutes les maladies du milieu de vous.

26. Il n'y aura point dans votre terre de femme stérile et inféconde ; et je remplirai le nombre de vos jours et de vos années.

27. Je ferai marcher devant vous la terreur de mon nom, j'exterminerai tout le peuple dans le pays duquel vous entrerez, et je ferai fuir tous vos ennemis devant vous.

28. J'enverrai d'abord des frelons, qui mettront en fuite les Hévéens, les Chananéens et les Héthéens, avant que vous entriez dans leur pays.

29. Je ne les chasserai pas de devant votre face en une seule année, de peur

Digitized by Google

que la terre ne soit réduite en solitude, et que les bêtes se multipliant ne se soulèvent contre vous.

30. Je les chasserai peu à peu de devant vous, jusqu'à ce que vous croissiez en nombre et que vous vous rendiez maîtres de tout le pays.

31. Les limites que je vous marquerai seront depuis la mer Rouge jusqu'à la mer des Philistins, et depuis le désert de l'Arabie jusqu'au fleuve de l'Euphrate ; je livrerai entre vos mains les habitants de cette terre, et je les mettrai en fuite devant vous.

32. Vous ne ferez point d'alliance avec eux, ni avec les dieux qu'ils adorent.

33. Ils n'habiteront point dans votre terre, de peur qu'ils ne vous portent à m'offenser en servant les dieux qu'ils adorent ; ce qui sera certainement votre ruine.

CHAPITRE XXIV.

Les Israélites s'engagent à garder l'alliance contractée avec le Seigneur. Moïse remonte sur la montagne, et y demeure quarante jours.

1. Dieu dit aussi à Moïse : Montez vers le Seigneur, vous et Aaron, Nadab et Abiu, et les soixante-dix anciens d'Israël ; et vous adorerez de loin.

2. Le seul Moïse montera où est le Seigneur, mais pour les autres ils n'approcheront point ; et le peuple ne montera point avec lui.

3. Moïse vint donc rapporter au peuple toutes les paroles et toutes les ordonnances du Seigneur ; et le peuple répondit tout d'une voix : Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit.

4. Moïse écrivit toutes les ordonnances du Seigneur ; et se levant dès le point du jour, il dressa un autel au pied de la montagne, et douze monuments de pierre, selon le nombre des douze tribus d'Israël :

5. Et ayant envoyé des jeunes gens d'entre les enfants d'Israël, ils offrirent des holocaustes, et ils immolèrent des victimes pacifiques au Seigneur ; savoir, des veaux.

6. Moïse prit la moitié du sang, qu'il mit en des coupes ; et il répandit l'autre sur l'autel.

7. Il prit ensuite le livre où l'alliance étoit écrite, et il le lut devant le peuple, qui dit, après l'avoir entendu : Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit, et nous lui serons obéissants.

8. Alors prenant le sang qui étoit dans les coupes, il le répandit sur le peuple, et il dit : Voici le sang de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous, sous les conditions que je vous ai proposées.

9. Moïse, Aaron, Nadab, Abiu, et les soixante-dix anciens d'Israël étant montés,

10. Ils virent le Dieu d'Israël ; et son marchepied paroissoit un ouvrage fait de saphir, et ressembloit au ciel lorsqu'il est le plus serein.

11. La main de Dieu ne frappa point ces princes qui s'étoient avancés ayant laissé bien loin derrière eux les enfants d'Israël ; mais après avoir vu Dieu, ils s'en retournèrent, et ils burent et mangèrent comme auparavant.

12. Or le Seigneur dit à Moïse : Montez au haut de la montagne où je suis, et vous y demeurerez : je vous donnerai des tables de pierre, et la loi et les commandements que j'ai écrits, afin que vous instruisiez le peuple.

13. Moïse se leva ensuite avec Josué qui le servoit ; et montant sur la montagne de Dieu,

14. Il dit aux anciens : Attendez-nous ici jusqu'à ce que nous revenions à vous. Vous avez avec vous Aaron et Hur : s'il survient quelque difficulté, vous vous en rapporterez à eux.

15. Moïse étant monté, la nuée couvrit la montagne.

16. Et la gloire du Seigneur reposa

Digitized by Google

sur Sinaï, l'enveloppant d'une nuée pendant six jours; et le septième jour Dieu appela Moïse du milieu de cette obscurité.

17. Ce qui paroissoit de cette gloire du Seigneur, étoit comme un feu ardent au plus haut de la montagne, qui se faisoit voir à tous les enfants d'Israël.

18. Et Moïse passant au travers de la nuée, monta sur la montagne, et y demeura quarante jours et quarante nuits.

CHAPITRE XXV.

Ordonnances du Seigneur touchant la construction de l'arche, de la table des pains de proposition, et du chandelier d'or.

1. Le Seigneur parla donc à Moïse, et lui dit :

2. Ordonnez aux enfants d'Israël de mettre à part les prémices qu'ils m'offriront; et vous les recevrez de tous ceux qui me les présenteront avec une pleine volonté.

3. Voici les choses que vous devez recevoir d'eux : de l'or, de l'argent et de l'airain,

4. De l'hyacinthe, de la pourpre, de l'écarlate teinte deux fois, du fin lin, des poils de chèvres,

5. Des peaux de moutons teintes en rouge, et d'autres teintes en violet, et des bois de sétim;

6. De l'huile pour entretenir les lampes, des aromates pour composer les huiles et les parfums d'excellente odeur;

7. Des pierres d'onyx, et des pierres précieuses, pour orner l'éphod et le rational.

8. Ils me dresseront un sanctuaire, afin que j'habite au milieu d'eux,

9. Selon la forme très-exacte du tabernacle que je vous montrerai, et de tous les vases qui y serviront au culte sacré. Voici la manière dont vous ferez ce sanctuaire :

10. Vous ferez une arche de bois de sétim, qui ait deux coudées et demie de long, une coudée et demie de large, et une coudée et demie de haut.

11. Vous la couvrirez d'un or très-pur en dedans et en dehors : vous y ferez au-dessus une couronne d'or qui régnera tout autour :

12. Vous mettrez quatre anneaux d'or aux quatre coins de l'arche, deux d'un côté, et deux de l'autre.

13. Vous ferez aussi des bâtons de sétim, que vous couvrirez d'or;

14. Et vous les ferez entrer dans les anneaux qui sont aux côtés de l'arche, afin qu'ils servent à la porter.

15. Les bâtons demeureront toujours dans les anneaux, et on ne les en tirera jamais.

16. Vous mettrez dans l'arche les tables de la loi que je vous donnerai.

17. Vous ferez aussi le propitiatoire d'un or très-pur. Il aura deux coudées et demie de long, et une coudée et demie de large.

18. Vous mettrez aux deux extrémités de l'oracle deux Chérubins d'or battu :

19. Un Chérubin d'un côté, et l'autre de l'autre.

20. Ils tiendront leurs ailes étendues des deux côtés du propitiatoire et de l'oracle dont ils le couvriront, et ils se regarderont l'un l'autre, ayant le visage tourné vers le propitiatoire qui couvrira l'arche,

21. Où vous mettrez les tables de la loi que je vous donnerai.

22. C'est de là que je vous donnerai mes ordres : je vous parlerai de dessus le propitiatoire, du milieu des deux Chérubins qui seront au-dessus de l'arche du Témoignage, pour vous faire savoir tout ce que je voudrai commander aux enfants d'Israël.

23. Vous ferez aussi une table de bois de sétim, qui aura deux coudées de long, une coudée de large, et une coudée et demie de haut.

Digitized by Google

24. Vous la couvrirez d'un or très-pur, et vous y ferez tout autour une bordure d'or.

25. Vous appliquerez sur la bordure une couronne de sculpture à jour, haute de quatre doigts; et vous mettrez encore au-dessus une autre couronne d'or.

26. Vous ferez aussi quatre anneaux d'or, que vous mettrez aux quatre coins de la table, un à chaque pied.

27. Les anneaux d'or seront au-dessous de la couronne pour y passer les bâtons, afin qu'on s'en serve à porter la table.

28. Vous ferez aussi de bois de sétim ces bâtons sur lesquels la table sera portée, et vous les couvrirez d'or.

29. Vous ferez aussi d'un or très-pur des plats, des coupes, des encensoirs et des tasses, dans lesquelles vous mettrez les liqueurs que l'on doit m'offrir.

30. Et vous mettrez sur cette table les pains de proposition qui seront toujours exposés devant moi.

31. Vous ferez aussi un chandelier de l'or le plus pur, battu au marteau, avec sa tige, ses branches, ses coupes, ses pommes et ses lis qui en sortiront.

32. Six branches sortiront des côtés de la tige, trois d'un côté, et trois de l'autre.

33. Il y aura trois coupes en forme de noix, avec une pomme et un lis à une des branches; il y aura de même trois coupes en forme de noix, avec une pomme et un lis à une autre branche; et toutes les six branches qui sortiront de la tige seront de la même sorte:

34. Mais la tige du chandelier aura quatre coupes en forme de noix, accompagnées chacune de sa pomme et de son lis.

35. Il y aura trois pommes en trois endroits de la tige; et de chaque pomme sortiront deux branches, qui feront en tout six branches naissantes d'une même tige.

36. Ces pommes et ces branches sortiront donc du chandelier, étant toutes d'un or très-pur battu au marteau.

37. Vous ferez aussi sept lampes que vous mettrez au-dessus du chandelier, afin qu'elles éclairent ce qui est vis-à-vis.

38. Vous ferez encore des mouchettes et des vases destinés pour y éteindre ce qui aura été mouché des lampes, le tout d'un or très-pur.

39. Le chandelier, avec tout ce qui sert à son usage, pèsera un talent d'un or très-pur.

40. Considérez bien toutes choses, et faites selon le modèle qui vous a été montré sur la montagne.

CHAPITRE XXVI.

Ordonnances du Seigneur touchant la construction du tabernacle et de toutes ses parties.

1. Vous ferez le tabernacle en cette manière: Il y aura dix rideaux de fin lin retors, et couleur d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate teinte deux fois: ils seront parsemés d'ouvrages de broderie.

2. Chaque rideau aura vingt-huit coudées de long, et quatre de large. Tous les rideaux seront d'une même mesure.

3. Cinq de ces rideaux tiendront l'un à l'autre, et les cinq autres seront joints de même.

4. Vous mettrez aussi des cordons d'hyacinthe aux côtés et à l'extrémité des rideaux, afin qu'ils puissent s'attacher l'un à l'autre.

5. Chaque rideau aura cinquante cordons de chaque côté, placés de telle sorte que, lorsqu'on approchera les rideaux, les cordons de l'un répondent à ceux de l'autre, et qu'on puisse les attacher ensemble.

Digitized by Google

6. Vous ferez aussi cinquante anneaux d'or, qui serviront à joindre ensemble les deux voiles, composés chacun de cinq rideaux, afin qu'il ne s'en fasse qu'un seul tabernacle.

7. Vous ferez encore onze rideaux de poils de chèvres, pour couvrir le dessus du tabernacle.

8. Chacun de ces rideaux aura trente coudées de long, et quatre de large; et ils seront tous de la même mesure.

9. Vous en joindrez cinq ensemble séparément, et les six autres se tiendront aussi ensemble séparément, en sorte que le sixième puisse se rabattre par devant le toit, et couvrir le frontispice du tabernacle.

10. Vous mettrez aussi cinquante cordons aux bords d'un de ces rideaux; afin qu'on puisse le joindre avec l'autre qui en est proche; et cinquante aux bords de l'autre, pour l'attacher à celui qui le touchera.

11. Vous ferez aussi cinquante boucles d'airain, par lesquelles vous ferez passer ces cordons, afin que de tous ces rideaux il ne se fasse qu'une seule couverture.

12. Et parce que de ces rideaux destinés à couvrir le tabernacle il y en aura un de surplus, vous en emploierez la moitié pour couvrir le derrière du tabernacle.

13. Et comme ces rideaux déborderont d'une coudée d'un côté et d'une coudée de l'autre, ce qui pendra de surplus servira à couvrir les deux côtés du tabernacle.

14. Vous ferez encore une autre couverture pour le toit du tabernacle, laquelle sera de peaux de moutons teintes en rouge; et sur cette troisième couverture vous en mettrez une autre de peaux de moutons teintes en violet.

15. Vous ferez des ais de bois de sétim pour le tabernacle, qui se tiendront debout, étant joints ensemble.

16. Chacun de ces ais aura dix coudées de haut, et une coudée et demie de large.

17. Chaque ais aura une rainure et une languette, afin qu'ils s'emboîtent l'un dans l'autre; et tous les ais seront disposés de cette même manière.

18. Il y en aura vingt du côté méridional qui regarde le vent du midi.

19. Vous ferez fondre aussi quarante bases d'argent, afin que chaque ais soit porté sur deux bases qui en soutiennent les deux angles.

20. Il y aura aussi vingt ais au second côté du tabernacle, qui regarde l'aquilon.

21. Ils seront soutenus sur quarante bases d'argent, chaque ais en ayant deux pour le porter.

22. Mais vous ferez six ais pour le côté du tabernacle qui regarde l'occident,

23. Et deux autres qui seront dressés aux angles du derrière du tabernacle.

24. Ils seront joints depuis le bas jusqu'au haut, et ils seront tous emboîtés l'un dans l'autre. On les joindra aussi de la même manière aux deux ais qui seront mis aux angles.

25. Il y aura huit ais en tout, qui auront seize bases d'argent, chaque ais en ayant deux pour le soutenir.

26. Vous ferez aussi des barres de bois de sétim, cinq pour tenir fermes tous les ais d'un des côtés du tabernacle;

27. Cinq autres pour l'autre côté, et cinq de même pour celui qui regarde l'occident:

28. Elles s'appliqueront de travers contre tous ces ais depuis un bout jusqu'à l'autre.

29. Vous couvrirez les ais de lames d'or, et vous y ferez des anneaux d'or pour y passer les barres de bois qui tiendront ensemble tous les ais; et vous couvrirez aussi ces barres de bois de lames d'or.

30. Vous dresserez le tabernacle se-

Digitized by Google

lon le modèle qui vous en a été montré sur la montagne.

31. Vous ferez un voile de couleur d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fin lin retors, où vous tracerez un ouvrage de broderie, avec une agréable variété :

32. Vous le suspendrez à quatre colonnes de bois de sétim, qui seront couvertes d'or et qui auront des chapiteaux d'or et des bases d'argent.

33. Le voile tiendra aux colonnes par des anneaux. Vous mettrez au-dedans du voile l'arche du témoignage, et le voile séparera le Saint d'avec le Saint des saints.

34. Vous mettrez aussi le propitiatoire sur l'arche du témoignage dans le Saint des saints;

35. Vous mettrez la table au dehors du voile, et le chandelier vis-à-vis de la table au côté du tabernacle qui est au midi, parce que la table sera placée du côté du septentrion.

36. Vous ferez aussi un voile pour l'entrée du tabernacle, qui sera d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fin lin retors, sur lequel vous ferez un ouvrage de broderie.

37. Le voile sera suspendu à cinq colonnes de bois de sétim, couvertes d'or, dont les chapiteaux seront d'or, et les bases d'airain.

CHAPITRE XXVII.

Ordonnances touchant l'autel des holocaustes, le parvis du tabernacle, les vases sacrés, l'huile et les lampes.

1. Vous ferez aussi un autel de bois de sétim, qui aura cinq coudées de long, et autant de large, c'est-à-dire qu'il sera carré, et aura trois coudées de haut.

2. Quatre cornes s'élèveront des quatre coins de l'autel : et vous le couvrirez d'airain.

3. Vous ferez pour l'usage de l'autel des vaisseaux qui serviront à en recevoir les cendres, des tenailles, des pincettes, des brasiers; et vous ferez toutes ces choses d'airain.

4. Vous ferez aussi une grille d'airain en forme de rets, qui aura quatre anneaux d'airain aux quatre coins,

5. Et vous les mettrez au-dessous du foyer de l'autel : la grille s'étendra jusqu'au milieu de l'autel.

6. Vous ferez aussi pour l'autel deux bâtons de bois de sétim, que vous couvrirez de lames d'airain :

7. Vous les ferez passer dans les anneaux des deux côtés de l'autel, et ils serviront à le porter.

8. Vous ne ferez point l'autel solide, mais il sera vide et creux au dedans, selon le modèle qui vous en a été montré sur la montagne.

9. Vous ferez aussi le parvis du tabernacle. Au côté du midi vous dresserez des rideaux de fin lin retors : chaque côté aura cent coudées de long.

10. Vous y poserez vingt colonnes avec autant de bases d'airain, leurs chapiteaux et leurs ornements seront d'argent.

11. Il y aura de même du côté de l'aquilon des rideaux de cent coudées de long, et vingt colonnes qui auront chacune leurs bases d'airain, leurs chapiteaux et leurs ornements d'argent.

12. La largeur du parvis qui regarde l'occident aura cinquante coudées, le long de laquelle vous mettrez des rideaux, et dix colonnes avec autant de bases.

13. La largeur du parvis qui regarde l'orient, aura aussi cinquante coudées.

14. Vous y mettrez des rideaux d'un côté dans l'espace de quinze coudées, et trois colonnes avec autant de bases.

15. Vous mettrez de l'autre côté des rideaux dans le même espace de quinze coudées, avec trois colonnes et autant de bases.

Digitized by Google

16. A l'entrée du parvis vous mettrez dans l'espace de vingt coudées, des rideaux d'hyacinthe et de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fin lin retors, le tout en ouvrage de broderie : cette entrée aura quatre colonnes, avec autant de bases.

17. Toutes les colonnes du parvis seront revêtues tout autour de lames d'argent; elles auront leurs chapiteaux d'argent et leurs bases d'airain.

18. Le parvis aura cent coudées de long, cinquante de large, et cinq de haut; ses rideaux se feront de fin lin retors, et les bases seront d'airain.

19. Tous les vases qui serviront à tous les usages et à toutes les cérémonies du tabernacle, et tous les pieux qui seront employés tant au tabernacle qu'au parvis, seront d'airain.

20. Ordonnez aux enfants d'Israël de vous apporter de l'huile la plus pure des olives qui auront été pilées au mortier, afin que les lampes brûlent toujours

21. Dans le tabernacle du témoignage, en dehors du voile qui est suspendu devant l'arche du témoignage. Aaron et ses enfants prépareront et placeront les lampes, afin qu'elles luisent jusqu'au matin devant le Seigneur. Ce culte se continuera toujours, et passera de race en race parmi les enfants d'Israël.

CHAPITRE XXVIII.

Ordonnances touchant les habits pontificaux et sacerdotaux d'Aaron et de ses fils.

1. Faites aussi approcher de vous Aaron votre frère avec ses enfants, en les séparant du milieu d'Israël, afin qu'ils exercent devant moi les fonctions du sacerdoce : Aaron, Nadab, Abiu, Éléazar, et Ithamar.

2. Vous ferez un vêtement saint et sacré à Aaron votre frère, pour la gloire et l'ornement du culte divin.

3. Vous parlerez à tous ceux qui sont sages de la sagesse du cœur, que j'ai remplis de l'esprit de prudence, afin qu'ils fassent des vêtements à Aaron votre frère, et qu'étant sanctifié, il me serve dans son ministère.

4. Voici les vêtements qu'ils feront : Le rational, l'éphod, la robe de dessous l'éphod, la tunique de lin, qui sera plus étroite, la mitre et la ceinture. Ce seront là les vêtements saints qu'ils feront pour Aaron votre frère et pour ses enfants, afin qu'ils exercent devant moi les fonctions du sacerdoce.

5. Ils y emploieront l'or, l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate teinte deux fois, et le fin lin.

6. Ils feront l'éphod d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fin lin retors, dont l'ouvrage sera tissu du mélange de ces couleurs.

7. L'éphod, par le haut, aura deux ouvertures sur les épaules, qui répondront l'une à l'autre, et ces ouvertures s'étendant pour le mettre, se rejoindront quand on l'aura mis.

8. Tout l'ouvrage sera tissu, avec une agréable variété, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fin lin retors.

9. Vous prendrez aussi deux pierres d'onyx, où vous graverez les noms des douze enfants d'Israël :

10. Il y aura six noms sur une pierre, et six sur l'autre, selon l'ordre de leur naissance.

11. Vous y emploierez l'art du sculpteur et du lapidaire ; vous y graverez les noms des enfants d'Israël, après avoir enchâssé les pierres dans l'or.

12. Vous les mettrez sur l'éphod de côté et d'autre, comme un monument pour les enfants d'Israël. Et Aaron portera leurs noms devant le Seigneur, gravés sur les deux pierres qui seront sur ses épaules, pour en renouveler le souvenir.

13. Vous ferez aussi des boucles d'or,

Digitized by Google

14. Et deux petites chaînes d'un or très-pur, dont les anneaux soient enlacés les uns dans les autres, que vous ferez entrer dans ces boucles.

15. Vous ferez aussi le rational du jugement qui sera tissu comme l'éphod, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fin lin retors, mêlés ensemble à fils tissus de différentes couleurs.

16. Il sera carré et double; et la longueur et la largeur seront d'un palme.

17. Vous y mettrez quatre rangs de pierres précieuses : au premier rang, il y aura la sardoine, la topaze, et l'émeraude :

18. Au second, l'escarboucle, le saphir, et le jaspe :

19. Au troisième, le ligure, l'agathe, et l'améthyste :

20. Au quatrième, la chrysolithe, l'onyx, et le béryl. Ils seront enchâssés dans l'or, selon leur rang.

21. Vous y mettrez les noms des enfants d'Israël : leurs douze noms y seront gravés, chaque nom sur chaque pierre, selon l'ordre des douze tribus.

22. Vous ferez pour le rational deux petites chaînes d'un or très-pur, dont les anneaux soient enlacés l'un dans l'autre;

23. Et deux anneaux d'or que vous mettrez aux deux côtés du rational, tout en haut.

24. Vous passerez les deux chaînes d'or dans ces deux anneaux qui seront aux extrémités du rational;

25. Et vous attacherez les extrémités de ces deux chaînes aux deux agrafes d'or qui seront aux deux côtés de l'éphod qui répond au rational.

26. Vous ferez aussi deux anneaux d'or, que vous mettrez aux deux côtés d'en bas du rational, sur les bords qui répondent à l'éphod par derrière.

27. Vous ferez encore deux autres anneaux d'or, que vous mettrez aux deux côtés du bas de l'éphod, qui répondent aux deux anneaux d'or du bas du rational, afin que l'on puisse ainsi attacher le rational avec l'éphod

28. Par le moyen d'un ruban de couleur d'hyacinthe qui passera par les anneaux de l'éphod et par les anneaux du rational, afin qu'ils demeurent proprement liés l'un avec l'autre, et que le rational et l'éphod ne puissent être séparés.

29. Aaron portera les noms des enfants d'Israël sur le rational du jugement, qu'il aura sur sa poitrine lorsqu'il entrera dans le sanctuaire, afin qu'il serve d'un monument éternel devant le Seigneur.

30. Vous graverez ces deux mots sur le rational du jugement, DOCTRINE ET VÉRITÉ, qui seront sur la poitrine d'Aaron lorsqu'il entrera devant le Seigneur; et il portera toujours sur sa poitrine le jugement des enfants d'Israël devant le Seigneur.

31. Vous ferez aussi la tunique de l'éphod : elle sera toute de couleur d'hyacinthe.

32. Il y aura en haut une ouverture au milieu, et un bord tissu tout autour, comme on fait d'ordinaire aux extrémités des vêtements, de peur qu'il ne se rompe.

33. Vous mettrez au bas et tout autour de la même robe, comme de petites grenades faites d'hyacinthe et de pourpre, et d'écarlate teinte deux fois, entremêlées de sonnettes;

34. En sorte qu'il y aura une sonnette d'or et une grenade, une sonnette d'or et une grenade, et ainsi de suite.

35. Aaron sera revêtu de cette robe lorsqu'il fera les fonctions de son ministère, afin qu'on entende le son de ces sonnettes lorsqu'il entrera dans le sanctuaire devant le Seigneur, ou qu'il en sortira, et qu'il ne meure point.

36. Vous ferez aussi une lame d'un or très-pur, sur laquelle vous ferez graver par un ouvrier habile, ces mots : LA SAINTETÉ EST AU SEIGNEUR.

Digitized by Google

37. Vous l'attacherez sur la tiare avec un ruban de couleur d'hyacinthe,

38. Sur le front du souverain pontife. Et Aaron portera toutes les iniquités que les enfants d'Israël commettront dans tous les dons et tous les présents qu'ils offriront et qu'ils consacreront au Seigneur. Il aura toujours cette lame devant le front, afin que le Seigneur leur soit favorable.

39. Vous ferez aussi une tunique étroite de fin lin ; vous ferez encore la tiare de fin lin, et la ceinture sera d'un ouvrage de broderie.

40. Vous préparerez des tuniques de lin pour les fils d'Aaron, des ceintures et des tiares pour la gloire et pour l'ornement de leur ministère.

41. Vous revêtirez Aaron votre frère, et ses fils avec lui, de tous ces vêtements. Vous leur sacrerez les mains à tous, et vous les sanctifierez, afin qu'ils exercent les fonctions de mon sacerdoce.

42. Vous leur ferez aussi des caleçons de lin pour couvrir ce qui n'est pas honnête dans le corps, depuis les reins jusqu'au bas des cuisses.

43. Aaron et ses enfants s'en serviront lorsqu'ils entreront dans le tabernacle du témoignage, ou lorsqu'ils approcheront de l'autel pour servir dans le sanctuaire, de peur que, coupables d'iniquité, ils ne meurent. Cette ordonnance sera stable et perpétuelle pour Aaron et pour sa postérité après lui.

CHAPITRE XXIX.

Ordonnances touchant la consécration des prêtres. Part qu'ils doivent avoir aux victimes. Sacrifice perpétuel de deux agneaux chaque jour.

1. Voici ce que vous ferez pour consacrer prêtres Aaron et ses fils : Prenez du troupeau un veau et deux béliers qui soient sans tache,

2. Des pains sans levain, des gâteaux aussi sans levain, arrosés d'huile ; des tourteaux de même sans levain, sur lesquels on aura versé de l'huile : vous ferez toutes ces choses de la plus pure farine de froment ;

3. Et les ayant mis dans une corbeille, vous me les offrirez : vous m'amènerez le veau et les deux béliers,

4. Et vous ferez approcher Aaron et ses enfants de l'entrée du tabernacle du témoignage ; et lorsque vous aurez lavé avec de l'eau le père et ses enfants,

5. Vous revêtirez Aaron de ses vêtements, c'est-à-dire, de la tunique de lin, de la robe de couleur d'hyacinthe, de l'éphod et du rational, que vous lierez avec la ceinture ;

6. Et vous lui mettrez la tiare sur la tête, et la lame sainte sur la tiare.

7. Vous répandrez ensuite sur sa tête de l'huile de consécration, et il sera sacré de cette sorte.

8. Vous ferez approcher aussi ses enfants, vous les revêtirez de leurs tuniques de lin, vous les ceindrez de leurs ceintures ;

9. C'est ce que vous ferez à Aaron et à ses enfants. Vous leur mettrez la mitre sur la tête ; et ils seront mes prêtres pour me rendre un culte perpétuel. Après que vous aurez consacré leurs mains,

10. Vous amènerez le veau devant le tabernacle du témoignage, et Aaron et ses enfants lui mettront les mains sur la tête ;

11. Et vous le sacrifierez devant le Seigneur, à l'entrée du tabernacle du témoignage.

12. Vous prendrez du sang du veau, que vous mettrez avec le doigt sur les cornes de l'autel, et vous répandrez le reste du sang au pied du même autel.

13. Vous prendrez aussi toute la graisse qui couvre les entrailles, et la membrane qui enveloppe le foie, avec les deux reins et la graisse qui les couvre,

Digitized by Google

et vous les offrirez en les brûlant sur l'autel ;

14. Mais vous brûlerez hors de l'enceinte du camp toute la chair du veau, sa peau et ses excréments, parce que c'est une hostie pour le péché.

15. Vous prendrez aussi un des béliers, et Aaron et ses enfants mettront leurs mains sur sa tête,

16. Et lorsque vous l'aurez immolé, vous prendrez de son sang, et vous le répandrez autour de l'autel.

17. Vous couperez ensuite le bélier par morceaux, et en ayant lavé les intestins et les pieds, vous les mettrez sur les parties de son corps que vous aurez ainsi coupées, et sur sa tête.

18. Et vous offrirez le bélier en le brûlant tout entier sur l'autel ; car c'est l'oblation du Seigneur, et une hostie dont l'odeur lui est très-agréable.

19. Vous prendrez aussi l'autre bélier, et Aaron et ses enfants mettront leurs mains sur sa tête ;

20. Et l'ayant égorgé, vous prendrez de son sang, et vous en mettrez sur le bas de l'oreille droite d'Aaron et de ses enfants, sur le pouce de leur main droite et de leur pied droit, et vous répandrez le reste du sang tout autour de l'autel.

21. Vous prendrez aussi du sang qui est sur l'autel, et de l'huile de consécration, vous en ferez l'aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur ses enfants et sur leurs vêtements ; et après les avoir consacrés avec leurs vêtements,

22. Vous prendrez la graisse du bélier, la queue, la graisse qui couvre les entrailles, la membrane qui enveloppe le foie, les deux reins et la graisse qui est dessus, et l'épaule droite, parce que c'est un bélier de consécration.

23. Vous prendrez aussi une partie d'un pain, un des gâteaux trempés dans l'huile, un tourteau de la corbeille des azymes qui aura été exposée devant le Seigneur ;

24. Vous mettrez toutes ces choses sur les mains d'Aaron et de ses fils, et vous les sanctifierez en élevant ces dons devant le Seigneur.

25. Vous reprendrez ensuite toutes ces choses de leurs mains, et vous les brûlerez sur l'autel en holocauste, pour répandre une odeur très-agréable devant le Seigneur, parce que c'est son oblation.

26. Vous prendrez aussi la poitrine du bélier qui aura servi à la consécration d'Aaron, et vous la sanctifierez en l'élevant devant le Seigneur, et elle sera réservée pour votre part du sacrifice.

27. Vous sanctifierez aussi la poitrine qui a été consacrée, et l'épaule que vous aurez séparée du bélier.

28. Par lequel Aaron et ses enfants auront été consacrés, et ils seront réservés des oblations des enfants d'Israël, pour être la part d'Aaron et de ses enfants par un droit perpétuel ; parce qu'ils sont comme les prémices et les premières parties des victimes pacifiques qu'ils offrent au Seigneur.

29. Les enfants d'Aaron porteront après sa mort les saints vêtements qui lui auront servi, afin qu'en étant revêtus ils reçoivent l'onction sainte, et que leurs mains soient consacrés au Seigneur.

30. Celui d'entre ses enfants qui aura été établi pontife en sa place, et qui entrera dans le tabernacle du témoignage pour exercer ses fonctions dans le sanctuaire, portera ses vêtements pendant sept jours.

31. Vous prendrez aussi le bélier qui sera offert à la consécration du pontife, et vous en ferez cuire la chair dans le lieu saint,

32. Dont Aaron mangera avec ses enfants. Ils mangeront aussi, à l'entrée du tabernacle du témoignage, les pains qui seront demeurés dans la corbeille,

33. Afin que ce soit un sacrifice qui rende Dieu favorable, et que les mains

Digitized by Google

de ceux qui les offrent soient sanctifiées. L'étranger ne mangera point de ces viandes, parce qu'elles sont saintes.

34. S'il demeure quelque chose de cette chair consacrée ou de ces pains jusqu'au matin, vous brûlerez au feu tous ces restes : on n'en mangera point, parce qu'ils sont sanctifiés.

35. Vous aurez soin de faire tout ce que je vous commande touchant Aaron et ses enfants. Vous consacrerez leurs mains pendant sept jours.

36. Et vous offrirez chaque jour un veau pour l'expiation du péché. Lorsque vous aurez immolé l'hostie de l'expiation, vous purifierez l'autel, et vous y ferez les onctions saintes pour le sanctifier de nouveau.

37. Vous purifierez et vous sanctifierez l'autel pendant sept jours, et il sera très-saint : quiconque le touchera se sanctifiera auparavant.

38. Voici ce que vous ferez sur l'autel : Vous sacrifierez chaque jour, sans y manquer, deux agneaux d'un an,

39. Un le matin, et l'autre le soir.

40. Vous offrirez avec le premier agneau, la dixième partie de la plus pure farine de froment, mêlée avec de l'huile d'olives pilées, plein le quart de la mesure appelée hin, et autant de vin pour l'offrande de liqueur.

41. Vous offrirez au soir le second agneau comme un sacrifice d'une excellente odeur, en la même manière que nous avons dit que devoit se faire l'oblation du matin.

42. C'est le sacrifice qui doit être offert au Seigneur par une succession continuée de race en race, à l'entrée du tabernacle du témoignage devant le Seigneur, où j'ai résolu de vous parler.

43. C'est de là que je donnerai mes ordres pour les enfants d'Israël, et l'autel sera sanctifié par la présence de ma gloire.

44. Je sanctifierai aussi le tabernacle du témoignage avec l'autel, et Aaron avec ses fils, afin qu'ils exercent les fonctions de mon sacerdoce.

45. J'habiterai au milieu des enfants d'Israël, et je serai leur Dieu;

46. Et ils connoîtront que je suis le Seigneur leur Dieu qui les ai tirés de l'Égypte, afin que je demeurasse au milieu d'eux, moi qui suis le Seigneur leur Dieu.

CHAPITRE XXX.

Ordonnances touchant l'autel des parfums. Demi-sicle qu'on doit payer par tête. Bassin d'airain. Huile sainte. Parfum.

1. Vous ferez aussi un autel de bois de sétim, pour y brûler des parfums.

2. Il aura une coudée de long et une coudée de large, afin qu'il soit carré. Il aura deux coudées de haut, et des cornes sortiront de ses quatre angles.

3. Vous couvrirez d'un or très-pur la table de cet autel, et les quatre côtés avec ses cornes; et vous y ferez une couronne d'or qui régnera tout autour,

4. Et deux anneaux d'or de chaque côté sous la couronne, pour y faire entrer les bâtons qui serviront à le porter.

5. Vous ferez aussi les bâtons de bois de sétim, et vous les couvrirez d'or.

6. Vous mettrez cet autel vis-à-vis du voile qui est suspendu devant l'arche du témoignage, devant le propitiatoire qui couvre l'arche du témoignage, où je vous parlerai;

7. Et Aaron y brûlera de l'encens d'excellente odeur; il le brûlera le matin lorsqu'il accommodera les lampes :

8. Et lorsqu'il les allumera au soir, il brûlera encore de l'encens devant le Seigneur; ce qui s'observera continuellement parmi vous dans la succession de tous les âges.

9. Vous n'offrirez point sur cet autel des parfums d'une autre composition

Digitized by Google

que celle que je vous prescrirai; vous n'y présenterez ni oblations, ni victimes, et vous n'y ferez aucun sacrifice de liqueurs.

10. Aaron priera une fois l'an sur les cornes de cet autel, en y répandant du sang de l'hostie qui aura été offerte pour le péché; et cette expiation continuera toujours parmi vous de race en race. Ce sera là un culte très-saint pour honorer le Seigneur.

11. Le Seigneur parla aussi à Moïse, et lui dit :

12. Lorsque vous ferez le dénombrement des enfants d'Israël, chacun donnera quelque chose au Seigneur pour le prix de son âme; et ils ne seront point frappés de plaies, lorsque ce dénombrement aura été fait.

13. Tous ceux qui seront comptés dans ce dénombrement donneront un demi-sicle, selon la mesure du temple. Le sicle a vingt oboles. Le demi-sicle sera offert au Seigneur.

14. Celui qui entre dans ce dénombrement, c'est-à-dire qui a vingt ans et au-dessus, donnera ce prix.

15. Le riche ne donnera pas plus d'un demi-sicle, et le pauvre n'en donnera pas moins.

16. Et ayant reçu l'argent qui aura été donné par les enfants d'Israël, vous l'emploierez pour les usages du tabernacle du témoignage, afin que cette oblation porte le Seigneur à se souvenir d'eux, et qu'elle serve à l'expiation de leurs âmes.

17. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

18. Vous ferez aussi un bassin d'airain, élevé sur une base, pour s'y laver; et vous le mettrez entre le tabernacle du témoignage et l'autel. Et après que vous y aurez mis de l'eau,

19. Aaron et ses fils en laveront leurs mains et leurs pieds,

20. Lorsqu'ils devront entrer au tabernacle du témoignage, ou quand ils devront approcher de l'autel pour y offrir des parfums au Seigneur;

21. De peur qu'autrement ils ne soient punis de mort. Cette ordonnance sera éternelle pour Aaron et pour tous ceux de sa race qui doivent lui succéder.

22. Le Seigneur parla encore à Moïse,

23. Et lui dit : Prenez des aromates, le poids de cinq cents sicles, de la myrrhe la première, et la plus excellente, la moitié moins de cinnamome, c'est-à-dire, le poids de deux cent cinquante sicles, et de même, deux cent cinquante sicles de canne aromatique;

24. Cinq cents sicles de cannelle, au poids du sanctuaire, et une mesure de hin d'huile d'olive.

25. Vous ferez de toutes ces choses une huile sainte pour servir aux onctions, un parfum composé selon l'art du parfumeur.

26. Vous en oindrez le tabernacle du témoignage, et l'arche du testament;

27. La table avec ses vases, le chandelier et tout ce qui sert à son usage, l'autel des parfums.

28. Et celui des holocaustes, et tout ce qui est nécessaire pour le service et le culte qui doit s'y rendre.

29. Vous sanctifierez toutes ces choses, et elles deviendront saintes et sacrées : celui qui y touchera sera sanctifié.

30. Vous en oindrez Aaron et ses fils, et vous les sanctifierez, afin qu'ils exercent les fonctions de mon sacerdoce.

31. Vous direz de ma part aux enfants d'Israël : Cette huile qui doit servir aux onctions, me sera consacrée parmi vous et parmi les enfants qui naîtront de vous.

32. On n'en oindra point la chair de l'homme, et vous n'en ferez point d'autre de même composition, parce qu'elle est sanctifiée, et vous la considérerez comme sainte.

33. Quiconque en composera de sem-

Digitized by Google

blable, et en donnera à un étranger, sera exterminé du milieu de son peuple.

34. Le Seigneur dit encore à Moïse : Prenez des aromates, du stacté, de l'onyx, du galbanum odoriférant, et de l'encens le plus luisant, et que le tout soit de même poids.

35. Vous ferez de toutes ces choses, selon l'art du parfumeur, un parfum qui, étant mêlé avec soin, sera très-pur, et très-digne de m'être offert.

36. Et lorsque vous les aurez battues et réduites toutes en une poudre très-fine, vous en mettrez devant le tabernacle du témoignage qui est le lieu où je vous apparoîtrai. Ce parfum vous deviendra saint et sacré.

37. Vous n'en composerez point de semblable pour votre usage, parce qu'il est consacré au Seigneur.

38. L'homme, quel qu'il soit, qui en fera de même pour avoir le plaisir d'en sentir l'odeur, périra du milieu de son peuple.

CHAPITRE XXXI.

Béséléel et Ooliab destinés de Dieu pour travailler au tabernacle. Lois touchant le sabbat. Les deux tables de la loi données à Moïse.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. J'ai appelé nommément Béséléel, fils d'Uri, qui est fils de Hur, de la tribu de Juda;

3. Et je l'ai rempli de l'esprit de Dieu; je l'ai rempli de sagesse, d'intelligence, et de science pour toutes sortes d'ouvrages,

4. Pour inventer tout ce que l'art peut faire avec l'or, l'argent, l'airain,

5. Le marbre, les pierres précieuses, et tous les bois différents.

6. Je lui ai donné pour compagnon Ooliab, fils d'Achisamech, de la tribu de Dan; et j'ai répandu la sagesse dans le cœur de tous les artisans habiles, afin qu'ils fassent tout ce que je vous ai ordonné de faire :

7. Le tabernacle de l'alliance, l'arche du témoignage, le propitiatoire, qui est au-dessus, et tout ce qui doit servir dans le tabernacle,

8. La table avec ses vases, le chandelier d'or très-pur, avec tout ce qui sert à son usage, l'autel des parfums,

9. Et l'autel des holocaustes avec tous leurs vases, et le bassin avec sa base;

10. Les vêtements saints destinés au ministère du grand-prêtre Aaron et de ses fils, afin qu'ils soient revêtus d'ornements sacrés en exerçant les fonctions de leur sacerdoce;

11. L'huile d'onction et le parfum aromatique qui doit servir au sanctuaire. Ces personnes exécuteront tout ce que je vous ai commandé de faire.

12. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

13. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Ayez grand soin d'observer mon sabbat, parce que c'est la marque que j'ai établie entre moi et vous, et qui doit passer après vous à vos enfants; afin que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur qui vous sanctifie.

14. Observez mon sabbat, parce qu'il doit vous être saint. Celui qui l'aura violé sera puni de mort. Si quelqu'un travaille ce jour-là, il périra du milieu de son peuple.

15. Vous travaillerez pendant six jours; mais le septième jour est le sabbat et le repos consacré au Seigneur : quiconque travaillera ce jour-là sera puni de mort.

16. Que les enfants d'Israël observent le sabbat, et qu'ils le célèbrent d'âge en âge. C'est un pacte éternel

17. Entre moi et les enfants d'Israël, et une marque qui durera toujours; car le Seigneur a fait en six jours le

Digitized by Google

ciel et la terre, et il a cessé d'agir au septième.

18. Le Seigneur ayant achevé de parler de cette sorte sur la montagne de Sinaï, donna à Moïse les deux tables du témoignage, qui étoient de pierre, et écrites du doigt de Dieu.

CHAPITRE XXXII.

Le peuple adore le veau d'or. Moïse brise les tables de la loi. Punition des Israélites. Moïse prie pour eux.

1. Mais le peuple voyant que Moïse différoit longtemps à descendre de la montagne, s'assembla en s'élevant contre Aaron, et lui dit : Venez, faites-nous des dieux qui marchent devant nous; car pour ce qui est de Moïse, cet homme qui nous a tirés de l'Égypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé.

2. Aaron leur répondit : Otez les pendants d'oreilles de vos femmes, de vos fils et de vos filles, et apportez-les-moi.

3. Le peuple fit ce qu'Aaron lui avoit commandé, et lui apporta les pendants d'oreilles.

4. Aaron les ayant pris, les jeta en fonte, et il en forma un veau; alors les Israélites dirent : Voici vos dieux, ô Israël, qui vous ont tirés de l'Égypte.

5. Ce qu'Aaron ayant vu, il dressa un autel devant le veau, et il fit crier par un héraut : Demain sera la fête solennelle du Seigneur.

6. S'étant levés du matin, ils offrirent des holocaustes et des hosties pacifiques; tout le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent ensuite pour jouer.

7. Alors le Seigneur parla à Moïse, et il lui dit : Allez, descendez; car votre peuple, que vous avez tiré de l'Égypte, a péché.

8. Ils se sont retirés bientôt de la voie que vous leur aviez montrée; ils se sont fait un veau jeté en fonte, ils l'ont adoré; et lui immolant des hosties, ils ont dit : Ce sont là vos dieux, Israël, qui vous ont tirés de l'Égypte.

9. Le Seigneur dit encore à Moïse : Je vois que ce peuple a la tête dure :

10. Laissez-moi faire, afin que la fureur de mon indignation s'allume contre eux, et que je les extermine; et je vous rendrai le chef d'un grand peuple.

11. Mais Moïse conjuroit le Seigneur son Dieu, en disant : Seigneur, pourquoi votre fureur s'allume-t-elle contre votre peuple, que vous avez fait sortir de l'Égypte, avec une grande force et une main puissante?

12. Ne permettez pas, je vous prie, que les Égyptiens disent : Il les a tirés d'Égypte avec adresse pour les tuer sur les montagnes, et pour les exterminer de la terre : que votre colère s'apaise, et laissez-vous fléchir pour pardonner à l'iniquité de votre peuple.

13. Souvenez-vous d'Abraham, d'Isaac, et d'Israël, vos serviteurs, auxquels vous avez juré par vous-même, en disant : Je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel, et je donnerai à votre postérité toute cette terre dont je vous ai parlé, et vous la posséderez pour jamais.

14. Alors le Seigneur s'apaisa, et il résolut de ne point faire à son peuple le mal dont il venoit de parler.

15. Moïse retourna donc de dessus la montagne, portant en sa main les deux tables du témoignage, écrites des deux côtés;

16. Elles étoient l'ouvrage du Seigneur, comme l'écriture qui étoit gravée sur ces tables étoit aussi de la main de Dieu.

17. Or Josué entendant le tumulte et les cris du peuple, dit à Moïse : On entend dans le camp comme les cris de personnes qui combattent.

18. Moïse lui répondit : Ce n'est point là le cri de personnes qui s'exhortent

Digitized by Google

au combat, ni les voix confuses de gens qui poussent leur ennemi pour le mettre en fuite ; mais j'entends les voix de personnes qui chantent.

19. Et s'étant approché du camp, il vit le veau et les danses : alors il entra en une grande colère, il jeta les tables qu'il tenoit à la main, et les brisa au pied de la montagne ;

20. Et prenant le veau qu'ils avoient fait, il le mit dans le feu, et le réduisit en poudre ; il jeta cette poudre dans l'eau, et il en fit boire aux enfants d'Israël.

21. Moïse dit ensuite à Aaron : Que vous a fait ce peuple, pour vous porter à attirer sur lui un si grand péché?

22. Il lui répondit : Que mon Seigneur ne se mette pas en colère ; car vous connoissez ce peuple, et vous savez combien il est porté au mal.

23. Ils m'ont dit : Faites-nous des dieux qui marchent devant nous ; car nous ne savons ce qui est arrivé à ce Moïse qui nous a tirés de l'Égypte.

24. Je leur ai dit : Qui d'entre vous a de l'or? Ils l'ont apporté, et me l'ont donné : je l'ai jeté dans le feu, et ce veau en est sorti.

25. Moïse voyant donc que le peuple étoit demeuré tout nu (car Aaron l'avoit dépouillé par cette abomination honteuse, et l'avoit mis tout nu au milieu de ses ennemis),

26. Se tint à la porte du camp, et dit : Si quelqu'un est au Seigneur, qu'il se joigne à moi. Et les enfants de Lévi s'étant tous assemblés autour de lui,

27. Il leur dit : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Que chaque homme mette son épée à son côté. Passez et repassez au travers du camp d'une porte à l'autre, et que chacun tue son frère, son ami, et celui qui lui est le plus proche.

28. Les enfants de Lévi firent ce que Moïse avoit ordonné, et il y eut environ vingt-trois mille hommes de tués en ce jour-là.

29. Alors Moïse leur dit : Vous avez chacun consacré vos mains au Seigneur, en tuant votre fils et votre frère, afin que la bénédiction de Dieu vous soit donnée.

30. Le lendemain Moïse dit au peuple : Vous avez commis un très-grand péché : je monterai vers le Seigneur, pour voir si je pourrai en quelque sorte le fléchir et obtenir le pardon de votre crime.

31. Et étant retourné vers le Seigneur, il lui dit : Ce peuple a commis un très-grand péché, et ils se sont fait des dieux d'or : mais je vous conjure de leur pardonner cette faute ;

32. Ou, si vous ne le faites pas, effacez-moi de votre livre que vous avez écrit.

33. Le Seigneur lui répondit : J'effacerai de mon livre celui qui aura péché contre moi ;

34. Mais pour vous, allez, et conduisez ce peuple au lieu que je vous ai dit. Mon ange marchera devant vous ; et au jour de la vengeance, je visiterai et punirai ce péché qu'ils ont commis.

35. Le Seigneur frappa donc le peuple pour le crime du veau qu'Aaron leur avoit fait.

CHAPITRE XXXIII.

Le peuple s'humilie et pleure son péché. Moïse parle à Dieu face à face. Il lui demande à voir son visage.

1. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, et lui dit : Allez, sortez de ce lieu, vous et votre peuple que vous avez tiré de l'Égypte, et allez en la terre que j'ai promise avec serment à Abraham, à Isaac, et à Jacob, en disant : Je donnerai cette terre à votre race,

2. Et j'enverrai un ange pour vous servir de précurseur, afin que j'en

Digitized by Google

chasse les Chananéens, les Amorrhéens, les Héthéens, les Phérézéens, les Hévéens, et les Jébuséens ;

3. Et que vous entriez dans un pays où coulent des ruisseaux de lait et de miel : car je ne monterai pas avec vous, de peur que je ne vous extermine pendant le chemin, parce que vous êtes un peuple d'une tête dure.

4. Le peuple entendant ces paroles si fâcheuses, se mit à pleurer ; et nul d'entre eux ne se revêtit de ses ornements accoutumés.

5. Le Seigneur dit à Moïse : Dites aux enfants d'Israël : Vous êtes un peuple d'une tête dure ; si je viens une fois au milieu de vous, je vous exterminerai. Quittez donc présentement tous vos ornements, afin que je sache de quelle manière j'en userai avec vous.

6. Les enfants d'Israël quittèrent donc leurs ornements au pied de la montagne d'Horeb.

7. Moïse prenant le tabernacle, le dressa bien loin hors du camp, et l'appela le Tabernacle de l'alliance. Et tous ceux du peuple qui avoient quelque difficulté, sortoient hors du camp pour aller au tabernacle de l'alliance.

8. Lorsque Moïse sortoit pour aller au tabernacle, tout le peuple se levoit, et chacun se tenoit à l'entrée de sa tente, et regardoit Moïse par derrière, jusqu'à ce qu'il fût entré dans le tabernacle.

9. Quand Moïse étoit entré dans le tabernacle de l'alliance, la colonne de nuée descendoit et se tenoit à la porte; et le Seigneur parloit avec Moïse.

10. Tous les enfants d'Israël, voyant que la colonne de nuée se tenoit à l'entrée du tabernacle, se tenoient aussi eux-mêmes à l'entrée de leurs tentes, et y adoroient le Seigneur.

11. Or le Seigneur parloit à Moïse face à face, comme un homme a accoutumé de parler à son ami. Et lorsqu'il retournoit dans le camp, le jeune Josué, fils de Nun, qui le servoit, ne s'éloignoit point du tabernacle.

12. Or Moïse dit au Seigneur : Vous me commandez d'emmener ce peuple, et vous ne me dites pas qui vous devez envoyer avec moi, quoique vous m'ayez dit : Je vous connois par votre nom, et vous avez trouvé grâce devant moi.

13. Si j'ai donc trouvé grâce devant vous, faites-moi voir votre visage, afin que je vous connoisse, et que je trouve grâce devant vos yeux. Regardez favorablement cette grande multitude qui est votre peuple.

14. Le Seigneur lui dit : Je marcherai en personne devant vous, et je vous procurerai le repos.

15. Moïse lui dit : Si vous ne marchez vous-même devant nous, ne nous faites point sortir de ce lieu ;

16. Car comment pourrons-nous savoir, moi et votre peuple, que nous avons trouvé grâce devant vous, si vous ne marchez avec nous, afin que nous soyons en honneur et en gloire parmi tous les peuples qui habitent sur la terre ?

17. Le Seigneur dit à Moïse : Je ferai ce que vous venez de me demander ; car vous avez trouvé grâce devant moi, et je vous connois par votre nom.

18. Moïse lui dit : Faites-moi voir votre gloire.

19. Le Seigneur lui répondit : Je vous ferai voir toutes sortes de biens, et devant vous je prononcerai le nom du Seigneur : je ferai miséricorde à qui je voudrai ; j'userai de clémence envers qui il me plaira.

20. Dieu ajouta : Vous ne pourrez voir mon visage, car nul homme ne me verra sans mourir.

21. Il dit encore : Il y a un lieu où je suis, où vous vous tiendrez sur la pierre;

22. Et lorsque ma gloire passera, je vous mettrai dans l'ouverture de la pierre, et je vous couvrirai de ma main jusqu'à ce que je sois passé :

Digitized by Google

23. J'ôterai ensuite ma main, et vous me verrez par derrière ; mais vous ne pourrez voir mon visage.

CHAPITRE XXXIV.

Moïse remonte sur la montagne. Dieu lui manifeste sa gloire, et lui renouvelle les principales conditions de l'alliance qu'il fait avec son peuple. Moïse descend ayant la tête environnée de rayons.

1. Le Seigneur dit ensuite à Moïse : Faites-vous deux tables de pierre qui soient comme les premières, et j'y écrirai les paroles qui étoient sur les tables que vous avez rompues.

2. Soyez prêt dès le matin pour monter aussitôt sur la montagne de Sinaï, et vous demeurerez avec moi sur le haut de la montagne.

3. Que personne ne monte avec vous, et que nul ne paroisse sur toute la montagne ; que les bœufs mêmes et les brebis ne paissent point vis-à-vis.

4. Moïse tailla donc deux tables de pierre, telles qu'étoient les premières, et se levant avant le jour, il monta sur la montagne de Sinaï, portant avec lui les tables, selon que le Seigneur le lui avoit ordonné.

5. Alors le Seigneur étant descendu au milieu de la nuée, Moïse se tint en sa présence, invoquant le nom du Seigneur.

6. Et comme le Seigneur passoit devant lui, il dit : Dominateur souverain, Seigneur Dieu, qui êtes plein de compassion et de clémence, patient, riche en miséricorde, et véritable ;

7. Qui conservez et faites sentir votre miséricorde jusqu'à mille générations ; qui effacez l'iniquité, les crimes, et les péchés ; devant lequel nul n'est innocent par lui-même, et qui rendez l'iniquité des pères aux enfants et aux petits-enfants, jusqu'à la troisième et quatrième génération.

8. En même temps Moïse se prosterna contre terre, et adorant Dieu,

9. Il ajouta : Seigneur, si j'ai trouvé grâce devant vous, marchez, je vous supplie, avec nous, car ce peuple a la tête dure ; effacez nos iniquités et nos péchés, et possédez-nous comme votre héritage.

10. Le Seigneur lui répondit : Je ferai alliance avec ce peuple à la vue de tout le monde ; je ferai des prodiges qui n'ont jamais été vus sur la terre, ni dans aucune nation ; afin que ce peuple, au milieu duquel vous êtes, considère l'ouvrage terrible que doit faire le Seigneur.

11. Gardez toutes les choses que je vous ordonne aujourd'hui : je chasserai moi-même devant vous, les Amorrhéens, les Chananéens, les Héthéens, les Phérézéens, les Hévéens, et les Jébuséens.

12. Prenez garde de ne jamais faire amitié avec les habitants de ce pays, cela causeroit votre ruine :

13. Mais détruisez leurs autels, brisez leurs statues, coupez leurs bois consacrés à leurs idoles.

14. N'adorez point de dieu étranger. Le Seigneur s'appelle le Dieu jaloux : Dieu veut être aimé uniquement.

15. Ne faites point d'alliance avec les habitants de ce pays-là, de peur que, lorsqu'ils se seront corrompus avec leurs dieux, et qu'ils auront adoré leurs statues, quelqu'un d'entre eux ne vous invite à manger des viandes qu'il leur aura immolées.

16. Vous ne ferez point épouser leurs filles à vos fils, de peur qu'après qu'elles se seront corrompues elles-mêmes, elles ne portent vos fils à se corrompre aussi comme elles avec leurs dieux.

17. Vous ne vous ferez point de dieux jetés en fonte.

18. Vous observerez la fête solennelles des azymes. Vous mangerez sept jours durant des pains sans le-

Digitized by Google

vain, au mois des nouveaux fruits, comme je vous l'ai ordonné, car vous êtes sortis de l'Égypte au mois où commence le printemps.

19. Tout mâle qui sort le premier du sein de sa mère, sera à moi : les premiers-nés de tous les animaux, tant des bœufs que des brebis, seront à moi.

20. Vous rachèterez avec une brebis le premier-né de l'âne : si vous ne le rachetez point, vous le tuerez. Vous rachèterez le premier-né de vos fils, et vous ne paroîtrez point devant moi les mains vides.

21. Vous travaillerez pendant six jours, et le septième jour vous cesserez de labourer la terre et de moissonner.

22. Vous célébrerez la fête solennelle des semaines, en offrant les prémices des fruits de la moisson du froment; et vous ferez la fête des dépouilles des fruits à la fin de l'année, lorsqu'on les aura tous recueillis.

23. Tous vos enfants mâles se présenteront trois fois l'année devant le Seigneur tout-puissant, le Dieu d'Israël.

24. Car lorsque j'aurai chassé les nations de devant votre face, et que j'aurai étendu les limites de votre pays, si vous montez, et si vous vous présentez trois fois l'année devant le Seigneur votre Dieu, nul ne formera des entreprises secrètes contre votre pays.

25. Vous ne m'offrirez point avec du levain le sang de la victime qui m'est immolée; et il ne restera rien de l'hostie de la fête solennelle de Pâque jusqu'au matin.

26. Vous offrirez les prémices des fruits de votre terre dans la maison du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez point cuire de chevreau lorsqu'il tette encore le lait de sa mère.

27. Le Seigneur dit encore à Moïse : Écrivez pour vous ces paroles, par lesquelles j'ai fait alliance avec vous et avec Israël.

28. Moïse demeura donc quarante jours et quarante nuits avec le Seigneur sur la montagne : il ne mangea point de pain, et il ne but point d'eau dans tout ce temps; et le Seigneur écrivit sur les tables les dix paroles de l'alliance.

29. Après cela Moïse descendit de la montagne de Sinaï, portant les deux tables du témoignage; et il ne savoit pas que son visage jetoit des rayons de lumière, qui lui étoient restés de l'entretien qu'il avoit eu avec le Seigneur.

30. Mais Aaron et les enfants d'Israël, voyant que le visage de Moïse jetoit des rayons, craignirent d'approcher de lui.

31. Moïse appela donc Aaron et les princes de la synagogue, qui revinrent le trouver. Et après qu'il leur eut parlé,

32. Tous les enfants d'Israël vinrent aussi vers lui, et il leur exposa tous les ordres qu'il avoit reçus du Seigneur sur la montagne de Sinaï.

33. Quand il eut achevé de leur parler, il mit un voile sur son visage.

34. Lorsqu'il entroit dans le tabernacle, et qu'il parloit avec le Seigneur, il ôtoit ce voile jusqu'à ce qu'il en sortît, et il rapportoit ensuite aux enfants d'Israël toutes les choses que Dieu lui avoit commandé de leur dire.

35. Lorsque Moïse sortoit du tabernacle, les Israélites voyoient que son visage jetoit des rayons; mais il le voiloit de nouveau toutes les fois qu'il leur parloit.

CHAPITRE XXXV.

Moïse déclare au peuple les ordonnances du Seigneur. Le peuple apporte ses offrandes. Béséléel et Ooliab sont nommés pour travailler au tabernacle.

1. Moïse ayant donc assemblé tous les enfants d'Israël, leur dit : Voici les

Digitized by Google

choses que le Seigneur a commandé que l'on fasse :

2. Vous travaillerez pendant six jours, et le septième jour vous sera saint, étant le sabbat et le repos du Seigneur : celui qui fera quelque travail en ce jour-là, sera puni de mort.

3. Vous n'allumerez point de feu dans toutes vos maisons au jour du sabbat.

4. Moïse dit encore à toute l'assemblée des enfants d'Israël : Voici ce que le Seigneur a ordonné ; il a dit :

5. Mettez à part chez vous les prémices de vos biens pour les offrir au Seigneur. Vous lui offrirez de bon cœur et avec une pleine volonté, l'or, l'argent, l'airain,

6. L'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate teinte deux fois, le fin lin, les poils de chèvres ;

7. Les peaux de mouton teintes en rouge, des peaux violettes, des bois de sétim ;

8. De l'huile pour entretenir les lampes et pour composer les onctions et les parfums d'excellente odeur ;

9. Des pierres d'onyx et des pierres précieuses pour orner l'éphod et le rational.

10. Quiconque parmi vous est habile à travailler, qu'il vienne pour faire ce que le Seigneur a commandé :

11. Savoir, le tabernacle avec le toit et la couverture, les anneaux, les ais et les barres de bois qui les traversent, les pieux et les bases :

12. L'arche avec les bâtons pour la porter, le propitiatoire et le voile qui doit être suspendu devant l'arche :

13. La table avec les bâtons pour la porter, et ses vases, et les pains qu'on expose devant le Seigneur :

14. Le chandelier qui doit soutenir les lampes, tout ce qui sert à son usage ; les lampes et l'huile pour entretenir le feu :

15. L'autel des parfums avec les bâtons pour le porter, l'huile pour faire les onctions ; le parfum composé d'aromates ; le voile suspendu à l'entrée du tabernacle :

16. L'autel des holocaustes, sa grille d'airain, avec ses bâtons pour le porter, et tout ce qui sert à son usage ; le bassin avec sa base :

17. Les rideaux du parvis du tabernacle avec leurs colonnes et leurs bases, et le voile de l'entrée du vestibule :

18. Les pieux du tabernacle et du parvis avec leurs cordons :

19. Les vêtements qui doivent être employés au culte du sanctuaire, les ornements destinés au pontife Aaron et à ses fils, afin qu'ils exercent les fonctions de mon sacerdoce.

20. Après que tous les enfants d'Israël furent partis de devant Moïse,

21. Ils offrirent au Seigneur, avec une volonté prompte et pleine d'affection, les prémices de leurs biens pour tout ce qu'il y avoit à faire au tabernacle du témoignage. Et pour tout ce qui étoit nécessaire pour le culte sacré et pour les ornements sacerdotaux,

22. Les hommes avec les femmes donnèrent leurs chaînes, leurs pendants d'oreilles, leurs bagues et leurs bracelets : tous les vases d'or furent mis à part pour être présentés au Seigneur.

23. Ceux qui avoient de l'hyacinthe, de la pourpre, de l'écarlate teinte deux fois, du fin lin, des poils de chèvres, des peaux de moutons teintes en rouge, des peaux violettes,

24. De l'argent et de l'airain, les offrirent au Seigneur, avec des bois de sétim pour les employer à divers usages.

25. De même les femmes qui étoient habiles donnèrent ce qu'elles avoient filé d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, de fin lin,

26. Et de poils de chèvres, et donnèrent tout de grand cœur.

27. Les princes d'entre le peuple offrirent des pierres d'onyx et des pierres

Digitized by Google

précieuses pour l'éphod et le rational,

28. Des aromates et de l'huile pour entretenir les lampes et pour préparer les onctions, et composer le parfum d'excellente odeur.

29. Tous les hommes et toutes les femmes firent leurs offrandes de bon cœur, pour faire les ouvrages que le Seigneur avoit ordonnés par Moïse. Tous les enfants d'Israël firent ces offrandes au Seigneur avec une pleine volonté.

30. Alors Moïse dit aux enfants d'Israël : Le Seigneur a appelé, par un choix particulier, Béséléel, fils d'Uri, qui est fils de Hur, de la tribu de Juda;

31. Et il l'a rempli de l'esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence, de science, et d'une parfaite connoissance,

32. Pour inventer et pour exécuter tout ce qui peut se faire en or, en argent et en airain;

33. Pour tailler et graver les pierres et pour tous les ouvrages de menuiserie.

34. Il lui a mis dans l'esprit tout ce que l'art peut inventer; il lui a aussi joint Ooliab, fils d'Achisamech, de la tribu de Dan.

35. Il les a remplis tous deux de sagesse, pour faire toutes sortes d'ouvrages en bois, en étoffes de différentes couleurs, et en broderie, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fin lin, afin qu'ils travaillent à tout ce qui se fait avec la tissure, et qu'ils y ajoutent des inventions toutes nouvelles.

CHAPITRE XXXVI.

Moïse fait travailler aux ouvrages que le Seigneur lui avoit ordonnés. Construction du tabernacle.

1. Béséléel travailla donc à tous ces ouvrages avec Ooliab, et tous les hommes habiles à qui le Seigneur avoit donné la sagesse et l'intelligence, afin qu'ils sussent faire excellemment ce qui étoit nécessaire pour l'usage du sanctuaire, et tout ce que le Seigneur avoit ordonné;

2. Car Moïse les ayant fait venir avec tous les hommes habiles auxquels le Seigneur avoit donné la sagesse, et ceux qui s'étoient offerts d'eux-mêmes pour travailler à cet ouvrage,

3. Il leur mit entre les mains toutes les oblations des enfants d'Israël. Et comme ils s'appliquoient à avancer cet ouvrage, le peuple offroit encore tous les jours, au matin, de nouveaux dons.

4. C'est pourquoi les ouvriers furent obligés

5. De venir dire à Moïse : Le peuple offre plus de dons qu'il n'est nécessaire.

6. Moïse commanda donc qu'on fît cette déclaration publiquement par la voix d'un héraut : Que nul homme ni nulle femme n'offre plus rien à l'avenir pour les ouvrages du sanctuaire. Ainsi on cessa d'offrir des présents à Dieu;

7. Parce que ce qu'on avoit déjà offert suffisoit, et qu'il y en avoit même plus qu'il n'en falloit.

8. Tous ces hommes, dont le cœur étoit rempli de sagesse pour travailler aux ouvrages du tabernacle, firent donc dix rideaux de fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate teinte deux fois, le tout en broderie et d'un ouvrage excellent de différentes couleurs.

9. Chaque rideau avoit vingt-huit coudées de long, et quatre de large; et tous les rideaux étoient d'une même mesure.

10. Cinq de ces rideaux tenoient l'un à l'autre, et les cinq autres étoient de même joints ensemble.

11. L'un des rideaux avoit des cordons d'hyacinthe sur le bord des deux côtés, et l'autre rideau avoit de même des cordons au bord;

Digitized by Google

12. Afin que les cordons se trouvant vis-à-vis l'un de l'autre, les rideaux fussent joints ensemble.

13. C'est pourquoi ils firent aussi fondre cinquante anneaux d'or, où pussent s'attacher les cordons des rideaux, afin qu'il ne s'en fît qu'un seul tabernacle.

14. Ils firent aussi onze couvertures de poils de chèvres, pour couvrir le dessus du tabernacle.

15. Chacune de ces couvertures avoit trente coudées de long, et quatre de large; et elles étoient toutes de même mesure.

16. Ils en joignirent cinq ensemble, et les six autres séparément.

17. Ils firent aussi cinquante cordons au bord de l'une des couvertures, et cinquante au bord de l'autre, afin qu'elles fussent jointes ensemble.

18. Ils firent encore cinquante boucles d'airain pour les tenir attachées, afin qu'il ne s'en fît qu'un toit et qu'une seule couverture.

19. Ils firent de plus une troisième couverture du tabernacle de peaux de mouton teintes en rouge, et par-dessus encore une quatrième de peaux teintes en violet.

20. Ils firent aussi des ais de bois de sétim pour le tabernacle, qui se tenoient debout étant joints ensemble.

21. Chacun de ces ais avoit dix coudées de long, et une coudée et demie de large.

22. Chaque ais avoit une languette et une rainure, afin qu'ils entrassent l'un dans l'autre. Tous les ais du tabernacle étoient faits de cette sorte.

23. Or il y en avoit vingt du côté méridional qui regarde le midi,

24. Avec quarante bases d'argent. Chaque ais étoit porté sur deux bases de chaque côté des angles, à l'endroit où l'enchâssure des côtés se termine dans les angles.

25. Ils firent aussi, pour le côté du tabernacle qui regardoit l'aquilon, vingt ais,

26. Avec quarante bases d'argent, deux bases pour chaque ais.

27. Mais pour le côté du tabernacle qui est à l'occident et qui regarde la mer, ils n'y firent que six ais,

28. Et deux autres qui étoient dressés aux angles du derrière du tabernacle.

29. Ils étoient joints depuis le haut jusqu'au bas, et ne composoient qu'un corps tous ensemble. Ils gardèrent cette disposition dans les angles des deux côtés.

30. Il y avoit huit ais en tout, qui avoient seize bases d'argent, y ayant deux bases pour chaque ais.

31. Ils firent aussi de grandes barres de bois de sétim, cinq pour traverser et tenir ensemble tous les ais d'un des côtés du tabernacle,

32. Cinq autres pour traverser et tenir ensemble les ais de l'autre côté, et outre celles-là, cinq autres encore pour le côté du tabernacle qui est à l'occident, et qui regarde la mer.

33. Ils firent aussi une autre barre qui passoit par le milieu des ais depuis un coin jusqu'à l'autre.

34. Ils couvrirent de lames d'or tous ces ais soutenus sur des bases d'argent qui avoient été jetées en fonte. Ils y mirent de plus des anneaux d'or, pour y faire entrer les barres de bois, qu'ils couvrirent aussi de lames d'or.

35. Ils firent un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, de fin lin retors, le tout en broderie, et d'un ouvrage admirable par son excellente variété.

36. Ils firent quatre colonnes de bois de sétim, qu'ils couvrirent de lames d'or avec leurs chapiteaux; et leurs bases étoient d'argent.

37. Ils firent encore le voile pour l'entrée du tabernacle, qui étoit d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, de fin lin retors, le tout en broderie.

38. Ils firent aussi cinq colonnes avec

Digitized by Google

leurs chapiteaux ; ils les couvrirent d'or, et leurs bases furent jetées en fonte, et faites d'airain.

CHAPITRE XXXVII.

Béséléel travaille à faire l'arche, la table des pains de proposition, le chandelier, l'autel des parfums, et les parfums mêmes.

1. Béséléel fit aussi l'arche de bois de sétim, elle avoit deux coudées et demie de long, une coudée et demie de large, et une coudée et demie de haut : il le couvrit d'un or très-pur dedans et dehors ;

2. Et il fit une couronne d'or qui régnoit tout autour.

3. Il fit jeter en fonte quatre anneaux d'or qu'il mit aux quatre coins de l'arche, deux d'un côté, et deux de l'autre.

4. Il fit aussi des bâtons de bois de sétim, qu'il couvrit d'or.

5. Et les fit entrer dans les anneaux qui étoient aux côtés de l'arche pour servir à la porter.

6. Il fit encore le propitiatoire, c'est-à-dire, l'oracle, d'un or très-pur, qui avoit deux coudées et demie de long, et une coudée et demie de large.

7. Comme aussi deux Chérubins d'or battu, qu'il mit aux deux côtés du propitiatoire.

8. Un Chérubin à l'extrémité d'un des deux côtés, et l'autre Chérubin à l'extrémité de l'autre côté : ainsi chacun des deux Chérubins étoit à l'une des extrémités du propitiatoire.

9. Ils étendoient leurs ailes dont ils couvroient le propitiatoire, et ils se regardoient l'un l'autre, aussi bien que le propitiatoire.

10. Il fit encore une table de bois de sétim, qui avoit deux coudées de long, une coudée de large, et une coudée et demie de haut.

11. Il la couvrit d'un or très-pur, et il y fit tout autour une bordure d'or.

12. Il appliqua sur la bordure une couronne d'or de sculpture à jour, haute de quatre doigts, et il mit encore au-dessus une autre couronne d'or.

13. Il fit fondre aussi quatre anneaux d'or qu'il mit aux quatre coins de la table, un à chaque pied,

14. Au-dessous de la couronne, et il y fit passer les bâtons, afin qu'ils servissent à porter la table.

15. Les bâtons qu'il fit étoient de bois de sétim, et il les couvrit de lames d'or.

16. Pour les différents usages de cette table, il fit des plats d'un or très-pur, des coupes, des encensoirs, et des tasses, pour y mettre les oblations de liqueurs qu'on offroit à Dieu.

17. Il fit aussi le chandelier de l'or le plus pur battu au marteau. Il y avoit des branches, des coupes, des pommes et des lis qui sortoient de sa tige ;

18. Six branches sortoient des deux côtés de sa tige, trois d'un côté, et trois d'un autre.

19. Il y avoit trois coupes en forme de noix, avec des pommes et des lis en l'une des branches ; et trois coupes de même en forme de noix, avec des pommes et des lis en l'autre branche. Et toutes les six branches qui sortoient de la tige étoient travaillées de même.

20. Mais la tige du chandelier avoit quatre coupes en forme de noix, accompagnées chacune de sa pomme et de son lis.

21. Il y avoit trois pommes en trois endroits de la tige, et de chaque pomme sortoient deux branches, qui faisoient en tout six branches naissant d'une même tige.

22. Ces pommes et ces branches sortoient donc du chandelier, étant toutes d'un or très-pur battu au marteau.

23. Il fit aussi d'un or très-pur sept lampes avec leurs mouchettes, et les vases destinés pour y éteindre ce qui avoit été mouché des lampes.

24. Le chandelier avec tout ce qui

Digitized by Google

servoit à son usage, pesoit un talent d'or.

25. Il fit encore l'autel des parfums de bois de sétim, qui avoit une coudée en carré, et deux coudées de haut, et d'où sortoient quatre cornes aux quatre angles.

26. Il le couvrit d'un or très-pur, avec sa grille, ses quatre côtés et ses quatre cornes.

27. Il fit une couronne d'or qui régnoit tout autour; et il y avoit des deux côtés, au-dessous de la couronne, deux anneaux d'or, pour y faire entrer les bâtons qui devoient servir à porter l'autel.

28. Il fit ces bâtons de bois de sétim, et les couvrit de lames d'or.

29. Il composa aussi l'huile pour en faire les onctions de consécration, et les parfums composés d'aromates très-exquis, selon l'art des plus habiles parfumeurs.

CHAPITRE XXXVIII.

Construction de l'autel des holocaustes, du bassin d'airain, et du parvis. A quoi se montoient l'or, l'argent et l'airain qui furent employés à la construction du tabernacle.

1. Béséléel fit aussi l'autel des holocaustes de bois de sétim, qui avoit cinq coudées en carré, et trois de haut.

2. Quatre cornes s'élevoient de ses quatre coins; et il le couvrit de lames d'airain.

3. Il fit d'airain plusieurs instruments différents pour l'usage de cet autel, des vaisseaux, des tenailles, des pincettes, des crocs et des brasiers;

4. Une grille d'airain en forme de rets, et au-dessous un foyer au milieu de l'autel.

5. Il jeta en fonte quatre anneaux qu'il mit aux quatre coins de cette grille, pour y passer des bâtons qui pussent servir pour porter l'autel.

6. Il fit aussi ces bâtons de bois de sétim; il les couvrit de lames d'airain,

7. Et les fit passer dans les anneaux qui sortoient des côtés de l'autel. Or l'autel n'étoit pas solide, mais il étoit composé d'ais, étant creux et vide au dedans.

8. Il fit encore un bassin d'airain avec sa base, des miroirs des femmes qui veilloient à la porte du tabernacle.

9. Voici la manière dont il fit le parvis : Au côté du midi il y avoit des rideaux de fin lin retors, longs de cent coudées.

10. Il y avoit vingt colonnes d'airain avec leurs bases; et les chapiteaux de ces colonnes avec tous leurs ornements étoient d'argent.

11. Du côté du septentrion il y avoit des rideaux qui tenoient le même espace. Les colonnes avec leurs bases et leurs chapiteaux étoient de même mesure, de même métal, et travaillés de même.

12. Mais au côté du parvis qui regardoit l'occident, les rideaux ne s'étendoient que dans l'espace de cinquante coudées : il y avoit seulement dix colonnes avec leurs bases d'airain; et les chapiteaux des colonnes avec tous leurs ornements étoient d'argent.

13. Du côté de l'orient, il mit de même des rideaux qui occupoient cinquante coudées de long.

14. Dont il y avoit quinze coudées d'un côté, avec trois colonnes et leurs bases;

15. Et quinze coudées aussi de l'autre côté avec les rideaux, trois colonnes et leurs bases; car au milieu, entre les deux, il fit l'entrée du tabernacle.

16. Tous ces rideaux du parvis étoient tissus de fin lin retors.

17. Les bases des colonnes étoient d'airain, leurs chapiteaux avec tous leurs ornements étoient d'argent; et il couvrit les colonnes mêmes du parvis de lames d'argent.

18. Il fit le grand voile qui étoit à l'entrée du parvis, d'un ouvrage de bro-

Digitized by Google

derie, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, et de fin lin retors. Il avoit vingt coudées de long et cinq coudées de haut, selon la hauteur de tous les rideaux du parvis.

19. Il y avoit quatre colonnes à l'entrée du parvis, avec leurs bases d'airain ; et leurs chapiteaux, ainsi que leurs ornements, étoient d'argent.

20. Il fit aussi des pieux d'airain pour mettre tout autour du tabernacle et du parvis.

21. Ce sont là toutes les parties qui composoient le tabernacle du témoignage que Moïse commanda à Ithamar, fils d'Aaron, grand-prêtre, de donner par compte aux lévites, dans les cérémonies, afin qu'ils en fussent chargés.

22. Béséléel, fils d'Uri, qui étoit fils de Hur, de la tribu de Juda, acheva tout l'ouvrage, selon l'ordre que le Seigneur en avoit donné par la bouche de Moïse.

23. Il eut pour compagnon Ooliab, fils d'Achisamech, de la tribu de Dan, qui savoit aussi travailler excellemment en bois, en étoffes tissues de fils de différentes couleurs, et en broderies d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin.

24. Tout l'or qui fut employé pour les ouvrages du sanctuaire, et qui fut offert à Dieu dans les dons volontaires du peuple, étoit de vingt-neuf talents et de sept cent trente sicles, selon la mesure du sanctuaire.

25. Ces oblations furent faites par ceux qui entrèrent dans le dénombrement, ayant vingt ans et au-dessus, et qui étoient au nombre de six cent trois mille cinq cent cinquante hommes portant les armes.

26. Il y eut de plus cent talents d'argent, dont furent faites les bases du sanctuaire, et l'entrée où le voile étoit suspendu.

27. Il fit cent bases de cent talents ; chaque base étoit d'un talent.

28. Il employa mille sept cent soixante et quinze sicles d'argent aux chapiteaux des colonnes, et il revêtit ces mêmes colonnes de lames d'argent.

29. On offrit aussi deux mille soixante et dix talents d'airain, et quatre cents sicles,

30. Qui furent employés à faire les bases à l'entrée du tabernacle du témoignage, et l'autel d'airain avec sa grille, et tous les vases qui devoient servir à son usage ;

31. Et les bases du parvis qui étoient tout autour et à l'entrée, avec les pieux qui s'employoient autour du tabernacle et du parvis.

CHAPITRE XXXIX.

Béséléel travaille à faire les habits pontificaux. Dénombrement des ouvrages qui furent faits pour le culte divin.

1. Béséléel fit aussi d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin, les vêtements dont Aaron devoit être revêtu dans son ministère saint, selon l'ordre que Moïse en avoit reçu du Seigneur.

2. Il fit donc l'éphod d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fin lin retors ;

3. Le tout étant d'un ouvrage tissu de différentes couleurs. Il coupa des feuilles d'or fort minces qu'il réduisit en fils d'or, pour les faire entrer dans la tissure de ces autres fils de plusieurs couleurs.

4. Les deux côtés de l'éphod venoient se joindre au bord de l'extrémité d'en haut ;

5. Et il fit la ceinture du mélange des mêmes couleurs, selon l'ordre que Moïse en avoit reçu du Seigneur.

6. Il tailla deux pierres d'onyx qu'il enchâssa dans de l'or, sur lesquelles les noms des enfants d'Israël furent écrits selon l'art du lapidaire.

7. Il les mit aux deux côtés de l'éphod

Digitized by Google

comme un monument pour les enfants d'Israël, selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

8. Il fit le rational tissu du mélange de fils différents comme l'éphod, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois, et de fin lin retors;

9. Dont la forme étoit carrée, l'étoffe double, et la longueur et la largeur de la mesure d'un palme.

10. Il mit dessus quatre rangs de pierres précieuses. Au premier rang il y avoit la sa rdoine, la topaze, et l'émeraude.

11. Au second, l'escarboucle, le saphir, et le jaspe.

12. Au troisième, le ligure, l'agathe, et l'améthyste.

13. Au quatrième, la chrysolithe, l'onyx, et le béryl; et il les enchâssa dans l'or, chacune en son rang.

14. Les noms des douze tribus d'Israël étoient gravés sur ces douze pierres précieuses, chaque nom sur chaque pierre.

15. Ils firent au rational deux petites chaînes d'un or très-pur, dont les chaînons étoient enlacés l'un dans l'autre;

16. Deux agrafes, et autant d'anneaux d'or. Ils mirent les anneaux aux deux côtés du rational,

17. Et ils y suspendirent les deux chaînes d'or qu'ils attachèrent aux agrafes qui sortoient des angles de l'éphod.

18. Tout cela se rapportoit si juste devant et derrière, que l'éphod et le rational demeuroient liés l'un avec l'autre,

19. Étant resserrés vers la ceinture, et liés étroitement par des anneaux, dans lesquels étoit passé un ruban d'hyacinthe, afin qu'ils ne fussent point lâches, et qu'ils ne pussent s'écarter l'un de l'autre, selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

20. Ils firent aussi la tunique de l'éphod, toute d'hyacinthe;

21. Il y avoit en haut une ouverture au milieu, et un bord tissu autour de cette ouverture:

22. Au bas de la robe, vers les pieds, il y avoit des grenades faites d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, et de fin lin retors;

23. Et des sonnettes d'un or très-pur, qu'ils entremêlèrent avec les grenades tout autour du bas de la robe:

24. Les sonnettes d'or et les grenades étoient ainsi entremêlées; et le pontife étoit revêtu de cet ornement lorsqu'il faisoit les fonctions de son ministère, selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

25. Ils firent encore pour Aaron et pour ses fils, des tuniques tissues de fin lin;

26. Des mitres de fin lin, avec leurs petites couronnes;

27. Et des caleçons qui étoient de fin lin;

28. Avec une ceinture d'un mélange de fils différents, d'un fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate teinte deux fois, selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

29. Ils firent la lame sacrée et digne de toute vénération, d'un or très-pur, et gravèrent dessus en la manière qu'on écrit sur les pierres précieuses, ces mots: LA SAINTETÉ EST AU SEIGNEUR,

30. Ils l'attachèrent à la mitre avec un ruban d'hyacinthe, comme le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

31. Ainsi tout l'ouvrage du tabernacle et de la tente du témoignage fut achevé. Les enfants d'Israël firent tout ce que le Seigneur avoit ordonné à Moïse.

32. Ils offrirent le tabernacle avec sa couverture, et tout ce qui servoit à son usage, les anneaux, les ais, les bâtons, les colonnes avec leurs bases;

33. La couverture de peaux de mouton teintes en rouge, et l'autre couverture de peaux violettes;

34. Le voile, l'arche, les bâtons pour la porter, le propitiatoire;

Digitized by Google

35. La table avec ses vases, et les pains exposés devant le Seigneur ;

36. Le chandelier, les lampes, et tout ce qui devoit y servir avec l'huile ;

37. L'autel d'or, l'huile destinée aux onctions, les parfums composés d'aromates,

38. Et le voile à l'entrée du tabernacle ;

39. L'autel d'airain, avec la grille, les bâtons pour le porter, et toutes les choses qui y servoient ; le bassin avec sa base, les rideaux du parvis, les colonnes avec leurs bases ;

40. Le voile à l'entrée du parvis, ses cordons et ses pieux. Il ne manqua rien de tout ce que Dieu avoit ordonné de faire, pour le ministère du tabernacle et pour la tente de l'alliance.

41. Les enfants d'Israël offrirent aussi les vêtements dont les prêtres, Aaron et ses fils, devoient se servir

42. Dans le sanctuaire, selon que le Seigneur l'avoit ordonné.

43. Et Moïse voyant que toutes ces choses étoient achevées, les bénit.

CHAPITRE XL.

Érection du tabernacle. Il est couvert de la nuée qui représentoit la majesté de Dieu.

1. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, et lui dit :

2. Vous dresserez le tabernacle du témoignage au premier jour du premier mois.

3. Vous y mettrez l'arche, et vous y suspendrez le voile au-devant.

4. Vous apporterez la table, et vous mettrez dessus ce que je vous ai commandé, selon l'ordre qui vous a été prescrit. Vous placerez le chandelier avec ses lampes,

5. Et l'autel d'or sur lequel se brûle l'encens, devant l'arche du témoignage. Vous mettrez le voile à l'entrée du tabernacle,

6. Et au-devant du voile l'autel des holocaustes :

7. Le bassin que vous remplirez d'eau sera entre l'autel et le tabernacle.

8. Vous entourerez de rideaux le parvis et son entrée.

9. Et prenant l'huile des onctions, vous en oindrez le tabernacle avec ses vases, afin qu'ils soient sanctifiés ;

10. L'autel des holocaustes et tous ses vases,

11. Le bassin avec sa base : vous consacrerez toutes choses avec l'huile destinée pour les onctions, afin qu'elles soient saintes et sacrées.

12. Vous ferez venir Aaron et ses fils à l'entrée du tabernacle du témoignage ; et les ayant fait laver dans l'eau,

13. Vous les vêtirez des vêtements saints, afin qu'ils me servent, et que leur onction passe pour jamais dans tous les prêtres qui leur succéderont.

14. Et Moïse fit tout ce que le Seigneur lui avoit commandé.

15. Ainsi le tabernacle fut dressé le premier jour du premier mois de la seconde année.

16. Moïse l'ayant dressé, il mit les ais avec les bases et les barres de bois pour les contenir, et il posa les colonnes.

17. Il étendit le toit au-dessus du tabernacle, et mit dessus la couverture, selon que le Seigneur le lui avoit commandé.

18. Il mit le témoignage dans l'arche ; au-dessous, des deux côtés, les bâtons pour la porter, et l'oracle tout au-dessus.

19. Et ayant porté l'arche dans le tabernacle, il suspendit le voile au-devant, pour accomplir le commandement du Seigneur.

20. Il mit la table dans le tabernacle du témoignage, du côté du septentrion, hors du voile,

21. Et plaça dessus en ordre devant le Seigneur, les pains qui devoient être

Digitized by Google

toujours exposés, selon que le Seigneur le lui avoit commandé.

22. Il mit aussi le chandelier dans le tabernacle du témoignage, du côté du midi, vis-à-vis de la table,

23. Et il y disposa les lampes selon leur rang, comme le Seigneur le lui avoit ordonné.

24. Il mit encore l'autel d'or sous la tente du témoignage devant le voile,

25. Et il brûla dessus l'encens composé d'aromates, selon que le Seigneur le lui avoit commandé.

26. Il mit aussi le voile à l'entrée du tabernacle du témoignage,

27. Et l'autel de l'holocauste dans le vestibule du témoignage, sur lequel il offrit l'holocauste et les sacrifices, selon que le Seigneur l'avoit commandé.

28. Il posa aussi le bassin entre le tabernacle du témoignage et l'autel, et le remplit d'eau.

29. Moïse et Aaron, et ses fils, y lavèrent leurs mains et leurs pieds,

30. Avant d'entrer dans le tabernacle de l'alliance et de s'approcher de l'autel, comme le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

31. Il dressa aussi le parvis autour du tabernacle et de l'autel, et mit le voile à l'entrée. Après que toutes choses eurent été achevées,

32. Une nuée couvrit le tabernacle du témoignage, et il fut rempli de la gloire du Seigneur.

33. Et Moïse ne pouvoit entrer dans la tente de l'alliance, parce que la nuée couvroit tout, et que la majesté du Seigneur éclatoit de toutes parts, tout étant couvert de cette nuée.

34. Quand la nuée se retiroit du tabernacle, les enfants d'Israël partoient, et marchoient en ordre par diverses bandes :

35. Si elle s'arrêtoit au-dessus, ils demeuroient dans le même lieu ;

36. Car la nuée du Seigneur se reposoit sur le tabernacle durant le jour, et une flamme y paroissoit pendant la nuit, tous les peuples d'Israël la voyant de tous les lieux où ils logeoient.

Digitized by Google

Digitized by Google

LÉVITIQUE.

ARGUMENT.

Le troisième livre de Moïse est appelé *Lévitique* (Λευϊτικὸς), ou la *Loi des prêtres*, parce qu'il traite fort au long des lois, des cérémonies, des devoirs et des obligations des lévites, et en particulier de ce qui doit être observé à l'égard des holocaustes, des oblations, et de tous les autres sacrifices; qu'il y est fait mention du feu perpétuel, de la distinction des animaux purs et impurs; qu'il indique les fêtes et la manière de les observer; qu'il établit l'année du jubilé, et qu'il décrit beaucoup d'autres choses mémorables qui ont été faites ou dites au peuple d'Israël. Les Hébreux désignent ce livre par les deux premiers mots qui le commencent.

Les sept premiers chapitres contiennent les lois que Dieu donna à Moïse à diverses fois depuis l'érection du tabernacle, c'est-à-dire depuis le premier jour du premier mois de la seconde année de la sortie d'Égypte. Le huitième chapitre rapporte ce qui se passa pendant les sept premiers jours du deuxième mois, pendant lesquels se fit la consécration d'Aaron, de ses quatre fils, de l'autel et du tabernacle. Le neuvième chapitre décrit comment Aaron offrit le huitième jour divers sacrifices; le dixième, comment les deux fils aînés d'Aaron, Nadab et Abiu, périrent malheureusement pour être entrés dans le sanctuaire avec un feu étranger : ce qui donna lieu de prescrire que le seul grand-prêtre n'entreroit qu'une seule fois l'année dans le sanctuaire. Enfin le chapitre dix-septième et les dix suivants comprennent un grand nombre d'autres lois qui furent publiées dans la même année, au même mois, c'est-à-dire depuis le dixième jour du second mois de la seconde année de la sortie d'Égypte.

CHAPITRE PREMIER.

Cérémonies qu'on doit observer dans les holocaustes de bœufs, de brebis ou de chèvres, de tourterelles ou de colombes.

1. Le Seigneur appela Moïse, et lui parlant du tabernacle du témoignage où il faisoit éclater sa gloire, il lui dit :

2. Vous parlerez aux enfants d'Israël, et vous leur direz : Lorsque quelqu'un d'entre vous offrira au Seigneur une hostie de bêtes à quatre pieds, c'est-à-dire de bœufs et de brebis ; lors, dis-je, qu'il offrira ces victimes,

3. Si son oblation est un holocauste, et que ce soit un bœuf, il prendra un mâle sans tache; et l'offrira à la porte du tabernacle du témoignage, pour se rendre favorable le Seigneur;

4. Il mettra la main sur la tête de l'hostie, et elle sera reçue de Dieu, et lui servira d'expiation :

5. Il immolera le veau devant le Seigneur, et les prêtres, enfants d'Aaron, en offriront le sang, en le répandant autour de l'autel qui est devant la porte du tabernacle.

Digitized by Google

6. Ils ôteront la peau de l'hostie, et ils en couperont les membres par morceaux;

7. Ils mettront le feu sur l'autel, après avoir auparavant préparé le bois,

8. Et avoir arrangé dessus les membres qui auront été coupés; savoir, la tête, et tout ce qui tient au foie,

9. Les intestins et les pieds, qui auront été auparavant lavés dans l'eau; et le prêtre les brûlera sur l'autel, pour être au Seigneur un holocauste et une oblation d'agréable odeur.

10. Si l'offrande de bêtes à quatre pieds est un holocauste de brebis ou de chèvres, celui qui l'offre choisira un mâle sans tache;

11. Et il l'immolera devant le Seigneur, au côté de l'autel qui regarde l'aquilon, et les enfants d'Aaron en répandront le sang sur l'autel tout autour;

12. Ils en couperont les membres, la tête et tout ce qui tient au foie, qu'ils arrangeront sur le bois, au-dessous duquel ils doivent mettre le feu;

13. Ils laveront dans l'eau les intestins et les pieds; et le prêtre brûlera sur l'autel toutes ces choses offertes, pour être au Seigneur un holocauste et un sacrifice de très-agréable odeur.

14. Si l'on offre en holocauste au Seigneur des oiseaux, savoir, des tourterelles, ou des petits de colombes,

15. Le prêtre offrira l'hostie à l'autel, et lui tournant avec violence la tête en arrière sur le cou, il lui fera une ouverture et une plaie, par laquelle il fera couler le sang sur le bord de l'autel;

16. Il jettera la petite vessie du gosier, et les plumes auprès de l'autel, du côté de l'orient, au lieu où l'on a accoutumé de jeter les cendres;

17. Il lui rompra les ailes sans les couper, et sans diviser l'hostie avec le fer, et il la brûlera sur l'autel, après avoir mis le feu sous le bois. C'est un holocauste offert au Seigneur, et une oblation qui lui est d'une odeur très-agréable.

CHAPITRE II.

Cérémonies qu'on doit observer dans les oblations de farine et de pain, et dans celles des prémices.

1. Lorsqu'un homme présentera au Seigneur une oblation en sacrifice, son oblation sera de pure farine, sur laquelle il répandra de l'huile, et il y ajoutera de l'encens:

2. Il la portera aux prêtres, enfants d'Aaron; et l'un d'eux prendra une poignée de cette farine arrosée d'huile et tout l'encens, et il les fera brûler sur l'autel, en mémoire de l'oblation, et comme une odeur très-agréable au Seigneur.

3. Ce qui restera du sacrifice sera pour Aaron et ses enfants, et sera très-saint, comme venant des oblations du Seigneur.

4. Mais lorsque vous offrirez un sacrifice de farine cuite au four, savoir, des pains sans levain, dont la farine aura été mêlée d'huile, et de petits gâteaux sans levain, arrosés d'huile par-dessus;

5. Si votre oblation se fait d'une chose frite dans la poêle, savoir, de fleur de farine détrempée dans l'huile et sans levain,

6. Vous la couperez par petits morceaux, et vous répandrez de l'huile par-dessus.

7. Si le sacrifice se fait d'une chose cuite sur le gril, vous mêlerez aussi la fleur de farine avec l'huile;

8. Et l'offrant au Seigneur vous la mettrez entre les mains du prêtre,

9. Qui, l'ayant offerte, ôtera du sacrifice ce qui doit en être le monument; et il le brûlera sur l'autel, pour être d'une odeur agréable au Seigneur.

10. Tout ce qui en restera sera pour

Digitized by Google

Aaron et pour ses fils, comme une chose très-sainte qui vient des oblations du Seigneur.

11. Toute oblation, qui s'offre au Seigneur, se fera sans levain, et vous ne brûlerez sur l'autel ni levain, ni miel, dans le sacrifice qu'on offre au Seigneur.

12. Vous les offrirez seulement comme des prémices et comme des dons, mais on ne les mettra point sur l'autel pour être une oblation d'agréable odeur.

13. Vous assaisonnerez avec le sel tout ce que vous offrirez en sacrifice; et vous ne retrancherez point de votre sacrifice le sel de l'alliance que votre Dieu a faite avec vous. Vous offrirez le sel dans toutes vos oblations.

14. Si vous présentez au Seigneur une oblation des prémices de vos grains, des épis qui sont encore verts, vous les ferez rôtir au feu, vous les briserez comme le blé-froment, et vous offrirez ainsi vos prémices au Seigneur,

15. Répandant l'huile dessus, et y mettant l'encens, parce que c'est l'oblation du Seigneur.

16. Le prêtre brûlera, en mémoire du présent qui aura été fait à Dieu, une partie du froment qu'on aura brisé, et de l'huile, et tout l'encens.

CHAPITRE III.

Cérémonies qu'on doit observer dans les sacrifices pacifiques.

1. Si l'oblation d'un homme est une hostie pacifique, et s'il veut faire une oblation de bœufs, il offrira au Seigneur un mâle ou une femelle qui soit sans tache;

2. Il mettra la main sur la tête de sa victime, qui sera immolée à l'entrée du tabernacle du témoignage; et les prêtres, enfants d'Aaron, répandront le sang autour de l'autel,

3. Et ils offriront au Seigneur la graisse qui couvre les entrailles de l'hostie pacifique, et tout ce qu'il y a de graisse au-dedans;

4. Les deux reins avec la graisse qui couvre les flancs, et la taie du foie avec les reins;

5. Et ils feront brûler tout cela sur l'autel, en holocauste, après avoir mis le feu sous le bois, pour être une oblation d'une odeur très-agréable au Seigneur.

6. Si l'oblation d'un homme se fait de brebis, et que ce soit une hostie pacifique, soit qu'il offre un mâle ou une femelle, ils seront sans tache.

7. S'il offre un agneau devant le Seigneur,

8. Il mettra la main sur la tête de sa victime, qui sera immolée à l'entrée du tabernacle du témoignage : les enfants d'Aaron en répandront le sang autour de l'autel;

9. Et ils offriront de cette hostie pacifique en sacrifice au Seigneur, la graisse et la queue entière,

10. Avec les reins et la graisse qui couvre le ventre et toutes les entrailles, l'un et l'autre rein avec la graisse qui couvre les flancs, et la membrane du foie avec les reins :

11. Et le prêtre fera brûler tout ceci sur l'autel, pour être la pâture du feu, et servir à l'oblation qu'on fait au Seigneur.

12. Si l'offrande d'un homme est une chèvre, et qu'il la présente au Seigneur,

13. Il lui mettra la main sur la tête, et l'immolera à l'entrée du tabernacle du témoignage : les enfants d'Aaron en répandront le sang autour de l'autel,

14. Et ils prendront de l'hostie, pour être la pâture du feu du Seigneur, la graisse qui couvre le ventre et toutes les entrailles,

15. Les deux reins avec la taie qui est dessus près des flancs, et la graisse du foie avec les reins;

16. Et le prêtre les fera brûler sur l'autel, afin qu'ils soient la nourriture du

Digitized by Google

feu, et une oblation d'agréable odeur. Toute la graisse appartiendra au Seigneur,

17. Par un droit perpétuel de race en race, et dans toutes vos demeures; et vous ne mangerez jamais ni sang, ni graisse.

CHAPITRE IV.

Cérémonies qu'on doit observer dans les sacrifices pour les péchés d'ignorance.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Dites ceci aux enfants d'Israël : Lorsqu'un homme a péché par ignorance, et a violé quelqu'un de tous les commandements du Seigneur, en faisant quelque chose qu'il a défendu de faire ;

3. Si le grand-prêtre, qui a reçu l'onction sainte, est celui qui a péché en faisant pécher le peuple, il offrira au Seigneur, pour son péché, un veau sans tache ;

4. Et l'ayant amené à l'entrée du tabernacle du témoignage devant le Seigneur, il lui mettra la main sur la tête, et il l'immolera au Seigneur.

5. Il prendra aussi du sang du veau, qu'il portera dans le tabernacle du témoignage ;

6. Et ayant trempé son doigt dans le sang, il en fera l'aspersion sept fois en présence du Seigneur devant le voile du sanctuaire.

7. Il mettra de ce même sang sur les cornes de l'autel des parfums d'une odeur très-agréable au Seigneur, lequel est dans le tabernacle du témoignage ; et il répandra tout le reste du sang au pied de l'autel des holocaustes qui est à l'entrée du tabernacle.

8. Il prendra la graisse du veau offert pour le péché, tant celle qui couvre les entrailles, que toute celle qui est au dedans :

9. Les deux reins, et la taie qui est sur les reins près des flancs, et la graisse du foie avec les reins,

10. Comme on les ôte du veau de l'hostie pacifique ; et il les brûlera sur l'autel des holocaustes.

11. Et pour ce qui est de la peau et de toutes les chairs, avec la tête, les pieds, les intestins, les excréments,

12. Et tout le reste du corps, il les emportera hors du camp, dans un lieu net, où l'on a accoutumé de répandre les cendres ; et il les brûlera sur du bois où il aura mis le feu, afin qu'ils soient consumés au lieu où les cendres sont jetées.

13. Si c'est tout le peuple d'Israël qui ait ignoré, et qui par ignorance ait commis quelque chose contre le commandement du Seigneur,

14. Et qu'il reconnoisse ensuite son péché, il offrira pour son péché un veau, qu'il amènera à l'entrée du tabernacle.

15. Les plus anciens du peuple mettront leurs mains sur la tête de l'hostie devant le Seigneur ; et ayant immolé le veau en présence du Seigneur,

16. Le prêtre qui a reçu l'onction portera du sang du veau dans le tabernacle du témoignage ;

17. Et ayant trempé son doigt dans ce sang, il fera sept fois l'aspersion devant le voile :

18. Il mettra du même sang sur les cornes de l'autel qui est devant le Seigneur, dans le tabernacle du témoignage ; et il répandra tout le reste du sang au pied de l'autel des holocaustes, qui est à l'entrée du tabernacle du témoignage.

19. Il en prendra toute la graisse, et il la brûlera sur l'autel ;

20. Faisant de ce veau comme il a été dit qu'on feroit de l'autre ; et le prêtre priant pour eux, le Seigneur leur pardonnera leur péché.

21. Le prêtre emportera aussi le veau hors du camp, et le brûlera comme il a

Digitized by Google

été dit du premier; parce que c'est pour le péché de tout le peuple,

22. Si un prince pèche, et qu'ayant fait par ignorance quelqu'une des choses qui sont défendues par la loi du Seigneur,

23. Il reconnoisse ensuite son péché, il offrira pour hostie au Seigneur un bouc sans tache, pris d'entre les chèvres.

24. Il lui mettra la main sur la tête, et lorsqu'il l'aura immolé au lieu où l'on a accoutumé de sacrifier les holocaustes devant le Seigneur, parce que c'est pour le péché,

25. Le prêtre trempera son doigt dans le sang de l'hostie offerte pour le péché; il en touchera les cornes de l'autel des holocaustes, et répandra le reste au pied de l'autel.

26. Il fera brûler la graisse sur l'autel, comme on a accoutumé de faire aux victimes pacifiques; et le prêtre priera pour lui et pour son péché, et il lui sera pardonné.

27. Si quelqu'un d'entre le peuple pèche par ignorance, et qu'ayant fait quelqu'une des choses qui sont défendues par la loi du Seigneur, et étant tombé en faute,

28. Il reconnoisse son péché, il offrira une chèvre sans tache.

29. Il mettra sa main sur la tête de l'hostie qui s'offre pour le péché, et il l'immolera au lieu destiné pour l'holocauste.

30. Le prêtre ayant pris avec son doigt du sang de la chèvre, il en touchera les cornes de l'autel des holocaustes, et répandra le reste au pied de l'autel.

31. Il en ôtera aussi toute la graisse, comme on a accoutumé de l'ôter aux victimes pacifiques; il la fera brûler sur l'autel devant le Seigneur comme une oblation d'agréable odeur : il priera pour celui qui a commis la faute, et elle lui sera pardonnée.

32. S'il offre pour le péché une victime de brebis, il prendra une brebis qui soit sans tache;

33. Il lui mettra la main sur la tête, et il l'immolera au lieu où l'on a accoutumé d'égorger les hosties des holocaustes.

34. Le prêtre ayant pris avec son doigt du sang de la brebis, il en touchera les cornes de l'autel des holocaustes, et répandra le reste au pied de l'autel.

35. Il en ôtera aussi toute la graisse, comme on a coutume de l'ôter au bélier qui s'offre pour l'hostie pacifique; il la brûlera sur l'autel comme un encens offert au Seigneur : il priera pour celui qui offre et pour son péché, et il lui sera pardonné.

CHAPITRE V.

Peine contre ceux qui ne découvrent pas au juge ce qu'ils savent. Différents sacrifices d'expiation.

1. Si un homme pèche, en ce qu'ayant entendu quelqu'un qui faisoit un serment, et pouvant être témoin de la chose, ou pour l'avoir vue, ou pour l'avoir sue, il n'aura pas voulu en rendre témoignage, il portera la peine de son iniquité.

2. Si un homme touche à une chose impure, comme seroit un animal tué par une bête, ou qui soit mort de soi-même, ou un reptile, encore qu'il ait oublié cette impureté, il ne laisse pas d'être coupable, et il a commis une faute :

3. Et s'il a touché quelque chose d'un homme qui soit impur, selon toutes les impuretés dont l'homme peut être souillé, et que n'y ayant pas pris garde d'abord, il le reconnoisse ensuite, il sera coupable de péché.

4. Si un homme ayant juré et prononcé de ses lèvres, et confirmé par serment et par sa parole qu'il feroit

Digitized by Google

quelque chose de bien ou de mal, l'oublie ensuite, et après cela se ressouvient de la faute qu'il a commise,

5. Qu'il fasse pénitence pour son péché,

6. Et qu'il prenne dans ses troupeaux une jeune brebis ou une chèvre qu'il offrira, et le prêtre priera pour lui et pour son péché.

7. Mais s'il n'a pas le moyen d'offrir ou une brebis ou une chèvre, qu'il offre au Seigneur deux tourterelles, ou deux petits de colombes, l'un pour le péché, et l'autre en holocauste;

8. Il les donnera au prêtre, qui, offrant le premier pour le péché, lui fera retourner la tête du côté des ailes, en sorte néanmoins qu'elle demeure toujours attachée au cou, et qu'elle n'en soit pas tout à fait arrachée.

9. Il fera ensuite l'aspersion du sang de l'hostie sur les côtés de l'autel; et il en fera distiller tout le reste au pied, parce que c'est pour le péché.

10. Il brûlera l'autre, et en fera un holocauste selon la coutume; et le prêtre priera pour cet homme et pour son péché, et il lui sera pardonné.

11. S'il n'a pas le moyen d'offrir deux tourterelles ou deux petits de colombes, il offrira pour son péché la dixième partie d'un éphi de fleur de farine. Il ne l'arrosera point d'huile, et il ne mettra point d'encens dessus, parce que c'est pour le péché;

12. Il la présentera au prêtre, lequel en prendra une poignée, la brûlera sur l'autel en mémoire de celui qui l'aura offerte,

13. Priant pour lui et expiant sa faute, et il aura le reste comme un don qui lui appartient.

14. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit:

15. Si un homme pèche par ignorance contre les cérémonies dans les choses qui sont sanctifiées au Seigneur, il offrira pour sa faute un bélier sans tache, pris dans les troupeaux, pouvant valoir deux sicles, selon le poids du sanctuaire;

16. Il restituera le tort qu'il a fait, en y ajoutant par-dessus une cinquième partie qu'il donnera au prêtre, lequel offrant le bélier priera pour lui, et son péché lui sera pardonné.

17. Si un homme pèche par ignorance en faisant quelqu'une des choses qui sont défendues par la loi du Seigneur, et qu'étant coupable de cette faute, il reconnoisse ensuite son iniquité,

18. Il prendra du milieu des troupeaux un bélier sans tache, qu'il offrira au prêtre selon la mesure et l'estimation du péché: le prêtre priera pour lui comme ayant fait cette faute sans la connoître; et elle lui sera pardonnée,

19. Parce qu'il a péché par ignorance contre le Seigneur.

CHAPITRE VI.

Autres sacrifices d'expiation. Lois touchant l'holocauste de chaque jour, le feu perpétuel, les offrandes de fleur de farine, les offrandes des grands jeûnes au jour de leur onction, les hosties pour le péché.

1. Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit:

2. L'homme qui aura péché en méprisant le Seigneur, et refusant à son prochain ce qui avoit été commis à sa bonne foi, ou qui aura par violence ravi quelque chose, ou qui l'aura usurpée par fraude et par tromperie;

3. Ou qui ayant trouvé une chose qui étoit perdue, la nie, et y ajoute encore un faux serment; ou qui aura fait quelque autre faute de toutes celles de cette nature que les hommes ont accoutumé de commettre;

4. Étant convaincu de son péché,

5. Il rendra en son entier tout ce qu'il a voulu usurper injustement; il donnera de plus une cinquième partie à celui qui en étoit le possesseur légi-

Digitized by Google

time, et à qui il avoit voulu faire tort;

6. Et il offrira pour son péché un bélier sans tache, pris du troupeau, qu'il donnera au prêtre, selon l'estimation et la qualité de la faute.

7. Le prêtre priera pour lui devant le Seigneur, et tout le mal qu'il a fait en péchant lui sera pardonné.

8. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

9. Ordonnez ceci à Aaron et à ses fils : Voici quelle est la loi de l'holocauste : il brûlera sur l'autel toute la nuit jusqu'au matin : le feu sera pris de l'autel même.

10. Le prêtre étant vêtu de sa tunique par-dessus le vêtement de lin qui lui couvre les reins, prendra les cendres qui resteront après que le feu aura tout consumé ; et les mettant près de l'autel,

11. Il quittera ses premiers vêtements, en prendra d'autres, portera les cendres hors du camp, et achèvera de les faire entièrement consumer dans un lieu très-net.

12. Le feu brûlera toujours sur l'autel, et le prêtre aura soin de l'entretenir, en y mettant le matin de chaque jour du bois, sur lequel ayant posé l'holocauste, il fera brûler par-dessus la graisse des hosties pacifiques.

13. C'est là le feu qui brûlera toujours sur l'autel, sans qu'on le laisse jamais éteindre.

14. Voici la loi du sacrifice et des offrandes de fleurs de farine, que les fils d'Aaron offriront devant le Seigneur et devant l'autel.

15. Le prêtre prendra une poignée de la plus pure farine mêlée avec l'huile et tout l'encens qu'on aura mis dessus, et les fera brûler sur l'autel, comme un monument d'une odeur très-agréable au Seigneur :

16. Et pour ce qui reste de la pure farine, Aaron le mangera sans levain avec ses fils : et il le mangera dans le lieu saint, dans le parvis du tabernacle.

17. On ne mettra point de levain dans cette farine, parce qu'on en prend une partie qu'on offre comme un encens au Seigneur : ce sera donc une chose très-sainte, comme ce qui s'offre pour le péché et pour la faute.

18. Il n'y aura que les mâles de la race d'Aaron qui en mangeront. Ce sera là une loi éternelle touchant les sacrifices du Seigneur, qui passera parmi vous de race en race : Que tous ceux qui toucheront à ces choses soient saints et purs.

19. Le Seigneur parla encore à Moïse, et il lui dit :

20. Voici l'oblation d'Aaron et de ses fils, qu'ils doivent offrir au Seigneur le jour de leur onction. Ils offriront à perpétuité pour sacrifice la dixième partie d'un éphi de fleur de farine, la moitié le matin, et l'autre moitié le soir :

21. Elle sera mêlée avec l'huile, et se cuira dans la poêle. Elle sera offerte toute chaude pour être d'une odeur très-agréable au Seigneur,

22. Par le prêtre qui aura succédé légitimement à son père ; et elle brûlera tout entière sur l'autel :

23. Car tous les sacrifices des prêtres seront consumés par le feu, et personne n'en mangera.

24. Or le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

25. Dites ceci à Aaron et à ses fils : Voici la loi de l'hostie offerte pour le péché : Elle sera immolée devant le Seigneur, au lieu où l'holocauste est offert. C'est une chose très-sainte ;

26. Et le prêtre qui l'offre la mangera dans le lieu saint, dans le parvis du tabernacle.

27. Tout ce qui en aura touché la chair sera sanctifié. S'il rejaillit du sang de l'hostie sur un vêtement, il sera lavé dans le lieu saint.

28. Le vaisseau de terre dans lequel elle aura été cuite sera brisé : si le vaisseau est d'airain, on le nettoiera avec

Digitized by Google

grand soin, et on le lavera avec de l'eau.

29. Tout mâle de la race sacerdotale mangera de la chair de cette hostie, parce qu'elle est très-sainte;

30. Car quant à l'hostie qui s'immole pour le péché, dont on porte le sang dans le tabernacle du témoignage pour faire l'expiation dans le sanctuaire, on n'en mangera point, mais elle sera brûlée par le feu.

CHAPITRE VII.

Lois touchant les sacrifices offerts pour expier les fautes, et touchant les sacrifices pacifiques. Défense de manger de la graisse et du sang.

1. Voici la loi de l'hostie pour la faute, cette hostie est très-sainte :

2. C'est pourquoi, dans le même lieu où l'on immolera l'holocauste, on immolera aussi la victime pour la faute : son sang sera répandu autour de l'autel.

3. On en offrira la queue, et la graisse qui couvre les entrailles,

4. Les deux reins, la graisse qui est près des flancs, et la taie du foie avec les reins.

5. Le prêtre les fera brûler sur l'autel : c'est un sacrifice qui est consumé en l'honneur du Seigneur, pour la faute.

6. Tout mâle de la race sacerdotale mangera de la chair de cette hostie dans le lieu saint, parce qu'elle est très-sainte.

7. Comme on offre une hostie pour le péché, on l'offre de même pour la faute : une seule loi sera pour ces deux hosties; l'une et l'autre appartiendra au prêtre qui l'aura offerte.

8. Le prêtre qui offre la victime de l'holocauste en aura la peau.

9. Tout sacrifice de fleur de farine qui se cuit dans le four, ou qui se rôtit sur le gril, ou qui s'apprête dans la poêle, appartiendra au prêtre par lequel elle est offerte :

10. Soit qu'elle soit mêlée avec l'huile, soit qu'elle soit sèche, elle sera partagée également entre tous les fils d'Aaron.

11. Voici la loi des hosties pacifiques qui s'offrent au Seigneur.

12. Si c'est une oblation pour l'action de grâces, on offrira des pains sans levain mêlés d'huile, des gâteaux sans levain arrosés d'huile par-dessus, de la plus pure farine qu'on aura fait cuire, et de petits tourteaux arrosés et mêlés d'huile :

13. On offrira aussi des pains où il y a du levain avec l'hostie des actions de grâces, qui s'immole pour les sacrifices pacifiques;

14. L'un de ces pains sera offert au Seigneur pour les prémices, et il appartiendra au prêtre qui répandra le sang de l'hostie.

15. On mangera la chair de l'hostie le même jour, et il n'en demeurera rien pour le lendemain.

16. Si quelqu'un offre une hostie après avoir fait un vœu, ou bien volontairement, on la mangera aussi le même jour; et quand il en demeurera quelque chose pour le lendemain, il sera permis aussi d'en manger;

17. Mais tout ce qui s'en trouvera de reste au troisième jour, sera consumé par le feu.

18. Si quelqu'un mange de la chair de la victime pacifique le troisième jour, l'oblation deviendra inutile, et elle ne servira de rien à celui qui l'aura offerte; mais au contraire, quiconque se sera souillé en mangeant ainsi de cette hostie, sera coupable du violement de la loi.

19. La chair qui aura touché quelque chose d'impur ne se mangera point, mais elle sera consumée par le feu : celui qui sera pur, mangera de la chair de la victime pacifique.

20. L'homme qui étant souillé mangera de la chair des hosties pacifiques qui auront été offertes au Seigneur, périra du milieu de son peuple.

Digitized by Google

21. Celui qui ayant touché à quelque chose d'impur, soit d'un homme, soit d'une bête, ou généralement à toute autre chose qui peut souiller, ne laisse pas de manger de cette chair sainte, périra du milieu de son peuple.

22. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

23. Dites aux enfants d'Israël : Vous ne mangerez point la graisse de la brebis, du bœuf et de la chèvre.

24. Vous vous servirez pour divers usages de la graisse d'une bête qui sera morte d'elle-même, ou de celle qui a été prise par une autre bête.

25. Si quelqu'un mange de la graisse qui doit être offerte et brûlée devant le Seigneur comme un encens, il périra du milieu de son peuple.

26. Vous ne prendrez point aussi pour votre nourriture du sang d'aucun animal, tant des oiseaux que des troupeaux.

27. Toute personne qui aura mangé du sang, périra du milieu de son peuple.

28. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

29. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Que celui qui offre au Seigneur une hostie pacifique, lui offre en même temps le sacrifice, c'est-à-dire les libations dont elle doit être accompagnée.

30. Il tiendra dans ses mains la graisse et la poitrine de l'hostie ; et lorsqu'il aura consacré l'une et l'autre au Seigneur en les offrant, il les donnera au prêtre,

31. Qui fera brûler la graisse sur l'autel; et la poitrine sera pour Aaron et pour ses fils.

32. L'épaule droite de l'hostie pacifique appartiendra aussi au prêtre, comme les prémices de l'oblation.

33. Celui d'entre les fils d'Aaron qui aura offert le sang et la graisse, aura aussi l'épaule droite pour sa portion du sacrifice ;

34. Car j'ai réservé de la chair des hosties pacifiques des enfants d'Israël, la poitrine qu'on élève devant moi, et l'épaule qu'on en a séparée ; et je les ai données au prêtre Aaron et à ses fils, par une loi qui sera toujours observée par tout le peuple d'Israël.

35. C'est là le droit de l'onction d'Aaron et de ses fils dans les cérémonies du Seigneur, qu'ils ont acquis au jour où Moïse les présenta devant lui pour exercer les fonctions du sacerdoce;

36. Et c'est ce que le Seigneur a commandé aux enfants d'Israël de leur donner par une observation religieuse, qui doit passer d'âge en âge dans toute leur postérité.

37. C'est là la loi de l'holocauste, du sacrifice pour le péché et pour la faute, et du sacrifice des consécrations et des victimes pacifiques,

38. Que le Seigneur donna à Moïse sur la montagne de Sinaï, lorsqu'il ordonna aux enfants d'Israël d'offrir leurs oblations au Seigneur dans le désert de Sinaï

CHAPITRE VIII.

Consécration d'Aaron et de ses fils. Consécration du tabernacle, et de tout ce qui devoit y servir.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Prenez Aaron avec ses fils, leurs vêtements, l'huile d'onction, le veau qui doit être offert pour le péché, deux béliers, et une corbeille de pains sans levain,

3. Et assemblez tout le peuple à l'entrée du tabernacle.

4. Moïse fit ce que le Seigneur lui avoit commandé ; et ayant assemblé tout le peuple devant la porte du tabernacle,

5. Il leur dit : Voici ce que le Seigneur a ordonné que l'on fasse.

6. En même temps il présenta Aaron

Digitized by Google

et ses fils; et les ayant lavés avec de l'eau,

7. Il revêtit le grand-prêtre de la tunique de fin lin, et le ceignit avec la ceinture : il le revêtit par-dessus de la robe d'hyacinthe, mit l'éphod sur la robe;

8. Et le serrant avec la ceinture, il y attacha le rational, sur lequel étoient écrits ces mots : DOCTRINE ET VÉRITÉ.

9. Il lui mit aussi la tiare sur la tête; et sur la tiare, en l'endroit qui couvroit le front, il mit la lame d'or consacrée par le saint nom qu'elle portoit, selon que le Seigneur le lui avoit ordonné.

10. Il prit aussi l'huile d'onction, dont il mit sur le tabernacle et sur toutes les choses qui servoient à son usage;

11. Et ayant fait sept fois les aspersions sur l'autel pour le sanctifier, il y versa l'huile aussi bien que sur tous ses vases; et il sanctifia de même avec l'huile le grand bassin avec la base qui le soutenoit.

12. Il répandit aussi l'huile sur la tête d'Aaron, dont il l'oignit et le consacra :

13. Et ayant de même présenté les fils d'Aaron, il les revêtit de tuniques de lin, les ceignit de leurs ceintures, et leur mit des mitres sur la tête, comme le Seigneur l'avoit commandé.

14. Il offrit aussi un veau pour le péché; et Aaron et ses fils ayant mis leurs mains sur la tête du veau,

15. Moïse l'égorgea, et en prit le sang : il y trempa son doigt, et en mit sur les cornes de l'autel tout alentour; et l'ayant ainsi purifié et sanctifié, il répandit le reste du sang au pied de l'autel.

16. Il fit brûler sur l'autel la graisse qui couvre les entrailles, la taie du foie, et les deux reins avec la graisse qui y est attachée :

17. Et il brûla le veau hors du camp, avec la peau, la chair et la fiente, comme le Seigneur l'avoit ordonné.

18. Il offrit aussi un bélier en holocauste; et Aaron avec ses fils ayant mis leurs mains sur sa tête,

19. Il l'égorgea, et en répandit le sang autour de l'autel.

20. Il coupa aussi le bélier en morceaux, et il en fit brûler dans le feu la tête, les membres et la graisse,

21. Après en avoir lavé les intestins et les pieds; il brûla sur l'autel le bélier tout entier, parce que c'étoit un holocauste d'une odeur très-agréable au Seigneur, comme il le lui avoit ordonné.

22. Il offrit encore un second bélier pour la consécration des prêtres; et Aaron avec ses fils ayant mis leurs mains sur sa tête,

23. Moïse l'égorgea; et prenant de son sang, il en toucha l'extrémité de l'oreille droite d'Aaron, et le pouce de sa main droite et de son pied droit.

24. Ayant aussi présenté les fils d'Aaron, il prit du sang du bélier qui avoit été immolé, en toucha l'extrémité de l'oreille droite de chacun d'eux, et les pouces de leur main droite et de leur pied droit, et répandit sur l'autel tout autour le reste du sang.

25. Il mit à part la graisse, la queue, et toutes les graisses qui couvrent les intestins, la taie du foie, et les deux reins avec la graisse qui y est attachée, et l'épaule droite :

26. Et prenant de la corbeille des pains sans levain, qui étoient devant le Seigneur, un pain sans levain, un tourteau arrosé d'huile, et un gâteau, il les mit sur les graisses de l'hostie, et sur l'épaule droite :

27. Il mit toutes ces choses entre les mains d'Aaron et de ses fils, qui les élevèrent devant le Seigneur.

28. Moïse les ayant prises de nouveau, et reçues de leurs mains, il les brûla sur l'autel des holocaustes, parce que c'étoit une oblation pour la consécration, et un sacrifice d'une odeur très-agréable au Seigneur.

29. Il prit aussi la poitrine du bélier

Digitized by Google

immolé pour la consécration des prêtres, et il l'éleva devant le Seigneur, comme la part qui lui étoit destinée, selon l'ordre qu'il en avoit reçu du Seigneur.

50. Ayant pris ensuite l'huile d'onction, et le sang qui étoit sur l'autel, il fit l'aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur les fils d'Aaron et sur leurs vêtements :

51. Et après les avoir sanctifiés dans leurs vêtements, il leur ordonna ceci, et leur dit : Faites cuire la chair des victimes devant la porte du tabernacle, et la mangez en ce même lieu. Mangez-y aussi les pains de consécration, qui ont été mis dans la corbeille selon que le Seigneur me l'a ordonné, en disant : Aaron et ses fils mangeront de ces pains;

52. Et tout ce qui restera de cette chair et de ces pains sera consumé par le feu.

53. Vous ne partirez point de l'entrée du tabernacle pendant sept jours, jusqu'au jour que le temps de votre consécration sera accompli : car la consécration s'achève en sept jours ;

54. Comme vous venez de le voir présentement, afin que les cérémonies de ce sacrifice fussent accomplies.

55. Vous demeurerez jour et nuit dans le tabernacle en veillant devant le Seigneur, de peur que vous ne mouriez : car il m'a été ainsi commandé.

56. Et Aaron et ses fils firent tout ce que le Seigneur leur avoit ordonné par Moïse.

CHAPITRE IX.

Aaron établi grand-prêtre offre à Dieu divers sacrifices, tant pour lui que pour le peuple.

1. Le huitième jour, Moïse appela Aaron et ses fils, et les anciens d'Israël et il dit à Aaron :

2. Prenez de votre troupeau un veau pour le péché, et un bélier pour en faire un holocauste, l'un et l'autre sans tache, et offrez-les devant le Seigneur.

3. Vous direz aussi aux enfants d'Israël : Prenez un bouc pour le péché, un veau et un agneau d'un an sans tache, pour en faire un holocauste,

4. Un bœuf et un bélier pour les hosties pacifiques; et immolez-les devant le Seigneur, en offrant dans le sacrifice de chacune de ces bêtes, de la pure farine mêlée avec l'huile : car le Seigneur vous apparoîtra aujourd'hui.

5. Ils mirent donc à l'entrée du tabernacle tout ce que Moïse leur avoit ordonné ; et toute l'assemblée du peuple se tenant là debout,

6. Moïse leur dit : C'est là ce que le Seigneur vous a commandé ; faites-le, et sa gloire vous apparoîtra.

7. Alors il dit à Aaron : Approchez-vous de l'autel, et immolez pour votre péché : offrez l'holocauste, et priez pour vous et pour le peuple ; et lorsque vous aurez sacrifié l'hostie pour le peuple, priez pour lui, selon que le Seigneur l'a ordonné.

8. Aaron aussitôt s'approchant de l'autel, immola un veau pour son péché;

9. Et ses fils lui ayant présenté le sang, il y trempa le doigt, dont il toucha les cornes de l'autel, et il répandit le reste du sang au pied de l'autel.

10. Il fit brûler aussi sur l'autel la graisse, les reins et la taie du foie qui sont pour le péché, selon que le Seigneur l'avoit commandé à Moïse :

11. Mais il consuma par le feu, hors du camp, la chair et la peau.

12. Il immola aussi la victime de l'holocauste ; et ses fils lui ayant présenté le sang, il le répandit autour de l'autel.

13. Ils lui présentèrent aussi l'hostie coupée par morceaux, avec la tête et tous les membres; et il brûla le tout sur l'autel,

Digitized by Google

14. Après en avoir lavé dans l'eau les intestins et les pieds.

15. Il égorgea aussi un bouc, qu'il offrit pour le péché du peuple; et ayant purifié l'autel,

16. Il offrit l'holocauste;

17. Et il ajouta à ce sacrifice les oblations qui s'offrent en même temps; et il les fit brûler sur l'autel, outre les cérémonies de l'holocauste qui s'offre tous les matins.

18. Il immola aussi un bœuf et un bélier, qui étoient les hosties pacifiques pour le peuple, et ses fils lui en présentèrent le sang qu'il répandit sur l'autel tout autour.

19. Ils mirent aussi sur les poitrines de ces hosties la graisse du bœuf, la queue du bélier, les reins avec leur graisse, et la taie du foie;

20. Et les graisses ayant été brûlées sur l'autel,

21. Aaron mit à part la poitrine et l'épaule droite des hosties, les élevant devant le Seigneur, comme Moïse l'avoit ordonné.

22. Il étendit ensuite ses mains vers le peuple, et le bénit. Ayant ainsi achevé les oblations des hosties pour le péché, et celles des holocaustes, et des pacifiques, il descendit.

23. Alors Moïse et Aaron entrèrent dans le tabernacle du témoignage, et en étant ensuite sortis, ils bénirent le peuple. En même temps la gloire du Seigneur apparut à toute l'assemblée du peuple :

24. Et un feu sorti du Seigneur dévora l'holocauste et les graisses qui étoient sur l'autel. Ce que tout le peuple ayant vu, ils louèrent le Seigneur en se prosternant le visage contre terre.

CHAPITRE X.

Nadab et Abiu consumés par le feu. Vin défendu aux prêtres. Aaron laisse consumer toute la victime pour le péché.

1. Alors Nadab et Abiu, fils d'Aaron, ayant pris leurs encensoirs, y mirent du feu et de l'encens dessus, et ils offrirent devant le Seigneur un feu étranger, ce qui ne leur avoit pas été commandé;

2. Et en même temps un feu étant sorti du Seigneur les dévora, et ils moururent devant le Seigneur.

3. Moïse dit donc à Aaron : Voici ce que le Seigneur a dit : Je serai sanctifié dans ceux qui m'approchent, et je serai glorifié devant tout le peuple. Aaron entendant ceci se tut.

4. Et Moïse ayant appelé Misaël et Élisaphan, fils d'Oziel, qui étoit oncle d'Aaron, il leur dit : Allez, ôtez vos frères de devant le sanctuaire, et emportez-les hors du camp.

5. Ils allèrent aussitôt les prendre couchés et morts, comme ils étoient, vêtus de leurs tuniques de lin, et ils les jetèrent dehors, selon qu'il leur avoit été commandé.

6. Alors Moïse dit à Aaron, et à Eléazar et Ithamar ses autres fils : Prenez garde de découvrir votre tête, et de déchirer vos vêtements, de peur que vous ne mouriez, et que la colère du Seigneur ne s'élève contre tout le peuple. Que vos frères et que toute la maison d'Israël pleurent l'embrasement qui est venu du Seigneur :

7. Mais pour vous, ne sortez point hors des portes du tabernacle, autrement vous périrez; parce que l'huile de l'onction sainte a été répandue sur vous. Et ils firent tout selon que Moïse le leur avoit ordonné.

8. Le Seigneur dit aussi à Aaron :

9. Vous ne boirez point, vous et vos enfants, de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, quand vous entrerez dans le

Digitized by Google

tabernacle du témoignage, de peur que vous ne soyez punis de mort; parce que c'est une ordonnance éternelle qui passera dans toute votre postérité :

10. Afin que vous ayez la science de discerner entre ce qui est saint ou profane, entre ce qui est souillé et ce qui est pur ;

11. Et que vous appreniez aux enfants d'Israël toutes mes lois et mes ordonnances, que je leur ai prescrites par Moïse.

12. Moïse dit alors à Aaron et à Eléazar et à Ithamar, ses fils qui lui étoient restés : Prenez le sacrifice qui est demeuré de l'oblation du Seigneur, et mangez-le sans levain près de l'autel, parce que c'est une chose très-sainte.

13. Vous le mangerez dans le lieu saint, comme vous ayant été donné, à vous et à vos enfants, des oblations du Seigneur, selon qu'il m'a été commandé.

14. Vous mangerez aussi, vous, vos fils et vos filles avec vous, dans un lieu très-pur, la poitrine qui en a été offerte, et l'épaule qui en a été mise à part; car c'est ce qui a été réservé pour vous et pour vos enfants des hosties pacifiques des enfants d'Israël :

15. Parce qu'ils ont élevé devant le Seigneur l'épaule, la poitrine, et les graisses de la victime, qui se brûlent sur l'autel, et que ces choses vous appartiennent à vous et à vos enfants par une ordonnance perpétuelle, selon l'ordre que le Seigneur en a donné.

16. Cependant Moïse, cherchant le bouc qui avoit été offert pour le péché, trouva qu'il avoit été brûlé ; et entrant en colère contre Éléazar et Ithamar, enfants d'Aaron, qui étoient restés, il leur dit :

17. Pourquoi n'avez-vous pas mangé dans le lieu saint l'hostie qui s'offre pour le péché, dont la chair est très-sainte, et qui vous a été donnée, afin que vous portiez l'iniquité du peuple, et que vous priiez pour lui devant le Seigneur ;

18. Et d'autant plus qu'on n'a point porté du sang de cette hostie dans le sanctuaire, et que vous devriez l'avoir mangée dans le lieu saint, selon qu'il m'avoit été ordonné ?

19. Aaron lui répondit : La victime pour le péché a été offerte aujourd'hui, et l'holocauste a été présenté devant le Seigneur; mais pour moi, il m'est arrivé ce que vous voyez. Comment donc aurois-je pu manger de cette hostie, ou plaire au Seigneur dans ces cérémonies saintes, avec un esprit abattu d'affliction?

20. Ce que Moïse ayant entendu, il reçut l'excuse qu'il lui donnoit.

CHAPITRE XI.

Distinction des animaux purs et des animaux impurs.

1. Le Seigneur parla ensuite à Moïse et à Aaron, et il leur dit :

2. Déclarez ceci aux enfants d'Israël : Entre tous les animaux de la terre, voici quels sont ceux dont vous mangerez :

3. De toutes les bêtes à quatre pieds, vous pourrez manger de celles dont la corne du pied est fendue, et qui ruminent.

4. Quant à celles qui ruminent, mais dont la corne du pied n'est pas fendue, comme le chameau et les autres, vous n'en mangerez point, et vous les considérerez comme impures.

5. Le lapin qui rumine, mais qui n'a point la corne fendue, est impur.

6. Le lièvre aussi est impur; parce que, quoiqu'il rumine, il n'a point la corne fendue.

7. Le pourceau aussi est impur; parce que, quoiqu'il ait la corne fendue, il ne rumine point.

8. Vous ne mangerez point de la

Digitized by Google

chair de ces bêtes, et vous ne toucherez point à leurs corps morts, parce que vous les tiendrez comme impurs.

9. Voici celles des bêtes qui naissent dans les eaux, dont il vous est permis de manger : Vous mangerez de tout ce qui a des nageoires et des écailles, tant dans la mer que dans les rivières et dans les étangs.

10. Mais tout ce qui se remue et qui vit dans les eaux, sans avoir de nageoires ni d'écailles, vous sera en abomination et en exécration.

11. Vous ne mangerez point de la chair de ces animaux, et vous n'y toucherez point lorsqu'ils seront morts.

12. Tous ceux qui n'ont point de nageoires ni d'écailles dans les eaux, vous seront impurs.

13. Entre les oiseaux, voici quels sont ceux dont vous ne mangerez point, et que vous aurez soin d'éviter : L'aigle, le griffon, le faucon,

14. Le milan, le vautour et tous ceux de son espèce,

15. Le corbeau, et tout ce qui est de la même espèce,

16. L'autruche, le hibou, le larus, l'épervier et toute son espèce,

17. Le chat-huant, le cormoran, l'ibis,

18. Le cygne, le butor, le porphyrion,

19. Le héron, la cigogne, et tout ce qui est de la même espèce, la huppe et la chauve-souris.

20. Tout ce qui vole et qui marche sur quatre pieds, vous sera en abomination.

21. Mais pour tout ce qui marche sur quatre pieds, et qui, ayant les pieds de derrière plus longs, saute sur la terre,

22. Vous pouvez en manger, comme le bruchus selon son espèce, l'attacus, l'ophiomachus et la sauterelle, chacun selon son espèce.

23. Tous les animaux qui volent et qui n'ont que quatre pieds, vous seront en exécration :

24. Quiconque y touchera lorsqu'ils seront morts, en sera souillé, et il demeurera impur jusqu'au soir.

25. S'il est nécessaire qu'il porte quelqu'un de ces animaux quand il sera mort, il lavera ses vêtements, et il sera impur jusqu'au coucher du soleil.

26. Tout animal qui a de la corne au pied, mais dont la corne n'est point fendue, et qui ne rumine point, sera impur ; et celui qui l'aura touché après sa mort, sera souillé.

27. Entre tous les animaux à quatre pieds, ceux qui ont comme des mains sur lesquelles ils marchent, seront impurs : celui qui y touchera lorsqu'ils seront morts, sera souillé jusqu'au soir.

28. Celui qui portera de ces bêtes lorsqu'elles seront mortes, lavera ses vêtements, et il sera impur jusqu'au soir : parce que tous ces animaux vous seront impurs.

29. Entre les animaux qui se remuent sur la terre, vous considérerez encore ceux-ci comme impurs : la belette, la souris et le crocodile, chacun selon son espèce ;

30. La musaraigne, le caméléon, le stellion, le lézard et la taupe ;

31. Tous ces animaux sont impurs. Celui qui y touchera lorsqu'ils seront morts, sera impur jusqu'au soir ;

32. Et s'il tombe quelque chose de leurs corps morts sur quoi que ce soit, il sera souillé, soit que ce soit un vaisseau de bois, ou un vêtement, ou des peaux et des cilices : tous les vases dans lesquels on fait quelque chose, seront lavés dans l'eau ; ils demeureront souillés jusqu'au soir, et après cela ils seront purifiés.

33. Mais le vaisseau de terre dans lequel quelqu'une de ces choses sera tombée, en sera souillé : c'est pourquoi il faut le casser.

34. Si l'on répand de l'eau de ces vaisseaux souillés sur la viande dont vous mangerez, elle deviendra impure : et toute liqueur qui peut se boire, sor-

Digitized by Google

tant de quelqu'un de tous ces vaisseaux impurs, sera souillée.

35. S'il tombe quelque chose de ces bêtes mortes sur quoi que ce soit, il deviendra impur : soit que ce soient des fourneaux, ou des marmites, ils seront censés impurs, et seront rompus.

36. Mais les fontaines, les citernes, et tous les réservoirs d'eau, seront purs. Celui qui touchera les charognes des animaux dont on a parlé, sera impur.

37. S'il en tombe quelque chose sur la semence, elle ne sera point souillée.

38. Mais si quelqu'un répand de l'eau sur la semence, et qu'après cela elle touche à une charogne, elle en sera aussitôt souillée.

39. Si un animal de ceux qu'il vous est permis de manger, meurt de lui-même, celui qui en touchera la charogne sera impur jusqu'au soir.

40. Celui qui en mangera, ou qui en portera quelque chose, lavera ses vêtements, et sera impur jusqu'au soir.

41. Tout ce qui rampe sur la terre sera abominable, et on n'en prendra point pour manger.

42. Vous ne mangerez point de ce qui ayant quatre pieds marche sur la poitrine, ni de ce qui a plusieurs pieds ou qui se traîne sur la terre, parce que ces animaux sont abominables.

43. Prenez garde de ne pas souiller vos âmes, et ne touchez aucune de ces choses, de peur que vous ne soyez impurs.

44. Car je suis le Seigneur votre Dieu : soyez saints, parce que je suis saint. Ne souillez point vos âmes par l'attouchement d'aucun des reptiles qui se remuent sur la terre;

45. Car je suis le Seigneur qui vous ai tirés du pays de l'Égypte pour être votre Dieu. Vous serez donc saints, parce que je suis saint.

46. C'est là la loi pour les bêtes, pour les oiseaux, et pour tout animal vivant qui se remue dans l'eau ou qui rampe sur la terre;

47. Afin que vous connoissiez la difrence de ce qui est pur ou impur, et que vous sachiez ce que vous devez manger ou rejeter.

CHAPITRE XII.

Lois pour la purification des femmes nouvellement accouchées.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Si une femme ayant usé du mariage enfante un mâle, elle sera impure pendant sept jours, et elle demeurera séparée des choses saintes, de même que dans ses purgations ordinaires.

3. L'enfant sera circoncis le huitième jour;

4. Et elle demeurera encore trente-trois jours pour être purifiée de la suite de ses couches. Elle ne touchera à rien qui soit saint, et elle n'entrera point dans le sanctuaire, jusqu'à ce que les jours de sa purification soient accomplis.

5. Si elle enfante une fille, elle sera impure pendant deux semaines, pendant lesquelles elle sera séparée des choses saintes, comme dans ses purgations ordinaires; et elle demeurera soixante et six jours pour être purifiée de la suite de ses couches.

6. Lorsque les jours de sa purification auront été accomplis, ou pour un fils ou pour une fille, elle portera à l'entrée du tabernacle du témoignage un agneau d'un an pour être offert en holocauste, et pour le péché le petit d'une colombe, ou une tourterelle, qu'elle donnera au prêtre

7. Qui les offrira devant le Seigneur, et priera pour elle; et elle sera ainsi purifiée de toute la suite de sa couche.

Digitized by Google

C'est là la loi pour celle qui enfante un enfant mâle ou une fille.

8. Si elle ne trouve pas le moyen de pouvoir offrir un agneau, elle prendra deux tourterelles ou deux petits de colombe; l'un pour être offert en holocauste, et l'autre pour le péché; et le prêtre priera pour elle, et elle sera ainsi purifiée.

CHAPITRE XIII.

Lois pour le discernement de la lèpre des hommes et des habits.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, et il leur dit :

2. L'homme dans la peau ou dans la chair duquel il se sera formé une diversité de couleurs, ou une pustule, ou quelque chose de luisant qui paroisse la plaie de la lèpre, sera amené au prêtre Aaron ou à quelqu'un de ses fils :

3. Et s'il voit que la lèpre paroisse sur la peau, que le poil ait changé de couleur et soit devenu blanc, que les endroits où la lèpre paroît soient plus enfoncés que la peau et que le reste de la chair, il déclarera que c'est la plaie de la lèpre, et le fera séparer de la compagnie des autres.

4. S'il paroît une blancheur luisante sur la peau, sans que cet endroit soit plus enfoncé que le reste de la chair, et que le poil soit de la couleur qu'il a toujours été, le prêtre le renfermera pendant sept jours;

5. Et il le considèrera le septième jour; et si la lèpre n'a pas crû davantage, et n'a point pénétré dans la peau plus qu'auparavant, il le renfermera encore sept autres jours;

6. Au septième jour il le considèrera; et si la lèpre paroît plus obscure et ne s'est point plus répandue sur la peau, il le déclarera pur, parce que c'est la gale, et non la lèpre : cet homme lavera ses vêtements, et sera pur.

7. Si, après qu'il aura été vu par le prêtre et déclaré pur, la lèpre croît de nouveau, on le lui ramènera,

8. Et il sera condamné comme impur.

9. Si la plaie de la lèpre se trouve en un homme, on l'amènera au prêtre,

10. Et il le considèrera; et lorsqu'il paroîtra sur la peau une couleur blanche, que les cheveux auront changé de couleur, et qu'on verra même paroître la chair vive,

11. On jugera que c'est une lèpre très-invétérée, et enracinée dans la peau. C'est pourquoi le prêtre le déclarera impur, et il ne le renfermera point, parce que son impureté est toute visible.

12. Si la lèpre paroît comme en fleur, en sorte qu'elle coure sur la peau, et qu'elle la couvre depuis la tête jusqu'aux pieds, dans tout ce qui peut en paroître à la vue,

13. Le prêtre le considèrera, et il jugera que la lèpre qu'il a est très-pure, parce qu'elle est devenue toute blanche; c'est pourquoi cet homme sera déclaré pur.

14. Mais quand la chair vive paroîtra en lui,

15. Alors il sera déclaré impur par le jugement du prêtre, et il sera mis au rang des impurs; car si la chair vive est mêlée de lèpre, elle est impure.

16. Si elle se change et devient encore toute blanche, et qu'elle couvre l'homme tout entier,

17. Le prêtre le considèrera et il déclarera qu'il est pur.

18. Quand il y aura eu dans la chair ou dans la peau de quelqu'un un ulcère qui aura été guéri,

19. Et qu'il paroîtra une cicatrice blanche, ou tirant sur le roux, au lieu où étoit l'ulcère, on amènera cet homme au prêtre,

20. Qui, voyant que l'endroit de la lèpre est plus enfoncé que le reste de la chair, et que le poil s'est changé et est devenu blanc, il le déclarera impur; car

Digitized by Google

c'est la plaie de la lèpre qui s'est formée dans l'ulcère.

21. Si le poil est de la couleur qu'il a toujours été, et la cicatrice un peu obscure, sans être plus enfoncée que la chair d'auprès, le prêtre le renfermera pendant sept jours;

22. Et si le mal croît, il déclarera que c'est la lèpre.

23. S'il s'arrête dans le même lieu, c'est seulement la cicatrice de l'ulcère, et l'homme sera déclaré pur.

24. Lorsqu'un homme aura été brûlé en la chair et sur la peau, et que la brûlure étant guérie, la cicatrice en deviendra blanche ou rousse,

25. Le prêtre la considèrera; et s'il voit qu'elle est devenue toute blanche, et que cet endroit est plus enfoncé que le reste de la peau, il le déclarera impur, parce que la plaie de la lèpre s'est formée dans la cicatrice.

26. Si le poil n'a point changé de couleur, si l'endroit blessé n'est pas plus enfoncé que le reste de la chair, et si la lèpre même paroît un peu obscure, le prêtre le renfermera pendant sept jours;

27. Et il le considèrera le septième jour. Si la lèpre est crue sur la peau, il le déclarera impur.

28. Si cette tache blanche s'arrête au même endroit et devient un peu plus sombre, c'est seulement la plaie de la brûlure; c'est pourquoi il sera déclaré pur, parce que cette cicatrice est l'effet du feu qui l'a brûlé.

29. Si la lèpre paroît et pousse sur la tête d'un homme ou d'une femme, ou à la barbe d'un homme, le prêtre les considèrera;

30. Et si cet endroit est plus enfoncé que le reste de la chair, et le poil tirant sur le jaune et plus délié qu'à l'ordinaire, il les déclarera impurs, parce que c'est la lèpre de la tête et de la barbe.

31. Mais si l'on voit que l'endroit de la tache est égal à la chair d'auprès, et que le poil de l'homme soit noir, il le renfermera pendant sept jours;

32. Et il le considèrera le septième jour. Si la tache ne s'est point agrandie, si le poil a retenu sa couleur, et si l'endroit du mal est égal à tout le reste de la chair,

33. On rasera tout le poil de l'homme, hors l'endroit de cette tache, et on le renfermera pendant sept autres jours.

34. Le septième jour, si le mal semble s'être arrêté dans le même endroit, et s'il n'est point plus enfoncé que le reste de la chair, le prêtre le déclarera pur; et ayant lavé ses vêtements, il sera tout à fait pur.

35. Si, après qu'il aura été jugé pur, cette tache croît encore sur la peau,

36. Il ne recherchera plus si le poil aura changé de couleur, et sera devenu jaune, parce qu'il est visiblement impur.

37. Mais si la tache demeure dans le même état, et si le poil est noir; qu'il reconnoisse par là que l'homme est guéri, et qu'il prononce, sans rien craindre, qu'il est pur.

38. S'il paroît une blancheur sur la peau d'un homme ou d'une femme,

39. Le prêtre les considèrera; et s'il reconnoît que cette blancheur qui paroît sur la peau est un peu sombre, qu'il sache que ce n'est point la lèpre, mais seulement une tache d'une couleur blanche, et que l'homme est pur.

40. Lorsque les cheveux tombent de la tête d'un homme, il devient chauve, et il est pur.

41. Si les cheveux tombent du devant de la tête, il est chauve par devant, et il est pur.

42. Si, sur la peau de la tête ou du devant de la tête qui est sans cheveux, il se forme une tache blanche ou rousse,

43. Le prêtre l'ayant vue, le condamnera indubitablement, comme frappé d'une lèpre qui s'est formée au lieu d'où ses cheveux sont tombés.

44. Tout homme donc qui sera infecté

Digitized by Google

de lèpre, et qui aura été séparé des autres par le jugement du prêtre,

45. Aura ses vêtements décousus, la tête nue, le visage couvert de son vêtement, et il criera qu'il est impur et souillé.

46. Pendant tout le temps qu'il sera lépreux et impur, il demeurera seul hors du camp.

47. Si un vêtement de laine ou de lin est infecté de lèpre

48. Dans la chaîne ou dans la trame; ou si c'est une peau, ou quelque chose faite de peau,

49. Quand on y verra des taches blanches ou rousses, on jugera que c'est la lèpre, et on les fera voir au prêtre,

50. Qui, les ayant considérés, les tiendra enfermés pendant sept jours :

51. Le septième jour il les considèrera encore; et s'il reconnoît que ces taches sont crues, ce sera une lèpre enracinée; il jugera que ces vêtements et toutes les autres choses où ces taches se trouveront, sont souillés :

52. C'est pourquoi on les consumera par le feu.

53. S'il voit que les taches n'aient point crû,

54. Il ordonnera qu'on lave ce qui paroît infecté de lèpre, et il le tiendra enfermé pendant sept autres jours.

55. Et voyant qu'il n'a point repris sa première couleur, quoique la lèpre ne se soit pas augmentée, il jugera que ce vêtement est impur, et il le brûlera dans le feu, parce que la lèpre s'est répandue sur la surface, ou l'a même tout pénétré.

56. Mais si, après que le vêtement aura été lavé, l'endroit de la lèpre est plus sombre, il le déchirera, et le séparera du reste.

57. Si après cela il paroît encore une lèpre vague et volante dans les endroits qui étoient sans tache auparavant, le tout doit être brûlé.

58. Si ces taches s'en vont, on lavera une seconde fois avec l'eau ce qui est pur; et il sera purifié.

59. C'est là la loi touchant la lèpre d'un vêtement de laine ou de lin, de la chaîne ou de la trame, et de tout ce qui est fait de peau; afin qu'on sache comment on doit le juger pur ou impur.

CHAPITRE XIV.

Lois touchant la purification des lépreux. Lois touchant la lèpre des maisons.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Voici ce que vous observerez touchant le lépreux, lorsqu'il doit être déclaré pur : Il sera amené au prêtre ;

3. Et le prêtre étant sorti du camp, lorsqu'il aura reconnu que la lèpre est bien guérie,

4. Il ordonnera à celui qui doit être purifié d'offrir pour lui deux passereaux vivants dont il est permis de manger, du bois de cèdre, de l'écarlate et de l'hysope.

5. Il ordonnera de plus que l'un des passereaux soit immolé dans un vaisseau de terre sur de l'eau vive :

6. Il trempera l'autre passereau qui est vivant, avec le bois de cèdre, l'écarlate et l'hysope, dans le sang du passereau qui aura été immolé ;

7. Il fera sept fois les aspersions avec ce sang sur celui qu'il purifie, afin qu'il soit légitimement purifié : après cela il laissera aller le passereau vivant, afin qu'il s'envole dans les champs.

8. Et lorsque cet homme aura lavé ses vêtements, il rasera tout le poil de son corps, et il sera lavé dans l'eau ; et étant ainsi purifié, il entrera dans le camp, de telle sorte néanmoins qu'il demeurera sept jours hors de sa tente.

9. Le septième jour il se rasera les cheveux de la tête, la barbe et les sourcils, et tout le poil du corps ; et ayant encore lavé ses vêtements et son corps,

Digitized by Google

10. Le huitième jour il prendra deux agneaux sans tache, et une brebis de la même année, qui soit aussi sans tache, et trois dixièmes de fleur de farine mêlée d'huile pour être employée au sacrifice, et de plus une chopine d'huile à part,

11. Et lorsque le prêtre qui purifie cet homme l'aura présenté avec toutes ces choses devant le Seigneur à l'entrée du tabernacle du témoignage,

12. Il prendra un des agneaux, et il l'offrira pour l'offense, avec le vaisseau d'huile; et ayant offert toutes ces choses devant le Seigneur,

13. Il immolera l'agneau au lieu où l'hostie pour le péché et la victime de l'holocauste ont accoutumé d'être immolées, c'est-à-dire dans le lieu saint; car l'hostie qui s'offre pour l'offense appartient au prêtre, comme celle qui s'offre pour le péché; et la chair en est très-sainte.

14. Alors le prêtre prenant du sang de l'hostie qui aura été immolée pour l'offense, en mettra sur l'extrémité de l'oreille droite de celui qui se purifie, et sur les pouces de sa main droite et de son pied droit:

15. Il versera aussi de l'huile de la chopine dans sa main gauche,

16. Et il trempera le doigt de sa main droite dans cette huile, et en fera sept fois les aspersions devant le Seigneur:

17. Et il répandra ce qui restera d'huile en sa main gauche sur l'extrémité de l'oreille droite de celui qui est purifié, sur les pouces de sa main droite et de son pied droit, et sur le sang qui a été répandu pour l'offense,

18. Et sur la tête de cet homme.

19. Le prêtre en même temps priera pour lui devant le Seigneur, et il offrira le sacrifice pour le péché; alors il immolera l'holocauste;

20. Et il le mettra sur l'autel avec les libations qui doivent l'accompagner, et cet homme sera purifié selon la loi.

21. S'il est pauvre, et qu'il ne puisse pas trouver tout ce qui a été marqué, il prendra un agneau, qui sera offert pour l'offense, afin que le prêtre prie pour lui, et un dixième de fleur de farine, mêlée d'huile, pour être offert en sacrifice, avec une chopine d'huile,

22. Et deux tourterelles ou deux petits de colombe, dont l'un sera pour le péché, et l'autre pour l'holocauste:

23. Et au huitième jour de sa purification, il les offrira au prêtre à l'entrée du tabernacle du témoignage, devant le Seigneur.

24. Alors le prêtre recevant l'agneau pour l'offense, et la chopine d'huile, il les élèvera ensemble:

25. Et ayant immolé l'agneau, il en prendra du sang qu'il mettra sur l'extrémité de l'oreille droite de celui qui se purifie, et sur les pouces de sa main droite et de son pied droit.

26. Il versera aussi une partie de l'huile en sa main gauche;

27. Et y ayant trempé le doigt de sa main droite, il en fera sept fois les aspersions devant le Seigneur;

28. Il en touchera l'extrémité de l'oreille droite de celui qui se purifie, et les pouces de sa main droite et de son pied droit, au même lieu qui avoit été arrosé du sang répandu pour l'offense;

29. Et il mettra sur la tête de celui qui est purifié le reste de l'huile qui est en sa main gauche, afin de lui rendre le Seigneur favorable.

30. Il offrira aussi une tourterelle ou le petit d'une colombe,

31. L'un pour l'offense, et l'autre pour servir d'holocauste avec les libations qui l'accompagnent.

32. C'est là le sacrifice du lépreux qui ne peut pas avoir pour sa purification tout ce qui a été ordonné.

33. Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, et il leur dit:

34. Lorsque vous serez entrés dans le pays de Chanaan, que je vous donnerai

Digitized by Google

afin que vous le possédiez, s'il se trouve une maison frappée de la plaie de la lèpre,

35. Celui à qui appartient la maison ira en avertir le prêtre, et il lui dira : Il semble que la plaie de la lèpre paroisse dans ma maison.

36. Alors le prêtre ordonnera qu'on emporte tout ce qui est dans la maison, avant qu'il y entre, et qu'il voie si la lèpre y est, de peur que tout ce qui est dans cette maison ne devienne impur. Il entrera après dans la maison, pour considérer si elle frappée de lèpre ;

37. Et s'il voit dans les murailles comme de petits creux, et des endroits défigurés par des taches pâles ou rougeâtres, et plus enfoncés que le reste de la muraille,

38. Il sortira hors de la porte de la maison, et la fermera aussitôt, sans l'ouvrir pendant sept jours.

39. Il reviendra le septième jour, et la considérera ; et s'il trouve que la lèpre soit augmentée,

40. Il commandera qu'on arrache les pierres infectées de la lèpre ; qu'on les jette hors de la ville dans un lieu impur ;

41. Qu'on racle au dedans les murailles de la maison tout autour ; qu'on jette toute la poussière qui en sera tombée en les raclant, hors de la ville dans un lieu impur ;

42. Qu'on remette d'autres pierres au lieu de celles qu'on aura ôtées, et qu'on crépisse de nouveau avec d'autre terre les murailles de la maison.

43. Mais si, après qu'on aura ôté les pierres des murailles, qu'on en aura raclé la poussière, et qu'on les aura crépies avec d'autre terre,

44. Le prêtre y entrant trouve que la lèpre y soit revenue, et que les murailles soient gâtées de ces mêmes taches, il jugera que c'est une lèpre enracinée, et que la maison est impure.

45. Elle sera détruite aussitôt, et on en jettera les pierres, le bois, toute la terre et la poussière hors de la ville en un lieu impur.

46. Celui qui entrera dans cette maison lorsqu'elle a été fermée, sera impur jusqu'au soir ;

47. Et celui qui y dormira et y mangera quelque chose, lavera ses vêtements.

48. Si le prêtre, entrant dans cette maison, voit que la lèpre ne se soit point répandue sur les murailles, après qu'elles auront été enduites de nouveau, il la purifiera comme étant devenue saine :

49. Et il prendra pour la purifier deux passereaux, du bois de cèdre, de l'écarlate et de l'hysope ;

50. Et ayant immolé l'un des passereaux dans un vase de terre sur des eaux vives,

51. Il trempera dans le sang du passereau qui a été immolé, et dans les eaux vives, le bois de cèdre, l'hysope, l'écarlate, et l'autre passereau qui est vivant. Il fera sept fois les aspersions dans la maison.

52. Et il la purifiera, tant par le sang du passereau qui aura été immolé, que par les eaux vives, par le passereau qui sera vivant, par le bois de cèdre, par l'hysope, et par l'écarlate,

53. Et lorsqu'il aura laissé aller l'autre passereau, afin qu'il s'envole en liberté dans les champs, il priera pour la maison, et elle sera purifiée selon la loi.

54. C'est là la loi qui regarde toutes les espèces de lèpre, et de plaie qui dégénère en lèpre ;

55. Comme aussi la lèpre des vêtements et des maisons,

56. Les cicatrices, les pustules, les taches luisantes, et les divers changements de couleurs qui arrivent sur le corps,

57. Afin que l'on puisse reconnoître quand une chose sera pure ou impure.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

Lois touchant les impuretés involontaires des hommes et des femmes.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, et leur dit :

2. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : L'homme qui est attaqué de la gonorrhée, sera impur.

3. Et on jugera qu'il souffre cet accident, lorsqu'à chaque moment il s'amassera une humeur impure, qui s'attachera à sa chair.

4. Tous les lits où il dormira, et tous les endroits où il sera assis, seront impurs.

5. Si quelque homme touche son lit, il lavera ses vêtements ; et s'étant lui-même lavé dans l'eau, il demeurera impur jusqu'au soir.

6. S'il s'assied où cet homme se sera assis, il lavera aussi ses vêtements ; et s'étant lavé dans l'eau, il demeurera impur jusqu'au soir.

7. Celui qui aura touché la chair de cet homme, lavera ses vêtements ; et s'étant lui-même lavé dans l'eau, il demeurera impur jusqu'au soir.

8. Si cet homme jette de sa salive sur celui qui est pur, celui-ci lavera ses vêtements ; et s'étant lavé dans l'eau, il demeurera impur jusqu'au soir.

9. La selle sur laquelle il se sera assis, sera impure :

10. Et tout ce qui aura été sous celui qui souffre cet accident, sera impur jusqu'au soir. Celui qui portera quelqu'une de ces choses, lavera ses vêtements ; et après avoir été lui-même lavé avec l'eau, il sera impur jusqu'au soir.

11. Si un homme en cet état, avant d'avoir lavé ses mains, en touche un autre, celui qui aura été touché lavera ses vêtements ; et ayant été lavé dans l'eau, il sera impur jusqu'au soir.

12. Quand un vaisseau aura été touché par cet homme, s'il est de terre, il sera brisé ; s'il est de bois, il sera lavé dans l'eau.

13. Si celui qui souffre cet accident est guéri, il comptera sept jours après en avoir été délivré ; et ayant lavé ses habits et tout son corps dans des eaux vives, il sera pur.

14. Le huitième jour il prendra deux tourterelles, ou deux petits de colombe ; et se présentant devant le Seigneur à l'entrée du tabernacle du témoignage, il les donnera au prêtre,

15. Qui en immolera un pour le péché, et offrira l'autre en holocauste, et qui priera pour lui devant le Seigneur, afin qu'il soit purifié de cette impureté.

16. L'homme à qui il arrive ce qui est l'effet de l'usage du mariage, lavera d'eau tout son corps, et il sera impur jusqu'au soir.

17. Il lavera dans l'eau la robe et la peau qu'il aura eue sur lui, et elle sera impure jusqu'au soir.

18. La femme dont il se sera approché sera lavée dans l'eau, et elle sera impure jusqu'au soir.

19. La femme qui souffre ce qui dans l'ordre de la nature arrive chaque mois, sera séparée pendant sept jours.

20. Quiconque la touchera, sera impur jusqu'au soir :

21. Et toutes les choses sur lesquelles elle aura dormi, et où elle se sera assise pendant les jours de sa séparation, seront souillées.

22. Celui qui aura touché son lit, lavera ses vêtements ; et après s'être lui-même lavé dans l'eau, il sera impur jusqu'au soir.

23. Quiconque aura touché à toutes les choses sur lesquelles elle se sera assise, lavera ses vêtements ; et s'étant lui-même lavé dans l'eau, il sera souillé jusqu'au soir.

24. Si un homme s'approche d'elle lorsqu'elle sera dans cet état qui vient chaque mois, il sera impur pendant

Digitized by Google

sept jours ; et tous les lits sur lesquels il dormira seront souillés.

25. La femme qui, hors le temps ordinaire, souffre plusieurs jours cet accident qui ne doit arriver qu'à chaque mois, ou dans laquelle cet accident ordinaire continue lors même qu'il auroit dû cesser, demeurera impure, comme elle est chaque mois, tant qu'elle sera sujette à cet accident.

26. Tous les lits sur lesquels elle aura dormi, et toutes les choses sur lesquelles elle se sera assise, seront impurs.

27. Quiconque les aura touchés, lavera ses vêtements ; et après s'être lui-même lavé dans l'eau, il demeurera impur jusqu'au soir.

28. Si cet accident s'arrête et n'a plus son effet, elle comptera sept jours pour sa purification ;

29. Et au huitième jour elle offrira pour elle au prêtre deux tourterelles, ou deux petits de colombe, à l'entrée du tabernacle du témoignage.

30. Le prêtre en immolera un pour le péché, et offrira l'autre en holocauste ; et il priera devant le Seigneur pour elle, et pour ce qu'elle a souffert d'impur.

31. Vous apprendrez donc aux enfants d'Israël à se garder de l'impureté, afin qu'ils ne meurent point dans leurs souillures, après avoir violé la sainteté de mon tabernacle qui est au milieu d'eux.

32. C'est là la loi qui regarde celui qui a la gonorrhée, celui qui se souille en s'approchant d'une femme ;

33. Et la femme qui est séparée à cause de ce qui lui arrive chaque mois, ou en laquelle ce même accident continue dans la suite ; et l'homme qui se sera approché d'elle en cet état.

CHAPITRE XVI.

Entrée du grand-prêtre dans le sanctuaire. Bouc émissaire chargé des péchés du peuple. Fêtes de l'expiation.

1. Le Seigneur parla à Moïse après la mort des deux fils d'Aaron, lorsque offrant à Dieu un feu étranger, ils furent tués ;

2. Et il lui donna cet ordre, et lui dit : Dites à Aaron, votre frère, qu'il n'entre pas en tout temps dans le sanctuaire qui est au dedans du voile, devant le propitiatoire qui couvre l'arche, de peur qu'il ne meure ; car j'apparoîtrai sur l'oracle dans la nuée.

3. Qu'il n'y entre point qu'après avoir fait ceci : Il offrira un veau pour le péché, et un bélier en holocauste.

4. Il se revêtira de la tunique de lin ; il couvrira ce qui doit être couvert, avec un vêtement de lin ; il se ceindra d'une ceinture de lin ; il mettra sur sa tête une tiare de lin : car ces vêtements sont saints ; et il les prendra tous après s'être lavé.

5. Il recevra de toute la multitude des enfants d'Israël deux boucs pour le péché, et un bélier pour être offert en holocauste.

6. Et lorsqu'il aura offert le veau, et qu'il aura prié pour lui et pour sa maison,

7. Il présentera devant le Seigneur les deux boucs à l'entrée du tabernacle du témoignage ;

8. Et jetant le sort sur les deux boucs, pour voir lequel des deux sera immolé au Seigneur, et lequel sera le bouc émissaire,

9. Il offrira pour le péché le bouc que le sort aura destiné au Seigneur ;

10. Et pour celui que le sort aura destiné à être le bouc émissaire, il le présentera vif devant le Seigneur, afin de faire sur lui les prières, et de l'envoyer dans le désert.

Digitized by Google

11. Ayant fait ces choses selon l'ordre qui lui est prescrit, il offrira le veau; et priant pour lui et pour sa maison, il l'immolera :

12. Puis il prendra l'encensoir, qu'il aura rempli de charbons de l'autel, et prenant avec la main les parfums qui auront été composés pour servir d'encens, il entrera au dedans du voile dans le saint des saints;

13. Afin que, les parfums aromatiques étant mis sur le feu, la fumée et la vapeur qui en sortiront couvrent l'oracle qui est au-dessus du témoignage, et qu'il ne meure point.

14. Il prendra aussi du sang de veau, et y ayant trempé le doigt, il en fera sept fois les aspersions vers le propitiatoire du côté qui regarde l'orient.

15. Et après avoir immolé le bouc pour le péché du peuple, il emportera le sang au dedans du voile, selon qu'il lui a été ordonné touchant le sang du veau, afin qu'il en fasse les aspersions devant l'oracle,

16. Et qu'il purifie le sanctuaire des impuretés des enfants d'Israël, des violements qu'ils ont commis contre la loi, et de tous leurs péchés. Il fera la même chose au tabernacle du témoignage qui a été dressé parmi eux au milieu des impuretés qui se commettent dans leurs tentes.

17. Que nul homme ne soit dans le tabernacle quand le pontife entrera dans le saint des saints, pour prier pour lui-même, pour sa maison, et pour toute l'assemblée d'Israël, jusqu'à ce qu'il en soit sorti.

18. Et lorsqu'il en sera sorti pour venir à l'autel qui est devant le Seigneur, qu'il prie pour lui; et qu'ayant pris du sang du veau et du bouc, il le répande sur les cornes de l'autel tout autour;

19. Ayant aussi trempé son doigt dans le sang, qu'il en fasse sept fois les aspersions, et qu'il expie l'autel et le sanctifie, le purifiant des impuretés des enfants d'Israël.

20. Après qu'il aura purifié le sanctuaire, le tabernacle et l'autel, il offrira le bouc vivant;

21. Et lui ayant mis les deux mains sur la tête, il confessera toutes les iniquités des enfants d'Israël, toutes leurs offenses et tous leurs péchés; il en chargera avec imprécation la tête de ce bouc, et l'enverra au désert par un homme destiné à cela.

22. Après que le bouc aura porté toutes leurs iniquités dans un lieu solitaire, et qu'on l'aura laissé aller dans le désert,

23. Aaron retournera au tabernacle du témoignage; et, ayant quitté les vêtements dont il étoit auparavant revêtu lorsqu'il entroit dans le sanctuaire, et les ayant laissés là,

24. Il lavera son corps dans le lieu saint, et il se revêtira de ses habits. Il sortira ensuite; et après avoir offert son holocauste et celui du peuple, il priera tant pour lui que pour le peuple;

25. Et il fera brûler sur l'autel la graisse qui a été offerte pour les péchés.

26. Quant à celui qui aura été conduire le bouc émissaire, il lavera dans l'eau ses vêtements et son corps, et après cela il rentrera dans le camp.

27. On emportera hors du camp le veau et le bouc qui avoient été immolés pour le péché, et dont le sang avoit été porté dans le sanctuaire pour en faire la cérémonie de l'expiation, et on en brûlera dans le feu la peau, la chair et la fiente.

28. Quiconque les aura brûlées, lavera dans l'eau ses vêtements et son corps, et après cela il rentrera dans le camp.

29. Cette ordonnance sera gardée éternellement parmi vous : Au dixième jour du septième mois vous affligerez vos âmes, vous ne ferez aucune œuvre de vos mains, soit ceux qui sont nés en votre pays, soit ceux qui sont venus de

Digitized by Google

dehors, et qui sont étrangers parmi vous.

30. C'est en ce jour que se fera votre expiation et la purification de tous vos péchés, et que vous vous purifierez devant le Seigneur ;

31. Car c'est le sabbat et le grand jour du repos, et vous y affligerez vos âmes par un culte religieux qui sera perpétuel.

32. Cette expiation se fera par le grand-prêtre qui aura reçu l'onction sainte, dont les mains auront été consacrées pour faire les fonctions du sacerdoce à la place de son père ; et s'étant revêtu de la robe de lin et des vêtements saints,

33. Il expiera le sanctuaire, le tabernacle du témoignage et l'autel, les prêtres aussi, et tout le peuple.

34. Et cette ordonnance sera gardée éternellement parmi vous, de prier une fois l'année pour les enfants d'Israël, et pour tous leurs péchés. Moïse fit donc tout cela, selon que le Seigneur le lui avoit ordonné.

CHAPITRE XVII.

Défense d'offrir des sacrifices ailleurs qu'au tabernacle. Défense de manger du sang des animaux et de la chair des bêtes mortes d'elles-mêmes, ou tuées par d'autres bêtes.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Parlez à Aaron, à ses fils, et à tous les enfants d'Israël, et dites-leur : Voici ce que le Seigneur a ordonné ; voici ce qu'il a dit :

3. Tout homme de la maison d'Israël, qui aura tué un bœuf, ou une brebis, ou une chèvre dans le camp ou hors du camp,

4. Et qui ne l'aura pas présenté à l'entrée du tabernacle pour être offert au Seigneur, sera coupable de meurtre, et il périra du milieu de son peuple, comme s'il avoit répandu le sang.

5. C'est pourquoi les enfants d'Israël doivent présenter au prêtre les hosties, au lieu de les égorger dans les champs, afin qu'elles soient consacrées au Seigneur devant l'entrée du tabernacle du témoignage, et qu'ils les immolent au Seigneur comme des hosties pacifiques.

6. Le prêtre en répandra le sang sur l'autel du Seigneur à l'entrée du tabernacle du témoignage, et il en fera brûler la graisse comme une odeur agréable au Seigneur ;

7. Et ainsi ils n'immoleront plus à l'avenir leurs hosties aux démons, au culte desquels ils se sont abandonnés. Cette loi sera éternelle pour eux et pour leur postérité.

8. Et vous leur direz encore : Si un homme de la maison d'Israël, ou de ceux qui sont venus de dehors, et qui sont étrangers parmi vous, offre un holocauste ou une victime,

9. Sans l'amener à l'entrée du tabernacle du témoignage, afin qu'elle soit offerte au Seigneur, il périra du milieu de son peuple.

10. Si un homme, quel qu'il soit, ou de la maison d'Israël, ou des étrangers qui sont venus de dehors parmi eux, mange du sang, j'arrêterai sur lui l'œil de ma colère, et je le perdrai du milieu de son peuple,

11. Parce que la vie de la chair est dans le sang ; et que je vous l'ai donné, afin qu'il vous serve sur l'autel pour l'expiation de vos âmes, et que l'âme soit expiée par le sang.

12. C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël : Que nul d'entre vous, ni même des étrangers qui sont venus demeurer parmi vous, ne mange de sang.

13. Si quelque homme d'entre les enfants d'Israël, ou d'entre les étrangers qui sont venus demeurer parmi vous, prend à la chasse et au filet une bête ou un oiseau dont il est permis de manger, qu'il en répande le sang, et qu'il le couvre de terre ;

Digitized by Google

14. Car la vie de toute chair est dans le sang; c'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël : Vous ne mangerez point du sang de toute chair, parce que la vie de la chair est dans le sang; et quiconque en mangera, sera puni de mort.

15. Si quelqu'un, ou du peuple d'Israël, ou des étrangers, mange d'une bête qui sera morte d'elle-même, ou qui aura été prise par une autre bête, il lavera ses vêtements, et se lavera lui-même dans l'eau; il sera impur jusqu'au soir, et il redeviendra pur en cette manière.

16. S'il ne lave point ses vêtements et son corps, il portera la peine de son iniquité.

CHAPITRE XVIII.

Dieu défend aux Israélites les coutumes des Égyptiens et des Chananéens, et les mariages dans plusieurs degrés de parenté. Il leur défend d'offrir des enfants à Moloch, et de commettre des impuretés contre nature.

1. Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

2. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Je suis le Seigneur votre Dieu.

3. Vous n'agirez point selon les coutumes du pays d'Égypte, où vous avez demeuré; et vous ne vous conduirez point selon les mœurs du pays de Chanaan, dans lequel je vous ferai entrer; vous ne suivrez ni leurs lois, ni leurs maximes.

4. Vous exécuterez mes ordonnances, vous observerez mes préceptes, et vous marcherez selon ce qu'ils vous prescrivent. Je suis le Seigneur votre Dieu.

5. Gardez mes lois et mes ordonnances : l'homme qui les gardera y trouvera la vie. Je suis le Seigneur.

6. Nul homme ne s'approchera de celle qui lui est unie par la proximité du sang, pour découvrir ce que la pudeur veut être caché. Je suis le Seigneur.

7. Vous ne découvrirez point dans votre mère ce qui doit être caché, en violant le respect dû à votre père : elle est votre mère; vous ne découvrirez rien en elle contre la pudeur.

8. Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la femme de votre père, parce que vous blesseriez le respect dû à votre père.

9. Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans celle qui est votre sœur de père, ou votre sœur de mère, qui est née ou dans la maison ou hors de la maison.

10. Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la fille de votre fils, ou dans la fille de votre fille, parce que c'est votre propre honte.

11. Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la fille de la femme de votre père, qu'elle a enfantée à votre père, et qui est votre sœur.

12. Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la sœur de votre père, parce que c'est la chair de votre père.

13. Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la sœur de votre mère, parce que c'est la chair de votre mère.

14. Vous ne découvrirez point ce que le respect dû à votre oncle paternel veut être caché; et vous ne vous approcherez point de sa femme, parce qu'elle vous est unie par une étroite alliance.

15. Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans votre belle-fille, parce qu'elle est la femme de votre fils, et vous y laisserez couvert ce que le respect veut être caché.

16. Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la femme de votre frère, parce que ce respect est dû à votre frère.

Digitized by Google

17. Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la fille de votre femme, parce que c'est la chair de votre femme. Vous ne prendrez point la fille de son fils, ni la fille de sa fille, pour découvrir ce que l'honnêteté veut être secret, parce qu'elles sont la chair de votre femme, et qu'une telle alliance est un inceste.

18. Vous ne prendrez point la sœur de votre femme pour la rendre sa rivale, et vous ne découvrirez point en elle, du vivant de votre femme, ce que la pudeur veut être caché.

19. Vous ne vous approcherez point d'une femme qui souffre ce qui arrive tous les mois, et vous ne découvrirez point en elle ce qui n'est pas pur.

20. Vous ne vous approcherez point de la femme de votre prochain, et vous ne vous souillerez point par cette union honteuse et illégitime.

21. Vous ne donnerez point de vos enfants pour être consacrés à l'idole de Moloch, et vous ne souillerez point le nom de votre Dieu. Je suis le Seigneur.

22. Vous ne commettrez point cette abomination où l'on se sert d'un homme comme d'une femme.

23. Vous ne vous approcherez d'aucune bête, et vous ne vous souillerez point avec elle. La femme ne se prostituera point non plus en cette manière à une bête, parce que c'est un crime abominable.

24. Vous ne vous souillerez point par toutes ces infamies dont se sont souillés tous les peuples que je chasserai devant vous,

25. Et qui ont déshonoré ce pays-là; et je punirai moi-même les crimes détestables de cette terre, en sorte qu'elle rejettera avec horreur ses habitants hors de son sein.

26. Gardez mes lois et mes ordonnances, et que ni les Israélites, ni les étrangers qui sont venus demeurer chez vous, ne commettent aucune de toutes ces abominations;

27. Car ceux qui ont habité cette terre avant vous ont commis toutes ces infamies exécrables, et l'ont tout-à-fait souillée.

28. Prenez donc garde que, commettant les mêmes crimes qu'ils ont commis, cette terre ne vous rejette avec horreur hors de son sein, comme elle en a rejeté tous ces peuples qui l'ont habitée avant vous.

29. Tout homme qui aura commis quelqu'une de ces abominations, périra du milieu de son peuple.

30. Gardez mes commandements. Ne faites point ce qu'ont fait ceux qui étoient avant vous dans ce pays, et ne vous souillez point par ces infamies. Je suis le Seigneur votre Dieu.

CHAPITRE XIX.

Respecter les parents. Garder le sabbat. Éviter l'idolâtrie. Lois contre l'avarice, le jurement, la médisance, l'injustice et la vengeance. Divers autres commandements.

1. Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

2. Parlez à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et dites-leur : Soyez saints, parce que je suis saint, moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

3. Que chacun respecte avec crainte son père et sa mère. Gardez mes jours de sabbat. Je suis le Seigneur votre Dieu.

4. Gardez-vous bien de vous tourner vers les idoles, et ne vous faites point de dieux jetés en fonte. Je suis le Seigneur votre Dieu.

5. Si vous immolez au Seigneur une hostie pacifique, afin qu'il vous soit favorable,

6. Vous la mangerez le même jour, et le jour d'après qu'elle aura été immolée; et vous consumerez par le feu tout ce qui en restera le troisième jour.

Digitized by Google

7. Si quelqu'un en mange après les deux jours, il sera profane, et coupable d'impiété :

8. Il portera la peine de son iniquité, parce qu'il a souillé le saint du Seigneur, et cet homme périra du milieu de son peuple.

9. Lorsque vous ferez la moisson dans vos champs, vous ne couperez point jusqu'au pied ce qui aura crû sur la terre, et vous ne ramasserez point les épis qui seront restés.

10. Vous ne recueillerez point aussi dans votre vigne les grappes qui restent, ni les grains qui tombent ; mais vous les laisserez prendre aux pauvres et aux étrangers. Je suis le Seigneur votre Dieu.

11. Vous ne déroberez point. Vous ne mentirez point, et nul ne trompera son prochain.

12. Vous ne jurerez point faussement en mon nom, et vous ne souillerez point le nom de votre Dieu. Je suis le Seigneur.

13. Vous ne calomnierez point votre prochain, et vous ne l'opprimerez point par violence. Le prix du mercenaire qui vous donne son travail ne demeurera point chez vous jusqu'au matin.

14. Vous ne parlerez point mal du sourd, et vous ne mettrez rien devant l'aveugle qui puisse le faire tomber : mais vous craindrez le Seigneur votre Dieu, parce que je suis le Seigneur.

15. Vous ne ferez rien contre l'équité, et vous ne jugerez point injustement. N'ayez point d'égard, contre la justice, à la personne du pauvre, et ne respectez point, contre la justice, la personne de l'homme puissant. Jugez votre prochain selon la justice.

16. Vous ne serez point, parmi votre peuple, ni un calomniateur public, ni un médisant secret. Vous ne ferez point des entreprises contre le sang de votre prochain. Je suis le Seigneur.

17. Vous ne haïrez point votre frère, en votre cœur ; mais reprenez-le publiquement, de peur que vous ne péchiez vous-même sur son sujet.

18. Ne cherchez point à vous venger, et ne conservez point le souvenir de l'injure de vos citoyens. Vous aimerez votre ami comme vous-même. Je suis le Seigneur.

19. Gardez mes lois. Vous n'accouplerez point une bête domestique avec des animaux d'une autre espèce. Vous ne sèmerez point votre champ de semences différentes. Vous ne vous revêtirez point d'une robe tissue de fils différents.

20. Si un homme dort avec une femme, et abuse de celle qui étoit esclave et en âge d'être mariée, mais qui n'a point été rachetée à prix d'argent, et à qui on n'a point donné la liberté, ils seront battus tous deux, mais ils ne mourront pas, parce que ce n'étoit pas une femme libre.

21. L'homme offrira au Seigneur pour sa faute un bélier à l'entrée du tabernacle du témoignage :

22. Le prêtre priera pour lui et pour son péché devant le Seigneur; et il rentrera en grâce devant le Seigneur, et son péché lui sera pardonné.

23. Lorsque vous serez entrés dans la terre que je vous ai promise, et que vous y aurez planté des arbres fruitiers, vous aurez soin d'en retrancher les premiers fruits par une espèce de circoncision : vous regarderez ces premières productions comme étant impures, et vous n'en mangerez point.

24. La quatrième année tout leur fruit sera sanctifié et consacré à la gloire du Seigneur :

25. Et la cinquième année vous en mangerez les fruits, en recueillant ce que chaque arbre aura porté. Je suis le Seigneur votre Dieu.

26. Vous ne mangerez rien avec le sang. Vous n'userez point d'augures, et vous n'observerez point les songes.

Digitized by Google

27. Vous ne couperez point vos cheveux en rond, et vous ne raserez point votre barbe.

28. Vous ne ferez point d'incisions dans votre chair en pleurant les morts, et vous ne ferez aucune figure ni aucune marque sur votre corps. Je suis le Seigneur.

29. Ne prostituez point votre fille, de peur que la terre ne soit souillée, et qu'elle ne soit remplie d'impiété.

30. Gardez mes jours de sabbat, et tremblez devant mon sanctuaire. Je suis le Seigneur.

31. Ne vous détournez point de votre Dieu pour aller chercher des magiciens, et ne consultez point les devins, de peur de vous souiller en vous adressant à eux. Je suis le Seigneur votre Dieu.

32. Levez-vous devant ceux qui ont les cheveux blancs, honorez la personne du vieillard, et craignez le Seigneur votre Dieu. Je suis le Seigneur.

33. Si un étranger habite dans votre pays, et s'il demeure au milieu de vous, ne lui faites aucun reproche :

34. Mais qu'il soit parmi vous comme s'il étoit né dans votre pays, et aimez-le comme vous-mêmes : car vous avez été aussi vous-mêmes étrangers dans l'Égypte. Je suis le Seigneur votre Dieu.

35. Ne faites rien contre l'équité, ni dans les jugements, ni dans ce qui sert de règle, ni dans les poids, ni dans les mesures.

36. Que la balance soit juste, et les poids tels qu'ils doivent être; que le boisseau soit juste, et que le setier ait sa mesure. Je suis le Seigneur votre Dieu qui vous ai tirés de l'Égypte.

37. Gardez tous mes préceptes et toutes mes ordonnances, et exécutez-les. Je suis le Seigneur.

CHAPITRE XX.

Peine de mort contre ceux qui donnent leurs enfants à Moloch, qui consultent les devins, qui outragent leur père ou leur mère; contre les adultères, les incestueux, les abominables.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Vous direz ceci aux enfants d'Israël : Si un homme d'entre les enfants d'Israël, ou des étrangers qui demeurent dans Israël, donne de ses enfants à l'idole de Moloch, qu'il soit puni de mort, et que le peuple du pays le lapide.

3. J'arrêterai l'œil de ma colère sur cet homme, et je le retrancherai du milieu de son peuple, parce qu'il a donné de sa race à Moloch, qu'il a profané mon sanctuaire, et qu'il a souillé mon nom saint.

4. Que si le peuple du pays, faisant paroître de la négligence et comme du mépris pour mon commandement, laisse aller cet homme qui aura donné de ses enfants à Moloch, et ne veut pas le tuer,

5. J'arrêterai l'œil de ma colère sur cet homme et sur sa famille, et je le retrancherai du milieu de son peuple, lui et tous ceux qui auront consenti à la fornication par laquelle il s'est prostitué à Moloch.

6. Si un homme se détourne de moi pour aller chercher les magiciens et les devins, et s'abandonne à eux par une espèce de fornication, il attirera sur lui l'œil de ma colère, et je l'exterminerai du milieu de son peuple.

7. Sanctifiez-vous, et soyez saints, parce que je suis le Seigneur votre Dieu.

8. Gardez mes préceptes, et exécutez-les. Je suis le Seigneur qui vous sanctifie.

9. Que celui qui aura outragé de paroles son père ou sa mère, soit puni de mort : son sang retombera sur lui,

Digitized by Google

parce qu'il a outragé son père ou sa mère.

10. Si quelqu'un abuse de la femme d'un autre, et commet un adultère avec la femme de son prochain, que l'homme adultère et la femme adultère meurent tous deux.

11. Si un homme abuse de sa belle-mère, et s'il viole à son égard le respect qu'il auroit dû à son père, qu'ils soient tous deux punis de mort : leur sang retombera sur eux.

12. Si quelqu'un abuse de sa belle-fille, qu'ils meurent tous deux, parce qu'ils ont commis un grand crime : leur sang retombera sur eux.

13. Si quelqu'un abuse d'un homme comme si c'étoit une femme, qu'ils soient tous deux punis de mort, comme ayant commis un crime exécrable : leur sang retombera sur eux.

14. Celui qui, après avoir épousé la fille, épouse encore la mère, commet un crime énorme : il sera brûlé vif avec elle, et une action si détestable ne demeurera pas impunie au milieu de vous.

15. Celui qui se sera corrompu avec une bête, quelle qu'elle soit, sera puni de mort; et vous ferez aussi mourir la bête.

16. La femme qui se sera aussi corrompue avec une bête, quelle qu'elle soit, sera punie de mort avec la bête, et leur sang retombera sur elles.

17. Si un homme s'approche de sa sœur qui est fille de son père, ou fille de sa mère, et s'il voit en elle, ou si elle voit en lui ce que la pudeur veut être caché, ils ont commis un crime énorme, et ils seront tués devant le peuple, parce qu'ils ont découvert l'un à l'autre ce qui auroit dû les faire rougir, et ils porteront la peine due à leur iniquité.

18. Si un homme s'approche d'une femme qui souffre alors l'accident du sexe, et découvre ce que l'honnêteté auroit dû cacher, et si la femme elle-même se fait voir en cet état, ils seront tous deux exterminés du milieu de leur peuple.

19. Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans votre tante maternelle ou dans votre tante paternelle : celui qui le fait découvre la honte de sa propre chair, et ils porteront tous deux la peine de leur iniquité.

20. Si un homme approche de la femme de son oncle paternel ou maternel, et découvre ce qu'il auroit dû cacher par le respect qu'il doit à ses proches, ils porteront tous deux la peine de leur péché, et ils mourront sans enfants.

21. Si un homme épouse la femme de son frère, il fait une chose que Dieu défend ; il découvre ce qu'il devoit cacher pour l'honneur de son frère, et ils n'auront point d'enfants.

22. Gardez mes lois et mes ordonnances, et exécutez-les, de peur que la terre dans laquelle vous devez entrer, et où vous devez demeurer, ne vous rejette aussi avec horreur hors de son sein.

23. Ne vous conduisez point selon les lois et les coutumes des nations que je dois chasser de la terre où je veux vous établir ; car elles ont fait toutes ces choses, et je les ai eues en abomination.

24. Mais pour vous, voici ce que je vous dis : Possédez la terre de ces peuples, que je vous donnerai en héritage, cette terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai séparés de tout le reste des peuples.

25. Séparez donc aussi, vous autres, les bêtes pures d'avec les impures, les oiseaux purs d'avec les impurs : ne souillez point vos âmes en mangeant des bêtes ou des oiseaux, et de ce qui a mouvement et vie sur la terre, que je vous ai marqué comme impur.

26. Vous serez mon peuple saint, parce que je suis saint, moi qui suis le Seigneur, et que je vous ai séparés de

Digitized by Google

tous les autres peuples, afin que vous fussiez particulièrement à moi.

27. Si un homme ou une femme a un esprit de python ou un esprit de divination, qu'ils soient punis de mort : ils seront lapidés, et leur sang retombera sur leurs têtes.

CHAPITRE XXI.

Lois pour la conduite des prêtres. Qualités qui excluent du sacerdoce.

1. Le Seigneur dit aussi à Moïse : Parlez aux prêtres enfants d'Aaron, et dites-leur : Que le prêtre, à la mort de ses concitoyens, ne fasse rien qui le rende impur selon la loi ;

2. A moins que ce ne soient ceux qui lui sont unis plus étroitement par le sang, et qui sont ses plus proches, c'est-à-dire, son père et sa mère, son fils et sa fille, son frère aussi,

3. Et sa sœur qui étoit vierge, et qui n'avoit point encore été mariée :

4. Mais il ne fera rien de ce qui peut le rendre impur, selon la loi, à la mort même du prince de son peuple.

5. Les prêtres ne raseront point leurs têtes, ni leurs barbes; ils ne feront point d'incisions dans leurs corps.

6. Ils se conserveront saints pour leur Dieu et ils ne souilleront point son nom : car ils présentent l'encens du Seigneur, et ils offrent les pains de leur Dieu ; c'est pourquoi ils seront saints.

7. Ils n'épouseront point une femme déshonorée ou qui ait été prostituée à l'impudicité publique, ni celle qui aura été répudiée par son mari ; parce qu'ils sont consacrés à leur Dieu,

8. Et qu'ils offrent les pains qu'on expose devant lui. Qu'ils soient donc saints, parce que je suis saint moi-même, moi qui suis le Seigneur qui les sanctifie.

9. Si la fille d'un prêtre est surprise dans un crime contre son honneur, et qu'elle ait déshonoré le nom de son père, elle sera brûlée vive.

10. Le pontife, c'est-à-dire celui qui est le grand-prêtre parmi ses frères, sur la tête duquel l'huile de l'onction a été répandue, dont les mains ont été consacrées pour faire les fonctions du sacerdoce, et qui est revêtu des vêtements saints, ne découvrira point sa tête, ne déchirera point ses vêtements,

11. Et n'ira jamais à aucun mort, quel qu'il puisse être : il ne fera rien qui puisse le rendre impur, selon la loi, même à la mort de son père ou de sa mère.

12. Il ne sortira point aussi des lieux saints, afin qu'il ne viole point le sanctuaire du Seigneur, parce que l'huile de l'onction sainte de son Dieu a été répandue sur lui. Je suis le Seigneur.

13. Il prendra pour femme une vierge.

14. Il n'épousera point une veuve, ou une femme qui ait été répudiée, ou qui ait été déshonorée, ou une infâme, mais il prendra une fille du peuple d'Israël.

15. Il ne mêlera point le sang de sa race avec une personne du commun du peuple : parce que je suis le Seigneur qui le sanctifie.

16. Le Seigneur parla encore à Moise, et lui dit :

17. Dites ceci à Aaron : Si un homme d'entre les familles de votre race a une tache sur le corps, il n'offrira point les pains à son Dieu;

18. Et il ne s'approchera point du ministère de son autel, s'il est aveugle, s'il est boiteux, s'il a le nez ou trop petit, ou trop grand, ou tortu ;

19. S'il a le pied, ou la main rompue;

20. S'il est bossu, s'il est chassieux, s'il a une taie sur l'œil, s'il a une gale qui ne le quitte point, ou une grattelle répandue sur le corps, ou une descente.

21. Tout homme de la race du prêtre Aaron qui aura quelque tache, ne s'ap-

Digitized by Google

prochera point pour offrir des hosties au Seigneur, ou des pains à son Dieu :

22. Il mangera néanmoins des pains qui sont offerts dans le sanctuaire,

23. Mais de telle sorte qu'il n'entrera point au dedans du voile, et qu'il ne s'approchera point de l'autel, parce qu'il a une tache, et qu'il ne doit point souiller mon sanctuaire. Je suis le Seigneur qui les sanctifie.

24. Moïse dit donc à Aaron, à ses fils et à tout Israël, tout ce qui lui avoit été commandé.

CHAPITRE XXII.

Défense aux prêtres de toucher aux choses saintes lorsqu'ils sont impurs. Qui sont ceux qui doivent manger les choses saintes. Qualités des victimes qu'on doit offrir.

1. Le Seigneur parla aussi à Moïse, et lui dit :

2. Parlez à Aaron et à ses fils, afin qu'ils ne touchent pas, lorsqu'ils ne seront pas purs, aux oblations sacrées des enfants d'Israël, pour ne pas souiller ce qu'ils m'offrent et ce qui m'est consacré. Je suis le Seigneur.

3. Dites-leur pour eux et pour leur postérité : Tout homme de votre race qui, étant devenu impur, s'approchera des choses qui auront été consacrées, et que les enfants d'Israël auront offertes au Seigneur, périra devant le Seigneur. Je suis le Seigneur.

4. Tout homme de la race d'Aaron qui sera lépreux, ou qui souffrira ce qui ne doit arriver que dans l'usage du mariage, ne mangera point des choses qui m'ont été sanctifiées, jusqu'à ce qu'il soit guéri. Celui qui touchera un homme devenu impur pour avoir touché à un mort, ou à un homme qui souffrira ce qui ne doit arriver que dans l'usage du mariage,

5. Ou qui touchera ce qui rampe sur la terre, et généralement tout ce qui est impur, et que l'on ne peut toucher sans être souillé,

6. Sera impur jusqu'au soir, et il ne mangera point des choses qui auront été sanctifiées ; mais après qu'il se sera lavé le corps dans l'eau,

7. Et que le soleil sera couché, alors étant purifié, il mangera des choses sanctifiées, parce que c'est sa nourriture.

8. Les enfants d'Aaron ne mangeront point d'une bête qui est morte d'elle-même, ou qui aura été prise par une autre bête, et ils ne se souilleront point par ces viandes. Je suis le Seigneur.

9. Qu'ils gardent mes préceptes, afin qu'ils ne tombent point dans le péché, et qu'ils ne meurent point dans le sanctuaire après qu'ils l'auront souillé. Je suis le Seigneur qui les sanctifie.

10. Nul étranger ne mangera des choses sanctifiées; celui qui est venu de dehors demeurer avec le prêtre, ou le mercenaire qui est chez lui, n'en mangeront point;

11. Mais celui que le prêtre aura acheté, ou qui sera né dans sa maison d'un esclave qui est à lui, en mangera.

12. Si la fille d'un prêtre épouse un homme du peuple, elle ne mangera point des choses qui auront été sanctifiées, ni des prémices.

13. Mais si, étant veuve ou répudiée, et sans enfants, elle retourne à la maison de son père, elle mangera des viandes dont mange son père, comme elle avoit accoutumé étant fille. Nul étranger n'aura le pouvoir de manger de ces viandes.

14. Celui qui aura mangé, sans le savoir, des choses qui auront été sanctifiées, ajoutera une cinquième partie à ce qu'il a mangé, et il donnera le tout au prêtre pour le sanctuaire.

15. Que les hommes ne profanent point ce qui aura été sanctifié et offert au Seigneur par les enfants d'Israël;

16. De peur qu'ils ne portent la peine

Digitized by Google

de leur péché, lorsqu'ils auront mangé les choses sanctifiées. Je suis le Seigneur qui les sanctifie.

17. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

18. Parlez à Aaron, à ses fils et à tous les enfants d'Israël, et dites-leur : Si un homme de la maison d'Israël, ou des étrangers qui habitent parmi vous, présente son oblation, ou en rendant ses vœux, ou en offrant de sa pure volonté ce qu'il présente, quoi que ce soit qu'il offre pour être présenté par les prêtres en holocauste au Seigneur,

19. Si son oblation est de bœufs, ou de brebis, ou de chèvres, il faut que ce soit un mâle qui n'ait point de tache.

20. S'il a une tache, vous ne l'offrirez point, et il ne sera point agréable au Seigneur.

21. Si un homme offre au Seigneur une victime pacifique, ou en rendant ses vœux, ou en faisant une offrande volontaire, soit de bœufs ou de brebis, ce qu'il offrira sera sans tache, afin qu'il soit agréable au Seigneur : il n'y aura aucune tache dans ce qu'il offrira.

22. Si c'est une bête aveugle, ou qui ait quelque membre rompu, ou une cicatrice en quelque partie, ou des pustules, ou la gale, ou le farcin, vous n'offrirez point des bêtes de cette sorte au Seigneur, et vous n'en ferez rien brûler sur l'autel du Seigneur.

23. Vous pouvez donner volontairement un bœuf ou une brebis dont on aura coupé une oreille ou la queue, mais on ne peut pas s'en servir pour s'acquitter d'un vœu qu'on aura fait.

24. Vous n'offrirez au Seigneur nul animal qui aura ce qui a été destiné à la conservation de son espèce, ou froissé, ou foulé, ou coupé, ou arraché, et gardez-vous absolument de faire cela en votre pays.

25. Vous n'offrirez point à votre Dieu des pains de la main d'un étranger, ni quelque autre chose que ce soit qu'il voudra donner, parce que tous ces dons sont corrompus et souillés; et vous ne les recevrez point.

26. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

27. Lorsqu'un veau, ou une brebis, ou une chèvre seront nés, ils demeureront sept jours à téter sous leur mère; mais le huitième jour et les jours d'après ils pourront être offerts au Seigneur.

28. On n'offrira point en un même jour, ou la vache ou la brebis avec leurs petits.

29. Si vous immolez pour action de grâces une hostie au Seigneur, afin qu'il puisse vous être favorable,

30. Vous la mangerez le même jour, et il n'en demeurera rien jusqu'au matin du jour suivant. Je suis le Seigneur.

31. Gardez mes commandements, et exécutez-les. Je suis le Seigneur.

32. Ne souillez point mon nom qui est saint, afin que je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël. Je suis le Seigneur qui vous sanctifie,

33. Et qui vous ai tirés de l'Égypte, afin que je fusse votre Dieu. Je suis le Seigneur.

CHAPITRE XXIII.

Lois pour le sabbat, pour la pâque, pour la fête de la Pentecôte, pour celle des trompettes, pour celle de l'expiation, et pour celle des tabernacles.

1. Le Seigneur parla de nouveau à Moïse, et lui dit :

2. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Voici les fêtes du Seigneur, que vous appellerez saintes.

3. Vous travaillerez pendant six jours : le septième jour s'appellera saint, parce que c'est le repos du sabbat : vous ne ferez ce jour-là aucun ouvrage; car c'est le sabbat du Seigneur, qui doit être observé partout où vous demeurerez.

Digitized by Google

4. Voici donc les fêtes du Seigneur qui seront saintes, que vous devez célébrer chacune en son temps,

5. Au premier mois, le quatorzième jour du mois sur le soir, c'est la Pâque du Seigneur ;

6. Et le quinzième jour du même mois, c'est la fête solennelle des azymes du Seigneur. Vous mangerez des pains sans levain pendant sept jours.

7. Le premier jour vous sera le plus célèbre et le plus saint : vous ne ferez en ce jour-là aucune œuvre servile ;

8. Mais vous offrirez au Seigneur pendant sept jours un sacrifice qui se consommera par le feu. Le septième jour sera plus célèbre et plus saint que les autres ; vous ne ferez en ce jour-là aucune œuvre servile.

9. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

10. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Lorsque vous serez entrés dans la terre que je vous donnerai, et que vous aurez coupé les grains, vous porterez au prêtre une gerbe d'épis, comme les prémices de votre moisson ;

11. Et le lendemain du sabbat, le prêtre élèvera devant le Seigneur cette gerbe, afin que le Seigneur vous soit favorable en la recevant, et il la consacrera au Seigneur.

12. Le même jour que cette gerbe sera consacrée, on immolera au Seigneur un holocauste d'un agneau sans tache qui aura un an.

13. On présentera pour offrande avec l'agneau, deux dixièmes de pure farine mêlée avec l'huile, comme un encens d'une odeur très-agréable au Seigneur : l'on présentera aussi pour offrande de vin, la quatrième partie de la mesure appelée hin.

14. Vous ne mangerez ni pain, ni bouillie, ni farine desséchée des grains nouveaux, jusqu'au jour où vous en offrirez les prémices à votre Dieu. Cette loi sera éternellement observée de race en race dans tous les lieux où vous demeurerez.

15. Vous compterez donc depuis le second jour du sabbat auquel vous avez offert la gerbe des prémices, sept semaines pleines,

16. Jusqu'au jour d'après que la septième semaine sera accomplie, c'est-à-dire, cinquante jours ; et alors vous offrirez au Seigneur un sacrifice nouveau

17. De tous les lieux où vous demeurerez, deux pains de prémices, de deux dixièmes de pure farine avec du levain, que vous ferez cuire pour être les prémices du Seigneur ;

18. Et vous offrirez avec les pains sept agneaux sans tache, qui n'auront qu'un an, et un veau pris du troupeau, et deux béliers, qui seront offerts en holocauste avec les offrandes de liqueur, comme un sacrifice d'une odeur très-agréable au Seigneur.

19. Vous offrirez aussi un bouc pour le péché, et deux agneaux d'un an pour être des hosties pacifiques ;

20. Et lorsque le prêtre les aura élevés devant le Seigneur avec les pains des prémices, ils lui appartiendront.

21. Vous appellerez ce jour-là très-célèbre et très-saint : vous ne ferez aucun ouvrage servile en ce jour. Cette ordonnance sera observée éternellement dans tous les lieux où vous demeurerez, et dans toute votre postérité.

22. Quand vous scierez les grains de votre terre, vous ne les couperez point jusqu'au pied, et vous ne ramasserez point les épis qui seront restés, mais vous les laisserez pour les pauvres et les étrangers. Je suis le Seigneur votre Dieu.

23. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

24. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Au premier jour du septième mois, vous célébrerez par le son des trompettes un sabbat pour servir de monument ; et il sera appelé saint.

Digitized by Google

25. Vous ne ferez en ce jour-là aucune œuvre servile, et vous offrirez un holocauste au Seigneur.

26. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

27. Le dixième jour de ce septième mois sera le jour des expiations : il sera très-célèbre, et il s'appellera saint : vous affligerez vos âmes en ce jour-là, et vous offrirez un holocauste au Seigneur.

28. Vous ne ferez aucune œuvre servile dans tout ce jour, parce que c'est un jour de propitiation, afin que le Seigneur votre Dieu vous devienne favorable.

29. Tout homme qui ne se sera point affligé en ce jour-là, périra du milieu de son peuple.

30. J'exterminerai encore du milieu de son peuple, celui qui en ce jour-là fera quelque ouvrage.

31. Vous ne ferez donc aucun ouvrage en ce jour-là ; et cette ordonnance sera éternellement observée dans toute votre postérité, et dans tous les lieux où vous demeurerez.

32. Ce jour-là vous sera un repos de sabbat, et vous affligerez vos âmes le neuvième jour du mois. Vous célébrerez vos fêtes d'un soir jusqu'à un autre soir.

33. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

34. Dites ceci aux enfants d'Israël : Depuis le quinzième jour de ce septième mois, la fête des tabernacles se célébrera en l'honneur du Seigneur pendant sept jours.

35. Le premier jour sera très-célèbre et très-saint : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour-là.

36. Et vous offrirez au Seigneur des holocaustes pendant les sept jours : le huitième sera aussi très célèbre et très-saint, et vous offrirez au Seigneur un holocauste ; car c'est le jour d'une assemblée solennelle : vous ne ferez aucune œuvre servile pendant ce jour.

37. Ce sont là les fêtes du Seigneur, que vous appellerez très-célèbres et très-saintes, et vous y offrirez au Seigneur des oblations, des holocaustes et des offrandes de liqueurs, selon qu'il est ordonné pour chaque jour ;

38. Outre les sacrifices des autres sabbats du Seigneur, et les offrandes que vous lui faites, soit pour vous acquitter de vos vœux, ou simplement par bonne volonté.

39. Ainsi depuis le quinzième jour du septième mois, lorsque vous aurez recueilli tous les fruits de votre terre, vous célébrerez une fête en l'honneur du Seigneur pendant sept jours : le premier jour et le huitième vous seront des jours de sabbat, c'est-à-dire de repos.

40. Vous prendrez, au premier jour, des branches du plus bel arbre avec ses fruits, des branches de palmier, des rameaux de l'arbre le plus touffu, et des saules qui croissent le long des torrents ; vous vous réjouirez devant le Seigneur votre Dieu,

41. Et vous célébrerez chaque année cette fête solennelle pendant sept jours ; cette ordonnance sera observée éternellement dans toute votre postérité. Vous célébrerez cette fête au septième mois,

42. Et vous demeurerez sous l'ombre des branches d'arbres pendant sept jours : tout homme qui est de la race d'Israël demeurera sous les tentes ;

43. Afin que vos descendants apprennent que j'ai fait demeurer sous des tentes les enfants d'Israël, lorsque je les ai tirés de l'Égypte, moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

44. Moïse déclara donc toutes ces choses aux enfants d'Israël, touchant les fêtes solennelles du Seigneur.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV.

Lois pour l'entretien des lampes et des pains de proposition. Blasphémateur lapidé. Peine contre les blasphémateurs, et contre les homicides. Lois du talion.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Ordonnez aux enfants d'Israël de vous apporter de l'huile d'olive très-pure et très-claire, pour en faire toujours brûler dans les lampes,

3. Hors du voile du témoignage dans le tabernacle de l'alliance. Aaron les disposera devant le Seigneur pour y être depuis le soir jusqu'au matin, et cette cérémonie s'observera par un culte perpétuel dans toute votre postérité.

4. Les lampes se mettront toujours sur un chandelier très-pur devant le Seigneur.

5. Vous prendrez aussi de la pure farine, et vous en ferez cuire douze pains, qui seront chacun de deux dixièmes de farine ;

6. Et vous les exposerez sur la table très-pure devant le Seigneur, six d'un côté et six de l'autre :

7. Vous mettrez dessus de l'encens très-luisant, afin que ce pain soit un monument de l'oblation faite au Seigneur.

8. Ces pains se changeront, pour en mettre d'autres devant le Seigneur à chaque jour de sabbat, après qu'on les aura reçus des enfants d'Israël par un pacte qui sera éternel ;

9. Et ils appartiendront à Aaron et à ses enfants, afin qu'ils les mangent dans le lieu saint, parce que c'est une chose très-sainte, et qui leur appartient des sacrifices du Seigneur par un droit perpétuel.

10. Cependant il arriva que le fils d'une femme israélite, qu'elle avoit eu d'un Égyptien, parmi les enfants d'Israël, eut une dispute dans le camp avec un Israélite,

11. Et qu'ayant blasphémé le nom saint, et l'ayant maudit, il fut amené à Moïse. Sa mère s'appeloit Salumith, et elle étoit fille de Dabri, de la tribu de Dan.

12. Cet homme fut mis en prison, jusqu'à ce qu'on eût su ce que le Seigner en ordonneroit.

13. Alors le Seigneur parla à Moïse,

14. Et lui dit : Faites sortir hors du camp ce blasphémateur ; que tous ceux qui ont entendu ses blasphèmes lui mettent les mains sur la tête, et qu'il soit lapidé par tout le peuple.

15. Vous direz aussi aux enfants d'Israël : Celui qui aura maudit son Dieu portera la peine de son péché.

16. Que celui qui aura blasphémé le nom du Seigneur soit puni de mort : tout le peuple le lapidera, soit qu'il soit citoyen, ou étranger. Que celui qui aura blasphémé le nom du Seigneur soit puni de mort.

17. Que celui qui aura frappé, et tué un homme, soit puni de mort.

18. Celui qui aura tué une bête en rendra une autre à sa place ; c'est-à-dire, il rendra une bête pour une bête.

19. Celui qui aura blessé quelqu'un de ses concitoyens sera traité comme il a traité l'autre :

20. Il recevra fracture pour fracture, et perdra œil pour œil, dent pour dent ; il sera contraint de souffrir le même mal qu'il aura fait souffrir à l'autre.

21. Celui qui aura tué une bête domestique en rendra une autre. Celui qui aura tué un homme sera puni de mort.

22. Que la justice se rende également parmi vous, soit que ce soit un étranger ou un citoyen qui ait péché ; parce que je suis le Seigneur votre Dieu.

23. Moïse ayant déclaré ces choses aux enfants d'Israël, ils firent sortir hors du camp celui qui avoit blas-

Digitized by Google

phémé, et ils le lapidèrent; et les enfants d'Israël firent ce que le Seigneur avoit ordonné à Moïse.

CHAPITRE XXV.

Lois touchant le repos de la septième année, et le jubilé de la cinquantième. Lois contre l'usure. Ordonnance en faveur des esclaves hébreux.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse sur la montagne de Sinaï, et il lui dit :
2. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Quand vous serez entrés dans la terre que je vous donnerai, observez le sabbat en l'honneur du Seigneur.
3. Vous sèmerez votre champ six ans de suite, et vous taillerez aussi votre vigne, et en recueillerez les fruits durant six ans ;
4. Mais la septième année ce sera le sabbat de la terre, consacré en l'honneur du repos du Seigneur : vous ne sèmerez point votre champ, et vous ne taillerez point votre vigne.
5. Vous ne moissonnerez point ce que la terre aura produit d'elle-même ; vous ne recueillerez point les raisins de la vigne dont vous avez accoutumé d'offrir les prémices, vous ne les recueillerez point, comme pour faire vendange : car c'est l'année du repos de la terre;
6. Mais tout ce qui naîtra alors de soi-même servira à vous nourrir, vous, votre esclave et votre servante, le mercenaire qui travaille pour vous, et l'étranger qui demeure parmi vous ;
7. Et il servira encore à nourrir vos bêtes de service et vos troupeaux.
8. Vous compterez aussi sept semaines d'années, c'est-à-dire, sept fois sept, qui font en tout quarante-neuf ans;
9. Et au dixième jour du septième mois, qui est le temps de la fête des expiations, vous ferez sonner du cor dans toute votre terre.
10. Vous sanctifierez la cinquantième année, et vous publierez la liberté générale à tous les habitants du pays ; parce que c'est l'année du jubilé. Tout homme rentrera dans le bien qu'il possédoit, et chacun retournera à sa première famille ;
11. Parce que c'est l'année du jubilé, l'année cinquantième. Vous ne sèmerez point, et vous ne moissonnerez point ce que la terre aura produit d'elle-même, et vous ne recueillerez point les prémices de vos vignes,
12. Afin de sanctifier le jubilé ; mais vous mangerez les premières choses que vous trouverez.
13. Et l'année du jubilé, tous rentreront dans les biens qu'ils avoient possédés.
14. Quand vous vendrez quelque chose à un de vos concitoyens, ou que vous achèterez de lui quelque chose, n'attristez point votre frère, mais achetez de lui à proportion des années qui se seront écoulées depuis le jubilé;
15. Et il vous vendra à proportion de ce qui reste de temps pour en recueillir le revenu.
16. Plus il restera d'années d'un jubilé jusqu'à l'autre, plus le prix de la chose augmentera ; et moins il restera de temps jusqu'au jubilé, moins s'achètera ce qu'on achète ; car celui qui vend vous vend le temps des fruits.
17. N'affligez point ceux qui vous sont unis par une même tribu ; mais que chacun craigne son Dieu, parce que je suis le Seigneur votre Dieu.
18. Exécutez mes préceptes, gardez mes ordonnances, et accomplissez-les, afin que vous puissiez habiter sur la terre sans aucune crainte,
19. Et que la terre vous produise ses fruits, dont vous puissiez manger et vous rassasier, sans appréhender la violence de qui que ce soit.
20. Si vous dites : Que mangerons-nous la septième année, si nous n'avons

Digitized by Google

point semé, et si nous n'avons point recueilli de fruits de nos terres?

21. Je répandrai ma bénédiction sur vous en la sixième année, et elle portera autant de fruits que trois autres.

22. Vous sèmerez la huitième année, et vous mangerez vos anciens fruits jusqu'à la neuvième année : vous vivrez des vieux, jusqu'à ce qu'il en soit venu de nouveaux.

23. La terre ne se vendra point à perpétuité, parce qu'elle est à moi, et que vous êtes comme des étrangers à qui je la loue.

24. C'est pourquoi tout le fonds que vous posséderez se vendra toujours sous condition de rachat.

25. Si votre frère, étant devenu pauvre, vend le petit héritage qu'il possédoit, le plus proche parent pourra, s'il le veut, racheter ce que celui-là a vendu.

26. S'il n'a point de proches parents, et qu'il puisse trouver de quoi racheter son bien,

27. On comptera les années des fruits depuis le temps de la vente qu'il a faite ; afin que, rendant le surplus à l'acheteur, il rentre ainsi dans son bien.

28. S'il ne peut point trouver de quoi rendre le prix de son bien, celui qui l'aura acheté en demeurera en possession jusqu'à l'année du jubilé ; car cette année-là, tout bien vendu retournera au propriétaire qui l'avoit possédé d'abord.

29. Celui qui aura vendu une maison dans l'enceinte des murs d'une ville, aura le pouvoir de la racheter pendant un an.

30. S'il ne la rachète point en ce temps-là, et qu'il ait laissé passer l'année, celui qui l'a achetée la possédera, lui et ses enfants, pour toujours, sans qu'elle puisse être rachetée, même au jubilé.

31. Si cette maison est dans un village qui n'a point de murailles, elle sera vendue selon la coutume des terres ; et si elle n'a point été rachetée auparavant, elle retournera au propriétaire en l'année du jubilé.

32. Les maisons des lévites, qui sont dans les villes, peuvent toujours se racheter :

33. Si elles n'ont point été rachetées, elles retourneront aux propriétaires en l'année du jubilé, parce que les maisons que les lévites ont dans les villes sont l'héritage qu'ils possèdent parmi les enfants d'Israël.

34. Mais leurs faubourgs ne seront point vendus, parce que c'est un bien qu'ils possèdent pour toujours.

35. Si votre frère est devenu fort pauvre, et qu'il ne puisse plus travailler des mains, et si vous l'avez reçu comme un étranger qui est venu d'ailleurs, et qu'il ait vécu avec vous,

36. Ne prenez point d'intérêt de lui, et ne tirez point de lui plus que vous ne lui avez donné. Craignez votre Dieu, afin que votre frère puisse vivre chez vous.

37. Vous ne lui donnerez point votre argent à usure, et vous n'exigerez point de lui plus de grains que vous ne lui en aurez donné.

38. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai fait sortir de l'Égypte, pour vous donner la terre de Chanaan, et pour être votre Dieu.

39. Si la pauvreté réduit votre frère à se vendre à vous, vous ne l'opprimerez point en le traitant comme les esclaves,

40. Mais vous le traiterez comme un mercenaire et comme un fermier : il travaillera chez vous jusqu'à l'année du jubilé.

41. Et il sortira après avec ses enfants, et retournera à la famille et à l'héritage de ses pères.

42. Car ils sont mes esclaves ; c'est moi qui les ai tirés de l'Égypte : ainsi, qu'on ne les vende point comme les autres esclaves.

43. N'accablez donc point votre frère

Digitized by Google

par votre puissance, mais craignez votre Dieu.

44. Ayez des esclaves et des servantes des nations qui sont autour de vous.

45. Vous aurez aussi pour esclaves les étrangers qui sont venus parmi vous, ou ceux qui sont nés d'eux dans votre pays.

46. Vous les laisserez à votre postérité par un droit héréditaire, et vous en serez les maîtres pour toujours : mais n'opprimez point, par votre puissance, les enfants d'Israël qui sont vos frères.

47. Si un étranger qui est venu d'ailleurs s'enrichit chez vous par son travail, et qu'un de vos frères, étant devenu pauvre, se vende à lui ou à quelqu'un de sa famille,

48. Il pourra être racheté après qu'il aura été vendu. Celui de ses parents qui voudra le racheter pourra le faire,

49. Son oncle ou le fils de son oncle, et celui qui lui est uni par le sang ou par alliance. S'il peut lui-même se racheter, il le fera,

50. En supputant le nombre des années qui resteront depuis le temps où il aura été vendu jusqu'à l'année du jubilé; et en rabattant à son maître, sur le prix qu'il avoit donné en l'achetant, ce qui peut lui être dû à lui-même pour le temps qu'il l'a servi, en comptant ses journées comme celles d'un mercenaire.

51. S'il reste beaucoup d'années jusqu'au jubilé, il paiera aussi plus d'argent :

52. S'il en reste peu, il comptera avec son maître selon le nombre des années qui resteront, et il lui rendra l'argent à proportion du nombre des années,

53. En rabattant sur le prix ce qui lui sera dû à lui-même pour le temps durant lequel il l'aura servi : que son maître ne le traite point avec dureté et violence devant vos yeux.

54. S'il ne peut être racheté en cette manière, il sortira libre en l'année du jubilé avec ses enfants :

55. Car les enfants d'Israël sont mes esclaves, eux que j'ai fait sortir de l'Égypte.

CHAPITRE XXVI.

Biens dont le Seigneur comblera son peuple si son peuple lui est fidèle. Maux dont il accablera son peuple, s'il lui manque de fidélité.

1. Je suis le Seigneur votre Dieu : Vous ne vous ferez point d'idole ni d'image taillée : vous ne dresserez ni colonnes ni monuments, et vous n'érigerez point, dans votre terre, de pierre remarquable par quelque superstition, pour l'adorer : car je suis le Seigneur votre Dieu.

2. Gardez mes jours de sabbat, et tremblez devant mon sanctuaire. Je suis le Seigneur.

3. Si vous marchez selon mes préceptes, si vous gardez et pratiquez mes commandements, je vous donnerai les pluies propres à chaque saison;

4. La terre produira les grains, et les arbres seront remplis de fruits :

5. La moisson, avant d'être battue, sera pressée par la vendange; et la vendange, avant d'être achevée, sera elle-même pressée par le temps des semailles : et vous mangerez votre pain, et vous serez rassasiés, et vous habiterez dans votre terre sans aucune crainte.

6. J'établirai la paix dans l'étendue de votre pays; vous dormirez en repos, et il n'y aura personne qui vous inquiète. J'éloignerai de vous les bêtes qui pourraient vous nuire; et l'épée des ennemis ne passera point par vos terres.

7. Vous poursuivrez vos ennemis, et ils tomberont en foule devant vous.

8. Cinq d'entre vous en poursuivront cent, et cent d'entre vous en poursuivront dix mille : vos ennemis tomberont sous l'épée devant vos yeux.

9. Je vous regarderai favorablement,

Digitized by Google

et je vous ferai croître : vous vous multiplierez de plus en plus, et j'affermirai mon alliance avec vous.

10. Vous mangerez les fruits de la terre que vous aviez en réserve depuis longtemps, et vous rejetterez à la fin les vieux dans la grande abondance où vous serez des nouveaux.

11. J'établirai ma demeure au milieu de vous, et je ne vous rejetterai point.

12. Je marcherai parmi vous, je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple.

13. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tirés de la terre des Égyptiens, afin que vous ne fussiez point leurs esclaves, et qui ai brisé les chaînes qui vous faisoient baisser le cou, pour vous faire marcher la tête levée.

14. Si vous ne m'écoutez point, et que vous n'exécutiez point tous mes commandements ;

15. Si vous dédaignez de suivre mes lois, et que vous méprisiez mes ordonnances; si vous ne faites point ce que je vous ai prescrit, et si vous rendez mon alliance vaine et inutile,

16. Voici la manière dont j'en userai aussi avec vous : Je vous punirai bientôt par l'indigence, et par une ardeur qui desséchera vos yeux, et qui vous consumera. Ce sera en vain que vous sèmerez vos grains, parce que vos ennemis les dévoreront.

17. J'arrêterai sur vous l'œil de ma colère, vous tomberez devant vos ennemis, et vous serez assujettis à ceux qui vous haïssent ; vous fuirez sans que personne vous poursuive.

18. Si après cela même vous ne m'obéissez point, je vous châtierai encore sept fois davantage, à cause de vos péchés,

19. Et je briserai la dureté de votre orgueil. Je ferai que le ciel sera pour vous comme de fer, et la terre comme d'airain.

20. Tous vos travaux seront rendus inutiles ; la terre ne produira point de grains, ni les arbres ne donneront point de fruits.

21. Si vous vous opposez encore à moi, et que vous ne vouliez point m'écouter, je multiplierai vos plaies sept fois davantage, à cause de vos péchés ;

22. J'enverrai contre vous des bêtes sauvages qui vous consumeront, vous et vos troupeaux; qui vous réduiront à un petit nombre, et qui de vos chemins feront des déserts.

23. Si, après cela, vous ne voulez point encore vous corriger, et que vous continuiez à marcher contre moi,

24. Je marcherai aussi moi-même contre vous, et je vous frapperai sept fois davantage, à cause de vos péchés :

25. Je ferai venir sur vous l'épée qui vous punira, pour avoir rompu mon alliance : et quand vous vous serez réfugiés dans les villes, j'enverrai la peste au milieu de vous, et vous serez livrés entre les mains de vos ennemis,

26. Après que j'aurai brisé votre soutien, qui est le pain, en sorte que dix femmes cuiront du pain dans un même four, qu'elles le distribueront au poids ; et vous en mangerez sans en être rassasiés.

27. Si, même après cela, vous ne m'écoutez pas encore, et que vous continuiez à marcher contre moi,

28. Je marcherai aussi contre vous ; j'opposerai ma fureur à la vôtre, et je vous châtierai de sept plaies nouvelles, à cause de vos péchés,

29. Jusqu'à vous réduire à manger la chair de vos fils et de vos filles.

30. Je détruirai vos hauts lieux, et je briserai vos statues. Vous tomberez parmi les ruines de vos idoles, et mon âme vous aura en une telle abomination,

31. Que je changerai vos villes en solitudes, je ferai de vos sanctuaires des lieux déserts, et je ne recevrai plus de vous l'odeur très-agréable des sacrifices.

32. Je ravagerai votre pays, je le rendrai l'étonnement de vos ennemis

Digitized by Google

mêmes, lorsqu'ils en seront devenus les maîtres et qu'ils l'habiteront.

33. Je vous disperserai parmi les nations, je tirerai l'épée après vous; votre pays sera désert, et vos villes ruinées.

34. Alors la terre se plaira dans les jours de son repos, pendant tout le temps qu'elle demeurera déserte;

35. Quand vous serez dans une terre ennemie, elle se reposera, et elle trouvera son repos étant seule et abandonnée, parce qu'elle ne l'a point trouvé dans vos jours de sabbat, lorsque vous l'habitiez.

36. Quant à ceux d'entre vous qui resteront, je frapperai leurs cœurs d'épouvante au milieu de leurs ennemis; le bruit d'une feuille qui vole les fera trembler; ils fuiront comme s'ils voyoient une épée, et ils tomberont sans que personne les poursuive;

37. Ils tomberont chacun sur leurs frères, comme s'ils fuyoient du combat: nul d'entre vous ne pourra résister à vos ennemis.

38. Vous périrez au milieu des nations, et vous mourrez dans une terre ennemie.

39. S'il en demeure encore quelques uns d'entre ceux-là, ils sécheront au milieu de leurs iniquités dans la terre de leurs ennemis, et ils seront accablés d'affliction à cause de leurs péchés et de ceux de leurs pères,

40. Jusqu'à ce qu'ils confessent leurs iniquités et celles de leurs ancêtres, par lesquelles ils ont violé mes ordonnances, et ont marché contre moi.

41. Je marcherai donc aussi moi-même contre eux, et je les ferai aller dans un pays ennemi, jusqu'à ce que leur âme incirconcise rougisse de honte; ce sera alors qu'ils prieront pour leurs impiétés;

42. Et je me ressouviendrai de l'alliance que j'ai faite avec Jacob, Isaac, et Abraham. Je me souviendrai aussi de la terre,

43. Qui, ayant été laissée par eux, se plaira dans les jours de sabbat, souffrant volontiers d'être seule et abandonnée à cause d'eux. Ils me demanderont alors pardon pour leurs péchés, parce qu'ils auront rejeté mes ordonnances et méprisé mes lois.

44. Ainsi, lors même qu'ils étoient dans une terre ennemie, je ne les ai pas néanmoins tout à fait rejetés, et je ne les ai point méprisés jusqu'à les laisser périr entièrement, et à rendre vaine l'alliance que j'ai faite avec eux; car je suis le Seigneur leur Dieu,

45. Et je me souviendrai de cette ancienne alliance que j'ai faite avec eux, quand je les ai tirés de l'Égypte à la vue des nations, afin que je fusse leur Dieu. Je suis le Seigneur. Ce sont là les ordonnances, les préceptes et les lois que le Seigneur donna par Moïse sur la montagne de Sinaï comme un pacte entre lui et les enfants d'Israël.

CHAPITRE XXVII.

Lois touchant les vœux et touchant les dîmes.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit:

2. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur: L'homme qui aura fait un vœu, et qui aura promis à Dieu de lui consacrer sa vie, paiera, pour se décharger de son vœu, un certain prix, selon l'estimation suivante:

3. Si c'est un homme depuis la vingtième année jusqu'à la soixantième, il donnera cinquante sicles d'argent, selon le poids du sanctuaire:

4. Si c'est une femme, elle en donnera trente.

5. Depuis cinq ans jusqu'à vingt, l'homme donnera vingt sicles, et la femme dix.

6. Depuis un mois jusqu'à cinq ans, on donnera cinq sicles pour un garçon, et trois pour une fille.

Digitized by Google

7. Depuis soixante ans, et au-dessus, un homme donnera quinze sicles, et une femme dix.

8. Si c'est un pauvre, et qu'il ne puisse payer le prix de son vœu selon l'estimation ordinaire, il se présentera devant le prêtre, qui en jugera, et il donnera autant que le prêtre le verra capable de payer.

9. Si quelqu'un voue au Seigneur une bête qui puisse lui être immolée, elle sera sainte,

10. Et elle ne pourra être changée: c'est-à-dire, qu'on ne pourra en donner ni une meilleure pour une mauvaise, ni une pire pour une bonne; si celui qui l'a vouée la change, et la bête qui aura été changée, et celle qu'on aura substituée en sa place, seront consacrées au Seigneur.

11. Si quelqu'un voue au Seigneur une bête impure qui ne puisse lui être immolée, elle sera amenée devant le prêtre,

12. Qui jugera si elle est bonne ou mauvaise, et y mettra le prix.

13. Si celui qui offre la bête en veut payer le prix, il ajoutera encore un cinquième à l'estimation qui en sera faite.

14. Si un homme voue sa maison, et la consacre au Seigneur, le prêtre considérera si elle est bonne ou mauvaise; et elle sera vendue selon le prix qu'il y aura mis.

15. Si celui qui a fait le vœu, veut la racheter, il ajoutera un cinquième à l'estimation qui en aura été faite, et il aura la maison.

16. S'il a voué et consacré au Seigneur le champ qu'il possède, on y mettra le prix à proportion de la quantité de grain qu'on emploie pour le semer: s'il faut trente muids d'orge pour semer le champ, il sera vendu cinquante sicles d'argent.

17. Si un homme fait vœu de donner son champ dès le commencement de l'année du jubilé, il sera estimé autant qu'il pourra valoir.

18. S'il le voue quelque temps après, le prêtre supputera l'argent selon le nombre des années qui restent jusqu'au jubilé, et il en ôtera autant du prix.

19. Si celui qui avoit voué son champ veut le racheter, il ajoutera un cinquième à l'estimation qui en aura été faite, et il le possédera de nouveau.

20. S'il ne veut pas le racheter, et qu'il ait été vendu à un autre, il ne sera plus au pouvoir de celui qui l'avoit voué de le racheter;

21. Parce que, lorsque le jour du jubilé sera venu, il sera consacré au Seigneur, et qu'un bien consacré appartient aux prêtres.

22. Si le champ qui a été consacré au Seigneur a été acheté, et que celui qui le donne ne l'ait pas reçu de la succession de ses ancêtres,

23. Le prêtre en fixera le prix, en supputant les années qui restent jusqu'au jubilé; et celui qui l'avoit voué donnera ce prix au Seigneur:

24. Mais en l'année du jubilé, le champ retournera à l'ancien propriétaire qui l'avoit vendu, et qui l'avoit possédé comme un bien qui lui étoit propre.

25. Toute estimation se fera au poids du sicle du sanctuaire. Le sicle a vingt oboles.

26. Personne ne pourra consacrer ni vouer les premiers-nés, parce qu'ils appartiennent au Seigneur: soit que ce soit un veau ou une brebis, ils sont au Seigneur.

27. Si la bête est impure, celui qui l'avoit offerte la rachètera suivant votre estimation, et il ajoutera encore le cinquième du prix; s'il ne veut pas la racheter, elle sera vendue à un autre au prix que vous l'aurez estimée.

Digitized by Google

28. Tout ce qui est consacré au Seigneur, soit que ce soit un homme, ou une bête, ou un champ, ne se vendra point, et ne pourra être racheté. Tout ce qui aura été consacré une fois au Seigneur sera pour lui, comme étant une chose très-sainte.

29. Tout ce qui aura été offert par un homme, et consacré au Seigneur, ne se rachètera point; mais il faudra nécessairement qu'il meure.

30. Toutes les dîmes de la terre, soit des grains, soit des fruits des arbres, appartiennent au Seigneur, et lui sont consacrées.

31. Mais si quelqu'un veut racheter ses dîmes, il donnera un cinquième par-dessus le prix qu'elles seront estimées.

32. Tous les dixièmes des bœufs, des brebis et des chèvres, et de tout ce qui passe sous la verge du pasteur, seront offerts au Seigneur.

33. On ne choisira point ni un bon, ni un mauvais, et on ne changera point l'un pour l'autre : si quelqu'un fait ce changement, ce qui aura été changé, et ce qui aura été mis en sa place, sera consacré au Seigneur, et ne pourra être racheté.

34. Ce sont là les ordonnances que le Seigneur a données à Moïse pour les enfants d'Israël, sur la montagne de Sinaï.

Digitized by Google

NOMBRES.

ARGUMENT.

Le quatrième livre de Moïse est intitulé par les Grecs, Ἀριθμοὺς, et par les Latins *Numerorum*, c'est-à-dire *des Nombres*, parce que Moïse et Aaron y font le dénombrement du peuple d'Israël par tribus. Les Hébreux, selon l'usage qu'on a vu établi précédemment, le désignent par les deux premiers mots qui le commencent. Le livre des Nombres comprend les lois qui ont été publiées et l'histoire de ce qui s'est passé depuis le second mois de la seconde année de la sortie d'Égypte, jusqu'au commencement du onzième mois de la quarantième année, c'est-à-dire l'histoire de trente-neuf années. Les dix-neuf premiers chapitres sont uniquement employés à décrire ce qui s'est passé pendant les six derniers mois de la seconde année de la sortie d'Égypte; et les suivants ne rapportent que ce qui s'est passé pendant la dernière année de la vie de Moïse, à l'exception du trente-troisième, qui contient l'histoire sommaire de toutes les demeures ou stations des Israélites dans le désert.

CHAPITRE PREMIER.

Dénombrement des Israélites capables de porter les armes.

1. La seconde année après la sortie des enfants d'Israël hors de l'Égypte, le premier jour du second mois, le Seigneur parla à Moïse au désert de Sinaï, dans le tabernacle de l'alliance, et lui dit :

2. Faites un dénombrement de toute l'assemblée des enfants d'Israël, selon leurs familles, leurs maisons et leurs noms; faites-le de tous les mâles,

3. Depuis vingt ans et au-dessus, de tous les hommes forts d'Israël; vous les compterez tous par leurs bandes, vous et Aaron.

4. Et ceux qui sont dans leurs familles, les princes de leurs tribus et de leurs maisons seront avec vous.

5. Voici les noms : De la tribu de Ruben, Élisur, fils de Sédéur.

6. De la tribu de Siméon, Salamiel, fils de Surisaddaï.

7. De la tribu de Juda, Nahasson, fils d'Aminadab.

8. De la tribu d'Issachar, Nathanaël, fils de Suar.

9. De la tribu de Zabulon, Éliab, fils d'Hélon.

10. Et entre les enfants de Joseph : d'Éphraïm, Élisama, fils d'Ammud; de Manassé, Gamaliel, fils de Phadassur;

11. De Benjamin, Abidan, fils de Gédéon;

Digitized by Google

12. De Dan, Ahiézer, fils d'Amisaddaï ;
13. D'Aser, Phégiel, fils d'Ochran ;
14. De Gad, Éliasaph, fils de Duel ;
15. De Nephthali, Ahira, fils d'Énan.
16. C'étoient là les plus considérables de tout le peuple, divisé par tribus et par familles, et les principaux chefs de l'armée d'Israël.
17. Moïse et Aaron les ayant pris, avec toute la multitude du peuple,
18. Les assemblèrent au premier jour du second mois, et en firent le dénombrement par tiges, par maisons et par familles, en comptant chaque personne, et prenant le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus,
19. Selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse. Le dénombrement se fit dans le désert de Sinaï.
20. On fit le dénombrement de la tribu de Ruben, fils aîné d'Israël. Tous les mâles, depuis vingt ans et au-dessus, qui pouvoient aller à la guerre, furent comptés par tiges, par familles et par maisons; et tous ayant été marqués par leurs noms,
21. Il s'en trouva quarante-six mille cinq cents.
22. On fit le dénombrement des enfants de Siméon. Tous les mâles, depuis vingt ans et au-dessus, qui pouvoient aller à la guerre, furent comptés par tiges, par familles et par maisons ; et tous ayant été marqués par leur propre nom,
23. Il s'en trouva cinquante-neuf mille trois cents.
24. On fit le dénombrement des enfants de Gad. Tous ceux qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, furent comptés par tiges, par familles et par maisons ; et étant tous marqués par leur propre nom,
25. Il s'en trouva quarante-cinq mille six cent cinquante.
26. On fit le dénombrement des enfants de Juda. Tous ceux qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, furent comptés par tiges, par familles et par maisons ; et étant tous marqués par leur propre nom,
27. Il s'en trouva soixante-quatorze mille six cents.
28. On fit le dénombrement des enfants d'Issachar. Tous ceux qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, furent comptés par tiges, par familles et par maisons ; et étant tous marqués par leur propre nom,
29. Il s'en trouva cinquante-quatre mille quatre cents.
30. On fit le dénombrement des enfants de Zabulon. Tous ceux qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, furent comptés par tiges, par familles et par maisons ; et étant tous marqués par leurpropre nom,
31. Il s'en trouva cinquante-sept mille quatre cents.
32. On fit le dénombrement des enfants de Joseph, et premièrement des enfants d'Éphraïm. Tous ceux de cette tribu qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, ayant été comptés par tiges, par familles et par maisons ; et étant tous marqués par leur propre nom,
33. Il s'en trouva quarante mille cinq cents.
34. On fit ensuite le dénombrement des enfants de Manassé ; et tous ceux qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, ayant été comptés par tiges, par familles et par maisons ; et étant tous marqués par leur propre nom,
35. Il s'en trouva trente-deux mille deux cents.
36. On fit le dénombrement des enfants de Benjamin ; et tous ceux qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, ayant été comptés par tiges, par familles et par maisons ; et étant tous marqués par leur propre nom,

Digitized by Google

37. Il s'en trouva trente-cinq mille quatre cents.

38. On fit le dénombrement des enfants de Dan; et tous ceux qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, ayant été comptés par tiges, par familles et par maisons; et étant tous marqués par leur propre nom,

39. Il s'en trouva soixante-deux mille sept cents.

40. On fit le dénombrement des enfants d'Aser; et tous ceux qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, ayant été comptés par tiges, par familles et par maisons; et étant tous marqués par leur propre nom,

41. Il s'en trouva quarante et un mille cinq cents.

42. On fit le dénombrement des enfants de Nephthali; et tous ceux qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, ayant été comptés par tiges, par familles et par maisons; et étant tous marqués par leur propre nom,

43. Il s'en trouva cinquante-trois mille quatre cents.

44. C'est là le dénombrement des enfants d'Israël, qui fut fait par Moïse, Aaron et les douze princes d'Israël; chacun étant marqué par sa maison et par sa famille.

45. Et le compte des enfants d'Israël qui avoient vingt ans et au-dessus, et qui pouvoient aller à la guerre, ayant été fait par maisons et par familles,

46. Il s'en trouva en tout six cent trois mille cinq cent cinquante.

47. Pour les lévites, ils ne furent point comptés parmi eux, selon les familles de leur tribu.

48. Car le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

49. Ne faites point le dénombrement de la tribu de Lévi, et n'en marquez point le nombre ceva celui des enfants d'Israël :

50. Mais établissez-les pour avoir soin du tabernacle du témoignage, de tous ses vases, et de tout ce qui regarde les cérémonies. Ils porteront eux-mêmes le tabernacle et tout ce qui sert à son usage; ils seront employés au ministère du Seigneur, et ils camperont autour du tabernacle.

51. Lorsqu'il faudra partir, les lévites détendront le tabernacle; lorsqu'il faudra camper, ils le dresseront. Si quelque étranger se joint à eux, il sera puni de mort.

52. Les enfants d'Israël camperont tous par diverses compagnies et divers bataillons, dont leurs troupes seront composées.

53. Mais les lévites dresseront leurs tentes autour du tabernacle, de peur que l'indignation du Seigneur ne tombe sur la multitude des enfants d'Israël; et ils veilleront pour la garde du tabernacle du témoignage.

54. Les enfants d'Israël exécutèrent donc toutes les choses que le Seigneur avoit ordonnées à Moïse.

CHAPITRE II.

Ordre que les Israélites doivent garder dans leurs marches et dans leurs campements.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, et leur dit :

2. Les enfants d'Israël camperont autour du tabernacle de l'alliance, par diverses bandes, chacun sous ses drapeaux et sous ses enseignes, et selon leurs familles et leurs maisons.

3. La tribu de Juda dressera ses tentes vers l'orient; elle sera distribuée et divisée par bandes; et Nahasson, fils d'Aminadab, sera le prince de cette tribu.

4. Le nombre des combattants de Juda est de soixante et quatorze mille six cents.

5. Ceux de la tribu d'Issachar cam-

Digitized by Google

peront auprès de Juda ; et leur prince est Nathanaël, fils de Suar ;

6. Et le nombre de tous ses combattants est de cinquante-quatre mille quatre cents.

7. Éliab, fils d'Hélon, est le prince de la tribu de Zabulon ;

8. Et tout le corps des combattants de sa tribu est de cinquante-sept mille quatre cents.

9. Tous ceux que l'on a comptés comme devant être du camp de Juda, sont donc au nombre de cent quatre-vingt-six mille quatre cents, et ils marcheront les premiers, chacun dans sa bande.

10. Du côté du midi, Élisur, fils de Sédéur, sera le prince dans le camp des enfants de Ruben ;

11. Et tout le corps de ses combattants, dont a fait le dénombrement, est de quarante-six mille cinq cents.

12. Ceux de la tribu de Siméon camperont auprès de Ruben ; et leur prince est Salamiel, fils de Surisaddaï.

13. Tout le corps de ses combattants, dont on a fait le dénombrement, est de cinquante-neuf mille trois cents.

14. Éliasaph, fils de Duel, est le prince de la tribu de Gad ;

15. Et tout le corps de ses combattants, dont on a fait le dénombrement, est de quarante-cinq mille six cent cinquante.

16. Tous ceux dont on a fait le dénombrement pour être du camp de Ruben, sont donc au nombre de cent cinquante et un mille quatre cent cinquante, distingués tous par leurs bandes : ceux-ci marcheront au second rang.

17. Alors le tabernacle du témoignage sera porté par le ministère des lévites, qui marcheront étant distingués selon leurs bandes : on le détendra, et on le dressera toujours dans le même ordre ; et les lévites marcheront chacun en sa place et en son rang.

18. Les enfants d'Éphraïm camperont du côté de l'occident ; et Elisama, fils d'Ammiud, en est le prince.

19. Tout le corps de ses combattants, dont on a fait le dénombrement, est de quarante mille cinq cents.

20. La tribu des enfants de Manassé sera auprès d'eux ; Gamaliel, fils de Phadassur, en est le prince ;

21. Et tout le corps de ses combattants, dont on a fait le dénombrement, est de trente-deux mille deux cents.

22. Abidan, fils de Gédéon, est le prince de la tribu des enfants de Benjamin ;

23. Et tout le corps de ses combattants, dont on a fait le dénombrement, est de trente-cinq mille quatre cents.

24. Tous ceux dont a fait le dénombrement pour être du camp d'Éphraïm, sont donc au nombre de cent huit mille cent hommes, distingués tous par leurs bandes : ceux-ci marcheront au troisième rang.

25. Les enfants de Dan camperont du côté de l'aquilon : Ahiézer, fils d'Amisaddaï, en est le prince.

26. Tout le corps de ses combattants, dont on a fait le dénombrement, est de soixante-deux mille sept cents.

27. Ceux de la tribu d'Aser dresseront leurs tentes près de Dan, et leur prince est Phégiel, fils d'Ochran.

28. Tout le corps de ses combattants, dont on a fait le dénombrement, est de quarante et un mille cinq cents.

29. Ahira, fils d'Énan, est le prince de la tribu des enfants de Nephthali.

30. Tout le corps de ses combattants est de cinquante-trois mille quatre cents.

31. Le dénombrement de ceux qui seront dans le camp de Dan est donc de cent cinquante-sept mille six cents; et ils marcheront au dernier rang.

32. Toute l'armée des enfants d'Israël, partagée en diverses bandes, selon leurs maisons et leurs familles, étoit

Digitized by Google

donc de six cent trois mille cinq cent cinquante.

33. Mais les lévites n'ont point été comptés dans ce dénombrement des enfants d'Israël; car le Seigneur l'avoit ainsi ordonné à Moïse.

34. Et les enfants d'Israël exécutèrent tout ce que le Seigneur leur avoit commandé. Ils se campèrent par diverses bandes, et ils marchèrent selon l'ordre des familles et des maisons de leurs pères.

CHAPITRE III.

Dieu choisit les lévites pour le service du tabernacle. Dénombrement de la tribu de Lévi.

1. Voici la postérité d'Aaron et de Moïse, au temps où le Seigneur parla à Moïse sur la montagne de Sinaï.

2. Voici les noms des enfants d'Aaron : l'aîné étoit Nadab; et les autres étoient Abiu, Éléazar et Ithamar.

3. Voilà donc les noms des enfants d'Aaron qui ont été prêtres, qui ont reçu l'onction, et dont les mains ont été remplies et consacrées pour exercer les fonctions du sacerdoce.

4. Or, Nadab et Abiu, ayant offert un feu étranger devant le Seigneur au désert de Sinaï, moururent sans enfants; et Éléazar et Ithamar exercèrent les fonctions du sacerdoce du vivant de leur père Aaron.

5. Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

6. Faites approcher la tribu de Lévi; faites que ceux de cette tribu se tiennent devant Aaron, grand-prêtre, afin qu'ils le servent et qu'ils veillent,

7. Et qu'ils observent tout ce qui regarde le culte que le peuple doit me rendre devant le tabernacle du témoignage;

8. Qu'ils aient en garde les vases du tabernacle, et qu'ils rendent tous les services qui regardent le saint ministère.

9. Vous donnerez les lévites

10. A Aaron et à ses fils, comme un présent que leur font les enfants d'Israël: mais vous établirez Aaron et ses enfants pour les fonctions du sacerdoce. Tout étranger qui s'approchera du saint ministère sera puni de mort.

11. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

12. J'ai pris les lévites d'entre les enfants d'Israël, en la place de tous les premiers-nés, qui sortent les premiers du sein de leur mère d'entre les enfants d'Israël ; c'est pourquoi les lévites seront à moi :

13. Car tous les premiers-nés sont à moi. Depuis que j'ai frappé dans l'Égypte les premiers-nés, j'ai consacré pour moi tout ce qui naît le premier en Israël, depuis les hommes jusqu'aux bêtes : ils sont tous à moi. Je suis le Seigneur.

14. Le Seigneur parla de nouveau à Moïse au désert de Sinaï, et lui dit:

15. Faites le dénombrement des enfants de Lévi, selon toutes les maisons de leurs pères, et leurs familles, et comptez tous les mâles depuis un mois et au-dessus.

16. Moïse en fit le dénombrement comme le Seigneur l'avoit ordonné ;

17. Et il trouva parmi les enfants de Lévi ceux dont voici les noms : Gerson, Caath et Mérari.

18. Les fils de Gerson sont Lebni et Séméi.

19. Les fils de Caath sont Amram, Jésaar, Hébron et Oziel.

20. Les fils de Mérari sont Moholi et Musi.

21. De Gerson sont sorties deux familles, celle de Lebni, et celle de Séméi,

22. Dont tous les mâles, ayant été comptés depuis un mois et au-dessus, il s'en trouva sept mille cinq cents.

23. Ceux-ci doivent camper derrière le tabernacle, vers l'occident,

Digitized by Google

24. Ayant pour prince Éliasaph, fils de Laël;

25. Et ils veilleront dans le tabernacle de l'alliance,

26. Ayant en leur garde le tabernacle même, sa couverture, le voile qu'on tire devant la porte du tabernacle de l'alliance, et les rideaux du parvis; comme aussi le voile qui est suspendu à l'entrée du parvis du tabernacle, tout ce qui appartient au ministère de l'autel, les cordages du tabernacle, et tout ce qui est employé à son usage.

27. De Caath sont sorties les familles des Amramites, des Jésaarites, des Hébronites et des Oziélites. Ce sont là les familles des Caathites, dont on a fait le dénombrement selon leurs noms.

28. Tous les mâles, depuis un mois et au-dessus, sont au nombre de huit mille six cents : ils veilleront à la garde du sanctuaire,

29. Et ils camperont vers le midi.

30. Leur prince sera Élisaphan, fils d'Oziel :

31. Ils garderont l'arche, la table, le chandelier, les autels et les vases du sanctuaire, qui servent au saint ministère, le voile et toutes les choses de cette nature.

32. Éléazar, fils d'Aaron grand-prêtre et prince des princes des lévites, sera au-dessus de ceux qui veilleront à la garde du sanctuaire.

33. Les familles sorties de Mérari sont les Moholites et les Musites, dont on a fait le dénombrement selon leurs noms :

34. Tous les mâles, depuis un mois et au-dessus, sont au nombre de six mille deux cents.

35. Leur prince est Suriel, fils d'Abihaïel : ils camperont vers le septentrion.

36. Ils auront en garde les ais du tabernacle, et leurs barres, les colonnes avec leurs bases, et tout ce qui appartient à ces choses;

37. Les colonnes qui environnent le parvis avec leurs bases, et les pieux avec leurs cordages.

38. Moïse et Aaron avec ses fils, qui ont la garde du sanctuaire au milieu des enfants d'Israël, camperont devant le tabernacle de l'alliance, c'est-à-dire, du côté de l'orient : tout étranger qui s'approchera sera puni de mort.

39. Tous les mâles d'entre les lévites, depuis un mois et au-dessus, dont Moïse et Aaron firent le dénombrement selon leurs familles, comme le Seigneur le leur avoit commandé, se trouvèrent au nombre de vingt-deux mille.

40. Le Seigneur dit encore à Moïse : Comptez tous les premiers-nés d'entre les mâles des enfants d'Israël, depuis un mois et au-dessus, et vous en tiendrez compte.

41. Vous prendrez pour moi les lévites en la place des premiers-nés des enfants d'Israël : Je suis le Seigneur; et les troupeaux des lévites seront pour tous les premiers-nés des troupeaux des enfants d'Israël.

42. Moïse fit le dénombrement des premiers-nés des enfants d'Israël, comme le Seigneur l'avoit ordonné;

43. Et tous les mâles ayant été marqués par leurs noms depuis un mois et au-dessus, il s'en trouva vingt-deux mille deux cent soixante et treize.

44. Le Seigneur parla de nouveau à Moïse, et lui dit :

45. Prenez les lévites pour les premiers-nés des enfants d'Israël, et les troupeaux des lévites pour leurs troupeaux, et les lévites seront à moi. Je suis le Seigneur.

46. Et pour le prix de deux cent soixante et treize aînés des enfants d'Israël qui passent le nombre des lévites,

47. Vous prendrez cinq sicles pour chaque tête au poids du sanctuaire. Le sicle a vingt oboles.

48. Et vous donnerez cet argent à Aaron et à ses fils, pour le prix de ceux

Digitized by Google

qui sont au-dessus du nombre des lévites.

49. Moïse prit donc l'argent de ceux qui dépassoient ce nombre et qu'on avoit rachetés des lévites :

50. Pour les premiers-nés des enfants d'Israël, il prit mille trois cent soixante-cinq sicles au poids du sanctuaire ;

51. Et il donna cet argent à Aaron et à ses fils, selon l'ordre que le Seigneur lui en avoit donné.

CHAPITRE IV.

Dénombrement et emplois des familles des Lévites.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, et il leur dit :

2. Faites le dénombrement des fils de Caath séparément des autres lévites, par maisons et par familles,

3. Depuis trente ans et au-dessus, jusqu'à cinquante ans, de tous ceux qui entrent dans le tabernacle de l'alliance pour y assister et pour y servir.

4. Voici quelles doivent être les fonctions des fils de Caath :

5. Lorsqu'il faudra décamper, Aaron et ses fils entreront dans le tabernacle de l'alliance, et dans le saint des saints ; ils détendront le voile qui est tendu devant l'entrée du sanctuaire, et en couvriront l'arche du témoignage ;

6. Ils mettront encore par-dessus une couverture de peaux de couleur violette ; ils étendront sur cette couverture un drap de couleur d'hyacinthe, et ils mettront les bâtons aux anneaux de l'arche.

7. Ils envelopperont aussi dans un drap d'hyacinthe la table des pains exposés devant Dieu ; et ils mettront avec elle les encensoirs, les petits mortiers, les petits vases et les coupes pour les oblations de liqueurs ; et les pains seront toujours sur la table :

8. Ils étendront par-dessus un drap d'écarlate, qu'ils couvriront encore d'une couverture de peaux violettes, et ils mettront les bâtons aux anneaux de la table.

9. Ils prendront aussi un drap d'hyacinthe, dont ils couvriront le chandelier avec les lampes, ses pincettes, ses mouchettes, et tous les vases à l'huile, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire pour entretenir les lampes ;

10. Ils couvriront toutes ces choses avec des peaux violettes, et mettront les bâtons dans les anneaux.

11. Ils envelopperont aussi l'autel d'or d'un drap d'hyacinthe ; ils étendront par-dessus une couverture de peaux violettes, et ils feront passer les bâtons dans les anneaux.

12. Ils envelopperont de même d'un drap d'hyacinthe tous les vases dont on se sert dans le sanctuaire ; ils étendront par-dessus une couverture de peaux violettes, et ils mettront les bâtons dans les anneaux.

13. Ils ôteront aussi les cendres de l'autel, et ils l'envelopperont dans un drap de pourpre.

14. Ils mettront avec l'autel tous les vases qui sont employés au ministère de l'autel ; les brasiers, les pincettes, les fourchettes, les crochets et les pelles. Ils couvriront les vases de l'autel tous ensemble d'une couverture de peaux violettes, et ils mettront les bâtons dans les anneaux.

15. Après qu'Aaron et ses fils auront enveloppé le sanctuaire avec tous ses vases, quand le camp marchera, les fils de Caath s'avanceront pour porter toutes ces choses enveloppées ; et ils ne toucheront point les vases du sanctuaire, de peur qu'ils ne meurent. C'est là ce que les fils de Caath doivent porter du tabernacle de l'alliance.

16. Éléazar, fils d'Aaron grand-prêtre, sera au-dessus d'eux ; et c'est lui qui aura soin de l'huile pour entretenir

Digitized by Google

les lampes, de l'encens composé de parfums, du sacrifice perpétuel, de l'huile d'onction, de tout ce qui appartient au culte du tabernacle, et de tous les vases qui sont dans le sanctuaire.

17. Le Seigneur parla à Moïse et à Aaron, et leur dit :

18. N'exposez pas le peuple de Caath à être exterminé du milieu des lévites :

19. Mais prenez garde qu'ils ne touchent au saint des saints, afin qu'ils vivent, et qu'ils ne meurent pas. Aaron et ses fils entreront; ils disposeront ce que chacun des fils de Caath doit faire, et ils partageront la charge que chacun devra porter.

20. Que les autres cependant n'aient aucune curiosité pour voir les choses qui sont dans le sanctuaire avant qu'elles soient enveloppées ; autrement ils seront punis de mort.

21. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

22. Faites aussi un dénombrement des fils de Gerson, par maisons, par familles et par tiges,

23. Depuis trente ans et au-dessus, jusqu'à cinquante ans. Comptez tous ceux qui entrent et qui servent dans le tabernacle de l'alliance.

24. Voici quelle sera la charge de la famille des Gersonites :

25. Ils porteront les rideaux du tabernacle, la couverture de l'alliance, la seconde couverture, et la couverture de peaux violettes qui se met sur ces deux autres, avec le voile qui est suspendu à l'entrée du tabernacle de l'alliance,

26. Les rideaux du parvis, et le voile qui est à l'entrée devant le tabernacle. Les fils de Gerson porteront tout ce qui appartient à l'autel, les cordages et les vases du ministère,

27. Selon l'ordre qu'ils en recevront d'Aaron et de ses fils; et chacun saura quelle est la charge qu'il doit porter.

28. C'est là l'emploi de la famille des Gersonites dans le tabernacle de l'alliance; et ils seront soumis à Ithamar, fils d'Aaron grand-prêtre.

29. Vous ferez aussi le dénombrement des fils de Mérari, par familles et par les maisons de leurs pères,

30. En comptant depuis trente ans et au-dessus, jusqu'à cinquante, tous ceux qui viennent faire les fonctions de leur ministère, et qui s'appliquent au culte de l'alliance du témoignage.

31. Voici la charge qui leur sera destinée : Ils porteront les ais du tabernacle et les pièces de traverse, les colonnes avec leurs bases,

32. Comme aussi les colonnes qui sont tout autour du parvis avec leurs bases, les pieux et les cordages. Ils prendront par compte tous les vases, et tout ce qui sert au tabernacle, et le porteront ensuite.

33. C'est là l'emploi de la famille des Mérarites, et le service qu'ils rendront au tabernacle de l'alliance; et ils seront soumis à Ithamar, fils d'Aaron grand-prêtre.

34. Moïse et Aaron firent donc, avec les princes de la synagogue, le dénombrement des fils de Caath, par familles et par les maisons de leurs pères.

35. En comptant depuis trente ans et au-dessus, jusqu'à cinquante, tous ceux qui sont employés au ministère du tabernacle de l'alliance;

36. Et il s'en trouva deux mille sept cent cinquante.

37. C'est là le nombre du peuple de Caath qui entre dans le tabernacle de l'alliance. Moïse et Aaron en firent le dénombrement, selon que le Seigneur l'avoit ordonné par Moïse.

38. On fit aussi le dénombrement des fils de Gerson, par familles et par les maisons de leurs pères :

39. Et tous ceux qui sont employés au ministère du tabernacle de l'alliance ayant été comptés, depuis trente ans et au-dessus jusqu'à cinquante,

Digitized by Google

40. Il s'en trouva deux mille six cent trente.

41. C'est là le peuple des Gersonites, dont Moïse et Aaron prirent le nombre, selon l'ordonnance du Seigneur.

42. On fit aussi le dénombrement des fils de Mérari, par familles et par maisons de leurs pères :

43. Et tous ceux qui sont employés au culte et aux cerémonies du tabernacle de l'alliance, ayant été comptés, depuis trente ans et au-dessus jusqu'à cinquante,

44. Il s'en trouva trois mille deux cents.

45. C'est là le nombre des fils de Mérari, qui furent comptés par Moïse et Aaron, selon que le Seigneur l'avoit commandé par Moïse.

46. Tous ceux d'entre les lévites, dont on fit le dénombrement, que Moïse et Aaron et les princes d'Israël firent marquer tous par leur nom, par familles et par les maisons de leurs pères,

47. Depuis trente ans et au-dessus, jusqu'à cinquante, et qui étoient employés au ministère du tabernacle, et à porter les fardeaux,

48. Se trouvèrent en tout au nombre de huit mille cinq cent quatre-vingts.

49. Moïse en fit le dénombrement par l'ordre du Seigneur, marquant chacun d'eux selon son emploi et selon la charge qu'il devoit porter, comme le Seigneur le lui avoit ordonné.

CHAPITRE V.

Lois touchant ceux qui doivent être chassés hors du camp, touchant les restitutions, touchant l'épreuve des femmes soupçonnées d'adultère.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Ordonnez aux enfants d'Israël de chasser du camp les lépreux, et ceux qui sont incommodés de la gonorrhée, et ceux qui sont devenus impurs pour avoir touché un mort ;

3. Chassez-les du camp, que ce soit un homme ou une femme, de peur qu'ils ne souillent le lieu dans lequel je demeure au milieu de vous.

4. Les enfants d'Israël firent ce qui leur avoit été commandé, et ils chassèrent ces personnes hors du camp, selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

5. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

6. Dites ceci aux enfants d'Israël : Lorsqu'un homme ou une femme auront commis quelqu'un des péchés qui arrivent d'ordinaire aux hommes, et qu'ils auront violé par négligence le commandement du Seigneur, et seront tombés en faute,

7. Ils confesseront leur péché, et ils rendront à celui contre qui ils ont péché le juste prix du tort qu'ils lui auront fait, en y ajoutant encore le cinquième par-dessus.

8. S'il ne se trouve personne à qui cette restitution puisse se faire, ils la donneront au Seigneur, et elle appartiendra au prêtre, excepté le bélier qui s'offre comme une victime d'expiation, pour apaiser la colère du Seigneur.

9. Toutes les prémices qui s'offrent par les enfants d'Israël appartiennent au prêtre ;

10. Et tout ce que chacun offre au sanctuaire, qui est mis entre les mains du prêtre, appartiendra au prêtre.

11. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

12. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Lorsqu'une femme sera tombée en faute, et que, méprisant son mari,

13. Elle se sera approchée d'un autre homme, mais de telle sorte que son mari n'ait pu découvrir la chose, et que son adultère demeure caché, sans

Digitized by Google

qu'elle puisse en être convaincue par des témoins, parce qu'elle n'a point été surprise dans ce crime :

14. Si le mari est transporté de l'esprit de jalousie contre sa femme, qui aura été souillée véritablement, ou qui en est accusée par un faux soupçon,

15. Il la mènera devant le prêtre, et il présentera pour elle, en offrande, la dixième partie d'une mesure de farine d'orge. Il ne répandra point d'huile par-dessus, et il n'y mettra point d'encens, parce que c'est un sacrifice de jalousie, et une oblation pour découvrir l'adultère.

16. Le prêtre l'offrira, et la présentera devant le Seigneur ;

17. Et, ayant pris de l'eau sainte dans un vaisseau de terre, il y mettra un peu de la terre du pavé du tabernacle.

18. Alors la femme se tenant debout devant le Seigneur, le prêtre lui découvrira la tête, et lui mettra sur les mains le sacrifice du souvenir, et l'oblation de la jalousie ; et il tiendra lui-même entre ses mains les eaux très-amères, sur lesquelles il a prononcé les malédictions avec exécration ;

19. Il conjurera la femme, et lui dira : Si un homme étranger ne s'est point approché de vous, et que vous ne vous soyez point souillée en quittant le lit de votre mari, ces eaux très-amères, que j'ai chargées de malédictions, ne vous nuiront point ;

20. Mais si vous vous êtes retirée de votre mari, et que vous vous soyez souillée en vous approchant d'un autre homme,

21. Ces malédictions tomberont sur vous. Que le Seigneur vous rende un objet de malédiction et un exemple pour tout son peuple : qu'il fasse pourrir votre cuisse, que votre ventre s'enfle, et qu'il se rompe :

22. Que ces eaux de malédiction entrent dans votre ventre, et qu'étant devenu tout enflé, votre cuisse se pourrisse. Et la femme répondra : Amen, Amen.

23. Alors le prêtre écrira ces malédictions sur un livre, et il les effacera ensuite avec ces eaux très-amères, qu'il aura chargées de malédictions,

24. Et il les lui donnera à boire. Lorsqu'elle les aura prises,

25. Le prêtre lui retirera des mains le sacrifice de jalousie, il l'élèvera devant le Seigneur, et il le mettra sur l'autel ; en sorte néanmoins

26. Qu'il ait séparé auparavant une poignée de ce qui doit être offert en sacrifice, afin de la faire brûler sur l'autel, et qu'alors il donne à boire à la femme les eaux très-amères.

27. Lorsqu'elle les aura bues, si elle a été souillée, et qu'elle ait méprisé son mari en se rendant coupable d'adultère, elle sera pénétrée de ces eaux de malédiction, son ventre s'enflera et sa cuisse pourrira ; cette femme deviendra un objet de malédiction et un exemple pour tout le peuple.

28. Si elle n'a point été souillée, elle n'en ressentira aucun mal, et elle aura des enfants.

29. C'est là la loi du sacrifice de jalousie. Si la femme s'étant retirée de son mari, et s'étant souillée,

30. Le mari, poussé par un esprit de jalousie, l'amène devant le Seigneur, et si le prêtre lui fait tout ce qui a été écrit ici,

31. Le mari sera exempt de faute, et la femme recevra la peine de son crime.

CHAPITRE VI.

Consécration des Nazaréens. Bénédiction que les prêtres doivent donner au peuple.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Lorsqu'un homme ou une

Digitized by Google

femme auront fait un vœu de se sanctifier, et qu'ils auront voulu se consacrer au Seigneur,

3. Ils s'abstiendront de vin et de tout ce qui peut enivrer. Ils ne boiront point de vinaigre fait de vin, ou de tout autre breuvage, ni rien de ce qui se tire des raisins; ils ne mangeront point de raisins nouvellement cueillis, ni de raisins secs.

4. Pendant tout le temps qu'ils seront consacrés au Seigneur, selon le vœu qu'ils lui auront fait, ils ne mangeront point de tout ce qui peut sortir de la vigne, depuis le raisin sec jusqu'à un pepin.

5. Pendant tout le temps de la séparation du Nazaréen, le rasoir ne passera point sur sa tête, jusqu'à ce que les jours de sa consécration au Seigneur soient accomplis. Il sera saint, laissant croître les cheveux de sa tête.

6. Tant que durera le temps de sa consécration, il ne s'approchera point d'un mort,

7. Et il ne se souillera point en assistant aux funérailles même de son père ou de sa mère, et de son frère, ou de sa sœur, parce que la consécration de son Dieu est sur sa tête.

8. Pendant tout le temps de sa séparation, il sera saint et consacré au Seigneur.

9. Si quelqu'un meurt subitement devant lui, la consécration de sa tête sera souillée ; il se fera raser aussitôt ce même jour de sa purification, et se rasera encore le septième.

10. Le huitième jour il offrira au prêtre, à l'entrée du tabernacle de l'alliance, deux tourterelles ou deux petits de colombe ;

11. Et le prêtre en immolera un pour le péché, et l'autre en holocauste, et il priera pour lui, parce qu'il a péché, et s'est souillé par la vue de ce mort : il sanctifiera de nouveau sa tête en ce jour-là;

12. Et il consacrera au Seigneur les jours de sa séparation, en offrant un agneau d'un an pour son péché ; en sorte néanmoins que tout le temps de sa séparation d'auparavant deviendra inutile, parce que sa consécration a été souillée.

13. Voilà la loi pour la consécration du Nazaréen. Lorsque les jours pour lesquels il s'est obligé par son vœu seront accomplis, le prêtre l'amènera à l'entrée du tabernacle de l'alliance,

14. Et il présentera au Seigneur son oblation, savoir, un agneau d'un an et sans tache pour être offert en holocauste, une brebis d'un an et sans tache pour le péché, et un bélier sans tache pour l'hostie pacifique ;

15. Il offrira aussi une corbeille de pains sans levain, pétris avec de l'huile, et des tourteaux sans levain, arrosés d'huile par-dessus, accompagnés de leurs offrandes de liqueur ;

16. Le prêtre les offrira devant le Seigneur ; il sacrifiera l'hostie pour le péché, aussi bien que celle de l'holocauste.

17. Il immolera encore au Seigneur le bélier pour l'hostie pacifique, et il offrira en même temps la corbeille des pains sans levain, avec les offrandes de liqueurs qui doivent s'y joindre selon la coutume,

18. Alors la chevelure du Nazaréen, consacrée à Dieu, sera rasée devant la porte du tabernacle de l'alliance; le prêtre prendra ses cheveux, et les brûlera dans le feu qui aura été mis sous le sacrifice des pacifiques ;

19. Et il mettra entre les mains du Nazaréen, après que sa tête aura été rasée, l'épaule cuite du bélier, un tourteau sans levain, pris de la corbeille, et un gâteau aussi sans levain ;

20. Et le Nazaréen les remettra entre les mains du prêtre, qui les élèvera devant le Seigneur ; et ayant été sanctifiés, ils appartiendront au prêtre,

Digitized by Google

comme la poitrine qu'on a commandé de séparer, et la cuisse. Le Nazaréen après cela pourra boire du vin.

21. C'est là la loi du Nazaréen, lorsqu'il aura voué son oblation au Seigneur pour le temps de sa consécration, sans les autres sacrifices qu'il pourra faire de lui-même. Il exécutera, pour achever sa sanctification, ce qu'il avoit arrêté dans son esprit lorsqu'il fit son vœu.

22. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

23. Dites à Aaron et à ses fils : C'est ainsi que vous bénirez les enfants d'Israël, et vous direz :

24. Que le Seigneur vous bénisse, et qu'il vous conserve.

25. Que le Seigneur vous découvre son visage, et qu'il ait pitié de vous.

26. Que le Seigneur tourne son visage vers vous, et vous donne la paix.

27. Ils invoqueront ainsi mon nom sur les enfants d'Israël, et je les bénirai.

CHAPITRE VII.

Présents des princes d'Israël après l'érection du tabernacle, et pendant les jours de la dédicace de l'autel.

1. Lorsque Moïse eut achevé le tabernacle, et qu'il l'eut dressé, oint et sanctifié avec tous ses vases, ainsi que l'autel avec tous ses vases,

2. Les princes d'Israël et les chefs des familles dans chaque tribu, qui commandoient à tous ceux dont on avoit fait le dénombrement,

3. Offrirent leurs présents devant le Seigneur, savoir, six chariots couverts avec douze bœufs. Deux chefs offrirent un chariot, et chacun d'eux un bœuf, et ils les présentèrent devant le tabernacle.

4. Alors le Seigneur dit à Moïse :

5. Recevez d'eux ces chariots pour les employer au service du tabernacle, et vous les donnerez aux lévites, afin qu'ils s'en servent selon les fonctions et le rang de leur ministère.

6. Moïse ayant donc reçu les chariots et les bœufs, les donna aux lévites.

7. Il donna aux fils de Gerson deux chariots et quatre bœufs, selon le besoin qu'ils en avoient :

8. Il donna aux fils de Mérari les quatre autres chariots et les huit bœufs, pour s'en servir à toutes les fonctions de leur charge, sous les ordres d'Ithamar, fils d'Aaron grand-prêtre.

9. Pour ce qui est des fils de Caath, il ne leur donna point de chariots ni de bœufs, parce qu'ils servent en ce qui regarde le sanctuaire, et qu'ils portent eux-mêmes leurs charges sur leurs épaules.

10. Les chefs firent donc leurs oblations devant l'autel pour sa dédicace, au jour qu'il fut consacré par l'onction.

11. Et le Seigneur dit à Moïse : Que chacun des chefs offre chaque jour ses présents pour la dédicace de l'autel.

12. Le premier jour Nahasson, fils d'Aminadab, de la tribu de Juda, offrit son oblation ;

13. Et son présent fut un plat d'argent du poids de cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice ;

14. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens ;

15. Un bœuf pris du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste ;

16. Un bouc pour le péché ;

17. Et pour le sacrifice des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande de Nahasson, fils d'Aminadab.

18. Le second jour Nathanaël, fils de Suar, chef de la tribu d'Issachar,

19. Offrit un plat d'argent de cent

Digitized by Google

trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice:

20. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens;

21. Un bœuf du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste;

22. Un bouc pour le péché;

23. Et pour le sacrifice des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande de Nathanaël, fils de Suar.

24. Le troisième jour Éliab, fils d'Hélon, prince des enfants de Zabulon,

25. Offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice;

26. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens;

27. Un bœuf du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste;

28. Un bouc pour le péché;

29. Et pour le sacrifice des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande d'Éliab, fils d'Hélon.

30. Le quatrième jour Élisur, fils de Sédéur, prince des enfants de Ruben,

31. Offrit un plat d'argent qui pesoit cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice;

32. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens;

33. Un bœuf du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste;

34. Un bouc pour le péché;

35. Et pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande d'Élisur, fils de Sédéur.

36. Le cinquième jour Salamiel, fils de Surisaddaï, prince des enfants de Siméon,

37. Offrit un plat d'argent qui pesoit cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice;

38. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens;

39. Un bœuf du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste;

40. Un bouc pour le péché;

41. Et pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande de Salamiel, fils de Surisaddaï.

42. Le sixième jour Éliasaph, fils de Duel, prince des enfants de Gad,

43. Offrit un plat d'argent qui pesoit cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice;

44. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens,

45. Un bœuf du troupeau, un bélier, un agneau d'un an pour l'holocauste;

46. Un bouc pour le péché;

47. Et pour les hosties des pacifiques deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande d'Éliasaph, fils de Duel.

48. Le septième jour Élisama, fils d'Ammiud, prince des enfants d'Éphraïm,

49. Offrit un plat d'argent qui pesoit cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice;

50. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens;

51. Un bœuf du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste;

52. Un bouc pour le péché;

53. Et pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande d'Élisama, fils d'Ammiud.

54. Le huitième jour Gamaliel, fils de

Digitized by Google

Phadassur, prince des enfants de Manassé,

55. Offrit un plat d'argent qui pesoit cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice;

56. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens;

57. Un bœuf du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste;

58. Un bouc pour le péché;

59. Et pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande de Gamaliel, fils de Phadassur.

60. Le neuvième jour, Abidan, fils de Gédéon, prince des enfants de Benjamin,

61. Offrit un plat d'argent qui pesoit cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice;

62. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens;

63. Un bœuf du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste;

64. Un bouc pour le péché;

65. Et pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande d'Abidan, fils de Gédéon.

66. Le dixième jour, Ahiézer, fils d'Ammisaddaï, prince des enfants de Dan,

67. Offrit un plat d'argent qui pesoit cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice;

68. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens;

69. Un bœuf du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste;

70. Un bouc pour le péché;

71. Et pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande d'Ahiézer, fils d'Ammisaddaï.

72. Le onzième jour Phégiel, fils d'Ochran, prince des enfants d'Aser,

73. Offrit un plat d'argent qui pesoit cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice;

74. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens;

75. Un bœuf du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste;

76. Un bouc pour le péché;

77. Et pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande de Phégiel, fils d'Ochran.

78. Le douzième jour Ahira, fils d'Énan, prince des enfants de Nephthali,

79. Offrit un plat d'argent qui pesoit cent trente sicles, un vase d'argent de soixante-dix sicles au poids du sanctuaire, tous deux pleins de farine mêlée avec de l'huile pour le sacrifice;

80. Un petit vase d'or du poids de dix sicles, plein d'encens;

81. Un bœuf du troupeau, un bélier, et un agneau d'un an pour l'holocauste;

82. Un bouc pour le péché;

83. Et pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande d'Ahira, fils d'Énan.

84. Voilà donc tout ce qui fut offert par les princes d'Israël à la dédicace de l'autel, au jour où il fut consacré : douze plats d'argent, douze vases d'argent, et douze petits vases d'or;

85. Chaque plat d'argent pesant cent trente sicles, et chaque vase soixante-dix; en sorte que tous les vases d'argent pesoient ensemble deux mille quatre cents sicles au poids du sanctuaire :

86. Douze petits vases d'or pleins d'encens, dont chacun pesoit dix sicles au poids du sanctuaire, et qui faisoient tous ensemble cent vingt sicles d'or :

Digitized by Google

87. Douze bœufs du troupeau pour l'holocauste, douze béliers, douze agneaux d'un an, avec leurs oblations de liqueurs; et douze boucs pour le péché.

88. Et pour les hosties des pacifiques, vingt-quatre bœufs, soixante béliers, soixante boucs, soixante agneaux d'un an. Ce sont là les offrandes qui furent faites à la dédicace de l'autel, lorsqu'il fut oint et sacré.

89. Et quand Moïse entroit dans le tabernacle de l'alliance pour consulter l'oracle, il entendoit la voix de celui qui lui parloit du propitiatoire, qui étoit au-dessus de l'arche du témoignage entre les deux chérubins, d'où il parloit à Moïse.

CHAPITRE VIII.

De quelle manière le chandelier d'or doit être placé. Consécration des lévites.

1. Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

2. Parlez à Aaron, et dites-lui : Lorsque vous aurez placé les sept lampes, ayez soin que le chandelier soit dressé du côté du midi. Donnez donc ordre que les lampes posées du côté opposé au septentrion regardent en face la table des pains exposés devant le Seigneur, parce qu'elles doivent toujours jeter leur lumière vers cette partie qui est vis-à-vis du chandelier.

3. Aaron exécuta tout ce qui avoit été dit, et il mit les lampes sur le chandelier, selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

4. Or, ce chandelier étoit fait de cette sorte : il étoit tout d'or battu au marteau, tant la tige du milieu que les branches qui en sortoient des deux côtés; et Moïse l'avoit fait selon le modèle que le Seigneur lui avoit montré.

5. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

6. Prenez les lévites du milieu des enfants d'Israël, et purifiez-les

7. Avec ces cérémonies : Vous répandrez sur eux de l'eau d'expiation, et ils raseront tout le poil de leur corps. Et après qu'ils auront lavé leurs vêtements, et qu'ils se seront purifiés,

8. Ils prendront un bœuf du troupeau, avec l'offrande de farine mêlée d'huile, qui doit l'accompagner : vous prendrez aussi un autre bœuf du troupeau pour le péché;

9. Et vous ferez approcher les lévites devant le tabernacle de l'alliance, après que vous aurez fait assembler tous les enfants d'Israël.

10. Lorsque les lévites seront devant le Seigneur, les enfants d'Israël mettront leurs mains sur eux,

11. Et Aaron offrira les lévites comme un présent que les enfants d'Israël font au Seigneur, afin qu'ils lui rendent service dans les fonctions de son ministère.

12. Les lévites mettront aussi leurs mains sur la tête des deux bœufs, dont vous sacrifierez l'un pour le péché, et vous offrirez l'autre au Seigneur en holocauste, afin d'obtenir par vos prières que Dieu leur soit favorable.

13. Vous présenterez ensuite les lévites devant Aaron et ses fils, et vous les consacrerez après les avoir offerts au Seigneur;

14. Vous les séparerez du milieu des enfants d'Israël, afin qu'ils soient à moi;

15. Et après cela ils entreront dans le tabernacle de l'alliance pour me servir. Voilà la manière dont vous les purifierez et dont vous les consacrerez en les offrant au Seigneur, parce qu'ils m'ont été donnés par les enfants d'Israël.

16. Je les ai reçus en la place de tous les premiers-nés d'Israël, qui sortent les premiers du sein de leur mère;

17. Car tous les premiers-nés des enfants d'Israël, tant des hommes que

Digitized by Google

des bêtes, sont à moi. Je me les suis consacrés au jour que je frappai dans l'Égypte tous les premiers-nés,

18. Et j'ai pris les lévites pour tous les premiers-nés des enfants d'Israël,

19. Et j'en ai fait un don à Aaron et à ses fils, après les avoir tirés du milieu du peuple, afin qu'ils me servent dans le tabernacle de l'alliance en la place des enfants d'Israël, et qu'ils prient pour eux, de peur que le peuple ne soit frappé de quelque plaie, s'il ose s'approcher du sanctuaire.

20. Moïse et Aaron, et toute l'assemblée des enfants d'Israël, firent donc, touchant les lévites, ce que le Seigneur avoit ordonné à Moïse :

21. Ils furent purifiés, et ils lavèrent leurs vêtements; et Aaron les présenta en offrande devant le Seigneur, et pria pour eux,

22. Afin qu'ayant été purifiés ils entrassent dans le tabernacle de l'alliance pour y faire leurs fonctions devant Aaron et ses fils. Tout ce que le Seigneur avoit ordonné à Moïse touchant les lévites, fut exécuté.

23. Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

24. Voici la loi pour les lévites : Depuis vingt-cinq ans et au-dessus, ils entreront dans le tabernacle de l'alliance, pour s'occuper de leur ministère;

25. Et lorsqu'ils auront cinquante ans accomplis, ils ne serviront plus :

26. Ils aideront seulement leurs frères dans le tabernacle de l'alliance, pour garder ce qui leur a été confié; mais ils ne feront plus leurs actions ordinaires. C'est ainsi que vous règlerez les lévites, touchant les fonctions de leurs charges.

CHAPITRE IX.

Loi pour la célébration de la pâque. Description de la colonne de nuée.

1. La seconde année après la sortie du peuple hors de l'Égypte, et au premier mois, le Seigneur parla à Moïse dans le désert de Sinaï, et lui dit :

2. Que les enfants d'Israël fassent la pâque au temps prescrit,

3. Le quatorzième jour de ce mois, sur le soir, selon toutes les cérémonies et les ordonnances.

4. Moïse ordonna donc aux enfants d'Israël de faire la pâque;

5. Et ils la firent au temps qui avoit été prescrit, le quatorzième jour du mois au soir, près de la montagne de Sinaï. Les enfants d'Israël firent toutes choses selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

6. Or il arriva que quelques-uns qui étoient devenus impurs pour avoir approché d'un corps mort, et qui ne pouvoient pour cette raison faire la pâque en ce jour-là, vinrent trouver Aaron et Moïse,

7. Et leur dirent : Nous sommes devenus impurs parce que nous avons approché d'un corps mort : pourquoi serons-nous privés pour cela d'offrir en son temps l'oblation au Seigneur, comme tout le reste des enfants d'Israël?

8. Moïse leur répondit : Attendez que je consulte le Seigneur, pour savoir ce qu'il ordonnera de vous.

9. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, et lui dit :

10. Dites aux enfants d'Israël : Si un homme de votre peuple est devenu impur pour avoir approché d'un corps mort, ou s'il est en voyage bien loin, qu'il fasse la pâque du Seigneur.

11. Au second mois, le quatorzième jour du mois, sur le soir, il mangera la

Digitized by Google

pâque avec des pains sans levain, et des laitues sauvages;

12. Il n'en laissera rien jusqu'au matin, il n'en rompra point les os, et il observera toutes les cérémonies de la pâque.

13. Mais si quelqu'un étant pur, et n'étant point en voyage, ne fait point néanmoins la pâque, il sera exterminé du milieu de son peuple, parce qu'il n'a pas offert en son temps le sacrifice au Seigneur : il portera lui-même la peine de son péché.

14. S'il se trouve parmi vous des étrangers et des gens venus d'ailleurs, ils feront aussi la pâque en l'honneur du Seigneur; selon toutes ses cérémonies et ses ordonnances. Le même précepte sera gardé parmi vous, tant par ceux du dehors que par ceux du pays.

15. Le jour donc que le tabernacle fut dressé, il fut couvert d'une nuée. Mais depuis le soir jusqu'au matin on vit paroître comme un feu sur la tente.

16. Et ceci continua toujours : une nuée couvroit le tabernacle pendant le jour, et pendant la nuit c'étoit comme une espèce de feu qui le couvroit.

17. Lorsque la nuée qui couvroit le tabernacle s'élevoit, les enfants d'Israël partoient, et lorsque la nuée s'arrêtoit, ils campoient en ce même lieu.

18. Ils partoient au commandement du Seigneur, et à son commandement ils dressoient le tabernacle. Pendant tous les jours que la nuée s'arrêtoit sur le tabernacle, ils demeuroient au même lieu :

19. Si elle s'y arrêtoit longtemps, ils veilloient dans l'attente du Seigneur, et ils ne partoient point

20. Pendant tous les jours que la nuée demeuroit sur le tabernacle. Ils dressoient leurs tentes au commandement du Seigneur, et à son commandement ils les détendoient.

21. Si la nuée étant demeurée sur le tabernacle depuis le soir jusqu'au matin, le quittoit au point du jour, ils partoient aussitôt : et si elle se retiroit après un jour et une nuit, ils détendoient aussitôt leurs pavillons.

22. Si elle demeuroit sur le tabernacle pendant deux jours, ou un mois, ou encore plus longtemps, les enfants d'Israël demeuroient aussi au même lieu, et n'en partoient point ; mais aussitôt que la nuée se retiroit, ils décampoient.

23. Ils dressoient leurs tentes au commandement du Seigneur, ils partoient à son commandement; et ils demeuroient dans l'attente et dans le service du Seigneur, selon l'ordre qu'il leur en avoit donné par Moïse.

CHAPITRE X.

Trompettes pour donner le signal. Décampement des enfants d'Israël. Moïse prie Hobab, fils de Jéthro, de demeurer avec lui.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

2. Faites-vous deux trompettes d'argent, battues au marteau, afin que vous puissiez vous en servir pour assembler tout le peuple lorsqu'il faudra décamper.

3. Quand vous aurez sonné de ces trompettes, tout le peuple s'assemblera près de vous à l'entrée du tabernacle de l'alliance.

4. Si vous ne sonnez qu'une fois, les princes et les chefs du peuple d'Israël viendront vous trouver ;

5. Mais si vous sonnez plus longtemps de la trompette, et d'un ton plus serré et entrecoupé, ceux qui sont du côté de l'orient décamperont les premiers.

6. Au second son de la trompette, et à un bruit semblable au premier, ceux qui sont vers le midi détendront leurs pavillons; et les autres feront de même, au bruit des trompettes qui sonneront le décampement.

Digitized by Google

7. Mais lorsqu'il faudra seulement assembler le peuple, les trompettes sonneront d'un son plus uni, et non de ce son entrecoupé et serré.

8. Les prêtres, enfants d'Aaron, sonneront des trompettes; et cette ordonnance sera gardée éternellement dans votre postérité.

9. Si vous sortez de votre pays pour aller à la guerre contre vos ennemis qui vous attaquent, vous ferez un bruit éclatant avec ces trompettes, et le Seigneur votre Dieu se souviendra de vous, pour vous délivrer des mains de vos ennemis.

10. Lorsque vous ferez un festin, que vous célébrerez les jours de fêtes, et les premiers jours des mois, vous sonnerez de ces trompettes en offrant vos holocaustes et vos hosties pacifiques, afin que votre Dieu se ressouvienne de vous. Je suis le Seigneur votre Dieu.

11. Le vingtième jour du second mois de la seconde année, la nuée se leva de dessus le tabernacle de l'alliance;

12. Et les enfants d'Israël partirent du désert de Sinaï, rangés selon leurs diverses bandes, et la nuée se reposa dans la solitude de Pharan.

13. Les premiers qui décampèrent par le commandement du Seigneur qu'ils reçurent de Moïse,

14. Furent les enfants de Juda, distingués selon leurs bandes, dont Nahasson, fils d'Aminadab, étoit le prince.

15. Nathanaël, fils de Suar, étoit prince de la tribu des enfants d'Issachar.

16. Éliab, fils d'Hélon, étoit prince de la tribu de Zabulon.

17. Le tabernacle ayant été détendu, les enfants de Gerson et de Mérari le portèrent, et se mirent en chemin.

18. Les enfants de Ruben partirent ensuite, chacun dans sa bande et dans son rang; et Élisur, fils de Sédéur, en étoit le prince.

19. Salamiel, fils de Surisaddaï, étoit le prince de la tribu des enfants de Siméon.

20. Éliasaph, fils de Duel, étoit le prince de la tribu de Gad.

21. Les Caathites, qui portoient le sanctuaire, partirent après; et on portoit toujours le tabernacle, jusqu'à ce qu'on fût arrivé au lieu où il devoit être dressé.

22. Les enfants d'Éphraïm décampèrent aussi chacun dans sa bande, et Élisama, fils d'Ammiud, étoit prince de leur corps.

23. Gamaliel, fils de Phadassur, étoit prince de la tribu des enfants de Manassé;

24. Et Abidan, fils de Gédéon, étoit chef de la tribu de Benjamin.

25. Ceux qui partirent les derniers de tout le camp furent les enfants de Dan, qui marchoient chacun dans sa bande, et Ahiézer, fils d'Ammisaddaï, étoit prince de leur corps.

26. Phégiel, fils d'Ochran, étoit prince de la tribu des enfants d'Aser;

27. Et Ahira, fils d'Énan, étoit prince de la tribu des enfants de Nephthali.

28. C'est là l'ordre du camp, et la manière dont les enfants d'Israël devoient marcher selon leurs diverses bandes, lorsqu'ils décampoient.

29. Alors Moïse dit à Hobab, fils de Raguel, Madianite, son allié : Nous partons pour nous rendre au lieu que le Seigneur doit nous donner : venez avec nous, afin que nous vous comblions de biens, parce que le Seigneur en a promis de très-grands à Israël.

30. Hobab lui répondit : Je n'irai point avec vous, mais je retournerai en mon pays, où je suis né.

31. Ne nous abandonnez pas, répondit Moïse, parce que vous savez en quels lieux nous devons camper dans le désert, et vous serez notre conducteur :

32. Et quand vous serez venu avec

Digitized by Google

nous, nous vous donnerons ce qu'il y aura de plus excellent dans toutes les richesses que le Seigneur doit nous donner.

33. Ils partirent donc de la montagne du Seigneur, et marchèrent pendant trois jours; l'arche de l'alliance du Seigneur alloit devant eux, marquant le lieu où ils devoient camper pendant ces trois jours.

34. La nuée du Seigneur les couvroit aussi durant le jour lorsqu'ils marchoient.

35. Et lorsqu'on élevoit l'arche, Moïse disoit : Levez-vous, Seigneur; que vos ennemis soient dissipés, et que ceux qui vous haïssent fuient devant votre face.

36. Et lorsqu'on abaissoit l'arche, il disoit : Seigneur, retournez à l'armée de votre peuple d'Israël.

CHAPITRE XI.

Murmure des Israélites puni par un feu envoyé de Dieu. Établissement de soixante-dix sénateurs. Dieu envoie des cailles.

1. Cependant le peuple se laissa emporter au murmure contre le Seigneur, comme se plaignant de la fatigue qu'il enduroit. Le Seigneur l'ayant entendu, entra en colère; et une flamme qui venoit du Seigneur s'étant allumée contre eux, dévora tout ce qui étoit à l'extrémité du camp.

2. Alors le peuple ayant adressé ses cris à Moïse, Moïse pria le Seigneur, et le feu s'éteignit;

3. Et il appela ce lieu l'Incendie, parce que le feu du Seigneur s'y étoit allumé contre eux.

4. Car une troupe de petit peuple, qui étoit venu d'Égypte avec eux, désira de la chair avec grande ardeur, et s'assit en pleurant; et les enfants d'Israël s'étant joints à eux, ils commencèrent à dire : Qui nous donnera de la chair à manger?

5. Nous nous souvenons des poissons que nous mangions en Égypte, presque pour rien; les concombres, les melons, les poireaux, les ognons et l'ail nous reviennent dans l'esprit,

6. Notre âme est toute sèche, nos yeux ne voient rien que la manne.

7. Or la manne étoit comme la graine de coriandre, de la couleur du bdellion.

8. Le peuple alloit la chercher autour du camp, et l'ayant ramassée, il la broyoit sous la meule, ou la piloit dans un mortier; il la mettoit cuire dans un pot, et il en faisoit des tourteaux qui avoient le goût comme d'un pain pétri avec de l'huile.

9. Quand la rosée tomboit sur le camp durant la nuit, la manne y tomboit aussi en même temps.

10. Moïse entendit donc le peuple, qui pleuroit chacun dans sa famille, et qui se tenoit à l'entrée de sa tente. Alors le Seigneur entra en une grande fureur; et ce murmure ayant aussi paru insupportable à Moïse,

11. Il dit au Seigneur : Pourquoi avez-vous affligé votre serviteur? pourquoi ne trouvé-je point grâce devant vous? et pourquoi m'avez-vous chargé du poids de tout ce peuple?

12. Est-ce moi qui ai conçu toute cette grande multitude, ou qui l'ai engendrée, pour que vous me disiez : Portez-les dans votre sein, comme une nourrice a accoutumé de porter son petit enfant, et menez-les en la terre que j'ai promise à leurs pères avec serment?

13. Où trouverai-je de la chair pour en donner à un si grand peuple? Ils pleurent et crient contre moi, en disant : Donnez-nous de la viande afin que nous en mangions.

14. Je ne puis porter seul tout ce peuple, parce que c'est une charge trop pesante pour moi.

15. Si votre volonté s'oppose en cela à mon désir, je vous conjure de me

Digitized by Google

faire mourir, et que je trouve grâce devant vos yeux, pour n'être point accablé de tant de maux.

16. Le Seigneur répondit à Moïse : Assemblez-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israël, que vous saurez être les plus expérimentés et les plus dignes de gouverner, et menez-les à l'entrée du tabernacle de l'alliance, où vous les ferez demeurer avec vous.

17. Je descendrai là pour vous parler; je prendrai de l'esprit qui est en vous, et je leur en donnerai, afin qu'ils soutiennent avec vous le fardeau de ce peuple, et que vous ne soyez point trop chargé en le portant seul.

18. Vous direz aussi au peuple : Purifiez-vous; vous mangerez demain de la chair; car je vous ai entendus dire : Qui nous donnera de la viande à manger? Nous étions bien dans l'Égypte. Le Seigneur vous donnera donc de la chair, afin que vous en mangiez.

19. Non un seul jour, ni deux jours, ni cinq, ni dix, ni vingt,

20. Mais pendant un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous sorte par les narines, et qu'elle vous fasse soulever le cœur; parce que vous avez rejeté le Seigneur qui est au milieu de vous, et que vous avez pleuré devant lui, en disant : Pourquoi sommes-nous sortis de l'Égypte?

21. Moïse lui dit : Ce peuple est de six cent mille hommes de pied, et vous dites : Je leur donnerai de la viande à manger pendant tout un mois.

22. Faut-il égorger tout ce qu'il y a de moutons et de bœufs, pour pouvoir fournir à leur nourriture? ou ramassera-t-on tous les poissons de la mer pour les rassasier?

23. Le Seigneur lui répondit : La main du Seigneur est-elle impuissante? Vous allez voir présentement si l'effet suivra ma parole.

24. Moïse étant donc venu vers le peuple, lui rapporta les paroles du Seigneur; et ayant rassemblé soixante-dix hommes choisis parmi les anciens d'Israël, il les plaça près du tabernacle.

25. Alors le Seigneur étant descendu dans la nuée, parla à Moïse, prit de l'esprit qui étoit en lui, et le donna à ces soixante-dix hommes. L'esprit s'étant donc reposé sur eux, ils commencèrent à prophétiser, et continuèrent toujours depuis.

26. Or, deux de ces hommes, dont l'un se nommoit Eldad, et l'autre Médad, étant demeurés dans le camp, l'esprit se reposa sur eux; car ils avoient été marqués avec les autres, mais ils n'étoient point sortis pour aller au tabernacle.

27. Et lorsqu'ils prophétisoient dans le camp, un jeune homme courut à Moïse, et lui dit : Eldad et Médad prophétisent dans le camp.

28. Aussitôt Josué, fils de Nun, qui excelloit entre tous les ministres de Moïse, lui dit : Moïse, mon seigneur, empêchez-les.

29. Mais Moïse lui répondit : Pourquoi êtes-vous jaloux des autres par l'affection que vous me portez? Plût à Dieu que tout le peuple prophétisât, et que le Seigneur répandît son esprit sur eux!

30. Après cela Moïse revint au camp avec les anciens d'Israël.

31. En même temps un vent excité par le Seigneur, emportant des cailles de delà la mer, les amena, et les fit tomber dans le camp et autour du camp, en un espace aussi grand qu'est le chemin que l'on peut faire en un jour; et elles voloient en l'air, n'étant élevées au-dessus de la terre que de deux coudées.

32. Le peuple se levant donc amassa durant tout ce jour, et la nuit suivante et le lendemain, une si grande quantité de cailles, que ceux qui en avoient le moins en avoient dix mesures; et ils les firent sécher autour du camp.

Digitized by Google

33. Ils avoient encore la chair entre les dents, et ils n'avoient pas achevé de manger cette viande, que la fureur du Seigneur s'alluma contre le peuple, et le frappa d'une très-grande plaie.

34. C'est pourquoi ce lieu fut appelé les Sépulcres de concupiscence, parce qu'ils y ensevelirent le peuple qui avoit désiré de la chair. Étant sortis des Sépulcres de concupiscence, ils vinrent à Haseroth, où ils demeurèrent.

CHAPITRE XII.

Murmures de Marie et d'Aaron contre Moïse. Éloge que Dieu fait de Moïse. Marie frappée de lèpre.

1. Alors Marie et Aaron parlèrent contre Moïse, à cause de sa femme qui étoit Éthiopienne,

2. Et ils dirent : Le Seigneur n'a-t-il parlé que par le seul Moïse? ne nous a-t-il pas aussi parlé comme à lui? Ce que le Seigneur ayant entendu

3. (Parce que Moïse étoit le plus doux de tous les hommes qui demeuroient sur la terre),

4. Il parla aussitôt à Moïse, à Aaron et à Marie, et leur dit : Allez vous trois seulement au tabernacle de l'alliance. Et lorsqu'ils y furent allés,

5. Le Seigneur descendit dans la colonne de nuée, et se tenant à l'entrée du tabernacle, il appela Aaron et Marie. Ils s'avancèrent,

6. Et il leur dit : Écoutez mes paroles : S'il se trouve parmi vous un prophète du Seigneur, je lui apparoîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe.

7. Mais il n'en est pas ainsi de mon serviteur Moïse, qui est mon serviteur très-fidèle dans toute ma maison;

8. Car je lui parle bouche à bouche, et il voit le Seigneur clairement, et non sous des énigmes et sous des figures. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur Moïse?

9. Il entra ensuite en colère contre eux, et il s'en alla :

10. La nuée se retira en même temps de l'entrée du tabernacle; et Marie parut aussitôt toute blanche de lèpre comme la neige. Aaron ayant jeté les yeux sur elle, et la voyant toute couverte de lèpre,

11. Dit à Moïse : Seigneur, je vous conjure de ne pas nous imputer ce péché, que nous avons commis follement.

12. Et que celle-ci ne devienne pas comme morte, et comme un fruit avorté qu'on jette hors du sein de sa mère : vous voyez que la lèpre a déjà mangé la moitié de son corps.

13. Alors Moïse cria au Seigneur, et il lui dit : Mon Dieu, guérissez-la, je vous prie.

14. Le Seigneur lui répondit : Si son père lui avoit craché au visage, n'auroit-elle pas dû demeurer au moins pendant sept jours couverte de honte? Qu'elle soit donc séparée hors du camp pendant sept jours, et après cela on la fera revenir.

15. Marie fut donc chassée hors du camp pendant sept jours; et le peuple ne sortit point de ce lieu, jusqu'à ce que Marie fut rappelée dans le camp,

---

CHAPITRE XIII.

Arrivée des Israélites à Pharan. Moïse envoie considérer la terre de Chanaan. Murmures du peuple; fidélité de Caleb.

1. Après cela le peuple partit de Haseroth, et dressa ses tentes dans le désert de Pharan.

2. Le Seigneur parla à Moïse en ce lieu-là, et lui dit :

3. Envoyez des hommes pour considérer le pays de Chanaan que je dois donner aux enfants d'Israël, choisissez-les d'entre les principaux de chaque tribu.

4. Moïse fit ce que le Seigneur lui

Digitized by Google

avoit commandé, et il envoya du désert de Pharan des hommes d'entre les principaux de chaque tribu ; voici leurs noms :

5. De la tribu de Ruben, Sammua, fils de Zéchur ;

6. De la tribu de Siméon, Saphat, fils d'Huri ;

7. De la tribu de Juda, Caleb, fils de Jéphoné ;

8. De la tribu d'Issachar, Igal, fils de Joseph ;

9. De la tribu d'Éphraïm, Osée, fils de Nun ;

10. De la tribu de Benjamin, Phalti, fils de Raphu ;

11. De la tribu de Zabulon, Geddiel, fils de Sodi ;

12. De la tribu de Joseph, c'est-à-dire, de la tribu de Manassé, Gaddi, fils de Susi ;

13. De la tribu de Dan, Ammiel, fils de Gémalli ;

14. De la tribu d'Aser, Sthur, fils de Michaël ;

15. De la tribu de Nephthali, Nahabi, fils de Vapsi ;

16. De la tribu de Gad, Guel, fils de Machi ;

17. Ce sont là les noms des hommes que Moïse envoya considérer la terre : et il donna à Osée, fils de Nun, le nom de Josué.

18. Moïse les envoya donc pour considérer le pays de Chanaan, et il leur dit : Montez du côté du midi ; et lorsque vous serez arrivés aux montagnes,

19. Considérez quelle est cette terre, et quel est le peuple qui l'habite : s'il est fort ou foible ; s'il y a peu ou beaucoup d'habitants ;

20. Considérez aussi quelle est la terre, si elle est bonne ou mauvaise, quelles sont les villes, si elles ont des murs ou si elles n'en ont point ;

21. Si le terroir est gras ou stérile ; s'il est planté de bois, ou s'il est sans arbres. Soyez fermes et résolus, et apportez-nous des fruits de la terre. Or, c'étoit alors le temps auquel l'on pouvoit manger les premiers raisins.

22. Ces hommes étant donc partis, considérèrent la terre depuis le désert de Sin jusqu'à Rohob à l'entrée d'Émath.

23. Ils remontèrent vers le midi, et vinrent à Hébron, où étoient Achiman, Sisaï et Tholmaï, fils d'Énac ; car Hébron a été bâtie sept ans avant Tanis, ville d'Égypte :

24. Et étant allés jusqu'au torrent de la grappe de raisin, ils coupèrent une branche de vigne avec sa grappe, et deux hommes la portèrent sur un levier. Ils prirent aussi des grenades et des figues de ce lieu-là,

25. Qui fut appelé depuis Néhelescol, c'est-à-dire, le Torrent de la grappe, parce que les enfants d'Israël emportèrent de là cette grappe de raisin.

26. Ceux qui avoient été considérer le pays revinrent quarante jours après, en ayant fait tout le tour :

27. Ils vinrent trouver Moïse et Aaron, et toute l'assemblée des enfants d'Israël dans le désert de Pharan qui est vers Cadès ; et leur ayant fait leur rapport et à tout le peuple, ils leur montrèrent des fruits de la terre,

28. Et ils leur dirent : Nous avons été dans le pays où vous nous avez envoyés, et où coulent véritablement des ruisseaux de lait et de miel, comme on peut le connoître par ces fruits ;

29. Mais elle a des habitants très-forts, et de grandes villes fermées de murailles. Nous avons vu là la race d'Énac.

30. Amalec habite vers le midi ; les Héthéens, les Jébuséens et les Amorrhéens, dans les pays de montagnes ; et les Chananéens sont établis le long de la mer, et le long du fleuve du Jourdain.

31. Cependant le murmure commençant à s'élever contre Moïse, Caleb fit ce qu'il put pour l'apaiser, en disant :

Digitized by Google

Allons, et assujettissons-nous ce pays, car nous pouvons nous en rendre maîtres.

32. Mais les autres qui y avoient été avec lui disoient au contraire : Nous ne pouvons point aller combattre ce peuple, parce qu'il est plus fort que nous.

33. Et ils décrièrent devant les enfants d'Israël le pays qu'ils avoient vu, en disant : La terre que nous avons été considérer dévore ses habitants : le peuple que nous y avons trouvé est d'une hauteur extraordinaire.

34. Nous y avons vu des hommes qui étoient comme des monstres, des fils d'Énac de la race des géants, auprès desquels nous ne paroissions que comme des sauterelles.

CHAPITRE XIV.

Discours séditieux des Israélites. Dieu les condamne à mourir dans le désert. Combat contre les Chananéens et les Amalécites.

1. Tout le monde se mit donc à crier, et pleura toute la nuit;

2. Et tous les enfants d'Israël murmurèrent contre Moïse et Aaron, en disant :

3. Plût à Dieu que nous fussions morts dans l'Égypte! et puissions-nous plutôt périr dans cette vaste solitude, que non pas que le Seigneur nous fasse entrer dans ce pays-là, de peur que nous ne mourions par l'épée, et que nos femmes et nos enfants ne soient emmenés captifs! Ne vaut-il pas mieux que nous retournions en Égypte?

4. Ils commencèrent donc de se dire l'un à l'autre : Établissons-nous un chef, et retournons en Égypte.

5. Moïse et Aaron ayant entendu cela se prosternèrent en terre à la vue de toute la multitude des enfants d'Israël.

6. Mais Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jéphoné, qui avoient aussi eux-mêmes considéré cette terre, déchirèrent leurs vêtements,

7. Et dirent à toute l'assemblée des enfants d'Israël : Le pays dont nous avons fait le tour est très-bon.

8. Si le Seigneur nous est favorable, il nous y fera entrer, et il nous donnera cette terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel.

9. Ne vous rendez point rebelles contre le Seigneur; et ne craignez point le peuple de ce pays-là, parce que nous pouvons le dévorer ainsi qu'un morceau de pain. Ils sont destitués de tout secours; le Seigneur est avec nous, ne craignez point.

10. Mais comme tout le peuple, jetant de grands cris, vouloit les lapider, la gloire du Seigneur parut à tous les enfants d'Israël sur le tabernacle de l'alliance;

11. Et le Seigneur dit à Moïse : Jusques à quand ce peuple m'outragera-t-il par ses paroles? Jusques à quand refusera-t-il de me croire, après tous les miracles que j'ai faits devant leurs yeux?

12. Je les frapperai donc de peste, et je les exterminerai : et pour vous, je vous établirai prince sur un autre peuple plus grand et plus fort que n'est celui-ci.

13. Moïse répondit au Seigneur : Vous voulez donc que les Égyptiens, du milieu desquels vous avez tiré ce peuple,

14. Et les habitants de ce pays qui ont ouï dire, Seigneur, que vous habitez au milieu de ce peuple, que vous y êtes vu face à face, que vous les couvrez de votre nuée, et que vous marchez devant eux pendant le jour dans une colonne de nuée, et pendant la nuit dans une colonne de feu;

15. Vous voulez, dis-je, qu'ils apprennent que vous avez fait mourir une si grande multitude comme un seul homme, et qu'ils disent :

Digitized by Google

16. Il ne pouvoit faire entrer ce peuple dans le pays qu'il leur avoit promis avec serment; c'est pourquoi il les a fait tous mourir dans le désert?

17. Que le Seigneur fasse donc éclater la grandeur de sa puissance, selon que vous l'avez juré, en disant :

18. Le Seigneur est patient et plein de miséricorde; il efface les iniquités et les crimes, et il ne laisse impuni aucun coupable, visitant les péchés des pères dans les enfants, jusqu'à la troisième et à la quatrième génération.

19. Pardonnez, je vous supplie, le péché de ce peuple, selon la grandeur de votre miséricorde, selon que vous leur avez été favorable depuis leur sortie d'Égypte jusqu'en ce lieu.

20. Le Seigneur lui répondit : Je leur ai pardonné, selon que vous me l'avez demandé.

21. Je jure par moi-même que toute la terre sera remplie de la gloire du Seigneur.

22. Mais cependant tous les hommes qui ont vu l'éclat de ma majesté, et les miracles que j'ai faits dans l'Égypte et dans le désert, et qui m'ont déjà tenté dix fois, et n'ont point obéi à ma voix,

23. Ne verront point la terre que j'ai promise à leurs pères avec serment; et nul de ceux qui m'ont outragé par leurs paroles ne la verra.

24. Mais pour ce qui est de Caleb, mon serviteur, qui, étant plein d'un autre esprit, m'a suivi, je le ferai entrer dans cette terre dont il a fait tout le tour; et sa race la possèdera.

25. Comme les Amalécites et les Chananéens que vous craignez habitent dans les vallées voisines, décampez demain, et retournez dans le désert par le chemin de la mer Rouge.

26. Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, et leur dit :

27. Jusques à quand ce peuple impie et ingrat murmurera-t-il contre moi? j'ai entendu les plaintes des enfants d'Israël.

28. Dites-leur donc : Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que je vous traiterai selon le souhait que je vous ai entendus faire.

29. Vos corps seront étendus morts dans ce désert. Vous tous qui avez été comptés depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, et qui avez murmuré contre moi,

30. Vous n'entrerez point dans cette terre, dans laquelle j'avois juré que je vous ferois habiter, excepté Caleb, fils de Jéphoné, et Josué, fils de Nun.

31. Mais j'y ferai entrer vos petits-enfants, dont vous avez dit qu'ils seroient la proie de vos ennemis, afin qu'ils voient cette terre qui vous a déplu.

32. Vos corps seront étendus morts en cette solitude :

33. Vos enfants seront errants et vagabonds dans ce désert pendant quarante ans, et ils porteront la peine de votre révolte contre moi, jusqu'à ce que les corps morts de leurs pères soient consumés dans le désert.

34. Selon le nombre des quarante jours pendant lesquels vous avez considéré cette terre, en comptant une année pour chaque jour. Vous recevrez donc pendant quarante ans la peine de vos iniquités, et vous saurez quelle est ma vengeance,

35. Parce que je traiterai en la manière que je le dis tout ce méchant peuple qui s'est soulevé contre moi : il sera consumé dans cette solitude, et il y mourra.

36. Tous ces hommes que Moïse avoit envoyés pour considérer la terre promise, et qui en étant revenus avoient fait murmurer tout le peuple contre lui, en décriant cette terre comme mauvaise,

37. Moururent donc, ayant été frappés par le Seigneur;

38. Et il n'y eut que Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jéphoné, qui sur-

Digitized by Google

vécurent de tous ceux qui avoient été reconnoître la terre promise.

39. Moïse rapporta toutes les paroles du Seigneur à tous les enfants d'Israël, et il y eut un grand deuil parmi le peuple.

40. Mais le lendemain, s'étant levés de grand matin, ils montèrent sur le haut de la montagne, et ils dirent : Nous sommes prêts à aller au lieu dont le Seigneur nous a parlé; parce que nous avons péché.

41. Moïse leur dit : Pourquoi voulez-vous marcher contre la parole du Seigneur? ce dessein ne vous réussira point.

42. Cessez donc de vouloir monter (parce que le Seigneur n'est point avec vous), de peur que vous ne soyez renversés devant vos ennemis.

43. Les Amalécites et les Chananéens sont devant vous, et vous tomberez sous leur épée, parce que vous n'avez point voulu obéir au Seigneur, et le Seigneur ne sera point avec vous.

44. Mais eux, étant frappés d'aveuglement, ne laissèrent pas de monter sur le haut de la montagne. Cependant l'arche de l'alliance du Seigneur et Moïse ne sortirent point du camp.

45. Les Amalécites et les Chananéens, qui habitoient sur la montagne, descendirent donc contre eux; et les ayant battus et taillés en pièces, ils les poursuivirent jusqu'à Horma.

CHAPITRE XV.

Lois touchant les sacrifices. Prémices du pain dues aux lévites. Expiation des péchés d'omission. Violateur du sabbat. Franges des habits.

1. Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

2. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Lorsque vous serez entrés dans le pays que je vous donnerai pour y habiter,

3. Et que vous offrirez au Seigneur ou un holocauste ou une victime en vous acquittant de vos vœux, ou en lui offrant volontairement vos dons, ou en faisant brûler dans vos fêtes solennelles des offrandes d'une odeur agréable au Seigneur, soit de bœufs ou de brebis ;

4. Quiconque aura immolé l'hostie, offrira pour le sacrifice de farine la dixième partie d'un éphi, mêlée avec une mesure d'huile qui tiendra la quatrième partie du hin;

5. Et il donnera, soit pour l'holocauste, soit pour la victime, la même mesure de vin pour l'oblation de liqueur.

6. Pour chaque agneau et pour chaque bélier, il offrira en sacrifice deux dixièmes de farine mêlée avec une mesure d'huile de la troisième partie du hin;

7. Et il offrira pour les libations la troisième partie de la même mesure, comme un sacrifice d'une odeur agréable au Seigneur.

8. Mais lorsque vous offrirez des bœufs en holocauste ou en sacrifice, pour accomplir vos vœux ou comme des hosties pacifiques,

9. Vous donnerez pour chaque bœuf trois dixièmes de farine, mêlée avec une mesure d'huile de la moitié du hin;

10. Et vous y joindrez pour offrande de liqueur la même mesure de vin, comme une oblation d'une odeur très-agréable au Seigneur.

11. Vous en userez de même

12. Pour tous les bœufs, les béliers, les agneaux et les chevreaux que vous offrirez.

13. Ceux du pays et les étrangers également

14. Offriront les sacrifices avec les mêmes cérémonies.

15. Il n'y aura qu'une même loi et une même ordonnance, soit pour vous, soit pour ceux qui sont étrangers en votre pays.

Digitized by Google

16. Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

17. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur :

18. Lorsque vous serez arrivés dans la terre que je vous donnerai,

19. Et que vous commencerez de manger des pains de ce pays-là, vous mettrez à part les prémices de ce que vous mangerez pour les offrir au Seigneur.

20. Comme vous mettez à part les prémices des grains de l'aire,

21. Vous donnerez aussi au Seigneur les prémices de la farine que vous pétrirez pour manger.

22. Si par ignorance vous manquez de faire quelqu'une de ces choses que le Seigneur a dites à Moïse,

23. Et qu'il vous a ordonnées par lui dès le premier jour qu'il a commencé à vous faire ses commandements, et depuis;

24. Et si toute la multitude du peuple est tombée dans cet oubli, ils offriront un veau du troupeau en holocauste, d'une odeur très-agréable au Seigneur, avec l'oblation de la farine et des liqueurs, selon l'ordre des cérémonies, et un bouc pour le péché.

25. Et le prêtre priera pour toute la multitude des enfants d'Israël; et il leur sera pardonné, parce qu'ils n'ont pas péché volontairement; ils ne laisseront pas néanmoins d'offrir l'holocauste au Seigneur pour eux-mêmes, pour leur péché et leur ignorance.

26. Et il sera pardonné ainsi à tout le peuple des enfants d'Israël et aux étrangers qui seront venus demeurer parmi eux, parce que c'est une faute que tout le peuple a faite par ignorance.

27. Si une personne particulière a péché par ignorance, elle offrira une chèvre d'un an pour son péché;

28. Et le prêtre priera pour elle, parce qu'elle a péché devant le Seigneur sans le savoir; et il obtiendra le pardon pour elle, et sa faute lui sera remise.

29. La même loi sera gardée par tous ceux qui auront péché par ignorance, soit qu'ils soient du pays, ou étrangers.

30. Mais celui qui aura commis quelque péché par orgueil, périra du milieu de son peuple, soit qu'il soit citoyen ou étranger, parce qu'il a été rebelle au Seigneur;

31. Car il a méprisé la parole du Seigneur, et il a rendu vaine son ordonnance : c'est pourquoi il sera exterminé, et il portera la peine de son iniquité.

32. Or les enfants d'Israël étant dans le désert, il arriva qu'ils trouvèrent un homme qui ramassoit du bois le jour du sabbat;

33. Et l'ayant présenté à Moïse, à Aaron et à tout le peuple,

34. Ils le firent mettre en prison, ne sachant ce qu'ils devoient en faire.

35. Alors le Seigneur dit à Moïse : Que cet homme soit puni de mort, et que tout le peuple le lapide hors du camp.

36. Ils le firent donc sortir dehors, et le lapidèrent; et il mourut, selon que le Seigneur l'avoit commandé.

37. Le Seigneur dit aussi à Moïse :

38. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur qu'ils mettent des franges aux coins de leurs manteaux, et qu'ils y joignent des bandes de couleur d'hyacinthe;

39. Afin que, les voyant, ils se souviennent de tous les commandements du Seigneur, et qu'ils ne suivent point leurs pensées ni l'égarement de leurs yeux, qui se prostituent à divers objets;

40. Mais que, se souvenant au contraire des ordonnances du Seigneur, ils les accomplissent, et qu'ils se conservent saints et purs pour leur Dieu.

41. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tirés de l'Égypte afin que je fusse votre Dieu.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Révolte de Coré, Dathan et Abiron. Murmure du peuple. Aaron arrête l'embrasement qui les consume.

1. En ce même temps Coré, fils d'Isaar, petit-fils de Caath, et arrière-petit-fils de Lévi, et Dathan et Abiron, fils d'Éliab, et Hon, fils de Phéleth, des fils Ruben,

2. S'élevèrent contre Moïse, avec deux cent cinquante hommes des enfants d'Israël, qui étoient des principaux de la synagogue, et qui dans le temps des assemblées étoient appelés et distingués entre les autres par leur nom.

3. S'étant donc soulevés contre Moïse et contre Aaron, ils leur dirent : Qu'il vous suffise que tout le peuple est un peuple de saints, et que le Seigneur est avec eux. Pourquoi vous élevez-vous sur le peuple du Seigneur?

4. Ce que Moïse ayant entendu, il se jeta le visage contre terre,

5. Et dit à Coré et à toute sa troupe : Demain au matin le Seigneur fera connoître qui sont ceux qui lui appartiennent. Il joindra à lui ceux qui sont saints; et ceux qu'il a élus s'approcheront de lui.

6. Faites donc ceci : Que chacun prenne son encensoir, vous Coré, et toute votre troupe;

7. Et demain, ayant pris du feu, vous offrirez de l'encens devant le Seigneur; et celui-là sera saint, que le Seigneur aura lui-même choisi : vous vous élevez beaucoup, enfants de Lévi.

8. Il dit encore à Coré : Écoutez, enfants de Lévi :

9. Est-ce peu de chose pour vous, que le Dieu d'Israël vous ait séparés de tout le peuple, et vous ait joints à lui pour le servir dans le culte du tabernacle, et pour assister en sa présence devant tout le peuple, en faisant les fonctions de votre ministère?

10. Est-ce pour cela qu'il vous a fait approcher de lui, vous et tous vos frères les enfants de Lévi, afin que vous usurpiez même le sacerdoce,

11. Et que toute votre troupe se soulève contre le Seigneur? car qui est Aaron, pour être l'objet de vos murmures?

12. Moïse envoya donc appeler Dathan et Abiron, fils d'Éliab. Ils répondirent : Nous n'irons point.

13. Ne doit-il pas vous suffire que vous nous ayez fait sortir d'une terre où couloient des ruisseaux de lait et de miel, pour nous faire périr dans ce désert, sans vouloir encore nous dominer?

14. Ne nous avez-vous pas véritablement tenu parole, en nous faisant entrer dans une terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel, et en nous donnant des champs et des vignes pour les posséder? Voudriez-vous encore nous arracher les yeux? Nous n'irons point.

15. Moïse entrant donc dans une grande colère, dit au Seigneur : Ne regardez point leurs sacrifices. Vous savez que je n'ai jamais rien reçu d'eux, non pas même un ânon, et que je n'ai jamais fait tort à aucun d'eux.

16. Et il dit à Coré : Présentez-vous demain, vous et votre troupe, d'un côté devant le Seigneur, et Aaron s'y présentera de l'autre.

17. Prenez chacun vos encensoirs, et mettez-y de l'encens, offrant au Seigneur deux cent cinquante encensoirs; et qu'Aaron tienne aussi son encensoir.

18. Ce que Coré et sa troupe ayant fait le lendemain, en présence de Moïse et d'Aaron,

19. Et ayant assemblé tout le peuple à l'opposite d'eux, à l'entrée du tabernacle, la gloire du Seigneur apparut à tous.

20. Le Seigneur parla à Moïse et à Aaron, et il leur dit :

Digitized by Google

21. Séparez-vous du milieu de cette assemblée, afin que je les perde tout d'un coup.

22. Moïse et Aaron se jetèrent le visage contre terre, et ils dirent : O Tout-Puissant ! ô Dieu des esprits qui animent toute chair ! votre colère éclatera-t-elle contre tous pour le péché d'un homme seul ?

23. Le Seigneur dit à Moïse :

24. Commandez à tout le peuple qu'il se sépare des tentes de Coré, de Dathan et d'Abiron.

25. Moïse se leva donc, et s'en alla aux tentes de Dathan et d'Abiron, étant suivi des anciens d'Israël ;

26. Et il dit au peuple : Retirez-vous des tentes de ces hommes impies, et ne touchez à rien qui leur appartienne, de peur que vous ne soyez enveloppés dans leurs péchés.

27. Lorsqu'ils se furent retirés de tous les environs de leurs tentes, Dathan et Abiron sortant dehors, se tenoient à l'entrée de leurs pavillons avec leurs femmes et leurs enfants, et toute leur troupe.

28. Alors Moïse dit au peuple : Vous reconnoîtrez à ceci que c'est le Seigneur qui m'a envoyé pour faire tout ce que vous voyez, et que ce n'est point moi qui l'ai inventé de ma tête.

29. Si ceux-ci meurent d'une mort ordinaire aux hommes, et s'ils sont frappés d'une plaie dont les autres ont accoutumé d'être aussi frappés, ce n'est point le Seigneur qui m'a envoyé :

30. Mais si le Seigneur fait, par un prodige nouveau, que la terre s'entr'ouvrant les engloutisse avec tout ce qui est à eux, et qu'ils descendent tout vivants en enfer, vous saurez alors qu'ils ont blasphémé contre le Seigneur.

31. Aussitôt donc qu'il eut cessé de parler, la terrre se rompit sous leurs pieds,

32. Et, s'entr'ouvrant, elle les dévora avec leurs tentes et tout ce qui étoit à eux ;

33. Ils descendirent tout vivants dans l'enfer, étant couverts de terre, et ils périrent du milieu du peuple.

34. Tout Israël, qui étoit là autour, s'enfuit aux cris des mourants, en disant : Craignons que la terre ne nous engloutisse aussi avec eux.

35. En même temps le Seigneur fit sortir un feu qui tua les deux cent cinquante hommes qui offroient de l'encens.

36. Et le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

37. Ordonnez au prêtre Éléazar, fils d'Aaron, de prendre les encensoirs qui sont demeurés au milieu de l'embrasement, et d'en jeter le feu de côté et d'autre, parce qu'ils ont été sanctifiés

38. Dans la mort des pécheurs ; et après qu'ils les aura réduits en lames, qu'il les attache à l'autel, parce qu'on y a offert de l'encens au Seigneur, et qu'ils ont été sanctifiés, afin qu'ils soient comme un signe et un monument exposé sans cesse aux yeux des enfants d'Israël.

39. Le prêtre Éléazar prit donc les encensoirs d'airain dans lesquels ceux qui furent dévorés par l'embrasement avoient offert de l'encens, et les ayant fait réduire en lames, il les attacha à l'autel,

40. Pour servir à l'avenir d'un signe et d'un avertissement aux enfants d'Israël, afin que nul étranger, ou que quiconque n'est pas de la race d'Aaron, n'entreprenne de s'approcher du Seigneur, pour lui offrir de l'encens, de peur qu'il ne souffre la même peine qu'a soufferte Coré et toute sa troupe, selon que le Seigneur l'avoit prédit à Moïse.

41. Le lendemain toute la multitude des enfants d'Israël murmura contre Moïse et Aaron, en disant : Vous avez tué le peuple du Seigneur.

Digitized by Google

42. Et comme la sédition se formoit et que le tumulte augmentoit,

43. Moïse et Aaron s'enfuirent au tabernacle de l'alliance. Lorsqu'ils y furent entrés, la nuée les couvrit, et la gloire du Seigneur parut devant tous.

44. Et le Seigneur dit à Moïse :

45. Retirez-vous du milieu de cette multitude, je m'en vais les exterminer tout présentement. Alors, s'étant prosternés contre terre,

46. Moïse dit à Aaron : Prenez votre encensoir; mettez-y du feu de l'autel et l'encens dessus, et allez vite vers le peuple, afin de prier pour lui ; car la colère est déjà sortie du trône de Dieu, et la plaie commence à éclater,

47. Aaron fit ce que Moïse lui commandoit ; il courut au milieu du peuple que le feu embrasoit déjà, il offrit l'encens,

48. Et se tenant debout entre les morts et les vivants, il pria pour le peuple, et la plaie cessa.

49. Le nombre de ceux qui furent frappés de cette plaie fut de quatorze mille sept cents hommes, sans ceux qui avoient péri dans la sédition de Coré.

50. Et Aaron revint trouver Moïse à l'entrée du tabernacle de l'alliance, après que la mort se fut arrêtée.

CHAPITRE XVII.

Le sacerdoce est confirmé à Aaron par le miracle de sa verge qui fleurit.

1. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, et lui dit :

2. Parlez aux enfants d'Israël, et prenez d'eux une verge pour la race de chaque tribu, douze verges pour tous les princes des tribus, et vous écrirez le nom de chaque prince sur sa verge.

3. Et le nom d'Aaron sera sur la verge de la tribu de Lévi, et toutes les tribus seront écrites chacune séparément sur sa verge.

4. Vous mettrez ces verges dans le tabernacle de l'alliance devant l'arche du témoignage, où je vous parlerai.

5. La verge de celui d'entre eux que j'aurai élu, fleurira ; et j'arrêterai ainsi les plaintes des enfants d'Israël, et les murmures qu'ils excitent contre vous.

6. Moïse parla donc aux enfants d'Israël ; et tous les princes de chaque tribu ayant chacun donné leurs verges, il s'en trouva douze sans la verge d'Aaron.

7. Moïse les ayant mises devant le Seigneur dans le tabernacle du témoignage,

8. Trouva le jour suivant, lorsqu'il revint, que la verge d'Aaron, qui étoit pour la famille de Lévi, avoit fleuri ; et qu'ayant poussé des boutons, il en étoit sorti des fleurs, d'où, après que les feuilles s'étoient ouvertes, il s'étoit formé des amandes.

9. Moïse ayant donc pris toutes les verges de devant le Seigneur, les porta à tous les enfants d'Israël ; et chaque tribu vit et reçut sa verge.

10. Et le Seigneur dit à Moïse : Reportez la verge d'Aaron dans le tabernacle du témoignage, afin qu'elle y soit gardée comme un signe de la rébellion des enfants d'Israël, et qu'ils cessent de former des plaintes contre moi, de peur qu'ils ne soient punis de mort.

11. Moïse fit ce que le Seigneur lui avoit commandé.

12. Mais les enfants d'Israël dirent à Moïse : Vous voyez que nous sommes tous consumés, et que nous périssons tous.

13. Quiconque s'approche du tabernacle du Seigneur, est frappé de mort. Serons-nous donc tous exterminés sans qu'il en demeure un seul ?

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

Fonctions des prêtres et des lévites. Prémices et dîmes pour leur subsistance.

1. Le Seigneur dit à Aaron : Vous serez responsables des fautes qui se commettront contre le sanctuaire, vous et vos fils, et la maison de votre père avec vous ; et vous répondrez des péchés de votre sacerdoce, vous et vos fils avec vous.

2. Prenez aussi avec vous vos frères de la tribu de Lévi, et toute la famille de votre père, et qu'ils vous assistent et vous servent : mais vous et vos fils, vous exercerez votre ministère dans le tabernacle du témoignage.

3. Les lévites seront toujours prêts à exécuter vos ordres, pour tout ce qu'il y aura à faire dans le tabernacle ; sans qu'ils s'approchent néanmoins ni des vases du sanctuaire, ni de l'autel, de peur qu'ils ne meurent, et que vous ne périssiez aussi avec eux.

4. Qu'ils soient avec vous, et qu'ils veillent à la garde du tabernacle et à l'accomplissement de toutes ses cérémonies. Nul étranger ne se mêlera avec vous.

5. Veillez à la garde du sanctuaire; et servez au ministère de l'autel, de peur que mon indignation n'éclate contre les enfants d'Israël.

6. Je vous ai donné les lévites qui sont vos frères, en les séparant du milieu des enfants d'Israël, et j'en ai fait un don au Seigneur, afin qu'ils le servent dans le ministère de son tabernacle.

7. Mais pour vous, conservez votre sacerdoce, vous et vos fils : et que tout ce qui appartient au culte de l'autel, et qui est au dedans du voile, se fasse par le ministère des prêtres. Si quelque étranger s'en approche, il sera puni de mort.

8. Le Seigneur parla encore à Aaron en ces termes : Je vous ai donné la garde des prémices qui me sont offertes. Je vous ai donné à vous et à vos fils, pour les fonctions sacerdotales, tout ce qui m'est consacré par les enfants d'Israël ; et cette loi sera observée éternellement.

9. Voici donc ce que vous prendrez des choses qui auront été sanctifiées et offertes au Seigneur. Toute oblation, tout sacrifice, et tout ce qui m'est offert pour le péché et pour l'offense, et qui devient une chose très-sainte, sera pour vous et pour vos fils.

10. Vous le mangerez dans le lieu saint ; et il n'y aura que les mâles qui en mangeront, parce qu'il vous est destiné comme une chose consacrée.

11. Mais pour ce qui regarde les prémices que les enfants d'Israël m'offriront, ou après en avoir fait vœu, ou de leur propre mouvement, je vous les ai données, et à vos fils et à vos filles, par un droit perpétuel : celui qui est pur dans votre maison, en mangera.

12. Je vous ai donné tout ce qu'il y a de plus excellent dans l'huile, dans le vin, et dans le blé, tout ce qu'on offre de prémices au Seigneur.

13. Toutes les prémices des biens que la terre produit, et qui sont présentées au Seigneur, seront réservées pour votre usage : celui qui est pur dans votre maison, en mangera.

14. Tout ce que les enfants d'Israël me donneront pour s'acquitter de leurs vœux, sera à vous.

15. Tout ce qui sort le premier du sein de toute chair, soit des hommes ou des bêtes, et qui est offert au Seigneur, vous appartiendra ; en sorte néanmoins que vous recevrez le prix pour le premier-né de l'homme, et que vous ferez racheter tout animal impur,

16. Lequel se rachètera, un mois après, cinq sicles d'argent, au poids du sanctuaire. Le sicle a vingt oboles.

17. Mais vous ne ferez point racheter les premiers-nés du bœuf, de la brebis,

Digitized by Google

et de la chèvre, parce qu'ils sont sanctifiés et consacrés au Seigneur; vous répandrez seulement leur sang sur l'autel, et vous en ferez brûler la graisse comme une oblation d'une odeur très-agréable au Seigneur.

18. Mais leur chair sera réservée pour votre usage, elle sera à vous, de même que la poitrine qui est consacrée, et l'épaule droite.

19. Je vous ai donné à vous, à vos fils et à vos filles, par un droit perpétuel, toutes les prémices du sanctuaire, que les enfants d'Israël offrent au Seigneur. C'est un pacte de sel, éternel devant le Seigneur, pour vous et pour vos enfants.

20. Le Seigneur dit encore à Aaron : Vous ne posséderez rien dans la terre des enfants d'Israël, et vous ne la partagerez point avec eux : c'est moi qui suis votre part et votre héritage au milieu des enfants d'Israël.

21. Pour ce qui regarde les enfants de Lévi, je leur ai donné en possession toutes les dîmes d'Israël, pour les services qu'ils me rendent dans leur ministère au tabernacle de l'alliance;

22. Afin que les enfants d'Israël n'approchent plus à l'avenir du tabernacle, et qu'ils ne commettent point un péché mortel,

23. Mais que les seuls fils de Lévi me servent dans le tabernacle, et qu'ils portent les péchés du peuple. Cette loi sera observée éternellement dans toute votre postérité. Les lévites ne posséderont rien autre chose,

24. Et ils se contenteront des oblations des dîmes que j'ai séparées pour leur usage, et pour tout ce qui leur est nécessaire.

25. Le Seigneur parla aussi à Moïse, et lui dit :

26. Ordonnez et déclarez aux lévites : Lorsque vous aurez reçu des enfants d'Israël les dîmes que je vous ai données, offrez-en les prémices au Seigneur, c'est-à-dire la dixième partie de la dîme.

27. Afin que cela vous tienne lieu de l'oblation des prémices, tant des grains de la terre, que du vin;

28. Et offrez au Seigneur les prémices de toutes les choses que vous aurez reçues, et donnez-les au grand-prêtre Aaron.

29. Tout ce que vous offrirez des dîmes, et que vous mettrez à part pour être offert en don au Seigneur, sera toujours le meilleur et le plus excellent.

30. Vous leur direz encore : Si vous offrez ce qu'il y aura dans les dîmes de plus précieux et de meilleur, il sera considéré comme les prémices que vous auriez données de vos grains et de votre vin;

31. Et vous mangerez ces dîmes, vous et vos familles, dans tous les lieux où vous habiterez, parce que c'est le prix du service que vous ferez dans le tabernacle du témoignage.

32. Vous prendrez donc garde à ne pas tomber dans le péché, en réservant pour vous ce qu'il y aura de meilleur et de plus gras, de peur que vous ne souilliez les oblations des enfants d'Israël, et que vous ne soyez punis de mort.

CHAPITRE XIX.

Sacrifice de la vache rousse. Eau d'expiation; son usage.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, et leur dit :

2. Voici la cérémonie de la victime qui a été ordonnée par le Seigneur : Commandez aux enfants d'Israël de vous amener une vache rousse qui soit dans la force de son âge et sans tache, et qui n'ait point porté le joug;

3. Et vous la donnerez au prêtre Éléazar qui, l'ayant menée hors du camp, l'immolera devant tout le peuple;

Digitized by Google

4. Et trempant son doigt dans le sang de cette vache, il en fera sept fois les aspersions vers la porte du tabernacle,

5. Et il la brûlera à la vue de tous, en consumant par la flamme, tant la peau de la chair, que le sang et les excréments.

6. Le prêtre jettera aussi dans le feu qui brûle la vache, du bois de cèdre, de l'hysope et de l'écarlate teinte deux fois.

7. Et enfin, après avoir lavé ses vêtements et son corps, il reviendra au camp, et il sera impur jusqu'au soir.

8. Celui qui aura brûlé la vache, lavera aussi ses vêtements et son corps, et il sera impur jusqu'au soir.

9. Un homme qui sera pur recueillera les cendres de la vache, et les mettra hors du camp en un lieu très-pur, afin qu'elles soient gardées avec soin par tous les enfants d'Israël, et qu'elles leur servent à faire une eau d'aspersion, parce que la vache a été brûlée pour le péché.

10. Et lorsque celui qui aura porté les cendres de la vache aura lavé ses vêtements, il sera impur jusqu'au soir. Cette ordonnance sera sainte et inviolable, par un droit perpétuel, aux enfants d'Israël, et aux étrangers qui habitent parmi eux

11. Celui qui, pour avoir touché le corps mort d'un homme, en demeurera impur durant sept jours,

12. Recevra l'aspersion de cette eau le troisième et le septième jour, et il sera ainsi purifié. S'il ne reçoit point cette aspersion le troisième jour, il ne pourra être purifié le septième.

13. Quiconque ayant touché le corps mort d'un homme, n'aura point reçu l'aspersion de cette eau ainsi mêlée, souillera le tabernacle du Seigneur, et il périra du milieu d'Israël : il sera impur, parce qu'il n'a point été purifié par l'eau d'expiation, et son impureté demeurera sur lui.

14. Voici la loi pour un homme qui meurt dans sa tente : Tous ceux qui seront entrés dans sa tente, et tous les vases qui s'y trouveront, seront impurs pendant sept jours.

15. Le vaisseau qui n'aura point de couvercle ou qui ne sera point lié pardessus, sera impur.

16. Si quelqu'un touche dans un champ le corps d'un homme qui aura été tué, ou qui sera mort de lui-même, ou s'il en touche un os, ou le sépulcre, il sera impur pendant sept jours.

17. Ils prendront des cendres de la vache brûlée pour le péché, et ils mettront de l'eau vive par dessus ces cendres, dans un vaisseau ;

18. Et un homme pur, y ayant trempé de l'hysope, en fera les aspersions sur toute la tente, sur tous les meubles, et sur toutes les personnes qui auront été souillées par cette sorte d'impureté ;

19. Et ainsi le pur purifiera l'impur le troisième et le septième jour ; et celui qui aura été ainsi purifié le septième jour, se lavera lui-même et ses vêtements, et il sera impur jusqu'au soir.

20. Si quelqu'un n'est point purifié en cette manière, il périra du milieu de l'assemblée, parce qu'il a souillé le sanctuaire du Seigneur, et que l'eau d'expiation n'a point été répandue sur lui.

21. Cette ordonnance vous sera une loi qui se gardera éternellement. Celui qui aura fait les aspersions de l'eau, lavera aussi ses vêtements. Quiconque aura touché l'eau d'expiation, sera impur jusqu'au soir.

22. Celui qui est impur, rendra impur tout ce qu'il touchera : et celui qui aura touché à quelqu'une de ces choses. sera impur jusqu'au soir.

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

Mort de Marie, sœur de Moïse. Eaux de contradiction. Moïse repris de sa défiance. Les Iduméens refusent le passage aux Israélites. Mort d'Aaron. Éléazar lui succède.

1. Au premier mois de la quarantième année, toute la multitude des enfants d'Israël vint au désert de Sin; et le peuple demeura à Cadès. Marie mourut là, et elle fut ensevelie au même lieu.

2. Et comme le peuple manquoit d'eau, ils s'assemblèrent contre Moïse et Aaron;

3. Et ayant excité une sédition, ils leur dirent : Plût à Dieu que nous fussions morts avec nos frères devant le Seigneur!

4. Pourquoi avez-vous fait venir le peuple du Seigneur dans cette solitude afin que nous mourions, nous et nos bêtes?

5. Pourquoi nous avez-vous fait sortir de l'Égypte et nous avez-vous amenés en ce lieu malheureux, où l'on ne peut semer; où ni les figuiers, ni les vignes, ni les grenadiers ne peuvent venir, et où l'on ne trouve pas même d'eau pour boire?

6. Moïse et Aaron, ayant quitté le peuple, entrèrent dans le tabernacle de l'alliance, et s'étant jetés le visage contre terre, ils crièrent au Seigneur, et ils lui dirent : Seigneur Dieu, écoutez le cri de ce peuple et ouvrez-leur votre trésor, ouvrez-leur la source d'eau vive, afin qu'étant désaltérés ils cessent de murmurer! Alors la gloire du Seigneur parut au-dessus d'eux.

7. Et le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

8. Prenez votre verge, et assemblez le peuple, vous et votre frère Aaron; parlez à la pierre devant eux, et elle vous donnera des eaux. Et lorsque vous aurez fait sortir l'eau de la pierre, tout le peuple boira, et toutes ses bêtes.

9. Moïse prit donc la verge qui étoit devant le Seigneur, selon qu'il le lui avoit ordonné,

10. Et ayant assemblé le peuple devant la pierre, il leur dit : Écoutez, rebelles et incrédules : Pourrons-nous vous faire sortir de l'eau de cette pierre?

11. Moïse leva ensuite la main, et ayant frappé deux fois la pierre avec sa verge, il en sortit une grande abondance d'eau, en sorte que le peuple eut à boire, et ses bêtes aussi.

12. En même temps le Seigneur dit à Moïse et à Aaron : Parce que vous ne m'avez pas cru, et que vous ne m'avez pas sanctifié devant les enfants d'Israël, vous ne ferez point entrer ces peuples dans la terre que je leur donnerai.

13. C'est là l'eau de contradiction, où les enfants d'Israël murmurèrent contre le Seigneur, et où il fit paroître sa puissance et sa sainteté au milieu d'eux.

14. Cependant Moïse envoya de Cadès des ambassadeurs au roi d'Édom, pour lui dire : Voici ce que votre frère Israël vous mande : Vous savez tous les travaux que nous avons soufferts;

15. De quelle sorte nos pères étant descendus en Égypte, nous y avons habité longtemps, et les Égyptiens nous ont affligés nous et nos pères;

16. Et comment enfin ayant crié au Seigneur, il nous a exaucés, et a envoyé son ange, qui nous a fait sortir de l'Égypte. Nous sommes maintenant en la ville de Cadès, qui est à l'extrémité de votre royaume;

17. Nous vous conjurons de nous permettre de passer par votre pays. Nous n'irons point au travers des champs, ni dans les vignes, et nous ne boirons point des eaux de vos puits; mais nous marcherons par le chemin public, sans nous détourner ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous soyons passés hors de vos terres.

18. Édom leur répondit : Vous ne

Digitized by Google

passerez point sur mes terres, autrement j'irai en armes au-devant de vous.

19. Les enfants d'Israël lui répondirent : Nous marcherons par le chemin ordinaire; et si nous buvons de vos eaux, nous et nos troupeaux, nous paierons ce qui sera juste : il n'y aura point de difficulté pour le prix ; souffrez seulement que nous passions sans nous arrêter.

20. Mais il répondit : Vous ne passerez point. Et aussitôt il marcha au-devant d'eux avec une multitude infinie, et une puissante armée;

21. Et quelques prières qu'on lui fît, il ne voulut ni les écouter, ni accorder le passage par son pays : c'est pourquoi Israël se détourna de ses terres.

22. Et ayant décampé de Cadès, ils vinrent à la montagne de Hor, qui est sur les confins du pays d'Édom.

23. Le Seigneur parla en ce lieu à Moïse,

24. Et lui dit : Qu'Aaron aille se joindre à son peuple; car il n'entrera point dans la terre que j'ai donnée aux enfants d'Israël, parce qu'il a été incrédule aux paroles de ma bouche, au lieu nommé les Eaux de contradiction.

25. Prenez donc Aaron et son fils avec lui, et menez-les sur la montagne de Hor;

26. Et ayant dépouillé le père de sa robe, vous en revêtirez Éléazar son fils ; et Aaron sera réuni à ses pères, et mourra en ce lieu.

27. Moïse fit ce que le Seigneur lui avoit commandé : ils montèrent sur la montagne de Hor devant tout le peuple;

28. Et après qu'il eut dépouillé Aaron de ses vêtements, il en revêtit Éléazar son fils.

29. Aaron étant mort sur le haut de la montagne, Moïse descendit avec Éléazar.

30. Et tout le peuple voyant qu'Aaron étoit mort, le pleura dans toutes ses familles pendant trente jours.

CHAPITRE XXI.

Victoire des Israélites sur les Chananéens. Nouveau murmure. Serpent d'airain. Guerre contre Séhon et contre Og.

1. Le roi d'Arad, prince chananéen, qui habitoit vers le midi, ayant appris qu'Israël étoit venu par le chemin des espions, combattit contre Israël ; et l'ayant vaincu, il emporta les dépouilles.

2. Mais Israël s'engagea par un vœu au Seigneur, en disant : Si vous livrez ce peuple entre mes mains, je ruinerai ses villes.

3. Le Seigneur exauça les prières d'Israël, et lui livra les Chananéens, qu'il fit passer au fil de l'épée, ayant détruit leurs villes ; et il appela ce lieu Horma, c'est-à-dire, anathème.

4. Ensuite ils partirent de la montagne de Hor par le chemin qui mène à la mer Rouge, pour aller autour du pays d'Édom. Et le peuple commençant à s'ennuyer du chemin et du travail,

5. Parla contre Dieu et contre Moïse, et dit à Moïse : Pourquoi nous avez-vous fait sortir de l'Égypte, afin que nous mourussions dans ce désert! Le pain nous manque, nous n'avons point d'eau; notre âme n'a plus que du dégoût pour cette nourriture si légère.

6. C'est pourquoi le Seigneur envoya contre le peuple des serpents dont la morsure brûloit comme le feu. Plusieurs en ayant été ou blessés ou tués,

7. Ils vinrent à Moïse, et ils lui dirent : Nous avons péché, parce que nous avons parlé contre le Seigneur et contre vous ; priez-le qu'il nous délivre de ces serpents. Moïse pria donc pour le peuple,

8. Et le Seigneur lui dit : Faites un serpent d'airain, et mettez-le pour servir de signe : celui qui, ayant été blessé des serpents, le regardera, sera guéri.

9. Moïse fit donc un serpent d'airain, et il le mit pour servir de signe, et

Digitized by Google

ceux qui, ayant été blessés, le regardoient, étoient guéris.

10. Les enfants d'Israël étant partis de ce lieu campèrent à Oboth;

11. D'où étant sortis, ils dressèrent leurs tentes à Jéabarim, dans le désert qui regarde Moab vers l'orient.

12. Ayant décampé de ce lieu, ils vinrent au torrent de Zared,

13. Qu'ils laissèrent; et ils campèrent vis-à-vis d'Arnon, qui est dans le désert, et qui touche à la frontière des Amorrhéens. Car l'Arnon est à l'extrémité de Moab, et sépare les Moabites des Amorrhéens.

14. C'est pourquoi il est écrit dans le livre des guerres du Seigneur : Il fera dans les torrents d'Arnon ce qu'il a fait dans la mer Rouge.

15. Les rochers des torrents se sont abaissés pour descendre vers Ar, et se reposer sur les confins des Moabites.

16. Au sortir de ce lieu, parut le puits dont le Seigneur parla à Moïse, en lui disant : Assemblez le peuple, et je lui donnerai de l'eau.

17. Alors Israël chanta ce cantique : Que le puits monte. Et ils chantoient tous ensemble :

18. C'est le puits que les princes ont creusé, que les chefs du peuple ont préparé par l'ordre de celui qui a donné la loi, et avec leurs bâtons. De ce désert le peuple vint à Matthana;

19. De Matthana à Nahaniel; de Nahaniel à Bamoth.

20. De Bamoth on vient à une vallée dans le pays de Moab, près de la montagne de Phasga, qui regarde le désert.

21. Israël envoya de là des ambassadeurs à Séhon, roi des Amorrhéens, pour lui dire :

22. Nous vous supplions de nous permettre de passer par votre pays; nous ne nous détournerons ni dans les champs ni dans les vignes; nous ne boirons point de l'eau de vos puits, mais nous marcherons par la voie publique, jusqu'à ce que nous soyons passés hors de vos terres.

23. Séhon ne voulut point permettre qu'Israël passât par son pays; et ayant même assemblé son armée, il marcha au-devant de lui dans le désert, vint à Jasa, et lui donna la bataille.

24. Mais il fut taillé en pièces par Israël, qui se rendit maître de son royaume, depuis l'Arnon jusqu'à Jébac, et jusqu'aux enfants d'Ammon : car la frontière des Ammonites étoit défendue par de fortes garnisons.

25. Israël prit donc toutes les villes de ce prince, et il habita dans les villes des Amorrhéens, c'est-à-dire dans Hésébon, et dans les bourgs de son territoire.

26. Car la ville d'Hésébon appartenoit à Séhon, roi des Amorrhéens, qui avoit combattu contre le roi de Moab, et lui avoit pris toutes les terres qu'il possédoit jusqu'à l'Arnon.

27. C'est pourquoi on dit en proverbe : Venez à Hésébon; que la ville de Séhon s'élève et se bâtisse.

28. Le feu est sorti d'Hésébon, la flamme est sortie de Séhon, et elle a dévoré Ar, ville des Moabites, et les habitants des hauts lieux de l'Arnon.

29. Malheur à toi, Moab! tu es perdu, peuple de Chamos. Ton Dieu a laissé fuir ses enfants, et a livré ses filles captives à Séhon, roi des Amorrhéens.

30. Le joug dont les Moabites opprimoient Hésébon a été brisé jusqu'à Dibon : ils sont venus tout lassés de leur fuite, à Nophé, et jusqu'à Médaba.

31. Israël habita donc dans le pays des Amorrhéens.

32. Et Moïse ayant envoyé des gens pour considérer Jazer, ils prirent les villages qui en dépendoient, et ils se rendirent maîtres des habitants.

33. Ayant ensuite tourné d'un autre côté, et étant montés par le chemin de

Digitized by Google

Basan, Og, roi de Basan, vint au-devant d'eux avec tout son peuple pour les combattre à Édraï.

34. Et le Seigneur dit à Moïse : Ne le craignez point, parce que je l'ai livré entre vos mains avec tout son peuple et son pays, et vous le traiterez comme vous avez traité Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitoit à Hésébon.

35. Ils taillèrent donc en pièces ce roi avec ses enfants, et tout son peuple sans qu'il en restât un seul; et ils se rendirent maîtres de son pays.

CHAPITRE XXII.

Les Israélites campent dans les plaines de Moab. Balac, roi des Moabites, mande le devin Balaam.

1. Étant partis de ce lieu, ils campèrent dans les plaines de Moab près du Jourdain, au-delà duquel est situé Jéricho.

2. Mais Balac, fils de Séphor, considérant tout ce qu'Israël avoit fait aux Amorrhéens,

3. Et voyant que les Moabites en avoient une grande frayeur, et qu'ils ne pourroient en soutenir les attaques,

4. Il dit aux anciens de Madian : Ce peuple exterminera tous ceux qui demeurent autour de nous, comme le bœuf a accoutumé de brouter les herbes jusqu'à la racine. Balac en ce temps-là étoit roi de Moab.

5. Il envoya donc des ambassadeurs à Balaam, fils de Béor, devin célèbre, et qui demeuroit près du fleuve du pays des enfants d'Ammon, afin qu'ils le fissent venir, et qu'ils lui dissent : Voilà un peuple sorti de l'Égypte, qui couvre toute la face de la terre, et qui s'est campé près de moi :

6. Venez donc pour maudire ce peuple, parce qu'il est plus fort que moi, afin que je tente si je pourrai par quelque moyen le battre et le chasser de mes terres; car je sais que celui que vous bénirez sera béni, et que celui sur qui vous aurez jeté la malédiction sera maudit.

7. Les vieillards de Moab et les anciens de Madian s'en allèrent donc, portant dans leurs mains de quoi payer le devin, et étant venus trouver Balaam, ils lui exposèrent tout ce que Balac leur avoit commandé de lui dire.

8. Balaam leur répondit : Demeurez ici cette nuit, et je vous dirai tout ce que le Seigneur m'aura déclaré. Ils demeurèrent donc chez Balaam; et Dieu étant venu à lui, il lui dit :

9. Que vous veulent ces gens qui sont chez vous?

10. Balaam répondit : Balac, fils de Séphor, roi des Moabites, m'a envoyé

11. Dire : Voici un peuple sorti de l'Égypte qui couvre toute la face de la terre; venez le maudire, afin que je tente si je pourrai par quelque moyen le combattre et le chasser.

12. Dieu dit à Balaam : Gardez-vous bien d'aller avec eux, et ne maudissez point ce peuple parce qu'il est béni.

13. Balaam, s'étant levé le matin, dit aux princes qui étoient venus le trouver : Retournez en votre pays, parce que le Seigneur m'a défendu d'aller avec vous.

14. Ces princes s'en retournèrent, et dirent à Balac : Balaam n'a pas voulu venir avec nous.

15. Alors Balac lui envoya de nouveau d'autres ambassadeurs en plus grand nombre, et de plus grande qualité que ceux qu'il avoit envoyés d'abord;

16. Lesquels étant arrivés chez Balaam, lui dirent : Voici ce que dit Balac, fils de Séphor : Ne différez plus de venir vers moi;

17. Je suis prêt à vous honorer, et je vous donnerai tout ce que vous voudrez : venez, et maudissez ce peuple.

18. Balaam répondit : Quand Balac

Digitized by Google

me donneroit plein sa maison d'or et d'argent, je ne pourrois pas pour cela changer la parole du Seigneur mon Dieu, pour dire ou plus ou moins qu'il ne m'a dit.

19. Je vous prie de demeurer ici encore cette nuit, afin que je puisse savoir ce que le Seigneur me répondra de nouveau.

20. Dieu vint donc la nuit à Balaam, et lui dit : Si ces hommes sont venus pour vous quérir, levez-vous, allez avec eux; mais à condition que vous ferez seulement ce que je vous commanderai.

21. Balaam s'étant levé le matin, sella son ânesse, et se mit en chemin avec eux.

22. Alors Dieu se mit en colère. Et un ange du Seigneur se présenta dans le chemin devant Balaam qui étoit sur son ânesse, et qui avoit deux serviteurs avec lui.

23. L'ânesse, voyant l'ange qui se tenoit dans le chemin, ayant à la main une épée nue, se détourna du chemin, et alloit à travers champs. Comme Balaam la battoit, et vouloit la ramener dans le chemin,

24. L'ange se tint dans un lieu étroit, entre deux murailles qui renfermoient des vignes.

25. L'ânesse le voyant, se serra contre le mur, et pressa le pied de celui qu'elle portoit. Il continua de la battre;

26. Mais l'ange passant en un lieu encore plus étroit, où il n'y avoit pas moyen de se détourner ni à droite ni à gauche, s'arrêta devant l'ânesse,

27. Qui, voyant l'ange arrêté devant elle, tomba sous les pieds de celui qu'elle portoit. Alors Balaam, tout transporté de colère, se mit à battre encore plus fort avec un bâton les flancs de l'ânesse.

28. Mais le Seigneur ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Balaam : Que vous ai-je fait? pourquoi m'avez-vous frappée déjà trois fois?

29. Balaam lui répondit: Parce que tu l'as mérité, et que tu t'es moquée de moi. Que n'ai-je une épée pour te tuer!

30. L'ânesse lui dit : Ne suis-je pas votre bête sur laquelle vous avez toujours accoutumé de monter jusqu'aujourd'hui? Dites-moi si je vous ai jamais rien fait de semblable. Jamais, lui répondit-il.

31. Aussitôt le Seigneur ouvrit les yeux de Balaam, et il vit l'ange qui se tenoit dans le chemin, ayant une épée nue; et il l'adora, s'étant prosterné en terre.

32. L'ange lui dit : Pourquoi avez-vous battu votre ânesse par trois fois? Je suis venu pour m'opposer à vous, parce que votre voie est corrompue, et qu'elle m'est contraire;

33. Et si l'ânesse ne se fût détournée du chemin en me cédant la place, lorsque je m'opposois à son passage, je vous eusse tué, et elle seroit demeurée en vie.

34. Balaam lui répondit : J'ai péché, ne sachant pas que vous vous opposiez à moi; mais maintenant, s'il ne vous plaît pas que j'aille là, je m'en retournerai.

35. L'ange lui dit : Allez avec eux, mais prenez bien garde de ne rien dire que ce que je vous commanderai. Il s'en alla donc avec les princes.

36. Balac, ayant appris sa venue, alla au-devant de lui jusqu'à une ville des Moabites, qui est située à l'extrémité de l'Arnon;

37. Et il dit à Balaam : J'ai envoyé des ambassadeurs pour vous faire venir : pourquoi n'êtes-vous pas venu me trouver aussitôt? est-ce que je ne puis pas vous récompenser pour votre peine?

38. Balaam lui répondit : Me voilà venu; mais pourrai-je dire autre chose que ce que Dieu me mettra dans la bouche?

39. Ils s'en allèrent donc ensemble,

Digitized by Google

et ils vinrent en une ville qui étoit à l'extrémité de son royaume.

40. Et Balac, ayant fait tuer des bœufs et des brebis, envoya des présents à Balaam, et aux princes qui étoient avec lui.

41. Le lendemain, dès le matin, il le mena sur les hauts lieux de Baal, et il lui fit voir de là l'extrémité du camp du peuple d'Israël.

CHAPITRE XXIII.

Balaam bénit deux fois les Israélites au lieu de les maudire.

1. Alors Balaam dit à Balac : Faites-moi dresser ici sept autels, et préparez autant de veaux et autant de béliers.

2. Et Balac ayant fait ce que Balaam avoit demandé, ils mirent ensemble un veau et un bélier sur chaque autel.

3. Et Balaam dit à Balac : Demeurez un peu auprès de votre holocauste, jusqu'à ce que j'aille voir si le Seigneur se présentera à moi, afin que je vous dise tout ce qu'il me commandera.

4. S'en étant allé promptement, Dieu se présenta à lui. Balaam dit au Seigneur : J'ai dressé sept autels, et j'ai mis un veau et un bélier sur chacun.

5. Mais le Seigneur lui mit la parole dans la bouche, et lui dit : Retournez à Balac, et vous lui direz ces choses.

6. Étant retourné, il trouva Balac debout auprès de son holocauste, avec tous les princes des Moabites.

7. Et commençant à parler en parabole, il dit : Balac, roi des Moabites, m'a fait venir d'Aram, des montagnes de l'orient : Venez, m'a-t-il dit, et maudissez Jacob; hâtez-vous de détester Israël.

8. Comment maudirai-je celui que Dieu n'a point maudit? Comment détesterai-je celui que le Seigneur ne déteste point?

9. Je le verrai du sommet des rochers, je le considèrerai du haut des collines. Ce peuple habitera tout seul, et il ne sera point mis au nombre des nations.

10. Qui pourra compter la multitude des descendants de Jacob innombrable comme la poussière, et connoître le nombre des enfants d'Israël! Que je meure de la mort des justes, et que la fin de ma vie ressemble à la leur!

11. Alors Balac dit à Balaam : Qu'est-ce que vous faites? Je vous ai fait venir pour maudire mes ennemis, et au contraire vous les bénissez!

12. Balaam lui répondit : Puis-je dire autre chose que ce que le Seigneur m'a commandé?

13. Balac lui répondit : Venez avec moi dans un autre lieu, d'où vous voyiez une partie d'Israël sans que vous puissiez le voir tout entier, afin qu'étant là, vous le maudissiez.

14. Et l'ayant mené dans un lieu fort élevé, sur le haut de la montagne de Phasga, Balaam y dressa sept autels, mit sur chaque autel un veau et un bélier,

15. Et dit à Balac : Demeurez ici auprès de votre holocauste, jusqu'à ce que j'aille voir si je rencontrerai le Seigneur.

16. Le Seigneur s'étant présenté devant Balaam, lui mit la parole dans la bouche, et lui dit : Retournez à Balac, et vous lui direz ces choses.

17. Balaam étant retourné, trouva Balac debout auprès de son holocauste avec les princes des Moabites. Alors Balac lui demanda : Que vous a dit le Seigneur?

18. Mais Balaam, reprenant sa parabole, lui dit : Levez-vous, Balac, et écoutez; prêtez l'oreille, fils de Séphor :

19. Dieu n'est point comme l'homme, pour être capable de mentir, ni comme le fils de l'homme, pour être sujet au changement. Quand donc il a dit une chose, ne la fera-t-il pas? quand il a

Digitized by Google

parlé, n'accomplira-t-il pas sa parole ?

20. J'ai été amené ici pour bénir ce peuple; je ne puis m'empêcher de le bénir.

21. Il n'y a point d'idole dans Jacob, et on ne voit point de statue dans Israël. Le Seigneur son Dieu est avec lui, et on entend déjà parmi eux le son des trompettes, pour marque de la victoire de leur roi.

22. Dieu l'a fait sortir de l'Égypte, et sa force est semblable à celle du rhinocéros.

23. Il n'y a point d'augures dans Jacob, ni de devins dans Israël. On dira en son temps à Jacob et à Israël ce que Dieu aura fait parmi eux.

24. Ce peuple s'élèvera comme une lionne, il s'élèvera comme un lion; il ne se reposera point jusqu'à ce qu'il dévore sa proie, et qu'il boive le sang de ceux qu'il aura tués.

25. Balac dit alors à Balaam : Ne le maudissez point; mais aussi ne le bénissez point.

26. Balaam lui répondit : Ne vous ai-je pas dit que je ferois tout ce que Dieu me commanderoit!

27. Venez, lui dit Balac, et je vous mènerai à un autre lieu, pour voir s'il ne plairoit point à Dieu que vous les maudissiez de cet endroit-là.

28. Et après qu'il l'eut mené sur le haut de la montagne de Phogor, qui regarde vers le désert,

29. Balaam lui dit : Faites-moi dresser ici sept autels, et préparez autant de veaux et autant de béliers.

30. Balac fit ce que Balaam lui avoit dit; et il mit un veau et un bélier sur chaque autel.

CHAPITRE XXIV.

Balaam bénit les Israélites pour la troisième fois. Prophéties de Balaam.

1. Balaam voyant que le Seigneur vouloit qu'il bénît Israël, n'alla plus comme auparavant pour chercher à faire ses augures; mais tournant le visage vers le désert,

2. Et élevant les yeux, il vit Israël campé dans ses tentes, et distingué par tribus : alors l'esprit de Dieu s'étant saisi de lui,

3. Il reprit sa parabole, et dit : Voici ce que dit Balaam, fils de Béor; voici ce que dit l'homme qui a l'œil fermé;

4. Voici ce que dit celui qui entend les paroles de Dieu, qui a vu les visions du Tout-Puissant, qui tombe, et qui en tombant a les yeux ouverts.

5. Que vos pavillons sont beaux, ô Jacob! que vos tentes sont belles, ô Israël!

6. Elles sont comme des vallées couvertes de grands arbres, comme des jardins le long des fleuves, toujours arrosés d'eaux; comme des tentes que le Seigneur même a affermies, comme des cèdres plantés sur le bord des eaux.

7. L'eau coulera toujours de son seau, et sa postérité deviendra semblable à de grandes eaux. Son roi sera rejeté à cause d'Agag, et le royaume lui sera ôté.

8. Dieu l'a fait sortir de l'Égypte, et sa force est semblable à celle du rhinocéros. Ils dévoreront les peuples qui seront leurs ennemis, et briseront leurs os, et les perceront d'outre en outre avec leurs flèches.

9. Quand il se couche, il dort comme un lion, et comme une lionne que personne n'oseroit éveiller. Celui qui te bénira, sera béni lui-même; et celui qui te maudira, sera regardé comme maudit.

10. Balac se mettant en colère contre Balaam, frappa des mains et lui dit : Je vous avois fait venir pour maudire mes ennemis, et vous les avez au contraire bénis par trois fois.

11. Retournez en votre demeure.

Digitized by Google

J'avois résolu de vous faire des présents magnifiques; mais le Seigneur vous a privé de la récompense que je vous avois destinée.

12. Balaam répondit à Balac : N'ai-je pas dit à vos ambassadeurs que vous m'avez envoyés :

13. Quand Balac me donneroit plein sa maison d'or et d'argent, je ne pourrois pas passer les ordres du Seigneur mon Dieu, pour inventer la moindre chose de ma tête ou en bien, ou en mal; mais je dirai tout ce que le Seigneur m'aura dit?

14. Néanmoins, en m'en retournant en mon pays, je vous donnerai un conseil, afin que vous sachiez ce que votre peuple pourra faire enfin contre celui-ci.

15. Il reprit donc sa parabole, en disant : Voici ce que dit Balaam, fils de Béor, voici ce que dit un homme dont l'œil est fermé;

16. Voici ce que dit celui qui entend les paroles de Dieu, qui connoît la doctrine du Très-Haut, qui voit les visions du Tout-Puissant, et qui en tombant a les yeux ouverts :

17. Je le verrai, mais non maintenant; je le considèrerai, mais non pas de près. UNE ÉTOILE SORTIRA de Jacob, un rejeton s'élèvera d'Israël; et il frappera les chefs de Moab; il ruinera tous les enfants de Seth.

18. Il possèdera l'Idumée; l'héritage de Séir passera à ses ennemis; et Israël agira avec un grand courage.

19. Il sortira de Jacob un dominateur, qui perdra les restes de la cité.

20. Et, ayant vu Amalec, il reprit sa parabole, et dit : Amalec a été le premier des peuples ennemis d'Israël, et à la fin, il périra entièrement.

21. Il vit aussi les Cinéens; et, reprenant sa parabole, il dit : Le lieu où vous demeurez est fort; mais, quand vous auriez établi votre demeure et votre nid dans la pierre,

22. Et que vous auriez été choisis de la race de Cin, combien de temps pourriez-vous demeurer en cet état? car l'Assyrien doit vous prendre un jour.

23. Il reprit encore sa parabole, en disant : Hélas! qui se trouvera en vie, lorsque Dieu fera toutes ces choses?

24. Ils viendront d'Italie dans des vaisseaux, ils vaincront les Assyriens, ils ruineront les Hébreux, et à la fin ils périront aussi eux-mêmes.

25. Après cela Balaam se leva, et s'en retourna chez lui : Balac aussi s'en retourna par le même chemin qu'il étoit venu.

CHAPITRE XXV.

Crimes des Israélites avec les filles des Moabites. Zèle de Phinées. Dieu lui promet le sacerdoce.

1. En ce temps-là Israël demeuroit à Settim, et le peuple tomba dans la fornication avec les filles de Moab :

2. Elles appelèrent les Israélites à leurs sacrifices, et ils en mangèrent. Ils adorèrent leurs dieux,

3. Et Israël se consacra au culte de Béelphégor : c'est pourquoi le Seigneur étant irrité,

4. Dit à Moïse : Prenez tous les princes du peuple, et pendez-les à des potences en plein jour, afin que ma fureur ne tombe point sur Israël.

5. Moïse dit donc aux juges d'Israël : Que chacun tue ceux de ses proches qui se sont consacrés au culte de Béelphégor.

6. En ce même temps il arriva qu'un des enfants d'Israël entra dans la tente d'une Madianite, femme débauchée, à la vue de Moïse et de tous les enfants d'Israël, qui pleuroient devant la porte du tabernacle.

7. Ce que Phinées, fils d'Éléazar, fils du grand-prêtre Aaron, ayant vu,

Digitized by Google

il se leva du milieu du peuple ; et, ayant pris un poignard,

8. Il entra après l'Israélite dans ce lieu infâme ; il les perça tous deux, l'homme et la femme, d'un même coup, dans les parties que la pudeur cache : et la plaie, dont les enfants d'Israël avoient été frappés, cessa aussitôt.

9. Il y eut alors vingt-quatre mille hommes qui furent tués.

10. Et le Seigneur dit à Moïse :

11. Phinées, fils d'Éléazar, fils du grand-prêtre Aaron, a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle contre eux, afin que je n'exterminasse point moi-même les enfants d'Israël dans la fureur de mon zèle ;

12. C'est pourquoi dites-lui que je lui donne la paix de mon alliance,

13. Et que le sacerdoce lui sera donné, à lui et à sa race, par un pacte éternel, parce qu'il a été zélé pour son Dieu, et qu'il a expié le crime des enfants d'Israël.

14. Or, l'Israélite qui fut tué avec la Madianite, s'appeloit Zambri, fils de Salu, chef d'une des familles de la tribu de Siméon :

15. Et la femme madianite, qui fut tuée avec lui, se nommoit Cozbi, fille de Sur, l'un des plus grands princes parmi les Madianites.

16. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

17. Faites sentir aux Madianites que vous êtes leurs ennemis, et faites-les passer au fil de l'épée ;

18. Parce qu'ils vous ont aussi traités vous-mêmes en ennemis, et vous ont trompés artificieusement par l'idole de Phogor, et par Cozbi leur sœur, fille du prince de Madian, qui fut frappée au jour de la plaie, à cause du sacrilége de Phogor.

CHAPITRE XXVI.

Troisième dénombrement des enfants d'Israël.

1. Après que le sang des criminels eut été répandu, le Seigneur dit à Moïse, et à Éléazar, grand-prêtre, fils d'Aaron :

2. Faites un dénombrement de tous les enfants d'Israël, depuis vingt ans et au-dessus, en comptant, par maisons et par familles, tous ceux qui peuvent aller à la guerre.

3. Moïse donc, et Éléazar, grand-prêtre, étant dans la plaine de Moab, le long du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, parlèrent à ceux qui avoient

4. Vingt ans et au-dessus, selon que le Seigneur l'avoit commandé, et dont voici le nombre :

5. Ruben fut l'aîné d'Israël. Ses fils furent Hénoch, de qui sortit la famille des Hénochites ; Phallu, de qui sortit la famille des Phalluites ;

6. Hesron, de qui sortit la famille des Hesronites ; et Charmi, de qui sortit la famille des Charmites.

7. Ce sont là les familles de la race de Ruben ; et il s'y trouva le nombre de quarante-trois mille sept cent trente hommes.

8. Éliab fut fils de Phallu,

9. Et eut pour fils Namuel, Dathan et Abiron. Ce Dathan et Abiron, qui étoient des premiers d'Israël, furent ceux qui s'élevèrent contre Moïse et Aaron dans la sédition de Coré, lorsqu'ils se révoltèrent contre le Seigneur,

10. Et que la terre s'entr'ouvrant dévora Coré, plusieurs étant morts en même temps, lorsque le feu brûla deux cent cinquante hommes. Il arriva alors un grand miracle,

11. Qui est que Coré périssant, ses fils ne périrent point avec lui.

12. Les fils de Siméon furent comptés aussi selon leurs familles, savoir : Namuel, chef de la famille des Namué-

Digitized by Google

lites; Jamin, chef de la famille des Jaminites; Jachin, chef de la famille des Jachinites;

15. Zaré, chef de la famille des Zaréites; Saül, chef de la famille des Saülites.

14. Ce sont là les familles de la race de Siméon, qui faisoient en tout le nombre de vingt-deux mille deux cents hommes.

15. Les fils de Gad furent comptés par leurs familles, savoir : Séphon, chef de la famille des Séphonites; Aggi, chef de la famille des Aggites; Suni, chef de la famille des Sunites;

16. Ozni, chef de la famille des Oznites; Her, chef de la famille des Hérites;

17. Arod, chef de la famille des Arodites; Ariel, chef de la famille des Ariélites.

18. Ce sont là les familles de Gad, qui faisoient en tout le nombre de quarante mille cinq cents hommes.

19. Les fils de Juda furent Her et Onan, qui moururent tous deux dans le pays de Chanaan;

20. Et les autres fils de Juda, distingués par leurs familles, furent Séla, chef de la famille des Sélaïtes; Pharès, chef de la famille des Pharésites; Zaré, chef de la famille des Zaréites.

21. Les fils de Pharès furent Hesron, chef de la famille des Hesronites; et Hamul, chef de la famille des Hamulites.

22. Ce sont là les familles de Juda, qui se trouvèrent en tout au nombre de soixante et seize mille cinq cents hommes.

23. Les fils d'Issachar, distingués par leurs familles, furent Thola, chef de la famille des Tholaïtes; Phua, chef de la famille des Phuaïtes;

24. Jasub, chef de la famille des Jasubites; Semran, chef de la famille des Semranites.

25. Ce sont là les familles d'Issachar, qui se trouvèrent au nombre de soixante-quatre mille trois cents hommes.

26. Les fils de Zabulon, distingués par leurs familles, furent Sared, chef de la famille des Sarédites; Élon, chef de la famille des Élonites; Jalel, chef de la famille des Jalélites.

27. Ce sont là les familles de Zabulon, qui se trouvèrent au nombre de soixante mille cinq cents hommes.

28. Les fils de Joseph, distingués par leurs familles, furent Manassé et Éphraïm.

29. De Manassé sortit Machir, chef de la famille des Machirites. Machir engendra Galaad, chef de la famille des Galaadites.

30. Les fils de Galaad furent Jézer, chef de la famille des Jézérites; Hélec, chef de la famille des Hélécites;

31. Asriel, chef de la famille des Asriélites; Séchem, chef de la famille des Séchémites;

32. Sémida, chef de la famille des Sémidaïtes; et Hépher, chef de la famille des Héphérites.

33. Hépher fut père de Salphaad, qui n'eut point de fils, mais seulement des filles, dont voici les noms : Maala et Noa, Hégla et Melcha, et Thersa.

34. Ce sont là les familles de Manassé, qui se trouvèrent au nombre de cinquante-deux mille sept cents hommes.

35. Les fils d'Éphraïm, distingués par leurs familles, furent ceux-ci : Suthala, chef de la famille des Suthalaïtes; Bécher, chef de la famille des Béchérites; Théhen, chef de la famille des Théhénites.

36. Or le fils de Suthala fut Héran, chef de la famille des Héranites.

37. Ce sont là les familles des fils d'Éphraïm, qui se trouvèrent au nombre de trente-deux mille cinq cents hommes.

38. Ce sont là les fils de Joseph, distingués par leurs familles. Les fils de

Digitized by Google

Benjamin, distingués par leurs familles, furent Béla, chef de la famille des Bélaïtes; Asbel, chef de la famille des Asbélites; Ahiram, chef de la famille des Ahiramites;

39. Supham, chef de la famille des Suphamites; Hupham, chef de la famille des Huphamites.

40. Les fils de Béla furent Héred et Noéman. Héred fut chef de la famille des Hérédites; Noéman fut chef de la famille des Noémanites.

41. Ce sont là les enfants de Benjamin, divisés par leurs familles, qui se trouvèrent au nombre de quarante-cinq mille six cents hommes.

42. Les fils de Dan, divisés par leurs familles, furent Suham, chef de la famille des Suhamites. Voilà les enfants de Dan, divisés par leurs familles.

43. Ils furent tous Suhamites, et se trouvèrent au nombre de soixante-quatre mille quatre cents hommes.

44. Les fils d'Aser, distingués par leurs familles, furent Jemna, chef de la famille des Jemnaïtes; Jessui, chef de la famille des Jessuites; Brié, chef de la famille des Briéites.

45. Les fils de Brié furent Héber, chef de la famille des Hébérites; et Melchiel, chef de la famille des Melchiélites.

46. Le nom de la fille d'Aser, fut Sara.

47. Ce sont là les familles des fils d'Aser, qui se trouvèrent au nombre de cinquante-trois mille quatre cents hommes.

48. Les fils de Nephthali, distingués par leurs familles, furent Jésiel, chef de la famille des Jésiélites; Guni, chef de la famille des Gunites;

49. Jéser, chef de la famille des Jésérites; Sellem, chef de la famille des Sellémites.

50. Ce sont là les familles des fils de Nephthali, distingués par leurs maisons, qui se trouvèrent au nombre de quarante-cinq mille quatre cents hommes.

51. Et le dénombrement de tous les enfants d'Israël ayant été achevé, il se trouva six cent un mille sept cent trente hommes.

52. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, et lui dit :

53. La terre sera partagée entre tous ceux qui ont été comptés, afin qu'ils la possèdent selon leur nombre, et la distinction de leurs noms et de leurs familles.

54. Vous en donnerez une plus grande partie à ceux qui seront en plus grand nombre, et une moindre à ceux qui seront en plus petit nombre; et l'héritage sera donné à chacun selon le dénombrement qui vient d'être fait,

55. Mais en sorte que la terre soit partagée au sort entre les tribus et les familles.

56. Tout ce qui sera échu par le sort, sera le partage ou du plus grand nombre, ou du plus petit nombre.

57. Voici aussi le nombre des fils de Lévi, distingués par leurs familles : Gerson, chef de la famille des Gersonites; Caath, chef de la famille des Caathites; Mérari, chef de la famille des Mérarites.

58. Voici les familles de Lévi : la famille de Lobni, la famille d'Hébroni, la famille de Moholi, la famille de Musi, la famille de Coré. Mais Caath engendra Amram,

59. Qui eut pour femme Jochabed, fille de Lévi, qui lui naquit en Égypte. Jochabed eut d'Amram, son mari, deux fils, Aaron et Moïse, et Marie leur sœur.

60. Aaron eut pour fils Nadab et Abiu, Éléazar et Ithamar :

61. Nadab et Abiu, ayant offert un feu étranger devant le Seigneur, furent punis de mort.

62. Et tous ceux qui furent comptés de la famille de Lévi, se trouvèrent au nombre de vingt-trois mille hommes, depuis un mois et au-dessus, parce

Digitized by Google

qu'on n'en fit point le dénombrement entre les enfants d'Israël, et qu'on ne leur donna point d'héritage avec les autres.

63. C'est là le nombre des enfants d'Israël, qui furent comptés par Moïse, et par Éléazar grand-prêtre, dans la plaine de Moab, le long du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho ;

64. Entre lesquels il ne s'en trouva aucun de ceux qui avoient été comptés auparavant par Moïse et Aaron dans le désert de Sinaï :

65. Car le Seigneur avoit prédit qu'ils mourroient tous dans le désert. C'est pourquoi il n'en demeura pas un seul, hors Caleb, fils de Jéphoné, et Josué, fils de Nun.

CHAPITRE XXVII.

Lois touchant les héritages. Moïse considère la terre de Chanaan. Josué est nommé pour lui succéder.

1. Or les filles de Salphaad, fils d'Hépher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, qui fut fils de Joseph, dont les noms sont Maala, Noa, Hégla, Melcha et Thersa,

2. Se présentèrent à Moïse, à Éléazar, grand-prêtre, et à tous les princes du peuple, à l'entrée du tabernacle de l'alliance, et elles dirent :

3. Notre père est mort dans le désert; il n'avoit point eu de part à la sédition qui fut excitée par Coré contre le Seigneur; mais il est mort dans son péché comme les autres, et il n'a point eu d'enfants mâles. Pourquoi donc son nom périra-t-il de sa famille, parce qu'il n'a point eu de fils? Donnez-nous un héritage entre les parents de notre père.

4. Moïse rapporta leur affaire au jugement du Seigneur,

5. Qui lui dit :

6. Les filles de Salphaad demandent une chose juste. Donnez-leur des terres à posséder entre les parents de leur père, et qu'elles lui succèdent comme ses héritières.

7. Et voici ce que vous direz aux enfants d'Israël :

8. Lorsqu'un homme sera mort sans avoir de fils, son bien passera à sa fille qui en héritera.

9. S'il n'a point de fille, il aura ses frères pour héritiers.

10. S'il n'a pas même de frères, vous donnerez sa succession aux frères de son père.

11. Et s'il n'a point non plus d'oncles paternels, sa succession sera donnée à ses plus proches : cette loi sera gardée inviolablement à perpétuité par les enfants d'Israël, selon que le Seigneur l'a ordonné à Moïse.

12. Le Seigneur dit aussi à Moïse : Montez sur cette montagne d'Abarim, et considérez de là la terre que je dois donner aux enfants d'Israël;

13. Et après que vous l'aurez regardée, vous irez aussi à votre peuple, comme Aaron votre frère y est allé,

14. Parce que vous m'avez offensé tous deux dans le désert de Sin, au temps de la contradiction du peuple, et que vous n'avez point voulu rendre gloire à ma puissance et à ma sainteté devant Israël, au sujet des eaux; ce sont les eaux de contradiction, que je fis sortir à Cadès au désert de Sin.

15. Moïse lui répondit :

16. Que le Seigneur, le Dieu des esprits de tous les hommes, choisisse lui-même un homme qui veille sur tout ce peuple ;

17. Et qu'il puisse marcher devant eux et les conduire, les mener et les ramener, de peur que le peuple du Seigneur ne soit comme des brebis sans pasteur.

18. Le Seigneur lui dit : Prenez Josué, fils de Nun, cet homme en qui

Digitized by Google

l'esprit de sagesse réside, et imposez-lui les mains,

19. En le présentant devant le grand-prêtre Éléazar et devant tout le peuple :

20. Donnez-lui des préceptes à la vue de tous, et une partie de votre gloire, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël l'écoute et lui obéisse.

21. C'est pour cela que, lorsqu'il faudra entreprendre quelque chose, le grand-prêtre Éléazar consultera le Seigneur, et selon la réponse d'Éléazar, Josué sortira et marchera le premier, et avec lui tous les enfants d'Israël et le reste de la multitude.

22. Moïse fit donc ce que le Seigneur lui avoit ordonné. Et, ayant pris Josué, il le présenta devant le grand-prêtre Éléazar et devant toute l'assemblée du peuple ;

23. Et après lui avoir imposé les mains sur la tête, il lui déclara ce que le Seigneur avoit commandé.

CHAPITRE XXVIII.

Lois touchant les sacrifices pour chaque jour, pour le jour du sabbat, pour le premier jour de chaque mois, pour la fête de Pâque, et pour celle de la Pentecôte.

1. Le Seigneur dit aussi à Moïse :

2. Ordonnez ceci aux enfants d'Israël, et dites-leur : Offrez-moi, aux temps que je vous ai marqués, les oblations qui doivent m'être offertes, les pains et les hosties d'une odeur très-agréable qui se brûlent devant moi.

3. Voici les sacrifices que vous devez offrir : Vous offrirez tous les jours deux agneaux d'un an, sans tache, comme un holocauste perpétuel,

4. L'un le matin, et l'autre le soir ;

5. Avec un dixième d'éphi de farine, qui soit mêlée avec une mesure d'huile très-pure, de la quatrième partie du hin.

6. C'est l'holocauste perpétuel que vous avez offert sur la montagne de Sinaï, comme un sacrifice d'une odeur très-agréable au Seigneur, qui étoit consumé par le feu,

7. Et vous offrirez pour offrande de liqueur une mesure de vin de la quatrième partie du hin, pour chaque agneau, dans le sanctuaire du Seigneur.

8. Vous offrirez de même au soir l'autre agneau, avec toutes les mêmes cérémonies du sacrifice du matin et ses offrandes de liqueur, comme une oblation d'une odeur très-agréable au Seigneur.

9. Le jour du sabbat, vous offrirez deux agneaux d'un an, sans tache, avec deux dixièmes de farine, mêlée avec l'huile pour le sacrifice, et les offrandes des liqueurs

10. Qui sont répandues dans chaque sabbat en l'holocauste perpétuel.

11. Au premier jour du mois, vous offrirez au Seigneur, en holocauste, deux veaux du troupeau, un bélier, sept agneaux d'un an sans tache,

12. Et trois dixièmes de farine mêlée avec l'huile pour le sacrifice de chaque veau, et deux dixièmes de farine mêlée avec l'huile pour chaque bélier ;

13. Vous offrirez aussi la dixième partie d'un dixième de farine, mêlée avec l'huile pour le sacrifice de chaque agneau : c'est un holocauste d'une odeur très-agréable, et d'une oblation consumée par le feu à la gloire du Seigneur.

14. Voici les offrandes de vin qu'on doit répandre pour chaque victime : une moitié du hin pour chaque veau, une troisième partie pour le bélier, et une quatrième pour l'agneau : ce sera là l'holocauste qui s'offrira tous les mois, qui se succèdent l'un à l'autre dans tout le cours de l'année.

15. On offrira aussi au Seigneur un bouc pour les péchés, outre l'holocauste perpétuel qui s'offre avec ses libations.

Digitized by Google

16. Le quatorzième jour du premier mois sera la pâque du Seigneur.

17. Et la fête solennelle le quinzième : on mangera pendant sept jours des pains sans levain.

18. Le premier jour sera particulièrement vénérable et saint : vous ne ferez point en ce jour-là d'œuvre servile.

19. Vous offrirez au Seigneur en sacrifice d'holocauste, deux veaux du troupeau, un bélier, et sept agneaux d'un an, qui soient sans tache :

20. Les offrandes de farine pour chacun, seront de farine mêlée avec l'huile, trois dixièmes pour chaque veau, deux dixièmes pour le bélier.

21. Et une dixième partie du dixième pour chaque agneau, c'est-à-dire, pour chacun des sept agneaux,

22. Avec un bouc pour le péché, afin que vous en obteniez l'expiation,

23. Sans compter l'holocauste du matin, que vous offrirez toujours.

24. Vous ferez chaque jour ces oblations pendant sept jours, pour entretenir le feu de l'autel, et l'odeur très-agréable au Seigneur qui s'élèvera de l'holocauste, et des libations qui accompagneront chaque victime.

25. Le septième jour vous sera aussi très-célèbre et saint : vous ne ferez point en ce jour-là d'œuvre servile.

26. Le jour des prémices, où, après l'accomplissement des sept semaines, vous offrirez au Seigneur les nouveaux grains, vous sera aussi vénérable et saint : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour-là ;

27. Et vous offrirez au Seigneur en holocauste d'une odeur très-agréable, deux veaux du troupeau, un bélier, et sept agneaux d'un an, qui soient sans tache,

28. Avec les oblations qui doivent les accompagner dans le sacrifice ; savoir, trois dixièmes de farine mêlée avec l'huile pour chaque veau, deux pour les béliers,

29. Et la dixième partie d'un dixième pour les agneaux, c'est-à-dire, pour chacun des sept agneaux : vous offrirez aussi le bouc

30. Qui est immolé pour l'expiation du péché ; outre l'holocauste perpétuel et ses oblations.

31. Toutes ces victimes que vous offrirez avec leurs libations seront sans tache.

CHAPITRE XXIX.

Sacrifices pour la fête des trompettes, pour celle de l'expiation, et pour celle des tabernacles.

1. Le premier jour du septième mois vous sera aussi vénérable et saint ; vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour-là, parce que c'est le jour du son éclatant et du bruit des trompettes.

2. Vous offrirez au Seigneur en holocauste d'une odeur très-agréable, un veau du troupeau, un bélier, et sept agneaux d'un an qui soient sans tache ;

3. Avec les oblations qui doivent les accompagner dans le sacrifice ; savoir, trois dixièmes de farine, mêlée avec l'huile, pour chaque veau, deux dixièmes pour le bélier,

4. Un dixième pour chaque agneau, c'est-à-dire, pour chacun des sept agneaux,

5. Et le bouc pour le péché, qui est offert pour l'expiation des péchés du peuple ;

6. Sans compter l'holocauste des premiers jours du mois avec ses oblations, et l'holocauste perpétuel avec les offrandes de farine et de liqueur accoutumées, que vous offrirez toujours avec les mêmes cérémonies, comme une odeur très-agréable qui se brûle devant le Seigneur.

7. Le dixième jour de ce septième mois vous sera aussi saint et vénérable ; vous affligerez vos âmes en ce jour-là,

Digitized by Google

et vous n'y ferez aucune œuvre servile.

8. Vous offrirez au Seigneur en holocauste d'une odeur très-agréable, un veau du troupeau, un bélier, et sept agneaux d'un an qui soient sans tache;

9. Avec les oblations qui doivent les accompagner dans le sacrifice; savoir, trois dixièmes de farine, mêlée avec l'huile, pour chaque veau, deux dixièmes pour le bélier;

10. La dixième partie d'un dixième pour chaque agneau, c'est à-dire, pour chacun des sept agneaux;

11. Avec le bouc pour le péché, outre les choses qu'on a accoutumé d'offrir pour l'expiation de la faute, et sans compter l'holocauste perpétuel, avec ses oblations de farine et ses offrandes de liqueurs.

12. Au quinzième jour du septième mois, qui vous sera saint et vénérable, vous ne ferez aucune œuvre servile, mais vous célébrerez en l'honneur du Seigneur une fête solennelle pendant sept jours.

13. Vous offrirez au Seigneur en holocauste d'une odeur très-agréable, treize veaux du troupeau, deux béliers, et quatorze agneaux d'un an qui soient sans tache;

14. Avec les oblations qui doivent les accompagner, savoir, trois dixièmes de farine, mêlée avec l'huile, pour chaque veau, c'est-à-dire, pour chacun des treize veaux, deux dixièmes pour un bélier, c'est-à-dire, pour chacun des deux béliers;

15. La dixième partie d'un dixième pour chaque agneau, c'est-à-dire, pour chacun des quatorze agneaux;

16. Et le bouc qui s'offre pour le péché, sans compter l'holocauste perpétuel, et ses oblations de farine et de liqueur.

17. Le second jour vous offrirez douze veaux du troupeau, deux béliers, quatorze agneaux d'un an qui soient sans tache;

18. Vous y joindrez aussi, selon qu'il vous est prescrit, les oblations de farine et de liqueur pour chacun des veaux, des béliers, et des agneaux;

19. Avec le bouc pour le péché, sans compter l'holocauste perpétuel, et ses oblations de farine et de liqueur.

20. Le troisième jour vous offrirez onze veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an qui soient sans tache;

21. Vous y joindrez aussi, selon qu'il vous est prescrit, les oblations de farine et de liqueur pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux;

22. Avec le bouc pour le péché, sans compter l'holocauste perpétuel, et ses oblations de farine et de liqueur.

23. Le quatrième jour vous offrirez dix veaux, deux béliers, et quatorze agneaux d'un an qui soient sans tache;

24. Vous y joindrez aussi, selon qu'il vous est prescrit, les oblations de farine et de liqueur pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux;

25. Et le bouc pour le péché, sans compter l'holocauste perpétuel, et ses oblations de farine et de liqueur.

26. Le cinquième jour vous offrirez neuf veaux, deux béliers, et quatorze agneaux d'un an qui soient sans tache;

27. Vous y joindrez aussi, selon qu'il vous est prescrit, les oblations de farine et de liqueur pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux;

28. Et le bouc pour le péché, sans compter l'holocauste perpétuel, et ses oblations de farine et de liqueur.

29. Le sixième jour vous offrirez huit veaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an qui soient sans tache;

30. Vous y joindrez aussi, selon qu'il vous est prescrit, les oblations de farine et de liqueur pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux;

31. Et le bouc pour le péché, sans compter l'holocauste perpétuel, et

Digitized by Google

ses oblations de farine et de liqueur.

32. Le septième jour vous offrirez sept veaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an qui soient sans tache;

33. Vous y joindrez aussi, selon qu'il vous est prescrit, les oblations de farine et de liqueur pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux ;

34. Et le bouc pour le péché, sans compter l'holocauste perpétuel, et ses oblations de farine et de liqueur.

35. Le huitième jour, qui est le plus célèbre, vous ne ferez aucune œuvre servile,

36. Et vous offrirez au Seigneur en holocauste d'une odeur très-agréable, un veau, un bélier, et sept agneaux d'un an qui soient sans tache;

37. Vous y joindrez aussi, selon qu'il vous est prescrit, les oblations de farine et de liqueur pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux ;

38. Et le bouc pour le péché, sans compter l'holocauste perpétuel, et ses oblations de farine et de liqueur.

39. Voilà ce que vous offrirez au Seigneur dans vos fêtes solennelles, sans compter les holocaustes, les oblations de farine et de liqueur, et les hosties pacifiques que vous offrirez à Dieu, soit pour vous acquitter de vos vœux, ou volontairement.

CHAPITRE XXX.

Lois touchant les vœux et les promesses faites avec serments.

1. Moïse rapporta aux enfants d'Israël tout ce que le Seigneur lui avoit commandé ;

2. Et il dit aux princes des tribus des enfants d'Israël : Voici ce que le Seigneur a ordonné :

3. Si un homme a fait un vœu au Seigneur, ou s'est lié par un serment, il ne rendra point sa parole vaine, mais il accomplira tout ce qu'il aura promis.

4. Lorsqu'une femme aura fait un vœu, et se sera liée par un serment, si c'est une jeune fille qui soit encore dans la maison de son père, et que le père, ayant connu le vœu qu'elle a fait, et le serment par lequel elle a lié son âme, n'en ait rien dit, elle sera obligée à son vœu ;

5. Et elle accomplira effectivement tout ce qu'elle aura promis et juré.

6. Mais si le père s'est opposé à son vœu aussitôt qu'il lui a été connu, ses vœux et ses serments seront nuls, et elle ne sera point obligée à ce qu'elle aura promis, parce que le père s'y est opposé.

7. Si c'est une femme mariée qui ait fait un vœu, et si la parole, étant une fois sortie de sa bouche, a obligé son âme par serment,

8. Et que son mari ne l'ait point désavouée le jour même qu'il l'a su, elle sera obligée à son vœu, et elle accomplira tout ce qu'elle aura promis.

9. Mais si son mari, l'ayant su, la désavoue aussitôt, et rend vaines ses promesses et les paroles par lesquelles elle aura lié son âme, le Seigneur lui pardonnera.

10. La femme veuve et la femme répudiée accompliront tous les vœux qu'elles auront faits.

11. Si une femme, étant dans la maison de son mari, s'est liée par un vœu et par un serment,

12. Et que le mari, l'ayant su, n'en dise mot, et ne désavoue point la promesse qu'elle aura faite, elle accomplira tout ce qu'elle avoit promis.

13. Mais si le mari la désavoue aussitôt, elle ne sera point tenue à sa promesse, parce que son mari l'a désavouée, et le Seigneur lui pardonnera.

14. Si elle a fait un vœu, et si elle s'est obligée par serment d'affliger son âme ou par le jeûne, ou par d'autres sortes d'abstinences, il dépendra de la

Digitized by Google

volonté de son mari qu'elle le fasse, ou qu'elle ne le fasse pas.

15. Si son mari, l'ayant su, n'en a rien dit, et a différé au lendemain à en dire son sentiment, elle accomplira tous les vœux et toutes les promesses qu'elle avoit faites, parce que le mari n'en a rien dit aussitôt qu'il l'a appris.

16. Si, aussitôt qu'il a su le vœu de sa femme, il l'a désavouée, il sera lui seul chargé de toute sa faute.

17. Ce sont là les lois que le Seigneur a données à Moïse, pour être gardées entre le mari et la femme, entre le père et la fille qui est encore toute jeune, ou qui demeure dans la maison de son père.

CHAPITRE XXXI.

Défaite des Madianites. Partage du butin.

1. Le Seigneur parla ensuite à Moïse, et lui dit :

2. Vengez premièrement les enfants d'Israël des Madianites, et après cela vous serez réuni à votre peuple.

3. Aussitôt Moïse dit au peuple : Faites prendre les armes à quelques-uns d'entre vous, et préparez-les au combat, afin qu'ils puissent exécuter la vengeance que le Seigneur veut tirer des Madianites.

4. Choisissez mille hommes de chaque tribu d'Israël, pour les envoyer à la guerre.

5. Ils donnèrent donc mille soldats de chaque tribu, c'est-à-dire, douze mille hommes prêts à combattre,

6. Qui furent envoyés par Moïse avec Phinées, fils du grand-prêtre Éléazar, auquel il donna encore les vases saints, et les trompettes pour en sonner.

7. Ils combattirent donc contre les Madianites, et les ayant vaincus, ils passèrent tous les mâles au fil de l'épée,

8. Et tuèrent leurs rois, Évi, Recem, Sur, Hur et Rébé, cinq princes de la nation, avec Balaam, fils de Béor;

9. Et ils prirent leurs femmes, leurs petits enfants, tous leurs troupeaux et tous leurs meubles : ils pillèrent tout ce qu'ils avoient;

10. Ils brûlèrent toutes leurs villes, tous leurs villages et tous leurs châteaux;

11. Et ayant emmené leur butin, et tout ce qu'ils avoient pris, tant des hommes que des bêtes,

12. Ils les présentèrent à Moïse, à Éléazar, grand-prêtre, et à toute la multitude des enfants d'Israël; et ils portèrent au camp dans la plaine de Moab, le long du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, tout le reste de ce qu'ils avoient pris qui pouvoit servir à quelque usage.

13. Moïse, Éléazar, grand-prêtre, et tous les princes de la synagogue, sortirent donc au-devant d'eux hors du camp.

14. Et Moïse se mit en colère contre les principaux officiers de l'armée, contre les tribuns et les centeniers qui venoient du combat,

15. Et leur dit : Pourquoi avez-vous sauvé les femmes?

16. Ne sont-ce pas elles qui ont séduit les enfants d'Israël, d'après les suggestions de Balaam, et qui vous ont fait violer la loi du Seigneur par le péché commis à Phogor, d'où vient la plaie dont le peuple fut frappé?

17. Tuez donc tous les mâles parmi les enfants mêmes, et faites mourir les femmes dont les hommes se sont approchés :

18. Mais réservez pour vous toutes les petites filles, et toutes les autres qui sont vierges;

19. Et demeurez sept jours hors du camp. Celui qui aura tué un homme, ou qui aura touché à un homme qu'on aura tué, se purifiera le troisième et le septième jour.

20. Vous purifierez aussi tout le bu-

Digitized by Google

tin, les vêtements, les vaisseaux, et tout ce qui peut être de quelque usage, soit qu'il soit fait de peaux, ou de poils de chèvres, ou de bois.

21. Le grand-prêtre Éléazar parla aussi de cette sorte aux gens de l'armée qui avoient combattu : Voici ce qu'ordonne la loi que le Seigneur a donnée à Moïse :

22. L'or, l'argent, l'airain, le fer, le plomb et l'étain,

23. Et tout ce qui peut passer par les flammes, sera purifié par le feu; et tout ce qui ne peut souffrir le feu, sera sanctifié par l'eau d'expiation.

24. Vous laverez vos vêtements le septième jour; et après avoir été purifiés, vous rentrerez dans le camp.

25. Le Seigneur dit aussi à Moïse :

26. Faites un dénombrement de tout ce qui a été pris depuis les hommes jusqu'aux bêtes, vous, le grand-prêtre Éléazar, et les princes du peuple;

27. Et partagez le butin également entre ceux qui ont combattu et qui ont été à la guerre, et tout le peuple.

28. Vous séparerez aussi la part du Seigneur, de tout le butin de ceux qui ont combattu et qui ont été à la guerre : de cinq cents hommes, ou bœufs, ou ânes, ou brebis, vous en prendrez un

29. Que vous donnerez au grand-prêtre Éléazar, parce que ce sont les prémices du Seigneur.

30. Quant à l'autre moitié du butin qui appartiendra aux enfants d'Israël, de cinquante hommes, ou bœufs, ou ânes, ou brebis, ou autres animaux, quels qu'ils soient, vous en prendrez un, que vous donnerez aux lévites qui veillent à la garde et aux fonctions du tabernacle du Seigneur.

31. Moïse et Éléazar firent donc ce que le Seigneur avoit ordonné.

32. On trouva que le butin, que l'armée avoit pris, étoit de six cent soixante et quinze mille brebis,

33. De soixante et douze mille bœufs,

34. De soixante et un mille ânes,

35. Et de trente-deux mille personnes du sexe féminin, c'est-à-dire, des filles qui étoient demeurées vierges.

36. La moitié fut donnée à ceux qui avoient combattu, savoir; trois cent trente-sept mille cinq cents brebis,

37. Dont on réserva, pour la part du Seigneur, six cent soixante-quinze brebis;

38. Trente-six mille bœufs, dont on réserva soixante-douze;

39. Trente mille cinq cents ânes, dont on réserva soixante-un;

40. Et seize mille filles, dont trente-deux furent réservées pour la part du Seigneur.

41. Moïse donna au grand-prêtre Éléazar, selon qu'il lui avoit été commandé, le nombre des prémices du Seigneur,

42. Qu'il tira de la moitié du butin des enfants d'Israël, qu'il avoit mise à part pour ceux qui avoient combattu.

43. Quant à l'autre moitié du butin qui fut donnée au reste du peuple, et qui se montoit à trois cent trente-sept mille cinq cents brebis,

44. Trente-six mille bœufs,

45. Trente mille cinq cents ânes,

46. Et seize mille filles,

47. Moïse en prit la cinquantième partie, qu'il donna aux lévites qui veilloient à la garde et aux fonctions du tabernacle du Seigneur, selon que le Seigneur l'avoit ordonné.

48. Alors les principaux officiers de l'armée, les tribuns et les centeniers vinrent trouver Moïse, et lui dirent :

49. Nous avons compté, nous qui sommes vos serviteurs, tous les soldats que nous commandions, et il ne s'en est pas trouvé un seul qui manquât.

50. C'est pourquoi nous offrons chacun en don au Seigneur ce que nous avons pu trouver d'or dans le butin, en jarretières, en bagues, en anneaux, en bracelets et en colliers, afin que vous

Digitized by Google

offriez pour nous vos prières au Seigneur.

51. Moïse, et Éléazar grand-prêtre, reçurent donc des tribuns et des centeniers tout l'or en diverses espèces,

52. Du poids de seize mille sept cent cinquante sicles.

53. Car chacun avoit eu pour soi le butin qu'il avoit pris.

54. Et ayant reçu cet or, ils le mirent dans le tabernacle du témoignage, pour être un monument des enfants d'Israël devant le Seigneur.

CHAPITRE XXXII.

Moïse donne le partage aux tribus de Gad et de Ruben, au-delà du Jourdain.

1. Or les enfants de Ruben et de Gad avoient un grand nombre de troupeaux, et ils possédoient en bétail des richesses infinies. Voyant donc que les terres de Jazer et de Galaad étoient propres à nourrir des bestiaux,

2. Ils vinrent trouver Moïse, le grand-prêtre Éléazar et les princes du peuple, et ils leur dirent :

3. Ataroth, Dibon, Jazer, Nemra, Hésébon, Éléalé, Saban, Nébo et Béon,

4. Toutes les terres que le Seigneur a réduites sous la domination des enfants d'Israël, sont un pays très-fertile et propre à la nourriture du bétail ; et nous avons, nous autres vos serviteurs, beaucoup de bestiaux ;

5. Si nous avons donc trouvé grâce devant vous, nous vous supplions de nous donner la possession de cette terre, à nous qui sommes vos serviteurs, sans que vous nous fassiez passer le Jourdain.

6. Moïse leur répondit : Vos frères iront-ils au combat pendant que vous demeurerez ici en repos ?

7. Pourquoi jetez-vous l'épouvante dans les esprits des enfants d'Israël, afin qu'ils n'osent passer dans le pays que le Seigneur doit leur donner ?

8. N'est-ce pas ainsi qu'ont agi vos pères, lorsque je les envoyai de Cadès-Barné pour considérer ce pays ?

9. Car étant venus jusqu'à la vallée de la Grappe-de-raisin, après avoir considéré tout le pays, ils jetèrent la frayeur dans le cœur des enfants d'Israël, pour les empêcher d'entrer dans la terre que le Seigneur leur avoit donnée,

10. Et le Seigneur fit ce serment dans sa colère :

11. Ces hommes, dit-il, qui sont sortis de l'Égypte, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, ne verront point la terre que j'ai promise avec serment à Abraham, à Isaac, et à Jacob ; parce qu'ils n'ont point voulu me suivre,

12. Excepté Caleb, fils de Jéphoné, Cénézéen, et Josué, fils de Nun, qui ont accompli ma volonté.

13. Et le Seigneur étant en colère contre Israël, l'a fait errer par le désert pendant quarante ans, jusqu'à ce que toute cette race d'hommes, qui avoit aussi péché en sa présence, fût entièrement éteinte.

14. Et maintenant, ajouta Moïse, vous avez succédé à vos pères comme des enfants et des rejetons d'hommes pécheurs, pour augmenter encore la fureur du Seigneur contre Israël.

15. Si vous ne voulez point suivre le Seigneur, il abandonnera le peuple dans ce désert, et vous serez la cause de la mort de tout ce peuple.

16. Mais les enfants de Ruben et de Gad s'approchant de Moïse, lui dirent : Nous ferons des parcs pour nos brebis, et des étables pour nos bestiaux, et nous bâtirons des villes fortes pour y mettre nos petits enfants ;

17. Mais pour nous, nous marcherons armés et prêts à combattre à la tête des enfants d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayons mis en possession des lieux où ils doivent s'établir. Cependant nos petits enfants demeureront dans les

Digitized by Google

villes ceintes de murailles, avec tout ce que nous pouvons avoir de bien, afin qu'ils ne soient point exposés aux insultes des gens du pays.

18. Nous ne retournerons point dans nos maisons, jusqu'à ce que les enfants d'Israël possèdent la terre qui doit être leur héritage ;

19. Et nous ne demanderons point de part au-delà du Jourdain, parce que nous possédons déjà la nôtre dans le pays qui est à l'orient de ce fleuve.

20. Moïse leur répondit : Si vous êtes résolus de faire ce que vous promettez, marchez en la présence du Seigneur tout prêts à combattre :

21. Que tous ceux d'entre vous qui peuvent aller à la guerre passent le Jourdain les armes à la main, jusqu'à ce que le Seigneur ait détruit ses ennemis,

22. Et que tout le pays lui soit assujetti ; et alors vous serez irréprochables devant le Seigneur et devant Israël, et vous posséderez, avec l'assistance du Seigneur, les terres que vous désirez.

23. Mais si vous ne faites point ce que vous dites, il est indubitable que vous pécherez contre Dieu ; et ne doutez point que votre péché ne retombe sur vous.

24. Bâtissez donc des villes pour vos petits enfants, et faites des parcs et des étables pour vos brebis et pour vos bestiaux, et accomplissez ce que vous avez promis.

25. Les enfants de Gad et de Ruben répondirent à Moïse : Nous sommes vos serviteurs, nous ferons ce que notre Seigneur nous commande.

26. Nous laisserons dans les villes de Galaad nos petits enfants, nos femmes, nos troupeaux, et nos bestiaux ;

27. Et pour nous autres, vos serviteurs, nous irons tous à la guerre prêts à combattre, comme vous, Seigneur, nous le commandez.

28. Moïse donna donc cet ordre à Éléazar grand prêtre, et à Josué fils de Nun, et aux princes des familles de chaque tribu d'Israël, et leur dit :

29. Si les enfants de Gad et les enfants de Ruben passent tous le Jourdain, et vont les armes à la main avec vous pour combattre devant le Seigneur, après que le pays vous aura été assujetti, donnez-leur Galaad, afin qu'ils le possèdent comme leur propre héritage.

30. Mais s'ils ne veulent pas passer avec vous en armes dans la terre de Chanaan, qu'ils soient obligés de prendre au milieu de vous le lieu de leur demeure.

31. Les enfants de Gad et les enfants de Ruben répondirent : Nous ferons ce que le Seigneur a dit à ses serviteurs :

32. Nous marcherons en armes devant le Seigneur dans le pays de Chanaan ; et nous reconnoissons avoir déjà reçu en-deçà du Jourdain la terre que nous devions posséder.

33. Moïse donna donc aux enfants de Gad et de Ruben, et à la moitié de la tribu de Manassé, fils de Joseph, le royaume de Séhon, roi des Amorrhéens, et le royaume d'Og, roi de Basan, et leur pays avec toutes les villes qui y sont comprises.

34. Les enfants de Gad rebâtirent ensuite les villes de Dibon, d'Ataroth, d'Aroër,

35. D'Étroth, de Sophan, de Jazer, de Jegbaa,

36. De Bethnemra et de Betharan, villes fortes ; et firent des étables pour leurs troupeaux.

37. Les enfants de Ruben rebâtirent aussi Hésébon, Éléalé, Cariathaïm ;

38. Nabo, Baalméon et Sabama, en changeant leurs noms, et donnant des noms nouveaux aux villes qu'ils avoient bâties.

39. Et les enfants de Machir, fils de Manassé, entrèrent dans le pays de

Digitized by Google

Galaad, et le ravagèrent après avoir tué les Amorrhéens qui l'habitoient.

40. Moïse donna donc le pays de Galaad à Machir, fils de Manassé, et Machir y demeura.

41. Jaïr, fils de Manassé, étant entré ensuite dans le pays, se rendit maître de plusieurs bourgs, qu'il appela Havoth-Jaïr, c'est-à-dire les bourgs de Jaïr.

42. Nobé y entra aussi, et prit Chanath avec tous les villages qui en dépendoient; et il lui donna son nom, l'appelant Nobé.

CHAPITRE XXXIII.

Demeures ou stations des Israélites dans le désert, depuis leur sortie de l'Égypte jusqu'à leur arrivée dans les plaines de Moab.

1. Voici les demeures des enfants d'Israël, après qu'ils furent sortis de l'Égypte en diverses bandes, sous la conduite de Moïse et d'Aaron,

2. Lesquelles furent décrites par Moïse, selon les lieux de leurs campements, qu'ils changeoient par le commandement du Seigneur.

3. Les enfants d'Israël partirent donc de Ramessé le quinzième jour du premier mois, le lendemain de la pâque, par un effet de la main puissante du Seigneur, à la vue de tous les Égyptiens,

4. Qui ensevelissoient leurs premiers-nés que le Seigneur avoit frappés, ayant exercé sa vengeance sur leurs dieux mêmes.

5. Ils allèrent camper à Soccoth.

6. De Soccoth ils vinrent à Étham, qui est dans l'extrémité du désert.

7. Étant sortis de là, ils vinrent vis-à-vis de Phihahiroth, qui regarde Béelséphon, et ils campèrent devant Magdalum.

8. De Phihahiroth, ils passèrent par le milieu de la mer dans le désert; et ayant marché trois jours par le désert d'Étham, ils campèrent à Mara.

9. De Mara, ils vinrent à Élim, où il y avoit douze fontaines d'eau, et soixante-dix palmiers; et ils y campèrent.

10. De là, ayant décampé, ils allèrent dresser leurs tentes près de la mer Rouge. Et étant partis de la mer Rouge,

11. Ils campèrent dans le désert de Sin;

12. De Sin, ils vinrent à Daphca;

13. De Daphca, ils vinrent camper à Alus;

14. Et étant sortis d'Alus, ils vinrent dresser leurs tentes à Raphidim, où le peuple ne trouva point d'eau à boire;

15. De Raphidim ils vinrent camper au désert de Sinaï.

16. Étant sortis du désert de Sinaï, ils vinrent aux Sépulcres de concupiscence;

17. Des Sépulcres de concupiscence, ils vinrent camper à Haséroth;

18 De Haséroth, ils vinrent à Rethma;

19. De Rethma, ils vinrent camper à Remmompharès;

20. D'où étant sortis, ils vinrent à Lebna;

21. De Lebna, ils allèrent camper à Ressa;

22. Et étant partis de Ressa, ils vinrent à Céélatha;

23. De là, ils vinrent camper au mont de Sépher;

24. Et ayant quitté le mont de Sépher, ils vinrent à Arada;

25. D'Arada, ils vinrent camper à Macéloth;

26. Et étant sortis de Macéloth, ils vinrent à Thahath;

27. De Thahath, ils allèrent camper à Tharé;

28. D'où ils vinrent dresser leurs tentes à Methca;

29. De Methca, ils allèrent camper à Hesmona;

Digitized by Google

30. Et étant partis de Hesmona, ils vinrent à Moséroth;

31. De Moséroth, ils allèrent camper à Bénéjaacan;

32. De Bénéjaacan, ils vinrent à la montagne de Gadgad;

33. D'où ils allèrent camper à Jétébatha;

34. De Jétébatha, ils vinrent à Hébrona;

35. De Hébrona, ils allèrent camper à Asiongaber;

36. D'où étant partis ils vinrent au désert de Sin, qui est Cadès;

37. De Cadès, ils vinrent camper sur la montagne de Hor, à l'extrémité du pays d'Edom;

38. Et Aaron, grand-prêtre, étant monté sur la montagne de Hor par le commandement du Seigneur, y mourut le premier jour du cinquième mois de la quarantième année après la sortie des enfants d'Israël du pays d'Égypte,

39. Étant âgé de cent vingt-trois ans.

40. Alors Arad, roi des Chananéens, qui habitoit vers le midi, apprit que les enfants d'Israël étoient venus dans le pays de Chanaan.

41. Étant partis de la montagne de Hor, ils vinrent camper à Salmona,

42. D'où ils vinrent à Phunon;

43. De Phunon ils allèrent camper à Oboth;

44. D'Oboth, ils vinrent à Ijéabarim, qui est sur la frontière des Moabites;

45. Étant partis de Ijéabarim, ils vinrent dresser leurs tentes à Dibongad,

46. D'ou ils allèrent camper à Helmondéblathaïm.

47. Ils partirent de Helmondéblathaïm, et vinrent aux montagnes d'Abarim, vis-à-vis de Nabo;

48. Et ayant quitté les montagnes d'Abarim, ils passèrent dans les plaines de Moab, sur le bord du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho,

49. Où ils campèrent dans les plaines du pays des Moabites, depuis Bethsimoth jusqu'à Abelsatim.

50. Ce fut là que le Seigneur parla à Moïse, et lui dit:

51. Ordonnez ceci aux enfants d'Israël, et dites-leur: Quand vous aurez passé le Jourdain, et que vous serez entrés dans le pays de Chanaan,

52. Exterminez tous les habitants de ce pays-là: brisez les pierres érigées en l'honneur des fausses divinités, rompez leurs statues, et renversez tous leurs hauts lieux,

53. Pour purifier ainsi la terre, afin que vous y habitiez; car je vous l'ai donnée afin que vous la possédiez,

54. Et vous la partagerez entre vous par le sort. Vous en donnerez une plus grande partie à ceux qui seront en plus grand nombre, et une moindre à ceux qui seront moins. Chacun recevra son héritage, selon qu'il lui sera échu par le sort; et le partage s'en fera par tribus et par familles.

55. Si vous ne voulez pas tuer les habitants du pays, ceux qui en seront restés vous deviendront comme des clous dans les yeux et comme des lances aux côtés, et ils vous combattront dans le pays que vous devez habiter;

56. Et je vous ferai à vous-mêmes tout le mal que j'avois résolu de leur faire.

CHAPITRE XXXIV.

Limites de la terre promise. Noms de ceux qui doivent en faire le partage.

1. Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit:

2. Ordonnez ceci aux enfants d'Israël, et dites-leur: Lorsque vous serez entrés dans le pays de Chanaan, et que vous y posséderez chacun ce qui vous sera échu par le sort, voici quelles seront ses limites;

Digitized by Google

3. Le côté du midi commencera au désert de Sin, qui est près d'Édom, et il aura pour limites vers l'orient la mer Salée.

4. Ces limites du midi seront le long du circuit que fait la montée du Scorpion, passeront par Senna, et s'étendront depuis le midi jusqu'à Cadès-Barné : de là, elles iront jusqu'au village nommé Adar, et s'étendront jusqu'à Asemona.

5. D'Asemona, elles iront en tournant jusqu'au torrent de l'Égypte, et elles finiront au bord de la grande mer.

6. Le côté de l'occident commencera à la grande mer, et s'y terminera pareillement.

7. Les limites du côté du septentrion commenceront à la grande mer, et s'étendront jusqu'à la haute montagne;

8. De là, elles iront vers Émath, jusqu'aux confins de Sédada;

9. Et elles s'étendront jusqu'à Zéphrona, et au village d'Énan. Ce seront là les limites du côté du septentrion.

10. Les limites du côté de l'orient se mesureront depuis ce même village d'Énan jusqu'à Séphama;

11. De Séphama, elles descendront à Rébla, vis-à-vis de la fontaine de Daphnis : de là, elles s'étendront le long de l'orient jusqu'à la mer de Cénéreth,

12. Et passeront jusqu'au Jourdain, et elles se termineront enfin à la mer Salée. Voilà quelle sera l'étendue et quelles seront les limites du pays que vous devez posséder.

13. Moïse donna donc cet ordre aux enfants d'Israël, et leur dit : Ce sera là la terre que vous posséderez par le sort, et que le Seigneur a commandé que l'on donnât aux neuf tribus, et à la moitié de la tribu de Manassé;

14. Car la tribu des enfants de Ruben avec toutes ses familles, la tribu des enfants de Gad distinguée aussi selon le nombre de ses familles, et la moitié de la tribu de Manassé,

15. C'est-à-dire, deux tribus et demie, ont déjà reçu leur partage en-deçà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, du côté de l'orient.

16. Le Seigneur dit aussi à Moïse :

17. Voici les noms de ceux qui partageront la terre entre vous : Éléazar, grand-prêtre, et Josué, fils de Nun,

18. Avec un prince de chaque tribu,

19. Dont voici les noms : De la tribu de Juda, Caleb, fils de Jéphoné;

20. De la tribu de Siméon, Samuel, fils d'Ammiud :

21. De la tribu de Benjamin, Élidad, fils de Chasélon;

22. De la tribu des enfants de Dan, Bocci, fils de Jogli;

23. Des enfants de Joseph, de la tribu de Manassé, Haniel, fils d'Éphod;

24. De la tribu d'Éphraïm, Camuel, fils de Sephthan;

25. De la tribu de Zabulon, Elisaphan, fils de Pharnach;

26. De la tribu d'Issachar, le prince Phaltiel, fils d'Ozan;

27. De la tribu d'Aser, Ahiud, fils de Salomi;

28. De la tribu de Nephthali, Phédaël, fils d'Ammiud.

29. Ce sont là ceux à qui le Seigneur a commandé de partager aux enfants d'Israël le pays de Chanaan.

CHAPITRE XXXV.

Demeures des lévites. Villes de refuge. Lois touchant les homicides.

1. Le Seigneur dit encore ceci à Moïse dans les plaines de Moab, le long du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho :

2. Ordonnez aux enfants d'Israël que des terres qu'ils posséderont, ils donnent aux lévites

3. Les villes pour y habiter, et les faubourgs qui les environnent; afin qu'ils demeurent dans les villes, et que

Digitized by Google

les faubourgs soient pour leurs troupeaux et pour leurs bêtes :

4. Ces faubourgs, qui seront au dehors des murailles de leurs villes, s'étendront tout autour dans l'espace de mille pas

5. Leur étendue sera de deux mille coudées du côté de l'orient, et de même de deux mille du côté du midi : ils auront la même mesure vers la mer qui regarde l'occident, et le côté du septentrion sera terminé par de semblables limites ; les villes seront au milieu, et les faubourgs seront tout autour au dehors des villes.

6. De ces villes que vous donnerez aux lévites, il y en aura six de séparées pour servir de refuge aux fugitifs, afin que celui qui aura répandu le sang puisse s'y retirer : et outre ces six, il y aura quarante-deux autres villes ;

7. C'est-à-dire, qu'il y en aura en tout quarante-huit avec leurs faubourgs.

8. Ceux d'entre les enfants d'Israël qui posséderont plus de terres, donneront aussi plus de ces villes; et ceux qui en posséderont moins, en donneront moins. Chacun donnera des villes aux lévites, à proportion de ce qu'il possède.

9. Le Seigneur dit aussi à Moïse :

10. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Lorsque vous aurez passé le Jourdain, et que vous serez entrés dans le pays de Chanaan,

11. Marquez les villes qui devront servir de refuge aux fugitifs qui auront répandu, contre leur volonté, le sang d'un homme ;

12. Afin que le parent de celui qui aura été tué ne puisse tuer le fugitif lorsqu'il s'y sera retiré, jusqu'à ce qu'il se présente devant tout le peuple, et que son affaire soit jugée.

13. De ces villes qu'on séparera des autres pour être l'asile des fugitifs,

14. Il y en aura trois en-deçà du Jourdain, et trois dans le pays de Chanaan,

15. Qui serviront, et aux enfants d'Israël, et aux étrangers qui seront venus du dehors ; afin que celui qui aura répandu, contre sa volonté, le sang d'un homme, y trouve un refuge.

16. Si quelqu'un frappe avec le fer, et que celui qui aura été frappé meure, il sera coupable d'homicide, et il sera lui-même puni de mort.

17. S'il jette une pierre, et que celui qu'il aura frappé en meure, il sera puni de même.

18. Si celui qui aura été frappé avec du bois, meurt, sa mort sera vengée par l'effusion du sang de celui qui l'aura frappé.

19. Le parent de celui qui aura été tué, tuera l'homicide : il le tuera aussitôt qu'il l'aura pris.

20. Si un homme pousse rudement celui qu'il hait, ou s'il jette quelque chose contre lui par un mauvais dessein ;

21. Ou si, étant son ennemi, il le frappe avec la main, et qu'il en meure, celui qui aura frappé sera coupable d'homicide, et le parent de celui qui aura été tué, le pourra tuer aussitôt qu'il l'aura trouvé.

22. Si c'est par hasard, sans haine,

23. Et sans aucun mouvement d'inimitié qu'il a fait quelqu'une de ces choses,

24. Et que cela se prouve devant le peuple, après que la cause du meurtre aura été agitée entre celui qui aura frappé et le parent du mort,

25. Il sera délivré, comme étant innocent, des mains de celui qui vouloit venger le sang répandu, et il sera ramené par sentence dans la ville où il s'étoit réfugié, et il y demeurera jusqu'à la mort du grand-prêtre qui a été sacré de l'huile sainte.

26. Si celui qui aura tué est trouvé hors les limites des villes qui ont été destinées pour les bannis,

27. Et qu'il soit tué par celui qui vouloit venger le sang répandu, celui qui

Digitized by Google

l'aura tué ne sera point censé coupable;

28. Car le fugitif devoit demeurer dans la ville jusqu'à la mort du pontife; et après sa mort, celui qui aura tué retournera en son pays.

29. Ceci sera observé comme une loi perpétuelle dans tous les lieux où vous pourrez habiter.

30. On ne punira l'homicide qu'après avoir ouï les témoins : nul ne sera condamné sur le témoignage d'un seul.

31. Vous ne recevrez point d'argent de celui qui veut se racheter de la mort qu'il a méritée pour avoir répandu le sang; mais il mourra aussitôt lui-même.

32. Les bannis et les fugitifs ne pourront revenir en aucune sorte dans leur ville avant la mort du pontife,

33. De peur que vous ne souilliez la terre où vous habiterez, et qu'elle ne demeure impure par le sang des innocents parce qu'elle ne peut être autrement purifiée que par l'effusion du sang de celui qui aura versé le sang.

34. C'est ainsi que votre terre deviendra pure, et que je demeurerai parmi vous; car c'est moi qui suis le Seigneur qui habite au milieu des enfants d'Israël.

CHAPITRE XXXVI.

Loi touchant le mariage des filles qui ont hérité au défaut des mâles.

1. Alors les princes des familles de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, de la race des enfants de Joseph, vinrent parler à Moïse devant les princes d'Israël, et lui dirent :

2. Le Seigneur vous a ordonné, à vous qui êtes notre seigneur, de partager la terre de Chanaan par le sort entre les enfants d'Israël, et de donner aux filles de Salphaad notre frère, l'héritage qui étoit dû à leur père :

3. Si elles épousent maintenant des hommes d'une autre tribu, leur bien les suivra, et, étant transféré à une autre tribu, il sera retranché de l'héritage qui nous appartient.

4. Ainsi il arrivera que lorsque l'année du jubilé, c'est-à-dire, la cinquantième, qui est celle de la remise de toutes choses, sera venue, les partages qui avoient été faits par le sort seront confondus, et le bien des uns passera aux autres.

5. Moïse répondit aux enfants d'Israël, et il leur dit, selon l'ordre qu'il en reçut du Seigneur : Ce que la tribu des enfants de Joseph a représenté est très-raisonnable;

6. Et voici la loi qui a été établie par le Seigneur, sur le sujet des filles de Salphaad : Elles se marieront à qui elles voudront, pourvu que ce soit à des hommes de leur tribu;

7. Afin que l'héritage des enfants d'Israël ne se confonde point en passant d'une tribu à une autre. Car tous les hommes prendront des femmes de leur tribu et de leur famille;

8. Et toutes les femmes prendront des maris de leur tribu, afin que les mêmes héritages demeurent toujours dans les familles,

9. Et que les tribus ne soient point mêlées les unes avec les autres, mais qu'elles demeurent

10. Toujours séparées entre elles, comme elles l'ont été par le Seigneur. Les filles de Salphaad firent ce qui leur avoit été commandé :

11. Ainsi Maala, Thersa, Hégla, Melcha et Noa, épousèrent les fils de leur oncle paternel,

12. De la famille de Manassé, fils de Joseph; et le bien qui leur avoit été donné demeura de cette sorte dans la tribu et dans la famille de leur père.

13. Ce sont là les lois et les ordonnances que le Seigneur donna par Moïse aux enfants d'Israël, dans la plaine de Moab, le long du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUTÉRONOME.

ARGUMENT.

Les Grecs appellent le cinquième livre de Moïse *Deutéronome*, nom composé de deux mots grecs, δεύτερος, *seconde*, et νόμος, *loi*. Ainsi ce livre est appelé *seconde Loi*, non que la loi qui y est rapportée diffère de celle que Dieu donna à Moïse sur la montagne de Sina, immédiatement après la sortie d'Égypte, mais parce qu'elle a été publiée, lue et recommandée de nouveau en présence des enfants de ceux qui étoient morts dans le désert, et qui avoient été présents à la première publication.

Les Hébreux appellent ce livre *Voici les paroles*, selon leur usage d'intituler leurs livres des premiers mots qui les commencent. Le Deutéronome présente d'abord un exposé fort succinct de tous les événements qui ont eu lieu jusqu'alors, et exhorte ensuite à une fidèle observance de la loi qu'il répète et explique exactement. Enfin il rapporte tout ce qui s'est passé depuis le commencement du onzième mois jusqu'au septième jour du douzième mois de la quarantième année depuis la sortie d'Égypte.

Les quatre livres précédents forment avec celui-ci ce que l'on appelle le *Pentateuque*, mot grec composé de πέντε, *cinq*, et de τεῦχος, *volume*.

Les Hébreux appellent ces cinq livres *Loi*, quoique souvent ils donnent aussi ce nom à tout l'Ancien-Testament. Le Pentateuque embrasse une période historique de 2552 ans et demi.

CHAPITRE PREMIER.

Récit abrégé de ce qui arrive aux Israélites depuis leur départ de Sinaï jusqu'à leur seconde arrivée à Cadès.

OICI les paroles que Moïse dit à tout le peuple d'Israël, au-delà du Jourdain, dans une plaine du désert vis-à-vis de la mer Rouge, entre Pharan, Thophel, Laban et Haséroth, où il y a beaucoup d'or,

2. A onze journées de chemin depuis la montagne d'Horeb jusqu'à Cadès-Barné, en venant par la montagne de Séir.

3. En la quarantième année depuis la sortie d'Égypte, le premier jour du onzième mois de cette année. Moïse dit aux enfants d'Israël tout ce que le Seigneur lui avoit ordonné de leur dire;

4. Après la défaite de Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitoit à Hésébon, et d'Og, roi de Basan, qui demeuroit à Astaroth et à Édraï,

5. Villes situées au-delà du Jourdain,

Digitized by Google

dans le pays de Moab, où étoient les Israélites. Moïse commença donc à leur expliquer la loi, et à leur dire :

6. Le Seigneur notre Dieu nous parla à Horeb, et il nous dit : Vous avez assez demeuré auprès de cette montagne;

7. Mettez-vous en chemin, et venez vers la montagne des Amorrhéens, et en tous les lieux voisins, dans les campagnes, les montagnes et les vallées vers le midi et le long de la côte de la mer ; passez dans le pays des Chananéens et du Liban, jusqu'au grand fleuve de l'Euphrate.

8. Voilà, dit-il, que je vous l'ai livré : entrez-y et mettez-vous en possession de la terre que le Seigneur avoit promis avec serment de donner à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob, et à leur postérité après eux.

9. Je vous dis en ce même temps :

10. Je ne puis seul suffire à vous tous, parce que le Seigneur votre Dieu vous a tellement multipliés, que vous égalez aujourd'hui en nombre les étoiles du ciel.

11. (Que le Seigneur, le Dieu de vos pères, ajoute encore à ce nombre plusieurs milliers, et qu'il vous bénisse, selon qu'il l'a promis.)

12. Mais je ne puis porter seul le poids de vos affaires et de vos différends ;

13. Choisissez d'entre vous des hommes sages et habiles, qui soient d'une vie exemplaire, et d'une probité reconnue parmi vos tribus, afin que je les établisse pour être vos juges et vos commandants.

14. Vous me répondîtes alors : C'est une très-bonne chose que vous voulez faire.

15. Et je pris de vos tribus des hommes sages et nobles; je les établis pour être vos princes, vos tribuns, vos commandants de cent hommes, de cinquante, et de dix, pour vous instruire de toutes choses.

16. Je leur donnai ces avis en même temps, et je leur dis : Écoutez ceux qui viendront à vous, citoyens ou étrangers, et jugez-les selon la justice.

17. Vous ne mettrez aucune différence entre les personnes ; vous écouterez le petit comme le grand et vous n'aurez aucun égard à la condition de qui que ce soit, parce que c'est le jugement de Dieu que vous exercerez. Si vous trouvez quelque chose de plus difficile, vous me le rapporterez, et je l'écouterai.

18. Et je vous ordonnai alors tout ce que vous deviez faire.

19. Étant partis d'Horeb, nous passâmes par ce grand et effroyable désert que vous avez vu, par le chemin qui conduit à la montagne des Amorrhéens, selon que le Seigneur notre Dieu nous l'avoit commandé. Et, étant venus à Cadès-Barné,

20. Je vous dis : Vous voilà arrivés vers la montagne des Amorrhéens, que le Seigneur notre Dieu doit nous donner.

21. Considérez la terre que le Seigneur votre Dieu vous donne; montez-y, et vous en rendez maîtres, selon que le Seigneur notre Dieu l'a promis à vos pères : ne craignez point, et que rien ne vous étonne.

22. Alors vous vîntes tous me trouver, et vous me dîtes : Envoyons des hommes qui considèrent le pays, et qui nous marquent le chemin par où nous devons entrer, et les villes où nous devons aller.

23. Ayant approuvé cet avis, j'envoyai douze hommes d'entre vous, un de chaque tribu,

24. Qui, s'étant mis en chemin, et ayant passé les montagnes, vinrent jusqu'à la vallée de la Grappe de raisin; et après avoir considéré le pays,

25. Ils prirent des fruits qu'il produit, pour nous faire voir combien il étoit fertile, et nous les ayant apportés, ils nous dirent : La terre que le Seigneur notre Dieu veut nous donner est très-bonne.

Digitized by Google

26. Mais vous ne voulûtes point y aller; et, étant incrédules à la parole du Seigneur, notre Dieu,

27. Vous murmurâtes dans vos tentes, en disant : Le Seigneur nous hait, et il nous a fait sortir de l'Égypte pour nous livrer entre les mains des Amorrhéens, et pour nous exterminer.

28. Où monterons-nous? ceux que nous avons envoyés nous ont jeté l'épouvante dans le cœur, en nous disant : Ce pays est extrêmement peuplé; les hommes y sont d'une taille beaucoup plus haute que nous; leurs villes sont grandes et fortifiées de murs qui vont jusqu'au ciel; nous avons vu là des gens de la race d'Énac.

29. Et je vous dis alors : N'ayez point de peur, et ne les craignez point;

30. Le Seigneur votre Dieu, qui est votre conducteur, combattra lui-même pour vous, ainsi qu'il a fait en Égypte à la vue de tous les peuples.

31. Et vous avez vu vous-mêmes dans le désert que le Seigneur votre Dieu vous a portés dans tout le chemin par où vous avez passé, comme un homme a accoutumé de porter son petit enfant entre ses bras, jusqu'à ce que vous fussiez arrivés en ce lieu.

32. Mais tout ce que je vous dis alors ne put vous engager à croire le Seigneur votre Dieu,

33. Qui a marché devant vous dans tout le chemin, qui vous a marqué le lieu où vous deviez dresser vos tentes, qui vous a montré la nuit le chemin par la colonne de feu, et le jour par la colonne de nuée.

34. Le Seigneur ayant donc entendu vos murmures, entra en colère, et dit avec serment :

35. Nul des hommes de cette race criminelle ne verra cet excellent pays que j'avois juré de donner à vos pères,

36. Excepté Caleb, fils de Jéphoné; car celui-ci le verra, et je lui donnerai, à lui et à ses enfants, la terre où il a marché, parce qu'il a suivi le Seigneur.

37. Et on ne doit pas s'étonner de cette indignation du Seigneur contre le peuple, puisque s'étant mis en colère contre moi-même, à cause de vous, il me dit : Vous-même vous n'y entrerez point;

38. Mais Josué, fils de Nun, votre ministre, y entrera au lieu de vous. Exhortez-le et le fortifiez, car ce sera lui qui partagera la terre par le sort à tout Israël.

39. Vos petits enfants, dont vous avez dit qu'ils seroient emmenés captifs, et vos fils qui ne savent pas encore discerner le bien et le mal, seront ceux qui entreront en cette terre : je la leur donnerai, et ils la posséderont.

40. Mais pour vous, retournez, et allez-vous-en dans le désert par le chemin qui conduit vers la mer Rouge.

41. Vous me répondîtes alors : Nous avons péché contre le Seigneur, nous monterons et nous combattrons, comme le Seigneur notre Dieu nous l'a ordonné. Et lorsque vous marchiez en armes vers la montagne,

42. Le Seigneur me dit : Dites-leur : N'entreprenez point de monter et de combattre, parce que je ne suis plus avec vous, et que vous tomberez devant vos ennemis.

43. Je vous le dis, et vous ne m'écoutâtes point; mais vous opposant au commandement du Seigneur, et étant enflés d'orgueil, vous montâtes sur la montagne.

44. Alors les Amorrhéens qui habitoient les montagnes ayant paru, et étant venus au-devant de vous, vous poursuivirent comme les abeilles poursuivent celui qui les irrite, et vous taillèrent en pièces, depuis Séir jusqu'à Horma.

45. Étant retournés de là, et ayant pleuré devant le Seigneur, il ne vous écouta point, et ne voulut point se rendre à vos prières.

Digitized by Google

46. Ainsi vous demeurâtes longtemps à Cadès-Barné.

CHAPITRE II.

Voyage des Israélites depuis Cadès-Barné jusqu'au pays de Séhon. Dieu leur défend de combattre les Iduméens, les Moabites, et les Ammonites. Défaite de Séhon.

1. Nous partîmes de ce lieu-là, et nous vînmes au désert qui mène à la mer Rouge, selon que le Seigneur me l'avoit ordonné; et nous tournâmes longtemps autour du mont Séir.

2. Le Seigneur me dit alors :

3. Vous avez assez tourné autour de cette montagne; allez maintenant vers le septentrion,

4. Et ordonnez ceci au peuple, et lui dites : Vous passerez aux extrémités des terres des enfants d'Ésaü, vos frères, qui habitent en Séir, et ils vous craindront.

5. Prenez donc bien garde à ne point les attaquer; car je ne vous donnerai pas un seul pied de terre dans leur pays, parce que j'ai abandonné à Ésaü le mont Séir, afin qu'il le possédât.

6. Vous achèterez d'eux, pour de l'argent, tout ce que vous mangerez; et vous achèterez aussi l'eau que vous puiserez, et que vous boirez.

7. Le Seigneur votre Dieu vous a bénis dans toutes les œuvres de vos mains : le Seigneur votre Dieu a eu soin de vous dans votre chemin, lorsque vous avez passé par ce grand désert; il a habité avec vous pendant quarante ans, et vous n'avez manqué de rien.

8. Après que nous eûmes passé les terres des enfants d'Ésaü, nos frères, qui habitoient en Séir, marchant par le chemin de la plaine d'Élath et d'Asiongaber, nous vînmes au chemin qui mène au désert de Moab.

9. Alors le Seigneur me dit : Ne combattez point les Moabites, et ne leur faites point la guerre; car je ne vous donnerai rien de leur pays, parce que j'ai donné Ar aux enfants de Loth, afin qu'ils la possèdent.

10. Et j'ai détruit les Émim qui ont habité les premiers ce pays : c'étoit un peuple grand et puissant, et d'une taille si haute, qu'on les croyoit de la race d'Énac,

11. Comme les géants, étant semblables aux enfants d'Énac. Enfin les Moabites les appellent Émim.

12. Quant au pays de Séir, les Horrhéens y ont habité autrefois; mais en ayant été chassés et exterminés, les enfants d'Ésaü y habitèrent, comme le peuple d'Israël s'est établi dans la terre que le Seigneur lui a donnée pour la posséder.

13. Nous nous disposâmes donc à passer le torrent de Zared, et nous vînmes près de ce torrent.

14. Or, le temps que nous mîmes à marcher depuis Cadès-Barné jusqu'au passage du torrent de Zared, fut de trente-huit ans, jusqu'à ce que toute cette race de gens de guerre eût été exterminée du camp, selon que le Seigneur l'avoit juré :

15. Car sa main a été sur eux, pour les faire tous périr au milieu du camp.

16. Après la mort de tous ces hommes de guerre,

17. Le Seigneur me parla et me dit :

18. Vous passerez aujourd'hui les confins de Moab et la ville d'Ar;

19. Et lorsque vous approcherez des frontières des enfants d'Ammon, gardez-vous bien de les combattre, et de leur faire la guerre; car je ne vous donnerai rien du pays des enfants d'Ammon, parce que je l'ai donné aux enfants de Loth, afin qu'ils le possèdent.

20. Ce pays a été considéré autrefois comme le pays des géants, parce que les géants y ont habité, ceux que les Ammonites appellent Zomzommin;

21. C'étoit un peuple grand et nom-

Digitized by Google

breux, et d'une taille fort haute, comme les Énacim : le Seigneur les a exterminés par les Ammonites, qu'il a fait habiter en leur pays au lieu d'eux,

22. Comme il avoit fait à l'égard des enfants d'Ésaü qui habitent en Séir, ayant exterminé les Horrhéens, et donné leur pays aux enfants d'Ésaü, qui le possèdent encore aujourd'hui.

23. Les Hévéens de même, qui habitoient à Haserim jusqu'à Gaza, en furent chassés par les Cappadociens qui, étant sortis de la Cappadoce, les exterminèrent, et s'établirent au lieu d'eux dans ce pays-là.

24. Levez-vous donc, vous dit alors le Seigneur, et passez le torrent d'Arnon; car je vous ai livré Séhon, Amorrhéen, roi d'Hésébon : commencez à entrer en possession de son pays, et combattez contre lui.

25. Je commencerai aujourd'hui à jeter la terreur et l'effroi de vos armes dans tous les peuples qui habitent sous le ciel, afin qu'au seul bruit de votre nom ils tremblent, et qu'ils soient pénétrés de frayeur et de douleur, comme les femmes qui sont dans le travail de l'enfantement.

26. J'envoyai donc du désert de Cadémoth des ambassadeurs vers Séhon, roi d'Hésébon, pour lui porter des paroles de paix, en lui disant :

27. Nous ne demandons qu'à passer par vos terres; nous marcherons par le grand chemin; nous ne nous détournerons ni à droite, ni à gauche.

28. Vendez-nous tout ce qui nous sera nécessaire pour manger; donnez-nous aussi de l'eau pour de l'argent, afin que nous puissions boire : et permettez-nous seulement de passer par votre pays,

29. Comme nous l'ont permis les enfants d'Ésaü, qui habitent en Séir, et les Moabites, qui demeurent à Ar, jusqu'à ce que nous soyons arrivés au bord du Jourdain, et que nous passions dans la terre que le Seigneur notre Dieu doit nous donner.

30. Mais Séhon, roi d'Hésébon, ne voulut point nous accorder le passage, parce que le Seigneur votre Dieu lui avoit affermi l'esprit et endurci le cœur afin qu'il fût livré entre vos mains, comme vous voyez maintenant qu'il l'a été.

31. Alors le Seigneur me dit : J'ai déjà commencé à vous livrer Séhon avec son pays; commencez aussi à entrer en possession de cette terre.

32. Séhon marcha donc au-devant de nous avec tout son peuple, pour nous donner bataille à Jasa;

33. Et le Seigneur notre Dieu nous le livra; et nous le défîmes avec ses enfants et tout son peuple.

34. Nous prîmes en même temps toutes ses villes; nous en tuâmes tous les habitants, hommes, femmes et petits enfants, et nous n'y laissâmes rien du tout,

35. Excepté les bestiaux, qui furent le partage de ceux qui les pillèrent, et les dépouilles des villes, que nous prîmes.

36. Depuis Aroër qui est sur le bord du torrent d'Arnon, ville située dans la vallée, jusqu'à Galaad, il n'y eut ni village, ni ville qui pût échapper de nos mains; le Seigneur notre Dieu nous les livra toutes,

37. Hors le pays des enfants d'Ammon, dont nous n'avons point approché, et tout ce qui est aux environs du torrent de Jéboc, et les villes situées sur les montagnes, avec tous les lieux où le Seigneur notre Dieu nous a défendu d'aller.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Guerre contre Og, roi de Basan. Partage des tribus de Ruben, de Gad, et de la demi-tribu de Manassé. Moïse ne peut obtenir d'entrer dans la terre promise.

1. Ayant donc pris un autre chemin, nous allâmes vers Basan; et Og, roi de Basan, marcha au-devant de nous avec tout son peuple, pour nous donner bataille à Édraï.

2. Alors le Seigneur me dit: Ne le craignez point, parce qu'il vous a été livré avec tout son peuple et son pays; et vous le traiterez comme vous avez traité Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitoit à Hésébon.

3. Le Seigneur notre Dieu nous livra donc aussi Og, roi de Basan, et tout son peuple; nous les tuâmes tous, sans en épargner aucun,

4. Et nous ravageâmes toutes leurs villes en un même temps. Il n'y eut point de ville qui pût nous échapper: nous en prîmes soixante, et tout le pays d'Argob, qui étoit le royaume d'Og, en Basan.

5. Toutes les villes étoient fortifiées de murailles très-hautes, avec des portes et des barres, outre un très-grand nombre de bourgs qui n'avoient point de murailles.

6. Nous exterminâmes ces peuples comme nous avions fait de Séhon, roi d'Hésébon, en ruinant toutes leurs villes, en tuant les hommes, les femmes et les petits-enfants;

7. Et nous prîmes leurs troupeaux avec les dépouilles de leurs villes.

8. Nous nous rendîmes donc maîtres en ce temps-là du pays des deux rois des Amorrhéens, qui étoient en-deçà du Jourdain, depuis le torrent d'Arnon jusqu'à la montagne d'Hermon,

9. Que les Sidoniens appellent Sarion, et les Amorrhéens Sanir;

10. Et nous prîmes toutes les villes qui sont situées dans la plaine, et tout le pays de Galaad et de Basan jusqu'à Selcha et Édraï, qui sont des villes du royaume d'Og, en Basan.

11. Og, roi de Basan, étoit resté seul de la race des géants. On montre encore son lit de fer dans Rabbath, qui est une ville des enfants d'Ammon; il a neuf coudées de long et quatre de large, selon la mesure d'une coudée ordinaire.

12. Nous entrâmes donc alors en possession de ce pays-là depuis Aroër qui est sur les bords du torrent d'Arnon, jusqu'au milieu de la montagne de Galaad; et j'en donnai les villes à la tribu de Ruben et de Gad.

13. Je donnai l'autre moitié de Galaad, et tout le pays de Basan, qui étoit le royaume d'Og, et le pays d'Argob, à la moitié de la tribu de Manassé: tout ce pays de Basan est appelé la Terre des géants.

14. Jaïr, fils de Manassé, est entré en possession de tout le pays d'Argob, jusqu'aux confins de Gessuri et de Machati; et il a appelé de son nom les bourgs de Basan, Havoth-Jaïr, c'est-à-dire, les bourgs de Jaïr, comme ils se nomment encore aujourd'hui.

15. Je donnai Galaad à Machir.

16. Mais je donnai aux tribus de Ruben et de Gad la partie de ce même pays de Galaad qui s'étend jusqu'au torrent d'Arnon, c'est-à-dire, jusqu'au milieu de ce torrent, et ses confins jusqu'au torrent de Jéboc, qui est la frontière des enfants d'Ammon,

17. Avec la plaine du désert, le long du Jourdain, et depuis Cénéreth jusqu'à la mer du désert, appelée la mer Salée, et jusqu'au pied de la montagne de Phasga qui est vers l'orient.

18. Je donnai en ce même temps cet ordre aux trois tribus, et je leur dis: Le Seigneur votre Dieu vous donne ce pays pour votre héritage; marchez donc en armes devant les enfants d'Israël qui sont vos frères, vous tous qui êtes

Digitized by Google

des hommes robustes et courageux,

19. En laissant chez vous vos femmes, vos petits enfants, et vos troupeaux. Car je sais que vous avez un grand nombre de bestiaux, et ils doivent demeurer dans les villes que je vous ai données,

20. Jusqu'à ce que le Seigneur mette vos frères dans le repos où il vous a mis, et qu'ils possèdent aussi eux-mêmes la terre qu'il doit leur donner au-delà du Jourdain : alors chacun de vous reviendra pour jouir des terres que je vous ai données.

21. Je donnai aussi alors cet avis à Josué : Vos yeux ont vu de quelle manière le Seigneur votre Dieu a traité ces deux rois; il traitera de même tous les royaumes dans lesquels vous devez entrer.

22. Ne les craignez donc point; car le Seigneur votre Dieu combattra pour vous.

23. En ce même temps je fis cette prière au Seigneur, et je lui dis :

24. Seigneur Dieu, vous avez commencé de signaler votre grandeur et votre main toute-puissante devant votre serviteur; car il n'y a point d'autre Dieu, soit dans le ciel, soit sur la terre, qui puisse faire les œuvres que vous faites, et dont la force puisse être comparée à la vôtre.

25. Permettez donc que je passe au-delà du Jourdain, et que je voie cette terre si fertile, cette excellente montagne, et le Liban.

26. Mais le Seigneur étant en colère contre moi à cause de vous, ne m'exauça point; et il me dit : C'est assez; ne me parlez plus jamais de cela.

27. Montez sur le haut de la montagne de Phasga, et portez vos yeux de tous côtés, et regardez vers l'occident, vers le septentrion, vers le midi et vers l'orient : car vous ne passerez point ce fleuve du Jourdain.

28. Donnez mes ordres à Josué, affermissez-le et fortifiez-le, parce que c'est lui qui marchera devant ce peuple, et qui lui partagera la terre que vous verrez.

29. Nous demeurâmes donc en cette vallée, vis-à-vis du temple de Phogor.

CHAPITRE IV.

Exhortation à observer les divins préceptes. Menaces contre ceux qui les violent. Trois villes de refuge au-delà du Jourdain.

1. Maintenant, ô Israël, écoutez les lois et les ordonnances que je vous enseigne, afin que vous trouviez la vie en les observant, et qu'étant entrés dans la terre que le Seigneur le Dieu de vos pères doit vous donner, vous la possédiez.

2. Nous n'ajouterez ni n'ôterez rien aux paroles que je vous dis : Gardez les commandements du Seigneur votre Dieu, que je vous annonce de sa part.

3. Vos yeux ont vu tout ce que le Seigneur a fait contre Béelphégor, et de quelle sorte il a exterminé tous les adorateurs de cette idole du milieu de vous;

4. Mais vous qui vous êtes attachés au Seigneur votre Dieu, vous avez tous été conservés en vie jusqu'aujourd'hui.

5. Vous savez que je vous ai enseigné les lois et les ordonnances, selon que le Seigneur mon Dieu me l'a commandé; vous les pratiquerez donc dans la terre que vous devez posséder :

6. Vous les observerez et vous les accomplirez effectivement; car c'est en cela que vous ferez paroître votre sagesse et votre intelligence devant les peuples, afin qu'entendant parler de toutes ces lois, ils disent : Voilà un peuple vraiment sage et intelligent, voilà une nation grande et illustre.

7. Il n'y a point en effet d'autre nation, quelque puissante qu'elle soit, qui ait des dieux aussi proches d'elle,

Digitized by Google

comme notre Dieu est proche de nous, et présent à toutes nos prières ;

8. Car où est un autre peuple si célèbre, qui ait, comme celui-ci, des cérémonies, des ordonnances pleines de justice, et toute une loi semblable à celle que j'exposerai aujourd'hui devant vos yeux ?

9. Conservez-vous donc vous-mêmes, et gardez votre âme avec un grand soin. N'oubliez point les grandes choses que vos yeux ont vues; et qu'elles ne s'effacent point de votre cœur tous les jours de votre vie. Enseignez-les à vos enfants et à vos petits-enfants.

10. Instruisez-les de toutes les choses qui se sont passées depuis le jour où vous vous présentâtes devant le Seigneur votre Dieu à Horeb, lorsque le Seigneur me parla, et me dit : Faites assembler tout le peuple devant moi, afin qu'il entende mes paroles, et qu'il apprenne à me craindre tout le temps qu'il vivra sur la terre, et qu'il donne les mêmes instructions à ses enfants.

11. Vous approchâtes alors du pied de cette montagne, dont la flamme montoit jusqu'au ciel, et qui étoit environnée de ténèbres, de nuages et d'obscurité.

12. Le Seigneur vous parla du milieu de cette flamme. Vous entendîtes la voix qui proféroit ses paroles, mais vous ne vîtes en lui aucune forme.

13. Il vous fit connoître son alliance, qu'il vous ordonna d'observer, et les dix commandements qu'il écrivit sur les deux tables de pierre.

14. Il m'ordonna en ce même temps de vous apprendre les cérémonies et les ordonnances que vous devez observer dans la terre que vous allez posséder.

15. Appliquez-vous donc avec grand soin à la garde de vos âmes. Souvenez-vous que vous n'avez vu aucune figure ni ressemblance au jour que le Seigneur vous parla à Horeb du milieu du feu ;

16. De peur qu'étant séduits vous ne vous fassiez quelque image de sculpture, quelque figure ou d'homme ou de femme.

17. Ou de quelqu'une des bêtes qui sont sur la terre, ou des oiseaux qui volent sous le ciel.

18. Ou des animaux qui rampent et se remuent sur la terre, ou des poissons qui sont sous la terre dans les eaux ;

19. Ou qu'élevant vos yeux au ciel, et y voyant le soleil, la lune, et tous les astres, vous ne tombiez dans l'illusion et dans l'erreur, et que vous ne rendiez un culte d'adoration à des créatures que le Seigneur votre Dieu a faites pour le service de toutes les nations qui sont sous le ciel.

20. Mais pour vous, le Seigneur vous a tirés et fait sortir de l'Égypte, comme d'une fournaise ardente où l'on fond le fer, pour avoir en vous un peuple dont il fît son héritage, comme on le voit aujourd'hui.

21. Et le Seigneur étant en colère contre moi à cause de vos murmures, a juré que je ne passerois pas le Jourdain, et que je n'entrerois point dans cette excellente terre qu'il doit vous donner.

22. Je vais donc mourir en ce lieu-ci, et je ne passerai point le Jourdain : mais pour vous, vous le passerez, et vous posséderez ce beau pays.

23. Prenez garde de n'oublier jamais l'alliance que le Seigneur votre Dieu a faite avec vous, et de ne point vous faire d'image taillée de toutes les choses que le Seigneur vous a défendues ;

24. Parce que le Seigneur votre Dieu est un feu dévorant et un Dieu jaloux.

25. Si, après avoir eu des enfants et des petits-enfants, et avoir demeuré dans cette terre, vous vous laissez séduire, jusqu'à vous former quelque figure pour l'adorer, en commettant ainsi un crime devant le Seigneur vo-

Digitized by Google

tre Dieu, et en attirant sur vous sa colère,

26. J'atteste aujourd'hui le ciel et la terre, que vous serez bientôt exterminés de ce pays que vous devez posséder après avoir passé le Jourdain. Vous n'y demeurerez pas long-temps, mais le Seigneur vous détruira.

27. Il vous dispersera dans tous les peuples, et vous ne resterez qu'en petit nombre parmi les nations où le Seigneur vous aura conduits.

28. Vous adorerez là des dieux qui ont été faits par la main des hommes, du bois et de la pierre, qui ne voient point, qui n'entendent point, qui ne mangent point, et qui ne sentent point.

29. Si, au contraire, dans ces lieux-là mêmes vous cherchez le Seigneur votre Dieu, vous le trouverez; pourvu toutefois que vous le cherchiez de tout votre cœur, et dans toute l'amertume et l'affliction de votre âme.

30. Après que vous aurez éprouvé tous ces maux qui vous avoient été prédits, vous reviendrez enfin au Seigneur votre Dieu, et vous écouterez sa voix,

31. Parce que le Seigneur votre Dieu est un Dieu plein de miséricorde : il ne vous abandonnera point, et il ne vous exterminera point entièrement, et il n'oubliera point l'alliance qu'il a jurée et qu'il a faite avec vos pères.

32. Interrogez les siècles les plus reculés qui ont été avant vous, et considérez d'une extrémité du ciel jusqu'à l'autre, depuis le jour auquel le Seigneur créa l'homme sur la terre, s'il s'est jamais rien fait de semblable, et si jamais on a ouï dire

33. Qu'un peuple ait entendu la voix de Dieu qui lui parloit du milieu des flammes, comme vous l'avez entendue sans avoir perdu la vie ;

34. Qu'un Dieu soit venu prendre pour lui un peuple au milieu des nations, en faisant éclater sa puissance par des tentations, par des prodiges, par des combats où il s'est signalé avec une main forte et un bras étendu, et par des visions horribles, selon tout ce que le Seigneur votre Dieu a fait pour vous dans l'Égypte comme vous l'avez vu de vos yeux;

35. Afin quevous sussiez que le Seigneur est le véritable Dieu, et qu'il n'y en a point d'autre que lui.

36. Il vous a fait entendre sa voix du haut du ciel pour vous instruire, et il vous a fait voir son feu sur la terre, un feu effroyable, et vous avez entendu sortir ses paroles du milieu de ce feu,

37. Parce qu'il a aimé vos pères, et qu'après eux il a choisi pour lui leur postérité. Il vous a tirés de l'Égypte en marchant devant vous avec sa grande puissance,

38. Pour exterminer à votre entrée de très-grandes nations qui étoient plus fortes que vous, pour vous faire entrer dans leur pays, et pour vous faire posséder leur terre, comme vous le voyez vous-même aujourd'hui.

39. Reconnoissez donc en ce jour, et que cette pensée soit toujours gravée dans votre cœur, que le Seigneur est l'unique Dieu depuis le haut du ciel jusqu'au plus profond de la terre, et qu'il n'y en a point d'autre que lui.

40. Gardez ses préceptes et ses commandements, que je vous prescris aujourd'hui, afin que vous soyez heureux, vous et vos enfants après vous, et que vous demeuriez long-temps dans la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner.

41. Alors Moïse destina trois villes en-deçà du Jourdain vers l'orient,

42. Afin que celui qui auroit tué son prochain contre sa volonté, sans qu'il eût été son ennemi un ou deux jours auparavant, pût se retirer en quelqu'une de ces villes, et y être en sûreté.

43. Ces villes furent Bosor dans le désert, située dans la plaine apparte-

Digitized by Google

nant à la tribu de Ruben; Ramoth en Galaad, qui est de la tribu de Gad; et Golan en Basan, qui est de la tribu de Manassé.

44. Voici la loi que Moïse proposa aux enfants d'Israël;

45. Et voici les préceptes, les cérémonies et les ordonnances qu'il prescrivit aux enfants d'Israël après qu'ils furent sortis de l'Égypte,

46. Étant en-deçà du Jourdain, dans la vallée qui est vis-à-vis du temple de Phogor, au pays de Séhon, roi des Amorrhéens, qui habita Hésébon, et qui fut défait par Moïse : car les enfants d'Israël qui étoient sortis de l'Égypte

47. Possédèrent ses terres, et les terres d'Og, roi de Basan, qui étoient les deux rois des Amorrhéens qui régnoient en-deçà du Jourdain, vers le levant,

48. Depuis Aroër, qui est située sur le bord du torrent d'Arnon, jusqu'au mont Sion, qui s'appelle aussi Hermon,

49. C'est-à-dire, toute la plaine en-deçà du Jourdain, vers l'orient, jusqu'à la mer du désert, et jusqu'au pied du mont Phasga.

CHAPITRE V.

Moïse rappelle au peuple les préceptes du Décalogue.

1. Moïse ayant donc fait venir tout le peuple d'Israël, lui dit : Écoutez, Israël, les cérémonies et les ordonnances que je propose aujourd'hui devant vous; apprenez-les, et les pratiquez.

2. Le Seigneur notre Dieu a fait alliance avec nous à Horeb.

3. Il n'a point fait alliance avec nos pères, mais avec nous qui sommes et qui vivons aujourd'hui.

4. Il nous a parlé face à face sur la montagne, du milieu du feu.

5. Je fus alors l'interprète et le médiateur entre le Seigneur et vous, pour vous annoncer ses paroles : car vous appréhendâtes ce grand feu, et vous ne montâtes point sur la montagne, et il dit :

6. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tiré de l'Égypte, de la maison de servitude.

7. Vous n'aurez point en ma présence de dieux étrangers.

8. Vous ne vous ferez point d'image taillée, ni de figures de tout ce qui est en haut dans le ciel, ou en bas sur la terre, ou qui vit sous terre dans les eaux.

9. Vous ne les adorerez point, et ne les servirez point; car je suis le Seigneur votre Dieu, un Dieu jaloux, qui punit l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération de ceux qui me haïssent,

10. Et qui fais miséricorde jusqu'à mille et mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes préceptes.

11. Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain; car celui qui aura attesté la sainteté de son nom sur une chose vaine ne sera point impuni.

12. Observez le jour du sabbat, et ayez soin de le sanctifier, selon que le Seigneur votre Dieu vous l'a ordonné.

13. Vous travaillerez pendant six jours, et vous y ferez tous vos ouvrages.

14. Mais le septième jour est celui du sabbat, c'est-à-dire, le jour du repos du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour-là, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni votre bœuf, ni votre âne, ni toutes vos bêtes, ni l'étranger qui est au milieu de vous; afin que votre serviteur et votre servante se reposent comme vous.

15. Souvenez-vous que vous avez vous-même été esclave dans l'Égypte, et que le Seigneur votre Dieu vous en a tiré avec une main forte, et un bras

Digitized by Google

étendu. C'est pourquoi il vous a ordonné d'observer le jour du sabbat.

16. Honorez votre père et votre mère, selon que le Seigneur votre Dieu vous l'a ordonné, afin que vous viviez longtemps, et que vous soyez heureux dans la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner.

17. Vous ne tuerez point.

18. Vous ne commettrez point de fornication.

19. Vous ne déroberez point.

20. Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.

21. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui lui appartienne.

22. Le Seigneur prononça ces paroles avec une voix forte devant vous tous sur la montagne, du milieu du feu, de la nuée et de l'obscurité, sans y ajouter rien davantage ; et il les écrivit sur les deux tables de pierre qu'il me donna.

23. Mais après que vous eûtes entendu sa voix du milieu des ténèbres, et que vous eûtes vu la montagne tout en feu, vous m'envoyâtes tous les princes de vos tribus, et vos anciens, et vous me dîtes :

24. Le Seigneur notre Dieu nous a fait voir sa majesté et sa grandeur ; nous avons entendu sa voix du milieu du feu ; et nous avons éprouvé aujourd'hui que Dieu a parlé à un homme, sans que l'homme en soit mort.

25. Pourquoi donc mourrons-nous, et serons-nous dévorés par ce grand feu? Car si nous entendons encore la voix du Seigneur notre Dieu, nous mourrons.

26. Qu'est tout homme revêtu de chair, pour pouvoir entendre la voix du Dieu vivant, parlant du milieu du feu, comme nous l'avons entendue, sans qu'il en perde la vie?

27. Approchez-vous donc plutôt vous-même, et écoutez tout ce que le Seigneur notre Dieu vous dira ; vous nous le rapporterez ensuite, et quand nous l'aurons appris, nous le ferons.

28. Ce que le Seigneur ayant entendu, il me dit : J'ai entendu les paroles que ce peuple vous a dites ; il a bien parlé dans tout ce qu'il a dit.

29. Qui leur donnera un tel esprit et un tel cœur, qu'ils me craignent, et qu'ils gardent en tout temps tous mes préceptes, afin qu'ils soient heureux pour jamais, eux et leurs enfants?

30. Allez, et dites-leur : Retournez dans vos tentes,

31. Pour vous, demeurez ici avec moi, et je vous dirai tous mes commandements, mes cérémonies et mes ordonnances, et vous les leur enseignerez, afin qu'ils les observent dans la terre que je leur donnerai en héritage.

32. Observez donc et exécutez ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé ; vous ne vous détournerez ni à droite ni à gauche ;

33. Mais vous marcherez par la voie que le Seigneur votre Dieu vous a prescrite, afin que vous viviez, que vous soyez heureux, et que vos jours se multiplient dans la terre que vous allez posséder.

CHAPITRE VI.

Moïse exhorte les Israélites à aimer le Seigneur, et à n'oublier jamais ses préceptes et ses bienfaits.

1. Voici les préceptes, les cérémonies et les ordonnances que le Seigneur votre Dieu m'a commandé de vous enseigner, afin que vous les observiez dans la terre où vous allez passer, et que vous devez posséder ;

2. Afin que vous craigniez le Seigneur votre Dieu, et que tous les jours de votre vie vous gardiez tous ses com-

Digitized by Google

mandements et ses préceptes, que je vous prescris, à vous, à vos enfants, et aux enfants de vos enfants, et que vous viviez longtemps sur la terre.

5. Écoutez, Israël, et ayez grand soin de faire ce que le Seigneur vous a commandé, afin que vous soyez heureux, et que vous croissiez de plus en plus, selon la promesse que le Seigneur le Dieu de vos pères vous a faite de vous donner une terre où couleront des ruisseaux de lait et de miel.

4. Écoutez, Israël : le Seigneur notre Dieu est le seul et unique Seigneur.

5. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, et de toutes vos forces.

6. Ces commandements, que je vous donne aujourd'hui, seront gravés dans votre cœur ;

7. Vous en instruirez vos enfants, vous les méditerez assis dans votre maison, et marchant dans le chemin, la nuit dans les intervalles du sommeil, le matin à votre réveil.

8. Vous les lierez comme un signe dans votre main, vous les porterez comme un tableau entre vos yeux,

9. Vous les écrirez sur le seuil et sur les poteaux de la porte de votre maison.

10. Et lorsque le Seigneur votre Dieu vous aura fait entrer dans la terre qu'il a promise avec serment à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob, et qu'il vous aura donné de grandes et de très-bonnes villes que vous n'aurez point fait bâtir,

11. Des maisons pleines de toutes sortes de biens, que vous n'aurez point fait faire, des citernes que vous n'aurez point creusées, des vignes et des oliviers que vous n'aurez point plantés,

12. Et que vous vous serez nourris et rassasiés de toutes ces choses ;

13. Prenez bien garde d'oublier le Seigneur qui vous a tiré du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Vous craindrez le Seigneur votre Dieu, vous ne servirez que lui seul, et vous ne jurerez que par son nom.

14. Vous ne suivrez point les dieux étrangers de toutes les nations qui sont autour de vous,

15. Parce que le Seigneur votre Dieu qui est au milieu de vous, est un Dieu jaloux ; de peur que la fureur du Seigneur votre Dieu ne s'allume contre vous, et qu'il ne vous extermine de dessus la terre.

16. Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu, comme vous l'avez tenté au lieu de la tentation.

17. Gardez les préceptes du Seigneur votre Dieu, les ordonnances et les cérémonies qu'il vous a prescrites :

18. Faites ce qui est bon et agréable aux yeux du Seigneur, afin que vous soyez heureux, et que vous possédiez cette excellente terre où vous allez entrer, que le Seigneur a juré de donner à vos pères,

19. En leur promettant d'exterminer devant vous tous vos ennemis.

20. Et lorsque vos enfants vous interrogeront à l'avenir, et vous diront : Que signifient ces commandements, ces cérémonies et ces ordonnances que le Seigneur notre Dieu nous a prescrites ?

21. Vous leur direz : Nous étions esclaves de Pharaon en Égypte, et le Seigneur nous a tirés de l'Égypte avec une main forte :

22. Il a fait devant nos yeux en Égypte de grands miracles, et des prodiges terribles contre Pharaon et contre toute sa maison ;

23. Et il nous a tirés de ce pays-là, pour nous faire entrer dans cette terre, qu'il avoit promis avec serment à nos pères de nous donner.

24. Et le Seigneur nous a commandé ensuite d'observer toutes ces lois, et de craindre le Seigneur notre Dieu, afin que nous soyons heureux tous les jours

Digitized by Google

de notre vie, comme nous le sommes aujourd'hui.

25. Le Seigneur notre Dieu nous fera miséricorde, si nous observons et si nous pratiquons devant lui tous ses préceptes, selon qu'il nous l'a commandé.

CHAPITRE VII.

Ordre d'exterminer les Chananéens. Assurance de la protection du Seigneur.

1. Lorsque le Seigneur votre Dieu vous aura fait entrer dans cette terre que vous allez posséder, et qu'il aura exterminé devant vous plusieurs nations, les Héthéens, les Gergéséens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phérézéens, les Hévéens et les Jébuzéens, qui sont sept peuples beaucoup plus nombreux et plus puissants que vous n'êtes :

2. Lorsque le Seigneur votre Dieu vous les aura livrés, vous les passerez tous au fil de l'épée, sans qu'il en demeure un seul. Vous ne ferez point d'alliance avec eux, et vous n'aurez aucune compassion d'eux.

3. Vous ne contracterez point de mariage avec ces peuples. Vous ne donnerez point vos filles à leurs fils, ni vos fils n'épouseront point leurs filles ;

4. Parce qu'elles séduiront vos fils, et leur persuaderont de m'abandonner, et d'adorer des dieux étrangers plutôt que moi. Ainsi la fureur du Seigneur s'allumera contre vous, et vous exterminera en peu de temps.

5. Voici au contraire la manière dont vous agirez avec eux : Renversez leurs autels, brisez leurs statues, abattez leurs bois profanes, et brûlez tous leurs ouvrages de sculpture ;

6. Parce que vous êtes un peuple saint et consacré au Seigneur votre Dieu. Le Seigneur votre Dieu vous a choisis, afin que vous fussiez le peuple qui lui fût propre et particulier d'entre tous les peuples qui sont sur la terre.

7. Ce n'est point parce que vous surpassiez en nombre toutes les nations, que le Seigneur s'est uni à vous, et vous a choisis pour lui, puisqu'au contraire vous êtes en plus petit nombre que tous les autres peuples ;

8. Mais c'est parce que le Seigneur vous a aimés, et qu'il a gardé le serment qu'il avoit fait à vos pères, en vous faisant sortir de l'Égypte par sa main toute-puissante, en vous rachetant de cette maison de servitude, et en vous tirant des mains de Pharaon, roi d'Égypte.

9. Vous saurez donc que le Seigneur votre Dieu est lui-même le Dieu fort et fidèle, qui garde son alliance et sa miséricorde jusqu'à mille générations, envers ceux qui l'aiment et qui gardent ses préceptes ;

10. Et qui, au contraire, punit promptement ceux qui le haïssent, qui les perd entièrement sans différer, et qui leur rend sur-le-champ ce qu'ils méritent.

11. Gardez donc les préceptes, les cérémonies et les ordonnances que je vous commande aujourd'hui d'observer.

12. Si, après avoir entendu ces ordonnances, vous les gardez et les pratiquez, le Seigneur votre Dieu gardera aussi à votre égard l'alliance, et la miséricorde qu'il a promise à vos pères avec serment.

13. Il vous aimera et vous multipliera, il bénira le fruit de votre ventre, et le fruit de votre terre, votre blé, vos vignes, votre huile, vos bœufs et vos troupeaux de brebis, dans la terre qu'il a promis avec serment à vos pères de vous donner.

14. Vous serez béni entre tous les peuples. Il n'y aura point parmi vous de stérile de l'un ni de l'autre sexe, ni dans les hommes, ni dans les troupeaux.

Digitized by Google

15. Le Seigneur éloignera de vous toutes les langueurs, et il ne vous frappera point des plaies très-malignes dont vous savez qu'il a frappé l'Égypte, mais il en frappera au contraire tous vos ennemis.

16. Vous exterminerez tous les peuples que le Seigneur votre Dieu doit vous livrer. Votre œil ne sera touché d'aucune compassion pour eux en les voyant, et vous n'adorerez point leurs dieux, de peur qu'ils ne deviennent le sujet de votre ruine.

17. Si vous dites en vous-mêmes : Ces nations sont plus nombreuses que nous, comment pourrons-nous les exterminer ?

18. Ne craignez point, mais souvenez-vous de la manière dont le Seigneur votre Dieu a traité Pharaon et tous les Égyptiens,

19. De ces grandes plaies dont vos yeux ont été témoins, de ces signes et de ces prodiges, de cette main forte, et de ce bras étendu que le Seigneur votre Dieu a fait paroître pour vous tirer de l'Égypte. C'est ainsi qu'il traitera tous les peuples que vous pouvez craindre.

20. Le Seigneur votre Dieu enverra même contre eux des frélons, jusqu'à ce qu'il ait détruit et perdu entièrement tous ceux qui auront pu vous échapper et se cacher.

21. Vous ne les craindrez donc point, parce que le Seigneur votre Dieu est au milieu de vous, et que c'est lui qui est le Dieu grand et terrible :

22. Ce sera lui-même qui perdra devant vous ces nations peu à peu et par parties. Vous ne pourrez les exterminer toutes ensemble, de peur que les bêtes de la terre ne se multiplient et ne s'élèvent contre vous.

23. Mais le Seigneur votre Dieu vous abandonnera ces peuples, et il les fera mourir jusqu'à ce qu'ils soient détruits entièrement.

24. Il vous livrera leurs rois entre les mains, et vous exterminerez leur nom de dessous le ciel; nul ne pourra vous résister, jusqu'à ce que vous les ayez réduits en poudre.

25. Vous jetterez dans le feu les images taillées de leurs dieux : vous ne désirerez ni l'argent ni l'or dont elles sont faites, et vous n'en prendrez rien du tout pour vous, de peur que ce ne vous soit un sujet de ruine, parce qu'elles sont l'abomination du Seigneur votre Dieu.

26. Il n'entrera rien dans votre maison qui vienne de l'idole, de peur que vous ne deveniez anathème comme l'idole même. Vous la détesterez comme de l'ordure, vous l'aurez en abomination comme les choses les plus sales et qui font le plus d'horreur, parce que c'est un anathème.

CHAPITRE VIII.

Exhortation à conserver le souvenir des bienfaits du Seigneur.

1. Veillez à observer avec grand soin tous les préceptes que je vous prescris aujourd'hui, afin que vous puissiez vivre, que vous vous multipliiez de plus en plus, et que vous possédiez la terre où vous allez entrer, que le Seigneur a promise à vos pères avec serment.

2. Vous vous souviendrez de tout le chemin par où le Seigneur votre Dieu vous a conduit dans le désert pendant quarante ans, pour vous punir et vous éprouver, afin que ce qui étoit caché dans votre cœur fût découvert, et que l'on connût si vous seriez fidèle ou infidèle à observer ses commandements.

3. Il vous a affligé de la faim, et il vous a donné pour nourriture de la manne, qui étoit inconnue à vous et à vos pères, pour vous faire voir que l'homme ne vit pas seulement de pain,

Digitized by Google

mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

4. Voici la quarantième année que vous êtes en chemin, et cependant les habits dont vous étiez couverts ne se sont point usés par la longueur de ce temps, et vos pieds n'ont point été meurtris.

5. Pensez donc en vous-même que le Seigneur votre Dieu s'est appliqué à vous instruire et à vous régler, comme un homme s'applique à instruire et à corriger son fils,

6. Afin que vous observiez les commandements du Seigneur votre Dieu, que vous marchiez dans ses voies, et que vous soyez pénétrés de sa crainte.

7. Car le Seigneur votre Dieu est près de vous faire entrer dans une bonne terre, dans une terre pleine de ruisseaux, d'étangs et de fontaines, où les sources des fleuves coulent dans les plaines et sortent des montagnes :

8. Dans une terre qui produit du froment, de l'orge et des vignes ; où naissent les figuiers, les grenadiers, les oliviers ; dans une terre d'huile et de miel ;

9. Où vous mangerez du pain sans que vous en manquiez jamais ; où vous serez dans l'abondance de toutes choses ; où les pierres sont de fer, et les montagnes remplies d'airain ;

10. Afin qu'après avoir mangé, et vous être rassasié, vous bénissiez le Seigneur votre Dieu qui vous a donné une si excellente terre.

11. Prenez bien garde d'oublier jamais le Seigneur votre Dieu, et de négliger ses préceptes, ses lois, et ses cérémonies, que je vous prescris aujourd'hui,

12. De peur qu'après que vous aurez mangé, et que vous vous serez rassasié, que vous aurez bâti de belles maisons, et que vous vous y serez établi,

13. Que vous aurez eu des troupeaux de bœufs et des troupeaux de brebis, et une abondance d'or et d'argent et de toutes choses,

14. Votre cœur ne s'élève, et que vous ne vous souveniez plus du Seigneur votre Dieu qui vous a tiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude ;

15. Qui a été votre conducteur dans un désert vaste et affreux, où il y avoit des serpents qui brûloient par leur souffle, des scorpions et des dipsades, et où il n'y avoit aucune eau ; qui a fait sortir des ruisseaux de la pierre la plus dure ;

16. Qui vous a nourri dans cette solitude de la manne inconnue à vos pères, et qui, après vous avoir affligé et vous avoir éprouvé, a eu enfin pitié de vous,

17. Afin que vous ne disiez point dans votre cœur : C'est par ma propre puissance et par la force de mon bras que j'ai acquis toutes ces choses ;

18. Mais que vous vous souveniez que c'est le Seigneur votre Dieu qui vous a donné lui-même toute votre force, pour accomplir ainsi l'alliance qu'il a jurée avec vos pères, comme il paroît par ce que vous voyez aujourd'hui.

19. Si, oubliant le Seigneur votre Dieu, vous suivez des dieux étrangers, si vous les servez et si vous les adorez, je vous prédis dès maintenant que vous serez tout à fait détruit.

20. Vous périrez misérablement, comme les nations que le Seigneur a détruites à votre entrée, si vous êtes désobéissant à la voix du Seigneur votre Dieu.

CHAPITRE IX.

Moïse rappelle aux Israélites leurs murmures et leurs infidélités passées.

1. Écoutez, Israël : Vous passerez aujourd'hui le Jourdain, pour vous

Digitized by Google

rendre maître de ces nations qui sont plus nombreuses et plus puissantes que vous, de ces grandes villes dont les murailles s'élèvent jusqu'au ciel,

2. De ce peuple d'une taille haute et surprenante, de ces enfants d'Énac, que vous avez vus vous-même et que vous avez entendus, et à qui nul homme ne peut résister.

3. Vous saurez donc aujourd'hui que le Seigneur votre Dieu passera lui-même devant vous comme un feu dévorant et consumant qui les réduira en poudre, les perdra, les exterminera en peu de temps devant votre face, selon qu'il vous l'a promis.

4. Après que le Seigneur votre Dieu les aura détruits devant vos yeux, ne dites pas dans votre cœur : C'est à cause de ma justice que le Seigneur m'a fait entrer dans cette terre et qu'il m'en a mis en possession, puisque ces nations ont été détruites à cause de leurs impiétés.

5. Car ce n'est ni votre justice, ni la droiture de votre cœur qui sera cause que vous entrerez dans leur pays pour le posséder ; mais elles seront détruites à votre entrée, parce qu'elles ont agi d'une manière impie, et que le Seigneur vouloit accomplir ce qu'il a promis avec serment à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob.

6. Sachez donc que ce ne sera point pour votre justice que le Seigneur votre Dieu vous fera posséder cette terre si excellente, puisque vous êtes au contraire un peuple qui avez une tête très-dure.

7. Souvenez-vous, et n'oubliez jamais de quelle manière vous avez excité contre vous la colère du Seigneur votre Dieu dans le désert. Depuis le jour où vous êtes sortis de l'Égypte, jusqu'à ce lieu où nous sommes, vous avez toujours murmuré contre le Seigneur.

8. Car vous l'avez irrité dès le temps que nous étions à Horeb ; et s'étant mis en colère contre vous, il voulut vous perdre.

9. Ce fut quand je montai sur la montagne pour y recevoir les tables de pierre, les tables de l'alliance que le Seigneur fit avec vous ; et je demeurai toujours sur cette montagne pendant quarante jours et quarante nuits, sans manger de pain et sans boire d'eau.

10. Le Seigneur me donna alors deux tables de pierre écrites du doigt de Dieu, qui contenoient toutes les paroles qu'il vous avoit dites du haut de la montagne, du milieu du feu, lorsque tout le peuple étoit assemblé.

11. Après que les quarante jours et les quarante nuits furent passés, le Seigneur me donna les deux tables de pierre, les tables de l'alliance,

12. Et il me dit : Levez-vous, descendez vite de cette montagne, parce que votre peuple, que vous avez tiré de l'Égypte, a abandonné aussitôt la voie que vous lui aviez montrée ; ils se sont fait une idole jetée en fonte.

13. Le Seigneur me dit encore : Je vois que ce peuple a la tête dure.

14. Laissez-moi faire, et je le réduirai en poudre ; j'effacerai son nom de dessous le ciel, et je vous établirai sur un autre peuple qui sera plus grand et plus puissant que celui-ci.

15. Je descendis donc de cette montagne ardente, tenant dans mes deux mains les deux tables de l'alliance ;

16. Et voyant que vous aviez péché contre le Seigneur votre Dieu, que vous vous étiez fait un veau de fonte, et que vous aviez abandonné si tôt la voie qu'il vous avoit montrée,

17. Je jetai les tables d'entre mes mains, et je les brisai devant vos yeux :

18. Je me prosternai devant le Seigneur comme j'avois fait auparavant, et je demeurai quarante jours et quarante nuits sans manger de pain et sans boire d'eau, à cause de tous les péchés

Digitized by Google

que vous aviez commis contre le Seigneur, et par lesquels vous aviez excité sa colère contre vous ;

19. Car j'appréhendois l'indignation et la fureur qu'il avoit conçues contre vous, et qui le portoient à vouloir vous exterminer. Et le Seigneur m'exauça encore pour cette fois.

20. Il fut aussi extrêmement irrité contre Aaron, et il voulut le perdre ; mais je l'apaisai de même, en priant pour lui.

21. Je pris alors votre péché, c'est-à-dire le veau que vous aviez fait, et l'ayant brûlé dans le feu, je le rompis en morceaux, je le réduisis tout à fait en poudre, et je le jetai dans le torrent qui descend de la montagne.

22. Vous avez aussi irrité le Seigneur dans les trois lieux, dont l'un fut appelé l'Embrasement ; l'autre, la Tentation ; et le troisième, les Sépulcres de la concupiscence.

23. Et lorsque le Seigneur vous envoya de Cadès-Barné, en vous disant : Montez, et allez prendre possession de la terre que je vous ai donnée, vous méprisâtes le commandement du Seigneur votre Dieu, vous ne crûtes point ce qu'il vous disoit, et vous ne voulûtes point écouter sa voix.

24. Mais vous lui avez toujours été rebelles depuis le jour où j'ai commencé de vous connoître.

25. Je me prosternai donc devant le Seigneur quarante jours et quarante nuits, le priant et le conjurant de ne point vous perdre, selon la menace qu'il en avoit faite ;

26. Et je lui dis dans ma prière : Seigneur mon Dieu, ne perdez point votre peuple et votre héritage ; ne perdez point ceux que vous avez rachetés par votre grande puissance, que vous avez tirés de l'Égypte par la force de votre bras.

27. Souvenez-vous de vos serviteurs Abraham, Isaac et Jacob ; ne considérez point la dureté de ce peuple, ni leur impiété, ni leur péché ;

28. De peur que les habitants du pays d'où vous nous avez tirés ne disent : Le Seigneur ne pouvoit les faire entrer dans le pays qu'il leur avoit promis ; mais comme il les haïssoit, il les a tirés de l'Égypte pour les faire mourir dans le désert.

29. Cependant ils sont votre peuple et votre héritage, et ce sont eux que vous avez fait sortir de l'Égypte par votre grande puissance, et en déployant la force de votre bras.

CHAPITRE X.

Secondes tables de la loi. Vocation des lévites. Exhortation à observer la loi du Seigneur.

1. En ce temps-là le Seigneur me dit : Taillez-vous deux tables de pierre, comme étoient les premières, et montez vers moi sur la montagne ; et faites-vous une arche de bois.

2. J'écrirai sur ces tables les paroles qui étoient sur celles que vous avez rompues auparavant, et vous les mettrez dans l'arche.

3. Je fis donc une arche de bois de sétim ; et, ayant taillé deux tables de pierre comme les premières, je montai sur la montagne, les tenant entre mes mains.

4. Et le Seigneur écrivit sur ces tables, comme il avoit fait sur les premières, les dix commandements qu'il vous fit entendre en vous parlant du haut de la montagne, du milieu du feu, lorsque le peuple étoit assemblé ; et il me les donna.

5. Je revins ensuite, et descendis de la montagne, et je mis les tables dans l'arche que j'avois faite, où elles sont demeurées jusqu'aujourd'hui, selon que le Seigneur me l'avoit commandé.

6. Or les enfants d'Israël décampèrent de Béroth, qui appartenoit aux

Digitized by Google

enfants de Jacan, et ils allèrent à Mosera, où Aaron est mort, et où il a été enseveli, Éléazar son fils lui ayant succédé dans les fonctions de son sacerdoce.

7. Ils vinrent de là à Gadgad, d'où étant partis, ils campèrent à Jétébatha, qui est une terre pleine d'eaux et de torrents.

8. En ce temps-là le Seigneur sépara la tribu de Lévi des autres tribus, afin qu'elle portât l'arche de l'alliance du Seigneur, qu'elle assistât devant lui dans les fonctions de son ministère, et qu'elle donnât la bénédiction au peuple en son nom, comme elle fait encore jusqu'aujourd'hui.

9. C'est pourquoi Lévi n'est point entré en partage avec ses frères dans le pays qu'ils possèdent, parce que le Seigneur est lui-même son partage, selon que le Seigneur votre Dieu le lui a promis.

10. Pour moi je demeurai encore sur la montagne quarante jours et quarante nuits, comme j'avois fait la première fois; et le Seigneur m'exauça encore pour lors, et ne voulut pas vous perdre.

11. Il me dit ensuite : Allez, et marchez devant ce peuple, afin qu'ils entrent en possession de la terre que j'ai promis avec serment à leurs pères de leur donner.

12. Maintenant donc, Israël, qu'est-ce que le Seigneur votre Dieu demande de vous, sinon que vous craigniez le Seigneur votre Dieu, que vous marchiez dans ses voies, que vous l'aimiez, que vous serviez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme,

13. Et que vous observiez les commandements et les cérémonies du Seigneur, que je vous prescris aujourd'hui afin que vous soyez heureux !

14. Vous voyez que le ciel et le ciel des cieux, la terre et tout ce qui est dans la terre, appartiennent au Seigneur votre Dieu;

15. Et cependant le Seigneur s'est uni très-étroitement avec vos pères, il les a aimés, et il a choisi leur postérité après eux, c'est-à-dire vous-mêmes, d'entre toutes les nations, comme il paroît visiblement en ce jour.

16. Ayez donc soin de circoncire votre cœur, et n'endurcissez pas davantage votre tête,

17. Parce que le Seigneur votre Dieu est lui-même le Dieu des dieux, et le Seigneur des seigneurs; le Dieu grand, puissant et terrible, qui n'a point d'égard à la qualité des personnes, qu'on ne gagne point par les présents;

18. Qui fait justice à l'orphelin et à la veuve, qui aime l'étranger, et lui donne de quoi vivre et de quoi se vêtir.

19. Aimez donc aussi les étrangers, parce que vous l'avez été vous-mêmes dans la terre d'Égypte.

20. Vous craindrez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul : vous lui demeurerez attachés, et vous ne jurerez que par son nom.

21. C'est lui-même qui est votre gloire et votre Dieu; c'est lui qui a fait en votre faveur ces merveilles si grandes et si terribles, dont vos yeux ont été témoins.

22. Vos pères n'étoient qu'au nombre de soixante-dix personnes, lorsqu'ils descendirent en Égypte; et vous voyez maintenant que le Seigneur votre Dieu vous a multipliés comme les étoiles du ciel.

CHAPITRE XI.

Moïse continue d'exhorter les Israélites à observer les préceptes du Seigneur. Bénédiction sur ceux qui les observeront; malédiction sur ceux qui les violeront.

1. Aimez donc le Seigneur votre Dieu, et gardez en tout temps ses préceptes

Digitized by Google

et ses cérémonies, ses lois et ses ordonnances.

2. Reconnoissez aujourd'hui ce que vos enfants ignorent, eux qui n'ont point vu les châtiments du Seigneur votre Dieu, ses merveilles, sa main toute-puissante et son bras étendu,

3. Les signes et les œuvres prodigieuses qu'il a faites au milieu de l'Égypte sur le roi Pharaon et sur tout son pays,

4. Sur toute l'armée des Égyptiens, sur leurs chevaux et leurs chariots ; de quelle sorte les eaux de la mer Rouge les ont enveloppés lorsqu'ils vous poursuivoient, le Seigneur les ayant exterminés comme on le voit encore aujourd'hui :

5. Souvenez-vous aussi de tout ce qu'il a fait à votre égard dans le désert jusqu'à ce que vous soyez arrivés en ce lieu-ci ;

6. Et de quelle sorte il punit Dathan et Abiron, fils d'Éliab, qui étoit fils de Ruben, la terre s'étant entr'ouverte, et les ayant abîmés avec leurs maisons, leurs tentes, et tout ce qu'ils possédoient au milieu d'Israël.

7. Vos yeux ont vu toutes ces œuvres merveilleuses que le Seigneur a faites,

8. Afin que vous gardiez tous ses préceptes que je vous prescris aujourd'hui, que vous puissiez vous mettre en possession de la terre en laquelle vous allez entrer,

9. Et que vous viviez longtemps en cette terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel, et que le Seigneur avoit promise avec serment à vos pères et à leur postérité.

10. Car la terre dont vous allez entrer en possession n'est pas comme la terre d'Égypte d'où vous êtes sortis, où, après qu'on a jeté la semence, on fait venir l'eau par des canaux pour l'arroser, comme on fait dans les jardins ;

11. Mais c'est une terre de montagnes et de plaines qui attend les pluies du ciel,

12. Que le Seigneur votre Dieu regarde toujours, et sur laquelle il tient ses yeux arrêtés depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin.

13. Si donc vous obéissez aux commandements que je vous fais aujourd'hui, d'aimer le Seigneur votre Dieu, et de le servir de tout votre cœur et de toute votre âme,

14. Il donnera à votre terre les premières et les dernières pluies, afin que vous recueilliez de vos champs le froment, le vin, et l'huile,

15. Et du foin pour nourrir vos bêtes, et que vous ayez vous-mêmes de quoi manger et vous rassasier.

16. Prenez bien garde de laisser séduire votre cœur et d'abandonner le Seigneur, pour servir et pour adorer des dieux étrangers ;

17. De peur que le Seigneur étant en colère ne ferme le ciel, que les pluies ne tombent plus, que la terre ne produise plus son fruit, et que vous ne soyez exterminés en peu de temps de cette terre excellente que le Seigneur va vous donner.

18. Gravez ces paroles, que je vous dis, dans vos cœurs et dans vos esprits ; tenez-les suspendues comme un signe dans vos mains, et placez-les entre vos yeux.

19. Apprenez à vos enfants à les méditer lorsque vous êtes assis en votre maison ou que vous marchez, lorsque vous vous couchez ou que vous vous levez.

20. Écrivez-les sur les poteaux et sur les portes de vos logis ;

21. Afin que vos jours et ceux de vos enfants se multiplient dans la terre que le Seigneur a promis avec serment de donner à vos pères, pour la posséder tant que le ciel couvrira la terre.

22. Car si vous observez et si vous pratiquez les commandements que je

Digitized by Google

vous fais, d'aimer le Seigneur votre Dieu, de marcher dans toutes ses voies, et de demeurer très-étroitement unis à lui,

23. Le Seigneur exterminera devant vos yeux toutes ces nations qui sont plus grandes et plus puissantes que vous, et vous posséderez leur pays.

24. Tout lieu où vous aurez mis le pied sera à vous. Les confins de votre pays seront depuis le désert jusqu'au Liban, depuis le grand fleuve de l'Euphrate jusqu'à la mer occidentale.

25. Nul ne pourra subsister devant vous : le Seigneur votre Dieu répandra la terreur et l'effroi de votre nom sur toute la terre où vous devez mettre le pied, selon qu'il vous l'a promis.

26. Vous voyez que je présente aujourd'hui devant vous ou la bénédiction ou la malédiction :

27. La bénédiction, si vous obéissez aux commandements du Seigneur votre Dieu, que je vous prescris aujourd'hui;

28. Et la malédiction, si vous n'obéissez point aux ordonnances du Seigneur votre Dieu, et si vous vous retirez de la voie que je vous montre maintenant, pour courir après des dieux étrangers que vous ne connoissez pas.

29. Mais lorsque le Seigneur votre Dieu vous aura fait entrer dans la terre que vous allez habiter, vous mettrez la bénédiction sur la montagne de Garizim, et la malédiction sur la montagne d'Hébal,

30. Qui sont au-delà du Jourdain, à côté du chemin qui mène vers l'occident, dans les terres des Chananéens, qui habitent dans les plaines, vis-à-vis de Galgala, près d'une vallée qui s'étend et qui s'avance bien loin.

31. Car vous passerez le Jourdain, pour posséder la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, afin que vous en soyez les maîtres et qu'elle soit votre héritage.

32. Prenez donc bien garde à accomplir les cérémonies et les ordonnances que je vous proposerai aujourd'hui.

CHAPITRE XII.

Ordre de ruiner l'idolâtrie dans le pays de Chanaan. Précepte concernant les dîmes et les prémices. Défense d'imiter les Chananéens.

1. Voici les préceptes et les ordonnances que vous devez observer dans le pays que le Seigneur, le Dieu de vos pères, doit vous donner, afin que vous le possédiez pendant tout le temps que vous serez sur la terre.

2. Renversez tous les lieux où les nations, dont vous posséderez le pays, ont adoré leurs dieux sur les hautes montagnes, et sur les collines, et sous tous les arbres couverts de feuilles.

3. Détruisez leurs autels, brisez leurs statues, brûlez leurs bois profanes, réduisez en poudre leurs idoles, et effacez de tous ces lieux la mémoire de leur nom.

4. Vous ne vous conduirez pas comme ces nations à l'égard du Seigneur votre Dieu ;

5. Mais vous viendrez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi d'entre toutes vos tribus, pour y établir son nom, et pour y habiter ;

6. Et vous offrirez dans ce lieu vos holocaustes et vos victimes, les dîmes et les prémices des ouvrages de vos mains, vos vœux et vos dons, les premiers-nés de vos bœufs et de vos brebis.

7. Vous mangerez là en la présence du Seigneur votre Dieu, et vous goûterez avec joie, vous et vos maisons, de tous les fruits des travaux de vos mains que le Seigneur votre Dieu aura bénis.

8. Vous ne vivrez plus alors comme on vit ici aujourd'hui, où chacun fait ce qui paroît droit à ses yeux.

9. Car vous n'êtes point encore en-

Digitized by Google

trés jusqu'à ce jour dans le repos et dans l'héritage que le Seigneur votre Dieu doit vous donner.

10. Vous passerez le Jourdain, et vous habiterez dans le pays que le Seigneur votre Dieu vous donnera, afin que vous y soyez en repos du côté de tous les ennemis qui vous environnent, et que vous demeuriez sans aucune crainte

11. Dans le lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi pour y établir sa gloire et son nom. Ce sera là que vous apporterez, selon l'ordre que je vous prescris, vos holocaustes, vos hosties, vos dîmes, et les prémices des ouvrages de vos mains, et tout ce qu'il y aura de meilleur dans les dons que vous aurez fait vœu d'offrir au Seigneur.

12. Vous ferez là des festins de réjouissance devant le Seigneur votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, et les lévites qui demeurent dans vos villes ; car ils n'ont point d'autre part, et ils ne possèdent rien autre chose parmi vous.

13. Gardez-vous bien d'offrir vos holocaustes dans tous les lieux que vous verrez ;

14. Mais offrez vos hosties dans celui que le Seigneur aura choisi dans l'une de vos tribus, et observez-y tout ce que je vous ordonne.

15. Si vous voulez manger de la viande, si vous aimez à vous nourrir de chair, tuez des bêtes, et mangez-en selon la bénédiction que le Seigneur votre Dieu vous aura donnée dans vos villes ; soit que ces bêtes soient impures, c'est-à-dire, qu'elles aient quelque tache ou quelque défaut dans les membres du corps ; soit qu'elles soient pures, c'est-à-dire, entières et sans tache, comme celles qui peuvent être offertes à Dieu ; mangez-en, ainsi que vous mangez de la chèvre et du cerf ;

16. Abstenez-vous seulement de manger du sang, et ayez soin de le répandre sur la terre comme de l'eau.

17. Vous ne pourrez manger dans vos villes la dîme de votre froment, de votre vin, et de votre huile, ni les premiers-nés des bœufs et des autres bestiaux, ni rien de ce que vous aurez voué, ou que vous voudrez de vous-même offrir à Dieu, ni les prémices des ouvrages de vos mains;

18. Mais vous mangerez de ces choses devant le Seigneur votre Dieu, dans le lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi, vous, votre fils et votre fille, votre serviteur et votre servante, et les lévites qui demeurent dans vos villes ; et vous prendrez votre nourriture avec joie devant le Seigneur votre Dieu, en recueillant le fruit de tous les ouvrages de vos mains.

19. Gardez-vous bien d'abandonner le lévite pendant tout le temps que vous serez sur la terre.

20. Quand le Seigneur votre Dieu aura étendu vos limites, selon qu'il vous l'a promis, et que vous voudrez manger de la chair dont vous aurez envie ;

21. Si le lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi pour y établir son nom est éloigné, vous pourrez tuer des bœufs et des brebis que vous aurez, selon que je vous l'ai ordonné, et vous en mangerez dans vos villes comme vous le désirerez.

22. Vous mangerez de cette chair, comme vous mangez de celle des chèvres et des cerfs ; et le pur et l'impur en mangeront indifféremment.

23. Gardez-vous seulement de manger du sang de ces bêtes ; car leur sang est leur vie ; et vous ne devez pas manger avec leur chair ce qui est leur vie :

24. Mais vous répandrez ce sang sur la terre comme de l'eau,

25. Afin que vous soyez heureux, vous et vos enfants après vous, ayant fait ce qui est agréable aux yeux du Seigneur.

26. Quant aux choses que vous aurez

Digitized by Google

consacrées, et que vous aurez vouées au Seigneur, vous les prendrez; et, étant venus au lieu que le Seigneur aura choisi,

27. Vous présenterez en oblation la chair et le sang sur l'autel du Seigneur votre Dieu : vous répandrez le sang des hosties autour de l'autel, et pour vous vous en mangerez la chair.

28. Observez et écoutez bien toutes les choses que je vous ordonne, afin que vous soyez heureux pour jamais, vous et vos enfants après vous, lorsque vous aurez fait ce qui est bon et agréable aux yeux du Seigneur votre Dieu.

29. Quand le Seigneur votre Dieu aura exterminé devant vous les nations dont vous allez posséder le pays, que vous en serez actuellement en possession, et que vous habiterez dans leurs terres;

30. Prenez bien garde de ne pas imiter ces nations, après qu'elles auront été détruites à votre entrée, et de vous informer de leurs cérémonies, en disant : Je veux suivre moi-même le culte dont ces nations ont honoré leurs dieux.

31. Vous ne rendrez point de semblable culte au Seigneur votre Dieu; car elles ont fait, pour honorer leurs dieux, toutes les abominations que le Seigneur a en horreur, en leur offrant en sacrifice leurs fils et leurs filles, et les brûlant dans le feu.

32. Faites seulement en l'honneur du Seigneur ce que je vous ordonne, sans y rien ajouter ni rien ôter.

CHAPITRE XIII.

Contre les faux prophètes, et tous ceux qui voudroient porter le peuple à l'idolâtrie.

1. S'il s'élève au milieu de vous un prophète, ou quelqu'un qui dise qu'il a eu une vision en songe, et qui prédise quelque signe ou quelque prodige,

2. Et que ce qu'il avoit prédit soit arrivé, et qu'il vous dise en même temps : Allons, suivons les dieux étrangers qui vous sont inconnus, et servons-les;

3. Vous n'écouterez point les paroles de ce prophète ou de cet inventeur de visions et de songes, parce que le Seigneur votre Dieu vous tente, afin qu'il paroisse clairement si vous l'aimez de tout votre cœur et de toute votre âme, ou si vous ne l'aimez pas de cette sorte,

4. Suivez le Seigneur votre Dieu, craignez-le, gardez ses commandements, écoutez sa voix, servez-le, et attachez-vous à lui seul :

5. Mais que ce prophète ou cet inventeur de songes soit puni de mort, parce qu'il vous a parlé pour vous détourner du Seigneur votre Dieu, qui vous a tiré de l'Égypte, et qui vous a racheté de la maison de servitude, et pour vous détourner de la voie que le Seigneur votre Dieu vous a prescrite; et vous ôterez ainsi le mal du milieu de vous.

6. Si votre frère, le fils de votre mère, ou votre fils, ou votre fille, ou votre femme qui vous est si chère, ou votre ami que vous aimez comme votre vie, veut vous persuader et vient vous dire en secret : Allons, et servons les dieux étrangers qui vous sont inconnus, comme ils l'ont été à vos pères,

7. Les dieux de toutes les nations qui nous environnent, et qui sont ou près de nous, ou loin de nous, depuis un bout de la terre jusqu'à l'autre;

8. Ne vous laissez point aller à ses discours, et n'y prêtez point l'oreille, et que la compassion ne vous porte point à l'épargner ou à lui donner retraite;

9. Mais tuez-le aussitôt. Que votre main lui donne le premier coup, et que tout le peuple le frappe ensuite.

Digitized by Google

10. Qu'il soit puni de mort étant lapidé, parce qu'il a voulu vous arracher du culte du Seigneur votre Dieu, qui vous a tiré de l'Égypte, de la maison de servitude;

11. Afin que tout Israël entendant cet exemple soit saisi de crainte, et qu'il ne se trouve plus personne qui ose entreprendre rien de semblable.

12. Si, dans quelqu'une de vos villes que le Seigneur votre Dieu vous aura données pour y habiter, vous entendez dire à quelques-uns,

13. Que des enfants de Bélial sont sortis du milieu de vous et ont perverti les habitants de leur ville, en leur disant : Allons, et servons les dieux étrangers qui vous sont inconnus;

14. Informez-vous avec tout le soin possible de la vérité de la chose; et, après l'avoir connue, si vous trouvez que ce qu'on vous avoit dit est certain, et que cette abomination a été commise effectivement,

15. Vous passerez aussitôt au fil de l'épée les habitants de cette ville, et vous la détruirez avec tout ce qui s'y rencontrera, jusqu'aux bêtes.

16. Vous amasserez aussi au milieu des rues tous les meubles qui s'y trouveront, et vous les brûlerez avec la ville, consumant tout en l'honneur du Seigneur votre Dieu, de manière que cette ville devienne comme un tombeau éternel. Elle ne sera jamais rebâtie :

17. Et il ne demeurera rien dans vos mains de cet anathème, afin que le Seigneur apaise sa colère et sa fureur, qu'il ait pitié de vous, et qu'il vous multiplie comme il l'a juré à vos pères,

18. Tant que vous écouterez la voix du Seigneur votre Dieu, et que vous observerez toutes ses ordonnances que je vous prescris aujourd'hui, afin que vous fassiez ce qui est agréable aux yeux du Seigneur votre Dieu.

CHAPITRE XIV.

Animaux purs et impurs. Dîmes et repas devant le Seigneur.

1. Soyez les dignes enfants du Seigneur votre Dieu : ne vous faites point d'incisions, et ne vous rasez point en pleurant les morts,

2. Parce que vous êtes un peuple saint et consacré au Seigneur votre Dieu, et qu'il vous a choisis de toutes les nations qui sont sur la terre, pour être particulièrement son peuple.

3. Ne mangez point de ce qui est impur.

4. Voici les animaux dont vous devez manger : le bœuf, la brebis, le chevreau,

5. Le cerf, la chèvre sauvage, le buffle, le chèvre-cerf, le chevreuil, l'oryx, la girafe.

6. Vous mangerez de tous les animaux qui ont la corne divisée en deux, et qui ruminent;

7. Mais vous ne devez point manger de ceux qui ruminent et dont la corne n'est point fendue, comme du chameau, du lièvre, du chœrogrylle : ces animaux vous seront impurs, parce que, encore qu'ils ruminent, ils n'ont pas la corne fendue.

8. Le pourceau aussi vous sera impur, parce que, encore qu'il ait la corne fendue, il ne rumine point. Vous ne mangerez point de la chair de ces animaux, et vous n'y toucherez point lorsqu'ils seront morts.

9. Entre tous les animaux qui vivent dans les eaux, vous mangerez de ceux qui ont des nageoires et des écailles.

10. Vous ne mangerez point de ceux qui n'ont ni nageoires ni écailles parce qu'ils sont impurs.

11. Mangez de tous les oiseaux qui sont purs.

12. Mais ne mangez point de ceux qui sont impurs : ces derniers sont l'aigle, le griffon, l'aigle de mer,

Digitized by Google

13. L'ixion, le vautour, et le milan selon ses espèces;

14. Les corbeaux, et tout ce qui est de la même espèce;

15. L'autruche, la chouette, le larus, avec l'épervier, et tout ce qui est de la même espèce;

16. Le héron, le cygne, l'ibis,

17. Le plongeon, le porphyrion, le hibou,

18. L'onocrotalus, et le charadrius, chacun selon son espèce; la huppe et la chauve-souris.

19. Tout ce qui rampe sur la terre et qui a des ailes sera impur, et on n'en mangera point.

20. Mangez de tout ce qui est pur.

21. Ne mangez d'aucune bête qui sera morte d'elle-même; mais donnez-la, ou vendez-la à l'étranger qui est dans l'enceinte de vos murailles, afin qu'il en mange, parce que, pour vous, vous êtes le peuple saint du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez point cuire le chevreau lorsqu'il tette encore le lait de sa mère.

22. Vous mettrez à part chaque année le dixième de tous vos fruits qui naissent de la terre,

23. Et vous mangerez en la présence du Seigneur votre Dieu, au lieu qu'il aura choisi, afin que son nom y soit invoqué, la dixième partie de votre froment, de votre vin et de votre huile, et les premiers-nés de vos bœufs et de vos brebis, afin que vous appreniez à craindre le Seigneur votre Dieu en tout temps.

24. Mais lorsque vous aurez un trop long chemin à faire jusqu'au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi, et que le Seigneur votre Dieu vous ayant béni, vous ne pourrez lui apporter toutes ces dîmes,

25. Vous vendrez tout, et vous en ferez de l'argent, que vous porterez en votre main, et vous irez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi:

26. Vous achèterez de ce même argent tout ce que vous voudrez, soit des bœufs, soit des brebis, du vin aussi et du cidre, et tout ce que vous désirerez; et vous en mangerez devant le Seigneur votre Dieu, vous réjouissant, vous et votre maison,

27. Avec le lévite qui est dans l'enceinte de vos murailles. Gardez-vous bien de l'abandonner, parce qu'il n'a point d'autre part dans la terre que vous possédez.

28. Tous les trois ans vous séparerez encore une autre dîme de tous les biens qui vous seront venus en ce temps-là, et vous la mettrez en réserve dans vos maisons;

29. Et le lévite qui n'a point d'autre part dans la terre que vous possédez, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont dans vos villes, viendront en manger et se rassasier, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse dans tous les ouvrages que vous ferez de vos mains.

CHAPITRE XV.

Année sabbatique. Affranchissement des esclaves. Usure tolérée envers les étrangers. Soin des pauvres. Premiers-nés qu'on doit offrir au Seigneur.

1. La septième année sera celle de la remise;

2. Elle se fera de cette manière: Un homme à qui il sera dû quelque chose par son ami, ou son prochain, et son frère, ne pourra le redemander, parce que c'est l'année de la remise du Seigneur.

3. Vous pourrez l'exiger de l'étranger et de celui qui est venu de dehors en votre pays; mais vous n'aurez point le pouvoir de le redemander à vos concitoyens et à vos proches;

4. Et il ne se trouvera parmi vous aucun pauvre ni aucun mendiant, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse

Digitized by Google

dans le pays qu'il doit vous donner pour le posséder.

5. Si toutefois vous écoutez la voix du Seigneur votre Dieu, et si vous observez ce qu'il vous a commandé et ce que je vous prescris aujourd'hui, c'est alors qu'il vous bénira comme il vous l'a promis.

6. Vous prêterez à beaucoup de peuples, et vous n'emprunterez rien vous-même de personne. Vous dominerez sur plusieurs nations, et nul ne vous dominera.

7. Si, étant dans le pays que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, un de vos frères, qui demeurera dans votre ville tombe dans la pauvreté, vous n'endurcirez point votre cœur, et vous ne resserrerez point votre main;

8. Mais vous l'ouvrirez au pauvre, et vous lui prêterez ce dont vous verrez qu'il aura besoin.

9. Prenez garde de ne point vous laisser surprendre à cette pensée impie, et de dire dans votre cœur: La septième année, qui est celle de la remise, est proche, et de détourner ainsi vos yeux de votre frère qui est pauvre, sans vouloir lui prêter ce qu'il vous demande, de peur qu'il ne crie contre vous au Seigneur, et que cela ne vous soit imputé à péché.

10. Mais vous lui donnerez ce qu'il désire; et vous n'userez d'aucune finesse lorsqu'il s'agit de le soulager dans sa nécessité, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse en tout temps et dans toutes les choses que vous entreprendrez.

11. Il y aura toujours des pauvres dans le pays où vous habiterez : c'est pourquoi je vous ordonne d'ouvrir votre main aux besoins de votre frère qui est pauvre et sans secours, et qui demeure avec vous dans votre pays.

12. Lorsque votre frère ou votre sœur, Hébreux d'origine, vous ayant été vendus, vous auront servi six ans, vous les renverrez libres la septième année,

13. Et vous ne laisserez pas aller les mains vides celui à qui vous donnerez la liberté :

14. Mais vous lui donnerez, pour subsister dans le chemin, quelque chose de vos troupeaux, de votre grange et de votre pressoir, comme des biens que vous avez reçus par la bénédiction du Seigneur votre Dieu.

15. Souvenez-vous que vous avez été esclave vous-même en Égypte, et que le Seigneur votre Dieu vous a mis en liberté : c'est pour cela que je vous ordonne ceci maintenant.

16. Si votre serviteur vous dit qu'il ne veut pas sortir, parce qu'il vous aime, vous et votre maison, et qu'il trouve son avantage à être avec vous,

17. Vous prendrez une alêne, et vous lui percerez l'oreille à la porte de votre maison, et il vous servira pour jamais. Vous ferez de même à votre servante.

18. Ne détournez point vos yeux de dessus eux, après que vous les aurez renvoyés libres, puisqu'ils vous ont servi pendant six ans, comme vous auroit servi un mercenaire, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse dans toutes les choses que vous ferez.

19. Vous consacrerez au Seigneur votre Dieu tous les mâles d'entre les premiers-nés de vos bœufs et de vos brebis. Vous ne labourerez point avec le premier-né du bœuf, et vous ne tondrez point les premiers-nés de vos moutons :

20. Mais vous les mangerez chaque année, vous et votre maison, en la présence du Seigneur votre Dieu, au lieu que le Seigneur aura choisi.

21. Si le premier-né a une tache, s'il est boiteux ou aveugle, s'il a quelque difformité ou quelque défaut en quelque partie du corps, il ne sera point immolé au Seigneur votre Dieu;

22. Mais vous le mangerez dans l'enceinte des murailles de votre ville : le

Digitized by Google

pur et l'impur en mangeront indifféremment, comme on mange du chevreuil et du cerf.

23. Vous prendrez garde seulement à ne point manger de leur sang, mais vous le répandrez sur la terre comme de l'eau.

CHAPITRE XVI.

Des trois fêtes de la Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles. Des juges et des officiers de la justice. Fuite de l'idolâtrie.

1. Observez le mois des grains nouveaux, qui est au commencement du printemps, en célébrant la pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, parce que c'est dans ce mois que le Seigneur votre Dieu vous a fait sortir de l'Égypte pendant la nuit.

2. Vous immolerez la pâque au Seigneur votre Dieu, en lui sacrifiant des brebis et des bœufs dans le lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi pour y établir la gloire de son nom.

3. Vous ne mangerez point pendant cette fête de pain avec du levain ; mais pendant sept jours vous mangerez du pain sans levain, qui sera pour vous un pain d'affliction, parce que vous êtes sorti de l'Égypte dans une grande frayeur, afin que vous vous souveniez du jour de votre sortie d'Égypte tous les jours de votre vie.

4. Il ne paroîtra point de levain dans toute l'étendue de votre pays pendant sept jours, et il ne demeurera point de la chair de l'hostie qui aura été immolée au soir du premier jour jusqu'au matin.

5. Vous ne pourrez pas immoler la pâque indifféremment dans toutes les villes que le Seigneur votre Dieu doit vous donner ;

6. Mais seulement dans le lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi pour y établir son nom : et vous immolerez la pâque le soir au soleil couchant, qui est le temps auquel vous êtes sorti de l'Égypte.

7. Vous ferez cuire l'hostie, et vous la mangerez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi ; et, vous levant le matin, vous retournerez dans vos maisons.

8. Vous mangerez des pains sans levain pendant six jours ; et le septième jour vous ne ferez point d'œuvre servile, parce que ce sera le jour de l'assemblée solennelle instituée en l'honneur du Seigneur votre Dieu.

9. Vous compterez sept semaines depuis le jour que vous aurez mis la faucille dans les grains,

10. Et vous célébrerez la fête des Semaines en l'honneur du Seigneur votre Dieu, en lui présentant l'oblation volontaire du travail de vos mains, que vous lui offrirez, selon que le Seigneur votre Dieu y aura donné sa bénédiction ;

11. Et vous ferez devant le Seigneur votre Dieu des festins de réjouissance, vous, votre fils et votre fille, votre serviteur et votre servante, le lévite qui est dans l'enceinte de vos murailles, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui demeurent avec vous, dans le lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi pour y établir son nom :

12. Vous vous souviendrez que vous avez été vous-même esclave en Égypte, et vous aurez soin d'observer et de faire ce qui vous a été commandé.

13. Vous célébrerez aussi la fête solennelle des Tabernacles pendant sept jours, lorsque vous aurez recueilli de l'aire et du pressoir les fruits de vos champs ;

14. Et vous ferez des festins de réjouissance dans cette fête, vous, votre fils et votre fille, votre serviteur et votre servante, avec le lévite, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont dans vos villes.

15. Vous célébrerez cette fête pen-

Digitized by Google

dant sept jours, en l'honneur du Seigneur votre Dieu, dans le lieu que le Seigneur aura choisi; et le Seigneur votre Dieu vous bénira dans tous les fruits de vos champs, et dans toutes les œuvres de vos mains, et vous serez dans la joie.

16. Tous vos enfants mâles paroîtront trois fois l'année devant le Seigneur votre Dieu dans le lieu qu'il aura choisi : à la fête solennelle des Azymes, à la fête solennelle des Semaines, et à la fête solennelle des Tabernacles. Ils ne paroîtront point les mains vides devant le Seigneur;

17. Mais chacun offrira à proportion de ce qu'il aura, selon que le Seigneur son Dieu y aura donné sa bénédiction.

18. Vous établirez des juges et des magistrats à toutes les portes des villes que le Seigneur votre Dieu vous aura données, dans chacune de vos tribus, afin qu'ils jugent le peuple selon la justice,

19. Sans se détourner ni d'un côté ni d'un autre. Vous n'aurez point d'égard à la qualité des personnes, et vous ne recevrez point de présents, parce que les présents aveuglent les yeux des sages, et corrompent les sentiments des justes.

20. Vous vous attacherez à ce qui est juste, dans la vue de la justice, afin que vous viviez et que vous possédiez la terre que le Seigneur votre Dieu vous aura donnée.

21. Vous ne planterez point de grands bois, ni aucun arbre auprès de l'autel du Seigneur votre Dieu.

22. Vous ne vous ferez point et vous ne vous dresserez point de statue, parce que le Seigneur votre Dieu hait toutes ces choses.

CHAPITRE XVII.

Juifs idolâtres punis de mort. Ordre de consulter les prêtres dans les causes difficiles. Lois relatives à l'élection d'un roi.

1. Vous n'immolerez point au Seigneur votre Dieu une brebis ou un bœuf qui ait quelque tache ou quelque défaut, parce que c'est une abomination devant le Seigneur votre Dieu.

2. Lorsque l'on aura trouvé parmi vous, dans une des villes que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, un homme ou une femme qui commettent le mal devant le Seigneur votre Dieu, et qui violent son alliance,

3. En servant les dieux étrangers et les adorant, savoir, le soleil et la lune, et toutes les étoiles du ciel, contre le commandement que je vous ai fait,

4. Et que l'on vous en aura fait le rapport; si, après l'avoir appris, vous vous en êtes informé très-exactement, et que vous ayez reconnu que la chose est véritable, et que cette abomination a été commise dans Israël :

5. Vous amènerez à la porte de votre ville l'homme ou la femme qui auront fait une chose si détestable, et ils seront lapidés.

6. Celui qui sera puni de mort sera condamné sur la déposition de deux ou trois témoins : nul ne mourra sur le témoignage d'un seul.

7. La main des témoins lui jettera la première pierre pour le faire mourir; et ensuite tout le reste du peuple le lapidera, afin que vous ôtiez le mal du milieu de vous.

8. Lorsqu'il se trouvera une affaire embrouillée, et où il soit difficile de juger et de discerner entre le sang et le sang, entre une cause et une cause, entre la lèpre et la lèpre; si vous voyez que dans les assemblées qui se tiennent à vos portes les avis des juges soient partagés, allez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi,

Digitized by Google

9. Et adressez-vous aux prêtres de la race de Lévi, et à celui qui aura été établi en ce temps-là le juge du peuple; vous les consulterez, et ils vous découvriront la vérité du jugement que vous en devez porter.

10. Vous ferez tout ce qu'auront dit ceux qui président au lieu que le Seigneur aura choisi, et tout ce qu'ils vous auront enseigné

11. Selon sa loi; et vous suivrez leurs avis sans vous détourner ni à droite ni à gauche.

12. Mais celui qui, s'enflant d'orgueil, ne voudra point obéir au commandement du pontife qui en ce temps-là sera le ministre du Seigneur votre Dieu, ni à l'arrêt du juge, sera puni de mort, et vous ôterez le mal du milieu d'Israël,

13. Afin que tout le peuple entendant ce jugement soit saisi de crainte, et qu'à l'avenir nul ne s'élève d'orgueil.

14. Quand vous serez entré dans le pays que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, que vous en serez en possession, et que vous y demeurerez, si vous venez à dire : Je choisirai un roi pour me commander, comme en ont toutes les nations qui nous environnent;

15. Vous établirez celui que le Seigneur votre Dieu aura choisi du nombre de vos frères. Vous ne pourrez prendre pour roi un homme d'une autre nation, et qui ne soit point votre frère.

16. Et lorsqu'il sera établi roi, il n'amassera point un grand nombre de chevaux, et il ne ramènera point le peuple en Égypte, s'appuyant sur le grand nombre de sa cavalerie, principalement après que le Seigneur vous a commandé de ne plus retourner à l'avenir par la même voie.

17. Il n'aura point une multitude de femmes qui attirent son esprit par leurs caresses, ni une quantité immense d'or et d'argent.

18. Après qu'il sera assis sur le trône, il fera transcrire pour lui dans un livre ce Deutéronome, et cette loi du Seigneur, dont il recevra une copie des mains des prêtres de la tribu de Lévi;

19. Il l'aura avec lui, et la lira tous les jours de sa vie, pour apprendre à craindre le Seigneur son Dieu, et à garder ses paroles et ses cérémonies qui sont prescrites dans la loi.

20. Que son cœur ne s'élève point d'orgueil au-dessus de ses frères, et qu'il ne se détourne ni à droite ni à gauche, afin qu'il règne longtemps, lui et ses fils, sur le peuple d'Israël.

CHAPITRE XVIII.

Partage des prêtres et des lévites. Défense de consulter les devins. Prophète que Dieu doit susciter. Marques pour distinguer les faux prophètes.

1. Les prêtres, ni les lévites, ni aucun de ceux qui sont de la même tribu, n'auront de part et d'héritage avec le peuple d'Israël, parce qu'ils mangeront des sacrifices du Seigneur et des oblations qui lui seront faites,

2. Et ils ne prendront rien autre chose de ce que leurs frères possèderont; parce que le Seigneur est lui-même leur héritage, selon qu'il le leur a dit.

3. Voici ce que les prêtres auront droit de prendre du peuple, et de ceux qui offrent des victimes : soit qu'ils immolent un bœuf ou une brebis, ils donneront au prêtre l'épaule et la poitrine;

4. Ils lui donneront aussi les prémices du froment, du vin et de l'huile, et une partie des laines, lorsqu'ils feront tondre leurs brebis.

5. Car le Seigneur votre Dieu l'a choisi d'entre toutes vos tribus, afin qu'il assiste devant le Seigneur, et qu'il serve à la gloire de son nom, lui et ses enfants, pour toujours.

6. Si un lévite sort de l'une de vos villes répandues dans tout Israël, dans laquelle il habite, et qu'il veuille aller

Digitized by Google

demeurer au lieu que le Seigneur aura choisi,

7. Il sera employé au ministère du Seigneur votre Dieu, comme tous les lévites ses frères, qui assisteront pendant ce temps-là devant le Seigneur.

8. Il recevra la même part que les autres des viandes qui seront offertes, outre la part qui lui est acquise dans sa ville, par la succession aux droits de son père.

9. Lorsque vous serez entré dans le pays que le Seigneur votre Dieu vous donnera, prenez bien garde à ne pas vouloir imiter les abominations de ces peuples;

10. Et qu'il ne se trouve personne parmi vous qui prétende purifier son fils ou sa fille en les faisant passer par le feu, ou qui consulte les devins, ou qui observe les songes et les augures, ou qui use de maléfices,

11. De sortiléges et d'enchantements, ou qui consulte ceux qui ont l'esprit de Python et qui se mêlent de deviner, ou qui interroge les morts pour apprendre d'eux la vérité;

12. Car le Seigneur a en abomination toutes ces choses, et il exterminera tous ces peuples à votre entrée, à cause de ces sortes de crimes qu'ils ont commis.

13. Vous serez parfait et sans tache avec le Seigneur votre Dieu.

14. Ces nations dont vous allez posséder le pays, écoutent les augures et les devins; mais pour vous, vous avez été instruit autrement par le Seigneur votre Dieu.

15. Le Seigneur votre Dieu vous suscitera un PROPHÈTE semblable à moi, de votre nation et d'entre vos frères: c'est lui que vous écouterez,

16. Selon la demande que vous fîtes au Seigneur votre Dieu près du mont Horeb, où tout le peuple étoit assemblé, en lui disant: Que je n'entende plus la voix du Seigneur mon Dieu, et que je ne voie plus ce feu effroyable, de peur que je ne meure.

17. Et le Seigneur me dit: Tout ce que ce peuple vient de dire est raisonnable.

18. Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète semblable à vous; je lui mettrai mes paroles dans la bouche, et il leur dira tout ce que je lui ordonnerai.

19. Si quelqu'un ne veut pas entendre les paroles que ce prophète prononcera en mon nom, ce sera moi qui en ferai la vengeance.

20. Si un prophète corrompu par son orgueil entreprend de parler en mon nom, et de dire des choses que je ne lui ai point commandé de dire, ou s'il parle au nom des dieux étrangers, il sera puni de mort.

21. Si vous dites secrètement en vous-même: Comment puis-je discerner une parole que le Seigneur n'a point dite?

22. Voici le signe que vous aurez: Si ce que ce prophète a prédit au nom du Seigneur n'arrive point, c'est une marque que ce n'étoit point le Seigneur qui l'avoit dit, mais que ce prophète l'avoit inventé par l'orgueil et la présomption de son esprit: c'est pourquoi vous n'aurez aucun respect pour ce prophète.

CHAPITRE XIX.

Villes de refuge. Homicides. Défense de changer les limites. Punition des faux témoins. Peine du talion.

1. Quand le Seigneur votre Dieu aura exterminé les peuples dont il doit vous donner la terre, que vous en serez en possession, et que vous demeurerez dans les villes et dans les maisons du pays,

2. Vous séparerez pour vous trois villes au milieu du pays dont le Sei-

Digitized by Google

gneur votre Dieu doit vous mettre en possession.

5. Vous aurez soin d'en rendre le chemin aisé, et de séparer en trois parties égales toute l'étendue du pays que vous possèderez, afin que celui qui sera obligé de s'enfuir pour avoir tué un homme, ait un lieu proche où il puisse se retirer en sûreté.

4. Voici la loi que vous garderez à l'égard de l'homicide fugitif à qui on devra conserver la vie. Si quelqu'un a frappé son prochain par mégarde, et qu'il soit prouvé qu'il n'avoit aucune haine contre lui quelques jours auparavant,

5. Mais qu'il s'en étoit allé avec lui simplement en une forêt pour couper du bois, et que le fer de sa cognée, lorsqu'il en vouloit couper un arbre, s'est échappé de sa main, et, sortant du manche où il étoit attaché, a frappé son ami et l'a tué, il se retirera dans l'une de ces trois villes, et sa vie y sera en sûreté;

6. De peur que le plus proche parent de celui dont le sang a été répandu, étant emporté par sa douleur, ne poursuive l'homicide et ne l'atteigne, si le chemin est trop long, et ne tue celui qui n'est point digne de la mort, parce qu'il ne paroît point qu'il ait eu auparavant aucune haine contre celui qui est tué.

7. C'est pourquoi je vous ordonne de mettre ces trois villes dans une égale distance entre elles.

8. Mais lorsque le Seigneur votre Dieu aura étendu vos limites, selon qu'il en a assuré vos pères avec serment, et qu'il vous aura donné toute la terre qu'il leur a promise,

9. (Pourvu néanmoins que vous gardiez ses ordonnances, et que vous fassiez ce que je vous prescris aujourd'hui, qui est d'aimer le Seigneur votre Dieu et de marcher dans ses voies en tout temps) vous ajouterez trois autres villes à ces premières, et vous en doublerez ainsi le nombre;

10. Afin qu'on ne répande pas le sang innocent au milieu du pays que le Seigneur votre Dieu doit vous faire posséder, et que vous ne deveniez pas vous-même coupable de l'effusion du sang.

11. Mais si quelqu'un, haïssant son prochain, a cherché l'occasion de le surprendre et de lui ôter la vie, et que, l'attaquant, il le frappe et le tue, et qu'il s'enfuie dans l'une de ces villes,

12. Les anciens de cette ville-là l'enverront prendre, et, l'ayant tiré du lieu où il s'étoit mis en sûreté, ils le livreront entre les mains du parent de celui dont le sang aura été répandu, et il sera puni de mort.

13. Vous n'aurez point pitié de lui, et vous ôterez du milieu d'Iraël le crime commis par l'effusion du sang innocent, afin que vous soyez heureux.

14. Vous ne lèverez point, et vous ne transporterez point les bornes de votre prochain, placées par vos prédécesseurs dans l'héritage que le Seigneur votre Dieu vous donnera dans le pays que vous devez posséder.

15. Un seul témoin ne suffira point contre quelqu'un, quelle que soit la faute ou le crime dont on l'accuse; mais tout passera pour constant sur la déposition de deux ou trois témoins.

16. Si un faux témoin s'élève contre un homme, en l'accusant d'avoir violé la loi,

17. Dans cette contestation qu'ils auront ensemble, ils se présenteront tous deux devant le Seigneur, en la présence des prêtres et des juges qui seront en charge en ce temps-là.

18. Et lorsqu'après une très-exacte recherche, ils auront reconnu que le faux témoin a avancé une calomnie contre son frère,

19. Ils le traiteront comme il avoit dessein de traiter son frère, et vous ôterez le mal du milieu de vous,

Digitized by Google

20. Afin que les autres, entendant ceci, soient dans la crainte, et qu'ils n'osent entreprendre rien de semblable.

21. Vous n'aurez aucune compassion du coupable, mais vous ferez rendre vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

CHAPITRE XX.

Lois pour la guerre. Ordonnances pour les siéges des villes. Traitement envers les Chananéens.

1. Lorsque vous irez faire la guerre contre vos ennemis, et qu'ayant vu leur cavalerie et leurs chariots, vous trouverez leur armée plus nombreuse que la vôtre, vous ne les craindrez point, parce que le Seigneur votre Dieu, qui vous a tiré de l'Égypte, est avec vous.

2. Et quand l'heure du combat sera proche, le pontife se présentera à la tête de l'armée, et parlera ainsi au peuple :

3. Écoutez, Israël : vous devez aujourd'hui combattre contre vos ennemis : que votre cœur ne s'étonne point, ne craignez point, ne reculez point devant eux, et n'en ayez point peur.

4. Car le Seigneur votre Dieu est au milieu de vous, et il combattra pour vous contre vos ennemis, afin de vous délivrer du péril.

5. Les chefs aussi crieront, chacun à la tête de son corps, de manière que l'armée l'entende : Y a-t-il quelqu'un qui ait bâti une maison neuve, et qui n'y ait pas encore logé ? Qu'il s'en aille, et qu'il s'en retourne dans sa maison, de peur qu'il ne meure dans le combat, et qu'un autre ne loge le premier dans sa maison.

6. Y a-t-il quelqu'un qui ait planté une vigne, laquelle ne soit pas encore en état que tout le monde ait la liberté d'en manger? Qu'il s'en aille, et qu'il retourne en sa maison, de peur qu'étant mort dans le combat, un autre ne fasse ce qu'il devoit faire.

7. Y a-t-il quelqu'un qui ait été fiancé à une fille, et qui ne l'ait pas encore épousée? Qu'il s'en aille, et qu'il s'en retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure dans le combat et qu'un autre ne l'épouse.

8. Après avoir dit ces choses, ils ajouteront encore ce qui suit, et ils diront au peuple : Y a-t-il quelqu'un qui soit timide et dont le cœur soit frappé de frayeur? Qu'il s'en aille, et qu'il retourne en sa maison, de peur qu'il ne jette l'épouvante dans le cœur de ses frères, comme il est déjà lui-même tout effrayé et saisi de crainte.

9. Et lorsque les chefs de l'armée auront cessé de parler, chacun préparera ses bataillons pour le combat.

10. Quand vous vous approcherez pour assiéger une ville, vous lui offrirez d'abord la paix.

11. Si elle l'accepte, et qu'elle vous ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouvera sera sauvé, et vous sera assujetti en vous payant le tribut ;

12. Mais si elle ne veut point recevoir les conditions de paix, et qu'elle commence à vous déclarer la guerre, vous l'assiégerez ;

13. Et lorsque le Seigneur votre Dieu vous l'aura livrée entre les mains, vous ferez passer tous les mâles au fil de l'épée ;

14. En réservant les femmes, les enfants, les bêtes et tout le reste de ce qui se trouvera dans la ville. Vous partagerez le butin à toute l'armée, et vous vous nourrirez des dépouilles de vos ennemis, que le Seigneur votre Dieu vous aura données.

15. C'est ainsi que vous en userez à l'égard de toutes les villes qui seront fort éloignées de vous, et qui ne sont pas de celles que vous devez recevoir pour les posséder.

Digitized by Google

16. Mais quant à ces villes qu'on doit vous donner pour vous, vous ne laisserez la vie à aucun de leurs habitants ;

17. Mais vous les ferez tous passer au fil de l'épée, c'est-à-dire les Héthéens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phérézéens, les Hévéens et les Jébuséens, comme le Seigneur votre Dieu vous l'a commandé ;

18. De peur qu'ils ne vous apprennent à commettre toutes les abominations qu'ils ont commises eux-mêmes dans le culte de leurs dieux, et que vous ne péchiez contre le Seigneur votre Dieu.

19. Lorsque vous mettrez le siége devant une ville, et que, le siége durant longtemps, vous élèverez tout autour des forts et des remparts pour la prendre, vous n'abattrez point les arbres qui portent du fruit dont on peut manger, et vous ne renverserez point à coups de cognée tous les arbres du pays d'alentour, parce que ce n'est que du bois, et non pas des hommes qui puissent accroître le nombre de vos ennemis.

20. Si ce ne sont point des arbres fruitiers, mais des arbres sauvages qui servent aux autres usages de la vie, vous les abattrez pour en faire des machines, jusqu'à ce que vous ayez pris la ville qui se défend contre vous.

CHAPITRE XXI.

Expiation d'un meurtre dont on ignore l'auteur. Mariage avec une captive. Droits des premiers-nés. Fils désobéissant. Corps détachés de la potence.

1. Lorsque, dans le pays que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, il se trouvera le corps mort d'un homme qui aura été tué, sans que l'on connoisse le meurtrier,

2. Les anciens et ceux que vous aurez pour juges viendront, et mesureront l'espace qui se trouvera depuis le corps mort jusqu'à toutes les villes d'alentour ;

3. Et lorsqu'on aura reconnu celle qui en sera la plus proche, les anciens de cette ville-là prendont une génisse dans le troupeau, qui n'aura point encore porté le joug, ni labouré la terre ;

4. Ils la mèneront dans une vallée toute raboteuse et pleine de cailloux, qui n'ait jamais été ni labourée ni semée, et ils couperont là le cou à la génisse :

5. Alors les prêtres, enfants de Lévi, que le Seigneur votre Dieu aura choisis pour exercer les fonctions de leur ministère, afin qu'ils donnent la bénédiction en son nom, et que toute affaire qui survient, tout ce qui est pur ou impur se juge par leur avis, s'approcheront ;

6. Et les anciens de cette ville-là viendront près du corps de celui qui aura été tué ; ils laveront leurs mains sur la génisse qu'on aura fait mourir dans la vallée,

7. Et ils diront : Nos mains n'ont point répandu ce sang, et nos yeux ne l'ont point vu répandre.

8. Seigneur, soyez favorable à votre peuple d'Israël que vous avez racheté, et ne lui imputez pas le sang innocent qui a été répandu au milieu de votre peuple d'Israël. Ainsi le crime de ce meurtre ne tombera point sur eux ;

9. Et vous n'aurez aucune part à cette effusion du sang innocent, lorsque vous aurez fait ce que le Seigneur vous a commandé.

10. Si, étant allé combattre vos ennemis, le Seigneur votre Dieu vous les livre entre les mains, et que, les emmenant captifs,

11. Vous voyiez parmi les prisonniers de guerre une femme qui soit belle, que vous conceviez pour elle de l'affection, et que vous vouliez l'épouser,

12. Vous la ferez entrer dans votre

Digitized by Google

maison, où elle rasera ses cheveux et coupera ses ongles;

13. Elle quittera la robe avec laquelle elle a été prise; et, se tenant assise en votre maison, elle pleurera son père et sa mère un mois durant; après cela vous la prendrez pour vous, vous dormirez avec elle, et elle sera votre femme.

14. Si dans la suite du temps elle ne vous plaît pas, vous la renverrez libre, et vous ne pourrez point la vendre pour de l'argent, ni l'opprimer par votre puissance, parce que vous l'avez humiliée.

15. Si un homme a deux femmes, dont il aime l'une et n'aime pas l'autre, et que ces deux femmes ayant eu des enfants de lui, le fils de celle qu'il n'aime pas soit l'aîné,

16. Lorsqu'il voudra partager son bien entre ses enfants, il ne pourra pas faire son aîné le fils de celle qu'il aime, ni le préférer au fils de celle qu'il n'aime pas;

17. Mais il reconnoîtra pour l'aîné le fils de celle qu'il n'aime pas, et il lui donnera une double portion dans tout ce qu'il possède; parce que c'est lui qui est le premier de ses enfants, et que le droit d'aînesse lui est dû.

18. Si un homme a un fils rebelle et insolent, qui ne se rende au commandement ni de son père ni de sa mère, et qui, en ayant été repris, refuse avec mépris de leur obéir;

19. Ils le prendront et le mèneront aux anciens de sa ville, et à la porte où se rendent les jugements,

20. Et ils leur diront : Voici notre fils qui est un rebelle et un insolent, il méprise et refuse d'écouter nos remontrances, et il passe sa vie dans les débauches, dans la dissolution et dans la bonne chère :

21. Alors le peuple de cette ville le lapidera, et il sera puni de mort, afin que vous ôtiez le mal du milieu de vous, et que tout Israël entendant cet exemple soit saisi de crainte.

22. Lorsqu'un homme aura commis un crime digne de mort, et qu'ayant été condamné à mourir, il aura été attaché à une potence,

23. Son cadavre ne demeurera point à cette potence, mais il sera enseveli le même jour, parce que celui qui est pendu au bois est maudit de Dieu : et vous prendrez garde à ne pas souiller la terre que le Seigneur votre Dieu vous aura donnée pour la posséder.

CHAPITRE XXII.

Charité envers le prochain. Femme accusée de n'avoir pas été trouvée vierge. Peines contre ceux qui auront violé une fille.

1. Lorsque vous verrez le bœuf ou la brebis de votre frère égarés, vous ne passerez point votre chemin; mais vous les ramènerez à votre frère,

2. Quand il ne seroit point votre parent, et quand même vous ne le connoîtriez pas : vous les mènerez à votre maison, et ils y demeureront jusqu'à ce que votre frère les redemande et les reçoive de vous.

3. Vous ferez de même à l'égard de l'âne, ou du vêtement, ou de quoi que ce soit que votre frère ait perdu; et quand vous l'aurez trouvé, vous ne le négligerez point, sous prétexte qu'il n'est point à vous, mais à un autre.

4. Si vous voyez l'âne ou le bœuf de votre frère tombé dans le chemin, vous n'y serez point indifférent, mais vous l'aiderez à le relever.

5. Une femme ne prendra point un habit d'homme, et un homme ne prendra point un habit de femme; car celui qui le fait est abominable devant Dieu.

6. Si, marchant dans un chemin, vous trouvez sur un arbre ou à terre le nid d'un oiseau et la mère qui est sur

Digitized by Google

ses petits ou sur ses œufs, vous ne retiendrez point la mère avec ses petits ;

7. Mais ayant pris les petits, vous la laisserez aller, afin que vous soyez heureux, et que vous viviez longtemps.

8. Lorsque vous aurez bâti une maison neuve, vous ferez un petit mur tout autour du toit, de peur que le sang ne soit répandu en votre maison, et que quelqu'un tombant de ce lieu élevé en bas, vous ne soyez coupable de sa mort.

9. Vous ne sèmerez point d'autre graine dans votre vigne, de peur que la graine que vous aurez semée, et ce qui naîtra de la vigne, ne se corrompent l'un et l'autre.

10. Vous ne labourerez point avec un bœuf et un âne attelés ensemble.

11. Vous ne vous revêtirez point d'un habit qui soit tissu de laine et de lin.

12. Vous ferez avec de petits cordons des franges que vous mettrez aux quatre coins du manteau dont vous vous couvrirez.

13. Si un homme ayant épousé une femme, en conçoit ensuite de l'aversion,

14. Et que, cherchant un prétexte pour la répudier, il lui impute un crime honteux, en disant : J'ai épousé cette femme, mais ayant approché d'elle, j'ai reconnu qu'elle n'étoit point vierge ;

15. Son père et sa mère la prendront, et ils représenteront aux anciens de la ville qui seront au siége de la justice les preuves de la virginité de leur fille,

16. Et le père dira : J'ai donné ma fille à cet homme pour sa femme ; mais parce qu'il en a maintenant de l'aversion,

17. Il lui impute un crime honteux, en disant : Je n'ai pas trouvé que votre fille fût vierge ; et cependant voici les preuves de la virginité de ma fille. Ils représenteront en même temps les vêtements devant les anciens de la ville ;

18. Et ces anciens de la ville, prenant cet homme, lui feront souffrir la peine du fouet,

19. Et le condamneront de plus à payer cent sicles d'argent, qu'il donnera au père de la fille, parce qu'il a déshonoré par une accusation infâme une vierge d'Israël ; et elle demeurera sa femme sans qu'il puisse la répudier tant qu'il vivra.

20. Si ce qu'il objecte est véritable, s'il se trouve que la fille, quand il l'épousa, n'étoit pas vierge,

21. On la chassera hors la porte de la maison de son père, et les habitants de cette ville la lapideront, et elle mourra, parce qu'elle a commis un crime détestable dans Israël, étant tombée en fornication dans la maison de son père ; et vous ôterez le mal du milieu de vous.

22. Si un homme dort avec la femme d'un autre, l'un et l'autre mourront, l'homme adultère et la femme adultère ; et vous ôterez le mal du milieu d'Israël.

23. Si, après qu'une fille a été fiancée étant vierge, quelqu'un la trouve dans la ville et la corrompt,

24. Vous les ferez sortir l'un et l'autre à la porte de la ville, et ils seront tous deux lapidés : la fille, parce qu'étant dans la ville elle n'a pas crié ; et l'homme, parce qu'il a abusé de la femme de son prochain ; et vous ôterez le mal du milieu de vous.

25. Si un homme trouve dans un champ une fille qui est fiancée, et que lui faisant violence il la déshonore, il sera lui seul puni de mort.

26. La fille ne souffrira rien, et elle n'est point digne de mort, parce que, de même qu'un voleur s'élevant tout d'un coup contre son frère lui ôte la vie, ainsi cette fille a souffert une semblable violence.

27. Elle étoit seule dans un champ, elle a crié, et personne n'est venu pour la délivrer.

28. Si un homme trouve une fille

Digitized by Google

vierge qui n'a point été fiancée, et que lui faisant violence il la déshonore, les juges ayant pris connoissance de cette affaire,

29. Condamneront celui qui l'a déshonorée à donner au père de la fille cinquante sicles d'argent, et il la prendra pour femme, parce qu'il en a abusé; et de sa vie il ne pourra la répudier.

30. Un homme n'épousera point la femme de son père, et il ne découvrira point en elle ce que la pudeur doit cacher.

CHAPITRE XXIII.

Quels étoient ceux qu'on ne devoit point admettre dans l'assemblée du Seigneur. Pureté du camp. Usure. Vœux.

1. L'eunuque, dans lequel ce que Dieu a destiné à la conservation de l'espèce aura été ou retranché, ou blessé d'une blessure incurable, n'entrera point dans l'assemblée du Seigneur.

2. Celui qui est bâtard, c'est-à-dire né d'une femme prostituée, n'entrera point dans l'assemblée du Seigneur, jusqu'à la dixième génération.

3. L'Ammonite et le Moabite n'entreront jamais dans l'assemblée du Seigneur, non pas même après la dixième génération,

4. Parce qu'ils n'ont pas voulu venir au-devant de vous avec du pain et de l'eau, lorsque vous étiez en chemin, après votre sortie de l'Égypte ; et parce qu'ils ont gagné et fait venir contre vous Balaam, fils de Béor, de Mésopotamie qui est en Syrie, afin qu'il vous maudît :

5. Mais le Seigneur votre Dieu ne voulut point écouter Balaam, et parce qu'il vous aimoit, il obligea Balaam de vous donner des bénédictions au lieu des malédictions qu'il vouloit vous donner.

6. Vous ne ferez point de paix avec ces peuples, et vous ne leur procurerez jamais aucun bien tant que vous vivrez.

7. Vous n'aurez point l'Iduméen en abomination, parce qu'il est votre frère, ni l'Égyptien, parce que vous avez été étranger en son pays.

8. Ceux qui seront nés de ces deux peuples entreront à la troisième génération dans l'assemblée du Seigneur.

9. Lorsque vous marcherez contre vos ennemis pour les combattre, vous aurez soin de vous abstenir de toute action mauvaise.

10. Si un homme d'entre vous a souffert quelque chose d'impur dans un songe pendant la nuit, il sortira hors du camp,

11. Et il n'y reviendra point, jusqu'à ce qu'au soir il se soit lavé dans l'eau : et après le coucher du soleil il reviendra dans le camp.

12. Vous aurez un lieu hors du camp, où vous irez pour vos besoins naturels,

13. Et portant un bâton pointu à votre ceinture ; lorsque vous voudrez vous soulager, vous ferez un trou en rond, que vous recouvrirez de la terre sortie du trou,

14. Après vous être soulagé ; car le Seigneur votre Dieu marche au milieu de votre camp pour vous délivrer de tout péril, et pour vous livrer vos ennemis ; ainsi vous aurez soin que votre camp soit pur et saint, et qu'il n'y paroisse rien qui le souille, de peur que le Seigneur ne vous abandonne.

15. Vous ne livrerez point l'esclave à son maître, quand il se sera réfugié vers vous.

16. Il demeurera parmi vous où il lui plaira, et il trouvera le repos et la sûreté dans quelqu'une de vos villes, sans que vous lui fassiez aucune peine.

17. Il n'y aura point de femme prostituée d'entre les filles d'Israël, ni de fornicateur et d'abominable d'entre les enfants d'Israël.

18. Vous n'offrirez point dans la mai-

Digitized by Google

son du Seigneur votre Dieu la récompense de la prostituée, ni le prix du chien, quelque vœu que vous ayez fait, parce que l'un et l'autre est abominable devant le Seigneur votre Dieu.

19. Vous ne prêterez à usure à votre frère, ni de l'argent, ni du grain, ni quelque autre chose que ce soit,

20. Mais seulement aux étrangers. Vous prêterez à votre frère ce dont il aura besoin, sans en tirer aucun intérêt, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse en tout ce que vous ferez dans le pays dont vous devez entrer en possession.

21. Lorsque vous aurez fait un vœu au Seigneur votre Dieu, vous ne différerez point de l'accomplir, parce que le Seigneur votre Dieu vous en demandera compte, et que si vous différez, il vous sera imputé à péché.

22. Vous ne pécherez point en ne vous engageant par aucune promesse :

23. Mais lorsqu'une parole sera sortie de votre bouche, vous l'observerez, et vous ferez selon ce que vous avez promis au Seigneur votre Dieu, l'ayant fait par votre propre volonté, et déclaré par votre bouche.

24. Quand vous entrerez dans la vigne de votre prochain, vous pourrez manger des raisins autant que vous voudrez ; mais vous n'en emporterez point dehors avec vous.

25. Si vous entrez dans les blés de votre ami, vous pourrez en cueillir des épis, et les rompre avec la main ; mais vous ne pourrez en couper avec la faucille.

CHAPITRE XXIV.

Lois touchant le divorce. Des gages du débiteur. Précepte d'abandonner aux pauvres ce qui reste après la moisson et les vendanges.

1. Si un homme, après avoir épousé une femme, et vécu avec elle, en conçoit ensuite du dégoût, à cause de quelque défaut honteux, il fera un écrit de divorce, et l'ayant mis entre les mains de cette femme, il la renverra hors de sa maison.

2. Si étant sortie, et ayant épousé un second mari,

3. Ce second conçoit aussi de l'aversion d'elle, et qu'il la renvoie encore hors de sa maison après lui avoir donné un écrit de divorce, ou s'il vient même à mourir,

4. Le premier mari ne pourra plus la reprendre pour sa femme, parce qu'elle a été souillée, et qu'elle est devenue abominable devant le Seigneur : ne souffrez point qu'un tel péché se commette dans la terre dont le Seigneur votre Dieu doit vous mettre en possession.

5. Lorsqu'un homme aura épousé une femme depuis peu, il n'ira point à la guerre, et on ne lui imposera aucune charge publique ; mais il pourra, sans aucune faute, s'appliquer à sa maison, et passer une année en joie avec sa femme.

6. Vous ne recevrez point pour gage la meule de dessus ou de dessous du moulin, parce que celui qui vous l'offre vous engage sa propre vie.

7. Si un homme est surpris tendant un piége à son frère d'entre les enfants d'Israël, et que l'ayant vendu comme esclave il en ait reçu le prix, il sera puni de mort, et vous ôterez le mal du milieu de vous.

8. Évitez avec un extrême soin tout ce qui pourroit vous faire tomber dans la plaie de la lèpre ; faites pour cela tout ce que les prêtres de la race de Lévi vous enseigneront, selon ce que je leur ai commandé, et accomplissez-le exactement.

9. Souvenez-vous de la manière dont le Seigneur votre Dieu a traité Marie dans le chemin, après votre sortie de l'Égypte.

Digitized by Google

10. Lorsque vous redemanderez à votre prochain quelque chose qu'il vous doit, vous n'entrerez point dans sa maison pour en emporter quelque gage,

11. Mais vous vous tiendrez dehors, et il vous donnera lui-même ce qu'il aura.

12. S'il est pauvre, le gage qu'il vous aura donné ne passera pas la nuit chez vous ;

13. Mais vous le lui rendrez aussitôt avant le coucher du soleil, afin que, dormant dans son vêtement, il vous bénisse, et que vous soyez trouvé juste devant le Seigneur votre Dieu.

14. Vous ne refuserez point à l'indigent et au pauvre ce que vous lui devez, soit qu'il soit votre frère, ou qu'étant venu de dehors, il demeure avec vous dans votre pays et dans votre ville ;

15. Mais vous lui rendrez le même jour le prix de son travail avant le coucher du soleil, parce qu'il est pauvre, et qu'il n'a que cela pour vivre ; de peur qu'il ne crie contre vous au Seigneur, et que cela ne vous soit imputé à péché.

16. On ne fera point mourir les pères pour les enfants, ni les enfants pour les pères ; mais chacun mourra pour son péché.

17. Vous ne violerez point la justice dans la cause de l'étranger ni de l'orphelin, et vous n'ôterez point à la veuve son vêtement, pour vous tenir lieu de gage.

18. Souvenez-vous que vous avez été esclave en Égypte, et que le Seigneur votre Dieu vous en a tiré. C'est pourquoi voici ce que je vous commande de faire :

19. Lorsque vous aurez coupé vos grains dans votre champ, et que vous y aurez laissé une javelle par oubli, vous n'y retournerez point pour l'emporter ; mais vous la laisserez prendre à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse dans toutes les œuvres de vos mains.

20. Quand vous aurez cueilli les fruits des oliviers, vous ne reviendrez point pour reprendre ceux qui seront restés sur les arbres ; mais vous les laisserez à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve.

21. Quand vous aurez vendangé votre vigne, vous n'irez point cueillir les raisins qui y seront demeurés ; mais ils seront pour l'étranger, pour l'orphelin et pour la veuve.

22. Souvenez-vous que vous avez été vous-même esclave en Égypte ; car c'est pour cela que je vous fais ce commandement.

CHAPITRE XXV.

Peine du fouet. Loi du lévirat. Ordre de détruire les Amalécites.

1. S'il s'élève un différend entre deux hommes, et qu'ils portent l'affaire devant les juges, celui qu'ils reconnoîtront avoir la justice de son côté, sera justifié par eux et gagnera sa cause ; et ils condamneront d'impiété celui qu'ils auront jugé impie.

2. S'ils trouvent que celui qui aura fait la faute mérite d'être battu, ils ordonneront qu'il soit couché par terre, et qu'il soit battu devant eux. Le nombre des coups se réglera sur la qualité du péché ;

3. En sorte néanmoins qu'il ne passe point celui de quarante, de peur que votre frère ne s'en aille ayant été déchiré misérablement devant vos yeux.

4. Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule vos grains dans l'aire.

5. Lorsque deux frères demeureront ensemble, et que l'un d'eux sera mort sans enfants, la femme du mort n'en épousera point d'autre que le frère de son mari, qui la prendra pour femme, et suscitera des enfants à son frère ;

6. Et il donnera le nom de son frère

Digitized by Google

à l'aîné des fils qu'il aura d'elle, afin que le nom de son frère ne se perde point dans Israël.

7. S'il ne veut pas épouser la femme de son frère, qui lui est due selon la loi, cette femme ira à la porte de la ville, s'adressera aux anciens, et leur dira : Le frère de mon mari ne veut pas susciter dans Israël le nom de son frère, en me prenant pour sa femme ;

8. Et aussitôt ils le feront appeler, et l'interrogeront. S'il répond : Je ne veux point épouser cette femme,

9. La femme s'approchera de lui devant les anciens, et lui ôtera son soulier du pied, et lui crachera au visage, en disant : C'est ainsi que sera traité celui qui ne veut pas établir la maison de son frère ;

10. Et sa maison sera appelée dans Israël, la maison du déchaussé.

11. S'il arrive un démêlé entre deux hommes, et qu'ils commencent à se quereller l'un l'autre, et que la femme de l'un, voulant tirer son mari d'entre les mains de l'autre qui sera plus fort que lui, étende sa main sur cet autre, et le prenne par un endroit que la pudeur défend de nommer :

12. Vous lui couperez la main, sans vous laisser fléchir d'aucune compassion pour elle.

13. Vous n'aurez point en réserve plusieurs poids, l'un plus fort et l'autre plus foible :

14. Et il n'y aura point dans votre maison une mesure plus grande et une plus petite.

15. Vous n'aurez qu'un poids juste et véritable, et il n'y aura chez vous qu'une mesure, qui sera la véritable et toujours la même, afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous aura donnée.

16. Car le Seigneur votre Dieu a en abomination celui qui fait ces choses, et il a horreur de toute injustice.

17. Souvenez-vous de ce que vous a fait Amalec dans le chemin, lorsque vous sortiez de l'Égypte ;

18. De quelle manière il marcha à vous, et tailla en pièces les derniers de votre armée que la lassitude avoit obligés de s'arrêter, lorsque vous étiez vous-même tout épuisé de faim et de travail, sans qu'il ait eu aucune crainte de Dieu.

19. Lors donc que le Seigneur votre Dieu vous aura donné du repos, et qu'il vous aura assujetti toutes les nations qui vous environnoient dans la terre qu'il vous a promise, vous exterminerez de dessous le ciel le nom d'Amalec. Et prenez bien garde à ne pas l'oublier.

CHAPITRE XXVI.

Cérémonies qui devoient s'observer lorsqu'on offroit les prémices des fruits.

1. Lorsque vous serez entré dans le pays dont le Seigneur votre Dieu doit vous mettre en possession, que vous en serez devenu maître, et que vous vous y serez établi,

2. Vous prendrez les prémices de tous les fruits de votre terre, et les ayant mises dans un panier, vous irez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi pour que son nom y soit invoqué ;

3. Là, vous approchant du prêtre qui sera en ce temps-là, vous lui direz : Je reconnois aujourd'hui publiquement devant le Seigneur votre Dieu, que je suis entré dans la terre qu'il avoit promis avec serment à nos pères de nous donner.

4. Et le prêtre prenant le panier de votre main, le mettra devant l'autel du Seigneur votre Dieu ;

5. Et vous direz en la présence du Seigneur votre Dieu : Lorsque le Syrien poursuivoit mon père, il descendit en Égypte, et il y demeura comme

Digitized by Google

étranger, ayant très-peu de personnes avec lui, mais il s'accrut depuis, jusqu'à former un peuple grand et puissant, qui se multiplia jusqu'à l'infini.

6. Cependant les Égyptiens nous affligèrent et nous persécutèrent, nous accablant de charges insupportables;

7. Mais nous criâmes au Seigneur le Dieu de nos pères, qui nous exauça, et qui, regardant favorablement notre affliction, nos travaux, et l'extrémité où nous étions réduits,

8. Nous tira d'Égypte par sa main toute-puissante et en déployant la force de son bras, ayant jeté une frayeur extraordinaire dans ces peuples par des signes et des prodiges inouïs;

9. Et il nous a fait entrer dans ce pays, et nous a donné cette terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel.

10. C'est pourquoi j'offre maintenant les prémices des fruits de la terre que le Seigneur m'a donnée. Vous laisserez ces prémices devant le Seigneur votre Dieu, et après avoir adoré le Seigneur votre Dieu,

11. Vous vous nourrirez avec joie de tous les biens que le Seigneur votre Dieu vous aura donnés et à toute votre maison, vous et le lévite, et l'étranger qui est avec vous.

12. Lorsque vous aurez achevé de donner la dîme de tous vos fruits, vous donnerez la troisième année les dîmes aux lévites, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin qu'ils mangent au milieu de vous, et qu'ils soient rassasiés;

13. Et vous direz ceci devant le Seigneur votre Dieu : J'ai ôté de ma maison ce qui vous étoit consacré, et je l'ai donné aux lévites, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, comme vous me l'avez commandé; je n'ai point négligé vos ordonnances, ni oublié ce que vous m'avez commandé.

14. Je n'ai point mangé de ces choses étant dans le deuil, je ne les ai point mises à part pour m'en servir en des usages profanes, et je n'en ai rien employé dans les funérailles des morts. J'ai obéi à la voix du Seigneur mon Dieu, et j'ai fait tout ce que vous m'aviez ordonné.

15. Regardez-nous donc de votre sanctuaire et de ce lieu où vous demeurez au plus haut des cieux, et bénissez votre peuple d'Israël et la terre que vous nous avez donnée, selon le serment que vous en avez fait à nos pères, cette terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel.

16. Le Seigneur votre Dieu vous commande aujourd'hui d'observer ces ordonnances et ces lois; de les garder et de les accomplir de tout votre cœur et de toute votre âme.

17. Vous avez aujourd'hui choisi le Seigneur, afin qu'il soit votre Dieu, afin que vous marchiez dans ses voies, que vous gardiez ses cérémonies, ses ordonnances et ses lois, et que vous obéissiez à ses commandements :

18. Et le Seigneur vous a choisi de nouveau aujourd'hui, afin que vous soyez son peuple particulier, selon qu'il vous l'a déclaré, afin que vous observiez ses préceptes :

19. Et qu'il vous rende le peuple le plus illustre de toutes les nations qu'il a créées pour sa louange, pour son nom et pour sa gloire, et que vous soyez le peuple saint du Seigneur votre Dieu, selon qu'il l'a dit.

CHAPITRE XXVII.

Ordre de dresser un monument au-delà du Jourdain. Cérémonies qu'on devoit observer en prononçant les malédictions et les bénédictions sur les monts Garizim et Hébal.

1. Moïse et les anciens d'Israël ordonnèrent encore ceci au peuple, et lui dirent : Observez toutes les ordonnances que je vous prescris aujourd'hui;

Digitized by Google

2. Et lorsque, ayant passé le Jourdain, vous serez entrés dans le pays que le Seigneur votre Dieu vous donnera, vous élèverez de grandes pierres que vous enduirez de chaux,

3. Afin de pouvoir y écrire toutes les paroles de la loi que je vous donne, quand vous aurez passé le Jourdain, pour entrer dans la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, dans cette terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel, selon que le Seigneur l'avoit juré à vos pères.

4. Lors donc que vous aurez passé le Jourdain, vous élèverez ces pierres sur le mont Hébal, selon que je vous l'ordonne aujourd'hui, et vous les enduirez de chaux :

5. Vous dresserez là aussi au Seigneur votre Dieu un autel de pierres où le fer n'aura point touché,

6. De pierres brutes et non polies ; et vous offrirez sur cet autel des holocaustes au Seigneur votre Dieu.

7. Vous immolerez des hosties pacifiques, dont vous mangerez en ce lieu avec joie, devant le Seigneur votre Dieu.

8. Et vous écrirez distinctement et clairement sur les pierres toutes les paroles de la loi que je vous propose.

9. Alors Moïse et les prêtres de la race de Lévi dirent à tout Israël : Soyez attentif, ô Israël, et écoutez : Vous êtes devenu aujourd'hui le peuple du Seigneur votre Dieu ;

10. Écoutez donc sa voix, et observez les préceptes et les ordonnances que je vous prescris.

11. Ce jour-là même Moïse fit ce commandement au peuple, et lui dit :

12. Après que vous aurez passé le Jourdain, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Joseph et Benjamin se tiendront sur la montagne de Garizim, pour bénir le peuple ;

13. Et Ruben, Gad, Azer, Zabulon, Dan et Nephthali se tiendront de l'autre côté sur le mont Hébal, pour le maudire.

14. Et les lévites prononceront à haute voix, et diront devant tout le peuple d'Israël :

15. Maudit est l'homme qui fait une image de sculpture ou jetée en fonte, qui est l'abomination du Seigneur, et l'ouvrage de la main d'un artisan, et qui la met dans un lieu secret ; et tout le peuple répondra, en disant : Amen.

16. Maudit celui qui n'honore point son père et sa mère ; et tout le peuple répondra : Amen.

17. Maudit celui qui change les bornes de l'héritage de son prochain ; et tout le peuple répondra : Amen.

18. Maudit celui qui fait égarer l'aveugle dans le chemin; et tout le peuple répondra : Amen.

19. Maudit celui qui viole la justice dans la cause de l'étranger, de l'orphelin, et de la veuve ; et tout le peuple répondra : Amen.

20. Maudit celui qui dort avec la femme de son père, et qui découvre la couverture de son lit ; et tout le peuple répondra : Amen.

21. Maudit celui qui dort avec toutes sortes de bêtes ; et tout le peuple répondra : Amen.

22. Maudit celui qui dort avec sa sœur, qui est la fille de son père ou de sa mère; et tout le peuple répondra : Amen.

23. Maudit celui qui dort avec sa belle-mère ; et tout le peuple répondra : Amen.

24. Maudit celui qui frappe son prochain en secret ; et tout le peuple répondra : Amen.

25. Maudit celui qui reçoit des présents pour répandre le sang innocent ; et tout le peuple répondra : Amen.

26. Maudit celui qui ne demeure pas ferme dans les ordonnances de cette loi, et qui ne les accomplit pas effectivement ; et tout le peuple répondra : Amen.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

Biens promis à ceux qui observeront la loi du Seigneur. Maux dont seront punis ceux qui la violeront.

1. Si vous écoutez la voix du Seigneur votre Dieu, en gardant et en observant toutes ses ordonnances, que je vous prescris aujourd'hui, le Seigneur votre Dieu vous élèvera au-dessus de toutes les nations qui sont sur la terre.

2. Toutes ces bénédictions se répandront sur vous, et vous en serez comblé; pourvu néanmoins que vous obéissiez à ses préceptes.

3. Vous serez béni dans la ville, vous serez béni dans les champs.

4. Le fruit de votre ventre, le fruit de votre terre et le fruit de vos bestiaux seront bénis; vos troupeaux de bœufs et vos troupeaux de brebis seront bénis.

5. Vos greniers seront bénis, et les fruits que vous mettrez en réserve participeront à la même bénédiction.

6. A l'entrée et à la fin de toutes vos actions vous serez béni.

7. Le Seigneur fera que vos ennemis, qui s'élèveront contre vous, tomberont devant vos yeux : ils viendront vous attaquer par un chemin, et ils s'enfuiront par sept autres devant vous.

8. Le Seigneur répandra sa bénédiction sur vos celliers et sur toutes les œuvres de vos mains; et il vous bénira dans la terre que vous aurez reçue de lui.

9. Le Seigneur se suscitera et se formera en vous un peuple saint, selon qu'il vous l'a juré, pourvu que vous observiez les commandements du Seigneur votre Dieu, et que vous marchiez dans ses voies.

10. Tous les peuples de la terre verront que vous portez véritablement le nom de peuple de Dieu et ils vous craindront.

11. Le Seigneur vous mettra dans l'abondance de toutes sortes de biens en multipliant le fruit de votre ventre, le fruit de vos bestiaux, et le fruit de votre terre, laquelle il a promis et juré à vos pères de vous donner.

12. Le Seigneur ouvrira le ciel, qui est son riche trésor, pour répandre sur votre terre la pluie en son temps; et il bénira toutes les œuvres de vos mains. Vous prêterez à plusieurs peuples, et vous n'emprunterez de personne.

13. Le Seigneur vous mettra toujours à la tête des peuples, et non derrière eux; et vous serez toujours au-dessus, et non au-dessous : pourvu néanmoins que vous écoutiez les ordonnances du Seigneur votre Dieu, que je vous prescris aujourd'hui, et que vous les gardiez et les pratiquiez,

14. Sans vous en détourner ni à droite ni à gauche; et que vous ne suiviez ni n'adoriez les dieux étrangers.

15. Si vous ne voulez point écouter la voix du Seigneur votre Dieu, et que vous ne gardiez et ne pratiquiez pas toutes ses ordonnances et les cérémonies que je vous prescris aujourd'hui, toutes ces malédictions fondront sur vous, et vous accableront.

16. Vous serez maudit dans la ville, et vous serez maudit dans les champs.

17. Votre grenier sera maudit, et les fruits que vous aurez mis en réserve seront maudits.

18. Le fruit de votre ventre et le fruit de votre terre seront maudits, aussi bien que vos troupeaux de bœufs et vos troupeaux de brebis.

19. Vous serez maudit à l'entrée et à la fin de toutes vos actions,

20. Le Seigneur enverra parmi vous l'indigence et la famine, et il répandra sa malédiction sur toutes vos œuvres, jusqu'à ce qu'il vous réduise en poudre, et qu'il vous extermine en peu de temps, à cause des actions pleines de malice par lesquelles vous l'aurez abandonné.

Digitized by Google

21. Le Seigneur vous affligera par la peste, jusqu'à ce qu'il vous ait fait périr de dessus la terre où vous allez entrer pour la posséder.

22. Le Seigneur vous frappera et vous punira par la misère et la pauvreté, par la fièvre, par le froid, par une chaleur brûlante, par la corruption de l'air et par la nielle, et il vous poursuivra jusqu'à ce que vous périssiez entièrement.

23. Le ciel qui est au-dessus de vous sera d'airain ; et la terre sur laquelle vous marchez sera de fer.

24. Le Seigneur répandra sur votre terre des nuées de poussière au lieu de pluie, et il fera tomber du ciel sur vous de la cendre, jusqu'à ce que vous soyez réduits en poudre.

25. Le Seigneur vous fera tomber devant vos ennemis ; vous marcherez par un seul chemin contre eux, et vous fuirez par sept, et vous serez dispersés dans tous les royaumes de la terre.

26. Votre corps, après votre mort, servira de nourriture à tous les oiseaux du ciel et à toutes les bêtes de la terre, sans que personne se mette en peine de les chasser.

27. Le Seigneur vous frappera d'ulcères, comme il en frappa autrefois l'Égypte ; et il frappera aussi d'une gale et d'une démangeaison incurables la partie du corps par laquelle la nature rejette ce qui lui est resté de sa nourriture.

28. Le Seigneur vous frappera de frénésie, d'aveuglement et de fureur,

29. En sorte que vous marcherez à tâtons en plein midi, comme l'aveugle a accoutumé de faire étant tout enseveli dans les ténèbres, et que vous ne réussirez point en ce que vous aurez entrepris. Vous serez noirci en tout temps par des calomnies, et opprimé par des violences sans que vous ayez personne pour vous délivrer.

30. Vous épouserez une femme, et un autre la prendra pour lui. Vous bâtirez une maison, et vous ne l'habiterez point. Vous planterez une vigne, et vous n'en recueillerez point le fruit.

31. Votre bœuf sera immolé devant vous, et vous n'en mangerez point. Votre âne vous sera ravi devant vos yeux, et on ne vous le rendra point. Vos brebis seront livrées à vos ennemis, et personne ne se mettra en peine de vous secourir.

32. Vos fils et vos filles seront livrés à un peuple étranger; vos yeux le verront, et seront tout desséchés par la vue continuelle de leur misère, et vos mains se trouveront sans aucune force pour les délivrer.

33. Un peuple qui vous sera inconnu dévorera tout ce que votre terre avoit produit, et tout le fruit de vos travaux; vous serez toujours abandonné à la calomnie, et exposé à l'oppression tous les jours de votre vie ;

34. Et vous demeurerez comme interdit et hors de vous par la frayeur des choses que vous verrez de vos yeux.

35. Le Seigneur vous frappera d'un ulcère terrible sur les genoux et sur les jambes, et d'un mal incurable depuis la plante des pieds jusqu'au haut de la tête.

36. Le Seigneur vous emmènera, vous et votre roi que vous aurez établi sur vous, parmi un peuple que vous aurez ignoré, vous et vos pères, et vous adorerez là des dieux étrangers, des dieux de bois et de pierre ;

37. Et vous serez dans la dernière misère, et comme le jouet et la fable de tous les peuples vers lesquels le Seigneur vous aura conduits.

38. Vous répandrez beaucoup de semence dans votre terre, et vous en recueillerez peu, parce que les sauterelles mangeront tout.

39. Vous planterez une vigne, et vous la labourerez; mais vous n'en boirez pas le vin, et vous n'en recueillerez rien, parce qu'elle sera gâtée par les vers.

Digitized by Google

40. Vous aurez des oliviers dans toutes vos terres, et vous ne pourrez en avoir d'huile pour vous en frotter, parce que tout coulera et tout périra.

41. Vous mettrez au monde des fils et des filles, et vous n'aurez point la joie de les posséder, parce qu'ils seront emmenés captifs.

42. La nielle consumera tous vos arbres et tous les fruits de votre terre.

43. L'étranger, qui est avec vous dans votre pays, s'élèvera au-dessus de vous, et deviendra plus puissant; et pour vous, vous descendrez et vous serez au-dessous de lui.

44. Ce sera lui qui vous prêtera de l'argent, et vous ne lui en prêterez point. Il sera lui-même à la tête, et vous ne marcherez qu'après lui.

45. Toutes ces malédictions fondront sur vous, et vous accableront, jusqu'à ce que vous périssiez entièrement, parce que vous n'aurez point écouté la voix du Seigneur votre Dieu, ni observé ses ordonnances et les cérémonies qu'il vous a prescrites.

46. Ces malédictions, dis-je, demeureront à jamais et sur vous et sur votre postérité, comme une marque étonnante de la colère de Dieu sur vous;

47. Parce que vous n'aurez point servi le Seigneur votre Dieu avec la reconnoissance et la joie du cœur, que demandoit cette abondance de toutes choses:

48. Vous deviendrez l'esclave d'un ennemi que le Seigneur vous enverra; vous le servirez dans la faim, dans la soif, dans la nudité et dans le besoin de toutes choses; et il vous fera porter un joug de fer, jusqu'à ce que vous en soyez écrasés.

49. Le Seigneur fera venir d'un pays reculé, et des extrémités de la terre, un peuple qui fondra sur vous comme un aigle fond sur sa proie, et dont vous ne pourrez entendre la langue;

50. Un peuple fier et insolent, qui ne sera touché ni de respect pour les vieillards, ni de pitié pour les plus petits enfants.

51. Il dévorera le fruit de vos bestiaux, et tous les fruits de votre terre, jusqu'à ce que vous périssiez: il ne vous laissera ni blé, ni vin, ni huile, ni troupeaux de brebis, jusqu'à ce qu'il vous détruise entièrement.

52. Il vous réduira en poudre dans toutes vos villes; et vos murailles si fortes et si élevées, où vous aviez mis votre confiance, tomberont dans toute l'étendue de votre terre. Vous demeurerez assiégés dans toutes les villes du pays que le Seigneur votre Dieu vous donnera;

53. Et vous mangerez le fruit de votre ventre, et la chair de vos fils et de vos filles, que le Seigneur votre Dieu vous aura donnés, tant sera grande l'extrémité de misère où vos ennemis vous auront réduits!

54. L'homme d'entre vous le plus délicat, et le plus plongé dans ses plaisirs, refusera à son frère, et à sa femme qui dort auprès de lui,

55. Et ne voudra pas leur donner de la chair de ses fils, dont il mangera; parce qu'il n'aura rien autre chose à manger pendant le siége dont il se verra resserré, et dans le besoin extrême où vous réduiront vos ennemis par leur violence dans l'enceinte de toutes vos villes.

56. La femme délicate, accoutumée à une vie molle, qui ne pouvoit pas seulement marcher, et qui osoit à peine poser un pied sur la terre, à cause de son extrême mollesse et délicatesse, refusera à son mari, qui dort auprès d'elle, de lui donner de la chair de son fils et de sa fille,

57. De cette masse d'ordures qu'elle a jetées hors d'elle en se délivrant de son fruit, et de la chair de son enfant qui ne venoit que de naître; car ils mangeront en cachette leurs propres en-

Digitized by Google

fants, n'ayant plus de quoi se nourrir dans cette cruelle famine, où pendant le siége vos ennemis vous réduiront par leur violence dans l'enceinte de vos villes.

58. Si vous ne gardez et n'accomplissez toutes les paroles de cette loi, qui sont écrites dans ce livre, et si vous ne craignez son nom glorieux et terrible, c'est-à-dire, le Seigneur votre Dieu;

59. Le Seigneur augmentera de plus en plus vos plaies, et les plaies de vos enfants, qui seront des plaies grandes et opiniâtres, des langueurs malignes et incurables.

60. Il fera retomber sur vous toutes ces plaies dont il a affligé l'Égypte, et dont vous avez été effrayés, et elles s'attacheront inséparablement à vous.

61. Le Seigneur fera fondre encore sur vous toutes les langueurs et toutes les plaies qui ne sont point écrites dans le livre de cette loi, jusqu'à ce qu'il vous réduise en poudre;

62. Et vous demeurerez un très-petit nombre d'hommes, vous qui vous étiez multipliés auparavant comme les étoiles du ciel, parce que vous n'aurez point écouté la voix du Seigneur votre Dieu.

63. Et comme le Seigneur avoit pris plaisir auparavant à vous combler de biens, et à vous multiplier de plus en plus; ainsi il prendra plaisir à vous perdre, à vous détruire, et à vous exterminer de la terre où vous allez entrer pour la posséder.

64. Le Seigneur vous dispersera parmi tous les peuples, depuis une extrémité de la terre jusqu'à l'autre; et vous adorerez là des dieux étrangers que vous ignoriez, vous et vos pères, des dieux de bois et de pierre.

65. Étant même parmi ces peuples, vous ne trouverez aucun repos, et vous ne trouverez pas seulement où poser en paix la plante de votre pied; car le Seigneur vous donnera un cœur toujours agité de crainte, des yeux languissants, et une âme toute abîmée dans la douleur:

66. Votre vie sera comme en suspens devant vous. Vous tremblerez nuit et jour, et vous ne croirez pas à votre vie.

67. Vous direz le matin: Qui me donnera de voir le soir; et le soir: qui me donnera de voir le matin? tant votre cœur sera saisi d'épouvante, et tant la vue des choses qui se passeront devant vos yeux vous effraiera.

68. Le Seigneur vous fera ramener par mer en Égypte, dont il vous avoit dit que vous ne deviez jamais reprendre le chemin: vous serez vendus là à vos ennemis, vous, pour être leurs esclaves, et vos femmes, pour être leurs servantes; et il ne se trouvera pas même de gens pour vous acheter.

CHAPITRE XXIX.

Alliance confirmée de nouveau entre Dieu et Israël. Menaces contre les violateurs de cette alliance.

1. Voilà les paroles de l'alliance que le Seigneur commanda à Moïse de faire avec les enfants d'Israël, dans le pays de Moab, outre la première alliance qu'il avoit faite avec eux sur le mont Horeb.

2. Moïse fit donc assembler tout le peuple d'Israël, et il leur dit: Vous avez vu tout ce que le Seigneur a fait devant vous en Égypte, de quelle manière il a traité Pharaon, tous ses serviteurs et tout son royaume;

3. Vous avez vu devant vos yeux les grandes plaies par lesquelles il les a éprouvés, ces signes et ces prodiges épouvantables;

4. Et le Seigneur ne vous a point donné jusqu'aujourd'hui un cœur qui eût de l'intelligence, des yeux qui pussent voir, et des oreilles qui pussent entendre.

5. Il vous a conduits jusqu'ici par le désert pendant quarante ans: vos vête-

Digitized by Google

ments se sont conservés, et les souliers qui sont à vos pieds n'ont point été usés pendant tout ce temps.

6. Vous n'avez ni mangé de pain, ni bu de vin ou de cidre, dit le Seigneur, afin que vous sussiez que c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

7. Lorsque vous êtes venus en ce lieu, Séhon, roi d'Hésébon, et Og, roi de Basan, ont marché au-devant de nous pour nous combattre; et nous les avons taillés en pièces,

8. Nous avons pris leur pays, et nous l'avons donné à Ruben, à Gad, et à la moitié de la tribu de Manassé, afin qu'ils le possédassent.

9. Gardez donc les paroles de cette alliance, et accomplissez-les, en sorte que tout ce que vous faites vous le fassiez avec intelligence.

10. Vous voilà tous aujourd'hui présents devant le Seigneur votre Dieu, les princes de vos tribus, les anciens et les docteurs, et tout le peuple d'Israël.

11. Vos enfants, vos femmes, et l'étranger qui demeure avec vous dans le camp, outre ceux qui coupent le bois, et ceux qui apportent de l'eau;

12. Vous êtes, dis-je, tous ici, afin que vous entriez dans l'alliance du Seigneur votre Dieu, dans cette alliance que le Seigneur votre Dieu contracte et jure aujourd'hui avec vous;

13. Afin qu'il suscite en vous un peuple qui soit à lui, et qu'il soit lui-même votre Dieu, selon qu'il vous l'a promis, et selon qu'il l'a juré à vos pères Abraham, Isaac, et Jacob.

14. Cette alliance que je fais aujourd'hui, ce serment que je confirme de nouveau, n'est pas pour vous seuls,

15. Mais pour tous, pour les présents, et pour les absents.

16. Car vous savez de quelle manière nous avons demeuré dans l'Égypte, et comment nous avons passé au milieu des nations, et qu'en passant

17. Vous y avez vu des abominations et des ordures, c'est-à-dire, leurs idoles, le bois et la pierre, l'argent et l'or qu'ils adoroient.

18. Qu'il ne se trouve donc pas aujourd'hui parmi vous un homme ou une femme, une famille ou une tribu, dont le cœur, se détournant du Seigneur notre Dieu, aille adorer les dieux de ces nations; qu'il ne se produise pas parmi vous une racine et un germe de fiel et d'amertume;

19. Et que quelqu'un, ayant entendu les paroles de cette alliance que Dieu a jurée avec vous, ne se flatte pas en lui-même, en disant: Je ne laisserai pas de vivre en paix, quand je m'abandonnerai à la dépravation de mon cœur; de peur qu'enivré de cette erreur, il n'entraîne avec lui les innocents.

20. Le Seigneur ne pardonnera point à cet homme, mais sa fureur s'allumera alors d'une terrible manière, et sa colère éclatera contre lui; il se trouvera accablé de toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre; le Seigneur effacera la mémoire de son nom de dessous le ciel;

21. Il l'exterminera pour jamais de toutes les tribus d'Israël, selon les malédictions qui sont contenues dans ce livre de la loi et de l'alliance du Seigneur.

22. La postérité qui viendra après nous, les enfants qui naîtront dans la suite, d'âge en âge, et les étrangers qui seront venus de loin, voyant les plaies de ce pays, et les langueurs dont le Seigneur l'aura affligé;

23. Voyant qu'il l'aura brûlé par le soufre et par l'ardeur du sel, de sorte qu'on n'y jettera plus aucune semence, et qu'il n'y poussera plus aucune verdure, et qu'il y aura renouvelé une image de la ruine de Sodome et de Gomorrhe, d'Adama et de Séboïm, que le Seigneur a détruites dans sa colère et sa fureur;

24. La postérité, dis-je, et tous les

Digitized by Google

peuples diront, en voyant ces choses : Pourquoi le Seigneur a-t-il traité ainsi ce pays? d'où vient qu'il a fait éclater sa fureur avec tant de violence?

25. Et on leur répondra : Parce qu'ils ont abandonné l'alliance que le Seigneur avoit faite avec leurs pères, lorsqu'il les tira d'Égypte ;

26. Et qu'ils ont servi et adoré des dieux étrangers qui leur étoient inconnus, et au culte desquels ils n'avoient point été destinés :

27. C'est pour cela que la fureur du Seigneur s'est allumée contre le peuple de ce pays, qu'il a fait fondre sur eux toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre ;

28. Qu'il les a chassés de leur pays dans sa colère, dans sa fureur, et dans son extrême indignation, et qu'il les a envoyés bien loin dans une terre étrangère, comme on le voit aujourd'hui.

29. Ces secrets étoient cachés dans le Seigneur notre Dieu; et maintenant il nous les a découverts, à nous et à nos enfants pour jamais, afin que nous accomplissions toutes les paroles de cette loi.

CHAPITRE XXX.

Les Juifs retourneront au Seigneur, et il aura pitié d'eux. Les commandements de Dieu ne sont point impossibles. Les biens et les maux proposés de sa part.

1. Lors donc que tout ce que je viens de dire vous sera arrivé, et que les bénédictions ou les malédictions que je viens de vous représenter seront venues sur vous, et qu'étant touchés de repentir au fond du cœur, parmi les nations dans lesquelles le Seigneur votre Dieu vous aura dispersés,

2. Vous reviendrez à lui avec vos enfants, et que vous obéirez à ses commandements de tout votre cœur et de toute votre âme, selon que je vous l'ordonne aujourd'hui ;

3. Le Seigneur votre Dieu vous fera revenir de votre captivité, il aura pitié de vous, et il vous rassemblera encore, en vous tirant d'entre tous les peuples où il vous avoit auparavant dispersés.

4. Quand vous auriez été dispersés jusqu'aux extrémités du monde, le Seigneur votre Dieu vous en retirera.

5. Il vous reprendra à lui, et vous ramènera dans la terre que vos pères auront possédée, et vous la posséderez de nouveau ; et, vous bénissant, il vous fera croître en plus grand nombre que n'auront été vos pères.

6. Le Seigneur votre Dieu circoncira votre cœur, et le cœur de vos enfants, afin que vous aimiez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme, et que vous puissiez vivre.

7. Il fera retomber toutes vos malédictions sur vos ennemis, sur ceux qui vous haïssent et vous persécutent.

8. Et pour vous, vous reviendrez, et vous écouterez la voix du Seigneur votre Dieu, et vous observerez toutes les ordonnances que je vous prescris aujourd'hui ;

9. Et le Seigneur votre Dieu vous comblera de biens dans toutes les œuvres de vos mains, dans les enfants qui sortiront de votre sein, dans le fruit de vos troupeaux, dans la fécondité de votre terre, et dans une abondance de toutes choses : car le Seigneur reviendra à vous pour mettre sa joie à vous combler de biens, comme il l'avoit fait à l'égard de vos pères ;

10. Pourvu néanmoins que vous écoutiez la voix du Seigneur votre Dieu, que vous observiez ses préceptes et les cérémonies qui sont écrites dans la loi que je vous propose, et que vous retourniez au Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur et de toute votre âme.

11. Ce commandement que je vous prescris aujourd'hui n'est ni au-dessus de vous, ni loin de vous ;

12. Il n'est point dans le ciel, pour

Digitized by Google

vous donner lieu de dire : Qui de nous peut monter au ciel pour nous apporter ce commandement, afin que l'ayant entendu, nous l'accomplissions par nos œuvres?

13. Il n'est point aussi au-delà de la mer, pour vous donner lieu de vous excuser, en disant : Qui de nous pourra passer la mer pour l'apporter jusqu'à nous, afin que, l'ayant entendu, nous puissions faire ce qu'on nous ordonne?

14. Mais cette parole est tout proche de vous; elle n'exige que votre bouche et votre cœur pour l'accomplir.

15. Considérez que j'ai proposé aujourd'hui devant vos yeux, d'un côté, la vie et les biens; et de l'autre, la mort et les maux,

16. Afin que vous aimiez le Seigneur votre Dieu, et que vous marchiez dans ses voies; que vous observiez ses préceptes, ses cérémonies et ses ordonnances; et que vous viviez, et qu'il vous multiplie, et vous bénisse dans la terre où vous entrerez pour la posséder.

17. Si votre cœur se détourne de lui, si vous ne voulez pas l'écouter, et si, vous laissant surprendre à l'erreur, vous adorez et vous servez des dieux étrangers;

18. Je vous dis aujourd'hui par avance que vous périrez, et que vous ne demeurerez pas longtemps dans la terre où, après avoir passé le Jourdain, vous devez entrer pour la posséder.

19. Je prends aujourd'hui à témoin le ciel et la terre, que je vous ai proposé la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisissez donc la vie, afin que vous viviez, vous et vos enfants;

20. Que vous aimiez le Seigneur votre Dieu, que vous obéissiez à sa voix, et que vous demeuriez attachés à lui (comme étant votre vie, et celui qui doit vous donner une longue suite d'années), afin que vous habitiez dans le pays que le Seigneur avoit juré de donner à vos pères Abraham, Isaac, et Jacob.

CHAPITRE XXXI.

Moïse nomme Josué pour son successeur. Il ordonne qu'on lise la loi au peuple tous les sept ans. Dieu lui annonce sa mort prochaine, et lui ordonne de composer un cantique.

1. Moïse alla donc déclarer toutes ces choses à tout le peuple d'Israël,

2. Et il leur dit : J'ai présentement cent vingt ans; je ne puis plus vous conduire, surtout après que le Seigneur m'a dit : Vous ne passerez point ce fleuve du Jourdain.

3. Le Seigneur votre Dieu passera donc devant vous : ce sera lui-même qui exterminera devant vous toutes ces nations dont vous posséderez le pays; et Josué, que vous voyez, marchera à votre tête, selon que le Seigneur l'a ordonné.

4. Le Seigneur traitera ces peuples comme il a traité Séhon et Og, rois des Amorrhéens, avec tout leur pays, et il les exterminera.

5. Lors donc que le Seigneur vous aura livré ainsi ces peuples, vous les traiterez comme vous avez traité les autres, selon que je vous l'ai ordonné.

6. Soyez courageux, et ayez de la fermeté : ne craignez point, et ne vous laissez point saisir de frayeur en les voyant, parce que le Seigneur votre Dieu est lui-même votre conducteur, et qu'il ne vous laissera point, et ne vous abandonnera point.

7. Moïse appela donc Josué, et lui dit devant tout le peuple d'Israël : Soyez ferme et courageux; car c'est vous qui ferez entrer ce peuple dans la terre que le Seigneur a juré à leurs pères de leur donner, et c'est vous aussi qui la partagerez au sort entre les tribus.

8. Le Seigneur, qui est votre conducteur, sera lui-même avec vous; il ne vous laissera point, et ne vous aban

Digitized by Google

donnera point : ne craignez point, et n'ayez point de frayeur.

9. Moïse écrivit donc cette loi, et il la donna aux prêtres enfants de Lévi, qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, et à tous les anciens d'Israël.

10. Et il leur donna cet ordre, et leur dit : Tous les sept ans, lorsque l'année de la remise sera venue, et au temps de la fête des tabernacles,

11. Quand tous les enfants d'Israël s'assembleront pour paroître devant le Seigneur votre Dieu, au lieu que le Seigneur aura choisi, vous lirez les paroles de cette loi devant tout Israël, qui l'écoutera attentivement,

12. Tout le peuple étant assemblé, tant les hommes que les femmes, les petits enfants, et les étrangers qui se trouveront dans vos villes, afin que l'écoutant ils l'apprennent, qu'ils craignent le Seigneur votre Dieu, et qu'ils observent et accomplissent toutes les ordonnances de cette loi,

13. Et que leurs enfants même qui n'en ont encore aucune connoissance puissent les entendre, et qu'ils craignent le Seigneur leur Dieu pendant tout le temps qu'ils demeureront dans la terre que vous allez posséder quand vous aurez passé le Jourdain.

14. Alors le Seigneur dit à Moïse : Le jour de votre mort s'approche ; faites venir Josué, et présentez-vous tous deux devant le tabernacle du témoignage, afin que je lui donne mes ordres. Moïse et Josué allèrent donc se présenter devant le tabernacle du témoignage ;

15. Et le Seigneur y parut en même temps dans la colonne de nuée, qui s'arrêta à l'entrée du tabernacle.

16. Le Seigneur dit alors à Moïse : Vous allez dormir du sommeil de la mort avec vos pères, et ce peuple s'abandonnera et se prostituera à des dieux étrangers dans le pays où il va entrer pour y habiter : il se séparera de moi lorsqu'il y sera, et il violera l'alliance que j'avois faite avec lui ;

17. Et ma fureur s'allumera contre lui en ce temps-là ; je l'abandonnerai et lui cacherai mon visage, et il sera exposé en proie à ses ennemis : tous les maux et toutes les afflictions viendront en foule sur lui, et le contraindront de dire en ce jour-là : Véritablement c'est à cause que Dieu n'est point avec moi, que je suis tombé dans tous ces maux.

18. Cependant je me cacherai, et je lui couvrirai ma face à cause de tous les maux qu'il aura faits en suivant des dieux étrangers.

19. Maintenant donc écrivez pour vous ce cantique, et apprenez-le aux enfants d'Israël, afin qu'ils le sachent par cœur, qu'ils l'aient dans la bouche et qu'ils le chantent, et que ce cantique me serve d'un témoignage parmi les enfants d'Israël.

20. Car je les ferai entrer dans la terre que j'ai juré de donner à leurs pères, où coulent des ruisseaux de lait et de miel. Et lorsqu'ils auront mangé, et qu'ils se seront rassasiés et engraissés, ils se détourneront de moi pour aller après des dieux étrangers, ils les adoreront, ils parleront contre moi, et ils violeront mon alliance.

21. Et lorsque les maux et les afflictions seront tombés en foule sur eux, ce cantique portera contre eux un témoignage qui vivra dans la bouche de leurs enfants, sans qu'il puisse jamais être effacé ; car je connois leurs pensées, et je sais dès aujourd'hui ce qu'ils doivent faire avant que je les fasse entrer dans la terre que je leur ai promise.

22. Moïse écrivit donc le cantique qui suit, et l'apprit aux enfants d'Israël.

23. Alors le Seigneur donna cet ordre à Josué, fils de Nun, et lui dit : Soyez ferme et courageux ; car ce sera vous qui ferez entrer les enfants d'Israël dans la terre que je leur ai promise, et je serai avec vous.

Digitized by Google

24. Après donc que Moïse eut achevé d'écrire dans un livre les ordonnances de cette loi,

25. Il donna cet ordre aux lévites qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, et il leur dit :

26. Prenez ce livre, et mettez-le à côté de l'arche de l'alliance du Seigneur votre Dieu, afin qu'il y serve de témoignage contre vous, ô enfants d'Israël!

27. Car je sais quelle est votre obstination, et combien vous êtes durs et inflexibles. Lorsque j'étois encore vivant, et que j'agissois parmi vous, vous avez toujours résisté au Seigneur : combien plus le ferez-vous quand je serai mort!

28. Assemblez devant moi tous les anciens de vos tribus et tous vos docteurs, et je prononcerai devant eux les paroles de ce cantique, et j'appellerai à témoin contre eux le ciel et la terre;

29. Car je sais qu'après ma mort vous tomberez dans l'iniquité, que vous vous détournerez bientôt de la voie que je vous ai prescrite; et vous vous trouverez enfin surpris de beaucoup de maux, lorsque vous aurez péché devant le Seigneur en l'irritant par les œuvres de vos mains.

30. Moïse prononça donc les paroles de ce cantique, et il le récita jusqu'à la fin devant tout le peuple d'Israël qui l'écoutoit.

CHAPITRE XXXII.

Dernier cantique de Moïse. Il monte sur la montagne d'Abarim, et considère la terre de Chanaan.

1. Cieux, écoutez ce que je vais dire; que la terre entende les paroles de ma bouche.

2. Que les vérités que j'enseigne soient comme la pluie qui s'épaissit dans les nuées; que mes paroles se répandent dans vos cœurs; comme la pluie qui se répand sur les plantes, et comme les gouttes de l'eau du ciel qui tombent sur l'herbe qui commence de pousser.

3. Car je ne parlerai que pour louer le Seigneur et pour invoquer son nom : rendez l'honneur qui est dû à la grandeur de notre Dieu.

4. Les œuvres de Dieu sont parfaites, et toutes ses voies sont pleines d'équité : Dieu est fidèle dans ses promesses, il est éloigné de toute iniquité, et il est rempli de justice et de droiture.

5. Ceux qui portoient si indignement le nom de ses enfants l'ont offensé; ils se sont souillés par des actions honteuses : c'est une race pervertie et corrompue.

6. Est-ce ainsi, peuple fou et insensé, que vous témoignez votre reconnoissance envers le Seigneur? n'est-ce pas lui qui est votre père, qui vous a possédé comme son héritage, qui vous a fait, et qui vous a créé?

7. Consultez les siècles anciens, considérez ce qui s'est passé dans la suite de toutes les races; interrogez votre père, et il vous instruira; interrogez vos aïeux, et ils vous instruiront.

8. Quand le Très-Haut divisoit les peuples, quand il séparoit les enfants d'Adam, il marqua les limites des peuples selon le nombre des enfants d'Israël qu'il avoit en vue;

9. Et il choisit son peuple pour être particulièrement à lui, et prit Jacob pour son héritage.

10. Il le trouva dans une terre déserte, dans un lieu affreux, et dans une vaste solitude : il le conduisit par divers chemins, il l'instruisit; et il le conserva comme la prunelle de son œil.

11. Comme un aigle attire ses petits pour leur apprendre à voler, et voltige doucement sur eux, il a de même étendu ses ailes; il a pris son peuple sur lui,

Digitized by Google

comme l'aigle se charge de ses aiglons, et il l'a porté sur ses épaules.

12. Le Seigneur fut seul son conducteur; et il n'y avoit point avec lui de dieu étranger.

13. Il l'établit dans une terre élevée et excellente, afin qu'il y mangeât les fruits de la campagne, qu'il y suçât le miel de la pierre, et qu'il y goûtât l'huile des plus durs rochers;

14. Qu'il s'y nourrît du beurre des troupeaux et du lait des brebis, de la graisse des agneaux, des moutons du pays de Basan, et des chevreaux, avec la fleur du froment, et qu'il y bût le vin le plus pur.

15. Mais ce peuple si aimé de Dieu s'étant plongé dans la bonne chère, s'est révolté contre lui : étant devenu tout chargé de graisse et d'embonpoint, il a, dans son abondance, abandonné Dieu son créateur, il s'est éloigné de Dieu qui l'avoit sauvé.

16. Ces rebelles l'ont irrité en adorant des dieux étrangers, ils ont attiré sa colère par les abominations qu'ils ont commises.

17. Au lieu d'offrir leurs sacrifices à Dieu, ils les ont offerts aux démons, à des dieux qui leur étoient inconnus, à des dieux nouveau-venus, que leurs pères n'avoient jamais révérés.

18. Peuple ingrat, tu as abandonné le Dieu qui t'a donné la vie, tu as oublié le Seigneur qui t'a créé.

19. Le Seigneur l'a vu, et s'est mis en colère, parce que ce sont ses propres fils et ses propres filles qui l'ont irrité.

20. Alors il a dit : Je leur cacherai mon visage, et je considérerai leur fin malheureuse; car ce peuple est une race corrompue, ce sont des enfants infidèles.

21. Ils ont voulu comme me piquer de jalousie, en adorant ceux qui n'étoient point Dieu, et ils m'ont irrité par leurs vanités sacriléges; et moi je les piquerai aussi de jalousie, en aimant ceux qui n'étoient point mon peuple, et je les irriterai en substituant à leur place une nation insensée.

22. Ma fureur s'est allumée comme un feu, elle pénétrera jusqu'au fond des enfers; elle dévorera la terre avec ses moindres herbes, elle embrasera les montagnes jusque dans leurs fondements.

23. Je les accablerai de maux, je tirerai contre eux toutes mes flèches.

24. La famine les consumera, et des oiseaux de carnage les déchireront par leurs morsures cruelles : j'armerai contre eux les dents des bêtes farouches, et la fureur de celles qui se traînent et qui rampent sur la terre.

25. L'épée les désolera au dehors, et la frayeur au dedans; les jeunes hommes avec les vierges, les vieillards avec les enfants qui tettent encore.

26. J'ai dit alors : Où sont-ils maintenant? je veux effacer leur mémoire de l'esprit des hommes.

27. Mais j'ai différé ma vengeance, pour ne pas satisfaire la fureur des ennemis de mon peuple, de peur que leurs ennemis ne s'élevassent d'orgueil, et ne dissent : Ce n'a point été le Seigneur, mais c'est notre main très-puissante qui a fait toutes ces choses contre Israël.

28. Ce peuple n'a point de sens, il n'a aucune sagesse.

29. Que n'ont-ils de la sagesse pour comprendre ma conduite, pour prévoir quelle doit être leur fin funeste!

30. Comment se pourrait-il faire qu'un seul ennemi battît mille Hébreux, et que deux en fissent fuir dix mille? n'est-ce pas à cause que leur Dieu les a vendus, et que le Seigneur les a livrés en proie à leurs ennemis?

31. Car notre Dieu n'est point comme les dieux de ces idolâtres; et j'en prends pour juges nos ennemis mêmes.

32. Leurs vignes sont des vignes de

Digitized by Google

Sodome, des vignes des faubourgs de Gomorrhe ; leurs raisins sont des raisins de fiel, et leurs grappes ne sont qu'amertume.

33. Leur vin est un fiel de dragons, c'est un venin d'aspics qui est incurable.

34. Toutes ces choses ne sont-elles pas renfermées, dit le Seigneur, dans les secrets de ma connoissance, et ne les tiens-je pas scellées dans mes trésors?

35. La vengeance est à moi, et je leur rendrai en son temps ce qui leur est dû : leurs pieds ne trouveront que piéges ; le jour de leur perte approche, et les moments de leur ruine s'avancent avec rapidité.

36. Le Seigneur se vengera de son peuple, et il aura pitié de ses serviteurs : lorsqu'il verra que la main de ceux qui les défendoient n'a plus de force, que ceux mêmes qui étoient renfermés dans les citadelles ont péri, et que les autres ont été de même consumés ;

37. Il dira : Où sont leurs dieux en qui ils avoient mis leur confiance,

38. Lorsqu'ils mangeoient de la graisse des victimes qu'on leur offroit, et buvoient du vin de leurs sacrifices profanes? qu'ils se lèvent, qu'ils viennent à votre secours ; et qu'ils vous protégent dans l'extrémité où vous êtes.

39. Considérez que je suis le Dieu unique, qu'il n'y en a point d'autre que moi seul : c'est moi qui fais mourir, et c'est moi qui fais vivre : c'est moi qui blesse, et c'est moi qui guéris ; et nul ne peut rien soustraire à ma main puissante.

40. Je lèverai ma main au ciel, et je dirai : je le jure par moi qui vis éternellement,

41. Si je rends mon épée aussi pénétrante que les éclairs, et que j'entreprenne d'exercer mon jugement, je me vengerai de mes ennemis, je traiterai ceux qui me haïssent comme ils m'ont traité.

42. J'enivrerai mes flèches de leur sang, et mon épée se rassasiera de leur chair; mes armes seront teintes du sang des morts, mes ennemis perdront la liberté avec la vie.

43. Nations, louez le peuple du Seigneur, parce qu'il vengera le sang de ses serviteurs ; il tirera vengeance de leurs ennemis, et il se rendra favorable à la terre de son peuple.

44. Moïse prononça donc avec Josué, fils de Nun, toutes les paroles de ce cantique devant le peuple qui l'écoutoit;

45. Et après qu'il eut achevé de le réciter devant tout Israël,

46. Il leur dit : Gardez dans votre cœur toutes lès protestations que je vous fais aujourd'hui, afin de recommander à vos enfants de garder, de pratiquer et d'accomplir tout ce qui est écrit dans cette loi ;

47. Parce que ce n'est pas en vain que ces ordonnances vous ont été prescrites, mais c'est afin que chacun de vous y trouve la vie, et que, les gardant, vous demeuriez longtemps dans le pays où vous allez entrer pour le posséder, après que vous aurez passé le Jourdain.

48. Le même jour le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

49. Montez sur cette montagne d'Abarim, c'est-à-dire des Passages, sur la montagne de Nébo, qui est au pays de Moab, vis-à-vis de Jéricho, et considérez la terre de Chanaan, que je donnerai en possession aux enfants d'Israël, et mourez sur la montagne.

50. Car, quand vous y serez monté, vous serez réuni à votre peuple, comme Aaron votre frère est mort sur la montagne de Hor, et a été réuni à son peuple ;

51. Parce que vous avez péché contre moi, au milieu des enfants d'Israël, aux eaux de contradiction à Cadès au

Digitized by Google

désert de Sin, et que vous ne m'avez pas traité selon ma sainteté devant les enfants d'Israël.

52. Vous verrez devant vous la terre que je donnerai aux enfants d'Israël, et vous n'y entrerez point.

CHAPITRE XXXIII.

Moïse bénit les douze tribus, et prédit ce qui doit leur arriver.

1. Voici la bénédiction que Moïse, homme de Dieu, donna aux enfants d'Israël avant sa mort.

2. Il dit : Le Seigneur est venu de Sinaï, il s'est levé sur nous de Séir : il a paru sur le mont Pharan, et des millions de saints anges étoient avec lui. Il portoit en sa main droite la loi de feu.

3. Il a aimé les peuples, tous les saints sont dans sa main ; et ceux qui se tiennent à ses pieds recevront ses instructions et ses doctrines.

4. Moïse nous a donné une loi, pour être l'héritage de tout le peuple de Jacob.

5. Elle tiendra lieu de roi dans Jacob, tant qu'il aura le cœur droit, tant que les princes du peuple seront unis avec les tribus d'Israël.

6. Moïse dit ensuite : Que Ruben vive, et qu'il ne meure pas, mais qu'il soit en petit nombre.

7. Voici la bénédiction de Juda : Seigneur, écoutez la voix de Juda, et amenez-le à son peuple; ses mains combattront pour lui, et il sera son protecteur contre ceux qui l'attaqueront.

8. Il dit aussi à Lévi : O Dieu! votre perfection et votre doctrine a été donnée au saint homme que vous avez choisi, que vous avez éprouvé dans la tentation, et que vous avez jugé aux eaux de contradiction,

9. Qui a dit à son père et à sa mère : Je ne vous connois point; et à ses frères : Je ne sais qui vous êtes ; c'est ce qu'ont fait les lévites, car ils n'ont point connu leurs propres enfants. Ce sont ceux-là qui ont exécuté votre parole, et qui ont gardé votre alliance,

10. Qui ont observé vos ordonnances, ô Jacob! et votre loi, ô Israël! Ce sont ceux-là, Seigneur, qui offriront de l'encens dans le temps de votre fureur, et qui mettront l'holocauste sur votre autel.

11. Bénissez sa force, Seigneur, et recevez les œuvres de ses mains. Percez le dos de ses ennemis; et que ceux qui le haïssent tombent sans pouvoir se relever.

12. Moïse dit aussi à Benjamin : Celui qui est le bien-aimé du Seigneur demeurera en lui avec confiance. Le Seigneur habitera au milieu de lui tout le jour, comme dans sa chambre nuptiale; et il se reposera entre ses bras.

13. Moïse dit aussi à Joseph : Que la terre de Joseph soit remplie des bénédictions du Seigneur, des fruits du ciel, de la rosée, et des sources d'eaux cachées sous la terre ;

14. Des fruits produits par la vertu du soleil et de la lune ;

15. Des fruits qui croissent sur le haut des montagnes anciennes, et sur les collines éternelles,

16. De tous les grains et de toute l'abondance de la terre. Que la bénédiction de celui qui a paru à Moïse dans le buisson ardent vienne sur la tête de Joseph, sur le haut de la tête de celui qui a été comme un Nazaréen entre ses frères.

17. Sa beauté est semblable au premier-né du taureau; ses cornes sont semblables à celles du rhinocéros : il enlèvera en l'air tous les peuples jusqu'aux extrémités de la terre. Telles seront les troupes innombrables d'Éphraïm, et les millions de peuples

Digitized by Google

qui composeront la tribu de Manassé.

18. Moïse dit ensuite à Zabulon : Réjouissez-vous, Zabulon, dans votre sortie; et vous, Issachar, dans vos tentes.

19. Vos enfants appelleront les peuples sur la montagne, où ils immoleront des victimes de justice. Ils suceront comme le lait les richesses de la mer, et les trésors cachés dans le sable.

20. Moïse dit à Gad : Gad a été comblé de bénédictions; il s'est reposé comme un lion. Il a saisi les bras et la tête de sa proie.

21. Il a reconnu sa principauté, en ce que le docteur d'Israël devoit être mis dans sa terre : il a marché avec les princes de son peuple, et il a observé, à l'égard d'Israël, les lois du Seigneur, et les ordres qu'on lui avoit prescrits.

22. Moïse dit ensuite à Dan : Dan est comme un jeune lion ; il se répandra de Basan, et il s'étendra bien loin.

23. Moïse dit aussi à Nephthali : Nephthali jouira en abondance de toutes choses, il sera comblé des bénédictions du Seigneur ; il possédera la mer et le midi.

24. Il dit ensuite à Aser : Qu'Aser soit béni entre tous les enfants d'Israël, qu'il soit agréable à ses frères, et qu'il trempe son pied dans l'huile.

25. Sa chaussure sera de fer et d'airain. Les jours de ta vieillesse, ô Aser! seront comme ceux de ta jeunesse.

26. Il n'y a point d'autre Dieu qui soit comme le Dieu de votre père qui a eu le cœur si droit : votre protecteur est celui qui monte au plus haut des cieux. C'est par sa haute puissance qu'il règle le cours des nuées,

27. Sa demeure est au plus haut des cieux, et au-dessous il fait sentir les effets de son bras éternel. Il fera fuir devant vous vos ennemis, et il leur dira : Soyez réduits en poudre.

28. Israël habitera sur la terre dans une pleine assurance, et il y habitera seul. L'œil de Jacob verra sa terre pleine de blé et de vin, et l'air sera obscurci par l'eau de la pluie et de la rosée.

29. Tu es heureux, ô Israël! Qui est semblable à toi, ô peuple, qui trouves ton salut dans le Seigneur? Il te sert de bouclier pour te défendre, et d'épée pour te procurer une glorieuse victoire. Tes ennemis refuseront de te reconnoître, mais tu fouleras leurs têtes sous tes pieds.

CHAPITRE XXXIV.

Mort de Moïse. Sa sépulture. Josué lui succède. Éloge de Moïse.

1. Moïse monta donc de la plaine de Moab sur la montagne de Nébo, au haut de Phasga, vis-à-vis de Jéricho; et le Seigneur lui fit voir de là tout le pays de Galaad jusqu'à Dan,

2. Tout Nephthali, toute la terre d'Éphraïm et de Manassé, et tout le pays de Juda jusqu'à la mer occidentale;

3. Tout le côté du midi, toute l'étendue de la campagne de Jéricho, qui est la ville des Palmes, jusqu'à Ségor;

4. Et le Seigneur lui dit : Voilà la terre pour laquelle j'ai fait serment à Abraham, à Isaac et à Jacob, en leur disant : Je donnerai cette terre à votre postérité. Vous l'avez vue de vos yeux, et vous n'y passerez point.

5. Moïse, serviteur du Seigneur, mourut ainsi en ce même lieu, dans le pays de Moab, par le commandement du Seigneur,

6. Qui l'ensevelit dans la vallée du pays de Moab, vis-à-vis de Phogor, et nul homme jusqu'aujourd'hui n'a connu le lieu où il a été enseveli.

7. Moïse avoit cent vingt ans lorsqu'il mourut : sa vue ne s'affoiblit

Digitized by Google

point pendant tout ce temps, et ses dents ne furent point ébranlées.

8. Les enfants d'Israël le pleurèrent dans la plaine de Moab pendant trente jours ; et le deuil de ceux qui le pleuroient finit ensuite.

9. Or Josué, fils de Nun, fut rempli de l'esprit de sagesse, parce que Moïse lui avoit imposé les mains ; et les enfants d'Israël lui obéirent en faisant ce que le Seigneur avoit commandé à Moïse.

10. Et il ne s'est plus élevé dans Israël de prophète semblable à Moïse, à qui le Seigneur ait parlé, comme à lui, face à face ;

11. Ni qui ait fait des signes et des prodiges comme ceux que le Seigneur envoya faire par Moïse dans l'Égypte contre Pharaon, contre ses serviteurs, et contre tout son royaume ;

12. Ni qui ait agi avec un bras si puissant, qui ait fait des œuvres aussi grandes et aussi merveilleuses que celles que Moïse a faites devant tout Israël.

Digitized by Google

JOSUÉ.

ARGUMENT.

Après le Pentateuque (ou les cinq livres de Moïse) qui comprend ce qui s'est passé durant 2552 ans et demi depuis la création du monde, suit le livre de *Josué*, qui commence, pour ainsi dire, la seconde partie de l'Histoire sainte, de la Bible, où l'ordre des temps ne se trouve pas aussi bien observé que dans la première. Mais ce qui servira beaucoup à en régler la chronologie, c'est qu'il est dit au troisième livre des Rois, chap. VI, v. 1, qu'on commença à bâtir le temple de Jérusalem 420 ans après la sortie de l'Égypte, la quatrième année du règne de Salomon; et c'est sur cette époque qu'on s'est appliqué à fixer celles des livres qui suivent, aussi exactement qu'il a été possible.

Ce livre est appelé le livre de *Josué*, non-seulement parce qu'on y rapporte les actions les plus considérables de sa vie, mais encore parce qu'on l'en croit lui-même l'auteur. Il renferme ce qui s'est passé depuis la mort de Moïse jusqu'à la sienne, c'est-à-dire l'espace de dix-sept années, pendant lesquelles il gouverna le peuple d'Israël, selon l'opinion commune. Ainsi, selon cette supputation, cette histoire commence l'an du monde 2553, et se termine en l'année 2570.

CHAPITRE PREMIER.

Dieu promet à Josué d'être avec lui. Josué ordonne au peuple de se préparer à passer le Jourdain.

APRÈS la mort de Moïse, serviteur du Seigneur, le Seigneur parla à Josué, fils de Nun, ministre de Moïse, et lui dit:

2. Moïse mon serviteur est mort; levez-vous, et passez ce fleuve du Jourdain, vous, et tout le peuple avec vous, pour entrer dans la terre que je donnerai aux enfants d'Israël.

3. Partout où vous aurez mis le pied, je vous livrerai ce lieu-là, selon que je l'ai dit à Moïse.

4. Vos limites seront depuis le désert et le Liban jusqu'au grand fleuve d'Euphrate, tout le pays des Héthéens jusqu'à la grande mer qui regarde le soleil couchant.

5. Nul ne pourra vous résister ni à mon peuple, tant que vous vivrez; je serai avec vous, comme j'ai été avec Moïse: je ne vous laisserai point, je ne vous abandonnerai point.

6. Soyez ferme et courageux; car vous partagerez à tout ce peuple, par le sort, la terre que j'ai promis avec serment à leurs pères de leur donner.

7. Prenez donc courage, et armez-

Digitized by Google

vous d'une grande fermeté, pour observer et accomplir toute la loi que Moïse mon serviteur vous a prescrite : ne vous en détournez ni à droite ni à gauche, afin que vous fassiez avec intelligence tout ce que vous avez à faire.

8. Que le livre de cette loi soit continuellement dans votre bouche ; et ayez soin de le méditer jour et nuit, afin que vous observiez et que vous fassiez tout ce qui y est écrit. Ce sera alors que vous rendrez votre voie droite, et que vous en aurez l'intelligence.

9. C'est moi qui vous l'ordonne, soyez ferme et courageux. Ne craignez point, et ne vous épouvantez point ; car en quelque lieu que vous alliez, le Seigneur votre Dieu sera avec vous.

10. Josué fit donc ce commandement aux princes du peuple, et leur dit : Passez par le milieu du camp, et donnez cet ordre au peuple, en leur disant :

11. Faites provision de vivres ; car dans trois jours vous passerez le Jourdain, et vous irez prendre possession de la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner.

12. Il dit aussi à ceux de la tribu de Ruben, et de la tribu de Gad, et à la demi-tribu de Manassé :

13. Souvenez-vous de ce que vous a ordonné Moïse, serviteur du Seigneur, en vous disant : Le Seigneur votre Dieu vous a mis en repos et vous a donné tout ce pays-ci.

14. Vos femmes, vos enfants et vos bestiaux demeureront dans la terre que Moïse vous a donnée en-deçà du Jourdain ; mais pour vous, tous tant que vous êtes de vaillants hommes, passez à la tête de vos frères les armes à la main, et combattez pour eux,

15. Jusqu'à ce que le Seigneur donne le repos à vos frères, comme il vous l'a donné, et qu'ils possèdent aussi eux-mêmes la terre que le Seigneur votre Dieu doit leur donner ; et après cela vous reviendrez dans le pays que vous possédez pour y habiter, comme dans le lieu que Moïse, serviteur du Seigneur, vous a donné en-deçà du Jourdain vers le soleil levant.

16. Ils répondirent à Josué, et lui dirent : Nous ferons tout ce que vous nous avez ordonné ; et nous irons partout où vous nous enverrez.

17. Comme nous avons obéi à Moïse en toutes choses, nous vous obéirons aussi : seulement, que le Seigneur votre Dieu soit avec vous, comme il a été avec Moïse.

18. Que celui qui contredira les paroles qui sortiront de votre bouche, et qui n'obéira pas à tout ce que vous lui ordonnerez, soit puni de mort. Soyez ferme seulement, et agissez avec un grand courage.

CHAPITRE II.

Josué envoie deux espions pour reconnoître la ville de Jéricho. Rahab les sauve ; ils lui promettent qu'on lui conservera la vie.

1. Josué, fils de Nun, envoya donc secrètement de Sétim deux espions, et leur dit : Allez, et reconnoissez bien le pays et la ville de Jéricho. Étant partis ils entrèrent dans la maison d'une femme débauchée, nommée Rahab, et se reposèrent chez elle.

2. Le roi de Jéricho en fut averti, et on lui dit : Des hommes d'entre les enfants d'Israël sont entrés ici la nuit, pour reconnoître le pays.

3. Le roi de Jéricho envoya donc chez Rahab, et lui fit dire : Faites sortir les hommes qui sont venus vous trouver, et qui sont entrés dans votre maison ; car ce sont des espions qui sont venus reconnoître tout le pays.

4. Cette femme, prenant ces hommes, les cacha, et répondit : Il est vrai qu'ils sont venus chez moi, mais je ne savois pas d'où ils étoient ;

5. Et lorsqu'on fermoit la porte pen-

Digitized by Google

dant la nuit, ils sont sortis en même temps, et je ne sais où ils sont allés : poursuivez-les vite, et vous les atteindrez.

6. Or, elle avoit fait monter ces hommes sur la terrasse de sa maison, et les avoit cachés sous des bottes de lin qui y étoient.

7. Ceux donc qui avoient été envoyés de la part du roi, les poursuivirent par le chemin qui mène au gué du Jourdain; et aussitôt qu'ils furent sortis, les portes furent fermées.

8. Ces hommes qu'elle avoit cachés n'étoient pas encore endormis, lorsqu'elle monta où ils étoient, et elle leur dit :

9. Je sais que le Seigneur vous a livré ce pays; car la terreur de votre nom nous a tous saisis, et tous les habitants de ce pays sont tombés dans le découragement.

10. Nous avons appris qu'à votre sortie d'Égypte le Seigneur sécha les eaux de la mer Rouge aussitôt que vous y fûtes entrés, et de quelle sorte vous avez traité les deux rois des Amorrhéens qui étoient au-delà du Jourdain, Séhon et Og, que vous avez fait mourir.

11. Ces nouvelles nous ont épouvantés, la frayeur nous a saisis jusqu'au fond du cœur, et il ne nous est demeuré aucune force à votre arrivée; car le Seigneur votre Dieu est le Dieu même qui règne en haut dans le ciel, et ici-bas sur la terre.

12. Jurez donc maintenant, par le Seigneur, que vous userez envers la maison de mon père de la même miséricorde dont j'ai usé envers vous, et que vous me donnerez un signal assuré

13. Pour sauver mon père et ma mère, mes frères et mes sœurs, et tout ce qui est à eux, et pour nous délivrer de la mort.

14. Ils lui répondirent : Notre vie répondra de la vôtre, pourvu néanmoins que vous ne nous trahissiez point; et lorsque le Seigneur nous aura livré ce pays, nous userons envers vous de miséricorde, et nous exécuterons avec fidélité nos promesses.

15. Elle les fit donc descendre par une corde qu'elle attacha à sa fenêtre, car sa maison tenoit aux murs de la ville;

16. Et elle leur dit : Allez du côté des montagnes, de peur qu'ils ne vous rencontrent quand ils reviendront, et demeurez là cachés pendant trois jours, jusqu'à ce qu'ils soient de retour; et après cela vous reprendrez votre chemin.

17. Ils lui répondirent : Nous nous acquitterons du serment que vous venez d'exiger de nous,

18. Si, lorsque nous entrerons dans ce pays, vous mettez pour signal ce cordon d'écarlate, si vous l'attachez à la fenêtre par laquelle vous nous avez fait descendre; et que vous ayez soin en même temps d'assembler dans votre maison votre père et votre mère, vos frères et tous vos parents.

19. Après cela, si quelqu'un est trouvé hors de la porte de votre maison, son sang retombera sur sa tête, et nous n'en serons pas responsables : mais si l'on touche à quelqu'un de ceux qui seront avec vous dans votre maison, leur sang retombera sur notre tête.

20. Si vous voulez nous trahir, et publier ce que nous vous disons, nous serons quittes de ce serment que vous avez exigé de nous.

21. Et elle leur répondit : Qu'il soit fait comme vous le dites. Et les laissant partir, elle suspendit un cordon d'écarlate à sa fenêtre.

22. Eux s'étant mis en chemin marchèrent jusqu'aux montagnes, et y demeurèrent trois jours jusqu'à ce que ceux qui les avoient poursuivis fussent revenus : car, les ayant cherchés dans tout leur chemin, ils ne les trouvèrent point.

Digitized by Google

23. Et après qu'ils furent rentrés dans la ville, les espions, étant descendus de la montagne, s'en retournèrent; et ayant repassé le Jourdain, ils vinrent trouver Josué, fils de Nun, et lui racontèrent tout ce qui leur étoit arrivé.

24. Ils lui dirent : Le Seigneur a livré tout ce pays-là entre nos mains, et tous ses habitants sont consternés par la frayeur qui les a saisis.

CHAPITRE III.

Les Israélites passent le Jourdain.

1. Josué s'étant donc levé avant le jour, décampa; et étant sortis de Sétim, lui et tous les enfants d'Israël, ils vinrent jusqu'au Jourdain, où ils demeurèrent trois jours.

2. Après ce temps expiré, les hérauts passèrent par le milieu du camp,

3. Et crièrent : Quand vous verrez l'arche de l'alliance du Seigneur votre Dieu, et les prêtres de la race de Lévi qui la porteront, levez-vous aussi, vous autres, et marchez après eux;

4. Et qu'il y ait entre vous et l'arche un espace de deux mille coudées, afin que vous puissiez la voir de loin, et connoître le chemin par où vous irez, parce que vous n'y avez jamais passé; et prenez garde de ne point vous approcher de l'arche.

5. Josué avoit dit au peuple : Sanctifiez-vous; car le Seigneur fera demain des choses merveilleuses parmi vous.

6. Et il dit aux prêtres : Prenez l'arche de l'alliance, et marchez devant le peuple. Ils firent ce qu'il leur avoit commandé; et, ayant pris l'arche, ils marchèrent devant le peuple.

7. Car le Seigneur avoit dit à Josué : Je commencerai aujourd'hui de vous élever devant tout Israël, afin qu'ils sachent que je suis avec vous comme j'ai été avec Moïse.

8. Donnez donc cet ordre aux prêtres qui portent l'arche de l'alliance, et dites-leur : Lorsque vous serez au milieu de l'eau du Jourdain, arrêtez-vous là.

9. Alors Josué dit aux enfants d'Israël : Approchez-vous, et écoutez la parole du Seigneur votre Dieu.

10. Puis il ajouta : Vous reconnoîtrez à ceci que le Seigneur, le Dieu vivant, est au milieu de vous, et qu'il exterminera à vos yeux les Chananéens, les Héthéens, les Hévéens, les Phérézéens, les Gergéséens, les Jébuséens et les Amorrhéens.

11. L'arche de l'alliance du Seigneur de toute la terre marchera devant vous au travers du Jourdain.

12. Tenez prêts douze hommes des douze tribus d'Israël, un de chaque tribu;

13. Et lorsque les prêtres qui portent l'arche du Seigneur, le Dieu de toute la terre, auront mis le pied dans les eaux du Jourdain, les eaux d'en bas s'écouleront et laisseront le fleuve à sec; mais celles qui viendront d'en haut s'arrêteront, et demeureront suspendues.

14. Le peuple sortit donc de ses tentes pour passer le Jourdain; et les prêtres, qui portoient l'arche de l'alliance, marchoient devant lui.

15. Et aussitôt que ces prêtres furent entrés dans le Jourdain, et que l'eau commença de mouiller leurs pieds (c'étoit au temps de la moisson, et le Jourdain regorgeoit par-dessus ses bords),

16. Les eaux qui venoient d'en haut s'arrêtèrent en un même lieu, et, s'élevant comme une montagne, elles paroissoient de loin, depuis la ville qui s'appelle Adom, jusqu'au lieu appelé Sarthan; mais les eaux d'en bas s'écoulèrent dans la mer du désert, qui est

Digitized by Google

appelée maintenant la mer Morte, jusqu'à ce qu'il n'en restât point du tout.

17. Cependant le peuple marchoit vis-à-vis de Jéricho; et les prêtres, qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, se tenoient toujours au même état sur la terre sèche, au milieu du Jourdain, et tout le peuple passoit au travers du canal, qui étoit sec.

— —

CHAPITRE IV.

Monument dressé par Josué après le passage du Jourdain.

1. Après qu'ils furent passés, le Seigneur dit à Josué :

2. Choisissez douze hommes, un de chaque tribu,

3. Et commandez-leur d'emporter du milieu du lit du Jourdain, où les pieds des prêtres se sont arrêtés, douze pierres très-dures, que vous mettrez dans le camp, au lieu où vous aurez dressé vos tentes cette nuit.

4. Josué appela donc douze hommes, qu'il avoit choisis d'entre les enfants d'Israël, un de chaque tribu.

5. Et il leur dit : Allez devant l'arche du Seigneur votre Dieu au milieu du Jourdain, et que chacun de vous emporte de là une pierre sur ses épaules, selon le nombre des enfants d'Israël,

6. Afin qu'elles servent de signe et de monument parmi vous; et qu'à l'avenir, quand vos enfants vous demanderont : Que veulent dire ces pierres?

7. Vous leur répondiez : Les eaux du Jourdain se sont séchées devant l'arche de l'alliance du Seigneur, lorsqu'elle passoit au travers de ce fleuve; c'est pourquoi ces pierres ont été mises en ce lieu, pour servir aux enfants d'Israël d'un monument éternel.

8. Les enfants d'Israël firent donc ce que Josué leur avoit ordonné : ils prirent du milieu du lit du Jourdain douze pierres, selon le nombre des enfants d'Israël, comme le Seigneur le lui avoit commandé, et les portant jusqu'au lieu où ils campèrent, ils les y posèrent.

9. Josué mit aussi douze autres pierres au milieu du lit du Jourdain où les prêtres qui portoient l'arche de l'alliance s'étoient arrêtés, et elles y sont demeurées jusqu'aujourd'hui.

10. Or, les prêtres qui portoient l'arche se tenoient au milieu du Jourdain, jusqu'à ce que tout ce que le Seigneur avoit commandé à Josué de dire au peuple, et que Moïse lui avoit dit, fût accompli : et le peuple se hâta, et passa le fleuve.

11. Et après que tous furent passés, l'arche du Seigneur passa aussi, et les prêtres allèrent se mettre devant le peuple.

12. Les enfants de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé, alloient aussi en armes devant les enfants d'Israël, selon que Moïse le leur avoit ordonné;

13. Et quarante mille combattants d'entre eux marchoient sous leurs enseignes en diverses bandes, au travers de la plaine et des terres de la ville de Jéricho.

14. En ce jour-là, le Seigneur éleva beaucoup Josué devant tout Israël, afin qu'ils le respectassent comme ils avoient respecté Moïse pendant qu'il vivoit.

15. Et il dit à Josué :

16. Ordonnez aux prêtres qui portent l'arche de l'alliance, de sortir du Jourdain.

17. Josué leur donna cet ordre, en leur disant : Sortez du Jourdain.

18. Et les prêtres qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur étant sortis du fleuve, et ayant commencé à marcher sur la terre sèche, les eaux du Jourdain revinrent dans leur lit, et coulèrent comme auparavant.

19. Or le peuple sortit du Jourdain le dixième jour du premier mois, et ils

Digitized by Google

campèrent à Galgala, vers le côté de l'orient de la ville de Jéricho.

20. Josué mit aussi à Galgala, les douze pierres qui avoient été prises du fond du Jourdain,

21. Et il dit aux enfants d'Israël : Quand vos enfants interrogeront un jour leurs pères, et leur diront : Que signifient ces pierres ?

22. Vous le leur apprendrez, et vous leur direz : Israël a passé à sec au travers du lit du Jourdain,

23. Le Seigneur votre Dieu en ayant séché les eaux devant vous, jusqu'à ce que vous fussiez passés ;

24. Comme il avoit fait auparavant à l'égard de la mer Rouge, dont il sécha les eaux, jusqu'à ce que nous fussions passés ;

25. Afin que tous les peuples de la terre reconnoissent la main toute-puissante du Seigneur, et que vous appreniez vous-mêmes à craindre en tout temps le Seigneur votre Dieu.

CHAPITRE V.

Les Israélites reçoivent la circoncision et font la pâque. La manne cesse. Un ange apparoît à Josué.

1. Tous les rois des Amorrhéens qui habitoient au-delà du Jourdain, du côté de l'occident, et tous les rois de Chanaan qui possédoient le pays le plus proche de la grande Mer, ayant appris que le Seigneur avoit séché les eaux du Jourdain devant les enfants d'Israël, jusqu'à ce qu'ils fussent passés, leur cœur fut tout abattu, et il ne demeura plus en eux aucune force, tant ils craignoient que les enfants d'Israël n'entrassent dans leur pays.

2. En ce temps-là le Seigneur dit à Josué : Faites-vous des couteaux de pierre, et circoncisez une seconde fois les enfants d'Israël.

3. Josué fit ce que le Seigneur lui avoit commandé, et il circoncit les enfants d'Israël sur la colline de la Circoncision.

4. Et voici la cause de cette seconde circoncision : Tous les mâles d'entre le peuple, qui étoient sortis d'Égypte, en âge de porter les armes, et qui moururent dans le désert pendant les longs circuits du chemin qu'ils y firent,

5. Avoient tous été circoncis, mais le peuple qui naquit dans le désert,

6. Pendant les quarante années de marche dans cette vaste solitude, ne l'avoit point été, jusqu'à ce que fussent morts ceux qui n'avoient point écouté la voix du Seigneur, et auxquels il avoit juré auparavant qu'il ne leur feroit point voir la terre où couloient le lait et le miel.

7. Les enfants de ceux-ci prirent la place de leurs pères, et furent circoncis par Josué, parce qu'ils étoient demeurés incirconcis, ou tels qu'ils étoient nés, et que pendant le chemin personne ne les avoit circoncis.

8. Après donc qu'ils eurent tous été circoncis, ils restèrent au même lieu sans décamper, jusqu'à ce qu'ils fussent guéris.

9. Alors le Seigneur dit à Josué : J'ai enlevé aujourd'hui de dessus vous l'opprobre de l'Égypte. Ce lieu fut appelé Galgala, c'est-à-dire Enlèvement, comme on l'appelle encore aujourd'hui.

10. Les enfants d'Israël demeurèrent à Galgala, et il y firent la pâque le quatorzième jour du mois, sur le soir, dans la plaine de Jéricho :

11. Le lendemain ils mangèrent des fruits de la terre, des pains sans levain, et de la farine d'orge de la même année, qui étoit séchée au feu.

12. Et après qu'ils eurent mangé des fruits de la terre, la manne cessa ; et les enfants d'Israël n'usèrent plus de cette nourriture, mais ils mangèrent des

Digitized by Google

fruits que la terre de Chanaan avoit portés l'année même.

13. Lorsque Josué étoit sur le territoire de la ville de Jéricho, il leva les yeux, et, ayant vu devant lui un homme debout, et tenant à la main une épée nue, il alla à lui, et lui dit : Êtes-vous des nôtres, ou des ennemis?

14. Il lui répondit : Non ; mais je suis le prince de l'armée du Seigneur, et je viens ici maintenant à votre secours.

15. Josué se jeta le visage contre terre ; et en l'adorant, il dit : Qu'est-ce que mon Seigneur veut ordonner à votre serviteur ?

16. Otez, lui dit-il, vos souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est saint. Et Josué fit ce qui lui étoit commandé.

CHAPITRE VI.

Siége et prise de Jéricho. Rahab associée au peuple de Dieu. Imprécation contre celui qui rebâtira Jéricho.

1. Cependant Jéricho étoit fermée et fortifiée par une bonne garde, dans la crainte où l'on y étoit des enfants d'Israël ; et nul n'osoit y entrer ou en sortir.

2. Alors le Seigneur dit à Josué : Je vous ai livré entre les mains Jéricho et son roi, et tous les vaillants hommes qui y sont.

3. Faites le tour de la ville, tous tant que vous êtes de gens de guerre, une fois par jour : vous ferez la même chose pendant six jours ;

4. Mais qu'au septième jour les prêtres prennent les sept trompettes dont on se sert dans l'année du jubilé, et qu'ils marchent devant l'arche de l'alliance ; vous ferez sept fois le tour de la ville, et les prêtres sonneront de la trompette.

5. Et lorsque les trompettes sonneront d'un son plus long et plus coupé, et que ce bruit aura frappé vos oreilles, tout le peuple élevant sa voix tout ensemble jettera un grand cri; et alors les murailles de la ville tomberont jusqu'aux fondements, et chacun entrera par l'endroit qui se trouvera vis-à-vis de lui.

6. Josué, fils de Nun, appela donc les prêtres et leur dit : Prenez l'arche de l'alliance, et que sept autres prêtres prennent les sept trompettes du jubilé, et qu'ils marchent devant l'arche du Seigneur.

7. Il dit aussi au peuple : Allez, et faites le tour de la ville, marchant les armes à la main devant l'arche du Seigneur.

8. Josué ayant fini ces paroles, les sept prêtres commencèrent à sonner des sept trompettes devant l'arche de l'alliance du Seigneur.

9. Toute l'armée marcha devant l'arche, le reste du peuple la suivit, et le bruit des trompettes retentit de toutes parts.

10. Or Josué avoit donné cet ordre au peuple : Vous ne jetterez aucun cri, on n'entendra aucune voix, et il ne sortira aucune parole de votre bouche, jusqu'à ce que le jour soit venu auquel je vous dirai : Criez, et faites grand bruit.

11. Ainsi l'arche du Seigneur fit le premier jour une fois le tour de la ville, et elle retourna au camp, et y demeura.

12. Et Josué s'étant levé avant le jour, les prêtres prirent l'arche du Seigneur,

13. Et sept d'entre eux prirent les sept trompettes dont on se sert en l'année du jubilé ; et ils marchèrent devant l'arche du Seigneur, et sonnèrent de la trompette en allant : toute l'armée marchoit devant eux, et le reste du peuple suivoit l'arche, et sonnoit du cor.

14. Et ayant fait une fois le tour de

Digitized by Google

la ville au second jour, ils revinrent dans le camp. Ils firent la même chose pendant six jours.

15. Mais le septième jour, s'étant levés de grand matin, ils firent sept fois le tour de la ville, comme il leur avoit été ordonné.

16. Et pendant que les prêtres sonnoient de la trompette au septième jour, Josué dit à tout Israël : Jetez un grand cri ; car le Seigneur vous a livré Jéricho :

17. Que cette ville soit en anathème, et que tout ce qui s'y trouvera soit consacré au Seigneur : que la seule Rahab, courtisane, ait la vie sauve, avec tous ceux qui se trouveront dans sa maison, parce qu'elle a caché ceux que nous avions envoyés pour reconnoître le pays.

18. Mais pour vous, donnez-vous bien de garde de toucher à rien de cette ville contre l'ordre qu'on vous donne, de peur de vous rendre coupables de prévarication, et d'attirer ainsi le trouble et le péché sur toute l'armée d'Israël.

19. Que tout ce qui se trouvera d'or et d'argent, et de vases d'airain et de fer, soit consacré au Seigneur, et mis en réserve dans ses trésors.

20. Tout le peuple ayant donc jeté un grand cri, et les trompettes sonnant, la voix et le son n'eurent pas plus tôt frappé les oreilles de la multitude, que les murailles tombèrent ; et chacun monta par l'endroit qui étoit vis-à-vis de lui : ils prirent ainsi la ville,

21. Et ils tuèrent tout ce qui s'y rencontra, depuis les hommes jusqu'aux femmes, et depuis les enfants jusqu'aux vieillards. Ils firent passer aussi au fil de l'épée les bœufs, les brebis, et les ânes.

22. Alors Josué dit aux deux hommes qui avoient été envoyés pour reconnoître le pays : Entrez dans la maison de la courtisane, et faites-la sortir avec tout ce qui est à elle, comme vous le lui avez promis avec serment.

23. Les deux jeunes hommes étant entrés dans la maison, en firent sortir Rahab, son père et sa mère, ses frères et ses parents, et tout ce qui étoit à elle, et les firent demeurer hors du camp d'Israël.

24. Après cela ils brûlèrent la ville, et tout ce qui se trouva dedans, à la réserve de l'or et de l'argent, des vases d'airain et de fer, qu'ils consacrèrent pour le trésor du Seigneur.

25. Mais Josué sauva Rahab, courtisane, et la maison de son père, avec tout ce qu'elle avoit ; et ils demeurèrent au milieu du peuple d'Israël, comme ils y sont encore aujourd'hui, parce qu'elle avoit caché les deux hommes qu'il avoit envoyés pour reconnoître Jéricho. Alors Josué fit cette imprécation :

26. Maudit soit devant le Seigneur l'homme qui relèvera et rebâtira la ville de Jéricho ! Que son premier-né meure lorsqu'il en jettera les fondements, et qu'il perde le dernier de ses enfants lorsqu'il en dressera les portes !

27. Le Seigneur fut donc avec Josué, et son nom devint célèbre dans toute la terre.

CHAPITRE VII.

Les Israélites attaquent la ville de Haï. Ils sont repoussés avec perte. Crime d'Achan découvert et puni.

1. Or, les enfants d'Israël violèrent la défense qui leur avoit été faite, et ils prirent pour eux ce qui avoit été mis sous l'anathème. Car Achan, fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de Zaré, de la tribu de Juda, déroba quelque chose de l'anathème ; et le Seigneur se mit en colère contre les enfants d'Israël.

2. En ce même temps, Josué envoya

Digitized by Google

de Jéricho des hommes contre Haï, qui est près de Béthaven, à l'orient de la ville de Béthel, et il leur dit : Allez, et reconnoissez le pays. Ils firent ce qui leur avoit été commandé, et reconnurent la ville de Haï;

3. Et étant revenus, ils lui dirent : Que tout le peuple ne marche point; mais qu'on envoie deux ou trois mille hommes pour détruire cette ville : qu'est-il nécessaire de fatiguer inutilement tout le peuple contre un si petit nombre d'ennemis?

4. Trois mille hommes marchèrent donc en armes contre Haï; mais, ayant tourné le dos aussitôt,

5. Ils furent battus par ceux de la ville de Haï, et il y en eut trente-six de tués : les ennemis les poursuivirent depuis leur porte jusqu'à Sabarim, et tuèrent ceux qui s'enfuyoient vers le bas de la colline; alors le cœur du peuple fut saisi de crainte, et il se fondit comme l'eau.

6. Mais Josué déchira ses vêtements, se jeta le visage contre terre devant l'arche du Seigneur, et y demeura prosterné avec tous les anciens d'Israël jusqu'au soir; et ils jetèrent de la poussière sur leur tête,

7. Et Josué dit : Hélas! Seigneur Dieu, vous avez donc voulu faire passer à ce peuple le fleuve du Jourdain, pour nous livrer entre les mains des Amorrhéens et nous perdre? Il eût été à souhaiter que nous fussions demeurés au-delà du Jourdain, comme nous avions commencé d'y demeurer.

8. Que dirai-je, ô Dieu, mon Seigneur! en voyant Israël prendre la fuite devant ses ennemis?

9. Les Chananéens et tous les habitants du pays l'entendront dire, et s'unissant ensemble, ils nous envelopperont, et ils extermineront notre nom de dessus la terre; et alors que deviendra la gloire de votre grand nom?

10. Le Seigneur dit à Josué : Levez-vous; pourquoi vous tenez-vous couché par terre?

11. Israël a péché, et il a violé l'accord que j'avois fait avec lui : ils ont pris de l'anathème, ils en ont dérobé, ils ont menti, et ils ont caché leur vol parmi leur bagage.

12. Israël ne pourra plus tenir contre ses ennemis, et il fuira devant eux, parce qu'il s'est souillé par l'anathème. Je ne serai plus avec vous jusqu'à ce que vous ayez exterminé celui qui est coupable de ce crime.

13. Levez-vous, sanctifiez le peuple, et dites-leur : Sanctifiez-vous pour demain; car voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : L'anathème est au milieu de vous, ô Israël; vous ne pourrez soutenir l'effort de vos ennemis, jusqu'à ce que celui qui est souillé de ce crime soit exterminé du milieu de vous.

14. Vous vous présenterez demain matin chacun dans votre tribu; et le sort étant tombé sur l'une des tribus, on passera de cette tribu aux familles qui la composent, des familles aux maisons, et de la maison à chaque particulier;

15. Et quiconque sera trouvé coupable de ce crime, sera brûlé avec tout ce qui lui appartient, parce qu'il a violé l'alliance du Seigneur, et qu'il a fait une chose détestable dans Israël.

16. Josué se levant donc de grand matin fit assembler Israël par tribus, et le sort tomba sur le tribu de Juda.

17. Comme elle se fut présentée avec toutes ses familles, le sort tomba sur la famille de Zaré. Cette famille s'étant présentée par maisons, le sort tomba sur la maison de Zabdi,

18. Dont tous les particuliers s'étant présentés séparément, le sort tomba sur Achan, fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de Zaré, de la tribu de Juda.

19. Et Josué dit à Achan : Mon fils, rendez gloire au Seigneur Dieu d'Is-

Digitized by Google

raël; confessez votre faute, et déclarez-moi ce que vous avez fait, sans en rien cacher.

20. Achan répondit à Josué : Il est vrai que j'ai péché contre le Seigneur, le Dieu d'Israël; et voici ce que j'ai fait :

21. Ayant vu parmi les dépouilles un manteau d'écarlate qui étoit fort bon, et deux cents sicles d'argent, avec une règle d'or de cinquante sicles, j'eus une grande passion de les avoir; et les ayant pris, je les cachai en terre au milieu de ma tente, et je cachai aussi l'argent dans une fosse que j'y fis.

22. Josué envoya donc des gens qui coururent à la tente d'Achan, et trouvèrent tout ce qui y étoit caché, avec l'argent au même lieu qu'il l'avoit dit;

23. Et ayant tiré toutes ces choses hors de sa tente, ils les portèrent à Josué et à tous les enfants d'Israël, et les jetèrent devant le Seigneur.

24. Or Josué, et tout Israël avec lui, ayant pris Achan, fils de Zaré, et l'argent, le manteau et la règle d'or, avec ses fils et ses filles, ses bœufs, ses ânes et ses brebis, et sa tente même, et tout ce qui étoit à lui, les menèrent en la vallée d'Achor,

25. Où Josué lui dit : Parce que vous nous avez tous troublés, que le Seigneur vous trouble et vous extermine en ce jour! Et tout Israël le lapida; et tout ce qui était à lui fut consumé par le feu.

26. Et ils mirent sur lui un grand monceau de pierres qui est demeuré jusqu'aujourd'hui. Ainsi la fureur du Seigneur se détourna de dessus eux; et ce lieu fut appelé, et s'appelle encore aujourd'hui, la vallée d'Achor, c'est-à-dire la vallée du Trouble.

CHAPITRE VIII.

Prise de la ville de Haï. Bénédictions et malédictions prononcées sur les monts Hébal et Garizim.

1. Le Seigneur dit alors à Josué : Ne craignez point, et ne vous effrayez point. Allez, conduisez toute l'armée, et marchez contre la ville de Haï : je vous en livrerai le roi et le peuple, la ville et tout le pays.

2. Et vous traiterez la ville de Haï et son roi comme vous avez traité Jéricho et son roi; mais vous prendrez pour vous tout le butin et tous les bestiaux. Dressez une embuscade derrière la ville.

3. Josué se leva donc, et toute l'armée avec lui, pour marcher contre Haï; et il envoya la nuit trente mille hommes choisis des plus vaillants,

4. Auxquels il donna cet ordre : Dressez une embuscade derrière la ville; ne vous éloignez pas beaucoup, et soyez tous prêts.

5. Pour moi, j'irai attaquer la ville de ce côté-ci avec tout le reste du peuple qui est avec moi; et lorsqu'ils sortiront contre nous, nous tournerons le dos pour fuir, comme nous avons fait auparavant,

6. Jusqu'à ce que ceux qui nous poursuivront aient été attirés plus loin de la ville : car ils croiront que nous fuirons en effet, comme nous avons fait la première fois.

7. Lors donc que nous fuirons et qu'ils nous poursuivront, vous sortirez de votre embuscade, et vous détruirez la ville; car le Seigneur votre Dieu vous la livrera entre les mains.

8. Quand vous l'aurez prise, brûlez-la, et faites tout selon l'ordre que je vous donne.

9. Josué les ayant donc fait marcher, ils allèrent au lieu de l'embuscade, et se mirent entre Béthel et Haï, à l'occident de la ville de Haï. Mais Josué de-

Digitized by Google

meura cette nuit-là au milieu du peuple,

10. Et le lendemain, s'étant levé avant le jour, il fit la revue de ses gens, et marcha avec les anciens à la tête de l'armée, soutenu du gros de ses troupes.

11. Et lorsqu'ils furent arrivés et qu'ils eurent monté devant la ville, ils s'arrêtèrent du côté du septentrion : il y avoit une vallée entre eux et la ville.

12. Josué avoit choisi cinq mille hommes, qu'il mit en embuscade entre Béthel et Haï, à l'occident de la même ville.

13. Et tout le reste de l'armée marchoit en bataille du côté du septentrion, en sorte que les derniers rangs s'étendoient jusqu'à l'occident de la ville. Josué ayant donc marché cette nuit-là, s'arrêta au milieu de la vallée.

14. Ce que le roi de Haï ayant vu, il sortit en grande hâte dès le point du jour avec toute l'armée qui étoit dans la ville, et il conduisit ses troupes vers le désert, ne sachant pas qu'il y avoit des gens en embuscade derrière lui.

15. En même temps Josué et tout Israël lâchèrent pied, faisant semblant d'être épouvantés, et fuyant par le chemin qui mène au désert.

16. Mais ceux de Haï jetant tous ensemble un grand cri, et s'encourageant mutuellement, les poursuivirent; et étant tous sortis de la ville,

17. Sans qu'il en demeurât un seul dans Haï et dans Béthel qui ne poursuivît Israël, parce qu'ils étoient sortis tous en foule, ayant laissé leurs villes ouvertes,

18. Le Seigneur dit à Josué : Levez contre la ville de Haï le bouclier que vous tenez à la main, parce que je vous la livrerai.

19. Et ayant levé son bouclier contre la ville, ceux qui étoient cachés en embuscade se levèrent aussitôt; et marchant vers la ville, la prirent et la brûlèrent.

20. Or les gens de la ville qui poursuivoient Josué regardant derrière eux, et voyant la fumée de la ville qui s'élevoit jusqu'au ciel, ne purent plus fuir ni d'un côté ni de l'autre, surtout parce que ceux qui avoient fait semblant de fuir, et qui marchoient du côté du désert, tournèrent le visage, et attaquèrent vivement ceux qui les avoient poursuivis jusqu'alors.

21. Josué et tout Israël voyant que la ville étoit prise, et que la fumée en montoit en haut, se retournèrent contre ceux de Haï, et les taillèrent en pièces.

22. En même temps ceux qui avoient pris et brûlé la ville, en étant sortis pour venir au-devant des leurs, commencèrent à charger et à envelopper les ennemis, qui se trouvèrent tellement battus devant et derrière, qu'il ne s'en sauva pas un seul d'un si grand nombre.

23. Ils prirent aussi vif le roi de la ville de Haï, et le présentèrent à Josué.

24. Tous ceux donc qui avoient poursuivi les Israélites lorsqu'ils fuyoient vers le désert, ayant été tués, et un grand carnage étant fait dans ce même lieu, les enfants d'Israël entrèrent dans la ville, et tuèrent tout ce qui s'y trouva.

25. Ce jour-là il fut tué, depuis les hommes jusqu'aux femmes, douze mille personnes, qui étoient toutes de la ville de Haï.

26. Et Josué, tenant son bouclier, ne baissa point la main qu'il avoit élevée en haut, jusqu'à ce que tous les habitants de Haï fussent tués.

27. Les enfants d'Israël se partagèrent les bestiaux et tout le butin de la ville, selon l'ordre que Josué en avoit reçu du Seigneur.

28. Il brûla ensuite la ville, et en fit un tombeau éternel :

29. Il fit attacher aussi à une potence le roi de Haï, qui y demeura jusqu'au soir et jusqu'au coucher du soleil. Et alors Josué commanda qu'on descendît le corps de la croix, ce qui fut fait ; et

Digitized by Google

l'ayant jeté à l'entrée de la ville, ils mirent sur lui un grand monceau de pierres, qui y est demeuré jusqu'aujourd'hui.

30. Alors Josué bâtit et éleva un autel au Seigneur Dieu d'Israël sur le mont Hébal,

31. Selon que Moïse, serviteur du Seigneur, l'avoit ordonné aux enfants d'Israël, et qu'il est écrit dans le livre de la loi de Moïse. Il fit cet autel de pierres non polies, que le fer n'avoit point touchées; et il offrit dessus des holocaustes au Seigneur, et immola des victimes pacifiques.

32. Il écrivit aussi sur des pierres le Deutéronome de la loi de Moïse, que celui-ci avoit exposé devant les enfants d'Israël.

33. Tout le peuple et les anciens, les officiers et les juges étoient debout des deux côtés de l'arche, devant les prêtres qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, les étrangers y étant comme ceux du peuple. La moitié étoit près du mont Garizim, et l'autre moitié près du mont Hébal, selon que Moïse, le serviteur du Seigneur, l'avoit ordonné. Josué bénit d'abord le peuple d'Israël;

34. Et après cela il lut toutes les paroles de bénédiction et de malédiction, et tout ce qui étoit écrit dans le livre de la loi.

35. Il n'omit rien de tout ce que Moïse avoit commandé de dire; mais il représenta de nouveau toutes choses devant tout le peuple d'Israël, devant les femmes, les petits enfants et les étrangers qui demeuroient parmi eux.

CHAPITRE IX.

Les Gabaonites surprennent Josué. On fait alliance avec eux. Leur artifice est reconnu. On les condamne à couper le bois et à porter l'eau dans la maison du Seigneur.

1. Le bruit de ces choses ayant été répandu, tous les rois d'au-delà le Jourdain qui demeuroient dans les montagnes et dans les plaines, dans les lieux maritimes et sur le rivage de la grande mer, et ceux aussi qui habitoient près du Liban, les Héthéens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phérézéens, les Hévéens et les Jébuséens,

2. S'unirent tous ensemble pour combattre contre Josué et contre Israël, d'un même cœur et d'un même esprit.

3. Mais les habitants de Gabaon ayant appris tout ce que Josué avoit fait à Jéricho et à la ville de Haï,

4. Et usant d'adresse, prirent des vivres avec eux, et mirent de vieux sacs sur leurs ânes, des vaisseaux pour mettre le vin, qui avoient été rompus et recousus,

5. De vieux souliers rapiécés, pour les faire paroître encore plus vieux: ils étoient aussi couverts de vieux habits; et les pains qu'ils portoient pour leur nourriture durant le chemin étoient fort durs, et rompus par morceaux:

6. Ils vinrent se présenter en cet état à Josué, qui étoit alors dans le camp de Galgala, et ils lui dirent, ainsi qu'à tout Israël: Nous venons d'un pays très-éloigné, dans le désir de faire la paix avec vous. Les enfants d'Israël leur répondirent:

7. Peut-être demeurez-vous dans ce pays-ci, qui nous a été réservé comme notre partage, et en ce cas nous ne pourrions faire alliance avec vous.

8. Mais ils dirent à Josué: Nous sommes ici pour vous servir. Qui êtes-vous? leur dit Josué; et d'où venez-vous?

9. Ils lui répondirent: Vos serviteurs sont venus d'un pays très-éloigné, au nom du Seigneur votre Dieu; car le bruit de sa puissance est venu jusqu'à nous; nous avons été informés de toutes les choses qu'il a faites en Égypte,

10. Et de quelle manière il a traité les deux rois des Amorrhéens qui

Digitized by Google

étoient au-delà du Jourdain, Séhon, roi d'Hésébon, et Og, roi de Basan, qui étoit à Astaroth :

11. Nos anciens et tous les habitants de notre pays nous ont dit : Prenez avec vous des vivres pour un si long voyage, et allez au-devant d'eux, et dites-leur : Nous sommes vos serviteurs; faites alliance avec nous.

12. Voilà les pains que nous prîmes tout chauds quand nous partîmes de nos maisons pour venir vers vous ; et maintenant ils sont tout secs, et ils se rompent en pièces, tant ils sont vieux.

13. Ces vaisseaux étoient neufs quand nous les avons remplis de vin, et maintenant ils sont tout rompus; nos habits et les souliers que nous avons aux pieds se sont usés dans un si long voyage, et ils ne valent plus rien.

14. Les principaux d'Israël prirent donc de leurs vivres, et ils ne consultèrent point le Seigneur.

15. Et Josué ayant pour eux des pensées de paix, fit alliance avec eux, et leur promit qu'on leur sauveroit la vie : ce que les princes du peuple leur jurèrent aussi.

16. Mais trois jours après que l'alliance fut faite, ils apprirent que ces peuples habitoient dans le pays voisin, et qu'ils demeureroient ainsi au milieu d'eux.

17. Et les enfants d'Israël ayant décampé, vinrent le troisième jour dans leurs villes dont voici les noms, Gabaon, Caphira, Béroth, et Cariathiarim ;

18. Et ils ne les tuèrent point, parce que les princes du peuple le leur avoient juré au nom du Seigneur Dieu d'Israël. Mais tout le peuple murmura contre les princes ;

19. Et les princes leur répondirent : Nous leur avons juré au nom du Seigneur Dieu d'Israël, ainsi nous ne pouvons leur faire aucun mal.

20. Mais voici comment nous les traiterons : Ils auront à la vérité la vie sauve, de peur que la colère du Seigneur ne s'élève contre nous, si nous nous parjurons ;

21. Mais ils vivront de telle sorte, qu'ils seront employés à couper du bois et à porter de l'eau pour le service de tout le peuple. Lorsque ces princes parloient ainsi,

22. Josué appela les Gabaonites, et leur dit : Pourquoi avez-vous voulu nous surprendre par un mensonge, en disant : Nous demeurons fort loin de vous, puisqu'au contraire vous êtes au milieu de nous ?

23. C'est pour cela que vous serez sous la malédiction de la servitude, et qu'il y aura toujours dans votre race des gens qui couperont le bois, et qui porteront l'eau dans la maison de mon Dieu.

24. Ils lui répondirent : Le bruit étoit venu jusqu'à nous, qui sommes vos serviteurs, que le Seigneur votre Dieu avoit promis à Moïse son serviteur de vous donner tout ce pays, et d'en exterminer tous les habitants : ce qui nous jeta dans une grande crainte, et nous obligea, par la terreur de vos armes, à former ce dessein pour mettre nos vies en sûreté.

25. Mais maintenant nous sommes en votre main : faites de nous tout ce que vous jugerez bon et selon l'équité.

26. Josué fit donc ce qu'il avoit dit, il les délivra des mains des enfants d'Israël, en ne permettant pas qu'on les tuât ;

27. Et il arrêta dès ce jour-là qu'ils seroient employés au service de tout le peuple, et de l'autel du Seigneur, coupant le bois et portant l'eau au lieu que le Seigneur auroit choisi, comme ils font encore jusqu'à présent.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Siége de Gabaon. Josué marche à son secours. Il arrête le soleil, fait mourir les rois vaincus, et prend plusieurs villes.

1. Mais Adonisédec, roi de Jérusalem, ayant appris que Josué avoit pris et détruit la ville de Haï (car il avoit traité Haï et le roi de Haï comme il avoit traité Jéricho et le roi de Jéricho), et que les Gabaonites, les abandonnant, avoient passé du côté des enfants d'Israël, et fait alliance avec eux,

2. Il fut saisi d'une grande crainte. Car Gabaon étoit une grande ville, et l'une des villes royales, et plus grande que la ville de Haï, et tous les gens de guerre de cette ville étoient très-vaillants.

3. Alors donc Adonisédec, roi de Jérusalem, envoya vers Oham roi d'Hébron, vers Pharam roi de Jérimoth, vers Japhia roi de Lachis, vers Dabir roi d'Églon, et leur fit dire :

4. Venez avec moi, et me donnez du secours, afin que nous prenions Gabaon et que nous nous en rendions les maîtres, parce qu'elle a passé du côté de Josué et des enfants d'Israël.

5. Ainsi ces cinq rois des Amorrhéens s'unirent ensemble, le roi de Jérusalem, le roi d'Hébron, le roi de Jérimoth, le roi de Lachis, le roi d'Églon, et ils marchèrent avec toutes leurs troupes, et ayant campé près de Gabaon, ils l'assiégèrent.

6. Or les habitants de Gabaon, voyant leur ville assiégée, envoyèrent à Josué, qui étoit alors dans le camp près de Galgala, et lui dirent : Ne refusez pas votre secours à vos serviteurs; venez vite, et délivrez-nous par l'assistance que vous nous donnerez; car tous les rois des Amorrhéens qui habitent dans les montagnes se sont ligués contre nous.

7. Josué partit donc de Galgala, et avec lui tous les gens de guerre de son armée, qui étoient les plus vaillants.

8. Et le Seigneur dit à Josué : Ne les craignez point; car je les livrerai entre vos mains, et nul d'eux ne pourra vous résister.

9. Josué étant donc venu de Galgala toute la nuit, se jeta tout d'un coup sur eux;

10. Et le Seigneur les épouvanta et les mit tous en désordre à la vue d'Israël; et il les frappa d'une grande plaie près de Gabaon. Josué les poursuivit par le chemin qui monte vers Béthoron, et les tailla en pièces, jusqu'à Azéca et à Macéda.

11. Et lorsqu'ils fuyoient devant les enfants d'Israël, et qu'ils étoient dans la descente de Béthoron, le Seigneur fit tomber du ciel de grosses pierres sur eux jusqu'à Azéca; et cette grêle de pierres en tua beaucoup plus que les enfants d'Israël n'en avoient tué par l'épée.

12. Alors Josué parla au Seigneur, en ce jour auquel il avoit livré les Amorrhéens entre les mains des enfants d'Israël, et il dit en leur présence : Soleil, n'avance point sur Gabaon; ni toi, lune, sur la vallée d'Aïalon.

13. Et le soleil et la lune s'arrêtèrent, jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis. N'est-ce pas ce qui est écrit au livre des Justes? Le soleil s'arrêta donc au milieu du ciel, et ne se hâta point de se coucher durant l'espace d'un jour.

14. Jamais jour, ni avant, ni après, ne fut si long que celui-là, le Seigneur obéissant alors à la voix d'un homme, et combattant pour Israël.

15. Josué revint ensuite au camp de Galgala avec tout Israël.

16. Car les cinq rois s'étoient sauvés par la fuite, et s'étoient cachés dans une caverne de la ville de Macéda.

17. Et l'on vint dire à Josué, qu'on

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Josué arrête le Soleil.

Digitized by Google

Digitized by Google

avoit trouvé les cinq rois cachés dans une caverne de la ville de Macéda.

18. Alors Josué donna cet ordre à ceux qui l'accompagnoient : Roulez de grandes pierres à l'entrée de la caverne, et laissez des hommes habiles pour garder ceux qui y sont enfermés ;

19. Mais pour vous, ne vous arrêtez point, poursuivez les ennemis, tuez les derniers qui fuient ; et ne souffrez pas qu'ils se sauvent dans leurs villes, puisque le Seigneur votre Dieu les a livrés entre vos mains.

20. Les ennemis ayant donc été tous défaits et taillés en pièces, sans qu'il en demeurât presque un seul, ceux qui purent échapper des mains des enfants d'Israël, se retirèrent dans les villes fortes ;

21. Et toute l'armée revint sans aucune perte et en même nombre vers Josué à Macéda, où le camp étoit alors ; et nul n'osa ouvrir seulement la bouche contre les enfants d'Israël.

22. Alors Josué donna cet ordre : Ouvrez la caverne, et amenez devant moi les cinq rois qui y sont cachés.

23. Ses gens firent ce qui leur avoit été commandé ; et, faisant sortir de la caverne les cinq rois, lui amenèrent le roi de Jérusalem, le roi d'Hébron, le roi de Jérimoth, le roi de Lachis, le roi d'Églon ;

24. Lesquels lui ayant été présentés, il fit venir tout le peuple d'Israël, et il dit aux principaux officiers de l'armée qui étoient avec lui : Allez, et mettez le pied sur le cou de ces rois. Ils y allèrent, et pendant qu'ils leur tenoient le pied sur la gorge,

25. Josué ajouta : N'ayez point de peur, bannissez toute crainte, ayez de le fermeté, et armez-vous de courage ; car c'est ainsi que le Seigneur traitera tous les ennemis que vous avez à combattre.

26. Après cela Josué frappa ces rois, et les tua ; il les fit ensuite attacher à cinq potences, où ils demeurèrent pendus jusqu'au soir.

27. Et lorsque le soleil se couchoit, il commanda à ceux qui l'accompagnoient de les descendre de la potence ; et les ayant descendus, ils les jetèrent dans la caverne où ils avoient été cachés, et mirent à l'entrée de grosses pierres qui y sont demeurées jusqu'aujourd'hui.

28. Josué prit aussi la ville de Macéda le même jour, et y fit tout passer au fil de l'épée. Il fit mourir son roi et tous ses habitants, sans qu'il en restât aucun, et traita le roi de Macéda comme il avoit traité le roi de Jéricho.

29. De Macéda, il passa avec tout Israël à Lebna ; et l'ayant attaquée,

30. Le Seigneur la livra avec son roi entre les mains d'Israël ; et ils firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva d'habitants dans cette ville, sans y laisser les moindres restes ; et ils traitèrent le roi de Lebna comme ils avoient traité le roi de Jéricho.

31. De Lebna, il passa à Lachis avec tout Israël ; et ayant rangé son armée autour de la ville, il commença à l'attaquer.

32. Et le Seigneur livra Lachis entre les mains d'Israël, qui la prit le deuxième jour, et fit passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva dedans, comme il avoit fait à Lebna.

33. En ce même temps, Horam, roi de Gazer, marcha pour secourir Lachis ; mais Josué le défit avec tout son peuple, sans qu'il en demeurât un seul.

34. Il passa de Lachis à Églon, et y mit le siége ;

35. Il la prit le même jour, fit passer au fil de l'épée tous ses habitants, et la traita comme il avoit traité Lachis.

36. Il marcha ensuite avec tout Israël d'Églon à Hébron ; et l'ayant attaquée,

37. Il la prit, et tailla tout en pièces ; il tua le roi, et tout ce qui se trouva

Digitized by Google

dans la ville et dans toutes les autres villes de ce pays-là, sans y laisser les moindres restes : il traita Hébron comme il avoit fait Églon, et fit passer au fil de l'épée tout ce qui s'y rencontra.

38. De là il revint à Dabir,

39. Qu'il prit et ravagea; et il fit aussi passer au fil de l'épée son roi, tout ce qui se trouva dans la ville et dans les villes d'alentour, sans y laisser les moindres restes; il traita Dabir et le roi de cette ville comme il avoit traité Hébron et Lebna, et leurs rois.

40. Josué détruisit donc tout le pays, tant du côté des montagnes et du midi, que de la plaine, comme aussi Asédoth avec leurs rois, sans y laisser les moindres restes; il tua tout ce qui avoit vie, comme le Seigneur le Dieu d'Israël le lui avoit commandé,

41. Depuis Cadès-Barné jusqu'à Gaza. Il fit de même dans tout le pays de Gosen jusqu'à Gabaon,

42. Qu'il prit tout de suite, et qu'il ruina avec tous leurs rois et toutes leurs terres; parce que le Seigneur Dieu d'Israël combattit pour lui.

43. Et il revint avec tout Israël à Galgala, où étoit son camp.

CHAPITRE XI.

Victoires de Josué sur le roi d'Asor, et sur plusieurs autres rois ligués contre Israël.

1. Mais lorsque Jabin, roi d'Asor, eut appris ces nouvelles, il envoya vers Jobab, roi de Madon, vers le roi de Séméron, vers le roi d'Achsaph,

2. Et vers les rois du septentrion, qui habitoient dans les montagnes et dans la plaine du côté du midi de Céneroth : il envoya aussi vers ceux qui habitoient dans les campagnes et dans le pays de Dor, le long de la mer;

3. Vers les Chananéens à l'orient et à l'occident, vers les Amorrhéens, les Héthéens, les Phérézéens, les Jébuséens, dans les montagnes; et vers les Hévéens qui habitoient au pied du mont Hermon dans la terre de Maspha.

4. Ils sortirent tous avec leurs troupes, qui consistoient en une multitude de gens de pied aussi nombreuse que le sable qui est sur le rivage de la mer, et un grand nombre de cavalerie et de chariots.

5. Et tous ces rois se joignirent vers les eaux de Mérom, pour combattre contre Israël.

6. Alors le Seigneur dit à Josué : Ne les craignez point, car demain à cette même heure je vous les livrerai tous, pour être taillés en pièces à la vue d'Israël. Vous ferez couper le nerf des jambes à leurs chevaux, et brûler leurs chariots.

7. Josué marcha donc contre eux avec toute l'armée jusqu'aux eaux de Mérom; et les ayant surpris et chargés à l'improviste,

8. Le Seigneur les livra entre les mains des enfants d'Israël, qui les défirent et les poursuivirent jusqu'à la grande Sidon, jusqu'aux eaux de Masréphoth, et jusqu'à la campagne de Maspha qui est vers l'orient. Josué tua tout, sans qu'il en demeurât les moindres restes.

9. Et il fit ce que le Seigneur lui avoit ordonné; il coupa le nerf des jambes de leurs chevaux, et brûla leurs chariots.

10. Et étant retourné de là aussitôt, il prit Asor, et en tua le roi; car Asor avoit été de tout temps la première et la capitale de tous ces royaumes.

11. Il passa au fil de l'épée tous ses habitants : il ravagea et extermina tout sans y laisser aucun reste, et il consuma la ville par le feu.

12. Il prit aussi et ruina de même toutes les villes d'alentour, avec leurs rois qu'il fit mourir, comme Moïse ser-

Digitized by Google

viteur du Seigneur le lui avoit commandé.

13. Israël brûla toutes les villes, excepté celles qui étoient situées sur des collines et sur des hauteurs : il n'y eut qu'Asor qui, étant très-forte, fut toute brûlée.

14. Les enfants d'Israël partagèrent entre eux tout le butin et les bestiaux de ces villes, après en avoir tué tous les habitants.

15. Or les ordres que le Seigneur avoit donnés à Moïse son serviteur, sont les mêmes que Moïse donna à Josué ; et il les exécuta tous, sans omettre la moindre chose de tout ce que le Seigneur avoit commandé à Moïse.

16. Josué prit donc tout le pays des montagnes et du midi, toute la terre de Gosen et la plaine, la contrée occidentale, la montagne d'Israël et ses campagnes ;

17. Une partie de la montagne qui s'élève vers Séir jusqu'à Baalgad, le long de la plaine du Liban, au-dessous du mont Hermon : il prit tous leurs rois, les frappa, et les fit mourir.

18. Josué combattit longtemps contre ces rois.

19. Il n'y eut point de ville qui se rendît aux enfants d'Israël, hors les Hévéens qui demeuroient à Gabaon ; et il les prit toutes en combattant.

20. Car telle avoit été la volonté du Seigneur, que leurs cœurs s'endurcissent, qu'ils combattissent contre Israël, qu'ils fussent défaits, et ne méritassent aucune clémence, et qu'ils fussent exterminés, selon que le Seigneur l'avoit ordonné à Moïse.

21. En ce temps-là Josué ayant marché contre les géants du pays des montagnes d'Hébron, de Dabir, d'Anab, et de toute la montagne de Juda et d'Israël, les tua et les extermina, et ruina toutes leurs villes.

22. Il ne laissa aucun de la race des géants dans la terre des enfants d'Israël, hors ceux qui se trouvèrent dans les villes de Gaza, de Geth et d'Azot, dans lesquelles seules il en laissa.

23. Josué prit donc tout le pays selon que le Seigneur l'avoit promis à Moïse, et le donna aux enfants d'Israël, pour le posséder selon la part qui étoit échue à chacun dans sa tribu ; et la guerre cessa dans tout le pays.

CHAPITRE XII.

Dénombrement des rois vaincus par les Israélites.

1. Voici quels furent les rois que les enfants d'Israël défirent, et dont ils possédèrent le pays au-delà du Jourdain vers le soleil levant, depuis le torrent d'Arnon jusqu'au mont Hermon, et toute la contrée orientale qui regarde le désert.

2. Séhon, roi des Amorrhéens, qui demeuroit à Hésébon, et qui régnoit depuis Aroër qui est situé sur le bord du torrent d'Arnon ; depuis le milieu de la vallée, et la moitié de Galaad jusqu'au torrent de Jaboc qui fait les limites des enfants d'Ammon ;

3. Et depuis le désert jusqu'à la mer de Cénéroth vers l'orient, et jusqu'à la mer du désert qui est la mer salée, vers l'orient, le long du chemin qui mène à Bethsimoth, et du côté du midi, depuis la plaine qui est au-dessous d'Asédoth, jusqu'à Phasga.

4. Le royaume d'Og, roi de Basan, qui étoit des restes des géants, et qui demeuroit à Astaroth et à Édraï, s'étendoit depuis la montagne d'Hermon, et depuis Salécha, et tout le territoire de Basan jusqu'aux confins

5. De Gessuri, de Machati et de la moitié de Galaad, qui étoient les bornes de Séhon, roi d'Hésébon.

6. Moïse le serviteur du Seigneur et les enfants d'Israël défirent ces rois,

Digitized by Google

et Moïse donna leur pays à la tribu de Ruben, à celle de Gad et à la demi-tribu de Manassé, afin qu'ils s'y établissent.

7. Voici quels furent les rois que Josué et les enfants d'Israël défirent dans le pays au-delà du Jourdain du côté de l'occident, depuis Baalgad dans la campagne du Liban, jusqu'à la montagne dont une partie s'élève vers Séir ; lequel pays Josué donna aux tribus d'Israël, afin que chacun en possédât la part qui lui seroit échue,

8. Tant dans le pays des montagnes que dans la plaine et dans la campagne. Les Héthéens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phérézéens, les Hévéens et les Jébuzéens habitoient dans Asédoth, dans le désert et vers le midi.

9. Il y avoit un roi de Jéricho, un roi de Haï, qui est à côté de Béthel,

10. Un roi de Jérusalem, un roi d'Hébron,

11. Un roi de Jérimoth, un roi de Lachis,

12. Un roi d'Églon, un roi de Gazer,

13. Un roi de Dabir, un roi de Gader,

14. Un roi d'Herma, un roi d'Héred,

15. Un roi de Lebna, un roi d'Odullam,

16. Un roi de Macéda, un roi de Béthel,

17. Un roi de Taphua, un roi d'Opher,

18. Un roi d'Aphec, un roi de Saron,

19. Un roi de Madon, un roi d'Asor,

20. Un roi de Séméron, un roi d'Achsaph,

21. Un roi de Thénac, un roi de Mageddo,

22. Un roi de Cadès, un roi de Jachanan du Carmel,

23. Un roi de Dor, et de la province de Dor, un roi des nations de Galgal,

24. Un roi de Thersa ; il y avoit en tout trente et un rois.

CHAPITRE XIII.

Dieu ordonne à Josué de partager aux enfants d'Israël les terres qu'il avoit conquises. Partage des terres d'au-delà du Jourdain fait par Moïse.

1. Josué étant vieux et fort avancé en âge, le Seigneur lui dit : Vous êtes vieux et dans un âge bien avancé, et il reste un très-grand pays qui n'a point encore été divisé par sort ;

2. Savoir, toute la Galilée, le pays des Philistins, et toute la terre de Gessuri ;

3. Depuis le fleuve d'eau trouble qui arrose l'Égypte jusqu'aux confins d'Accaron vers l'aquilon : la terre de Chanaan, qui est partagée entre les cinq princes des Philistins, savoir, celui de Gaza, celui d'Azot, celui d'Ascalon, celui de Geth et celui d'Accaron.

4. Au midi sont les Hévéens, toute la terre de Chanaan ; Maara qui est aux Sidoniens, jusqu'à Aphec, et jusqu'aux frontières des Amorrhéens,

5. Jusqu'aux terres qui leur sont voisines : le pays du Liban vers l'orient, depuis Baalgad au-dessous du mont Hermon, jusqu'à l'entrée d'Émath.

6. Tous ceux qui habitent sur la montagne depuis le Liban jusqu'aux eaux de Masréphoth, et tous les Sidoniens. C'est moi qui les exterminerai devant la face des enfants d'Israël. Que ces pays tombent donc dans la portion de l'héritage d'Israël, comme je vous l'ai ordonné.

7. Et maintenant partagez la terre que les neuf tribus et la moitié de la tribu de Manassé doivent posséder,

8. L'autre moitié de cette tribu étant déjà en possession, avec les tribus de Ruben et de Gad, de la terre que Moïse, le serviteur du Seigneur, leur a donnée au-delà du Jourdain du côté de l'orient,

9. Depuis Aroër qui est sur le bord du torrent d'Arnon, et au milieu de la

Digitized by Google

vallée, et toute la campagne de Médaba, jusqu'à Dibon ;

10. Et toutes les villes de Séhon, roi des Amorrhéens, qui régnoit depuis Hésébon jusqu'aux frontières des enfants d'Hammon ;

11. Galaad, les confins de Gessuri et de Machati, tout le mont Hermon et tout Basan jusqu'à Salécha,

12. Tout le royaume d'Og au pays de Basan, lequel régnoit à Astaroth et à Édraï, et qui étoit des restes des géants : Moïse défit ces peuples et les détruisit.

13. Et les enfants d'Israël ne voulurent point exterminer ceux de Gessuri et de Machati, qui sont demeurés au milieu d'Israël jusqu'aujourd'hui.

14. Mais Moïse ne donna point de terre en partage à la tribu de Lévi, parce que les sacrifices et les victimes du Seigneur Dieu d'Israël sont sa part et son héritage, comme le Seigneur le lui a dit.

15. Moïse partagea donc la terre à la tribu des enfants de Ruben, selon ses familles et ses maisons ;

16. Et leur pays fut, depuis Aroër, qui est sur le bord du torrent d'Arnon et au milieu de la vallée où est le même torrent ; toute la plaine qui mène à Médaba,

17. Hésébon avec tous ses villages, qui sont dans la plaine, Dibon, Bamothbaal, la ville de Baalmaon,

18. Jassa, Cédimoth, Méphaat,

19. Cariathaïm, Sabama, et Sarathasar dans la montagne de la vallée,

20. Bethphogor, Asédoth, Phasga et Bethjésimoth ;

21. Toutes les villes de la plaine, tous les royaumes de Séhon roi des Amorrhéens, qui régna à Hésébon, que Moïse défit avec les princes de Madian, Évi, Récem, Sur, Hur, Rébé, qui étoient les chefs de Séhon, habitants de cette terre.

22. Les enfants d'Israël firent aussi mourir par l'épée le devin Balaam, fils de Béor, avec les autres qui furent tués.

23. Et le pays des enfants de Ruben se termina au fleuve du Jourdain. C'est là la terre, les villes et les villages que possède la tribu de Ruben, selon ses familles et ses maisons.

24. Moïse donna aussi à la tribu de Gad, et à ses enfants, la terre qu'elle devoit posséder selon ses familles, dont voici la division.

25. Elle possédoit Jazer, toutes les villes de Galaad, la moitié de la terre des enfants d'Ammon, jusqu'à Aroër qui est vis-à-vis Rabba ;

26. Depuis Hésébon jusqu'à Ramoth, Masphé et Bétonim ; et depuis Manaïm jusqu'aux confins de Dabir.

27. Elle s'étendoit aussi dans la vallée de Bétharan, de Bethnemra, de Socoth et de Saphon, et le reste du royaume de Séhon, roi d'Hésébon : son pays se termine aussi au Jourdain jusqu'à l'extrémité de la mer de Cénéreth, au-delà du Jourdain, vers l'orient.

28. C'est là le pays, les villes et les villages que possèdent les enfants de Gad, selon leurs familles et leurs maisons.

29. Moïse donna aussi à la moitié de la tribu de Manassé et à ses enfants, la terre qu'elle devoit posséder selon ses familles.

30. Elle comprenoit depuis Manaïm tout Basan, tous les royaumes d'Og roi de Basan, tous les bourgs de Jaïr qui sont en Basan, soixante villes ;

31. La moitié de Galaad, Astaroth et Édraï, villes du royaume d'Og en Basan : tout cela, dis-je, fut donné aux enfants de Machir, fils de Manassé, c'est-à-dire, à la moitié des enfants de Machir, selon leurs familles.

32. Moïse partagea ainsi la terre dans la plaine de Moab, au-delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, vers l'orient.

33. Mais il ne donna point de terre en partage à la tribu de Lévi, parce que

Digitized by Google

le Seigneur Dieu d'Israël est son partage, selon qu'il le lui a dit.

CHAPITRE XIV.

Caleb demande Hébron pour son héritage, et l'obtient.

1. Voici ce que les enfants d'Israël ont possédé dans la terre de Chanaan, qu'Éléazar, prêtre, Josué, fils de Nun, et les princes des familles de chaque tribu d'Israël,

2. Distribuèrent aux neuf tribus et à la moitié de la tribu de Manassé, en faisant tout le partage au sort, comme le Seigneur l'avoit ordonné par Moïse;

3. Car Moïse avoit donné aux deux autres tribus et à une moitié de la tribu de Manassé des terres au-delà du Jourdain, sans compter les lévites qui ne reçurent point de terre comme tous leurs frères;

4. Mais les enfants de Joseph, Manassé et Éphraïm, divisés en deux tribus, succédèrent en leur place; et les lévites n'eurent point d'autre part dans la terre de Chanaan, que des villes pour y habiter, avec leurs faubourgs pour nourrir leurs bêtes et leurs troupeaux.

5. Les enfants d'Israël exécutèrent ce que le Seigneur avoit ordonné à Moïse, et ils partagèrent la terre.

6. Alors les enfants de Juda vinrent trouver Josué à Galgala; et Caleb, fils de Jéphoné, Cénézéen, lui parla de cette sorte : Vous savez ce que le Seigneur dit de moi et de vous à Moïse, homme de Dieu, lorsque nous étions à Cadès-Barné.

7. J'avois quarante ans lorsque Moïse, serviteur du Seigneur, m'envoya de Cadès-Barné pour reconnoître la terre; et je lui fis mon rapport tel que je le croyois véritable.

8. Mais mes frères qui y étoient allés avec moi jetèrent l'épouvante dans le cœur du peuple; et je ne laissai pas néanmoins de suivre le Seigneur mon Dieu.

9. En ce jour-là Moïse me jura, et me dit : La terre où votre pied a marché sera votre héritage et l'héritage de vos enfants pour jamais, parce que vous avez suivi le Seigneur mon Dieu.

10. Le Seigneur m'a donc conservé la vie jusqu'aujourd'hui, comme il le promit alors. Il y a quarante-cinq ans que le Seigneur dit cette parole à Moïse lorsque Israël marchoit par le désert : j'ai maintenant quatre-vingt-cinq ans,

11. Et je suis aussi fort que j'étois au temps que je fus envoyé pour reconnoître le pays : la même vigueur que j'avois alors m'est demeurée jusqu'aujourd'hui, soit pour combattre, soit pour marcher.

12. Donnez-moi donc cette montagne que le Seigneur m'a promise, comme vous l'avez entendu vous-même, sur laquelle il y a des géants et des villes grandes et fortes, afin que j'éprouve si le Seigneur sera avec moi, et si je pourrai les exterminer, ainsi qu'il me l'a promis.

13. Josué bénit donc Caleb, et il lui donna Hébron pour son héritage;

14. Et depuis ce temps-là Hébron a été à Caleb, fils de Jéphoné, Cénézéen, jusqu'aujourd'hui, parce qu'il suivit le Seigneur Dieu d'Israël.

15. Hébron s'appeloit auparavant Cariath-Arbé; et le corps d'un très-grand homme, célèbre parmi les géants mêmes, y étoit enseveli : toutes les guerres cessèrent pour lors dans la terre de Chanaan.

CHAPITRE XV.

Partage de la tribu de Juda. Prise de Cariath-Sépher. Villes de la tribu de Juda.

1. Voici le partage échu par le sort aux enfants de Juda selon leurs familles : les limites de leur pays sont

Digitized by Google

depuis Édom, le désert de Sin, vers le midi, jusqu'à l'extrémité de la contrée méridionale.

2. Il commence au haut de la mer Salée, et à cette langue de mer qui regarde le midi.

3. Il s'étend vers la montagne du Scorpion, et passe jusqu'à Sina : il monte vers Cadès-Barné, vient jusqu'à Esron, monte vers Addar, et tourne vers Carcaa,

4. Passant de là à Asémona, et s'étendant jusqu'au torrent d'Égypte, il se termine à la grande mer : ce sont là les limites du côté du midi.

5. Du côté d'orient, la tribu de Juda commence à la mer Salée, et s'étend jusqu'à l'extrémité du Jourdain; et du côté de l'aquilon, depuis la langue de mer jusqu'au même fleuve du Jourdain.

6. Sa frontière monte à Beth-Hagla, passe de l'aquilon à Beth-Araba, monte à la pierre de Boen, fils de Ruben,

7. Et s'étend jusqu'à Débera de la vallée d'Achor, vers le septentrion; elle regarde Galgala, qui est vis-à-vis de la montée d'Adommim, au côté du torrent qui regarde le midi ; elle passe les eaux qui s'appellent la Fontaine du Soleil, et vient se terminer à la Fontaine de Rogel.

8. Elle monte par la vallée du fils d'Ennom, au côté méridional du pays des Jébuséens, où est la ville de Jérusalem ; et de là s'élevant jusqu'au haut de la montagne qui est vis-à-vis de Géennom à l'occident, à l'extrémité de la vallée des Géants, vers l'aquilon,

9. Elle passe depuis le haut de la montagne jusqu'à la fontaine de Nephtoa, et s'étend jusqu'aux villages du mont Éphron : elle baisse ensuite vers Baala, qui est Cariathiarim, c'est-à-dire, la Ville des Forêts;

10. Et de Baala, tourne vers l'occident jusqu'à la montagne de Séir ; passe au côté du mont Jarim, au septentrion vers Cheslon, descend vers Bethsamès, passe jusqu'à Thamna;

11. Vient vers la partie septentrionale d'Accaron, baisse vers Séchrona, passe le mont Balaa, s'étend jusqu'à Jebnéel, et se termine enfin du côté de l'occident par la grande mer.

12. Telles sont les limites des enfants de Juda, de tous côtés, selon leurs familles.

13. Mais Josué, suivant l'ordonnance du Seigneur, donna à Caleb, fils de Jéphoné, pour son partage au milieu des enfants de Juda, Cariath-Arbé, ville du père d'Énac, qui est la ville d'Hébron.

14. Et Caleb extermina de cette ville les trois enfants d'Énac, Sésaï, Ahiman et Tholmaï, de la race d'Énac.

15. Et montant de ce lieu, il marcha vers les habitants de Dabir, qui s'appeloit auparavant Cariath-Sépher, c'est-à-dire, la Ville des Lettres.

16. Et Caleb dit : Je donnerai ma fille Axa en mariage à quiconque prendra et détruira Cariath-Sépher.

17. Othoniel, fils de Cénez, et jeune frère de Caleb, la prit; et il lui donna sa fille Axa pour femme.

18. Et lorsqu'ils marchoient tous ensemble, son mari lui conseilla de demander un champ à son père. Axa, étant donc montée sur un âne, soupira; et Caleb lui dit : Qu'avez-vous?

19. Elle lui répondit : Donnez-moi votre bénédiction et accordez-moi une grâce; vous m'avez donné une terre exposée au midi et toute sèche, ajoutez-y-en une autre qui soit arrosée d'eau. Caleb lui donna donc une terre dont le haut et le bas étoient arrosés d'eau.

20. C'est là l'héritage de la tribu des enfants de Juda, divisé selon ses familles.

21. Vers l'extrémité de la terre des enfants de Juda, le long des frontières d'Édom, du côté du midi, les villes sont Cabséel, Eder, Jagur,

22. Cina, Dimona, Adada,

Digitized by Google

23. Cadès, Asor, Jethnam,
24. Ziph, Télem, Baloth,
25. Asor la nouvelle et Carioth-Hesron qui est la même qu'Asor,
26. Amam, Sama, Molada,
27. Asergadda, Hassémon, Bethphélet,
28. Hasersual, Bersabée, Baziothia,
29. Baala, Jim, Esem,
30. Eltholad, Césil, Harma,
31. Sicéleg, Médéména, Sensenna,
32. Lébaoth, Sélim, Aen et Remmon; qui toutes font vingt-neuf villes, avec leurs villages.
33. Et dans la plaine : Estaol, Saréa, Aséna,
34. Zanoé, et Engannim, Taphua, Énaïm,
35. Jérimoth, Adullam, Socho, Azéca,
36. Saraïm, Adithaïm, Gédéra, Gédérothaïm; qui toutes font quatorze villes, avec leurs villages.
37. Sanan, Hadassa, Magdalgad,
38. Déléan, Masépha, Jecthel,
39. Lachis, Bascath, Églon,
40. Chebbon, Léhéman, Cethlis,
41. Gidéroth, Bethdagon, Naama et Macéda; qui toutes font seize villes, avec leurs villages.
42. Labana, Éther, Asan,
43. Jephtha, Esna, Nésib,
44. Céila, Achzib, Marésa; qui toutes font neuf villes, avec leurs villages.
45. Accaron avec ses bourgs et ses villages.
46. Depuis Accaron jusqu'à la mer, tout le pays vers Azot et ses villages.
47. Azot avec ses bourgs et ses villages; Gaza avec ses bourgs et ses villages, jusqu'au torrent d'Égypte; et la grande mer la termine.
48. Et dans les montagnes : Samir, Jéther, Socoth,
49. Danna, Cariathsenna, qui est la même que Dabir;
50. Anab, Istémo, Anim,
51. Gosen, Olon, Gilo; qui toutes font onze villes, avec leurs villages.
52. Arad, Ruma, Ésaan,
53. Janum, Beththaphua, Aphéca,
54. Athmatha, Cariath-Arbé, qui est la même qu'Hébron, et Sior; qui toutes font neuf villes, avec leurs villages.
55. Maon, Carmel, Ziph, Jota,
56. Jesraël, Jucadam, Zanoé,
57. Accaïn, Gabaa, Thamna; qui toutes font dix villes, avec leurs villages.
58. Halhul, Bethsur, Gédor,
59. Mareth, Bethanoth, Eltécon : six villes avec leurs villages.
60. Cariath-Baal, qui est la même que Cariathiarim, c'est-à-dire, la ville des forêts, et Arebba : deux villes et leurs villages.
61. Dans le désert : Bétharaba, Meddin, Sachacha,
62. Nebsan, la ville du Sel, et Engaddi : six villes et leurs villages.
63. Mais les enfants de Juda ne purent exterminer les Jébuséens qui habitoient dans Jérusalem, et les Jébuséens ont habité dans Jérusalem avec les enfants de Juda jusqu'aujourd'hui.

CHAPITRE XVI.

Partage de la tribu d'Éphraïm.

1. Le partage échu par le sort aux enfants de Joseph, fut depuis le Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, et des eaux de cette ville vers l'orient, le désert qui monte de Jéricho à la montagne de Béthel;
2. Il va de Béthel vers Luza, passe le long des confins d'Archi, vers Ataroth,
3. Descend à l'occident vers les confins de Jephleth, et jusqu'aux confins de Béthoron-la-Basse, et jusqu'à Gazer; et son pays finit à la grande mer :
4. C'est là ce que les enfants de Joseph, Manassé et Éphraïm, ont possédé.

Digitized by Google

5. La frontière des enfants d'Éphraïm, divisés par leurs familles dans la terre qu'ils possèdent, est, vers l'orient, Ataroth-Addar, jusqu'à Béthoron-la-Haute.

6. Elle se termine dans ses confins, du côté de l'occident à la mer Méditerranée : elle revient à Machmétath qui regarde le septentrion, retourne à l'orient en Thanathselo, et passe de l'orient jusqu'à Janoé ;

7. De Janoé, elle descend jusqu'à Ataroth et à Naaratha ; vient jusqu'à Jéricho, et se termine au Jourdain ; elle va ensuite à Taphua, du côté de l'occident.

8. De Taphua, elle passe vers la mer jusqu'à la vallée des Roseaux, et se termine à la mer Salée. C'est là l'héritage de la tribu des enfants d'Éphraïm, divisés par leurs familles.

9. Et il y eut des villes, avec les villages de leur dépendance, que l'on sépara du milieu de l'héritage des enfants de Manassé, pour les donner aux enfants d'Éphraïm.

10. Les enfants d'Éphraïm n'exterminèrent point les Chananéens qui habitoient en Gazer; mais les Chananéens ont habité jusqu'aujourd'hui au milieu d'Éphraïm, ayant été tributaires.

CHAPITRE XVII.

Partage de la demi-tribu de Manassé.

1. Voici le partage échu par le sort à la tribu de Manassé, qui fut le fils aîné de Joseph ; à Machir, fils aîné de Manassé et père de Galaad, qui fut un vaillant homme, et qui posséda le pays de Galaad et de Basan ;

2. Et au reste des enfants de Manassé, divisés selon leurs familles, aux enfants d'Abiézer, aux enfants d'Hélec, aux enfants d'Esriel, aux enfants de Séchem, aux enfants d'Hépher, et aux enfants de Sémida. Ce sont là les enfants mâles de Manassé, fils de Joseph, divisés selon leurs familles.

3. Mais parce que Salphaad, fils d'Hépher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, n'avoit point eu de fils, mais des filles seulement, dont voici les noms : Malaa, Noa, Hégla, Melcha et Thersa ;

4. Ces filles vinrent se présenter devant Éléazar, grand-prêtre, devant Josué, fils de Nun, et les princes du peuple, et leur dirent : Le Seigneur a ordonné par Moïse qu'on nous donnât des terres en partage au milieu de nos frères. Josué leur donna donc des terres en partage au milieu des frères de leur père, selon que le Seigneur l'avoit commandé.

5. Ainsi la tribu de Manassé eut dix portions dans la terre, outre le pays de Galaad et de Basan qui lui fut donné au-delà du Jourdain.

6. Car les filles de Manassé eurent des terres pour leur héritage, parmi les enfants de Manassé; et le pays de Galaad échut en partage aux autres enfants de Manassé.

7. La frontière de Manassé fut depuis Aser jusqu'à Machméthath qui regarde vers Sichem ; et elle s'étendoit à main droite le long des habitants de la fontaine de Taphua.

8. Car le territoire de Taphua étoit échu par le sort à Manassé ; mais la ville de Taphua, qui est aux confins de Manassé, fut donnée aux enfants d'Éphraïm.

9. Cette frontière descendoit à la vallée des Roseaux, vers le midi du torrent des villes d'Éphraïm, qui sont au milieu des villes de Manassé. La frontière de Manassé est depuis le septentrion du torrent, d'où elle va se terminer à la mer :

10. Ainsi, ce qui est du côté du midi est à Éphraïm, et ce qui est du côté du septentrion est à Manassé, et la mer est la fin de l'un et de l'autre ; en sorte

Digitized by Google

que du côté du septentrion ils s'unissent à la maison d'Aser, et du côté du levant à la tribu d'Issachar.

11. Manassé eut pour héritage dans la tribu d'Issachar et d'Aser, Bethsan avec ses villages, Jéblaam avec ses villages, les habitants de Dor avec leurs bourgs, les habitants d'Endor avec leurs villages, les habitants de Ténac avec leurs villages, les habitants de Mageddo avec leurs villages, et la troisième partie de la ville de Nopheth.

12. Les enfants de Manassé ne purent détruire ces villes; mais les Chananéens commencèrent d'habiter avec eux dans ce pays-là.

13. Et après que les enfants d'Israël se furent fortifiés, ils s'assujettirent les Chananéens et se les rendirent tributaires, mais ils ne les tuèrent pas.

14. Les enfants de Joseph s'adressèrent à Josué, et lui dirent : Pourquoi ne m'avez-vous donné qu'une part pour héritage, étant comme je suis un peuple si nombreux, et le Seigneur m'ayant béni et multiplié comme vous le voyez ?

15. Josué leur répondit : Si vous êtes un peuple si nombreux, montez à la forêt, et faites-vous place en coupant le bois dans le pays des Phérézéens et des Raphaïms, puisque la montagne d'Éphraïm est trop étroite pour vous.

16. Les enfants de Joseph lui répondirent : Nous ne pouvons gagner le pays des montagnes, parce que les Chananéens qui habitent dans la plaine où est Bethsan avec ses villages, et Jezraël qui est au milieu de la vallée, ont des chariots armés de fers tranchants.

17. Josué répondit à la maison de Joseph, Éphraïm et Manassé : Vous êtes un peuple nombreux, et vous avez de grandes forces; vous ne vous contenterez pas d'une seule part,

18. Mais vous passerez à la montagne, et vous gagnerez la place pour y habiter, en coupant les arbres et défrichant la forêt; et vous pourrez passer encore plus loin lorsque vous aurez exterminé les Chananéens, que vous dites avoir des chariots armés de fers tranchants, et être un peuple très-fort.

CHAPITRE XVIII.

Tabernacle à Silo. Partage de la tribu de Benjamin.

1. Tous les enfants d'Israël s'assemblèrent à Silo, et y dressèrent le tabernacle du témoignage, et le pays leur étoit soumis.

2. Or, il étoit demeuré sept tribus des enfants d'Israël, qui n'avoient pas encore accepté leur partage.

3. Josué leur dit donc : Jusques à quand demeurerez-vous lâches et paresseux, sans vous mettre en possession de la terre que le Seigneur, le Dieu de vos pères, vous a donnée ?

4. Choisissez trois hommes de chaque tribu, afin que je les envoie; qu'ils aillent faire le tour de cette terre, et qu'ils en fassent la description, selon le nombre de ceux qui doivent la posséder, et qu'ils me la rapportent quand ils l'auront faite.

5. Divisez entre vous la terre en sept parts : que Juda demeure dans ses limites du côté du midi, et la maison de Joseph du côté du septentrion.

6. Décrivez le reste de la terre qui n'est point à eux, et faites-en sept parts; ensuite venez me trouver ici, afin que je jette vos partages au sort devant le Seigneur votre Dieu :

7. Car les lévites n'ont aucune part entre vous, parce que le sacerdoce du Seigneur est leur héritage. Quant à la tribu de Gad, à la tribu de Ruben et à la moitié de la tribu de Manassé, elles avoient déjà reçu de Moïse, serviteur du Seigneur, les terres qu'elles devoient posséder au-delà du Jourdain, à l'orient.

8. Ces hommes se préparant donc à

Digitized by Google

partir pour aller faire la description de tout le pays, Josué leur donna cet ordre : Faites le tour de la terre et la décrivez, et revenez me trouver, afin que je jette ici, à Silo, vos partages au sort devant le Seigneur.

9. Étant partis, ils reconnurent avec soin la terre, et la divisèrent en sept parts, qu'ils écrivirent dans un livre, et ils revinrent trouver Josué au camp à Silo.

10. Josué jeta le sort devant le Seigneur à Silo, et divisa la terre en sept parts pour les enfants d'Israël.

11. Le premier partage échu au sort fut celui des enfants de Benjamin, distingués selon leurs familles, lesquels eurent pour leur part le pays situé entre les enfants de Juda et les enfants de Joseph.

12. Leur frontière, vers le septentrion, est le bord du Jourdain, d'où elle s'étend au côté septentrional de Jéricho; de là elle monte sur les côtes des montagnes, vers l'occident, et vient jusqu'au désert de Béthaven;

13. Elle passe ensuite, vers le midi, le long de Luza, qui s'appelle aussi Béthel; elle descend à Ataroth-Addar, près de la montagne qui est au midi de la basse Béthoron ;

14. Puis elle tourne en baissant vers la mer, au midi de la montagne qui regarde Béthoron, du côté du midi ; et elle se termine à Cariath-Baal, qui s'appelle aussi Cariathiarim, ville des enfants de Juda. C'est là son étendue vers la mer, du côté de l'occident.

15. Du côté du midi, sa frontière s'étend depuis Cariathiarim, vers la mer, et vient jusqu'à la fontaine des eaux de Nephtoa.

16. Elle descend jusqu'à cette partie de la montagne qui regarde la vallée des enfants d'Ennom, et qui est du côté du septentrion à l'extrémité de la vallée des Géants : elle descend vers Géennom, c'est-à-dire, vers la vallée d'Ennom, au côté des Jébuséens au midi, et elle vient jusqu'à la fontaine de Rogel;

17. Elle passe vers le septentrion, s'étend jusqu'à Ensemès, c'est-à-dire, la fontaine du Soleil;

18. Elle passe jusqu'aux tertres élevés qui sont vis-à-vis de la montée d'Adommim; elle descend jusqu'à Aben-Boën, c'est-à-dire, la pierre de Boën, fils de Ruben, et elle passe du côté du septentrion jusqu'aux campagnes, et descend dans la plaine;

19. Elle s'étend vers le septentrion, au-delà de Beth-Hagla, et elle se termine à la pointe septentrionale de la mer Salée, au bout du Jourdain, qui regarde vers le midi,

20. Et qui la termine du côté de l'orient. Ce sont là les limites et l'étendue du partage des enfants de Benjamin, distribués selon leurs familles.

21. Ses villes sont Jéricho, Beth-Hagla, la vallée de Casis,

22. Béth-Araba, Samaraïm, Béthel,

23. Avim, Aphara, Ophéra,

24. La ville d'Émona, Ophni et Gabée; qui toutes font douze villes avec leurs villages.

25. Gabaon, Rama, Béroth,

26. Mesphé, Caphara, Amosa,

27. Récem, Jaréphel, Tharéla,

28. Séla, Éleph, Jébus, qui est la même que Jérusalem, Gabaath et Cariath; qui toutes font quatorze villes avec leurs villages. C'est là ce que possèdent les enfants de Benjamin, distingués selon leurs familles.

CHAPITRE XIX.

Partage des six autres tribus.

1. Le second partage échu par le sort fut celui des enfants de Siméon, distingués selon leurs familles; et leur héritage

2. Qui se trouva au milieu de celui

Digitized by Google

des enfants de Juda, fut Bersabée, Sabée, Molada,

3. Hasersual, Bala, Asem,

4. Eltholad, Béthul, Harma,

5. Sicéleg, Bethmarchaboth, Hasersusa,

6. Bethlébaoth, Sarohen; qui toutes font treize villes, avec leurs villages.

7. Ain, Remmon, Athar, Asan; quatre villes avec leurs villages :

8. Tous les villages des environs de ces villes jusqu'à Baalath-Béer-Ramath du côté du midi. C'est là le partage des enfants de Siméon, distribué entre leurs familles,

9. Qui fut pris du territoire que possédoient les enfants de Juda, parce qu'il étoit trop grand pour eux. C'est pourquoi les enfants de Siméon prirent leur partage au milieu de l'héritage de Juda.

10. Le troisième partage échu par le sort fut celui des enfants de Zabulon, distingués selon leurs familles : leur frontière s'étendoit jusqu'à Sarid,

11. Montoit de la mer et de Mérala, et venoit jusqu'à Debbaseth, jusqu'au torrent qui est vers Jéconam.

12. Elle retournoit de Sared vers l'orient, aux confins de Céséleth-Thabor, s'avançoit vers Dabéreth, et montoit vers Japhié.

13. De là elle passoit jusqu'à l'orient de Geth-Hépher et Thacasin, s'étendoit vers Remmon, Amthar et Noa,

14. Tournoit au septentrion vers Hanathon, se terminoit à la vallée de Jephtahel,

15. A Cathed, Naalol, Séméron, Jédala, Bethléhem : douze villes avec leurs villages.

16. C'est là l'héritage de la tribu de enfants de Zabulon, distribué entre leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

17. Le quatrième partage échu par le sort fut celui de la tribu d'Issachar, distribué entre ses familles;

18. Et son héritage fut Jezraël, Casaloth, Sunem,

19. Hapharaïm, Séon, Anaharath,

20. Rabboth, Césion, Abès,

21. Rameth, Engannim, Enhadda, Bethphésès;

22. Et sa frontière venoit jusqu'à Thabor, Séhésima et Bethsamès, et se terminoit au Jourdain; et tout son pays comprenoit seize villes, avec leur villages.

23. C'est là l'héritage des enfants d'Issachar, distingués par leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

24. Le cinquième héritage échu par le sort fut celui de la tribu des enfants d'Aser, distingués par leurs familles;

25. Leur frontière fut Halcath, Chali, Béten, Axaph,

26. Elmélech, Amaad et Messal; et elle s'étendoit jusqu'au Carmel vers la mer, jusqu'à Sihor et Labanath;

27. Et elle retournoit du côté d'orient vers Beth-Dagon, passoit jusqu'à Zabulon et à la vallée de Jephthaël vers l'aquilon, et jusqu'à Béthémec et Néhiel. Elle s'étendoit à main gauche vers Cabul,

28. Abran, Rohob, Hamon, Cana, et jusqu'à la grande Sidon.

29. Elle retournoit vers Horma jusqu'à la forte ville de Tyr, et jusqu'à Hosa; et elle se terminoit à la mer, vers Achziba,

30. A Amma, Aphec et Rohob : ce qui faisoit en tout vingt-deux villes, avec leurs villages.

31. C'est là l'héritage des enfants d'Aser, distingués par leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

32. Le sixième partage échu par le sort fut celui des enfants de Nephthali, distingués par leurs familles.

33. Sa frontière s'étendoit de Héleph et d'Élon en Saananim, et Adami qui est aussi Néceb, et de Jebnaël jusqu'à Lécum, et se terminoit au Jourdain;

34. Et elle retournoit du côté d'occi-

Digitized by Google

dent vers Azanot-Thabor, elle alloit de là vers Hucuca, passoit vers Zabulon du côté du midi, vers Aser du côté de l'occident, et vers Juda, du côté du Jourdain au soleil levant.

35. Ses villes très-fortes étoient Assédim, Ser, Émath, Reccath, Cénéreth,

36. Édéma, Arama, Asor,

37. Cédès, Édraï, Enhasor,

38. Jéron, Magdalel, Horem, Béthanath, et Bethsamès; qui font en tout dix-neuf villes, avec leurs villages.

39. C'est là l'héritage de la tribu des enfants de Nephthali, distingués par leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

40. Le septième partage échu par le sort fut celui de la tribu des enfants de Dan, distingués par leurs familles :

41. Le pays de cette tribu contenoit Saraa, Esthaol, Hir-Sémès, c'est-à-dire ville du Soleil,

42. Sélébin, Aïalon, Jéthéla,

43. Élon, Themna, Acron,

44. Elthécé, Gebbéthon, Balaath,

45. Jud, Bané, Barach, Géthremmon,

46. Méjarcon et Arécon, avec ses confins qui regardent Joppé;

47. Et c'est là que se termine ce partage. Mais les enfants de Dan ayant marché contre Lésem, l'assiégèrent et la prirent : ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui s'y rencontra, et s'en étant ainsi rendus maîtres, ils y habitèrent, l'appelant Lésem-Dan, du nom de Dan leur père.

48. C'est là ce que posséda la tribu des enfants de Dan, distingués selon leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

49. Josué ayant achevé de faire les partages de la terre, en donnant à chaque tribu la part qui lui étoit échue par le sort, les enfants d'Israël donnèrent à Josué, fils de Nun, pour héritage, au milieu d'eux,

50. Selon que le Seigneur l'avoit ordonné, la ville qu'il demanda, qui fut Thamnath-Saraa sur la montagne d'Éphraïm; et il y bâtit une ville où il demeura.

51. Ce sont là les héritages que partagèrent au sort Éléazar, grand-prêtre, Josué, fils de Nun, et les princes des familles et des tribus des enfants d'Israël à Silo, devant le Seigneur, à la porte du tabernacle du témoignage; c'est ainsi qu'ils partagèrent entre eux la terre de Chanaan.

CHAPITRE XX.

Villes de refuge marquées par l'ordre du Seigneur.

1. Après cela le Seigneur parla à Josué en ces termes : Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur :

2. Marquez les villes dont je vous ai parlé par Moïse, pour ceux qui cherchent un lieu de refuge,

3. Afin que quiconque aura tué un homme sans y penser, s'y retire pour y être en sûreté, et pour pouvoir éviter la colère du plus proche parent du mort qui veut venger son sang :

4. Et lorsqu'il se sera réfugié dans une de ces villes, il se présentera à la porte de la ville, et exposera aux anciens tout ce qui peut justifier son innocence; et après cela ils le recevront, et lui donneront un lieu pour y demeurer.

5. Si celui qui veut venger le mort vient le poursuivre, ils ne le livreront point entre ses mains, parce qu'il a tué son prochain sans y penser, et qu'on ne sauroit prouver que deux ou trois jours auparavant il ait été son ennemi.

6. Il demeurera dans cette même ville jusqu'à ce qu'il puisse se présenter devant les juges, et leur rendre compte de son action, et jusqu'à la mort du grand-prêtre qui sera en ce temps-là.

Digitized by Google

Alors l'homicide reviendra, et rentrera dans sa ville et dans sa maison, d'où il s'étoit retiré dans sa fuite.

7. Ils marquèrent donc pour villes de refuge Cédès en Galilée sur la montagne de Nephthali, Sichem sur le mont Éphraïm, et Cariath-Arbé, qui se nomme aussi Hébron, et qui est sur la montagne de Juda.

8. Et au-delà du Jourdain, vers l'orient de Jéricho, ils choisirent Bosor qui est dans la plaine du désert, de la tribu de Ruben, Ramoth en Galaad, de la tribu de Gad, et Gaulon en Basan, de la tribu de Manassé.

9. Ces villes furent établies pour tous les enfants d'Israël, et pour tous les étrangers qui habitoient parmi eux, afin que celui qui auroit tué un homme sans y penser pût s'y réfugier, et qu'il ne fût point tué par le parent du mort qui voudroit venger son sang, jusqu'à ce qu'il pût se présenter et défendre sa cause devant le peuple.

CHAPITRE XXI.

Villes données aux lévites pour leur demeure.

1. Alors les princes des familles de Lévi vinrent trouver Éléazar, grand-prêtre, Josué, fils de Nun, et les chefs des familles de chaque tribu des enfants d'Israël;

2. Et ils leur parlèrent à Silo dans le pays de Chanaan, et leur dirent : Le Seigneur a commandé par Moïse qu'on nous donnât des villes où nous pussions demeurer, avec leurs faubourgs pour y nourrir nos bêtes.

3. Alors les enfants d'Israël détachèrent des héritages dont ils étoient en possession, des villes avec leurs faubourgs, et les donnèrent aux lévites, selon que le Seigneur l'avoit ordonné.

4. Et le sort ayant été jeté pour la famille de Caath, treize villes des tribus de Juda, de Siméon et de Benjamin, échurent aux enfants d'Aaron grand-prêtre.

5. Dix villes des tribus d'Éphraïm et de Dan, et de la demi-tribu de Manassé, échurent aux autres enfants de Caath, c'est-à-dire aux lévites.

6. Le sort ayant été jeté pour les enfants de Gerson, treize villes des tribus d'Issachar, d'Aser et de Nephthali, et de la demi-tribu de Manassé en Basan, leur échurent en partage.

7. Et douze villes des tribus de Ruben, de Gad et de Zabulon, furent données aux enfants de Mérari, distribués selon leurs familles.

8. Les enfants d'Israël donnèrent aux lévites ces villes et leurs faubourgs, comme le Seigneur l'avoit ordonné par Moïse, les partageant entre eux selon qu'elles leur étoient échues par sort.

9. Josué leur donna des villes des tribus des enfants de Juda et de Siméon, dont voici les noms :

10. Aux enfants d'Aaron d'entre les familles de Caath de la race de Lévi, parce que le premier partage qui échut par le sort fut pour eux,

11. Cariath-Arbé, ville du père d'Énac, qui s'appelle Hébron, sur la montagne de Juda, avec les faubourgs dont elle est environnée;

12. Car il en avoit donné les champs et les villages à Caleb, fils de Jéphoné, comme l'héritage qu'il devoit posséder.

13. Il donna donc aux fils d'Aaron, grand-prêtre, la ville d'Hébron, l'une des villes de refuge, avec ses faubourgs, Lobna avec ses faubourgs,

14. Jéther, Esthémo,

15. Holon, Dabir,

16. Aïn, Jéta et Bethsamès avec leurs faubourgs; qui font neuf villes des deux tribus, comme il a été dit auparavant.

17. De la tribu des enfants de Benjamin, Gabaon, Gabaé,

18. Anathoth et Almon, quatre villes avec leurs faubourgs.

Digitized by Google

19. Ainsi treize villes en tout furent données, avec leurs faubourgs, aux enfants d'Aaron grand-prêtre.

20. Voici celles qui furent données aux autres familles des enfants de Caath de la race de Lévi.

21. Ils eurent de la tribu d'Éphraïm, Sichem, l'une des villes de refuge, avec ses faubourgs, sur la montagne d'Éphraïm; Gazer,

22. Cibsaïm et Béthoron avec leurs faubourgs, qui sont quatre villes.

23. De la tribu de Dan ils eurent aussi Elthéco, Gabathon,

24. Aialon et Géthremmon, quatre villes avec leurs faubourgs.

25. Et de la demi-tribu de Manassé ils eurent deux villes avec leurs faubourgs, Thanach et Géthremmon.

26. Ainsi dix villes en tout avec leurs faubourgs furent données aux enfants de Caath, qui étoient dans un degré inférieur aux prêtres.

27. Il donna aussi de la demi-tribu de Manassé aux enfants de Gerson, de la race de Lévi, deux villes, Caulon, en Basan, l'une des villes de refuge, et Bosra, avec leurs faubourgs.

28. De la tribu d'Issachar, Césion, Dabéreth,

29. Jaramoth et Engannim, quatre villes avec leurs faubourgs,

30. De la tribu d'Aser, Masal, Abdon,

31. Helcath et Rohob, quatre villes avec leurs faubourgs.

32. Il donna aussi de la tribu de Nephtali Cédès en Galilée, l'une des villes de refuge, Hammoth-Dor et Carthan, qui sont trois villes avec leurs faubourgs.

33. Ainsi toutes les villes qui furent données aux familles de Gerson furent treize villes avec leurs faubourgs.

34. Il donna aussi de la tribu de Zabulon, aux enfants de Mérari, lévites d'un degré inférieur, distingués selon leurs familles, Jecnam, Cartha,

35. Damna et Naalol, quatre villes avec leurs faubourgs.

36. De la tribu de Ruben au-delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, Bosor, dans le désert, l'une des villes de refuge, et ces quatre villes avec leurs faubourgs, Misor, Jaser, Jethson et Méphaath.

37. De la tribu de Gad il leur donna Ramoth en Galaad, l'une des villes de refuge, Manaïm, Hésébon et Jaser, quatre villes avec leurs faubourgs.

38. Les enfants de Mérari, distingués selon leurs familles et leurs maisons, reçurent en tout douze villes.

39. Ainsi toutes les villes qu'eurent les lévites au milieu de l'héritage des enfants d'Israël, furent au nombre de quarante-huit,

40. Avec leurs faubourgs, et elles furent toutes distribuées selon l'ordre des familles.

41. Le Seigneur Dieu donna ainsi à Israël toute la terre qu'il avoit promis avec serment à leurs pères de leur donner; et ils la possédèrent et l'habitèrent.

42. Il leur donna la paix avec tous les peuples qui les environnoient, et nul de leurs ennemis n'osa leur résister; mais ils furent tous assujettis à leur puissance.

43. Il n'y eut pas une seule parole de tout ce que Dieu avoit promis de donner aux Israélites qui demeurât sans effet; mais toutes choses furent accomplies très-exactement.

CHAPITRE XXII.

Retour des tribus de Ruben et de Gad, et de la demi-tribu de Manassé. Monument qu'elles élèvent sur le bord du Jourdain.

1. En ce même temps Josué fit venir ceux des tribus de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé,

2. Et il leur dit : Vous avez fait tout ce que Moïse le serviteur du Seigneur

Digitized by Google

vous avoit ordonné ; vous m'avez aussi obéi en toutes choses,

5. Et dans un si long temps vous n'avez point abandonné vos frères jusqu'aujourd'hui, mais vous avez observé tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé.

4. Puis donc que le Seigneur votre Dieu a donné la paix et le repos à vos frères, selon qu'il l'avoit promis, allez-vous-en, et retournez dans vos tentes, et dans le pays qui est à vous, que Moïse, serviteur du Seigneur, vous a donné au-delà du Jourdain :

5. Ayez soin seulement d'observer exactement et de garder effectivement les commandements et la loi que Moïse, serviteur du Seigneur, vous a prescrite, qui est d'aimer le Seigneur votre Dieu, de marcher dans toutes ses voies, d'observer ses commandements et de vous attacher à lui, et de le servir de tout votre cœur et de toute votre âme.

6. Josué les bénit ensuite, et les renvoya. Et ils retournèrent à leurs tentes.

7. Or Moïse avoit donné à la demi-tribu de Manassé les terres qu'elle devoit posséder dans le pays de Basan, et Josué avoit donné à l'autre moitié de cette tribu sa part de la terre promise, parmi ses frères en-deçà du Jourdain, vers l'occident. Josué les renvoyant donc dans leurs tentes, après leur avoir souhaité toute sorte de bénédiction,

8. Leur dit : Vous retournez dans vos maisons avec beaucoup de biens et de grandes richesses, ayant de l'argent, de l'or, de l'airain, du fer et des vêtements de toutes sortes ; partagez donc avec vos frères le butin que vous avez remporté sur vos ennemis.

9. Ainsi les enfants de Ruben et les enfants de Gad, avec la demi-tribu de Manassé, se retirèrent d'avec les enfants d'Israël, qui étoient à Silo, au pays de Chanaan, et se mirent en chemin pour retourner en Galaad qui étoit le pays qu'ils possédoient, et qui leur avoit été accordé par Moïse, selon le commandement du Seigneur.

10. Et étant arrivés aux digues du Jourdain dans le pays de Chanaan, ils bâtirent auprès du Jourdain un autel d'une grandeur immense.

11. Les enfants d'Israël l'ayant appris, et ayant su par des nouvelles certaines que les enfants de Ruben et de Gad, et de la demi-tribu de Manassé, avoient bâti un autel au pays de Chanaan, sur les digues du Jourdain, vis-à-vis les enfants d'Israël,

12. Ils s'assemblèrent tous à Silo, pour marcher contre eux et pour les combattre.

13. Et cependant ils envoyèrent vers eux au pays de Galaad, Phinées, fils d'Éléazar grand-prêtre,

14. Et dix des principaux du peuple avec lui, un de chaque tribu ;

15. Qui étant venus trouver les enfants de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé, au pays de Galaad, leur parlèrent de cette sorte :

16. Voici ce que tout le peuple du Seigneur nous a ordonné de vous dire : D'où vient que vous violez ainsi la loi du Seigneur? Pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur Dieu d'Israël en dressant un autel sacrilége, et vous retirant du culte qui lui est dû ?

17. N'est-ce pas assez que vous ayez péché à Béelphégor, et que la tache de ce crime ne soit pas encore aujourd'hui effacée de dessus nous, après qu'il en a coûté la vie à tant de personnes de notre peuple?

18. Vous abandonnez aujourd'hui, vous autres, le Seigneur, et demain sa colère éclatera sur tout Israël.

19. Que si vous croyez que la terre qui vous a été donnée en partage soit impure, passez à celle où est le tabernacle du Seigneur, et demeurez parmi nous, pourvu seulement que vous ne vous sépariez point du Seigneur, et que vous ne vous divisiez point d'avec

Digitized by Google

nous, en bâtissant un autre autel que l'autel du Seigneur notre Dieu.

20. N'est-ce pas ainsi qu'Achan, fils de Zaré, viola le commandement du Seigneur, dont la colère tomba ensuite sur tout le peuple d'Israël? et cependant il avoit péché tout seul, et plût à Dieu qu'après son crime il eût aussi péri seul!

21. Les enfants de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé, répondirent aussi aux princes d'Israël qui avoient été envoyés vers eux:

22. Le Seigneur le Dieu très-fort sait notre intention, le Seigneur le Dieu très-fort la connoît, et Israël la connoîtra aussi: si nous avons fait cet autel par un esprit de désobéissance et de révolte, que le Seigneur cesse de nous protéger, et qu'il nous punisse en ce même moment:

23. Si nous l'avons fait dans le dessein d'offrir dessus des holocaustes, des sacrifices, et des victimes pacifiques, que Dieu nous en demande compte, et que lui-même se fasse justice;

24. Mais nous déclarons, au contraire, que la pensée qui nous est venue dans l'esprit, en dressant cet autel, a été que vos enfants pourroient bien dire un jour à nos enfants: Qu'y a-t-il de commun entre vous et le Seigneur Dieu d'Israël?

25. O enfants de Ruben et de Gad, le Seigneur a mis le fleuve du Jourdain entre vous et nous, comme les bornes qui nous divisent, et vous n'avez point de part avec le Seigneur; qu'ainsi ce pourrait être là un jour un sujet à vos enfants de détourner les nôtres de la crainte du Seigneur. Nous avons donc cru qu'il étoit meilleur d'en user ainsi,

26. Et nous avons dit en nous-mêmes: Faisons un autel, non pour y offrir des holocaustes et des victimes,

27. Mais afin que ce soit un témoignage entre nous et vous, et entre nos enfants et vos enfants, que nous voulons servir le Seigneur, et que nous avons droit de lui offrir des holocaustes, des victimes et des hosties pacifiques; et qu'à l'avenir vos enfants ne disent pas à nos enfants: Vous n'avez point de part avec le Seigneur.

28. S'ils veulent leur parler de cette sorte, ils leur répondront: Voici l'autel du Seigneur qu'ont fait nos pères, non pour y offrir des holocaustes ou des sacrifices, mais pour être un témoignage de l'union qui toujours a été entre vous et nous.

29. Dieu nous préserve d'un si grand crime, d'abandonner le Seigneur, et de nous éloigner de ses traces, en bâtissant un autel pour y offrir des holocaustes, des sacrifices, et des victimes, hors l'autel du Seigneur notre Dieu, qui a été dressé devant son tabernacle!

30. Phinées, prêtre, et les princes du peuple que les Israélites avoient envoyés avec lui, ayant entendu ces paroles, s'apaisèrent; et ils furent parfaitement satisfaits de cette réponse des enfants de Ruben, de Gad, et de la demi-tribu de Manassé.

31. Alors Phinées, prêtre, fils d'Éléazar, leur dit: Nous savons maintenant que le Seigneur est avec nous, puisque vous êtes si éloignés de commettre cette perfidie, et d'exposer les enfants d'Israël à la vengeance de Dieu.

32. Après cela, ayant quitté les enfants de Ruben et de Gad, il revint avec les princes du peuple, du pays de Galaad au pays de Chanaan, vers les enfants d'Israël, et il leur fit son rapport.

33. Tous ceux qui l'entendirent en furent très-satisfaits. Les enfants d'Israël louèrent Dieu, et ils ne pensèrent plus à marcher contre leurs frères pour les combattre, ni à ruiner le pays qu'ils possédoient.

34. Les enfants de Ruben et les enfants de Gad appelèrent l'autel qu'ils avoient bâti, l'autel qui rend témoignage que

Digitized by Google

nous reconnoissons le Seigneur pour le vrai Dieu.

CHAPITRE XXIII.

Josué exhorte les enfants d'Israël à observer la loi du Seigneur. Maux dont il les menace s'ils deviennent infidèles.

1. Or, longtemps après que le Seigneur eut donné la paix à Israël, et qu'il eut assujetti toutes les nations qui l'environnoient, Josué étant déjà vieux et fort avancé en âge,

2. Fit assembler tout Israël, les anciens, les princes, les chefs et les magistrats, et il leur dit : Je suis vieux, et mon âge est fort avancé;

3. Vous voyez tout ce que le Seigneur votre Dieu a fait à toutes les nations qui vous environnent, de quelle sorte il a lui-même combattu pour vous;

4. Et comment il vous a partagé au sort toute cette terre, depuis la partie orientale du Jourdain jusqu'à la grande mer : quoique plusieurs nations restent encore à vaincre,

5. Le Seigneur votre Dieu les exterminera et les détruira devant vous, et vous posséderez cette terre, selon qu'il vous l'a promis.

6. Fortifiez-vous seulement de plus en plus, et ayez grand soin de garder tout ce qui est écrit dans le livre de la loi de Moïse, sans vous en détourner ni à droite, ni à gauche;

7. De peur que vous mêlant parmi ces peuples qui demeureront parmi vous, vous ne juriez au nom de leurs dieux, et que vous ne les serviez et les adoriez :

8. Mais attachez-vous au Seigneur votre Dieu, selon que vous l'avez fait jusqu'à ce jour.

9. Alors le Seigneur votre Dieu exterminera devant vous ces nations grandes et puissantes, et nul ne pourra vous résister.

10. Un seul d'entre vous poursuivra mille ennemis, parce que le Seigneur votre Dieu combattra lui-même pour vous, comme il l'a promis.

11. Prenez garde seulement, et ayez soin, sur toutes choses, d'aimer le Seigneur votre Dieu.

12. Si vous voulez vous attacher aux erreurs de ces peuples qui demeurent parmi vous, et vous mêler avec eux par le lien du mariage, et par une union d'amitié,

13. Sachez dès maintenant que le Seigneur votre Dieu ne les exterminera point devant vous, mais qu'ils deviendront à votre égard comme un piége, comme un filet, comme des pointes qui vous perceront les côtés, et comme des épines dans vos yeux, jusqu'à ce qu'il vous enlève et vous extermine de cette terre excellente qu'il vous a donnée.

14. Pour moi, je suis aujourd'hui sur le point d'entrer dans la voie de toute la terre, et vous devez considérer avec une parfaite reconnoissance, que tout ce que le Seigneur avoit promis de vous donner est arrivé effectivement, sans qu'aucune de ses paroles soit restée nulle.

15. Comme donc Dieu a accompli tout ce qu'il vous avoit promis, et que tout vous a réussi très-heureusement; ainsi il fera tomber sur vous tous les maux dont il vous a menacés, jusqu'à ce qu'il vous enlève et vous extermine de cette excellente terre qu'il vous a donnée,

16. Si vous violez l'alliance que le Seigneur votre Dieu a faite avec vous, si vous servez et adorez des dieux étrangers; car alors la fureur du Seigneur s'élèvera tout d'un coup contre vous, et vous serez promptement enlevés de cette excellente terre qu'il vous a donnée.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV.

Josué rappelle aux enfants d'Israël tout ce que Dieu a fait pour leurs pères et pour eux. Ils promettent de demeurer attachés au Seigneur. Mort de Josué et d'Éléazar.

1. Josué ayant assemblé toutes les tribus d'Israël à Sichem, fit venir les anciens, les princes, les juges, et les magistrats, qui se présentèrent devant le Seigneur;

2. Et il parla ainsi au peuple : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Vos pères, Tharé, père d'Abraham et de Nachor, dès le commencement, ont habité au-delà du fleuve d'Euphrate, et ils ont servi des dieux étrangers.

3. Mais je tirai Abraham, votre père, de la Mésopotamie, et je l'emmenai au pays de Chanaan : je multipliai sa race,

4. Je lui donnai Isaac, et à Isaac je donnai Jacob et Ésaü. Je donnai à Ésaü le mont de Séir pour le posséder; mais Jacob et ses enfants descendirent en Égypte.

5. J'envoyai depuis Moïse et Aaron; je frappai l'Égypte par un grand nombre de miracles et de prodiges.

6. Je vous fis sortir ensuite, vous et vos pères, de l'Égypte, et vous vîntes à la mer; et les Égyptiens poursuivirent vos pères avec des chariots et de la cavalerie jusqu'à la mer Rouge.

7. Alors les enfants d'Israël crièrent au Seigneur; et il mit des ténèbres épaisses entre vous et les Égyptiens; il fit revenir la mer sur eux, et les enveloppa dans ses eaux. Vos yeux ont vu tout ce que j'ai fait dans l'Égypte, dit le Seigneur; vous avez demeuré longtemps dans le désert,

8. Et je vous ai fait entrer dans le pays des Amorrhéens qui habitoient au-delà du Jourdain. Lorsqu'ils combattoient contre vous, je les ai livrés entre vos mains, et les ayant fait passer au fil de l'épée, vous vous êtes rendus maîtres de leur pays.

9. Balac, fils de Séphor, roi de Moab, s'éleva alors et combattit contre Israël. Il envoya vers Balaam, fils de Béor, et le fit venir pour vous maudire;

10. Mais je ne voulus point l'écouter, je vous bénis au contraire par lui, et je vous délivrai de ses mains.

11. Vous avez passé le Jourdain, et vous êtes venus à Jéricho. Les gens de cette ville ont combattu contre vous, les Amorrhéens, les Phérézéens, les Chananéens, les Héthéens, les Gergéséens, les Hévéens, et les Jébuséens; et je les ai livrés entre vos mains.

12. J'ai envoyé devant vous des frelons contre vos ennemis, et je les ai chassés de leur pays; je vous ai livré deux rois des Amorrhéens, et ce n'a été ni par votre épée ni par votre arc qu'ils ont été vaincus.

13. Je vous ai donné une terre que vous n'aviez point cultivée; des villes pour vous y retirer, que vous n'aviez point bâties; des vignes et des plants d'oliviers, que vous n'aviez point plantés.

14. Maintenant donc craignez le Seigneur, et servez-le avec un cœur parfait et vraiment sincère : ôtez du milieu de vous les dieux que vos pères ont adorés dans la Mésopotamie et dans l'Égypte et servez le Seigneur.

15. Si vous croyez que ce soit un malheur pour vous de servir le Seigneur, vous êtes dans la liberté de prendre tel parti que vous voudrez : choisissez aujourd'hui ce qui vous plaira, et voyez qui vous devez plutôt adorer, ou les dieux qu'ont servis vos pères dans la Mésopotamie, ou les dieux des Amorrhéens au pays desquels vous habitez : mais pour ce qui est de moi et de ma maison, nous servirons le Seigneur.

16. Le peuple lui répondit : A Dieu ne plaise que nous abandonnions le Seigneur, et que nous servions des dieux étrangers!

Digitized by Google

17. C'est le Seigneur notre Dieu qui nous a tirés lui-même, nous et nos pères, du pays d'Égypte, de la maison de servitude, qui a fait de très-grands prodiges devant nos yeux, qui nous a gardés dans tout le chemin par où nous avons marché, et parmi tous les peuples par où nous avons passé.

18. C'est lui qui a chassé toutes ces nations, et les Amorrhéens qui habitoient le pays dans lequel nous sommes entrés. Nous servirons donc le Seigneur, parce que c'est lui-même qui est notre Dieu.

19. Josué répondit au peuple : Vous ne pourrez servir le Seigneur, parce que c'est un Dieu saint, un Dieu fort et jaloux, et il ne vous pardonnera point vos crimes et vos péchés.

20. Si vous abandonnez le Seigneur, et si vous servez des dieux étrangers, il se tournera contre vous, il vous affligera, et il vous ruinera après tous les biens qu'il vous a faits.

21. Le peuple dit à Josué : Ces maux dont vous nous menacez n'arriveront point, mais nous servirons le Seigneur.

22. Josué répondit au peuple : Vous êtes témoins que vous avez choisi vous-mêmes le Seigneur pour le servir. Ils lui répondirent : Nous en sommes témoins.

23. Otez donc maintenant du milieu de vous, ajouta-t-il, les dieux étrangers, et abaissez vos cœurs, en vous soumettant au Seigneur Dieu d'Israël.

24. Le peuple dit à Josué : Nous servirons le Seigneur notre Dieu, et nous obéirons à ses ordonnances.

25. Josué fit donc alliance, de la part du Seigneur, en ce jour-là avec le peuple, et il lui représenta les préceptes et les ordonnances du Seigneur à Sichem.

26. Il écrivit aussi toutes ces choses dans le livre de la loi du Seigneur ; et il prit une très-grande pierre qu'il mit sous un chêne qui étoit dans le sanctuaire du Seigneur,

27. Et il dit à tout le peuple : Cette pierre que vous voyez vous servira de témoignage qu'elle a entendu toutes les paroles que le Seigneur vous a dites, de peur qu'à l'avenir vous ne vouliez les nier, et mentir au Seigneur votre Dieu.

28. Il renvoya ensuite le peuple, chacun dans ses terres.

29. Après cela Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut étant âgé de cent dix ans ;

30. Et ils l'ensevelirent dans la terre qui étoit à lui à Thamnath-Saré, qui est située sur la montagne d'Éphraïm, vers le septentrion du mont Gaas.

31. Israël servit le Seigneur pendant toute la vie de Josué et des anciens qui vécurent longtemps après Josué, et qui savoient toutes les œuvres merveilleuses que le Seigneur avoit faites dans Israël.

32. Ils prirent aussi les os de Joseph, que les enfants d'Israël avoient emportés d'Égypte, et les ensevelirent à Sichem, dans cet endroit du champ que Jacob avoit acheté des enfants d'Hémor, père de Sichem, pour cent jeunes brebis, et qui appartint depuis aux enfants de Joseph.

33. Éléazar, fils d'Aaron, mourut aussi, et ils l'ensevelirent à Gabaath qui étoit à Phinéès son fils, et qui lui avoit été donnée en la montagne d'Éphraïm.

Digitized by Google

LES JUGES.

ARGUMENT.

Les Hébreux appellent ce livre *Séphotim*, c'est-à-dire *des Juges*, parce que ceux qui furent chargés de la conduite des Israélites avant l'établissement de leurs rois s'appeloient ainsi, et que ce livre décrit leur histoire depuis la mort de Josué jusqu'à celle de Samson. On ne sait pas avec certitude quel est l'auteur de ce livre. Les uns l'attribuent aux juges mêmes, qu'on prétend avoir écrit chacun l'histoire de ce qui est arrivé sous leur gouvernement; d'autres en font auteur Phinées, ou Samuel, ou Ézéchias, ou Esdras; mais généralement on croit que c'est l'ouvrage d'un seul auteur qui vivoit après le temps des juges. L'auteur de ce livre s'est attaché à représenter sur la fin combien, pendant ce temps, les mœurs des Israélites étoient corrompues, et combien ils étoient portés à l'idolâtrie, et que les diverses servitudes auxquelles ils furent soumis furent le juste châtiment de leurs péchés et de leurs dérèglements. C'est pour cette raison qu'il faut placer les histoires de Michas, de la tribu de Dan, et des Benjamites, avant la première servitude.

CHAPITRE PREMIER.

La tribu de Juda est nommée pour marcher à la tête des autres tribus. Défaite d'Adonibézec. Prise de Jérusalem. Plusieurs tribus épargnent les Chananéens.

APRÈS la mort de Josué, les enfants d'Israël consultèrent le Seigneur, et lui dirent : Qui marchera à notre tête pour combattre les Chananéens, et qui sera notre chef dans cette guerre ?

2. Le Seigneur répondit : Juda marchera devant vous; je lui ai livré le pays ennemi.

3. Alors Juda dit à Siméon son frère : Venez m'aider à me rendre maître de la part qui m'est échue au sort et à combattre les Chananéens, et ensuite j'irai vous aider à conquérir ce qui vous est échu. Siméon alla donc avec Juda.

4. Et Juda ayant marché contre les ennemis, le Seigneur livra entre les mains des Hébreux les Chananéens et les Phérézéens ; et ils en taillèrent dix mille en pièces à Bézec.

5. Ils trouvèrent à Bézec Adonibézec : ils combattirent contre lui, et ils défirent les Chananéens et les Phérézéens.

6. Adonibézec ayant pris la fuite, ils le poursuivirent, le prirent, et lui cou-

Digitized by Google

pèrent les extrémités des mains et des pieds.

7. Alors Adonibézec dit : J'ai fait couper l'extrémité des mains et des pieds à soixante-dix rois qui mangeoient sous ma table les restes de ce qu'on me servoit : Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres. Ensuite ils l'emmenèrent à Jérusalem, où il mourut.

8. Or les enfants de Juda ayant mis le siége devant Jérusalem, la prirent, taillèrent en pièces tout ce qu'ils y trouvèrent, et mirent le feu dans toute la ville.

9. Ils descendirent ensuite pour combattre contre les Chananéens dans le pays des montagnes, vers le midi, et dans la plaine.

10. Et Juda ayant marché contre les Chananéens qui habitoient à Hébron (dont le nom étoit autrefois Cariath-Arbé), défit Sésaï, Ahiman et Tholmaï.

11. Étant parti de là, il marcha contre les habitants de Dabir, qui s'appeloit autrefois Cariath-Sépher, c'est-à-dire, la Ville des Lettres.

12. Alors Caleb dit : Je donnerai ma fille Axa pour femme à celui qui prendra et ruinera Cariath-Sépher.

13. Et Othoniel, fils de Cénez et frère puîné de Caleb, l'ayant prise, il lui donna pour femme sa fille Axa.

14. Et lorsque Axa étoit en chemin avec Othoniel son mari, celui-ci l'avertit de demander un champ à son père. Axa donc étant montée sur un âne, commença de soupirer, et Caleb lui dit : Qu'avez-vous?

15. Elle lui répondit : Donnez-moi votre bénédiction, et accordez-moi une grâce; vous m'avez donné une terre sèche, donnez-m'en une aussi où il y ait des eaux en abondance. Caleb lui donna donc une terre dont le haut et le bas étoient arrosés d'eau.

16. Or les enfants de Jéthro Cinéen, allié de Moïse, montèrent de la Ville des Palmes avec les enfants de Juda au désert qui étoit échu en partage à cette tribu, et qui est vers le midi d'Arad, et ils y habitèrent avec eux.

17. Juda s'en étant allé aussi avec son frère Siméon, ils défirent ensemble les Chananéens qui habitoient à Séphaath, et les passèrent au fil de l'épée. Et cette ville fut appelée Horma, c'est-à-dire, Anathème.

18. Juda prit aussi Gaza avec ses confins, Ascalon et Accaron avec leurs confins.

19. Le Seigneur fut avec Juda, et Juda se rendit maître de toutes les côtes des montagnes; mais il ne put défaire ceux qui habitoient dans la vallée, parce qu'ils avoient une grande quantité de chariots armés de faux.

20. Et ils donnèrent, selon que Moïse l'avoit ordonné, Hébron à Caleb, qui en extermina les trois fils d'Énac.

21. Mais les enfants de Benjamin ne tuèrent point les Jébuséens, qui demeuroient à Jérusalem, et les Jébuséens demeurèrent à Jérusalem avec les enfants de Benjamin, comme ils y sont encore aujourd'hui.

22. La maison de Joseph marcha aussi contre Béthel, et le Seigneur étoit avec eux.

23. Car lorsqu'ils assiégeoient la ville, qui s'appeloit auparavant Luza,

24. Ayant vu un homme qui en sortoit, ils lui dirent : Montrez-nous par où l'on peut entrer dans la ville, et nous vous ferons miséricorde.

25. Cet homme le leur ayant montré, ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville, et conservèrent cet homme avec toute sa maison.

26. Cet homme étant libre s'en alla au pays d'Hettim, où il bâtit une ville qu'il appela Luza, qui est le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

27. Manassé aussi ne détruisit pas entièrement Bethsan et Thanac avec les villages qui en dépendent, ni les

Digitized by Google

habitants de Dor, de Jéblaam et de Mageddo avec les villages voisins; et les Chananéens commencèrent à demeurer avec eux.

28. Lorsque Israël fut devenu plus fort, il les rendit tributaires, et il ne voulut point les exterminer.

29. Éphraïm aussi ne tua point les Chananéens qui habitoient à Gazer; mais il demeura avec eux.

30. Zabulon n'extermina point les habitants de Cétron et de Naalol; mais les Chananéens demeurèrent au milieu d'eux, et devinrent leurs tributaires.

31. Aser n'extermina point non plus les habitants d'Accho, de Sidon, d'Ahalab, d'Achazib, d'Helba, d'Aphec, et de Rohob;

32. Et ils demeurèrent au milieu des Chananéens qui habitoient dans ce pays-là, et ne les tuèrent point.

33. Nephthali n'extermina point non plus les habitants de Bethsamès et de Bethanath; mais il demeura au milieu des Chananéens qui habitoient en ce pays-là, et ceux de Bethsamès et de Bethanath lui devinrent tributaires.

34. Les Amorrhéens tinrent les enfants de Dan fort resserrés dans la montagne, sans leur donner lieu de s'étendre en descendant dans la plaine;

35. Et ils habitèrent sur la montagne d'Harès, c'est-à-dire la montagne de l'Argile, dans Aïalon et dans Salébim. Mais la maison de Joseph étant devenue plus puissante, se rendit les Amorrhéens tributaires.

36. Et le pays des Amorrhéens eut pour limites la montée du Scorpion, Pétra, et les lieux plus élevés.

CHAPITRE II.

Un envoyé de Dieu reprend les Israélites d'avoir épargné les Chananéens. Infidélité des Israélites depuis la mort de Josué.

1. Alors l'ange du Seigneur vint de Galgala, au lieu des Pleurants, et il dit: Je vous ai tirés de l'Égypte, je vous ai fait entrer dans la terre que j'avois juré de donner à vos pères, et je vous ai promis de garder à jamais l'alliance que j'avois faite avec vous,

2. Mais à condition que vous ne feriez point d'alliance avec les habitants du pays de Chanaan, et que vous renverseriez leurs autels, et cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi de la sorte?

3. C'est pour cette raison que je n'ai point voulu les exterminer devant vous, en sorte que vous les ayez pour ennemis, et que leurs dieux vous soient un sujet de chute et de ruine.

4. Lorsque l'ange du Seigneur disoit ces paroles à tous les enfants d'Israël, ils élevèrent leurs voix, et se mirent à pleurer.

5. C'est pourquoi ce même lieu fut appelé le lieu des Pleurants ou des Larmes; et ils y immolèrent des hosties au Seigneur.

6. Josué renvoya donc le peuple; et les enfants d'Israël s'en allèrent chacun dans le pays qui leur étoit échu en partage pour s'en rendre maîtres:

7. Et ils servirent le Seigneur tout le temps de la vie de Josué, et des anciens qui vécurent longtemps après lui, et qui savoient toutes les œuvres merveilleuses que le Seigneur avoit faites en faveur d'Israël.

8. Cependant Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans;

9. Et on l'ensevelit dans l'héritage qui lui étoit échu à Thamnath-Saré, sur la montagne d'Éphraïm, vers le septentrion du mont Gaas.

10. Toute la race de ces premiers hommes ayant donc été réunie à leurs pères, il s'en éleva d'autres à leur place qui ne connoissoient point le Seigneur et les merveilles qu'il avoit faites en faveur d'Israël.

Digitized by Google

11. Alors les enfants d'Israël firent le mal à la vue du Seigneur, et servirent Baal.

12. Ils abandonnèrent le Seigneur, le Dieu de leurs pères, qui les avoit tirés de l'Égypte, et servirent des dieux étrangers, les dieux des peuples qui demeuroient autour d'eux; ils les adorèrent, et excitèrent la colère du Seigneur,

13. L'ayant quitté pour servir Baal et Astaroth.

14. Le Seigneur étant donc en colère contre Israël, les exposa en proie, et les livra entre les mains de leurs ennemis, qui les ayant pris les vendirent aux nations ennemies qui demeuroient autour d'eux; et ils ne purent résister à ceux qui les attaquoient;

15. Mais de quelque côté qu'ils allassent, la main du Seigneur étoit sur eux, comme le Seigneur le leur avoit dit, même avec serment; et ils tombèrent dans des misères extrêmes.

16. Dieu leur suscita des juges, pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimoient; mais ils ne voulurent pas les écouter.

17. Ils se prostituèrent aux dieux étrangers en les adorant. Ils abandonnèrent bientôt la voie par laquelle leurs pères avoient marché; et, ayant entendu les ordonnances du Seigneur, ils firent tout le contraire.

18. Lorsque Dieu leur avoit suscité des juges, il se laissoit fléchir à sa miséricorde pendant que ces juges vivoient; il écoutoit les soupirs des affligés, et les délivroit de ceux qui les avoient pillés et qui en avoient fait un grand carnage;

19. Mais après que le juge étoit mort, ils retomboient aussitôt dans leurs péchés, et faisoient des actions encore plus criminelles que leurs pères, en suivant les dieux étrangers, en les servant et en les adorant. Ils ne revenoient point des égarements de leurs cœurs, ni de la voie très-dure par laquelle ils avoient accoutumé de marcher.

20. La fureur du Seigneur s'alluma donc contre Israël, et il dit : Puisque ce peuple a violé l'alliance que j'avois faite avec ses pères, et qu'il a négligé d'entendre ma voix,

21. Je n'exterminerai point aussi les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort,

22. Afin que j'éprouve par là si les enfants d'Israël gardent ou ne gardent pas la voie du Seigneur, et s'ils y marchent comme leurs pères y ont marché.

23. C'est pour cette raison que le Seigneur laissa subsister toutes ces nations, qu'il ne voulut point les détruire en peu de temps, et qu'il ne les livra point entre les mains de Josué.

CHAPITRE III.

Servitude des Israélites sous Chusan; Othoniel est leur libérateur. Servitude sous Églon; Aod les en délivre. Samgar, troisième juge d'Israël.

1. Voici les peuples que le Seigneur laissa vivre pour servir d'exercice et d'instruction aux Israélites, et à tous ceux qui ne connoissoient point les guerres des Chananéens,

2. Afin que leurs enfants apprissent après eux à combattre contre leurs ennemis, et qu'ils s'accoutumassent à ces sortes de combats.

3. Ces peuples furent les cinq princes des Philistins, tous les Chananéens, les Sidoniens, et les Hévéens qui habitoient sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon, jusqu'à l'entrée d'Émath.

4. Le Seigneur laissa ces peuples pour éprouver ainsi Israël, et pour voir s'il obéiroit ou s'il n'obéiroit pas aux commandements du Seigneur

Digitized by Google

qu'il avoit donnés à leurs pères par Moïse.

5. Les enfants d'Israël habitèrent donc au milieu des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens, et des Jébuséens.

6. Ils épousèrent leurs filles, donnèrent eux-mêmes les leurs en mariage à leurs fils, et adorèrent leurs dieux.

7. Ils firent le mal au yeux du Seigneur, oublièrent leur Dieu, et servirent Baalim et Astaroth.

8. Le Seigneur, étant donc en colère contre Israël, les livra entre les mains de Chusan-Rasathaïm, roi de Mésopotamie, auquel ils furent assujettis pendant huit ans :

9. Et ayant crié au Seigneur, il leur suscita un sauveur qui les délivra, Othoniel, fils de Cénez, frère puîné de Caleb.

10. L'esprit du Seigneur fut en lui, et il jugea Israël ; et s'étant mis en campagne pour combattre Chusan-Rasathaïm, roi de Syrie, le Seigneur le livra entre ses mains, et il le défit.

11. Le pays demeura en paix durant quarante ans, et Othoniel, fils de Cénez, mourut ensuite.

12. Alors les enfants d'Israël recommencèrent de faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contre eux Églon, roi de Moab, parce qu'ils avoient péché devant lui.

13. Il joignit les enfants d'Ammon et d'Amalec à Églon, qui, s'étant avancé avec eux, défit Israël et se rendit maître de la ville des Palmes.

14. Les enfants d'Israël furent assujettis à Églon, roi de Moab, pendant dix-huit ans ;

15. Après cela ils crièrent au Seigneur, et il leur suscita un sauveur nommé Aod, fils de Géra, fils de Jémini, qui se servoit de la main gauche comme de la droite. Les enfants d'Israël envoyèrent par lui des présents à Églon, roi de Moab.

16. Aod fit faire une dague à deux tranchants, qui avoit une garde de la longueur de la paume de la main, et il la mit sous sa casaque à son côté droit.

17. Et il offrit ses présents à Églon, roi de Moab. Or Églon étoit extrêmement gros.

18. Et Aod, lui ayant fait ses présents, s'en retourna avec ses compagnons qui étoient venus avec lui.

19. Puis étant retourné de Galgala, où étoient les idoles, il dit au roi : O roi, j'ai un mot à vous dire en secret. Le roi ayant fait signe qu'on se tût, et tous ceux qui étoient auprès de sa personne étant sortis,

20. Aod s'approcha du roi, qui étoit seul, assis dans sa chambre d'été, et lui dit : J'ai à vous dire une parole de la part de Dieu. Aussitôt le roi se leva de son trône ;

21. Et Aod, ayant porté la main gauche à la dague qu'il avoit à son côté droit, la tira et la lui enfonça si avant dans le ventre

22. Que la poignée y entra tout entière avec le fer, et se trouva serrée par la grande quantité de graisse qui se rejoignit par dessus. Aod ne retira donc point sa dague ; mais, après avoir donné le coup, il la laissa dans le corps, et aussitôt les excréments qui étoient dans le ventre s'écoulèrent par les conduits naturels.

23. Mais Aod, ayant fermé à clef, avec grand soin, les portes de la chambre,

24. Sortit par la porte de derrière. Cependant les serviteurs du roi étant venus trouvèrent la porte fermée, et ils dirent : C'est peut-être qu'il a quelque besoin dans sa chambre d'été.

25. Et, après avoir longtemps attendu, jusqu'à en devenir tout honteux, voyant que personne n'ouvroit, ils prirent la clef, ouvirent la chambre, et

Digitized by Google

trouvèrent leur seigneur étendu mort sur la place.

26. Profitant du trouble où ils étoient, Aod trouva le moyen de se sauver; et, ayant passé le lieu des Idoles, d'où il étoit revenu, il vint à Séïrath.

27. Aussitôt il sonna de la trompette sur la montagne d'Éphraïm, et les enfants d'Israël descendirent avec Aod, qui marchoit à leur tête,

28. Et qui leur dit : Suivez-moi, car le Seigneur nous a livré entre les mains les Moabites nos ennemis. Les Israélites suivirent Aod, se saisirent des gués du Jourdain par où l'on entre au pays de Moab, et ne laissèrent passer aucun des Moabites.

29. Ils en tuèrent environ dix mille, qui étoient tous hommes forts et vaillants. Nul d'entre eux ne put échapper.

30. Moab fut humilié en ce jour-là sous la main d'Israël; et le pays demeura en paix pendant quatre-vingts ans.

31. Après Aod, Samgar, fils d'Anath, fut en sa place. Ce fut lui qui tua six cents Philistins avec un soc de charrue, et il fut aussi le défenseur et le libérateur d'Israël.

CHAPITRE IV.

Servitude sous Jabin. Debbora et Barac défont Sisara, général des troupes de Jabin.

1. Les enfants d'Israël continuèrent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur après la mort d'Aod ;

2. Et le Seigneur les livra entre les mains de Jabin, roi des Chananéens, qui régna dans Asor. Il avoit pour général de son armée un nommé Sisara, et il demeuroit à Haroseth des Nations.

3. Les enfants d'Israël crièrent donc au Seigneur; car Jabin, ayant neuf cents chariots armés de faux, les avoit étrangement opprimés pendant vingt ans.

4. Il y avoit en ce temps-là une prophétesse nommée Debbora, femme de Lapidoth, laquelle jugeoit le peuple.

5. Elle s'asseyoit sous un palmier, qu'on avoit appelé de son nom, entre Rama et Béthel, sur la montagne d'Éphraïm; et les enfants d'Israël venoient à elle pour faire juger tous leurs différends.

6. Elle envoya donc vers Barac, fils d'Abinoëm, de Cédès et de Nephthali, et l'ayant fait venir elle lui dit : Le Seigneur le Dieu d'Israël vous donne cet ordre : Allez, et menez l'armée sur la montagne de Thabor; prenez avec vous dix mille combattants des enfants de Nephthali, et des enfants de Zabulon.

7. Quand vous serez au torrent de Cison, je vous amènerai Sisara, général de l'armée de Jabin, avec tous ses chariots et toutes ses troupes, et je vous les livrerai entre les mains.

8. Barac lui répondit : Si vous venez avec moi, j'irai; si vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai point.

9. Debbora lui dit : Je veux bien aller avec vous, mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée, parce que Sisara sera livré entre les mains d'une femme. Debbora donc partit aussitôt, et s'en alla à Cédès avec Barac,

10. Qui, ayant fait venir ceux de Zabulon et de Nephthali, marcha avec dix mille combattants, étant accompagné de Debbora.

11. Or, Haber, Cinéen, s'étoit retiré il y avoit longtemps de ses autres frères cinéens, fils de Hobab, allié de Moïse; et il avoit dressé ses tentes jusqu'à la vallée appelée Sennim, et il étoit près de Cédès.

12. En même temps Sisara fut averti que Barac, fils d'Abinoëm, s'étoit avancé sur la montagne de Thabor;

13. Et il fit assembler ses neuf cents chariots armés de faux, et marcher toute son armée de Haroseth des Nations, au torrent de Cison.

Digitized by Google

14. Alors Debbora dit à Barac : Courage! car voici le jour où le Seigneur a livré Sisara entre vos mains ; voilà le Seigneur même qui vous conduit. Barac descendit donc de la montagne de Thabor, et dix mille combattants avec lui.

15. En même temps le Seigneur frappa de terreur Sisara, tous ses chariots et toutes ses troupes, et les fit passer au fil de l'épée aux yeux de Barac, de sorte que Sisara, sautant de son chariot en bas, s'enfuit à pied.

16. Barac poursuivit les chariots fuyants et toutes les troupes jusqu'à Haroseth-des-Gentils, et toute cette multitude si nombreuse d'ennemis fut taillée en pièces sans qu'il en restât un seul.

17. Sisara vint en fuyant à la tente de Jahel, femme de Haber, Cinéen ; car il y avoit paix entre Jabin, roi d'Asor, et la maison de Haber, Cinéen.

18. Jahel étant donc sortie au-devant de Sisara, lui dit : Entrez chez moi, mon seigneur; entrez, ne craignez point. Il entra donc dans sa tente, et elle le couvrit d'un manteau.

19. Sisara lui dit : Donnez-moi, je vous prie, un peu d'eau, parce que j'ai une extrême soif. Elle lui apporta un vase plein de lait ; et elle lui en donna à boire, et remit le manteau sur lui.

20. Alors Sisara lui dit : Tenez-vous à l'entrée de votre tente, et si quelqu'un vous interroge, et vient vous dire : N'y a-t-il personne ici? vous lui direz : Il n'y a personne.

21. Jahel donc, femme de Haber, prit un des grands clous de sa tente avec un marteau, entra doucement sans faire aucun bruit ; et, ayant mis le clou sur la tempe de Sisara, elle le frappa avec son marteau, et lui en perça le cerveau d'outre en outre, l'enfonçant jusque dans la terre ; et Sisara passa ainsi du sommeil à la mort.

22. En même temps, Barac arriva, poursuivant Sisara; et Jahel, étant sortie au-devant de lui, lui dit : Venez, je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il entra chez elle, et vit Sisara étendu mort, ayant la tempe percée de ce clou.

23. Dieu donc humilia en ce jour-là Jabin, roi de Chanaan, devant les enfants d'Israël,

24. Qui, croissant tous les jours en vigueur, se fortifièrent de plus en plus contre Jabin, roi de Chanaan, et l'accablèrent jusqu'à ce qu'il fût ruiné entièrement.

CHAPITRE V.

Cantique de Debbora.

1. En ce jour-là Debbora et Barac, fils d'Abinoëm, chantèrent ce cantique :

2. Vous qui vous êtes signalés parmi les enfants d'Israël en exposant volontairement votre vie au péril, bénissez le Seigneur.

3. Écoutez, rois ; princes, prêtez l'oreille : C'est moi, c'est moi, qui chanterai un cantique au Seigneur, qui consacrerai des hymnes au Seigneur le Dieu d'Israël.

4. Seigneur, lorsque vous êtes sorti de Séir, et que vous passiez par le pays d'Édom, la terre a tremblé, les cieux et les nuées se sont fondus en eau.

5. Les montagnes se sont écoulées comme l'eau devant la face du Seigneur, devant la face du Seigneur le Dieu d'Israël.

6. Au temps de Samgar, fils d'Anath, au temps de Jahel, les sentiers n'étoient plus battus de personne ; et ceux qui y devoient aller ont marché par des routes détournées.

7. On a cessé de voir de vaillants hommes dans Israël ; il ne s'en trouvoit plus jusqu'à ce que Debbora se soit élevée, jusqu'à ce qu'il se soit élevé une mère dans Israël.

8. Le Seigneur a choisi de nouveaux combats et il a lui-même renversé les

Digitized by Google

portes des ennemis, au lieu qu'auparavant on ne voyoit ni bouclier ni lance parmi quarante mille soldats d'Israël.

9. Mon cœur aime les princes d'Israël : O vous qui vous êtes exposés volontairement au péril, bénissez le Seigneur.

10. Parlez, vous autres, vous qui montez sur des ânes d'une force et d'une beauté singulières, vous qui remplissez les siéges de la justice, vous qui marchez dans la voie.

11. Que là où l'on voit ces débris de chariots renversés, où l'on voit le carnage de l'armée ennemie, que là même on publie la justice du Seigneur et sa clémence envers les vaillants hommes d'Israël : alors le peuple du Seigneur a paru aux portes des villes, et il s'est acquis la principauté.

12. Courage, courage, Debbora; excitez-vous, animez-vous, chantez un cantique au Seigneur : levez-vous, ô Barac, fils d'Abinoëm ; et saisissez vos captifs.

13. Les restes du peuple de Dieu ont été sauvés ; le Seigneur a combattu avec les vaillants.

14. Par Éphraïm il a exterminé les Chananéens en Amalec ; par Benjamin, ô Amalec ! il a détruit tes peuples. De Machir sont descendus les princes, et de Zabulon des chefs puissants pour conduire l'armée au combat.

15. Les chefs d'Issachar ont marché avec Debbora, et ont suivi les traces de Barac, qui s'est jeté dans le péril comme s'il se fût précipité dans un abîme. Ruben étoit alors divisé contre lui-même, et les plus vaillants de cette tribu n'ont fait autre chose que disputer.

16. Pourquoi demeurez-vous ainsi entre deux limites, pour entendre les cris des troupeaux ? Ruben étant divisé contre lui-même, les plus vaillants de cette tribu ne se sont occupés qu'à contester.

17. Pendant que Galaad étoit en repos au-delà du Jourdain, et que Dan s'occupoit à ses vaisseaux, qu'Aser demeuroit sur le rivage de la mer et se tenoit dans ses ports,

18. Zabulon et Nephthali se sont exposés à la mort au pays de Méromé.

19. Les rois sont venus et ils ont combattu ; les rois de Chanaan ont combattu à Thanach, près les Eaux-de-Mageddo, et ils n'ont pu remporter aucun butin.

20. On a combattu contre eux du haut du ciel : les étoiles, demeurant dans leur rang et dans leur cours ordinaire, ont combattu contre Sisara.

21. Le torrent de Cison a entraîné leurs corps morts ; le torrent de Cadumim, le torrent de Cison. O mon âme, foule aux pieds les corps de ces braves !

22. Leurs chevaux se sont rompu la corne du pied dans l'impétuosité de leur course, les plus vaillants des ennemis fuyant à toute bride et se renversant les uns sur les autres.

23. Malheur à la terre de Méroz ! a dit l'ange du Seigneur ; malheur à ceux qui l'habitent, parce qu'ils ne sont point venus au secours du Seigneur, au secours des plus vaillants de ses guerriers !

24. Bénie soit entre les femmes Jahel, femme de Haber, Cinéen, et qu'elle soit bénie dans sa tente.

25. Lorsque Sisara lui demanda de l'eau, elle lui donna du lait, elle lui offrit de la crême dans un vase digne d'un prince.

26. Elle prit le clou de la main gauche, et de la droite le marteau des ouvriers, et choisissant l'endroit de la tête de Sisara où elle frapperoit, elle lui enfonça le clou dans la tempe.

27. Il tomba à ses pieds, et perdit toute sa force ; il rendit l'esprit après s'être roulé et agité devant elle, et il demeura étendu mort sur la terre dans un état misérable.

28. Sa mère regardoit par la fenêtre,

Digitized by Google

et, parlant de sa chambre, elle crioit : Pourquoi son char ne revient-il pas encore? Pourquoi ses chevaux tardent-ils tant?

29. Et la plus sage d'entre les femmes de Sisara répondit ainsi à sa belle-mère:

30. Peut-être que maintenant on partage le butin, et qu'on choisit pour Sisara la plus belle d'entre les captives; on choisit d'entre toutes les dépouilles des vêtements de diverses couleurs pour les donner à Sisara, et on lui destine quelque écharpe précieuse, brodée à l'aiguille, qu'il puisse porter sur lui comme un ornement.

31. Qu'ainsi périssent, ô Seigneur, tous vos ennemis; mais que ceux qui vous aiment brillent comme le soleil lorsque ses rayons éclatent au matin.

32. Tout le pays ensuite demeura en paix pendant quarante ans.

CHAPITRE VI.

Servitude des Israélites sous les Madianites; Gédéon est choisi de Dieu pour les délivrer.

1. Les enfants d'Israël firent encore le mal aux yeux du Seigneur, et il les livra pendant sept ans entre les mains des Madianites.

2. Ces peuples les tinrent dans une si grande oppression qu'ils furent obligés de se retirer dans les antres, dans les cavernes des montagnes et dans les lieux les plus forts, pour pouvoir résister aux Madianites.

3. Après que les Israélites avoient semé, les Madianites, les Amalécites, et les autres peuples de l'Orient, venoient sur leurs terres;

4. Ils y dressoient leurs tentes, ruinant tous les grains en herbe, jusqu'à l'entrée de Gaza, et ne laissant aux Israélites rien de tout ce qui étoit nécessaire à la vie, ni brebis, ni bœufs, ni ânes.

5. Car ils venoient avec tous leurs troupeaux et avec leurs tentes, et comme ils étoient une multitude innombrable d'hommes et de chameaux, semblable à un nuage de sauterelles, ils remplissoient tout, et gâtoient tout par où ils passoient.

6. Israël fut donc extrêmement humilié sous Madian.

7. Et ils crièrent au Seigneur, lui demandant secours contre les Madianites.

8. Alors le Seigneur leur envoya un prophète, qui leur dit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ai fait sortir d'Égypte, et je vous ai tirés de la maison de servitude;

9. Je vous ai délivrés de la main des Égyptiens et de tous les ennemis qui vous accabloient; j'ai chassé les Amorrhéens de cette terre à votre arrivée, je vous ai donné le pays qui étoit à eux,

10. Et je vous ai dit : Je suis le Seigneur votre Dieu; ne craignez point les dieux des Amorrhéens, dans le pays desquels vous habitez. Et cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix.

11. Or, l'ange du Seigneur vint s'asseoir sous un chêne qui étoit à Éphra, qui appartenoit à Joas, père de la famille d'Ezri. Et Gédéon son fils étoit occupé alors à battre le blé dans le pressoir, pour se sauver des incursions des Madianites.

12. L'ange du Seigneur apparut donc à Gédéon, et lui dit : Le Seigneur est avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes!

13. Gédéon lui répondit : D'où vient donc, mon seigneur, je vous prie, que tous ces maux sont tombés sur nous, si le Seigneur est avec nous? Où sont ces merveilles que le Seigneur a faites, que nos pères nous ont rapportées en disant : Le Seigneur nous a tirés de l'Égypte? Et maintenant le Seigneur nous a abandonnés, et nous a livrés entre les mains des Madianites.

Digitized by Google

14. Le Seigneur le regarda et lui dit : Allez dans cette force dont vous êtes rempli, et vous délivrerez Israël de la puissance des Madianites : sachez que c'est moi qui vous ai envoyé.

15. Gédéon lui répondit : Hélas ! mon Seigneur, comment, je vous prie, délivrerai-je Israël ? vous savez que ma famille est la dernière de Manassé, et que je suis le dernier dans la maison de mon père.

16. Le Seigneur lui dit : Je serai avec vous, et vous battrez les Madianites comme s'ils n'étoient qu'un seul homme.

17. Gédéon repartit : Si j'ai trouvé grâce devant vous, faites-moi connoître par un signe que c'est vous qui me parlez ;

18. Et ne vous retirez point d'ici jusqu'à ce que je retourne vers vous, et que j'apporte un sacrifice, et que je vous l'offre. Il lui répondit : J'attendrai votre retour.

19. Gédéon étant donc entré chez lui, fit cuire un chevreau, et fit d'une mesure de farine des pains sans levain ; et ayant mis la chair dans une corbeille, et le jus de la chair dans un pot, il apporta tout sous le chêne, et l'offrit à l'ange du Seigneur.

20. L'ange du Seigneur lui dit : Prenez la chair et les pains sans levain, mettez-les sur cette pierre, et versez dessus le jus de la chair. Ce que Gédéon ayant fait,

21. L'ange du Seigneur étendit le bout de la verge qu'il tenoit en sa main, et en toucha la chair et les pains sans levain ; et aussitôt il sortit un feu de la pierre qui consuma la chair et les pains sans levain : et en même temps l'ange du Seigneur disparut de devant ses yeux.

22. Gédeon voyant que c'étoit l'ange du Seigneur, dit : Hélas ! Seigneur mon Dieu, j'ai vu l'ange du Seigneur face à face.

23. Le Seigneur lui dit : La paix soit avec vous ; ne craignez point, vous ne mourrez pas.

24. Gédéon éleva donc en ce même lieu un autel au Seigneur, et l'appela la Paix-du-Seigneur, nom qu'il garde encore aujourd'hui. Et lorsqu'il étoit encore à Éphra, qui appartient à la famille d'Ezri,

25. Le Seigneur lui dit la nuit suivante : Prenez un taureau de votre père, et un autre taureau de sept ans, et renversez l'autel de Baal qui est à votre père, et coupez par le pied le bois qui est autour de l'autel ;

26. Dressez aussi un autel au Seigneur votre Dieu sur le haut de cette pierre, sur laquelle vous avez offert votre sacrifice ; et prenez le second taureau, que vous offrirez en holocauste sur un bûcher fait de branches d'arbres que vous aurez coupées de ce bois.

27. Gédéon ayant donc pris dix de ses serviteurs, fit ce que le Seigneur lui avoit commandé. Il ne voulut pas néanmoins le faire le jour, parce qu'il craignoit ceux de la maison de son père, et les hommes de cette ville-là, mais il fit tout pendant la nuit.

28. Les habitants de cette ville étant donc venus au matin, virent l'autel de Baal détruit, le bois coupé, et le second taureau mis sur l'autel qui venoit d'être élevé.

29. Alors ils se dirent les uns aux autres : Qui est-ce qui a fait cela ? Et cherchant partout qui étoit l'auteur de cette action, on leur dit : C'est Gédéon, fils de Joas, qui a fait toutes ces choses.

30. Ils dirent donc à Joas : Faites venir ici votre fils, afin qu'il meure, parce qu'il a détruit l'autel de Baal, et qu'il en a coupé le bois.

31. Joas leur répondit : Est-ce à vous à prendre la vengeance de Baal et à combattre pour lui ? Que celui qui est son ennemi meure avant que le jour de

Digitized by Google

demain soit venu. Si Baal est Dieu, qu'il se venge lui-même de celui qui a détruit son autel.

32. Depuis ce jour Gédéon fut appelé Jérobaal, à cause de cette parole que Joas avoit dite : Que Baal se venge de celui qui a renversé son autel.

33. Cependant les Madianites, les Amalécites, et les peuples d'Orient se joignirent ensemble ; et, ayant passé le Jourdain, ils vinrent camper dans la vallée de Jezraël.

34. En même temps l'esprit du Seigneur remplit Gédéon, qui sonnant de la trompette assembla toute la maison d'Abiézer, afin qu'elle le suivît.

35. Il envoya aussi des gens dans toute la tribu de Manassé, qui le suivit aussi ; et il en envoya d'autres dans la tribu d'Azer, de Zabulon et de Nephthali, et ceux de ces tribus vinrent au-devant de lui.

36. Alors Gédéon dit à Dieu : Si vous voulez vous servir de ma main pour sauver Israël comme vous me l'avez dit,

37. Je mettrai dans l'aire cette toison ; et si, toute la terre demeurant sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, je reconnoîtrai par là que vous vous servirez de ma main, selon que vous me l'avez promis, pour délivrer Israël.

38. Ce que Gédéon avoit proposé arriva. Car, s'étant levé de grand matin, il pressa la toison, et remplit une tasse de la rosée qui en sortit.

39. Gédéon dit encore à Dieu : Que votre colère ne s'allume pas contre moi si je fais encore une fois une épreuve en demandant un second signe dans la toison. Je vous prie, Seigneur, que toute la terre soit trempée de la rosée, et que la toison seule demeure sèche.

40. Le Seigneur fit cette nuit même ce que Gédéon avoit demandé ; la rosée tomba sur toute la terre, et la toison seule demeura sèche.

CHAPITRE VII.

Gédéon avec trois cents hommes défait les Madianites.

1. Jérobaal, qui s'appelle aussi Gédéon, se leva donc avant le jour, et vint, accompagné de tout le peuple, à la fontaine nommée Harad. Quant aux Madianites ils étoient campés dans la vallée, vers le côté septentrional d'une colline fort élevée.

2. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Vous avez avec vous un grand peuple ; Madian ne sera point livré entre les mains de tant de gens, de peur qu'Israël ne se glorifie contre moi, et ne dise : C'est par mes propres forces que j'ai été délivré.

3. Parlez au peuple, et faites publier ceci devant tous : Que celui qui est timide et qui manque de cœur s'en retourne. Et vingt-deux mille hommes du peuple se retirèrent de la montagne de Galaad, et s'en retournèrent, et il n'en demeura que dix mille.

4. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Le peuple est encore en trop grand nombre, menez-les à l'eau, et je les éprouverai là ; celui que je vous indiquerai comme devant marcher avec vous, ira ; et celui que j'en empêcherai s'en retournera.

5. Le peuple étant venu dans un lieu où il y avoit des eaux, le Seigneur dit encore à Gédéon : Mettez d'un côté ceux qui auront pris de l'eau avec la langue, comme les chiens ont accoutumé de faire, et mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre pour boire.

6. Il s'en trouva donc trois cents qui prenant de l'eau avec la main la portèrent à leur bouche ; mais tout le reste du peuple avoit mis les genoux en terre pour boire.

7. Après quoi le Seigneur dit à Gédéon : C'est par ces trois cents hommes

Digitized by Google

qui ont pris de l'eau avec la langue, que je vous délivrerai et que je ferai tomber Madian entre vos mains : faites donc retirer le reste du peuple.

8. Gédéon, leur ayant commandé à tous de se retirer, prit des vivres avec des trompettes pour le nombre de gens qu'il avoit, et marcha avec ces trois cents hommes pour combattre les ennemis. Or le camp de Madian étoit en bas dans la vallée.

9. La nuit suivante, le Seigneur dit à Gédéon : Levez-vous, et descendez dans le camp, parce que j'ai livré les Madianites entre vos mains.

10. Si vous craignez d'y aller seul, que Phara votre serviteur y aille avec vous.

11. Et lorsque vous aurez entendu ce que les Madianites diront, vous en deviendrez plus fort, et vous descendrez ensuite avec plus d'assurance pour attaquer le camp des ennemis. Gédéon prenant donc avec lui son serviteur Phara, s'en alla à l'endroit du camp où étoient les sentinelles de l'armée.

12. Les Madianites, les Amalécites, et tous les peuples de l'Orient, étoient étendus dans la vallée comme une multitude de sauterelles, avec des chameaux sans nombre, comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

13. Et lorsque Gédéon se fut approché, il entendit un soldat qui contoit son songe à un autre, et qui lui rapportoit ainsi ce qu'il avoit vu : J'ai eu un songe, disoit-il, et il me sembloit que je voyois comme un pain d'orge cuit sous la cendre qui rouloit en bas et descendoit dans le camp des Madianites, et y ayant rencontré une tente il l'a ébranlée, renversée, et jetée tout à fait par terre.

14. Celui à qui il parloit lui répondit : Tout cela n'est autre chose que l'épée de Gédéon, fils de Joas, Israélite, parce que le Seigneur lui a livré entre les mains les Madianites avec toute leur armée.

15. Gédéon, ayant entendu ce songe, et l'interprétation qui en avoit été donnée, adora ; et, étant retourné au camp d'Israël, il dit aux siens : Allons promptement, car le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian.

16. Et ayant divisé ses trois cents hommes en trois bandes, il leur donna des trompettes à la main, et des pots de terre vides avec des lampes au milieu des pots ;

17. Et il leur dit : Faites ce que vous me verrez faire ; j'entrerai par un endroit du camp, faites tout ce que je ferai.

18. Quand vous me verrez sonner de la trompette que j'ai à la main, sonnez de même de la trompette tout autour du camp, et criez tous ensemble ! L'épée du Seigneur et de Gédéon !

19. Gédéon, suivi de ses trois cents hommes, entra donc par un endroit du camp, au commencement de la veille du milieu de la nuit ; et les gardes s'étant réveillés, les Israélites commencèrent de sonner de la trompette, et de heurter leurs pots de terre l'un contre l'autre.

20. S'étant partagés, et faisant autour du camp, en trois endroits différents, un fort grand bruit, après qu'ils eurent rompu leurs pots de terre, ils tinrent leur lampe de la main gauche, et de la droite les trompettes dont ils sonnoient, et crièrent tous ensemble : L'épée du Seigneur et de Gédéon !

21. Chacun demeura à son poste autour du camp des ennemis. Aussitôt le camp des Madianites se trouva tout en désordre ; ils jetèrent de grands cris, et s'enfuirent tous.

22. Les trois cents hommes continuèrent de sonner toujours de la trompette ; et le Seigneur tourna les épées de tous ceux du camp les unes contre les autres, et ils se tuoient mutuellement.

23. Et ceux qui échappèrent de ce

Digitized by Google

carnage s'enfuirent jusqu'à Bethsetta et jusqu'au bord d'Abelméhula en Tebbath. Mais les enfants d'Israël des tribus de Nephthali et d'Aser, et tous ceux de la tribu de Manassé, criant tous ensemble, poursuivirent les Madianites.

21. Et Gédéon envoya des gens sur toute la montagne d'Éphraïm pour dire au peuple : Marchez au-devant des Madianites, et saisissez-vous des eaux jusqu'à Bethbéra et de tous les passages du Jourdain. Tous ceux d'Éphraïm, criant donc aux armes, se saisirent des bords de l'eau et de tous les passages du Jourdain jusqu'à Bethbéra.

23. Et, ayant pris deux chefs des Madianites, Oreb et Zeb, ils tuèrent Oreb au rocher d'Oreb, et Zeb au pressoir de Zeb ; et ils poursuivirent les Madianites ayant à la main les têtes d'Oreb et de Zeb, qu'ils portèrent à Gédéon, au-delà du Jourdain.

CHAPITRE VIII.

Gédéon apaise les enfants d'Éphraïm. Il met à mort Zébée et Salmana. Il fait faire un éphod. Mort de Gédéon.

1. Alors les enfants d'Éphraïm lui dirent : Pourquoi nous avez-vous traités de cette sorte, de ne nous avoir pas fait avertir lorsque vous alliez combattre les Madianites? Et ils le querellèrent fort aigrement, jusqu'à en venir presque à la violence.

2. Gédéon leur répondit : Que pouvois-je faire qui égalât ce que vous avez fait? N'est-il pas vrai qu'une grappe de raisin d'Éphraïm vaut mieux que toutes les vendanges d'Abiézer?

3. Le Seigneur a livré entre vos mains les princes de Madian, Oreb et Zeb : qu'ai-je pu faire qui approchât de ce que vous avez fait? Leur ayant parlé de cette sorte, il apaisa leur colère lorsqu'elle étoit près d'éclater contre lui.

4. Gédéon, étant venu sur le bord du Jourdain, le passa avec les trois cents hommes qui le suivoient, lesquels étoient si las qu'ils ne pouvoient plus poursuivre les Madianites qui fuyoient.

5. Il dit donc à ceux de Soccoth : Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui sont avec moi, parce qu'ils n'en peuvent plus ; afin que nous puissions poursuivre les princes des Madianites, Zébée et Salmana.

6. Mais les principaux de Soccoth lui répondirent : C'est peut-être que vous avez déjà Zébée et Salmana en votre pouvoir! et c'est ce qui vous fait demander ainsi que nous donnions du pain à vos gens.

7. Gédéon leur répondit : Hé bien, lorsque le Seigneur aura livré entre mes mains Zébée et Salmana, je vous ferai briser le corps avec les épines et les ronces du désert.

8. De là, il vint à Phanuel, et il fit la même demande aux habitants du pays, qui lui firent la même réponse que ceux de Soccoth.

9. Gédéon leur répliqua donc de même : Lorsque je serai revenu en paix et victorieux, j'abattrai cette tour-là.

10. Or Zébée et Salmana reprenoient haleine avec le reste de l'armée ; car il n'étoit demeuré à ce peuple d'Orient que quinze mille hommes de toutes leurs troupes, ayant perdu dans cette défaite cent vingt mille hommes, tous gens de guerre et portant armes.

11. Gédéon se dirigeant donc vers ceux qui habitoient dans les tentes du côté oriental de Nobé et de Jeghaa, défit l'armée des ennemis, qui se croyoient en sûreté, s'imaginant qu'ils n'avoient plus rien à craindre.

12. Zébée et Salmana s'enfuirent aussitôt, toutes leurs troupes étant en désordre ; mais Gédéon les poursuivit et les prit tous deux.

13. Il retourna du combat avant le lever du soleil,

Digitized by Google

14. Et, ayant pris un serviteur de ceux de Soccoth, il demanda les noms des principaux et des sénateurs de Soccoth, dont cet homme lui en marqua soixante-dix-sept.

15. Gédéon étant venu ensuite à Soccoth, dit aux premiers de la ville : Voici Zébée et Salmana, sur le sujet desquels vous m'avez insulté, en me disant : C'est peut-être que vous avez déjà Zébée et Salmana en votre pouvoir ! et c'est ce qui vous fait demander ainsi que nous donnions du pain à vos gens, qui sont si las qu'ils n'en peuvent plus.

16. Ayant donc pris les anciens de la ville de Soccoth, il leur brisa le corps avec les épines et les ronces du désert.

17. Il abattit aussi la tour de Phanuel, après avoir tué les habitants de la ville.

18. Il dit ensuite à Zébée et à Salmana : Comment étoient faits ceux que vous avez tués au mont Thabor ? Ils lui répondirent : Ils étoient comme vous, et l'un d'eux paroissoit un fils de roi.

19. Gédéon ajouta : C'étoient mes frères et les enfants de ma mère. Vive le Seigneur ! si vous leur aviez sauvé la vie, je ne vous tuerois pas maintenant.

20. Il dit ensuite à Jéther, son fils aîné : Allez, tuez-les. Mais Jéther ne tira point son épée parce qu'il craignoit, n'étant encore qu'un enfant.

21. Zébée et Salmana dirent donc à Gédéon : Venez vous-même, et tuez-nous, car c'est l'âge qui rend l'homme fort. Gédéon s'étant avancé, tua Zébée et Salmana ; il prit ensuite tous les ornements et les bossettes qu'on met d'ordinaire au cou des chameaux des rois.

22. Alors tous les enfants d'Israël dirent à Gédéon : Soyez notre prince, et commandez-nous, vous, votre fils et le fils de votre fils, parce que vous nous avez délivrés de la main des Madianites.

23. Gédéon leur répondit : Je ne serai point votre prince, et je ne vous commanderai point, ni moi ni mon fils, mais ce sera le Seigneur qui sera votre prince et qui vous commandera.

24. Et il ajouta : Je ne vous demande qu'une chose : Donnez-moi les pendants d'oreilles que vous avez eus de votre butin ; — car les Ismaélites avoient accoutumé de porter des pendants d'oreilles d'or.

25. Ils lui répondirent : Nous vous les donnerons de tout notre cœur. Et, étendant un manteau sur la terre, ils jetèrent dessus les pendants d'oreilles qu'ils avoient eus de leur butin :

26. Ces pendants d'oreilles que Gédéon avoit demandés se trouvèrent peser mille sept cents sicles d'or, sans les ornements, les colliers précieux et les vêtements d'écarlate dont les rois de Madian avoient accoutumé d'user, et sans les carcans d'or des chameaux.

27. De toutes ces choses précieuses Gédéon fit un éphod, qu'il mit dans sa ville d'Éphra. Et cet éphod devint aux Israélites un sujet de tomber dans la prostitution de l'idolâtrie, et causa la ruine de Gédéon et de toute sa maison.

28. Les Madianites furent donc humiliés devant les enfants d'Israël, et ils ne purent plus lever la tête ; mais tout le pays demeura en paix pendant les quarante années du gouvernement de Gédéon.

29. Après cela Jérobaal, fils de Joas, étant revenu, demeura dans sa maison ;

30. Et il eut soixante-dix fils, qui étoient sortis de lui, parce qu'il avoit plusieurs femmes.

31. Et sa concubine, qu'il avoit à Sichem, eut de lui un fils nommé Abimélech.

32. Gédéon, fils de Joas, mourut enfin dans une heureuse vieillesse, et fut enseveli dans le sépulcre de Joas son père, à Éphra, qui appartenoit à la famille d'Ezri.

33. Après la mort de Gédéon, les enfants d'Israël se détournèrent du culte

Digitized by Google

de Dieu, et se prostituèrent à l'idolâtrie de Baal. Ils firent alliance avec Baal afin qu'il fût leur Dieu,

34. Et ils oublièrent le Seigneur leur Dieu, qui les avoit délivrés des mains de tous leurs ennemis dont ils étoient environnés;

35. Ils n'usèrent point de miséricorde envers la maison de Gédéon, appelée Jérobaal, pour reconnoître le bien qu'il avoit fait à Israël.

CHAPITRE IX.

Abimélech se fait déclarer roi. Les Sichimites lui dressent des embûches. Il prend Sichem. Il est tué au siége de Thèbes.

1. Car Abimélech, fils de Jérobaal, s'en alla à Sichem trouver les frères de sa mère et tous ceux de la famille du père de sa mère, et leur parla à tous en ces termes :

2. Représentez ceci à tous les habitants de Sichem : Lequel est le meilleur pour vous, ou d'être dominés par soixante-dix hommes, tous enfants de Jérobaal, ou de n'avoir qu'un seul homme qui vous commande? et de plus, considérez que je suis votre chair et votre sang.

3. Tous les parents de sa mère ayant donc parlé en cette manière aux habitants de Sichem, gagnèrent leur cœur et leur affection pour Abimélech, en leur disant : C'est notre frère.

4. Et ils lui donnèrent soixante-dix sicles d'argent qu'ils prirent du temple de Baalbérith. Abimélech avec cet argent leva une troupe de gens misérables et vagabonds qui le suivirent;

5. Et, étant venu en la maison de son père à Éphra, il tua sur une même pierre les fils de Jérobaal ses frères; en sorte que des soixante-dix enfants de Jérobaal il ne resta que Joatham, le plus jeune de tous, que l'on cacha.

6. Alors tous les habitants de Sichem s'étant assemblés avec toutes les familles de la ville de Mello, allèrent établir roi Abimélech près du chêne qui est à Sichem.

7. Joatham en ayant reçu la nouvelle, s'en alla au haut de la montagne de Garizim, où, se tenant debout, il cria à haute voix et parla de cette sorte : Écoutez-moi, habitants de Sichem, comme vous voulez que Dieu vous écoute!

8. Les arbres s'assemblèrent un jour pour s'élire un roi, et ils dirent à l'olivier : Soyez notre roi.

9. L'olivier leur répondit : Puis-je abandonner mon suc et mon huile, dont les dieux et les hommes se servent, pour aller m'établir au-dessus des arbres?

10. Les arbres dirent ensuite au figuier : Venez régner sur nous.

11. Le figuier leur répondit : Puis-je abandonner la douceur de mon suc et l'excellence de mes fruits pour aller m'établir au-dessus des arbres?

12. Les arbres s'adressèrent encore à la vigne, et lui dirent : Venez prendre le commandement sur nous.

13. La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin, qui est la joie de Dieu et des hommes, pour aller m'établir au-dessus des arbres?

14. Enfin tous les arbres dirent au buisson : Venez, et vous serez notre roi.

15. Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez véritablement pour votre roi, venez vous reposer sous mon ombre; si vous ne le voulez pas, que le feu sorte du buisson, et qu'il dévore les cèdres du Liban.

16. Considérez donc maintenant si vous avez fait une action juste et innocente en établissant ainsi Abimélech pour votre prince; si vous avez bien traité Jérobaal et sa maison; si vous avez reconnu, comme vous deviez, les grands services de celui qui a combattu pour vous,

Digitized by Google

17. Et qui a exposé sa vie à tant de périls pour vous délivrer des mains des Madianites ;

18. Et si vous avez dû vous élever, comme vous l'avez fait, contre la maison de mon père, en tuant sur une même pierre ses soixante-dix fils, et en établissant Abimélech, fils de sa servante, pour prince sur les habitants de Sichem, parce qu'il est votre frère :

19. Si donc vous avez traité comme vous deviez Jérobaal et sa maison, et que vous ne lui ayez point fait d'injustice, puisse Abimélech être aujourd'hui votre bonheur, et vous, puissiez-vous être aussi le bonheur d'Abimélech !

20. Mais si vous avez agi contre toute justice, que le feu sorte d'Abimélech, qu'il consume les habitants de Sichem et de la ville de Mello, et qu'il dévore Abimélech.

21. Ayant dit ces paroles, il s'enfuit, et s'en alla à Béra, où il demeura, parce qu'il craignoit Abimélech son frère.

22. Abimélech fut donc prince d'Israël pendant trois ans.

23. Mais le Seigneur envoya un esprit de haine et d'aversion entre Abimélech et les habitants de Sichem qui commencèrent de le détester,

24. Et d'imputer à Abimélech leur frère, et aux principaux Sichimites qui l'avoient soutenu, le crime du meurtre des soixante-dix fils de Jérobaal et de la cruelle effusion de leur sang.

25. Ils lui dressèrent donc des embûches au haut des montagnes ; et, en attendant qu'il vînt, ils s'exerçoient à des brigandages et voloient tous les passants : Abimélech en fut averti.

26. Cependant Gaal, fils d'Obed, vint avec ses frères, et passa à Sichem. A son arrivée les Sichimites ayant pris une nouvelle confiance,

27. Descendirent dans la campagne, ravagèrent les vignes, foulèrent aux pieds les raisins ; et, dansant et chantant, ils entrèrent dans le temple de leur dieu, où, dans les festins et l'ivresse, ils proféroient des imprécations contre Abimélech,

28. Et Gaal, fils d'Obed, crioit à haute voix : Qui est Abimélech, et quelle est la ville de Sichem, pour être assujettie à Abimélech ? N'est-il pas fils de Jérobaal? et cependant il a établi un Zébul son serviteur pour gouverner sous lui ceux de la maison d'Hémor, père de Sichem. Pourquoi donc serons-nous assujettis à Abimélech ?

29. Plût à Dieu que quelqu'un me donnât l'autorité sur ce peuple, pour exterminer Abimélech ! Cependant on vint dire à Abimélech : Assemblez une grande armée, et venez.

30. Zébul, gouverneur de la ville, ayant entendu ces discours de Gaal, fils d'Obed, entra dans une grande colère,

31. Et envoya en secret des courriers à Abimélech pour lui dire : Gaal, fils d'Obed, est venu à Sichem avec ses frères, et presse la ville de se déclarer contre vous.

32. Venez donc de nuit avec les troupes qui sont avec vous, tenez-vous caché dans les champs ;

33. Et au point du jour, lorsque le soleil se lèvera, venez fondre sur la ville : Gaal sortira contre vous avec ses gens, et vous serez en état de le battre.

34. Abimélech, ayant donc marché de nuit avec toute son armée, dressa des embuscades en quatre endroits près de Sichem.

35. Gaal, fils d'Obed, étant sorti de la ville, se tint à l'entrée de la porte : et Abimélech sortit de l'embuscade avec toute son armée.

36. Gaal ayant aperçu les gens d'Abimélech, dit à Zébul : Voilà bien du monde qui descend des montagnes. Zébul lui répondit : Ce sont les ombres des montagnes qui vous paroissent des têtes d'hommes, et c'est là ce qui vous trompe.

Digitized by Google

37. Gaal lui dit encore : Voilà un grand peuple qui sort du milieu de la terre, et j'en vois venir une grande troupe par le chemin qui regarde le chêne.

38. Zébul lui répondit : Où est maintenant cette audace avec laquelle vous disiez : Qui est Abimélech pour nous tenir assujettis à lui ? Ne sont-ce pas là les gens que vous méprisiez ? Sortez donc, et combattez contre eux.

39. Gaal sortit ensuite à la vue de tout le peuple de Sichem, et combattit contre Abimélech;

40. Mais Abimélech le contraignit de fuir, le poursuivit, et le chassa jusqu'à la ville ; et plusieurs de ses gens furent tués jusqu'à la porte de Sichem.

41. Abimélech s'arrêta ensuite à Ruma; et Zébul chassa de la ville Gaal avec ses gens, et ne souffrit plus qu'il y demeurât.

42. Le lendemain le peuple de Sichem se mit en campagne. Et Abimélech, en ayant eu nouvelle,

43. Mena son armée contre les Sichimites, la divisa en trois bandes, et leur dressa des embuscades dans les champs. Lorsqu'il vit que les habitants sortoient de la ville, il se leva de l'embuscade, et les chargea vivement

44. Avec ses troupes, et vint assiéger la ville; cependant les deux autres corps de son armée poursuivoient les ennemis qui fuyoient çà et là dans la campagne.

45. Abimélech attaqua la ville pendant tout ce jour; et l'ayant prise, il en tua tous les habitants, et la détruisit d'une telle sorte qu'il sema du sel au lieu où elle avoit été.

46. Ceux qui habitoient dans la tour de Sichem ayant appris ceci, entrèrent dans le temple de leur dieu Bérith, où ils avoient fait alliance avec lui, ce qui avoit donné à ce lieu le nom Bérith, et ce lieu étoit extrêmement fort.

47. Abimélech ayant appris de son côté que tous ceux de cette tour s'étoient réfugiés et renfermés tous ensemble en un seul lieu,

48. Monta sur la montagne de Selmon avec tous ses gens, coupa une branche d'arbre, la mit sur son épaule, et dit à ses compagnons : Faites promptement ce que vous me voyez faire.

49. Ils coupèrent donc tous à l'envi des branches d'arbres, et suivirent leur chef, et environnant cette forteresse ils y mirent le feu, qui y prit d'une telle force que mille personnes, tant hommes que femmes, qui demeuroient dans cette tour de Sichem, y furent tous étouffés par le feu ou par la fumée.

50. Abimélech marcha de là vers la ville de Thèbes, qu'il investit et assiégea avec son armée.

51. Il y avoit au milieu de la ville une haute tour, où tous les principaux de la ville, hommes et femmes, s'étoient réfugiés : ils étoient montés sur le haut de la tour pour se défendre par les créneaux.

52. Abimélech étoit au pied de la tour, combattant vaillamment; et s'approchant de la porte, il tâchoit d'y mettre le feu.

53. En même temps une femme, jetant d'en haut un morceau d'une meule de moulin, frappa Abimélech à la tête, et lui en fit sortir la cervelle.

54. Aussitôt il appela son écuyer, et lui dit : Tirez votre épée, et tuez-moi, de peur qu'on ne dise que j'ai été tué par une femme. L'écuyer, faisant ce qu'il lui avoit commandé, le tua.

55. Abimélech étant mort, tous ceux d'Israël qui étoient avec lui retournèrent dans leurs maisons;

56. Et Dieu rendit à Abimélech le mal qu'il avoit commis contre son père en tuant ses soixante-dix frères.

57. Les Sichimites aussi reçurent la punition qu'il méritoient; et la malédiction que Joatham, fils de Jérobaal, avoit prononcée, tomba sur eux.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Thola et Jaïr juges d'Israël. Servitude sous les Philistins et sous les Ammonites.

1. Après Abimélech, Thola, fils de Phua, oncle paternel d'Abimélech, qui étoit de la tribu d'Issachar et qui demeuroit à Samir en la montagne d'Ephraïm, fut établi chef d'Israël;

2. Et après avoir jugé Israël pendant vingt-trois ans il mourut, et fut enseveli dans Samir.

3. Jaïr de Galaad lui succéda, et fut juge dans Israël pendant vingt-deux ans.

4. Il avoit trente fils qui montoient sur trente poulains d'ânesses, et qui étoient princes de trente villes au pays de Galaad, qui jusqu'aujourd'hui sont nommées de son nom : Havoth Jaïr, c'est-à-dire les villes de Jaïr.

5. Jaïr mourut, et fut enseveli au lieu appelé Camon.

6. Mais les enfants d'Israël, joignant de nouveaux crimes aux anciens, firent le mal aux yeux du Seigneur, et adorèrent les idoles de Baal et d'Astaroth, et les dieux de Syrie et de Sidon, de Moab, des enfants d'Ammon et des Philistins; ils abandonnèrent le Seigneur, et cessèrent de l'adorer.

7. Le Seigneur étant en colère contre eux, les livra entre les mains des Philistins et des enfants d'Ammon.

8. Et tous ceux qui habitoient au-delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens, qui est en Galaad, furent affligés et opprimés cruellement pendant dix-huit ans;

9. De sorte que les enfants d'Ammon, ayant passé le Jourdain, ravagèrent les tribus de Juda, de Benjamin, et d'Éphraïm; et Israël se trouva dans une extrême affliction.

10. Les Israélites crièrent donc au Seigneur, et lui dirent : Nous avons péché, parce que nous avons abandonné le Seigneur notre Dieu, et que nous avons servi Baal.

11. Et le Seigneur leur dit : Les Égyptiens, les Amorrhéens, les enfants d'Ammon, les Philistins,

12. Les Sidoniens, les Amalécites et les Chananéens ne vous ont-ils pas autrefois opprimés? et n'avez-vous pas crié vers moi, et ne vous ai-je pas délivrés de leurs mains?

13. Après cela néanmoins vous m'avez abandonné, et vous avez adoré des dieux étrangers : aussi je ne penserai plus à l'avenir à vous délivrer.

14. Allez, et invoquez les dieux que vous vous êtes choisis; et qu'ils vous délivrent eux-mêmes de l'affliction qui vous accable.

15. Les enfants d'Israël répondirent au Seigneur : Nous avons péché; faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira; mais, au moins pour cette heure, délivrez-nous de ceux qui nous oppriment.

16. Après avoir prié de la sorte, ils jetèrent hors de toutes leurs terres toutes les idoles des dieux étrangers, et adorèrent le Seigneur Dieu, qui se laissa toucher de leur misère.

17. Cependant les enfants d'Ammon s'étant assemblés avec de grands cris, campèrent dans le pays de Galaad; et les enfants d'Israël s'étant assemblés de leur côté pour les combattre, campèrent à Maspha.

18. Alors les princes de Galaad se dirent les uns aux autres : Le premier d'entre nous qui commencera de combattre contre les enfants d'Ammon sera le chef du peuple de Galaad.

CHAPITRE XI.

Jephté, choisi pour être chef des Israélites, combat les Ammonites et les défait. Son vœu.

1. En ce temps il y avoit un homme

Digitized by Google

de Galaad nommé Jephté, homme de guerre et fort vaillant, fils d'une courtisane, et qui eut pour père Galaad.

2. Galaad son père avoit de sa femme des enfants qui, étant devenus grands, chassèrent Jephté de la maison, en lui disant : Vous ne pouvez pas être héritier en la maison de notre père, parce que vous êtes né d'une autre mère.

3. Jephté les fuyant donc et évitant de les rencontrer, demeura au pays de Tob, et des gens qui n'avoient rien et qui vivoient de brigandages s'assemblèrent auprès de lui, et le suivoient comme leur chef.

4. En ce même temps les enfants d'Ammon combattoient contre Israël.

5. Et comme ils le pressoient vivement, les anciens de Galaad allèrent trouver Jephté au pays de Tob pour le faire venir à leur secours ;

6. Ils lui dirent donc : Venez, et soyez notre prince pour combattre contre les enfants d'Ammon.

7. Jephté leur répondit : N'est-ce pas vous qui me haïssez et qui m'avez chassé de la maison de mon père? et maintenant vous venez à moi parce que la nécessité vous y contraint.

8. Les principaux de Galaad lui dirent : Oui, c'est pour cela que nous venons vous trouver, afin que vous marchiez avec nous, que vous combattiez contre les enfants d'Ammon, et que vous soyez le chef de tous ceux qui habitent en Galaad.

9. Jephté leur répondit : Si c'est avec un désir sincère que vous venez m'engager à combattre pour vous contre les enfants d'Ammon, serai-je votre prince en cas que le Seigneur me les livre entre les mains?

10. Ils lui répondirent : Que le Seigneur qui nous entend soit entre vous et nous, et soit témoin que nous voulons accomplir ce que nous vous promettons.

11. Jephté s'en alla donc avec les principaux de Galaad, et tout le peuple l'élut pour son prince. Jephté ayant fait d'abord devant le Seigneur toutes ses protestations à Maspha,

12. Il envoya des ambassadeurs au roi des enfants d'Ammon, pour lui dire de sa part : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? pourquoi êtes-vous venu m'attaquer et ravager mon pays?

13. Le roi des Ammonites leur répondit : C'est parce que Israël venant d'Égypte m'a pris mon pays, depuis les confins d'Arnon jusqu'à Jaboc et jusqu'au Jourdain : rendez-le-moi donc maintenant de vous-même, et demeurons en paix.

14. Jephté donna de nouveau ses ordres aux ambassadeurs, et leur commanda de dire au roi des Ammonites :

15. Voici ce que dit Jephté : Les Israélites n'ont pris ni le pays de Moab, ni le pays des enfants d'Ammon ;

16. Mais lorsqu'ils sortirent d'Égypte ils marchèrent par le désert jusqu'à la mer Rouge, et étant venus à Cadès,

17. Ils envoyèrent des ambassadeurs au roi d'Édom, et lui firent dire : Laissez-nous passer par votre pays ; et le roi d'Édom ne voulut point leur accorder ce qu'ils demandoient. Ils envoyèrent aussi des ambassadeurs au roi de Moab, qui les méprisa et ne voulut point leur donner passage. Ils demeurèrent donc à Cadès,

18. Et ayant côtoyé le pays d'Édom et le pays de Moab, ils vinrent par le côté oriental du pays de Moab et campèrent au-delà de l'Arnon, sans vouloir entrer dans le pays de Moab ; car l'Arnon est la frontière de la terre de Moab.

19. Les Israélites envoyèrent ensuite des ambassadeurs vers Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitoit dans Hésébon, pour lui dire : Laissez-nous passer par vos terres jusqu'au Jourdain.

20. Séhon méprisant, comme les au-

Digitized by Google

tres, la demande des Israélites, leur refusa le passage par ses terres, et ayant assemblé une armée d'une multitude innombrable, il marcha contre les Israélites à Jasa, et s'opposa à leur passage de toutes ses forces;

21. Mais le Seigneur le livra entre les mains d'Israël avec toute son armée; et Israël le défit, et se rendit maître de toutes les terres des Amorrhéens qui habitoient en ce pays-là;

22. Et de tout ce qui étoit renfermé dans leurs limites, depuis l'Arnon jusqu'à Jaboc, et depuis le désert jusqu'au Jourdain.

23. Ainsi le Seigneur Dieu d'Israël a ruiné les Amorrhéens lorsque les Israélites, qui étoient son peuple, combattoient contre eux; et vous prétendez maintenant que les terres que possède le peuple de Dieu vous appartiennent?

24. Ne croyez-vous pas avoir droit de posséder ce qui appartient à Chamos votre dieu? Il est de même bien juste que nous possédions ce que le Seigneur notre Dieu s'est acquis par ses victoires;

25. A moins peut-être que vous ne soyez au-dessus de Balac, fils de Séphor, roi de Moab, et que vous ne puissiez montrer qu'il se soit plaint des Israélites, ou qu'il leur ait pour cela déclaré la guerre,

26. Tant qu'Israël a habité dans Hésébon et dans ses villages, dans Aroër et dans les villages qui en dépendent, ou dans toutes les villes qui sont le long du Jourdain, pendant trois cents ans. D'où vient que pendant tout ce temps-là vous n'avez fait aucune démarche pour rentrer dans ces droits prétendus?

27. Ce n'est donc point moi qui vous fais injure, mais c'est vous qui me la faites en me déclarant une guerre injuste. Que le Seigneur soit notre arbitre, et décide aujourd'hui ce différend entre Israël et les enfants d'Ammon.

28. Mais le roi des enfants d'Ammon ne voulut point se rendre à ce que Jephté lui avoit dit par ses ambassadeurs.

29. Après cela donc l'Esprit du Seigneur saisit Jepthé, de sorte qu'allant par le pays de Galaad, par celui de Manassé, et par Maspha de Galaad, il passa jusqu'aux enfants d'Ammon,

30. Et fit ce vœu au Seigneur : Seigneur, si vous livrez entre mes mains les enfants d'Ammon,

31. Je vous offrirai en holocauste le premier qui sortira de ma maison, et qui viendra au-devant de moi lorsque je retournerai victorieux du pays des enfants d'Ammon.

32. Jephté passa ensuite dans les terres des enfants d'Ammon pour les combattre, et le Seigneur les livra entre ses mains.

33. Il prit et ravagea vingt villes, depuis Aroër jusqu'à Mennith et jusqu'à Abel, qui est planté de vignes : les enfants d'Ammon perdirent dans cette défaite un grand nombre d'hommes, et furent humiliés devant les enfants d'Israël.

34. Mais lorsque Jephté revenoit à Maspha dans sa maison, sa fille unique (car il n'avoit point eu d'autres enfants qu'elle) vint au-devant de lui en dansant au son des tambours.

35. Jephté l'ayant vue déchira ses vêtements, et lui dit : Hélas! ma fille, vous m'avez trompé, et vous vous êtes trompée vous-même, car j'ai fait vœu au Seigneur, et je ne puis faire autre chose que ce que j'ai promis.

36. Sa fille lui répondit : Mon père, si vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis, après la grâce que vous avez reçue de prendre la vengeance de vos ennemis et d'en remporter une si grande victoire.

37. Accordez-moi seulement, ajouta-t-elle, la prière que je vous fais : laissez-

Digitized by Google

moi aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes.

38. Jephté lui répondit : Allez. Et il la laissa libre pendant ces deux mois. Elle alloit donc avec ses compagnes et ses amies, et elle pleuroit sa virginité sur les montagnes.

39. Après les deux mois elle revint trouver son père, et il traita selon son vœu sa fille qui étoit vierge. De là vint la coutume, qui s'est toujours observée depuis en Israël,

40. Que toutes les filles d'Israël s'assemblent une fois l'année, pour pleurer la fille de Jephté de Galaad pendant quatre jours.

CHAPITRE XII.

Guerre entre Éphraïm et Galaad. Mort de Jephté. Abésan, Ahialon, Abdon, juges d'Israël.

1. Cependant il s'éleva une sédition dans la tribu d'Éphraïm; car ceux de cette tribu passant vers le septentrion, dirent à Jephté : Pourquoi n'avez-vous point voulu nous appeler lorsque vous alliez combattre les enfants d'Ammon, afin que nous y allassions avec vous? Nous brûlerons votre maison.

2. Jephté leur répondit : Nous avions une grande guerre, mon peuple et moi, contre les enfants d'Ammon ; je vous ai priés de nous donner secours, et vous n'avez pas voulu le faire.

3. Ce qu'ayant vu, j'ai exposé ma vie, j'ai marché contre les enfants d'Ammon, et le Seigneur me les a livrés entre les mains. Qu'ai-je fait en tout cela qui mérite que vous veniez me faire la guerre?

4. Jephté ayant donc fait assembler tous ceux de Galaad, il combattit contre Éphraïm, et ceux de Galaad défirent ceux d'Éphraïm, qui disoient : Galaad est un fugitif d'Éphraïm, qui demeure au milieu d'Éphraïm et de Manassé.

5. Mais ceux de Galaad se saisirent des gués du Jourdain par où ceux d'Éphraïm devoient repasser dans leur pays : et lorsque quelqu'un d'Éphraïm, fuyant de la bataille, venoit sur le bord de l'eau, et disoit à ceux de Galaad : Je vous prie de me laisser passer, ils lui disoient : N'êtes-vous pas Éphrathéen? Et lui répondant que non,

6. Ils lui répliquoient : Dites donc Scibboleth, qui signifie un épi ; et comme, en prononçant Scibboleth, il ne pouvoit pas bien exprimer la première lettre de ce nom, ils le prenoient aussitôt et le tuoient au passage du Jourdain ; de sorte qu'il y eut quarante-deux mille hommes de la tribu d'Éphraïm qui furent tués ce jour-là.

7. Jephté de Galaad jugea donc le peuple d'Israël pendant six ans ; et il mourut ensuite, et fut enseveli dans sa ville de Galaad.

8. Abésan de Bethléhem fut après lui juge d'Israël.

9. Il avoit trente fils et autant de filles; il fit sortir celles-ci de sa maison en les mariant, et il fit venir autant de filles, qu'il donna pour femmes à ses fils ; et après avoir jugé Israël pendant sept ans,

10. Il mourut, et fut enseveli dans Bethléhem.

11. Ahialon de Zabulon lui succéda, et jugea Israël pendant dix ans ;

12. Et étant mort, il fut enseveli dans Zabulon.

13. Abdon, fils d'Illel, de Pharathon, fut après lui juge d'Israël.

14. Il eut quarante fils, et de ceux-ci trente petits-fils qui montoient tous sur soixante-dix poulains d'ânesses. Il jugea Israël pendant huit ans,

15. Et étant mort, il fut enseveli à Pharathon, au pays d'Éphraïm, sur la montagne d'Amalec.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Servitude des Israélites sous les Philistins. Naissance de Samson.

1. Les enfants d'Israël commirent le mal aux yeux du Seigneur, qui les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

2. Or il y avoit un homme de Saraa, de la race de Dan, nommé Manué, dont la femme étoit stérile.

3. Et l'ange du Seigneur apparut à sa femme, et lui dit : Vous êtes stérile et sans enfants; mais vous concevrez, et vous enfanterez un fils.

4. Prenez donc bien garde à ne point boire de vin ni rien de ce qui peut enivrer, et à ne manger rien d'impur,

5. Parce que vous concevrez et vous enfanterez un fils sur la tête duquel le rasoir ne passera point : car il sera Nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance et dès le ventre de sa mère, et c'est lui qui commencera de délivrer Israël de la main des Philistins.

6. Étant donc venue trouver son mari, elle lui dit : Il est venu à moi un homme de Dieu, qui avoit un visage d'ange et qui étoit terrible à voir. Je lui ai demandé qui il étoit, d'où il venoit, et comment il s'appeloit, et il n'a pas voulu me le dire ;

7. Mais voici ce qu'il m'a dit : Vous concevrez et vous enfanterez un fils : prenez bien garde à ne point boire de vin ni rien de ce qui peut enivrer, et à ne manger rien d'impur ; car l'enfant sera Nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance et depuis le ventre de sa mère jusqu'au jour de sa mort.

8. Manué pria donc le Seigneur, et lui dit : Seigneur, je vous prie que l'homme de Dieu que vous avez envoyé vienne encore, afin qu'il nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui doit naître.

9. Le Seigneur exauça la prière de Manué, et l'ange du Seigneur apparut encore à sa femme lorsqu'elle étoit assise dans les champs. Manué son mari n'étoit pas alors avec elle. Ayant donc vu l'ange,

10. Elle courut vite à son mari, et lui dit : Voilà ce même homme que j'avois vu auparavant, qui m'est encore apparu.

11. Manué se leva aussitôt, et suivit sa femme ; et étant venu vers cet homme, il lui dit : Est-ce vous qui avez parlé à cette femme? Il lui répondit : C'est moi.

12. Manué lui dit : Quand ce que vous avez prédit sera accompli, que voulez-vous que fasse l'enfant? et de quoi devra-t-il s'abstenir?

13. L'ange du Seigneur répondit à Manué : Qu'il s'abstienne de tout ce que j'ai marqué à votre femme ;

14. Qu'il ne mange rien de ce qui naît de la vigne, qu'il ne boive ni vin ni rien de ce qui peut enivrer, qu'il ne mange rien d'impur, et qu'il accomplisse et garde avec soin ce que j'ai ordonné à son sujet.

15. Manué dit à l'ange du Seigneur : Je vous prie de m'accorder ce que je vous demande, et de permettre que nous vous préparions un chevreau.

16. L'ange lui répondit : Quelque instance que vous me fassiez, je ne mangerai point de votre pain ; mais si vous voulez faire un holocauste, offrez-le au Seigneur. Or Manué ne savoit pas que ce fût l'ange du Seigneur.

17. Et il lui dit : Comment vous appelez-vous, afin que nous puissions vous honorer si vos paroles s'accomplissent?

18. L'ange lui répondit : Pourquoi demandez-vous à savoir mon nom, qui est admirable?

19. Manué prit donc le chevreau avec les libations, les mit sur une pierre, et les offrit au Seigneur, qui est l'auteur des œuvres miraculeuses ; et il considéroit, lui et sa femme, ce qui en arriveroit.

Digitized by Google

20. Alors la flamme de l'autel montant vers le ciel, l'ange du Seigneur y monta aussi au milieu des flammes. Ce que Manué et sa femme ayant vu, ils tombèrent le visage contre terre.

21. Et l'ange du Seigneur disparut de devant leurs yeux. Manué reconnut aussitôt que c'étoit l'ange du Seigneur,

22. Et il dit à sa femme : Nous mourrons certainement, car nous avons vu Dieu.

23. Sa femme lui répondit : Si le Seigneur vouloit nous faire mourir, il n'auroit pas reçu de nos mains l'holocauste et les libations que nous lui avons offertes,, il ne nous auroit point fait voir toutes ces choses, et il ne nous auroit point prédit ce qui doit arriver.

24. La femme de Manué mit donc au monde un fils qu'elle appela Samson. L'enfant crut, et le Seigneur le bénit.

25. Et l'esprit du Seigneur commença d'être avec Samson lorsqu'il étoit dans le camp de Dan, entre Saraa et Esthaol.

CHAPITRE XIV.

Samson épouse une Philistine. Elle le trahit ; il la quitte, et se retire chez son père.

1. Alors Samson descendit à Thamnatha, et ayant vu une femme entre les filles des Philistins,

2. Il revint trouver son père et sa mère, et leur dit : J'ai vu dans Thamnatha une femme d'entre les filles des Philistins ; je vous prie de me la faire donner pour épouse.

3. Son père et sa mère lui dirent : N'y a-t-il point de femme parmi toutes les filles de vos frères, et parmi tout notre peuple, pour vouloir prendre une femme d'entre les Philistins, qui sont incirconcis ? Samson dit à son père : Donnez-moi celle-là, parce qu'elle m'a plu quand je l'ai vue.

4. Or son père et sa mère ne savoient pas que ceci se faisoit par l'ordre de Dieu, et qu'il cherchoit une occasion pour perdre les Philistins ; car en ce temps-là les Philistins dominoient sur le peuple d'Israël.

5. Samson vint donc avec son père et sa mère à Thamnatha. Et lorsqu'ils furent arrivés aux vignes qui sont près de la ville, il parut tout d'un coup un jeune lion furieux et rugissant, qui vint au-devant de Samson.

6. Mais l'Esprit du Seigneur se saisit de Samson, qui déchira le lion comme il auroit déchiré un chevreau, et le mit en pièces sans avoir rien dans la main ; et il affecta de n'en rien dire à son père ni à sa mère.

7. Il vint ensuite parler à la femme qui lui avoit plu.

8. Et quelques jours après il revint pour l'épouser ; et, s'étant détourné du chemin pour voir le corps du lion qu'il avoit tué, il trouva un essaim d'abeilles dans la gueule du lion, et un rayon de miel.

9. Il prit ce rayon de miel entre ses mains, et il en mangeoit en allant. Lorsqu'il fut arrivé où étoient son père et sa mère, il leur en donna une partie, qu'ils mangèrent ; mais il ne voulut pas cependant leur découvrir qu'il avoit pris ce miel dans la gueule du lion mort.

10. Son père vint donc chez cette femme, et fit un festin pour son fils Samson, selon la coutume que les jeunes gens avoient alors.

11. Les habitants de cette ville l'ayant vu lui donnèrent, pour l'accompagner, trente jeunes hommes,

12. Auxquels Samson dit : Je vais vous proposer une énigme ; et si vous pouvez l'expliquer dans les sept jours du festin, je vous donnerai trente robes, et autant de tuniques ;

13. Si vous ne pouvez l'expliquer, vous me donnerez aussi trente robes et trente tuniques. Ils lui répondirent :

Digitized by Google

Proposez votre énigme, afin que nous sachions ce que c'est.

14. Samson leur dit : La nourriture est sortie de celui qui mangeoit, et la douceur est sortie du fort. Ils ne purent pendant trois jours expliquer cette énigme.

15. Mais le septième jour s'approchant, ils dirent à la femme de Samson : Gagnez votre mari par vos caresses, et faites qu'il vous découvre ce que son énigme signifie. Si vous ne voulez pas le faire, nous vous brûlerons, vous et toute la maison de votre père : est-ce que vous nous avez conviés à vos noces pour nous faire perdre nos habits ?

16. Cette femme pleuroit donc auprès de Samson, et se plaignoit de lui en disant : Vous me haïssez et vous ne m'aimez point ; et c'est pour cela que vous ne voulez point m'expliquer l'énigme que vous avez proposée à ceux de mon peuple. Samson lui répondit : Je n'ai point voulu le dire à mon père et à ma mère, comment vous le dirai-je ?

17. Elle pleura ainsi auprès de lui pendant les sept jours du festin ; enfin le septième jour, vaincu par ses importunités, il lui découvrit l'énigme ; et elle l'alla redire aussitôt à ceux de sa ville.

18. Ces jeunes gens donc, avant que le soleil fût couché, vinrent dire à Samson : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, et de plus fort que le lion ? Samson leur répondit : Si vous n'eussiez pas labouré avec ma génisse, vous n'eussiez jamais trouvé ce que mon énigme vouloit dire.

19. En même temps l'Esprit du Seigneur saisit Samson ; et, étant venu à Ascalon, il y tua trente hommes, dont il prit les habits, et les donna à ceux qui avoient expliqué son énigme ; et, étant dans une colère étrange, il revint dans la maison de son père.

20. Cependant sa femme épousa un de ces jeunes hommes et de ses amis qui l'avoient accompagné à ses noces.

CHAPITRE XV.

Samson met le feu aux moissons des Philistins. Il tue mille Philistins avec une mâchoire d'âne.

1. Peu de temps après, lorsque les jours de la moisson des blés étoient proches, Samson voulant aller voir sa femme, lui apporta un chevreau. Et lorsqu'il vouloit entrer en sa chambre, selon sa coutume, son père l'en empêcha en disant :

2. J'ai cru que vous aviez de l'aversion pour votre femme, c'est pourquoi je l'ai donnée à un de vos amis ; mais elle a une sœur qui est plus jeune et plus belle qu'elle, et je vous la donnerai pour femme au lieu d'elle.

3. Samson lui répondit : Désormais les Philistins n'auront plus sujet de se plaindre de moi si je leur rends le mal qu'ils m'ont fait.

4. Après cela il alla prendre trois cents renards, qu'il lia l'un à l'autre par la queue, et y attacha des flambeaux ;

5. Et les ayant allumés, il chassa les renards afin qu'ils courussent de tous côtés. Les renards aussitôt allèrent courir au travers des blés des Philistins, et, y ayant mis le feu, les blés qui étoient déjà en gerbe et ceux qui étoient encore sur pied furent tous brûlés ; et le feu même se mettant dans les vignes et dans les plants d'oliviers, consuma tout.

6. Alors les Philistins dirent : Qui a fait ce désordre ? On leur répondit : C'est Samson, gendre d'un homme de Thamnatha, qui a fait tout ce mal, parce que son beau-père lui a ôté sa femme, et l'a donnée à un autre. Et les Philistins, étant venus chez cet homme, brûlèrent la femme de Samson avec son père.

Digitized by Google

7. Alors Samson leur dit : Quoique vous ayez fait cela, je ne laisserai point néanmoins de me venger de vous, et après cela je demeurerai tranquille.

8. Il les battit ensuite, et en fit un si grand carnage que mettant la jambe sur la cuisse, ils demeuroient tout interdits. Après cela Samson demeura dans la caverne du rocher d'Étam.

9. Les Philistins étant donc venus dans le pays de Juda, campèrent au lieu qui depuis fut appelé la Mâchoire, où leur armée fut mise en fuite.

10. Ceux de la tribu de Juda leur dirent : Pourquoi êtes-vous venus contre nous? Les Philistins leur répondirent : Nous sommes venus pour lier Samson, afin de lui rendre le mal qu'il nous a fait.

11. Alors trois mille hommes de la tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Étam, et dirent à Samson : Est-ce que vous ne saviez pas que nous sommes assujettis aux Philistins? pourquoi les avez-vous traités de la sorte? Il leur répondit : Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait.

12. Nous sommes venus, lui dirent-ils, pour vous lier et pour vous livrer entre les mains des Philistins. Jurez-moi, leur dit Samson, et promettez-moi que vous ne me tuerez point.

13. Ils lui répondirent : Nous ne vous tuerons point, mais après vous avoir lié nous vous livrerons aux Philistins. Ils le lièrent donc de deux grosses cordes neuves, et le tirèrent du rocher d'Étam.

14. Étant venus au lieu appelé la Mâchoire, les Philistins vinrent au-devant de lui avec de grands cris ; mais l'Esprit du Seigneur ayant saisi Samson, il rompit et mit en pièces les cordes dont il étoit lié, comme le lin se consume lorsqu'il sent le feu.

15. Et, ayant trouvé là une mâchoire d'âne qui étoit à terre, il la prit, et en tua mille hommes.

16. Et il dit : Je les ai défaits avec une mâchoire d'âne, avec la mandibule d'un poulain d'ânesse, et j'ai tué mille hommes!

17. Et après qu'il eut dit ces paroles en chantant, il jeta de sa main la mâchoire, et appela ce lieu-là Ramath-Léchi, c'est-à-dire l'Élévation de la Mâchoire.

18. Il fut ensuite pressé d'une grande soif, et criant au Seigneur il dit : C'est vous qui avez sauvé votre serviteur, et qui lui avez donné cette grande victoire ; et maintenant je meurs de soif, et je tomberai entre les mains de ces incirconcis.

19. Le Seigneur ouvrit donc une des grosses dents de cette mâchoire d'âne, et il en sortit un ruisseau d'eau ; et Samson en ayant bu, revint de sa défaillance et reprit ses forces. C'est pourquoi ce lieu a été appelé jusqu'aujourd'hui la Fontaine sortie de la mâchoire par l'invocation de Dieu.

20. Et Samson jugea pendant vingt ans le peuple d'Israël, lorsqu'il étoit dominé par les Philistins.

CHAPITRE XVI.

Samson enlève les portes de Gaza. Dalila lui coupe les cheveux. Il renverse sur lui le temple de Dagon.

1. Après cela Samson alla à Gaza, et y ayant vu une courtisane, il entra chez elle.

2. Les Philistins l'ayant appris, et le bruit s'étant répandu parmi eux que Samson étoit entré dans la ville, ils le firent environner, et mirent des gardes aux portes de la ville, où ils l'attendirent en silence toute la nuit, pour le tuer le matin lorsqu'il sortiroit.

3. Samson dormit jusque sur le minuit ; et, s'étant levé alors, il alla prendre les deux portes de la ville, avec leurs poteaux et leurs serrures,

Digitized by Google

les mit sur ses épaules, et les porta sur le haut de la montagne qui regarde Hébron.

4. Après cela il aima une femme qui demeuroit dans la vallée de Sorec, et s'appeloit Dalila.

5. Les princes des Philistins l'ayant su vinrent trouver cette femme, et lui dirent : Trompez Samson, et sachez de lui d'où lui vient une si grande force, et comment nous pourrions le vaincre et le tourmenter après l'avoir lié. Si vous faites cela, nous vous donnerons chacun onze cents pièces d'argent.

6. Dalila dit donc à Samson : Dites-moi, je vous prie, d'où vous vient cette force si grande, et avec quoi il faudroit vous lier pour vous ôter le moyen de vous sauver.

7. Samson lui dit : Si on me lioit avec sept grosses cordes qui ne fussent pas sèches, mais qui eussent encore leur humidité, je deviendrois foible comme les autres hommes.

8. Les princes des Philistins lui apportèrent sept cordes comme elle avoit dit, dont elle le lia ;

9. Et, ayant fait cacher dans sa chambre des hommes qui attendoient l'événement de cette entreprise, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous! Et aussitôt il rompit les cordes, comme se rompt un filet d'étoupe lorsqu'il sent le feu ; et on ne connut point d'où lui venoit cette force.

10. Dalila lui dit : Vous vous êtes joué de moi, et vous ne m'avez pas dit la vérité; découvrez-moi donc maintenant au moins avec quoi il faudroit vous lier.

11. Samson lui répondit : Si on me lioit avec des cordes toutes neuves, dont on ne se seroit jamais servi, je deviendrois foible, et semblable aux autres hommes.

12. Dalila l'en ayant encore lié, après avoir fait cacher des gens dans sa chambre, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous! Et aussitôt il rompit ces cordes comme on romproit un filet.

13. Dalila lui dit encore : Jusques à quand me tromperez-vous, et me direz-vous des choses fausses? dites-moi donc avec quoi il faudroit vous lier. Samson lui dit : Si vous faites une tresse de sept cheveux de ma tête avec du fil dont on fait de la toile, et que l'ayant attachée à un clou vous enfonciez ce clou dans la terre, je deviendrai foible comme un autre.

14. Ce que Dalila ayant fait, elle lui dit : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous! Et s'éveillant tout d'un coup, il arracha le clou avec ses cheveux et le fil.

15. Alors Dalila lui dit : Comment dites-vous que vous m'aimez, puisque vous ne témoignez que de l'éloignement pour moi? Vous m'avez déjà menti par trois fois, et vous ne m'avez point voulu dire d'où vous vient cette force supérieure.

16. Et comme elle l'importunoit sans cesse, et qu'elle se tint plusieurs jours attachée auprès de lui sans lui donner aucun temps pour se reposer, enfin la fermeté de son cœur se ralentit, et il tomba dans une lassitude mortelle.

17. Alors lui découvrant toute la vérité, il lui dit : Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête, parce que je suis Nazaréen, c'est-à-dire, consacré à Dieu dès le ventre de ma mère : si l'on me rase la tête, toute ma force m'abandonnera, et je deviendrai foible comme les autres hommes.

18. Dalila, voyant qu'il lui avoit confessé tout ce qu'il avoit dans le cœur, envoya vers les princes des Philistins, et leur fit dire : Venez encore pour cette fois, parce qu'il m'a maintenant ouvert son cœur. Ils vinrent donc chez elle, portant avec eux l'argent qu'ils lui avoient promis.

19. Dalila fit dormir Samson sur ses

Digitized by Google

Digitized by Google

Samson et Dalila.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

genoux, et lui fit reposer la tête dans son sein; et ayant fait venir un barbier elle lui fit raser les sept touffes de ses cheveux; après quoi elle commença de le chasser et de le repousser d'auprès d'elle, car sa force l'abandonna au même moment.

20. Et elle lui dit : Samson, voilà les Philistins qui viennent fondre sur vous! Samson s'éveillant, dit en lui-même : J'en sortirai comme j'ai fait auparavant, et je me dégagerai d'eux, car il ne savoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui.

21. Les Philistins l'ayant donc pris, lui crevèrent aussitôt les yeux, et, l'ayant mené à Gaza chargé de chaînes, ils l'enfermèrent dans une prison, où ils lui firent tourner la meule d'un moulin.

22. Ses cheveux commençoient déjà à revenir,

23. Lorsque les princes des Philistins firent une grande assemblée pour immoler des hosties solennelles à leur dieu Dagon, et pour faire un festin de réjouissance, en disant : Notre dieu nous a livré entre les mains Samson notre ennemi.

24. Ce que le peuple ayant aussi vu, il publioit les louanges de son dieu en disant comme eux : Notre dieu nous a livré entre les mains notre ennemi, qui a ruiné notre pays et qui en a tué plusieurs.

25. Ils firent ensuite des festins avec de grandes réjouissances, et après le dîner ils commandèrent que l'on fît venir Samson pour jouer devant eux. Samson, ayant été amené de la prison, jouoit devant les Philistins; et ils le firent tenir entre deux colonnes.

26. Alors Samson dit au garçon qui le conduisoit : Laissez-moi toucher les colonnes qui soutiennent toute la maison, afin que je m'appuie dessus, et que je prenne un peu de repos.

27. Or la maison étoit toute pleine d'hommes et de femmes : tous les princes des Philistins y étoient, et il y avoit bien trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe qui, du haut de la maison regardoient jouer Samson.

28. Samson ayant donc invoqué le Seigneur, dit : O Seigneur mon Dieu, souvenez-vous de moi; mon Dieu, rendez-moi maintenant ma première force, afin que je me venge en une seule fois de mes ennemis pour la perte de mes deux yeux.

29. Puis, prenant les deux colonnes sur lesquelles la maison étoit appuyée, tenant l'une de la droite, et l'autre de la gauche,

30. Il dit : Que je meure avec les Philistins! Et ayant fortement ébranlé les colonnes, la maison tomba sur tous les princes et sur tout le reste du peuple qui étoit là; et il en tua beaucoup plus en mourant qu'il n'en avoit tué pendant sa vie.

31. Ses frères et tous ses parents étant venus dans ce lieu, enlevèrent son corps, et l'ensevelirent entre Saara et Esthaol, dans le sépulcre de son père Manué, après avoir été juge d'Israël pendant vingt ans.

CHAPITRE XVII.

Idole de la maison de Michas.

1. En ce temps-là il y eut un homme de la montagne d'Éphraïm, nommé Michas,

2. Qui dit à sa mère : Les onze cents pièces d'argent que vous aviez mises à part, et sur le sujet desquelles vous aviez fait devant moi tant d'imprécations, sont entre mes mains, et je les ai présentement. Sa mère lui répondit : Que le Seigneur vous comble, mon fils, de ses bénédictions!

3. Michas rendit donc ces pièces d'argent à sa mère. Et sa mère lui dit :

Digitized by Google

J'ai consacré cet argent au Seigneur, et j'en ai fait vœu, afin que mon fils le reçoive de ma main, et qu'il en fasse faire une image de sculpture et une jetée en fonte ; c'est pour cela même que je vous le donne maintenant.

4. Après donc que Michas eut rendu cet argent à sa mère, elle en prit deux cents pièces d'argent, qu'elle donna à un ouvrier pour en faire une image de sculpture et une jetée en fonte, qui demeura dans la maison de Michas.

5. Michas fit aussi un petit temple pour le dieu, avec un éphod et des théraphins, c'est-à-dire, le vêtement sacerdotal et les idoles; et il remplit d'offrandes la main d'un de ses fils, et il devint son prêtre.

6. En ce temps-là il n'y avoit point de roi dans Israël, mais chacun faisoit tout ce qui lui sembloit bon.

7. En ce même temps il y eut aussi un autre jeune homme de Bethléhem en Juda de cette même famille, qui étoit lévite, et qui demeuroit là.

8. Il étoit sorti de Bethléhem dans le dessein d'aller s'établir ailleurs, partout où il trouveroit son avantage. Et étant venu en la montagne d'Éphraïm, lorsqu'il étoit en chemin, il se détourna un peu pour aller en la maison de Michas.

9. Michas lui demanda d'où il venoit. Il lui répondit : Je suis lévite de Bethléhem de Juda; je cherche à m'établir où je pourrai, et où je verrai qu'il me sera le plus utile.

10. Michas lui dit : Demeurez chez moi, vous me tiendrez lieu de père et de prêtre; je vous donnerai chaque année dix pièces d'argent, deux habits, et tout ce qui est nécessaire pour la vie.

11. Le lévite y consentit, et demeura chez lui, où il fut traité comme l'un de ses enfants.

12. Michas lui remplit la main d'offrandes, et retint ce jeune homme chez lui en qualité de prêtre.

13. Car, maintenant, disoit-il, je sais que Dieu me fera du bien puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi.

CHAPITRE XVIII.

Six cents hommes de la tribu de Dan vont s'établir à Laïs. Ils enlèvent le prêtre et l'idole de Michas.

1. En ce temps-là il n'y avoit point de roi dans Israël, et la tribu de Dan cherchoit des terres pour y habiter, car jusqu'alors elle n'avoit pu se mettre en possession de ce qui lui étoit échu comme aux autres tribus.

2. Les enfants de Dan ayant donc choisi, de Saraa et d'Esthaol, cinq hommes de leur race et de leur famille, qui étoient très-vaillants, les envoyèrent pour reconnoître le pays, et pour y remarquer tout avec grand soin; et ils leur dirent : Allez, et reconnoissez bien le pays. S'étant donc mis en chemin, ils vinrent à la montagne d'Éphraïm, et entrèrent chez Michas, où ils se reposèrent :

3. Ils reconnurent à la parole le jeune homme lévite, et demeurant avec lui, ils lui dirent : Qui vous a amené ici ? qu'y faites-vous? quel est le sujet qui vous a porté à y venir ?

4. Il leur répondit : Michas a fait pour moi telle et telle chose, et il m'a donné des gages pour que je lui tienne lieu de prêtre.

5. Ils le prièrent donc de consulter le Seigneur, pour savoir si leur voyage seroit heureux, et s'ils réussiroient dans leur entreprise.

6. Il leur répondit : Allez en paix; le Seigneur favorise votre voyage.

7. Ces cinq hommes s'en étant donc allés vinrent à Laïs, et trouvèrent le peuple de cette ville, comme ont accoutumé d'être les Sidoniens, sans aucune crainte, en paix et en assurance,

Digitized by Google

n'y ayant personne qui le troublât, extrêmement riche, éloigné de Sidon, et séparé de tous les autres hommes.

8. Ils revinrent ensuite trouver leurs frères à Saraa et à Esthaol; et lorsque ceux-ci leur demandèrent ce qu'ils avoient fait, ils leur répondirent :

9. Marchons vers ces gens-là : le pays que nous avons vu est très-riche et très-fertile; ne négligez rien, ne perdez point de temps. Allons nous mettre en possession de cette terre : nous le ferons sans peine.

10. Nous trouverons des gens dans une pleine assurance, une contrée fort étendue, et le Seigneur nous donnera ce lieu si fertile, où il ne manque rien de tout ce qui croît sur la terre.

11. Il partit donc alors de la tribu de Dan, c'est-à-dire de Saraa et d'Esthaol, six cents hommes bien armés,

12. Qui étant venus à Cariath-Iarim de la tribu de Juda, y campèrent; et ce lieu, depuis ce temps-là, s'appela le Camp de Dan, qui est derrière Cariath-Iarim.

13. Ils passèrent de là sur la montagne d'Éphraïm. Et étant venus dans la maison de Michas,

14. Ces cinq hommes, qui avoient été envoyés auparavant pour reconnoître le pays de Laïs, dirent à leurs autres frères : Vous savez qu'en cette maison-là il y a un éphod, des théraphins, une image de sculpture, et une jetée en fonte. Voyez sur cela ce qu'il vous plaît de faire.

15. S'étant donc un peu détournés, ils entrèrent dans le logis du jeune lévite, qui étoit dans la maison de Michas, et le saluèrent civilement.

16. Cependant les six cents hommes demeurèrent à la porte sous les armes.

17. Et ceux qui étoient entrés où logeoit le jeune homme tâchoient d'emporter l'image de sculpture, l'éphod, les théraphins, et l'image jetée en fonte; et le prêtre se tenoit à la porte pendant que ces six cents hommes fort vaillants attendoient non loin de là.

18. Ceux donc qui étoient entrés emportèrent l'image de sculpture, l'éphod, les idoles, et l'image jetée en fonte. Le prêtre leur dit : Que faites-vous?

19. Ils lui répondirent : Taisez-vous, n'ouvrez pas seulement la bouche; venez avec nous, afin que vous nous teniez lieu de père et de prêtre. Lequel vous est le plus avantageux d'être prêtre dans la maison d'un particulier, ou de l'être dans une tribu et dans toute une famille d'Israël?

20. Le lévite les ayant entendus parler ainsi, se rendit à ce qu'ils disoient; et prenant l'éphod, les idoles, et l'image de sculpture, il s'en alla avec eux.

21. Lorsqu'ils étoient en chemin, ayant fait marcher devant eux les petits enfants, les bestiaux et tout ce qu'ils avoient de plus précieux,

22. Et comme ils étoient déjà loin de la maison de Michas, ceux qui demeuroient chez Michas les suivirent avec grand bruit,

23. Et commencèrent à crier après eux. Ces gens, s'étant retournés pour voir ce que c'étoit, dirent à Michas : Que demandez-vous? pourquoi criez-vous de la sorte?

24. Il leur répondit : Vous m'emportez mes dieux que je me suis faits, et vous m'emmenez mon prêtre et tout ce que j'avois, et après cela vous me dites : Qu'avez-vous à crier?

25. Les enfants de Dan lui dirent : Prenez garde de nous parler davantage, de peur qu'il ne vienne des gens qui s'emportent de colère contre vous, et que vous ne périssiez avec toute votre maison.

26. Ils continuèrent ensuite leur chemin. Et Michas, voyant qu'ils étoient plus forts que lui, s'en retourna à sa maison.

Digitized by Google

27. Cependant les six cents hommes emmenèrent le prêtre avec ce que nous avons dit auparavant, et, étant venus à Laïs, ils trouvèrent un peuple qui se tenoit en assurance et dans un plein repos : ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville, ils y mirent le feu et la brûlèrent,

28. Sans qu'il se trouvât personne pour secourir les habitants, parce qu'ils demeuroient loin de Sidon, et qu'ils n'avoient aucune société ni aucun commerce avec qui que ce fût. Or la ville étoit située au pays de Rohob, et, l'ayant rebâtie, ils y demeurèrent.

29. Ils l'appelèrent Dan, du nom de leur père, qui étoit fils d'Israël, au lieu qu'auparavant elle s'appeloit Laïs,

30. Ils s'approprièrent donc l'image de sculpture, et établirent Jonathan, fils de Gersam, fils de Moïse, pour servir de prêtre, lui et ses fils, dans la tribu de Dan, jusqu'au jour où ils furent emmenés captifs.

31. Et l'idole de Michas demeura parmi eux pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo. Il n'y avoit point alors de roi dans Israël.

CHAPITRE XIX.

Outrage fait à la femme d'un lévite par les habitants de Gabaa.

1. Un lévite qui demeuroit au côté de la montagne d'Éphraïm ayant pris une femme de Bethléhem qui est en Juda,

2. Sa femme le quitta, et, étant retournée à Bethléhem en la maison de son père, elle demeura chez lui pendant quatre mois.

3. Son mari, voulant se réconcilier avec elle, vint la trouver pour lui témoigner de l'amitié et la ramener avec lui, étant suivi d'un serviteur avec deux ânes. Sa femme le reçut bien, et l'introduisit dans la maison de son père. Son beau-père, l'ayant appris et le voyant venir, alla au-devant de lui avec joie,

4. Et l'embrassa. Il demeura dans la maison de son beau-père pendant trois jours, mangeant et buvant avec lui avec beaucoup de familiarité.

5. Le quatrième jour le lévite, se levant avant le jour, voulut s'en aller; mais son beau-père le retint, et lui dit : Mangez un morceau auparavant pour vous fortifier, et après cela vous vous mettrez en chemin.

6. Ils s'assirent donc, et mangèrent et burent ensemble. Le beau-père dit ensuite à son gendre : Je vous prie de demeurer encore ce jour-ci, afin que nous le passions dans la joie.

7. Le lévite, se levant, voulut s'en aller; mais son beau-père le conjura avec tant d'instance qu'il le retint, et le fit demeurer chez lui.

8. Le lendemain matin, le lévite se préparoit à s'en aller; mais son beau-père lui dit : Je vous prie de manger un morceau auparavant, afin qu'ayant pris des forces vous vous en alliez quand le jour sera plus avancé. Ils mangèrent donc ensemble.

9. Et le jeune homme, se levant, vouloit s'en aller avec sa femme et son serviteur; mais son beau-père lui dit encore : Considérez que le jour est fort avancé, et que le soir approche; demeurez encore chez moi pour aujourd'hui, et réjouissons-nous; vous partirez demain pour retourner en votre maison.

10. Son gendre ne voulut point se rendre à ses prières; mais il partit aussitôt, et vint proche de Jébus qui s'appelle autrement Jérusalem, menant avec lui ses deux ânes chargés, et sa femme.

11. Et lorsqu'ils étoient déjà près de Jébus, et que, le jour finissant, la nuit

Digitized by Google

commençoit, le serviteur dit à son maître : Allons, je vous prie, à la ville des Jébuséens, et y demeurons.

12. Son maître lui répondit : Je n'entrerai point dans une ville d'un peuple étranger qui n'est point des enfants d'Israël, mais je passerai jusqu'à Gabaa;

13. Et quand je serai arrivé là, nous y demeurerons, ou au moins en la ville de Rama.

14. Ils passèrent donc Jébus ; et, continuant leur chemin, ils se trouvèrent au coucher du soleil près de Gabaa, qui est dans la tribu de Benjamin.

15. Ils allèrent donc à cette ville pour y demeurer ; et, y étant entrés, ils s'assirent dans la place de la ville, sans qu'il y eût personne qui voulût les retirer et les loger chez soi.

16. Mais sur le soir on vit revenir des champs, après son travail, un vieillard qui étoit aussi de la montagne d'Éphraïm, et qui demeuroit comme étranger en la ville de Gabaa. Or les hommes de ce pays-là étoient des enfants de Jémini.

17. Ce vieillard, levant les yeux, vit le lévite assis dans la place de la ville avec son petit bagage; et il lui dit : D'où venez-vous? et où allez-vous?

18. Le lévite lui répondit : Nous sommes partis de Bethléhem qui est en Juda, et nous retournons en notre maison, qui est au côté de la montagne d'Éphraïm, d'où nous étions allés à Bethléhem ; nous allons maintenant à la maison de Dieu, et personne ne veut nous recevoir chez soi ;

19. Nous avons cependant de la paille et du foin pour les ânes, avec du pain et du vin pour moi et pour votre servante, et pour le serviteur qui est avec moi : nous n'avons besoin de rien que d'un logement.

20. Le vieillard lui répondit : La paix soit avec vous, je vous donnerai tout ce qui vous sera nécessaire : je vous prie seulement de ne point demeurer dans cette place.

21. Il les fit donc entrer dans sa maison, il donna à manger aux ânes ; et pour eux, après qu'ils eurent lavé leurs pieds, il les fit mettre à table et leur fit festin.

22. Pendant qu'ils étoient à table, et que, fatigués du chemin, ils mangeoient et buvoient pour reprendre leurs forces, il vint des hommes de cette ville, qui étoient des enfants de Bélial (c'est-à-dire sans joug), et, environnant la maison du vieillard, ils commencèrent à frapper à la porte en criant au maître de la maison, et lui disant : Faites sortir cet homme qui est entré chez vous, afin que nous en abusions.

23. Le vieillard sortit dehors pour leur parler, et leur dit : Gardez-vous, mes frères, gardez-vous bien de faire un si grand mal, car j'ai reçu cet homme comme mon hôte ; cessez de penser à cette folie.

24. J'ai une fille vierge, et cet homme a sa concubine ; je vous les amènerai, et vous les aurez pour satisfaire votre passion : je vous prie seulement de ne pas commettre à l'égard d'un homme ce crime contre nature.

25. Mais le lévite, voyant qu'ils ne vouloient point se rendre à ses paroles, leur amena sa femme, et l'abandonna à leurs outrages ; et, après qu'ils eurent abusé d'elle toute la nuit, quand le matin fut venu, ils la laissèrent.

26. Lorsque les ténèbres de la nuit se dissipoient, cette femme vint à la porte de la maison où étoit son mari, et y tomba étendue par terre.

27. Le matin son mari s'étant levé ouvrit la porte pour continuer son chemin ; et il y trouva sa femme couchée par terre, ayant les mains étendues sur le seuil de la porte.

28. Il crut d'abord qu'elle étoit endormie, et il lui dit : Levez-vous, et

Digitized by Google

allons-nous-en. Mais, elle ne répondant rien, il reconnut qu'elle étoit morte; et l'ayant prise, il la mit sur son âne, et s'en retourna dans sa maison.

29. Étant venu chez lui, il prit un couteau, et divisa le corps de sa femme avec ses os en douze parts, et en en voya une part à chacune des tribus d'Israël.

30. Ce que les enfants d'Israël ayant vu, ils crièrent tout d'une voix : Jamais rien de tel n'est arrivé dans Israël, depuis le jour où nos pères sortirent d'Égypte, jusqu'aujourd'hui : prononcez là-dessus, et ordonnez tous ensemble ce qu'il faut faire dans cette circonstance.

CHAPITRE XX.

Les Israélites vengent sur les Benjaminites l'injure faite au lévite.

1. Alors tous les enfants d'Israël se mirent en campagne, et se trouvèrent assemblés, comme un seul homme, depuis Dan jusqu'à Bersabée et la terre de Galaad, devant le Seigneur à Maspha.

2. Tous les chefs du peuple et toutes les tribus d'Israël, qui composoient l'assemblée du peuple de Dieu, étoient au nombre de quatre cent mille hommes de pied, tous hommes de guerre.

3. Et les enfants de Benjamin surent bientôt que les enfants d'Israël étoient allés tous ensemble à Maspha. Le lévite, mari de la femme qui avoit été tuée, étant interrogé de quelle manière un si grand crime s'étoit commis,

4. Répondit : Étant allé dans la ville de Gabaa, de la tribu de Benjamin, avec ma femme, pour y passer la nuit,

5. Les hommes de cette ville vinrent tout d'un coup la nuit environner la maison où j'étois, pour me tuer, et ils ont outragé ma femme avec une brutalité si furieuse et si incroyable, qu'elle en est morte.

6. Ayant pris ensuite son corps, je l'ai coupé en morceaux, et j'en ai envoyé les parts dans tout le pays que vous possédez, parce qu'il ne s'est jamais commis un si grand crime, ni un excès aussi abominable dans tout Israël.

7. Vous voilà tous, ô enfants d'Israël : voyez ce que vous avez à faire.

8. Tout le peuple qui étoit là lui répondit comme s'ils n'eussent tous été qu'un seul homme : Nous ne retournerons point à nos tentes, et personne ne retournera dans sa maison,

9. Jusqu'à ce que nous ayons exécuté ceci tous ensemble contre Gabaa.

10. Qu'on choisisse d'entre toutes les tribus d'Israël dix hommes de cent, cent de mille, et mille de dix mille, afin qu'ils portent des vivres à l'armée, et que nous puissions combattre contre Gabaa de Benjamin, et rendre la punition que nous en ferons égale au crime qu'elle a commis.

11. Ainsi tout Israël se ligua contre cette ville, comme s'il n'eût été qu'un seul homme, n'ayant tous qu'un même esprit et une même résolution.

12. Et ils envoyèrent des ambassadeurs vers toute la tribu de Benjamin, pour lui dire : Pourquoi une action si détestable s'est-elle commise parmi vous?

13. Donnez-nous les hommes de Gabaa qui sont coupables de ce crime infâme, afin qu'ils meurent, et que le mal soit banni d'Israël. Les Benjaminites ne voulurent point se rendre à cette proposition de leurs frères les enfants d'Israël;

14. Mais, étant sortis de toutes les villes de leur tribu, ils s'assemblèrent à Gabaa, pour secourir ceux de cette ville, et pour combattre contre tout le peuple d'Israël.

15. Il se trouva dans la tribu de Ben-

Digitized by Google

jamin vingt-cinq mille hommes de guerre, outre les habitants de Gabaa,

16. Qui étoient sept cents hommes très-vaillants, combattant de la gauche comme de la droite, et qui étoient si adroits à lancer des pierres avec la fronde, qu'ils auroient pu même frapper un cheveu sans que la pierre qu'ils auroient lancée se fût tant soit peu détournée de part ou d'autre.

17. Il se trouva aussi parmi les enfants d'Israël, sans compter ceux de Benjamin, quatre cent mille hommes de guerre, et prêts à combattre.

18. S'étant donc mis en campagne ils vinrent à la maison de Dieu, c'est-à-dire à Silo, où ils consultèrent Dieu, et lui dirent : Qui sera le général de notre armée pour combattre les enfants de Benjamin? Le Seigneur leur répondit : Que Juda soit votre général.

19. Aussitôt les enfants d'Israël, marchant dès le point du jour, vinrent camper près de Gabaa;

20. Et, s'avançant de là pour combattre les enfants de Benjamin, ils commencèrent d'assiéger la ville.

21. Mais les enfants de Benjamin étant sortis de Gabaa, tuèrent en ce jour vingt-deux mille hommes de l'armée des enfants d'Israël.

22. Les enfants d'Israël, s'appuyant sur leurs forces et sur leur grand nombre, se remirent encore en bataille dans le même lieu où ils avoient combattu.

23. Auparavant néanmoins ils allèrent pleurer jusqu'à la nuit devant le Seigneur, et le consultèrent en disant : Devons-nous combattre encore contre nos frères les enfants de Benjamin, ou en demeurer là? Le Seigneur leur répondit : Marchez contre eux, et livrez-leur bataille.

24. Le lendemain, les enfants d'Israël s'étant présentés encore pour combattre les enfants de Benjamin,

25. Ceux de Benjamin sortirent avec impétuosité des portes de Gabaa, et, les ayant rencontrés, en firent un si grand carnage qu'ils tuèrent sur la place dix-huit mille hommes de guerre.

26. Après cela donc tous les enfants d'Israël vinrent en la maison de Dieu; et, étant assis, ils pleuroient devant le Seigneur : ils jeûnèrent ce jour-là jusqu'au soir, et offrirent au Seigneur des holocaustes et des hosties pacifiques,

27. Et le consultèrent touchant l'état où ils se trouvoient. En ce temps-là l'arche de l'alliance du Seigneur étoit en ce lieu,

28. Et Phinées, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, tenoit le premier rang dans la maison du Seigneur. Ils consultèrent donc le Seigneur, et lui dirent : Devons-nous encore combattre nos frères les enfants de Benjamin, ou demeurer en paix? Le Seigneur leur dit: Marchez contre eux, car demain je les livrerai entre vos mains.

29. Les enfants d'Israël dressèrent ensuite des embuscades autour de la ville de Gabaa,

30. Et marchèrent en bataille pour la troisième fois contre Benjamin, comme ils avoient déjà fait deux fois.

31. Les enfants de Benjamin sortirent aussi de la ville avec une grande audace, et voyant fuir leurs ennemis ils les poursuivirent bien loin, en blessèrent quelques-uns, comme ils avoient fait le premier et le second jour, et taillèrent en pièces ceux qui fuyoient par deux chemins, dont l'un va à Béthel et l'autre à Gabaa; et ils tuèrent environ trente hommes;

32. Car ils s'imaginoient qu'ils fuyoient devant eux comme ils avoient fait les deux premières fois. Mais c'étoit un stratagème des enfants d'Israël, qui feignoient de fuir pour les éloigner de la ville et les attirer dans ces chemins dont nous venons de parler.

Digitized by Google

33. Tous les enfants d'Israël, se levant donc du lieu où ils étoient, se mirent en bataille dans le lieu appelé Baal-Thamar. En même temps les gens des embuscades qu'on avoit dressées autour de la ville commencèrent aussi de paroître peu à peu,

34. Et de marcher du côté de la ville qui regarde l'occident. Dix mille hommes de l'armée d'Israël s'avancèrent aussi vers les habitants de Gabaa, et les provoquoient au combat, de sorte que les enfants de Benjamin se trouvèrent accablés de gens de guerre, et ne s'aperçurent point qu'une mort présente les environnoit de toutes parts.

35. Ainsi le Seigneur les tailla en pièces aux yeux des enfants d'Israël, qui tuèrent ce jour-là vingt-cinq mille cent hommes, tous gens de guerre et de combat.

36. Les enfants de Benjamin voyant qu'ils étoient trop foibles, commencèrent à fuir : ce que les enfants d'Israël ayant aperçu, ils leur firent place, afin que s'enfuyant ils tombassent dans les embuscades qui étoient toutes prêtes, et qu'ils leur avoient dressées le long de la ville.

37. Ces gens étant donc sortis tout d'un coup de l'embuscade, taillèrent en pièces les Benjaminites qui fuyoient devant eux, entrèrent ensuite dans la ville, et y passèrent tout au fil de l'épée.

38. Or les enfants d'Israël avoient donné pour signal à ceux qu'ils avoient mis en embuscade, d'allumer un grand feu après avoir pris la ville, afin que la fumée qui s'élèveroit en haut fût la marque de la prise de la ville.

39. C'est en effet de quoi s'aperçurent les Israélites pendant le combat même, car ceux de Benjamin, s'étant imaginé d'abord que ceux d'Israël fuyoient, les avoient poursuivis vivement, après avoir tué trente hommes de leurs gens.

40. Mais lorsque le feu fut mis à la ville, et qu'on vit comme une colonne de fumée qui s'élevoit au-dessus des maisons, ceux de Benjamin, regardant aussi derrière eux, s'aperçurent que la ville étoit prise, et que les flammes s'élevoient en haut;

41. Et alors les Israélites qui auparavant faisoient semblant de fuir, commencèrent à tourner visage contre eux et à les charger vivement; ce que voyant les enfants de Benjamin, ils prirent la fuite,

42. Et voulurent gagner le chemin du désert; mais leurs ennemis les poursuivirent jusque là, et ceux qui avoient mis le feu à la ville les coupèrent et vinrent au-devant d'eux.

43. Ainsi les Benjaminites, ayant leurs ennemis en tête et en queue, furent taillés en pièces devant et derrière, sans que rien arrêtât un si grand carnage. Ils tombèrent morts sur la place, au côté de la ville de Gabaa qui regarde l'orient.

44. Dix-huit mille hommes furent tués en ce même endroit, tous gens de guerre et très-vaillants.

45. Ceux qui étoient restés des Benjaminites, voyant la défaite des leurs, s'enfuirent dans le désert, pour gagner le rocher appelé Remmon. Mais comme ils étoient tous dispersés dans cette fuite, l'un d'un côté et l'autre d'un autre, ceux d'Israël en tuèrent cinq mille de plus. Et ayant passé plus loin en les poursuivant, ils en tuèrent encore deux mille.

46. Ainsi vingt-cinq mille hommes de la tribu de Benjamin furent tués en cette journée en divers endroits; ils étoient tous gens de guerre et très-vaillants.

47. De sorte que tous ceux de cette tribu qui purent se sauver ne montoient qu'à six cents hommes, qui demeurèrent au rocher de Remmon pendant quatre mois.

Digitized by Google

48. Les enfants d'Israël, étant retournés au combat, passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva de reste dans la ville, depuis les hommes jusqu'aux bêtes; et toutes les villes et les villages de Benjamin furent consumés par les flammes.

CHAPITRE XXI.

Ruine de Jabès-Galaad. Filles données aux Benjaminites.

1. Les enfants d'Israël étant à Maspha firent aussi un serment en ces termes : Nul d'entre nous ne donnera sa fille en mariage aux enfants de Benjamin.

2. Et ils vinrent tous en la maison de Dieu, à Silo; et se tenant assis en sa présence jusqu'au soir, ils élevèrent la voix, et commencèrent à pleurer en jetant de grands cris, et en disant :

3. Seigneur Dieu d'Israël, pourquoi est-il arrivé un tel malheur à votre peuple, qu'aujourd'hui une des tribus soit retranchée d'entre nous?

4. Le lendemain, s'étant levés au point du jour, ils élevèrent un autel, y offrirent des holocaustes et des victimes pacifiques, et dirent :

5. Qui d'entre toutes les tribus d'Israël n'a point marché avec toute l'armée du Seigneur? Car, étant à Maspha, ils s'étoient engagés par un grand serment à tuer tous ceux qui auroient manqué de s'y trouver.

6. Et les enfants d'Israël, touchés de repentir de ce qui étoit arrivé à leurs frères de Benjamin, commencèrent à dire : Une des tribus a été retranchée d'Israël.

7. Où prendront-ils des femmes? car nous avons juré tous ensemble que nous ne leur donnerions point nos filles.

8. Ils s'entre-dirent donc : Qui sont ceux de toutes les tribus d'Israël qui ne sont point venus devant le Seigneur à Maspha? Et il se trouva que les habitants de Jabès-Galaad ne s'étoient point trouvés dans l'armée.

9. En effet, dans le même temps où les enfants d'Israël étoient à Silo, il ne se trouva parmi eux aucun homme de Jabès.

10. Ils envoyèrent donc dix mille hommes très-vaillants, avec cet ordre : Allez, et passez au fil de l'épée tous les habitants de Jabès-Galaad, sans épargner ni les femmes ni les petits enfants.

11. Et vous observerez ceci en même temps : Tuez tous les mâles et toutes les femmes qui ne sont plus au rang des filles, mais réservez les vierges.

12. Il se trouva dans Jabès-Galaad quatre cents vierges, qui étoient demeurées toujours pures; et ils les emmenèrent au camp à Silo, au pays de Chanaan.

13. Ils envoyèrent ensuite des députés aux enfants de Benjamin qui étoient au rocher de Remmon, avec ordre de leur dire qu'on vouloit vivre en paix avec eux.

14. Alors les enfants de Benjamin revinrent chez eux, et on leur donna pour femmes ces filles de Jabès-Galaad; mais on n'en trouva point d'autres qu'on pût leur donner de la même manière.

15. Tout Israël fut touché alors d'une grande douleur, et eut un extrême regret qu'une des tribus d'Israël eût péri de cette sorte.

16. Et les plus anciens du peuple dirent : Que ferons-nous aux autres à qui on n'a pas donné de femmes? car toutes les femmes de la tribu de Benjamin ont été tuées;

17. Et il n'y a rien que nous ne devions faire pour empêcher, autant qu'il est en notre pouvoir, qu'une des tribus d'Israël ne périsse.

18. Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés comme nous sommes par notre serment et par

Digitized by Google

les imprécations que nous avons faites, en disant : Maudit soit celui qui donnera sa fille en mariage aux enfants de Benjamin !

19. Ils prirent donc cette résolution entre eux, et dirent aux enfants de Benjamin : Voici la fête solennelle du Seigneur qui se célèbre tous les ans à Silo, qui est située au septentrion de la ville de Béthel, et à l'orient du chemin qui va de Béthel à Sichem, et au midi de la ville de Lébona :

20. Allez, suivez cet ordre que nous vous donnons : Cachez-vous dans les vignes.

21. Et lorsque vous verrez les filles de Silo qui viendront, selon la coutume, danser, sortez tout d'un coup des vignes, et que chacun de vous en prenne une pour sa femme, et retournez-vous-en au pays de Benjamin.

22. Et lorsque leurs pères et leurs frères viendront se plaindre de vous en vous accusant de cette violence, nous leur dirons : Ayez compassion d'eux ; car ils ne les ont pas prises comme des vainqueurs prennent des captives par le droit de la guerre, mais après qu'ils vous ont suppliés de leur donner vos filles, vous les leur avez refusées ; et ainsi la faute est venue de vous.

23. Les enfants de Benjamin firent ce qui leur avoit été commandé ; chacun d'eux enleva une des filles qui dansoient, pour être sa femme ; et, étant retournés chez eux, ils bâtirent des villes, et y habitèrent.

24. Les enfants d'Israël retournèrent aussi dans leurs tentes, chacun dans sa tribu et dans sa famille. En ce temps-là il n'y avoit point de roi dans Israël ; mais chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit.

Digitized by Google

RUTH.

ARGUMENT.

Ce livre n'a eu chez les Hébreux aucun titre ni aucun nom particulier; il faisoit partie du livre des Juges, et étoit compris sous cet unique titre. Mais dans la suite, en ayant été séparé, il a reçu le nom de *Ruth*, dont il contient l'histoire; et quoique ce livre ne contienne que quatre chapitres, il nous fournit non-seulement un bel exemple de la Providence divine, mais encore un modèle d'une piété et d'une vertu singulière dans cette femme et dans sa belle-mère, et nous a conservé la suite de la généalogie de Jésus-Christ selon la chair, par Booz et Obed, aïeuls de David. Encore qu'on ne sache pas sous lequel des juges en particulier on puisse placer cette histoire, il est constant, selon l'Écriture, qu'elle arriva sous leur gouvernement, et il y a même beaucoup d'apparence qu'on la peut rapporter au temps de Samgar et de Débora. On ne sait point quel est l'auteur de ce livre, qui paroît postérieur au temps de David.

CHAPITRE PREMIER.

Élimélech se retire dans le pays de Moab. Il y meurt. Ses fils s'y marient. Noémi sa femme, avec Ruth sa bru, retournent à Bethléhem.

Dans le temps où Israel étoit gouverné par des juges, il arriva sous le gouvernement de l'un d'eux une famine dans le pays, pendant laquelle un homme de Bethléhem, ville de Juda, s'en alla faire un voyage au pays des Moabites, avec sa femme et ses deux fils.

2. Cet homme s'appeloit Élimélech, et sa femme Noémi; l'un de ses fils s'appeloit Mahalon, et l'autre Chélion, et ils étoient d'Éphrata de Bethléhem de Juda. Étant donc venus au pays des Moabites, ils y demeurèrent.

3. Élimélech, mari de Noémi, mourut quelque temps après; et elle demeura avec ses deux fils,

4. Qui prirent pour femmes des filles de Moab, dont l'une s'appeloit Orpha, et l'autre Ruth. Après avoir passé dix ans en ce pays-là,

5. Ils moururent tous deux, savoir Mahalon et Chélion; et Noémi demeura seule, ayant perdu son mari et ses deux enfants.

6. Elle résolut donc de retourner en son pays avec ses deux belles-filles, qui étoient de Moab, parce qu'elle

Digitized by Google

avoit appris que le Seigneur avoit regardé son peuple, et qu'il leur avoit donné de quoi se nourrir.

7. Après être sortie avec ses deux belles-filles de cette terre étrangère, et étant déjà en chemin pour retourner au pays de Juda,

8. Elle leur dit : Allez dans la maison de votre mère; que le Seigneur use de sa bonté envers vous, comme vous en avez usé envers ceux qui sont morts et envers moi;

9. Qu'il vous fasse trouver le repos dans la maison des maris que vous prendrez. Elle les baisa ensuite ; et ses deux belles-filles se mirent à éclater en pleurs et à dire :

10. Nous irons avec vous vers ceux de votre peuple.

11. Noémi leur répondit : Retournez, mes filles; pourquoi venez-vous avec moi? ai-je encore des enfants dans mon sein, pour vous donner lieu d'attendre de moi des maris ?

12. Retournez, mes filles; et allez-vous-en; car, dans le grand âge où je suis, je ne suis plus capable du mariage : quand je pourrois même concevoir cette nuit, et mettre au monde des enfants,

13. Si vous vouliez attendre qu'ils fussent grands et en âge de se marier, vous seriez devenues vieilles avant de pouvoir les épouser. Non, mes filles, ne faites point cela; car votre affliction ne fait qu'accroître la mienne, et la main du Seigneur s'est appesantie sur moi.

14. Elles élevèrent donc encore leur voix, et recommencèrent à pleurer; Orpha baisa sa belle-mère, et s'en retourna; mais Ruth s'attacha à Noémi, sans vouloir la quitter.

15. Noémi lui dit : Voilà votre belle-sœur qui est retournée à son peuple et à ses dieux; allez-vous-en avec elle.

16. Ruth lui répondit : Ne vous opposez point à moi, en me portant à vous quitter et à m'en aller ; car en quelque lieu que vous alliez j'irai avec vous, et partout où vous demeurerez j'y demeurerai aussi. Votre peuple sera mon peuple, et votre Dieu sera mon Dieu.

17. La terre où vous mourrez me verra mourir, et je serai ensevelie où vous le serez. Que Dieu me traite dans toute sa rigueur si jamais rien me sépare de vous que la mort seule.

18. Noémi voyant donc Ruth dans une résolution si ferme et si déterminée d'aller avec elle, ne voulut plus s'y opposer, ni lui persuader de retourner dans sa famille;

19. Et étant parties ensemble, elles arrivèrent à Bethléhem. Sitôt que Noémi y fut entrée, le bruit en courut de toutes parts; et les femmes disoient : Voilà cette Noémi.

20. Noémi leur dit : Ne m'appelez plus Noémi (c'est-à-dire belle), mais appelez-moi Mara (c'est-à-dire amère), parce que le Tout-Puissant m'a toute remplie d'amertume.

21. Je suis sortie d'ici pleine, et le Seigneur m'y ramène vide. Pourquoi donc m'appelez-vous Noémi, puisque le Seigneur m'a humiliée, et que le Tout-Puissant m'a accablée d'affliction ?

22. C'est ainsi que Noémi, étant retournée de la terre étrangère où elle avoit demeuré avec Ruth, Moabite, sa belle-fille, revint à Bethléhem lorsque l'on commençoit à couper les orges.

CHAPITRE II.

Ruth va glaner dans le champ de Booz. Booz la comble de bontés.

1. Or il y avoit un homme puissant et extrêmement riche, appelé Booz, qui étoit de la famille d'Élimélech.

2. Ruth, Moabite, dit à sa belle-mère : Si vous l'agréez, j'irai dans quelque champ et je ramasserai les épis

Digitized by Google

qui seront échappés aux moissonneurs, partout où je trouverai quelque père de famille qui me témoigne de la bonté. Noémi lui répondit : Allez, ma fille.

3. Ruth s'en alla donc, et elle recueilloit les épis derrière les moissonneurs. Or il se trouva que le champ où elle étoit appartenoit à Booz, proche parent d'Élimélech.

4. En ce même temps il arriva que Booz venoit de Bethléhem, et qu'il dit à ses moissonneurs : Le Seigneur soit avec vous. Et ils lui répondirent : Le Seigneur vous bénisse.

5. Alors Booz dit au jeune homme qui veilloit sur les moissonneurs : A qui est cette fille ?

6. Il lui répondit : C'est cette Moabite qui est venue avec Noémi du pays de Moab.

7. Elle nous a priés de trouver bon qu'elle suivît les moissonneurs pour recueillir les épis qui seroient restés ; et elle est dans le champ depuis le matin jusqu'à cette heure, sans être retournée un moment chez elle.

8. Booz dit à Ruth : Écoutez, ma fille : n'allez point dans un autre champ pour glaner, et ne bougez point de ce lieu ; mais joignez-vous à mes filles,

9. Et suivez partout où l'on aura fait la moisson ; car j'ai commandé à mes gens que nul ne vous fasse de peine ; et même, si vous avez soif, allez où sont les vaisseaux, et buvez de l'eau dont mes gens boivent.

10. Ruth, se prosternant le visage contre terre, adora et dit à Booz : D'où me vient ce bonheur, que j'aie trouvé grâce devant vos yeux, et que vous daigniez me traiter favorablement, moi qui suis une femme étrangère ?

11. Booz lui répondit : On m'a rapporté tout ce que vous avez fait à l'égard de votre belle-mère après la mort de votre mari, et de quelle sorte vous avez quitté vos parents et le pays où vous êtes née, pour venir parmi un peuple qui vous étoit inconnu auparavant.

12. Que le Seigneur vous rende le bien que vous avez fait ! Et puissiez-vous recevoir une pleine récompense du Seigneur le Dieu d'Israël, vers lequel vous êtes venue, et sous les ailes duquel vous avez cherché votre refuge !

13. Ruth lui répondit : J'ai trouvé grâce devant vos yeux, mon Seigneur, de m'avoir ainsi consolée, et d'avoir parlé au cœur de votre servante, qui ne mérite pas d'être l'une des filles qui vous servent.

14. Booz lui dit : Quand l'heure du manger sera venue, venez ici, et mangez le pain, et trempez-le dans le vinaigre. Elle s'assit donc à côté des moissonneurs, et elle prit de la bouillie pour elle, en mangea, en fut rassasiée, et garda le reste.

15. Elle se leva de là pour continuer à recueillir les épis. Or Booz donna cet ordre à ses gens : Quand elle voudroit couper de l'orge avec vous, vous ne l'empêcherez point ;

16. Et vous jetterez exprès des épis de vos javelles, que vous laisserez, afin qu'elle n'ait point de honte de les recueillir, et qu'on ne lui parle jamais de ce qu'elle aura ramassé.

17. Elle ramassa donc dans le champ jusqu'au soir ; et ayant battu avec une baguette les épis qu'elle avoit recueillis, et en ayant tiré le grain, elle trouva environ la mesure d'un éphi d'orge, c'est-à-dire trois boisseaux.

18. S'en étant retournée chargée à la ville, elle les montra à sa belle-mère, et lui présenta aussi et lui donna les restes de ce qu'elle avoit mangé, et dont elle avoit été rassasiée.

19. Sa belle-mère lui dit : Où avez-vous glané aujourd'hui, et où avez-vous travaillé ? béni soit celui qui a eu pitié de vous ! Ruth lui marqua celui dans le champ duquel elle avoit glané, et lui dit que cet homme s'appeloit Booz.

Digitized by Google

20. Noémi lui répondit : Qu'il soit béni du Seigneur, car il a gardé pour les morts la même bonne volonté qu'il a eue pour les vivants! Et elle ajouta : Cet homme est notre proche parent.

21. Ruth lui dit : Il m'a donné ordre encore de me joindre à ses moissonneurs, jusqu'à ce qu'on eût recueilli tous ses grains.

22. Sa belle-mère lui répondit : Il vaut mieux, ma fille, que vous alliez moissonner parmi les filles de cet homme, de peur que quelqu'un ne vous fasse de la peine dans le champ d'un autre.

23. Elle se joignit donc aux filles de Booz, et continua d'aller avec elles à la moisson, jusqu'à ce que les orges et les blés eussent été mis dans les greniers.

CHAPITRE III.

Ruth va se coucher aux pieds de Booz. Booz lui promet de l'épouser.

1. Ruth étant revenue trouver sa belle-mère, Noémi lui dit : Ma fille, je pense à vous mettre en repos, et je vous pourvoirai d'une telle sorte que vous serez bien.

2. Booz, aux filles duquel vous vous êtes jointe dans le champ, est notre proche parent, et il vannera cette nuit son orge dans l'aire.

3. Lavez-vous donc, parfumez-vous d'huile de senteur, prenez vos plus beaux habits, et allez à son aire. Que cet homme ne vous voie point jusqu'à ce qu'il ait achevé de boire et de manger.

4. Quand il s'en ira pour dormir, remarquez le lieu où il dormira; et y étant venue, vous soulèverez la couverture dont il sera couvert du côté des pieds, et vous vous placerez là, et y dormirez : après cela il vous dira lui-même ce que vous devez faire.

5. Ruth lui répondit : Je ferai tout ce que vous me commanderez.

6. Elle alla donc à l'aire de Booz, et fit tout ce que sa belle-mère lui avoit commandé.

7. Et lorsque Booz, après avoir bu et mangé, étant devenu plus gai, s'en alla dormir près d'un tas de gerbes, elle vint tout doucement, et, ayant soulevé sa couverture du côté des pieds, elle se coucha là.

8. Sur le minuit Booz fut effrayé et se troubla, voyant une femme couchée à ses pieds;

9. Et il lui dit : Qui êtes-vous? Elle lui répondit : Je suis Ruth, votre servante : étendez votre couverture sur votre servante, parce que vous êtes mon proche parent.

10. Booz lui dit : Ma fille, que le Seigneur vous bénisse. Cette dernière bonté que vous témoignez surpasse encore la première, car vous n'avez point été chercher de jeunes gens, soit pauvres, soit riches.

11. Ne craignez donc point; je ferai tout ce que vous m'avez dit : car tout le peuple de cette ville sait que vous êtes une femme de vertu.

12. Pour moi je ne désavoue pas que je suis parent; mais il y en a un autre plus proche que moi.

13. Reposez-vous cette nuit; et aussitôt que le matin sera venu, s'il veut vous retenir par son droit de parenté, à la bonne heure; s'il ne veut pas, je vous jure par le Seigneur qu'indubitablement je vous prendrai. Dormez ici jusqu'au matin.

14. Elle dormit donc à ses pieds jusqu'à ce que la nuit fût passée; et elle se leva le matin avant que les hommes pussent s'entre-connoître. Booz lui dit encore : Prenez bien garde que personne ne sache que vous êtes venue ici.

15. Et il ajouta : Étendez le manteau que vous avez sur vous, et tenez-le

Digitized by Google

bien des deux mains. Ruth l'ayant étendu, et le tenant, il lui mesura six boisseaux d'orge, et l'en chargea. Elle les emporta et retourna à la ville,

16. Et vint trouver sa belle-mère, qui lui dit : Ma fille, qu'avez-vous fait? Elle lui raconta tout ce que Booz avoit fait pour elle,

17. Et lui dit : Voilà six boisseaux d'orge qu'il m'a donnés, en me disant : Je ne veux pas que vous retourniez les mains vides vers votre belle-mère.

18. Noémi lui dit : Attendez, ma fille, jusqu'à ce que nous voyions à quoi se terminera cette affaire, car Booz n'aura point de repos qu'il n'ait accompli tout ce qu'il a dit.

CHAPITRE IV.

Booz épouse Ruth. Elle devient mère d'Obed, aïeul de David.

1. Booz alla donc à la porte de la ville, et s'y assit, et voyant passer ce parent dont il a été parlé auparavant, il lui dit en l'appelant par son nom : Venez un peu, et asseyez-vous ici. Ce parent vint à lui, et s'assit.

2. Alors Booz prenant à part dix hommes des anciens de la ville, leur dit : Asseyez-vous ici.

3. Après qu'ils furent assis, il parla à son parent de cette sorte : Noémi, qui est revenue du pays de Moab, doit vendre une partie du champ d'Élimélech notre parent;

4. J'ai désiré que vous sussiez cela, et j'ai voulu vous le dire devant tous ceux des anciens de mon peuple qui sont ici. Si vous voulez l'acquérir par le droit de parenté, achetez-le, et qu'il soit à vous; si vous n'y avez pas d'inclination, déclarez-le moi, afin que je sache ce que j'ai à faire; car il n'y a point d'autre parent plus proche que vous, qui êtes le premier, et que moi, qui suis le second. Il lui répondit : J'achèterai le champ.

5. Booz ajouta : Quand vous aurez acheté le champ de Noémi, il faudra aussi que vous épousiez Ruth, Moabite, qui a été la femme du défunt, afin que vous fassiez revivre le nom de votre parent dans son héritage.

6. Il lui répondit : Je vous cède mon droit de parenté; car je ne dois pas éteindre moi-même la postérité de ma famille. Usez vous-même de mon privilége, dont je déclare que je me désiste volontiers.

7. Or c'étoit une ancienne coutume dans Israël, entre les parents, que s'il arrivoit que l'un cédât son droit à l'autre, afin que la cession fût valide, celui qui se démettoit de son droit ôtoit son soulier, et le donnoit à son parent : c'étoit là la forme et le témoignage de cette cession en Israël.

8. Booz dit donc à son parent : Otez votre soulier. Et lui l'ayant aussitôt ôté de son pied,

9. Booz dit devant les anciens et devant tout le peuple : Vous êtes témoins aujourd'hui que j'acquiers tout ce qui a appartenu à Élimélech, à Chélion, et à Mahalon, l'ayant acheté de Noémi;

10. Et que je prends pour épouse Ruth, Moabite, femme de Mahalon, afin que je fasse revivre le nom du défunt dans son héritage, et que son nom ne s'éteigne pas dans sa famille parmi ses frères et parmi son peuple. Je vous en prends, dis-je, à témoin.

11. Tout le monde qui étoit à la porte et les anciens répondirent : Nous en sommes témoins. Que le Seigneur rende cette femme qui entre dans votre maison, comme Rachel et Lia, qui ont établi la maison d'Israël, afin qu'elle soit un exemple de vertu dans Éphratha, et que son nom soit célèbre dans Bethléhem.

12. Que votre maison devienne comme la maison de Pharès, que Tha-

Digitized by Google

mar enfanta à Juda, par la postérité que le Seigneur vous donnera de cette jeune femme.

13. Booz prit donc Ruth, et l'épousa. Et, après qu'elle fut mariée, le Seigneur lui fit la grâce de concevoir et d'enfanter un fils.

14. Sur quoi les femmes dirent à Noémi : Béni soit le Seigneur, qui n'a point permis que votre famille fût sans successeur, et qui a voulu que son nom se conservât dans Israël,

15. Afin que vous ayez une personne qui soit la consolation de votre âme et le soutien de votre vieillesse ; car il vous est né un enfant de votre belle-fille, qui vous aime, et qui vous vaut beaucoup mieux que si vous aviez sept fils.

16. Noémi ayant pris l'enfant le mit dans son sein, et elle le portoit et lui tenoit lieu de nourrice.

17. Les femmes ses voisines s'en réjouissoient avec elle, en disant : Il est né un fils à Noémi. Et elles appelèrent l'enfant Obed. C'est lui qui fut père d'Isaï, père de David.

18. Voici la suite de la postérité de la famille de Pharès : Pharès fut père d'Esron ;

19. Esron d'Aram, Aram d'Aminadab ;

20. Aminadab de Nahasson, Nahasson de Salmon ;

21. Salmon de Booz, Booz d'Obed ;

22. Obed d'Isaï, et Isaï fut père de David.

Digitized by Google

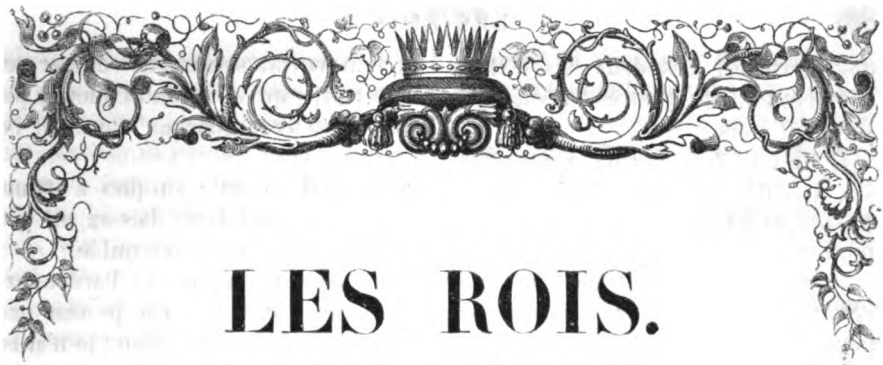

LES ROIS.

LIVRE PREMIER.

ARGUMENT.

Ce premier livre et le suivant sont appelés par les Hébreux les livres de *Samuel*, pour deux raisons, à ce que l'on croit : la première, parce qu'ils contiennent non-seulement l'histoire de deux rois oints par Samuel, mais parce qu'ils justifient sa prophétie sur le règne de Saül dans le premier, et sur celui de David dans le second. La seconde raison, c'est qu'on l'a cru l'auteur de ces deux premiers livres.

Les Grecs et quelques Pères latins appellent ces deux premiers, aussi bien que les deux derniers, les livres des *Royaumes*, parce que en effet ils traitent du royaume des Hébreux, possédé d'abord tout entier par les deux premiers de leurs rois, et ensuite divisé en deux royaumes, savoir, en celui de Juda et en celui d'Israël, depuis la mort de Salomon.

Enfin ces quatre livres ont été appelés presque universellement, par les Pères latins, les livres des *Rois*, parce que, à l'exception de l'histoire de Samuel qui est à leur tête, et qui y étoit nécessaire pour faire connoître quelle étoit l'origine et l'établissement de la royauté parmi les Hébreux, tout le reste comprend les actions de leurs rois, et les circonstances les plus essentielles de leur gouvernement.

Le premier de ces livres raconte ce qui s'est passé sous les deux derniers de leurs juges, Héli et Samuel, et sous Saül le premier de leurs rois, pendant l'espace de 101 ans; savoir, depuis la première année d'Héli, qui est l'an du monde 2848, jusqu'à la mort de Saül, que nous mettons en l'an 2949.

CHAPITRE PREMIER.

Elcana et ses deux femmes. Anne obtient du Seigneur un fils qu'elle nomme Samuel. Elle le consacre au Seigneur.

1. Il y avoit dans la montagne d'Éphraïm, de la ville de Ramatha Sophim, un homme qui s'appeloit Elcana, et étoit fils de Jéroham, fils d'Éliu, fils de Thohu, fils de Suph, d'Éphraïm.

2. Il y avoit deux femmes dont l'une se nommoit Anne, et l'autre Phénenna. Phénenna avoit des enfants, et Anne n'en avoit point.

3. Cet homme alloit de sa ville à Silo, aux jours solennels, pour y adorer le Seigneur des armées et pour lui offrir

Digitized by Google

des sacrifices. Les deux fils d'Héli, Ophni et Phinées, prêtres du Seigneur, y étoient alors.

4. Un jour donc Elcana, ayant offert son sacrifice, donna à Phénenna sa femme, et à tous ses fils et à toutes ses filles, leur part de l'hostie;

5. Il n'en donna qu'une à Anne; il la lui donna étant triste, parce qu'il l'aimoit; mais le Seigneur l'avoit rendue stérile.

6. Phénenna sa rivale, l'affligeoit aussi, et la tourmentoit excessivement, jusqu'à l'insulter sur ce que le Seigneur l'avoit rendue stérile.

7. Elle en usoit de même tous les ans, lorsque le temps étoit venu de monter au temple du Seigneur; elle lui insultoit, et la piquoit ainsi de jalousie. Et Anne pleuroit, et ne mangeoit point.

8. Elcana, son mari, lui dit donc: Anne, pourquoi pleurez-vous? pourquoi ne mangez-vous point? et pourquoi votre cœur s'afflige-t-il? Ne vous suis-je pas plus que ne vous seroient dix enfants?

9. Après qu'Anne eut mangé et bu à Silo, elle se leva. Et dans le même temps que le grand-prêtre Héli étoit assis sur son siége devant la porte du temple du Seigneur,

10. Anne, qui avoit le cœur plein d'amertume, vint prier le Seigneur, en répandant beaucoup de larmes;

11. Et elle fit un vœu en ces termes: Seigneur des armées, si vous daignez regarder l'affliction de votre servante, si vous vous souvenez de moi, si vous n'oubliez point votre servante, et que vous donniez à votre esclave un enfant mâle, je vous l'offrirai pour tous les jours de sa vie; et le rasoir ne passera point sur sa tête.

12. Comme Anne demeuroit ainsi longtemps en prière devant le Seigneur, Héli observa le mouvement de ses lèvres;

13. Car Anne parloit dans son cœur, et l'on voyoit seulement remuer ses lèvres sans qu'on entendît aucune parole. Héli crut donc qu'elle avoit bu avec excès,

14. Et il lui dit: Jusques à quand serez-vous ainsi ivre? laissez un peu reposer le vin qui vous trouble.

15. Anne lui répondit: Pardonnez-moi, mon seigneur, car je suis une femme comblée d'affliction; je n'ai bu ni vin ni rien qui puisse enivrer, mais j'ai répandu mon âme en la présence du Seigneur.

16. Ne croyez pas que votre servante soit comme l'une des filles de Bélial, car il n'y a que l'excès de ma douleur et de mon affliction qui m'ait fait parler jusqu'à cette heure.

17. Alors Héli lui dit: Allez en paix, et que le Dieu d'Israël vous accorde la demande que vous lui avez faite.

18. Anne lui répondit: Plût à Dieu que votre servante trouvât grâce devant vos yeux! Anne s'en alla ensuite retrouver son mari, prit de la nourriture, et ne porta plus comme auparavant un visage abattu.

19. Après cela, Elcana et les siens s'étant levés dès le matin, adorèrent le Seigneur, se remirent en chemin, et arrivèrent à leur maison à Ramatha. Elcana connut sa femme, et le Seigneur se souvint d'elle.

20. Quelque temps après, elle conçut, et mit au monde un fils qu'elle appela Samuel, parce qu'elle l'avoit demandé au Seigneur.

21. Elcana, son mari, vint ensuite avec toute sa maison pour immoler au Seigneur l'hostie ordinaire, et pour accomplir son vœu.

22. Mais Anne n'y alla point, ayant dit à son mari: Je n'irai point jusqu'à ce que l'enfant soit sevré, et que je le mène afin que je le présente au Seigneur, et qu'il demeure toujours devant lui.

23. Elcana, son mari, lui dit: Faites

Digitized by Google

comme vous le jugerez à propos, et demeurez jusqu'à ce que vous ayez sevré l'enfant; je prie le Seigneur qu'il accomplisse sa parole. Anne demeura donc au logis, et nourrit son fils de son lait jusqu'à ce qu'elle l'eût sevré.

24. Lorsqu'elle l'eut sevré, elle prit avec elle trois veaux, trois boisseaux de farine et un vaisseau plein de vin, et amena son fils à Silo, en la maison du Seigneur. Or l'enfant étoit encore tout petit.

25. Ils le présentèrent à Héli, après avoir immolé un veau.

26. Et Anne lui dit : Il est vrai, mon seigneur, comme il l'est que vous vivez, que je suis cette femme que vous avez vue ici prier le Seigneur.

27. Je le suppliois de me donner cet enfant, et le Seigneur m'a accordé la demande que je lui ai faite.

28. C'est pourquoi je le lui remets entre les mains afin qu'il soit à lui tant qu'il vivra. Ils adorèrent donc le Seigneur en ce lieu; et Anne fit sa prière en ces termes :

CHAPITRE II.

Cantique d'action de grâces d'Anne, mère de Samuel. Désordre des enfants d'Héli. Samuel sert devant le Seigneur. Héli reprend trop foiblement ses enfants. Dieu lui fait prédire la ruine de sa maison.

1. Mon cœur a tressailli d'allégresse dans le Seigneur, et mon Dieu m'a comblée de gloire : ma bouche s'est ouverte pour répondre à mes ennemis, parce que j'ai mis ma joie, ô mon Dieu, dans le salut que j'ai reçu de vous.

2. Nul n'est saint comme l'est le Seigneur; il n'y en a point d'autre semblable à vous, Seigneur, et nul n'a une force pareille à celle de notre Dieu

3. Cessez donc de vous glorifier avec des paroles insolentes; que votre ancien langage ne sorte plus de votre bouche, parce que le Seigneur est le Dieu de toute connoissance, et qu'il pénètre le fond des pensées.

4. L'arc des forts a été brisé, et les foibles ont été remplis de force.

5. Ceux qui étoient auparavant comblés de biens ont été réduits à se louer pour avoir du pain, et ceux qui étoient pressés par la faim ont été rassasiés. Celle qui étoit stérile est devenue mère de beaucoup d'enfants, et celle qui avoit beaucoup d'enfants est tombée dans la langueur.

6. C'est le Seigneur qui ôte et donne la vie, qui conduit aux enfers et qui en retire.

7. Le Seigneur fait le pauvre et le riche; il abaisse et il élève.

8. Il tire le pauvre de la poussière, et l'indigent du fumier, pour le faire asseoir entre les princes et lui donner un trône de gloire. C'est au Seigneur qu'appartiennent les fondements de la terre, et c'est lui qui a posé sur eux le monde.

9. Il gardera les pieds de ses saints, et les impies seront réduits au silence dans leurs ténèbres, parce que l'homme ne sera jamais fort de sa propre force.

10. Les ennemis du Seigneur trembleront devant lui : il tonnera sur eux du haut des cieux. Le Seigneur jugera toute la terre, il fera régner celui qu'il a établi roi, et il comblera de gloire le règne de son Christ.

11. Après cela Elcana s'en retourna à sa maison à Ramatha; et l'enfant servoit en la présence du Seigneur devant le grand-prêtre Héli.

12. Or les enfants d'Héli étoient des enfants de Bélial, qui ne connoissoient ni le Seigneur

13. Ni le devoir des prêtres à l'égard du peuple; car qui que ce soit qui eût immolé une victime, le serviteur du prêtre venoit pendant qu'on en faisoit cuire la chair, et tenant à la main une fourchette à trois dents,

Digitized by Google

14. Il la plongeoit dans la chaudière ou dans le chaudron, dans la marmite ou dans le pot; et tout ce qu'il pouvoit enlever avec la fourchette étoit pour le prêtre. Ils traitoient ainsi tout le peuple qui venoit à Silo.

15. Avant qu'on fît aussi brûler la graisse de l'hostie, le serviteur du prêtre venoit, et disoit à celui qui immoloit : Donnez-moi de la chair, afin que je la fasse cuire pour le prêtre; car je ne recevrai pas de vous de la chair cuite, mais de la crue.

16. Celui qui immoloit lui disoit : Qu'on fasse auparavant brûler la graisse de l'hostie, selon la coutume, et après cela prenez de la chair autant que vous en voudrez. Mais le serviteur lui répondoit : Non; vous en donnerez présentement, ou je l'enlèverai de force.

17. Et ainsi le péché de ces enfants d'Héli étoit très-grand devant le Seigneur, parce qu'ils détournoient les hommes du sacrifice du Seigneur.

18. Cependant l'enfant Samuel servoit devant le Seigneur, vêtu d'un éphod de lin.

19. Et sa mère lui faisoit une petite tunique, qu'elle lui apportoit aux jours solennels, lorsqu'elle venoit avec son mari pour offrir le sacrifice ordinaire.

20. Héli bénit Elcana et sa femme, et il dit à Elcana : Que le Seigneur, pour l'enfant que vous avez mis en dépôt entre ses mains, vous en rende d'autres de cette femme! Après quoi ils s'en retournèrent chez eux.

21. Le Seigneur visita donc Anne, et elle conçut et enfanta trois fils et deux filles; et l'enfant Samuel croissoit devant le Seigneur.

22. Quant à Héli, qui étoit extrêmement vieux, ayant appris la manière dont ses enfants se conduisoient à l'égard de tout le peuple d'Israël, et qu'ils dormoient avec les femmes qui venoient veiller à l'entrée du tabernacle,

23. Il leur dit : Pourquoi faites-vous toutes ces choses que j'apprends, ces crimes détestables dont parle tout le peuple?

24. Ne faites plus cela, mes enfants; car il est bien fâcheux que l'on publie de vous que vous portez le peuple du Seigneur à violer ses commandements.

25. Si un homme pèche contre un homme, on peut lui rendre Dieu favorable; mais si un homme pèche contre le Seigneur, qui priera pour lui? Les enfants d'Héli n'écoutèrent point la voix de leur père, parce que le Seigneur vouloit les perdre.

26. Or l'enfant Samuel s'avançoit et croissoit, et il étoit agréable à Dieu et aux hommes.

27. Or, un homme de Dieu vint trouver Héli, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Ne me suis-je pas fait connoître visiblement à la maison de votre père, lorsqu'ils étoient en Égypte sous la domination de Pharaon?

28. Je l'ai choisi de toutes les tribus d'Israël pour être mon prêtre, pour monter à mon autel, pour m'offrir des parfums et porter l'éphod en ma présence; et j'ai donné part à la maison de votre père à tous les sacrifices des enfants d'Israël.

29. Pourquoi avez-vous foulé aux pieds mes victimes et les dons que j'ai commandé qu'on m'offrît dans le temple? Et pourquoi avez-vous plus honoré vos enfants que moi, pour manger avec eux les prémices de tous les sacrifices de mon peuple d'Israël?

30. C'est pourquoi, voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : J'avois déclaré et promis que votre maison et la maison de votre père serviroient pour jamais devant ma face; mais maintenant je suis bien éloigné de cette pensée, dit le Seigneur; car je glorifierai quiconque m'aura rendu gloire, et ceux qui me méprisent tomberont dans le mépris.

Digitized by Google

31. Il va venir un temps où je couperai votre bras et le bras de la maison de votre père ; en sorte qu'il n'y aura point de vieillard dans votre maison.

32. Et lorsque tout Israël sera dans la prospérité, vous verrez dans le temple un homme qui sera l'objet de votre envie ; et il n'y aura jamais de vieillard dans votre maison.

33. Néanmoins je n'éloignerai pas entièrement de mon autel tous ceux de votre race ; mais je ferai que vos yeux seront obscurcis, et que votre âme séchera de langueur; et une grande partie de ceux de votre maison mourront lorsqu'ils seront venus en âge d'homme.

34. La marque que vous en aurez est ce qui arrivera à vos deux fils, Ophni et Phinées, qui mourront tous deux en un même jour,

35. Et je me susciterai un prêtre fidèle qui agira selon mon cœur et selon mon âme ; je lui établirai une maison stable ; et il marchera toujours devant mon Christ.

36. Alors quiconque restera de votre maison, viendra afin que l'on prie pour lui; et il offrira une pièce d'argent et un morceau de pain, en disant : Donnez-moi, je vous prie, une portion sacerdotale, afin que j'aie une bouchée de pain à manger.

CHAPITRE III.

Le Seigneur appelle Samuel, et lui declare les jugements qu'il va exercer contre Héli. Héli oblige Samuel à lui découvrir ce que le Seigneur lui a révélé. Samuel reconnu pour prophète dans Israël

1. Or le jeune Samuel servoit le Seigneur auprès d'Héli, et la parole du Seigneur étoit alors rare et précieuse ; on ne connoissoit plus guère de vision et de prophétie.

2. Les yeux d'Héli s'étoient obscurcis, et il ne pouvoit voir. Il arriva un jour, lorsqu'il étoit couché en son lieu ordinaire,

3. Que Samuel, dormant dans le temple du Seigneur, où étoit l'arche de Dieu, avant que la lampe qui brûloit dans le temple de Dieu fût éteinte,

4. Le Seigneur appela Samuel ; et Samuel lui répondit : Me voici.

5. Il courut aussitôt à Héli, et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli lui dit : Je ne vous ai point appelé; retournez et dormez. Samuel s'en alla, et se rendormit.

6. Le Seigneur appela encore une fois Samuel. Et Samuel s'étant levé s'en alla à Héli, et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli lui répondit : Mon fils, je ne vous ai point appelé ; retournez et dormez.

7. Or Samuel ne connoissoit point encore les voies du Seigneur, car jusqu'alors la parole du Seigneur ne lui avoit point été révélée.

8. Le Seigneur appela donc encore Samuel pour la troisième fois. Et Samuel se levant, s'en alla à Héli,

9. Et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli reconnut alors que le Seigneur appeloit l'enfant, et il dit à Samuel : Allez, et dormez ; et si l'on vous appelle encore une fois, répondez : Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur vous écoute. Samuel s'en retourna donc en son lieu, et s'endormit.

10. Le Seigneur vint encore; et, étant près de Samuel, l'appela, comme il avoit fait les autres fois : Samuel, Samuel. Samuel lui répondit : Parlez, Seigneur, puisque votre serviteur vous écoute.

11. Et le Seigneur dit à Samuel : Je vais faire dans Israël une chose que nul ne pourra entendre sans être frappé d'un profond étonnement.

12. En ce jour-là je vérifierai tout ce que j'ai dit contre Héli et contre sa maison; je commencerai et j'achèverai.

Digitized by Google

13. Car je lui ai prédit que j'exercerois mon jugement contre sa maison pour jamais, à cause de son iniquité, parce que sachant que ses fils se conduisoient d'une manière indigne, il ne les a point réprimés.

14. C'est pourquoi j'ai juré à la maison d'Héli que l'iniquité de cette maison ne sera jamais expiée ni par des victimes ni par des présents.

15. Or Samuel, ayant dormi jusqu'au matin, alla ouvrir les portes de la maison du Seigneur; et il craignoit de dire à Héli la vision qu'il avoit eue.

16. Héli appela donc Samuel, et lui dit: Samuel, mon fils? Il lui répondit: Me voici.

17. Héli ajouta : Qu'est-ce que le Seigneur vous a dit? ne me le cachez point, je vous prie. Que le Seigneur vous traite avec toute sa sévérité si vous me cachez la moindre chose de toutes les paroles qui vous ont été dites.

18. Samuel lui dit donc tout ce qu'il avoit entendu, sans lui en rien cacher. Héli répondit: Il est le Seigneur; qu'il fasse ce qui est agréable à ses yeux.

19. Samuel croissoit en âge, et le Seigneur étoit avec lui, et nulle de ses paroles ne tomba à terre.

20. Et tout Israël connut, depuis Dan jusqu'à Bersabée, que Samuel étoit le fidèle prophète du Seigneur.

21. Le Seigneur apparut de nouveau dans Silo; car ce fut à Silo qu'il se découvrit à Samuel, et qu'il continua de lui faire connoître sa parole. Et tout ce que Samuel dit à tout le peuple d'Israël fut accompli.

CHAPITRE IV.

Guerre des Philistins contre les Israélites. Ceux-ci font venir l'arche. Elle est prise. Ophni et Phinées sont tués. Mort d'Héli et de la femme de Phinées.

1. Or il arriva dans ce temps-là que les Philistins s'assemblèrent pour faire la guerre aux Israélites. Le peuple d'Israël se mit aussi en campagne pour aller combattre les Philistins, et l'armée campa près de la pierre du Secours. Les Philistins vinrent à Aphec,

2. Et se disposèrent à combattre Israël. La bataille s'étant donnée, les Israélites s'enfuirent devant les Philistins qui les poursuivirent au travers des champs, et en tuèrent environ quatre mille dans ce combat.

3. Lorsque le peuple fut revenu dans le camp, les plus anciens d'Israël dirent: Pourquoi le Seigneur nous a-t-il frappés aujourd'hui de cette plaie devant les Philistins? Amenons ici de Silo l'arche de l'alliance du Seigneur, et qu'elle vienne au milieu de nous, pour nous sauver de la main de nos ennemis.

4. Le peuple ayant donc envoyé à Silo, on en fit venir l'arche de l'alliance du Seigneur des armées assis sur les chérubins; et les deux fils d'Héli, Ophni et Phinées accompagnoient l'arche de l'alliance de Dieu.

5. Lorsque l'arche de l'alliance du Seigneur fut venue dans le camp, tout le peuple d'Israël jeta un grand cri, dont la terre retentit.

6. Les Philistins l'ayant entendu, s'entre-disoient: Que signifie ce grand bruit dans le camp des Hébreux? Et ils apprirent que l'arche du Seigneur étoit venue dans le camp.

7. Les Philistins eurent donc peur, et ils dirent : Dieu est venu dans leur camp.

8. Malheur à nous! ajoutèrent-ils en soupirant; car ils n'étoient point dans une si grande joie, ni hier, ni avant-hier : malheur à nous! Qui nous sauvera de la main de ce Dieu puissant? C'est ce Dieu qui a frappé les Égyptiens de toutes sortes de plaies dans le désert.

9. Mais prenez courage, Philistins, et comportez-vous en gens de cœur :

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

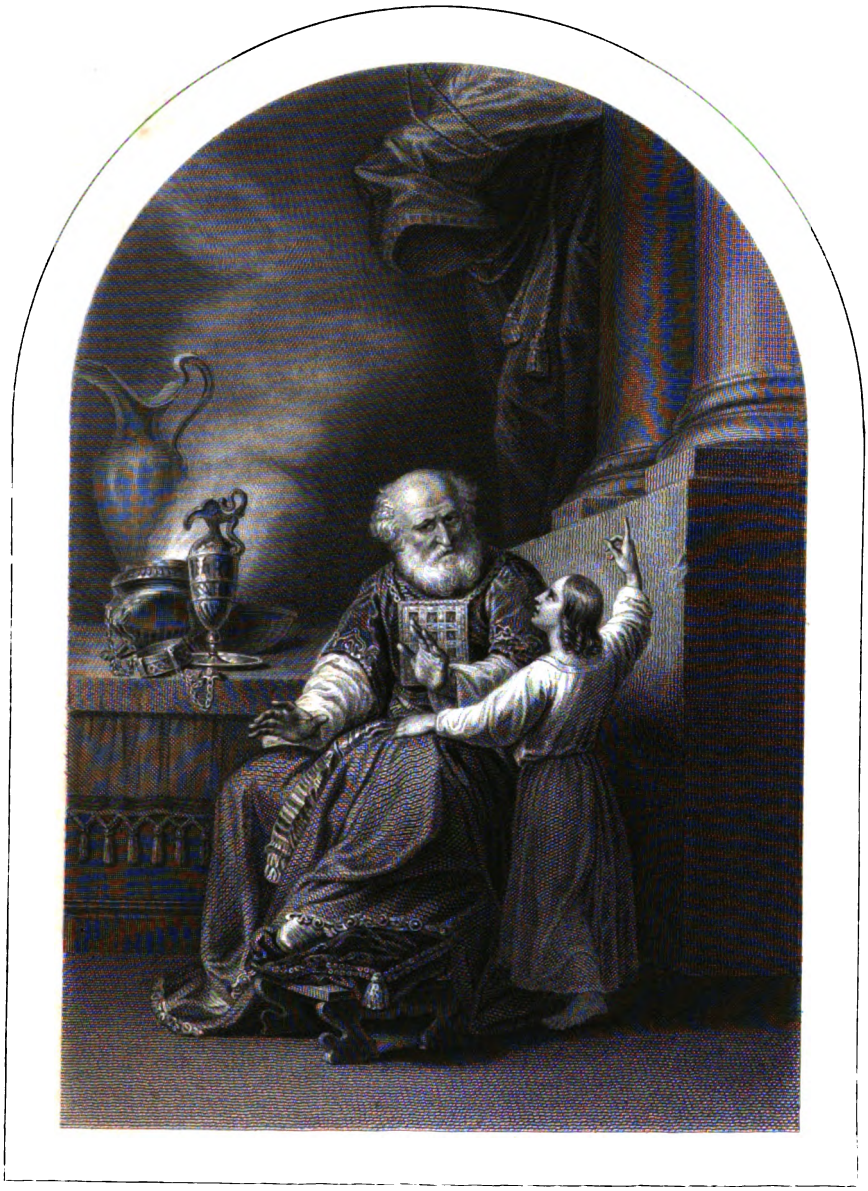

La Vocation de Samuel.

Digitized by Google

Digitized by Google

gardez-vous de devenir les esclaves des Hébreux, comme ils ont été les vôtres; prenez courage, et combattez vaillamment.

10. Les Philistins donnèrent donc la bataille; et Israël fut défait. Tous s'enfuirent dans leurs tentes; et la défaite fut si grande du côté des Israélites, qu'il demeura trente mille hommes de pied sur la place.

11. L'arche de Dieu fut prise, et les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéès, furent tués.

12. Le jour même un homme de la tribu de Benjamin, échappé du combat, vint en courant à Silo : il avoit ses habits déchirés, et la tête couverte de poussière.

13. Dans le temps que cet homme arrivoit, Héli étoit assis sur son siége et tourné vers le chemin; car son cœur trembloit de crainte pour l'arche de Dieu. Cet homme étant donc entré dans la ville, et ayant dit les nouvelles du combat, il se fit parmi tout le peuple des cris lamentables.

14. Héli ayant entendu le bruit de ces clameurs, dit : Qu'est-ce que ce bruit confus que j'entends? Sur cela, cet homme vint à Héli en grande hâte, et lui dit cette nouvelle.

15. Héli avoit alors quatre-vingt-dix-huit ans; ses yeux s'étoient obscurcis, et il ne pouvoit plus voir.

16. Cet homme dit à Héli : C'est moi qui reviens de la bataille, et qui suis échappé aujourd'hui du combat. Héli lui dit : Qu'est-il arrivé, mon fils?

17. Cet homme qui avoit apporté la nouvelle lui répondit : Israël a fui devant les Philistins; une grande partie du peuple a été taillée en pièces; vos deux fils, Ophni et Phinéès, ont été tués, et l'arche de Dieu a été prise.

18. Lorsqu'il eut nommé l'arche de Dieu, Héli tomba de son siége à la renverse près de la porte; et s'étant cassé la tête, il mourut. Il étoit vieux, et fort avancé en âge; et il avoit jugé Israël pendant quarante ans.

19. La femme de Phinéès, belle-fille d'Héli, étoit alors grosse et près d'accoucher; et ayant appris la nouvelle que l'arche de Dieu avoit été prise, et que son beau-père et son mari étoient morts, se trouvant surprise tout d'un coup par la douleur, elle se baissa et accoucha.

20. Et comme elle alloit mourir, les femmes qui étoient auprès d'elle lui dirent : Ne craignez point, car vous avez enfanté un fils. Elle ne leur répondit rien, n'y faisant pas même attention.

21. Mais elle appela son fils Ichabod, en disant : Israël a perdu sa gloire; parce que l'arche de Dieu avoit été prise, et à cause de la mort de son beau-père et de son mari.

22. Et elle dit : Israël a perdu sa gloire, parce que l'arche de Dieu avoit été prise.

CHAPITRE V.

L'arche du Seigneur est placée dans le temple de Dagon. Cette idole est renversée. Plaies dont Dieu frappe les Philistins. Ils sont obligés de renvoyer l'arche.

1. Les Philistins ayant donc pris l'arche de Dieu, l'emmenèrent de la Pierre du Secours à Azot.

2. Ils mirent l'arche de Dieu, qu'ils avoient prise, dans le temple de Dagon, et la placèrent auprès de Dagon.

3. Le lendemain, ceux d'Azot s'étant levés dès le point du jour, trouvèrent Dagon tombé le visage contre terre devant l'arche du Seigneur; ils le relevèrent, et le remirent à sa place.

4. Le jour suivant, s'étant encore levés dès le matin, ils trouvèrent Dagon tombé par terre sur le visage devant l'arche du Seigneur; mais la tête et les deux mains, en ayant été coupées, étoient sur le seuil de la porte;

Digitized by Google

5. Et le tronc seul de Dagon étoit demeuré en sa place. C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les prêtres de Dagon, et tous ceux qui entrent dans son temple, à Azot, ne marchent point sur le seuil de la porte.

6. Cependant la main du Seigneur s'appesantit sur ceux d'Azot, et les réduisit à une extrême désolation. Il frappa ceux de la ville et de la campagne de maladie dans les parties secrètes du corps. Il sortit tout d'un coup des champs et des villages une multitude de rats; et l'on vit dans toute la ville une confusion de mourants et de morts.

7. Ceux d'Azot, voyant cette plaie, s'entre-dirent : Que l'arche du Dieu d'Israël ne demeure point parmi nous, parce que sa main nous frappe, nous et notre dieu Dagon d'une manière insupportable.

8. Et ayant envoyé quérir tous les princes des Philistins, ils leur dirent : Que ferons-nous de l'arche du Dieu d'Israël? Ceux de Geth répondirent : Qu'on la mène de ville en ville. Ils commencèrent donc à mener l'arche du Dieu d'Israël d'un lieu dans un autre.

9. Et tandis qu'ils la menoient de cette sorte, le Seigneur étendoit sa main sur chaque ville, et y tuoit un grand nombre d'hommes. Il en frappoit de maladie tous les habitants, depuis le plus petit jusqu'au plus grand; et les intestins, sortant hors du conduit naturel, se pourrissoient. C'est pourquoi ceux de Geth ayant consulté ensemble, se firent des siéges de peaux.

10. Ils envoyèrent ensuite l'arche de Dieu à Accaron; et lorsqu'elle y fut venue, ceux de la ville commencèrent à crier : Ils nous ont amené l'arche du Dieu d'Israël, afin qu'elle nous tue, nous et tout notre peuple.

11. Ils envoyèrent donc à tous les princes des Philistins, qui, s'étant assemblés, leur dirent : Renvoyez l'arche du Dieu d'Israël, et qu'elle retourne au lieu où elle étoit, afin qu'elle ne nous tue plus, nous et notre peuple.

12. Car chaque ville où elle alloit étoit remplie de frayeur et de mort, et la main de Dieu s'y faisoit sentir effroyablement. Ceux qui ne mouroient pas étoient frappés de maladie dans les parties secrètes du corps; et les cris de chaque ville montoient jusqu'au ciel.

CHAPITRE VI.

Les Philistins renvoient l'arche. Elle arrive à Bethsamès. Bethsamites frappés de mort pour l'avoir regardée.

1. L'arche du Seigneur ayant été dans le pays des Philistins pendant sept mois,

2. Les Philistins firent venir leurs prêtres et leurs devins, et leur dirent : Que ferons-nous de l'arche du Seigneur? Dites-nous comment nous la renverrons au lieu où elle étoit. Ils leur répondirent :

3. Si vous renvoyez l'arche du Dieu d'Israël, ne la renvoyez point vide; mais rendez-lui ce que vous lui devez pour votre péché; et alors vous serez guéris, et vous saurez pourquoi sa main ne se retire point de dessus vous.

4. Ils leur demandèrent ensuite : Qu'est-ce que nous devons lui rendre pour notre péché? Les prêtres répondirent :

5. Faites cinq anus d'or, et cinq rats d'or, selon le nombre des provinces des Philistins, parce que vous avez tous été frappés, vous et vos princes, d'une même plaie. Vous ferez donc des images de la partie qui a été malade, et des images des rats qui ont ravagé la terre, et vous rendrez gloire au Dieu d'Israël. Il retirera peut-être sa main de dessus vous, de dessus vos dieux et de dessus votre terre.

6. Pourquoi appesantiriez-vous vos

Digitized by Google

cœurs, comme l'Égypte, et comme Pharaon appesantit son cœur? Ne renvoya-t-il pas enfin les Israélites, après avoir été frappé de diverses plaies? et ne les laissa-t-il pas aller?

7. Prenez donc un chariot, que vous ferez faire tout neuf, et attelez-y deux vaches qui nourrissent leurs veaux, auxquelles on n'aura point encore imposé le joug, et renfermez leurs veaux dans l'étable.

8. Prenez l'arche du Seigneur, et placez-la sur le chariot, et ayant mis à côté, dans une cassette, les figures d'or que vous lui aurez payées pour votre péché, laissez-la aller,

9. Et vous verrez ce qui en arrivera. Si elle va par le chemin qui mène en son pays vers Bethsamès, ce sera le Dieu d'Israël qui nous aura fait tous ces grands maux; si elle n'y va pas, nous reconnoîtrons que ce n'est pas sa main qui nous a frappés, mais que ces maux sont arrivés par hasard.

10. Ils firent donc ce que leurs prêtres leur avoient conseillé; et prenant deux vaches qui nourrissoient leurs veaux de leur lait, ils les attelèrent au chariot, après avoir renfermé leurs veaux dans l'étable;

11. Et ils mirent l'arche de Dieu sur le chariot, avec la cassette où étoient les rats d'or et les cinq figures des anus.

12. Les vaches, ayant commencé d'aller, marchèrent tout droit par le chemin qui mène à Bethsamès, et avançoient toujours d'un même pas, en meuglant, sans se détourner ni à droite ni à gauche: les princes des Philistins les suivirent jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées sur les terres de Bethsamès.

13. Les Bethsamites moissonnoient alors les blés dans une vallée; et, levant les yeux, ils aperçurent l'arche, et eurent une grande joie en la voyant.

14. Le chariot vint se rendre dans le champ de Josué Bethsamite, et s'arrêta là. Il y avoit au même lieu une grande pierre; et les Bethsamites ayant coupé en pièces le bois du chariot, mirent les vaches dessus, et les offrirent au Seigneur en holocauste.

15. Les lévites descendirent l'arche de Dieu, avec la cassette qui étoit auprès, où étoient les figures d'or, et ils les mirent sur cette grande pierre. Les Bethsamites offrirent alors des holocaustes, et immolèrent des victimes au Seigneur.

16. Les cinq princes des Philistins ayant vu ceci, retournèrent le même jour à Accaron.

17. Voici les cinq anus d'or que les Philistins rendirent au Seigneur pour leur péché: Azot, Gaza, Ascalon, Geth et Accaron, en donnèrent chacun un,

18. Avec autant de rats d'or qu'il y avoit de villes dans les cinq provinces des Philistins, tant des villes murées que des villages sans murs, jusqu'à la pierre nommée le Grand Abel, sur laquelle ils mirent l'arche du Seigneur, qui est encore aujourd'hui dans le champ de Josué Bethsamite.

19. Or le Seigneur frappa de mort les habitants de Bethsamès, parce qu'ils avoient vu l'arche du Seigneur; et il fit mourir soixante-dix personnes des principaux de la ville, et cinquante mille hommes du peuple. Et ils pleurèrent tous de ce que le Seigneur avoit frappé le peuple d'une si grande plaie.

20. Alors les Bethsamites dirent: Qui pourra subsister en la présence de ce Seigneur et de ce Dieu si saint? Et chez qui d'entre nous pourra-t-il demeurer?

21. Ils envoyèrent donc des gens aux habitants de Cariathiarim, et leur firent dire: Les Philistins ont ramené l'arche du Seigneur, venez et emmenez-la chez vous.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Transport de l'arche à Cariathiarim. Samuel exhorte le peuple à retourner au Seigneur. Il délivre Israël des mains des Philistins.

1. Ceux de Cariathiarim étant venus, emmenèrent l'arche du Seigneur, et la mirent en la maison d'Aminadab, à Gabaa ; et ils consacrèrent son fils Éléazar, afin qu'il gardât l'arche du Seigneur.

2. Or il s'étoit passé beaucoup de temps depuis que l'arche du Seigneur demeuroit à Cariathiarim, et il y avoit déjà vingt ans, lorsque toute la maison d'Israël commença de chercher son repos dans le Seigneur.

3. Or Samuel dit à toute la maison d'Israël : Si vous revenez au Seigneur de tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les deux étrangers, Baal et Astaroth ; tenez vos cœurs prêts à obéir au Seigneur, et ne servez que lui seul, et il vous délivrera de la main des Philistins.

4. Les enfants d'Israël rejetèrent donc Baal et Astaroth, et ne servirent que le Seigneur.

5. Et Samuel leur dit : Assemblez tout Israël à Masphath, afin que je prie le Seigneur pour vous.

6. Et ils s'assemblèrent à Masphath ; ils puisèrent de l'eau, qu'ils répandirent devant le Seigneur, et ils jeûnèrent ce jour-là, et dirent : Nous avons péché contre le Seigneur. Or Samuel jugea les enfants d'Israël à Masphath.

7. Les Philistins ayant appris que les enfants d'Israël s'étoient assemblés à Masphath, leurs princes marchèrent contre Israël. Ce que les enfants d'Israël ayant appris, ils eurent peur des Philistins.

8. Et ils dirent à Samuel : Ne cessez point de crier pour nous au Seigneur notre Dieu, afin qu'il nous sauve de la main des Philistins.

9. Samuel prit un agneau qui tettoit encore, il l'offrit tout entier en holocauste au Seigneur; il cria au Seigneur pour Israël, et le Seigneur l'exauça.

10. Lorsque Samuel offroit son holocauste, les Philistins commencèrent le combat contre Israël ; mais en même temps le Seigneur tonna avec un bruit épouvantable sur les Philistins, et les frappa de terreur, ainsi ils furent défaits par Israël.

11. Les Israélites étant sortis de Masphath, poursuivirent les Philistins, en les taillant en pièces jusqu'au lieu qui est au-dessous de Bethchar.

12. Et Samuel prit une pierre qu'il mit entre Masphath et Sen ; et il appela ce lieu la Pierre du Secours, en disant : Le Seigneur est venu jusqu'ici à notre secours.

13. Les Philistins furent alors humiliés, et n'osèrent plus venir sur les terres d'Israël : car la main du Seigneur fut sur les Philistins, tant que Samuel gouverna le peuple.

14. Les villes que les Philistins avoient prises sur Israël, depuis Accaron jusqu'à Geth, furent rendues, avec toutes leurs terres, au peuple d'Israël ; ainsi Samuel délivra les Israélites de la main des Philistins, et il y avoit paix entre les Amorrhéens et Israël.

15. Samuel ne cessa de juger Israël durant tout le reste de sa vie.

16. Il alloit tous les ans à Béthel, et de là à Galgala, et ensuite à Masphath, et il y rendoit justice à Israël.

17. Il retournoit de là à Ramatha, qui étoit le lieu de sa demeure, et où il jugeoit aussi le peuple : il y bâtit même un autel au Seigneur.

CHAPITRE VIII.

Samuel établit ses enfants pour juges d'Israël. Les Israélites demandent un roi. Samuel leur représente le droit du roi. Ils persistent dans leur demande.

1. Samuel étant devenu vieux, éta-

Digitized by Google

blit ses enfants pour juges sur Israël.

2. Son fils aîné s'appeloit Joël, et le second Abia : ils exerçoient la charge de juges dans Bersabée.

3. Mais ils ne marchèrent point dans ses voies; ils se laissèrent corrompre par l'avarice, reçurent des présents, et rendirent des jugements injustes.

4. Tous les anciens d'Israël s'étant donc assemblés, vinrent trouver Samuel à Ramatha,

5. Et lui dirent : Vous voyez que vous êtes devenu vieux, et que vos enfants ne marchent point dans vos voies : établissez sur nous un roi comme en ont les autres nations, afin qu'il nous juge.

6. Cette proposition déplut à Samuel, voyant qu'ils lui disoient : Donnez-nous un roi, afin qu'il nous juge. Il offrit sa prière au Seigneur.

7. Et le Seigneur lui dit : Écoutez la voix de ce peuple dans tout ce qu'ils vous disent, car ce n'est point vous, mais c'est moi qu'ils rejettent, afin que je ne règne point sur eux.

8. C'est ainsi qu'ils ont toujours fait, depuis le jour où je les ai tirés de l'Égypte jusqu'aujourd'hui : comme ils m'ont abandonné, et qu'ils ont servi des dieux étrangers, ils vous traitent aussi de même.

9. Écoutez donc ce qu'ils vous disent; mais auparavant faites-leur bien comprendre et déclarez-leur quel sera le droit du roi qui doit régner sur eux.

10. Samuel rapporta au peuple, qui lui avoit demandé un roi, tout ce que le Seigneur lui avoit dit.

11. Et il ajouta : Voici quel sera le droit du roi qui vous gouvernera : Il prendra vos fils pour conduire ses chariots, il s'en fera des gens de cheval, et les fera courir devant son char;

12. Il en fera ses officiers, pour commander, les uns mille hommes, et les autres cent. Il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, et les autres pour lui faire des armes et des chariots.

13. Il se fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières, des boulangères.

14. Il prendra aussi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos plants d'oliviers, et le donnera à ses serviteurs.

15. Il vous fera payer la dîme de vos blés et du revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ses eunuques et à ses officiers.

16. Il prendra vos serviteurs, vos servantes, et les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes, et les fera travailler pour lui.

17. Il prendra aussi la dîme de vos troupeaux, et vous serez comme ses esclaves.

18. Vous crierez alors contre votre roi que vous vous serez élu; et le Seigneur ne vous exaucera point, parce que c'est vous-mêmes qui avez demandé d'avoir un roi.

19. Le peuple ne voulut point écouter ce discours de Samuel. Non, lui dirent-ils, nous voulons avoir un roi qui nous gouverne;

20. Nous voulons être comme les autres nations : notre roi nous jugera; il marchera à notre tête, et combattra pour nous dans toutes nos guerres.

21. Samuel, ayant entendu la réponse, la rapporta au Seigneur.

22. Et le Seigneur lui dit : Faites ce qu'ils vous disent, et donnez-leur un roi qui les gouverne. Samuel dit donc au peuple d'Israël : Que chacun retourne en sa ville.

CHAPITRE IX.

Saül cherche les ânesses de son père. Il va trouver Samuel. Samuel le retient chez lui.

1. Il y avoit un homme de la tribu de Benjamin qui s'appeloit Cis; il

Digitized by Google

étoit fils d'Abiel, fils de Séror, fils de Béchorath, fils d'Aphia, fils d'un homme de la race de Benjamin. Cis étoit un homme puissant et fort.

2. Il avoit un fils appelé Saül, qui étoit parfaitement bien fait; et de tous les enfants d'Israël, il n'y en avoit point de mieux fait que lui : il étoit plus grand qu'aucun du peuple de toute la tête.

3. Or les ânesses de Cis, père de Saül, s'étant égarées, il dit à Saül son fils : Prenez avec vous un serviteur, et allez chercher ces ânesses.

4. Ayant donc passé par la montagne d'Éphraïm, et par le pays de Salisa, sans les avoir trouvées, ils parcoururent encore le pays de Salim, sans les rencontrer, et le pays de Jémini, sans en avoir de nouvelles.

5. Lorsqu'ils furent venus sur la terre de Suph, Saül dit au serviteur qui étoit avec lui : Allons, retournons-nous-en, de peur que mon père ne commence d'oublier ses ânesses, et ne soit plus en peine que de nous.

6. Le serviteur lui dit : Voici une ville où il y a un homme de Dieu qui est fort célèbre; tout ce qu'il dit arrive infailliblement : allons donc le trouver présentement; peut-être qu'il nous donnera quelque lumière sur le sujet qui nous a fait venir ici.

7. Saül dit à son serviteur : Allons-y, mais que porterons-nous à l'homme de Dieu? Le pain qui étoit dans notre sac nous a manqué; et nous n'avons ni argent, ni quoi que ce soit pour donner à l'homme de Dieu.

8. Le serviteur répondit à Saül : Voici le quart d'un sicle d'argent que j'ai trouvé sur moi par hasard; donnons-le à l'homme de Dieu, afin qu'il nous découvre ce que nous devons faire.

9. (Autrefois dans Israël tous ceux qui alloient consulter Dieu, s'entre-disoient : Venez, allons au Voyant; car celui qui s'appelle aujourd'hui Prophète, s'appeloit alors le Voyant.)

10. Saül répondit à son serviteur : Vous dites très-bien : venez, allons-y. Et ils allèrent dans la ville où étoit l'homme de Dieu.

11. Lorsqu'ils montoient par le coteau qui mène à la ville, ils trouvèrent des filles qui en sortoient pour aller puiser de l'eau, et ils leur dirent : Le Voyant est-il ici?

12. Elles leur répondirent : Il y est; le voilà devant vous : allez vite le trouver; car il est venu aujourd'hui dans la ville, parce que le peuple doit offrir un sacrifice sur le lieu haut.

13. Vous ne serez pas plutôt entrés dans la ville, que vous le trouverez, avant qu'il monte au lieu haut pour manger; et le peuple ne mangera point jusqu'à ce qu'il soit venu, parce que c'est lui qui bénit l'hostie; et après cela ceux qui ont été appelés commencent à manger. Montez donc présentement; car aujourd'hui vous le trouverez.

14. Ils montèrent donc à la ville; et lorsqu'ils y furent entrés, ils virent Samuel qui venoit au-devant d'eux, prêt à monter au lieu haut.

15. Or le Seigneur avoit révélé à Samuel la venue de Saül, le jour de devant qu'il fût arrivé, en lui disant :

16. Demain, à la même heure, je vous enverrai un homme de la tribu de Benjamin, que vous sacrerez pour être le chef de mon peuple d'Israël; et il sauvera mon peuple de la main des Philistins, parce que j'ai regardé mon peuple, et que leurs cris sont venus jusqu'à moi.

17. Samuel ayant donc envisagé Saül, le Seigneur lui dit : Voici l'homme dont je vous avois parlé : c'est celui-là qui régnera sur mon peuple.

18. Saül étant entré dans la ville, s'approcha de Samuel, et lui dit : Je vous prie de me dire où est la maison du Voyant.

Digitized by Google

19. Samuel répondit à Saül : C'est moi qui suis le Voyant ; montez avant moi au lieu haut pour manger aujourd'hui avec moi, et demain matin je vous renverrai ; je vous dirai tout ce que vous avez dans le cœur.

20. Et pour les ânesses que vous avez perdues il y a trois jours, n'en soyez point en peine, parce qu'elles sont retrouvées. Et à qui sera tout ce qu'il y a de meilleur dans Israël, sinon à vous et à toute la maison de votre père?

21. Saül lui répondit : Ne suis-je pas de la tribu de Benjamin, qui est la plus petite d'Israël? et ma famille n'est-elle pas la moindre de toutes celles de cette tribu? Pourquoi donc me parlez-vous de cette sorte?

22. Samuel, ayant pris Saül et son serviteur, les mena dans la salle; et, les ayant fait asseoir au-dessus de tous les conviés, qui étoient environ trente personnes,

23. Il dit au cuisinier : Servez ce morceau de viande que je vous ai donné, et que je vous ai commandé de mettre à part.

24. Le cuisinier prit donc une épaule, et la servit devant Saül. Samuel lui dit : Voilà ce qui est demeuré; mettez-le devant vous, et mangez, parce qu'on vous l'a gardé exprès, lorsque j'ai invité le peuple. Et Saül mangea ce jour-là avec Samuel.

25. Après cela ils descendirent du lieu haut dans la ville : Samuel parla à Saül sur la terrasse du logis ; et Saül s'y dressa un lit où il dormit.

26. S'étant levé au matin, lorsqu'il faisoit déjà jour, Samuel appela Saül, qui étoit sur la terrasse, et lui dit : Venez, que je vous renvoie. Saül étant allé à lui, ils sortirent tous deux, lui et Samuel.

27. Et lorsqu'ils descendoient au bas de la ville, Samuel lui dit : Dites à votre serviteur qu'il passe, et qu'il aille devant nous; pour vous, demeurez un peu, afin que je vous fasse connoître ce que le Seigneur m'a dit.

CHAPITRE X.

Samuel sacre Saül. Saül prophétise. Il est élu roi par le sort, reconnu par le peuple, et se retire à Gabaa.

1. En même temps Samuel prit une petite fiole d'huile, qu'il répandit sur la tête de Saül; et il le baisa, et lui dit : Le Seigneur, par cette onction, vous sacre pour prince sur son héritage; et vous délivrerez son peuple de la main de ses ennemis qui l'environnent. Voici la marque que vous aurez que Dieu vous a sacré pour prince :

2. Lorsque vous m'aurez quitté aujourd'hui, vous trouverez deux hommes près du sépulcre de Rachel, sur la frontière de Benjamin, vers le midi, qui vous diront : Les ânesses que vous étiez allé chercher sont retrouvées : votre père n'y pense plus, mais il est en peine de vous, et il dit : Que feraije donc pour retrouver mon fils?

3. Lorsque vous serez sorti de là, et qu'ayant passé outre vous serez arrivé au chêne de Thabor, vous rencontrerez là trois hommes qui iront adorer Dieu à Béthel, dont l'un portera trois chevreaux, l'autre trois pains ou tourteaux, l'autre une bouteille de vin.

4. Après qu'ils vous auront salué, ils vous donneront deux pains, et vous les recevrez de leurs mains.

5. Vous viendrez après à la colline de Dieu, où il y a une garnison de Philistins. Lorsque vous serez entré dans la ville, vous rencontrerez une troupe de prophètes qui descendront du lieu haut, précédés de personnes qui ont des lyres, des tambours, des flûtes et des harpes ; et ces prophètes prophétiseront.

6. En même temps l'esprit du Sei-

Digitized by Google

gneur se saisira de vous; vous prophétiserez avec eux, et vous serez changé en un autre homme.

7. Lors donc que tous ces signes vous seront arrivés, faites tout ce qui se trouvera à faire, parce que le Seigneur sera avec vous.

8. Vous vous rendrez avant moi à Galgala, où j'irai vous trouver, afin que vous offriez un sacrifice, et que vous immoliez des victimes pacifiques. Vous m'attendrez pendant sept jours, jusqu'à ce que je vienne vous trouver, et que je vous déclare ce que vous aurez à faire.

9. Aussitôt donc que Saül se fut retourné, en quittant Samuel, Dieu lui changea le cœur, et lui en donna un autre; et tous ces signes lui arrivèrent le même jour.

10. Lorsqu'il fut venu avec son serviteur à la colline qui lui avoit été marquée, il rencontra une troupe de prophètes; l'esprit du Seigneur se saisit de lui, et il prophétisa au milieu d'eux.

11. Tous ceux qui l'avoient connu peu auparavant, voyant qu'il étoit avec les prophètes et qu'il prophétisoit, s'entre-disoient : Qu'est-il donc arrivé au fils de Cis? Saül est-il aussi prophète?

12. Et d'autres leur répondoient : Qui est le père des autres prophètes? C'est pourquoi cette parole passa en proverbe : Saül est-il aussi devenu prophète?

13. Saül ayant cessé de prophétiser, vint au lieu haut;

14. Et son oncle lui dit, à lui et à son serviteur : D'où venez-vous donc? Ils lui répondirent : Nous avions été chercher des ânesses; et ne les ayant pas trouvées, nous nous sommes adressés à Samuel.

15. Son oncle lui dit : Dites-moi, je vous prie, ce que Samuel vous a dit.

16. Saül répondit à son oncle : Il nous a appris que les ânesses étoient retrouvées. Mais il ne découvrit rien à son oncle de ce que Samuel lui avoit dit touchant sa royauté.

17. Après cela Samuel fit assembler tout le peuple devant le Seigneur, à Maspha;

18. Et dit aux enfants d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : C'est moi qui ai tiré Israël de l'Égypte, et qui vous ai délivrés de la main des Égyptiens, et de la main de tous les rois qui vous affligeoient.

19. Mais vous avez aujourd'hui rejeté votre Dieu, qui seul vous a sauvés de tous les maux et de toutes les misères qui vous accabloient. Nous ne vous écouterons point, m'avez-vous répondu; mais établissez un roi sur nous. Maintenant donc présentez-vous devant le Seigneur, chacun dans le rang de sa tribu et de sa famille.

20. Et Samuel ayant jeté le sort sur toutes les tribus d'Israël, il tomba sur la tribu de Benjamin

21. Il le jeta ensuite sur les familles de la tribu de Benjamin, et il tomba sur la famille de Métri : et enfin il tomba sur la personne de Saül, fils de Cis. On le chercha aussitôt, mais il ne se trouva point.

22. Et ayant consulté le Seigneur, pour savoir s'il viendroit en ce lieu-là, le Seigneur leur répondit : A l'heure qu'il est il est caché dans sa maison.

23. Ils y coururent donc, le prirent, et l'emmenèrent, et lorsqu'il fut au milieu du peuple, il parut plus grand que tous les autres de toute la tête.

24. Samuel dit à tout le peuple : Vous voyez quel est celui que le Seigneur a choisi, et qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui soit semblable. Alors tout le peuple s'écria : Vive le roi!

25. Samuel prononça ensuite devant le peuple la loi du royaume, qu'il écrivit dans un livre, et le mit en dépôt devant le Seigneur : après cela, Samuel renvoya tout le peuple, chacun chez soi.

Digitized by Google

26. Saül s'en retourna aussi chez lui à Gabaa, accompagné d'une partie de l'armée, de ceux dont Dieu avoit touché le cœur.

27. Les enfants de Bélial commencèrent à dire au contraire : Comment celui-ci pourroit-il nous sauver? Et ils le méprisèrent, et ne lui firent point de présents. Mais Saül faisoit semblant de ne pas les entendre.

CHAPITRE XI.

Les Ammonites assiégent Jabès de Galaad. Saül va au secours de cette ville, et les met en fuite. Il est de nouveau reconnu roi à Galgala.

1. Environ un mois après, Naas, roi des Ammonites, se mit en campagne, et attaqua Jabès en Galaad; et tous les habitants de Jabès lui dirent : Recevez-nous à composition, et nous vous serons assujettis.

2. Naas, roi des Ammonites, leur répondit : La composition que je ferai avec vous, sera de vous arracher à tous l'œil droit, et de vous rendre l'opprobre de tout Israël.

3. Les anciens de Jabès lui répondirent : Accordez-nous sept jours, afin que nous envoyions des courriers dans tout Israël; et s'il ne se trouve personne pour nous défendre, nous nous rendrons à vous.

4. Les courriers étant venus à Gabaa, où Saül demeuroit, firent ce rapport devant le peuple; et tout le peuple, élevant la voix, se mit à pleurer.

5. Saül retournoit alors de la campagne, en suivant ses bœufs, et il dit : Qu'a donc le peuple, pour pleurer de cette sorte? On lui raconta ce que les habitants de Jabès avoient envoyé dire.

6. Aussitôt qu'il eut entendu ces paroles, l'esprit du Seigneur se saisit de lui, et il entra dans une grande colère.

7. Il prit ses deux bœufs, les coupa en morceaux, et les envoya par des courriers dans toutes les terres d'Israël, en disant : C'est ainsi qu'on traitera les bœufs de tous ceux qui ne se mettront point en campagne, pour suivre Saül et Samuel. Alors le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur, et ils sortirent tous comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme.

8. Saül en ayant fait la revue à Bézech, il se trouva dans son armée trois cent mille hommes des enfants d'Israël, et trente mille de la tribu de Juda.

9. Et ils firent cette réponse aux courriers qui étoient venus de Jabès : Vous direz ceci aux habitants de Jabès en Galaad : Vous serez secourus demain lorsque le soleil sera dans sa force. Les courriers portèrent cette nouvelle aux habitants de Jabès, qui la reçurent avec grande joie.

10. Et ils dirent aux Ammonites : Demain nous nous rendrons vers vous, et vous nous traiterez comme il vous plaira.

11. Le lendemain Saül divisa son armée en trois corps, entra dès la pointe du jour dans le camp des Ammonites, et ne cessa de les tailler en pièces jusqu'à ce que le soleil fût dans sa force : ceux qui échappèrent furent dispersés çà et là, sans qu'il en demeurât seulement deux ensemble.

12. Alors le peuple dit à Samuel : Qui sont ceux qui ont dit : Saül sera-t-il notre roi? Donnez-nous ces gens-là, et nous les ferons mourir présentement.

13. Mais Saül leur dit : On ne fera mourir personne en ce jour, parce que c'est le jour auquel le Seigneur a sauvé Israël.

14. Après cela Samuel dit au peuple : Venez; allons à Galgala, et y renouvelons l'élection du roi.

15. Tout le peuple alla donc à Galgala, et y reconnut de nouveau Saül pour roi, en la présence du Seigneur.

Digitized by Google

Ils immolèrent au Seigneur des victimes pacifiques ; et Saül et tous les Israélites firent en ce lieu-là une très-grande réjouissance.

CHAPITRE XII.

Samuel prend tout le peuple à témoin de l'innocence de sa conduite. Il représente aux Hébreux les miséricordes du Seigneur et leurs infidélités. Il les exhorte à ne s'attacher qu'au Seigneur.

1. Alors Samuel dit à tout le peuple d'Israël : Vous voyez que je me suis rendu à tout ce que vous m'avez demandé, et que je vous ai donné un roi.

2. Et vous avez maintenant un roi à votre tête. Pour moi je suis vieux et déjà tout blanc ; et mes enfants sont avec vous. Ayant donc vécu parmi vous depuis ma jeunesse, jusqu'à ce jour, me voici en votre présence.

3. Déclarez devant le Seigneur, et devant son christ, si j'ai pris le bœuf ou l'âne de personne, si j'ai imputé à quelqu'un de faux crimes, si je l'ai opprimé, si j'ai reçu des présents de qui que ce soit, et je vous satisferai et vous le rendrai présentement.

4. Il lui répondirent : Vous ne nous avez point opprimés, ni par de faux crimes ni par violence, et vous n'avez rien pris de personne.

5. Samuel ajouta : Le Seigneur m'est donc témoin aujourd'hui contre vous, et son christ m'est aussi témoin que vous n'avez rien trouvé à redire à ma conduite. Le peuple lui répondit : Oui, ils en sont témoins.

6. Samuel dit au peuple : Le Seigneur qui a fait Moïse et Aaron, et qui a tiré nos pères de la terre d'Égypte, est donc témoin.

7. Venez maintenant en sa présence, afin que je vous appelle en jugement devant lui, sur toutes les miséricordes qu'il vous a faites, à vous et à vos pères :

8. Vous vous souvenez de quelle manière Jacob entra dans l'Égypte, comment vos pères crièrent au Seigneur ; et le Seigneur envoya Moïse et Aaron, tira vos pères de l'Égypte, et les établit dans ce pays-ci.

9. Ils oublièrent depuis le Seigneur leur Dieu, et il les livra entre les mains de Sisara, général de l'armée d'Hasor, entre les mains des Philistins, et entre les mains du roi de Moab, qui combattirent contre eux.

10. Ils crièrent ensuite au Seigneur, et lui dirent : Nous avons péché, parce que nous avons abandonné le Seigneur, pour servir Baal et Astaroth ; mais délivrez-nous maintenant de la main de nos ennemis, et nous vous servirons.

11. Le Seigneur envoya ensuite Jérobaal, Badan, Jephthé et Samuel, et vous délivra de la main de vos ennemis qui vous environnoient ; ensuite de quoi vous êtes demeurés dans une pleine assurance.

12. Cependant, voyant que Naas, roi des enfants d'Ammon, étoit venu contre vous, vous m'êtes venus dire : Non, nous ne changerons point de résolution ; mais nous aurons un roi qui nous gouvernera : quoique alors le Seigneur votre Dieu fût le roi qui régnoit sur vous.

13. Vous avez donc maintenant votre roi tel que vous l'avez choisi, et que vous l'avez demandé. Vous voyez que le Seigneur vous a donné ce roi.

14. Si vous craignez le Seigneur, si vous le servez, si vous écoutez sa voix, et que vous ne vous rendiez point rebelles à sa parole, vous serez heureux, vous et le roi qui vous gouverne, en suivant le Seigneur votre Dieu.

15. Si, au contraire, vous n'écoutez point la voix du Seigneur, et que vous vous rendiez rebelles à sa parole, la main du Seigneur sera sur vous comme elle a été sur vos pères.

16. Mais de plus, prenez garde à vous maintenant, et considérez bien

Digitized by Google

cette grande chose que le Seigneur va faire devant vos yeux.

17. Ne fait-on pas aujourd'hui la moisson du froment? Cependant je vais invoquer le Seigneur; et il fera éclater les tonnerres et tomber les pluies, afin que vous sachiez et que vous voyiez combien est grand devant le Seigneur le mal que vous avez fait en demandant un roi.

18. Samuel cria donc au Seigneur, et le Seigneur, en ce jour-là, fit éclater les tonnerres et tomber la pluie.

19. Et tout le peuple redouta la puissance du Seigneur et de Samuel, et ils dirent tous ensemble à Samuel : Priez le Seigneur votre Dieu pour vos serviteurs, afin que nous ne mourions pas; car nous avons encore ajouté ce péché à tous les autres que nous avions faits, de demander un roi qui nous gouverne.

20. Samuel répondit au peuple : Ne craignez point : il est vrai que vous avez fait tout ce mal, mais néanmoins ne quittez point le Seigneur, et servez-le de tout votre cœur;

21. Ne vous détournez point de lui pour suivre des choses vaines, qui ne vous serviront point, et qui ne vous délivreront point, parce qu'elles sont vaines;

22. Et le Seigneur, pour la gloire de son nom, n'abandonnera point son peuple, parce qu'il a juré qu'il feroit de vous son propre peuple.

23. Pour moi, Dieu me garde de commettre ce péché contre lui, que je cesse jamais de prier pour vous; je vous enseignerai toujours la bonne et la droite voie.

24. Craignez donc le Seigneur, et servez-le dans la vérité et de tout votre cœur; car vous avez vu les merveilles qu'il a faites parmi vous.

25. Si vous persévérez à faire le mal, vous périrez tous ensemble, vous et votre roi.

CHAPITRE XIII.

Guerre entre les Philistins et les Israélites. Jonathas défait la garnison de Gabaa. Les Philistins assemblent leur armée. Saül offre des sacrifices contre l'ordre du Seigneur. Samuel lui déclare que Dieu retirera la royauté de sa maison.

1. Saül étoit comme un enfant d'un an, lorsqu'il commença de régner; et il régna deux ans sur Israël.

2. Il choisit trois mille hommes du peuple d'Israël dont il en avoit deux mille avec lui, à Machmas et sur la montagne de Béthel, et mille avec Jonathas à Gabaa de Benjamin; et il renvoya le reste du peuple chacun chez soi.

3. Jonathas, avec ses mille hommes, battit la garnison des Philistins qui étoient à Gabaa. De quoi les Philistins furent aussitôt avertis. Et Saül le fit publier à son de trompe dans tout le pays, en disant : Que les Hébreux entendent cet événement!

4. Ainsi le bruit se répandit dans tout Israël, que Saül avoit frappé les Philistins : Israël se leva contre eux; et le peuple s'assembla avec de grands cris auprès de Saül à Galgala.

5. Les Philistins s'assemblèrent aussi pour combattre contre Israël, avec trente mille chariots, six mille chevaux, et une multitude de gens de pied aussi nombreuse que le sable qui est sur le rivage de la mer; et ils vinrent camper à Machmas, vers l'orient de Béthaven.

6. Les Israélites se voyant pressés de toutes parts (et le peuple étant tout abattu), allèrent se cacher dans les cavernes, dans les lieux les plus secrets, dans les rochers, dans les antres et dans les citernes.

7. Les autres Hébreux passèrent le Jourdain, et vinrent au pays de Gad et de Galaad. Saül étoit encore à Galgala; mais tout le peuple qui le suivoit étoit dans l'effroi.

Digitized by Google

8. Il attendit sept jours, comme Samuel le lui avoit ordonné; cependant Samuel ne venoit point à Galgala, et peu à peu tout le peuple l'abandonnoit.

9. Saül dit donc alors : Apportez-moi l'holocauste et les pacifiques. Et il offrit l'holocauste.

10. A peine avoit-il achevé d'offrir l'holocauste, que Samuel arriva; et Saül alla au-devant de lui pour le saluer.

11. Samuel lui dit: Qu'avez-vous fait? Saül lui répondit : Voyant que les Israélites me quittoient l'un après l'autre, que vous ne veniez point au jour que vous aviez dit, et que les Philistins s'étoient assemblés à Machmas,

12. J'ai dit en moi-même : Les Philistins vont venir m'attaquer à Galgala, et je n'ai point encore apaisé le Seigneur. Contraint par cette nécessité, j'ai offert l'holocauste.

13. Samuel dit à Saül: Vous avez agi follement, et vous n'avez point gardé le commandement que vous aviez reçu du Seigneur votre Dieu. Si vous n'aviez point fait cette faute, le Seigneur auroit maintenant affermi pour jamais votre règne sur Israël,

14. Mais votre règne ne subsistera point à l'avenir. Le Seigneur s'est pourvu d'un homme selon son cœur, et il lui a commandé d'être le chef de son peuple, parce que vous n'avez point observé ce qu'il vous a ordonné.

15. Samuel s'en alla ensuite, et passa de Galgala à Gabaa de Benjamin. Et le reste du peuple marchant avec Saül contre les troupes qui les attaquoient passa aussi de Galgala à Gabaa, sur la colline de Benjamin. Saül, ayant fait la revue du peuple qui étoit demeuré avec lui, trouva environ six cents hommes.

16. Saül, et Jonathas son fils, étoient donc à Gabaa de Benjamin, avec ceux qui les avoient suivis; et les Philistins étoient campés à Machmas.

17. Il sortit alors trois partis du camp des Philistins, pour aller piller. L'un prit le chemin d'Éphra, vers le pays de Sual;

18. L'autre marcha comme pour aller à Béthoron; et le troisième tourna vers le chemin du coteau qui borne la vallée de Séboïm du côté du désert.

19. Or il ne se trouvoit point de forgeron dans toutes les terres d'Israël; car les Philistins avoient pris cette précaution pour empêcher que les Hébreux ne forgeassent ni épées ni lances.

20. Et tous les Israélites étoient obligés d'aller chez les Philistins, pour faire aiguiser le soc de leurs charrues, leurs hoyaux, leurs cognées et leurs sarcloirs.

21. C'est pourquoi le tranchant des socs de charrue, des hoyaux, des fourches et des cognées étoit tout usé, sans qu'ils eussent seulement de quoi aiguiser une pointe.

22. Et lorsque le jour du combat fut venu, hors Saül, et Jonathas son fils, il ne se trouva personne de tous ceux qui les avoient suivis qui eût une lance ou une épée à la main.

23. Et la garnison des Philistins étant sortie de Machmas, s'avança vers Gabaa.

CHAPITRE XIV.

Jonathas, accompagné de son écuyer, attaque les Philistins. Terreur répandue dans leur camp; Saül les poursuit. Jonathas en danger de périr pour avoir violé, sans le savoir, le serment de son père Victoires de Saül.

1. Il arriva un jour que Jonathas, fils de Saül, dit à un jeune homme qui étoit son écuyer : Venez, et passons jusqu'au camp des Philistins, qui est au-delà de ce lieu que vous voyez Et il n'en dit rien à son père.

2. Saül cependant se tenoit à l'extrémité de Gabaa, sous un grenadier qui étoit à Magron; et il avoit environ six cents hommes avec lui.

Digitized by Google

3. Achias, fils d'Achitob, frère d'Ichabod, fils de Phinées, fils d'Héli, grand-prêtre du Seigneur à Silo, portoit l'éphod. Et le peuple ne savoit point non plus où étoit allé Jonathas.

4. Le lieu par où Jonathas tâchoit de passer à la garnison des Philistins étoit bordé de côté et d'autre de deux rochers fort hauts et fort escarpés, qui s'élevoient en pointe comme des dents; l'un s'appeloit Boses, l'autre Sené;

5. L'un de ces rochers étoit situé du côté du septentrion, vis-à-vis de Machmas, et l'autre du côté du midi, vis-à-vis de Gabaa.

6. Jonathas dit donc au jeune homme son écuyer : Venez; passez jusqu'au camp de ces incirconcis. Peut-être que le Seigneur combattra pour nous, car il lui est également aisé de donner la victoire avec un grand ou avec un petit nombre.

7. Son écuyer lui répondit : Faites tout ce qu'il vous plaira; allez où vous voudrez, et je vous suivrai partout.

8. Jonathas lui dit : Nous allons vers ces gens-là. Lors donc qu'ils nous auront aperçus,

9. S'ils nous disent : Demeurez là jusqu'à ce que nous allions à vous, demeurons en notre place, et n'allons point à eux.

10. Mais s'ils nous disent : Montez ici, montons-y; car ce sera la marque que le Seigneur les aura livrés entre nos mains.

11. Lors donc que la garde des Philistins les eut aperçus, les Philistins dirent : Voilà les Hébreux qui sortent des cavernes où ils s'étoient cachés.

12. Et les plus avancés de leur camp s'adressant à Jonathas et à son écuyer, leur dirent : Montez ici, et nous vous ferons voir quelque chose. Jonathas dit alors à son écuyer : Montons, suivez-moi; car le Seigneur les a livrés entre les mains d'Israël.

13. Ainsi Jonathas monta, grimpant avec les mains et les pieds, et son écuyer derrière lui. Une partie des ennemis tomba donc sous la main de Jonathas; et son écuyer, qui le suivoit, tuoit les autres.

14. Ce fut là la première défaite des Philistins, où Jonathas et son écuyer tuèrent d'abord environ vingt hommes, dans la moitié d'autant de terre qu'une paire de bœufs peut en labourer en un jour.

15. Un effroi prodigieux se répandit aussitôt dans le camp et du camp dans la campagne : tous ceux qui étoient allés pour piller, furent frappés d'étonnement; tout le pays fut en trouble, et il parut que c'étoit Dieu qui avoit fait ce miracle.

16. Les sentinelles de Saül, qui étoient à Gabaa de Benjamin, jetant les yeux de ce côté-là, virent un grand nombre de gens étendus sur la place, et d'autres qui fuyoient en désordre çà et là.

17. Alors Saül dit à ceux qui étoient avec lui : Cherchez, et voyez ce qui est sorti de notre camp. Et quand on eut fait cette recherche, on trouva que Jonathas et son écuyer n'y étoient pas.

18. Saül dit donc à Achias : Approchez-vous de l'arche de Dieu (car l'arche de Dieu étoit alors avec les enfants d'Israël).

19. Pendant que Saül parloit au prêtre, on entendit un bruit confus, comme d'un tumulte qui, venant du camp des Philistins, s'augmentoit peu à peu, et se faisoit entendre plus distinctement. Saül dit donc au prêtre : Abaissez vos mains.

20. Et aussitôt il jeta un grand cri, qui fut accompagné de celui de tout le peuple : et étant venus au lieu du combat, ils trouvèrent que les Philistins s'étoient percés l'un l'autre de leurs épées, et qu'il s'en étoit fait un grand carnage.

21. Les Hébreux aussi, qui avoient

Digitized by Google

été avec les Philistins les jours précédents, et qui étoient allés avec eux dans leur camp, vinrent se rejoindre aux Israélites qui étoient avec Saül et Jonathas.

22. Tous les Israélites aussi qui s'étoient cachés dans la montagne d'Éphraïm, ayant appris que les Philistins fuyoient, se réunirent avec leurs gens pour les combattre; et Saül avoit déjà environ dix mille hommes.

23. En ce jour-là le Seigneur sauva Israël : on poursuivit les ennemis jusqu'à Béthaven.

24. Alors les Israélites se réunirent; et Saül fit devant le peuple cette protestation avec serment : Maudit soit celui qui mangera avant le soir, jusqu'à ce que je sois vengé de mes ennemis! C'est pourquoi tout le peuple s'abstint de manger.

25. En même temps ils vinrent dans un bois, où la terre étoit couverte de miel.

26. Le peuple y étant entré, vit paroître ce miel qui découloit, et personne n'osa en prendre ni le porter à sa bouche, parce qu'ils craignoient tous le serment du roi.

27. Jonathas n'avoit point entendu cette protestation que son père avoit faite avec serment devant le peuple : c'est pourquoi, étendant la baguette qu'il avoit à la main, il en trempa le bout dans un rayon de miel; et en ayant ensuite porté à sa bouche avec la main, ses yeux reprirent une nouvelle vigueur.

28. Quelqu'un du peuple lui dit : Votre père a engagé tout le peuple par serment, en disant : Maudit soit celui qui mangera aujourd'hui! Or ils étoient tous extrêmement abattus.

29. Jonathas répondit : Mon père a troublé tout le monde : vous avez vu vous-mêmes que mes yeux ont repris une nouvelle vigueur, parce que j'ai goûté un peu de ce miel :

30. Combien donc le peuple se seroit-il plus fortifié, s'il eût mangé de ce qu'il a rencontré dans le pillage des ennemis? La défaite des Philistins n'en auroit-elle pas été plus grande?

31. Les Hébreux battirent les Philistins en ce jour-là, et les poursuivirent depuis Machmas jusqu'à Aïalon. Et le peuple, étant extrêmement las et épuisé,

32. Se jeta sur le butin, prit des brebis, des bœufs et des veaux, et ils les tuèrent sur la place; et le peuple mangea de la chair avec le sang.

33. Saül en fut averti, et on lui dit que le peuple avoit péché contre le Seigneur en mangeant des viandes avec le sang. Saül leur dit : Vous avez violé la loi. Qu'on me roule ici une grande pierre.

34. Et il ajouta : Allez par tout le peuple, et dites-leur : Que chacun amène ici son bœuf et son bélier; égorgez-les sur cette pierre; et après cela vous en mangerez, et vous ne pécherez point contre le Seigneur en mangeant de la chair avec le sang. Chacun vint donc amener là son bœuf jusqu'à la nuit; et ils les tuèrent sur la pierre.

35. Alors Saül bâtit un autel au Seigneur; et ce fut la première fois qu'il lui éleva un autel.

36. Saül dit ensuite : Jetons-nous cette nuit sur les Philistins, et taillons-les en pièces, de telle sorte qu'il n'en reste pas un seul au point du jour. Le peuple lui répondit : Faites tout ce qu'il vous plaira. Alors le prêtre lui dit : Allons ici consulter Dieu.

37. Saül consulta donc le Seigneur, et lui dit : Poursuivrai-je les Philistins? et les livrerez-vous entre les mains d'Israël? A quoi le Seigneur ne lui répondit rien cette fois.

38. Alors Saül dit : Faites venir ici tous les principaux du peuple; qu'on cherche partout, et qu'on sache qui est

Digitized by Google

celui par qui le péché est venu aujourd'hui parmi nous.

39. Je jure par le Seigneur qui est le sauveur d'Israël, que si Jonathas mon fils se trouve coupable de ce péché, il mourra sans rémission. Et nul du peuple ne le contredit lorsqu'il parla de la sorte.

40. Saül dit donc à tout Israël : Mettez-vous tous d'un côté, et je me tiendrai, moi et mon fils Jonathas, de l'autre. Le peuple répondit à Saül : Faites tout ce qu'il vous plaira.

41. Saül dit au Seigneur Dieu d'Israël : Seigneur Dieu d'Israël, faites-nous connoître d'où vient que vous n'avez point répondu aujourd'hui à votre serviteur? Si cette iniquité est en moi, ou en mon fils Jonathas, découvrez-le-nous; ou si elle est dans votre peuple, sanctifiez-le. Le sort tomba sur Jonathas et sur Saül ; et le peuple fut hors de péril.

42. Saül dit alors: Jetez le sort entre moi et Jonathas mon fils. Et le sort tomba sur Jonathas.

43. Saül dit donc à Jonathas : Découvrez-moi ce que vous avez fait. Jonathas avoua tout, et lui dit : J'ai pris un peu de miel au bout d'une baguette que je tenois à la main, et j'en ai goûté, et me voici prêt à mourir !

44. Saül lui dit : Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si vous ne mourez aujourd'hui, Jonathas !

45. Le peuple dit à Saül : Quoi donc ! Jonathas mourra-t-il, lui qui vient de sauver Israël d'une manière si merveilleuse? Cela ne se peut : nous jurons par le Seigneur, qu'il ne tombera pas sur la terre un seul cheveu de sa tête ! il a agi aujourd'hui avec Dieu. Le peuple délivra donc Jonathas, et lui sauva la vie.

46. Après cela, Saül se retira sans poursuivre davantage les Philistins ; et les Philistins s'en retournèrent aussi chez eux.

47. Saül, ayant affermi son règne sur Israël, combattoit de tous côtés contre ses ennemis, contre Moab, contre les enfants d'Ammon, contre Édom, contre les rois de Soba et contre les Philistins, et de quelque côté qu'il tournât ses armes, il en revenoit victorieux.

48. Ayant assemblé son armée, il défit les Amalécites, et délivra Israël de la main de ceux qui pilloient toutes ses terres.

49. Saül eut trois fils, Jonathas, Jessui, et Melchisua ; et deux filles, dont l'aînée s'appeloit Mérob, et la plus jeune Michol.

50. Sa femme se nommoit Achinoam, et étoit fille d'Achimaas : le général de son armée étoit Abner, fils de Ner et cousin-germain de Saül ;

51. Car Cis, père de Saül, et Ner, père d'Abner, étoient tous deux fils d'Abiel.

52. Pendant tout le règne de Saül, il y eut une forte guerre contre les Philistins. Et aussitôt que Saül avoit reconnu qu'un homme étoit vaillant et propre à la guerre, il le prenoit auprès de lui.

CHAPITRE XV.

Guerre contre les Amalécites. Saül épargne leur roi ; Samuel lui reproche sa désobéissance, et lui déclare que Dieu l'a rejeté. Il fait venir Agag, et le coupe en morceaux. Il se sépare de Saül.

1. Après cela, Samuel vint dire à Saül : Le Seigneur m'a envoyé pour vous sacrer roi sur son peuple d'Israël. Écoutez donc ce qu'il vous commande.

2. Voici ce que dit le Seigneur des armées : J'ai rappelé en ma mémoire tout ce qu'Amalec a fait autrefois à Israël, et de quelle sorte il s'opposa à lui dans son chemin, lorsqu'il sortoit de l'Égypte.

3. C'est pourquoi marchez contre Amalec ; taillez en pièces et détruisez

Digitized by Google

tout ce qui est à lui : ne lui pardonnez point, ne désirez rien de ce qui lui appartient; mais tuez tout, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfants, et ceux qui sont encore à la mamelle, jusqu'aux bœufs, aux brebis, aux chameaux et aux ânes.

4. Saül donna donc ses ordres au peuple ; et il en fit le dénombrement comme le berger compte les agneaux. Il s'en trouva deux cent mille hommes de pied, et dix mille hommes de la tribu de Juda.

5. Il marcha ensuite jusqu'à la ville d'Amalec : il dressa des embuscades le long du torrent.

6. Il dit aux Cinéens : Allez, retirez-vous, séparez-vous des Amalécites, de peur que je ne vous enveloppe avec eux; car vous avez usé de miséricorde envers tous les enfants d'Israël, lorsqu'ils revenoient de l'Égypte. Les Cinéens se retirèrent donc du milieu des Amalécites.

7. Et Saül tailla en pièces les Amalécites, depuis Hévila jusqu'à Sur, qui est vis-à-vis de l'Égypte.

8. Il prit vif Agag, roi des Amalécites, et fit passer tout le peuple au fil de l'épée.

9. Mais Saül, avec le peuple, épargna Agag; il réserva ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux de brebis et de bœufs, dans les béliers, dans les meubles et les habits, et généralement tout ce qui étoit de plus beau; et ils ne voulurent point le perdre ; mais ils tuèrent ou détruisirent tout ce qui se trouva de vil et de méprisable.

10. Le Seigneur adressa alors sa parole à Samuel, et lui dit :

11. Je me repens d'avoir fait Saül roi, parce qu'il m'a abandonné, et qu'il n'a pas exécuté mes ordres. Samuel en fut attristé, et cria au Seigneur toute la nuit.

12. Et s'étant levé avant le jour, pour aller trouver Saül au matin, on vint lui dire que Saül étoit venu sur le Carmel, où il s'étoit dressé un arc de triomphe, et qu'au sortir de là il étoit descendu à Galgala. Samuel vint donc trouver Saül, qui offroit au Seigneur un holocauste des prémices du butin qu'il avoit amené d'Amalec.

13. Samuel s'étant approché de Saül, Saül lui dit : Béni soyez-vous du Seigneur ; j'ai accompli la parole du Seigneur.

14. Samuel lui dit : D'où vient donc ce bruit de troupeaux de brebis et de bœufs que j'entends ici, et qui retentit à mes oreilles ?

15. Saül lui dit : On les a amenés d'Amalec ; car le peuple a épargné ce qu'il y avoit de meilleur parmi les brebis et les bœufs, pour les immoler au Seigneur votre Dieu ; et nous avons tué tout le reste.

16. Samuel dit à Saül : Permettez-moi de vous dire ce que le Seigneur m'a dit cette nuit. — Dites, répondit Saül.

17. Samuel ajouta : Lorsque vous étiez petit à vos yeux, n'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Israël? le Seigneur vous a sacré roi sur Israël ;

18. Il vous a envoyé à cette guerre, et vous a dit : Allez, faites passer au fil de l'épée les Amalécites, qui sont des méchants ; combattez contre eux jusqu'à ce que vous ayez tout tué.

19. Pourquoi donc n'avez-vous point écouté la voix du Seigneur? pourquoi vous êtes-vous laissé aller au désir du butin? et pourquoi avez-vous péché aux yeux du Seigneur?

20. Saül lui dit : Au contraire, j'ai écouté la voix du Seigneur; j'ai exécuté l'entreprise pour laquelle il m'avoit envoyé; j'ai amené Agag, roi d'Amalec, et j'ai tué les Amalécites.

21. Mais le peuple a pris du butin, des brebis et des bœufs qui sont les prémices de ce qui a été tué, pour les im-

Digitized by Google

moler au Seigneur son Dieu à Galgala.

22. Samuel lui répondit : Sont-ce des holocaustes et des victimes que le Seigneur demande, et ne demande-t-il pas plutôt que l'on obéisse à sa voix ? L'obéissance est meilleure que les victimes; et il vaut mieux lui obéir que de lui offrir la graisse des béliers;

23. Car la désobéissance est un crime égal à celui de la magie, et la résistance à sa volonté un crime égal à celui de l'idolâtrie. Comme donc vous avez rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur vous a rejeté, et il ne veut plus que vous soyez roi.

24. Saül dit à Samuel : J'ai péché, parce que j'ai agi contre la parole du Seigneur, et contre ce que vous m'aviez dit, par la crainte du peuple et par le désir de le satisfaire :

25. Mais pardonnez, je vous prie, mon péché, et venez avec moi, afin que j'adore le Seigneur,

26. Samuel lui répondit : Je n'irai point avec vous, parce que vous avez rejeté la parole du Seigneur, et que le Seigneur vous a rejeté et ne veut plus que vous soyez roi d'Israël.

27. En même temps il se retourna pour s'en aller; mais Saül le prit par le coin de son manteau, qui se déchira.

28. Alors Samuel lui dit : Le Seigneur a déchiré aujourd'hui le royaume d'Israël, et vous l'a arraché des mains pour le donner à votre semblable, qui vaut mieux que vous.

29. Celui à qui le triomphe est dû dans Israël ne pardonnera point, et il demeurera inflexible; car ce n'est pas un homme pour changer.

30. Saül lui dit : J'ai péché, mais honorez-moi maintenant devant les anciens de mon peuple et devant Israël, et revenez avec moi, afin que j'adore le Seigneur votre Dieu.

31. Samuel donc retourna, et suivit Saül; et Saül adora le Seigneur.

32. Alors Samuel dit : Amenez-moi Agag, roi d'Amalec. Et on lui présenta Agag, qui étoit fort gras et tout tremblant. Et Agag dit : Faut-il qu'une mort amère me sépare ainsi de tout?

33. Samuel lui dit : Comme votre épée a ravi les enfants à tant de mères, ainsi votre mère parmi les femmes sera sans enfants. Et il le coupa en morceaux devant le Seigneur, à Galgala.

34. Il s'en retourna ensuite à Ramatha; et Saül s'en alla en sa maison, à Gabaa.

35. Depuis ce jour-là, Samuel ne vit plus Saül jusqu'au jour de sa mort; mais il le pleuroit sans cesse, parce que le Seigneur se repentoit de l'avoir établi roi sur Israël.

CHAPITRE XVI.

Samuel est envoyé de Dieu à Bethléhem pour sacrer David. Saül est tourmenté par le malin esprit; David le soulage par le son de sa harpe.

1. Alors le Seigneur dit à Samuel : Jusques à quand pleurerez-vous Saül, puisque je l'ai rejeté, et que je ne veux plus qu'il règne sur Israël? Emplissez d'huile la corne que vous avez, et venez, afin que je vous envoie à Isaï de Bethléhem; car je me suis choisi un roi entre ses enfants.

2. Samuel lui répondit : Comment irai-je? Saül l'apprendra, et il me fera mourir. Le Seigneur lui dit : Prenez avec vous un veau du troupeau; et vous direz : Je suis venu pour sacrifier au Seigneur.

3. Vous appellerez Isaï au festin de la victime, je vous ferai connoître ce que vous aurez à faire, et vous sacrerez celui que je vous aurai montré.

4. Samuel fit donc ce que le Seigneur lui avoit dit; il vint à Bethléhem, et les anciens de la ville en furent tout surpris. Ils allèrent au-devant de lui, et lui dirent : Nous apportez-vous la paix?

Digitized by Google

5. Il leur répondit : Je vous apporte la paix : je suis venu pour sacrifier au Seigneur; purifiez-vous, et venez avec moi, afin que j'offre la victime. Samuel purifia donc Isaï et ses fils; et il les appela à son sacrifice.

6. Et lorsqu'ils furent entrés Samuel vit Éliab, et il dit : Est-ce là celui que le Seigneur a choisi pour être son christ?

7. Le Seigneur dit à Samuel : N'ayez d'égard ni à sa bonne mine ni à sa taille avantageuse, parce que ce n'est pas lui que j'ai choisi, et que je ne juge pas des choses par ce qui en paroît aux yeux des hommes, car l'homme ne voit les choses que par les dehors, mais le Seigneur voit le fond du cœur.

8. Isaï appela ensuite Abinadab, et le présenta à Samuel; et Samuel lui dit : Ce n'est point non plus celui-là que le Seigneur a choisi.

9. Il lui présenta Samma, et Samuel lui dit : Le Seigneur n'a point encore choisi celui-là.

10. Isaï fit donc venir ses sept fils devant Samuel; et Samuel lui dit : Dieu n'a choisi aucun de ceux-ci.

11. Alors Samuel dit à Isaï : Sont-ce là tous vos enfants? Isaï lui répondit : Il en reste encore un petit, qui garde les brebis. Envoyez-le quérir, dit Samuel; car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne soit venu.

12. Isaï l'envoya donc quérir, et le présenta à Samuel. Or il étoit roux, d'une mine avantageuse, et avoit le visage fort beau. Le Seigneur lui dit : Sacrez-le présentement; car c'est celui-là.

13. Samuel prit donc la corne pleine d'huile, et le sacra au milieu de ses frères. Depuis ce temps-là l'esprit du Seigneur fut toujours avec David. Quant à Samuel, il s'en retourna à Ramatha.

14. Or l'esprit du Seigneur se retira de Saül; et il étoit agité du malin esprit, envoyé par le Seigneur.

15. Alors les officiers de Saül lui dirent : Vous voyez que le malin esprit, envoyé de Dieu, vous inquiète.

16. S'il plaît à notre seigneur, vos serviteurs, qui sont auprès de votre personne, chercheront un homme qui sache jouer de la harpe, afin qu'il en joue lorsque le malin esprit envoyé par le Seigneur vous agitera, et que vous en receviez du soulagement.

17. Saül dit donc à ses officiers : Cherchez-moi quelqu'un qui sache bien jouer de la harpe, et amenez-le moi.

18. L'un d'entre eux lui répondit : J'ai vu l'un des fils d'Isaï de Bethléhem, qui sait fort bien jouer de la harpe. C'est un jeune homme très-fort, propre à la guerre, sage dans ses paroles, d'une mine avantageuse; et le Seigneur est avec lui.

19. Saül dit donc à Isaï : Envoyez-moi votre fils David qui est avec vos troupeaux.

20. Isaï aussitôt prit un âne, qu'il chargea de pain, d'une bouteille de vin, et d'un chevreau, et les envoya à Saül par son fils David.

21. David vint donc trouver Saül, et se présenta devant lui. Saül l'aima beaucoup, et le fit son écuyer.

22. Il envoya ensuite dire à Isaï : Que David demeure auprès de ma personne; car il a trouvé grâce devant mes yeux.

23. Ainsi toutes les fois que l'esprit malin envoyé du Seigneur se saisissoit de Saül, David prenoit sa harpe, et en jouoit; et Saül en étoit soulagé, et se trouvoit mieux; car l'esprit malin se retiroit de lui.

CHAPITRE XVII.

Guerre des Philistins contre Israël. Insultes de Goliath; David abat ce géant d'un coup de fronde.

1. Les Philistins assemblèrent de nou-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

veau toutes leurs troupes, pour combattre Israël. Ils se rendirent tous à Socho de Juda, et campèrent entre Socho et Azéca, sur la frontière de Dommim.

2. Saül et les enfants d'Israël, de leur côté, s'étant assemblés, vinrent dans la vallée du Térébinthe, et y mirent leur armée en bataille pour combattre les Philistins;

3. Les Philistins étoient d'un côté sur une montagne, et Israël étoit de l'autre sur une autre montagne; et il y avoit une vallée entre deux.

4. Or il arriva qu'un homme, qui étoit bâtard, sortit du camp des Philistins. Il s'appeloit Goliath; il étoit de Geth; et il avoit six coudées et une palme de haut.

5. Il avoit en tête un casque d'airain, il étoit revêtu d'une cuirasse à écailles, qui pesoit environ cinq mille sicles d'airain.

6. Il avoit sur les cuisses des cuissards d'airain; et un bouclier d'airain lui couvroit les épaules.

7. La hampe de sa lance étoit comme ces grands bois dont se servent les tisserands; et le fer de sa lance pesoit six cents sicles de fer; et son écuyer marchoit devant lui.

8. Cet homme vint se présenter devant les bataillons d'Israël; et il leur crioit : Pourquoi venez-vous donner bataille? Ne suis-je pas Philistin, et vous serviteurs de Saül? Choisissez un homme d'entre vous, et qu'il vienne se battre seul à seul.

9. S'il ose se battre contre moi, et qu'il m'ôte la vie, nous serons vos esclaves; mais si j'ai l'avantage sur lui, et que je le tue, vous serez nos esclaves, et vous nous serez assujettis.

10. Et ce Philistin disoit : J'ai défié aujourd'hui toute l'armée d'Israël, et je leur ai dit : Donnez-moi un homme et qu'il vienne se battre contre moi.

11. Mais Saül et tous les Israélites entendant ce Philistin parler de la sorte, étoient frappés d'étonnement, et trembloient de peur.

12. Or David étoit fils de cet homme d'Éphratha, dont il a été parlé auparavant, de la ville de Bethléhem en Juda, lequel s'appeloit Isaï, qui avoit huit fils, et étoit l'un des plus vieux et des plus avancés en âge du temps de Saül.

13. Les trois plus grands de ses fils avoient suivi Saül à l'armée. L'aîné de ces trois qui étoient allés à la guerre s'appeloit Éliab, le second Abinadab, et le troisième Samma.

14. David étoit le plus petit de tous. Et les trois plus grands ayant suivi Saül,

15. Il étoit revenu d'auprès de Saül, et s'en étoit allé à Bethléhem, pour mener paître les troupeaux de son père.

16. Cependant ce Philistin se présentoit au combat le matin et le soir; et cela dura quarante jours.

17. Il arriva qu'Isaï dit à David, son fils : Prenez pour vos frères une mesure de farine et ces dix pains, et courez à eux jusqu'au camp :

18. Portez aussi ces dix fromages pour leur mestre de camp. Voyez comment vos frères se portent, et sachez en quelle compagnie ils sont.

19. Or Saül, et les fils d'Isaï, et tous les enfants d'Israël combattoient contre les Philistins dans la vallée du Térébinthe.

20. David, s'étant donc levé dès la pointe du jour, laissa à un homme le soin de son troupeau, et s'en alla chargé au camp, selon l'ordre qu'Isaï lui avoit donné. Il vint au lieu appelé Magala, où l'armée s'étoit avancée pour donner bataille. Et l'on entendoit déjà les cris pour le signal du combat :

21. Car Israël avoit rangé en bataille toutes ses troupes; et, de l'autre côté, les Philistins se préparoient à les attaquer.

22. David, ayant donc laissé au ba-

Digitized by Google

gage tout ce qu'il avoit apporté, entre les mains d'un homme pour en avoir soin, courut au lieu du combat, et s'informa de l'état de ses frères, et s'ils se portoient bien.

23. Lorsqu'il leur parloit encore, ce Philistin de Geth, ce bâtard, appelé Goliath, sortit du camp des Philistins ; et David lui entendit tenir les mêmes discours qu'auparavant.

24. Tous les Israélites, ayant vu Goliath, fuirent devant lui, tremblants de peur.

25. Et quelqu'un d'Israël se mit à dire : Voyez-vous cet homme qui se présente au combat? Il vient insulter Israël. S'il se trouve un homme qui puisse le tuer, le roi le comblera de richesses, lui donnera sa fille en mariage, et rendra la maison de son père exempte de tribut dans Israël.

26. David dit donc à ceux qui étoient auprès de lui : Qu'est-ce qu'on donnera à celui qui tuera ce Philistin, et qui vengera l'opprobre d'Israël? car qui est ce Philistin incirconcis, pour insulter ainsi l'armée du Dieu vivant?

27. Et le peuple lui répétoit les mêmes choses, en disant : On donnera telle récompense à celui qui l'aura tué.

28. Mais Éliab, frère aîné de David, l'ayant entendu parler ainsi avec d'autres, se mit en colère contre lui, et lui dit : Pourquoi êtes-vous venu, et pourquoi avez-vous abandonné dans le désert ce peu de brebis que nous avons? Je sais quel est votre orgueil et la malignité de votre cœur, et que vous n'êtes venu ici que pour voir le combat.

29. David lui dit : Qu'ai-je fait? N'est-il pas permis de parler?

30. Et s'étant un peu détourné de lui, il s'en alla d'un autre côté, où il dit la même chose : et le peuple lui répondit comme auparavant.

31. Or ces paroles de David, ayant été entendues de diverses personnes, furent rapportées à Saül.

32. Et l'ayant fait venir devant lui, David lui parla de cette sorte : Que personne ne s'épouvante des insultes de ce Philistin, votre serviteur est prêt à s'avancer pour le combattre.

33. Saül lui dit : Vous ne sauriez résister à ce Philistin, ni combattre contre lui, parce que vous êtes encore tout jeune et que celui-ci a toujours été à la guerre depuis sa jeunesse.

34. David lui répondit : Lorsque votre serviteur menoit paître le troupeau de son père, il est venu quelquefois un lion ou un ours, qui emportoit un bélier du troupeau :

35. Alors je courois après eux, je les attaquois, et je leur arrachois la proie d'entre les dents, et lorsqu'ils se jetoient sur moi, je les prenois à la gorge, je les étranglois, et je les tuois.

36. C'est ainsi que votre serviteur a tué un lion et un ours, et il en fera autant de ce Philistin incirconcis. J'irai de ce pas, et je ferai cesser l'opprobre du peuple ; car qui est ce Philistin incirconcis pour oser maudire l'armée du Dieu vivant?

37. Et David ajouta : Le Seigneur, qui m'a délivré des griffes du lion et de la gueule de l'ours, me délivrera encore de la main de ce Philistin. Saül dit donc à David : Allez, et que le Seigneur soit avec vous.

38. Il le revêtit ensuite de ses armes, lui mit sur la tête un casque d'airain, et l'arma d'une cuirasse.

39. Et David, s'étant mis une épée au côté, commença d'essayer s'il pourroit marcher avec ces armes, ne l'ayant point fait jusqu'alors. Et il dit à Saül : Je ne saurois marcher ainsi, parce que je n'y suis point accoutumé. Ayant donc quitté ces armes,

40. Il prit le bâton qu'il avoit toujours à la main ; il choisit dans le torrent cinq pierres polies, et les mit dans sa pane-

Digitized by Google

Digitized by Google

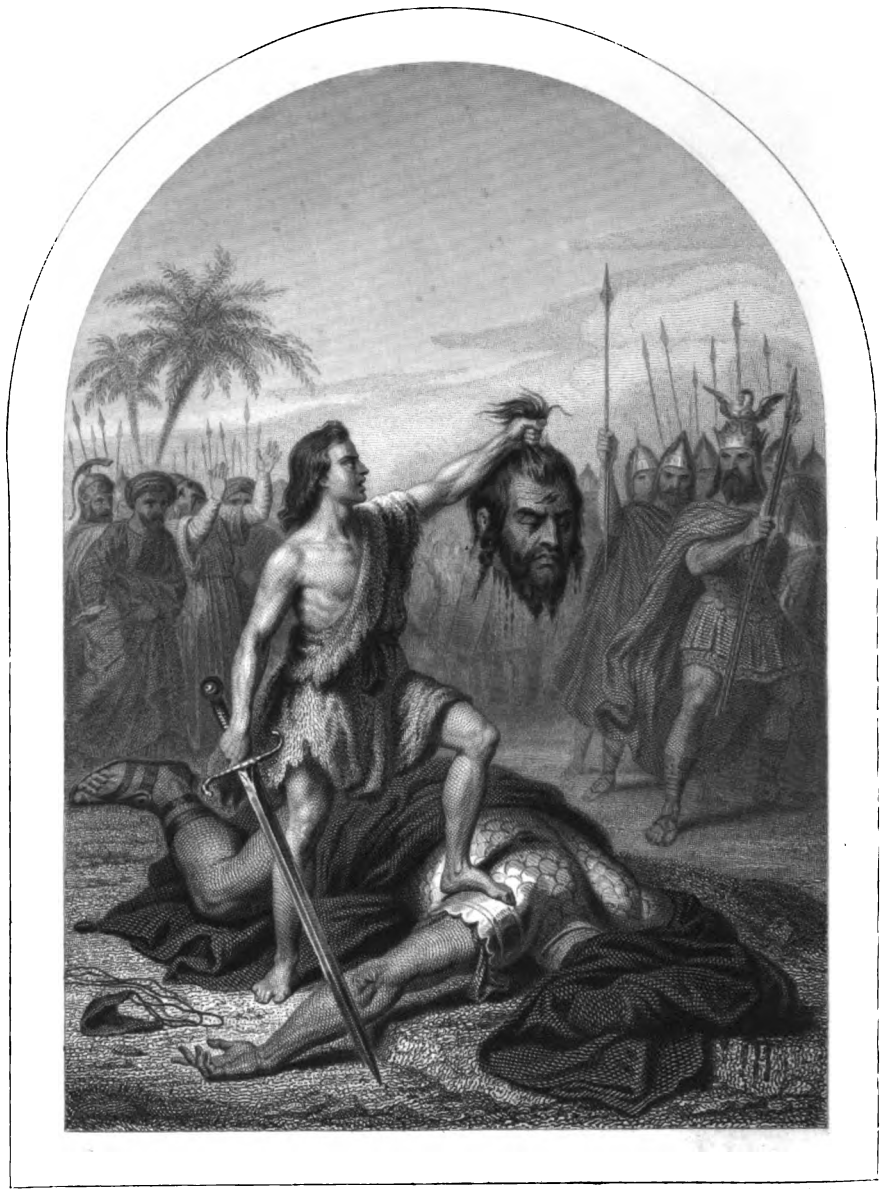

David tue Goliath.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

tière, qu'il avoit sur lui ; et, tenant à la main sa fronde, il marcha contre le Philistin.

41. Le Philistin s'avança aussi, et s'approcha de David, ayant devant lui son écuyer.

42. Et lorsqu'il eut aperçu David, et qu'il l'eut envisagé, voyant que c'étoit un jeune homme roux et fort beau, il le méprisa,

43. Et lui dit : Suis-je un chien, pour que tu viennes à moi avec un bâton ? Et ayant maudit David en jurant par ses dieux,

44. Il ajouta : Viens à moi, et je livrerai ta chair aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre.

45. Mais David dit au Philistin : Tu viens à moi avec l'épée, la lance et le bouclier ; mais je viens à toi au nom du Seigneur des armées, du Dieu des troupes d'Israël, auxquelles tu as insulté aujourd'hui.

46. Le Seigneur te livrera entre mes mains ; je te tuerai, et je te couperai la tête, et je donnerai aujourd'hui les corps morts des Philistins aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre, afin que toute la terre sache qu'il y a un Dieu dans Israël ;

47. Et que toute cette multitude d'hommes reconnoisse que ce n'est ni par l'épée, ni par la lance, que le Seigneur sauve, parce qu'il est l'arbitre de la guerre ; et ce sera lui qui vous livrera entre nos mains.

48. Le Philistin s'avança donc, et marcha contre David. Et lorsqu'il en fut proche, David se hâta, et courut contre lui pour le combattre.

49. Il mit la main dans sa panetière, en prit une pierre, la lança avec sa fronde, et en frappa le Philistin dans le front. La pierre s'enfonça dans le front du Philistin, et il tomba le visage contre terre.

50. Ainsi David remporta la victoire sur le Philistin avec une fronde et une pierre ; il le renversa par terre, et le tua. Et comme il n'avoit point d'épée,

51. Il courut, et se jeta sur le Philistin, mit la main sur son épée, la tira du fourreau, et acheva de lui ôter la vie, en lui coupant la tête. Les Philistins, voyant que le plus vaillant d'entre eux étoit mort, s'enfuirent.

52. Et les Israélites et ceux de Juda, s'élevant avec un grand cri, les poursuivirent jusqu'à la vallée et aux portes d'Accaron ; et plusieurs des Philistins tombèrent percés de coups dans le chemin de Saraïm, jusqu'à Geth et Accaron.

53. Les enfants d'Israël, étant revenus après avoir poursuivi les Philistins, pillèrent leur camp.

54. Et David prit la tête du Philistin, la porta à Jérusalem, et mit ses armes dans son logement.

55. Lorsque Saül vit David marcher pour combattre le Philistin, il dit à Abner, général de son armée : Abner, de quelle famille est ce jeune homme ? Abner lui répondit : Seigneur, je vous jure que je n'en sais rien.

56. Et le roi lui dit : Informez-vous de qui il est fils.

57. Et lorsque David fut revenu du combat, après avoir tué le Philistin, Abner l'emmena, et le présenta à Saül, ayant la tête du Philistin à la main.

58. Et Saül dit à David : Jeune homme, de quelle famille êtes-vous ? David lui répondit : Je suis fils de votre serviteur Isaï, qui est de Bethléhem.

CHAPITRE XVIII.

Amitié de Jonathas et de David. Jalousie de Saül contre David. David épouse Michol, seconde fille de Saül.

1. Lorsque David achevoit de parler à Saül, l'âme de Jonathas s'attacha étroitement à celle de David, et il l'aima comme lui-même.

Digitized by Google

2. Saül depuis ce jour-là voulut avoir toujours David auprès de lui ; et il ne lui permit pas de retourner dans la maison de son père.

3. David et Jonathas firent aussi alliance ensemble ; car celui-ci l'aimoit comme lui-même.

4. C'est pourquoi Jonathas se dépouilla de la tunique dont il étoit revêtu, et la donna à David avec le reste de ses vêtements, jusqu'à son épée, son arc et son baudrier.

5. David alloit partout où Saül l'envoyoit, et se conduisoit avec beaucoup de prudence : et Saül lui donna le commandement sur quelques gens de guerre ; il étoit fort aimé du peuple, et surtout des officiers de Saül.

6. Or, quand David revint de la guerre, après avoir tué le Philistin, les femmes sortirent de toutes les villes d'Israël au-devant du roi Saül, en chantant et en dansant, témoignant leur réjouissance avec des tambours et des timbales.

7. Les femmes, dans leurs danses et dans leurs chants, se répondoient l'une à l'autre, et disoient : Saül en a tué mille, et David dix mille.

8. Cette parole mit Saül dans une grande colère, et lui déplut au plus haut point. Ils ont donné, dit-il, dix mille hommes à David, et à moi mille : que lui reste-t-il après cela, que d'être roi ?

9. Depuis ce jour-là, Saül ne regarda plus David de bon œil.

10. Le lendemain, il arriva que l'esprit malin envoyé de Dieu se saisit de Saül ; et il étoit agité au milieu de sa maison, comme un homme qui a perdu le sens. David jouoit de la harpe devant lui, comme il avoit accoutumé de faire, et Saül, ayant la lance à la main,

11. La poussa contre David, dans le dessein de le percer d'outre en outre contre la muraille ; mais David se détourna, et évita le coup par deux fois.

12. Saül commença donc d'appréhender David, voyant que le Seigneur étoit avec David, et qu'il s'étoit retiré de lui.

13. C'est pourquoi il l'éloigna d'auprès de sa personne, et lui donna le commandement de mille hommes. Ainsi David menoit le peuple à la guerre, et le ramenoit.

14. David aussi se conduisoit, dans toutes ses actions, avec beaucoup de prudence ; et le Seigneur étoit avec lui.

15. Saül voyant qu'il étoit extraordinairement prudent, commença de s'en donner plus de garde.

16. Mais tout Israël et tout Juda aimoit David, parce que c'étoit lui qui alloit en campagne avec eux, et qui marchoit à leur tête.

17. Alors Saül dit à David : Vous voyez Mérob, ma fille aînée ; c'est elle que je vous donnerai en mariage : soyez seulement courageux, et combattez pour le service du Seigneur. En même temps il disoit en lui-même : Je ne veux point le tuer de ma main, mais je veux qu'il meure par les mains des Philistins.

18. David répondit à Saül : Qui suis-je, moi ? quelle est la vie que j'ai menée ? et quelle est dans Israël la famille de mon père, pour devenir gendre du roi ?

19. Mais le temps étant venu où Mérob, fille de Saül, devoit être donnée à David, elle fut donnée en mariage à Hadriel, Molathite.

20. Michol, seconde fille de Saül, avoit de l'affection pour David ; ce qui ayant été rapporté à Saül, il en fut bien aise,

21. Et dit : Je donnerai celle-ci à David, afin qu'elle soit la cause de sa ruine, et qu'il tombe entre les mains des Philistins. C'est pourquoi il lui dit : Vous serez aujourd'hui mon gendre à deux conditions.

22. Et Saül donna cet ordre à ses

Digitized by Google

serviteurs : Parlez à David comme de vous-mêmes, et dites-lui : Vous voyez que le roi a de la bonne volonté pour vous, et que tous ses officiers vous aiment. Pensez donc maintenant à devenir gendre du roi.

23. Les officiers de Saül dirent tout ceci à David. Et David leur dit : Croyez-vous que ce soit peu de chose d'être le gendre du roi? Pour moi, je suis pauvre; je n'ai point de bien.

24. Les serviteurs de Saül lui rapportèrent ceci, et lui dirent : David nous a fait cette réponse.

25. Mais Saül leur dit : Voici ce que vous direz à David : Le roi n'a point besoin de douaire pour sa fille; il ne vous demande pour cela que cent prépuces de Philistins, afin que le roi soit vengé de ses ennemis. Mais le dessein de Saül étoit de faire tomber David entre les mains des Philistins.

26. Les serviteurs de Saül ayant rapporté à David ce que Saül leur avoit dit, il agréa la proposition qu'ils lui firent pour devenir gendre du roi.

27. Peu de jours après, il marcha avec les gens qu'il commandoit; et, ayant tué deux cents Philistins, il en apporta les prépuces au roi, qu'il lui donna par compte, afin de devenir son gendre. Saül lui donna donc en mariage sa fille Michol.

28. Et il comprit clairement que le Seigneur étoit avec David. Quant à Michol, sa fille, elle avoit beaucoup d'affection pour David.

29. Saül commença de le craindre de plus en plus; et son aversion pour lui croissoit tous les jours.

30. Les princes des Philistins s'étant mis en campagne, d'abord qu'ils parurent, David fit paroître plus de prudence que tous les officiers de Saül, de sorte que son nom devint très-célèbre.

CHAPITRE XIX.

Jonathas apaise son père, qui vouloit tuer David. Saül s'irrite contre David, qui se retire auprès de Samuel.

1. Or Saül parla à Jonathas son fils et à tous ses officiers pour les porter à tuer David. Mais Jonathas son fils, qui aimoit extrêmement David,

2. Vint lui en donner avis, et lui dit : Saül mon père cherche le moyen de vous tuer : c'est pourquoi tenez-vous sur vos gardes, je vous prie; demain matin, retirez-vous en un lieu secret, où vous vous tiendrez caché.

3. Et pour moi je sortirai avec mon père, et je me tiendrai auprès de lui dans le champ où vous serez. Je parlerai de vous à mon père, et je viendrai vous dire tout ce que j'aurai pu apprendre.

4. Jonathas parla donc favorablement de David à Saül son père, et lui dit : Seigneur, ne faites point de mal à David votre serviteur, parce qu'il ne vous en a point fait, et qu'il vous a rendu au contraire des services très-importants.

5. Il a exposé sa vie à un extrême péril; il a tué le Philistin, et le Seigneur a sauvé tout Israël d'une manière pleine de merveilles. Vous l'avez vu, et vous en avez eu de la joie : pourquoi donc voulez-vous maintenant faire une faute, en répandant le sang innocent et en tuant David, qui n'est point coupable?

6. Saül ayant entendu ce discours de Jonathas, apaisé par ces raisons, fit cette protestation : Vive le Seigneur! Je vous promets qu'il ne mourra point.

7. Jonathas ensuite fit venir David, lui rapporta tout ce qui s'étoit passé, le présenta de nouveau à Saül; et David demeura auprès de Saül comme auparavant.

8. La guerre ensuite recommença, et

Digitized by Google

David marcha contre les Philistins, les combattit, en tailla en pièces un grand nombre, et mit le reste en fuite.

9. Alors il arriva que le malin esprit, envoyé par le Seigneur, se saisit encore de Saül. Il étoit assis dans sa maison une lance à la main ; et comme David jouoit de la harpe,

10. Saül tâcha de le percer d'outre en outre de sa lance contre la muraille ; mais David, qui s'en aperçut, se détourna, et la lance, sans l'avoir blessé, donna dans la muraille. Il s'enfuit aussitôt, et se sauva ainsi pour cette nuit-là.

11. Saül envoya donc ses gardes à la maison de David pour s'assurer de lui, et le tuer le lendemain dès le matin. Michol, femme de David, lui rapporta tout ceci, et lui dit : Si vous ne vous sauvez cette nuit, vous mourrez demain.

12. Elle le descendit en bas par une fenêtre. Ainsi David s'échappa, s'enfuit, et se sauva.

13. Michol ensuite prit une statue, qu'elle coucha sur le lit de David ; elle lui mit autour de la tête une peau de chèvre avec le poil, et sur le corps la couverture du lit.

14. Saül envoya des archers pour prendre David ; et on leur dit qu'il étoit malade.

15. Il envoya encore d'autres gens avec ordre de le voir, et il leur dit : Apportez-le-moi dans son lit afin qu'il meure.

16. Ces gens étant venus, on ne trouva sur le lit qu'une statue qui avoit la tête couverte d'une peau de chèvre.

17. Alors Saül dit à Michol : Pourquoi m'avez-vous trompé de la sorte ? et pourquoi avez-vous laissé échapper mon ennemi ? Michol lui répondit : C'est qu'il m'a dit : Laissez-moi aller, ou je vous tuerai.

18. C'est ainsi que David s'enfuit et se sauva ; et, étant venu trouver Samuel à Ramatha, il lui rapporta la manière dont Saül l'avoit traité ; et ils s'en allèrent ensemble à Naïoth, où ils demeurèrent.

19. Quelques gens vinrent en donner avis à Saül, et lui dirent : David est à Naïoth, auprès de Ramatha.

20. Saül donc envoya des archers pour prendre David ; mais les archers ayant vu une troupe de prophètes qui prophétisoient, et Samuel qui présidoit parmi eux, ils furent saisis eux-mêmes de l'esprit du Seigneur, et ils commencèrent de prophétiser comme les autres.

21. Saül en ayant été averti envoya d'autres gens, qui prophétisèrent aussi comme les premiers. Il en envoya une troisième fois, et ils prophétisèrent encore. Alors entrant dans une grande colère,

22. Il alla lui-même à Ramatha, s'avança jusqu'à la Grande Citerne, qui est à Socho, et demanda en quel lieu étoient Samuel et David. On lui répondit : Ils sont à Naïoth de Ramatha.

23. Aussitôt il y alla ; il fut en même temps saisi lui-même de l'esprit du Seigneur ; et il prophétisoit durant tout le chemin, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Naïoth, près de Ramatha.

24. Il quitta aussi lui-même ses vêtements, prophétisa avec les autres devant Samuel, et demeura nu par terre le reste du jour et toute la nuit ; ce qui donna lieu à ce proverbe : Saül est-il donc aussi devenu prophète ?

CHAPITRE XX.

Jonathas et David renouvellent leur alliance. Saül persévère dans le dessein de perdre David ; Jonathas en donne avis à David.

1. Or David s'enfuit de Naïoth, près de Ramatha ; et étant venu trouver Jonathas, il lui dit : Qu'ai-je fait ? quel est mon crime ? quelle faute ai-je commise contre votre père, pour l'obliger à vouloir ainsi m'ôter la vie ?

Digitized by Google

2. Jonathas lui dit : Non, vous ne mourrez point; car mon père ne fait aucune chose, ni grande ni petite, sans m'en parler : m'auroit-il donc caché cette chose seule ? Non, cela ne sera pas.

3. Et il se lia de nouveau à David par serment. Mais David lui dit : Votre père sait très-bien que j'ai trouvé grâce devant vos yeux ; c'est pourquoi il aura dit en lui-même : Il ne faut point que Jonathas sache ceci, afin qu'il ne s'en afflige point; car je vous jure par le Seigneur, je vous jure par votre vie qu'il n'y a, pour ainsi dire, qu'un point entre la mort et moi.

4. Jonathas lui répondit : Je ferai pour vous tout ce que vous me direz.

5. David dit à Jonathas : C'est demain le premier jour du mois, et j'ai coutume de m'asseoir auprès du roi pour manger ce jour-là avec lui ; permettez-moi donc de me cacher dans un champ jusqu'au soir du troisième jour.

6. Si votre père me demande, vous lui répondrez : David m'a prié d'agréer qu'il allât promptement à Bethléhem, d'où il est, parce qu'il y a là un sacrifice solennel pour tous ceux de sa tribu.

7. S'il vous dit : C'est bien, il n'y a rien à craindre pour moi ; mais s'il se met en colère, soyez persuadé que sa mauvaise volonté est arrivée à son comble.

8. Faites donc cette grâce à votre serviteur, puisque, encore que je le sois effectivement, vous n'avez pas laissé de vouloir que nous nous promissions l'un à l'autre l'amitié la plus étroite : si je suis coupable de quelque chose, ôtez-moi vous-même la vie ; mais ne m'obligez point de paroître devant votre père.

9. Jonathas lui dit : Dieu vous garde de ce malheur! mais si je reconnois que la haine que mon père a conçue contre vous soit sans remède, soyez sûr que je ne manquerai pas de vous le faire savoir.

10. David dit à Jonathas : S'il arrive que lorsque vous parlerez de moi à votre père il vous donne une réponse fâcheuse, par qui le saurai-je ?

11. Jonathas lui répondit: Venez, et sortons dans la campagne. Et étant tous deux sortis dans les champs,

12. Jonathas dit à David : Seigneur Dieu d'Israël ! si je puis découvrir le dessein de mon père demain ou après-demain, et si, voyant quelque chose de favorable pour David, je ne le lui envoie pas dire aussitôt et ne le lui fais pas savoir,

13. Traitez, ô Seigneur ! traitez Jonathas avec toute votre sévérité. Mais si la mauvaise volonté de mon père continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis, et je vous renverrai, afin que vous soyez en paix, et que le Seigneur soit avec vous, comme il a été avec mon père.

14. Si je vis, vous me traiterez avec toute la bonté possible ; et si je meurs,

15. Vous ne cesserez jamais d'en user avec bonté et compassion avec ma maison, quand le Seigneur aura exterminé les ennemis de David de dessus la terre jusqu'au dernier. Si je vous manque de parole, que Dieu retranche Jonathas de sa maison, et que le Seigneur venge David de ses ennemis !

16. Jonathas fit donc alliance avec la maison de David; mais le Seigneur voulut punir les ennemis de David.

17. Jonathas conjura encore David pour l'amour qu'il lui portoit; car il l'aimoit comme sa vie :

18. Et il dit à David : C'est demain la fête de la nouvelle lune, et on demandera où vous serez ;

19. Car on verra votre place vide ces deux jours-ci. Vous viendrez donc promptement le jour d'après la fête ; vous vous rendrez au lieu où vous devez être caché, et vous vous tiendrez

Digitized by Google

près de la pierre qui s'appelle Ézel.

20. Je tirerai trois flèches près de cette pierre, comme si je m'exerçois à tirer au blanc.

21. J'enverrai un petit garçon, et je lui dirai : Allez, et apportez-moi mes flèches.

22. Si je lui dis : Les flèches sont en-deçà de vous, ramassez-les : venez me trouver, car tout sera en paix pour vous, et, vive le Seigneur! vous n'aurez rien à craindre. Si je dis à l'enfant : Les flèches sont au-delà de vous : allez-vous-en en paix, parce que le Seigneur veut que vous vous retiriez.

23. Mais pour la parole que nous nous sommes donnée l'un à l'autre, que le Seigneur en soit le dépositaire pour jamais entre vous et moi!

24. David donc se cacha dans le champ : et, le premier jour du mois étant venu, le roi se mit à table pour manger.

25. Et étant assis, selon la coutume, sur son siége, qui étoit contre la muraille, Jonathas se leva, Abner s'assit à côté de Saül, et la place de David demeura vide.

26. Saül n'en parla point ce premier jour, ayant cru que peut-être David ne se seroit pas trouvé purifié pour ce jour-là.

27. Le second jour de la fête étant venu, la place de David se trouva encore vide. Alors Saül dit à son fils : Pourquoi le fils d'Isaï n'est-il point venu manger ni hier ni aujourd'hui?

28. Jonathas dit à Saül : Il m'a prié avec beaucoup d'instance d'agréer qu'il allât à Bethléhem,

29. En me disant : Laissez-moi aller, je vous prie, parce qu'il y a un sacrifice solennel en notre ville, et l'un de mes frères est venu me prier d'y aller : si donc j'ai trouvé grâce devant vos yeux, permettez-moi d'y faire un tour pour voir mes frères. C'est pour cela qu'il n'est pas venu manger avec le roi.

30. Alors Saül se mettant en colère contre Jonathas, lui dit : Fils d'une femme prostituée, est-ce que j'ignore que tu aimes le fils d'Isaï, à ta honte et à la honte de ta mère infâme?

31. Car tant que le fils d'Isaï vivra sur la terre, tu ne seras jamais en sûreté ni pour ta vie ni pour le droit que tu as à la couronne. Envoie donc présentement le chercher, et amène-le-moi, car il faut qu'il meure.

32. Jonathas répondit à Saül son père : Pourquoi mourra-t-il? qu'a-t-il fait?

33. Saül prit une lance pour l'en percer. Jonathas reconnut donc que son père avoit résolu de faire mourir David.

34. Et il se leva de table tout en colère, et ne mangea point ce second jour de la fête, parce qu'il étoit affligé de l'état de David, et de ce que son père l'avoit outragé lui-même.

35. Le lendemain, dès le point du jour, Jonathas vint dans le champ, selon qu'il en étoit convenu avec David, et amena avec lui un petit garçon,

36. Auquel il dit : Allez, et rapportez-moi les flèches que je tire. L'enfant ayant couru, Jonathas en tira une autre plus loin.

37. L'enfant étant donc venu au lieu où étoit la flèche que Jonathas avoit tirée, Jonathas cria derrière lui, et lui dit : Voilà la flèche qui est au-delà de vous.

38. Il lui cria encore et lui dit : Allez vite; hâtez-vous; ne demeurez point. L'enfant, ayant ramassé les flèches de Jonathas, les rapporta à son maître,

39. Sans rien comprendre à ce qui se faisoit; car il n'y avoit que Jonathas et David qui le sussent.

40. Jonathas donna ensuite ses armes à l'enfant, et lui dit : Allez, et reportez-les à la ville.

41. Quand l'enfant s'en fut allé, David sortit du lieu où il étoit, qui regar

Digitized by Google

doit le midi. Tombant prosterné sur la terre, il adora par trois fois Jonathas; et s'étant salués l'un l'autre, en se baisant, ils pleurèrent tous deux, mais David encore plus.

42. Jonathas dit donc à David : Allez en paix. Que ce que nous avons juré tous deux au nom du Seigneur demeure ferme, et que le Seigneur, comme nous avons dit, soit témoin entre vous et moi et entre votre race et ma race pour jamais!

43. David en même temps se retira, et Jonathas rentra dans la ville.

CHAPITRE XXI.

David va à Nobé vers le grand-prêtre Achimélech, et se retire chez Achis, roi de Geth.

1. Après cela David alla à Nobé, vers le grand-prêtre Achimélech. Achimélech fut surpris de sa venue, et lui dit : D'où vient que vous venez seul, et qu'il n'y a personne avec vous?

2. David lui répondit : Le roi m'a donné un ordre, et m'a dit : Que personne ne sache pourquoi je vous envoie, ni ce que je vous ai commandé. J'ai même donné rendez-vous à mes gens en tel et tel lieu.

3. Si donc vous avez quelque chose à manger, quand ce ne seroit que cinq pains ou quoi que ce soit, donnez-le moi.

4. Le grand-prêtre lui répondit : Je n'ai point ici de pain pour le peuple; je n'ai que du pain qui est saint pourvu que vos gens soient purs, particulièrement par rapport aux femmes.

5. David répondit au grand-prêtre, et lui dit : Pour ce qui regarde les femmes, depuis hier et avant-hier, que nous sommes partis, nous ne nous en sommes point approchés, et nos vêtements aussi étoient purs. Il est vrai qu'il y est arrivé quelque impureté légale en chemin; mais ils en seront aujourd'hui purifiés.

6. Le grand-prêtre lui donna donc du pain sanctifié; car il n'y en avoit point là d'autre que les pains de proposition qui avoient été ôtés de la présence du Seigneur pour y mettre des pains chauds.

7. Or un certain homme des officiers de Saül se trouva alors au dedans du tabernacle du Seigneur. C'étoit un Iduméen, nommé Doëg, et le plus puissant des bergers de Saül.

8. David dit encore à Achimélech : N'avez-vous point ici une lance ou une épée? car je n'ai ni armes ni épée avec moi, parce que l'ordre du roi pressoit fort.

9. Le grand-prêtre lui répondit : Voilà l'épée de Goliath le Philistin, que vous avez tué dans la vallée du Térébinthe; elle est enveloppée dans un drap derrière l'éphod; si vous la voulez, prenez-la, parce qu'il y en a point d'autre ici. David lui dit : Il n'y en a point qui vaille celle-là, donnez-la-moi.

10. David s'enfuit donc alors pour éviter la colère de Saül, et se réfugia vers Achis, roi de Geth.

11. Les officiers d'Achis, ayant vu David, dirent à Achis : N'est-ce pas là ce David qui est comme roi en son pays? N'est-ce pas pour lui qu'on a chanté dans les danses publiques : Saül en a tué mille, et David dix mille?

12. David recueillit ces paroles en son cœur, et il commença de craindre extrêmement Achis, roi de Geth.

13. C'est pourquoi il se contrefit le visage devant les Philistins; il se laissoit tomber entre leurs mains, se heurtoit contre les poteaux de la porte, et la salive lui couloit sur la barbe.

14. Achis dit donc à ses officiers : Vous voyiez que cet homme étoit fou; pourquoi me l'avez-vous amené?

15. Est-ce que nous n'avons pas assez

Digitized by Google

de fous, sans nous avoir amené celui-ci pour faire des folies en ma présence? Doit-on laisser entrer un tel homme dans ma maison?

CHAPITRE XXII.

Retraite de David dans la caverne d'Odollam, et de là chez le roi de Moab. Il revient dans le pays de Juda. Saül fait tuer tous les prêtres de Nobé. Abiathar se sauve, et se retire auprès de David.

1. David sortit donc de Geth, et se retira dans la caverne d'Odollam. Ses frères et toute la maison de son père, l'ayant appris, vinrent l'y trouver.

2. Et tous ceux qui avoient de méchantes affaires, et ceux qui étoient ou accablés de dettes ou mécontents, s'assemblèrent auprès de lui; il devint leur chef, et il se trouva avec lui environ quatre cents hommes.

3. Il s'en alla de là à Maspha, qui est au pays de Moab, et dit au roi de Moab: Je vous prie de permettre que mon père et ma mère demeurent avec vous jusqu'à ce que je sache ce que Dieu ordonnera de moi.

4. Il les laissa auprès du roi de Moab; et ils y demeurèrent tout le temps que David fut dans cette forteresse.

5. Alors le prophète Gad dit à David: Ne restez point dans ce fort; sortez-en, et allez dans le pays de Juda. David partit donc de ce lieu-là, et vint au bois de Haret.

6. Saül aussitôt fut averti que David avoit reparu avec les gens qui l'accompagnoient. Or, pendant que Saül demeuroit à Gabaa, un jour qu'il étoit dans un bois près de Rama, ayant une lance à la main, et environné de tous ses officiers,

7. Il dit à tous ceux qui étoient auprès de lui: Écoutez-moi, enfants de Benjamin; le fils d'Isaï vous donnera-t-il à tous des champs et des vignes, et vous fera-t-il tous tribuns et centeniers,

8. Pour que vous ayez tous conjuré contre moi, sans qu'il y ait personne qui me donne aucun avis de ce que fait David, surtout voyant mon fils lié d'une étroite amitié avec le fils d'Isaï? Il n'y en a pas un d'entre vous qui soit touché de mon malheur, ni qui m'avertisse; et mon propre fils a soulevé contre moi l'un de mes serviteurs, qui ne cesse jusqu'aujourd'hui de me tendre des piéges.

9. Doëg, Iduméen, qui étoit alors présent, et le premier d'entre les officiers de Saül, lui répondit: J'ai vu le fils d'Isaï à Nobé chez le grand-prêtre Achimélech, fils d'Achitob,

10. Qui a consulté le Seigneur pour lui, lui a donné des vivres, et l'épée même de Goliath le Philistin.

11. Le roi envoya donc quérir le grand-prêtre Achimélech, fils d'Achitob, avec tous les prêtres de la maison de son père, qui étoient à Nobé; et ils vinrent tous trouver le roi.

12. Saül dit alors à Achimélech: Écoutez, fils d'Achitob. Achimélech lui répondit: Que vous plaît-il, seigneur?

13. Saül ajouta: Pourquoi avez-vous conjuré contre moi, vous et le fils d'Isaï? pourquoi lui avez-vous donné des pains et une épée? et pourquoi avez-vous consulté Dieu pour lui, lui qui ne cesse jusqu'aujourd'hui de chercher des moyens pour me perdre?

14. Achimélech répondit au roi: Y a-t-il quelqu'un entre vos serviteurs qui vous soit aussi fidèle que David, lui qui est le gendre du roi, qui marche pour exécuter vos ordres, et qui a tant d'autorité dans votre maison?

15. Est-ce d'aujourd'hui que j'ai commencé de consulter le Seigneur pour lui? J'étois bien éloigné de prétendre rien faire en cela contre votre service. Je prie le roi de ne pas concevoir un soupçon si désavantageux ni de moi ni

Digitized by Google

de toute la maison de mon père ; car pour ce qui est de ce que vous dites présentement contre David, votre serviteur n'en a su quoi que ce soit.

16. Le roi lui dit : Vous mourrez présentement, Achimélech, vous et toute la maison de votre père.

17. Et il dit ensuite aux archers qui l'environnoient : Tournez vos armes contre les prêtres du Seigneur, et tuez-les, car ils sont d'intelligence avec David ; ils savoient bien qu'il s'enfuyoit, et ils ne m'en ont point donné avis. Mais les officiers du roi ne voulurent point porter leurs mains sur les prêtres du Seigneur.

18. Alors le roi dit à Doëg : Vous, Doëg, allez, et jetez-vous sur ces prêtres. Et Doëg l'Iduméen, se tournant contre les prêtres, se jeta sur eux, et tua en ce jour-là quatre-vingt-cinq hommes qui portoient l'éphod de lin.

19. Il alla ensuite à Nobé, qui étoit la ville des prêtres, et fit passer au fil de l'épée les hommes et les femmes, sans épargner les petits enfants ni ceux même qui étoient à la mamelle, ni les bœufs, ni les ânes, ni les brebis.

20. L'un des fils d'Achimélech, fils d'Achitob, qui s'appeloit Abiathar, échappé de ce carnage, s'enfuit vers David,

21. Et vint lui dire que Saül avoit fait tuer les prêtres du Seigneur.

22. David répondit à Abiathar : Je savois bien que Doëg l'Iduméen, s'étant trouvé là lorsque j'y étois, ne manqueroit pas d'avertir Saül. Je suis cause de la mort de toute la maison de votre père !

23. Demeurez avec moi, et ne craignez rien; si quelqu'un entreprend sur ma vie il entreprendra aussi sur la vôtre, et vous serez sauvé avec moi.

CHAPITRE XXIII.

David délivre Céila. Il se retire au désert de Ziph. Saül le poursuit dans le désert de Maon.

1. Après cela on vint dire à David : Voilà les Philistins qui attaquent Céila, et qui pillent les granges.

2. Sur quoi David consulta le Seigneur, et lui dit : Marcherai-je contre les Philistins, et pourrai-je les défaire? Le Seigneur lui répondit : Allez; vous déferez les Philistins, et vous sauverez Céila.

3. Les gens qui étoient avec David lui dirent alors : Vous voyez qu'étant ici en Judée, nous n'y sommes pas sans crainte; que sera-ce donc si nous allons à Céila attaquer les troupes des Philistins ?

4. David consulta encore le Seigneur; et le Seigneur lui répondit : Allez, marchez à Céila; car je vous livrerai les Philistins entre les mains.

5. David s'en alla donc avec ses gens à Céila; il combattit contre les Philistins, en fit un grand carnage, emmena leurs troupeaux, et sauva les habitants de Céila.

6. Or quand Abiathar, fils d'Achimélech, se réfugia vers David, à Céila, il apporta avec lui l'éphod du grand-prêtre.

7. Lorsque Saül eut appris que David étoit venu à Céila, il dit : Dieu me l'a livré entre les mains ; il est pris, puisqu'il est entré dans une ville où il y a des portes et des serrures.

8. Il commanda donc à tout le peuple de marcher contre Céila, et d'y assiéger David et ses gens.

9. David fut averti que Saül se préparoit secrètement à le perdre, et il dit au prêtre Abiathar : Prenez l'éphod.

10. Et David dit : Seigneur Dieu d'Israël, votre serviteur a entendu dire que Saül se prépare à venir à Céila pour détruire cette ville à cause de moi.

Digitized by Google

11. Les habitants de Céila me livreront-ils entre ses mains? et Saül y viendra-t-il, comme votre serviteur l'a ouï dire? Seigneur Dieu d'Israël, faites-le connoître à votre serviteur. Le Seigneur répondit : Saül viendra.

12. David dit encore : Ceux de Céila me livreront-ils avec mes gens entre les mains de Saül? Le Seigneur répondit : Ils vous livreront.

13. David se disposa donc à s'en aller avec ses gens, au nombre d'environ six cents hommes ; et, étant partis de Céila, ils marchoient tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans savoir où s'arrêter. Saül, ayant appris que David s'étoit retiré de Céila et s'étoit sauvé, ne parla plus d'y aller.

14. Or David demeuroit dans le désert, dans des lieux très-forts; et il se retira sur la montagne du désert de Ziph, qui étoit couverte d'arbres. Saül le cherchoit sans cesse; mais Dieu ne le livra point entre ses mains.

15. David sut que Saül s'étoit mis en campagne pour trouver moyen de le perdre ; c'est pourquoi il demeura toujours au désert de Ziph, caché dans la forêt.

16. Jonathas, fils de Saül, vint l'y trouver, et le fortifia en Dieu, et lui dit :

17. Ne craignez point, car Saül mon père ne vous trouvera point. Vous serez roi d'Israël, et je serai le second après vous ; et mon père le sait bien lui-même.

18. Ils firent donc tous deux alliance devant le Seigneur; après cela David demeura dans la forêt, et Jonathas retourna dans sa maison.

19. Cependant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, et lui dirent : Ne savez-vous pas que David est caché parmi nous dans l'endroit le plus fort de la forêt, vers la colline d'Hachila, qui est à la droite du désert?

20. Puis donc que vous désirez de le trouver, vous n'avez qu'à venir; et c'est notre affaire de vous le livrer entre les mains.

21. Saül leur répondit : Bénis soyez-vous du Seigneur, vous qui avez été touchés de mes maux!

22. Allez donc, je vous prie; faites toute sorte de diligence; cherchez, furetez, considérez bien où il peut être ou qui peut l'avoir vu ; car il se doute bien que je l'observe et que je l'épie.

23. Sondez, remarquez tous les lieux où il a coutume de se cacher; et lorsque vous vous serez bien assurés de tout, revenez me trouver, afin que j'aille avec vous. Quand il se seroit caché au fond de la terre, j'irai le chercher dans toutes les familles de Juda.

24. Ceux de Ziph s'en retournèrent ensuite chez eux avant Saül. Or David et ses gens étoient alors dans le désert de Maon, dans la plaine à droite de Jésimon.

25. Saül, accompagné de tous ses gens, alla donc l'y chercher ; David, en ayant eu avis, se retira au rocher du désert de Maon, dans lequel il demeuroit. Saül en fut averti, et il entra dans le désert de Maon pour l'y poursuivre.

26. Saül côtoyoit la montagne d'un côté, et David avec ses gens la côtoyoit de l'autre. David désespéroit de pouvoir échapper des mains de Saül; car Saül et ses gens tenoient David et ceux qui étoient avec lui environnés comme dans un cercle, pour les prendre.

27. Mais en même temps un courrier vint dire à Saül : Hâtez-vous de venir, car les Philistins ont fait une irruption dans le pays.

28. Saül cessa donc de poursuivre David, et marcha contre les Philistins. C'est pourquoi l'on a appelé ce lieu-là le Rocher-de-Séparation.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV.

David se retire dans la caverne d'Engaddi. Saül y entre seul; David coupe le bord de son manteau. Saül reconnoît l'innocence de David.

1. David étant sorti de ce lieu-là, demeura à Engaddi dans des lieux très-sûrs.

2. Et Saül étant revenu après avoir poursuivi les Philistins, on vint lui dire que David étoit dans le désert d'Engaddi.

3. Il prit donc avec lui trois mille hommes choisis de tout Israël, et il se mit en campagne, résolu d'aller chercher David et ses gens jusque sur les rochers les plus escarpés, où il n'y a que des chèvres sauvages qui puissent monter.

4. Et étant venu à des parcs de brebis qu'il rencontra dans son chemin, il se trouva là une caverne, où il entra pour une nécessité naturelle : cependant David et ses gens s'étoient cachés dans le fond de la même caverne.

5. Les gens de David lui dirent : Voici ce jour dont le Seigneur vous a dit : Je vous livrerai votre ennemi, afin que vous le traitiez comme il vous plaira. David, s'étant donc avancé, coupa tout doucement le bord de la casaque de Saül.

6. Et aussitôt il se repentit en lui-même de ce qu'il lui avoit ainsi coupé le bord de son vêtement.

7. Et il dit à ses gens : Dieu me garde de traiter comme vous dites celui qui est mon maître et l'oint du Seigneur, et de mettre la main sur lui puisqu'il est l'oint du Seigneur !

8. David par ces paroles arrêta la violence de ses gens, et les empêcha de se jeter sur Saül. Saül, étant sorti de la caverne, continua son chemin.

9. David le suivit, et, étant sorti de la caverne, il cria après lui, et lui dit : Mon seigneur et mon roi ! Saül regarda derrière lui ; et David, se baissant jusqu'à terre, l'adora,

10. Et lui dit : Pourquoi écoutez-vous les paroles de ceux qui vous disent : David ne cherche qu'une occasion de vous perdre ?

11. Vous voyez aujourd'hui de vos yeux que le Seigneur vous a livré entre mes mains dans la caverne. J'ai eu la pensée de vous tuer, mais je ne l'ai point fait, car j'ai dit en moi-même : Je ne porterai point la main sur mon maître, parce que c'est l'oint du Seigneur.

12. Voyez vous-même, mon père, et reconnoissez si ce n'est pas là le bord de votre casaque que je tiens dans ma main, et qu'en coupant l'extrémité de votre vêtement, je n'ai point voulu porter la main sur vous. Considérez, et voyez vous-même que je ne suis coupable d'aucun mal ni d'aucune injustice, et que je n'ai point péché contre vous ; et cependant vous cherchez tous les moyens de m'ôter la vie.

13. Que le Seigneur soit juge entre vous et moi ; c'est à lui de me faire justice à votre égard ; mais pour moi je n'attenterai jamais à votre personne.

14. C'est aux impies à faire des actions impies, selon l'ancien proverbe. Ainsi Dieu me garde de porter la main sur vous !

15. Qui poursuivez-vous, ô roi d'Israël ? qui poursuivez-vous ? Vous poursuivez un chien mort et une puce.

16. Que le Seigneur en soit le juge, et qu'il juge entre vous et moi ; qu'il considère, qu'il prenne la défense de ma cause et me délivre de vos mains.

17. Après que David eut parlé de cette sorte à Saül, Saül lui dit : N'est-ce pas là votre voix que j'entends, ô mon fils David ? En même temps, jetant un grand soupir, il versa des larmes.

18. Et il ajouta : Vous êtes plus juste que moi ; car vous ne m'avez fait que

Digitized by Google

du bien, et je ne vous ai rendu que du mal.

19. Et vous m'avez donné aujourd'hui une grande preuve de l'affection que vous avez pour moi, puisque, le Seigneur m'ayant livré entre vos mains, vous m'avez conservé la vie.

20. Car qui est celui qui, ayant trouvé son ennemi à son avantage, le laisse aller sans lui faire aucun mal? Que le Seigneur récompense lui-même cette bonté que vous m'avez témoignée aujourd'hui.

21. Et comme je sais très-certainement que vous régnerez et que vous posséderez le royaume d'Israël,

22. Jurez-moi par le Seigneur que vous ne détruirez point ma race après moi, et que vous n'exterminerez point mon nom de la maison de mon père.

23. David le jura à Saül. Saül retourna dans sa maison, et David et ses gens se retirèrent dans des lieux plus sûrs.

CHAPITRE XXV.

Mort de Samuel. David se retire dans le désert de Pharan. Nabal lui refuse des vivres; Abigaïl apaise David. Nabal meurt. David épouse Abigaïl et Achinoam, et Michol est donnée à Phalti.

1. Or Samuel mourut; tout Israël s'assembla pour le pleurer, et il fut enterré dans sa maison de Ramatha. Alors David se retira dans le désert de Pharan.

2. Or il y avoit un homme dans le désert de Maon qui avoit son bien sur le Carmel. Cet homme étoit extrêmement riche; il avoit trois mille brebis et mille chèvres. Il arriva qu'il fit tondre ses brebis sur le Carmel.

3. Il s'appeloit Nabal, et sa femme Abigaïl. Abigaïl étoit très-prudente et fort belle : mais pour lui c'étoit un homme dur, brutal et très-méchant; il étoit de la race de Caleb.

4. David ayant donc appris dans le désert que Nabal faisoit tondre ses brebis,

5. Lui envoya dix jeunes hommes, auxquels il dit : Allez-vous-en sur le Carmel trouver Nabal; saluez-le de ma part civilement,

6. Et dites-lui : Que la paix soit avec mes frères et avec vous, que la paix soit dans votre maison, que la paix soit sur tout ce que vous possédez.

7. J'ai appris que vos bergers, qui étoient avec nous dans le désert, tondent vos brebis : nous ne leur avons jamais fait aucune peine, et ils n'ont rien perdu de leur troupeau pendant tout le temps qu'ils ont été avec nous sur le Carmel.

8. Demandez-le à vos gens, et ils vous le diront. Que vos serviteurs trouvent donc maintenant grâce devant vos yeux, car nous venons à vous dans un jour de joie; donnez à vos serviteurs, et à David votre fils, tout ce qu'il vous plaira.

9. Les gens de David étant venus trouver Nabal, lui dirent ces mêmes paroles de la part de David, et attendirent sa réponse.

10. Mais Nabal leur répondit : Qui est David, et qui est le fils d'Isaï? On ne voit autre chose aujourd'hui que des serviteurs qui fuient leur maître.

11. Quoi! j'irai prendre mon pain et mon eau, et la chair des bêtes que j'ai fait tuer pour ceux qui tondent mes brebis, et je les donnerai à des gens que je ne connois point!

12. Les gens de David, étant retournés sur leurs pas, vinrent le retrouver, et lui rapportèrent tout ce que Nabal leur avoit dit.

13. Alors David dit à ses gens : Que chacun prenne son épée. Tous prirent leurs épées, et David prit aussi la sienne, et marcha, suivi d'environ quatre cents hommes; et deux cents demeurèrent pour garder le bagage.

14. Alors un des serviteurs de Nabal

Digitized by Google

dit à Abigaïl, sa femme : David vient d'envoyer du désert quelques-uns de ses gens pour saluer notre maître, mais il les a rebutés avec rudesse.

15. Ces gens-là nous ont été très-utiles, et ils ne nous ont fait aucune peine; tant que nous avons été avec eux dans le désert il ne s'est rien perdu de nos troupeaux :

16. Ils nous servoient comme de muraille, tant de nuit que de jour, pendant le temps que nous avons été au milieu d'eux avec nos troupeaux ;

17. C'est pourquoi pensez-y bien, et voyez ce que vous avez à faire, car quelque grand malheur est près de tomber sur votre mari et sur votre maison, parce que cet homme-là est un fils de Bélial, et personne ne sauroit plus lui parler.

18. En même temps Abigaïl prit en grande hâte deux cents pains, deux vaisseaux pleins de vin, cinq moutons prêts à manger, cinq boisseaux de farine, cent paquets de raisins secs et deux cents cabas de figues sèches. Elle mit tout cela sur des ânes,

19. Et dit à ses gens : Allez devant, je vais vous suivre. Et elle ne dit rien de tout cela à Nabal, son mari.

20. Étant donc montée sur un âne, comme elle descendoit au pied de la montagne elle rencontra David et ses gens qui venoient dans le même chemin.

21. David disoit alors : C'est bien en vain que j'ai conservé dans le désert tout ce qui étoit à cet homme, sans qu'il s'en soit rien perdu, puisque après cela il me rend le mal pour le bien.

22. Que Dieu traite les ennemis de David dans toute sa sévérité, et qu'il y ajoute de plus grandes peines si je laisse rien en vie demain au matin de tout ce qui appartient à Nabal, homme ou bête!

23. Abigaïl ayant aperçu David, descendit de dessus son âne, et lui fit une profonde révérence en se prosternant le visage contre terre.

24. Elle se jeta à ses pieds, et lui dit : Que cette iniquité, mon seigneur, tombe sur moi! Permettez seulement, je vous prie, à votre servante de vous parler, et ne refusez pas de l'entendre.

25. Que le cœur de mon seigneur et de mon roi ne soit point sensible à l'injustice de Nabal, parce qu'il est insensé; et son nom même marque sa folie; car pour moi, mon seigneur, je n'ai point vu les gens que vous avez envoyés.

26. Maintenant donc, mon seigneur, vive le Seigneur, et vivez vous-même, puisque le Seigneur vous a empêché de venir répandre le sang, et qu'il vous a retenu la main ; et que vos ennemis, qui cherchent les moyens de vous nuire, deviennent semblables à Nabal!

27. Mais recevez ce présent, que votre servante vous apporte pour vous, mon seigneur, et pour en faire part à vos gens.

28. Remettez l'iniquité de votre servante; car le Seigneur très-certainement établira votre maison, parce que vous combattez pour lui : qu'il ne trouve donc en vous aucun mal pendant tous les jours de votre vie.

29. S'il s'élève un jour quelqu'un qui vous persécute, mon seigneur, et qui cherche à vous ôter la vie, votre vie, précieuse au Seigneur votre Dieu, sera du nombre de celle des vivants, qu'il tient comme en sa garde; mais celle de vos ennemis sera agitée et jetée bien loin, comme une pierre lancée avec effort dans une fronde.

30. Lors donc que le Seigneur vous aura fait les grands biens qu'il a prédits de vous, et qu'il vous aura établi chef sur Israël,

31. Le cœur de mon seigneur n'aura point ce scrupule ni ce remords, d'avoir répandu le sang innocent et de s'être

Digitized by Google

vengé lui-même ; et quand Dieu vous aura comblé de biens, vous vous souviendrez, mon seigneur, de votre servante.

32. David répondit à Abigaïl : Que le Seigneur Dieu d'Israël soit béni de vous avoir envoyée aujourd'hui au-devant de moi ; que votre parole soit bénie ;

33. Et soyez bénie vous-même de ce que vous m'avez empêché de répandre le sang et de me venger de ma propre main :

34. Car, sans cela, je jure par le Seigneur Dieu d'Israël, qui m'a empêché de vous faire du mal, que si vous ne fussiez venue promptement au-devant de moi, il ne seroit resté en vie demain au matin dans la maison de Nabal ni homme ni bête !

35. David reçut donc de sa main tout ce qu'elle avoit apporté, et lui dit : Allez en paix dans votre maison ; j'ai fait ce que vous m'avez demandé, et c'est en considération de votre personne que je l'ai fait.

36. Abigaïl ensuite retourna vers Nabal, et elle trouva qu'il faisoit dans sa maison un festin de roi ; son cœur nageoit dans la joie, car il avoit tant bu qu'il étoit tout ivre. Abigaïl ne lui parla de rien jusqu'au matin.

37. Le lendemain, lorsqu'il eut dissipé les vapeurs du vin, sa femme lui rapporta tout ce qui s'étoit passé ; et son cœur fut comme frappé de mort en lui-même, et il demeura insensible comme une pierre.

38. Dix jours après, le Seigneur frappa Nabal, et il mourut.

39. David ayant appris la mort de Nabal, dit : Béni soit le Seigneur, qui m'a vengé de la manière outrageuse dont Nabal m'avoit traité, qui a préservé son serviteur du mal qu'il étoit près de faire, et a fait retomber l'iniquité de Nabal sur sa tête ! Cependant David envoya vers Abigaïl, et lui fit parler pour la demander en mariage.

40. Les gens de David vinrent la trouver sur le Carmel, et lui dirent : David nous a envoyés vers vous pour vous témoigner qu'il souhaite de vous épouser.

41. Abigaïl aussitôt se prosterna jusqu'à terre, et dit : Votre servante seroit trop heureuse d'être employée à laver les pieds des serviteurs de mon seigneur.

42. Abigaïl ensuite, se levant promptement, monta sur un âne ; et cinq filles qui la servoient allèrent avec elle. Elle suivit les gens de David, et elle l'épousa.

43. David épousa aussi Achinoam, qui étoit de Jezraël ; et l'une et l'autre furent ses femmes.

44. Saül, de son côté, donna Michol sa fille, femme de David, à Phalti, fils de Laïs, qui étoit de Gallim.

CHAPITRE XXVI.

David se retire vers le désert de Ziph. Saül vient l'y chercher. David entre la nuit dans sa tente, et emporte sa lance et sa coupe. Saül reconnoît l'innocence de David.

1. Cependant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, et lui dirent : David est caché dans la colline d'Hachila, qui est vis-à-vis du désert.

2. Saül prit aussitôt avec lui trois mille hommes choisis de tout Israël, et alla chercher David dans le désert de Ziph.

3. Il campa sur la colline d'Hachila, qui est vis-à-vis du désert, sur le chemin. David demeuroit alors dans ce désert ; et comme on lui dit que Saül venoit l'y chercher,

4. Il envoya des gens pour le reconnoître, et il apprit qu'il étoit venu très-certainement.

5. Il partit donc sans bruit, et s'en vint au lieu où étoit Saül. Il remarqua le lieu où étoit la tente de Saül et d'Abner fils de Ner, général de son armée :

Digitized by Google

et voyant que Saül dormoit dans sa tente, et tous ses gens autour de lui,

6. Il dit à Achimélech, Héthéen, et à Abisaï, fils de Sarvia, frère de Joab : Qui veut venir avec moi dans le camp de Saül? Abisaï lui dit : J'irai avec vous.

7. David et Abisaï allèrent donc la nuit parmi les gens de Saül, et trouvèrent Saül couché et dormant dans sa tante ; sa lance étoit à son chevet, fichée en terre ; et Abner et tous ses gens dormoient autour de lui.

8. Alors Abisaï dit à David : Dieu vous livre aujourd'hui votre ennemi entre les mains ; je vais donc avec ma lance le percer jusqu'en terre d'un seul coup, et il n'en faudra point un second.

9. David répondit à Abisaï : Ne le tuez point ; car qui étendra la main sur l'oint du Seigneur, et sera innocent?

10. Et il ajouta : Vive le Seigneur! à moins que le Seigneur ne frappe lui-même Saül, ou que le jour de sa mort n'arrive, ou qu'il ne soit tué dans une bataille, il ne mourra point.

11. Dieu me garde de porter la main sur l'oint du Seigneur ! Prenez seulement sa lance qui est à son chevet, et sa coupe, et allons-nous-en.

12. David prit donc la lance et la coupe qui étoient au chevet de Saül, et ils s'en allèrent. Il n'y eut personne qui les vît et sût ce qui se passoit, ou qui s'éveillât ; mais tous dormoient, parce que le Seigneur les avoit assoupis d'un profond sommeil.

13. David étant passé de l'autre côté, s'arrêta sur le haut d'une montagne qui était fort loin, y ayant un grand intervalle entre lui et le camp ;

14. Il appela de là à haute voix les gens de Saül, et Abner, fils de Ner, et lui cria : Abner, ne répondrez-vous donc point ? Abner lui répondit : Qui êtes-vous, vous qui poussez ces cris, et troublez le repos du roi ?

15. David lui dit : N'êtes-vous pas un brave homme? et y a-t-il quelqu'un dans Israël qui vous vaille ? Comment donc n'avez-vous pas gardé le roi votre seigneur ? car il est venu quelqu'un d'entre le peuple pour tuer le roi votre seigneur.

16. Ce n'est pas là bien faire votre devoir. Vive le Seigneur! vous méritez la mort, vous autres qui avez si mal gardé votre maître, qui est l'oint du Seigneur. Voyez donc maintenant où est la lance du roi, et la coupe qui étoit à son chevet.

17. Saül reconnut la voix de David, et lui dit : N'est-ce pas là votre voix que j'entends, mon fils David? David lui dit : C'est ma voix, mon seigneur et mon roi.

18. Et il ajouta : Pourquoi mon seigneur persécute-t-il son serviteur? Qu'ai-je fait? de quel mal ma main est-elle souillée?

19. Mon seigneur et mon roi, souffrez que votre serviteur vous dise cette parole : Si c'est le Seigneur qui vous pousse contre moi, qu'il reçoive l'odeur du sacrifice; mais si ce sont les hommes, ils sont maudits devant le Seigneur de me chasser ainsi aujourd'hui de son héritage afin que je n'y habite point, en me disant : Allez, servez les dieux étrangers.

20. Que mon sang donc ne soit point répandu sur la terre à la vue du Seigneur. Et falloit-il que le roi d'Israël se mît en campagne pour courir après une puce comme on court par les montagnes après une perdrix ?

21. Saül lui répondit : J'ai péché ; revenez, mon fils David ; je ne vous ferai plus de mal à l'avenir, puisque ma vie a été aujourd'hui précieuse devant vos yeux ; car il paroît que j'ai agi comme un insensé, et que j'ai été mal informé de beaucoup de choses.

22. David dit ensuite : Voici la lance du roi ; que l'un de ses gens passe ici, et qu'il l'emporte.

Digitized by Google

23. Au reste le Seigneur rendra à chacun selon sa justice et selon sa fidélité; car il vous a livré aujourd'hui entre mes mains, et je n'ai point voulu porter la main sur l'oint du Seigneur.

24. Comme donc votre âme a été aujourd'hui précieuse devant mes yeux, qu'ainsi mon âme soit précieuse devant les yeux du Seigneur, et qu'il me délivre de toute angoisse.

25. Saül répondit à David : Béni soyez-vous, mon fils David; vous réussirez certainement dans vos entreprises, et votre puissance sera grande. David ensuite s'en alla; et Saül s'en retourna chez lui.

CHAPITRE XXVII.

David se retire de nouveau chez Achis, roi de Geth, qui lui donne Sicéleg. Il fait des courses sur les ennemis d'Israël.

1. Après cela David dit en lui-même : Je tomberai l'un de ces jours entre les mains de Saül : ne vaut-il pas mieux que je m'enfuie, et que je me sauve dans le pays des Philistins, afin que Saül désespère de me trouver, et qu'il cesse de me chercher, comme il fait, dans toutes les terres d'Israël? Je me retirerai donc loin de sa domination.

2. Ainsi David partit, et s'en alla avec ses six cents hommes chez Achis, fils de Maoch, roi de Geth.

3. Il y demeura avec ses gens, dont chacun avoit sa famille; et il y amena ses deux femmes, Achinoam de Jezraël, et Abigaïl, qui avoit été femme de Nabal du Carmel.

4. Saül fut averti que David s'étoit retiré à Geth, et il ne se mit plus en peine d'aller le chercher.

5. Or David dit à Achis : Si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, donnez-moi une des villes de ce pays où je puisse demeurer; car pourquoi votre serviteur demeurera-t-il avec vous dans la ville royale?

6. Achis lui donna donc dès ce jour-là Sicéleg; et c'est de cette manière que Sicéleg est venue aux rois de Juda, qui la possèdent encore aujourd'hui.

7. David demeura dans les terres des Philistins pendant quatre mois.

8. Il faisoit des courses avec ses gens, et pilloit Gessuri, Gerzi et les Amalécites; car ces bourgs étoient autrefois habités par ces peuples, depuis le chemin de Sur jusqu'au pays d'Égypte.

9. Et il tuoit tout ce qu'il rencontroit dans le pays, sans laisser en vie ni hommes ni femmes; et après qu'il avoit enlevé les bœufs, les brebis, les ânes, les chameaux et les habits, il revenoit trouver Achis.

10. Et lorsque Achis lui disoit : Sur qui avez-vous couru aujourd'hui? David lui répondoit : Vers la partie méridionale de Juda, vers le midi de Jéraméel et le midi de Céni.

11. David ne laissoit en vie ni homme ni femme; et il n'en amenoit pas un à Geth, de peur, disoit-il, que ces gens-là ne parlent contre nous. C'est ainsi que David se conduisoit, et c'est ce qu'il avoit accoutumé de faire pendant tout le temps qu'il demeura parmi les Philistins.

12. Achis se fioit donc tout à fait à David, disant : Il a fait de grands maux à Israël son peuple : c'est pourquoi il demeurera toujours attaché à mon service.

CHAPITRE XXVIII.

Dernière guerre des Philistins contre Saül. David s'engage d'y accompagner le roi de Geth. Saül consulte une pythonisse, qui évoque Samuel.

1. En ce temps-là les Philistins assemblèrent leurs troupes, et se préparèrent à combattre contre Israël. Alors Achis dit à David : Assurez-vous que je vous mènerai avec moi à la guerre, vous et vos gens.

Digitized by Google

2. David lui répondit : Vous verrez maintenant ce que votre serviteur fera. Et moi, lui dit Achis, je vous confierai toujours la garde de ma personne.

3. Or Samuel étoit mort; tout Israël l'avoit pleuré, et il avoit été enterré dans la ville de Ramatha, lieu de sa naissance; et Saül avoit chassé les magiciens et les devins de son royaume.

4. Les Philistins s'étant donc assemblés vinrent camper à Sunam. Saül de son côté réunit toutes les troupes d'Israël, et vint à Gelboé.

5. Et ayant vu l'armée des Philistins, il eut peur, et son cœur se troubla.

6. Il consulta le Seigneur; mais le Seigneur ne lui répondit ni en songes, ni par les prêtres, ni par les prophètes.

7. Alors il dit à ses officiers : Cherchez-moi une femme qui ait un esprit de python; afin que j'aille la trouver, et que par son moyen je puisse l'interroger. Ses serviteurs lui dirent : Il y a à Endor une femme qui a un esprit de python

8. Saül se déguisa donc, changea d'habits, et s'en alla, accompagné de deux hommes seulement. Il vint la nuit chez cette femme, et lui dit : Consultez pour moi l'esprit de python, et évoquez-moi celui que je vous dirai.'

9. Cette femme lui répondit : Vous savez tout ce qu'a fait Saül, et de quelle manière il a exterminé les magiciens et les devins de toutes ses terres : pourquoi donc me tendez-vous un piége pour me perdre?

10. Saül lui jura par le Seigneur, et lui dit : Vive le Seigneur! il ne vous arrivera de ceci aucun mal.

11. La femme lui dit : Qui voulez-vous voir? Il lui répondit : Faites-moi venir Samuel.

12. La femme ayant vu Samuel, jeta un grand cri, et dit à Saül : Pourquoi m'avez-vous trompée? car vous êtes Saül.

13. Le roi lui dit : Ne craignez point. Qu'avez-vous vu? J'ai vu, dit-elle, comme un dieu qui sortoit de la terre.

14. Saül lui dit : Comment est-il fait? C'est, dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau. Saül reconnut donc que c'étoit Samuel; et il lui fit une profonde révérence en se baissant jusqu'à terre.

15. Samuel dit à Saül : Pourquoi avez-vous troublé mon repos en me faisant évoquer? Saül lui répondit : Je suis dans une extrême angoisse; les Philistins me font la guerre, et Dieu s'est retiré de moi; il ne m'a voulu répondre ni par les prophètes, ni en songes : c'est pourquoi je vous ai fait évoquer, afin que vous m'appreniez ce que je dois faire.

16. Samuel lui dit : Pourquoi vous adressez-vous à moi, puisque le Seigneur vous a abandonné, et qu'il est passé du côté de votre rival?

17. Car le Seigneur vous traitera comme je vous l'ai dit de sa part; il arrachera votre royaume de vos mains, pour le donner à David votre semblable,

18. Parce que vous n'avez point obéi à la voix du Seigneur, ni exécuté l'arrêt de sa colère contre les Amalécites : c'est pour cela que le Seigneur vous envoie aujourd'hui ce que vous souffrez.

19. Il livrera même Israël avec vous entre les mains des Philistins. Demain vous serez avec moi, vous et vos fils, et le Seigneur abandonnera aux Philistins le camp même d'Israël.

20. Saül tomba aussitôt et demeura étendu sur la terre; car les paroles de Samuel l'avoient épouvanté, et les forces lui manquèrent parce qu'il n'avoit point mangé de tout ce jour-là.

21. La magicienne vint à lui dans le trouble où il étoit, et lui dit : Vous voyez que votre servante vous a obéi, que j'ai exposé ma vie pour vous, et que je me suis rendue à ce que vous avez désiré de moi :

Digitized by Google

22. Écoutez donc aussi votre servante, et souffrez que je vous serve un peu de pain, afin qu'ayant mangé vous repreniez vos forces, et que vous puissiez vous mettre en chemin.

23. Saül refusa, et lui dit : Je ne mangerai point. Mais ses serviteurs et cette femme le contraignirent de manger; et s'étant enfin rendu à leurs prières, il se leva et s'assit sur le lit.

24. Or cette femme avoit dans sa maison un veau gras, qu'elle alla tuer aussitôt; elle prit de la farine, la pétrit, et en fit des pains sans levain,

25. Qu'elle servit devant Saül et ses serviteurs. Après donc qu'ils eurent mangé, ils s'en allèrent, et marchèrent toute la nuit.

CHAPITRE XXIX.

Les princes des Philistins obligent Achis de renvoyer David à Sicéleg.

1. Cependant toutes les troupes des Philistins s'assemblèrent à Aphec; et Israël de son côté vint camper à la fontaine de Jezraël.

2. Les princes des Philistins marchoient à la tête de leurs troupes, de leurs compagnies et de leurs régiments; et David, accompagné de ses gens, étoit à l'arrière-garde avec Achis.

3. Alors les princes des Philistins dirent à Achis: Que veulent ces Hébreux? Achis leur répondit : Est-ce que vous ne connoissez pas David, qui a servi Saül, roi d'Israël? Il y a nombre de jours ou même quelques années qu'il est avec moi, et je n'ai rien trouvé à redire en lui depuis le jour où il s'est réfugié auprès de moi jusqu'aujourd'hui.

4. Mais les princes des Philistins se mirent en colère contre lui, et lui dirent : Que cet homme-là s'en retourne, qu'il demeure au lieu où vous l'avez mis, et qu'il ne se trouve point avec nous à la bataille, de peur qu'il ne tourne contre nous au milieu du combat; car comment pourra-t-il autrement apaiser son maître que par notre sang?

5. N'est-ce pas là ce David à qui ceux qui dansoient disoient dans leurs chants de réjouissance : Saül en a tué mille, et David dix mille?

6. Achis appela donc David et lui dit : Vive le Seigneur! pour moi je ne trouve en vous que sincérité et fidélité; j'approuve la manière dont vous vous êtes conduit à l'armée; vous n'avez point fait de démarche dans mon camp qui ne m'ait agréé, et vous ne m'avez donné aucun sujet de plainte depuis le temps où vous êtes venu auprès de moi jusqu'aujourd'hui, mais vous n'agréez pas aux princes :

7. Retournez-vous-en donc, et allez en paix, afin que vous ne blessiez point les yeux des princes des Philistins.

8. David dit à Achis : Qu'ai-je donc fait, et qu'avez-vous trouvé dans votre serviteur, depuis le temps où j'ai paru devant vous jusqu'à ce jour, pour ne pas me permettre d'aller avec vous et de combattre contre les ennemis de mon seigneur et de mon roi?

9. Achis répondit à David : Je sais que vous êtes un homme de bien, vous êtes à mes yeux comme un ange de Dieu; mais les princes des Philistins ont décidé que vous ne vous trouveriez point avec eux dans le combat.

10. C'est pourquoi tenez-vous prêt demain dès le matin, vous et les serviteurs de votre maître qui sont venus avec vous; levez-vous avant le jour, et sitôt qu'il commencera de paroître, allez-vous-en.

11. Ainsi David se leva avec ses gens pendant la nuit pour partir dès le matin et retourner au pays des Philistins; et les Philistins marchèrent à Jezraël.

Digitized by Google

CHAPITRE XXX.

David, à son retour, trouve Sicéleg pillée par les Amalécites. Il les poursuit, les taille en pièces, reprend sur eux le butin, et le partage à ses troupes et aux anciens de Juda.

1. Trois jours après, David, arrivant avec ses gens à Sicéleg, trouva que les Amalécites, ayant fait des courses du côté du midi, étoient venus à Sicéleg, l'avoient prise, et y avoient mis le feu

2. Ils en avoient emmené les femmes captives et tous ceux qu'ils y avoient trouvés, depuis le plus petit jusqu'au plus grand; ils n'avoient tué personne, mais ils emmenoient tout avec eux, et s'en retournoient.

3. David et ses gens étant donc arrivés à Sicéleg, et ayant trouvé la ville brûlée, et leurs femmes, leurs fils et leurs filles emmenées captives,

4. Ils élevèrent tous la voix, et pleurèrent jusqu'à ce que leurs larmes fussent épuisées.

5. Les deux femmes de David, Achinoam de Jezraël, et Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel, avoient aussi été commenées captives.

6. David fut saisi d'une extrême affliction, car le peuple vouloit le lapider, tous étant dans une douleur amère d'avoir perdu leurs fils et leurs filles; mais il mit sa force et sa confiance dans le Seigneur son Dieu.

7. Et il dit au grand-prêtre Abiathar, fils d'Achimélech : Prenez pour moi l'éphod. Et Abiathar se revêtit de l'éphod pour David.

8. Et David consulta le Seigneur en lui disant : Poursuivrai-je ces brigands, et les prendrai-je ou ne les prendrai-je pas? Le Seigneur lui répondit : Poursuivez-les, car indubitablement vous les prendrez, et vous retirerez de leurs mains tout ce qu'ils ont pris.

9. David marcha aussitôt avec les six cents hommes qui l'accompagnoient, et ils vinrent au torrent de Bésor, où quelques-uns d'entre eux s'arrêtèrent, étant fatigués.

10. Et David poursuivit les Amalécites avec quatre cents hommes de ses gens, y en ayant eu deux cents qui n'avoient pu passer le torrent de Bésor parce qu'ils étoient las.

11. Ils trouvèrent en chemin un Égyptien, qu'ils amenèrent à David, et auquel ils donnèrent du pain à manger et de l'eau à boire,

12. Avec une partie d'un cabas de figues et deux paquets de raisins secs. L'Égyptien ayant mangé reprit ses esprits et revint à lui; car il y avoit déjà trois jours et trois nuits qu'il n'avoit ni bu ni mangé.

13. David lui dit : A qui es-tu ? d'où viens-tu ? et où vas-tu ? Il lui répondit : Je suis un esclave égyptien, qui sers un Amalécite ; mon maître m'a laissé là parce que je tombai malade avant-hier.

14. Car nous avons fait une irruption vers la partie méridionale des Céréthiens, vers Juda et vers le midi de Caleb, et nous avons brûlé Sicéleg.

15. David lui dit : Pourras-tu me mener à ces gens-là? L'Égyptien lui répondit : Jurez-moi par le nom de Dieu que vous ne me tuerez point, et que vous ne me livrerez point entre les mains de mon maître, je vous mènerai où ils sont. David le lui jura.

16. L'Égyptien l'ayant donc conduit, ils trouvèrent les Amalécites qui étoient couchés sur la terre par toute la campagne, mangeant et buvant, et faisant une espèce de fête pour tout le butin et les dépouilles qu'ils avoient prises sur les terres des Philistins et de Juda.

17. David les chargea et les tailla en pièces depuis ce soir-là jusqu'au soir du lendemain, et il ne s'en échappa pas un, excepté quatre cents jeunes hommes qui montèrent sur des chameaux et s'enfuirent.

18. David recouvra donc tout ce que

Digitized by Google

les Amalécites avoient pris, et il délivra ses deux femmes.

19. Il ne se trouva rien de perdu, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tant des garçons que des filles, ni de toutes les dépouilles; et David ramena généralement tout ce qu'ils avoient pris.

20. Il reprit tous les troupeaux de moutons et de bœufs, et les fit marcher devant lui; sur quoi ses gens disoient: Voilà le butin de David.

21. Il vint joindre ensuite les deux cents hommes qui, étant las, s'étoient arrêtés et n'avoient pu le suivre, et auxquels il avoit ordonné de demeurer sur le bord du torrent de Bésor. Ils vinrent au-devant de lui et de ceux qui l'accompagnoient. David, s'approchant d'eux, leur fit bon visage.

22. Mais tout ce qu'il y avoit de gens méchants et injustes à la suite de David commencèrent à dire: Puisqu'ils ne sont point venus avec nous, nous ne leur donnerons rien du butin que nous avons pris; que chacun se contente qu'on lui rende sa femme et ses enfants, et après cela qu'il s'en aille.

23. Mais David leur dit: Ce n'est pas ainsi, mes frères, que vous devez disposer de ce que le Seigneur nous a mis entre les mains, puisque c'est lui qui nous a conservés, et nous a livré ces brigands qui étoient venus nous piller:

24. Personne n'écoutera cette proposition que vous faites, car celui qui aura combattu et celui qui sera demeuré au bagage auront la même part au butin, et partageront également.

25. C'est ce qui s'est pratiqué depuis ce jour-là; et il s'en est fait ensuite une règle stable dans Israël, et comme une loi qui dure encore aujourd'hui.

26. David, étant arrivé à Sicéleg, envoya du butin qu'il avoit pris aux anciens de Juda qui étoient ses proches, en leur faisant dire: Recevez ce présent des dépouilles des ennemis du Seigneur.

27. Il en envoya à ceux qui étoient à Béthel, à ceux de Ramoth vers le midi, à ceux de Jéther,

28. A ceux d'Aroër, de Séphamoth, d'Esthamo,

29. Et de Rachal; à ceux qui étoient dans les villes de Jéraméel et dans les villes de Céni;

30. A ceux d'Arama, à ceux du lac d'Asan, à ceux d'Athach,

31. A ceux d'Hébron, et à tous les autres qui étoient dans les lieux où David avoit demeuré avec ses gens.

CHAPITRE XXXI.

Combats des Philistins contre Israël. Mort de Saül et de ses fils.

1. Cependant la bataille se donna entre les Philistins et les Israélites. Les Israélites furent mis en fuite devant les Philistins, et il en fut tué un grand nombre sur la montagne de Gelboé.

2. Les Philistins vinrent fondre sur Saül et sur ses enfants; ils tuèrent les fils de Saül, Jonathas, Abinadab et Melchisua.

3. Et tout l'effort du combat tomba sur Saül; les archers le joignirent, et le blessèrent dangereusement.

4. Alors Saül dit à son écuyer: Tirez votre épée, et tuez-moi, de peur que ces incirconcis ne m'insultent encore en m'ôtant la vie. Mais son écuyer, tout épouvanté, ne voulut point le faire. Saül prit donc son épée, et se jeta dessus.

5. Son écuyer, voyant qu'il étoit mort, se jeta lui-même sur son épée, et mourut auprès de lui.

6. Ainsi Saül mourut en ce jour-là, et avec lui trois de ses fils, son écuyer, et tous ceux qui se trouvèrent auprès de sa personne.

7. Or les Israélites qui étoient au-delà de la vallée de Jezraël et au-delà

Digitized by Google

du Jourdain, ayant appris la défaite de l'armée d'Israël, et la mort de Saül et de ses enfants, abandonnèrent leurs villes, et s'enfuirent; et les Philistins y vinrent, et s'y établirent.

8. Le lendemain les Philistins vinrent dépouiller les morts, et ils trouvèrent Saül avec ses trois fils gisant sur la montagne de Gelboé.

9. Ils coupèrent la tête à Saül, et lui ôtèrent ses armes; et ils envoyèrent par tout le pays des Philistins pour répandre cette nouvelle et pour la publier dans le temple de leurs idoles et parmi les peuples.

10. Ils mirent les armes de Saül dans le temple d'Astaroth, et pendirent son corps sur la muraille de Bethsan.

11. Ceux de Jabès de Galaad ayant appris le traitement que les Philistins avoient fait à Saül,

12. Tous les plus vaillants d'entre eux sortirent, marchèrent toute la nuit, et ayant enlevé le corps de Saül et ceux de ses enfants, qui étoient sur la muraille de Bethsan, ils revinrent à Jabès de Galaad, où ils les brûlèrent.

13. Ils prirent leurs os, les ensevelirent dans le bois de Jabès, et jeûnèrent pendant sept jours.

Digitized by Google

Digitized by Google

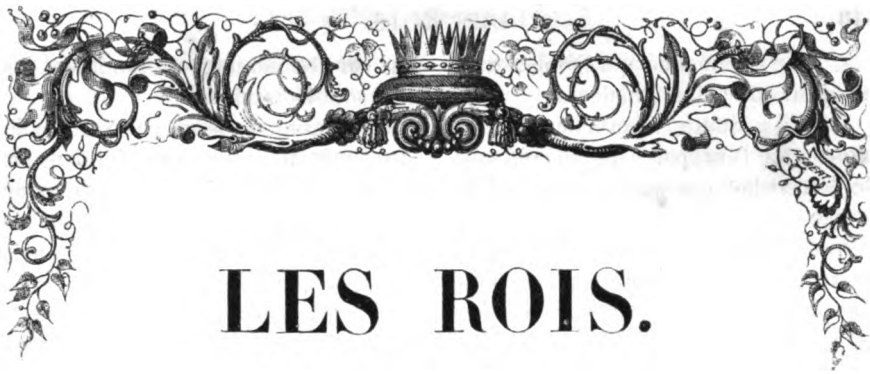

LES ROIS.

LIVRE II.

ARGUMENT.

Le second livre des *Rois*, ou de *Samuel*, contient ce qui s'est passé pendant quarante ans sous le règne de David, depuis la trentième jusqu'en la soixante-dixième année de son âge; c'est-à-dire depuis l'an du monde 2949 jusqu'en l'année 2989, ou depuis la mort de Saül jusqu'à la fin du règne de David. Théodoret assure que, dans la version d'Aquila, ce livre n'étoit pas divisé d'avec le premier, et que les deux n'en faisoient qu'un; que celui qui a écrit l'un et l'autre de ces livres étoit postérieur au temps des histoires qu'il décrit.

CHAPITRE PREMIER.

David apprend la fuite d'Israël et la mort de Saül et de Jonathas. Il fait mourir celui qui se vantoit d'avoir tué Saül. Plainte de David sur la mort de Saül et de Jonathas.

APRÈS la mort de Saül, David, ayant défait les Amalécites et étant revenu à Sicéleg, y avoit passé deux jours.

2. Le troisième jour il parut un homme qui venoit du camp de Saül. Ses habits étoient déchirés, et il avoit la tête couverte de poussière. S'étant approché de David, il le salua en se prosternant jusqu'à terre.

3. David lui dit : D'où venez-vous? Je me suis sauvé, dit-il, de l'armée d'Israël.

4. David ajouta : Qu'est-il arrivé? dites-le-moi. Il lui répondit : La bataille s'est donnée; le peuple a fui; plusieurs sont morts dans cette défaite; Saül même et Jonathas son fils y ont été tués.

5. David dit au jeune homme qui lui apportoit cette nouvelle : Comment savez-vous que Saül et son fils Jonathas sont morts?

6. Ce jeune homme lui répondit : Je me suis trouvé par hasard sur la montagne de Gelboé, et j'y ai vu Saül qui s'appuyoit sur sa lance; et comme des chariots et des cavaliers s'approchoient,

7. Il m'a aperçu en se retournant, et m'a appelé. Je lui ai répondu : Me voici.

Digitized by Google

8. Il m'a demandé qui j'étois, et je lui ai dit que j'étois Amalécite.

9. Et il a ajouté : Approchez-vous de moi, et me tuez, parce que je suis saisi de détresse, et que je suis encore plein de vie.

11. M'étant donc approché de lui, je l'ai tué, car je savois bien qu'il ne pouvoit pas survivre à sa ruine ; et je lui ai ôté son diadème de dessus la tête, et le bracelet de son bras, et je vous les ai apportés, à vous qui êtes mon seigneur.

10. Alors David prit ses vêtements, et les déchira, et tous ceux qui étoient avec lui firent la même chose.

12. Ils s'abandonnèrent au deuil et aux larmes, et ils jeûnèrent jusqu'au soir, à cause de la mort de Saül et de Jonathas son fils, et du malheur du peuple du Seigneur et de la maison d'Israël, dont un si grand nombre étoit tombé sous le glaive.

13. David dit au jeune homme qui lui apportoit cette nouvelle : D'où êtes-vous? Il lui répondit : Je suis fils d'un étranger, d'un Amalécite.

14. David lui dit : Comment n'avez-vous pas craint de mettre la main sur l'oint du Seigneur, et de le tuer?

15. Et appelant un de ses gens il lui dit : Jetez-vous sur cet homme, et le tuez. Aussitôt il le frappa, et il mourut,

16. Pendant que David ajouta : C'est vous seul qui êtes la cause de votre mort, parce que votre propre bouche a porté témoignage contre vous en disant : C'est moi qui ai tué l'oint du Seigneur.

17. Alors David fit cette complainte sur Saül et Jonathas son fils ;

18. Et il ordonna qu'on enseignât aux enfants de Juda ce cantique appelé l'Arc, comme il est écrit dans le livre des Justes. Et il dit : Considère, ô Israël, ceux qui ont été blessés et qui sont morts sur tes collines.

19. L'élite et la gloire d'Israël ont péri sur tes montagnes. Comment les forts sont-ils tombés ?

20. N'annoncez point cette nouvelle dans Geth, ne la publiez point dans les places publiques d'Ascalon, de peur que les filles des Philistins ne s'en réjouissent, que les filles des incirconcis n'en triomphent de joie.

21. Montagnes de Gelboé, que la rosée et la pluie ne tombent jamais sur vous, qu'il n'y ait point sur vos coteaux de champs de prémices, parce que c'est là qu'a été jeté le bouclier des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'eût point été oint d'huile.

22. Jamais la flèche de Jonathas, teinte du sang des morts et du carnage des vaillants, n'étoit retournée en arrière, et jamais l'épée de Saül n'avoit été tirée en vain.

23. Saül et Jonathas, qui pendant leur vie étoient si aimables, sont demeurés inséparables dans la mort même. Ils étoient plus agiles que les aigles, et plus courageux que les lions.

24. Filles d'Israël, pleurez sur Saül, qui vous revêtoit d'écarlate, parmi la pompe et les délices, et qui vous donnoit des ornements d'or pour vous parer.

25. Comment les forts sont-ils tombés dans le combat? Comment Jonathas a-t-il été tué sur vos montagnes ?

26. Votre mort me perce de douleur, Jonathas mon frère, si beau, plus aimable que les plus aimables des femmes. Je vous aimois comme une mère aime son fils unique.

27. Comment les forts sont-ils tombés? Comment la gloire des armes a-t-elle péri ?

CHAPITRE II.

David est sacré roi de Juda, et Isboseth, fils de Saül, est établi roi d'Israël. Combat entre l'armée de David et celle d'Isboseth. David est victorieux.

1. Après cela David consulta le Sei-

Digitized by Google

gneur, et lui dit : Irai-je dans quelqu'une des villes de Juda ? Le Seigneur lui dit : Allez. David lui demanda : Où irai-je? Le Seigneur lui répondit : A Hébron.

2. David y alla donc avec ses deux femmes, Achinoam de Jezraël, et Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel.

3. David y mena aussi les gens qui étoient avec lui, dont chacun y vint avec sa famille; et ils demeurèrent dans les villes d'Hébron.

4. Alors ceux de la tribu de Juda vinrent et sacrèrent David de l'huile sainte, afin qu'il régnât sur la maison de Juda. En même temps on rapporta à David que ceux de Jabès en Galaad avoient enseveli Saül.

5. Il envoya aussitôt des gens pour leur dire : Bénis soyez-vous du Seigneur de ce que vous avez usé de cette humanité envers Saül votre seigneur, et que vous l'avez enseveli!

6. Maintenant donc le Seigneur vous rendra votre miséricorde et votre fidélité, et moi-même je vous récompenserai de cette action que vous avez faite.

7. Ne vous laissez point abattre, et soyez gens de cœur; car, encore que Saül votre roi soit mort, néanmoins la maison de Juda m'a sacré pour être son roi.

8. D'un autre côté Abner, fils de Ner, général de l'armée de Saül, prit Isboseth, fils de Saül; et, l'ayant mené par tout le camp,

9. Il l'établit roi sur Galaad, sur Gessuri, sur Jezraël, sur Éphraïm, sur Benjamin, et sur tout Israël.

10. Isboseth, fils de Saül, avoit quarante ans lorsqu'il commença de régner sur Israël; et il régna deux ans. Il n'y avoit alors que la seule maison de Juda qui suivît David.

11. Et celui-ci demeura à Hébron sept ans et demi, n'étant roi que de cette seule tribu.

12. Alors Abner, fils de Ner, sortit de son camp, et vint à Gabaon avec les gens d'Isboseth fils de Saül.

13. Joab, fils de Sarvia, marcha contre lui avec les troupes de David; et ils se rencontrèrent près de la piscine de Gabaon. Les armées s'étant approchées s'arrêtèrent l'une devant l'autre: l'une d'un côté de la piscine, et l'autre de l'autre.

14. Abner dit à Joab : Que quelques jeunes gens s'avancent et s'exercent devant nous. Joab répondit : Qu'ils s'avancent.

15. Aussitôt douze hommes de Benjamin, du côté d'Isboseth, fils de Saül, parurent et se présentèrent; il en vint aussi douze du côté de David.

16. Et, chacun d'eux ayant pris par la tête celui qui se présenta devant lui, ils se passèrent tous l'épée au travers du corps, et tombèrent morts tous ensemble; et ce lieu s'appela le Champ des Vaillants en Gabaon.

17. Il se donna aussitôt un rude combat; et Abner fut défait, avec ceux d'Israël, par les troupes de David.

18. Les trois fils de Sarvia, Joab, Abisaï et Asaël, étoient dans ce combat. Or Asaël étoit extrêmement agile et léger à la course, en quoi il égaloit les chevreuils qui sont dans les bois.

19. Il commença donc à poursuivre Abner, sans se détourner ni à droite ni à gauche, et sans le quitter jamais.

20. Abner, regardant derrière lui, lui dit : Êtes-vous Asaël? Il lui répondit : Oui, je le suis.

21. Abner lui dit : Allez ou à droite ou à gauche; attaquez quelqu'un de ces jeunes gens; et prenez ses dépouilles. Mais Asaël ne voulut point cesser de le poursuivre.

22. Abner lui parla donc encore, et lui dit : Retirez-vous, ne me suivez pas davantage, de peur que je ne sois obligé de vous percer, et qu'après cela je ne puisse plus paroître devant Joab votre frère.

Digitized by Google

23. Asaël, méprisant ce qu'il lui disoit, ne voulut point se détourner. Abner donc, retournant sa lance, le frappa dans l'aine et le perça, et il mourut sur la place. Tous ceux qui passoient par ce lieu où Asaël étoit tombé mort, s'arrêtoient.

24. Mais Joab et Abisaï continuant de poursuivre Abner qui s'enfuyoit, le soleil se coucha lorsqu'ils arrivèrent à la colline de l'Aqueduc, qui est vis-à-vis de la vallée, sur le chemin du désert de Gabaon.

25. Et les enfants de Benjamin se rallièrent auprès d'Abner, et, réunis en une seule troupe, demeurèrent sur le sommet d'une éminence.

26. Alors Abner cria à Joab : Votre épée ravagera-t-elle donc jusqu'à extermination ? Ignorez-vous qu'il est dangereux de jeter son ennemi dans le désespoir ? N'est-il pas temps enfin de dire au peuple qu'il cesse de poursuivre ses frères ?

27. Joab lui répondit : Vive le Seigneur ! si vous l'eussiez plus tôt dit, le peuple se fût retiré dès le matin et eût cessé de poursuivre ses frères.

28. Joab fit donc sonner la retraite, et toute l'armée s'arrêta, et cessa de poursuivre Israël et de le combattre.

29. Abner avec ses gens marcha par la campagne toute cette nuit, et, ayant passé le Jourdain et traversé tout le pays de Béthoron, il revint au camp.

30. Joab ayant cessé de poursuivre Abner, et étant revenu, assembla toute l'armée, et on ne trouva de morts du côté de David que dix-neuf hommes, sans compter Asaël :

31. Mais les gens de David tuèrent, de Benjamin et de ceux qui étoient avec Abner, trois cent soixante hommes qui demeurèrent sur la place.

32. On emporta le corps d'Asaël, et on le mit dans le sépulcre de son père à Bethléhem. Et Joab ayant marché toute la nuit, avec les gens qui étoient avec lui, arriva à Hébron au point du jour.

CHAPITRE III.

Longue guerre entre la maison de David et celle de Saül. Abner quitte le parti d'Isboseth pour prendre celui de David. Il est tué en trahison par Joab ; David pleure sa mort.

1. Il se fit donc une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David, David s'avançant toujours et se fortifiant de plus en plus, et la maison de Saül au contraire s'affoiblissant de jour en jour.

2. Pendant que David étoit à Hébron il eut plusieurs enfants. L'aîné fut Amnon, qu'il eut d'Achinoam de Jezraël ;

3. Le second Chéléab, qu'il eut d'Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel, le troisième Absalom, qu'il eut de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur :

4. Le quatrième Adonias, fils d'Haggith ; le cinquième Saphathia, fils d'Abital ;

5. Le sixième Jethraam, fils d'Égla, femme de David : David eut ces six enfants à Hébron.

6. La maison de Saül étoit donc en guerre avec la maison de David, et Abner, fils de Ner, étoit le chef de la maison de Saül.

7. Or Saül avoit eu une concubine nommée Respha, fille d'Aïa. Et Isboseth dit à Abner :

8. Pourquoi vous êtes-vous approché de la concubine de mon père ? Abner, étrangement irrité de ce reproche, lui répondit : Suis-je un homme à être traité comme un chien, moi qui me suis déclaré aujourd'hui contre Juda pour soutenir dans sa chute la maison de Saül votre père, ses frères et ses proches, et qui ne vous ai point livré entre les mains de David ? Et après cela vous venez aujourd'hui me chercher querelle pour une femme !

Digitized by Google

9. Que Dieu traite Abner avec toute sa sévérité si je ne procure à David ce que le Seigneur a juré en sa faveur,

10. En faisant que le royaume soit transféré de la maison de Saül dans la sienne, et que le trône de David soit élevé sur Israël et sur Juda depuis Dan jusqu'à Bersabée !

11. Isboseth n'osa lui répondre parce qu'il le craignoit.

12. Abner envoya donc des courriers à David pour lui dire de sa part : A qui appartient tout ce pays sinon à vous? et pour ajouter : Si vous voulez me donner part à votre amitié, je vous offre mes services, et je ferai que tout Israël se réunira à vous.

13. David lui répondit : Je le veux bien ; je ferai amitié avec vous, mais je vous demande une chose : Vous ne me verrez point que vous ne m'ayez ramené auparavant Michol, fille de Saül ; à cette condition vous pourrez venir, et me voir.

14. David envoya ensuite des courriers à Isboseth, fils de Saül, et lui fit dire : Rendez-moi Michol ma femme, que j'ai épousée pour cent prépuces de Philistins.

15. Isboseth l'envoya quérir aussitôt, et l'ôta à son mari Phaltiel, fils de Laïs.

16. Son mari la suivoit en pleurant jusqu'à Bahurim. Et Abner lui dit : Allez, retournez-vous-en. Et il s'en retourna.

17. Abner parla ensuite aux anciens d'Israël, et il leur dit : Il y a déjà longtemps que vous souhaitiez d'avoir David pour roi.

18. Faites-le donc maintenant, puisque le Seigneur a dit en parlant de David : Je sauverai, par David mon serviteur, mon peuple d'Israël de la main des Philistins et de tous ses ennemis.

19. Abner parla aussi à ceux de Benjamin. Et il alla trouver David à Hébron pour lui dire tout ce qu'Israël et tous ceux de la tribu de Benjamin avoient résolu.

20. Il arriva accompagné de vingt hommes, et David lui fit un festin et à ceux qui étoient venus avec lui.

21. Alors Abner dit à David : Je m'en vais rassembler tout Israël afin qu'il vous reconnoisse, comme je fais, pour seigneur et pour roi ; et je ferai alliance avec vous, afin que vous soyez reconnu de tout le peuple comme vous le désirez. David ayant donc reconduit Abner, et celui-ci s'en étant allé en paix,

22. Les gens de David survinrent aussitôt avec Joab, revenant de tailler en pièces des brigands. sur lesquels ils avoient fait un très-grand butin. Abner n'étoit plus à Hébron avec David, parce qu'il avoit déjà pris congé de lui, et s'en étoit retourné en paix,

23. Lorsque Joab arriva avec toute l'armée. Joab apprit donc de quelqu'un qu'Abner, fils de Ner, étoit venu parler au roi, que le roi l'avoit renvoyé, et qu'il s'en étoit retourné en paix.

24. Joab aussitôt alla trouver le roi, et lui dit : Qu'avez-vous fait? Abner vient de venir vers vous; pourquoi l'avez-vous renvoyé et l'avez-vous laissé aller ?

25. Ignorez-vous quel est Abner, fils de Ner, et qui n'est venu ici que pour vous tromper, pour reconnoître toutes vos démarches, et savoir tout ce que vous faites?

26. Joab, étant sorti d'avec David, envoya des courriers après Abner, et le fit revenir de la Citerne de Sira à l'insu de David.

27. Et lorsqu'il fut arrivé à Hébron, Joab le tira à part au milieu de la porte pour lui parler en trahison, et il le frappa dans l'aine, et le tua, pour venger la mort de son frère Asaël.

28. David ayant appris ce qui s'étoit passé, dit : Je suis innocent pour

Digitized by Google

jamais devant le Seigneur, moi et mon royaume, du sang d'Abner, fils de Ner.

29. Que son sang retombe sur Joab et sur la maison de son père, et qu'il y ait à jamais dans la maison de Joab des gens qui souffrent un flux honteux, qui soient lépreux, qui tiennent le fuseau, qui tombent sous l'épée, et qui demandent leur pain !

30. Joab et Abisaï son frère tuèrent donc Abner, parce qu'il avoit tué Asaël, leur frère, dans le combat de Gabaon.

31. Alors David dit à Joab et à tout le peuple qui étoit avec lui : Déchirez vos vêtements, couvrez-vous de sacs, et pleurez aux funérailles d'Abner. Et le roi David marchoit derrière le cercueil.

32. Après qu'Abner eut été enseveli à Hébron, le roi David éleva sa voix, pleura sur son tombeau ; et tout le peuple pleura aussi.

33. Et le roi, témoignant son deuil par ses larmes, dit ces paroles : Abner n'est point mort comme les lâches.

34. Vos mains n'ont point été liées, et vos pieds n'ont point été chargés de fers ; mais vous êtes mort comme les hommes de cœur qui tombent devant les enfants d'iniquité. Tout le peuple à ces mots redoubla ses larmes.

35. Et tous étant revenus pour manger avec David lorsqu'il étoit encore grand jour, David jura, et dit : Que Dieu me traite avec toute sa sévérité si je prends une bouchée de pain ou quoi que ce soit avant que le soleil soit couché !

36. Tout le peuple entendit ces paroles, et tout ce que le roi avoit fait lui plut extrêmement.

37. Et le peuple et tout Israël fut persuadé ce jour-là que David n'avoit eu aucune part à l'assassinat d'Abner, fils de Ner.

38. Le roi dit aussi à ses serviteurs : Ignorez-vous que c'est un prince, et un grand, qui aujourd'hui a péri en Israël ?

39. Pour moi, bien que j'aie été sacré roi, je suis encore peu affermi ; et ces gens-ci, ces enfants de Sarvia, sont trop violents pour moi. Que le Seigneur rende à celui qui fait le mal, selon sa malice !

CHAPITRE IV.

Baana et Réchab, serviteurs d'Isboseth, apportent à David la tête de ce prince, et David les fait mourir.

1. Isboseth, fils de Saül, ayant appris qu'Abner avoit été tué à Hébron, perdit courage ; et Israël se trouva avec lui dans un grand trouble.

2. Isboseth avoit à son service deux chefs de voleurs ; l'un s'appeloit Baana, et l'autre Réchab, fils de Remmon de Béroth, de la tribu de Benjamin ; car Béroth a été autrefois censée de Benjamin ;

3. Mais les habitants de cette ville s'enfuirent à Gethaïm, où ils ont demeuré comme étrangers jusqu'aujourd'hui.

4. Or Jonathas, fils de Saül, avoit un fils qui étoit boiteux des deux jambes ; car lorsque la nouvelle de la mort de Saül et de Jonathas vint de Jezraël, il n'avoit que cinq ans : sa nourrice l'ayant pris entre ses bras s'enfuit, et, comme elle fuyoit avec précipitation, l'enfant tomba, et en fut boiteux. Il s'appeloit Miphiboseth.

5. Réchab et Baana, fils de Remmon de Béroth, entrèrent dans la maison d'Isboseth lorsqu'il dormoit sur son lit, vers le midi, dans la plus grande chaleur du jour. La femme qui gardoit la porte de la maison s'étoit endormie en nettoyant du blé.

6. Ils vinrent donc secrètement dans la maison en prenant des épis de blé, et ils frappèrent Isboseth dans l'aine, et s'enfuirent.

7. Car étant entrés dans sa maison,

Digitized by Google

et l'ayant trouvé dans sa chambre, où il dormoit sur son lit, ils le tuèrent et prirent sa tête; et, ayant marché toute la nuit par le chemin du désert,

8. Ils vinrent la présenter à David dans Hébron, et lui dirent : Voici la tête d'Isboseth, fils de Saül, votre ennemi, qui cherchoit à vous ôter la vie; et le Seigneur venge aujourd'hui mon seigneur et mon roi de Saül et de sa race.

9. David répondit à Réchab et à Baana son frère, fils de Remmon de Béroth : Vive le Seigneur, qui m'a délivré des dangers les plus pressants!

10. Si j'ai fait arrêter et tuer à Sicéleg celui qui vint me dire que Saül étoit mort, lui qui crut m'apporter une bonne nouvelle et qui sembloit en mériter une récompense,

11. Combien plus, maintenant que des méchants ont tué un homme innocent dans sa maison, sur son lit, vengerai-je son sang sur vous qui l'avez répandu de vos mains, et vous exterminerai-je de dessus la terre!

12. David donna donc des ordres à ses gens, et ils les tuèrent; et, leur ayant coupé les mains et les pieds, ils les pendirent près de la piscine d'Hébron. Ils prirent aussi la tête d'Isboseth, et l'ensevelirent dans le sépulcre d'Abner à Hébron.

CHAPITRE V.

David est sacré roi sur tout Israël. Il prend Jérusalem. Hiram, roi de Tyr, lui envoie des ambassadeurs. Victoires de David sur les Philistins.

1. Alors toutes les tribus d'Israël vinrent trouver David à Hébron, et lui dirent : Nous sommes vos os et votre chair.

2. Il y a déjà longtemps que, lorsque Saül étoit notre roi, vous meniez Israël au combat et vous l'en rameniez; et le Seigneur vous a dit : C'est vous qui serez le pasteur de mon peuple d'Israël, et c'est vous qui en serez le chef.

3. Les anciens d'Israël vinrent aussi trouver David à Hébron, et David y fit alliance avec eux devant le Seigneur; et ils le sacrèrent roi sur Israël.

4. David avoit trente ans lorsqu'il commença de régner, et il régna quarante ans.

5. Il régna sept ans et demi à Hébron sur Juda, et trente-trois ans dans Jérusalem sur Juda et sur tout Israël.

6. Et le roi, accompagné de tous ceux qui étoient avec lui, marcha vers Jérusalem contre les Jébuzéens, qui habitoient en ce pays. Et ceux-ci dirent à David : Vous n'entrerez point ici que vous n'en ayez ôté les aveugles et les boiteux, pour lui dire qu'il n'y entreroit jamais.

7. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui est appelée aujourd'hui la Ville de David;

8. Car David avoit proposé alors une récompense pour celui qui battroit les Jébuzéens, qui pourroit gagner le haut de la forteresse, et chasseroit les aveugles et les boiteux, ennemis de David. C'est pourquoi on dit en proverbe : Les aveugles et les boiteux n'entreront point dans le temple.

9. Et David prit son logement dans la forteresse, et l'appela la Ville de David; et il bâtit à l'entour, depuis Mello, et au dedans.

10. David s'avançoit toujours, et croissoit de plus en plus, et le Seigneur Dieu des armées étoit avec lui.

11. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi des ambassadeurs à David, avec du bois de cèdre, des charpentiers et des tailleurs de pierres pour les murs; et ils bâtirent la maison de David.

12. Et David connut que le Seigneur l'avoit confirmé roi sur Israël, et qu'il l'avoit élevé au gouvernement de son peuple.

Digitized by Google

13. Il prit donc encore des concubines et des femmes de Jérusalem après qu'il y fut venu d'Hébron, et il en eut d'autres fils et d'autres filles.

14. Voici les noms des fils qu'il eut à Jérusalem : Samua, Sobab, Nathan, Salomon,

15. Jébahar, Élisua, Népheg,

16. Japhia, Élisama, Élioda, et Éliphalet.

17. Les Philistins ayant appris que David avoit été sacré roi sur Israël, s'assemblèrent tous pour lui faire la guerre. David l'ayant su se retira dans un lieu très-fort.

18. Cependant les Philistins se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

19. Et David consulta le Seigneur, et lui dit : Marcherai-je contre les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains? Le Seigneur lui dit : Marchez, car assurément je livrerai les Philistins entre vos mains.

20. David vint donc à Baal-Pharasim; où il défit les Philistins ; et il dit : Le Seigneur a dispersé mes ennemis devant moi comme les eaux se dispersent. C'est pour cette raison que ce lieu fut appelé Baal-Pharasim.

21. Les Philistins laissèrent là leurs idoles, que David et ses gens emportèrent.

22. Les Philistins revinrent encore une autre fois, et se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

23. David consulta le Seigneur : Irai-je contre les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains? Le Seigneur lui répondit : N'allez point contre les Philistins, mais tournez derrière leur camp jusqu'à ce que vous soyez venu vis-à-vis des poiriers ;

24. Et lorsque vous entendrez au haut des poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, vous commencerez à combattre, parce que le Seigneur marchera alors devant vous pour combattre l'armée des Philistins.

25. David fit donc ce que le Seigneur lui avoit ordonné, et il battit et poursuivit les Philistins depuis Gabaa jusqu'à Gézer.

CHAPITRE VI.

David va prendre l'arche à Cariathiarim. Oza est frappé de mort pour l'avoir touchée. David la laisse dans la maison d'Obédédom, puis la transfère à Jérusalem. Il est raillé par Michol.

1. David assembla encore toute l'élite d'Israël, au nombre de trente mille hommes ;

2. Et il s'en alla accompagné de tout le peuple de la tribu de Juda qui se trouva avec lui, pour chercher l'arche de Dieu, qui porte le nom du Seigneur des armées, et au-dessus de laquelle il est assis sur les chérubins.

3. Ils mirent l'arche de Dieu sur un chariot tout neuf, et ils l'emmenèrent de la maison d'Abinadab, habitant de Gabaa. Oza et Ahio, fils d'Abinadab, conduisoient ce chariot tout neuf.

4. Et l'arche ayant été tirée de la maison d'Abinadab, qui la gardoit à Gabaa, Ahio la conduisoit en marchant devant.

5. Cependant David et tout Israël jouoient devant le Seigneur de toutes sortes d'instruments de musique, de la harpe, de la lyre, du tambour, du sistre, et des cymbales.

6. Mais lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Nachon, Oza porta la main à l'arche de Dieu, et la retint, parce que les bœufs regimboient et l'avoient fait pencher.

7. En même temps la colère du Seigneur s'alluma contre Oza, et il le frappa à cause de sa témérité ; et Oza tomba mort sur la place, à côté de l'arche de Dieu.

8. David fut affligé de ce que le Seigneur avoit frappé Oza; et ce lieu a

Digitized by Google

été appelé le Châtiment d'Oza jusqu'à ce jour.

9. Alors David eut une grande crainte du Seigneur, et il dit : Comment l'arche du Seigneur viendra-t-elle chez moi ?

10. Et il ne voulut pas que l'on amenât l'arche du Seigneur chez lui en la Ville de David, mais il la fit entrer dans la maison d'Obédédom de Geth.

11. L'arche du Seigneur demeura donc trois mois dans la maison d'Obédédom de Geth ; et le Seigneur bénit Obédédom et toute sa maison.

12. On vint dire ensuite au roi David que le Seigneur avoit béni Obédédom et tout ce qui lui appartenoit, à cause de l'arche de Dieu. David s'en alla donc en la maison d'Obédédom, et il en amena l'arche de Dieu en la Ville de David avec allégresse. Auprès de David étoient sept chœurs de danses, et un veau pour servir de victime.

13. Et lorsque ceux qui portoient l'arche avoient fait six pas, il immoloit un bœuf et un bélier.

14. David, revêtu d'un éphod de lin, dansoit devant l'arche de toute sa force ;

15. Et, étant accompagné de toute la maison d'Israël, il conduisoit l'arche de l'alliance du Seigneur avec des cris de joie, au son des trompettes.

16. Lorsque l'arche du Seigneur fut entrée dans la Ville de David, Michol, fille de Saül, regardant par une fenêtre, vit le roi David qui dansoit et sautoit devant le Seigneur, et elle en conçut du mépris.

17. Les lévites étant donc entrés dans la tente que David avoit fait dresser, ils posèrent l'arche du Seigneur au milieu, en la place qui lui avoit été destinée ; et David offrit des holocaustes et des sacrifices d'action de grâces devant l'arche du Seigneur.

18. Lorsqu'il eut achevé d'offrir les holocaustes et les sacrifices d'action de grâces, il bénit le peuple au nom du Seigneur des armées,

19. Et il distribua à toute la multitude d'Israël, tant aux hommes qu'aux femmes, à chacun un pain en façon de gâteau, un morceau de bœuf rôti, et un tourteau de farine cuite avec de l'huile ; et chacun s'en retourna chez soi.

20. David se retira de même pour bénir sa maison. Et Michol, fille de Saül, étant venue au-devant de David, lui dit : Que le roi d'Israël a eu de gloire aujourd'hui en se dépouillant devant les servantes de ses sujets, et paroissant nu comme feroit un bouffon !

21. David répondit à Michol : Oui, devant le Seigneur, qui m'a choisi plutôt que votre père et que toute sa maison, et qui m'a commandé d'être le chef de son peuple dans Israël,

22. Je danserai et je paroîtrai vil encore plus que je n'ai paru ; je serai méprisable à mes propres yeux, et par-là j'aurai plus de gloire devant les servantes dont vous parlez.

23. C'est pour cette raison que Michol, fille de Saül, n'eut point d'enfants de David jusqu'à sa mort.

CHAPITRE VII.

David se propose de bâtir un temple au Seigneur. Nathan lui déclare que cet honneur sera réservé à son fils. Promesses en faveur de David. David remercie le Seigneur des biens dont il l'a comblé, et le conjure d'accomplir ses promesses.

1. Le roi s'étant établi dans sa maison, et le Seigneur lui ayant donné la paix de tous côtés avec tous ses ennemis,

2. Il dit au prophète Nathan : Ne voyez-vous pas que je demeure dans une maison de cèdre, et que l'arche de Dieu ne loge que sous des tentes de peaux ?

3. Nathan dit au roi : Allez, faites

Digitized by Google

tout ce que vous avez dans le cœur, parce que le Seigneur est avec vous.

4. Mais la nuit suivante le Seigneur parla à Nathan, et lui dit :

5. Allez trouver mon serviteur David, et lui dites : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce vous qui me bâtirez une maison afin que j'y habite?

6. Car, depuis que j'ai tiré de l'Égypte les enfants d'Israël jusqu'aujourd'hui, je n'ai eu aucune maison, mais j'ai toujours été sous des pavillons et sous des tentes.

7. Dans les lieux où j'ai passé avec tous les enfants d'Israël, quand j'ai donné ordre à quelqu'une des tribus de conduire mon peuple, lui ai-je dit : Pourquoi ne m'avez-vous point bâti une maison de cèdre?

8. Vous direz donc maintenant ceci à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choisi, lorsque vous meniez paître des troupeaux de moutons, afin que vous fussiez le chef de mon peuple d'Israël.

9. Partout où vous êtes allé, je ne vous ai point abandonné ; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous, et j'ai rendu votre nom aussi illustre que celui des grands de la terre.

10. Et j'établirai mon peuple d'Israël dans un lieu stable; je l'y affermirai, il y demeurera, et ne sera plus troublé; et les enfants d'iniquité ne l'humilieront plus, comme ils ont fait auparavant,

11. Depuis le temps où j'ai constitué des juges sur mon peuple d'Israël, et je vous donnerai la paix avec tous vos ennemis. De plus, le Seigneur vous promet qu'il vous fera une maison,

12. Et lorsque vos jours seront accomplis et que vous vous serez endormi avec vos pères, je mettrai sur votre trône après vous votre fils qui sortira de vous, et j'affermirai son règne.

13. Ce sera lui qui bâtira une maison a mon nom, et je rendrai le trône de son royaume inébranlable à jamais.

14. Je serai son père, et il sera mon fils ; et s'il fait quelque mal, je le châtierai avec la verge dont on châtie les hommes, et avec les plaies des enfants des hommes.

15. Mais je ne retirerai point ma miséricorde de lui, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejeté de devant ma face.

16. Votre maison et votre royaume seront stables éternellement devant vous, et votre trône s'affermira pour jamais.

17. Nathan parla donc à David, et lui rapporta tout ce que Dieu lui avoit dit et tout ce qu'il lui avoit découvert.

18. Alors le roi David alla se présenter devant le Seigneur, et dit : Qui suis-je, ô Seigneur Dieu, et quelle est ma maison pour que vous m'ayez élevé jusque-là?

19. Mais cela même vous a paru peu de chose, ô Seigneur Dieu, si vous ne donniez encore des assurances au sujet de la maison de votre serviteur pour les siècles à venir; car c'est là la loi d'Adam, ô Seigneur Dieu.

20. Après cela que peut vous dire David davantage? car vous connoissez votre serviteur, ô Seigneur Dieu.

21. Vous avez fait toutes ces grandes merveilles pour accomplir votre parole, selon qu'il vous a plu, et vous les avez même fait connoître à votre serviteur.

22. Vous avez donc fait éclater votre grandeur, ô Seigneur Dieu, dans toutes les choses que nous avons entendues de nos oreilles ; car nul ne vous est semblable, et hors de vous il n'y a point de Dieu.

23. Où trouvera-t-on encore dans toute la terre une nation comme votre peuple d'Israël, une nation qu'un Dieu soit allé racheter pour en faire son peuple, et se faire un nom en opérant en leur faveur des merveilles et des prodiges terribles sur la terre, en présence de votre peuple que vous avez racheté

Digitized by Google

de l'Égypte, en frappant le peuple de ce pays et les objets de son culte?

24. Car vous avez établi Israël pour être éternellement votre peuple; et vous êtes devenu leur Dieu, ô Seigneur Dieu.

25. Accomplissez donc maintenant pour jamais, ô Seigneur Dieu, la promesse que vous avez faite à votre serviteur pour lui et pour sa maison, et exécutez-la selon votre parole,

26. Afin que votre nom soit éternellement glorifié, et que l'on dise : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël, et que la maison de votre serviteur David demeure stable devant le Seigneur.

27. Vous avez révélé à votre serviteur, ô Seigneur des armées, ô Dieu d'Israël, que vous vouliez lui établir une maison : c'est pour cela que votre serviteur a trouvé son cœur pour vous adresser cette prière.

28. Maintenant donc, ô Seigneur Dieu, vous êtes Dieu, et vos paroles se trouveront véritables; car vous avez fait ces promesses à votre serviteur.

29. Commencez donc, et bénissez la maison de votre serviteur afin qu'elle subsiste éternellement devant vous; parce que c'est vous, ô Seigneur Dieu, qui avez parlé; et votre bénédiction reposera pour jamais sur la maison de votre serviteur.

CHAPITRE VIII.

Victoires de David sur divers peuples. Thoü, roi d'Émath, lui envoie son fils pour le féliciter. Dénombrement des principaux officiers de David.

1. Après cela David battit les Philistins, les humilia, et affranchit Israël de la servitude du tribut qu'il leur payoit.

2. Il défit aussi les Moabites et, les ayant fait coucher par terre, il les fit tirer au sort, les divisa en deux parts, dont il destina l'une à la mort et l'autre à la vie : ainsi Moab fut assujetti à David et lui paya tribut.

3. David défit aussi Adarézer, fils de Rohob, roi de Soba, lorsqu'il marcha pour étendre sa domination jusque sur l'Euphrate.

4. David lui prit mille sept cents cavaliers et vingt mille hommes de pied, coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, et n'en réserva que pour cent chariots.

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarézer, roi de Soba, et David en tua vingt-deux mille.

6. Il mit des garnisons dans la Syrie de Damas, et la Syrie lui fut assujettie et lui paya tribut. Et le Seigneur le conserva dans toutes les guerres qu'il entreprit.

7. Il prit les armes d'or des serviteurs d'Adarézer, et les porta à Jérusalem.

8. Il enleva encore une prodigieuse quantité d'airain des villes de Bété et de Béroth, qui appartenoient à Adarézer.

9. Thoü, roi d'Émath, ayant appris que David avoit défait toutes les troupes d'Adarézer,

10. Envoya Joram son fils lui en faire compliment, pour lui témoigner sa joie, et lui rendre grâces de ce qu'il avoit vaincu Adarézer et taillé son armée en pièces; car Thoü étoit ennemi d'Adarézer. Joram apporta avec lui des vases d'or, d'argent et d'airain,

11. Que le roi David consacra au Seigneur avec ce qu'il lui avoit déjà consacré d'argent et d'or pris sur toutes les nations qu'il s'étoit assujetties,

12. Sur la Syrie, sur Moab, sur les Ammonites, sur les Philistins, sur Amalec, avec les dépouilles d'Adarézer, fils de Rohob, roi de Soba.

13. David se fit aussi un grand nom dans la Vallée des Salines, où il tailla en pièces dix-huit mille hommes, lors-

Digitized by Google

qu'il revint après avoir soumis la Syrie.

14. Il mit de plus des officiers et des garnisons dans l'Idumée; et toute l'Idumée lui fut assujettie. Le Seigneur le conserva dans toutes les entreprises dans lesquelles il s'engagea.

15. David régna donc sur tout Israël; il jugeoit les différends de tout son peuple et rendoit la justice à tous.

16. Joab, fils de Sarvia, étoit général de ses armées; Josaphat, fils d'Ahilud, avoit la charge des registres.

17. Sadoc, fils d'Achitob, et Achimélech, fils d'Abiathar, étoient prêtres; Saraïas étoit secrétaire;

18. Banaïas, fils de Joïada, commandoit les Céréthiens et les Phéléthiens, et les enfants de David étoient grands officiers de la couronne.

CHAPITRE IX.

David fait venir auprès de lui Miphiboseth, fils de Jonathas.

1. David dit alors : N'est-il point resté quelqu'un de la maison de Saül à qui je puisse faire du bien, à cause de Jonathas?

2. Or il y avoit un serviteur de la maison de Saül qui s'appeloit Siba. Et le roi, l'ayant fait venir, lui dit : Êtes-vous Siba? Il répondit : Je le suis pour vous servir.

3. Le roi lui dit : Est-il resté quelqu'un de la maison de Saül que je puisse combler de grâces? Siba dit au roi : Il reste encore un fils de Jonathas, qui est infirme des jambes.

4. Où est-il? dit David. Il est, répondit Siba, à Lodabar, dans la maison de Machir, fils d'Ammiel.

5. Le roi David envoya donc des gens, et le fit venir de Lodabar, de la maison de Machir, fils d'Ammiel.

6. Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, étant venu devant David, tomba sur sa face et adora. David lui dit : Miphiboseth? Il répondit : Me voici, votre serviteur.

7. David lui dit : Ne craignez point, parce que je vous ferai miséricorde à cause de Jonathas votre père : je vous rendrai toutes les terres de Saül votre aïeul, et vous mangerez toujours à ma table.

8. Miphiboseth, se prosternant devant lui, lui dit : Qui suis-je, moi votre serviteur, pour avoir mérité que vous regardiez un chien mort tel que je suis?

9. Le roi fit donc venir Siba, et lui dit : J'ai donné au fils de votre maître tout ce qui étoit à Saül et toute sa maison.

10. Faites donc valoir pour lui ses terres, vous et vos fils et vos serviteurs, afin que le fils de votre maître ait de quoi subsister; mais Miphiboseth, fils de votre maître, mangera toujours à ma table. Or Siba avoit quinze fils et vingt serviteurs.

11. Et il dit au roi : Votre serviteur, ô roi mon seigneur, fera comme vous lui avez commandé. Et Miphiboseth mangera à ma table, comme l'un des enfants du roi.

12. Or Miphiboseth avoit un fils encore enfant, appelé Micha. Toute la famille de Siba servoit Miphiboseth.

13. Ainsi Miphiboseth demeuroit à Jérusalem, parce qu'il mangeoit toujours à la table du roi; or il étoit boiteux des deux jambes.

CHAPITRE X.

Le roi des Ammonites outrage les ambassadeurs de David. Défaite des Ammonites et des Syriens.

1. Quelque temps après le roi des Ammonites vint à mourir, et Hanon son fils régna en sa place.

2. Alors David dit : Je veux témoigner de l'affection à Hanon, fils de

Digitized by Google

Naas, comme son père m'en a témoigné. Il lui envoya donc des ambassadeurs pour le consoler de la mort de son père. Mais lorsqu'ils furent arrivés sur les terres des Ammonites,

3. Les plus grands du pays dirent à Hanon leur maître : Croyez-vous que ce soit pour honorer votre père et pour vous consoler que David vous a envoyé des ambassadeurs? Et ne voyez-vous pas qu'il l'a fait pour reconnoître la ville, pour y remarquer toutes choses et pour la détruire?

4. Hanon fit donc prendre les serviteurs de David, leur fit raser la moitié de la barbe, et couper la moitié de leurs habits jusqu'au haut des cuisses, et les renvoya.

5. David ayant reçu cette nouvelle envoya au-devant d'eux (car ils étoient dans la confusion), et leur donna cet ordre : Demeurez à Jéricho jusqu'à ce que votre barbe soit crue, et après cela vous reviendrez.

6. Or les Ammonites voyant qu'ils avoient offensé David, envoyèrent vers les Syriens de Rohob et de Soba, et firent lever à leur solde vingt mille hommes de pied; ils prirent aussi mille hommes du roi de Maacha et douze mille d'Istob.

7. David, en ayant été averti, envoya contre eux Joab avec toutes ses troupes.

8. Les Ammonites, s'étant mis en campagne rangèrent leur armée en bataille à l'entrée de la porte de la ville de Médaba; et les Syriens de Soba et de Rohob, d'Istob et de Maacha formoient un corps séparé dans la plaine.

9. Joab, voyant donc les ennemis préparés à le combattre de front et par-derrière, prit l'élite d'Israël, et marcha en bataille contre les Syriens;

10. Il donna le reste de l'armée à Abisaï son frère, qui marcha pour combattre les Ammonites.

11. Et Joab dit : Si les Syriens ont de l'avantage sur moi, vous viendrez à mon secours; et si les Ammonites en ont sur vous, j'irai vous secourir.

12. Agissez en homme de cœur, et combattons pour notre peuple et pour la cité de notre Dieu; et le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

13. Joab attaqua donc les Syriens avec les troupes qu'il commandoit; et aussitôt les Syriens fuirent devant lui.

14. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens s'enfuirent aussi eux-mêmes devant Abisaï, et se retirèrent dans la ville. Joab, après avoir battu les Ammonites, s'en retourna, et revint à Jérusalem.

15. Les Syriens, voyant qu'ils avoient été défaits par Israël, s'assemblèrent tous;

16. Et Adarézer envoya demander du secours aux Syriens qui étoient au-delà du fleuve, et amena leurs troupes, que Sobach, général de l'armée d'Adarézer, commandoit.

17. David en ayant reçu nouvelle assembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain et vint à Hélam. Les Syriens marchèrent contre David, et lui livrèrent bataille;

18. Mais Israël les mit en fuite, et David tailla en pièces sept cents chariots de leurs troupes et quarante mille cavaliers, et frappa Sobach, général de l'armée, qui mourut sur-le-champ.

19. Tous les rois qui étoient venus au secours d'Adarézer, se voyant vaincus par les Israélites, furent saisis de frayeur, et s'enfuirent devant eux avec cinquante-huit mille hommes. Ils firent ensuite la paix avec les Israélites, et leur furent assujettis; et depuis ce temps-là les Syriens appréhendèrent de donner du secours aux Ammonites.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

David tombe en adultère avec Bethsabée, femme d'Urie. Il donne ordre à Joab d'exposer Urie au danger. Après la mort d'Urie, Bethsabée épouse David.

1. Un an après ce combat, au temps où les rois ont coutume d'aller à la guerre, David envoya Joab avec ses officiers et toutes les troupes d'Israël, qui ravagèrent le pays des Ammonites, et assiégèrent Rabba, mais David resta à Jérusalem.

2. Pendant que ces choses se passoient il arriva que David, s'étant levé de dessus son lit après midi, se promenoit sur la terrasse de son palais. Alors il vit une femme vis-à-vis de lui, qui se baignoit sur la terrasse de sa maison; et cette femme étoit fort belle.

3. Le roi envoya donc savoir qui elle étoit; on lui dit que c'étoit Bethsabée, fille d'Éliam, femme d'Urie Héthéen.

4. David ayant envoyé des gens, la fit venir. Et, étant venue vers lui, il dormit avec elle; et aussitôt elle se purifia de son impureté;

5. Et retourna chez elle ayant conçu. Dans la suite elle envoya dire à David : J'ai conçu.

6. Après quoi David manda à Joab de lui envoyer Urie Héthéen. Joab le lui envoya.

7. Quand il fut venu David lui demanda en quel état étoit Joab et toute l'armée, et ce qui se passoit à la guerre.

8. Et il dit à Urie : Allez-vous en chez vous; lavez-vous les pieds, et reposez-vous. Urie sortit du palais, et le roi lui envoya des mets de sa table;

9. Mais Urie coucha devant la porte du palais du roi avec les autres officiers; et il n'alla point en sa maison.

10. David en ayant été averti, dit à Urie : D'où vient que, revenant d'un voyage, vous n'êtes pas entré dans votre maison?

11. Urie répondit à David : L'arche de Dieu, Israël et Juda demeurent sous des tentes, et Joab mon seigneur et les serviteurs de mon seigneur demeurent sur la terre; et moi cependant j'irai en ma maison manger et boire, et dormir avec ma femme? Je jure par la vie et par le salut de mon roi que je ne le ferai jamais.

12. David dit à Urie : Demeurez ici encore aujourd'hui, et je vous renverrai demain. Urie demeura donc à Jérusalem ce jour-là et le lendemain.

13. David le fit venir pour manger et pour boire à sa table, et il l'enivra; mais Urie, s'en étant retourné au soir, dormit dans son lit, avec les officiers du roi, et n'alla point chez lui.

14. Le lendemain matin David envoya à Joab, par Urie même, une lettre écrite en ces termes :

15. Mettez Urie à la tête d'un bataillon, à l'endroit où le combat sera le plus rude, et faites en sorte qu'il soit abandonné et qu'il y périsse.

16. Joab, continuant donc le siége de la ville, mit Urie vis-à-vis le lieu où il savoit qu'étoient les plus vaillants hommes.

17. Les ennemis ayant fait une sortie, chargèrent Joab, et tuèrent quelques-uns des gens de David, et parmi ceux-ci tomba Urie Héthéen.

18. Joab envoya donc à David pour lui faire savoir tout ce qui s'étoit passé dans le combat,

19. En donnant cet ordre au messager : Lorsque vous aurez achevé de dire au roi tout ce qui s'est passé à l'armée,

20. Si vous voyez qu'il se fâche, et qu'il dise : Pourquoi êtes-vous allés combattre si près des murs? ignorez-vous combien on lance de traits de dessus une muraille?

21. Qui tua Abimélech, fils de Jérobaal? Ne fut-ce pas une femme qui jeta sur lui du haut de la muraille un morceau d'une meule à moudre, et le

Digitized by Google

tua à Thèbes? Pourquoi vous êtes-vous approchés si près des murs? vous lui direz : Urie Héthéen votre serviteur a aussi été tué.

22. Le messager partit donc, et vint dire à David ce que Joab lui avoit commandé.

23. Et il lui parla en ces termes : Les assiégés ont eu quelque avantage sur nous : ils sont sortis de la ville pour nous charger, et nous les avons poursuivis avec grande vigueur jusqu'à la porte de la ville ;

24. Mais les archers ont lancé leurs traits contre nous du haut des murailles; quelques-uns de vos gens y ont été tués; et Urie Héthéen votre serviteur y est demeuré mort entre les autres.

25. David répondit au courrier : Vous direz ceci à Joab : Que cela ne vous étonne pas; car les événements de la guerre sont journaliers, et tantôt l'un, tantôt l'autre périt par l'épée. Relevez le courage de vos soldats, et animez-les contre la ville afin que vous puissiez la détruire.

26. La femme d'Urie ayant appris que son mari étoit mort, le pleura.

27. Et après que le temps du deuil fut passé, David la fit venir en sa maison et l'épousa, et elle lui enfanta un fils. Or cette action qu'avoit faite David déplut au Seigneur.

CHAPITRE XII.

Nathan reprend David de son péché. Ce prince le confesse, et obtient la rémission de sa coulpe seulement; car le prophète lui annonce la mort du fils qui étoit le fruit de son crime, ainsi que d'autres peines. Naissance de Salomon. Prise de Rabbath. Rigueurs exercées contre les Ammonites.

1. Le Seigneur envoya donc Nathan vers David, et Nathan étant venu le trouver, lui dit : Il y avoit deux hommes dans une ville, dont l'un étoit riche et l'autre pauvre.

2. Le riche avoit un grand nombre de brebis et de bœufs ;

3. Le pauvre n'avoit rien du tout qu'une petite brebis qu'il avoit achetée, et nourrie ; qui avoit cru parmi ses enfants, mangeant de son pain, buvant dans sa coupe et dormant dans son sein, et il la chérissoit comme sa fille.

4. Un étranger étant venu voir le riche, celui-ci ne voulut point toucher à ses brebis ni à ses bœufs pour lui faire festin, mais il prit la brebis de ce pauvre homme et la donna à manger à son hôte.

5. David entra dans une grande indignation contre cet homme, et dit à Nathan : Vive le Seigneur! celui qui a fait cette action est digne de mort.

6. Il rendra la brebis au quadruple pour en avoir usé de la sorte, et pour n'avoir point épargné le pauvre.

7. Nathan dit à David : Vous êtes cet homme. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël, et je vous ai délivré de la main de Saül.

8. Je vous ai mis entre les mains la maison des femmes de votre seigneur, je vous ai rendu maître de toute la maison d'Israël et de Juda; si cela paroît peu de chose, je suis prêt à y en ajouter encore beaucoup d'autres :

9. Pourquoi donc avez-vous méprisé ma parole jusqu'à commettre le mal devant mes yeux? Vous avez fait perdre la vie à Urie Héthéen; vous lui avez ôté sa femme, que vous avez prise pour vous; et vous l'avez tué par l'épée des enfants d'Ammon.

10. C'est pourquoi l'épée ne sortira jamais de votre maison, parce que vous m'avez méprisé et que vous avez pris pour vous la femme d'Urie Héthéen.

11. Voici donc ce que dit le Seigneur : Je vais vous susciter des maux de votre propre maison; je prendrai vos femmes à vos yeux, je les donnerai à votre semblable, et il dormira avec

Digitized by Google

vos femmes aux yeux de ce soleil;

12. Car pour vous vous avez fait cette action en secret, mais pour moi je la ferai à la vue de tout Israël et à la vue du soleil.

13. David dit à Nathan : J'ai péché contre le Seigneur. Nathan lui répondit : Le Seigneur a aussi transféré votre péché : vous ne mourrez point ;

14. Mais néanmoins, parce que par votre péché vous avez été cause que les ennemis du Seigneur ont blasphémé contre lui, le fils qui vous est né va perdre la vie.

15. Nathan retourna ensuite à sa maison. Et le Seigneur frappa l'enfant que la femme d'Urie avoit eu de David, et il fut désespéré.

16. David pria le Seigneur pour l'enfant; il jeûna; il se retira en particulier, et demeura couché sur la terre.

17. Les principaux de sa maison vinrent le trouver, et lui firent de grandes instances pour l'obliger à se lever de terre ; mais il le refusa, et ne mangea point avec eux.

18. Le septième jour l'enfant mourut; et les serviteurs de David n'osoient lui dire qu'il étoit mort, car ils s'entredisoient : Lorsque l'enfant vivoit encore, et que nous lui parlions, il ne vouloit point nous écouter : combien donc s'affligera-t-il encore davantage si nous lui disons qu'il est mort!

19. David, voyant que ses officiers parloient tout bas entre eux, reconnut que l'enfant étoit mort; et le leur ayant demandé, ils lui répondirent qu'il étoit mort.

20. Aussitôt il se leva de terre, alla au bain, prit de l'huile de parfums; et, ayant changé d'habits, il entra dans la maison du Seigneur, et l'adora. Il revint ensuite à sa maison, demanda qu'on lui servît à manger, et il prit de la nourriture.

21. Alors ses officiers lui dirent : D'où vient cette conduite si extraordinaire? vous jeûniez et vous pleuriez pour l'enfant lorsqu'il vivoit encore, et après qu'il est mort vous vous êtes levé et vous avez mangé!

22. David leur répondit : J'ai jeûné et pleuré pour l'enfant tant qu'il a vécu, parce que je disois : Qui sait si le Seigneur ne me le donnera point, et s'il ne lui sauvera point la vie?

23. Mais maintenant qu'il est mort pourquoi jeûnerois-je? est-ce que je puis encore le faire revivre? C'est moi plutôt qui irai à lui; et il ne reviendra jamais à moi.

24. David ensuite consola sa femme Bethsabée ; il dormit avec elle, et elle eut un fils qu'il appela Salomon. Le Seigneur aima cet enfant;

25. Et il lui donna par le prophète Nathan, qu'il envoya à cet effet, le nom d'Aimable-au-Seigneur, parce que le Seigneur l'aimoit.

26. Cependant Joab continuoit à battre Rabbath, ville des Ammonites, et étant près de prendre cette ville royale,

27. Il envoya des courriers à David, avec ordre de lui dire : J'ai battu jusqu'ici Rabbath, et cette ville environnée d'eau va être prise.

28. Faites assembler le reste du peuple, et venez au siége de la ville et la prenez, de peur que, lorsque je l'aurai détruite, on ne m'attribue l'honneur de cette victoire.

29. David assembla donc tout le peuple, et marcha contre Rabbath; et après quelques combats il la prit.

30. Il ôta de dessus la tête du roi des Ammonites le diadème, qui pesoit un talent d'or et étoit enrichi de pierreries très-précieuses, et il fut mis sur la tête de David. Il remporta aussi de la ville un fort grand butin.

31. Et, ayant fait sortir les habitants il les coupa avec des scies, fit passer sur eux des chariots avec des roues de fer, les tailla en pièces avec des couteaux, et les jeta dans les fourneaux où

Digitized by Google

l'on cuit la brique. C'est ainsi qu'il traita toutes les villes des Ammonites. David revint ensuite à Jérusalem avec toute son armée.

CHAPITRE XIII.

Amnon, fils de David, commet un inceste avec Thamar, sœur d'Absalom. Son amour se change en haine contre elle. Absalom fait tuer Amnon, et se sauve chez Tholomaï, roi de Gessur.

1. Après cela Amnon, fils de David, conçut une passion violente pour la sœur d'Absalom, aussi fils de David, laquelle étoit très-belle et s'appeloit Thamar.

2. L'affection qu'il avoit pour elle devint si excessive que cet amour le rendit malade, parce que, étant vierge, il paroissoit difficile à Amnon de rien faire avec elle contre l'honnêteté.

3. Cependant Amnon avoit un ami ingénieux, nommé Jonadab, fils de Semmaa frère de David.

4. Jonadab dit donc à Amnon : D'où vient, mon prince, que vous maigrissez ainsi de jour en jour? pourquoi ne m'en dites-vous point la cause? Amnon lui répondit : J'aime Thamar, sœur de mon frère Absalom.

5. Jonadab lui dit : Couchez-vous sur votre lit, et faites semblant d'être malade ; et lorsque votre père viendra vous visiter, dites-lui : Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, pour m'apprêter à manger, et qu'elle me prépare quelque chose que je reçoive de sa main.

6. Amnon se mit donc au lit, et commença de faire le malade ; et, le roi étant venu le visiter, il lui dit : Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, et qu'elle fasse devant moi deux petits plats, afin que je les prenne à manger de sa main.

7. David envoya donc chez Thamar, et lui fit dire : Allez chez votre frère Amnon et préparez-lui à manger.

8 Thamar étant donc venue, trouva son frère Amnon qui étoit couché. Elle prit de la farine, la pétrit et la délaya. et fit cuire le tout devant lui ;

9. Et prenant ce qu'elle avoit fait cuire, elle le mit dans un vase et le lui présenta. Mais Amnon n'en voulut point manger, et dit : Qu'on fasse sortir tout le monde. Lorsque tout le monde fut sorti,

10. Amnon dit à Thamar : Portez dans mon cabinet ce que vous m'avez apprêté, afin que je le recoive de votre main. Thamar le prit, et le porta à Amnon son frère dans le cabinet.

11. Et, le lui ayant présenté, Amnon se saisit d'elle, et lui dit : Venez, ma sœur, couchez avec moi.

12. Elle lui répondit : Non, mon frère, non. Ne me faites pas violence, cela n'est pas permis dans Israël ; ne faites pas cette folie ;

13. Car je ne pourrai porter mon opprobre, et vous passerez parmi tout le peuple pour un insensé : mais demandez-moi plutôt au roi en mariage, et il ne refusera pas de me donner à vous.

14. Amnon ne voulut point se rendre à ses prières ; et, étant plus fort qu'elle, il lui fit violence et abusa d'elle.

15. Aussitôt il conçut pour elle une étrange aversion, de sorte que la haine qu'il lui portoit étoit encore plus grande que la passion qu'il avoit eue pour elle auparavant. Il lui dit donc : Levez-vous, et allez-vous-en.

16. Thamar lui répondit : L'outrage que vous me faites maintenant en me chassant est encore plus grand que celui que vous venez de me faire. Amnon ne voulut point l'écouter ;

17. Mais ayant appelé celui qui le servoit, il lui dit : Mettez-la hors d'ici, et fermez la porte après elle.

18. Thamar étoit vêtue d'une robe qui traînoit jusqu'à terre, les filles des rois qui étoient encore vierges ayant accoutumé de s'habiller de la sorte.

Digitized by Google

L'officier d'Amnon la mit donc hors de la chambre, et ferma la porte après elle.

19. Alors Thamar, ayant mis de la cendre sur sa tête et déchiré sa robe, s'en alla en jetant de grands cris et tenant sa tête couverte de ses deux mains.

20. Absalom son frère lui dit : Est-ce que votre frère Amnon a abusé de vous? Mais, ma sœur, n'en dites rien, car c'est votre frère, et ne vous affligez point. Thamar demeura donc toute languissante dans la maison d'Absalom son frère.

21. Le roi David ayant appris ce qui s'étoit passé en fut très-affligé ; mais il ne voulut point attrister Amnon son fils, parce qu'il l'aimoit, étant son aîné.

22. Absalom ne parla en aucune sorte à Amnon, ni en mal ni en bien ; mais il conçut contre lui une grande haine de ce qu'il avoit déshonoré sa sœur Thamar.

23. Deux ans après il arriva qu'Absalom fit tondre ses brebis à Baal-Hasor, qui est près de la ville d'Éphrem, dans la tribu d'Éphraïm ; et il invita tous les enfants du roi.

24. Il vint trouver le roi, et lui dit : Votre serviteur fait tondre ses brebis ; je supplie donc le roi de venir avec les princes chez son serviteur.

25. Le roi dit à Absalom : Non, mon fils, ne nous priez pas de venir tous pour vous incommoder. Et Absalom lui fit encore de grandes instances; mais David refusa toujours d'y aller, et il le bénit.

26. Absalom lui dit donc : Si vous ne voulez pas y venir, je vous supplie au moins que mon frère Amnon vienne avec nous. Le roi lui répondit : Il n'est pas nécessaire qu'il y aille.

27. Néanmoins Absalom l'en conjura avec tant d'instances qu'il laissa aller avec lui Amnon avec tous ses frères. Absalom avoit fait préparer un festin de roi.

28. Or il avoit donné cet ordre à ses officiers : Prenez garde quand Amnon commencera d'être troublé par le vin ; et lorsque je vous en donnerai l'ordre, frappez-le et le tuez. Ne craignez point, car c'est moi qui vous le commande ; soyez résolus, et agissez en gens de cœur.

29. Les officiers d'Absalom exécutèrent donc à l'égard d'Amnon le commandement que leur maître leur avoit fait ; et aussitôt tous les enfants du roi, se levant de table, montèrent chacun sur leur mule, et s'enfuirent.

30. Ils étoient encore en chemin lorsque le bruit vint jusqu'aux oreilles de David qu'Absalom avoit tué tous les enfants du roi, sans qu'il en fût resté un seul.

31. Le roi se leva aussitôt, déchira ses vêtements, se jeta par terre, et tous ses officiers qui étoient près de lui déchirèrent leurs vêtements.

32. Alors Jonadab, fils de Semmaa, frère de David, prenant la parole, dit au roi : Que le roi mon seigneur ne s'imagine pas que tous les enfants du roi aient été tués ; Amnon seul est mort, parce que Absalon avoit résolu de le perdre depuis le jour où il avoit fait violence à sa sœur Thamar.

33. Que le roi mon seigneur ne se mette donc pas cela dans l'esprit, et qu'il ne croie pas que tous ses enfants aient été tués ; car Amnon seul est mort.

34. Cependant Absalom s'enfuit. Et celui qui étoit en sentinelle, levant les yeux, vit une grande troupe de monde qui venoit par un chemin détourné de la montagne.

35. Or Jonadab dit au roi : Voilà les enfants du roi qui viennent ; ce qu'avoit dit votre serviteur s'est trouvé vrai.

36. Il n'eut pas plutôt dit ces mots qu'on vit paroître les enfants du roi. Et lorsqu'ils furent arrivés ils commencèrent à jeter des cris et à pleurer, et

Digitized by Google

le roi et tous ses serviteurs fondirent en larmes.

57. Cependant Absalom, ayant pris la fuite, se retira chez Tholomaï, fils d'Ammiud, roi de Gessur; et David pleuroit son fils Amnon tous les jours.

58. Absalom demeura trois ans à Gessur, où il étoit venu se réfugier.

59. Et le roi David cessa de le poursuivre, parce qu'il s'étoit enfin consolé de la mort d'Amnon.

CHAPITRE XIV.

Joab obtient de David le retour d'Absalom, et celui-ci revient à Jérusalem. Joab obtient qu'il paroisse en présence de David.

1. Joab, fils de Sarvia, ayant reconnu que le cœur du roi se rapprochoit d'Absalom,

2. Fit venir de Thécua une femme sage, et lui dit: Faites semblant d'être dans l'affliction; prenez un habit de deuil, et ne vous parfumez point, afin que vous paroissiez comme une femme qui pleure un mort depuis longtemps.

3. Ensuite vous vous présenterez au roi, et vous lui tiendrez tels et tels discours. Et Joab lui mit dans la bouche toutes les paroles qu'elle devoit dire.

4. Cette femme de Thécua s'étant donc présentée au roi, se jeta à terre devant lui, et adora; et elle lui dit: Seigneur, sauvez-moi.

5. Le roi lui dit: Quelle est votre affaire? Elle lui répondit: Hélas! je suis une femme veuve, car mon mari est mort.

6. Votre servante avoit deux fils, qui se sont querellés à la campagne, où il n'y avoit personne qui pût les séparer; et l'un des deux a frappé l'autre, et l'a tué.

7. Et maintenant tous les parents se soulèvent contre votre servante, et me disent: Donnez-nous celui qui a tué son frère, afin que le sang de son frère qu'il a répandu soit vengé par sa mort, et que nous fassions périr l'héritier. Ainsi ils veulent éteindre la seule étincelle qui m'est laissée, afin qu'il ne reste plus personne sur la terre qui puisse faire revivre le nom de mon mari.

8. Le roi dit à cette femme: Retournez-vous-en chez vous; je donnerai des ordres pour vous.

9. Elle lui répondit: O roi, mon seigneur, s'il y a en cela quelque injustice, qu'elle retombe sur moi et sur la maison de mon père; mais que le roi et son trône en soient innocents.

10. Le roi ajouta: Si quelqu'un vous dit un mot, amenez-le-moi, et soyez sûre qu'il ne vous troublera plus.

11. Elle dit encore: Je vous conjure, par le Seigneur votre Dieu, d'empêcher que les parents ne s'élèvent l'un après l'autre, pour venger par la mort de mon fils, le sang de celui qui a été tué. Le roi lui répondit: Vive le Seigneur! il ne tombera pas à terre un seul poil de la tête de votre fils.

12. Cette femme ajouta: Que le roi mon seigneur permette à sa servante de lui dire une parole. Parlez, dit le roi.

13. La femme lui dit: Pourquoi refusez-vous au peuple de Dieu la grâce que vous m'accordez? et pourquoi le roi se résout-il de pécher plutôt que de rappeler son fils qu'il a banni?

14. Nous mourons tous, et nous nous écoulons sur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus; et Dieu ne veut pas qu'une âme périsse, mais il diffère l'exécution de son arrêt, de peur que celui qui a été rejeté ne se perde entièrement.

15. C'est pourquoi je suis venue pour dire cette parole au roi mon seigneur devant le peuple. Et votre servante a dit: Je parlerai au roi pour voir si je ne pourrai point obtenir de lui en quelque manière la grâce que je lui demande.

16. Le roi a déjà écouté sa servante

Digitized by Google

pour la délivrer, elle et son fils, de la main de tous ceux qui vouloient les exterminer de l'héritage du Seigneur.

17. Permettez donc à votre servante de vous supplier encore que ce que le roi mon seigneur a ordonné s'exécute, comme un sacrifice promis à Dieu ; car le roi mon seigneur est comme un ange de Dieu qui n'est touché ni des bénédictions ni des malédictions. C'est pourquoi le Seigneur votre Dieu est avec vous.

18. Alors le roi dit à cette femme : Je vous demande une chose, avouez-moi la vérité. La femme lui dit : Parlez, ô roi mon seigneur !

19. Le roi lui dit : N'est-ce pas Joab qui vous fait faire tout ceci? Elle lui répondit : O roi mon seigneur! je vous jure par votre vie (que Dieu conserve!) que rien n'est plus véritable que ce que vous dites; car c'est en effet votre serviteur Joab qui m'a donné des ordres, et qui a mis tout ce que je viens de vous dire dans la bouche de votre servante.

20. C'est lui qui m'a commandé de vous parler ainsi en parabole. Mais vous, ô roi mon seigneur! vous êtes sage comme l'est un ange de Dieu, et vous pénétrez tout ce qui se fait sur la terre.

21. Le roi dit donc à Joab : Je vous accorde la grâce que vous me demandez : allez, et faites revenir mon fils Absalom.

22. Joab aussitôt se jeta à terre, adora, et salua le roi; et il dit : O roi mon seigneur! votre serviteur reconnoît aujourd'hui qu'il a trouvé grâce devant vous, puisque vous avez fait ce qu'il vous avoit supplié de faire.

23. Joab partit donc aussitôt, et s'en alla à Gessur, d'où il amena Absalom à Jérusalem.

24. Et le roi dit : Qu'il retourne en sa maison, mais il ne me verra point. Absalom revint donc en sa maison, et il ne vit point le roi.

25. Or il n'y avoit point d'homme dans tout Israël qui fût si bien fait ni si beau qu'étoit Absalom; depuis la plante des pieds jusqu'à la tête il n'y avoit pas en lui le moindre défaut.

26. Lorsqu'il se faisoit couper les cheveux, ce qu'il faisoit une fois tous les ans, parce qu'ils lui chargeoient trop la tête, on trouvoit que ses cheveux pesoient deux cents sicles, selon le poids ordinaire.

27. Il avoit trois fils et une fille appelée Thamar, qui étoit fort belle.

28. Absalom demeura deux ans à Jérusalem sans voir le roi.

29. Et ensuite il manda Joab pour l'envoyer vers David; mais Joab ne voulut pas venir le trouver. L'ayant mandé une seconde fois, et Joab n'ayant pas encore voulu venir,

30. Il dit à ses serviteurs : Vous savez que Joab a un champ qui est auprès du mien, où il y a de l'orge; allez donc, et y mettez le feu. Et ses gens brûlèrent cette orge. Les serviteurs de Joab vinrent avec leurs vêtements déchirés, et dirent : Les serviteurs d'Absalom ont brûlé une partie de votre champ.

31. Joab alla donc trouver Absalom dans sa maison, et lui dit : Pourquoi vos serviteurs ont-ils mis le feu à mes orges?

32. Absalom répondit à Joab : J'ai envoyé chez vous pour vous prier de venir me voir et d'aller demander au roi : Pourquoi suis-je revenu de Gessur? il vaudroit mieux que j'y fusse encore : je demande donc la grâce de voir le roi; que s'il se souvient encore de ma faute, qu'il me fasse mourir.

33. Joab étant allé trouver le roi, lui rendit compte de tout; après quoi Absalom fut mandé, et il entra chez le roi, et, prosterné, il adora devant lui sur la face de la terre; et le roi baisa Absalom.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

Absalom se fait proclamer roi à Hébron. David s'enfuit de Jérusalem. Éthaï, Géthéen, s'attache à lui. David renvoie l'arche à Jérusalem avec les grands prêtres. Il y renvoie aussi Chusaï pour détruire les conseils d'Achitophel.

1. Après cela Absalom prit des chars et des cavaliers, et cinquante hommes qui le précédoient.

2. Et, se levant dès le matin, il se tenoit à l'entrée du palais ; il appeloit tous ceux qui avoient des affaires et qui venoient demander justice au roi. Et il disoit à chacun d'eux : D'où êtes-vous? Cet homme lui répondoit : Votre serviteur est de telle et telle tribu d'Israël.

3. Et Absalom lui disoit : Votre affaire me paroît bien juste ; mais il n'y a personne qui ait ordre du roi de vous écouter. Et il ajoutoit :

4. Oh! qui m'établira juge sur la terre, afin que tous ceux qui ont des affaires viennent à moi, et que je les juge selon la justice?

5. Et lorsque quelqu'un s'approchoit pour le saluer, il lui tendoit la main, le prenoit et le baisoit.

6. Et il faisoit ainsi envers tous ceux d'Israël qui venoient demander justice au roi, et il s'insinuoit dans l'affection des peuples.

7. Au bout de quarante ans Absalom dit au roi David : Permettez-moi d'aller à Hébron pour y accomplir les vœux que j'ai faits au Seigneur;

8. Car lorsque j'étois à Gessur en Syrie, j'ai fait ce vœu à Dieu : Si le Seigneur me ramène à Jérusalem, je lui offrirai un sacrifice.

9. Le roi David lui dit : Allez en paix. Et au sortir de là, il s'en alla à Hébron.

10. En même temps Absalom envoya dans toutes les tribus d'Israël des agents avec cet ordre : Aussitôt que vous entendrez sonner la trompette, publiez qu'Absalom règne dans Hébron.

11. Absalom emmena avec lui deux cents hommes de Jérusalem, qui le suivirent simplement sans savoir en aucune sorte son dessein.

12. Absalom fit venir aussi de la ville de Gilo Achitophel, Gilonite, conseiller de David. Et comme on immoloit des victimes, la conspiration devint puissante, le peuple qui prenoit le parti d'Absalom croissant de plus en plus.

13. Il vint aussitôt un courrier à David qui lui dit : Tout Israël suit Absalom de tout son cœur.

14. David dit à ses officiers qui étoient avec lui à Jérusalem : Allons, fuyons, car nous ne pourrions éviter de tomber entre les mains d'Absalom. Hâtons-nous de sortir, de peur qu'il ne nous prévienne, que nous ne nous trouvions exposés à sa violence, et qu'il ne fasse passer toute la ville au fil de l'épée.

15. Les officiers du roi lui dirent : Nous exécuterons toujours de tout notre cœur tout ce qu'il vous plaira de nous commander.

16. Le roi sortit donc à pied avec toute sa maison, et laissa dix femmes de ses concubines pour garder son palais.

17. Étant sorti à pied, avec tous les Israélites qui l'accompagnoient, il s'arrêta lorsqu'il étoit déjà loin de sa maison.

18. Tous ses officiers marchoient auprès de lui ; les légions des Céréthiens et des Phéléthiens, et les six cents hommes de pied de la ville de Geth qui avoient suivi David, et qui étoient très-vaillants, marchoient tous devant lui.

19. Alors le roi dit à Éthaï, Géthéen : Pourquoi venez-vous avec nous? Retournez, et allez avec le nouveau roi, parce que vous êtes étranger et que vous êtes sorti de votre pays.

20. Vous n'êtes arrivé que d'hier, et

Digitized by Google

vous en sortiriez aujourd'hui à cause de moi? Pour moi j'irai où je dois aller : mais pour vous, retournez, et remmenez vos gens avec vous; et le Seigneur, qui est plein de bonté et de justice, récompensera lui-même le zèle et la fidélité avec laquelle vous m'avez servi.

21. Éthaï lui répondit : Vive le Seigneur, et vive le roi mon maître! en quelque état que vous puissiez être, ô roi mon seigneur! votre serviteur y sera, à la mort ou à la vie.

22. David lui répondit : Venez donc, et passez le Cédron. Ainsi Éthaï, Géthéen, passa le torrent avec tous les gens qui le suivoient et tout le reste du peuple.

23. Tout le monde pleuroit dans ce passage, et on entendoit partout retentir leurs cris. Le roi passa le torrent de Cédron; et tout le peuple alloit le long du chemin qui regarde le désert.

24. En même temps Sadoc, prêtre, vint accompagné de tous les lévites, qui portoient l'arche de l'alliance de Dieu; et ils la déposèrent. Abiathar monta au lieu où étoit l'arche, en attendant que tout le peuple qui sortoit de la ville fût passé.

25. Alors le roi dit à Sadoc : Reportez l'arche de Dieu à la ville. Si je trouve grâce devant le Seigneur, il me ramènera et me fera revoir son arche et son tabernacle.

26. S'il me dit : Vous ne m'agréez point, je suis tout prêt, qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira.

27. Le roi dit encore en parlant au prêtre Sadoc : O voyant! retournez en paix à la ville avec vos deux fils, Achimaas votre fils, et Jonathas fils d'Abiathar.

28. Voilà que je vais me cacher dans les plaines du désert jusqu'à ce que vous m'envoyiez des nouvelles de l'état des choses.

29. Sadoc et Abiathar reportèrent donc à Jérusalem l'arche de Dieu, et y demeurèrent.

30. Cependant David montoit la colline des Oliviers, et pleuroit en montant. Il alloit nu-pieds et la tête couverte; et tout le peuple qui étoit avec lui montoit la tête couverte et en pleurant.

31. Or David apprit qu'Achitophel étoit aussi dans la conjuration d'Absalom. Seigneur, dit alors David, rendez ineptes, je vous prie, les conseils d'Achitophel.

32. Et lorsque David arrivoit au haut de la montagne où il devoit adorer le Seigneur, Chusaï d'Arachi vint au-devant de lui, ayant ses vêtements déchirés et la tête couverte de terre.

33. David lui dit : Si vous venez avec moi, vous me serez à charge;

34. Mais si vous retournez à la ville, et que vous disiez à Absalom : Mon roi, je viens vous offrir mon service, et je vous servirai comme j'ai servi votre père, vous dissiperez le conseil d'Achitophel.

35. Vous avez avec vous les prêtres Sadoc et Abiathar, auxquels vous direz tout ce que vous avez appris chez le roi.

36. Ils ont leurs deux fils, Achimaas fils de Sadoc, et Jonathas fils d'Abiathar; vous m'enverrez dire par eux tout ce que vous aurez appris.

37. Chusaï, ami de David, retourna donc à Jérusalem, et Absalom y entroit en même temps.

CHAPITRE XVI.

Siba, serviteur de Miphiboseth, calomnie son maître auprès de David. Séméi outrage David. Absalom entre dans Jérusalem. Chusaï se présente devant lui. Absalom abuse des concubines de son père.

1. Après que David eut passé un peu le haut de la montagne, Siba, serviteur de Miphiboseth, vint au-devant de lui,

Digitized by Google

avec deux ânes chargés de deux cents pains, de cent paquets de raisins secs, de cent cabas de figues et d'un vaisseau plein de vin.

2. Le roi lui dit : Que voulez-vous faire de cela? Siba lui répondit : Les ânes sont pour servir de monture aux officiers du roi ; les pains et les figues pour donner à ceux qui vous suivent; et le vin afin que si quelqu'un se trouve foible dans le désert il puisse en boire.

3. Le roi lui dit : Où est le fils de votre maître? Il est demeuré, dit Siba, dans Jérusalem, en disant : La maison d'Israël me rendra aujourd'hui le royaume de mon père.

4. Le roi dit à Siba : Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboseth. Et Siba répondit : Je vous prie, ô roi mon seigneur! que je trouve grâce devant vous.

5. Le roi David étant venu jusqu'auprès de Bahurim, il en sortit un homme de la maison de Saül, appelé Séméi, fils de Géra, qui, s'avançant dans son chemin, maudissoit David,

6. Lui jetoit des pierres et à tous ses gens, pendant que tout le peuple et tous les hommes de guerre marchoient à droite et à gauche à côté du roi ;

7. Et il maudissoit le roi en ces termes : Sors, sors, homme de sang, homme de Bélial!

8. Le Seigneur a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le royaume pour te mettre en sa place; et maintenant le Seigneur fait passer le royaume entre les mains d'Absalom ton fils, et tu te vois accablé des maux que tu as faits, parce que tu es un homme de sang.

9. Alors Abisaï, fils de Sarvia, dit au roi : Faut-il que ce chien mort maudisse le roi mon seigneur? J'irai, et je lui couperai la tête.

10. Le roi dit à Abisaï : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, enfants de Sarvia? Laissez-le faire, car le Seigneur lui a ordonné de maudire David; et qui osera lui demander pourquoi il l'a fait?

11. Le roi dit encore à Abisaï et à tous ses serviteurs : Vous voyez que mon fils, qui est sorti de moi, cherche à m'ôter la vie; combien plus un fils de Jémini doit-il me traiter de cette sorte! Laissez-le faire, laissez-le maudire, selon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur.

12. Et peut-être que le Seigneur regardera mon affliction, et qu'il me fera quelque bien pour ces malédictions que je reçois aujourd'hui.

13. David continuoit donc son chemin accompagné de ses gens; et Séméi, qui le suivoit, marchoit à côté sur le haut de la montagne, le maudissant, lui jetant des pierres, et faisant voler la poussière.

14. Le roi arriva enfin à Bahurim, et avec lui tout le peuple qui l'accompagnoit, très-fatigué; et ils prirent là un peu de repos.

15. Cependant Absalom entra dans Jérusalem, suivi de tous ceux de son parti et accompagné d'Achitophel.

16. Chusaï d'Arachi, ami de David, s'étant présenté à Absalom, lui dit : O roi! Dieu vous conserve; Dieu vous vous conserve, ô roi!

17. Absalom lui répondit : Est-ce donc là la reconnoissance que vous avez pour votre ami? D'où vient que vous n'êtes pas allé avec votre ami?

18. Dieu m'en garde, dit Chusaï; car je serai à celui qui a été élu par le Seigneur, par tout ce peuple et par tout Israël, et je demeurerai avec lui.

19. Et de plus, qui est celui que je viens servir? n'est-ce pas le fils du roi? Je vous obéirai comme j'ai obéi à votre père.

20. Absalom dit alors à Achitophel : Consultez ensemble pour voir ce que nous avons à faire.

21. Achitophel dit à Absalom : Abu-

Digitized by Google

sez des concubines de votre père qu'il a laissées pour garder son palais, afin que lorsque tout Israël saura que vous avez déshonoré votre père, ils s'attachent plus fortement à votre parti.

22. On fit donc dresser une tente pour Absalom sur la terrasse du palais du roi; et il y entra avec les concubines de son père devant tout Israël.

23. Or les conseils que donnoit Achitophel étoient regardés alors comme des oracles de Dieu même, et on les considéroit toujours ainsi, soit lorsqu'il étoit avec David, soit lorsqu'il étoit avec Absalom.

CHAPITRE XVII.

Achitophel conseille de poursuivre David; Chusaï détruit ce conseil, et fait avertir David, qui passe le Jourdain. Achitophel se pend. Absalom poursuit David. David reçoit des rafraîchissements.

1. Achitophel dit donc à Absalom : Je vais prendre douze mille hommes choisis; j'irai poursuivre David cette nuit.

2. Et, fondant sur lui, car il est fatigué et ses mains sont défaillantes, je le battrai; tout le peuple qui est avec lui fuira, et je frapperai le roi désolé.

3. Je ramènerai tout ce peuple comme si ce n'étoit qu'un seul homme, car vous ne cherchez qu'une seule personne; et après cela tout sera en paix.

4. Cet avis plut à Absalom et à tous les anciens d'Israël.

5. Néanmoins Absalom dit : Faites venir Chusaï d'Arachi, afin que nous sachions aussi son avis.

6. Chusaï étant venu devant Absalom, Absalom lui dit : Voici le conseil qu'Achitophel vient de nous donner : devons-nous le suivre? Que nous conseillez-vous?

7. Chusaï répondit à Absalom : Le conseil qu'a donné pour cette fois Achitophel ne me paroît pas bon.

8. Vous n'ignorez pas, ajouta-t-il, quel est votre père, que les gens qui sont avec lui sont très-vaillants, et que maintenant ils ont le cœur outré, comme une ourse qui est en furie dans un bois de ce qu'on lui a ravi ses petits. Votre père aussi, qui sait parfaitement la guerre, ne s'arrêtera point avec ses gens.

9. Il est peut-être maintenant caché dans une caverne ou dans quelque autre lieu qu'il aura choisi : si quelqu'un de vos gens est tué d'abord, on publiera aussitôt partout que le parti d'Absalom a été battu;

10. Et les plus hardis de ceux qui vous suivent, et qui ont des cœurs de lion, seront saisis d'effroi; car tout le peuple d'Israël sait que votre père et tous ceux qui sont avec lui sont très-vaillants.

11. Voici donc, ce me semble, le meilleur conseil que vous puissiez suivre : Faites assembler tout Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, comme le sable innombrable de la mer; vous serez au milieu d'eux;

12. Et en quelque lieu qu'il puisse être nous irons nous jeter sur lui; nous l'accablerons comme quand la rosée tombe sur la terre, et nous ne laisserons pas un seul de tous les gens qui sont avec lui.

13. S'il se retire dans quelque ville, tout Israël en environnera de cordes les murailles; et nous l'entraînerons dans un torrent, sans qu'il en reste seulement une petite pierre.

14. Alors Absalom et tous les principaux d'Israël dirent : L'avis de Chusaï d'Arachi est meilleur que celui d'Achitophel. Mais ce fut par la volonté du Seigneur que le conseil utile d'Achitophel fut ainsi détruit, afin que le Seigneur amenât la ruine sur Absalom.

15. Alors Chusaï dit aux prêtres Sadoc et Abiathar : Voici l'avis qu'Achitophel a donné à Absalom et aux anciens

Digitized by Google

d'Israël, et voici celui que j'ai donné :

16. Envoyez donc en diligence à David pour lui en donner nouvelle ; et faites-lui dire qu'il ne demeure point cette nuit dans les plaines du désert, mais qu'il passe au plus tôt le Jourdain, de peur qu'il ne périsse lui et tous ses gens.

17. Jonathas et Achimaas étoient près de la fontaine de Rogel, n'osant se montrer ni entrer dans la ville; et une servante alla les avertir de tout ceci. Ils partirent en même temps pour en porter la nouvelle au roi David.

18. Il arriva néanmoins qu'un esclave les vit, et en donna avis à Absalom. Mais ils entrèrent aussitôt chez un homme de Bathurim, qui avoit un puits à l'entrée de sa maison, dans lequel ils descendirent;

19. Et la femme de cet homme étendit une couverture sur la bouche du puits, comme si elle eût fait sécher des grains pilés; ainsi la chose demeura cachée.

20. Les gens d'Absalom étant venus dans cette maison dirent à la femme : Où sont Achimaas et Jonathas? Elle leur répondit: Ils ont bu un peu d'eau, et s'en sont allés bien vite. Ainsi ceux qui les cherchoient, ne les ayant point trouvés, revinrent à Jérusalem.

21. Après qu'ils s'en furent retournés, Achimaas et Jonathas sortirent du puits, continuèrent leur chemin, et vinrent dire à David : Décampez, et passez le fleuve au plus tôt, parce que Achitophel a donné un tel conseil contre vous.

22. David marcha donc aussitôt avec tous ses gens, et ils passèrent le Jourdain avant la pointe du jour, sans qu'il en demeurât un seul en-deçà du fleuve.

23. Achitophel, voyant qu'on n'avoit point suivi le conseil qu'il avoit donné, fit seller son âne, s'en alla à la maison qu'il avoit en sa ville, et, ayant mis ordre à toutes affaires, il se pendit; et on l'ensevelit dans le sépulcre de son père.

24. David vint ensuite au camp; et Absalom, suivi de tout Israël, passa aussi le Jourdain.

25. Absalom fit général de son armée, au lieu de Joab, Amasa, fils d'un homme de Jezraël nommé Jéthra, qui avoit épousé Abigaïl, fille de Naas, et sœur de Sarvia, mère de Joab.

26. Israël campa avec Absalom dans le pays de Galaad.

27. David étant venu au camp, Sobi, fils de Naas de Rabbath, ville des Ammonites, Machir, fils d'Ammihel de Lodabar, et Berzellaï de Rogelim en Galaad,

28. Lui offrirent des lits, des tapis, des vaisseaux de terre, du blé, de l'orge, de la farine, de l'orge séchée au feu, des fèves, des lentilles et des pois fricassés,

29. Du miel, du beurre, des brebis et des veaux gras. Ils apportèrent tout ceci à David et à ceux qui le suivoient, parce qu'ils crurent bien que le peuple, se trouvant dans un désert, étoit accablé de faim, de soif et de lassitude.

CHAPITRE XVIII.

Victoire de l'armée de David contre Absalom, qui, en s'enfuyant, demeure suspendu à un arbre. Joab le perce. David pleure sa mort.

1. David ayant fait la revue de ses gens, établit sur eux des tribuns et des centeniers ;

2. Et il donna le tiers de ses troupes à commander à Joab, le tiers à Abisaï fils de Sarvia, frère de Joab, et le tiers à Ethaï de Geth. Le roi dit ensuite à ses gens : Je veux me trouver au combat avec vous.

3. Mais ses gens lui répondirent : Vous ne viendrez point avec nous ; car quand les ennemis nous auroient fait fuir, ils ne croiroient pas avoir fait

Digitized by Google

grand'chose, et quand ils auroient taillé en pièces la moitié de nos troupes ils n'en seroient pas fort satisfaits, parce que vous êtes considéré vous seul comme dix mille hommes. Il vaut donc mieux que vous demeuriez dans la ville, pour être en état de nous secourir.

4. Le roi leur dit : Je ferai ce que vous voudrez. Il se tint donc à la porte de la ville de Mahanaïm pendant que toute l'armée en sortoit par diverses troupes de cent hommes et de mille hommes.

5. En même temps il donna cet ordre à Joab, à Abisaï et à Éthaï : Conservez-moi mon fils Absalom. Et tout le peuple entendit le roi qui recommandoit Absalom à tous ses généraux.

6. L'armée marcha donc au combat contre Israël, et la bataille fut donnée dans la forêt d'Éphraïm.

7. L'armée de David tailla en pièces celle d'Israël. La défaite fut grande, et vingt mille hommes demeurèrent sur la place.

8. Les gens d'Absalom fuyant après le combat furent dispersés de tous côtés, et il en périt beaucoup plus dans la forêt qu'il n'y en eut de tués par l'épée en ce jour-là.

9. Or il arriva qu'Absalom fut rencontré par les gens de David; car, comme il étoit sur son mulet et qu'il passoit sous un grand chêne fort touffu, sa tête s'embarrassa dans les branches du chêne, et, son mulet passant outre, il demeura suspendu entre le ciel et la terre.

10. Quelqu'un l'ayant vu en cet état vint dire à Joab : J'ai vu Absalom suspendu à un chêne.

11. Joab lui dit : Si tu l'as vu, pourquoi ne l'as-tu pas percé jusqu'en terre? et je t'aurois donné dix sicles d'argent et un baudrier.

12. Il répondit à Joab : Quand vous me donneriez présentement mille pièces d'argent, je me garderois bien de porter la main sur la personne du fils du roi ; car nous avons tous entendu l'ordre que le roi vous a donné, à vous, à Abisaï et à Éthaï, lorsqu'il vous a dit : Conservez-moi mon fils Absalom.

13. Et si j'avois, au risque de ma vie, fait une action si téméraire, elle n'auroit pu être cachée au roi, et vous seriez vous-même contre moi.

14. Joab lui dit : Je ne m'en rapporterai pas à toi, mais je l'attaquerai moi-même en ta présence. Il prit donc à la main trois dards, dont il perça le cœur d'Absalom. Et comme il respiroit encore, toujours pendu au chêne,

15. Dix jeunes écuyers de Joab accoururent, le percèrent de coups, et l'achevèrent.

16. Aussitôt Joab fit sonner la retraite ; et voulant épargner le peuple, il empêcha ses gens de poursuivre davantage les Israélites qui fuyoient.

17. Ainsi les Israélites se retirèrent chacun chez eux. On emporta Absalom, et on le jeta dans une grande fosse qui étoit dans le bois, sur laquelle on éleva un grand monceau de pierres.

18. Or, Absalom, lorsqu'il vivoit encore, s'étoit fait dresser une colonne dans la Vallée du Roi. Je n'ai point de fils, disoit-il, et ce sera là un monument de mon nom. Il donna donc son nom à cette colonne, et on l'appelle encore aujourd'hui la Main d'Absalom.

19. Achimaas, fils de Sadoc, dit à Joab : Je vais courir vers le roi, et lui dire que Dieu lui a fait justice et l'a vengé de ses ennemis.

20. Joab lui dit : Vous porterez les nouvelles une autre fois, mais non aujourd'hui. Je ne veux pas que ce soit vous présentement, parce que le fils du roi est mort.

21. Joab dit donc à Chusi : Allez-vous-en, vous, et annoncez au roi ce que vous avez vu. Chusi adora Joab, et se mit à courir.

Digitized by Google

22. Achimaas, fils de Sadoc, dit encore à Joab : Mais si je courois aussi après Chusi? Mon fils, dit Joab, pourquoi voulez-vous courir? vous ne serez pas le porteur d'une bonne nouvelle.

23. Mais enfin si je courois? ajouta Achimaas. Courez donc, répondit Joab. Ainsi Achimaas, courant par une voie plus prompte, devança Chusi.

24. Cependant David étoit assis entre les deux portes de la ville; et la sentinelle qui étoit sur la muraille au haut de la porte, levant les yeux, vit un homme qui couroit tout seul;

25. Et jetant un grand cri, elle en avertit le roi. Le roi lui dit : S'il est seul, il apporte une bonne nouvelle. Lorsque ce premier, qui s'avançoit à grande hâte, étoit déjà proche,

26. La sentinelle en vit un second qui couroit aussi, et, criant d'en haut, elle dit : Je vois accourir encore un autre homme qui est seul. Le roi dit : Il apporte aussi une bonne nouvelle.

27. La sentinelle ajouta : A voir courir le premier, il me semble que c'est Achimaas, fils de Sadoc. Le roi lui dit : C'est un homme de bien, et il nous apporte de bonnes nouvelles.

28. Achimaas, criant de loin, dit au roi : Seigneur, que Dieu vous conserve! Et, adorant le roi, incliné en terre devant lui, il ajouta : Béni soit le Seigneur votre Dieu qui a livré entre vos mains ceux qui s'étoient soulevés contre le roi mon seigneur!

29. Le roi lui dit : Mon fils Absalom est-il en vie? Achimaas lui répondit : Lorsque Joab votre serviteur m'a envoyé vers vous, j'ai vu s'élever un grand tumulte : c'est tout ce que je sais.

30. Passez, lui dit le roi, et tenez-vous là. Lorsqu'il fut passé, et qu'il se tenoit en sa place,

31. Chusi parut, et dit en arrivant : O roi mon seigneur, je vous apporte une bonne nouvelle; car le Seigneur a jugé aujourd'hui en votre faveur, et vous a délivré de la main de tous ceux qui s'étoient soulevés contre vous.

32. Le roi dit à Chusi : Mon fils Absalom est-il en vie? Chusi lui répondit : Que les ennemis de mon roi et tous ceux qui se soulèvent contre lui pour le perdre soient traités comme il l'a été!

33. Le roi étant donc saisi de douleur monta à la chambre qui étoit au-dessus de la porte, et se mit à pleurer. Et il disoit en se promenant : Mon fils Absalom! Absalom mon fils! Que ne puis-je donner ma vie pour la tienne! Mon fils Absalom! Absalom mon fils!

CHAPITRE XIX.

David continue de pleurer Absalom : Joab l'oblige de se montrer à son peuple. La tribu de Juda le ramène à Jérusalem. Il pardonne à Séméi. Il reçoit Miphiboseth. Berzellaï lui laisse son fils. Murmure d'Israël contre Juda.

1. Or on avertit Joab que le roi étoit dans les larmes et qu'il pleuroit son fils,

2. Et la victoire fut changée en deuil dans toute l'armée, parce que tout le peuple sut que le roi étoit affligé de la mort d'Absalom.

3. Le peuple se détourna ce jour-là pour ne pas entrer dans la ville, comme une armée qui auroit été défaite et mise en fuite dans une bataille.

4. Mais le roi s'étoit couvert la tête, et crioit à haute voix : Mon fils Absalom! Absalom mon fils! mon fils!

5. Joab étant entré au lieu où étoit le roi, lui dit : Vous avez aujourd'hui couvert de confusion tous vos serviteurs qui vous ont sauvé la vie, qui l'ont sauvée à vos fils et à vos filles, à vos femmes et à vos concubines.

6. Vous aimez ceux qui vous haïssent, et vous haïssez ceux qui vous aiment; vous avez fait voir aujourd'hui que vous ne vous souciez guère ni de vos officiers ni de vos soldats; et je vois fort bien que, si Absalom vivoit,

Digitized by Google

et que nous eussions tous été tués, vous seriez content.

7. Venez donc présentement vous montrer à vos serviteurs; parlez-leur, et témoignez-leur la satisfaction que vous avez d'eux : car je vous jure par le Seigneur que si vous ne le faites vous n'aurez pas cette nuit un seul homme auprès de vous, et vous vous trouverez dans un plus grand péril qu'aucun de ceux où vous ayez jamais été depuis les premières années de votre vie jusqu'aujourd'hui.

8. Le roi alla donc s'asseoir à la porte de la ville; et, le peuple ayant été averti qu'il étoit là, tout le monde vint se présenter devant lui. Cependant, comme après la fuite d'Israël chacun s'étoit retiré chez soi,

9. Le peuple, dans toutes les tribus, s'entre-disoit à l'envi l'un de l'autre : Le roi nous a délivrés de nos ennemis, il nous a sauvés de la main des Philistins; et il a été contraint de fuir hors de son pays, à cause du soulèvement d'Absalom.

10. Absalom, que nous avions sacré pour roi, est mort dans le combat : qu'attendez-vous donc? et pourquoi ne faites-vous point revenir le roi?

11. Le roi David, ayant été averti en sa maison de la bonne disposition de tout Israël, envoya dire aux prêtres Sadoc et Abiathar : Parlez aux anciens de Juda, et dites-leur : Pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le roi en sa maison?

12. Vous êtes mes frères, vous êtes mes os et ma chair; pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le roi?

13. Dites aussi à Amasa : N'êtes-vous pas ma chair et mes os? Que Dieu me traite avec toute sa sévérité si je ne vous fais pour toujours général de mon armée, à la place de Joab!

14. Il gagna ainsi le cœur de tous ceux de Juda, qui tous unanimement lui envoyèrent dire : Revenez, vous et tous ceux qui sont demeurés attachés à votre service.

15. Le roi retourna donc, et s'avança jusqu'au Jourdain; et tout Juda vint au-devant de lui jusqu'à Galgala pour lui faire passer le fleuve.

16. Or Séméi de Bahurim, fils de Géra, de la tribu de Benjamin, vint en toute hâte, avec ceux de Juda, au-devant du roi David,

17. Suivi de mille hommes de Benjamin; Siba, serviteur de la maison de Saül, y vint aussi avec ses quinze fils et vingt serviteurs, et, s'étant hâtés d'arriver au Jourdain avant le roi.

18. Ils passèrent ce fleuve à gué, pour faire passer toute la maison du roi et pour faire tout ce qu'il commanderoit. Lorsque le roi eut passé le Jourdain, Séméi, fils de Géra, se prosternant devant lui,

19. Lui dit : Ne me traitez point selon mon iniquité, mon seigneur; oubliez les injures que vous avez reçues de votre serviteur le jour où vous sortîtes de Jérusalem, et que votre cœur, ô roi mon seigneur, n'en conserve point de ressentiment;

20. Car je reconnois le crime que j'ai commis : c'est pourquoi je suis venu aujourd'hui le premier de toute la maison de Joseph au-devant de mon seigneur et de mon roi.

21. Abisaï, fils de Sarvia, dit alors : Ces paroles donc suffiront-elles pour sauver la vie à Séméi, après qu'il a maudit l'oint du Seigneur?

22. Sur quoi David répondit à Abisaï : Qu'y a-t-il entre vous et moi, enfants de Sarvia? Pourquoi me devenez-vous aujourd'hui des adversaires? Est-ce ici un jour à faire mourir un Israélite? Et puis-je ignorer que je deviens aujourd'hui roi d'Israël?

23. Alors il dit à Séméi : Vous ne mourrez point. Et il le lui jura.

24. Miphiboseth, fils de Saül, descendit aussi au-devant du roi, les pieds

Digitized by Google

non lavés et la barbe non rasée; et depuis le jour où David sortit de Jérusalem jusqu'à celui-ci où il retournoit en paix, il n'avoit pris aucun soin de ses vêtements.

25. Étant venu au-devant du roi à Jérusalem, le roi lui dit : Miphiboseth, pourquoi n'êtes-vous point venu avec moi?

26. Miphiboseth lui répondit : O roi mon seigneur, mon serviteur n'a pas voulu m'obéir ; car étant impotent des jambes, je lui avois dit de me préparer un âne pour vous suivre,

27. Et au lieu de le faire il m'est venu accuser devant mon seigneur. Mais pour vous, ô roi mon seigneur, vous êtes comme un ange de Dieu ; faites de moi tout ce qu'il vous plaira.

28. Car au lieu que vous pouviez traiter toute la maison de mon père comme digne de mort, vous m'avez donné place à votre table : de quoi donc pourrois-je me plaindre avec quelque justice? et quel sujet aurois-je de vous importuner encore?

29. Le roi lui répondit : C'est assez, n'en dites pas davantage : ce que j'ai ordonné subsistera; vous et Siba, partagez le bien.

30. Miphiboseth répondit au roi : Je veux bien même qu'il ait tout, puisque je vois le roi mon seigneur revenu heureusement en sa maison.

31. Berzellaï de Galaad, étant venu de Rogelim, accompagna aussi le roi à son passage du Jourdain; et il étoit prêt à le conduire encore au-delà du fleuve.

32. C'étoit un homme fort vieux, qui avoit déjà quatre-vingts ans; il avoit fourni des vivres au roi lorsqu'il étoit au camp, car il étoit extrêmement riche.

33. Le roi lui dit donc : Venez avec moi, afin que vous viviez en repos auprès de moi dans Jérusalem.

34. Berzellaï dit au roi : Suis-je maintenant en âge d'aller avec le roi à Jérusalem?

35. J'ai aujourd'hui quatre-vingts ans. Peut-il me rester quelque vigueur dans les sens pour discerner ce qui est doux d'avec ce qui est amer? Puis-je trouver quelque plaisir à boire et à manger, ou à entendre la voix des musiciens et des musiciennes? Pourquoi votre serviteur seroit-il à charge au roi mon seigneur?

36. Je vous suivrai encore un peu, après avoir passé le Jourdain ; mais ce changement de vie ne me convient point.

37. Permettez-moi seulement de m'en retourner, afin que je meure dans mon pays, et que je sois enseveli auprès de mon père et de ma mère. Mais, ô roi mon seigneur, voilà mon fils Chamaam votre serviteur ; vous pouvez l'emmener avec vous, et faire de lui ce qu'il vous plaira.

38. Le roi dit à Berzellaï : Que Chamaam passe avec moi, et je ferai pour lui tout ce que vous voudrez, et je vous accorderai tout ce que vous me demanderez.

39. Le roi passa ensuite le Jourdain avec tout le peuple. Il baisa Berzellaï et le bénit; et Berzellaï s'en retourna chez lui.

40. Le roi passa à Galgala, et Chamaam avec lui. Lorsque le roi passa le Jourdain il fut accompagné de toute la tribu de Juda, et il ne s'y trouva que la moitié du peuple d'Israël.

41. Tous ceux d'Israël s'adressèrent donc en foule au roi, et lui dirent : Pourquoi nos frères de Juda nous ont-ils enlevé le roi en lui faisant passer le Jourdain avec sa maison et toute sa suite?

42. Et tous ceux de Juda leur répondirent : C'est que le roi est plus proche parent de nous. D'ailleurs quel sujet avez-vous de vous fâcher? avons-nous vécu aux dépens du roi? ou nous a-t-on fait quelques présents?

Digitized by Google

45. Ceux d'Israël leur répondirent: Nous sommes auprès du roi dix fois plus que vous, et David nous appartient plus qu'à vous. Pourquoi nous avez-vous fait cette injure? et pourquoi n'avons-nous pas été avertis les premiers pour ramener notre roi? Mais ceux de Juda répondirent encore plus durement à ceux d'Israël.

CHAPITRE XX.

Séba excite un nouveau soulèvement contre David. Joab prend ombrage de la confiance que David témoigne à Amasa, et le tue. Il va assiéger Abéla, où Séba s'étoit retiré. Séba est mis à mort.

1. Il arriva aussi qu'il se trouvoit un homme de Bélial, nommé Séba, fils de Bochri, de la ville de Jémini; et il commença de sonner de la trompette, et dit: Nous n'avons point de part avec David, ni d'héritage avec le fils d'Isaï: Israël, retournez chacun dans votre tabernacle.

2. Ainsi tout Israël se sépara de David, et suivit Séba, fils de Bochri; mais ceux de Juda demeurèrent toujours auprès du roi, et l'accompagnèrent depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem.

3. Le roi étant revenu dans son palais à Jérusalem, commanda que les dix concubines qu'il avoit laissées pour le garder fussent renfermées dans une maison où il leur faisoit donner ce qui leur étoit nécessaire, et il ne s'approcha plus d'elles; mais elles demeurèrent ainsi renfermées, vivant comme veuves, jusqu'au jour de leur mort.

4. Le roi dit alors à Amasa: Faites-moi venir dans trois jours tous ceux de Juda, et trouvez-vous-y avec eux.

5. Amasa partit donc pour assembler Juda; mais il tarda au-delà du temps que le roi lui avoit marqué.

6. David dit donc à Abisaï: Séba, fils de Bochri, va maintenant nous faire plus de mal que ne nous en a fait Absalom: c'est pourquoi prenez avec vous tout ce que j'ai de troupes ici, et poursuivez-le, de peur qu'il ne se rende maître de quelques places fortes, et qu'il ne nous échappe.

7. Il partit donc de Jérusalem, accompagné des gens de Joab, des Céréthiens et des Phéléthiens, et de tous les plus vaillants hommes, afin de poursuivre Séba, fils de Bochri.

8. Lorsqu'ils furent près de la grande pierre qui est à Gabaon, ils rencontrèrent Amasa, qui venoit trouver le roi. Joab étoit revêtu d'un habillement étroit, qui lui étoit juste sur le corps, et par-dessus il avoit son épée pendue au côté dans un fourreau fait de telle sorte qu'on pouvoit la tirer et en frapper en un moment.

9. Joab dit donc à Amasa: Je vous salue, mon frère. Et il prit de sa main droite le menton d'Amasa, comme pour le baiser.

10. Et comme Amasa ne prenoit pas garde à l'épée qu'avoit Joab, Joab l'en frappa dans le flanc, et répandit ses entrailles sur la terre; et sans qu'il fût besoin d'un second coup il tomba mort. Joab, et Abisaï son frère, continuèrent de poursuivre Séba, fils de Bochri.

11. Quelques-uns des gens de Joab, s'étant arrêtés près du corps d'Amasa, disoient: Voilà celui qui vouloit être général de David au lieu de Joab.

12. Cependant Amasa, tout couvert de son sang, étoit étendu au milieu du chemin. Mais quelqu'un, voyant que tout le peuple s'arrêtoit pour le voir, le tira hors du chemin dans le champ voisin, et le couvrit d'un manteau, afin que ceux qui passoient ne s'arrêtassent plus à cause de lui.

13. Lors donc qu'on l'eut ôté du chemin, tout le monde marcha après Joab, et poursuivit Séba, fils de Bochri.

14. Séba, ayant passé au travers de toutes les tribus d'Israël, étoit allé à

Digitized by Google

Abéla et à Beth-Maacha ; et tous les hommes choisis d'Israël s'étoient ralliés auprès de lui.

15. Joab et ses gens vinrent donc assiéger Abéla et Beth-Maacha. Ils élevèrent des terrasses autour de la ville, et l'investirent; et tous les gens de Joab travailloient à saper la muraille,

16. Alors une femme de la ville, qui étoit fort sage, s'écria : Écoutez, écoutez ! Dites à Joab qu'il approche, et que je veux lui parler.

17. Joab s'étant approché, elle lui dit : Êtes-vous Joab? Il lui répondit : Je le suis. Écoutez, lui dit-elle, les paroles de votre servante. Il lui répondit : Je vous écoute.

18. Elle ajouta : On disoit dans un ancien proverbe cette parole : Que ceux qui demandent conseil le demandent à Abéla ; et ils terminoient ainsi leurs affaires.

19. N'est-ce pas moi qui dis la vérité dans Israël à ceux qui me la demandent? Cependant vous voulez ruiner cette ville si célèbre, et renverser une cité mère de tant d'autres. Pourquoi détruisez-vous l'héritage du Seigneur?

20. Joab lui répondit : A Dieu ne plaise ! je ne viens point pour ruiner ni pour détruire :

21. Ce n'est point là mon intention ; mais je cherche un homme de la montagne d'Éphraïm, nommé Séba, fils de Bochri, qui s'est soulevé contre le roi David : rendez-nous seulement cet homme, et nous nous retirerons. Cette femme répondit à Joab : Sa tête va vous être jetée par-dessus la muraille.

22. Elle alla ensuite trouver tout le peuple, et elle leur parla si sagement qu'on coupa la tête à Séba, fils de Bochri, et qu'on la jeta à Joab. Il fit aussitôt sonner la retraite; l'armée leva le siége de devant la ville, et chacun s'en retourna chez soi : Joab revint trouver le roi à Jérusalem.

23. Joab étoit donc général de toute l'armée d'Israël; Banaïas, fils de Joïada, commandoit les Céréthiens et les Phéléthiens ;

24. Aduram étoit surintendant des tributs; Josaphat, fils d'Ahilud, avoit la garde des registres;

25. Siva étoit secrétaire, Sadoc et Abiathar prêtres;

26. Et Ira de Jaïr, en Galaad, étoit prêtre de David.

CHAPITRE XXI.

Famine de trois ans dans Israël. David livre aux Gabaonites sept personnes de la famille de Saül. Piété de Respha envers les corps de ces princes. David les fait ensevelir. Guerres contre les Philistins.

1. Du temps de David il y eut une famine qui dura trois ans. David consulta l'oracle du Seigneur, et le Seigneur lui répondit que cette famine étoit arrivée à cause de Saül et de sa maison, qui étoit une maison de sang, parce qu'il avoit tué les Gabaonites.

2. Or les Gabaonites n'étoient point des enfants d'Israël, mais un reste des Amorrhéens, et les Israélites s'étoient liés à eux avec serment. Cependant Saül avoit entrepris de les perdre par un faux zèle, comme pour réparer la négligence des enfants d'Israël et de Juda. David fit donc venir les Gabaonites,

3. Et leur dit: Que puis-je vous faire pour réparer l'injure que vous avez reçue, afin que vous bénissiez l'héritage du Seigneur ?

4. Les Gabaonites répondirent : Nous ne voulons pour satisfaction ni or ni argent ; nous demandons justice contre Saül et contre sa maison, et, hors cela, nous ne voulons point qu'on fasse mourir aucun homme d'Israël. Que voulez-vous donc, dit David, que je fasse pour vous ?

5. Ils lui répondirent : Nous devons

Digitized by Google

tellement exterminer celui qui nous a tourmentés et opprimés si injustement, qu'il ne reste pas un seul de sa race dans toutes les terres d'Israël.

6. Qu'on nous donne au moins sept de ses enfants, afin que nous les mettions en croix pour satisfaire le Seigneur à Gabaa, d'où étoit Saül, qui fut autrefois l'élu du Seigneur. Le roi leur dit : Je vous les donnerai.

7. Il épargna Miphiboseth, fils de Jonathas fils de Saül, à cause de l'alliance que Jonathas et lui s'étoient jurée au nom du Seigneur.

8. C'est pourquoi il prit les deux fils de Respha, fille d'Aïa, Armoni et Miphiboseth, qu'elle avoit eus de Saül, et cinq fils que Michol, fille de Saül, avoit eus d'Hadriel, fils de Berzellaï, qui étoit de Molathi.

9. Et il les mit entre les mains des Gabaonites, qui les crucifièrent sur une montagne devant le Seigneur. Ainsi moururent ces sept hommes, exécutés tous ensemble, dans les premiers jours de la moisson, lorsque l'on commençoit à couper les orges.

10. Respha, fille d'Aïa, prenant un cilice, l'étendit sur une pierre, et demeura là depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que l'eau du ciel tombât sur eux ; et elle empêcha les oiseaux de déchirer leurs corps pendant le jour, et les bêtes de les manger pendant la nuit.

11. Et cette action de Respha, fille d'Aïa, concubine de Saül, fut rapportée à David.

12. Alors David alla prendre les os de Saül et de Jonathas son fils à Jabès en Galaad, ceux de cette ville les ayant enlevés de la place de Beth-San, où les Philistins les avoient pendus après que Saül eut été tué à Gelboé ;

13. David transporta donc de là les os de Saül et de Jonathas son fils, et, ayant fait recueillir les os de ceux qui avoient été crucifiés,

14. Il les fit ensevelir, avec ceux de Saül et de Jonathas son fils, dans le sépulcre de Cis père de Saül, à Séla, au pays de Benjamin. Ces ordres que le roi avoit donnés furent exactement exécutés ; et après cela Dieu se rendit propice à la terre comme auparavant.

15. Les Philistins firent encore une guerre contre Israël. David marcha contre eux avec son armée, et leur livra bataille. Mais perdant ses forces,

16. Jesbi-Bénob, de la race d'Arapha, qui avoit une lance dont le fer pesoit trois cents onces, et une épée qui n'avoit point encore servi, étoit prêt à le tuer.

17. Mais Abisaï, fils de Sarvia, prévint le Philistin, le tua, et sauva David. Alors les gens de David lui firent cette protestation : Nous ne souffrirons plus que vous veniez à la guerre avec nous, de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Israël.

18. Il y eut une seconde guerre à Gob contre les Philistins, où Sobochaï, de Husathi, tua Saph, descendu d'Arapha, de la race des géants.

19. Il y eut aussi une troisième guerre à Gob contre les Philistins, dans laquelle Elchanan, fils de Jaré-Orgim, de Bethléhem, tua Goliath de Geth, qui avoit une lance dont la hampe étoit comme le grand bois des tisserands.

20. Il se fit une quatrième guerre à Geth, où il se trouva un grand homme qui avoit six doigts aux pieds et aux mains c'est-à-dire vingt-quatre doigts, et qui étoit de la race d'Arapha.

21. Il vint outrager insolemment Israël ; mais Jonathan, fils de Samaa frère de David, le tua.

22. Ces quatre hommes étoient de Geth, de la race d'Arapha, et ils furent tués par David et par ses gens.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII.

Cantique que David prononça pour remercier Dieu de l'avoir délivré de tous ses ennemis.

1. Or David prononça les paroles de ce cantique à la louange du Seigneur au jour où le Seigneur l'eut délivré de la main de tous ses ennemis ainsi que de la main de Saül;

2. Et il dit : Le Seigneur est mon rocher, ma force, mon sauveur.

3. Il est mon Dieu fort, j'espérerai en lui; il est mon bouclier et la sûreté de mon salut; c'est lui qui m'élève si haut, et il est mon refuge. Mon sauveur, vous me délivrerez de l'iniquité.

4. J'invoquerai le Seigneur, si digne de louange, et je serai délivré de mes ennemis.

5. Car les douleurs de la mort m'ont environné, les torrents de Bélial m'ont épouvanté ;

6. Les liens de l'enfer m'ont environné, et les filets de la mort m'ont enveloppé.

7. Dans mon affliction j'invoquerai le Seigneur, et je crierai vers mon Dieu; et il entendra ma voix de son temple, et mes cris parviendront jusqu'à ses oreilles.

8. La terre fut émue et elle trembla, les fondements des montagnes furent agités et ébranlés, parce que le Seigneur s'étoit irrité contre elles.

9. Une fumée s'éleva de ses narines en haut; un feu dévorant sortit de sa bouche, et des charbons en furent allumés.

10. Il abaissa les cieux et il descendit, ayant un nuage sombre sous ses pieds.

11. Et il monta sur les chérubins, et il vola; il prit son vol sur les ailes des vents.

12. Il se cacha dans les ténèbres dont il s'est environné, et il fit distiller les eaux des nuées du ciel.

13. De l'éclair de sa face se sont allumés des charbons de feu.

14. Du haut du ciel le Seigneur tonnera; et le Très-Haut fera retentir sa voix.

15. Il lança ses flèches contre ses ennemis, et il les dispersa; ses foudres, et ils furent consumés.

16. Alors parurent les réservoirs de la mer, et les fondements du monde furent dévoilés par les menaces du Seigneur, par le souffle de l'esprit de sa fureur.

17. Il a étendu sa main d'en haut, et il m'a pris, et il m'a retiré des eaux immenses.

18. Il m'a délivré de mon ennemi si puissant et de ceux qui me haïssoient, parce qu'ils avoient prévalu contre moi.

19. Il m'a prévenu au jour de mon affliction, et le Seigneur a été mon ferme appui.

20. Il m'a mis au large; il m'a délivré, parce que je lui ai plu.

21. Le Seigneur me rendra selon ma justice, et il me traitera selon la pureté de mes mains,

22. Car j'ai gardé les voies du Seigneur, et jamais l'impiété ne m'a éloigné de mon Dieu,

23. Car tous ses jugements me sont présents, et je n'ai point éloigné de moi ses préceptes.

24. Et je serai parfait avec lui, et je me garderai de mon iniquité ;

25. Et le Seigneur me rendra selon ma justice et selon la pureté de mes mains en présence de ses yeux.

26. Vous serez, ô mon Dieu, saint avec les saints, et parfait avec les forts;

27. Vous serez pur avec les purs, et vous traiterez les pervers selon leur perversité :

28. Vous sauverez le peuple pauvre, et d'un regard de vos yeux vous humilierez les superbes.

29. Seigneur, vous êtes mon flam-

Digitized by Google

beau ; c'est vous, Seigneur, qui éclairez mes ténèbres ;

50. Car, confiant en vous, je chercherai le combat ; oui, confiant en mon Dieu, je franchirai les remparts.

51. Dieu, dont la voie est irrépréhensible ; la parole du Seigneur est comme purifiée par le feu ; il est le bouclier de tous ceux qui espèrent en lui.

52. Qui est Dieu outre le Seigneur ? et qui est fort outre Dieu ?

53. Dieu, qui m'a revêtu de force, et qui a aplani la voie parfaite où je marche,

54. Qui a rendu mes pieds aussi prompts que ceux des biches, et qui m'a établi dans les lieux hauts,

55. Qui instruit mes mains à combattre, et qui rend mes bras fermes comme un arc d'airain.

56. Seigneur, vous m'avez donné le bouclier de votre salut, et vous m'avez fait grand par votre bonté.

57. Vous élargirez le chemin sous mes pas, et mes pieds ne me manqueront point.

58. Je poursuivrai mes ennemis, et je les écraserai ; je ne retournerai point que je ne les aie détruits.

59. Je les détruirai, et je les briserai pour qu'ils ne se relèvent plus ; ils tomberont sous mes pieds.

60. Vous m'avez revêtu de force pour le combat ; vous avez fait plier sous moi ceux qui s'opposoient à moi.

61. Vous avez fait fuir devant moi mes ennemis, ceux qui me haïssoient, et je les exterminerai.

62. Ils crieront, et nul ne les sauvera ; ils crieront au Seigneur, et le Seigneur ne les exaucera point.

63. Je les dissiperai comme la poussière de la terre ; je les écraserai, et je les réduirai en poussière comme la boue des rues.

64. Vous me délivrerez des contradictions de mon peuple, vous me conserverez pour être le chef des nations : un peuple que j'ignore me servira.

65. Des enfants étrangers me résisteront ; ils m'obéiront dès qu'ils entendront ma voix.

66. Les enfants étrangers se sont écoulés, et ils se resserreront dans leurs retraites étroites.

67. Vive le Seigneur ! et que mon Dieu soit béni ! que le Dieu fort de mon salut soit glorifié !

68. C'est vous, ô Dieu ! qui me vengez et qui abattez les peuples sous moi,

69. Qui me délivrez de mes ennemis, qui m'élevez au-dessus de ceux qui me résistent ; vous me sauverez de l'homme injuste.

70. C'est pourquoi je vous rendrai, Seigneur, des actions de grâces au milieu des nations, et je chanterai des cantiques en l'honneur de votre nom,

71. Vous qui signalez votre grandeur en sauvant le roi que vous avez choisi, qui faites miséricorde à David, votre oint, et à sa race dans toute l'éternité.

CHAPITRE XXIII.

Dernières paroles de David. Noms des plus vaillants hommes de ses armées.

1. Et voici les dernières paroles de David : David, fils d'Isaï, a dit, cet homme élevé en la gloire du christ du Dieu de Jacob, ce chantre admirable d'Israël :

2. L'esprit du Seigneur s'est fait entendre par moi, sa parole a été sur ma langue.

3. Le Dieu d'Israël m'a parlé ; le Fort d'Israël m'a dit : Celui qui est le dominateur des hommes, le juste qui règne dans la crainte de Dieu

4. Sera comme la lumière de l'aurore, lorsque le soleil se levant au matin brille sans aucun nuage, et comme l'herbe qui germe de la terre, fécondée par la pluie.

5. Ma maison sans doute n'étoit pas

Digitized by Google

si grande devant Dieu qu'il dût faire avec moi une alliance éternelle, une alliance en tout point stable et solide; car il m'a sauvé de tous les périls, il a exécuté tout ce que je voulois, et je n'ai rien désiré qui n'ait réussi.

6. Mais les violateurs de la loi seront tous exterminés comme des épines que l'on arrache, auxquelles on ne touche point avec la main;

7. Mais on s'arme contre elles du fer et du bois de la lance, et, livrées au feu, elles sont consumées sans qu'il en reste plus rien.

8. Voici les noms des vaillants hommes de David. Adino Hesnite, fut le premier d'entre les trois les plus signalés; il s'assit dans la chaire comme un homme très-sage, et quoiqu'il parût foible comme un vermisseau, il tua huit cents hommes sans se reposer.

9. Éléazar l'Ahohite, fils de son oncle, étoit le second entre les trois vaillants hommes qui se trouvèrent avec David lorsqu'on insulta aux Philistins, et qu'ils s'assemblèrent dans un certain lieu pour donner bataille.

10. Les Israélites ayant fui, Éléazar seul fit ferme, et battit les Philistins jusqu'à ce que sa main se lassât et qu'elle demeurât attachée à son épée. Le Seigneur donna en cette journée une grande victoire à Israël, et ceux qui avoient fui retournèrent pour prendre les dépouilles des morts.

11. Après lui étoit Semma, fils d'Agé, d'Arari. Les Philistins s'étant assemblés près d'un château où il y avoit un champ de lentilles, et ayant fait fuir le peuple devant eux,

12. Il demeura ferme au milieu du champ, le défendit, et battit les Philistins; et Dieu lui fit remporter une victoire signalée.

13. Avant cet événement les trois qui étoient les premiers entre les trente étoient venus vers David dans la caverne d'Odollam, au temps de la moisson; et le camp des Philistins étoit dans la Vallée des Géants,

14. Et David étoit dans la forteresse. Or, un corps de Philistins étoit à Bethléhem.

15. David donc eut une envie, et dit : Oh! si quelqu'un me donnoit à boire de l'eau de la citerne qui est à Bethléhem, auprès de la porte!

16. Aussitôt ces trois vaillants hommes passèrent au travers du camp des Philistins, et allèrent puiser de l'eau dans la citerne de Bethléhem, qui est auprès de la porte, et l'apportèrent à David; mais David ne voulut point en boire, et il la répandit en l'honneur du Seigneur,

17. Disant : Que le Seigneur me soit propice! je ne ferai point cela : boirois-je le sang de ces hommes et ce qu'ils ont acheté au péril de leur vie? Ainsi il ne voulut point boire de cette eau. Voilà ce que firent ces trois vaillants hommes.

18. Abisaï, frère de Joab et fils de Sarvia, étoit le premier des trois autres. C'est lui qui combattit seul contre trois cents hommes, qu'il tua de sa lance. Il s'étoit acquis un grand nom parmi les trois.

19. C'étoit le plus estimé d'entre les trois seconds, et il en étoit le chef; mais il n'égaloit pas néanmoins les trois premiers.

20. Banaïas de Cabséel, fils de Joaïda, homme très-vaillant, fit aussi de très-grandes actions. Il tua les deux lions de Moab; il descendit et frappa un lion au milieu de la citerne dans le temps des neiges.

21. C'est lui aussi qui tua un Égyptien, homme remarquable qui tenoit une lance à la main; et Banaïas la lui arracha, n'ayant qu'une baguette seulement, et le tua de sa propre lance.

22. Voilà ce que fit Banaïas, fils de Joïada.

23. Il étoit illustre entre les trois se-

Digitized by Google

conds qui étoient les plus estimés des trente; mais néanmoins il n'égaloit pas les trois premiers. David le prit auprès de sa personne pour exécuter ses commandements.

24. Entre les trente étoient encore Asaël, frère de Joab; Éléhanan, fils de son oncle de Bethléhem;

25. Semma de Harodi; Élica de Harodi;

26. Hélès de Phalti; Hira de Thécua, fils d'Accès;

27. Abiézer d'Anathoth; Mobonnaï de Husati;

28. Selmon d'Ahoh; Maharaï de Nétophath;

29. Héled, fils de Baana, qui étoit aussi de Nétophath; Ithaï, fils de Ribaï, de Gabaath dans la tribu de Benjamin;

30. Banaïa, Pharathonite; Heddaï, du torrent de Gaas;

31. Abialbon d'Arbath; Azmaveth de Béromi;

32. Éliaba de Salaboni; Jonathan, fils de Jassen;

33. Semma de Orori; Aïam d'Aror, fils de Sarar,

34. Éliphélet, fils d'Aasbaï, fils de Machati; Éliam, fils d'Achitophel, de Gélo;

35. Hesraï du Carmel; Pharaï d'Arbi;

36. Igaal, fils de Nathan de Soba; Bonni de Gadi;

37. Sélec d'Ammoni; Naharaï de Béroth, écuyer de Joab fils de Sarvia;

38. Ira de Jéthri; Gareb, qui étoit aussi de Jéthri;

39. Urie, Héthéen; qui sont trente-sept en tout.

CHAPITRE XXIV.

David fait faire le dénombrement de son peuple. Il en est repris par le prophète Gad. Peste que Dieu envoie dans Israël.

1. La colère du Seigneur s'alluma encore contre Israël; et il excita contre eux David en le portant à donner cet ordre : Allez, comptez Israël et Juda.

2. Et le roi dit à Joab, général de son armée : Allez dans toutes les tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, et comptez le peuple, afin que je sache son nombre.

3. Joab répondit au roi : Que le Seigneur votre Dieu veuille multiplier votre peuple, et même le faire croître au centuple de ce qu'il est aux yeux du roi mon seigneur! mais que prétend faire le roi mon seigneur par cet ordre?

4. Néanmoins la volonté du roi l'emporta sur les remontrances de Joab et des principaux officiers de l'armée; Joab partit donc avec eux d'auprès du roi pour faire le dénombrement du peuple d'Israël.

5. Ayant passé d'abord le Jourdain ils vinrent à Aroër au côté droit de la ville qui est dans la vallée de Gad,

6. Et à Jazer. Ils allèrent de là en Galaad et au bas du pays d'Hodsi; ils vinrent au bois de Dan; et tournant autour de Sidon,

7. Ils passèrent près des murailles de Tyr, traversèrent tout le pays des Hévéens et des Chananéens, et vinrent à Bersabée, qui est au midi de la tribu de Juda.

8. Ainsi, ayant parcouru toutes les terres d'Israël, ils se rendirent à Jérusalem après neuf mois et vingt jours.

9. Joab donna au roi le dénombrement qu'il avoit fait du peuple; et il se trouva d'Israël huit cent mille hommes forts et propres à porter les armes, et de Juda cinq cent mille.

10. Après ce dénombrement du peuple, David sentit son cœur battre, et il dit au Seigneur : J'ai commis un grand péché dans cette action; mais je vous prie, Seigneur, de pardonner l'iniquité de votre serviteur, car j'ai agi très-follement.

Digitized by Google

11. Et David se leva dès le matin, et le Seigneur parla à Gad, prophète et voyant de David, disant :

12. Allez dire à David : Voici ce que dit le Seigneur : Il vous est donné l'option de trois fléaux ; choisissez celui que vous voudrez que je vous envoie.

13. Gad étant donc venu vers David annonça, disant : Ou votre pays sera affligé de la famine pendant sept ans, ou vous fuirez durant trois mois devant vos ennemis et ils vous poursuivront, ou la peste sera dans vos états pendant trois jours. Délibérez donc maintenant et voyez ce que vous voulez que je réponde à celui qui m'a envoyé.

14. David répondit à Gad : Je me trouve dans une étrange perplexité ; mais il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur (car ses miséricordes sont grandes) que dans les mains des hommes.

15. Le Seigneur envoya donc la peste dans Israël depuis le matin jusqu'au temps arrêté ; et, depuis Dan jusqu'à Bersabée, il mourut du peuple soixante-dix mille hommes.

16. L'ange du Seigneur étendoit déjà sa main sur Jérusalem pour la ravager, lorsque Dieu eut compassion de tant de maux, et dit à l'ange exterminateur : C'est assez ; retenez votre main. L'ange du Seigneur étoit alors près de l'aire d'Aréuna, Jébuséen.

17. Et David, quand il vit l'ange frapper le peuple, dit au Seigneur : C'est moi qui ai péché, c'est moi qui suis le coupable ; qu'ont fait ceux qui ne sont que des brebis ? Que votre main, je vous prie, se tourne contre moi et contre la maison de mon père !

18. Alors Gad vint dire à David : Allez dresser un autel au Seigneur dans l'aire d'Aréuna, Jébuséen.

19. David, suivant cet ordre que Gad lui donnoit de la part de Dieu, s'y en alla aussitôt.

20. Aréuna levant les yeux aperçut le roi et ses officiers qui venoient à lui.

21. Il alla au-devant du roi, lui fit une profonde révérence en se baissant jusqu'en terre, et lui dit : D'où vient que le roi mon seigneur vient trouver son serviteur ? David lui répondit : C'est pour acheter votre aire, et y dresser un autel au Seigneur afin qu'il fasse cesser cette peste qui tue tant de peuple.

22. Aréuna dit à David : Le roi mon seigneur peut prendre tout ce qu'il lui plaira pour offrir à Dieu. Voilà des bœufs pour l'holocauste, un chariot et des jougs de bœufs pour le bois.

23. Aréuna supplia le roi d'accepter toutes ces choses, et il ajouta : Je prie le Seigneur votre Dieu d'agréer le vœu que vous lui faites.

24. Le roi lui répondit : Je ne puis recevoir ce que vous m'offrez ; mais je l'achèterai de vous, et je n'offrirai point un holocauste avec des présents au Seigneur mon Dieu. David acheta donc l'aire et les bœufs cinquante sicles d'argent.

25. Et il y dressa un autel au Seigneur, sur lequel il offrit des holocaustes et des hosties pacifiques. Ainsi le Seigneur se réconcilia avec Israël, et fit cesser la plaie dont il avoit frappé son peuple.

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

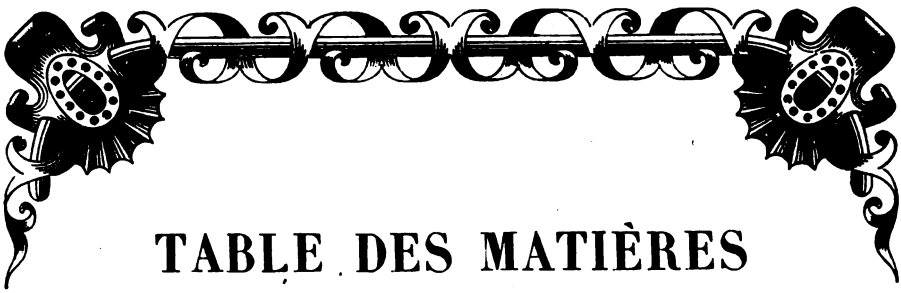

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

Pages.

DE L'AUTHENTICITÉ DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT. i

ABRÉGÉ DE LA CHRONOLOGIE SAINTE. xxix

CHAP. I. — De la division des âges. . . . . *Ib.*

CHAP. II. — Du premier âge du monde. xxx

CHAP. III. — Du second âge du monde. . . . . xxxij

CHAP. IV. — Du troisième âge du monde. . . . . xxxiij

CHAP. V. — Du quatrième âge du monde. . . . . xxxvj

CHAP. VI. — Du cinquième âge du monde. . . . . xxxvij

CHAP. VII. — Du sixième âge du monde. xlv

CHAP. VIII. — Du septième âge du monde. . . . . liij

CHAP. IX. — Du huitième âge du monde. . . . . lvij

DICTIONNAIRE EXPLICATIF des noms hébreux, chaldéens, syriaques et grecs, répandus dans la Bible. lix

GENÈSE.

ARGUMENT. 1

CHAP. I. — Création du ciel et de la terre, et de tout ce qu'ils contiennent. . . . . *Ib.*

CHAP. II. — Conclusion du récit de la création du monde. Repos du septième jour. Description du paradis terrestre. Adam donne des noms aux animaux. Formation de la femme. 3

CHAP. III. — Le serpent tente Ève. Chute d'Ève et d'Adam. Malédiction contre le serpent. Condamnation des premiers hommes ; ils sont chassés du paradis. 4

CHAP. IV. — Naissance de Caïn et d'Abel. Leurs sacrifices. Abel est tué par Caïn. Naissance d'Hénoch, fils de Caïn. Lamech tue un homme. Naissance de Seth et d'Énos. . 5

Digitized by Google

Pages.

CHAP. V. — Généalogie d'Adam, par les descendants de Seth, jusqu'à Noé. 6

CHAP. VI. — Mariage des enfants de Dieu avec les fils des hommes. Corruption générale des hommes. Dieu prend la résolution de tout exterminer sur la terre. Noé trouve grâce devant les yeux du Seigneur, qui lui ordonne de bâtir une arche. 7

CHAP. VII. — Noé entre dans l'arche. Il y fait entrer tous les animaux que Dieu vouloit conserver. Le déluge inonde la terre. 8

CHAP. VIII. — Les eaux se retirent. Noé sort de l'arche. Alliance de Dieu avec Noé. . 9

CHAP. IX. — Arc-en-ciel, signe d'alliance de Dieu avec Noé. Noé plante la vigne. Malédiction de Noé contre Chanaan. 10

CHAP. X. — Dénombrement des enfants de Sem, de Cham et de Japheth. 11

CHAP. XI. — Construction de la tour de Babel. Confusion des langues. Généalogie de Sem par Arphaxad jusqu'à Abraham. 12

CHAP. XII. — Vocation d'Abraham. Promesses que Dieu lui fait. Il arrive dans la terre de Chanaan. Il va en Égypte. Pharaon enlève Sara. 14

CHAP. XIII. — Abraham retourne dans la terre de Chanaan. Lot se retire à Sodome. Nouvelles promesses que Dieu fait à Abraham. Abraham vient dans la vallée de Mambré. 15

CHAP. XIV. — Guerre de Chodorlahonor contre le roi de la Pentapole. Abraham délivre Lot. Melchisédech bénit Abraham. . . . . *Ib.*

CHAP. XV. — Dieu promet un fils à Abraham. Alliance de Dieu avec Abraham. Dieu lui prédit la servitude de ses descendants, et leur délivrance. 17

CHAP. XVI. — Agar devient la femme d'Abraham. Fuite d'Agar. Naissance d'Ismaël. . 18

CHAP. XVII. — Dieu apparoît à Abraham, il lui change son nom. Institution de la circoncision. Promesse de la naissance d'Isaac. . . . . *Ib.*

CHAP. XVIII. — Le Seigneur apparoît à Abraham sous la figure de trois hommes. Promesse de la naissance d'Isaac. Dieu veut détruire Sodome et Gomorrhe. Abraham intercède pour ces villes. 19

CHAP. XIX. — Lot reçoit les anges à Sodome. Il se sauve à Ségor. Destruction de Sodome et de Gomorrhe. Changement de la femme de Lot en statue de sel. Inceste des deux filles de Lot. 21

CHAP. XX. — Abraham se retire vers Gérare. Abimélech enlève Sara. Il la rend à Abraham. 23

CHAP. XXI. — Naissance d'Isaac. Agar est chassée. Ismaël croît, devient habile à tirer de l'arc, et épouse une Égyptienne. Alliance entre Abimélech et Abraham. 24

CHAP. XXII. — Sacrifice d'Isaac. Dieu renouvelle ses promesses à Abraham. Dénombrement des enfants de Nachor, frère d'Abraham. 25

CHAP. XXIII — Mort de Sara. Abraham achète une caverne pour l'enterrer. 26

CHAP. XXIV. — Abraham envoie en Mésopotamie l'intendant de sa maison demander Rébecca pour épouse d'Isaac. Le serviteur d'Abraham demande et obtient Rébecca; il l'amène. 27

CHAP. XXV. — Abraham épouse Cétura. Dénombrement des enfants sortis de ce mariage. Postérité d'Ismaël; sa mort. Naissance d'Ésaü et de Jacob. Ésaü vend son droit d'aînesse à Jacob. 30

Digitized by Google

Pages.

CHAP. XXVI. — Voyage d'Isaac à Gérare. Dieu lui confirme les promesses qu'il avoit faites à Abraham. Retour d'Isaac à Bersabée. Alliance entre Isaac et Abimélech. Mariage d'Ésaü. 32

CHAP. XXVII. — Jacob surprend la bénédiction d'Isaac. Menace d'Ésaü contre Jacob. Rébecca conseille à Jacob de se retirer en Mésopotamie. 33

CHAP. XXVIII. — Jacob quitte la maison de son père pour se retirer en Mésopotamie. Ésaü épouse Mahéleth, fille d'Ismaël. Vision de Jacob à Béthel. 35

CHAP. XXIX. — Jacob s'engage à sept ans de service pour avoir Rachel. Laban lui donne Lia en la place de Rachel. Il sert encore sept autres années pour Rachel. Naissance de Ruben, de Siméon, de Lévi, et de Juda. 36

CHAP. XXX — Naissance de Dan, de Nephthali, de Gad, d'Aser, d'Issachar, de Zabulon, de Dina, et de Joseph. Accord de Jacob et de Laban. 38

CHAP. XXXI. — Fuite de Jacob. Laban le poursuit. Alliance entre Jacob et Laban. . . 40

CHAP. XXXII. — Jacob envoie annoncer à Ésaü sa venue : celui-ci vient au-devant de lui avec des troupes. Lutte de Jacob contre un ange. 42

CHAP. XXXIII. — Rencontre de Jacob et d'Ésaü. Jacob se retire à Socoth, et de là à Sichem. 44

CHAP. XXXIV. — Dina, fille de Jacob, est violée par Sichem, fils d'Hémor. Siméon et Lévi égorgent les Sichimites. 45

CHAP. XXXV. — Voyage de Jacob à Béthel. Naissance de Benjamin. Mort de Rachel. Denombrement des fils de Jacob. Mort d'Isaac.. 46

CHAP. XXXVI. — Dénombrement des enfants d'Ésaü. 47

CHAP. XXXVII. — Jalousie des fils de Jacob contre Joseph leur frère; ils le vendent, et il est mené en Égypte. 49

CHAP. XXXVIII. — Juda marie successivement deux de ses fils à Thamar. Naissance de Pharès et de Zara. 51

CHAP. XXXIX. — Joseph mérite la confiance de son maître Putiphar. Il est accusé par sa maîtresse, et mis en prison. 52

CHAP. XL. — Emprisonnement du grand-échanson et du grand-panetier du roi d'Égypte. Leurs songes expliqués par Joseph. 53

CHAP. XLI. — Songes de Pharaon expliqués par Joseph. Élévation de Joseph. Naissance de Manassé et d'Éphraïm. Stérilité dans l'Égypte. 54

CHAP. XLII. — Arrivée des frères de Joseph en Égypte. Joseph les traite d'espions. Il fait arrêter Siméon, et ne renvoie les autres qu'à condition qu'ils lui amèneront Benjamin. . 57

CHAP. XLIII. — Retour des frères de Joseph en Égypte avec Benjamin. Joseph leur fait un festin. 58

CHAP. XLIV. — Joseph fait mettre sa coupe dans le sac de Benjamin. Il traite ses frères comme s'ils eussent été des voleurs. Juda s'offre à demeurer esclave en la place de Benjamin. 60

CHAP. XLV. — Joseph se fait connoître à ses frères. Ils s'en retournent chargés de présents vers Jacob. 62

Digitized by Google

Pages.

CHAP. XLVI. — Jacob vient en Égypte. Dénombrement des enfants de Jacob. Entrevue de Jacob et de Joseph. 63

CHAP. XLVII. — Arrivée de Jacob et de sa famille en Égypte Pharaon leur donne la terre de Gessen. Maladie de Jacob. 65

CHAP. XLVIII. — Jacob bénit Éphraïm et Manassé. Il laisse à Joseph le champ qui étoit près de Sichem. 66

CHAP. XLIX. — Dernières paroles de Jacob. Il prédit à chacun de ses enfants ce qui doit leur arriver. Il meurt. 67

CHAP. L. — Obsèques de Jacob. Mort de Joseph. 69

EXODE.

ARGUMENT. 71

CHAP. I. — Dénombrement des Israélites qui vinrent en Égypte. Nouveau roi qui opprime les Israélites. Sages-femmes récompensées pour avoir sauvé les enfants des Hébreux. . *Ib.*

CHAP. II. — Naissance de Moïse. Sa fuite dans le pays de Madian. Son mariage avec Séphora. 72

CHAP. III. — Dieu se manifeste à Moïse ; il l'envoie pour tirer les Hébreux de l'Égypte ; il lui déclare le nom sous lequel il veut être connu. 73

CHAP. IV. — Miracles que Dieu fait en faveur de Moïse. Moïse retourne en Égypte. Circoncision de son fils. Aaron se joint à lui. 75

CHAP. V. — Moïse et Aaron se présentent devant Pharaon. Il surcharge les Israélites par de nouveaux travaux. Plaintes des Israélites contre Moïse et Aaron. 76

CHAP. VI. — Dieu rassure Moïse, et console les Israélites. Généalogie de Lévi. 77

CHAP. VII. — La verge d'Aaron changée en serpent. Endurcissement de Pharaon. Première plaie. Changement des eaux en sang. 79

CHAP. VIII. — Seconde plaie, les grenouilles ; troisième, les moucherons ; quatrième, les mouches. Vaines promesses de Pharaon. 80

CHAP. IX. — Cinquième plaie, la peste sur les animaux ; sixième, les ulcères ; septième, la grêle et le tonnerre. 82

CHAP. X. — Huitième plaie, les sauterelles ; neuvième, les ténèbres. 83

CHAP XI. — Prédiction de la dixième et dernière plaie. 85

CHAP. XII. — Cérémonie de la première Pâque. Dixième plaie. Mort des premiers-nés des Egyptiens. Sortie des Israélites hors de l'Égypte. Préceptes touchant la Pâque. . 86

CHAP. XIII — Lois pour la consécration des premiers-nés et pour l'observation de la Pâque. Chemin par lequel Dieu conduit les Israélites. Colonne de nuée et de feu. 88

CHAP. XIV. — Pharaon poursuit les Israélites. Les eaux de la mer Rouge s'ouvrent pour donner passage aux Hébreux. Les Égyptiens sont ensevelis sous les eaux. 89

CHAP. XV. — Cantique d'actions de grâces après le passage de la mer Rouge. Campement à Mara, où Moïse adoucit les eaux. 91

Digitized by Google

Pages

CHAP. XVI. — Murmure des Hébreux. Dieu leur envoie des cailles et fait pleuvoir la manne. Préceptes touchant la manière dont la manne doit être recueillie. 92

CHAP. XVII. — Murmure des Israélites à Raphidim. Dieu fait sortir de l'eau du rocher. Défaite des Amalécites. 94

CHAP. XVIII. — Jéthro, beau-père de Moïse, vient au camp des Israélites. Conseils qu'il donne à Moïse. 95

CHAP. XIX. — Les Israélites arrivent auprès de Sinaï. Moïse monte sur la montagne. Il revient, et ordonne au peuple de se préparer à recevoir les ordres du Seigneur. Dieu fait éclater sa gloire sur la montagne. 97

CHAP. XX. — Le Seigneur annonce au peuple ses préceptes. Le peuple est effrayé ; Moïse le rassure. Ordre de Dieu touchant la construction d'un autel. 98

CHAP. XXI. — Ordonnance touchant les esclaves. Lois contre les homicides, etc. Peine du talion. 99

CHAP. XXII. — Lois touchant le larcin, la fornication, l'usure, les dîmes, les prémices, etc. 101

CHAP. XXIII. — Lois pour les juges. Du repos de la septième année et du septième jour. De la célébration des trois principales fêtes de l'année. Dieu promet d'envoyer son ange devant les Israélites. 102

CHAP. XXIV. — Les Israélites s'engagent à garder l'alliance contractée avec le Seigneur. Moïse remonte sur la montagne, et y demeure quarante jours. 104

CHAP. XXV. — Ordonnances du Seigneur touchant la construction de l'arche, de la table des pains de proposition, et du chandelier d'or. 105

CHAP. XXVI. — Ordonnances du Seigneur touchant la construction du tabernacle et de toutes ses parties. 106

CHAP. XXVII. — Ordonnances touchant l'autel des holocaustes, le parvis du tabernacle, les vases sacrés, l'huile et les lampes. 108

CHAP. XXVIII. — Ordonnances touchant les habits pontificaux et sacerdotaux d'Aaron et de ses fils. 109

CHAP. XXIX. — Ordonnances touchant la consécration des prêtres. Part qu'ils doivent avoir aux victimes. Sacrifice perpétuel de deux agneaux chaque jour. 111

CHAP. XXX. — Ordonnances touchant l'autel des parfums. Demi-sicle qu'on doit payer par tête. Bassin d'airain. Huile sainte. Parfum. 113

CHAP. XXXI. — Béséléel et Ooliab destinés de Dieu pour travailler au tabernacle. Lois touchant le sabbat. Les deux tables de la loi données à Moïse. 115

CHAP. XXXII. — Le peuple adore le veau d'or. Moïse brise les tables de la loi. Punition des Israélites. Moïse prie pour eux. 116

CHAP. XXXIII. — Le peuple s'humilie et pleure son péché. Moïse parle à Dieu face à face. Il lui demande à voir son visage. 117

CHAP. XXXIV. — Moïse remonte sur la montagne. Dieu lui manifeste sa gloire, et lui renouvelle les principales conditions de l'alliance qu'il fait avec son peuple. Moïse descend ayant la tête environnée de rayons. 119

CHAP. XXXV. — Moïse déclare au peuple les ordonnances du Seigneur. Le peuple apporte ses offrandes. Béséléel et Ooliab sont nommés pour travailler au tabernacle. . . . 120

Digitized by Google

Pages.

CHAP. XXXVI. — Moïse fait travailler aux ouvrages que le Seigneur lui avoit ordonnés. Construction du tabernacle. 122

CHAP. XXXVII. — Béséléel travaille à faire l'arche, la table des pains de proposition, le chandelier, l'autel des parfums, et les parfums mêmes. 124

CHAP. XXXVIII. — Construction de l'autel des holocaustes, du bassin d'airain, et du parvis. A quoi se montoient l'or, l'argent, et l'airain qui furent employés à la construction du tabernacle. 125

CHAP. XXXIX. — Béséléel travaille à faire les habits pontificaux. Dénombrement des ouvrages qui furent faits pour le culte divin. 126

CHAP. XL. — Érection du tabernacle. Il est couvert de la nuée qui représentoit la majesté de Dieu. 128

LÉVITIQUE.

ARGUMENT. 131

CHAP. I. — Cérémonies qu'on doit observer dans les holocaustes de bœufs, de brebis ou de chèvres, de tourterelles ou de colombes. . . . . *Ib.*

CHAP. II. — Cérémonies qu'on doit observer dans les oblations de farine et de pain, et dans celles des prémices. 132

CHAP. III. — Cérémonies qu'on doit observer dans les sacrifices pacifiques. 133

CHAP. IV. — Cérémonies qu'on doit observer dans les sacrifices pour les péchés d'ignorance. 134

CHAP. V. — Peine contre ceux qui ne découvrent pas au juge ce qu'ils savent. Différents sacrifices d'expiation. 135

CHAP. VI. — Autres sacrifices d'expiation. Lois touchant l'holocauste de chaque jour, le feu perpétuel, les offrandes de fleur de farine, les offrandes des grands jeûnes au jour de leur onction, les hosties pour le péché. 136

CHAP. VII. — Lois touchant les sacrifices offerts pour expier les fautes, et touchant les sacrifices pacifiques. Défense de manger de la graisse et du sang. 138

CHAP. VIII. — Consécration d'Aaron et de ses fils. Consécration du tabernacle, et de tout ce qui devoit y servir. 139

CHAP. IX. — Aaron établi grand-prêtre offre à Dieu divers sacrifices, tant pour lui que pour le peuple. 141

CHAP. X. — Nadab et Abiu consumés par le feu. Vin défendu aux prêtres. Aaron laisse consumer toute la victime pour le péché. 142

CHAP. XI. — Distinction des animaux purs et des animaux impurs. 143

CHAP. XII. — Lois pour la purification des femmes nouvellement accouchées. 145

CHAP. XIII. — Lois pour le discernement de la lèpre des hommes et des habits. . . . 146

CHAP. XIV. — Lois touchant la purification des lépreux. Lois touchant la lèpre des maisons. 148

CHAP. XV. — Lois touchant les impuretés involontaires des hommes et des femmes. . 151

Digitized by Google

Pages.

CHAP. XVI. — Entrée du grand-prêtre dans le sanctuaire. Bouc émissaire chargé des péchés du peuple. Fêtes de l'expiation. 152

CHAP. XVII. — Défense d'offrir des sacrifices ailleurs qu'au tabernacle. Défense de manger du sang des animaux et de la chair des bêtes mortes d'elles-mêmes, ou tuées par d'autres bêtes. 154

CHAP. XVIII. — Dieu défend aux Israélites les coutumes des Égyptiens et des Chananéens, et les mariages dans plusieurs degrés de parenté. Il leur défend d'offrir des enfants à Moloch, et de commettre des impuretés contre nature 155

CHAP. XIX. — Respecter les parents. Garder le sabbat. Éviter l'idolâtrie. Lois contre l'avarice, le jurement, la médisance, l'injustice et la vengeance. Divers autres commandements 156

CHAP. XX. — Peine de mort contre ceux qui donnent leurs enfants à Moloch, qui consultent les devins, qui outragent leur père ou leur mère ; contre les adultères, les incestueux, les abominables. 158

CHAP. XXI. — Lois pour la conduite des prêtres. Qualités qui excluent du sacerdoce. . 160

CHAP. XXII. — Défense aux prêtres de toucher aux choses saintes lorsqu'ils sont impurs. Qui sont ceux qui doivent manger les choses saintes. Qualités des victimes qu'on doit offrir. 161

CHAP. XXIII. — Lois pour le sabbat, pour la pâque, pour la fête de la Pentecôte, pour celle des trompettes, pour celle de l'expiation, et pour celle des tabernacles. 162

CHAP. XXIV. — Lois pour l'entretien des lampes et des pains de proposition. Blasphémateur lapidé. Peine contre les blasphémateurs, et contre les homicides. Lois du talion. . 165

CHAP. XXV. — Lois touchant le repos de la septième année, et le jubilé de la cinquantième. Lois contre l'usure. Ordonnance en faveur des esclaves hébreux. 166

CHAP. XXVI. — Biens dont le Seigneur comblera son peuple, si son peuple lui est fidèle. Maux dont il accablera son peuple, s'il lui manque de fidelité. 168

CHAP. XXVII. — Lois touchant les vœux et touchant les dîmes. 170

NOMBRES.

ARGUMENT. 173

CHAP. I. — Dénombrement des Israélites capables de porter les armes. . . . . *Ib.*

CHAP. II. — Ordre que les Israélites doivent garder dans leurs marches et dans leurs campements. 175

CHAP. III. — Dieu choisit les lévites pour le service du tabernacle. Dénombrement de la tribu de Lévi. 177

CHAP. IV. — Dénombrement et emplois des familles des Lévites. 179

CHAP. V. — Lois touchant ceux qui doivent être chassés hors du camp, touchant les restitutions, touchant l'épreuve des femmes soupçonnées d'adultère. 181

CHAP. VI. — Consécration des Nazaréens. Bénédiction que les prêtres doivent donner au peuple. 182

Digitized by Google

Pages.

CHAP. VII. — Présents des princes d'Israël après l'érection du tabernacle, et pendant les jours de la dédicace de l'autel. 184

CHAP. VIII. — De quelle manière le chandelier d'or doit être placé. Consécration des lévites. 187

CHAP. IX. — Loi pour la célébration de la pâque. Description de la colonne de nuée. . 188

CHAP. X. — Trompettes pour donner le signal. Décampement des enfants d'Israël. Moïse prie Hobab, fils de Jéthro, de demeurer avec lui. 189

CHAP. XI. — Murmure des Israélites puni par un feu envoyé de Dieu. Établissement de soixante-dix sénateurs. Dieu envoie des cailles. 191

CHAP. XII. — Murmures de Marie et d'Aaron contre Moïse. Éloge que Dieu fait de Moïse. Marie frappée de lèpre. 193

CHAP. XIII. — Arrivée des Israélites à Pharan. Moïse envoie considérer la terre de Chanaan. Murmure du peuple; fidélité de Caleb. . . . . *Ib.*

CHAP. XIV. — Discours séditieux des Israélites. Dieu les condamne à mourir dans le désert. Combat contre les Chananéens et les Amalécites.. 195

CHAP. XV. — Lois touchant les sacrifices. Prémices du pain dues aux lévites. Expiation des péchés d'omission. Violateur du sabbat. Franges des habits. 197

CHAP. XVI. — Révolte de Coré, Dathan et Abiron. Murmure du peuple. Aaron arrête l'embrasement, qui les consume. 199

CHAP. XVII. — Le sacerdoce est confirmé à Aaron par le miracle de sa verge qui fleurit. 201

CHAP. XVIII. — Fonctions des prêtres et des lévites. Prémices et dîmes pour leur subsistance. 202

CHAP. XIX. — Sacrifice de la vache rousse. Eau d'expiation ; son usage. 203

CHAP. XX. — Mort de Marie, sœur de Moïse. Eaux de contradiction. Moïse repris de sa défiance. Les Iduméens refusent le passage aux Israélites. Mort d'Aaron. Éléazar lui succède 205

CHAP. XXI. — Victoire des Israélites sur les Chananéens. Nouveau murmure. Serpent d'airain. Guerre contre Séhon et contre Og. 206

CHAP. XXII. — Les Israélites campent dans les plaines de Moab. Balac, roi des Moabites, mande le devin Balaam. 208

CHAP. XXIII. — Balaam bénit deux fois les Israélites au lieu de les maudire. 210

CHAP. XXIV. — Balaam bénit les Israélites pour la troisième fois. Prophéties de Balaam. . 211

CHAP. XXV. — Crimes des Israélites avec les filles des Moabites. Zèle de Phinées. Dieu lui promet le sacerdoce. 212

CHAP. XXVI. — Troisième dénombrement des enfants d'Israël. 213

CHAP. XXVII. — Loi touchant les héritages. Moïse considère la terre de Chanaan. Josué est nommé pour lui succéder. 216

CHAP. XXVIII. — Loi touchant les sacrifices pour chaque jour, pour le jour du sabbat, pour le premier jour de chaque mois, pour la fête de Pâque, et pour celle de la Pentecôte. . 217

Digitized by Google

Pages.

CHAP. XXIX. — Sacrifices pour la fête des trompettes, pour celle de l'expiation, et pour celle des tabernacles. 218

CHAP. XXX. — Lois touchant les vœux et les promesses faites avec serments. 220

CHAP. XXXI. — Défaite des Madianites. Partage du butin. 221

CHAP. XXXII. — Moïse donne le partage aux tribus de Gad et de Ruben, au-delà du Jourdain. 223

CHAP. XXXIII. — Demeures ou stations des Israélites dans le désert, depuis leur sortie de l'Égypte, jusqu'à leur arrivée dans les plaines de Moab. 225

CHAP. XXXIV — Limites de la terre promise. Noms de ceux qui doivent en faire le partage. 226

CHAP. XXXV. — Demeures des lévites. Villes de refuge. Lois touchant les homicides. . 227

CHAP. XXXVI. — Loi touchant le mariage des filles qui ont hérité au défaut des mâles. . 229

DEUTÉRONOME.

ARGUMENT. 231

CHAP. I. — Récit abrégé de ce qui arrive aux Israélites depuis leur départ de Sinaï jusqu'à leur seconde arrivée à Cadès. . . . . *Ib.*

CHAP. II. — Voyage des Israélites depuis Cadès-Barné jusqu'au pays de Séhon. Dieu leur défend de combattre les Iduméens, les Moabites, et les Ammonites. Défaite de Séhon. 234

CHAP. III. — Guerre contre Og, roi de Basan. Partage des tribus de Ruben, de Gad, et de la demi-tribu de Manassé. Moïse ne peut obtenir d'entrer dans la terre promise. . . 236

CHAP. IV. — Exhortation à observer les divins préceptes. Menaces contre ceux qui les violent. Trois villes de refuge au-delà du Jourdain. 237

CHAP. V. — Moïse rappelle au peuple les préceptes du Décalogue. 240

CHAP. VI. — Moïse exhorte les Israélites à aimer le Seigneur, et à n'oublier jamais ses préceptes et ses bienfaits. 241

CHAP. VII. — Ordre d'exterminer les Chananéens. Assurance de la protection du Seigneur. 243

CHAP. VIII. — Exhortation à conserver le souvenir des bienfaits du Seigneur. 244

CHAP. IX. — Moïse rappelle aux Israélites leurs murmures et leurs infidélités passées. . 245

CHAP. X. — Secondes tables de la loi. Vocation des lévites. Exhortation à observer la loi du Seigneur. 247

CHAP. XI. — Moïse continue d'exhorter les Israélites à observer les préceptes du Seigneur. Bénédiction sur ceux qui les observeront ; malédiction sur ceux qui les violeront. . . 248

CHAP. XII. — Ordre de ruiner l'idolâtrie dans le pays de Chanaan. Précepte concernant les dîmes et les prémices. Défense d'imiter les Chananéens. 250

CHAP. XIII. — Contre les faux prophètes, et tous ceux qui voudroient porter le peuple à l'idolâtrie. 252

Digitized by Google

Pages.

CHAP. XIV. — Animaux purs et impurs. Dîmes et repas devant le Seigneur. 253

CHAP. XV. — Année sabbatique. Affranchissement des esclaves. Usure tolérée envers les étrangers. Soin des pauvres. Premiers-nés qu'on doit offrir au Seigneur. 254

CHAP. XVI. — Des trois fêtes de la Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles. Des juges et des officiers de la justice. Fuite de l'idolâtrie. 256

CHAP. XVII. — Juifs idolâtres punis de mort. Ordre de consulter les prêtres dans les causes difficiles. Lois relatives à l'élection d'un roi. 257

CHAP. XVIII — Partage des prêtres et des lévites. Défense de consulter les devins. Prophète que Dieu doit susciter. Marques pour distinguer les faux prophètes. 258

CHAP. XIX. — Villes de refuge. Homicides. Défense de changer les limites. Punition des faux témoins. Peine du talion. 259

CHAP. XX. — Lois pour la guerre. Ordonnances pour les siéges des villes. Traitement envers les Chananéens. 261

CHAP. XXI. — Expiation d'un meurtre dont on ignore l'auteur. Mariage avec une captive. Droits des premiers-nés. Fils désobéissant. Corps détachés de la potence. 262

CHAP. XXII. — Charité envers le prochain. Femme accusée de n'avoir pas été trouvée vierge. Peine contre ceux qui auront violé une fille. 263

CHAP. XXIII — Quels étoient ceux qu'on ne devoit point admettre dans l'assemblée du Seigneur. Pureté du camp. Usure. Vœux. 265

CHAP. XXIV. — Lois touchant le divorce. Des gages du débiteur. Précepte d'abandonner aux pauvres ce qui reste après la moisson et les vendanges. 266

CHAP. XXV. — Peine du fouet. Loi du lévirat. Ordre de détruire les Amalécites. . . 267

CHAP. XXVI. — Cérémonies qui devoient s'observer lorsqu'on offroit les prémices des fruits. 268

CHAP. XXVII. — Ordre de dresser un monument au-delà du Jourdain. Cérémonies qu'on devoit observer en prononçant les malédictions et les bénédictions sur les monts Garizim et Hébal. 269

CHAP. XXVIII. — Biens promis à ceux qui observeront la loi du Seigneur. Maux dont seront punis ceux qui la violeront. 271

CHAP. XXIX. — Alliance confirmée de nouveau entre Dieu et Israël. Menaces contre les violateurs de cette alliance. 274

CHAP. XXX. — Les Juifs retourneront au Seigneur, et il aura pitié d'eux. Les commandements de Dieu ne sont point impossibles. Les biens et les maux proposés de sa part. . 276

CHAP. XXXI. — Moïse nomme Josué pour son successeur. Il ordonne qu'on lise la loi au peuple tous les sept ans. Dieu lui annonce sa mort prochaine, et lui ordonne de composer un cantique. 277

CHAP. XXXII. — Dernier cantique de Moïse. Il monte sur la montagne d'Abarim, et considère la terre de Chanaan. 279

CHAP. XXXIII. — Moïse bénit les douze tribus, et prédit ce qui doit leur arriver. . . . 282

CHAP. XXXIV. — Mort de Moïse. Sa sépulture. Josué lui succède. Éloge de Moïse. . 283

Digitized by Google

JOSUÉ.

Pages.

ARGUMENT. 285

CHAP. I. — Dieu promet à Josué d'être avec lui. Josué ordonne au peuple de se préparer à passer le Jourdain. . . . . *Ib.*

CHAP. II. — Josué envoie deux espions pour reconnoître la ville de Jéricho. Rahab les sauve ; ils lui promettent qu'on lui conservera la vie. 286

CHAP. III. — Les Israélites passent le Jourdain. 288

CHAP. IV. — Monument dressé par Josué après le passage du Jourdain. 289

CHAP. V. — Les Israélites reçoivent la circoncision et font la pâque. La manne cesse. Un ange apparoît à Josué. 290

CHAP. VI. — Siége et prise de Jéricho. Rahab associée au peuple de Dieu. Imprécation contre celui qui rebâtira Jéricho. 291

CHAP. VII. — Les Israélites attaquent la ville de Haï. Ils sont repoussés avec perte. Crime d'Achan découvert et puni. 292

CHAP. VIII. — Prise de la ville de Haï. Bénédictions et malédictions prononcées sur les monts Hébal et Garizim. 294

CHAP. IX. — Les Gabaonites surprennent Josué. On fait alliance avec eux. Leur artifice est reconnu. On les condamne à couper le bois et à porter l'eau dans la maison du Seigneur. 296

CHAP. X. — Siége de Gabaon. Josué marche à son secours. Il arrête le soleil, fait mourir les rois vaincus, et prend plusieurs villes. 298

CHAP. XI. — Victoires de Josué sur le roi d'Asor, et sur plusieurs autres rois ligués contre Israël. 300

CHAP. XII. — Dénombrement des rois vaincus par les Israélites. 301

CHAP. XIII. — Dieu ordonne à Josué de partager aux enfants d'Israël les terres qu'il avoit conquises. Partage des terres d'au-delà du Jourdain fait par Moïse. 302

CHAP. XIV. — Caleb demande Hébron pour son héritage, et l'obtient. 304

CHAP. XV. — Partage de la tribu de Juda. Prise de Cariath-Sépher. Villes de la tribu de Juda. . . . . *Ib.*

CHAP. XVI. — Partage de la tribu d'Éphraïm. 306

CHAP. XVII. — Partage de la demi-tribu de Manassé. 307

CHAP. XVIII. — Tabernacle à Silo. Partage de la tribu de Benjamin. 308

CHAP. XIX. — Partage des six autres tribus. 309

CHAP. XX. — Villes de refuge marquées par l'ordre du Seigneur. 311

CHAP. XXI. — Villes données aux lévites pour leur demeure. 312

CHAP. XXII. — Retour des tribus de Ruben et de Gad, et de la demi-tribu de Manassé. Monument qu'elles élèvent sur le bord du Jourdain. 313

Digitized by Google

Pages.

CHAP. XXIII. — Josué exhorte les enfants d'Israël à observer la loi du Seigneur. Maux dont il les menace s'ils deviennent infidèles. 316

CHAP. XXIV. — Josué rappelle aux enfants d'Israël tout ce que Dieu a fait pour leurs pères et pour eux. Ils promettent de demeurer attachés au Seigneur. Mort de Josué et d'Éléazar. 317

LES JUGES.

ARGUMENT. 319

CHAP. I. — La tribu de Juda est nommée pour marcher à la tête des autres tribus. Défaite d'Adonibézec. Prise de Jérusalem. Plusieurs tribus épargnent les Chananéens.. *Ib.*

CHAP. II. — Un envoyé de Dieu reprend les Israélites d'avoir épargné les Chananéens. Infidélité des Israélites depuis la mort de Josué. 321

CHAP. III. — Servitude des Israélites sous Chusan ; Othoniel est leur libérateur. Servitude sous Églon ; Aod les en délivre. Samgar, troisième juge d'Israël. 322

CHAP. IV. — Servitude sous Jabin. Debbora et Barac défont Sisara, général des troupes de Jabin. 324

CHAP. V. — Cantique de Debbora. 325

CHAP. VI. — Servitude des Israélites sous les Madianites ; Gédéon est choisi de Dieu pour les délivrer. 327

CHAP. VII. — Gédéon avec trois cents hommes défait les Madianites. 329

CHAP. VIII. — Gédéon apaise les enfants d'Éphraïm. Il met à mort Zébée et Salmana. Il fait faire un éphod. Mort de Gédéon. 331

CHAP. IX. — Abimélech se fait déclarer roi. Les Sichimites lui dressent des embûches. Il prend Sichem. Il est tué au siége de Thèbes. 333

CHAP. X. — Thola et Jaïr juges d'Israël. Servitude sous les Philistins et sous les Ammonites. 336

CHAP. XI. — Jephté choisi pour être chef des Israélites, combat les Ammonites et les défait. Son vœu.. . . . . *Ib.*

CHAP. XII. — Guerre entre Éphraïm et Galaad. Mort de Jephté. Abésan, Ahialon, Abdon, juges d'Israël. 339

CHAP. XIII. — Servitude des Israélites sous les Philistins. Naissance de Samson. . . . 340

CHAP. XIV. — Samson épouse une Philistine. Elle le trahit ; il la quitte, et se retire chez son père. 341

CHAP. XV. — Samson met le feu aux moissons des Philistins. Il tue mille Philistins avec une mâchoire d'âne. 342

CHAP. XVI. — Samson enlève les portes de Gaza. Dalila lui coupe les cheveux. Il renverse sur lui le temple de Dagon. 343

CHAP. XVII. — Idole de la maison de Michas. 345

CHAP. XVIII. — Six cents hommes de la tribu de Dan vont s'établir à Laïs. Ils enlèvent le prêtre et l'idole de Michas. 346

Digitized by Google

Pages.

CHAP. XIX. — Outrage fait à la femme d'un lévite par les habitants de Gabaa. 348

CHAP. XX. — Les Israélites vengent sur les Benjaminites l'injure faite au lévite. . . . 350

CHAP. XXI. — Ruine de Jabès-Galaad. Filles données aux Benjaminites. 353

RUTH.

ARGUMENT. 355

CHAP. I. — Élimélech se retire dans le pays de Moab. Il y meurt. Ses fils s'y marient. Noémi sa femme, avec Ruth sa bru, retourne à Bethléhem. . . . . *Ib.*

CHAP. II. — Ruth va glaner dans le champ de Booz. Booz la comble de bontés. . . . 356

CHAP. III. — Ruth va se coucher aux pieds de Booz. Booz lui promet de l'épouser. . . . 358

CHAP. IV. — Booz épouse Ruth. Elle devient mère d'Obed, aïeul de David. 359

LES ROIS.

LIVRE PREMIER.

ARGUMENT. 361

CHAP. I. — Elcana et ses deux femmes. Anne obtient du Seigneur un fils qu'elle nomme Samuel. Elle le consacre au Seigneur. . . . . *Ib.*

CHAP. II. — Cantique d'actions de grâces d'Anne, mère de Samuel. Désordre des enfants d'Héli. Samuel sert devant le Seigneur. Héli reprend trop foiblement ses enfants. Dieu lui fait prédire la ruine de sa maison. 363

CHAP. III. — Le Seigneur appelle Samuel, et lui déclare les jugements qu'il va exercer contre Héli. Héli oblige Samuel à lui découvrir ce que le Seigneur lui a révélé. Samuel reconnu pour prophète dans Israël. 365

CHAP. IV. — Guerre des Philistins contre les Israélites. Ceux-ci font venir l'arche. Elle est prise. Ophni et Phinées sont tués. Mort d'Héli et de la femme de Phinées. . . . 366

CHAP. V. — L'arche du Seigneur est placée dans le temple de Dagon. Cette idole est renversée. Plaies dont Dieu frappe les Philistins. Ils sont obligés de renvoyer l'arche. . . 367

CHAP. VI. — Les Philistins renvoient l'arche. Elle arrive à Bethsamès. Bethsamites frappés de mort pour l'avoir regardée. 368

CHAP. VII. — Transport de l'arche à Cariathiarim. Samuel exhorte le peuple à retourner au Seigneur. Il délivre Israël des mains des Philistins. 370

CHAP. VIII. — Samuel établit ses enfants pour juges d'Israël. Les Israélites demandent un roi. Samuel leur représente le droit du roi. Ils persistent dans leur demande. . . . . *Ib.*

CHAP. IX. — Saül cherche les ânesses de son père. Il va trouver Samuel. Samuel le retient chez lui. 371

CHAP. X. — Samuel sacre Saül. Saül prophétise. Il est élu roi par le sort, reconnu par le peuple, et se retire à Gabaa. 373

CHAP. XI. — Les Ammonites assiégent Jabès de Galaad. Saül va au secours de cette ville, et les met en fuite. Il est de nouveau reconnu roi à Galgala. 375

Digitized by Google

Pages

CHAP. XII. — Samuel prend tout le peuple à témoin de l'innocence de sa conduite. Il représente aux Hébreux les miséricordes du Seigneur et leurs infidélités. Il les exhorte à ne s'attacher qu'au Seigneur. 376

CHAP. XIII. — Guerre entre les Philistins et les Israélites. Jonathas défait la garnison de Gabaa. Les Philistins assemblent leur armée. Saül offre des sacrifices contre l'ordre du Seigneur. Samuel lui déclare que Dieu retirera la royauté de sa maison. 377

CHAP. XIV. — Jonathas, accompagné de son écuyer, attaque les Philistins. Terreur répandue dans leur camp; Saül les poursuit. Jonathas en danger de périr pour avoir violé, sans le savoir, le serment de son père. Victoires de Saül. 378

CHAP. XV. — Guerre contre les Amalécites. Saül épargne leur roi ; Samuel lui reproche sa désobéissance, et lui déclare que Dieu l'a rejeté. Il fait venir Agag, et le coupe en morceaux. Il se sépare de Saül. 381

CHAP. XVI. — Samuel est envoyé de Dieu à Bethléhem pour sacrer David. Saül est tourmenté par le malin esprit ; David le soulage par le son de sa harpe. 383

CHAP. XVII. — Guerre des Philistins contre Israël. Insultes de Goliath : David abat ce géant d'un coup de fronde. 384

CHAP. XVIII. — Amitié de Jonathas et de David. Jalousie de Saül contre David. David épouse Michol, seconde fille de Saül. 387

CHAP. XIX. — Jonathas apaise son père, qui vouloit tuer David. Saül s'irrite contre David, qui se retire auprès de Samuel. 389

CHAP. XX. — Jonathas et David renouvellent leur alliance. Saül persévère dans le dessein de perdre David. Jonathas en donne avis à David. 390

CHAP. XXI. — David va à Nobé vers le grand-prêtre Achimélech, et se retire chez Achis, roi de Geth. 393

CHAP. XXII. — Retraite de David dans la caverne d'Odollam, et de là chez le roi de Moab. Il revient dans le pays de Juda. Saül fait tuer tous les prêtres de Nobé. Abiathar se sauve, et se retire auprès de David. 394

CHAP. XXIII. — David délivre Céila. Il se retire au désert de Ziph. Saül le poursuit dans le désert de Maon. 395

CHAP. XXIV. — David se retire dans la caverne d'Engaddi. Saül y entre seul ; David coupe le bord de son manteau. Saül reconnoît l'innocence de David. 397

CHAP. XXV. — Mort de Samuel. David se retire dans le désert de Pharan. Nabal lui refuse des vivres ; Abigaïl apaise David. Nabal meurt. David épouse Abigaïl et Achinoam, et Michol est donnée à Phalti. 398

CHAP. XXVI. — David se retire vers le désert de Ziph. Saül vient l'y chercher. David entre la nuit dans sa tente, et emporte sa lance et sa coupe. Saül reconnoît l'innocence de David. 400

CHAP. XXVII. — David se retire de nouveau chez Achis, roi de Geth, qui lui donne Sicéleg. Il fait des courses sur les ennemis d'Israël. 402

CHAP. XXVIII. — Dernière guerre des Philistins contre Saül. David s'engage d'y accompagner le roi de Geth. Saül consulte une pythonisse, qui évoque Samuel. . . . . *Ib.*

CHAP. XXIX. — Les princes des Philistins obligent Achis de renvoyer David à Sicéleg. . 404

Digitized by Google

Pages.

CHAP. XXX.—David, à son retour, trouve Sicéleg pillé par les Amalécites. Il les poursuit, les taille en pièces, reprend sur eux le butin, et le partage à ses troupes et aux anciens de Juda. 405

CHAP. XXXI. — Combats des Philistins contre Israël. Mort de Saül et de ses fils. . . . 406

LES ROIS.

LIVRE II.

ARGUMENT. 409

CHAP. I. — David apprend la fuite d'Israël et la mort de Saül et de Jonathas. Il fait mourir celui qui se vantoit d'avoir tué Saül. Plainte de David sur la mort de Saül et de Jonathas. . . . . *Ib.*

CHAP. II. — David est sacré roi de Juda; et Isboseth, fils de Saül, est établi roi d'Israël. Combat entre l'armée de David et celle d'Isboseth. David est victorieux. 410

CHAP. III. — Longue guerre entre la maison de David et celle de Saül. Abner quitte le parti d'Isboseth pour prendre celui de David. Il est tué en trahison par Joab; David pleure sa mort. 412

CHAP. IV. — Baana et Réchab, serviteurs d'Isboseth, apportent à David la tête de ce prince, et David les fait mourir. 414

CHAP. V. — David est sacré roi sur tout Israël. Il prend Jérusalem. Hiram, roi de Tyr, lui envoie des ambassadeurs Victoires de David sur les Philistins. 415

CHAP. VI — David va prendre l'arche à Cariathiarim. Oza est frappé de mort pour l'avoir touchée. David la laisse dans la maison d'Obédédom, puis la transfère à Jérusalem. Il est raillé par Michol. 416

CHAP. VII. — David se propose de bâtir un temple au Seigneur. Nathan lui déclare que cet honneur sera reservé à son fils. Promesses en faveur de David. David remercie le Seigneur des biens dont il l'a comblé, et le conjure d'accomplir ses promesses. . . . 417

CHAP. VIII. — Victoires de David sur divers peuples. Thoü, roi d'Émath, lui envoie son fils, pour le féliciter. Dénombrement des principaux officiers de David. 419

CHAP. — IX. David fait venir auprès de lui Miphiboseth, fils de Jonathas. 420

CHAP. X. — Le roi des Ammonites outrage les ambassadeurs de David. Défaite des Ammonites et des Syriens. . . . . *Ib*

CHAP. XI. — David tombe en adultère avec Bethsabée, femme d'Urie. Il donne ordre à Joab d'exposer Urie au danger. Après la mort d'Urie, Bethsabée épouse David. . . . 422

CHAP. XII. — Nathan reprend David de son péché. Ce prince le confesse, et obtient la rémission de sa coulpe seulement; car le prophète lui annonce la mort du fils qui étoit le fruit de son crime, ainsi que d'autres peines. Naissance de Salomon. Prise de Rabbath. Rigueurs exercées contre les Ammonites. 423

CHAP. XIII. — Amnon, fils de David, commet un inceste avec Thamar, sœur d'Absalom. Son amour se change en haine contre elle. Absalom fait tuer Amnon, et se sauve chez Tholomaï, roi de Gessur. 425

Digitized by Google

Pages

CHAP. XIV. — Joab obtient de David le retour d'Absalom, et celui-ci revient à Jérusalem. Joab obtient qu'il paroisse en présence de David. 427

CHAP. XV. — Absalom se fait proclamer roi à Hébron. David s'enfuit de Jérusalem. Éthaï, Géthéen, s'attache à lui. David renvoie l'arche à Jérusalem avec les grands prêtres. Il y renvoie aussi Chusaï pour détruire les conseils d'Achitophel. 429

CHAP. XVI. — Séba, serviteur de Miphiboseth, calomnie son maître auprès de David. Séméï outrage David. Absalom entre dans Jérusalem. Chusaï se présente devant lui. salom abuse des concubines de son père. 430

CHAP. XVII. — Achitophel conseille de poursuivre David ; Chusaï détruit ce conseil, et fait avertir David, qui passe le Jourdain. Achitophel se pend. Absalom poursuit David. David Abreçoit des rafraîchissements. 432

CHAP. XVIII. — Victoires de l'armée de David contre Absalom, qui, en s'enfuyant, demeure suspendu à un arbre. Joab le perce. David pleure sa mort. 433

CHAP. XIX. — David continue de pleurer Absalom. Joab l'oblige de se montrer à son peuple. La tribu de Juda le ramène à Jérusalem. Il pardonne à Séméï. Il reçoit Miphiboseth. Berzellaï lui laisse son fils. Murmure d'Israël contre Juda. 435

CHAP. XX. — Séba excite un nouveau soulèvement contre David. Joab prend ombrage de la confiance que David témoigne à Amasa, et le tue. Il va assiéger Abéla, où Séba s'étoit retiré. Séba est mis à mort. 438

CHAP. XXI. — Famine de trois ans dans Israël. David livre aux Gabaonites sept personnes de la famille de Saül. Piété de Respha envers les corps de ces princes. David les fait ensevelir. Guerres contre les Philistins. 439

CHAP. XXII. — Cantique que David prononça pour remercier Dieu de l'avoir délivré de tous ses ennemis. 441

CHAP. XXIII. — Dernières paroles de David. Noms des plus vaillants hommes de ses armées. 442

CHAP. XXIV. — David fait faire le dénombrement de son peuple. Il en est repris par le prophète Gad. Peste que Dieu envoie dans Israël. 444

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google